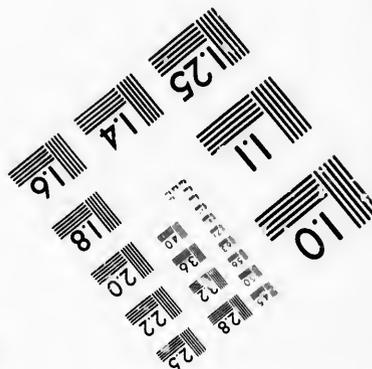
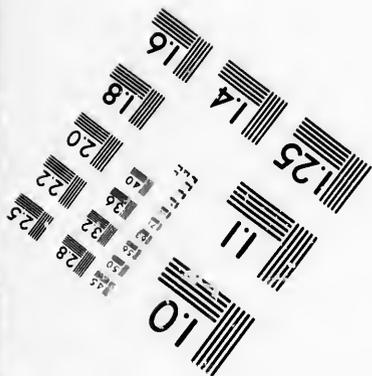
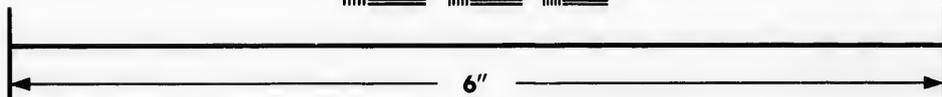
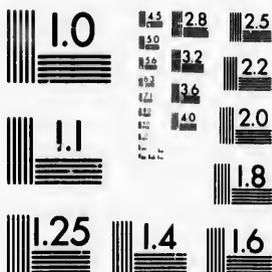


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28
25
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

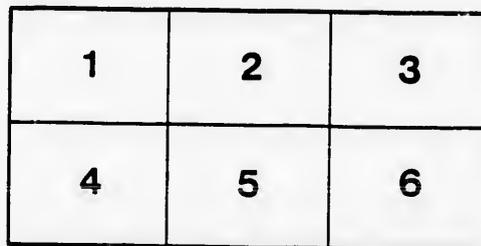
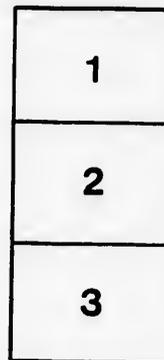
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



32X

C

P

e

CÉRÉMONIES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

TOME III.

*Qui traite des Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques & des
Protestans.*

54

222

M

H

Pa

Ch

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DES
CÉRÉMONIES,
MŒURS, ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

Représentées en 243. Figures dessinées de la main de
BERNARD PICARD:

Avec des Explications Historiques, & curieuses ;

Par M. l'Abbé BANIER, de l'Académie Royale des Inscriptions
& Belles-Lettres, & par M. l'Abbé le MASCRIER.



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3. rue de l'Université,
Québec 4. C.QUE.



A PARIS,

Chez ROLLIN Fils, Quay des Augustins, à Saint Athanase,
& au Palmier.

M. DCC. XXXI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

I

S

1850

DISSERTATION
PRELIMINAIRE
SUR LE SCHISME
ET
SUR L'HÉRÉSIE.

Tome III.

* A

S



rale
qui
I
reté
hom
tre,
com
ble
cou
hum
fir
à la

(1)



DISSERTATION
SUR LE SCHISME
ET
SUR L'HÉRÉSIE.



SAINTE Paul a dit (a) qu'il est nécessaire qu'il y ait des Hérésies : & certes quand cette parole ne seroit pas sortie de la bouche de ce grand Apôtre, quand elle ne seroit pas fondée sur le témoignage de celui qui ne peut tromper, il suffiroit de consulter la raison, pour convenir de cette nécessité. En effet soit qu'on considère la Religion en elle-même & comme venant de Dieu, soit qu'on la regarde du côté des hommes qui la professent, on est obligé de reconnoître qu'il est naturellement impossible qu'il ne naisse dans son sein des erreurs & des divisions, qui souillent la pureté de la foi & troublent la tranquillité des fidèles.

Il est vrai que la Religion est une source de lumière, de paix & de sainteté, & que Dieu qui l'a révélée n'a pû se proposer en la donnant aux hommes d'autre but digne de lui, que celui de leur apprendre à le connoître, à l'aimer & à le servir dans l'esprit d'union & de vérité. Mais d'ailleurs, comme le remarque fort bien (b) un Auteur judicieux, il étoit convenable à l'état où nous nous trouvons, que la bonté & la miséricorde de Dieu couvrirent la révélation de quelques obscurités, pour exercer notre foi ; pour humilier une raison superbe, qui s'enfle de ses connoissances ; pour régner sur nous par la soumission de nos esprits, qui croient des vérités incroyables à la raison humaine, parce que c'est lui qui les révèle, & par celle de nos

(a) Corinthe, C. 16. v. 19

(b) Abbadie, de la vérité de la Religion Chrétienne, 2. Part. Sect. 1v. Ch. 8.

DISSERTATION

*
 cœurs, qui reçoivent des objets tristes & mortifiants parce qu'il le veut; pour ôter à notre orgueil toutes ses prétentions, en le mettant dans la nécessité de reconnoître que tout notre bien vient de Dieu; enfin pour éprouver ceux qui lui sont fidèles. (a) Il permet que toute l'Egypte soit couverte de ténèbres, afin que la merveille de sa protection paroisse davantage, lorsqu'il éclaire la terre de Gossen (b) de la lumière de la vérité; c'est à-dire, qu'il nous donne une Religion accompagnée d'une évidence, que les hommes mondains & charnels n'apercevront jamais, parce qu'ils sont mondains & charnels, & que leur cœur tire de sa propre corruption les voiles & les nuages qui leur dérobent la vérité. Dieu éclaire les hommes; mais les hommes s'aveuglent; & Dieu le permet ainsi pour les confondre, & nous montrer qu'il est le Pere des lumières. Aussi est-ce pour cette raison, que cette Religion d'un côté si sainte, si parfaite & si lumineuse, est d'ailleurs remplie de Mystères, si hauts, si sublimes, si impénétrables à l'esprit humain, & en même tems si choquans, si contraires à la nature présente & aux idées grossières de l'homme ignorant, borné, corrompu, qu'il étoit plus que moralement impossible, qu'elle ne devint pour les hommes méchans une source de divisions & d'erreurs.

On peut donc avancer sans crainte, que la première & la principale source des Hérésies sont nos passions, qui ayant intérêt à nous faire haïr la Religion, autorisent tous les doutes qui les favorisent, toutes les erreurs & les chimères qui nous éloignent du chemin de la vérité. L'orgueil surtout, qui de toutes les passions est la plus dangereuse & la plus invétérée, ne nous permet point de persévérer dans la disposition que Dieu veut que nous aïons pour sa révélation. Elle consiste à recevoir toutes les vérités qui nous sont révélées; & à les recevoir, quoique nous ne les comprenions pas, sans vouloir trop sonder les abîmes de Dieu. L'orgueil nous fait rejeter des vérités qui devroient frapper nos yeux; & la curiosité déréglée, compagne inséparable de l'orgueil, nous empêche de respecter les saintes obscurités qui les environnent. On ne se contente pas de sçavoir les choses: on veut encore sçavoir la manière; & parce que c'est la manière que Dieu ne veut point que nous sçachions, en cherchant à la connoître, on donne dans tous les égaremens, dans toutes les chimères auxquelles est sujet un esprit déréglé & livré à lui-même. A la curiosité est jointe essentiellement la témérité, qui abhorre surtout le *je ne sçai*, ou *je ne comprends point*: mots si terribles, qu'il n'y a rien qu'on n'invente pour se dispenser de les prononcer. On imagine pour cela mille distinctions frivoles, mille subtilités contraires à la simplicité Evangélique; & cela dans la vue d'anéantir les obscurités sacrées que la sagesse de Dieu a répandues sur les mystères, & de sauver par la sagesse humaine ceux que Dieu veut conduire à la vie éternelle par la folie de la prédication. Au secours de la témérité vient la Philosophie, entassant spéculations sur spéculations, changeant les doutes en certitudes, par l'envie que nous avons de changer en doute la certitude de la Religion, & formant en nous l'habitude de juger de tout par nous-mêmes. Enfin la curiosité & la témérité sont encore secondées par la superstition; & celle-ci se forme insensiblement par l'effort des passions, qui cherchent

(a) *Ibid.*

(b) C'est le país que les Israélites habiterent en Egypte.

cherchent des voiles extérieurs pour se cacher, & des prétextes pour éluder la sévérité de la Morale Chrétienne.

C'est à ces trois principes, la curiosité déréglée, la témérité de l'esprit, & la superstition, que doivent leur naissance cette multitude de Sectes, qui dans tous les tems se sont élevées dans le Christianisme; comme ces trois principes viennent eux-mêmes d'une source plus ancienne, qui est le dérèglement de nos passions. Notre dessein n'est point de discuter à fond tous les Schismes & toutes les Hérésies qui ont déchiré l'Eglise dès son berceau, & qui par leurs guerres intestines, leurs divisions & leurs erreurs auroient pu souiller la pureté de sa Doctrine, & saper les fondemens de son unité, si Jesus-Christ son divin époux n'avoit promis (a) que les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. On peut en lire l'Histoire dans les Auteurs Ecclésiastiques. Nous nous proposons seulement de donner une connoissance générale & abrégée des Sectes nombreuses, qui sont nées dans les différens siècles de l'Eglise. Si nous entrons dans quelque détail plus circonstancié au sujet de quelques unes, ce ne sera qu'autant qu'elles auront du rapport à celles qui subsistent aujourd'hui; & qu'elles pourront servir à faire connoître leur origine. Voions auparavant ce que M. Fleury nous apprend en général du Schisme & de l'Hérésie.

(b) « On appelle Hérésie, l'attachement opiniâtre à quelque Dogme con-
 « damné par un Jugement de l'Eglise Universelle; soit par les Decrets d'un
 « Concile œcuménique, comme l'Hérésie d'Arius condamnée au Concile de
 « Nicée; soit par la décision du Pape reçue de toute l'Eglise, comme celle
 « de S. Innocent contre l'élage; soit par un Concile particulier reçu de toute
 « l'Eglise, comme le Concile d'Antioche qui condamna Paul de Samosate.
 « Il y a donc en cette matière deux jugemens: celui de la question de droit,
 « pour sçavoir si une telle opinion est orthodoxe ou hérétique; & celui-là ap-
 « partient uniquement à l'Eglise, c'est-à-dire, à l'Evêque, au Concile de la
 « Province, ou au S. Siège. L'autre jugement est de la question de fait, si
 « un tel en particulier est hérétique.

« Les Juges Laïques prétendent en France que ce jugement leur appartient-
 « quand l'hérésie est manifeste, sans préjudice du jugement de l'Eglise; par,
 « ce qu'il ne s'agit que d'exécuter les Loix des Princes, & faire punir ceux
 « que l'Eglise a condamnés. Or les Princes ont établi des peines temporelles
 « contre ce crime, parce qu'il trouble la tranquillité publique, en divisant
 « les esprits. Car il est moralement impossible, qu'il y ait de la concorde
 « entre des gens, qui prenant la Religion aussi sérieusement qu'on le doit, se
 « regardent les uns les autres comme sacrilèges ou superstitieux. Il ne faut
 « point dire, que le Prince n'a point de droit sur les cœurs & sur les opinions
 « des hommes: il a droit ou moins que l'on n'en fasse paroître de mauvaises;
 « & il ne doit pas être plus permis de parler contre l'honneur de Dieu & les
 « Dogmes de la Religion, que contre le respect qui est dû au Prince, con-
 « tre les maximes fondamentales de l'Etat, ou contre les bonnes mœurs.

« L'Hérésie se purge par l'abjuration de l'erreur, & la profession de la Foi
 « Catholique. Mais si le coupable retombe ensuite, soit dans la même Héré-
 « sie, soit dans une autre, on l'appelle Relaps, & l'Eglise se rend bien plus

(a) Math. C. 16. v. 18.

(b) *Instit. au Droit Ecclési.* Tom. II. 3. Part.
Ch. 3.

« difficile à lui accorder l'absolution, pour ne pas profaner les Sacremens;
 « On condamne aussi les Fauteurs des Hérétiques; c'est à-dire, ceux qui les
 « retirent, les aident & les favorisent en quelque manière que ce soit. L'Hé-
 « résie est punie des plus grandes peines Canoniques: de la déposition pour
 « les Clercs, de l'excommunication pour tous; & ceux qui meurent en cet
 « état sont privés de la sépulture Ecclésiastique. La peine s'étend jusqu'à leurs
 « enfans, & ils sont irréguliers pour les Ordres & les Bénéfices; au premier
 « degré seulement à cause de la mere, au second degré à cause du pere. Quant
 « aux peines temporelles, les Princes les ont imposées plus ou moins rigou-
 « reuses, selon les tems & la qualité des Hérétiques plus ou moins séditieux;
 « des amendes pécuniaires; la confiscation des biens, en tout ou en partie;
 « des peines afflictives, le banissement, la mort.

« Comme les Hérétiques & les Infidèles sont préoccupés de leurs erreurs;
 « on ne peut les empêcher de faire dans les pais où ils sont les maîtres, des
 « Loix contre la véritable Religion. Mais ces sortes de Loix n'ont jamais dé-
 « tourné les vrais Chrétiens d'y habiter, & d'y travailler à la conversion
 « des ames, sachant qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, & qu'il
 « est défendu de craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. C'est ainsi
 « que la Religion Chrétienne s'est établie; & cet état de persécution sera tou-
 « jours la preuve la plus sûre, pour connoître les vrais Chrétiens.

« Les Canons mettent les Schismatiques en même rang que les Hérétiques;
 « parce que, comme dit S. Cyprien, celui qui ne garde pas l'unité de l'Eglise,
 « ne garde pas non plus la Foi. Le Schisme est une division qui déchire l'E-
 « glise, lorsqu'une partie du Peuple ou du Clergé se révolte contre son Pas-
 « teur légitime, se retire de sa communion, & de son autorité propre se donne
 « un faux Pasteur. Les peines du Schisme sont les mêmes que de l'Hérésie;
 « entr'autres la cassation des Ordinations, & de tous les Actes de Jurisdiction
 « faits par les Prélats Schismatiques. Toutefois les Hérétiques, ni les Schif-
 « matiques ne perdent pas le pouvoir qu'ils avoient d'administrer les Sacre-
 « mens, non plus que les autres pécheurs. Le caractère du Sacerdoce ne s'ef-
 « face non plus que celui du Baptême. Seulement ils péchent, en exer-
 « çant ces pouvoirs hors la communion de l'Eglise. Donc comme le Baptê-
 « me administré par un Hérétique ou un Schismatique est valable, aussi bien
 « que celui qui est administré par un ivrogne ou un impudique: ainsi les Prê-
 « tres ordonnés par un Evêque Hérétique ou Schismatique sont Prêtres, pour-
 « vû que l'Evêque eût été lui-même ordonné validement. Car ceux que les
 « Laïques ou de simples Prêtres auroient prétendu établir Evêques ou Pasteurs,
 « sous quelque nom que ce soit, ne seroient jamais que des Laïques. La nul-
 « lité prononcée par les Canons contre les Ordinations des Schismatiques s'ex-
 « plique donc par une interdiction perpétuelle, dont l'Eglise peut dispen-
 « ser. »

Nous avons crû ces Préliminaires d'autant plus nécessaires, qu'ils donnent
 une idée générale de la nature du Schisme & de l'Hérésie, de leur différence,
 de leur origine, & des précautions que l'Eglise & l'Etat ont crû devoir pren-
 dre, pour prévenir ou arrêter les maux que l'un & l'autre pourroient causer.
 Après cette introduction nous entrons en matière; & nous commençons
 par ce qui regarde les principaux Schismes, qui se sont élevés depuis la nais-
 sance du Christianisme.

SUR LE SCHISME ET SUR L'HERESIE.

(a) I. Nous ne parlons point de celui, qui pensa diviser l'Eglise dès son berceau au sujet des Observances légales. Cette question qui partagea d'abord les Disciples du Sauveur, n'eut aucunes suites. (b) Les Apôtres assemblés à Jérusalem prononcèrent avec confiance : *Il a semblé bon au S. Esprit & à nous.* Tout le monde se soumit à cette décision ; & l'union fut rétablie.

Celui qui vers la fin du second siècle (c) s'éleva dans l'Eglise au sujet de la Pâque, fut plus difficile à éteindre. Cette question avoit déjà été agitée quelques années auparavant (d) entre le Pape Anicet & S. Polycarpe Evêque de Smyrne, qui s'étoit rendu à Rome pour ce sujet. Mais après avoir conféré ensemble, quoique ni l'un ni l'autre n'eussent voulu abandonner la pratique de son Eglise, ils étoient convenus de ne point rompre les liens de la charité pour cette dispute. Elle se réveilla dans le tems dont nous parlons, & fut poussée très-vivement. Suivant une ancienne tradition, les Eglises d'Asie vouloient que la Pâque fût célébrée le même jour, qu'il avoit été commandé aux Juifs d'immoler l'Agneau, c'est-à-dire le quatorzième de la Lune, en quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât. Les autres Eglises répandues par tout le monde gardoient la coutume qu'elles tenoient de la tradition Apôtolique, de finir le jeûne, & de célébrer la Pâque le jour que le Sauveur est ressuscité, c'est-à-dire le Dimanche. Il se tint à cette occasion plusieurs Conciles à Rome, en Palestine & dans les Gaules ; & tous décidèrent unanimement, que la Pâque devoit être célébrée le Dimanche. Au contraire Polycrate Evêque d'Ephèse assembla dans cette ville un Concile des Evêques d'Asie, qui tous conclurent de continuer à célébrer cette Fête le même jour que les Juifs, c'est-à-dire, le quatorzième de la Lune. Le Pape Victor qui étoit alors sur la Chaire de S. Pierre, voyant cette résistance, voulut retrancher de sa Communion les Eglises de toute l'Asie, & des environs, comme tenant une Doctrine particulière, & les nota par ses Lettres, déclarant excommuniés tous les freres de ces quartiers-là. Mais, dit (e) M. Fleury, les autres Evêques n'approuverent pas tous cette conduite, & l'exhorterent fortement à conserver la paix & la charité. Plusieurs lui en écrivirent ; entr'autres S. Irénée, qui lui adressa sur cela une Lettre au nom des freres qu'il gouvernoit en Gaule. Il paroît que ces remontrances eurent leur effet, & que le Pape s'adoucit en faveur de la paix & de l'union. Au reste la coutume de célébrer la Pâque le quatorzième de la Lune, dura encore quelques siècles en Asie & en Orient.

Dans le troisième siècle, l'Eglise de Carthage fut troublée par plusieurs Schismes. Le premier fut celui des *Novatians*. Voici quel en fut le sujet. (f) Il y avoit un Prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, & suspect aux Evêques pour la foi ; présomptueux, avare, flatteur, séditieux, ennemi de la paix. Les fidèles pressôient pour le faire punir de plusieurs crimes atroces dont on l'accusoit : il devoit être déposé, & même excommunié. Le jour de son jugement approchoit, lorsque la persécution qui s'éleva alors, le mit en sûreté, en empêchant les Evêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement, il se sépara, & excita les autres à se séparer de l'Evêque, qui étoit alors S. Cyprien, & fit ordonner pour son Diacre un

(a) Des Schismes qui ont divisé l'Eglise.

(b) Act. xv. 5.

(c) L'an 197. de J. C. *Ensch.* in Chron. Lat.

(d) L'an 158.

(e) Dans son *Histoire Ecclesiastique*, Liv. IV.

(f) V. M. Fleury, *Hist. Eccles.* Tom. II. l. 6.

DISSERTATION.

nommé Félicissime. Celui-ci ne valoit pas mieux que Novat. Il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq Prêtres, & commença à ériger un autel à part, & à tenir des assemblées. S. Cyprien ayant excommunié ces Schismatiques, Novat passa à Rome, où il sépara de l'Eglise un Prêtre nommé Novarien. S. Cornelle venoit d'être élevé sur le siège de S. Pierre. Novarien se déclara contre cette élection; sépara quelques fidèles de la communion du Pape; & passant plus avant, il se fit ordonner lui-même Evêque de Rome. Tel fut le premier Antipape, & le chef du premier Schisme dans l'Eglise Romaine. Au Schisme il joignoit l'hérésie, soutenant que l'Eglise ne pouvoit accorder la paix à ceux qui avoient une fois succombé à la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent. Il condamnoit aussi les secondes noces. Ses Disciples le nommerent en Grec *Cathares*, c'est-à-dire, purs, & affecterent de porter des habits blancs. Il se tint à ce sujet plusieurs Conciles à Rome, en Afrique, & dans les autres Provinces, où Novatien & ses Sectateurs furent condamnés. Cependant cette secte dura plus d'un siècle.

A ce Schisme succéda celui de *Fortunat*, qui ne paroît pas avoir eu de grandes suites. Mais vers le même tems (a) & sous le Pontificat du Pape S. Etienne, il s'émut entre les Evêques Catholiques une grande question, qui pensa causer beaucoup de scandale dans l'Eglise. (b) C'étoit au sujet du baptême des Hérétiques. Ce fut premièrement en Afrique qu'elle fut agitée; & S. Cyprien fut le premier de ce tems-là, qui soutint que le baptême des Hérétiques étoit nul, & qu'il falloit les baptiser de nouveau, lorsqu'ils revenoient à l'Eglise. Il tenoit cette doctrine de son Prédecesseur Agrippin Evêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coutume. S. Denys Evêque d'Alexandrie étoit dans les sentimens de S. Cyprien. Au contraire le Pape S. Etienne tenoit pour l'opinion opposée. Cette dispute fut poussée de part & d'autre avec beaucoup de chaleur. S. Cyprien tint à Carthage plusieurs Conciles des Evêques d'Afrique, qui tous décidèrent pour la nullité du baptême des Hérétiques. Le Pape rejetta ces décisions, & (c) déclara qu'il ne communiqueroit plus avec S. Cyprien & les autres Evêques du même sentiment, s'ils ne l'abandonnoient. (d) » On ne sçait point, dit » M. Fleury quel fut alors l'événement de cette dispute. Il est certain qu'elle » duroit encore sous le Pape S. Sixte successeur de S. Etienne; & il ne paroît » pas que S. Cyprien ait changé d'avis. Toutefois S. Cyprien est compté » entre les plus illustres Martyrs, même dans l'Eglise Romaine. Ce qui » fait que son erreur ne nuit point à sa sainteté, c'est qu'il conserva toujours » de sa part l'unité de l'Eglise & la charité, & qu'il soutint de bonne foi une » mauvaise cause qu'il croioit bonne, & sur laquelle il n'y avoit point encore » de décision requë par un consentement unanime de toute l'Eglise. Le senti- » ment du Pape S. Etienne a prévalu, parce qu'il étoit le plus ancien & le » plus universel, & par conséquent le meilleur. C'étoit l'ancienne tradition » de l'Eglise à laquelle ce S. Pontife rappelloit sans cesse S. Cyprien & ceux » qui suivoient son opinion, en leur disant, *nihil innovemus, sed quod tradi- » tum est servetur*. Enfin cette question fut entièrement terminée par l'auto- » rité du Concile universel, c'est-à-dire, pour le plus tard au Concile de » Nicée. »

Mais

(a) V. l'an 254.
(b) Euseb. *Hist.* L. vii. Ch. 3.

(c) *Cypr. Ep.* 74. *ad Pompei.*
(d) *Hist. Eccles.* Tom. II. L. 7.

SUR LE SCHISME ET SUR L'HERÉSIE. 9

Mais un des plus longs & des plus dangereux Schismes qu'ait soufferts l'Eglise d'Afrique, est celui des *Donatistes*. Il commença avec le quatrième siècle, (a) au sujet du choix qu'on fit de Cécilien pour être Evêque de Carthage. Botrus & Celeusius qui aspiraient à cette chaire, irrités de n'avoir pas été élus se joignirent à ceux qui désapprouvoient cette ordination; appellerent à Carthage jusqu'à soixante & dix Evêques de Numidie; & aiant ainsi grossi leur parti, ils érigerent autel contre autel, & tinrent un Concile dans lequel ils déposèrent Cécilien. Après cela regardant le siège de Carthage comme vacant, ils procédèrent à une nouvelle élection, & ordonnerent un nommé Majorin. Ensuite ils écrivirent des Lettres de tous côtés en Afrique, pour détourner les fidèles de la communion de Cécilien. Telle fut l'origine du Schisme des Donatistes en Afrique. On leur donna ce nom, à cause de Donat des Cases noires, qui étoit à la tête de ce parti, & d'un autre Donat plus fameux, qui succéda à Majorin dans la dignité d'Evêque de Carthage. En vain l'Empereur Constantin se donna beaucoup de soins pour réunir ces Schismatiques à l'Eglise. Il se tint à ce sujet (b) un Concile à Rome, (c) & un autre à Arles, où les Donatistes furent condamnés. Ils en appellerent à l'Empereur, qui (d) les condamna de nouveau, & fit contre eux des Loix très-sévères. Malgré cela ils se soutinrent encore sous les Empereurs suivans. Il falloit que leur parti fût puissant même à la fin du IV. siècle, puisque S. Augustin se crut obligé d'écrire contre eux. Cependant ils donnoient dès lors beaucoup de prise sur eux par leurs divisions domestiques; ce qui n'empêcha pas qu'au commencement du V. siècle (e) l'Empereur Honorius ne fût contraint de faire encore contre eux des Loix très-sévères, pour réprimer leurs violences. Enfin la conférence tenue à Carthage en 411. porta le coup mortel à ce Schisme; & depuis ce tems-là les Donatistes vinrent en foule se réunir à l'Eglise.

On peut mettre encore au nombre des Schismatiques de ce siècle les *Lucifériens*. En effet ce fut vers l'an 362. que Lucifer Evêque de Cagliari (f) ne pouvant se résoudre à recevoir ceux qui avoient souscrit au Concile de Rimini, résolut de se séparer même de ceux qui les recevoient après une satisfaction convenable. Du reste on ne lui reproche autre chose que sa dureté inflexible, & on ne l'accuse d'aucune erreur dans la Foi. La grande réputation de Lucifer lui fit quelques Sectateurs, entr'autres Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine, qui poussa le Schisme jusqu'à rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les Ariens. Quoi que peu nombreux, les Lucifériens (g) eurent des Evêques à Rome, & le plus fameux de ce parti étoit Grégoire d'Elvire, à qui ses partisans attribuoient le don des miracles. En 385. ils obtinrent de l'Empereur Theodose qu'ils avoient surpris, un Rescrit en leur faveur. Mais on ne voit pas qu'il ait eu un grand effet; & ce Schisme s'éteignit peu de tems après.

Le Concile général de Chalcédoine qui se tint au milieu du cinquième siècle, fut aussi une occasion de nouveaux Schismes. Quoi qu'en proscrivant l'Eutychianisme, il eût en même tems renouvelé la condamnation de Nestorius, les partisans secrets d'Eutychès cherchant toutes les voies de diminuer

(a) Optat. Milev. cont. Parm. L. 1.

(b) En 313.

(c) En 314.

(d) En 316.

Tom. III.

(e) En 405. & 410.

(f) August. de Hæres.

(g) Libell. Marc. & Faust.

l'autorité de cette sainte assemblée, ne manquèrent pas de la calomnier, comme si en reconnoissant deux natures en Jésus-Christ, elle eût en même tems autorisé l'erreur des deux personnes. Un des plus habiles & des plus puissans adversaires de ce Concile fut Theodore Evêque de Cézarée en Cappadoce. Celui-ci voyant l'Empereur Justinien fort zélé pour donner la paix à l'Eglise, lui fit entendre qu'il y avoit un moien très-court de réunir les restes du parti d'Eutychès avec les Catholiques; que ce qui choquoit ces premiers dans le Concile de Chalcédoine, étoit qu'il avoit reçu Theodoret, malgré son écrit contre les douze Anathèmes de S. Cyrille, & qu'il avoit approuvé ceux de Théodore de Mopsueste avec la lettre d'Ibas, dont la doctrine étoit entièrement Nestorienne; que si on condamnoit ces écrits, le Concile seroit justifié, & reçu de tout le monde. Justinien ne s'apperçut pas de l'artifice de cet imposteur; & se laissant tromper à ses raisons, il publia un Edit (a) ou Lettre adressée à toute l'Eglise en forme de Confession de foi, par laquelle il condamnoit les trois Chapitres, c'est-à-dire, les écrits de Theodore de Mopsueste, celui de Theodoret contre S. Cyrille, & la lettre d'Ibas.

Cet Edit fut le signal du Schisme. Comme on obligeoit tout le monde à y souscrire, qu'on récompensoit libéralement ceux qui le recevoient, & qu'au contraire ceux qui s'y opposoient étoient déposés ou envoyés en exil, plusieurs Evêques eurent la foiblesse de consentir à la condamnation qu'il contenoit. D'autres refuserent constamment d'obéir à cette Loi de l'Empereur. De ce nombre furent les Evêques d'Afrique: mais comme cette affaire eut de grandes suites, & que le détail nous meneroit trop loin, nous renvoyons ceux qui voudront s'en instruire, à l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là.

Mais le plus long sans contredit, le plus étendu, & par conséquent le plus déplorable de tous les Schismes qui ont affligé le Christianisme, est celui qui divise encore aujourd'hui l'Eglise Grecque des Catholiques. Il dure depuis au moins près de neuf cens ans, & a été marqué par tout ce que peuvent imaginer l'ambition, la jalousie, la haine, l'aigreur & l'animosité jointes à la fourbe & à l'artifice. Nous n'entrerons point dans l'Histoire de ce Schisme. Elle a été écrite par de très-sçavans Ecrivains (b) qu'on peut consulter: d'ailleurs l'occasion se présentera naturellement d'en parler dans la suite de cet ouvrage, lorsque nous traiterons des Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques. Nous nous contenterons donc de faire ici seulement quelques remarques sur l'origine & les causes de cette malheureuse division.

Quoique plusieurs fixent le commencement de ce Schisme à l'élévation de Photius sur le Siège Patriarchal de Constantinople, vers le milieu (c) du neuvième siècle, il est certain qu'il eut une origine beaucoup plus ancienne. Le Concile de Chalcédoine tenu quatre cens ans auparavant en fut la véritable époque. Dans cette assemblée, après avoir dressé vingt-sept Canons qui sont encore aujourd'hui reconnus & approuvés de toute l'Eglise, on en composa un vingt-huitième, dans l'absence & à l'insçu des Légats du Pape, par lequel on donna le second rang après Rome à l'Eglise de Constantinople. Les Légats eurent beau se plaindre de cette décision qui avoit été faite sans leur partici-

(a) Tom. v. *Concil.* p. 687.

(b) F. M. Fleury dans son *Hist. Eccles.* & Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs.*

(c) En 858.

pation ; ils eurent beau protester contre : les Patriarches de Constantinople jaloux d'un rang qui les élevoit presque à la première place, & se voyant d'ailleurs soutenus dans leur prétention par les Empereurs Grecs, qui croioient leur honneur intéressé à soutenir la dignité de l'Evêque de leur Ville Impériale, n'eurent aucun égard, ni à la protestation des Légats, ni aux remontrances réitérées des souverains Pontifes.

Telle fut la première étincelle, qui produisit depuis ce grand embrasement. Je sçai que quelques Ecrivains Protestans en attribuent la cause à l'ambition des Papes, qui s'opposèrent à la prétention des Patriarches de Constantinople, jusqu'à se séparer (a) de leur communion pour ce seul sujet. Mais si on considère les choses sans préjugé, on avouera sans contredit, que l'ambition & la prévarication étoit toute entière du côté des Patriarches de Constantinople, & la justice du côté des souverains Pontifes. En effet on ne peut nier que le vingt-huitième Canon du Concile de Chalcédoine ne fût irrégulier dans la forme, aiant été dressé par les Evêques Orientaux, tout dévoués à l'Empereur & au Patriarche de Constantinople, & jaloux de la gloire de leur Nation ; & cela à l'insçu & contre les protestations des Légats. Il étoit d'ailleurs injuste dans le fond, & contraire aux anciens Canons, sur tout à ceux du Concile de Nicée, qui réglant le rang des Eglises, avoient attribué le second à celle d'Alexandrie. Le vingt-huitième Canon du Concile de Chalcédoine avoit donc été fait au préjudice d'un tiers ; ce qui seul autorisoit le Pape chargé de veiller à l'observation des Canons, à s'opposer à l'exécution de celui-ci. D'ailleurs que les Patriarches de Constantinople ou ceux d'Alexandrie rinssent le second rang dans l'Eglise, il est évident que la chose étoit égale pour les Souverains Pontifes, & que ne s'étant pas opposés à l'un, ils auroient pû de même acquiescer à l'autre, si la justice & le bon ordre eussent permis. L'ambition & la jalousie du premier rang furent donc les seuls fondemens des prétentions des Patriarches de Constantinople, & par conséquent les premières causes du Schisme. Aussi ne se tinrent-ils pas même long-tems satisfaits de la seconde place, qui leur avoit été accordée par le Concile de Chalcédoine. Le titre d'Evêque universel qu'ils s'attribuerent dans la suite, (b) les mettant au dessus de tous les Evêques du monde, manifesta toute l'étendue de leurs prétentions, & fit voir avec combien de justice & de raison les Souverains Pontifes s'y étoient opposés d'abord.

On peut ajouter, que les erreurs qui depuis ce tems-là infectèrent l'Eglise Grecque, & auxquelles les Papes s'opposèrent toujours vigoureusement, ne contribuèrent pas peu à entretenir la jalousie, l'aigreur & la division entre les Grecs & les Occidentaux, & préparèrent insensiblement les esprits au Schisme qui éclata depuis. En proscrivant Eutychès, le Concile de Chalcédoine n'étoit pas son Hérésie. La conduite que tint Acace dans le siège de Constantinople, les violences de Pierre le Foulon à Antioche, celles de Pierre Monge à Alexandrie, le fameux *Hénoticon* (c) de l'Empereur Zenon, la

(a) En 473. le Pape refusa pour ce sujet de communiquer avec Acace Patriarche de Constantinople.

(b) Jean, surnommé *le Jeuneur*, Patriarche de Constantinople, fut le premier qui s'attribua ce titre dans un Concile particulier qu'il tint à Constantinople. Le Pape S. Grégoire s'opposa vigou-

reusement à cette entreprise, & ordonna même à ses Légats de ne point communiquer avec Cyrinaque Successeur de Jean, parce qu'il tenoit la même conduite.

(c) Ou Edit d'union. Par cet Edit, en recevant les Conciles de Nicée, de Constantinople & d'Ephèse, l'Empereur tenoit celui de Chalcédoine.



persécution que souffrirent les Catholiques sous Anastase son Successeur ; tout cela prouve que l'Eutychnianisme avoit jetté de profondes racines dans l'Eglise Grecque. Nous avons vû plus haut, que dans l'affaire des trois Chapitres on avoit eu principalement en vuë d'autoriser cette erreur. Celle des Monothélites dont nous parlerons, & qui parut depuis, en étoit encore une suite. Enfin l'Hérésie des Iconoclastes qui dura plus d'un siècle, acheva le Schisme. On peut aussi avancer sans crainte, que la perte que les Grecs firent dans cet intervalle de l'Empire d'Occident, porta le coup mortel à l'union des deux Eglises.

Telles furent, à mon avis, l'origine & les causes du Schisme des Grecs. Nous n'avons point parlé ici de plusieurs Schismes particuliers, parce qu'ils durèrent peu, & n'intéressèrent l'Eglise que médiocrement. Nous ne dirons rien non plus des Schismes assez fréquens, surtout depuis le huitième siècle, causés par l'ambition des Antipapes. Outre que ce sujet demanderoit une Histoire particulière, il est si stérile en événemens, & si fertile en répétitions, qu'il rebuiteroit facilement les Lecteurs. Enfin nous renvoyons ce qui regarde le Schisme d'Angleterre, à l'Article où nous traiterons des Cérémonies Religieuses des Protestans. Le peu que nous avons dit des principaux Schismes, qui en divers tems ont introduit la division dans l'Eglise de Dieu qui est essentiellement une, suffira pour en donner une légère idée, ainsi que de leur origine, & des causes qui les ont produits. Il nous reste à parler des Hérésies ; & parce que de toutes celles qui se sont élevées depuis la naissance de l'Eglise, plusieurs ont eu de grandes suites, nous nous étendrons davantage sur cette matière.

(a) II. La première & la plus ancienne de toutes les Hérésies est celle de Simon, surnommé le Magicien. Celui-ci voyant que par l'imposition des mains des Apôtres on recevoit le S. Esprit, qui se rendoit alors sensible par le don des Langues, des guérisons & des autres miracles, offrit de l'argent aux Apôtres, & leur dit : *Donnez-moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le S. Esprit.* Saint Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec toi, puisque tu crois pouvoir acheter le don de Dieu ; & il l'exhorta à faire pénitence. Mais Simon ne se convertit point : au contraire il abusa du nom de Jesus-Christ pour faire une Secte particulière. (b) Il disoit qu'il étoit la souveraine puissance, qui souffroit d'être nommée comme les hommes vouloient : qu'il avoit paru entre les Juifs comme Fils, à Samarie comme Pere, chez les autres Nations comme S. Esprit. Il menoit avec lui une femme nommée Hélène, ou *Silene*, c'est-à-dire *Lune*, qu'il avoit achetée à Tyr, où elle étoit esclave prostituée. Il la nommoit la première conception de son esprit, la mere de toutes choses, &c. Pour s'attirer plus de Sectateurs, en les délivrant du danger de la mort auquel les Chrétiens s'exposoient, il leur enseigna d'être indifférens pour l'idolâtrie. Ils l'adorerent lui-même sous la figure de Jupiter, & *Silene* sous celle de Minerve. Leurs Prêtres vivoient dans la débauche, & s'appliquoient à la Magie, aux enchantemens, aux charmes pour donner de l'amour, à l'explication des songes, & à toutes les vaines curiosités.

Cette

ne, & sembloit même lui attribuer des erreurs. *L'Histoire de l'Empereur Zenon* fut publiée en 478.

(a) Des Hérésies qui se sont élevées dans l'Eglise.

(b) *Ibid.* Liv. 1. Ch. 20. pag. 115. Edit. de 1639.

Cette Secte ne fut point persécutée; cependant deux cens ans après elle ne paroissoit plus en aucun lieu du monde.

Nous ne nous sommes un peu étendus sur cette matière, que pour faire voir comment dès sa naissance la Religion fut déshonorée par les erreurs, que la malice & la corruption des hommes inventerent à dessein de la faire servir à leurs passions, & d'établir à l'ombre de son autorité respectable toutes les visions de leur esprit dérégé & tous les désordres de leur cœur. Outre cette Hérésie, le premier siècle de l'Eglise vit encore naître celle des *Nicollaites*, qui prirent leur nom de Nicolas un des sept premiers Diacres de Jérusalem, & qui abusèrent d'une parole (a) & d'une action fort innocentes de ce Diacre, pour mépriser les règles du mariage, & s'abandonner à l'incontinence: celle d'*Ebion* & de *Cérinthe*, qui tous deux nioient la divinité de Jesus-Christ, & contre lesquels principalement S. Jean écrivit son Evangile: celle de *Ménandre*, le principal disciple de Simon le Magicien, qui disoit comme lui (b) que la Vertu Inconnue l'avoit envoyé pour le salut des hommes, & que personne ne pouvoit être sauvé, s'il n'étoit baptisé en son nom, mais que son baptême étoit la vraie résurrection, en sorte que ses disciples seroient immortels, même en ce monde.

Dans le second siècle, lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers Disciples, qui avoient vû Jesus-Christ de leurs yeux, & entendu sa Doctrine de leurs oreilles, les Hérésies, qui jusques-là s'étoient tenues dans les ténèbres, commencerent à lever la tête, & à se produire avec plus d'impudence. Un nommé Elxai, Juif d'origine, forma une Secte particulière de Juifs demi-Chrétiens, ennemis de la virginité & de la continence, & qui contraignoient au mariage. Ils disoient (c) que l'on pouvoit sans péché céder à la persécution, adorer les Idoles, & professer au dehors ce que l'on vouloit, pourvu que le cœur n'y eût point de part. On les appella *Oséniens*, ou *Oséniens*. Ils gardoient la Circoncision & le Sabbath. Après eux vinrent les *Gnostiques* partagés sous différens Chefs, Saturnin, Basilide & Carpocras disciples de Ménandre, mais qui se réunirent dans le dessein de souiller par leurs rêveries la pureté de la Foi. Valentin renchérit sur leurs visions, & composa une Doctrine mêlée de la Philosophie Platonicienne & des Mystères des Nombres, avec la Théogonie d'Hésiode & l'Evangile de S. Jean, qui étoit le seul qu'il reçût. Nous n'entrerons point dans la discussion de la fable ridicule (d) de ses *Eones*. Elle montre jusqu'où les plus beaux esprits se sont égarés, quand ils ont suivi leurs pensées dans l'explication de l'Ecriture. « La maladie de tous ces Hérétiques, dit (e) M. Fleury, étoit de trouver trop simple la Doctrine de l'Eglise Catholique, & de vouloir relever plus haut le Dieu qu'ils reconnoissoient pour Souverain. » Le nom de Gnostiques qu'ils s'attribuerent signifie *Sçavans*, ou *Illuminés*; & les Catholiques l'appliquoient aux Chrétiens les plus parfaits. Après eux parut l'impie *Marcion*, que la jalousie & le dépit jetterent dans le mauvais parti, & qui marchant sur les traces de *Cerdon* son maître, (f) établit deux Principes, l'un bon, l'autre mauvais. Il

(a) Les Apôtres lui aiant reproché qu'il étoit jaloux de sa femme qui étoit fort belle, il la présenta aux freres, & lui permit d'épouser qui elle voudroit. Il disoit qu'il falloit abuser de la chair, voulant dire qu'il falloit la mortifier.

(b) *Iren.* l. 1. Ch. 21.

(c) *Epph. Hæres.* 19. & 20.

(d) *V. Iren.* l. 1. Ch. 1. & Tertull. *adv. Praxen.* Ch. 7. 8. 9. &c.

(e) *Hist. Eccles.* Tom. 1. l. 3.

(f) *Iren.* l. 1. Ch. 29.

noit la Résurrection des corps, & condamnoit le Mariage, ne baptisant que ceux qui faisoient profession de continence. Ses Sectateurs s'abtenoient de la chair des animaux & du vin, & n'usoient que d'eau dans le Sacrifice. Ils jeûnoient le Samedi en haine du Créateur; & ils pouvoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer eux-mêmes à la mort, sous prétexte de Martyre. Environ vingt ans après (a) *Montan* s'étant associé deux femmes débauchées, *Priscilla* & *Maximilla*, prétendit (b) que lui & ses Prophétesses avoient reçu la plénitude de l'Esprit de Dieu, qui n'avoit été communiqué qu'imparfaitement aux autres. Il se faisoit appeler le *Paraclet*, & prétendoit enseigner une plus grande perfection que les Apôtres. Il condamnoit les secondes noces comme une débauche, ordonnoit de nouveaux jeûnes, défendoit de fuir dans la persécution, & ne recevoit presque point de pécheurs à pénitence. On appella sa doctrine l'Hérésie des Phrygiens, ou selon les Phrygiens, *Cata-Phrygas*, parce que *Montan* étoit de la Phrygie. Ses partisans se divisèrent en plusieurs Sectes, dont quelques-uns dans leurs prières mettoient le doigt devant leur nez, pour se fermer la bouche & marquer leur application. Nous passons les *Encratites* ou *Continens*, dont *Tatien* fut le Chef; les *Marcofiens* auxquels se joignirent les *Ascodroutes* ou *Ascodroupites*, & les *Arcontiques*, qui tous renchérirent sur les rêveries de *Valentin*. Enfin vers la fin de ce siècle, *Hermogène* Peintre & Philosophe quitta la Doctrine de l'Eglise pour celle des Stoïciens. Il soutint (c) que la matière étoit éternelle & incréée; que les Démonstrations seroient un jour réunis à la matière; & que le Corps de *Jesus-Christ* étoit dans le Soleil.

Au commencement du troisième siècle vivoit *Origène* que nous ne mettrons point au nombre des Hérétiques, quoique l'Eglise ait condamné plusieurs de ses opinions, puisqu'on peut l'excuser, en disant qu'il ne les a avancées qu'en doutant, & les soumettant au jugement du Lecteur. C'est ainsi qu'on peut le justifier sur les sentimens qui sont constamment de lui; car il y en avoit d'autres qu'il désavouoit absolument, se plaignant que les Hérétiques avoient falsifié ses Ouvrages. Au reste les erreurs qu'on lui a reprochées se trouvent principalement dans son *Traité des Principes*, où il avance des opinions hardies & singulières sur la Trinité; sur la nature des Anges, qu'il croit composés d'ame & de corps très-subtils; sur celle des Astres, qui selon lui, sont animés; sur l'état des Démonstrations, qu'il dit devoir un jour cesser d'être ennemis de Dieu; sur la pluralité des Mondes, qu'il pense avoir existé de toute éternité, & devoir éternellement se succéder les uns aux autres. Vers l'an 248. il fut appelé à un Concile de plusieurs Evêques, tenu en Arabie contre des Hérétiques, (d) qui disoient que les ames mouroient en même tems que les corps, & ressusciteroient en même tems. Il combattit aussi d'autres Hérétiques, nommés *Helcésaites*, qui avoient renouvelé les erreurs d'Elxai, dont nous avons parlé plus haut.

On compte parmi les Hérétiques de ce même siècle les *Aquariens*, contre lesquels écrivit *S. Cyprien*, & qui furent ainsi appelés, parce que (e) par ignorance ou par simplicité ils n'emploioient que de l'eau dans le Sacrifice,

(a) Vers l'an 171. de *Jesus-Christ*.

(b) *V. S. Jérôme. Epist. 54. ad Marcell.*

(c) *Tertull. in Herm. C. 1.*

(d) *Euseb. Hist. L. VI. C. 37.*

(e) *V. S. Cypri. Epist. 63.*

de peur d'être reconnus pour Chrétiens à l'odeur du vin ; & les *Millénaires*, contre lesquels S. Denis d'Alexandrie composa un Traité. Leur principal Auteur avoit été l'Evêque Népos, (a) qui prenant trop judaïquement les promesses des saintes Ecritures, disoit que Jesus-Christ régneroit sur la terre pendant mille ans, & que pendant ce tems les Saints jouiroient de tous les plaisirs du corps.

Ce même siècle vit naître l'Hérésie de *Sabellius*, qui étoit la même dans le fond que celle de *Praxeas* & des *Patropassiens*, qui nioient la Trinité, & la distinction réelle des Personnes divines. Aussi *Sabellius* l'avoit-il apprise (b) de *Noëtus* dont il étoit disciple, & qui l'avoit prêchée dans le Levant, tandis que *Praxeas* l'enseignoit en Occident. Cette Hérésie s'étendit fort loin. A peu près dans le même tems (c) vivoit *Paul de Samosate* Evêque d'Antioche, qui enseignoit que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu.

Enfin sur la fin de ce siècle (d) parut l'Hérétique *Manès*, dont la doctrine étoit la même que celle de *Cerdon* & de *Marcion*, (e) & rouloit sur la distinction des deux Principes ; le bon, qu'il appelloit Prince de la lumière ; & le mauvais, qu'il nommoit Prince des ténèbres. Et il ne prenoit pas métaphoriquement ces mots de lumière & de ténèbres, mais au pied de la lettre, car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien & du mal. Le Soleil & la Lune étoient deux vaisseaux voguans dans le Ciel, comme en une grande mer ; le Soleil composé du bon feu ; la Lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la Trinité Divine. Le Pere habitoit dans une lumière reculée, le Fils dans le Soleil, la Sagesse dans la Lune, & le S. Esprit dans l'air. En haine de la chair qui étoit du mauvais Principe, il falloit empêcher la génération, & par conséquent le Mariage. Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les Reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'Idolâtrie, ni croire que Jesus-Christ se fût incarné, & qu'il eût souffert. Ils avoient un Baptême, mais corrompu. Ils célébroient aussi l'Eucharistie, mais avec un mélange si exécrationnable, qu'on n'ose l'écrire. Telle étoit la doctrine de *Manès* & des *Manichéens*. Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre, & de durer très-long-tems. Vers le commencement du onzième siècle on découvrit des *Manichéens* en France, comme il paroît par un Concile d'Orléans tenu en 1022. qui les condamna au feu. On brûla de même ceux de cette Secte, qui furent trouvés ailleurs, particulièrement à Toulouse. *Adémar Moine* d'Angoulême, Auteur Contemporain, dit que ces *Emisaires* de l'Antechrist, c'est ainsi qu'il appelle ces Hérétiques, étoient répandus en différentes parties de l'Occident, & se cachotent avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvoient. Il aoute, qu'ils commettoient en secret des abominations, qu'il n'est pas même permis d'écrire. Deux ans après il s'en trouva aussi à Arras : mais ceux-ci abjurèrent leurs erreurs ; & on leur pardonna. Il y en avoit aussi dans le Diocèse de Soissons au commencement du douzième siècle ; & l'on voit que le Concile général de Latran tenu en 1139. se crut obligé de les condamner. Ils étoient aussi fort

(a) Euseb. Hist. L. VII. C. 24.

(b) Epiph. Hæres. 72. n. 1.

(c) Euseb. Hist. L. VII. C. 27.

(d) L'an de J. C. 277.

(e) Epiph. Hæres. 66. N. 13. &c.

répandus alors en Orient, où l'on les connoissoit sous les noms de Bulgares & de Bogomilles; & nous lisons que vers 1111. l'Empereur Alexis Comnène (a) fit brûler Basile leur Chef. Ils reparurent en France vers le milieu du douzième siècle, sous les noms de *Poplicains* ou *Publicains*, de *Bons-hommes*, de *Henriciens*, de *Cathares*, &c. Leurs principaux Chefs furent Pierre de *Bruis* brûlé en Languedoc (b) par les Catholiques, & Henri son disciple, qui de Moine Apostat devint l'Apôtre de cette Secte. Ces deux Hérétiques aiant parcouru le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, infecterent ces Provinces de leurs erreurs. Leurs Sectateurs devinrent très-puissans à Toulouse: mais ce fut principalement à Albi qu'ils se multiplièrent davantage; d'où on donna depuis à toute la Secte le nom d'*Albigois*. Nous en parlerons dans la suite.

L'état de l'Eglise étoit tel que nous l'avons dit, lorsque vers le commencement du quatrième siècle (c) elle fut attaquée par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'Hérésie d'*Arius* Prêtre d'Alexandrie, & chargé dans cette ville de la Prédication & du gouvernement d'une Eglise. Il avoit prétendu à l'Episcopat, & ne pouvoit souffrir qu'Alexandre qui venoit d'être élevé sur la Chaire d'Alexandrie, lui eût été préféré. Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine; & il s'en présenta une occasion. Alexandre (d) parlant de la Sainte Trinité en présence des Prêtres & des autres Clercs, soutint qu'il y avoit unité dans la Trinité. Arius prétendit que c'étoit introduire l'Hérésie de Sabellius, & donna dans l'extrémité opposée, disant que si le Pere a engendré le Fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où il concluoit, que le Fils de Dieu est sa créature & son ouvrage, capable de vertu & de vice par son libre arbitre.

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque tems caché: mais lorsqu'il se vit écouté & soutenu d'un grand nombre de Sectateurs, il la prêcha publiquement, & attira à son parti un grand nombre de Vierges, douze Diacres, sept Prêtres, & même quelques Evêques. » Il avoit, dit (e) M. *Fleury*, de grands talens » pour séduire. Il étoit déjà vieux; on croioit voir en lui de la vertu & du zèle. » Son extérieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux & abatu, comme de mortification, son habit austère. D'ailleurs » sa conversation étoit douce & agréable, propre à gagner les esprits: il étoit » instruit de la Dialectique & des Sciences profanes. » Saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par des avis charitables: mais voyant enfin que ses erreurs passaient d'Alexandrie dans les autres villes, il assembla un Concile, où Arius fut excommunié tout d'une voix, & déposé. Celui-ci se voyant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie & se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques Evêques. Son plus puissant protecteur étoit Eusèbe de Nicomédie. On comptoit encore parmi ses Partisans Eusèbe Evêque de Césarée, Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Grégoire de Béryste, Aëtius de Lydda, &c.

Constantin

(a) Annal. Comn. L. XV. p. 486.

(b) Vers l'an 1147.

(c) Environ l'an de J. C. 325.

(d) Socrat. *Hist.* L. I. C. 5. Sozom. *Hist.* L. C. 15.

(e) *Hist. Eccléf.* Tom. III. L. 10.

Constantin travailloit à établir solidement la paix & le repos de l'Eglise, lorsqu'il apprit la division qui commençoit en Egypte & dans les Provinces voisines, à l'occasion des dogmes d'Arius. Ce n'étoient pas seulement les Evêques & les Prêtres qui disputoient: les Peuples entiers étoient divisés. Le désordre vint à tel point, que dans leurs spectacles les Païens tournoient le Christianisme en ridicule. Ces nouvelles affligèrent sensiblement Constantin: mais comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des Mystères, & qu'Eusébe de Nicomédie avoit beaucoup de crédit auprès de lui, il fut aisé à cet Evêque de lui faire entendre, que cette division des Eglises n'avoit d'autre fondement, que des disputes de mots & de vaines subtilités, qui n'intéressoient point le fond de la Religion; & que le plus grand mal étoit l'aigreur des esprits, & en particulier l'aversion de l'Evêque Alexandre contre Arius. Prévenu de cette idée, l'Empereur se contenta d'abord d'envoyer à Alexandre Osius Evêque de Cordouë, en qui il avoit une confiance particulière, avec une Lettre adressée conjointement à Alexandre & à Arius, par laquelle il les exhortoit à la réunion. Mais les soins de ce grand homme n'ayant pas produit ce que Constantin en avoit espéré, ce Prince par le conseil des Evêques (a) résolut d'assembler ce Concile célèbre pour avoir été le premier Œcuménique, & plus encore peut-être par le nombre & la qualité des personnes qui le composèrent. Ce fut à Nicée que se rendirent (b) pour ce sujet près de trois cens Evêques Catholiques; Saint Alexandre Evêque d'Alexandrie accompagné du jeune Diacre Athanase, Potamon d'Héraclée sur le Nil, Saint Paphnuce, Saint Spyridion, Saint Jacques de Nisibe, & plusieurs autres, dont les noms sont fameux dans l'Histoire Ecclésiastique. On y en compta jusqu'à vingt-deux du parti d'Arius. L'Empereur en personne se trouva au Concile: Osius y présida (c) de la part du Pape Silvestre; & après avoir entendu Arius, après avoir examiné ses raisons & celles de ses Partisans, les Peres ne trouvant point de terme plus propre pour prévenir les subtilités & la mauvaise foi des Ariens, par rapport à la Divinité de J. C. que celui de *Consubstantiel*, l'insérèrent dans le célèbre Symbole qu'ils composèrent, & auquel souscrivirent enfin tous les Evêques, même les deux Eusébes & les autres du parti d'Arius. Théonas de Marmarique & Second de Prolémaïde furent les seuls, qui demeurèrent opiniâtrément attachés à cet Hérésarque. Aussi furent-ils également condamnés par le Concile, avec sa personne & ses écrits. En même tems l'Empereur écrivit deux Lettres (d) pour publier les Ordonnances du Concile, & exila Arius avec les deux Evêques qui étoient demeurés attachés à son parti.

Mais à peine le Concile fut-il terminé, & les Peres retirés chacun dans leur Siège, qu'on vit clairement que ces deux dont nous venons de parler, n'étoient pas les seuls qui n'eussent point renoncé à l'erreur. Notre dessein n'est point d'entrer dans le détail de tous les événemens qui suivirent cette Hérésie, sur laquelle nous ne nous sommes déjà étendus, que parce qu'elle a été renouvelée de notre tems, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage, lorsque nous parlerons des Sociniens. Nous n'entreprendrons donc point de représenter le changement de Constantin, qui par sa facilité à prêter l'oreille aux discours des Evêques Ariens, pensa détruire ce qu'il venoit d'établir à

(a) Sozom. *Hist.* l. I. C. 17.

(b) L'an de J. C. 325.

(c) *Grégoire* l. XI. C. 5.

(d) Sozom. *Hist.* l. I. Ch. 9. & 18.

Nicée, & porta certainement un coup dangereux à la foi dans la personne de S. Athanase (a) qu'il exila; les emportemens de l'Empereur Constantius son fils, qui se déclara ouvertement pour l'erreur, qui la favorisa, & qui travailla à l'établir par toutes les voies les plus capables de séduire ou d'intimider le retour d'Arius justifié par (b) un Concile Hérétique, & puni presque en même tems d'une mort tragique (c) dont Dieu se plaît quelquefois à se servir, pour se venger de ses ennemis; les violences de ses Partisans; les calomnies qu'ils inventerent & la persécution qu'ils susciterent contre les plus illustres Prélats Orthodoxes, qu'ils chargerent de fets & chasserent de leurs Sièges, tandis qu'à la place de ces Saints Evêques ils mettoient de jeunes débauchés (d) encore Païens, ou à peine Cathécumenes, qui achetoient l'Épiscopat à prix d'argent, & en professant l'Hérésie; la fermeté au contraire des Papes & des Evêques Catholiques, qui dans plusieurs Conciles (e) soutinrent avec vigueur les Décrets de Nicée; la chute ensuite du grand Osius & du Pape Libère; qui sans autoriser l'erreur, semblerent la favoriser, en souscrivant une formule de foi (f) dictée par les Hérétiques, mais qui réparèrent ensuite glorieusement cette faute, le premier par un prompt repentir, le second, en reprenant courageusement la défense de la vérité (g) lorsqu'elle paroissoit presque abandonnée; le scandale enfin causé par plus de quatre cens Evêques assemblés à Rimini, (h) qui trompés par leurs adversaires, vaincus par la misère & par l'ennui, sans s'appercevoir du venin caché qu'on leur présentait, autorisèrent l'Hérésie par leurs signatures, & ne reconnurent leur erreur, que lorsqu'ils virent avec douleur les Ariens triompher de leur foiblesse, & se prévaloir de leur excès de bonne foi.

Nous remarquons seulement, que dans l'espace d'environ vingt-cinq années, qui s'écoulerent depuis le Concile de Nicée jusqu'à la mort de Constantius, arrivée en 361. il se tint à ce sujet vingt Conciles, dans lesquels les Hérétiques eurent presque toujours le dessus; & que dans ce court intervalle on peut compter jusqu'à seize professions de foi différentes composées par les Ariens; ce qui marque l'incertitude de leur Doctrine, & combien peu ils convenoient entr'eux de ce qu'ils devoient enseigner; caractère qui dans tous les tems a été inséparable de l'erreur. Aussi les Hérétiques dont nous parlons furent-ils divisés presque dès leur origine; les uns, qui étoient les Ariens purs, regardant le Fils de Dieu comme une simple créature; tandis que les autres en le mettant au dessous de Dieu, lui donnoient cependant quelque chose au-dessus de l'humanité. Cette Secte perdit beaucoup à la mort de Constantius. Il est vrai que Valens la protégea encore (i) pendant quelque tems: les Ariens obtinrent même dans les premières années du règne du jeune Valentinien (l) une Loi qui autorisoit leurs assemblées. Mais ces protections ne furent que passagères; & ils furent constamment persécutés par tous les autres Empereurs. Cependant cette Hérésie subsista

(a) Athanas. Apol. 1.

(b) Le Concile de Jérusalem tenu par les Ariens en 335.

(c) Socrat. Hist. L. I. Ch. 38.

(d) Euseb. ad Solim.

(e) Le Concile de Rome, deux de Milan, un d'Alexandrie, un d'Arles, & surtout celui de Sardique tenu en 347.

(f) Socrat. Hist. L. II. Ch. 31. & Sozom. L. IV. Ch. 12.

(g) Après le Concile de Rimini.

(h) Sev. Sulp. L. II.

(i) Socrat. Hist. L. IV. Ch. 6. & Sozom. L. VI. Ch. 8.

(l) Sozom. L. VII. Ch. 13.

SUR LE SCHISME ET SUR L'HERÉSIE. 19

toujours, & infecta même toute la Nation des Goths (a) qui la porterent ensuite dans tout l'Occident.

Dans le même siècle, c'est-à-dire vers l'an 325. parurent aussi les *Audiens*, ainsi appelés du nom d'*Audius* leur Chef. Ce n'étoit d'abord qu'un simple Schisme; & ils faisoient profession d'une morale très-sévère, sans errer dans la foi. Mais bientôt ils devinrent *Quartodécimains* (b) célébrant la Pâque le quatorze de la Lune, comme les Juifs, & ensuite *Anthropomorphites*. Ces Hérétiques prenant trop à la lettre ce qui est dit dans l'Ecriture, que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image est selon l'ame ou selon le corps, se figuroient Dieu corporel & sous une forme humaine, lui donnant un visage, des yeux, des mains, &c. Cette erreur se répandit ensuite dans les Monastères d'Egypte (c) où elle causa de grands mouvemens entre les Grands Freres, c'est-à-dire, ceux des Moines qui passaient pour les plus parfaits. On peut voir dans l'Histoire Ecclésiastique (d) les suites fâcheuses que cette dispute eut pour S. Jean Chrysostome.

Le même siècle vit encore naître l'Hérésie de *Photin*, (e) qui joignant les erreurs de Sabellius & de Paul de Samosate, nioit la Trinité, & qui ayant été condamné d'abord par le Concile d'Antioche tenu en 345. par les Demi-Ariens, le fut encore dans la suite par plusieurs autres; celle d'*Apollinaire*, (f) qui consistoit principalement à soutenir, que Jesus-Christ n'avoit point eu d'entendement humain, mais seulement la chair, que son corps étoit descendu du Ciel, & que par conséquent il étoit d'une autre nature que le nôtre; celle des *Antidicomarianites*, ou adversaires de Marie, & des *Collyridiens*, (g) dont les premiers disoient que Marie n'étoit pas demeurée Vierge, & qu'après la naissance de Jesus-Christ elle avoit eu des enfans de S. Joseph, tandis que les autres faisoient passer la sainte Vierge pour une espèce de Divinité; celle des *Priscillianistes*, (h) dont le fond de la doctrine étoit celle des Manichéens, mêlée des erreurs des Gnostiques & de plusieurs autres, & dont le Chef fut le premier des Hérésiarques, que les Loix du Prince (i) condamnèrent à la mort, malgré les instances de S. Martin pour lui sauver la vie; celle de *Jovinien*, qui aux erreurs des Antidicomarianites joignoit une doctrine douce & commode, dont l'appas lui attira grand nombre de Sectateurs, celle des *Massaliens*, qui commencèrent à paroître dès le règne de Constantius, (l) & qui faisoient consister dans la priere seul l'essence de la Religion, croyant du reste que la science & la vertu des hommes pouvoit arriver non seulement à la ressemblance, mais à l'égalité de Dieu, en sorte que ceux qui étoient parvenus à cet état de perfection, ne pouvoient plus pécher, pas même de pensée ou par ignorance; enfin celle des *Macedoniens*, dont le Chef, nommé *Macedonius*, avoit tenu le Siège de Constantinople. (m) Il étoit du nombre des Ariens mitigés: mais il nioit avec les purs Ariens la divinité du S. Esprit, soutenant que ce n'est qu'une créature semblable aux

(a) Theodor. l. IV.

(b) Epiph. Hæret. 70. N. 9. 10.

(c) Sozat. Hist. l. VI. Ch. 7. & Sozom. l. VIII. Ch. 11.

(d) V. l'Hist. Ecclésiast. de M. Fleury Tom. V. l. 37.

(e) Epiph. Hæret. 71. V. aussi Sozom. l. XI. Ch. 13.

(f) Epiph. Hæret. 77.

(g) Idem. Hæret. 77. 78. 79.

(h) August. Hæret. 70. V. aussi Sev. Sulpice. l. I. & II.

(i) En 348. V. Sev. Sulpice l. II. & Orose l. VII. Ch. 14.

(l) Epiph. Hæret. 80.

(m) V. Sozom. l. IV. V. VII. & Sozat. l. II. & V.

Angès, mais d'un rang plus élevé. Cette erreur fut condamnée dans le Concile de Constantinople, qui est le second Œcuménique tenu en 381. sous l'empire de Théodose.

Le V. siècle ne fut pas moins funeste à l'Eglise que le précédent. Ce fut au commencement de ce siècle, que l'Hérésie des *Pélagiens* commença à se faire connoître en Occident. Un Syrien, nommé *Pélagius*, l'apporta à Rome vers l'an 400. Comme il étoit fin, rusé & adroit, caractère de tous les Hérésiarques, il n'osa pas la publier lui-même, de peur de se rendre odieux: mais il l'inspira au Moine *Pélagie*, qui étoit alors dans cette Ville, & fort renommé pour sa doctrine. Celui-ci commença donc à prêcher contre la grâce & le péché Originel: mais il prenoit grand soin de dissimuler ses erreurs. (a) Il les faisoit proposer plus clairement par ses disciples, pour voir comment elles seroient reçues, & les approuver ou les condamner, selon qu'il jugeoit utile pour ses desseins. Par cette adresse *Pélagie* étendit beaucoup sa doctrine en peu de tems. Son principal disciple fut *Celestius*. Lui & son maître avoient beaucoup d'esprit & de subtilité. Ils quitterent Rome, & passerent en Afrique, où *Celestius* ayant voulu dogmatiser, fut condamné par un Concile tenu à Carthage. *Celestius* en appella au S. Siège, & se retira à Ephèse.

S. Augustin qui avoit déjà signalé son zèle contre les Donatistes, ne négligea pas encore cette occasion; & il composa plusieurs écrits, où il établit la vérité du péché Originel & la nécessité de la Grâce contre les erreurs de *Pélagie*. Celui-ci s'étoit retiré en Palestine, où sa doctrine ayant été déferée à un Concile tenu à Diospolis en 415. il y fut absous, parce qu'il parut Catholique, & qu'il y condamna lui-même ce qu'il enseignoit. Mais il ne le condamna que de bouche; car il ne changea point de sentimens, & en imposa aux Evêques. Aussi ceux d'Afrique ne s'y laisserent pas tromper; car dans un Concile qu'ils tinrent à Carthage en 416. ils anathématiserent sa doctrine, & même sa personne, au cas qu'il refusât de rétracter ses erreurs. En même tems ils écrivirent au Pape S. *Innocent*, pour le prier de joindre à leur décision l'autorité du Siège Apostolique; & en conséquence le Pape leur répondant l'année suivante, condamna la doctrine de *Pélagie*, de *Celestius* & de leurs Sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise. Malgré cette condamnation *Pélagie* & *Celestius* trouverent encore moyen d'en imposer au Pape *Zozime*, qui les regarda comme des gens calomniés & persécutés, & écrivit même en leur faveur aux Evêques d'Afrique. Mais ceux-ci ne se laisserent pas tromper aux ruses & aux détours de ces Hérétiques. En 418. s'étant assemblés à Carthage en Concile plénier, ils renouvelerent la condamnation qui avoit été prononcée contre les Pélagiens, & dresserent contre eux huit Articles fameux qui furent depuis une règle. Le Pape *Zozime* mieux instruit (b) les approuva. Il envoya sur cela ses Lettres à toutes les Eglises du monde; & tous les Evêques Catholiques y souscrivirent. De cette Secte sortirent depuis les *Sémi-pélagiens*, qui sans nier absolument la nécessité de la Grâce, croioient qu'au moins le commencement du mérite venoit de nous. Cette erreur commença chez les Moines d'Adrumet, à l'occasion des Livres de S. Augustin contre les Pélagiens. De-là elle se communiqua aux Moines

de

(a) M. Fleury, *Hist. Eccles.* Tom. V. L. 23. | (b) Mar. Merc. *Comment. ad Imper.*

SUR LE SCHISME ET SUR L'HERÉSIE. 21

de Lérins, nommés communément les Moines de Marseille, & fit depuis de grands progrès.

A peine l'Eglise eut-elle proscrit l'Hérésie des Pélagiens, (a) qu'il s'en éleva une autre encore plus dangereuse, puisqu'elle a infecté depuis, & infecte encore aujourd'hui une partie de l'Orient. Ce fut celle de *Nestorius*, qui tenoit alors le Siège de Constantinople. Elle consistoit en ce que cet Hérétique nioit qu'on dût appeller Marie mere de Dieu, *Theotocos*, & vouloit qu'on reconnût deux personnes en Jesus-Christ. Delà plusieurs prirent occasion de l'accuser de renouveler les erreurs de Paul de Samosate & de Photin. L'Historien Socrate (b) l'en justifie : mais, dit-il, il avoit peur du mot de *Theotocos* comme d'un phantôme, & cela lui arriva par son extrême ignorance ; car comme il étoit naturellement éloquent, il se croïoit sçavant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, & dédaignoit d'étudier les Livres des anciens Interprètes de l'Écriture, enflé par sa facilité de parler, & s'estimant au dessus de tous les autres.

Quoiqu'il en soit, la doctrine de Nestorius excita de grandes disputes tant en Orient qu'en Occident. Le Pape S. *Celestin* crut pouvoir apaiser ces troubles, en condamnant cette Hérésie dans un Concile qu'il tint à Rome pour ce sujet l'an 430. Elle fut encore proscrite la même année par un autre Concile, que S. Cyrille, un des plus zélés défenseurs de la doctrine Catholique contre les Nestoriens, assembla à Alexandrie dont il étoit Evêque, en exécution de la commission du Pape ; & ce fut à cette occasion, qu'il publia les douze fameux Anathêmes qui firent depuis tant de bruit, & qui dans la suite donnerent lieu aux partisans de l'erreur de calomnier la doctrine de ce Sçavant Evêque. Enfin ces remèdes lents ne pouvant arrêter le mal, l'Empereur Theodose (c) convoqua le Concile d'Ephèse, qui fut le troisième Œcuménique. Nous n'entrerons point dans le détail de ce qui se passa à cette assemblée. Nous dirons seulement, que Nestorius ayant refusé de comparaître, fut condamné & déposé par plus de cent Evêques ; que sur ces entre-faites Jean d'Antioche, ami de Nestorius, & qui avoit déjà été choqué des douze Anathêmes de S. Cyrille, étant arrivé, tint de son côté un Concilia-bule composé de quarante-trois Evêques, où sur des accusations vagues, sans preuves & sans examen, S. Cyrille fut déposé lui-même comme Hérétique ; & que celui-ci fit ensuite excommunier par le Concile Jean d'Antioche & ses partisans. Cette division pouvoit avoir de grandes suites. Cependant elle s'appaîsa (d) l'année suivante. Jean d'Antioche se réconcilia avec S. Cyrille, & approuva la condamnation de Nestorius. La plupart des autres Evêques en firent de même. Enfin en 435. l'Empereur publia une Loi, par laquelle il ordonna que les Sectateurs de cet Hérésiarque seroient nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le Magicien, & que ses Livres seroient supprimés & brûlés publiquement, avec défenses à ses partisans de tenir aucune assemblée. Nestorius mourut en exil (e) accablé de vieillesse & d'infirmités ; & on dit que sa langue fut rongée de vers. On verra par la suite de cet ouvrage, que son Hérésie ne mourut pas avec lui, & qu'elle subsiste encore en Orient dans quelques Communions des Grecs Schismatiques.

(a) En 428.

(b) Socrat. *Hist.* l. VII. Ch. 32.

(c) Evagr. *Hist.* l. I. Ch. 7.

(d) En 434.

(e) Evagr. *ubi supra.*

Cette Hérésie fut bientôt après suivie de celle d'*Eutychès*, qui lui étoit toute opposée. *Eutychès* étoit Prêtre, & Abbé d'un monastère de 300. Moines voisin de Constantinople. Il avoit été un des plus zélés adversaires de *Nestorius*, & les amis de *S. Cyrille* le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défense de la Foi. Mais sous le nom de Nestoriens, cet Hérétique attaquoit en effet les Catholiques qui reconnoissoient deux natures en *Jésus-Christ*. *Eusèbe* Evêque de *Dorylée* en *Phrygie* avoit lié une étroite amitié avec lui ; mais il connut enfin par ses discours qu'il outroit la matière, & que non seulement il nioit qu'il y eût deux personnes dans *Jésus-Christ*, conformément à la décision de l'Eglise contre *Nestorius*, mais qu'il ne lui attribuoit pas même les deux natures. Il essaya d'abord de le ramener : ensuite le trouvant opiniâtre, il renonça à son amitié, & se rendit son accusateur, prétendant (a) qu'il renouvelloit l'Hérésie d'*Apollinaire*, en disant que la Divinité du Fils de Dieu & son humanité ne sont qu'une nature, & attribuant ainsi les souffrances à la Divinité.

Eusèbe porta d'abord son accusation devant un Concile de trente deux Evêques, qui étoient assemblés à Constantinople en 448. *Eutychès* y fut examiné ; & sur le refus qu'il fit de reconnoître deux natures, il fut condamné & excommunié. Il en appella au Pape : mais cet appel fut pour lui d'un foible secours. Le S. Siège étoit alors occupé par le Pape *S. Leon*, qui aiant été instruit par *Flavien* Evêque de Constantinople de ce qui s'étoit passé dans le Concile, confirma par une Lettre qu'il lui écrivit (b) la condamnation de l'erreur, & établit solidement la doctrine contraire. Cependant *Eutychès* aiant eu le crédit de mettre dans son parti *Dioscore* Evêque d'*Alexandrie* (c) celui-ci assembla à *Ephèse* en 449. un Concile composé de cent trente Evêques, auquel il présida, & où assistèrent les Légats du Pape. Là sans vouloir entendre la lecture des Lettres de *S. Leon*, sans s'arrêter à ce que purent représenter ses Légats & à leur opposition, sans avoir égard aux remontrances de plusieurs des Peres, *Dioscore* fit condamner tout ce qui s'étoit passé à Constantinople : *Eutychès* fut justifié, sa doctrine approuvée, *Flavien* condamné & déposé. Après le Concile *Dioscore* osa même prononcer une excommunication contre le Pape *S. Leon*, qu'il fit souscrire par environ dix Evêques d'*Egypte* qui l'avoient suivi.

Ce Concile, plus connu sous le nom de brigandage d'*Ephèse*, eut des suites très-funestes. Il est vrai qu'aussitôt que *S. Leon* en eut appris la nouvelle, il tint un Concile à Rome, où ce qui venoit de se passer fut condamné tout d'une voix. En même-tems l'Empereur *Theodose* que les partisans d'*Eutychès* avoient mis dans les intérêts de cet Hérétique, étant mort, & *Marcien* qui lui succéda voulant signaler son avènement à l'Empire par son zèle pour la défense de la saine doctrine, il se tint à *Chalcédoine* (d) un Concile composé des Légats du Pape & de trois cens cinquante six Evêques, qui confirmèrent tout ce qui s'étoit fait dans celui de Constantinople tenu sous *Flavien*, rétablirent la mémoire de cet Evêque pros crit par les Hérétiques, souscrivirent à la Lettre qui lui avoit été adressée par *S. Leon*, anathématisé-

(a) *Ficoud.* l. VIII. Ch. 5.
(b) *Leo. Ep.* 24. *al.* 12.

(c) *Niceph.* l. XIV. Ch. 47.
(d) *Evagr. Hist.* l. II.

rent également Nestorius & Eutychès, leur doctrine & leurs Sectateurs, condamnerent Dioscore & le déposèrent. L'Empereur publia même plusieurs Loix contre les Sectaires, & pour faire exécuter les décisions du Concile. Cependant, comme nous l'avons dit plus haut, ce Concile même qui est le quatrième Œcuménique, est en quelque sorte l'Epoque du Schisme déplorable qui sépare aujourd'hui l'Eglise Grecque d'avec les Catholiques. Du reste il ne put empêcher l'Hérésie d'Eutychès de se répandre en Egypte, & delà dans plusieurs contrées de l'Orient où elle subsiste encore de nos jours, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

On peut même dire, que ce fut la même erreur un peu déguisée, qui reparut vers le commencement du septième siècle sous le nom d'Hérésie des *Monothélites*. En effet quoique ces Hérétiques reçussent en apparence le Concile de Chalcédoine, ils soutenoient cependant qu'on ne devoit reconnoître qu'une volonté & une opération dans Jesus-Christ, comme une suite de l'unité de personne. Theodore Evêque de Pharan en Arabie fut le premier Auteur de cette opinion; & elle fut reçue par Sergius Patriarche de Constantinople, qui la communiqua aisément à Cyrus Patriarche d'Alexandrie, & à ce qui restoit d'Eutychiens en Orient. Nous n'entrerons point dans le détail des subtilités & des distinctions, sur lesquelles ces Hérétiques fondonoient leur erreur. Il suffit de dire que cette Hérésie fut condamnée dans le sixième Concile Œcuménique.

Mais la paix que ce Concile avoit renduë à l'Eglise, ne fut pas de longue durée. Environ quarante ans après (a) l'Empereur Leon l'Isaurien s'étant mis dans l'esprit, que l'honneur que l'on rendoit aux Images de Jesus-Christ & des Saints étoit une véritable idolâtrie, résolut de les abolir. Dans ce dessein, au commencement de l'année 730 il tint un Conseil, où il fit un décret contre les Images, & n'ayant pu obliger S. Germain Patriarche de Constantinople à y souscrire, il le chassa de son Siège. Ensuite il ordonna que toutes les Images fussent abatuës dans tout l'Empire, & exerça à cette occasion de grandes violences contre ceux qui refuserent d'obéir. Il refusa même de voir les Lettres, que Grégoire III. lui écrivit à cette occasion; & ce Pape ayant tenu à ce sujet un Concile à Rome (b) où les ennemis des Images furent excommuniés, non seulement l'Empereur n'en tint aucun compte, mais il n'en devint même que plus irrité & plus furieux contre l'Eglise & les Catholiques.

Tels furent les commencemens de l'Hérésie des *Iconoclastes*, qui dura environ six vingts ans. Constantin Copronyme fils & successeur de Leon, ne fut pas moins ennemi des Images que l'avoit été son pere. En 754. il assembla à Constantinople un Concile de trois cens trente huit Evêques, qui autorisèrent l'erreur par leur décision, en abolissant le culte des Images. La persécution commença à cette occasion, & fut poussée jusqu'aux plus grands excès. Le second Concile de Nicée, qu'on compte le septième Œcuménique, tenu ensuite (c) sous l'Empire de Constantin & d'Irène, ne fut pas même capable de guérir le mal, en rétablissant le culte des Images. Au commencement du neuvième siècle, l'Empereur Leon sur nommé l'Arménien se déclara

a) En 726.
 (b) En 732.

(c) En 787.

fa de nouveau contre elles , & fit tenir à Constantinople (a) un Concile , qui cassa tout ce qui avoit été fait à Nicée. On voit même par le Concile de Francfort tenu en 794. & par l'Assemblée de Paris tenuë en 815. que les François furent assez long-tems sans recevoir le second Concile de Nicée , ni se soumettre en ce point à l'autorité du Pape qui l'avoit approuvé , quoiqu'ils demeurassent toujours unis avec le S. Siège. Cette Hérésie finit en 842. sous l'Empire de Michel & de Theodora sa mere.

On compte encore au nombre des Hérésies du huitième siècle , (b) celle d'*Elipand* Archevêque de Tolède , & de *Felix* Evêque d'Urgel , qui enseignoient que selon la nature humaine , Jesus - Christ n'étoit que fils adoptif de Dieu. Cette Hérésie se répandit dans les Asturies , dans la Galice & le Languedoc , & fut condamnée dans plusieurs Conciles (c) particulièrement dans celui de Francfort tenu en 794. & celui de Rome tenu sous le Pape *Leon III.* en 799.

En parlant des Pélagiens , nous avons dit que S. Augustin composa plusieurs ouvrages contre ces Hérétiques , & que quelques uns abusant de ces écrits , donnerent commencement à la Secte des Semi-Pélagiens. L'Hérésie des *Prédestinatiens* eut la même origine. Quelques personnes prenant trop à la lettre ce que ce Saint Docteur avoit écrit contre Pélage au sujet de la Grace , du Libre Arbitre & de la Prédestination , en tirent des conséquences très contraires au véritable esprit de S. Augustin , & à la Doctrine constante de l'Eglise. C'est ce que nous voions par un Concile tenu , à ce qu'on croit , à Arles vers la fin du cinquième siècle , où Fausse de Riez obligea (d) un Prêtre , nommé *Lucidus* , de rétracter quelques erreurs qu'il avoit avancées sur cette matière. Dans ce Concile *Lucidus* reconnut (e) que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes ; que Dieu ne prédestine personne à la damnation ; que le Libre Arbitre n'a pas péri en Adam ; & que la Grace de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y coopérer.

Depuis ce tems-là nous ne trouvons dans l'Histoire de l'Eglise aucunes traces de cette Hérésie , jusques vers le milieu du IX. siècle (f) qu'elle fut renouvelée par *Gothescalc* , Moine d'Orbais , dans le Diocèse de Soissons. Il étoit très-versé dans la lecture des Peres , principalement de S. Augustin , dont il apprit par cœur un grand nombre de passages : mais il pouvoit trop loin sa curiosité. *Raban* Archevêque de Maïence , qui vivoit dans le même tems , lui attribue (g) d'enseigner que Dieu prédestine pour le mal comme pour le bien , & qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger , comme si dès le commencement Dieu les avoit fait incorrigibles. Mais ce rapport ne paroît pas exactement conforme à l'écrit , que *Gothescalc* présenta au Concile de Maïence , tenu en 848. par le même *Raban* , où il dit seulement , (h) qu'il y a deux prédestinations ; & que comme avant la création du monde Dieu a prédestiné incommutablement tous ses élus à la vie éternelle , par sa grace gratuite : de même il a prédestiné à la mort éternelle tous les méchans à cause

(a) En 815.

(b) Elle commença vers l'an 799.

(c) Ceux de Nubonne & de Frioul tenus en 791. & celui de Rati-bonne tenu l'année suivante.

(d) *Ep. Fausti*, Tom. IV. Concil. p. 1042.

(e) *Labell. Lucid.* Ibid. p. 1044.

(f) En 848. *Annal. Fuld.*

(g) *Ap. Hinemar de Prædest.* C. 2.

(h) *Ibid.* C. 5.

à cause de leurs démerites. Quoi qu'il en soit, la doctrine de Gothescalc fut rejetée par le Concile de Maïence, dont nous venons de parler; & par un autre Concile tenu à Quiercy sur Oise, il fut jugé Hérétique & incorrigible, comme tel déposé de l'Ordre de Prêtrise, & condamné à être fouetté de verges & mis en prison. Cette dispute produisit plusieurs écrits de part & d'autre. D'un côté Ratram Moine de Corbie, Loup Evêque de Châlons, & Prudence Evêque de Troyes entreprirent hautement la défense de Gothescalc & de sa doctrine, prétendant que c'étoit la doctrine même de S. Augustin: de l'autre Hincmar Archevêque de Reims & Pardule Evêque de Laon engagèrent un Diacre nommé Amalarius, & Jean surnommé Scot à la combattre par leurs écrits. Par ces ouvrages il paroît que la doctrine de Gothescalc se réduisoit à ces six chefs. 1. Qu'aucun de ceux qui sont rachetés par le sang de Jesus-Christ ne peut périr. 2. Que les Sacremens ne sont donnés que pour la forme à ceux qui périssent, & ne produisent en eux aucun effet. 3. Qu'encore qu'extérieurement ils aient été baptisés, & aient reçu les autres Sacremens, ils n'ont jamais été membres de l'Eglise. 4. Que les réprouvés sont tellement prédestinés au mal, qu'aucun d'eux ne peut jamais être sauvé. 5. Que la prédestination des réprouvés à leur perte est aussi irrévocable, que Dieu est immuable. 6. Que Dieu & les Saints se réjouissent de la perte des réprouvés. A cette doctrine Hincmar opposa quatre Articles, qui furent reçus & souscrits par l'Assemblée tenue à Quiercy en 853. & confirmés ensuite par un Concile assemblé la même année à Verberie. Mais dans un Concile de Valence tenu deux ans après par Rémy Archevêque de Lyon, ces quatre Articles furent réfutés par six autres, approuvés en 859 par les Conciles de Langres & de Savonnières. " Nous n'avons point dans ce neuvième siècle (a) dit M. Fleury, de décision autentique touchant la Grace & la Prédestination, que ces six Canons publiés en trois Conciles. Car nous ne voyons point que la matière ait été agitée en un Concile postérieur. au contraire il semble que ces six Canons aient été confirmés à Rome, puisqu'un Annaliste du tems dit sur cette année 859. (b) Le Pape Nicolas confirme la Doctrine Catholique touchant la Grace de Dieu & le Libre Arbitre, la vérité de la double Prédestination, & le Sang de J. C. répandu pour tous les Croyans.

Ce fut aussi vers le milieu du neuvième siècle, qu'on commença à répandre quelques erreurs au sujet de l'Eucharistie. Jusques-là la Foi de l'Eglise avoit été constante & uniforme sur cette matière. Mais vers l'an 859. Jean Scot dont nous venons de parler, écrivant contre Pascale Ratbert Abbé de Corbie, qui quelques années auparavant avoit composé un Traité de l'Eucharistie, osa avancer, que le Sacrement de l'Autel (c) n'est pas le vrai Sang du Seigneur, mais seulement la mémoire du vrai Corps & du vrai Sang. Ce Livre de Jean Scot qui ne se trouve plus, occasionna alors plusieurs disputes entre les Catholiques, dont aucune cependant n'interressoit l'essentiel de la Foi, dont tout le monde convenoit également. Ce ne fut que vers le milieu de l'onzième siècle, que Bérenger ressuscita les erreurs de Scot, & osa nier publiquement la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie.

(a) *Hist. Ecclésiast.* Tom. X. L. 44.

(b) *Annal. Beron.*

(c) *Ibid.* An. 855.

Bérenger enseignoit alors à Tours. Chagrin de voir que tous ses Ecoliers l'abandonnoient pour aller prendre des leçons de Lanfranc Moine du Bec en Normandie, il se mit à publier des opinions singulières de Théologie, auxquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans sa jeunesse. Il chetchoit les Dogmes, qui par leur nouveauté pouvoient le faire admirer, & lui attirer des Disciples. C'est ainsi que M. Fleury (a) parle de cet Hérétique, & de l'origine de ses erreurs; & ce témoignage est confirmé par un Auteur Contemporain (b) qui écrivit contre Bérenger, & qui nous donne une idée assez exacte de son génie & de sa doctrine, pour que nous croions devoir insérer ici ce qu'il en rapporte.

Il commence par le portrait de Bérenger. Etant, dit-il, dans les Ecoles; il faisoit peu de cas des sentimens de son Maître, comptoit pour rien ceux de ses compagnons, & méprisoit les Livres des Arts Libéraux, qui véritablement étoient alors peu connus en France. Bérenger ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la Philosophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort pénétrant, cherchoit à se donner la réputation de Sçavant par de nouvelles définitions de mots, par une démarche pompeuse, par une chaire plus élevée que les autres; feignant de méditer long-tems, & tenant la tête enfoncée dans son capuce, d'où sortoient enfin des paroles lentes d'un ton plaintif. C'est ainsi qu'il passoit chez les ignorans pour un grand Docteur dans les Arts, quoiqu'il en eût peu de connoissance. Mais ayant été confondu par Lanfranc sur une assez petite question de Dialectique, & se voyant abandonné de ses disciples après que ce sçavant homme eut fait revivre les Arts libéraux, il se mit à expliquer les Saintes Ecritures, qu'il avoit jusques-là peu étudiées; & cherchant les Dogmes qui pouvoient le faire admirer par leur nouveauté, il combattit les Mariages légitimes, soutenant que l'on pouvoit user de toutes sortes de femmes, & le Bapême des enfans comme nul. En même tems il attaqua la vérité du Corps de Notre Seigneur dans l'Eucharistie, afin que ceux qui veulent pécher ne fussent point retenus par le respect de la Sainte Communion. Et voyant que les deux autres erreurs étoient insoutenables, même devant les méchans, il s'appliqua tout entier à soutenir celle-ci, qui paroissoit en quelque façon appuyée sur le témoignage des sens, & qui n'avoit pas été si amplement réfutée par les Peres, parce qu'il n'en avoit pas été besoin de leur tems.

Le même Auteur remarque ensuite la diversité de sentimens qui se trouvoit entre les *Bérengariens*. Tous, dit-il, s'accordent à dire, que le pain & le vin ne sont pas changés essentiellement: mais ils diffèrent en ce que les uns enseignent, qu'il n'y a rien absolument du Corps & du Sang de Notre Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'est qu'une ombre & une figure. D'autres tiennent que le Corps & le Sang de Notre Seigneur y sont en effet contenus, mais cachés par une espèce d'impanation, afin que nous puissions les prendre. Quelques-uns croient que le pain & le vin sont changés en partie. D'autres disent qu'ils sont entièrement changés, mais que quand des indignes viennent pour communier, la Chair & le Sang de Notre Seigneur redeviennent pain & vin.

(a) *Hist. Eccl.* Tom. XII. L. 39.

(b) dans le Diocèse d'Evreux. V. *Ebl. PP. Paris*. Tom.

(c) Cusmont Moine de la Croix Saint Eulfoi, VI. p. 325.

On voit par cet exposé, que cette doctrine est précisément celle que suivent aujourd'hui les Protestans Luthériens & Calvinistes sur l'Eucharistie, & c'est en effet ce qui nous a engagés à nous étendre sur cette matière. Bérenger fut condamné avec ses complices dans trois Conciles tenus en 1050. l'un à Rome par le Pape *Léon IX.* l'autre à Verceil, & le troisième à Paris. On y condamna aussi le Livre de Scot, d'où Bérenger avoit tiré ses erreurs; & on ordonna qu'on obligerait ce dernier à se rétracter. En effet Bérenger s'étant présenté à un Concile qui se tint à Rome en 1059. sous le Pape *Nicolas II.* & qui fut composé de cent treize Evêques, (a) y signa une profession de foi dressée par le Cardinal Humbert, & approuvée par tous les Peres du Concile. Mais à peine en fut-il sorti, qu'il écrivit contre cet écrit, & chargea d'injures celui qui en étoit l'Auteur. Il ne laissa pas cependant de se trouver encore à Rome en 1079. où se tint un Concile de cent cinquante Evêques. (b) Là il rétracta de nouveau ses erreurs, demanda pardon & l'obtint; ce qui n'empêcha pas qu'à son retour en France il ne désavouât encore ce qui venoit de se passer, & ne recommençât à dogmatifer comme auparavant. Aussi fut-il encore condamné l'année suivante par un Concile tenu à Bourdeaux. Il mourut en 1088. » Quoi qu'on ne voie point d'Acte authentique de sa dernière rétractation, dit (c) M. Fleury, il est certain qu'il mourut dans la Communion de l'Eglise; & on tient pour constant, qu'il passa les huit dernières années de sa vie dans la pénitence en l'Isle de S. Côme près de Tours. » Quoiqu'il en soit, son Hérésie fut encore condamnée en 1094. dans un Concile tenu à Plaisance, par le Pape *Urbain II.* & on y déclara, que le pain & le vin, quand on les consacre sur l'Autel, sont changés non seulement en figure, mais véritablement & essentiellement au Corps & au Sang de Notre Seigneur.

Nous ne parlons point ici des erreurs de Pierre *Abailard* & de Gilbert de *la Poirée*, qui vivoient tous deux vers le commencement du XII. siècle. On les accusa de tenir des opinions contraires au dogme de la Trinité. C'étoient des distinctions fondées sur quelques subtilités de Dialectique, peu propres à corrompre le cœur, mais très-capables de gâter l'esprit de ceux qui ont un génie tourné à ces disputes scolastiques. Abailard fut condamné dans plusieurs Conciles, entr'autres dans celui qui se tint à Sens en (d) 1140. & se rétracta peu de tems après. Gilbert de la Poirée reconnut aussi ses erreurs au Concile de Reims assemblé huit ans après, & acquiesça au Jugement qui y fut prononcé contre sa doctrine.

Ce fut aussi vers ce même tems que parut Arnaud de *Bresse*, puisqu'on trouve la condamnation de ses erreurs dans le Concile de Latran (e) qu'on compte pour le dixième Concile général, tenu en 1189. Il ne manquoit pas d'esprit, (f) dit M. Fleury, & parloit avec plus de facilité que de solidité, aimant les opinions nouvelles & singulières. Etant revenu en Italie après avoir étudié long-tems en France, il se revêtit d'un habit de Religieux pour se faire mieux écouter, & commença à déclamer contre les Evêques, sans épargner le Pape, contre les Clercs & les Moines, ne flattant que les Laiques. Il di-

(a) Lanfr. de Corp. C. 1. 1.

(b) Mabill. Praef. l. Sac. 6. N. 28. 29. &c.

(c) Hist. Ecclési. Tom. XIII. L. 63.

(d) Tom. X. Concil. 1013.

(e) Ibid. p. 1. 12.

(f) Hist. Ecclési. Tom. XIV. L. 68.

soit qu'il n'y avoit point de salut pour les Clercs qui avoient des biens en propriété, pour des Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient aux Princes; que lui seul pouvoit les donner, & seulement à des Laïques; que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des Peuples, se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs, qu'il n'avoit pas de bons sentimens sur le Saint Sacrement de l'Autel & le Baptême des enfans. Se voyant condamné par le Concile de Latran, il s'enfuit de Bressè, passa les Alpes, & se retira à Zurich, où il recommença à dogmatifer, & en peu de tems infecta tout le pais de ses erreurs. Enfin étant repassé en Italie, il fut pris & envoyé à Rome en 1155. où suivant le jugement du Clergé, le Préfet le fit attacher à un poteau (a) & brûler publiquement. On jeta ensuite ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme celles d'un Martyr.

En parlant des Manichéens, nous avons dit un mot des *Albigéois*, restes de ces anciens Hérétiques, & nous avons marqué quelle fut leur origine. Ce fut vers ce tems-ci qu'ils infectèrent le Languedoc; c'est-à-dire, vers le milieu du XII. siècle. Leur doctrine étoit la même pour le fond que celle des anciens Manichéens. Voici ce qu'en rapporte (b) Henri Cardinal & Evêque d'Albane, qui fut envoyé contre eux avec une armée en qualité de Légat en 1181. par le Pape *Alexandre III.* Leurs Docteurs, dit il, ont confessé, que quoiqu'ils prêchent l'Evangile aux simples pour les tromper, ils ne croient pas cependant que Jesus-Christ ait été vrai homme; qu'il ait bû, mangé, fait ou enduré le reste de ce qui appartient à la nature humaine; qu'il ait souffert; qu'il ait été crucifié; qu'il soit mort ou ressuscité; mais que tout ce que l'Evangile en raconte ne s'est passé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent absolument tout ce que l'Eglise Romaine enseigne & observe touchant le Sacrifice de l'Autel, le Baptême des enfans, le Mariage, les autres Sacramens & les Offices Divins. Ils soutiennent que le grand Satan ou Lucifer, est le Créateur & le Dieu des Anges, & de toutes les choses visibles & invisibles, & que c'est lui qui a donné la Loi à Moïse. Ils disent que toute union des sexes est également criminelle, soit entre parens ou autres. Les femmes qui sont entr'eux font périr leur fruit; & quoique plusieurs d'elles soient devenues grosses, on ne voit point leurs enfans. Telle est l'idée que cet Auteur nous donne de ces Hérétiques. Nous apprenons encore d'une Lettre adressée en 1223. à l'Archevêque de Roüen & à ses Suffragans par le Cardinal Conrad Evêque de Porto, alors Légat en France, que ces Sectaires avoient un Chef, qu'ils appelloient leur Pape. Il demeure, (c) dit le Légat, aux confins de la Bulgarie, de la Croatie & de la Dalmatie; & les Albigéois s'adressent à lui pour le consulter. Un nommé Barthélemi natif de Carcassone, Evêque des Hérétiques, & Vicaire de cet Anti-Pape, lui a cédé par respect le lieu nommé Porlos; a passé au territoire de Toulouse, & envoie par tout des Lettres avec ce titre: Barthélemi serviteur des serviteurs de la sainte Foi, à un tel, salut. Il crée des Evêques, & prétend régler les Eglises. Ce témoignage joint à celui que nous venons de rapporter, suffit pour nous donner une idée du génie

(a) Sous le Pape Adrien IV.

(b) *Chron. Vieillesse*, p. 326. Tom. II. *Etbl.* | *Lah.*

(c) *Ap. Matth. Paris. An. 1223.*

géné de ces Hérétiques, & de leurs erreurs. Elles furent condamnées dans plusieurs Conciles (a) : mais leurs Partisans étoient devenus trop formidables, pour pouvoir être réprimés par la seule autorité de l'Eglise. Il fallut encore y employer celle des Puissances séculières, & faire marcher des armées, pour détruire ces ennemis de la vraie Foi. Il y eut pour cela des Croisades publiées, à la tête desquelles on vit même (b) un Roi de France. Personne n'ignore ce qu'il en conta au Comte de Toulouse, pour avoir pris le parti des Albigeois; & que ce fut à l'occasion de ces Hérétiques qu'on établit le Tribunal de l'Inquisition, qui en fit des exécutions terribles. Le vendredi d'avant la Pentecôte de l'an 1239. on en brûla dans le Diocèse de Chalons en Champagne cent quatre-vingt-trois; ce qui, (c) dit un Auteur du tems, fut un holocauste agréable à Dieu. Il ajoute, qu'ils avoient entr'eux une vieille de grande réputation nommée Gisle, native de Provins, qu'ils qualifioient l'Abbesse, dont l'exécution fut différée, parce qu'elle promit à Frere Robert Jacobin & Inquisiteur, d'en découvrir encore un grand nombre.

Ce fut dans le tems que les Albigeois se rendoient redoutables dans la Provence & le Languedoc, que commença (d) la Secte des Pauvres de Lyon, plus connus sous le nom de *Vaudois*. Voici quelle en fut l'occasion. Plusieurs notables Bourgeois étant assemblés à Lyon, un d'eux mourut subitement en leur présence. Pierre Valdo qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il distribua aussitôt aux pauvres une grande somme d'argent; ce qui en attira un grand nombre à sa suite. Il les exhorta à embrasser la pauvreté volontaire à l'imitation de Jesus-Christ & des Apôtres; & comme il étoit un peu lettré, il leur expliquoit le texte du Nouveau Testament en Langue vulgaire. Les Ecclesiastiques l'entreprirent, l'accusant de témérité: mais il méprisa leurs réprimandes, & continua d'enseigner, disant à ses Disciples, que le Clergé corrompu dans ses mœurs envioit leur sainte vie & leur doctrine. On les nomma *Vaudois*, du nom de leur Maître; ou *Léonistes*, à cause de la ville de Lyon; ou *Sabatés* & *Insabatés*, à cause de leur chaussure singulière, soit qu'ils portassent des sabots, ou des souliers découpés en croix par dessus.

On ne voit point que ces nouveaux Hérétiques eussent alors d'autre erreur, que l'estime de la pauvreté oisive, & le mépris de l'autorité du Clergé. Dans la suite ils y en ajoutèrent plusieurs autres au sujet du ministère de la parole, des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, &c. Vingt-quatre ans après leur origine (e) ils furent condamnés conjointement avec plusieurs autres Hérétiques dans un Concile tenu à Vérone par le Pape *Lucius III.* & les Inquisiteurs nouvellement établis contre les Albigeois leur firent, ainsi qu'à ces derniers, une guerre longue & cruelle. Poursuivis & persécutés de toutes parts, ils se réfugièrent dans les Vallées de la Savoie & du Dauphiné. Ils y subsistoient encore du tems de Calvin, & furent des premiers à embrasser la nouvelle doctrine.

Nous allons parcourir légèrement quelques autres Hérésies, qui infectèrent aussi le XIII. Siècle. En 1232. on découvrit en Allemagne un grand

(a) Tels furent celui d'Albi tenu en 1176, & le Concile National de Paris tenu en 1210.

(b) Louis VIII. qui se croisa dans le Concile de Paris, dont on vient de parler.

(c) *Alhierc.* p. 360.

(d) *Recher. sur l'Hist. C. 4. Ce fut en 1165.*

(e) En 1184. V. *Ning. Chron. An. 1215. &c.*

Tome X. *Concl.* p. 1737.

nombre d'Hérétiques, dont plusieurs furent brûlés. On les nommoit *Stadings*, (a) du nom d'un Peuple qui habitoit sur les frontières de Frise & de Saxe. Ces gens ayant été excommuniés pendant plusieurs années pour leurs crimes, entr'autres parce qu'ils refusoient de paier les dimes, se révoltèrent & témoignèrent ouvertement leur mépris pour l'autorité de l'Eglise. Voici les abominations dont on les accufoit, suivant une Lettre du Pape Grégoire IX. (b) adressée à l'Archevêque de Maïance. On dit que quand ils reçoivent un Novice, & qu'il entre la première fois dans leur assemblée, il voit un crapaut d'une grandeur énorme, comme un oie, ou plus; que les uns le baïsent à la bouche, les autres par derrière: puis le Novice rencontre un homme pâle avec des yeux très-noirs, si maigre qu'il n'a que la peau & les os; il le baïse, & le sent froid comme glace, & après ce baïser il oublie entièrement la Foi Catholique. Ensuite ils font ensemble un festin, après lequel un chat noir descend derrière une statue, qui est ordinairement dans le lieu de l'assemblée. Le Novice baïse le premier ce chat par derrière, puis celui qui préside à l'assemblée, & les autres qui en sont dignes: les imparfaits reçoivent seulement le baïser du Maître. Ils promettent obéissance; après on éteint les lumières, & ils commettent entr'eux toutes sortes d'impuretés. Ils reçoivent tous les ans à Pâques le Corps de Notre Seigneur, & le portent dans leur bouche jusqu'à leur maison, où ils le jettent dans le privé. Ils disent que le Maître du Ciel a injustement & frauduleusement précipité Lucifer dans les Enfers. Il croient en celui-ci, & disent qu'il est le Créateur des choses célestes, & qu'il rentrera dans sa gloire après avoir détruit son adversaire. C'est par lui & avec lui qu'ils espèrent entrer dans la béatitude éternelle. On voit que ces impiétés ressemblent fort à celles des Manichéens. Quoiqu'il en soit, comme ces Hérétiques étoient braves & nombreux, on fut obligé de publier contre eux une Croisade. Il se donna un combat, dans lequel il en périt plus de six mille. Les autres qui restèrent supplièrent le Pape de leur donner l'absolution, déclarant qu'ils étoient prêts de se soumettre & de satisfaire à l'Eglise; ce qui leur fut accordé.

Ce n'étoit pas seulement la corruption du cœur, qui enfantoit alors les Hérésies: l'ignorance & la superstition, filles du dérèglement de l'esprit & d'une piété mal entendue, y eurent aussi beaucoup de part. C'est ce qu'on voit dans l'Hérésie des *Joachimites*, ainsi nommés de l'Abbé Joachim, dont ils renouvelèrent les erreurs. Leur Chef fut Jean de Parme, qui ayant été élu Général des Freres Mineurs en 1247. fut déposé neuf ans après, à cause des plaintes & des accusations intentées contre lui. Ses erreurs se trouvoient répandues dans un Livre qu'il avoit composé, & qu'il avoit appelé *l'Evangile Eternel*. En voici la substance. La doctrine de l'Abbé Joachim est au dessus de celle de Jesus-Christ, & par conséquent de l'Ancien & du Nouveau Testament. Car l'Evangile de Jesus-Christ, & le Nouveau Testament ne mément point à la perfection: il doit être aboli comme l'Ancien, & ne durera que jusqu'à l'an 1260. Ce troisième état du monde sera le tems du S. Esprit. Ceux qui vivront alors seront dans l'état de perfection: ce sera un autre Evangile & un autre Sacerdoce; & les Prédicateurs de ce dernier état seront de plus grande autorité, que ceux de la primitive Eglise. L'intelligence du sens

(a) Godet. Chron. An. 1232. & 1234.

1 (b) VII. Ep. 79. ap. Rum. 1233. N. 42.

spirituel du Nouveau Testament n'a point été confiée au Pape, mais seulement celle du sens littéral. Les Grecs ont bien fait de se séparer de l'Eglise Romaine; & ils marchent plus selon l'esprit que les Latins: comme le Fils opère le salut des Latins, ainsi le Pere Eternel opère le salut des Grecs. Quelque affliction que Dieu envoie aux Juifs en ce monde, il les sauvera, & délivrera à la fin de toutes les attaques des autres hommes, quoiqu'ils derrent dans le Judaïsme. Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont pas été parfaits dans la vie contemplative: c'est depuis l'Abbé Joachim qu'elle a commencé à fructifier. Jusques-là c'étoit la vie active qui étoit utile: maintenant elle ne l'est plus; d'où il s'enfuit que l'Ordre Clérical périra, & entre les Religieux s'élevra un Ordre plus digne que tous les autres, prédit par le Psalmiste (a) quand il a dit: Les cordes de mon partage sont excellentes. Aussi nul homme purement homme n'est capable d'instruire les autres dans les matières spirituelles, s'il ne va nuds pieds.

L'Auteur de ce Livre disoit encore: Ce troisième ordre de personnes; c'est-à-dire, les Religieux, ne sont point obligés comme les autres hommes de s'exposer à la mort pour la conservation de la Foi. Ils passeront chez les Infidèles, lorsqu'ils seront persécutés par le Clergé; & il est à craindre qu'ils n'y passent, pour les obliger à faire la guerre à l'Eglise Romaine, comme il est dit (b) dans l'Apocalypse. Voilà les erreurs extraites de l'Evangile éternel. Les Députés de l'Université de Paris qui étoit alors en dispute avec les Moines Mendians, se trouvant à Rome en 1256. y poursuivirent vivement la condamnation de ce Livre; (c) & le Pape *Alexandre IV.* le condamna & le fit brûler. Quatre ans après l'Archevêque d'Arles tint un Concile (d) de sa Province, où il condamna les Joachimites.

Enfin en 1290. le Pape *Nicolas IV.* renouvella la condamnation de certains Religieux, qui se nommoient *Apostoliques*, & qui avoient été déjà profcrits par *Honorius IV.* (e) On compte pour Auteur de cette Secte un nommé Gérard Ségarelle natif de Parme, de basse condition, sans lettres & de peu de sens, qui vers l'an 1246. étant encore jeune, demanda à être reçu chez les Freres Mineurs. N'étant pas écouté, il ne laissoit pas de demeurer dans leur Eglise autant qu'il pouvoit, & regardoit attentivement une peinture, où les Apôtres étoient représentés enveloppés de manteaux avec des sandales aux pieds, comme on les peint ordinairement. Sur cette peinture, ce pauvre idiot se mit en tête d'imiter la vie des Apôtres. Il laissa croître sa barbe & ses cheveux, se fit faire un habit de biset, avec un manteau blanc de grosse étamine; prit une corde pour ceinture, & des sandales comme les Freres Mineurs. Puis il vendit sa petite maison; & en ayant reçu le prix, monta sur une pierre d'où le Podesta de Parme haranguoit autrefois. Il appella quelques canailles, qui jouoient aux dés là auprès dans la Place, & leur jetta son argent, en criant: Prenne qui voudra, c'est pour lui. Les joueurs le ramassèrent promptement, & retournerent à leur jeu qu'ils continuerent, blasphémant le nom de Dieu en présence de Gérard.

Après qu'il eut demeuré quelque tems seul à Parme, un nommé Robert, qui avoit servi les Freres Mineurs, se joignit à lui, & bientôt il eut jusqu'à

(a) Ps. XV. 6.

(b) Apoc. C. XVII. 16.

(c) *Annals. Paris.* p. 806. 807.(d) *Gall. Christ.* Tom. I. p. 59. Tom. XI. *Concil.* p. 2459.(e) *Pegna in Direct. Inquis.* p. 271.

rente Compagnons. Mais comme il vouloit toujours demeurer oisif, sans prendre aucun soin de ses Sectateurs, un d'eux nommé Gui Putage aussi Parmésan, se mit à leur tête; mais ne pouvant le souffrir, ils choisirent pour Chef un nommé Mathieu. Ils étoient déjà répandus en plusieurs villes d'Italie; & cette première division arriva à Faïence, où se trouvoit alors Gérard Ségarelle, qui y commit de grandes infamies. Ses Disciples à son imitation s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretés, ce qui contribua à multiplier la Secte, & elle s'étendit presque par toute l'Europe: mais Ségarelle demeura à Parme. L'Evêque de cette ville le fit arrêter vers l'an 1280. & le retint quelque tems en prison: mais il contrefit l'insensé; & l'Evêque l'ayant tiré de prison, le retint dans son Palais, où il fut le jouet de tout le monde. Mais ensuite le Prélat étant bien informé de ses crimes, & de ceux des autres faux Apôtres, les chassa de Parme & de tout le Diocèse en 1286. Enfin quatorze ans après Ségarelle fut repris par ordre du même Evêque & de l'Inquisiteur Mainfroi, & fut condamné & brûlé le dix-huit de Juillet de l'an 1300.

Voilà ce que nous avons à dire des Hérésies. Nous ne parlons point de celles qui se sont élevées dans l'Eglise depuis le treizième siècle: l'occasion s'offrira de les faire connoître dans la suite de cet Ouvrage. Que si nous nous sommes particulièrement étendus au sujet de celles qui parurent depuis environ le milieu du neuvième siècle, nous l'avons fait pour deux raisons; premièrement, pour donner une idée de l'ignorance & de la grossièreté qui régnoient dans ces siècles, où l'amour des Sciences, le goût de la vraie Philosophie & de la saine méthode de raisonner, la connoissance de la Morale, l'étude de l'Ecriture & des Peres avoient fait place à la barbarie, à la corruption, à la superstition, & à une étude sèche & stérile de la Dialectique, qui avoit fait de la Théologie, non plus une science propre à soutenir les Dogmes de la Religion par des autorités & des raisonnemens solides, mais un composé de subtilités & de distinctions, capables d'ébranler la Foi, & de renverser les fondemens les plus sûrs de la Morale Chrétienne. Notre dessein a été aussi de faire voir, que toutes les erreurs qui ont infecté ces siècles d'ignorance ont tant de rapport avec celles qui ont été embrassées depuis par les Sectaires modernes, qu'on peut dire que ce sont les mêmes Dogmes ressuscités; en sorte qu'il étoit très-nécessaire d'en bien fixer l'époque, & d'en découvrir l'origine, afin d'en faire connoître la nouveauté.

Car si l'on nous demande, par où nous avons connoissance que la Doctrine que nous suivons est la vraie? Nous répondons (a) après M. Fleury:
 « Par une succession suivie de Docteurs & de Disciples; par des Ecrits publiés
 « d'âge en âge, & conservés de main en main; par des Traditions qui ont
 « passé des peres aux enfans; par des assemblées solennelles en chaque Pro-
 « vince & en chaque Ville, pour l'exercice de cette Religion; & par les bân-
 « timens destinés à ces usages, dont quelques-uns subsistent depuis mille ans.
 « Depuis que S. Pierre & S. Paul ont fondé l'Eglise Romaine, il y a toujours
 « eu à Rome un Pape Chef des Chrétiens: nous en sçavons toute la suite &
 « tous les noms. Nous avons la suite de tous les Evêques de Jérusalem, d'An-
 « tioche, d'Alexandrie, de Constantinople, &c. & les Eglises même dont l'o-
 « rigine est plus obscure, ont une succession connue depuis plus de mille ans.

C'est

(a) Préface de son Hist. Eccléf. Tom. I.

« C'est la preuve la plus sensible de la vraie Religion. Toute Eglise qui remonte jusqu'aux premiers siècles, montrant une suite de Pasteurs toujours unis avec les autres Eglises, & principalement avec l'Eglise Romaine, toute Eglise qui a cet avantage, est Catholique. Au contraire on connoit les fautes des Hérétiques, parce qu'en remontant, on trouve plutôt ou plus tard le tems précis auquel ils se sont séparés de l'Eglise où ils étoient nés. La Doctrine nouvelle ou particulière est fautive : la véritable est celle qui a toujours été enseignée par toute l'Eglise. » En vain il s'est élevé des erreurs dans tous les siècles, depuis le tems des Apôtres jusqu'à nos jours; on les a vus naître, & disparaître l'une après l'autre. Toute Hérésie, peut-on dire avec confiance, n'existoit pas dans tel siècle; on connoit son origine; son Epoque est marquée dans les Fastes de l'Eglise, & on y trouve en même tems l'Histoire de sa condamnation. Une autre Hérésie naquit des cendres de celle-là; & elle rentra comme elle dans les ténèbres d'où elle étoit sortie. Pour l'Eglise Catholique, elle a toujours subsisté la même depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, toujours unie au Chef visible qui représente Jesus-Christ. Fondée sur cette pierre angulaire qui la fait remonter jusqu'à Moïse, & de-là jusqu'à Adam, seule elle a dans le monde cette perpétuité, dont nulle autre ne peut se vanter; & il est vrai à la lettre de dire, que quoiqu'elle ait souvent beaucoup souffert de la puissance, de la fourberie, & des vaines subtilités de quelques Hérésiarques, les portes de l'Enfer n'ont jamais prévalu contre elle, suivant la promesse de son divin Maître. Entrons maintenant dans le détail des Schismes & des Hérésies des derniers tems, qui subsistent encore aujourd'hui : c'est ce qui va faire la matière de ce Volume.



H

M

P

—

PR

C

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
CÉRÉMONIES,
MŒURS ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

PREMIÈRE PARTIE DU TOME III.
Contenant les Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques.

M

On



mife
font
& q
ms



CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

Où l'on donne une idée de l'Etat présent de l'Eglise Grecque, de sa Croissance, & de sa Discipline.



ES Grecs dont nous entreprenons de parler, sont fort différens de ceux qui se sont rendus si célèbres dans l'Antiquité. On ne trouve plus aujourd'hui parmi eux la moindre ombre de ce courage, de cette force d'esprit & de ces belles connoissances, qui les ont fait autrefois si estimer. On ne remarque en eux qu'une vanité insupportable, avec une si grande lâcheté, qu'un seul Turc, une baguette à la main, fait trembler une douzaine de Grecs. L'ignorance la plus profonde a succédé parmi eux aux Sciences & aux belles Lettres dont leurs Ancêtres faisoient profession; & la duplicité & la perfidie qui leur ont été autrefois tant reprochées, n'ont fait qu'augmenter avec leur misère & leur ignorance. En un mot on peut avancer, qu'en général les Grecs modernes sont avarés, perfides, traîtres, lâches, vindicatifs, ignorans, superstitieux & hypocrites; & que depuis le Schisme déplorable qui les sépare de l'Eglise, ils sont plus grands ennemis des Catholiques que les Mahometans mêmes. Tels sont les Peuples, dont nous allons

décrire ici les Cérémonies & Coutumes Religieuses, après avoir exposé en peu de mots l'État présent des Eglises qui suivent le Rit Grec, & donné une idée générale de leur Croiance.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire du Schisme des Grecs.

NOTRE dessein n'est point de nous engager ici dans ces vastes champs de controverses, où chaque parti trouve ordinairement de quoi nourrir ses préjugés, & satisfaire ses idées & ses passions. Le Lecteur ne demande de nous qu'une Relation historique des Dogmes des Eglises Grecques, & la description des pratiques, des cérémonies & des usages qui accompagnent le culte qu'on y rend à Dieu. Si cette manière d'écrire déplaît aux Sçavans, par une simplicité qui est au dessous de leurs lumières, elle conviendra peut-être à ceux qui ne le sont pas. Du moins on ne pourra se plaindre, qu'on rend des pièges aux simples; que par de fausses vues, ou par de faux raisonnemens on fascine les yeux de ceux qui ne sont pas en état de pénétrer dans les ténèbres de l'antiquité; qu'on fait illusion aux Peuples par des expositions, ou peu sincères, ou insultantes d'une Religion étrangère; qu'on explique & réfute les dogmes d'autrui, selon ses propres idées, & conformément aux notions dans lesquelles on a été élevé; qu'enfin dans le détail d'une réputation travaillée, on a bien moins pensé à la gloire de Dieu qu'à sa propre gloire, & à lui faire des Elus, qu'à montrer beaucoup d'esprit & d'adresse dans les raisonnemens dont on se sert pour apaiser ou renverser les matières controversées. On sçait assez que ces défauts ne sont que trop ordinaires aux Livres de controverse. Oserons-nous dire que de la manière dont nous sommes faits, ils y sont presque inévitables? Toutes ces disputes ne se font pas sans obstination, & conduisent ordinairement à la haine entre les différens partis, qui se trouvent toujours moins rapprochés à mesure qu'ils ont disputé davantage. De-là ces éloignemens volontaires & prémédités; cette aversion mutuelle des Peuples, qui se regardent, ou peu s'en faut, les uns les autres comme des Etres d'une espèce différente; ces difficultés & ces incertitudes insupportables à ceux qui voudroient s'élever au dessus de leurs préjugés, en un mot cette foi chancelante, qui dans quelques-uns se termine à l'indifférence ou à l'indolence, souvent aussi à l'irreligion, toujours à une opiniâtreté qui devient l'obstacle le plus opposé à la réconciliation.

A voir du premier coup d'œil l'ancien Paganisme, ne dira-t-on pas qu'il a été plus pacifique, & plus tolérant que la Religion Chrétienne? Les Païens s'entrecommuniquoient leurs Dieux, & leurs dogmes. Il se faisoit entr'eux une espèce de commerce d'idées & d'opinions, qui ne les exposa jamais au danger d'être frappés par les foudres de leur Eglise, ou par les Anathèmes de leurs Conciles. Dans le culte qu'ils rendoient à leurs Dieux, ces Dieux si différens les uns des autres dans leurs fonctions & leurs attributs, ils sembloient aller d'assez bonne foi au même but, & n'excluoient des Champs Elisées que les impies & ceux qui renonçoient aux devoirs moraux, en s'abandonnant au crime & au vice. Les différentes manières de servir les Dieux n'empêchèrent jamais l'union & la fraternité des Païens de différens cultes. Pourquoi faut-il, dira-t-on, que le Christianisme nous prive d'un si noble privilège? Je répons que bien loin de nous l'ôter, il nous le donne dans toute son étendue. A Dieu ne plaise, qu'être Chrétien soit autre chose qu'être humain, charitable & pacifique, conformément aux règles & aux principes que la Morale de J. C. nous donne de l'humanité, de la charité & de la paix, à quoi la Religion ajoute la confiance & une foi simple, que la dignité, la vertu, & la supériorité du Législateur exigent de nous sans y mêler ces idées complexes & embarrassées, ces définitions subtiles, qui peu à peu ont multiplié les opinions, formé les sectes, & détruit quelquefois la charité envers ceux qu'il ne plaisoit pas à Dieu d'éclairer de ses lumières. C'est à cela que se termine le véritable Christianisme. J. C. prêchant l'Evangile n'a demandé d'autre raisonnement à ses disciples, que celui qu'ils devoient faire pour comparer sa doctrine avec sa conduite, & sa mission avec les anciennes Prophéties: pour les mystères il n'a voulu que (a) de la docilité, parce qu'il n'y a point de proportion entre les mystères & notre raison. C'est en vain qu'on a cherché à les lui proportionner par de nouveaux termes & par des définitions recherchées, que la Théologie a reçus de siècle en siècle & à la nais-

(a) *Nōtōre velle omnia Maestros optinere
Devere et in cultu studium et in usum.*

far
a p
rel
non
fan
me
que
nen
not
ces
à la
fem
fille
com
l'ess
cha
C
ger
réco
le n
le d
tion
arriv
veau
croit
tribu
T
Pro
emp
diqu
gnem
on s
foi d
teurs
C
perfo
les f
brég
l'orig
cette
au L
ler. N
moit
d'cri
Qu
pour
agitée
de ce
que le
dispu
tion q
nople
dans
doit
il faut
ignor
un de
plaisu
s'arro

fance des opinions. En adoptant la nouveauté des termes & des expressions, notre raison a pris de nouvelles idées, s'est chargée de préjugés & de passions, qui ont produit l'Hérésie, le Schisme & la désunion. Nous n'approfondirons pas davantage cette matière, & nous jeterons un voile sur les désordres que ces trois enfans de ténèbres causeront sans doute jusqu'à la destruction du Monde. Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes qu'Historiens. Nous demandons seulement la permission de faire ici trois remarques, dont on ne reconnoitra que trop la justesse. 1. *Que les divisions de Religion se terminent en général, comme les émeutes populaires, à une espèce d'oppression*: on impose de nouveaux droits; on met de nouvelles taxes, qui ne diminuent jamais. 2. Qu'après que ces divisions ont commencé d'éclater, on a cru bien réparer les brèches qu'elles faisoient à la Religion, par des honneurs extérieurs, & par des expressions hyperboliques, assez semblables à celles dont les flatteurs & les Courtisans honorent les Princes: au lieu qu'il falloit travailler à rétablir les idées simples, & ramener les expressions naturelles. 3. Qu'en conséquence de cette réparation prétendue, on s'est attaché à ces expressions comme à l'essence de la Religion, par où les difficultés & les objections se multipliaient à l'infini, la charité a diminué, & rendu la réconciliation impossible.

Que le Lecteur applique ces remarques comme il lui plait, sans prétendre nous obliger à nous expliquer davantage. Contentons-nous de souhaiter comme Chrétiens cette réconciliation, à laquelle divers partis du Christianisme travaillent depuis long-tems sans le moindre fruit; parce que chacun s'y présente *en état de guerre*, armé de ses idées, dans le dessein de communiquer ses préjugés, ou au moins de les insinuer avec des modifications éblouissantes, & résolu de ne rien céder de ce qui fait l'essentiel de la dispute. Il arrive de-là qu'après la rupture des conférences, la haine augmente; on fait des livres nouveaux pour colorer sa conduite, & représenter avec emphase toutes les avances qu'on croit avoir faites. On s'entend moins que jamais les uns les autres; & cependant on s'attribue un triomphe imaginaire.

Tous ces défauts se remarquent dans la plupart des Ouvrages des Catholiques & des Protestans, où chaque parti tâche de mettre les Grecs de son côté. On a reçu avec un empressement extraordinaire les gros Traités que les deux partis ont publiés, pour revendiquer une Religion dénigrée par l'ignorance & la mauvaise foi des Docteurs qui l'enseignent, & des Peuples qui la professent. Dans l'espérance de mieux persuader les Lecteurs, on s'est mutuellement reproché ses détours & ses sophismes. Souvent on n'a pu gagner sur soi d'épargner les injures & les invectives. Qu'est-il arrivé? que les Ecrivains & les Lecteurs ont gardé leurs préjugés, & sont restés dans leurs premières idées.

Ces préjugés & ces idées dont on se défait si difficilement, parce qu'on vit avec des personnes, ou dans un parti qui s'y trouve engagé comme nous, & qui ne cesse de nous les faire valoir, sont les deux écueils que nous allons tâcher d'éviter en donnant ici l'abrégé de la croyance de l'Eglise Grecque: mais avant que d'en venir là, il faut rapporter l'origine du Schisme des Grecs, & sa continuation jusqu'à notre siècle. Nous espérons que cette Histoire, que nous tâcherons d'abrégier le plus qu'il nous sera possible, fera plaisir au Lecteur, & servira pour le mettre au fait d'une matière qu'on a tant cherché à embrouiller. Nous garderons dans cette narration l'impartialité la plus parfaite, sans nous jeter que le moins que nous pourrons dans ces controverses, qui ont fait la matière d'une infinité d'écrits, dans le siècle passé, entre les Catholiques & les Protestans.

Quoique la question touchant la Procession du St. Esprit, que l'on donne généralement pour la principale cause du Schisme entre les Grecs & les Latins, eut commencé d'être agitée avant le sixième siècle, elle resta comme resserrée dans les bornes de la Théologie de ces tems-là, malgré l'anathème de quelques Conciles contre ceux qui ne croiroient pas que le St. Esprit procédât du Père & du Fils. Dans le milieu du neuvième siècle cette dispute ne devint plus sérieuse & plus importante, qu'à cause de la jalousie & de l'ambition qui s'y mêlerent. *Photius* piqué contre le Pape, & comme Patriarche de Constantinople se croiant égal à lui, réveilla une question qu'il auroit peut-être moins fait valoir dans un autre tems. Ainsi *Photius* élu Patriarche de Constantinople en l'année (a) 858. doit être regardé comme le véritable Auteur du Schisme. A ce que nous venons de dire il faut ajouter, qu'il vivoit dans un tems où les Laïques & le Clergé étoient également ignorans & corrompus. *Photius* lui-même, d'ailleurs très-sçavant & très-éclairé, (b) étoit un de ces Ecclesiastiques politiques & dissimulés, qui ne craignent pas de se rendre complaisans aux vices de leur Souverain, pourvu qu'il maintienne les droits & l'autorité qu'ils s'arrogent: à cela près, zélés pour les droits de la Religion, & pour la Doctrine Ortho-

(a) Le jour de Noël.

(b) Voy. *Hist. Ecclésiast. de Fleury*. Tom. XI. Ed. in 11. & autres.

doxe. Il joignoit à cette criminelle complaisance beaucoup de subtilité, une hypocrisie spécieuse, que le sçavoir & l'éloquence tendoient capable d'éblouir.

Tel étoit *Photius*, s'il faut ajouter foi au caractère que lui donnent des Historiens estimés. Quoique Laïque, il fut élevé sur le siège de Constantinople à la place d'*Ignace*, par la faveur de Bardas Oncle de *Michel* troisième, qui régnoit alors. En six jours, il fut fait (a) Moine, Lecteur, Soudiacre, Diacre, Prêtre & Patriarche, le tout malgré le refus que fit *Ignace* de donner sa renonciation; ce qui lui attira la persécution de *Photius* & de ses autres ennemis. Cependant par une espèce de détérence, ou plutôt dans l'espérance d'autoriser son usurpation, le nouveau Patriarche eut devoir envoie des Légats à Rome, pour instruire le Pape de tout ce qui s'étoit passé entre *Ignace* & lui. Une Lettre de *Photius* au (b) Pape, montre à quel point ce Patriarche portoit la fourberie & l'hypocrisie. Pour mieux autoriser la déposition d'*Ignace* par la présence des Romains, il demanda des Légats au Pape. Ces Légats partirent avec des Instructions qui ne furent pas absolument favorables à *Photius*: mais on les intimida par les menaces & le mauvais traitement qu'on leur fit, pour les forcer de se soumettre aux volontés de l'Empereur Grec. On les rendit témoins des violences & des indignités qui furent faites à *Ignace*, dans un Concile de trois cens dix-huit Evêques assemblés par *Photius* à Constantinople, pour déposer ce Prélat. Les Légats Romains se conduisirent comme les autres, sans égard pour la Religion, pour la justice & leur conscience. Rien ne pouvoit les excuser que la force, qui ne doit jamais prévaloir sur la droiture. *Ignace* fut dégradé avec ignominie, & persécuté par *Photius* avec toute la fureur possible, jusqu'à ce qu'on lui eût fait tracer par force une croix sur du papier, au dessus de laquelle *Photius* écrivit la renonciation d'*Ignace*. Cependant cette souscription ne le satisfaisant pas encore, il demanda à l'Empereur qu'*Ignace* fût en public sa déposition & qu'il s'anathématisât lui-même, après quoi on devoit lui attacher les yeux & couper la main: mais il eut le bonheur d'échaper à la barbarie de ses persécuteurs.

Quoique *Photius* plaidât sa cause auprès du Pape avec toute l'adresse possible, & qu'on ait des Lettres de lui qui montrent avec quel artifice il sçavoit faire jouer les ressorts de l'hypocrisie, quand ils étoient nécessaires à ses vues, le Pape *Nicolas* déla voua la conduite de ses Légats, & réfuta par des Lettres assez vives celles de *Photius* & de son Concile. Par une autre Lettre, qu'il écrivit aux Eglises d'Orient, il déclara nulles la déposition d'*Ignace* & l'Ordination de *Photius*. Après cela il assembla un Concile à Rome, dans lequel il déla voua la prévarication de ses Légats, déposa & excommunia *Photius* avec ses adhérens, & rétablit *Ignace* dans la dignité de Patriarche de Constantinople. Ces démarches furent suivies de menaces de la part de l'Empereur Grec. *Nicolas* répondit avec beaucoup de vigueur. On doit avouer qu'il distingue sagement les droits & l'autorité des deux Puissances dans une Lettre qu'il écrivit à l'Empereur Grec, & qui mérite d'être lue: mais il en (c) adressa depuis une autre au même Empereur, beaucoup plus vive & moins modérée. Les Légats porteurs de cette Lettre & de quelques autres pour *Photius*, & pour les Principaux de l'Etat & du Clergé, furent maltraités par ordre de l'Empereur, & contraints de s'en retourner à Rome.

Tout annonçoit une rupture prochaine: cependant jusques-là *Photius* avoit conservé les apparences. Un incident lui servit à lever tout à fait le masque. Les Légats envoyés par le Pape aux Bulgares nouvellement convertis avoient rejeté le Chrême de *Photius*, & fait une nouvelle onction pour confirmer les Grands & le Peuple. Le Patriarche de Constantinople sentit l'atteinte que l'action du Pape alloit donner à l'autorité Patriarchale; & cette atteinte étoit déjà dans son esprit un degré vers l'hérésie. *Photius*, pour se venger de *Nicolas*, résolut par un nouvel attentat de le déposer lui-même. Il assembla pour cet effet, ou pour mieux dire, il supposa un Concile prétendu œcuménique, où l'on voioit toute la comédie de ce prétendu Patriarche. *Nicolas* y étoit accusé solennellement par des gens, qui lamentoient pitoyablement sur les crimes de ce Pape, & en demandoient justice au Concile. *Photius* faisoit semblant de le défendre. On le rétorquoit. Il cédoit ensuite; recevoir les accusatoires contre le Pape, & examiner sa cause. Enfin il le condamna; prononça la sentence de déposition, & l'excommunia avec tous ceux qui communiqueroient avec lui. Les Actes du Concile étoient souscrits par vingt & un Evêques: mais on assure que *Photius* y mêla tant de fausses souscriptions, que le prétendu nombre des signans alloit à mille. Après cela *Photius* ne gardant plus de mesures avec *Nicolas*, s'adressa aux Orientaux, & composa une Lettre circulaire qu'il envoya au Patriarche d'Alexandrie

(a) Suivant la manière d'ordonner dans l'Eglise Grecque.

(b) *Nicolas* premier.

(c) La première avoit été écrite en 865. la seconde le

fut en 866. & donnée aux trois Légats, que le Pape envoyoit à Constantinople.

(*) C
diréjan
(b) 1
(c) V

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 47

Alexandrie & aux autres. Il leur dit, (a) qu'après que les Hérésies sembloient éteintes, lorsque la foi sembloit se répandre de la Ville Impériale sur les Nations infidèles, les Arméniens ayant quitté l'hérésie des Jacobites, & les Bulgares les superstitions Païennes, pour s'unir à la foi de J. C. des hommes sortis des ténèbres d'Occident étoient venus ravager ces nouvelles plantes, & corrompre la pureté de la foi par leurs erreurs, ordonnant de jeuner les Samedis, retranchant du Carême la première semaine, permettant d'y manger des laitages & du fromage, suivant les erreurs de Manès, détestant les Prêtres engagés dans un mariage légitime, ceux chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, & plusieurs enfants dont on ne sait point les pères. Il ajoute : « ils ne craignent pas de réitérer l'onction du St. Chrême à ceux qui l'ont reçue des Prêtres, disant qu'ils sont Evêques, & que l'onction des Prêtres est inutile. Pour comble d'impiété, ils osent ajouter des paroles nouvelles au sacré Symbole, autorité par tous les Conciles, en disant que le St. Esprit ne procède pas du Père seul, mais encore du Fils : » doctrine qui, selon lui, établit deux principes dans la Trinité, confond les propriétés des Personnes divines, en un mot est contraire à l'Evangile & à tous les Pères.

Ce détail d'erreurs est accompagné d'exclamations vagues, & des qualifications si ordinaires dans la bouche de ceux qui cherchent à secouer le joug légitime. Cependant des Hérésies si étranges auroient été tenues pour indifférentes, si le Pape eût voulu céder aux intérêts de Photius. Le récit de la conduite du Grec & de son parti prouve cette vérité.

La mort de l'Empereur Michel, que Basile son associé à l'Empire fit tuer, & la déposition de Photius laquelle suivit cette mort, sembloient devoir rétablir la paix. L'Empereur Basile étoit porté à la réunion, (b) & fit d'abord toutes les avances d'un fils de l'Eglise au Pape Adrien, successeur de Nicolas. Le Pape assembla un Concile, où les Actes de celui que Photius avoit supposé comme convoqué à Constantinople contre Nicolas, furent brûlés devant la porte de l'Eglise de St. Pierre. « Le feu, bien loin de s'éteindre par une grosse pluie, qui survint en même tems, en devint plus grand & plus violent, comme si l'eau se fut changée soudainement en huile, &c. » C'est ainsi que s'exprime Maimbourg Livre I. du Schisme des Grecs. Dans le Concile tenu aussi à Constantinople en l'année 869. & qu'on appelle le huitième Ocuménique, tout se fit presque entièrement selon les souhaits d'Adrien, & il semble que rien n'auroit manqué à la réunion, si l'on eût pu satisfaire de Photius & des Evêques de son parti. C'est ce qui n'arriva point. D'un autre côté, les droits que le Pape attribuoit sur la Bulgarie au préjudice des Grecs, en soutenant hautement par ses Legats, & avec la même chaleur que s'il se fut agi d'un article fondamental de la foi, que ce pays étoit une dépendance de l'Eglise Romaine, aliénèrent l'esprit de l'Empereur Grec. Ainsi le Schisme ne fut qu'assoupi. A tout cela il faut ajouter encore, (c) qu'il étoit dur pour les Grecs, d'avoir été obligés de souscrire à la définition du Concile selon la formule Romaine donnée par le Pape : ce qui meritoit l'Escluse de Constantinople sous la dépendance, & le Pape lui-même au dessus du Concile Universel.

Le parti de Photius, & tous les ennemis des Latins s'en firent profiter des sujets de mécontentement, que les Grecs prétendoient avoir contre les derniers. Surtout on étoit irrité des hauteurs de la Cour Romaine ; & comme ces hauteurs sembloient attaquer la Majesté Impériale, elles indisposèrent entièrement l'Empereur Basile. En l'année 878. le Pape Jean VIII. n'usant d'aucun ménagement, menaça le Patriarche Ignace de l'excommunication, & de la déposition ensuite, si dans le tems d'un mois qu'il lui prescrivit, tous ceux que le Patriarche avoit ordonné Evêques, Cleres, &c. n'étoient hors de la Bulgarie. La même année Photius trouva le secret de rentrer dans les bonnes grâces de l'Empereur Basile, en le flattant par une (d) fautive Généalogie assez grossièrement inventée : mais la vanité du Prince qui se vouloit flatter, & l'ignorance du siècle couvroient la faiblesse des raisons sur lesquelles elle étoit appuyée. Cependant Ignace mourut ; & (e) Photius qu'on soupçonne de l'avoir empoisonné, reprit le siège Patriarcal.

Si l'on en croit beaucoup d'Historiens, surtout des Latins, il continua d'être le persécuteur du parti d'Ignace, & de tous ceux qui veulirent demeurer attachés au dernier Concile général. La nécessité des tems, ou d'autres raisons engagèrent enfin le Pape à reconnaître Photius pour Patriarche légitime, à certaines conditions, dont la principale étoit, qu'il demanderoit pardon en plein Concile. Un autre Concile tenu en 879. à Const.

(a) On se sert ici des paroles de l'abbé Fleury, en les abrégéant un peu.

(b) In 858.

(c) Voy. Fleury & Maimbourg, ubi sup.

Tom. III.

(d) Fleury Hist. Ecclésiast. Maimbourg. Nat. A. x. Hist. Ecclésiast. &c.

(e) Naini. Hist. Ecclésiast. Tom. VI.

Constantinople, appelé communément le faux-huitième, abrogea solennellement celui de 869, avec tout ce qui avoit été fait contre *Photius*. On prétend que ce Patriarche a corrompu & falsifié les Lettres du Pape, l'instruction des Légats envoyés à ce Concile, & les Actes même du Concile : ce qu'il y a de certain est, qu'on trouve dans la conduite d'une partie de ces hommes Apôtoliques assemblés pour la paix & la réunion, des supercheres, les équivoques, les restrictions & les réserves, qui ont rendu plus d'une fois ces sortes d'assemblées infructueuses avant & après le Schisme. Je ne dois pas oublier que les Grecs firent approuver & signer dans ce Concile une profession de foi, conforme à la croyance de leur Eglise sur l'Article de la Procession du St. Esprit. On a même une Lettre du Pape Jean VIII. à *Photius*, dans laquelle il use d'expressions très-fortes contre ceux qui reçoivent l'addition faite au Symbole de Nicée, pour exprimer que le St. Esprit procède du Fils comme du Pere; & l'on doit avouer aussi, que cette Lettre a donné lieu aux Grecs de prendre avantage sur les Latins. Mais ceux qui veulent justifier le Pape attribuent encore cette Lettre à la nécessité des tems, à la complaisance qu'elle l'obligeoit de témoigner à l'Empereur Grec & à son Patriarche; ou plutôt à la prévarication des Légats, qui passèrent les ordres du Pontife, comme il s'en plaint lui-même, ainsi qu'on va le voir. En effet dans les Lettres qu'il écrivit en 880. au même Empereur & à *Photius*, & qui peuvent être regardées comme le correctif de ce qui s'étoit fait au préjudice des Latins, le Pape s'exprime ainsi: *Si nos légats, dit-il à l'Empereur Grec, ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, & ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu.* *A Photius* il déclare, qu'il reçoit le Concile de Constantinople, mais avec des restrictions; après s'être plaint de ce qu'on n'avoit pas suivi ses ordres.

Marin successeur de Jean VIII. ne se crut pas obligé de soutenir ce que celui-ci sembloit avoir fait contre les règles de l'Eglise. Il condamna *Photius*; & après *Marin*, *Adrien III.* en usa de même. Le Patriarche de Constantinople écrivit alors une Lettre contre les Latins au sujet de la Procession du St. Esprit. *Leon* le Philosophe, fils de *Basile* & son successeur, chassa *Photius* de son siège: mais cette déposition ne réunit point les Grecs aux Latins. Au contraire les décisions des Légats Romains sur les quatrième & cinquième nœuds de *Leon* aliénèrent encore plus l'esprit des Grecs: l'ignorance qui augmentoit de part & d'autre par le commerce des Barbares, & par le défaut des études, augmentoit aussi l'aveuglement. Ce fut ainsi que s'établirent de nouveaux motifs d'éloignement; à quoi il faut ajouter, que les Ecritains du tems grossissoient extrêmement ces motifs, guidés ou par ce zèle qui ne garde aucune modération, ou par cette opiniâtreté mêlée d'orgueil, que le peuple prend souvent pour un effet de la véritable Religion. A cela se mêloit aussi la jalousie. Les deux Empereurs d'Orient & d'Occident se disputoient les titres & la supériorité: plus l'Empire Grec approchoit de sa ruine, plus il sembloit qu'il étoit jaloux de cette ombre de grandeur qui lui restoit. Cela parut en 968. au sujet du titre d'Empereur des Romains, que le Pape donnoit à *Othon* dans les Lettres qu'il envoia par ses Légats à l'Empereur *Nicéphore*. Ceux-ci furent extrêmement maltraités par les Grecs. A peu près dans le même tems, ce Prince défendit la célébration des mystères en Latin dans la Pouille & la Calabre, où les Grecs conservoient encore quelques domaines. D'un autre côté quelques Auteurs (*) prétendent, que le Schisme s'éteignit par la mort de *Photius*, & ne recommença qu'au tems de *Michel Cérularius*. Les quatrième & cinquième nœuds de l'Empereur *Leon* ne rompirent point, selon eux, l'union des deux Eglises. L'opposition de *Nicolas le Mystique*, c'est-à-dire le Confesseur secret, ou plutôt le Confesseur Patriarche de Constantinople, sa déposition, & l'élection d'un autre en sa place, ce qui forma deux partis dans le Clergé, n'empêcherent pas que les Evêques des deux partis ne fussent également unis de communion au Siège de Rome. Divers incidens qui suivirent jusqu'à *Cérularius*, n'interrumpirent point cette Communion.

Quoiqu'il en soit vers le milieu de l'onzième siècle, *Michel Cérularius* Patriarche de Constantinople attaqua les Latins sur les azymes & le Sabbat, leur reprochant la célébration de l'Eucharistie avec les azymes, & le jeûne du Samedi, & les accusant de communiquer ainsi avec les Juifs. Le Pape *Leon IX.* répondit: mais en faisant l'Apologie des Latins, il attaqua par des declamations les erreurs des Grecs, à quoi il fit intervenir la suprême Autorité de son Siège. *Humbert* Cardinal répondit aussi d'une manière assez exacte. On doit remarquer ici les abus, que cet Auteur reproche aux Grecs de son siècle, qui sont, de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'Eucharistie, de permettre aux Prêtres l'usage du Mariage, de refuser le Baptême ou la Communion aux femmes en danger pendant leurs couches, de ne point baptiser les enfans avant huit jours, de condamner les Moi-

(*) Le P. *Alexandre*, Hist. Eccles. Tom. VI.

nes qui portent des calçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le même Humbert répondit aussi à un certain Nicéas Pectorar, qui faisoit aux Latins les mêmes reproches que Cérularius, & finit sa réponse par un anathème prononcé contre Nicéas, qui ensuite se rétracta en présence des trois Légats du Pape, en l'année 1054.

Ces Légats entre lesquels Humbert étoit le premier, osèrent excommunier le Patriarche Cérularius dans Sainte Sophie, & mettre l'Acte d'excommunication sur le Grand Autel en présence du Clergé & du peuple; après quoi ils secouèrent la poudre de leurs pieds, en criant que Dieu voit & juge. L'excommunication fut suivie d'un anathème contre tous ceux qui communiceroient de la main d'un Grec non réuni aux Latins. De son côté le Patriarche eflaya de soulever les Grecs contre les Légats Romains; & la chose alla assez loin pour que l'Empereur des Grecs eût à craindre l'émotion d'un peuple, que le Patriarche avoit irrité en même tems contre lui. Il ne nous appartient point ici ni de justifier, ni de condamner cette fameuse excommunication, qui porta le dernier coup contre la réunion tentée inutilement long-tems après. Nous dirons seulement, que Michel y étoit accusé de Simonie, de donner les Ordres à des Eunouques, même de les élever à l'Épiscopat; de rebaptiser les personnes baptisées; de soutenir que hors de l'Eglise Grecque il n'y a ni Eglise, ni Sacrifice, ni Baptême; de permettre le Mariage des Ministres de l'Autel; de parler mal de la Loi de Moïse; de nier que le St. Esprit procède du Fils; de croire que tout ce qui a du levain est animé; d'imiter les purifications Judaïques; de refuser le Baptême aux enfans qui meurent avant le huitième jour, & la Communion aux femmes en couche; de ne point recevoir à la Communion ceux qui se coupent les cheveux & la barbe, selon l'usage des Romains. Par toutes les erreurs mentionnées dans l'excommunication, l'on mettoit les Grecs en parallèle avec les Simoniaques, les Valétiens, les Ariens, les Donatistes, les Nicolaites, les Sévériens, les Macédomens, les Manichéens & les Nazariens; après quoi on déclaroit les Grecs anathèmes avec tous ces Hérétiques. L'Abbé Fleury a judicieusement remarqué, (a) que ces Hérésies imputées aux Grecs n'étoient la plupart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite; mais qu'ils ne les avoient pas. On peut appliquer cette remarque à quelques-uns des Dogmes qui divisent aujourd'hui les Chrétiens. Si l'esprit de paix & de charité se joignoit à l'examen des Dogmes, & le désir d'exercer les Chrétiens à vivre selon les principes de Jésus-Christ, au zèle que chacun s'attribue pour les Fidèles de sa Communion, la réunion du Chistianisme & la réconciliation des Sectes deviendroient peut être des choses possibles.

A cette excommunication Michel Cérularius répondit par un Decret, qui ne ménageoit pas plus les Latins que l'excommunication ménageoit les Grecs. Il continua ses plaintes contre les Latins, & fit le détail de leurs erreurs dans une Lettre au Patriarche d'Antioche. On remarque dans ce détail (b) des traits d'ignorance assez grossiers. De plus, imitant la conduite des Latins, il les charge aussi de injures, comme d'erreurs capitales. Par exemple, il leur reproche qu'à la Messe un des Officiers embrasse l'autre, que les Evêques ont des anneaux, pour marquer que leurs Eglises sont leurs épouses; que leur Baptême se fait par une seule immersion; qu'ils mettent du sel dans la bouche de ceux qu'ils baptisent; que les Evêques des Latins vont à la guerre & sont tués, après avoir tué leurs ames. Sur ce dernier reproche le judicieux Auteur que nous avons cité, remarque très-bien (c) l'origine d'un abus si contraire à la douceur Apostolique. Le Patriarche d'Antioche répondit en substance à celui de Constantinople, qu'il falloit passer & dissimuler sur certains prétendus abus des Latins; éviter les erreurs essentielles, sans perdre de vue la bonne intention, principalement quand la foi n'est point en péril, auquel cas il faut incliner à la paix & à la charité fraternelle. Il s'explique avec la même modération sur les autres motifs d'éloignement allégués par Cérularius. Je ne m'arrête point à la seconde Lettre de ce Patriarche à celui d'Antioche.

Après la mort de Michel Cérularius arrivée en 1058. il ne se passa rien de considérable, par rapport au Schisme, jusqu'en 1078. Cette année Grégoire VII. tint à Rome un Concile, dans lequel Nicéphore Botoniate fut excommunié comme usurpateur de l'Empire. Il l'avoit usurpé sur Michel Parapinace. Un faux Michel venu en Italie pour demander du secours, servit de prétexte à faire passer des troupes en Grèce, pour aider ce Prince prétendu à remonter sur le Trône; & le Pape donna l'absolution des péchés à ces troupes. C'étoit en 1080. D'un côté, les malheurs de l'Empire Grec désole par les progrès de la Religion & des armes des Mahométans, à quoi il faut joindre les fréquentes dépositions des Empereurs & des Patriarches de Constantinople; de l'autre, les désordres de l'Italie, &

(a) Hist. Eccles. Liv. IX.

(b) Comme d'accuser les Latins de Judaïser, en mangeant des viandes immondes ou suifées.

(c) Voy. Fleury, Discours sur l'Hist. Ecclési. à la tête du Tom. XIII.

les brouilleries des Papes avec les Empereurs d'Allemagne, ne permettoient guères de travailler directement pour ou contre la réunion des deux Eglises. Un autre obstacle bien capable d'entretenir ce grand Schisme étoit la superstition du siècle, & la barbarie des études, mêlées de vaines subtilités & d'un certain raffinement de piété, qui mettoit la crainte des anathêmes & une obéissance servile à la place de la Religion. Il étoit impossible qu'un goût si propre à éloigner de la paix & de la charité, put contribuer à réconcilier les partis. En 1094, l'Empereur *Alexis Comnène* pria le Pape & les Chrétiens Latins de lui donner du secours contre l'Infidelle; mais on ne lit pas qu'il se soit fait aucune démarche de paix entre les Eglises. En 1097, les troupes de la Croisade contre les Mahométans commirent de si grands désordres autour de Constantinople, que les Latins s'attirent de nouveaux sujets de haine de la part des Grecs. Je ne dis rien du Traité de St. Anselme Archevêque de Cantorbéry sur la Procession du St. Esprit. Peut-être ce Traité composé au commencement du douzième siècle, ne parvint-il point alors jusqu'aux Grecs.

Il y eut peut-être quelque apparence de réconciliation dans la démarche que fit Alexis en l'année 1112, d'offrir au Pape *Paschal II*, d'aller à Rome, ou d'y envoyer son fils, pour recevoir la couronne des mains de S. S. Mais on ne sçait, dit l'Abbé *Flury*, à quel dessein Alexis fit cette démarche; & on n'en voit aucune suite. Quoiqu'il en soit, on prétend qu'Alexis a toujours été en Communion avec l'Eglise Romaine; à quoi l'on peut dire, que quand même ce fait seroit vrai, c'étoit un particulier réuni, dont l'exemple ne conclusoit rien pour la réunion générale. On regardera sans doute comme une misère & de l'ignorance des tems, ou comme un effet de la dissimulation des Grecs, ce que (a) Basile Archevêque de Thessalonique répondit au Pape *Adrien*, qui l'exhortoit à procurer cette réunion. « La même foi de St. Pierre, nous offrons le même Sacrifice, quoiqu'il y ait quelques petits » sujets de scandale, &c. » Mais ne pourra-t-on pas croire aussi que cet Archevêque parloit selon sa conscience, & qu'il jugeoit sagement des motifs dont on se sert pour autoriser les Schismes? Pour ce qui est de l'assurance donnée par un Ambassadeur (b) de *Manuel Comnène* à la Cour de Rome, de réunir sincèrement les deux Eglises autant qu'elles l'avoient été dans l'Antiquité, elle ne fut suivie d'aucun succès. En offrant, l'Empereur Grec demandoit que la Couronne Impériale lui fut rendue au préjudice des Empereurs d'Allemagne. Cette condition rendoit la réconciliation impossible.

En l'année 1177, un certain Hugues Étérien présenta au Pape *Alexandre III*, un Livre contre les erreurs des Grecs sur la Procession du St. Esprit. Quelques questions que *Manuel Comnène* fit à Hugues sur cette matière, lui donnerent lieu de la traiter dans un ouvrage particulier.

Le massacre des Latins arrivé en l'année 1182, à Constantinople, sous *Alexis Comnène* le jeune, ne fut pas moins l'effet de la haine qu'excitent les différens de Religion, que de la jalousie des Grecs contre les Latins. Le prétexte du massacre fut la grande autorité que ces derniers s'étoient acquise sous le règne de *Manuel Comnène*, qui avoit été très-favorable à l'Eglise Romaine. Les Latins se prévalant de cette faveur, traitoient les Grecs sans ménagement, & sur toutes choses ne négligeoient aucun moyen d'élever leur Eglise aux dépens de celle des Grecs.

Cette haine réciproque des deux Eglises augmenta considérablement, par les cruautés & les infamies que les Latins commirent dans Thessalonique, après l'avoir prise sur les Grecs en l'année 1185. On voit par des écrits du tems, que les Latins étoient des-lors bien plus odieux aux Grecs, que ni les Arabes, ni les Turcs. Observans ici en passant, qu'on croit trouver la première preuve (c) d'un Schisme formel entre les Grecs & les Latins dans un passage de *Theodore Balsamon*, qui vivoit alors; *Mr. Flury* prétend même que le Schisme n'est guères plus ancien que la prise de Constantinople par les Latins. Mais sans nous embarrasser des raisons qui sont pour ou contre, ni de fixer la véritable Epoque du Schisme, il nous suffit de montrer ici au Lecteur, comment les passions & des vues absolument humaines l'ont accru & entretenu; en sorte que des questions souvent purement arbitraires, & qu'on auroit dû enlever avec beaucoup d'autres sous la poussière de l'école, n'ont été que le prétexte de cette grande rupture. Si le Schisme n'étoit pas assez déclaré avant cette prise de Constantinople, du moins est-il vrai que les Grecs & les Latins vivoient dans une forte aversion les uns pour les autres. Dès le tems de *Photius* les Grecs ne reconnoissoient plus le Pape pour Chef de l'Eglise; & ainsi on peut fixer à ce tems-là l'Epoque du commencement du Schisme.

Revenons au détail que nous avons commencé. Dans l'année 1199, le Pape *Innocent III*, se conformant aux vues qui avoient fait agir ses Prédécesseurs, écrivit à (d) l'Empereur

Grec

(a) In *La. 1177.*
(b) In *La. 1180.*

(c) Voy. *Flury* Hist. Ecclésiast. Tom. XV.
(d) *Alexis l'Ange* & *Jean Cantuere*.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 41

Grec & au Patriarche de Constantinople, pour se joindre aux Latins dans les Croisades qui tendoient à enlever la Terre Sainte aux Mahométans. En même tems il leur parla de la ré-union, remontrant, que les Grecs, en se retirant de l'unité du St. Siège, se séparoient non autre Eglise, & rompoient ainsi l'union du Christianisme. Avec le Patriarche il n'insista pas seulement sur l'unité de l'Eglise, il insinua fortement la primauté de St. Pierre. L'Empereur répondit, que pour obtenir la ré-union de l'Eglise, il falloit la ré-union des esprits; mais qu'elle seroit très difficile, tandis que les Prélats ne renonceroient pas à la prépondérance de la chair. La réponse du Patriarche se réduisoit principalement à une espèce de récrimination contre les Latins. Le Pape leur répliqua, & continua de soutenir la juridiction universelle dans ses répliques. Il y employa les distinctions & les subtilités du tems. Pour mieux établir la supériorité de son droit, il fait ressembler la puissance spirituelle de l'Âme de l'homme, & la temporelle au corps. Enfin il compare ces deux Puissances aux deux grands luminaires du Ciel, celle du Souverain Pontife au Soleil, & celle du Roi à la Lune. Comme Innocent III. fondeoit la puissance de son siège sur les (a) autorités dont s'étoient munis les Papes ses Pré-cesseurs, il suivit aussi le même système de politique, dont les maximes étoient de mêler les intérêts temporels avec les spirituels; de rendre les Souverains Pontifes juges & arbitres sup-primés de ces intérêts, comme étant les seuls Vicaires de J. E. S. U. S. C. H. R. I. S. T. à qui toute la terre appartient; d'étendre sans aucune mesure les immunités Ecclésiastiques; de multiplier à l'infini les appels au Tribunal de Rome, & de soustraire les Ecclésiastiques à la puis- sance séculière. Toutes ces maximes contribuèrent beaucoup à la fondation de nouveaux Ordres Religieux, & à l'établissement d'un grand nombre de pratiques de dévotion, de re- traites & d'austérités extraordinaires. Mais comme la plus grande partie de ce système étoit inconnue à l'Eglise Orientale, au lieu de contribuer à la ré-union des Grecs avec les Romains, il servit à les en éloigner davantage. Ainsi la prétendue ré-union promise par le jeune Alexis (b) aux Latins croisés, moralement son rétablissement sur le Trône de Constantinople, auroit rencontré les mêmes difficultés qu'auparavant, quand même elle auroit été plus sincère qu'elle ne le fut.

Les Relations qui nous restent de la seconde prise & du pillage de Constantinople par les Latins, deux mois après la mort d'Alexis le jeune, montrent que les Grecs n'étoient rien moins que portés à se réconcilier, à la vue de tous les défordres que les Latins commirent dans cette ville. Comment les Grecs auroient ils pu accorder le zèle & la dévotion, qui sem- bloient devoir être l'objet des Croisades, avec les excès des Croisés dans l'Orient? Le pillage de Constantinople procura aux Eglises d'Occident un nombre considérable de Reliques de toutes sortes de Saints.

Sous le règne des Empereurs Latins, il y eut une espèce de demi-réunion; encore ne fut-elle qu'extérieure. Si l'on en croit *Maimbourg*, il ne fut pas difficile de réduire les Schis- matiques à l'obéissance de l'Eglise, par la disposition qu'on trouva dans leurs esprits, & outre qu'ils étoient la plupart tout disposés à suivre la Religion du Prince. Sous la domination des Latins & d'un Empereur très zélé pour la Religion, ils s'accoutèrent au tems, &c. c'est-à- dire, qu'ils dissimulèrent ne pouvant mieux faire. Cette espèce de réunion même ne regardoit que les Latins qui étoient à Constantinople, si on excepte quelques Grecs, qui renouvoient au Schisme par des vues particulières, ou pressés par la misère de leur condition. Car ceux qui étoient le plus obstinés dans le Schisme, portoient (c) l'horreur qu'ils avoient des Latins jusqu'à rebaptiser ceux qui en avoient reçu le baptême, & renioient pour profane un autel sur lequel un Latin avoit dit la Messe. Quoiqu'il en soit, les véritables Grecs s'établirent un Patriarche à Nicée de Nardolie, où *Theodore Lascaris* s'établit aussi Empereur. Il est vrai que ces Grecs témoignèrent quelque envie de se réunir; *Germain* leur Patriarche écrivit même à ce sujet une lettre au Pape & aux Cardinaux en l'année 1232. mais il y a beaucoup d'apparence que ces nouvelles démarches furent l'effet de la crainte qu'on avoit des Latins, qui tenoient encore Constantinople, & menaçoient les Grecs de Nicée. Cependant l'Em- pereur Latin *Jean de Brienne*, qui régnoit alors en même tems que *Latace* régnoit à Nicée, étoit fort peu en état de faire du mal aux Grecs, qui de leur côté ne cherchoient qu'à gagner du tems, & à ruiner par des détours & des délais le peu de forces qui restoient encore aux Latins. Les conférences des Ecclésiastiques ne furent d'aucun succès, parce que les Députés du Pape ne voulurent rien relâcher, ni les Grecs rien rabattre de leurs opinions; & le resul- tat d'un Concile tenu à Nymphée pour traiter de la ré-union, fut de se séparer plus ennemis que

(a) La Donation de Constantin & les fausses Décretales.
 (b) En l'année 1204 il ne régna que six mois, & dans ce court espace de tems il ne lâcha ni les Grecs ni les Latins.
 (c) *Nicetas* dans son Histoire les traite de *Précipitate*, ou d'Autels. Cet Autel étoit témoin oculaire de leurs décri- des, & nous en a conservé la Relation.
 * M

46 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Jamais, & de se regarder mutuellement comme Hérétiques excommuniés. Vatace fit semblant d'être affligé de la continuation du Schisme ; mais dans le fond les Laïques furent bien aises de la rupture d'une négociation, dont le succès les auroit rendus, disoient-ils, esclaves de l'Eglise Romaine. C'est ainsi qu'ils regardoient tous les Chrétiens d'Occident.

La réunion tentée encore en 1249. par Jean (a) de Parme Général de l'Ordre des Mineurs, que le Pape Innocent IV. envoya comme son Légat en Grèce, sur quelques espérances qu'avoit conçues un autre Frere Mineur nommé Laurent, sembloit devoir être suivie d'un heureux succès, puisque l'Empereur Vatace & le Patriarche Manuel Caritopule envoient des Députés au Pape ; mais les Députés ne purent arriver auprès d'Innocent. La mort de ce Pape, suivie quelques mois après de celle de l'Empereur Vatace, acheva de détruire toutes les mesures prises pour la réunion. En vain le Pape Alexandre IV. travailla pour renouer avec Theodore Lascaris la négociation commencée avec Vatace ; elle ne réussit pas mieux que tant d'autres qui l'avoient précédée. Il paroit par les demandes des Grecs, que cette négociation étoit aussi un effet de la politique. Ces demandes tendoient uniquement à recouvrer l'Empire de Constantinople. Une réunion fondée sur de tels motifs auroit eu sans doute le sort des conversions intéressées, où la Religion est toujours le jouet de l'avarice ou de l'ambition.

Le dernier Empereur Latin de Constantinople fut *Randoulph II.* Les Latins perdirent cette Ville après l'avoir possédée cinquante-sept ans. Ce fut en 1261. que *Michel Paléologue* la surprit dénuée d'hommes, d'argent & de vivres. Il gouvernoit alors pour *Jean Lascaris* ; mais il fit aveugler ce jeune Prince afin de régner en sa place. Le Patriarche Artène l'excommunia pour ce crime. On peut croire que le Pape fit des efforts pour recouvrer cet Empire ; & il ne tint point à lui que les Latins ne se croissent contre les Grecs ; la Croisade fut prêchée en France par les Freres Mineurs. Cependant *Michel Paléologue* prétendoit qu'il alloit s'attirer la guerre de la part des Latins, & craignant d'un autre côté les suites de l'excommunication qu'Artène venoit de lancer contre lui, prit le parti d'écrire au Pape (b) & de lui demander la paix & son amitié, comme un moyen, disoit-il, de parvenir ensuite plus efficacement à la reunion si désirée. Le Pape lui envoya des Nonces, avec une lettre qui devoit extrêmement la puiffance du St. Siège ; l'utilité de sa médiation dans les différens des Princes ; sa protection envers les foibles & les opprimés ; & sur toutes choses cette autorité, par laquelle le Pape faisoit tomber alors les armes des mains des Princes, qui prétendoient devoir soutenir leurs droits par la force. Car c'est ainsi qu'il faut entendre la connoissance, que la Cour de Rome prenoit en ce tems-là des affaires temporelles des Princes ; connoissance, qui ne manquoit pas d'être suivie d'anathèmes & d'excommunications contre ceux qui refusoient de se soumettre à ses décisions. Il y a lieu de douter si l'ostination avec laquelle Artène refusa d'absoudre *Michel*, disposa le Prince en faveur du Pape, ou si cette disposition fut seulement l'effet de la crainte que lui inspiroient les préparatifs des Latins, pour recouvrer l'Empire de Constantinople. Quoiqu'il en soit, la réunion paroissoit se négocier sérieusement entre l'Empereur & le Pape (c) qui la lui représentoit comme un moyen facile de se délivrer de toute crainte. Le Pape lui insinuoit en même tems, qu'il ne devoit point rejeter sur son Clergé le refus de l'obéissance qui lui étoit dû ; car, dit-il, vous avez sur eux plus de pouvoir qu'il n'est convenable. *Michel* (d) continua de flatter le Pape ; lui promit (e) de redoubler ses efforts pour faire cesser le Schisme ; & cependant employa beaucoup d'argent à (f) gagner les Cardinaux ; mais le Clergé Grec répondoit mal aux intentions (g) de *Michel*, & se flattoit que le projet de cet Empereur auroit le sort des précédens ; qu'aussi leur Eglise ne tomberoit pas sous la dépendance des Latins. Malgré cela le projet ne laissa pas d'être poussé assez vivement : le Patriarche *Joseph*, (h) homme simple & sans lettres, selon les termes de *Mambourg*, le traversa ouvertement.

Comme l'Empereur paroissoit vouloir sincèrement la réunion, il fit aussi tout ce qu'il put pour obtenir le contentement du Clergé. Il n'y eut aucune subtilité que ce Prince ne mit en œuvre. D'abord il fit une convention avec le Patriarche, par laquelle celui-ci rédoit absolument son siège au cas que la négociation réussit ; mais on devoit le lui rendre, si elle se terminoit sans fruit. En attendant la décision de cette grande affaire, qui fut portée au Concile de Lion convoqué au mois de Mai de l'année 1274. le Patriarche devoit quitter son Palais,

(a) C'est l'Auteur de l'Évangile Éternel, & député du Général en 1246.

(b) Urban IV.

(c) Clément IV. en 1267.

(d) En 1271.

(e) Voyez *Pachymere* l. V. Chap. 8.

(f) S'adressant à eux, parce qu'ils sont les gens sur les-

quels tourne le Pape, qui est comme la peste. *Pachymere*, Ibid.

(g) Voy. *Pachymere*, qui dit que le Clergé s'opposa fuiblement au projet, estimant que comme auparavant, il faisoit rendre des oblations à la réunion.

(h) *Pachymere* parle plus avantageusement de *Joseph*.

& la fin per...
 ver...
 fin...
 le M...
 de l...
 fum...
 de c...
 XX...
 mai...
 après...
 de c...
 le S...
 trait...
 l'Eg...
 Cam...
 coup...
 der...
 fenc...
 flut...
 la rel...
 s'ém...
 Cler...
 bole...
 A...
 ject...
 beau...
 haute...
 mien...
 guois...
 mit b...
 cée...
 de le...
 aux...
 M...
 Main...
 à la r...
 été p...
 & l'ou...
 de C...
 beau...
 ici, &...
 tuelle...
 cœurs...
 tude...
 Le...
 ce pro...
 moign...
 nople...
 point...
 en (e...
 (a)...
 L. V...
 (b)...

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 47

& se retirer dans un Monastère. Après cela Michel effuya de gagner le reste du Clergé par la douceur & par des raisons spécieuses. Ensuite il passa aux menaces, & même aux voies de fait contre ceux (a) qui voulaient lui résister. Ainsi le Schisme fut abjuré au nom de l'Empereur Michel & la réunion se fit en plein Concile d'une manière si authentique & si conforme aux idées de la Cour Romaine, qu'il ne sembloit pas qu'on dût souhaiter rien davantage. On verra cependant dans la suite que tout le mauvais levain restoit encore. En se réunissant si absolument, Michel demanda que le Symbote continuât de se dire comme avant le Schisme ; il demanda aussi la continuation des usages reçus auparavant. De plus il se forma des Schismes & des divisions dans le Clergé, qui rendrent bien-côt toutes les déclarations de l'Empereur aux vues & aux volontés du St. Siège inutiles & infructueuses. D'ailleurs il ne faut pas oublier, qu'il y avoit beaucoup d'artifice dans les démarches de Michel & de son Patriarche Jean Veccus. Celui-ci enveloppa de beaucoup de paroles obscures & inutiles la grande question de la Procession du St. Esprit, dans la Profession de foi qu'il envoya au Pape Jean XXI. Cependant il excommunia tous ceux qui refuseroient de reconnaître la *Sto Eglise Romaine pour mere & chef de toutes les autres Eglises*. Nicolas III, qui parvint au Pontificat après Jean XXI, demanda que le Patriarche & les autres Prélats, de même que le Clergé de chaque Ville, Bourg ou Village, fissent chacun en particulier leur Profession de foi suivant le formulaire donné par l'Eglise Romaine, que les Grecs, & les Latins disent uniformément le Symbote avec l'addition ; que le Clergé s'engageât à ne rien enseigner ni tolérer de contraire à la Profession de foi ; qu'on n'observât des Rits établis durant le Schisme que ceux que l'Eglise Romaine jugeroit à propos de tolérer, comme n'étant contraires ni à la foi, ni aux Canons. Nicolas se fit insinuer aussi, que les Grecs devoient se faire absoudre des censures encourues à cause du Schisme ; que le Patriarche & les autres Prélats réunis devoient demander à l'Eglise Romaine d'être confirmés dans leurs Dignités ; enfin il leur fit dire, que la présence d'un Cardinal Légat muni d'une pleine autorité seroit d'une utilité indispensable à Constantinople. Ce fut dans ces circonstances que l'Empereur, soit qu'il craignit effectivement la rebellion de ses proches & de ses sujets, ou qu'il fût bien aisé de trouver un prétexte pour s'empêcher d'en trop faire, commença de changer de conduite ; & il déclara devant le Clergé, qu'il ne souffriroit aucun changement aux usages, ni la moindre addition au Symbote.

A des ménagemens si spécieux, qui, comme on peut le voir, étoient l'effet d'une crainte justement fondée sur l'obstination des Grecs Schismatiques, l'Empereur joignoit avec beaucoup d'artifice une déference extérieure pour le Pape, laquelle sembloit faire valoir hautement l'autorité suprême du Saint Siège. Ce Prince y joignoit aussi les mauvais traitemens & la cruauté contre ceux qui l'accusoient de renverser la Religion, ou qui témoignoient leur mécontentement de la réunion. D'un autre côté, le Pape Martin IV, reconnut bien-tôt le peu d'avantage que le Siège Apostolique retireroit d'une réconciliation forcée, qui se bornoit à Michel, à son Patriarche Veccus & à quelques autres Ecclésiastiques de leur parti. (b) Il jugea donc que cette réunion étoit illusoire, il refusa de donner audience aux Ambassadeurs de ce Prince, & l'excommunia lui-même en 1281.

Michel Paleologue étant mort en l'année 1282, dans la communion de (c) Rome, selon Maimbourg, qui qu'excommunié par le Pape, Andronic son fils commença par renoncer à la réunion avec les Latins. Ensuite on fit une purification solennelle, comme si l'on avoit été profane par la réunion ; on suspendit divers Ecclésiastiques ; on en déposa d'autres ; & l'on imposa des pénitences aux Laïques. Veccus fut condamné & déposé dans un Concile de Constantinople. Toutes ces procédures furent suivies de dépositions d'Evêques, & de beaucoup de désordres dans l'Eglise Grecque, dont le détail est trop long pour le rapporter ici, & n'est point nécessaire pour notre objet principal. Il suffit de dire que les divisions perpétuelles qui s'éleverent dans cette Eglise, & les mauvaises affaires de l'Etat attaqué de tous côtés par des ennemis formidables, entretenirent les esprits dans une dangereuse incertitude & dans la perplexité.

Le projet de réunion fut repris par le moine d'un ... Sanuto en l'année 1326, mais ce projet n'eut aucune suite. Quelques années après (d) l'Empereur Andronic le jeune témoigna quelque envie de se réunir. Le Pape Jean XXII, envoya des Nonces à Constantinople pour traiter de cette réunion ; mais par l'avis de Nicéphore Grégoras on ne disputa point avec eux. Ainsi le voyage de ces deux Nonces resta sans effet. Une tentative faite en (e) l'année 1347, n'eut pas de suites plus heureuses.

(a) Voir le détail des violences de Michel dans *Pachymere*.

(b) L. V.

(c) Vol. *Pachymere*, L. VI. Ch. 32.

(e) Maimbourg, Schisme, &c. L. V. *Pachymere*, n'en dit rien.

(d) En 1311.

(e) Sous le Pontificat de Benoît XII.

48 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Deux ans après *Barlaam* fut aussi envoyé à *Benoît XII.* de la part de l'Empereur *Andronic.* Il fit de nouvelles propositions de réunion, qui trouverent comme auparavant le Pape disposé à les recevoir, moyennant qu'elles fussent sincères: mais par les démarches des Envoyés de l'Empereur, on voit qu'il n'étoit disposé à accorder ces propositions, qu'autant qu'elles lui fournissent le moyen de se maintenir contre les Turcs & les autres ennemis. Ces dispositions ne pouvoient jamais procurer qu'une réconciliation précaire, & mettre de grands obstacles à une solide paix. Elles y en mirent aussi. Selon *Maimbourg*, *le peuple lassé de ses misères désiroit ardemment cette réunion*, non par conviction, ce qu'on ne doit point attendre du peuple, mais parce qu'il se flattoit que le secours des Latins joint à la réunion le délivreroit de ses maux. *Barlaam* commença par proposer un Concile général libre, convoqué unanimement avec l'approbation du peuple & celle des quatre Patriarches d'Orient; circonstances qui avoient manqué à la réunion faite à Lion, puisqu'elle avoit été l'ouvrage de l'Empereur (a) seul; mais il demanda en même tems des secours pour reprendre la Natolie sur les Turcs, comme un moyen, disoit-il, d'ouvrir un passage à la Terre Sainte, & de disposer les Grecs à écouter les propositions des Légats du Pape. C'est ainsi, continuoit-il, que l'Empereur pourra persuader les Grecs de la bonne foi & de la sincère amitié des Latins. C'étoient donc la misère de l'Empire, & la ruine dont il étoit menacé, qui parloient pour la Religion. *Barlaam* le faisoit assez connoître en disant au Pape, qu'il n'étoit pas l'Envoyé du peuple des Grecs, mais de l'Empereur *Andronic* seul, qui ne pouvoit & n'osoit se déclarer pour l'union, si les Latins ne lui envoioient auparavant du secours. Le Pape n'approuva ni l'expédient d'un Concile général, ni l'examen des controverses qui séparoient les Grecs des Latins, ni la tolérance que proposoit *Barlaam*; sous prétexte que ne pas résister à l'erreur, c'est en quelque manière l'approuver. Il offrit des Commissaires pour conférer avec ceux des Grecs, non pour disputer avec eux, mais pour instruire les Schismatiques. Tout ce que *Barlaam* répondit ensuite prouve que le projet n'avoit d'autre but, que d'obtenir du secours du Pape. Car il est vrai de dire en général que les besoins temporels, & le triste état où se trouvoit alors l'Empire des Grecs, furent toujours les premiers motifs qui les portèrent à vouloir se réunir avec les Latins. On ne remarqua jamais en effet ni droiture, ni sincérité dans aucune des démarches qui furent faites pour la réunion des deux Eglises. Les Grecs toujours perfides ne firent que dissimuler; & leur dissimulation fut cause qu'ils demeurèrent exposés aux entreprises de leurs ennemis, qui enfin renversèrent leur Empire, & les firent tomber dans l'état déplorable dans lequel ils gémissent aujourd'hui.

Au milieu des désordres qui troublèrent Constantinople après la mort d'*Andronic* le jeune, désordres qui furent dus en partie aux fausses contemplations de certains (b) Quiétistes qui s'éleverent parmi les Moines du Mont Athos, *Jean Cantacuzène*, qui s'étoit intrus dans la Souveraineté, renouvella le projet de réunion, dans la vue de s'acquiescer la bienveillance de *Clément VI.* Il y eut des Ambassadeurs & des Nonces envoyés de part & d'autre. Un Concile à portée du Pape & de l'Empereur Grec fut proposé & accepté: mais la mort du Pape fit échouer ce projet. La mauvaise situation de cet Empereur pressé par ses ennemis le fit écrire sur le même sujet au successeur (c) de *Clément.* Ce fut par un pareil besoin, que *Paleologue* successeur de *Cantacuzène* offrit aussi une réunion, accompagnée de sa part de l'obédience la plus solemnelle & la plus humble pour un Souverain. Il envoioit un de ses fils comme otage, & comme garant de sa fidélité au Pape. Il donnoit au Légat du Pape à Constantinople un pouvoir presque absolu dans toutes les affaires Ecclésiastiques: il s'engageoit à soumettre absolument les Grecs à l'Eglise Romaine; & déclaroit enfin, que s'il lui arrivoit de manquer à ces promesses, l'Empire seroit transporté à son fils *Andronic*, & sa puissance paternelle au Pape, en sorte que le Pape pourroit même acquiescer l'Empire au nom de ce fils, &c. Telle étoit la nature de l'engagement d'un Prince environné d'ennemis, pressé au dedans par les factions des Grecs qui se détruisoient mutuellement, tandis que les Turcs favorisés par ces divisions, avançaient leurs conquêtes jusqu'aux portes de Constantinople. Quoiqu'il en soit, il est remarquable que la soumission ne produisit rien: les secours ne furent point fournis; & la négociation resta sans effet. Toutes les démarches, qui suivirent de teins à autre l'engagement de *Paleologue* envers le Pape, n'eurent pour objet que d'obtenir des secours qui n'arriverent jamais.

En l'année 1369. ce même *Jean Paleologue* alla à Rome, pour demander aux Princes Latins leur assistance contre les Turcs, qui le pressoient de tous côtés. L'Empereur Grec

(a) L'Empereur Michel Paleologue.

(b) On les nomma *Palamites*, du nom de Grégoire *Palamas* leur Chef. V. *Jean Cantacuzène* Hist. d'*Andronic*,

Liv. II. & IV. V. aussi *Elury* Tome XX. & *Maimbourg*, Schisme, &c.

(c) Innocent. VI. élu en 1355.

fit une Profession de foi entièrement Catholique, & conforme aux idées du Pape. J'ajoute qu'elle n'étoit pas moins convenable aux intérêts de Paleologue, & que l'état des affaires de ce Prince le vouloit ainsi. Paleologue s'en retourna chez lui muni des lettres de recommandation du St. Pere, & de quelques unes de ses graces spirituelles. Peut-être la politique du tems ne permettoit-elle pas de lui en accorder de temporelles, dont il ne pouvoit se passer. Il y a même beaucoup d'apparence, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de mieux faite, au milieu des divisions qui broilloient alors l'Occident. Enfin ce Prince infortuné arriva chez lui (a) plus pauvre & plus foible que lorsqu'il en étoit parti.

Nous passons légèrement sur l'Ambassade de Jean Paleologue au Pape Urbain V. & sur quelques Lettres entre Jean Cantacuzène, alors Moine, & le Pape Grégoire XI, au sujet de cette réunion des Grecs. Nous ne disons rien non plus des Lettres qu'écrivit à (b) Boniface IX. Manuel Paleologue successeur de Jean, ni du voyage que cet Empereur, réduit à la seule Ville de Constantinople bloquée alors par Bajazetli (c) fut obligé de faire vers les Princes d'Occident, pour obtenir du secours. Toutes ces démarches ne produisirent aucun effet, ni dans le temporel, ni dans le spirituel. Les Schismes de l'Eglise d'Occident, & le fléau de la guerre qui se faisoit sentir en France, en Angleterre & en Allemagne, ne lui laisserent aucun moyen d'être secouru; & tout ce qu'il obtint en France se réduisit à une pension. Ce fut alors que divers Savans commencerent de se réfugier en Italie, & acheverent la décadence de ces Grecs si distingués autrefois dans les Arts & dans les Sciences.

Au commencement de l'année 1418 Manuel Paleologue envoya des Ambassadeurs au Concile de Constance, avec des propositions de réunion qui ne furent suivies d'aucun succès, quoique des Ecrivains rapportent que cette Ambassade fut favorablement écoutée. Cependant Manuel conservoit toujours le dessein de se réunir, & même d'y engager ses sujets par un Concile solennel. Peut-être agissoit-il alors de bonne foi; peut-être aussi se conformoit-il seulement à son intérêt. Quoiqu'il en soit, il agit de concert avec le Patriarche Joseph. Martin V. envoya un (d) Légat à Constantinople. On proposa de la part des Empereurs Michel & Jean Paleologues un Concile libre & œcuménique dans cette Ville: mais le Pape y mit pour condition, que ces Princes fourniroient aux frais & à la dépense des Prélats Latins; ce qui rendit la proposition impraticable. D'un autre côté les Grecs s'obstinèrent à demander Constantinople pour le Concile, déclarant en même tems que leur intention étoit de se rendre à ce qu'on y détermineroit librement, & non pas d'adhérer aveuglément à Rome & à la doctrine des Latins. On voit par là que la même défiance continuoit de part & d'autre, & que la politique & l'état où étoient les Grecs étoient les principaux motifs de leurs avances.

A la persuasion des Peres du Concile de Basse (e) Jean Paleologue leur envoya ses Ambassadeurs, pour traiter avec eux de l'union de l'Eglise. Ils convinrent de quelques articles préliminaires, dont les principaux furent, qu'on choisiroit pour s'assembler quelque Ville d'Italie, aussi proche qu'il se pourroit de la mer, ou Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche; que l'Empereur Grec s'y rendroit avec les Patriarches, les Métropolitains, &c. jusqu'au nombre de sept cens personnes, que le Concile défrayeroit jusqu'à leur retour en Grece; qu'on feroit les frais de l'assemblée du Clergé Grec qui se tiendroit à Constantinople pour l'élection des Députés qui viendroient au Concile; qu'on fourniroit des hommes & des galères pour la défense de Constantinople pendant l'absence de l'Empereur, & cela aux dépens du même Concile. Le Concile de Basse ratifia ces Articles, & après lui le Pape Eugène. Cependant il se trouva des défauts dans les termes & dans les formalités, des équivoques & des variations de la part des Grecs, des brouilleries entre le Concile & le Pape Eugène, qui traversèrent encore la négociation de Basse, mais qui se terminèrent pourtant à la tenue d'un autre Concile (f) à Ferrare, d'où il fut transféré à Florence.

Les Grecs arriverent à Ferrare au mois de Mars de l'année 1438. Après qu'on eut réglé le Cérémonial entre le Pape & l'Empereur Jean Paleologue, qui se trouvoit en personne à ce Concile, on en fit l'ouverture au mois d'Avril; & jusqu'à la première (g) Session qui se tint au mois d'Octobre, les Grecs & les Latins disputèrent sur les articles con-

(a) On assure même que ses Créanciers le firent arrêter à Venise, & que son fils Manuel emprunta de l'argent pour le délivrer.

(b) En l'année 1396.

(c) Vers l'année 1402.

(d) En 1412. le Cardinal de St. Ange.

(e) En 1414.

(f) En 1411.

(g) C'est à-dire avec les Grecs; car le Concile avoit commencé ses sessions dès le mois de Janvier de la même année.

testés de part & d'autre. Les seize Sessions de ce Concile ne produisirent que de longs discours, des disputes vagues, & des contestations vaines qui ne décidèrent rien, & ne convertirent personne. Le Concile se rouvrit à Florence; & l'on y tint la première Session à la fin du mois de Février de l'année 1439. Il y en eut dix avec les Grecs. On disputa vivement: mais les disputes ne gagnant rien sur la plus grande partie des esprits des Grecs échauffés & obstinés, on chercha d'autres moyens pour parvenir à une réunion, que l'Empereur Grec vouloit cette fois-là procurer à quelque prix que ce fût. Divers tempéramens se proposèrent ensuite, & se terminèrent sans fruit comme ceux qui avoient été proposés dans d'autres occasions. On ne sçauroit assez admirer les détours & les subtilités que chaque parti forgeoit, pour soutenir ou pour expliquer la différente manière de concevoir la Procession du St. Esprit. Mais il n'étoit que trop visible, que le St. Esprit avoit peu de part à ces velleuses subtilités.

Quoiqu'il en soit, on convint enfin d'une *apparence d'union*. On l'appelle ainsi, parce qu'elle ne fut pas plus générale que les précédentes, & qu'enfin elle augmenta les divisions parmi les Grecs. On dressa en présence de l'Empereur Grec une Profession de foi, qui devoit être commune aux Grecs & aux Latins sur la Procession du St. Esprit. Cet écrit fut lu, signé & approuvé des deux partis au mois de Juin. Le Patriarche de Constantinople Joseph mourut dans ce même mois à Florence, réuni en tout aux Latins, au moins suivant la dernière déclaration qui reste de lui.

Les autres points qui faisoient la séparation furent beaucoup moins contestés, excepté celui de la Primauté du Pape, que les Grecs ne pouvoient se résoudre d'accorder. Il le fut enfin, avec certaines restrictions qui ne bleissoient aucunement l'autorité du Souverain Pontife. Le Décret d'union fut signé le sixième Juillet de la même année, dans le tems qu'à Basse on dépoisoit le Pape Eugene, qui étoit, pour ainsi dire, l'ame de cette réunion.

Le Décret qui unissoit les *Arméniens* à l'Eglise Romaine, fut fait au mois de Novembre de la même année. Les *Jacobites* s'unirent au commencement de l'année 1441. pendant que la plupart des Grecs, qui avoient signé l'union au Concile de Florence, se rétractèrent à Constantinople. Les reproches que leur fit le peuple, les maux dont ils étoient menacés par la cabale des Moines & des autres Ecclésiastiques Schismatiques, enfin (a) leur propre légèreté, les portèrent à se rétracter; plusieurs même écrivirent contre l'union. Ces écrits furent suivis d'une infinité de reproches & de soupçons jetés contre les Latins; comme d'avoir corrompu les Grecs; (b) d'avoir acheté leurs suffrages; d'avoir falsifié, contrefait ou corrompu les Actes & les signatures. Toutes ces plaintes accompagnées de l'ancienne haine des Grecs contre les Latins, rendirent le Schisme aussi opiniâtre qu'auparavant; l'Empereur même, qui en se réunissant avoit eu en vue de mettre les Latins dans ses intérêts, & de les engager à le secourir puissamment contre les Turcs, se refroidit beaucoup, lors qu'il se vit trompé dans ses espérances. Les murmures du peuple excités par le Clergé acheverent de le déconcerter: mais ce qui l'intimida le plus, fut l'excommunication dont trois Patriarches d'Orient osèrent le menacer. Cette action de vigueur retint l'Orient dans le Schisme, avec la Russie & la plus grande partie de Constantinople. Ces Prélats prononcèrent en même tems une sentence de déposition contre le Patriarche de cette Ville, & contre tous les Ecclésiastiques ordonnés par lui.

(c) La perte de la Bataille donnée à Varne près du Pont Euxin entre *Ladiflas* Roi de Hongrie & *Amurat* Empereur des Turcs, fut le dernier coup porté aux espérances de Jean Paleologue, qui jusqu'alors avoit pu se flater encore de réunir les Latins à ses intérêts, en réunissant les Grecs à leur croiance & à leur Eglise. Je ne répéterai point ici que de fausses vues de Religion, ces fausses vues qui n'ont que trop souvent ruiné les intérêts du Christianisme, avoient exigé depuis long-tems que les Grecs ne fussent secourus, qu'à condition qu'ils conformeroient leurs usages & leur croiance aux volontés du Chef de l'Eglise Latine. La perte de la bataille de Varne fut due à ce zèle, qui venoit de faire rompre une trêve faite avec les Turcs, & jurée sur l'Evangile. Le Cardinal Julien osa colorer ce manque de foi si opposé aux maximes du véritable Christianisme, & lever tous les scrupules des Princes Chrétiens par une absolution donnée au nom du Successeur de celui qui nous a commandé d'être fidèles & religieux dans nos promesses, même à notre domage, & envers nos plus grands ennemis. On assure qu'Amurat aiant tiré de

(a) Voy. le détail que *Ducas* a donné de cette rétractation dans l'Hist. des Paléologues. Ch. 31.

(b) Il y eut des Archevêques qui en signant le Décret, dirent, nous ne signons pas; si vous ne nous comptez, l'ar-

gent que vous vous êtes obligés de nous fournir, &c. *Ducas* ibid.

(c) A la fin de l'année 1444.

(a) La que dis-vent fess-ant. Cl

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 51

son sein le Traité qu'il avoit conclu avec les Chrétiens, adressa ces paroles à Jesus-Christ ; Seigneur, voici l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi en ton nom. Si tu es Dieu, venge ici son injure & la mienne. Le Cardinal Julien perdit la vie dans cette action. D'autres disent, qu'après la perte de cette bataille il tomba entre les mains de quelques voleurs qui l'assassinèrent. Jean Paleologue n'espérant plus d'être soutenu par les Latins, ne voulut, ou n'osa plus parler d'union.

On met en l'année 1444. la réunion des Syriens, des Chaldéens, des Maronites & de leurs Patriarches aux Latins. Cette réunion ne fut ni plus solide, ni plus générale que celle des Grecs.

Tout ce qui fut fait sous le règne de *Constantin Paleologue*, dernier Empereur des Grecs, pour maintenir la réunion signée au Concile de Florence, ne fut (a) que science, dissimulation & politique. A la vérité ce Prince accepta le décret d'union ; il engagea des Ecclésiastiques & quelques-uns de sa Cour à le recevoir : mais outre que la nécessité contrainvoit à le faire agir, l'obstination des peuples étoit la même qu'auparavant, & le mauvais état des affaires permettoit moins que jamais d'user de quelque autorité pour réconcilier les esprits, & les réduire sous l'obéissance du Saint Siège. Dès que le Moine *Genadius*, Chef du parti opposé à l'Eglise Romaine eut menacé des derniers malheurs ceux qui recevoient l'union faite à Florence, le parti des Latins fut regardé comme une assemblée d'excommuniés : les dévotes se mirent même de la partie, & se donnerent la liberté de prononcer anathème contre ceux qui approuveroient le décret de réunion.

On peut juger de l'averfion des Grecs pour l'Eglise Romaine par ces paroles de l'Amiral de la Flotte Grecque. Lors que ce Grec vit l'armée des Turcs qui assiégeoit Constantinople, il dit ; il vaut mieux voir dominer le turban dans Constantinople, que le chapeau d'un Cardinal Latin. Cette averfion ne diminua point après la prise de cette Capitale par les Turcs.

C'est ici qu'il faudroit terminer cette Histoire abrégée du Schisme. Il suffit presque d'avoir suivi de siècle en siècle les négociations qu'on a faites depuis le commencement de ce Schisme, pour réunir les Grecs aux Latins, & les moyens que les Empereurs Grecs d'un côté, les Papes de l'autre emploieroient pour parvenir à une réconciliation, qui n'eut dans ceux-là d'autre motif que l'intérêt temporel & la politique du siècle. L'ignorance des Grecs opprimés sous le joug des Turcs ne leur permettoit plus de s'embarasser des controverses, qui séparoient depuis si long-tems les deux Eglises ; & la vénalité du Patriarchat, qui commença environ huit ans après la prise de Constantinople par les Turcs, en sorte qu'on l'a vu depuis ce tems-là abandonné au plus offrant, sembloit ôter toute espérance de se rapprocher jamais. Cependant il y eut encore quelques Patriarches unis de sentimens aux Latins, malgré la haine obstinée que le peuple avoit pour le Pape & pour sa Communion. Mais tous les projets de réunion furent abandonnés ou suspendus, dans les défordres que les Sectes & les Hérésies multipliées causèrent entre les Chrétiens d'Occident, pendant le seizième siècle. Nous allons rassembler quelques points d'Histoire essentiels sur ce qui reste de cette matière du Schisme des Grecs.

On dit que *Jérémie* devenu Patriarche de Constantinople en l'année 1572. fut sollicité par les Luthériens de se réunir à la Confession d'Augsbourg, & que n'ayant pu le gagner, ils trouverent le moyen de le faire déposer. Jérémie étoit au contraire disposé à se réunir aux Latins : du moins la réponse qu'il fit à la Confession de foi d'Augsbourg, montre qu'il trouvoit leur doctrine sur l'Eucharistie obscure ; & sa deuxième réplique, qu'il n'étoit point Luthérien sur divers autres articles. Les controverses ont exercé leur chicane sur la croiance de ce Grec.

Cyrille Lucar, qui devint, à ce qu'on prétend, Patriarche de Constantinople avec le secours de l'argent des Hollandois & par les intrigues du Parti Calviniste, voulut établir une réunion avec cette Secte. Il donna une Confession de Foi conforme en tout au sentiment de Calvin ; ce qui causa un grand étonnement à l'Eglise d'Occident. (b) C'est ainsi que s'exprime la Relation que je cite. Pour développer cette circonstance, on doit sçavoir que (c) *Cyrille Lucar* avoit beaucoup voyagé en Hollande & en Angleterre. C'est là qu'il goûta la doctrine des Protestans, en lisant leurs Livres & en conférant avec eux. Cette lecture & ces liaisons purent lui fournir un plan de réforme, & produisirent une Confession de Foi presque entièrement Calviniste, qui a été imprimée à Genève, comme

(a) La plupart des Ecclésiastiques n'y consentirent point. Mais que dis-je, la plupart, Jérémie n'y consentit, & l'Empereur seignit seulement de consentir, &c. *Ducas s'exprime ainsi* Chap. XXXVI. de l'Histoire des Paleologues.

(b) Ambassade à la Porte en 1665. de *Gautier Istis*.
(c) Il vivoit au commencement du dix-septième siècle. Les Turcs le firent mourir en 1638.

un monument authentique de la (a) Conformité de croiance entre les Grecs & les Protestans sur les principaux points du Christianisme. Voici ce que dit de Cyrille le Chevalier Ricant dans la Préface de son *Etat de l'Eglise Grecque*, selon la traduction imprimée en 1688. à Amsterdam. « Je sçais que Cyrille étant passé quelque temps en Angleterre, gouta fort l'état florissant où se trouvoit la Religion au commencement du règne de Charle I. & conçut une haute estime pour l'Eglise Anglicaue. Cela lui fournit peut-être un plan pour réformer l'Eglise Grecque; pour y réduire la longueur des Offices, la multitude des Cérémonies, & le nombre des Fêtes; pour y fixer la doctrine de l'état des Ames après la mort; pour y retrancher certaines Cérémonies superstitieuses, qui sentoient trop le Paganisme; & pour y rendre vénérable le Sacrement de l'Eucharistie, sans en pénétrer les redoutables profondeurs. » Quoi qu'il en soit, chaque parti a dépeint Cyrille, selon ses idées ou ses préjugés. S'il faut en croire les Catholiques (b) c'étoit un Calviniste déclaré; un ennemi du Pape; un hypocrite pensionnaire des Protestans, dont il suivoit la Doctrine par intérêt, & non pas par connoissance de cause; qui s'éleva au Patriarcat par leur argent & par leurs cabales. Selon les Protestans, (c) il faut convenir que c'étoit un ennemi des Latins; mais il l'étoit surtout des faux Grecs, c'est-à-dire, des Grecs Latins. Il s'attira l'inimitié des Latins, parce qu'il résista courageusement aux promesses & aux menaces qu'ils lui firent pour l'attirer à leur parti. Ses vœux, ajoutent-ils, étoient celles d'un véritable Chrétien, & toute sa conduite a fait voir, qu'il a cru devoir travailler au rétablissement d'une piété parfaite dans son Eglise, en s'opposant de tout son pouvoir au progrès des erreurs & des superstitions, &c. qu'il n'a point retenu la vérité en injustice, ni trahi les mouvemens de sa conscience, &c. enfin qu'il n'a eu d'autre liaison avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, que celle qui se étoit formée par une connoissance mutuelle, qui se convertit ensuite en quelque familiarité, quand ils furent envoyés à Constantinople & qu'ils y trouverent, &c.

Sans autre détail, il paroît par diverses Lettres de Cyrille, que ce Grec s'étoit mis en tête (d) de faire une réunion de son (e) Chef avec les Protestans, ou plutôt avec les Calvinistes; qu'il a mêlé sa croiance particulière à celle de (f) son Eglise; que malgré cela ses sentimens étoient encore bien éloignés du pur Calvinisme, au moins dans le tems qu'il écrivoit à un célèbre (g) Arminien; qu'il avance des fautes, comme celles-ci; (h) que les Georgiens, les Chaldéens & les autres Peuples qu'il nomme, persévèrent constamment dans la foi de Christ, & qu'on ne s'y apperçoit d'aucune innovation dans ce qui concerne la foi; qu'il est fort ignorant, par exemple, quand il dit que les Coptes sont appelés ainsi, parce qu'ils se circoncisoient, au lieu qu'il auroit dû sçavoir, que Copte ou Cufte est un mot corrompu d'*Aegyptus*. Ajoutons que ce Grec étoit violent & passionné; ce qui paroît par ses déclamations continuelles contre l'Eglise Romaine, les Jésuites, les Moines, &c.

(a) L'instruction

(a) Les Grecs, dit le Chevalier Ricant dans sa Préface, dételloient cette Confession. On doit regarder comme un Paganisme Historique ce qu'il dit ensuite. On accuse les Jésuites d'être les auteurs de cette Confession, qui haïssant naturellement ce digne Prélat, lui suscitèrent de terribles persécutions, & pourroient bien s'être efforcés de lui attirer la haine des Turcs & des Russes, & de faire lancer à sa suite contre lui les foudres de l'ancien & de la nouvelle Rome. On verra par ce qui suit, que cette Confession de Foi étoit véritablement de Cyrille.

(b) Anand, Perpétuité de la Foi, & autres. M. Simon, infra.

(c) Claude, Réponse à la Perpétuité de la Foi. Liv. III. Chap. 12. où il rapporte quelques particularités curieuses touchant l'ultime que les Grecs de Constantinople avoient pour Cyrille, & les regrets qu'ils lui témoignèrent après sa mort. Au reste on ne voit pas que cela prouve beaucoup en faveur de la conformité de la croiance de Cyrille avec celle de son Eglise. Outre que la haine des Peuples se convertit facilement en regrets & en pitié, l'ignorance des Grecs, (je parle du Peuple) étoit trop proférée, pour qu'ils eussent connoissance d'une Confession de Foi de leur Patriarche, & que de-là ils en prissent des motifs de haine ou d'indignité. Il n'est donc pas impossible que le Peuple ait conféré beaucoup d'estime & d'affection pour Cyrille, sans s'embarasser de cette Confession. Peut être aussi cette affection, qu'on nous donne pour si générale, ne doit-elle être attribuée qu'à ceux qui tenoient le parti de Cyrille.

(d) Voy. *Monumens antiques de la Religion des Grecs*, par le Sr. Aymon, prem. Lettre à la République de Genève,

Je rejetez votre Doctrine, &c. Je désiste les Dogmes de l'Eglise Romaine, &c.

(e) Quella (Confessione) ho scritto per dichiaratione di me stesso, & far palese al mondo quel che credo & professo, &c. Lettre 2. à Mr. Diodati. Quant à ce qu'il dit dans cette Lettre, qu'en fait de Religion son Eglise ne veut aucune communion avec les Papes, cela ne regarde que le Schisme.

(f) Dans les *Monumens*, &c. Lettre 2. à Mr. Diodati, il s'exprime ainsi, la Confessione mia è de la Chiesa Greca. Cependant on a remarqué que divers points de cette Confession sont opposés à la croiance de plusieurs Grecs, qui n'étoient nullement suspects de s'être Latinsés. *Claud. répond Liv. III. chap. 12.* de sa Réponse à la Perpétuité, qu'il n'y a rien d'arbitré précédemment touchant ces points, &c. Mais on verra mieux dans la suite en quoi cette Confession est opposée à l'Eglise Grecque. Il ne faut pas oublier, que dans cette même Lettre citée à la Note précédente, Cyrille dit, qu'il a rédigé cette Confession de son propre mouvement, &c. Il ne faut pas oublier non plus, que dans un fragment de Lettre de Cyrille cité au Tom. III. de la *Perpétuité*, il déclare, qu'il désiste les superstitions des Grecs; nouvelle preuve que sa croiance ne se conformoit pas absolument à celle de son Eglise. Cette même preuve se peut tirer aussi de ce qu'il dit des Grecs à la fin de sa Lettre à l'Ytenbogni.

(g) *Ytenbogni*, en 1613. Voyez aussi une Lettre qu'il écrit à Mr. de l'Ylsem dans les *Monumens antiques*, &c.

(h) *Ibid.* On verra le contraire dans la suite.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 53

(a) L'instruction donnée par la Cour Romaine à *Canacchio Rossi* prouve que Cyrille étoit Calviniste seul. C'est lui qu'on accuse en particulier d'avoir une croiance erronée, d'envoyer de jeunes Grecs étudier en Angleterre, de répandre le Calvinisme par leur moyen dans le Levant, de distribuer des Catechismes Héretiques aux Evêques, lesquels Catechismes contiennent des erreurs condamnées non seulement par le Siège Apostolique & le Concile de Trente, mais aussi par ses prédécesseurs. (b) Il paroît aussi que le véritable dessein politique étoit d'ériger autel contre autel. L'intérêt des Puissances Protestantes demandoit l'établissement de leur Réforme parmi les Grecs, sur les ruines des Missions & des Séminaires des Catholiques. Ils employèrent Cyrille ennemi du Pape, & profiterent de sa haine jointe à son penchant au Calvinisme, pour tâcher de faire réussir leur projet.

Finissons sur la réunion projetée des Grecs avec les Communions Protestantes par le moyen de Cyrille Lucar. Nous le trouverons une autre fois dans notre chemin, lorsqu'il faudra donner l'abrégé de la croiance des Sectes Chrétiennes du Levant. Supposé qu'il fût vrai que les Grecs marquent plus d'inclination pour les Protestans que pour l'Eglise Romaine, on les rendroit peut-être (c) plutôt Anglicans que Calvinistes : cependant il se trouveroit enfin que deux causes empêcheroient leur réconciliation, & la rendroient aussi peu solide que tant de projets proposés pour rapprocher les deux Eglises Grecque & Romaine. L'une est l'extrême ignorance des Peuples qui les attache grossièrement à leurs superstitions ; ignorance que Cyrille même ne peut s'empêcher de (d) reconnoître. Or ce penchant à la superstition leur donneroit toujours de l'éloignement pour une Religion, qui, sous prétexte de garantir de la superstition, ne permet à ses peuples qu'un culte dépourvu d'extérieur, uniquement spirituel, à peine capable de fixer l'attention de ceux qui s'élevaient au dessus du peuple. L'autre cause est (e) l'ignorance des Pasteurs. A ces deux causes il en faut ajouter une troisième, qui est la jalousie des Turcs, laquelle porteroit les Infidèles à se déier des liaisons que les Grecs entreprendroient de contracter avec les Protestans.

D'un autre côté l'averfion qu'ils ont pour le Saint Siège en particulier est si grande, que dans leur extrême ignorance, ils croiront tout ce qu'on voudra, (f) dit un Voïageur, pourvu qu'on n'exige point d'eux une soumission au St. Siège : mais comme cela ne regarde que les personnes déjà élevées, ou qui ont vieilli dans les préjugés, on doit s'attacher aux enfans. Il faut convenir que s'il est jamais possible de réunir les Grecs à l'Eglise Romaine, ce sera par les Ecoles & les Séminaires, où les Millionnaires Catholiques s'emploient à instruire la jeunesse. En les instruisant dans les sciences humaines, ils leur enseignent leur propre Religion, les élèvent dans leurs sentimens, & leur donnent des impressions avantageuses au Saint Siège, qui, comme on vient de se dire, est aux Grecs la véritable pierre d'achoppement. On a établi de semblables Séminaires à Rome pour l'éducation des enfans des Grecs. Ce fut Grégoire XIII. qui fonda pour eux une Eglise & un beau Collège qui subsiste encore. (g) Ceux qui voudraient apprendre par quels moyens il seroit possible d'ouvrir le chemin à une réunion générale des deux Eglises, sans autre peine que celle d'instruire avec soin de jeunes Grecs dans ce Séminaire & dans ceux de Constantinople, &c. n'ont qu'à lire un passage remarquable par plus d'un endroit de Thomas à Jesu. (h)

(a) Voy. dans les *Monumens antiques*, &c.

(b) Voy. *ibid.* la *Relation des complais des Jésuites*, &c. Ceux qui la liront avec attention y remarqueront ce que l'on avance ici.

(c) Ce qui fait un peu revenir les Orientaux de leurs préjugés, c'est qu'ils voient parmi les Anglois une Liberté civile, une Discipline Ecclesiastique, & une grande vénération pour les Divinités & les ions de Veste. Sans cela ils auroient bien de la peine à prendre les Réformés pour des Chrétiens ; si du moins ils les prenoient pour des Chrétiens qui n'ont conservé nulle vénération de l'Eglise primitive. C'est ainsi que parle Ricaut *Présace de l'Etat présent*, &c.

(d) *Je se proteste reformare la mia Chiesa, lo feci in l.*

to scionieri, ma Idio sa che trattator de impietati. Lettre à Mr. de l'Isle dans les *Monumens antiques*, &c.

(e) Mais de plus les Pasteurs & Evêques sont si tenés par l'ignorance d'Amers, &c. Item, ubi lupia.

(f) Poutel, *Relation du Levant*.

(g) Tout y est conforme à leurs usages. Le maître Autel y est bâti à la Grecque. On y officie en Grec ; un Evêque Grec y fait l'Office ; il confie les Ordres. De ce Séminaire on envoie des Millionnaires dans le Levant. Les Jésuites ont la direction du Séminaire.

(h) Le passage de Thomas à Jesu est cité par *Claver*, *Réponse*, &c. L. IV. ch. 6. Il est trop long pour être inséré ici.

CHAPITRE II.

Idée générale de l'Etat présent de l'Eglise Grecque.

Nous n'avons pas crû pouvoir mieux donner l'idée générale de cette Eglise, & des contestations qu'elle a fait naître dans l'Occident, qu'en copiant ce qu'en dit M. Simon, dans son Histoire de la Créance & des Costumes des Nations du Levant; mais comme ce qu'il en rapporte demande souvent des réflexions, nous avons crû devoir interrompre de tems en tems la narration, pour les mettre à leur place. On jugera aisément par les *Guillemets*, de ce qui est de cet Auteur, ou de nous.

« Comme les Sectes qui sont aujourd'hui dans le Levant sont toutes sorties des Grecs, & qu'à la réserve de quelques points particuliers, en quoi elles sont séparées d'eux, le reste de leur créance & de leurs cérémonies est commun, il est nécessaire de traiter de la Religion des Grecs (proprement dits) avant toutes les autres qui en dépendent.

« L'Eglise Grecque, qui est de la dépendance du Patriarche de Constantinople, n'a pas eu toujours cette grande étendue depuis que les Empereurs d'Orient ont pris plaisir à diminuer les autres Patriarchats, pour agrandir celui de Constantinople. Ce qui leur a été d'autant plus facile à exécuter, qu'ils ont été en cela beaucoup plus puissans que les Empereurs d'Occident, & que pour établir de nouveaux Evêchés, ou pour donner de nouvelles Attributions & Jurisdictions, ils se soucioient fort peu du consentement des Patriarches. Au lieu que dans l'Eglise Occidentale, les Papes se sont rendus peu-à-peu les maîtres de toutes ces choses-là, & qu'il faut que les Princes aient maintenant recours à eux.

« Il y a plusieurs Notices des Eglises qui sont soumises à celle de Constantinople: mais comme elles sont anciennes, & qu'elles ne sont pas assez connoître l'étendue que cette Eglise prétend avoir, nous en produirons deux plus nouvelles, dont la première a été faite par un Grec peu connu, nommé (a) *Nilus Daxopatrius*, & rapportée par *Leon Allatus*. La seconde se trouve dans la lettre de Mr. *Smith* touchant l'état présent de l'Eglise Grecque, & qu'il assure avoir eue des Grecs de Constantinople. Je dois remarquer ici, que la plupart des Métropoles parmi les Grecs retiennent encore présentement de certains titres d'honneur, ou qualirés, qui les distinguent les unes d'avec les autres; de sorte que le Patriarche de Constantinople, quand il écrit aux Archevêques, & même à quelques Evêques, ne manque point de leur donner ces titres, même dans la misère où ils vivent. Les Grecs ont été de tout tems curieux de se distinguer par des titres d'honneur, & par des grands & magnifiques noms; ce que plusieurs attribuent à une vanité Orientale. Mais ceux qui voudront en porter un jugement plus favorable, attribueront tous ces titres d'honneur à leur politesse & à leur civilité. Quoique l'Eglise de Constantinople ne soit plus dans ce grand éclat où elle étoit sous les Empereurs Catholiques, les Ecclésiastiques ne laissent pas encore de prendre des noms magnifiques & des titres d'honneur, dont ils tirent de la vanité. Les Religieux ne sont pas éloignés de cette ambition. Et c'est ce qui fait, qu'on voit ordinairement les Ecrivains Grecs modernes s'attribuer ces sortes de qualirés, qu'ils mettent à la tête de leurs Livres: par exemple, Docteur de la grande Eglise, (b) Protosyncelle, & d'autres noms semblables, qui ne les mettent pas toujours à couvert de l'ignorance où ils sont.

Les Eglises Grecques d'aujourd'hui ne sont pas même l'ombre de ces anciennes Eglises, si florissantes autrefois & si distinguées par les excellens Pasteurs qui les gouvernoient. Tout y représente la servitude, l'ignorance & la pauvreté. « J'ai vu des Eglises, dit *Ricant*, (c) qui ressembloient moins à des lieux sacrés qu'à des cavernes ou à des tombeaux, leur faite étant presque de niveau avec la superficie de la terre. On en use de la sorte, de peur qu'en donnant une hauteur ordinaire à ces bâtimens, il ne sembler que l'on eût dessein de les faire aller de pair avec les Mosquées des Turcs. » Il est surprenant que dans la misère, où toutes les Relations nous représentent les Grecs, la Reli-

(a) Comme ces deux Notices pourroient faire plaisir à quelques Lecteurs, nous les rapporterons dans la version Latine seulement, &c. telle qu'on la trouve à la fin de l'Ouvrage de M. *Simon*.

(b) *Protosyncelle* est à peu près ce que nous appelons Grand Vicaire.

(c) *Etat présent de l'Eglise Grecque*.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 55

gion Chrétienne ait pu se conserver parmi eux; en cela on doit sans doute admirer la Providence. Il est vrai que ce Christianisme consiste principalement dans l'habitude & la tradition de famille. On assure aussi, que ces Peuples sont extrêmement attachés aux pratiques extérieures, comme les jeûnes, les fêtes, les pénitences; qu'ils craignent & respectent les Censures de leur Clergé; qu'ils sont esclaves des usages établis dans leur Religion, quelque absurdité qu'on leur y montre. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que si ces défauts défigurent le Christianisme des Grecs, ils l'empêchent au moins de périr entièrement. (a) Un feu couvert de cendres peut se rallumer, & brûler avec la même force qu'auparavant. Il en est ainsi de la vérité cachée dans les nuages de l'erreur.

Notice des Eglises qui dépendent du Patriarchat de Constantinople, par Nilus Doxopatrius, rapportée par Leo Allatius, Lib. I. de Conf. Eccl. Occid. & Orient. Cap. 24.

1. Cæsarea Cappadociae habens Episcopatus 8.
2. Ephesus Asiae habens Episcopatus 34.
3. Heraclea Thraciae in Europa, habens Episcopatus 15.
4. Ancyra Galatiae habens Episcopatus 8.
5. Cyzicus Hellesponti habens Episcopatus 12.
6. Sardes Asiae habens Episcopatus 25.
7. Nicomedia Bithyniae habens Episcopatus 12.
8. Nicæa ejusdem Bithyniae habens Episcopatus 6.
9. Chalcedon ejusdem Provinciae sine subditis.
10. Side Pamphiliæ habens Episcopatus 16.
11. Sebastia secundæ Armeniae, habens Episcopatus 7.
12. Amasea Helenoponti habens Episcopatus 7. cujus Episcopatus erat & ipsa Iberia.
13. Melitene Armeniae habens Episcopatus 9. ex quibus est & Episcopatus Cucufas, quò in exilium missus est aurea lingua Joannes.
14. Tyana secundæ Cappadociae habens Episcopatus 3.
15. Gangra Paphlagoniae habens Episcopatus 3.
16. Thessalonica Thessaliæ habens Episcopatus 8.
17. Claudiopolis Honoriadis habens Episcopatus 5.
18. Neocæsarea Ponti Polemoniæ habens Episcopatus 7.
19. Pisinus secundæ Galatiae habens Episcopatus 7.
20. Myra Liciae habens Episcopatus 33.
21. Stauropolis Cariae habens Episcopatus 26.
22. Laodicea Phrygiae Capariæ habens Episcopatus 21.
23. Synada Phrygiae salutaris habens Episcopatus 20.
24. Iconium Lycæoniæ habens Episcopatus 15.
25. Antiochia Pisiæ habens Episcopatus 21.
26. Perge, sive Syleum Pamphyliae, habens Episcopatus 17.
27. Corinthus Peloponnesi habens Episcopatus 7. 1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasæ, sive Tenarum. 4. Cephaloniae. 5. Zacynthi. 6. Zemenes. 7. Mainæ.
28. Athenæ Græciæ habens Episcopatus 11. 1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ. 4. Andri. 5. Oræi. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Portlumi. 9. Aulonæ. 10. Syrae & Scriphi. 11. Cei & Thermiorum.
29. Mocyfus Cappadociae habens Episcopatus 4.
30. Crete habens Episcopatus 10.
31. Rhegium Calabriae habens Episcopatus 13.
32. Patrae Peloponnesi habens Episcopatus 5. 1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolonæ. 5. Olenæ.
33. Trapezus Lazicæ habens Episcopatus 15.
34. Larissa Græciæ habens Episcopatus 17.

(a) Ceux qui aiment un raisonnement serré trouveront peut être celui-ci trop vague. Ce n'est point le lieu de montrer, que la Religion Chrétienne seule est la vérité, ou de proposer son excellence; qu'on en peut aussi par des raisons convaincantes que l'Église schismatique, que par conséquent l'un ou l'autre ne s'éloigne jamais de ses maximes, inséparables de la vie éternelle. Bien qu'on puisse suspendre leur autorité, en les dégoûtant par de fausses additions ou par de faux raisonnemens. Et quoique cette Religion a des endroits incompréhensibles et inexplicables, elle doit subsister nécessairement par la pureté de ses maximes, inséparables de la vie éternelle.

36 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

35. Naupactus Nicopolis habens Episcopatus 9.
 36. Philippopolis Thraciæ habens Episcopatus 10.
 37. Trajanopolis Rhodopes habens Episcopatus 7.
 38. Rhodos Cycladum Insularum habens Episcopatus 12.
 39. Philippi Macedoniae habens Episcopatus 7.
 40. Adrianopolis Hæmi montis habens Episcopatus 11.
 41. Hierapolis Phrygiæ Capatiana habens Episcopatus 9.
 42. Rhodostolum, seu Diſtra Hæmi montis, habens Episcopatus 5.
 43. Dyrrachium habens Episcopatus 4.
 44. Smyrna Aſiæ habens Episcopatus 5.
 45. Syracuſæ Siciliae habens Episcopatus 21. 1. Catania. 2. Tauromina. 3. Meſſenæ.
 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi. 7. Lilybaei. 8. Trocilorum. 9. Acragantis.
 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Aleſæ. 14. Gaudi inſulæ. 15. Meliæ inſulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis inſulæ. 17. Vulcani. 18. Didymi. 19. Uſtinæ.
 20. Tenari. 21. Baſiludii.
 46. Catania, quæ cùm Syracuſani eſſet Episcopatus, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatus dignitatem provec̄ta eſt.
 47. Ammorium Phrygiæ habens Episcopatus 5.
 48. Canachus Armeniae habens Episcopatus 8.
 49. Coryaium Phrygiæ habens Episcopatus 13.
 50. Sancta Severina Calabria habens Episcopatus 5.
 51. Mitylene Leſbi inſulæ habens Episcopatus 6.
 52. Novæ Patræ Græciæ habens Episcopatus 4.
 53. Thebæ Græciæ habens Episcopatus 3.
 54. Serræ Theſſaliæ habens Episcopatus 57.
 55. Æonis.
 56. Corcyra.
 57. Meſembria.
 58. Amaltris Ponti.
 59. Conæ Phrygiæ.
 60. Pompeiopolis.
 61. Atalia à Sylæo avulſa.
 62. Paronaxia à Rhodo avulſa.
 63. Lacedæmonia à Patris Peloponneſi avulſa.
 64. Madyta ab Heraclea avulſa.
 65. Abydus à Cyzico avulſa.

Archiepiscopatus item qui Throno Conſtantinopolitano ſubjacent, nulli tamen Metropolitano-
 rum obnoxii, neque ſub ſe habentes Episcopatus, omnes ſunt 1. Bizya. 2. Leon-
 topolis. 3. Parium. 4. Proconneſus. 5. Cius. 6. Aſpros. 7. Cypriæ. 8. Plice. 9. Nea-
 polis. 10. Selga. 11. Cherſo. 12. Meſenæ. 13. Garela. 14. Bryſis. 15. Dercus. 16. Ca-
 rabyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Miſthia. 20. Pedachoë. 21. Perme. 22. Koſpo-
 rus. 23. Cotradia. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia.
 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Ægina. 32. Pharfala. 33. Anchialus. 34. Heraclei. Hæ om-
 nes civitates & Provinciæ Throno Conſtantinopolitano annumerantur.

La Notice qui ſuit érant plus nouvelle, elle eſt auſſi beaucoup plus conforme à l'Etat
 préſent de l'Egliſe Grecque.

*Autre Notice des Eglises qui dépendent aujourd'hui du Patriarchat
 de Conſtantinople, produite par le Sr. Smith dans ſon Diſcours
 de l'Etat préſent de l'Egliſe Grecque.*

*Catalogus Provinciarum, ſeu Metropolitum & Episcopatum Throno Conſtantinopolitano
 hodie ſubjacentium.*

*Cæſarea, cujus Metropoliſta dicitur excelsus dignitate inter excelsos, & Exarcha to-
 tius Orientis.*

Ephelus.

Heraclea, penès cujus Archiepiscopum conſecrandi Patriarcham usque manet. Di-
 citur

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 32

citur *Exarcha Thracie & Macedonia*. Habet sub se quinque Episcopos, Calliopoios, Rodostoli, Tyriloos, Metronum, Myriophyti.

Ancyra.

Cyzicus.

Philadelpia.

Nicomedia.

Nicaa.

Chalcedon.

Thessalonica, cujus Metropoli *totius Thessalie* dicitur, habet sub se novem Episcopatus, Citros, olim Gydria, Serviorum, Campanie, Petre, Ardemerii, Hieruli & Sancti Montis, sive Athous, Plantomonis, Polianine.

Athena, sub quibus continentur Episcopatus quatuor, Talantii, Scirri, Solonis, Minidinieze.

Prusa.

Trapesus.

Philippopolis.

Philipporum & Dramæ.

Thebe.

Methymna.

Lacedæmonia habet sub se Episcopatus, Cariopoios, Amyclarum, Brestenæ, Larissa, cujus Episcopatus sunt Demetriadis, Zethunii, Stagonis, Thamnaci, Gardii, Radobisdii, Schiathi, Loidoricii, Letæ & Agraphorum.

Adrianopolis, cui solus subjacet Episcopatus, Agathopoios.

Smyrna.

Mitylene.

Serra.

Christianopolis, quæ & Arcadia.

Amasia.

Neocæsarea.

Iconium.

Corinthus, sub qua solus Episcopus Damalouia.

Rhodus.

Novæ Patræ.

Æmus.

Drystra.

Tornobus, cujus Metropoli dicitur *Exarcha Bulgaria*: habet sub se Episcopatus, Loplitzi, Ternobi, Presilaba.

Joanninorum Metropoli habet Episcopos, Bothroni, Bellæ, Chimarræ, Drynopoios.

Euripi.

Arta.

Metropoli Monembasie habet Episcopos Eleos, Mainæ, Rheontis, Andrusæ.

Naupli.

Phanatii & Neocorii Archiepiscopus.

Sophiæ Metropoli.

Chii.

Paronaxia.

Tzia.

Siphni.

Sami.

Carpathi.

Andri.

Barna.

Cous.

Leucadis, Vererum Patrarum Metropoli habet Episcopos Olenæ, Methonæ, Coronæ.

Proconnesi.

Gani.

Sunt adhuc Episcopi & Metropolitæ.

Medie.

Sozopoios.

Pitelabi.

Tome III.

38 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Caphz.
Gethiaz.
Bindana,
Didymotichk.
Liticza.
Buzia.
Selymbria.
Zychnarum.
Neurocopi.
Melenici.
Berthuar.
Pogogiana.
Chaldaz.
Pifidia.
Imbri.
Myra.
Santorinz.
Aginz.
Ungarovalachia.

In Moldavia quatuor tantum Episcopi regimini Christianorum Ecclesiastico præfunt: Metropolitæ Cretensis cum tribus ipsi subjectis Episcopis Sedem Constantinopolitanam agnovit.

CHAPITRE III.

Croïance générale & Dogmes des Grecs.

ON ne peut jamais mieux reconnoître qu'en cette occasion, combien il est dangereux de courir de Livre en Livre pour travailler à s'éclaircir sur une matière, quand on manque ou de capacité, ou de tems, ou de motifs pour aller aux sources. Pour bien juger de la véritable croïance des Grecs, il faudroit les consulter eux-mêmes, les examiner chez eux, & lire leurs propres Auteurs avec cette simplicité de cœur & de jugement, qui ne sçauroit s'accorder avec les préjugés que les Controverses tâchent de nous inspirer. Les deux derniers siècles ont produit une infinité de Livres sur cette croïance, toutes les Controverses en ont traité comme d'un point capital, qui intéressoit les Catholiques & les Protestans: mais ces Controverses, où chacun fait de son mieux pour parer les coups de son ennemi & lui en porter à son tour, ont étrangement obscurci cette croïance, & les termes dont les Grecs se servent pour l'exprimer. On a même réduit ceux-ci à ne point s'entendre eux-mêmes, en sorte que pour s'expliquer, ils ont appelé à leur secours des idées & des expressions plus obscures, que les idées & les expressions employées auparavant. Si dans une matière si embarrasée de subtilités, de détours & d'explications forcées, on ne cherche à s'éclaircir que par le moyen de certains Auteurs Copistes & Compilateurs, plus hardis d'ordinaire & plus décisifs que les Auteurs Originaux, on ne prendra certainement que de très-fausles idées des choses.

Suivant ces principes nous allons essayer d'écartter toutes les idées accessoiress, qui nous cachent la véritable croïance des Grecs, & donner un abrégé Historique de cette croïance, le plus simple & le plus exact qu'il soit possible, sans nous embarrasser d'aucune critique, ni surcharger cette matière de passages équivoques & de citations. Nous n'en rapporterons qu'autant que cela sera nécessaire, pour justifier le petit Ouvrage, (a) que nous inferons dans celui-ci, ou pour suppléer à ses omissions. Nous ne pouvons rien faire de plus utile au Lecteur, que de décomposer ce Livre si justement estimé des

(a) Histoire Critique de la croïance & des coutumes des Nations d'Orient, par le Sieur de Momi, à Francfort 1694. Plusieurs années après le Libraire voulant se débarrasser de ce qui lui restoit d'exemplaires, par un tour d'adresse

a substitué le titre suivant au précédent. Histoire Critique des Dogmes, des coutumes & des ceremonies des Chrétiens Orientaux, par Richard Simon, à Teyvoux, chez Louis Ganeau 1711. Louis Ganeau est un Libraire supposé.

Con
hou
vell
con
il es
" les
" ve
" for
" de
" ap
" Ve
" log
" cur
" fou
" fait
" J
" été
" été
" mo
" de
" non
" n'ou
" pren
" gar
" Lib
" jour
" touj
" dev
" orig
" quon
" autr
" ent
" ce s
" de c
" Si
" déco
" les
" pouv
" Car
" & j
" d'ave
" Aut
" (c
" écrit
" les cr
" I,
" II,
" dix-h
" III
" trême
" IV.

(a) Voir
Mont-Liban
Etr de 16
(b) Voir
(c) Ar
(d) M
les Ouvrag

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 59

Connoisseurs, & d'en employer les parties selon que nous le trouverons nécessaire. C'est honorer un Auteur, & lui rendre la justice qu'il mérite, de le ressusciter sous une nouvelle forme, sans l'altérer ni le corrompre dans ses parties. En cet état il peut le reconnoître encore ; il ne peut se plaindre qu'on fasse un mauvais usage du savoir dont il est orné, & qu'on le défigure en le dépouillant.

Depuis que l'Eglise Grecque est tombée dans le piteux état où nous la voyons, les Latins leur ont fait plusieurs insultes sans sujet, & les Missionnaires les ont souvent traités d'Herétiques sans aucun fondement. Mais enfin il s'est trouvé à Rome sous le Pape Urbain VIII. des personnes doctes, qui se sont appesantis de l'ignorance de quelques Théologiens Latins, qui condamnoient d'Herésie ce qu'ils n'avoient point appris dans leurs Ecoles. Cela a déjà été observé par l'Auteur qui a fait imprimer un Voyage du Mont Liban, avec des remarques assez étendues, où il éclaire la Théologie des Orientaux. Cet Auteur prétend (a) que les Latins accusent souvent sans aucune raison les Grecs d'innovation, & que si l'on a recours à la Théologie dans sa source, l'on trouvera que les Grecs se sont moins éloignés de l'Antiquité (b) que n'ont fait les Latins.

Nous avons vu depuis peu de sçavans Ouvrages sur cette matière, qui semble avoir été épuisée par (c) l'Auteur de la *Perpénité*, lequel a réitéré solidement ce qui avoit été avancé sur ce sujet par les plus habiles Protestans de France. Il me semble néanmoins, que (d) l'Auteur des Notes sur *Isidore* de Philadelphie, a le plus approché de la vérité, en gardant le milieu entre les deux partis, & en distinguant les Grecs nouveaux qui ont lu les Latins, ou ont étudié dans leurs Ecoles, d'avec ceux qui n'ont en aucun commun avec les mêmes Latins ; & il tombe d'accord, que les premiers sont plus conformes aux Latins que les seconds, au moins dans ce qui regarde les façons de s'exprimer. L'Auteur des Remarques sur le Voyage du Mont Liban a encore poussé plus avant ce sentiment. Car il affirme que les Grecs d'aujourd'hui ne font pour l'ordinaire que copient les livres des Latins, ne suivant pas toujours les sentimens de leurs Peres ; & de plus qu'ayant l'esprit peu élevé au dessus des traditions populaires, ils ne prennent pas la peine de puiser la Théologie dans son origine. Il ajoute même, que les Ouvrages de *Isidore* Archevêque de Philadelphie, quoiqu'il soit du nombre de ceux qui ne sont pas réunis avec l'Eglise Latine, ne sont autre chose qu'un mélange de la Théologie des Grecs & des Latins ; ce qui doit être entendu principalement de la méthode & des expressions. Le P. *Morin* a été aussi de ce sentiment, quand il parle dans ses Ouvrages de la Penitence & des Ordinations, de cet Archevêque de Philadelphie.

Si l'on suit ce principe, qui est assez bien appuyé dans ces deux Auteurs, l'on découvrira plus facilement quelle est la créance des Grecs ; & il sera aisé de concilier les opinions différentes de ceux qui ont écrit sur cette matière. J'ai cru que je ne pouvois mieux faire connoître la créance des Grecs d'aujourd'hui, qu'en produisant le Catalogue que *Caucus*, Archevêque de Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribue ; & j'ajouterai en même tems les réflexions nécessaires, pour distinguer ce qui est vrai d'avec ce qui est faux dans cette matière, qui a été traitée différemment par divers Auteurs.

(c) *Caucus*, Seigneur Vénitien & Archevêque de Corfou, dans le livre qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adressé au Pape *Grégoire XIII.* remarque les erreurs suivantes. (f)

- I. Ils rebaptisent tous les Latins qui se rangent à leur Communion.
- II. Ils diffèrent le Baptême des enfans jusqu'à trois, quatre, cinq, six, & dix-huit ans.
- III. De sept Sacremens de l'Eglise ils ne reçoivent point la Confirmation, ni l'Extrême-Onction.
- IV. Ils nient le Purgatoire, quoi qu'ils prient Dieu pour les morts.

(a) Voy. Remarques de M. Simon sur le Voyage du Mont-Liban par *Danaus* pag. 120. & suiv. & 119. & suiv. de l'éd. de 1681.

(b) Voy. Ibid. les Remarques de M. Simon.

(c) *Arcaud*, Docteur de Soustome.

(d) M. Simon lui-même, qui publia en 1671. & 1682. ses Ouvrages, de *Isidore* Archevêque de Philadelphie avec

des Notes, sous le titre de *Fides Ecclesie Orientalis*, &c.

(e) *Caucus* in *Hist. de Grecs resurrexerunt Haesibus*. Ce Livre n'a jamais été imprimé.

(f) Ces Articles sont rapportés dans les *Monumens antiques de la Religion des Grecs*, imprimés en 1708. à la Haye, avec plusieurs autres glofes de la façon de l'Auteur de ce Livre, & des additions considérables.

60 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

- V. Ils ne reconnoissent point absolument la Primauté du Pape, (ni de l'Eglise de (a) Rome.)
- VI. En conséquence ils nient que l'Eglise Romaine soit la véritable Eglise Catholique, & qu'elle soit Maternelle de toutes les autres Eglises. Ils préfèrent même leur Eglise à l'Eglise Latine, & (b) ils excommunient le jour du Jeudi Saint, le Pape & tous les Evêques Latins, comme Hérétiques & Schismatiques.
- VII. Ils nient que le Saint Esprit procède du Pere & du Fils.
- VIII. Ils refuſent d'adorer le Saint Sacrement en la Meſſe des Prêtres Latins qui consacrent avec du pain ſans levain, ſelon l'ancienne coutume de l'Eglise Romaine, confirmée par le Concile de Florence. Ils lavent même les autels où les Latins ont célébré, & ils ne veulent point que les Prêtres Latins célèbrent ſur leurs autels, parce qu'ils prétendent que le ſacrifice ſe doit faire avec du pain levé.
- IX. Ils diſent que les paroles ordinaires où les Latins ſont conſiderer la conſécration, ne ſuffiſent pas pour changer le pain & le vin au corps & au ſang de Notre Seigneur, ſi l'on n'y ajoute quelques prières & bénédictions des Peres.
- X. Ils aſſurent qu'il faut donner aux enfans la communion ſous les deux eſpèces, avant même qu'ils ſçaſſent diſcerner cette viande d'avec une autre, parce que cela eſt de droit divin. C'eſt pourquoi ils donnent la communion aux enfans immédiatement après le Baptême; & ils tiennent pour Hérétiques les Latins qui font dans un ſentiment contraire.
- XI. Ils tiennent qu'il eſt d'obligation divine aux Laïques de communier ſous les deux eſpèces, & ils traitent d'Hérétiques les Latins qui croient le contraire.
- XII. Ils aſſurent qu'on ne peut pas contraindre les Fideles, quand ils ont atteint l'âge de diſcernement, de communier tous les ans à Pâques; mais qu'il faut les laiſſer en liberté de conſcience.
- XIII. Ils ne portent ni reſpect, ni culte, ni vénération au très-Saint Sacrement de l'Euchariftie, lors même que leurs Prêtres célèbrent; & ils le portent aux malades ſans lumiere. Ils le gardent de plus dans un petit ſac & dans une boete, ſans autre cérémonie, que de l'attacher à la muraille; au lieu qu'ils allument des lampes devant leurs Images.
- XIV. Ils croient que l'hoſtie conſacrée le jour du Jeudi Saint, eſt bien plus efficace, que celles qu'on conſacre aux jours ordinaires.
- XV. Ils nient que le Sacrement de Mariage ſoit un lien qu'on ne puiſſe rompre. C'eſt pourquoi ils accuſent d'erreur l'Eglise Romaine, qui enſeigne qu'on ne peut rompre le mariage dans le cas d'adultère, & qu'il n'eſt point permis à aucun de ſe remarier en ce cas-là. Mais les Grecs enſeignent le contraire, & le pratiquent tous les jours.
- XVI. Ils condamnent les quatrièmes nocés.
- XVII. Ils ne veulent point célébrer les ſolemnités de la Vierge, des Apôtres, & les Fêtes des autres Saints inſtituées par l'Eglise Catholique & par les Peres, aux mêmes jours que nous les célébrons; mais outre qu'ils le font d'une autre manière, ils mépriſent les Fêtes de pluſieurs autres Saints très-anciens. (Ils rejettent auſſi l'uſage Religieux des Images relevées en hoſſe & des ſtatues, quoi qu'ils aient de plates peintures dans leurs Eglises.)
- XVIII. Ils diſent qu'il faut abroger le Canon de la Meſſe des Latins, comme étant rempli d'erreurs.
- XIX. Ils nient que l'uſure ſoit un péché mortel.
- XX. Ils nient que le Sous-diaconat ſoit aujourd'hui un Ordre ſacré.
- XXI. De tous les Conciles Generaux qui ont été célébrés dans l'Eglise Catholique par les Papes en diſſérens tems, ils n'en reçoivent que juſqu'au ſeptieme Concile General, qui eſt le ſecond de Nicée, qu'on aſſambla contre ceux qui rejettoient les Images. Les Grecs ne reconnoissent point du tout les autres, & ne veulent point ſe ſoumettre à leurs ordonnances.
- XXII. Ils nient que la Confeſſion auriculaire ſoit de précepte ou de droit divin, prétendant qu'elle ſoit ſeulement de droit poſitif & Eccleſiaſtique.

• XXIII.

(a) L'Eſiſe Grecque regardoit celle de Rome comme deſeue de ſa Primauté, parce ſelon elle Rome avoit perdu ſa Primauté, en abandonnant la Doctrina de ſes Peres. C'eſt ainſi que s'exprime un Hiſtorien Grec

Schismatique.

(b) Voy. ci après. Dans l'Office du Jeudi Saint on die expreſſément ces paroles, & à ceux qui offrent du pain ſans levain dans leur Sacrifices, ſont couverts de honne

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 61

- XXIII. Ils disent que les Confessions des Laïques doivent être arbitraires. C'est pour-
quoi on ne contraint point parmi eux les Laïques à se confesser tous les ans, & on
ne les excommunie pas pour ne le point faire.
 - XXIV. Ils prétendent que dans la Confession il n'est pas nécessaire, ni de dire
divin, de confesser tous ses péchés en particulier & dans le détail, non plus que de
dire toutes les circonstances qui changent la nature du péché.
 - XXV. Ils donnent la communion aux Laïques, soit qu'ils se portent bien, ou qu'ils
soient malades, quoi qu'ils n'aient point auparavant confessé leurs péchés à un Prêtre;
& de cela, parce qu'ils sont persuadés que la Confession est arbitraire, & que la foi est
la seule & véritable préparation pour recevoir l'Eucharistie.
 - XXVI. Ils se moquent des Vigiles des Latins aux Fêtes de Notre-Seigneur, de la
Vierge & des Apôtres; aussi bien que des jeûnes des Quatre-temps. Ils affectent même
de manger ce jour-là de la viande, par un mépris qu'ils ont pour les Latins. (Ils des-
cendent encore de jeûner le Samedi, excepté celui qui précède Pâques.)
 - XXVII. Ils condamnent d'Hérésie les Latins, parce qu'ils mangent des viandes
étouffées, & d'autres viandes qui sont condamnées dans le Vieux Testament.
 - XXVIII. Ils nient que la simple fornication soit un péché mortel.
 - XXIX. Ils assurent qu'il est permis de tromper son ennemi, & que ce n'est pas
un péché de lui faire tort.
 - XXX. Ils font dans cette opinion à l'égard de la restitution, que pour être sauvé
il n'est pas nécessaire de restituer ce que l'on a volé.
 - XXXI. Ils croient enfin, que celui qui a été une fois Prêtre, peut retourner à
l'état de Laïque. (Ainsi ils ne croient pas que le caractère de Prêtre soit indélébile.)
(On peut ajouter ici, qu'ils approuvent le mariage des Prêtres, pourvu qu'ils aient
épousé leurs femmes avant l'Ordination; mais ils ne leur permettent pas de se marier
après avoir été ordonnés.)
- Ajoutons encore ce qui suit, tiré d'un Catalogue des erreurs & Hérésies que le
P. François Richard Jésuite Missionnaire attribue aux Grecs, dans la Relation de
l'Île de *Saint-François*, imprimée à Paris en 1657. Les Grecs, dit-il, s'étant séparés
de l'Eglise Romaine, commencèrent à former le signe de la Croix de la droite à
la gauche. Ils continuent dans cette erreur; & je me souviens qu'un jour je fus inter-
rogé d'un Latin, pourquoi nous formons le signe de la Croix portant la main à la
gauche & puis à la droite. Je lui répondis que nous le faisons de la sorte, pour
donner à connoître que par la vertu de la Croix, d'ennemis nous étions devenus amis
de Dieu, du mal nous passions au bien, qu'enfin nous espérons par son mérite au
jour du jugement, quand la séparation se fera des élus & des réprouvés, de passer
de la gauche à la droite, & d'être du nombre des bien-heureux. Un Grec qui
étoit présent goûta cette raison; & pourquoi, dit-il nous autres faisons-nous le con-
traire? A quoi un de nos écoliers prenant la parole lui dit tout haut: *Vous avez
droit de former votre Croix de la droite à la gauche, pour montrer que depuis que
vous êtes séparés de l'Eglise Romaine, vous avez passé du bien au mal, de la vertu
au vice, & de la grace au péché; & il est à craindre que vous ne soyez du côté
gauche, quand nous serons à la droite au jour du jugement dernier.* Une si terrible
répônse sembloit devoir convertir le plus fier Schismatique de la Grèce. Cependant
le Missionnaire dit seulement que le Grec demeura si étouffé, qu'il n'eut aucune paro-
le pour répliquer. D'autres Grecs, continue-t-il, ne forment pas entièrement le
signe de la Croix, & ne touchent qu'à une épaule, pour signifier que le *Saint-
Esprit ne provéde que du Père.*
- Voilà, continue M. Simon, ce qui distingue les Grecs d'avec les Latins, si nous
nous en rapportons à *Caucus*, qui attribue cette créance non seulement aux Grecs de
Corfou, mais aussi aux autres Grecs qui sont séparés de l'Eglise Romaine.
 - Mais si nous voulons écouter (a) *Leo Allatus*, *Caucus* est un ignorant, un ca-
lommateur, & un homme sans jugement, qui a cru obliger le Pape en multipliant
les erreurs des Grecs, & qui a attribué à tous, ce qu'il a vu & appris dans Corfou.
 - Cependant il n'est pas difficile de justifier *Caucus* dans la plus grande partie des
opinions qu'il attribue aux Grecs, à la réserve peut-être de ce qui regarde la Morale,
dont le relâchement vient plutôt des particuliers, que d'une créance commune & ap-

(a) *Caucus* *Evangelus*, *A de presopis* *Corinthensis*, *sermone*, *de* *disputat.*... *an* *sententia*... *an* *si* *sententia*... *frange*.
Una *plura* *de* *sententia* *et* *sententia*... *de* *edico* *de* *Gregorian* *re*... *an* *salvatus*... *in* *momento* *Pontificum* *gratia* *et* *sententia*...
sententia *et* *sententia*... *et* *sententia* *et* *sententia*... *et* *sententia* *et* *sententia*... *et* *sententia* *et* *sententia*...
20me *III.*

„ prouvée ; & il est à craindre qu'on ne reproche à Allarius , d'avoir adouci beaucoup
 „ de choses dans les sentimens des Grecs par un esprit de conciliation , & pour être
 „ agréable au Pape *Urbain VIII.* qui avoit alors formé le dessein de réunir les Grecs
 „ avec l'Eglise Romaine par des voies d'adoucissemens. En effet , si l'on examine avec
 „ soin les erreurs que *Caucus* attribue aux Grecs d'aujourd'hui , on trouvera qu'il y
 „ a peu de personnes qui les aient remarquées avec plus d'exactitude. Aussi le Pape lui
 „ avoit-il ordonné de le faire ; & il n'y a guères d'apparence , qu'il eût voulu tromper
 „ le Pape dans une affaire de cette importance. Comme il n'étoit pas sçavant dans
 „ la Théologie des Anciens , il a tout rapporté à la Théologie Scholastique &
 „ aux décisions du Concile de Trente , qu'il a crû être la règle sur laquelle il de-
 „ voit condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme ; & c'est en quoi sa
 „ sincérité paroît davantage. Car il s'est informé pendant long-tems de ce qu'ils avoient
 „ de commun avec l'Eglise Romaine , & de ce qui leur étoit singulier , condamnant
 „ néanmoins trop hautement ce qui ne s'accordoit point aux usages de son Eglise.
 „ Mais voyons en particulier , si *Caucus* est un aussi grand calomniateur , & s'il a tant
 „ imposé aux Grecs , que *Leo Allatius* l'a voulu faire croire aux autres.

„ Premièrement , pour ce qui regarde la rebaptisation des Latins , il est certain qu'ils
 „ l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou ; & cela par l'innocence qu'ils ont con-
 „ tre eux , regardant toutes leurs cérémonies comme abominables. C'est pour cette
 „ même raison qu'ils condamnent aussi la Messe des Latins , qu'ils lavent leurs autels
 „ après qu'un Prêtre Latin a célébré la Messe , comme s'ils avoient été profanés , &
 „ qu'ils considèrent les pains azymes consacrés par les Latins , comme des choses impu-
 „ res. On en peut voir les preuves non seulement dans nos Ecrivains , mais même
 „ dans le Droit Oriental , & principalement au titre (*a*) *Réponse des Patriarches* , où
 „ la plupart des cas qui regardent les cérémonies des Latins sont proposés , & en même
 „ tems résolus contre ceux qui faisoient paroître tant d'avection pour les cérémonies
 „ des Latins. D'où l'on peut voir , que le plus grand nombre des Grecs rejettoit les
 „ cérémonies qui s'observent dans l'Eglise Romaine , comme impures & profanes , &
 „ qu'il n'y a eu parmi eux que quelques Sçavans , qui ont tâché de modérer cette grande
 „ avection pour toutes les cérémonies des Latins. Ce qui ne nous doit point surpren-
 „ dre , puisque les Latins n'ont pas été plus favorables au Baptême & au pain levé des
 „ Grecs , selon ce qui paroît de plusieurs (*b*) lettres des Papes qui ont écrit en leur
 „ faveur. Outre qu'il s'est trouvé des Théologiens Scholastiques , qui ont douté de la
 „ validité de leur Baptême & de leurs autres Sacremens , comme il seroit aisé de le
 „ prouver.

„ En second lieu , ce qui a fait dire à *Caucus* , que les Grecs ne reconnoissent point
 „ le Sacrement de la Confirmation & de l'Extrême-Onction , est qu'il les a considérés par
 „ rapport à ce qui s'observe dans l'Eglise Romaine , où le premier de ces Sacremens
 „ est donné séparément du Baptême ; & même aujourd'hui une des grandes occupations
 „ des Evêques , est d'administrer dans leurs visites ce Sacrement qui leur est réservé.
 „ Le second n'est jamais donné dans l'Eglise Romaine , qu'à ceux qui sont à l'extrémi-
 „ té ; d'où ce Sacrement a été appelé Extrême-Onction. Mais les Grecs donnent ce
 „ premier Sacrement en même tems que le Baptême , & l'Eglise Orientale s'est tou-
 „ jours conservée dans cet usage , qui est différent de celui de l'Eglise d'Occident. De
 „ plus , le Prêtre administre ce Sacrement parmi les Grecs , aussi bien que dans toute
 „ le reste du Levant , comme l'on peut voir dans la Dissertation que (*c*) *Lucas Hol-*
 „ *stentus* a faite sur ce sujet , & que le Cardinal François Barberin a fait imprimer à
 „ Rome. Ce sçavant homme assure , que cet usage est si ancien dans l'Eglise Grecque ,
 „ que le pouvoir de confirmer est devenu comme ordinaire aux Prêtres , & de droit
 „ commun. Pour ce qui est de l'Extrême-Onction , les Grecs n'attendent pas , ainsi
 „ qu'il se pratique dans l'Eglise Romaine , que le malade soit à l'extrémité ; aussi
 „ n'appellent-ils pas ce Sacrement Extrême-Onction : au contraire , les malades vont le
 „ recevoir à l'Eglise , quand ils peuvent y aller commodément , & ou le leur admi-
 „ nistre toutes les fois qu'ils sont malades , parce qu'ils croient que *St. Jacques* dans
 „ son Epître parle des malades , & non de ceux qui sont à l'extrémité.

(Au reste *M. Simon* a montré dans sa *Biblioth. Critique* Tome I. que par l'Eucha-
 loge & quelques Auteurs Grecs , il paroît que les Grecs établissent sept Sacremens).

„ En troisième lieu , continue le même Auteur , pour ce qui est de l'adoration

(*a*) *Ref. Demetria Archiep. Enlg.*

(*b*) *Epist. Clement. VII. apud Allat. Lib. de Interf.*

(*c*) *Luc. Holstent. Dissert. de Sacr. Confirm. apud Gra-*
ec.

(*a*) *I*
folia An
tiqua par
illis.
F. D.
verlonge
qui a con

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 63

qu'ils ne rendent point au Saint Sacrement après la consécration, cela ne se doit pas aussi entendre généralement, parce qu'il est constant qu'ils adorent ce Sacrement, mais seulement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à l'Eucharistie, à savoir, tant que le Prêtre a prononcé ces paroles, *Ceci est mon corps*. Comme les Grecs ne font pas consister la consécration dans ces paroles, mais dans quelques prières qui suivent, il ne faut pas s'étonner si Causus, qui pour juger des erreurs des Grecs, avoit pris pour règle l'usage de son Eglise, a dit qu'ils n'adoroient point l'Eucharistie; outre que même après qu'ils ont consacré, ce qui se fait, selon leur opinion, après l'Invocation du St. Esprit, ils n'ont point cette adoration cérémoniale de la manière qu'elle s'observe dans l'Eglise Latine; mais ils se contentent d'adorer Jésus-Christ qu'on leur présente, en l'élevant à leur façon peu de tems avant la communion. On ne peut néanmoins excuser Causus, de s'être réglé entièrement sur les usages de son Eglise, si ce n'est qu'il avoit apparemment ordre de réformer toutes choses sur ce pied-là.

En quatrième lieu, il est de notoriété publique, que les Orientaux communient sous les deux espèces, & qu'ils prétendent même être fondés en cela sur les paroles de Jésus-Christ. C'est ainsi que le Patriarche Jérémie parle dans sa première réponse aux Théologiens de Wittemberg. *Vous dites qu'il faut communier sous les deux espèces; & en cela vous avez raison*; ce qu'ils étendent jusqu'aux enfans, auxquels ils donnent la communion après le Baptême, en leur donnant avec une cuiller le sang de Jésus-Christ, qu'on prend dans la coupe où est ce sang avec les miettes de pain qui contiennent son corps, (c'est par le moyen de ces miettes qu'ils prétendent communier sous les deux espèces.) En un mot, toute l'Eglise Orientale est dans cet usage; & même nos premiers Théologiens Scholastiques demeurent d'accord, que cette coutume de communier sous les deux espèces a été gardée religieusement dans l'Eglise Latine jusqu'à ces derniers siècles, qu'on a trouvé à propos de la changer pour de bonnes raisons.

En cinquième lieu, à l'égard de la Confession, on ne doit pas trouver étrange qu'ils ne la croient que de droit positif & Ecclésiastique, puisqu'ils sont dans cette persuasion, qu'il n'y a (a) proprement que le Baptême & l'Eucharistie, qui aient été institués par Notre-Seigneur, & que les autres Sacramens ont été institués par l'Eglise; comme on peut voir dans la seconde réponse du Patriarche Jérémie aux Théologiens de Wittemberg. Causus n'a donc rien avancé sur ce sujet, qui ne soit conforme à la véritable créance des Grecs. On ne peut cependant nier, que l'usage de la Confession auriculaire ne soit dans l'Eglise Grecque, aussi bien que dans l'Eglise Latine, & que les Grecs ne confessent en détail leurs péchés, pour recevoir une pénitence conforme à la nature de ces mêmes péchés, dont il faut par conséquent découvrir la nature & l'étendue au Confesseur. Il est nécessaire, dit le Patriarche Jérémie après St. Basile, *d'exposer tous ses péchés à son Confesseur*. Et c'est ce qu'on peut voir plus au long dans le livre de *Christophe Angelus* (b) de la Discipline de son Eglise. Il y a cette différence cependant, si nous nous en rapportons à *Métrophane Critopule*, que le Confesseur ne s'informe point du lieu où le péché a été commis, ni des personnes avec qui la chose s'est passée, ni même de la manière, parce que, selon le même Auteur, cela est inutile & trop curieux; ce qui suffit pour justifier Causus. Car à l'égard de la communion Pascale, qui doit se faire tous les ans dans l'Eglise Latine, cela est singulier à cette Eglise.

En sixième lieu, Causus n'a attribué rien aux Grecs, pour ce qui est du mariage, qu'ils ne soient d'accord avec opiniâtreté, & qu'ils ne prétendent être conforme au Nouveau Testament, aux Peres, au Droit Canon Oriental, & aux Ordonnances des Empereurs. Ils disent qu'il n'y a rien de plus clair que ces paroles de l'Evangile; (c) *Quiconque répudiera sa femme, sinon pour cas d'adultère, & en épousera une autre, commet adultère*. Il est donc manifeste, disent-ils, que l'Evangile permet de rompre le mariage dans le cas allégué; & ne s'en rapportant pas là-dessus à l'autorité de St. Augustin & de quelques autres Peres Latins, ils assurent que les Peres

(a) Hieron. *Patris. Const.* Car il est dans la Confession au Art. XV. ne reconnoit que deux Sacramens institués par Jésus-Christ. Cet Article est entièrement Cavalier.

(b) *De Statu Hæretico Germano* Cap. 22. Tout le verbe est mêlé d'arabes & de grecs de l'Alphabet, qui a commenté à gâter, n'empêche pas que la Confes-

tion des Grecs ne soit à peu de choses près semblable à celle des Latins. A la vérité elle est beaucoup plus étendue, & l'on prétend qu'à cause de cela les Grecs évitent de se confesser, outre que leurs Papes leur vendant bien cher la Confession.

(c) *Matth.* 19. 9.

« Grecs n'ont point autrement expliqué ce passage, & de plus, que toute l'Eglise
 « Orientale convient en cela avec la Grecque. Il est même aisé de prouver par les
 « Histoires du Concile de Florence & (a) du Concile de Trente, que toute l'Eglise
 « Grecque est dans cet usage. Ce fut pour cette raison que les Ambassadeurs de Venise
 « présentèrent leur requête au Concile de Trente, afin qu'on trouvât quelque remède
 « péremptoire au Canon que l'on étoit prêt de publier contre ceux qui disoient, que
 « l'adultère rompoit le mariage. Et ce qui faisoit agir la République de Venise en cette
 « action, étoit qu'elle avoit dans sa dépendance les Grecs de Candie, de Cypre, de
 « Corfou, de Zante & de quelques autres lieux, qui étoient dans cet usage contraire à
 « celui que le Concile vouloit condamner. En effet, l'on donna satisfaction à ces
 « Ambassadeurs, parce que leurs raisons furent trouvées bonnes, comme le Cardinal
 « Palavicin en demeure d'accord dans son Histoire du Concile. Il est pourtant vrai, que
 « les Grecs rompent trop facilement leurs mariages, & non seulement dans le cas
 « d'adultère; mais ils prétendent encore se conformer en cela aux Loix Canoniques &
 « Civiles, qu'on devoit modérer, parce qu'ils se sont trop émancipés. Mais Caucus
 « n'ayant fait mention que du cas d'adultère, semble avoir été trop retenu, d'autant
 « qu'il pouvoit rapporter plusieurs autres cas de moindre importance, où les Grecs ne
 « font point scrupule de rompre leur mariage.

« En septième lieu, on ne doit pas trouver étrange, que les Grecs ne mangent
 « point de viandes étouffées, de lang, & d'autres choses qui ne sont pas seulement
 « défendues dans le Vieux Testament, mais même dans le Nouveau, comme il paroît
 « des Actes des Apôtres; ce qui n'est point singulier aux Grecs de Corfou. Tous les
 « Orientaux ont généralement conservé cet usage; & il n'y a pas fort long-tems qu'il
 « est entièrement aboli dans tout l'Occident.

« En huitième lieu, pour ce qui est de l'article qui regarde la Primauté de Rome,
 « il y a lieu de s'étonner, que *Leo Allatius* le soit si fort emporté là-dessus contre
 « Caucus, comme s'il étoit le plus grand imposteur du monde. Il n'est que trop vrai,
 « que les Grecs qui ne sont point latinisés, & même tout le reste des Orientaux, ne
 « reconnoissent point aujourd'hui cette Primauté de Rome sur les autres Patriarches,
 « de la manière qu'elle est reconnue dans l'Eglise d'Occident. (b) *Métrophane Critopule*
 « assure, que l'Eglise Orientale ne reconnoît point d'autre Chef que J. C. lequel a les
 « qualités de Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches il n'y a aucune déférence, li
 « ce n'est de Siège. Le Patriarche de Constantinople s'assied le premier; celui d'Alexandrie
 « le second; celui d'Antioche le troisième; & celui de Jérusalem le quatrième.
 « Ils n'ont aucune supériorité les uns sur les autres. Chacun est maître chez soi;
 « & s'ils le trouvent tous ensemble dans un même lieu, ils se baïent les mains. De
 « sorte qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef de l'Eglise Catholique, comme re-
 « marque le même Critopule; & par-là il veut condamner le Pape, qui prend ces
 « qualités. Quant à ce que *Leo Allatius* ajoute, (c) que Caucus impose aux Grecs,
 « quand il dit qu'ils excommunient le Pape & les Evêques Latins le Jeudi Saint; cela
 « n'a pas seulement été observé par Caucus dans Corfou, mais par plusieurs Voyageurs
 « en différens lieux. Le Jésuite *Dandini*, qui a fait un voyage au Mont Liban en
 « qualité de Nonce sous *Clement VIII.* dans la description qu'il fait de l'Isle de Candie,
 « parle des Grecs en ces termes. (d) *J'aurois bien des choses à dire, si je voulois rap-
 « porter toutes les saluts des Prélats & des Prêtres, & des autres Ecclesiastiques de cette
 « Nation, leur séparation de l'Eglise Latine, les malédictions & les excommunications
 « qu'ils fulminent contre elle dans les jours les plus saints, & lors que nous prions Dieu
 « pour leur conversion.*»

« A ce qui a été rapporté par *M. Simon* au sujet de l'excommunication, on peut ajou-
 « ter ce qui suit tiré de *l'état des Eglises Grecque, Arménienne & Maronite*, par de la
 « *Croix*, imprimée à Paris en 1695. « La cérémonie du feu saint est précédée d'une
 « autre, qui est l'effet de la haine mortelle de l'Eglise Grecque & de les Patriarches
 « contre la Romaine & le Pape, que le Patriarche (de Jérusalem) revêtu pontificale-
 « ment excommunique publiquement à la porte du saint Sépulchre en des termes inju-
 « rieux & scandaleux. Cela est suivi d'une action puerile & indécente, qui marque
 « néanmoins la grandeur de leur animosité. Le Patriarche plante un clou en terre à
 « coups

(a) T. Paolo nella sua Storia del Concil. Card. Pala-
 vic. nella sua Stor. del Concil. di Trent.

(b) Métroph. Critop. in Epist. D. H. Eccl. Orient.

(c) Leo Allat. de Consens. Eccl. Orient. & Occid.

(d) Ciriaco Dandini, in Miss. Apol. Cap. 5.

« ce
 « fo
 « O
 « n'
 « à ce
 « de p
 « un c
 « chev
 « étoit
 « du C
 « sic,
 « rian,
 « Ville
 « têtes.
 « foulé
 « tion
 « pieds
 « Rien
 « F
 « Sou
 « pou
 « Lat
 « P
 « rec
 « de
 « les
 « ils
 « que
 « Ver
 « E
 « de
 « Lat
 « plus
 « voie
 « rem
 « Lat
 « J'ai
 « que
 « Je
 « qu'il
 « erre
 « gar
 « les d
 « l'Egl
 « leurs
 « nuer
 « men
 « disti
 « N
 « l'Ent
 « que
 « mort
 « d'ord
 « nient
 « & c'
 « les m
 « tullie
 « Peut
 « les m

(4) C

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 65

« coups de marteau en signe de malédiction ; il excommunique ceux qui l'arracheront sous des peines spirituelles & temporelles, d'amende & de cinq cens coups de bâton. »

« On voit quantité de ces cloix devant la porte du saint Sépulchre, auxquels les Grecs n'oseroient toucher, & les Latins les y laissent afin d'éviter les querelles. » Joignons à cette Excommunication une autre cérémonie qui lui ressemble, & peut bien aller de pair avec un Anathème complet. Nous la tirons de l'abjuration que fit à Jérusalem un certain *Païsius Ligariidius* des Dogmes de l'Eglise Latine, lorsqu'il fut installé Archevêque de Gaza en l'année 1652. Le Patriarche de Jérusalem qui installa ce Païsius, étoit assis sur une espèce de Trône élevé. Les Métropolitains, les Evêques & le reste du Clergé étoient placés chacun dans son rang au-dessous du Patriarche. Pendant l'Office, Païsius récita la Confession de Foi de l'Eglise Grecque : mais avant sa consécration, il soula aux pieds deux ou trois fois un tableau dans lequel étoit représentée une Ville assise sur sept montagnes. Au dessus de cette Ville on voyoit un Aigle à deux têtes. Ceux qui assistèrent à cette cérémonie comprirent fort bien, que le Grec avoit foulé aux pieds la Ville & l'Eglise de Rome ; mais Païsius, pour éloigner une application si odieuse, soutint que cette cérémonie signifioit qu'un Evêque doit souler aux pieds la gloire & la vanité du monde, représentées par la *Ville assise sur sept montagnes*. Rien n'est plus forcé que cette explication. Revenons à M. *Simon*.

« En neuvième lieu, continue-t'il, on croira facilement, que les Grecs mettent le Sous-diaconat au nombre des Ordres moins principaux, & qui ne sont point sacrés, pour parler dans les termes des Latins, puisqu'il n'y a pas fort long-tems que les Latins mêmes en ont fait un Ordre sacré.

« En dixième lieu, on peut voir dans les livres des Ecrivains Grecs, que de ne reconnoître que sept Conciles Généraux n'est point une chose particulière aux Grecs de Corfou. Il semble même qu'on auroit mauvaise grace, de les obliger à recevoir les Conciles Latins, où ils n'ont point eu de part, non plus que les autres, où ils témoignent n'avoir été présents que par force, & plutôt pour les intérêts de l'Etat, que pour ceux de la Religion. On les souffre dans les Etats de la République de Venise avec cette croiance.

« Enfin, pour ce qui regarde les jours de fête, de jeûne, & plusieurs autres choses de Discipline, il est certain qu'il l'Eglise Grecque ne convient point en cela avec la Latine ; & *Caucus* a eu raison de dire, que les Grecs ne les reçoivent point, non plus qu'une partie des Saints de l'Eglise Romaine, dont ils se moquent quand ils les voient dans les Temples, comme l'on peut voir dans l'Histoire du Concile de Florence composée par *Syropulus*, où il dit : *Quand j'entre dans quelque Eglise des Latins, je ne salue aucun des Saints que j'y vois, parce que je n'en connois pas un. J'ai même de la peine à y reconnoître Jesus-Christ, que je n'adore point aussi, parce que je ne sçai de quelle manière ils le représentent.*

« Je croi que cela doit suffire pour justifier les propositions de *Caucus* touchant ce qu'il attribue aux Grecs ; & si cet Auteur a quelquefois pris plaisir à exagérer leurs erreurs, & à leur imposer, on peut aussi dire, que *Leo Allatus* n'a pas toujours gardé les règles de la modération dans leur défense. J'avoue que la voie de concilier les deux Eglises, laquelle il a suivie, sera plus efficace pour réunir cette Eglise avec l'Eglise Romaine, que ce qui a été pratiqué par les Missionnaires qui ont augmenté leurs erreurs, & qui continuent tous les jours de les augmenter, au lieu de les diminuer ; mais cela n'empêchera pas, qu'on ne connoisse toujours les véritables sentimens des Grecs, quand on voudra se défaire des préjugés ordinaires, & qu'on sçaura distinguer ceux qui sont latinités d'avec ceux qui ne le sont point.

« Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur créance touchant le Purgatoire, l'Enfer & le Paradis. (4) *Caucus* affirme, aussi bien que plusieurs autres Ecrivains, que les Grecs nient le Purgatoire, & que cependant ils font des prières pour les morts ; ce qu'il faut entendre par rapport à l'opinion des Latins, qui établissent d'ordinaire un lieu de Purgatoire & un feu qui tourmente les âmes. Mais les Grecs nient l'un & l'autre, quoi qu'ils reconnoissent comme un certain état de Purgatoire ; & c'est pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il est certain que la prière pour les morts est établie dans l'Eglise dès les premiers siècles, ainsi qu'il paroît de Tertullien & des plus anciens Peres, aussi bien que des Liturgies les plus anciennes. Peut-être l'Eglise a-t-elle pris cette cérémonie des Juifs, qui prient aussi Dieu pour les morts ; laquelle coutume étoit en usage dans les Synagogues long-tems avant la

(4) *Caucus*, ibid. ac suprà.
Tome III.

naissance du Christianisme : on l'y voit dès le tems que les Juifs ont été sous la domination des Grecs. Il y a néanmoins cette différence entre les Grecs & les Latins touchant la prière pour les morts, que ces derniers se sont beaucoup plus expliqués, au lieu que les premiers, & même le reste des Orientaux, sont demeurés dans des termes plus généraux. Les Latins ont pourtant retenu dans les prières qui se font pour les morts à la Messe, l'ancienne formule, qui convient assez avec ce que les Grecs croient de l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis. Voici de quelle manière on prie pour les morts dans la Messe des Latins. *Domine Jesu Christe, libera animas omnium Fidelium defunctorum de penis Inferni & de profundo lacu : libera eas de ore leonis, ne absorbeat eas Tartarus, ne cadant in obscurum, &c.* Ces paroles semblent établir l'opinion des Grecs & des autres Chrétiens du Levant, car ils ne supposent qu'un lieu, qui est l'Enfer, où les ames sont retenues comme dans une prison obscure, & l'on prie que ces ames passent de ce lieu ténébreux au lieu de lumière & de repos, qui est le Paradis, ce qui est entièrement conforme à la prière que le Prêtre fait à la Messe qu'on appelle *in die obitus.*

On peut comparer à ce détail de M. Simon ce que nous allons extraire de l'Ouvrage du Chevalier Ricaut sur l'Etat de l'Eglise Grecque, Ch. XIV. « Les Grecs font, dit-il, deux classes de ceux qui vont en Enfer. Les uns finissant leur vie sous le poids de la colère de Dieu, y sont aussitôt accablés de peines, dont ils ne savent être délivrés dans toute l'éternité. Les autres descendent dans l'Enfer, mais sans y souffrir ces peines, dont les damnés sont accablés à perpétuité. L'Eglise (Grecque) suppose (de ceux-ci) qu'ils sont morts avec des dispositions à la repentance, & que ces dispositions ont été fortifiées en eux par le secours salutaire de la Confession & de l'absolution. » Quoique la grace n'ait pas achevé d'opérer en eux, puisque ces bonnes dispositions n'ont pas été suivies de bonnes œuvres, cependant les prières de l'Eglise, les intercessions des vivans, leurs aumônes & leurs offrandes peuvent rendre ces dispositions efficaces & méritoires. « C'est-là, continue l'Auteur Anglois, le sens de cette prière : *fais, Seigneur, que son ame repose dans le séjour de la lumière, de la consolation & de la tranquillité, d'où la tristesse & la douleur sont bannies, &c.* Du reste les Grecs ne regardent ce lieu ni comme un Limbe, ni comme un Purgatoire des ames. Toute leur peine s'y réduit à être privées pour un tems fini de la présence de Dieu, &c. » Ils croient qu'après la mort l'ame ne sauroit se procurer du soulagement par elle-même, & qu'il ne lui reste, ains qu'on vient de le dire, d'autre ressource que les prières des Fidèles qui sont sur la terre. Mais ni les décisions des Patriarches & des Evêques, ni les Indulgences & les pardons n'ont la vertu de rayer l'ame de sa prison. « Voilà les Clefs, ajoute Ricaut en parlant de ces prières, &c, qui sont capables d'ouvrir le Ciel (à ces ames) encore les Grecs ne veulent-ils pas que cela arrive avant le dernier jour. Ils tiennent que comme les Bien-heureux ne reçoivent la plénitude de leur gloire qu'après le jour du jugement, les damnés ne reçoivent non plus qu'alors la plénitude de leurs souffrances. »

« Pour ce qui regarde l'Enfer, continue M. Simon, nous ne parlerons point ici du sentiment d'Origène, (a) qui a été cependant suivi par quelques Docteurs Grecs. Nous nous contenterons de dire ce qui est le plus généralement approuvé parmi eux. Quand ils prient que Dieu délivre les ames de l'Enfer, cela doit s'entendre de l'etat de Purgatoire; c'est-à-dire que dans cette prison obscure qu'ils nomment Enfer, il y a deux sortes d'ames; les unes, dont les péchés ne sont pas si énormes, qu'elles soient condamnées éternellement à souffrir en ce lieu-là; & les autres qui y seront éternellement, sont véritablement condamnées aux Enfers. C'est de ces dernières dont on peut dire, que *in Inferno nulla est redemptio*; au lieu qu'à l'égard des premières ames, on peut dire, que *in Inferno est redemptio*. Cela servira pour expliquer les Liturgies & les livres des nouveaux Grecs, qui semblent supposer que les ames ne seront pas toujours dans les Enfers, & qu'ainsi la peine des damnés n'est pas éternelle. En suivant cette règle, on aura une explication facile de toutes les prières qui se font dans l'Eglise Grecque pour les morts.

« Pour ce qui est du Paradis, les Grecs & les autres Orientaux sont dans cette persuasion, que les ames ne jouissent point de la félicité éternelle, & qu'elles ne sont point punies des peines de l'Enfer, jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur jugement de Dieu au jour du dernier & universel Jugement. C'est pourquoi, selon le sentiment

(a) Ce sentiment est que les peines ne sont pas éternelles, &c.elles. Voir la Dissertation de Thom. Turner sur l'Etat des

« d
« d
« re
« p
« l
« n
« c
« n
« Ju
« c
« de
« po
« ta
« L
« qu
« da
« po
« co
« qu
« Lo
num
Simo
« qui
« dou
« mé
« d'a
« nié
« con
« réu
« enri
« Obse
« ames
« croire
« ans un
« Jésus-

Rev
« ils e
« leur
« pas t
« poin
« quel
« Lati
« Il
« pas t
« trou
« les E
« si l'o
« élim
« Béné
« quoi
« ne tr
« de l'a
« & l'a

(a) Vo
Mont-Lu

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 67.

des Grecs, il faut distinguer deux Paradis. Le premier sera (a) ce lieu lumineux & de repos, dont il est parlé dans les prières de la Liturgie, où les ames des Bien-heureux reposent en attendant le Jugement dernier. Ce lieu est appellé dans l'Office public qu'on récite pour les morts, le Paradis, la lumière, la vie, la félicité, le sein d'Abraham, la région des vivans, &c. Le second Paradis sera la félicité éternelle dont ils jouiront dans le ciel après le Jugement universel, & ils croient que cette opinion est plus conforme au texte de l'Écriture, que celle des Latins. Car ce ne sera, disent-ils, que dans ce jour-là, que Jésus-Christ qui viendra en qualité de Juge, dira aux Elus, (b) *Venez les béatus de mon Pere; jouissez du Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du Monde*, &c. Ils prétendent que l'opinion des Latins touchant le Paradis & l'Enfer avant le dernier jour du Jugement, n'est point fondée dans l'Antiquité. On remarquera de plus, que les Grecs n'ont pas tant raffiné sur la lumière de gloire des Bien-heureux, que la plupart des Théologiens Latins qui en ont parlé avec beaucoup de subtilité. Il y en a même qui assurent, que les Peres Grecs nient que les Anges & les Bien-heureux voient l'essence de Dieu dans le ciel; & ils s'appuient sur ces paroles de Theodoret. (c) *Les Anges ne voient point l'Essence divine laquelle comprend toutes choses, & ne peut être comprise, ni conçue, mais ils voient une certaine espèce qui est proportionnée à leur nature. Ce qu'ils confirment aussi par le témoignage de plusieurs autres Peres.*

Le Décret XVIII. du Concile de Jérusalem, selon qu'il est rapporté p. 421. des *Momens antiques de la Religion des Grecs*, n'est point contraire à ce que dit M. Simon; & voici comment on doit l'expliquer. " Nous croions que les ames de ceux qui dorment sont destinées aussitôt que le corps est mort, à la tranquillité ou à la douleur (cela regarde leur état après le dernier Jugement) selon que leurs œuvres l'ont mérité, en telle sorte que d'abord après leur séparation du corps, elles vont goûter d'avance la joie, ou s'affliger dans la tristesse & dans les gémissemens; mais les premières ne sont point encore dans une parfaite félicité, ni les autres n'ont point encore subi leur dernière condamnation. Dans la résurrection générale les ames étant réunies aux mêmes corps, qu'elles ont animés pendant cette vie, recevront aussi une entière récompense, c'est-à-dire, un bonheur suprême, ou une punition complete. " Observez en passant, qu'il faut mettre au rang des opinions singulières sur l'état des ames après la mort, celle de Prudence Poëte Chrétien. Il ne s'est pas contenté de croire que les peines des méchans finissent un jour: il dit encore, qu'il y a tous les ans un jour de relâche pour les Diables & pour les damnés. Ce jour est celui auquel Jésus-Christ revint des Enfers.

*Sunt & Spiritibus saepe nocentibus
Panarum celebres sub styge feris,
Illa nocte sacra qua rediit Deus, &c.*

Revenons aux Grecs & à M. Simon. " A l'égard de leur Morale, dit-il, comme ils ont les mêmes principes que les Latins, elle ne peut pas être fort différente de la leur; si ce n'est, que n'ayant point l'usage de la Théologie Scholastique, ils ne font pas si grands Métaphysiciens qu'eux; en quoi ils ne sont pas blâmables, ne mêlant point de Logique ni de Métaphysique dans leurs livres de Morale, si vous exceptez quelques Grecs qui ont étudié dans les Ecoles d'Italie, ou qui ont lu les livres des Latins.

" Il se peut faire néanmoins, que les Grecs & les autres Orientaux ne gardent pas toujours à la rigueur les règles de la Morale, à cause du pitoyable état, où ils se trouvent maintenant réduits. On accuse leurs Ecclesiastiques de simonie, parce que les Evêques vendent les Ordres, & les Prêtres l'administration des Sacremens. Mais si l'on examine les choses à fond, peut-être ne sont-ils pas si coupables qu'on les estime. Il est nécessaire qu'ils vivent de leur emploi; & comme ils n'ont pas de Bénéfices de la manière qu'ils sont présentement établis dans l'Eglise Romaine, pour quoi ne veut-on pas qu'ils exigent de l'argent de l'administration des Sacremens? On ne trouve rien à ce livre dans l'usage qui s'est introduit dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des Messes, pour des Confessions & pour une infinité d'autres choses; & l'on condamnera de simonie un misérable Papas, pour s'être fait paier d'une ab-

(a) Voy. une Remarque de M. Simon sur le Voyage de MONT-LIVAN, p. 343. & 349.

(b) Matth. XXI.

(c) Theod. Dial. de immut.

28 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

„ solution qu'il donne , & pour l'avoir taxée, selon la nature du péché? Nous ne trou-
 „ vons pas étrange que certains péchés soient taxés à Rome, parce que nous nous
 „ sommes accoutumés à cet usage. Est-ce que la nouvelle distinction de Droit divin
 „ & de Droit Ecclésiastique inventé par quelques Théologiens & Canonistes dans les
 „ derniers siècles, mettra le Pape à couvert de simonie, & que la dernière nécessité
 „ où se voient réduits les Patriarches & les Evêques Grecs, ne les rendra pas excusa-
 „ bles devant Dieu & devant les hommes, de ce qu'ils prennent de l'argent pour les
 „ Ordinations? Ce n'est pas que je veuille excuser en toutes choses les Grecs; car il
 „ est certain qu'ils s'émancipent souvent, & qu'ils n'ont pas assez de soin de régler leur
 „ conscience selon la morale Chrétienne: mais l'ignorance où ils vivent maintenant &
 „ leur pauvreté sont la cause de leurs désordres, auxquels cependant les personnes ver-
 „ tueuses donnent ordre le plus qu'il est possible, comme le témoigne ouvertement le
 „ Patriarche Jérémie, qui reprend les Contesseurs qui font un trafic des choses saintes,
 „ & qui exigent des présents. Il dit que ces gens-là méritent d'être punis de Dieu, &
 „ que s'il s'en trouve parmi eux, ils les châtie & leur ôtent leur emploi. »

„ A l'égard de l'extrême ignorance des peuples, elle est confirmée par un grand nom-
 „ bre de Voyageurs dignes de foi. Je ne citerai qu'un seul exemple, qui ne regarde que
 „ l'ignorance des Grecs de Constantinople. » Ces Grecs, dit le P. *Barbreau* dans une
 „ Relation de Constantinople imprimée en 1668. pour marquer leur Religion, sont
 „ quelque tour de main sur leur visage, qu'ils prétendent être le signe de la croix. Il
 „ ne faut pas leur en demander beaucoup davantage; car de prières, de croiance, d'acte
 „ de vertu, c'est de quoi ils n'ont presque pas ouï parler. Il m'est arrivé plusieurs fois
 „ d'avoir demandé à des personnes que je croiois les plus intelligentes, s'il y avoit plu-
 „ sieurs Dieux, & si Jesus-Christ, qui les faisoit Chrétiens, étoit Dieu & homme?
 „ Ils m'ont presque tous répondu, qu'ils n'étoient pas assez subtils pour satisfaire à ces
 „ grandes questions de Théologie, &c. » *Wheler* plus moderne dit aussi, que ces
 „ Grecs sont si ignorans, qu'à peine savent ils les premiers principes de leur foi. Il est
 „ impossible que la Morale reste long-tems pure dans des lieux, où règnent la servitude
 „ & l'ignorance.

„ Quelque effort que les Catholiques & les Protestans aient fait jusqu'à présent pour
 „ éclaircir la véritable croiance des Grecs sur l'Eucharistie, ils ont augmenté les ténèbres,
 „ au lieu de les diminuer. Nous rapporterons en abrégé ce qu'on a dit là-dessus de part
 „ & d'autre. Le Lecteur décidera de la force des raisons. Voici comment M. (a) *Simon*
 „ s'explique sur cette matière.

„ Quoi que cette question ait été traitée fort au long par Monsieur *Arnaud* dans
 „ ses Livres contre Monsieur *Claupe*, elle ne laisse pas de souffrir encore de gran-
 „ des difficultés. Il y a même bien des gens, principalement parmi les Protec-
 „ tans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'Attestations
 „ produites par ce Docteur dans son Ouvrage de la *Perpétuité*, parce qu'il n'a rap-
 „ porté, disent-ils, qu'une Traduction Françoisé de toutes ces Attestations, sans en
 „ publier les Originaux, & qu'il se peut faire, qu'elles aient été mal-traduites; outre
 „ qu'on trouve, disent les mêmes Protestans, dans ces témoignages quelques (b) fautes
 „ qui

(a) Chap. II. de *Histoire Critique de la Créance*, &c.

(b) Voyez entr'autres les longs détails qu'a donnés de cette dispute le sieur *Amon* dans le livre intitulé, *Monumens authentiques de la Religion des Grecs*. S'il faut l'en croire, on doit s'inscrire toujours en faux contre tout ce qu'a dit le célèbre *Arnaud*, que cet Ecrivain confond mal-à-propos dans la Table de son Ouvrage avec *Arnaud d'Andilly*, frere aîné du Docteur. Selon le Sieur *Amon* toutes les attestations produites par le Docteur de Sorbonne furent mendées & achetées à force d'argent. Ceux qui les don-
 „ nèrent étoient dévoués à l'Ambassadeur de France M. de Nointel, aux Jésuites, à la Cour de Rome; ils étoient récalcitres par ce dévouement; ils étoient encore par les contradictions & par la mauvaise foi que cet Auteur alors nouvellement converti à la Réforme, & emporté jusqu'à mépriser les plus communes bienéances, voulut remarquer à quelque prix que ce fut dans toute la conduite des Grecs, & dans celle du parti Catholique. Enfin les témoignages de ces Grecs furent suspectés par l'ignorance qui s'y découvre, & par l'affectation avec laquelle ils tâchent de faire la Cour à la Communion Romaine, qu'ils traitent dans ces témoignages de *Sainte Eglise de Rome*. Rien ne marque mieux, dit-il, que ces Grecs font des *Apôtats*, & des *forbats* qui ne savent improuver, & que tout langage

ne vient pas des Grecs non Latins, qui anathématisent & condamnent aux peines de l'Enfer tous les Clercs du Pape, & tout le Clergé Romain. Mais si il n'est pas difficile de croire que l'argent ait pu tenter un Clergé, qui se trouve depuis si long-tems dans l'indigence & la misère. Il en a bien tenu d'autres, qui auroient dû être à l'épreuve de sa puissance: le n'est ce pas lui qui de nos jours fait encore si souvent tenir & la partie, & la Religion? Il n'est donc pas impossible qu'on ait payé des Prélats, des Moines & des Moines Grecs à force d'argent, & qu'à ce prix il s'en soit trouvé beaucoup qui aient pu dissimuler leur foi, ou l'accorder aux Dogmes des Latins: mais cela ne met pas en droit de conclure, que tout le corps du Clergé ait renoncé en faveur de Rome, & qu'il se soit fait une conjuration unanime des Grecs d'Europe & d'Asie à l'honneur de certaines opinions, & pour faire plaisir aux Latins. A l'égard de l'ignorance, elle peut avoir donné lieu à ces fautes interprétatives des mystères & des Dogmes corrompus. Il est possible aussi que les Grecs n'aient pas entendu ces Dogmes, qu'ils aient eu recours à la faiblesse autrui des. &c. Tout cela ne doit pas suspendre dans des gens justes & superstitieux, & si peu en état de raisonner sur la Religion, que des Abbés & des Cardinaux déclarent eux mêmes à Mr. de Nointel, qu'ils n'étoient pas capables de se parler, mais cette igno-
 „ rance mé-
 „ l'igno-
 „ Commo-
 „ dans l'age

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 67

qui ne font nullement de la créance des Grecs, & qui donnent par conséquent occasion de douter de la sincérité de ces Actes. Aussi quelques Jésuites ont ils eu dessein de publier des Attestations plus authentiques, & dans les Langues mêmes où elles ont été composées, ce qui sera assurément d'une très-grande utilité. Mais en attendant cela, je produirai ici quelques preuves de la créance des Grecs touchant la Transubstantiation, qui doivent être, ce me semble, préférées à toutes les Attestations qu'on pourroit faire venir du Levant; parce que non seulement les Jésuites seront suspects aux Protestans, mais même ils ne manqueront pas de dire, que ces Attestations auront été vendues, & qu'il n'y a rien qu'on ne fasse faire aux Grecs d'aujourd'hui pour de l'argent; au lieu que les témoignages tirés des livres qui ont été composés par ces mêmes Grecs avant toutes ces disputes, sont autant de preuves qu'on ne peut contredire. Mr. *Arnand* qui voit la force de ces sortes de preuves, opposa à Mr. *Claude* l'autorité de *Gabriel* Archevêque de Philadelphie, qui établit en termes formels la Transubstantiation de la même manière que les Latins. Mais comme il n'avoit pas le livre de cet Auteur, il s'en étoit entièrement rapporté au témoignage du Cardinal *du Perron*, qui l'avoit cité dans son livre de l'Eucharistie, (a) d'où Mr. *Claude* a pris occasion de rejeter cette autorité, comme lui étant fautive, d'autant que le Cardinal qui rapporte ordinairement les paroles Grecques des Auteurs qu'il cite, s'étoit contenté de produire en François le témoignage de ce Grec par *Arcadius*, prétendant qu'il n'avoit pas traduit les paroles de cet Auteur Grec, mais qu'il les avoit érendues en les paraphrasant à sa manière. C'est ainsi que ce Ministre a éludé plusieurs autres preuves de fait par de pures subtilités, jusqu'à ce que le P. *Simon* fit imprimer en Grec & en Latin les Ouvrages de *Gabriel* de Philadelphie, & plusieurs autres pièces tirées de bons Originaux qu'on n'a pu révoquer en doute.

Observons en passant, que quand même il seroit vrai que les Grecs ne se servent pas du terme de *Transubstantiation*, il n'y auroit ici qu'une dispute de mots. On trouve dans leurs Auteurs ceux de *changer & de changement*, d'être fait autre chose qu'on n'étoit auparavant, &c. Ces termes suffisoient alors. *Transubstantiation* est un mot imaginé par les Latins des derniers siècles, pour tâcher de mieux donner l'idée d'une chose inconcevable à l'esprit humain, & que toute la subtilité du terme n'a pu cependant nous rendre plus clare. Les anciens Grecs, étant beaucoup moins subtilité sur cette matière, ne se font pas avisés d'une semblable invention, & se sont contentés de termes qui ne donnent qu'une idée générale, sans travailler inutilement à la donner plus précise & plus exacte. Il seroit à souhaiter qu'on eût pu s'en tenir à cette généralité. Un mot inventé dans la vue de donner plus de force au Dogme, ouvre souvent le chemin à de nouvelles objections, qui demandent ensuite de nouveaux détails; & voilà comment la Religion est devenue insensiblement plus obscure & plus embarassée.

Depuis ce tems-là, continue M. *Simon*, M. *Smith*, Protestant de l'Eglise Anglicane qui a voyagé dans la Grèce, a composé une Lettre touchant l'état présent de l'Eglise Grecque, où il n'a pu s'empêcher d'avouer, que la Transubstantiation est reconnue par les Grecs, & que même dans une Confession de Foi qui a été publiée depuis peu sous le nom de toute l'Eglise Grecque, le mot *μετεμοιωσις*, qui est le même terme que le Latin *transubstantiatio*, y est employé. Voici les paroles de cette Confession. (b) *Le Prétre n'a pas plutôt récité la priere, qu'on appelle l'invocation du St. Esprit, que la Transubstantiation se fait, & que le pain se change au véritable Corps de Jésus-Christ, & le vin en son véritable Sang, ne restant plus que les seules espèces, ou apparences.* Il n'y a rien de plus clair, ni de plus formel que ces paroles, qui se trouvent dans un Livre approuvé généralement dans toute la Grèce. Cependant M. *Smith*, bien loin de se rendre à une Confession si authentique & si publique, ne pouvant pas s'insérer en faux contre les Auteurs, comme M. *Claude* a fait peu judicieusement, il a recouru à d'autres subtilités qui ont quelque apparence de raison, & auxquelles il est nécessaire de répondre, pour mettre entièrement à couvert la Foi des Grecs. Il prétend que le terme (c) *μετεμοιωσις*, a été inventé depuis peu pour autoriser un nouveau Dogme: que

rance même n'auroit pu être uniforme. & à tout prendre, il n'y auroit rien de plus à tirer, pour ainsi dire, de la Religion, de peur de se rencontrer avec les Grecs dans une Communion que l'on désire, & à com. ter la créance dans l'usage qui paroît favoriser cette Communion.

(a) Voir Réponse à la Persécution de la Foi, &c. Ch. 11. de l'III. & l'Épître au 2. Traité, &c. II. Part. Chap. 8.
(b) Ces mêmes paroles sont aussi rapportées par le Chiev. *Ricini* Chap. 9. de l'Usage de l'Eglise Grecque.
(c) Voici ce que nous venons de remarquer au sujet

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 57

que Gabriel qui s'en est servi, ait été corrompu par les Latins, comme l'assure Mr. Smith, sans en apporter aucune preuve. Cela est si éloigné de la vérité, qu'on trouve un Ouvrage de Gabriel de Philadelphie contre le Concile de Florence, s'étant déclaré ouvertement pour le parti de Marc d'Ephèse contre ceux de son Eglise qui avoient adhéré à ce Concile; outre qu'il étoit lié d'amitié & d'intérêt avec un certain (a) Méchius, grand ennemi de l'Eglise Romaine, j'avoue qu'il a étudié à Padoue, où il avoit appris la Théologie Scholastique, dont il emploie les termes dans ses Livres. Mais Cyrille Lucar qui a écrit une Contéssion de Foi en faveur des Calvinistes, & qui est presque cité mot pour mot des Ouvrages de Calvin, avoit aussi étudié à Padoue, & étoit encore plus sçavant dans la Théologie, que Gabriel, qui ne s'est servi des termes des Théologiens Latins, que parce qu'il a cru qu'ils expliquoient la créance avec plus de netteté, & non pas pour autoriser une nouveauté. Cette affectation de parler le langage des Scholastiques, laquelle paroît dans tous les Ecrits de Gabriel, ne regarde que les expressions & la méthode, & non pas le fond des choses. Ainsi il ne peut être blâmable que d'avoir introduit de nouveaux termes dans son Eglise, & bien loin de conclure avec Mr. Smith, qu'il y ait en même tems apporté des nouveautés, on en doit inférer au contraire, que le mot *μεταβολη* des Grecs, qui signifie seulement un changement, & qu'on trouve dans les anciens Auteurs, n'est autre chose que le terme *Transsubstantiation* inventé par les Latins, puisqu'un Grec sçavant dans les expressions des Grecs & des Latins, & d'ailleurs ennemi déclaré des Latins, se soit indifféremment des mots *μεταβολη* & *μεταστοιχειωσις*, qui est le même que *Transsubstantiation*, pour exprimer le changement des Symboles au Corps & au Sang de Jesus-Christ.

Mais Jérémie Patriarche de Constantinople, qui a consacré Evêque Gabriel de Philadelphie, & qui a fait de sçavantes Réponses aux Théologiens de Wittemberg sur cette matière, ne s'est, dit-on, jamais servi de ce mot *μεταστοιχειωσις*. Il est vrai que le Patriarche se sert du mot *μεταβολη*, parce qu'il est Grec, & que *μεταστοιχειωσις* ne l'est pas. Il n'a pas voulu mettre en usage un mot (b) barbare & inconnu aux Anciens. Cependant il fait connoître, que par le terme *μεταβολη*, il entend la même chose que *μεταστοιχειωσις*, ou *Transsubstantiation* des Latins. Les Théologiens de Wittemberg qui ont fait imprimer ses Réponses, & qui n'ont pas moins d'aversion pour la Transsubstantiation, que les Protestans d'Angleterre & de France, étoient si fortement persuadés, que le Patriarche vouloir marquer la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine par le mot *μεταβολη*, qu'ils ont ajouté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de *μεταστοιχειωσις*, comme signifiant la même chose dans la pensée de Jérémie & à la marge de la Version Latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transsubstantiatio*. Ces mêmes Théologiens dans leur Réponse au Patriarche montrent évidemment, qu'ils reconnoissent pour synonymes dans la question qui étoit entre lui & eux, les mots *μεταβολη* & *μεταστοιχειωσις*, être changés, & *μεταστοιχειωσις*, être transsubstantié. Jérémie leur avoit écrit que () selon la créance de l'Eglise Catholique, le pain & le vin après la consécration étoient changés par le St. Esprit au Corps & au Sang de Jesus-Christ. A quoi ceux de Wittemberg répondirent, (d) qu'ils croient que le Corps & le Sang de Christ étoient véritablement dans l'Eucharistie; mais qu'ils ne croient pas pour cela, que le pain se change au Corps de Christ. Ils ne se servent point dans leur réponse d'autres termes pour exprimer la Transsubstantiation des Latins, que du verbe Grec *μεταβολησθαι*, dont le Patriarche s'étoit servi. Enfin Jérémie après avoir lu la réplique des Théologiens de Wittemberg, leur fait encore cette réponse, que (e) le pain devient le Corps de Christ, & le vin & l'eau son Sang, par le moyen du S. Esprit qui les change, & (f) que ce changement est au dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger, que ces mots *μεταστοιχειωσις*, *μεταβολη*, *μεταστοιχειωσις*, & autres semblables, dont les Grecs se

(a) Meleius Siveus, Prêtre de Constantinople & Docteur de l'Ecole de Constantinople. Il a été de Cavalie par les arguments dont le Cardinal Bellarmine se servit contre les Reformés, & son Ouvrage la *Religionis Universalis* par ses du Tome V. ou plutôt M. Simon. Comme il est bon de connoître le pour & le contre, on peut voir que que les Journalistes étoient à cette époque de M. Simon, & à quelques autres choses qui concernent le Meleius.

(b) On remarque dans l'Esprit de l'Ecclé que M. Simon a écrit une allusion à cette remarque, qu'il y a un passage de l'Eglise Catholique, que qu'on ne se contredise point le pain est changé dans le propre Corps de Christ, & le vin dans le propre Sang, par le S. Esprit.

(c) Le Corps & le Sang de Christ sont véritablement

dans la Cène du Seigneur, mais nous ne présumons pas cependant que le pain soit changé au Corps de Christ.

(d) Le pain devient le Corps de Christ, & le vin & l'eau son Sang, par l'intercession du S. Esprit, qui fait ces choses d'une manière qui est au dessus de la raison & de l'intelligence.

(e) Jérémie s'exprime aussi toutement en d'autres termes, & plus fortement encore, en se servant de la phrase hébreu à l'égard de ce mystère incompréhensible. Dieu enlève le témoignage de ce Grec aux Catholiques, l'Auteur de l'ouvrage cite ci-dessus nous dit, que *Christus & Sanguis eius potest se per se in unum esse transmutatis, seu creare la Transsubstantiation*.

72 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« fervent ordinairement pour marquer le changement des Symboles, signifient la même chose que le mot barbare *μετεωρισμος*, qui a été formé sur celui de *transubstantiatio* par les derniers Grecs qui ont lu les Ouvrages des Latins, & qui ont étudié dans leurs Ecoles. Les nouveaux Grecs n'ont adopté ce mot, que parce qu'ils ont jugé qu'il exprimoit très-bien ce changement du pain & du vin au Corps de Jesus-Christ, & qu'il convenoit entièrement avec leur créance. Et ce qui mérite le plus d'être remarqué dans cette affaire, c'est que Gabriel de Philadelphie n'en emploie presque point d'autre que celui-là, dans une Apologie qu'il écrit pour ceux de la Nation contre quelques Théologiens de l'Eglise Romaine, qui les accusoient injustement d'idolâtrie.

« On oppose ensuite que depuis Gabriel de Philadelphie, le mot *μετεωρισμος* ne se trouve guères dans les Livres des autres Ecrivains Grecs, non pas même dans les deux Synodes de Constantinople tenus contre Cyrille Linear. Mais cette objection paroît encore moins fondée que les précédentes. On a imprimé à Venise en 1635, sous le nom d'un Prêtre & Moine Grec, nommé Grégoire, un petit abrégé de la Théologie des Grecs, en forme de Catéchisme, où se trouve non seulement le mot *μετεωρισμος*, mais où même la manière dont la Transubstantiation se fait est déclarée fort au long. L'Auteur rapportant la différence qu'il y a entre l'Eucharistie & les autres Sacramens, dit que les autres Sacramens ne contiennent que la grâce, au lieu que l'Eucharistie renferme Jesus-Christ présent; & que c'est pour cela qu'on appelle le changement qui se fait dans ce Sacrement, *μετεωρισμος*, ou *Transubstantiation*. Ce Grégoire prend la qualité de Protosyncelle de la grande Eglise, & faisoit la résidence dans un Monastère de l'Isle de Chio. Il témoigne dans la Préface être redevable de la meilleure partie de son Ouvrage à (a) George Coreffius, qu'il qualifie l'un des plus sçavans Théologiens de son Eglise, qui prend en effet la qualité de Théologien de la grande Eglise, & qui étoit aussi Médecin de profession. Ce Coreffius, qui a écrit avec beaucoup de chaleur un Livre des erreurs des Latins, a mis à la tête de cet Ouvrage son approbation, où il témoigne (b) qu'il ne contient que des sentimens vrais & orthodoxes.

« Outre cet Ouvrage, il en fut composé un bien plus considérable en 1638, par Métellus Syriacus contre la Confession de Foi attribuée à Cyrille Linear Patriarche de Constantinople, & imprimée à Genève en Grec & en Latin. Le titre de ce Livre, qui n'a point été imprimé, est conçu dans les termes qu'on voit ici, note (c). L'Auteur récite fortement cette prétendue Confession de l'Eglise Orientale, par un grand nombre de preuves tirées des Peres & des autres Ecrivains Ecclesiastiques jusqu'à notre siècle, & fait voir évidemment, que la Confession de Cyrille a été tirée des Ouvrages de Calvin; ensuite à la fin de son Livre il ajoute une Dissertation particulière touchant le mot *μετεωρισμος*, ou Transubstantiation; & il montre par plusieurs exemples, que quoique ce mot ne soit pas de l'ancien usage, on a cependant raison de s'en servir aujourd'hui, ou de quelque autre semblable, à cause des Héretiques de ce tems. Et pour mieux expliquer le changement qui se fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, ont produit ici (d) cette Dissertation traduite du Grec en Latin, que M. Arnaud

(a) Les Protestans ont parlé de ce George Coreffius de Gênes & de plusieurs autres comme de méchantes gens; mais dans une Lettre toute Conciliante de mercenaires, de Paris & de Genève. *Billiamin*, do il encore, qu'il son maître, que qu'il fait semblant de n'être pour Pape. Il ne son patre pour avec eux, parce qu'ils le méprisent. *Vol. Monachus antistituti*, &c. p. 108. Le Commentaire du Si Arnon est véritablement dans le même goût. Voilà des idées d'un bien Apostolique, & des détails bien conformes au caractère de véritable Christianisme!

(b) *Dignitas vera pro omnino orthodoxa hoc continere ego Geor. in magna Ecclesia Vindobona assere.*

(c) *Metellus Syriacus Hieronymus Constantino Confessione fidei Christianorum in Civitate Constantinopolitana edita, & nomine omnium Christianorum Ecclesie Orientis scripta.*

(d) La Confession quidem est apostolica, ipsam *μετεωρισμος* transubstantiationis vocabitur non ex parte apostolicos Theologos non invenimus nisi heretici cum a mysterium illud exorta, si est conceptus, qui veritas Verbo incarnationem negabant, non va sanare remota hujusmodi Partibus non curam fuit Verum de voce illius non est disputatum non enim in verbis potius quam in rebus, per nos vultu fuit esse volumus hancque, si ad id Transubstantiationis nomine transubstantiationem negantibus, quod veritas quomodo dicitur

ne, vel alia hinc simili utamur? Quippe Patrem aliquo principio, & non otiale & ingenium, nisi quoniam in Scripturis invenimus, similes nec inquam ex ipso cum illo substantia, nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil verum, immo potius est ac necessarium, ubi hujusmodi que nascuntur, ex aliis quibusdam, quae eodem tenore, voces illas formate, ut res que intelligitur melius percipiatur, &c., qui aliud sentiant, resistent. Quod enim unquam documentum possit us a veritate, qui pietate erga Deum affectu sunt, si verbis diversis eundem conceptum religionem exprimit, non debet videri. Utinam autem contenti Theologos profertur panem laudicatum in substantiam carnis Domini vere transmutari, quod illud est ac transubstantiationem, per alia testimonia manifeste profecto probatur nullius eum dicit, eum quia ratione potuit eandem alligere, eadem eam potuisse panem in suam corpus convertere. Sed istam autem Cyprianum, Paganis quod Dominus non illos Apollonius, mutatus non profert, sed istam, non potius verbo laus est causa. Cyrillus Hierosolymitanus dicit, Cum apertum hujusmodi voluntate in vinum mutaverit in Cera Galilee a sale non viderit aliam, illam videri convertit. Fragmentum Petrus, Paganis, qui videtur panem, non est, quoniam si quis panem hujusmodi, sed est corpus, et videtur vinum, non est vinum, et non hujusmodi in hunc, sed est Christi sanguis.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 75

« nous a inférée en François dans son dernier Tome de la *Perpétuité*,
 « Nous avons de plus deux Editions du Livre d'Agapius Moine Grec du Mont Athos,
 « dont la première est de 1641. & la seconde de 1664. & toutes deux de Venise, sous
 « le titre de *Agapius in Greca. Le salut des pêcheurs*. Ce Grec, selon les Protestans,
 « est aussi un Grec Latinisé. Selon Claude Chap. 3. du Livre IV. de la *Réponse à la Per-*
 « *pétuité de la foi*, c'est un Auteur suspect, sur lequel divers Latins & Grecs Latinisés
 « ont gardé le silence, quoiqu'ils eussent mérité à le citer, &c. Le Sr. Simon, qui a vou-
 « lu dire quelque chose de nouveau, ajoute que l'autorité de cet Agapius n'est tant fondée
 « que sur le témoignage de sept Moines inconnus, dont quatre se disent Religieux de qua-
 « tre différens Cloîtres du Mont Athos, & les autres trois ne disent pas de quelle Commu-
 « nauté ils sont, c'est se moquer du monde que de mettre un certificat de cette nature au
 « rang des preuves authentiques. Ces pauvres Calotiers, ajoute-t-il, pouvoient avoir été
 « déviés secrètement au Papsisme. Ils peuvent même avoir été Mahométans, ou Juifs, ou
 « Païens, sans qu'il soit possible de le découvrir en Europe, ni même quand on s'en va
 « au Mont Athos pour s'en informer, car il n'est sonné divers Hérétiques dans ce lieu-là
 « depuis l'an 1430. &c. Avec de semblables raisonnemens, quelles preuves ne détruira-t-on
 « pas ? Quoi que cet Auteur, continue M. Simon, conserve les mots anciens *μυστή-*
 « *ριον, μεταστροφή*, & autres semblables, il ne laisse pas d'établir en termes formels la
 « créance de la Transubstantiation, & de reconnoître que Jésus-Christ a caché comme
 « sous un voile, la substance divine sous les accidens du pain & du vin. (a) Je passe
 « sous silence ce grand nombre de miracles, que ce même Agapius a rapportés, pour
 « prouver la vérité de la Transubstantiation, parce que ces miracles, soit qu'ils soient
 « vrais, ou faux, ne font rien à notre sujet.
 « On peut encore ajouter au Moine Agapius Michel Cortacus de Crète, dans son
 « Sermon qu'il prononça publiquement, & qu'il dedica au Patriarche d'Alexandrie. Ce
 « Sermon se trouve imprimé à Venise en 1642. sous le titre de *Ἐπιτομή, ou Ἀπόκρισις*
 « *ἐπὶ τῷ τῷ Ἐπισκόπῳ τῆς Ἡερακλίας, Discours touchant la dignité du Sacre-*
 « *doce*. Cortacus compare dans ce Discours le Prêtre avec Dieu, & il dit entre autres

Sanguis. 9. Antherosus air, Paris ille ante verba quibus Sa-
 cramentum peragimus, panis est, sed postquam sanctificatus
 fuit, & pane fit caro Christi. Augustinus Nylseus ait,
 Rectè igitur videmus, panem qui Dei verbo sanctificatus
 fuit, in corpus Dei Verbi converti. Johannes etiam Chry-
 sostomus Homilia 12. in Mattheo. Nos vices multitudine
 gerimus. Ille autem est qui ea transfigit & efficit. Iu-
 stinus Damascenus, Panis propinquus, vltimus cum aqua
 per invocationem & infusionem Spiritus sancti, devotius
 convertitur in Christi corpus & sanguinem. Theophylactus
 Bulgarius, Jesus ergo homines benevolus, speciosus quidem
 panis & vini servat, sed in virtutem carnis & sanguinis
 transmutat. Certeum, quæ ratione prius Ecclies Doctores
 simpliciter possidebant, aut transmutationem, aut
 conversionem, aut existantiam, aut translementationem.
 ut quid homine, eadem imperi Theologi transubstantiamen-
 tum intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem pro-
 prie ad verum corpus Christi converti affirmant, ita li-
 cendum omnino ratione idem intelligunt per vocem tran-
 substantiationis, novo invento vocabulo, ab hæretico no-
 vatore. Cum enim quidam Hæreticus & illius Discipulus
 assensissent, panem assequere quidem gratiam aliquam cor-
 poris Domini secundum accidens à Deo, non vero sub-
 stantialiter converti in Christi corpus, sed tantum non
 mutatum, & qualis erat ante consecrationem, qui tunc
 famoreverunt Theologi, ut insulam illius doctrinam eve-
 terent. dixerunt panem substantialiter in corpus Christi
 non esse in aliquo corpore Christi accidens per quantum
 esse autem mutari, sed panem substantialiter fieri Christi
 corpus. Nam sicut ante insulam Ant. heresim, nomen
 (caro) substantialiter, neque in scripto, nec extra
 scriptum audiebatur, ubi autem impulsit heresim à Pa-
 tris substantiam esse servavit, publicam esse nomen illud
 à patris Concilio Patribus, qui concessi sunt illi consulti-
 tudinem esse Patris, eandem pie ac omni subtilitate, in
 illis existerent qui antea dixerunt divinitatem spiritabant
 sic & in omni oratione, qui rectè Eucharistiam gubernant, nova-
 tum autem fieri vocabulum propriè novitates obstant,
 omnia & in presenti sacramentum tactum videmus. Nam ante
 septimum Synodum sic omnes de eo simpliciter locuti sunt,
 post septimum autem à Christo omnes, ubi qui veni-
 tas in reges impugnant in illa omnia, ubi qui veni-
 tas in reges impugnant, qui illi Synodo à Concilio
 tunc congregata, qui illi septimum appellabant, im-
 pulserunt publicatim, ut nomen esse eucharistiam Christi, pa-
 nem dicitur, qui dicitur in Eucharistia, et eo tempore qui

postea fuerunt Patres ceperunt in scriptis suis declarare,
 panem consecrationem non esse agitant corpus Christi, sed
 veritatem, uti videtur et in scriptura Synodo, & apud Iu-
 stinum Damascenum & qui cum seculo sunt Patres. Postquam
 autem Hæreticus heresim, qui negat Christi corpus & san-
 guinem esse substantialiter in divinis symbolis, invenit in
 nostris Provincias, voce (caro) transubstantiationem in-
 ventam est, que nullatenus dicitur quod sensum transmu-
 tationem, aut conversionem, aut translementationem, quam
 prius Patres adhibuerunt, aut iam dictam fuit. Si con-
 trarius Religio sit antiqua nomen vocabula, quæ ubi sunt
 a pietate illorum vices mutare in alia, quæ eadem om-
 nino sunt significatio, quantum illud sit in seculum, modo
 tamen has voces ea ratione suscipiunt, quæ ubi sunt
 non erat cur nos et opponamus. Sed illi ubi voluerunt
 conscientiam recipimus, istis quidem per istam illam
 et simpliciter eis non accommodantes. Vnum illud nos
 existimo debere ab eis dicitur esse, qui rem eadem ex-
 priment verbum que videri videtur esse significatio, mi-
 nusque accedat ad Hæreticorum sensum ambiguitatem,
 aut que latere mentem clarius explicent et quo pro illis
 eo contentibus est, quam dicitur et nominibus, cum res
 ipsa est in confesso. Si vero transubstantiationem infirmiter
 ob vocem illius virtutem, quis tenet, non parum
 & vinum mutari in Christi corpus & sanguinem, tunc
 illi in aliam à nostra Ecclies & fide respiciunt, quia
 ut novitatem damnamus, de illis novitates. Ad id legiti-
 me à Divinis Patribus accepimus, nos tunc esse partici-
 pes corporis Domini nostri, modo sensibili illud oculis as-
 picientes, sumantesque manibus, & illud ad eos allatum
 manebat, sicque eundem cum Christi corpus fuit,
 illis carne & ossibus mysticè nutritis. Cum enim modo
 corporali panis per manus sensibiles panis est in Christi
 corpus substantialiter convertitur est per omnipotentem Verbi
 Divinitatem, ad illud accedere dicitur modo quidem
 sensibili, quævis illud spectat panem & vinum. Spiritus
 hinc autem & mysticè, quod non computatur corpus hu-
 manum carnis habens & ossa, neque modo corporali,
 & eadem ratione qui reliqui cibi corporales, eorum qui
 illi sumunt condà rebus, sed spiritualiter, ab Divinitate
 qui illi, ut iam dictum fuit. Sed de his factis, nos
 enim pariter modum dicitur nos cogit panem in car-
 nis Eucharistiam inficere constanti Calvinianorum heresim.
 (a) Hæc cetera et extracta sunt in Editione de Paris,
 dont on a parlé et de Jesus.

chofes, que comme (a) Dieu a changé l'eau en vin, de même le Prêtre change, & pour me fervir de fon terme, tranfubftantie le vin au Sang de Jéfus-Chrift. Il déclara de plus contre les nouveaux Héretiques, qui n'ajoutent pas foi à la vérité de ce mystère; & pour les désigner mieux, traite (b) Luther d'impie & d'abominable Héretique & Apostat, qui a séduit par fa Doctrine une infinité de personnes. Au reste on ne doit pas être surpris, de voir un Grec s'emporter si fortement contre les Protestans, ni intèrer de-là, que ce Sermon lui ait été suggéré par quelque Mōme Latin ennemi des Protestans. Ceux qui savent ce qui s'est passé à Constantinople sous le Patriarchat de Cyrille, grand fauteur des Protestans, & qui attira à ce parti-la plusieurs Evêques, Prêtres & Moines, ne feront point étonnés de ces invectives de Corracius, qui étoient alors de faction.

Je ne crois pas qu'après cela Monsieur Smith ose dire, qu'il ne se trouve guères d'Auteurs qui se soient servis du mot *parousiote*, à l'imitation de Gabriel de Philadelphie. On aura plus de raison de dire, qu'il y en a fort peu qui ne s'en soient servis depuis ce tems-là; & si j'avois été assez heureux que d'avoir fait un voyage dans le Levant, aussi bien que Mr. Smith, je pourrois en fournir un plus grand nombre, & en faire part au Public.

Mais les deux Synodes tenus à Constantinople contre Cyrille Lucar ne font point mention, dit Mr. Smith, du mot *parousiote*; d'où il infère, qu'ils s'en sont abstenus exprès, pour ne pas favoriser une nouveauté. On ne peut rien voir de plus mal fondé que cette objection; & il ne faut qu'un peu de sens commun, pour en découvrir la fausseté. Il s'agit dans ces deux Synodes de condamner les propositions hérétiques avancées par Cyrille sous le nom de l'Eglise Orientale. Aussi ces deux Synodes se contentent de rapporter les propositions de Cyrille selon ses termes mêmes, & de les anathématiser. Si Cyrille s'en est servi dans la prétendue Confession de Foi du terme *parousiote*, les Evêques de ces deux Conciles n'auroient pas manqué de s'en servir. Voici les termes du (c) premier Synode tenu sous Cyrille de Bérée en 1638. Anathème à Cyrille, qui enseigne & qui croit que le pain & le vin qui sont sur l'Autel de la Prêtrise, ne sont point changés au véritable Sang & au Corps de Christ par la benédiction du Prêtre & par la descente du St. Esprit. Le Sieur Simon appelle cet Anathème le plus Antichretien de tous les Anathèmes. Il tâche de le rendre absurde par des raisonnemens assez extraordinaires. Voici comme il argumente. Les Grecs latinisés & les Papes eux-mêmes disent que ce que les gens deconvoient, c'est les véritables accidens du pain & du vin, & non pas le Corps de J. C. Or Cyrille n'a dit que cela; donc l'Anathème est injuste; il est l'effet de l'ignorance, de la superstition, de la sottise, de l'aveuglement des vices de Constantinople. Si les Grecs ont séjourné qu'ils disent, ils ont prétendu que le pain Eucharistique n'est appelé le Corps de J. C. que dans un sens figuré, puisqu'ils disent formellement, que ce qu'on voit des yeux corporels est le propre Corps de J. C. Les Papes & ceux qui croient l'impanation, ou la Présence réelle, contiennent également que la chair & le Sang de J. C. ne sont pas visibles dans les Symboles de l'Eucharistie. Il faut donc que ceux qui disent, que ce qu'ils voient des yeux du corps, & ce qu'ils touchent de leurs mains est le Corps de J. C. entendent quelque chose de bien différent de ce Corps crucifié & rompu, &c. Le Sieur Simon conclut par une espèce de Dilemme; ou les Grecs qui ont composé les Décrets du Synode de Constantinople ne croient point la Transsubstantiation, ou s'ils l'ont crue c'étoient des vices latins; mais mal instruits des sentimens de l'Eglise Romaine sur ce Dogme, qui ont cru, que pour se faire plaisir il falloit dire, que non seulement le pain Eucharistique étoit changé au propre Corps de J. C. mais qu'on voyoit ce même Corps des yeux matériels, sans qu'il fut converti d'aucun autre des accidens de ce pain, &c. Quoiqu'il en soit, « cela seul est une preuve convaincante, que le verbe (d) *μεταλλάττει* est la même chose parmi les Grecs, que le nouveau terme *parousiote*, qui répond au Latin *transsubstantiavit*, puisque Cyrille Lucar s'en sert pour dire la Transsubstantiation de l'Eglise Romaine. De plus, les

(c) Mōch. Corrac. *Sermo de dy. Nivord.*

(d) *Le proprium est impio Hæretico Luther. qui a écrit le sermo de pñis, non pas en expliquant son doctrine, mais en leur montrant la doctrine de l'Église.*

On doit lire ce qu'a écrit Claude sur la supposition de l'union de ces deux Synodes Liv. 1. Chap. XII. de la Réponse à la prétention, &c. Non le Sieur Simon, il traite ces Synodes d'assemblées de factieux, que l'Église ne reconnoît point. Il est de la connaissance de tout le monde, que l'Église ne reconnoît point ces Synodes.

Le Patriarche de Constantinople qui a fait tout seul les décrets du Synode de Moldavie à Constantinople, & les a fait approuver aveuglément, sans replique & sans examen à Jassy en Moldavie. Il ne traite pas mieux le Concile de Constantinople assemblé par Cyrille de Bérée. Mais le Sieur Simon, qui le dit sans doute de l'aveuglement, que les Grecs ont eu, trouve dans son Dictionnaire, que *μεταλλάττει* peut signifier un simple changement d'un mot en un autre, sans aucune transsubstantiation.

« la
« M
« N
« C
« la
« M
« P
« q
« q
« M
« 16
« tit
« M
« la
« tie
« cri
« avoi
« tion
« trou
« lors
« jette
« a tal
« jure
« du m
« en et

Ces
la cor
ce que
que a
font de
la l'ou
Patriar
en de t
ang ter
Une or
pne de
Yérou
tes que
dans, n
Bia tr
Les rem
1. Revo
Grecs,
Bombr
non. In
et pour
avant
Prou
qui font
indolenc
L'engou
attentiv
Sicut ab
rites ad
mal rem
citer le
dus, qui
de l'Or
s'achè
non s'ou
L'Église
c'est de
et l'Église
de l'Église

lem, » il ne s'y passa rien, continue M. *Simon*, qui ne soit selon le droit ordinaire:
 » Ces Evêques se trouverent dans ce tems-là à Jérusalem pour la Dédicace d'une Eglise,
 » & on les pria de prononcer sur les Articles qu'on leur présenta, où les Protestans de Fran-
 » ce attribuoient à l'Eglise Grecque leurs propres erreurs. Ils paroissoient très-bien infir-
 » truits des matières dont il étoit question, en se servant judicieusement de l'autorité
 » de plusieurs Livres composés par ceux de leur Communion, où ces erreurs étoient con-
 » damnées. Ils produisirent entr'autres Livres les Réponses du Patriarche Jérémie aux
 » Théologiens de Wittemberg; un Livre de Jean *Nathanaël* Prêtre & Oeconome de l'Egli-
 » se de Constantinople, qui contient (a) une explication de la Liturgie; *Gabriel Severe*,
 » autrement l'Archevêque de Philadelphie, qu'ils appellent (b) l'Archevêque de leurs
 » Freres qui résidoient à Venise; ce que le Traducteur a interprété, l'Archevêque de nos
 » Freres de Crète. Ils citent de plus la Confession orthodoxe de l'Eglise Orientale, qui
 » avoit été publiée depuis six ou sept ans, puis corrigée & expliquée par *Méletius syri-
 » gus* par l'ordre d'un Synode de Moldavie, & imprimée ensuite par les soins du Sei-
 » gneur (c) Panagioti. Ils concluent de tous ces Actes qu'il y a de l'impudence, plutôt
 » que de l'ignorance dans les Protestans de France, qui imposent au simple peuple, en
 » attribuant leurs Hérésies à l'Eglise Orientale. Enfin ces mêmes Evêques tâchent de justifier
 » la mémoire de *Cyrille Lucar*, en opposant à sa prétendue Confession de Foi d'autres
 » de ses (d) Ouvrages, où il est manifestement dans des sentimens contraires.

Ajoutons, que dans la Préface du Concile de Jérusalem on dit, » que jamais l'Eglise
 » d'Orient n'a reconnu *Cyrille* pour tel que l'ont dit les adversaires, ni les Chapitres,
 » (c'est-à-dire, la Confession de *Cyrille*) pour l'Ouvrage de ce Patriarche; qu'en sup-
 » posant que ces Chapitres étoient de lui, il les avoit donnés en cachette, sans qu'au-
 » cun des Orientaux en eût connoissance, & bien moins encore l'Eglise (d'Orient);
 » qu'il est impossible que les Orientaux aient connu cette Confession; ou s'ils l'ont con-
 » nue, qu'il est impossible qu'ils aient été Chrétiens; que les Orientaux ont eu une telle
 » aversion pour ces Chapitres, que *Cyrille* les a souvent défaits avec serment, & a
 » enseigné dans l'Eglise le contraire de ces Chapitres. » On finit par ces paroles: » seu-
 » lement *Cyrille* a été frappé d'Anathème & d'excommunication par deux Conciles nom-
 » breux (ou plutôt complets) à cause qu'il n'a pas écrit contre ces Chapitres. » De ceci
 » voici ce qu'on peut conclure. Ou *Cyrille* manquoit de courage pour déclarer ses senti-
 » mens en public, ou c'étoit un de ces Politiques temporisiers, qui soufflent le froid &
 » le chaud. Dans l'une & l'autre Calvinistes de Constantinople, sans se démasquer absolu-
 » ment devant son Eglise, quoiqu'il se fût donné à connoître pour ce qu'il étoit dans les
 » Lettres qu'il écrivoit en Angleterre, en Hollande & à Geneve. Etoit-il difficile à ce
 » Patriarche de se gouverner de la sorte avec un peuple ignorant; & en ce cas la *Parti-
 » sian* n'a-t-il pas eu raison de dire, sans être ni faussaire, ni imposteur, que durant la
 » vie de *Cyrille*, il n'a rien paru de son Calvinisme à la face de son Eglise? Si tous les
 » jours nous voions des gens n'oser déclarer tout haut leurs vrais sentimens, ou ne les
 » communiquer qu'en secret à un petit nombre d'amis; si avant ou après leur mort il échap-
 » pe quelquefois de leur cabinet des Ecrits qui les rendent suspects, & même décelent sou-
 » vent leur véritable croyance; pourquoi *Cyrille* n'a-t-il pu être dans le même cas? Cela
 » étant, tout ce que le Concile de Jérusalem a dit au sujet de *Cyrille* se trouvera exacte-
 » ment vrai. Il aura eu raison d'avancer, que ce Patriarche n'avoit pas les opinions qu'il
 » explique dans sa Confession de Foi, parce qu'il ne paroissoit pas les avoir à la face de
 » son Eglise. On répliquera, que long-tems avant le Concile de Jérusalem, les deux Sy-
 » nodes de Jassy & de Constantinople avoient formellement anathématisé *Cyrille* pour son
 » Calvinisme. Mais on pourroit répondre, que ces Synodes ont pu traiter *Cyrille* comme
 » un Calviniste déclaré, puisqu'il refusoit d'écrire contre les Chapitres qu'il étoit soupçon-
 » né de favoriser. Ne sçait-on pas qu'entre Théologiens l'un vaut l'autre? Si par les Let-
 » tres de *Cyrille* on croit prouver que les opinions de ce Patriarche étoient les mêmes qu'
 » celles de son Eglise, on pourra répondre aussi, que *Cyrille Lucar* n'est pas le premier qui
 » a attribué sa propre croyance à son Eglise; outre que cela étoit peu difficile dans
 » une Eglise telle que celle des Grecs. Mais cette réponse n'est pas nécessaire: on a
 » montré que les Lettres de *Cyrille* ne sont nullement claires sur cet article.

il

(a) De Interpretatione sacra Liturgia.

(b) Μεταφρασις τῆς ἁγίας Λειτουργίας.

(c) Ou Panagioti Interprète de la Poste, & Grec de Religion, mais Latinité, selon les Protestans, & tout dé-

voué à l'Ambassadeur de France. Aussi essaye-t-il en plusieurs endroits des *Monumens au enlignes*, les *Journalistes* de *Sieur Aumon*.

(d) Ses autres Ouvrages sont des Homélies dont le Concile

étoit
 resté
 min
 Egli
 form
 les
 que
 bien
 Con
 » m
 » ju
 » je
 » ce
 » pa
 » la
 » (d
 » de
 » ét
 » na
 » A
 » do
 » tar
 » Et
 » né
 » ce
 » M
 » Eg
 » An
 » me
 » à C
 » qu
 » am
 » me
 » res.
 » ave
 » pui
 » son
 » xan
 » moi
 » lui.
 » au
 » été
 » clat
 » tinc
 » Hé
 » fut
 » Par
 » plus
 » don
 » mit
 » à G
 » s'ac
 » ce q

Concile
 la suite de
 vant des
 (a) O
 avec ce
 Perpetua

Il y a deux points, sur lesquels on peut décider sans témérité. C'est 1. que Cyrille étoit ennemi juré des Latins; 2. qu'il avoit beaucoup d'inclination pour la Religion Protestante. Ces dispositions toutes seules purent lui attirer beaucoup de chagrin. On s'examinera point si dans cet état il put rester extérieurement attaché à la Communion de son Eglise, sans passer pour un Hypocrite & trahir sa conscience. Quoiqu'il en soit, il eut le sort de ces Théologiens que l'on croit éloignés des sentimens ordinaires. On tâcha de les réduire par des Formulaires, des désaveux, des rétractations & des Anathèmes, sans que pour tout cela on cesse de les soupçonner, de les craindre & de les haïr. Mais c'est bien pis, lorsqu'on ne peut venir à bout de les lier avec ces chaînes. Pour revenir au Concile de Jérusalem, " il y a, continue M. Simon, plusieurs autres choses dans ce

" même Synode pour autoriser la Transubstantiation; sur tout on n'y a pas oublié le mot *μετουσίωσις*; & comme on en a fait une seconde Edition plus exacte que la première, " je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajouterai seulement ici quelque chose, pour faire " connoître mieux l'esprit de Cyrille, dont on a parlé si différemment selon les différens " partis qu'on a eu à défendre; ce qui servira beaucoup pour éclaircir la créance de " la Transubstantiation de l'Eglise Grecque.

(a) " Cyrille Lucar, qui s'est rendu si fameux parmi les Grecs & les Latins, étoit " de Crète, & entra fort jeune au service de Mélece Patriarche d'Alexandrie, qui " étoit aussi de Crète, & qui faisoit reconnu homme d'esprit & d'application, l'ordon- " na Prêtre. Il alla ensuite à Padoue continuer ses études, d'où étant retourné à " Alexandrie, Mélece le fit Chef d'un Monastère, & l'envoia en Valachie; ce qui lui " donna occasion en passant par l'Allemagne, d'avoir des Conférences avec les Protec- " tans de ce pais-là, sachant très-bien la Langue Latine & la Théologie de l'Ecole. " Etant de retour de sa commission, il se servit de l'argent qu'il avoit recueilli pour les " nécessités du Patriarcat, à se faire élire lui-même Patriarche. Aiant été élevé à " cette dignité, il entreprit son commerce avec les Protestans, se servant pour cela de " Métrophanes Critopule, dont nous avons un Ouvrage touchant la créance de son " Eglise, imprimé à Helmsat. Ce Métrophanes alla au nom de son Patriarche en " Angleterre, & dans une bonne partie de l'Allemagne, où il s'informa le plus exacte- " ment qu'il lui fut possible, de l'état des Eglises Protestantes, dont il fit son rapport " à Cyrille, l'étant allé trouver à Constantinople, où il étoit songeant à entrer par " quelque voie que ce fût dans le Patriarcat de Constantinople; ce qui le porta à lier " amitié avec les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande à la Porte, principale- " ment avec le dernier, qui lui fut utile dans la suite pour avancer ses affai- " res. Cyrille n'étant encore que Moine avoit fait une connoissance assez particulière " avec le Sr. Cornille Haga, qui voiageoisait alors dans le Levant, & lequel étant de- " puis retourné à Constantinople en qualité d'Envoié de Messieurs les Etats, renouvella " son ancienne connoissance avec Cyrille, qui dans ce tems-là étoit Patriarche d'Ale- " xandrie, & qui le pria de faire venir quelques Livres des Théologiens Protestans, té- " moignant qu'il avoit de l'inclination pour leurs sentimens. Ce que le Sr. Haga ne " lui aiant pu refuser, en donna avis à ses Maîtres, qui ne manquèrent pas d'envoyer " aussi-tôt à Constantinople assez de Livres pour pervertir toute la Grèce, s'ils eussent " été écrits dans la Langue du pais. Il étoit impossible que les affaires de Cyrille n'e- "ussent clatassent au dehors, principalement aiant pour ennemis les Jésuites de Constau- " tinople, qui s'opposoient en toute chose à ses desseins, publiant hautement qu'il étoit " Hérétique: ils en donnerent même avis aux Jésuites de Paris, afin que le Roi en " fut averti. On ne manqua pas d'en parler à l'Ambassadeur des Etats qui étoit à " Paris, & qui en écrivit à Constantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne se ménagea " plus tant qu'auparavant à l'égard des Jésuites. Il ne fit même aucune difficulté de " donner au Sr. Haga une Confession de Foi écrite en Latin, & de sa main, qu'il " mit quelque tems après en Grec. C'est cette même Confession qui a été imprimée " à Genève en Grec & en Latin, & qui fit dire aux Protestans, que l'Eglise Grecque " s'accordoit avec eux dans les principaux points de leur créance, sur tout dans tout " ce qui regardoit l'Eucharistie. Cyrille cependant, qui avoit un parti puissant dans

Concile de Jérusalem a fait des extraits. On les trouve à la suite du Chapitre premier de ce Concile p. 284. & suivant des *Memoriae intentiones*, &c. par le Chevalier Ricaut; dans Smith de *statu hodierno Graecorum*, dans la *Perpetuité de la Foi* par Arnaud. On ne renvoie qu'à ces Auteurs, parce qu'ils rapportent tout ce avec ce qui se trouve de certain dans la *Reponse à la Perpetuité* par Claude; dans les *Memoriae intentiones* de Sicutur.

78 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Constantinople contre les Jésuites & contre la Cour de Rome, fut élu Patriarche & pendant cinq ou six mois il ne fit rien paroître dans ses actions, qui marquât qu'il eût abandonné la Religion de ses Peres. Mais comme il avoit les Jésuites pour ennemis, il crut être obligé de se déclarer pour les Hollandois, afin d'en être approuvé. Il attacha aussi à son parti un bon nombre d'Evêques & d'Ecclesiastiques qui goûtoient ses sentimens, & qui étoient dans la même disposition que lui, d'introduire des nouveautés dans l'Eglise Grecque. Mais ils ne furent pas les plus forts, parce que les Jésuites (a) qui ont un Collège à Constantinople, où ils instruisent les enfans sans en recevoir aucune rétribution, gagnent aisément le peuple, qui se souleva contre Cyrille. Les Grecs firent une Assemblée en 1622, où il fut déposé du Patriarchat, & relegué dans l'isle de Rhodes. On élut un autre Patriarche en sa place, qui s'étoit soumis par lettres à la Cour de Rome, qui avoit appuié son élection. Mais comme Cyrille entretenoit toujours un parti dans Constantinople, & que les Hollandois lui fournissoient de grandes sommes d'argent, il ne fut pas long-tems sans être rétabli dans son Patriarchat. Ce fut alors qu'il se vengea des Jésuites, & de ceux qui avoient appuié les intérêts de la Cour de Rome, & que le Calvinisme régna dans Constantinople; ce qui apporta un grand désordre dans cette Eglise, parce que Cyrille mettoit tout à prix, afin de rendre aux Hollandois les sommes qu'il avoit empruntées d'eux. Les Jésuites & la Cour de Rome voyant que Cyrille étoit entièrement le maître, tâcherent de le gagner, en lui proposant des accommodemens, & en lui représentant le péril où étoit son Eglise, s'il continuoit ses liaisons avec les Calvinistes. Il témoigna qu'il donneroit volontiers les mains à un accommodement. Mais comme il continuoit toujours ses pratiques avec les Hollandois, on fit un nouvel effort du côté de Rome pour le chasser de son Siège; ce qui réussit, mais pour fort peu de tems, parce que l'argent des Hollandois le rappella bientôt dans son Patriarchat. La Cour de Rome redoublant ses efforts contre Cyrille, envoya à Constantinople une personne en qualité de Vicairé du Patriarche pour conserver la Foi orthodoxe de cette Eglise, qui sembloit être proche de sa ruine. Le parti de Cyrille ne manqua pas de se servir de cette occasion, pour rendre les Jésuites & ceux de leur parti odieux auprès des Turcs, qui eurent de la jalousie de cet Envoi de Rome; de sorte que ce dernier parti fut très-maltraité par les Turcs, & Cyrille se vengea cruellement de tous les Grecs qu'il croioit lui être opposés. Cependant Cyrille, qui se rendit odieux par ses grandes vexations, & qui avoit un parti à soutenir aussi puissant qu'étoit celui des Jésuites de Constantinople appuié par la Cour de Rome, (b) succomba, & fut étranglé par un ordre exprès du Grand Seigneur.

Voilà l'Histoire du Patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les Protestans ont fait imprimer une Confession de Foi, osant se vanter qu'ils convenoient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jeter les yeux sur cette Confession de Foi, pour en juger (c). Il est vrai qu'elle a été écrite par un Patriarche de Constantinople sous le titre de la créance de l'Eglise Orientale: mais elle n'a pas été écrite au nom de cette Eglise, & elle n'a aucun témoignage public. Cyrille la donna en particulier à l'Ambassadeur de Hollande, dont il avoit besoin pour le protéger contre les Jésuites de Constantinople. Il est à peu près la même chose de cet Ouvrage de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir été composé par Guillaume Postel pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quelque argent d'elle, que le Messie n'étoit venu au monde que pour les hommes, & qu'elle Dame Jeanne devoit être la Messie des femmes. Il y a autant d'apparence de vérité à tout ce qui est rapporté dans cette Confession de Cyrille sous le nom de l'Eglise Grecque, qu'aux impostures de ce fameux Normand Guillaume Postel; & je m'étonne que les Protestans osent encore aujourd'hui opposer aux Catholiques cette prétendue Confession. Grotius en jugea beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque tems après que cette Confession parut, où il dit librement, (d) que Cyrille a forgé un nouveau Symbole,

(a) Tout ceci se trouve à peu près de même dans *Al-Isis*, mais en termes bien moins ménagés. Liv. III. Cap. 11. de *postema Ecclē. Orient. in Orient. conf.* à l'endroit qui commence, *Jesuita Bizantii, multos ante annos fixerunt scdm.*, &c.

(b) *Harington* dans ses *Anales* a donné une Relation fort conciliante de cette mort de Cyrille, sur la foi de *Rothmann* *Comptis*.

(c) Cet endroit n'est pas absolument exact. Il auroit fallu dire, pour juger si c'est effectivement la créance de l'E-

glise Grecque, ou plutôt, pour être convaincu que ce n'est pas la créance, &c. Au reste *Grotius* qui vivoit du tems de Cyrille, & qui étoit infiniment meilleur juge que la plupart des Controversistes qui l'ont suivi, a dit hardiment de cette Confession & de son Auteur, *sumenda est Ecclē. in Graecia, non qualem ex suo capite Cyrillus nuper inductus pretio convincerat, sed qualis revera est.* *Uontia Rivetium.*

(d) *Super Constantinopoli Cyrillus, sine Metropolitani, sine Bischopti novum nēlus propinquit Symbolum.* *Gior. de Antich.*

la
" j
" av
" su
" r
" "
" qu
" d'
" av
" de
" av
" s'a
" se
" do
" qu
" se
" Ro
" me
" de
" nu
" tra
" Na
" M
" Mé
" Th
" avo
" ne
" leur
" à p
" den
" réfi
" une
" d'A
" Tho
" G
" mie
" de l
" Foi
" écri
" pou
" fous
" il e
" O
" Gre
" gies
" pelle
" flaut
" simp

F (A)
selon All
Grec lati
après l'a
Lutérien
dans Cla
Chap. 11
li ce C
tites.
(6) N
(7) H

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 79

sans être assisté d'aucuns Patriarches, ni d'aucuns Archevêques & Evêques. Au reste
 j'ai rapporté cette Histoire de Cyrille le plus exactement qu'il m'a été possible, sans
 avoir égard à ce qui en a été écrit par les Hollandois dans la Relation qu'ils en ont
 faite, ni même à ce qu'en a dit *Leo Allatus*, qui ne garde pas aussi assez de modé-
 ration. Je n'ai presque rien avancé, dont les deux partis opposés ne demeurent d'ac-
 cord entr'eux.
 Outre Cyrille, il y a encore quelques autres Grecs d'une moindre considération,
 qui ont écrit en faveur des Protestans; entr'autres un certain (a) Gergan Evêque
 d'Arte, qui a publié un Catéchisme, où il nie ouvertement la Transubstantiation,
 avec cette différence néanmoins de Cyrille, que ce dernier ne suit pas la Confession
 de Genève, mais celle d'Augsbourg. Si l'on compare la doctrine de ce Catéchisme
 avec celle de l'Eglise Grecque, on trouvera qu'il en diffère presque par tout, pour
 s'accommoder avec les sentimens des Protestans; comme quand il dit, que l'Ecriture
 seule suffit sans le secours de la Tradition, pour prouver les Articles de notre créance;
 que cette même Ecriture est claire dans ce qui regarde la foi, & que l'Ecriture se
 doit interpréter par elle même. En un mot, Gergan est un Protestant qui n'a de Grec
 que les paroles; encore sont-elles d'un très-méchant Grec vulgaire. Il ose cependant
 se vanter, de n'être point du nombre de ces faux Freres, qui ont été empoisonnés à
 Rome. Mais il est de notoriété publique, que les Grecs mêmes qui n'ont aucun com-
 merce avec Rome, n'appuient dans leurs Livres ni la Confession d'Augsbourg, ni celle
 de Genève. Les Protestans peuvent aussi mettre au nombre des Grecs de leur Com-
 munion (b) Nathanaël de Crète, qui promet il y a quelque tems aux Hollandois de
 traduire en Grec l'Institution de Calvin, & d'enseigner le Calvinisme à ceux de sa
 Nation, pourvu qu'on lui donnât une somme d'argent qu'il demandoit.
 Mr. Claude ajoute à tous ces Grecs Calvinistes le témoignage d'un certain *Mélécius*,
 Métropolitain d'Ephèse, dans une réponse qu'il fit il y a environ 30. ans à quelques
 Théologiens de Leide sur plusieurs questions qui lui avoient été faites. Le P. Simon
 avoit déjà répondu par avance à Mr. Claude, qu'il ne doutoit point que cette pièce
 ne fût de quelque Grec gagné par les Théologiens de Hollande, & qui répondoit à
 leurs demandes comme ils le souhaitoient; & que pour juger de la réponse, il étoit
 à propos de la donner entière au Public, & dans la Langue de l'Auteur. J'ai fait
 demander à Mr. Claude par un de ses amis un extrait de cette réponse, qu'il n'a pu
 refuser; & après l'avoir lue, j'ai trouvé que ce que le P. Simon avoit avancé comme
 une conjecture, étoit la vérité même. Car Melece qui prend dans sa lettre la qualité
 d'Archevêque d'Ephèse, ne nie pas seulement la Transubstantiation, mais même
 l'honneur qu'on rend à la Vierge & aux Saintes, & plusieurs autres articles que les
 Grecs croient du commun consentement de tout le monde. Et afin qu'on en puisse
 mieux juger, je produirai ici (*) l'extrait que j'ai eu de Mr. Claude, & qui est écrit
 de la main d'un de ses amis. Il suffit de renvoyer les Protestans à la Confession de
 Foi compilée par Métrophanes Critopule qui étoit de leurs amis, & qui a même été
 écrite à leur sollicitation par ce Grec, qui vivoit dans ce tems-là parmi eux. Ils
 pourroient juger par cette Confession de Métrophanes, si ce que Mr. Claude a publié
 sous le nom de Melece Archevêque d'Ephèse a la moindre apparence de vérité. Mais
 il est tems que nous retournions aux objections de Mr. Smith.
 On objecte donc encore contre la créance de la Transubstantiation dans l'Eglise
 Grecque, que le mot *μεσσωσις* ne se trouve ni dans les Peres, ni dans les Litur-
 gies, ni dans les Symboles, & que même dans la Liturgie le pain & le vin sont ap-
 pelles antitypes après la consécration; ce qui paroît exclure entièrement la Transub-
 stantiation. Mais il n'y a rien de plus vain que cet argument négatif, & qui d'un
 simple mot conclut une chose positive. Si l'on obligeoit les Protestans à s'en tenir à

(*) Zacharie Gerganus Gentilhomme Grec, Evêque
 selon Allatus. *Carophile*, Archevêque titulaire d'Icône,
 Grec latinisé, a révisé le Catéchisme de Gerganus, &
 après l'avoir acablé d'injures, il lui donne l'épithète de
 Euthérien, comme ne pouvant lui être posé. On peut voir
 dans Claude, qui nous fournit cette Remarque, L. III.
 Chap. II. de la *Reponse à la Perpetuité de la Foi*, &c.
 si ce Grec étoit véritablement Euthérien ou Calvi-
 niste.

(b) Nathanaël *Cnopius* Proto Synecle.

(*) Illis vero qui rogant me, utrum necesse sit Reli-

gionis cultu praece offerre Beatae Virgini, vel Angelis, vel
 Joanni Baptistae ceterisque sanctis, hinc oportet credere
 in Incharita, hoc est in Cena Domini fieri transubstan-
 tiationem in pane, aut putare oleum, exorcisma & exsus-
 tationes expellere Demones, aut adorare imagines Sanc-
 torum, tam pietas quam sculptas, respondeo ac dico, ni-
 hil horum observandum esse, quandoquidem non licet opi-
 niones humanas proficere, sed ea solum placita, quae à
 Domino & ab illius Discipulis atque Apostolis Spiritu San-
 cto allatis nobis tradita sunt, cum pietate & utilitatibus
 observare debemus.

leur principe, qui est la seule Ecriture, & même aux anciens Symboles, ils se trou-
 voient fort embarrassés. Mais pour mettre davantage en évidence la fausseté de ce
 raisonnement, je ne le combattrai point par d'autre Auteur, que par Je. n Calvin dans
 son Institution, où il réfute judicieusement l'Hérésie de Servet touchant la Trinité
 des Personnes en Dieu. Il avance cette belle maxime : (a) qu'il est permis d'inventer
 de nouveaux mots pour expliquer les choses avec plus de netteté, (b) principalement
 quand on a affaire avec des calomnieux, qui se mettent à couvert des mots pour
 embarrasser les choses. C'est de cette manière, ajoute-t-il, que l'Eglise a été obligée
 d'inventer les noms de Trinité & de Personnes. (a) Il est à craindre, dit cet Auteur ;
 qu'on ne soit accusé de superbe & de révérence, en voulant rejeter des noms qui
 n'ont pas été inventés témérairement. (c) On vit d'abord paroître l'impie, continue
 le même Calvin, lorsque les Ariens commencerent à haïr & à avoir en horreur le
 mot consubstantiel.

Il est facile d'appliquer ces principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'Eglise, tant
 d'Orient que d'Occident, n'a point eu besoin d'inventer de nouveaux termes au sujet
 de l'Eucharistie, pendant tout le tems que personne n'a attaqué la vérité de ce mysté-
 re. Celle d'Occident a été la première qui s'en est servie, & même la seule pendant
 plusieurs siècles, parce qu'elle a eu des Bérengariens à combattre. Il n'étoit point be-
 soin que l'Eglise Grecque mit en usage ce terme, puis qu'elle n'avoit aucune nécessité
 de l'inventer ou quelque autre semblable. Mais depuis que la connoissance des nou-
 veaux Bérengariens s'est répandue parmi quelques-uns d'entr'eux, & qu'ils ont vû
 que le mot *transubstantiatio* inventé par les Latins n'expliquoit pas moins heureuse-
 ment le changement qui se fait dans l'Eucharistie, que leur *μωσιον* expliquoit la
 consubstantialité du Fils avec Dieu son Pere, ils ont jugé à propos de s'en servir, &
 l'usage en a encore été plus fréquent parmi les Grecs depuis les grandes affaires de
 Cyrille Lucar leur Patriarche. Voilà, ce me semble, la raison simple & naturelle
 de cette omission du mot *μωσιον* dans les anciens Livres des Grecs. A quoi nous
 pouvons ajouter, que si le raisonnement de Mr. Smith étoit concluant, il prouveroit
 aussi de la même manière, que les Latins ne croient point la Transubstantiation,
 parce que ce mot ne se trouve ni dans leur Messe, ni dans leurs Symboles. Mais
 venons enfin à la dernière objection.

Les Symboles du pain & du vin sont appellés antitypes ou figures, même après la
 consécration, dans la Liturgie des Grecs : d'où l'on infère, qu'ils sont très-éloignés
 en cela de la créance des Latins. Mais Mr. Smith ne paroît pas sçavant dans la
 Théologie des Grecs, quand il dit généralement, qu'ils appellent antitypes les sym-
 boles, même après la consécration. Il n'y a point de Grec présentement, & même
 depuis neuf cens ans, qui soit dans ce sentiment. Il est constant que tous les Grecs
 d'aujourd'hui prétendent, que la consécration n'est faite qu'après la prière qu'on ap-
 pelle l'Invocation du St. Esprit, laquelle prière est rapportée dans la Liturgie ensuite
 des paroles où les sacrés symboles sont nommés antitypes. Marc d'Ephèse qui étoit
 Chef de parti contre les Latins dans le Concile de Florence, se sert même de ces
 paroles, *Ceci est mon corps*, mais dans la prière ou bénédiction que le Prêtre fait en-
 suite en invoquant le St. Esprit. Ce zélé défenseur de la Foi des Grecs s'appuie princi-
 palement, sur ce que Sr. Basile dans sa Liturgie appelle les symboles (i) antitypes,
 après que le Prêtre a récité ces paroles, *Ceci est mon corps* : d'où il conclut, qu'ils ne
 sont point encore consacrés, puisqu'ils retiennent le nom d'antitypes, ou de figures.
 Le Patriarche Jérémie parle aussi des antitypes de la même manière ; & il assure (f)
 que ceux qui ont appelé le pain & le vin antitypes, ne leur ont donné ce nom qu'avant
 la consécration. Ils parlent en cela conformément à tous les Auteurs Grecs depuis le
 VIII. Siècle, où cette question fut agitée dans le II. Concile de Nicée. Le Diacre
 Epiphane déclara dans un Concile au nom de tous les Evêques, que le terme (d) an-
 titypes

(a) Quid retat, quominus qua capti nostro perplexa
 in Scripturis impeditaque sunt, ea verbis planioribus expli-
 cemus? Calvin L. I. Instit. Cap. 3.

(b) Hujusmodi autem verborum novitas dum potissimum
 usi sunt, dum adversus calumniatores asserenda est veritas,
 qui tergiversando ipsam elidunt. Ibid.

(c) Quando temere non inventa sunt nomina, cavendum
 esse ne ea repudiando, superba temeritate arguamur. Ibid.

(d) Hic essibus impietas, dum nomen quodam pessimè
 adhibe & accipiat Ariani ceperunt. Ibid.

(e) Il les appelle Antitypes, comme n'étant pas encore
 consacrés par ces paroles, en sorte qu'ils sont en quelque fa-
 çon types & figure.

(f) Si quelques-uns ont appelé le pain & le vin Anti-
 types du Corps & du Sang du Seigneur, ils l'ont fait avant
 & non après la Consécration.

(g) Avant la Consécration on les nomme Antitypes; après
 la Consécration ils sont appelés le Corps & le Sang du
 Seigneur.

« ti
 « de
 « ta
 « C
 « m
 « no
 « lo
 « D
 « qu
 « ci
 « no
 « ce
 « l'E
 « les
 « Ce
 « la
 « co
 « av
 « da
 « qu
 « au
 Ap
 selou
 Sacre
 Prêtr
 Dans
 donne
 souve
 il ne
 n'a c
 Pout
 me ?
 ner /
 n'en a
 Jésus
 qu'un
 de lait
 Anas
 parler
 Il ava
 Jésus-
 & il c
 comm
 tiop g
 conten
 la nou
 expre
 on en
 accom
 demen
 Religie
 la con
 pour n
 suivire
 cieusen
 ter, la
 moudu
 sont un

(a) A
 L'ou

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 31

Antitypes ne pouvoit s'entendre autrement dans la Liturgie de St. Basile, que pour les
 " dons avant leur consécration, & qu'après la consécration ils étoient appelés les veri-
 " tables Corps & Sang de Jésus-Christ. St. Jean & Damas, Nicéphore Patriarche de
 " Constantinople, en un mot tous les défenseurs du culte des Images font de ce senti-
 " ment, & l'opposent aux Iconoclastes comme un puissant argument pour autoriser l'hon-
 " neur rendu aux Images, puisque l'on rend des honneurs, disent-ils, aux saints dons,
 " lorsqu'ils ne sont encore que des antitypes, ou des images, avant la consécration.
 " Depuis ce tems-là tous les Grecs parlent ce même langage. Ceux qui ont cependant
 " quelque connoissance des Peres Grecs sont obligés d'avouer, que les Evêques du Con-
 " cile de Nicée se trompoient dans ce fait-là, & que les anciens Peres ont donné le
 " nom d'antitypes aux symboles, même après leur consécration, ne croyant pas que
 " ce mot contint en soi rien qui fut opposé à la vérité du Corps de Jésus-Christ dans
 " l'Eucharistie. On voit manifestement par la dispute qui étoit entre les Iconoclastes &
 " les défenseurs des Images, qu'il n'y avoit entr'eux aucune difficulté touchant le
 " Corps de Jésus-Christ, que les deux partis reconnoissoient être dans l'Eucharistie après
 " la consécration. Leur différend consistoit seulement à sçavoir, si le pain devoit en-
 " core être nommé antitype après la consécration. Les Iconoclastes l'affirmoient, & ils
 " avoient pour eux l'Antiquité. Les défenseurs des Images le nioient, & ils tomboient
 " dans une erreur de fait, qui ne nuisoit en rien à la chose dont il s'agit. Ainsi de
 " quelque manière qu'on explique le mot antitype, les Protestans n'en peuvent tirer
 " aucune conséquence contre la créance de la Transubstantiation. "

Ajoutons encore deux remarques à ce Chapitre de M. Simon. La première, que,
 selon la plupart des Protestans, la manière hyperbolique dont on a parlé de la vertu des
 Sacramens, a insensiblement donné lieu aux Dogmes de la Transubstantiation & de la
 Présence réelle. " Le mal () a dit un d'entr'eux, a commencé des la fin du second siècle. "
 Dans les siècles suivans on supprima ces mots trop vulgaires de pain & de vin, qui ne
 donnoient qu'une idée simple & commune aux Cathécumenes : on commença de parler
 souvent du Corps & du Sang, & enfin on ne parla plus autrement. Cela est ingénieux :
 il ne s'agiroit que de le bien prouver. Mais pourquoi le Sacrement mystérieux du Baptême
 n'a-t'il pas eu le même sort ? L'hyperbole n'a donc fait sentir ses excès qu'à l'Eucharistie ?
 Pourquoi prendre pour hyperbole cette façon de s'exprimer consacrée par Jésus Christ mé-
 me ? Le Seigneur n'a-t'il pas proposé à ses Disciples de faire manger sa chair, & de don-
 ner son sang à boire ? Si l'abus est dû à des expressions excessives, celle-là l'étoit : jamais on
 n'en a employé de plus fortes. Elle revolta les Juifs, & même une partie des Disciples de
 Jésus Christ, qui prirent cette expression dans le sens propre. Si l'on dit qu'elle ne souffre
 qu'un sens figure, pourquoi Jésus-Christ ne le faisoit-il pas connoître. Etoit-il digne de Dieu
 de laisser les peuples dans la surprise & dans l'erreur ? On ajoute encore, qu'un certain
 Anastase le Sinaïte, Moine du septième siècle, fit un livre, où il s'avisa tout à coup de
 parler d'une façon d'autant plus étrange, qu'elle étoit absolument nouvelle & inéditée.
 Il avança hardiment que le pain & le vin de l'Eucharistie sont le corps & le sang de
 Jésus-Christ. Si la remarque est vraie, c'est un phénomène des plus extraordinaires,
 & il est bien étonnant qu'un Religieux, qui parloit un langage si opposé aux notions
 communes, n'ait été ni réfuté, ni censuré des Grecs de son tems. L'expression étoit de
 trop grande conséquence, pour ne pas demander le plus soigneux examen des Docteurs
 contemporains de ce Moine. Quelque effort qu'on fasse, il est impossible de démontrer
 la nouveauté de ces Dogmes si contestés. Si l'on trouve dans les premiers siècles des
 expressions, qui semblent favoriser le parti qui s'est déclaré pour la figure, tout à coup
 on en rencontre d'autres si fortes qui les combattent. Il n'en est pas ainsi des Cerémonies qui
 accompagnent l'Eucharistie. On décide pour leur nouveauté. Elles s'établirent rapi-
 dement, & sans doute avec trop de scrupule & trop de détail, dans un siècle où la
 Religion avoit entièrement dégénéré en pratiques extérieures. Les Protestans disent que
 la confirmation du Dogme de la Transubstantiation (mot inventé dans l'onzième siècle
 pour mieux exprimer le mystère de l'Eucharistie) auroit toutes les superstitions qui
 suivirent l'Eucharistie. En conséquence du Dogme, il fallut, continrent-ils, serrer pré-
 cieusement l'Eucharistie, l'élever & l'exposer religieusement aux yeux du peuple, l'éclair-
 cir, la porter solennellement en Procession, l'adorer, prévenir par des soins infinis les
 moindres inconveniens, &c. Les Catholiques fontienneau que ce culte & ces soins
 sont une juste réparation des outrages que l'hérésie a faits au St. Sacrement, mais que

(c) Albertinus de Lubar. Liv. III.
 Tome III.

32 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

vrai-semblablement on ne seroit pas allé si loin, ni peut-être plus loin que les Grecs, si l'on n'avoit insulté le St. Sacrement par des opinions prophanes.

L'autre remarque concerne uniquement les Grecs. Par la dispute qui s'éleva sous le règne d'*Alexis Comnène* au sujet du mystère de l'Eucharistie, on peut prouver que la croiance de l'Eglise Grecque sur cet article ne différoit pas de celle de l'Eglise Latine. Cette dispute échauffa beaucoup les esprits. Tout se réduisoit à rechercher inutilement, si le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est reçu incorruptible par les fidèles, comme après sa Résurrection, ou corrompible comme il l'étoit avant sa Passion. (a) Un Moine, nommé *Sicidite* avoit établi sous le Pontificat de George Xiphilin, que le Corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie est mortel & corrompible, sans vie, sans ame, que ceux qui le reçoivent ne reçoivent pas Jesus-Christ entier, mais seulement une partie, laquelle est brisée & divisée avec les dents, quoi qu'après la manducation la chair de Jesus-Christ devienne incorruptible, comme avant sa Résurrection. *Nicetas* semble avoir affecté d'accompagner ce sentiment de quelques accessoires odieux : mais le détail en seroit inutile ici. Il suffit de pouvoir conclure de cette dispute, qu'au moins les uns & les autres admettoient le changement de la substance du pain en celle du Corps de Jesus-Christ. S'il ne s'étoit agi que de signe & de figure, la dispute auroit été également extravagante & risible.

CHAPITRE IV.

Croiance des Grecs touchant l'Adoration du Sacrement de l'Eucharistie.

« **Q**UOI que cette adoration soit une suite nécessaire de la Transsubstantiation, (b) il se trouve cependant des Protestans, qui accordent assez facilement, que les Grecs sont à peu près de même sentiment que les Latins dans le fait de la Transsubstantiation : mais ils (c) nient qu'ils adorent Jesus-Christ dans les Symboles consacrés, prétendant que leur culte se termine à Jesus-Christ dans le Ciel. Voici en gros, comment ils défendent ce qu'ils avancent contre les Latins. « La Liturgie des Grecs ne marque aucun acte d'adoration adressée à l'Eucharistie immédiatement après la Consécration. Si les Grecs faisoient profession de rendre à la substance du Sacrement l'adoration qui est due à Jesus-Christ, ils n'auroient pu choisir de moment plus favorable que celui de sa présence sur l'Autel. L'adoration suit naturellement la Transsubstantiation. Si l'Eglise Grecque adoroit, comme la Latine, le pain & le vin transsubstantiés, elle leur décerneroit (du moins en partie) les honneurs que les Catholiques rendent à l'hostie consacrée ; par exemple, les Fêtes & les Processions, l'exposition dans les afflictions publiques, & plusieurs autres dévotions générales & particulières. « Outre cela, bien loin de trouver chez les Grecs aucune marque d'adoration extérieure, on y trouve au contraire beaucoup d'irrégularité & de mépris. Leurs Prêtres tiennent l'Eucharistie dans une petite boîte de bois enfermée dans un chéris sac de toile, qu'ils pendent au mur de l'Eglise ; ils allument des chandelles devant les Saints, ils les saluent humblement, & tournent le dos au St. Sacrement, lorsqu'ils entrent dans une Eglise. *Arcadius* lui-même, Grec Latinisé, ne peut s'empêcher d'avouer que quand le Prêtre consacre, il ne rend ni respect, ni culte, ni adoration au Sacrement. On a vû ci dessus ce que *M. Simon* répond : voici ce que l'on peut y ajouter. La Liturgie des Grecs marque l'adoration de l'Eucharistie en ces termes : *O Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pauvre pécheur*. Cette prière, que fait à voix basse le Prêtre Grec, au moment qu'il élève le Saint Sacrement, prouve sans difficulté une adoration formelle. Avec un peu de chicane on dira, que ce terme de Dieu montre que l'adoration se termine à Dieu, & non pas au Sacrement. Mais

(a) *Nicetas Choniates* Liv. III. Cap. 31.

(b) La plupart des Protestans nient, qu'ils accordent facilement que le sentiment des Grecs soit à peu près la Transsubstantiation des Latins. Tout ce qu'on a dit montre le contraire ; mais il est vrai que plusieurs Protestans, moins déçus, que les autres, conviennent assez facilement que les idées des Grecs sont obscures & embarrassées, qu'en général ils ne comprennent point l'état de la Controverse qui est agitée entre les Catholiques & les Protestans sur la Transsubstantiation. Nous tenons à la seconde partie de ce qui regarde encore la manière de chanter les offices.

(c) Voyez le Chap. v. de Liv. III. de la *Reponse à la Demande*, &c. par Claude.

que ne peut-on pas déguiser avec un pareil subterfuge ? On ajoute encore que la Liturgie n'a pu prévoir les questions subtiles & les mauvaises disputes des derniers siècles, qu'ainsi elle s'est tenue à cette simplicité si naturelle à ceux qui vont droit au but, & qui a fait l'essence des travaux Apostoliques. Cependant qui devoit mieux prévoir que Jésus-Christ & les Apôtres tous les maux que les Hérésies causeroient au Christianisme, en s'écartant de cette simplicité ? D'ailleurs toute l'indévation des Grecs prouve qu'à l'imitation des autres Sectes & Religions, ils agissent autrement que leurs principes ne le demandent. Donnons-en un exemple, qui soit à portée des moindres Lecteurs. Où est l'ennemi du franc arbitre, qui puisse éviter de démentir plusieurs fois le jour par des actions parfaitement libres, le Dogme dont il s'est entêté ? La présence infinie & universelle de Dieu empêche-t-elle les hommes d'agir comme s'il n'existoit pas ? Et ces Théologiens qui se déclament contre certaines explications sur le Mensonge, qu'ils appellent des *blasphèmes*, ne pratiquent-ils pas tous les jours, dans les différents détails de la vie, ce qui est l'objet de ces explications blasphématoires ? De même les Grecs agissent contre leurs principes, en manquant de respect & de dévotion à l'Eucharistie. Toutes les Relations que l'on cite pour montrer ce manque de dévotion, prouvent encore mieux leur méfite & leur ignorance, un désordre d'idées sur la Religion, qui est une suite de l'une & de l'autre. Si le Calviniste objecte la superstition de ce culte, en faveur des Grecs & conformément aux idées qu'il s'en fait, sur quel fondement voudra-t-il que les Grecs aient cette délicatesse, ou, si l'on veut, cette *spiritualité* des Réformés, qui n'adorent Jésus-Christ que dans les Cieux, & non dans les symboles contactés, tandis que le culte des Grecs loin d'admettre des raffinemens, marque en d'autres occasions une ignorance parfaite, & les jette dans les plus grossiers excès ? Tout ce que l'on vient de dire pourra servir de Supplément à ce que M. *Simon* va répondre.

« Ce qui fortifie les Protestans dans ce sentiment, continue-t-il, vient principalement de ce qu'on ne voit pas que les Grecs dans la célébration de leur Liturgie, rendent beaucoup d'honneur aux sacrés Symboles après leur consécration, comme on fait dans l'Eglise Latine. » M. *Arnaud* au Livre X. Chap. 9. de la *Pérennité de la Foi*, s'est donné toute la peine possible pour révéler les Protestans sur cet article, & montrer que les Grecs adorent l'Eucharistie sur l'Autel d'une adoration souveraine comme les Latins. Et parce que les Grecs ne donnent pas des marques fort sensibles de cette adoration souveraine; que même il y a quelques Auteurs Grecs modernes qui semblent se conredite à cette occasion, ce Docteur établit deux sortes d'adorations, l'une volontaire, l'autre de rit ou de cérémonie. La première, qui dépend, dit-il, de la dévotion de chacun, consiste principalement à reconnoître l'Eucharistie comme le Corps de Jésus-Christ, avec une soumission intérieure. Cette adoration commence, & parmi les Grecs, & parmi les Latins, sitôt que le Corps de Jésus-Christ est présenté sur les Autels. Ils sont uniformes sur cet article. Pour l'adoration de rit, ou de cérémonie, les Latins la pratiquent plutôt, & les Grecs plus tard. Les Latins la font incontinent après la Consécration; les Grecs la diffèrent jusqu'à l'élevation de l'hostie, qui se fait plus tard parmi eux, & seulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hostie dans le calice, & que le Prêtre se dispose à communier.

Tout le reste de ce passage est également curieux & ingénieux. Le Ministre *Claude* emploie autant d'adresse à révéler le sentiment qu'il renferme, qu'*Arnaud* de force & d'esprit à le prouver. Après s'être moqué sans beaucoup de ménagement de la *soumission intérieure & volontaire* du Docteur de Sorbonne, il attaque l'adoration de rit du même Docteur, & nie aussi contre *Arcudius*, que le peuple se prostorne au *Sancta Sanctis*, pour adorer le Sacrement de l'adoration de Latine. A l'égard du tems de l'adoration, il est cert. un que la Liturgie de Saint Chrysostome imprimée à Venise in 4. en 1687. la met entre la prière qui commence *Respice*, &c. *Regardez, Seigneur*, & le *Sancta Sanctis*. Si *Arcudius* a manqué d'exactitude, c'est qu'il s'écartoit tres-peu des usages de son pays, parce qu'il avoit été élevé en Italie avant à peine dix ans. Mais venons à ce qui fait le plus essentiel de la dispute. Le Ministre refusant toujours de reconnoître l'adoration de Latine certifiée par *Arcudius*, suppose encore que l'adoration des Grecs est une adoration relative, qui ne se termine point au Sacrement, ou plutôt une adoration suprême qui va directement à Jésus-Christ dans le Ciel, selon la prière *Respice*, &c. Il finit par ces paroles. « Les Grecs se prosternent devant les Images des Saints, devant le Livre des Evangiles, devant le pain non encore consacré; & personne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choses d'une adoration absolue. Pourquoi donc veut *Arcudius* qu'ils adorent l'Eucharistie d'une adoration qui se termine à elle ? Et pourquoi, disent les Catholiques aux Protestans, pourquoi nous refusez-vous ces distinctions ? Par où métrons-nous mieux que les Grecs les conclusions

que vous tirez ? Avec un peu d'attention & d'équité, on trouvera que les distinctions de ce passage doivent fermer la bouche à ces Controversistes outrés, qui sont de l'Eglise Catholique une Communion d'idolâtres, adorateurs des Images, de la Croix, des Reliques, d'une Hostie faite de farine, &c. Les Catholiques ne cessent de protester contre cette adoration suprême & absolue, qui leur est attribuée par les Protestans. A l'égard du Sacrement de l'Eucharistie, l'imputation est encore plus injurieuse. Ils nient ce Dieu *factice*, qui chez ces mêmes Protestans amuse depuis si long-tems la populace. Est-ce, disent-ils, une Hostie païenne de farine & d'eau que nous adorons ? N'est-ce pas Jésus-Christ qui est l'objet de notre adoration, comme il l'est des Protestans & des Grecs ? C'est donc par un défaut de charité, qu'on ne peut se résoudre à rendre quelque justice au parti contraire. On aime à conclure contre les Latins qu'ils adorent des objets matériels d'une adoration absolue ; mais on trouve injuste & odieux de conclure la même chose contre les Grecs. C'est ainsi que pour justifier à quelque prix que ce soit la conduite de quelques Grecs, qui ont favorisé les Réformés, *Claude* n'a pas craint de montrer de l'indulgence pour certaines distinctions, qui paroissent odieuses & criminelles à la plupart des Controversistes Protestans, si l'on s'avoit de les employer en faveur des Catholiques. On n'a qu'à lire ce que ce Ministre, si généralement estimé sincère & judicieux, a écrit sur l'Invocation des Saints au Chap. XII. du 3. Livre de sa *Réponse à la Perpétuité*. Il s'y agit de la distinction de Métrophane Critopule entre une *Invocation qui s'adresse aux Saints comme à des Médiateurs, & une qui les regarde comme des Ambassadeurs que l'Eglise a auprès de Dieu, afin de prier pour leurs frères*. Le Grec rejette la première, & reçoit la seconde. Le Ministre dit, *qu'un homme qui la tient peut condamner l'Invocation des Saints à un égard & la recevoir à un autre, & demeurer dans l'Eglise Grecque ni la pratique, sans changer les mouvemens de sa conscience, & sans être un Hypocrite*. Tel est le sort des Controversistes ; la cause qu'ils veulent défendre les éblouit. Mais revenons à M. *Simon*.

« On ne doit pas, continue-t-il, juger toujours des choses par le culte extérieur ; & c'est en quoi plusieurs Missionnaires se sont trompés, aussi bien que les Protestans, quand ils ont voulu régler les Orientaux sur les usages de leur Eglise. Il est certain que nous sommes beaucoup plus respectueux à l'égard de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que nous ne l'avons été avant le tems des Bérengariens, & même avant le tems des Protestans, au moins pour tout ce qui regarde l'extérieur. Ce n'est principalement que depuis la naissance du Nestorianisme, qu'on a fait paroître un plus grand respect à la Vierge. L'Eglise Grecque de plus n'a rendu des honneurs excessifs aux Images, que depuis les emportemens des Iconoclastes contre ces mêmes Images. On ne dira pas pour cela, qu'avant ces tems-là on n'honorait ni la Vierge, ni les Images. Il en est de même des Grecs & des autres Orientaux qui sont demeurés dans leur ancienne simplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes raisons que nous d'en sortir ; & si on les accuse de n'adorer point les Symboles, il faudra aussi accuser les Anciens de ne les avoir point adorés, puisqu'on ne trouve rien dans leurs Livres, ni même dans les Liturgies, qui approche du culte extérieur d'aujourd'hui. C'est de cette manière qu'il faut expliquer les paroles de *Causus*, quand il assure qu'il n'y a point de Nation qui rende moins d'honneur au Sacrement de l'Eucharistie, que les Grecs ; & on ne peut nier qu'il n'y ait de l'exces dans ce qu'il en rapporte, les comparant aux Hérétiques d'Ocident. Après tout nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'observe parmi les Grecs, que par les Livres qu'ils ont composés sur cette matière. *Gabriel* Archevêque de Philadelphie, dont nous avons parlé ci-dessus, établit si fortement cette adoration dans un Livre qu'il a écrit exprès contre les Latins, qu'il est impossible d'en douter. Cet Archevêque établit deux honneurs, ou adorations qu'on rend aux Symboles du pain & du vin. Le premier n'est qu'une simple vénération qu'on leur rend, lorsqu'ils ne sont encore que bûches & Antitypes. Mais le second dont on les honore, lorsqu'ils sont consacrés, (a) n'est pas une simple vénération, dit *Gabriel*, mais un culte de latrie, ou véritable adoration. C'est ce qu'il explique plus au long après (b) *Cabasilas*,

(a) *Simon*

(a) *Gabriel Philad. in Apol. Orat. Lat.*

(b) *Claude* cite *multis ubi la.*, Evêque de Dyrrachium, qui vivait au treizième siècle, & se couvre contre M. *Arnaud* des propres paroles de ce Caer. A propos de l'autour de ces passages de *Cabasilas* également cités par les deux partis, on ne doit pas laisser passer cet endroit du *Ministère* du Chapitre. Liv. III. de sa *Réponse à la Perpétuité*. Sur ce que le Grec approuve qu'on rende les

honneurs (de l'adoration) à l'Eucharistie après la Consécration, &c. & que le Docteur Catholique se prévaut de cette appellation, comme d'un témoignage authentique, le Ministre répond au Docteur, « que les Grecs se prosternent devant le Livre de l'Evangile, & qu'ils lui parlent comme à Jésus-Christ, sans que pourtant on puisse conclure qu'ils aient le Livre même dans l'adoration absolue, & qu'ils se retiennent à lui, comme si le Livre » étoit

R
 « (a)
 « d'l
 « mo
 « bo
 « À
 « alo
 « Sei
 « vor
 « sou
 « die
 « c
 « dev
 « sain
 « niff
 « Sim
 « dist
 « répo
 « ne f
 « l'éc
 « tant
 « la c
 « gemo
 « niér
 « il re
 « Corp
 « de v
 « conf
 « de la
 « recu
 « sym
 « pas l
 « Chris
 « on le
 Nous
 que, T
 Commu
 Jésus-C
 les, Ce
 rent da
 Jésus-C
 Simon
 falloit
 appelle
 pas con
 dit dan
 « étoit en
 on pas acc
 charité, q
 Grecs. Poi
 adorations
 Pourquoi l
 ne inver
 adoratio
 taux, si g
 rieux dan
 (a) L
 Auteur du
 Jaily en M
 88 aux dép
 Délicates
 ce de Moll
 tins dans
 (b) S

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 85

« (a) *Simon* de Thessalonique, & plusieurs autres, qui établissent aussi ces deux sortes
 « d'honneurs rendus (b) aux saints dons, avant & après la Consécration. Il marque
 « même le tems auquel se fait la dernière & véritable adoration, savoir quand les Syn-
 « boles ont été consacrés, & que le Prêtre étant debout à la porte du Sanctuaire, crie
 « à haute voix, que chacun s'approche avec foi, respect & amour. On ne dit plus
 « alors, continue le même *Gabriel*, comme on fait lorsqu'on honore les Anciens, que
 « Seigneur, souvenez-vous de moi dans votre Royaume; mais, le croi, Seigneur, que
 « vous êtes Jésus-Christ Fils du Dieu vivant; lesquelles paroles s'adressent à Jésus-Christ
 « sous les Symboles du pain & du vin qu'on présente au peuple. C'est dans ce tems-là,
 « dit *Gabriel*, que le Prêtre avertit qu'il faut adorer d'un culte de latricie.
 « C'est aussi dans ce même tems, & par rapport aux paroles de la Liturgie, que nous
 « devons expliquer la pensée de *Cassile*, quand il parle de ceux qui s'approchent des
 « saintes mystères, lesquels, dit-il, faisant paroître leur piété & leur foi, adorent, bé-
 « nissent & louent comme Dieu, Jésus qu'ils connoissent dans les symboles consacrés.
 « *Simon* de Thessalonique, que *Gabriel* de Philadelphie a suivi dans tous ses Ouvrages,
 « distingue aussi bien que lui les deux honneurs rendus aux symboles dans une de ses
 « réponses rapportées par *Allatus*, où il dit, que si on honore les saints dons, lors qu'ils
 « ne sont qu'antotypes ou images, on les doit à plus forte raison honorer après leur con-
 « sécration, & qu'ils sont devenus le véritable corps & sang de Jésus-Christ. On peut
 « aussi joindre à tous ces Auteurs *Métrophanes Critopole*, dont le témoignage est d'au-
 « tant plus considérable, qu'il a fait tout son possible dans son Ouvrage, pour déguiser
 « la créance de son Eglise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnoit le chan-
 « gement du pain & du vin au corps & au sang de Jésus-Christ; & il dit, que la ma-
 « nière dont se fait ce changement nous est inconnue, & qu'on ne la peut pénétrer. Puis
 « il reprend seulement l'Eglise Latine, en ce qu'elle porte avec pompe par les rues le
 « Corps de Jésus-Christ, évitant cependant qu'on le porte aux malades pour leur servir
 « de viatique; & il prouve au même endroit, que les symboles ne perdent jamais leur
 « consécration, quand ils ont été une fois consacrés, se servant pour cela de l'exemple
 « de la laine, qui ayant été une fois teinte, ne perd point sa teinture. D'où l'on peut
 « recueillir manifestement, que cet Auteur reconnoit le corps de Jésus-Christ dans les
 « symboles hors de l'usage, & par conséquent qu'on l'y doit adorer; ne condamnant
 « pas l'adoration & l'honneur que ceux de l'Eglise Romaine rendent en général à Jésus-
 « Christ dans ce Sacrement, mais seulement (c) cette grande pompe & appareil, quand
 « on le porte par les rues le jour que nous appellons la Fête de St. Sacrement.
 « Nous placerons ici la distinction de M. *Simon* qui se trouve dans la *Bibliothèque Criti-
 que*, Tome I. p. 30. touchant les attestations des Grecs rapportées à la suite de la *Perpétuité*.
 Comme les Grecs & les autres Orientaux ne croient point que le corps & le sang de
 Jésus-Christ soient dans l'Eucharistie immédiatement après la prononciation de ces pro-
 les, *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, & que cependant plusieurs Orientaux affir-
 rent dans leurs attestations, que le pain & le vin sont changés au corps & au sang de
 Jésus-Christ immédiatement après que le Prêtre a prononcé les paroles rapportées, M.
Simon remarque judicieusement, que ces attestations auroient dû être rejetées. Il ne
 falloit conserver, ajoute-t-il, que celles qui mettent le changement après ce que l'on
 appelle dans les Liturgies Orientales l'*Invocation du Saint Esprit*. Mais ne pourroit-on
 pas concilier ces attestations avec les autres par le moyen de M. *Simon* lui-même, qui
 dit dans le Tome II. de la *Bibliothèque choisie*, que tous les Grecs modernes, même l'A-

« étoit en effet Jésus-Christ même, &c. Ne pourroit-
 on pas accorder aux Catholiques Romains un peu de cette
 charité, que le Ministre témoigne si chrétiennement aux
 Grecs. Pourquoi attribuer si de vivement aux premiers ces
 adorations grossières au bois, de la pierre, du pain, &c.
 Pourquoi leur imputer, avec toute la passion qu'une haine
 invétérée & devenue héréditaire peut suggérer, cette
 adoration abominable, dont on fait qu'on a ces Chrétiens Ori-
 entaux, si généralement reconnus pour grossiers & supersti-
 tieux dans leur encre?

(a) Les Ouvrages de ce *Simon* de Thessalonique
 Auteur du quatorzième siècle, ont été imprimés en Eslo à
 Jassy en Moldavie en 1681. par les Grecs Vlachiques,
 & aux dépens du Vivot. On voit à la tête une Epître
 Dédicatoire de *Dosithe*, Patriarche de Jerusalem, au Prin-
 ce de Moldavie. *Simon* de Thessalonique maltraité les La-
 tins dans ses Ouvrages.

(b) Sur l'adoration des dons M. *Simon* dit dans sa

Créance de l'Eglise Orientale, que les Grecs considèrent
 « le pain & le vin qui ont été béni, comme les images
 « du Corps & du sang de Jésus-Christ qui doit être bien-
 « toir offert. C'est pourquoi ils leur rendent tous les hon-
 « neurs extérieurs, qu'ils ont accoutumé de rendre aux ima-
 « ges, c'est à dire, des honneurs fort intérieurs à ceux
 « qui sont dus à Dieu. Dans le Tome premier de la *Biblio-
 thèque choisie* Chap. XI. le même M. *Simon* prend un au-
 « tre ton, & nie absolument que les Grecs adorent le pain
 « avant que d'être consacré. Il renvoie sur cette dispute à
 l'Apologie de *Gabriel* de Philadelphie, qu'il (M. *Simon*)
 a fait imprimer à Paris avec des remarques qui éclaircissent
 cette matière.

(c) Peut être à cause qu'elle paroît à quelques uns con-
 traire à l'esprit du Christianisme, qui, selon eux, veut
 une dévotion simple & sans faîte, &c. Mais on fera con-
 scire, que les Grecs soient capables d'une telle révé-
 ration.

86 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Evêque de Philadelphie, mettent en partie la vertu du changement dans les paroles de Jésus-Christ, ceci est mon corps, &c. & en partie dans l'Invocation du Saint Esprit. Quoiqu'il en soit, c'est ce prétendu défaut des attestations qui a donné lieu aux Protestans de rejeter également les uns & les autres. Cependant, continué-t'il, l'objection ne peut tomber que sur ceux qui ont publié les attestations, & nullement sur la crotauce de l'Eglise. En effet, s'il est bien prouvé que selon les Orientaux le corps & le sang de Jésus-Christ sont sous les symboles du pain & du vin, le défaut de quelques attestations peu exactes n'est point du tout essentiel, & ne sauroit donner atteinte à une vérité d'ailleurs bien prouvée. Au reste M. Simon dans le Ch. 19. du Tome premier de la *Bibliothèque choisie*, ne paroît pas faire grand cas du témoignage des attestations. Les Protestans, dit-il, ont regardé ce grand nombre d'attestations comme des pièces mendées. Il est vrai que dans l'état où sont les Grecs, rien n'est plus aisé que d'obtenir d'eux des certificats.

Graculus esuriens in calum, jussus, ibit.

S'il ne s'agissoit que de souffrir pour l'ignorance, la mauvaise foi & les déguisemens des Grecs en matière de Religion, on pourroit espérer d'accorder sans peine les Catholiques & les Protestans sur la crotauce des Chrétiens Orientaux. Malheureusement les attestations de quelques particuliers, ordinairement aussi vicieux qu'ignorans, les confessions, & les rapports des transfuges & des aventuriers affamés précédemment agréablement dans les partis. Toutes les injures qu'ils disent à celui qu'ils abandonnent ou qu'ils trahissent, sont regardées par certaines gens comme des témoignages rendus à la vérité.

Un Anglois, nommé *Covel*, a publié en 1722. une *Relation de l'Eglise Grecque*, dans laquelle il dépeint comme un très-mal-honnête homme ce *Dossibé* Patriarche de Jérusalem, qui fut l'auteur, selon les Protestans, des actes du Concile assemblé dans cette Ville. Il traite de même les autres Grecs de ce tems-là. Mais quelle conclusion faudra-t'il tirer de la mauvaise foi de ces Grecs, sinon qu'on ne doit se fier aux gens de cette espèce, qu'autant qu'ils s'accordent avec des témoignages plus authentiques & mieux établis, de la même façon qu'en justice on ne laisse pas d'admettre la déposition d'un fripon, quand elle s'accorde avec celle d'un honnête homme?

Ajoutons aux remarques de M. Simon le moyen qu'il fournit dans un autre ouvrage; pour éclaircir plus sûrement la véritable crotauce des Grecs. Il dit donc au sujet de *Gabriel* de Philadelphie, qui, ayant étudié dans les Universités d'Italie, pouvoit être suspect aux Protestans, quoiqu'il ait écrit contre le Concile de Florence, qu'il faut distinguer deux sortes de Grecs Schismatiques, dont les uns, principalement les plus Orientaux, n'ont eu aucun commerce avec les Latins, & se sont tenus aux anciennes expressions de leur Eglise, sans inventer de nouveaux mots. Les autres ayant fréquenté les Latins, ou étudié dans leurs Ecoles & lu leurs Livres, ont pris d'eux les termes & les subtilités Scholastiques, & ne conviennent pourtant avec eux que dans les expressions & dans la méthode. M. Simon met au rang de ces derniers *Gabriel* de Philadelphie & *Agapius*. Si, ajoute-t'il, ces derniers Grecs se trouvent d'accord avec les Latins dans les Dogmes fondamentaux, on ne doit pas dire pour cela qu'ils ont copié les Latins, ni qu'ils se sont livrés à eux, &c. mais seulement que les Grecs ont imité leur méthode & leurs expressions, pour s'exprimer avec plus de netteté. M. Simon prétend que faute de cette distinction, le Port-Royal n'a pas répondu avec assez de précision au fameux *Clande*, qui de son côté, ne l'ayant pas connue non plus, a confondu tous les Grecs sous le nom de Grecs Latinisés. C'est aux deux partis à examiner la justice de ces reproches. Mais cette distinction à part, on doit convenir que les deux combattans avoient beaucoup de sçavoir & de finesse. Le Ministre a peut-être encore plus de subtilité que le Docteur, à cause d'une certaine défiance fort naturelle aux Protestans, & qui n'abandonne jamais le premier. Aussi a-t'on dit du Ministre, qu'il menait les gens en *Procureur du Palais*, demandant toujours les pièces originales, & voulant qu'on les lui exhibât, &c. Pour revenir à la distinction de M. Simon, un Protestant pourra peut-être objecter, que les fréquens voyages des Latins, & leurs établissemens dans l'Orient, la rendent aujourd'hui peu sûre, & peut-être absolument impraticable; que depuis long-tems les Missionnaires se glissent par tout, & corrompent les idées des Ecclesiastiques Grecs, d'autant plus corripibles, que dans leur ignorance ils n'entendent ni les Catholiques, ni les Protestans, ainsi qu'on l'a déjà dit. Il y a même des Protestans assez libres de préjugés à l'égard des Grecs, pour convenir (a) que s'il s'en trouve quelques-uns

(a) *Enluc. Angl.* Tome X. ptém etc. fait.

qui se rapprochent de la Religion Protestante, ce n'est pas dans le sein de leur Eglise Nationale qu'ils ont pris ces sentimens, & qu'ils les tiennent des livres de cette Communion qu'ils ont lus, ou des Protestans qu'ils ont fréquentés. Il vaut donc encore mieux avoir recours à ces écrits originaux & non falsifiés, connus sous le nom de Liturgies, qui renferment la croyance primitive & générale d'une Eglise entière, au lieu que les membres de cette Eglise, tant les Ecclésiastiques que les Laïques, ne sont que trop sujets aux variations, & à des déguilemens suggérés par quelque passion.

Pour cet effet M. SIMON & quelques autres ont eu devoir recourir aux originaux mêmes des Liturgies. Le Port-Royal n'en avoit cité que des versions; mais CLAUDE ne se tint pas pour vaincu; & les autres Protestans qui, à l'imitation de cet habile Ministre, traitent assez les Catholiques comme un Procureur la partie, n'auroient pas eu plus d'indulgence que ce Controversiste aguerri. M. SIMON leur a produit dans ses notes sur les opuscules de Gabriel des extraits authentiques de ces Liturgies originales, (a) afin que l'on ne pût davantage révoquer en doute la vérité de la croyance des Grecs. Aussi CLAUDE même, si l'on s'en rapporte à M. SIMON, avoua franchement à ses amis, qu'il avoit écrit avec trop de précipitation sur des matières qu'il n'avoit pas assez étudiées. Alix disoit quelquefois de lui en riant, qu'il avoit été désorienté. Enfin M. SIMON ne négligea aucune précaution pour empêcher de nouveaux doutes, & les subtilités ordinaires de ceux qui ont vieilli dans leurs opinions. Cependant que ne chicaner-on pas? Plusieurs Protestans ne se sont point avoués vaincus: on s'est même inscrit en faux contre ces originaux.

Nous terminerons ce Chapitre par quelques particularités, que Wheler Voyageur Anglois nous fournit sur la croyance des Grecs modernes. Peut-être ne sont-elles pas méprisables. Les Grecs, (b) dit-il, « croient constamment la Transsubstantiation à Zante & (c) Corfou, quoiqu'ils soient ennemis déclarés de l'Eglise Romaine & du Pape, sur les articles de l'Infaillibilité de l'Eglise & de la Procession du Saint Esprit. A Tine ils sont beaucoup plus de la Religion Romaine, quoique les Grecs s'y servent de leur propre Liturgie, & qu'ils y conservent leurs cérémonies: mais ils sont gouvernés par un Evêque que Latin. A Micon, ils ont un Evêque Grec & sont sujets au Patriarche. L'Evêque de ce lieu vint avec nous à Constantinople; mais je ne pûs m'entretenir beaucoup avec lui, ne sachant pas la Langue. Il menoit avec lui un Prêtre qui parloit Italien, avec qui je disois quelques fois. Il parloit comme s'il n'avoit jamais entendu parler de cette Doctrine (de la Transsubstantiation) sinon (d) qu'il croioit que le pain est réellement changé au Corps de Christ par la consécration, & qu'il sembloit absolument l'entendre en un sens mystique & spirituel. J'ai conversé avec l'Archevêque d'Athènes. Il m'assura qu'il étoit présent à Constantinople, lorsque le Patriarche signa l'Écrit du Marquis de Nointel, qu'il étoit un des membres de l'Assemblée, & qu'il étoit du sentiment de cet Écrit, où l'article de la Transsubstantiation est exprimé par le mot *παράστασις*, quoique je n'aie pû trouver que ce mot eût jamais été connu (e) jusqu'alors dans l'Eglise Grecque. Je lui demandai s'il ne l'entendoit pas spirituellement: il me répondit que non, mais qu'il l'entendoit *σωματικώς* corporellement; c'est-à-dire, que Christ est corporellement dans le Sacrement.

L'Evêque de Salone, avec qui je m'entretenis souvent sur ce sujet, paroissoit souhaiter, lorsque je lui dis que j'étois Anglican, de connoître la croyance de nos Eglises. Je lui en disois le mieux que je pûs. (f) Il me dit qu'ils étoient dans la même croyance; car je lui appais que nous croions les Saintes Ecritures, les Symboles des Apôtres, de Nicee & de Saint Athanasie, que nos Eglises sont gouvernées par des Evêques & par des Archevêques, que notre foi est conforme à celle des premiers Peres & des quatre Conciles généraux, jusqu'au V. ou VI. siècle, & qu'enfin nous n'étions point de l'Eglise Romaine. (g) Après cela je lui demandai leur opinion touchant le St. Sacrement,

(a) Le Lecteur remarquera dans la suite de cet Ouvrage l'usage qu'on fait du *Renal* de Liturgies du P. le Moine.

(b) Voyages de Wheler, Tome premier, p. 169. Edit. de 1684.

(c) Cela ne contredit point la Relation de Caneu, cet Archevêque ne manquant pas que les Grecs de Corfou croient la Transsubstantiation.

(d) Cette espèce de contradiction prouve combien peu le Christ Grec est au fort de ces questions.

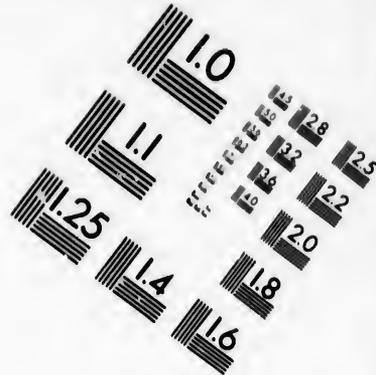
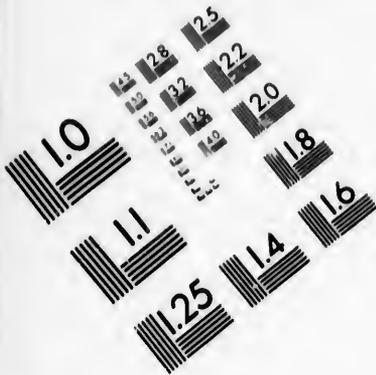
(e) On a vu qu'il l'avoit été auparavant. Quand on suppose qu'on s'est inscrit en faux, il se trouve que qu'on auroit

dit la même chose en d'autres termes, ainsi qu'il a été remarqué de lui.

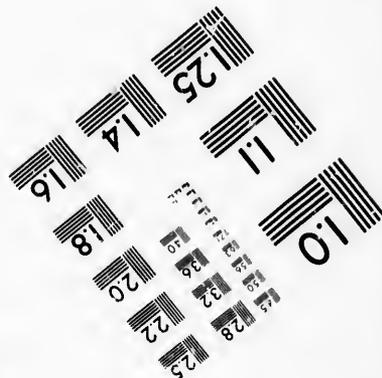
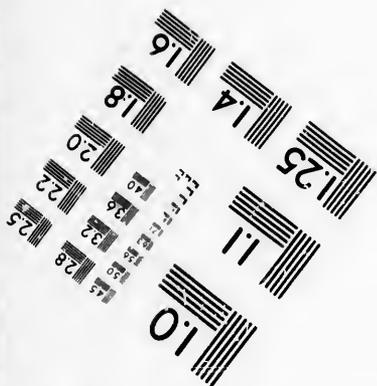
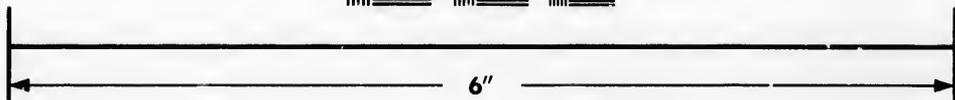
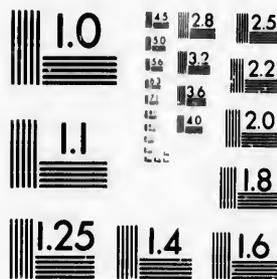
(f) Si Wheler ne lui apprit que ce qu'il rapporte ici en détail, un Catholique pouvoit aussi répondre à l'Anglois, comme ce Prêtre Grec, je fus de votre croyance. Cela est aisé à dire en gros; dans le détail on n'est plus d'accord.

(g) C'est ici la pierre de touche. Au reste la réponse de l'Evêque ne décide rien. Le Catholique dira que Jésus-Christ est également dans les Cieux & dans le Sacrement par la toute-puissance, par son influence, &c. Il agit spirituellement sur nous; cependant il peut être





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

28 25
32 22
36 20
18

10
57

« & ce qu'ils pensoient du pain & du vin après la consécration. Il me répondit com-
 « ment le Corps & le Sang de Jesus-Christ dont je le questionnois, y pouvoit être, &
 « il me donna cette explication. Comme le soleil est dans le Ciel, & ne laisse pas de
 « donner sa lumière & sa chaleur à toute la terre; ainsi quoique Christ soit dans les
 « Cieux, il ne laisse pas d'être dans le Sacrement par sa puissance divine & par son
 « influence. Je lui repartis que c'est ce que nous croions, c'est-à-dire, que Christ est dans
 « le Sacrement d'une manière spirituelle. Il me dit que l'Eglise Grecque croioit la mê-
 « me chose. C'étoit là le sentiment universel du Couvent de St. Luc en Béotie, & d'un
 « Hermite qui vivoit à un quart de lieue de là dans une grande austérité, & qu'ils re-
 « gardoient comme un Saint. C'étoit un Pere natif de Zante, mais qui étoit venu de là
 « si jeune qu'il n'avoit point encore goûté les principes qui y régnoient. Lorsque je lui de-
 « mandai s'il croioit que le pain & le vin fussent changés au Corps & au Sang de
 « Christ, (a) il me demanda si je le croiois assez bête pour croire une telle absur-
 « dité. »

C H A P I T R E V.

La Discipline Ecclésiastique de l'Eglise Grecque.

Nous renvoyons à la seconde Partie quelques autres remarques sur la croiance
 des Grecs, & nous finissons celle-ci par ce que M. Simon a écrit de leur Disci-
 pline Ecclésiastique. Dans cette Discipline « ils ne suivent pas toujours ce qui leur est
 « prescrit par leurs Canons. Par exemple, ils ne gardent pas exactement l'âge qui est
 « requis pour la Prêtrise & pour l'Episcopat; ils se mettent de plus fort peu en peine
 « des interstices, & ils prennent plusieurs Ordres à la fois. L'élection de leur Patriar-
 « che n'est pas toujours Canonique; car celui qui donne le plus au Grand Seigneur est
 « d'ordinaire préféré aux autres: c'est pourquoy ils sont souvent plusieurs qui prennent
 « la qualité de Patriarche. Mr. de Nointel Ambassadeur pour le Roi à la Porte (b)
 « marque quatre Patriarches vivans en l'année 1671. Comme les Grecs ont de l'ambi-
 « tion, ils cherchent tous les moyens de parvenir à cette Dignité; & c'est ce qui cause
 « de grands troubles dans cette Eglise.

« Outre l'argent que le Patriarche élu donne au Grand Seigneur pour avoir des Ler-
 « tres, il est encore obligé d'acheter les voix des Evêques qui l'élisent. Chacun dans
 « cette occasion est bien aisé de vendre sa voix le plus qu'il peut. Mais d'autre part le
 « Patriarche sçait bien s'en récompenser quand il fait quelque Evêque; ce que les Evê-
 « ques font aussi à l'égard des Papes, auxquels il vendent les Ordres & les Cures le plus
 « qu'ils peuvent. Tout cela tombe enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien
 « cher l'administration des Sacremens; ce qui est la cause pourquoy ils en appro-
 « chent peu. »

Le Patriarche de Constantinople se qualifie *Patriarche Occuménique*. Comme il
 achette sa Mission du Grand Seigneur, on ne doit pas s'étonner qu'il exerce tyranni-
 quement & en Simoniaque, un droit qu'il tient par la Simonie. Nous renvoyons le
 détail de son élection à la seconde Partie, ne voulant parler ici que de ce qui concer-
 ne uniquement la Discipline Ecclésiastique.

« Le Patriarche & les Evêques ne sont point mariés; mais les Prêtres se marient
 « avant l'Ordination; & cet usage, qui est général dans tout le Levant, est ancien.
 « Je n'examine point ici s'il est conforme aux premiers Canons de l'Eglise, ou si c'est
 « un relâchement des anciens Canons. Il est certain que les Grecs prétendent être
 « fondés en cela sur ceux qu'on nomme les Canons des Apôtres, & (c) ils accusent
 les

« aussi en même tems corporellement dans l'Eucharistie. La
 plupart de ceux qui questionnent ainsi de vive voix ceux
 qu'ils espèrent trouver favorables à leurs opinions, manquent
 rarement d'accorder les réponses à leurs propres préjugés,
 & le pis est que manquant souvent eux-mêmes de bonne
 foi, ils ajoutent ou diminuent autant qu'ils le croient né-
 cessaire, pour prévenir ceux qu'ils questionnent. J'ose dire
 encore, que la force des préjugés nous fait tomber dans
 ce défaut malgré nous, & sans y penser.

(a) Pour juger de cette réponse il faudroit sçavoir de
 quelle façon la question fut faite, quel ton l'on prit en
 la faisant, &c. Au pis aller c'est, dira-t-on, un Hermite
 seul qui parle, & peut-être un Hermite fort igno-
 rant.

(b) M. de Nointel *Tome III. de la Perpetuité de la*
 Foi.

(c) *Consil. in Trulla.*

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 89

« les Latins d'avoir contrevenu aux anciennes Ordonnances de l'Eglise. S'il arrive
 « qu'un Prêtre se marie après qu'il a été nommé Prêtre, il ne peut plus faire aucune
 « fonction de la Prêtrise, ce qui se trouve conforme au Concile de Néocésarée, & le ma-
 « riage n'est point rompu pour cela : au lieu que dans l'Eglise Latine le mariage est
 « nul, parce que la Prêtrise est un empêchement qui le rompt. Je croi que *Caucus*
 « a entendu parler de ces Prêtres qui se marient après l'Ordination, quand il a dit, (a)
 « que les Grecs croient que celui qui a été une fois Prêtre peut revenir à l'état des Lai-
 « ques. En effet il ne garde plus rien de la Prêtrise, si ce n'est qu'il retient encore quel-
 « que honneur dans l'Eglise, où il a son siège séparé du rang des Laïques. »

Ajoutons ici ce que rapporte *Tournesfort* au sujet du mariage des Prêtres. Il est per-
 mis aux Prêtres, dit-il dans son Voyage du Levant, de se marier une fois en leur vie,
 pourvu qu'ils s'engagent dans les liens du mariage avant que d'être sacrés. Il faut pour cela
 qu'ils déclarent en Confession à un Pape qu'ils sont vierges, & qu'ils veulent épouser
 une vierge. S'ils s'accusent d'avoir connu des femmes, ils ne sçauraient se faire Prêtres,
 si ce n'est qu'ils corrompent leur Confesseur par argent. Après donc que le Confesseur
 a reçu la déposition du Diacre, il certifie à l'Evêque, qu'un tel est vierge, & qu'il a des-
 sein d'épouser une vierge : on le marie, & ensuite on lui confère l'Ordre de Prêtrise ;
 mais il ne sçaurait passer à de secondes Noces. C'est pour cela qu'on lui choisit la plus
 belle fille du Village, & dont le teint promet une longue vie.

Les Papes ou Prêtres Séculiers ne pouvant subsister d'un revenu fixe & honorable
 comme en Europe, ils sont aussi contraints de subsister par la Simonie, ainsi qu'on l'a
 déjà remarqué. « Le Clergé, dit un Auteur (b) est presque contraint de vendre les
 « Mystères divins, dont il est dépositaire. Ainsi on ne peut ni recevoir l'absolution, ni
 « être admis à la Confession, ni faire baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état du Ma-
 « riage, ni se séparer de sa femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, ou
 « la Communion pour les malades, que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les
 « Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peuvent, tirant d'un chacun selon son zèle,
 « le & ses facultés ». La rigueur avec laquelle les Papes rançonnent leurs Parois-
 siens va si loin, qu'à peine jettent-ils une goutte d'eau bénite, qui ne soit payée d'a-
 vance.

Touchant les Bénéficiers M. Simon (c) rapporte, que l'Eglise Grecque n'ayant aucun
 fond pour leur entretien, ils ne peuvent subsister que du revenu des taxes & des libé-
 ralités. Chaque Paroisse est obligée d'entretenir son Curé. Chaque maison est taxée à
 leur paier tant par an, en argent ou en autre chose. De même le Diocèse est taxé pour
 l'entretien de son Evêque, &c. Mais l'avarice & l'injustice de ceux qui exigent les
 taxes, autorisent les ruses & les artifices que l'on met en œuvre pour s'en affranchir ;
 & pour ce qui est de la charité du peuple, on dit qu'elle est si refroidie, qu'elle peut
 presque servir à justifier la Simonie du Clergé.

« Le Monachisme est en grande estime parmi les Grecs, comme on peut le voir par
 « la réponse que le (d) Patriarche *Jérémie* fit aux Théologiens d'Allemagne, qui avoient
 « parlé des Moines comme de gens inutiles ; auxquels Théologiens il opposa Saint Ba-
 « sile & les autres Peres Grecs, qui ont fait l'éloge de la vie Monastique, & l'ont con-
 « sidérée comme une manière de vivre toute Angélique ; ce qu'il confirme de plus
 « par l'autorité des Conciles, où l'on fit plusieurs beaux réglemens touchant les Moines,
 « *Métrophane Critopulus* loue aussi (e) le Monachisme, comme très-ancien dans l'Eglise,
 « & dit qu'il lui sert d'ornement. Leur genre de vie, selon le même Auteur, est fort
 « austère, parce qu'ils ne mangent jamais de chair, sans néanmoins qu'ils se soient en-
 « gagés à cela par aucun vœu, mais seulement par une coutume qu'ils ne violent jamais.
 « Ils ne dorment tous que quatre heures ; il y en a qui n'en dorment que deux. Ils
 « vont trois fois le jour faire la prière publique dans l'Eglise, & ceux qui ne se font
 « point appliqués aux Lettres, travaillent de leurs mains ; de sorte qu'il n'y a point de
 « Monastère, où il ne se trouve de toutes sortes d'Ouvriers.

« (f) Leon Allarius parle beaucoup plus au long des Moines Grecs qui sont aujourd'hui
 « d'hui dans le Levant, & d'une manière assez exacte ; ce qui m'oblige de rapporter
 « ici en abrégé ce qu'il en a remarqué.

« Quoi qu'il y ait parmi les Grecs différens Moines, ils tirent tous leur origine de
 « Saint Basile, qui est le seul Auteur de la Discipline Monastique. Tous les Moines de

(a) *Caucus in Hist. de Græcor. errorib.*
 (b) *Etat de l'Eglise Grecque*, par Ricaut.
 (c) *Bibliothèque Critique* Tome I. Chap. 24.
 (d) *Jerem. Patriarch. Resp.* 1. & 2.

(e) *Métroph. Critopul. Epit. Doctr. Eccl. Orient.*
 (f) *Leo Allat. de Confess. Eccl. Orient. Lib.*
 III. Cap. 1.

98 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

regardent comme leur Pere ; & ce seroit un crime parmi eux de s'éloigner tant soit peu de sa Règle. On voit par toute la Grèce plusieurs beaux Monastères avec des Eglises bien bâties , où ces Moines chantent pendant le jour & la nuit. Ils n'ont pas tous néanmoins une même forme de vivre ; car il y en a qui s'appellent (a) Cénobites, c'est-à-dire, qui vivent en communauté : d'autres s'appellent d'un nom, qui signifie vivant à sa fantaisie. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble, qui mangent dans un même Refectoir, qui n'ont rien de singulier entr'eux pour leurs habits, & qui enfin ont les mêmes exercices, n'y ayant personne qui s'en puisse exempter. Il y a pourtant deux Ordres parmi eux ; car les uns sont (b) du grand & Angélique Habit, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, & sont profession d'une façon de vivre plus parfaite : ceux-là sont en plus grand nombre. Les autres qui sont (c) du petit Habit, autrement μικροβηται, sont d'un rang inférieur, & ne mènent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on nomme ιδιόβηται, vivent à leur manière, & comme il leur plaît, ainsi que leur nom le porte. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent quelque argent pour avoir une cellule & quelque autre chose du Monastère. Le (d) Céliereur leur fournit du pain & du vin de la même manière qu'aux autres : mais ils pourvoient eux-mêmes au reste. Ainsi étant exemts de ce qu'il y a d'onéreux dans le Monastère, ils s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers lèguent par testament ce qu'ils possèdent, tant dedans que dehors le Monastère, à leur serviteur, ou à leur compagnon, qu'ils appellent Disciple, & qu'ils ont choisi d'entre ceux du Monastère pour les assister dans leurs besoins. Celui-ci, après la mort de l'autre, augmente encore par son adresse les biens dont il a hérité, & il laisse par testament à celui qu'il a pris aussi pour lui servir de compagnon, ce qu'il a acquis : le reste du bien qu'il possédoit, c'est à-dire, ce que son Maître lui a voit légué en mourant, demeure au Monastère, qui le vend ensuite à ceux qui le veulent acheter. Il se trouve néanmoins parmi ces derniers Moines, des misérables qui sont si pauvres, que n'ayant pas de quoi acheter un fond, ils sont obligés de donner tous leurs soins & tout leur travail au Monastère, & de s'appliquer aux plus vils emplois. Ceux-là sont tout pour le profit du Couvent : c'est pourquoi le Couvent leur fournit ce qui leur est nécessaire ; & s'il leur reste quelque temps après leur travail, ils le donnent à la prière.

Il y a un troisième Ordre de ces Moines, auxquels on donne le nom d'Anachorètes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni supporter les autres charges du Monastère, veulent cependant vivre dans le repos de la solitude. Ils achètent une cellule hors du Monastère, avec un petit fond dont ils puissent vivre ; & ils ne vont au Monastère que les jours de fêtes, pour assister à l'Office : après cela ils retournent à leurs cellules, où ils s'emploient à leurs affaires, & ils n'ont aucunes heures arrêtées pour la prière. Il se trouve cependant de ces Anachorètes, qui sont sortis de leur Monastère avec le consentement de leur Abbé, pour mener une vie plus retirée, & pour s'appliquer davantage à la méditation & à la prière. Le Monastère leur envoie une fois ou deux le mois de quoi se nourrir, parce qu'ils ne possèdent ni fonds, ni vignes : mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'Abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le raisin, & il y en a qui vivent de figues ; d'autres vivent de cerises, ou de quelques fruits semblables. Ils ont aussi des fèves dans la maison. On en voit de plus, qui gagnent leur vie à décrire des livres.

Outre les Moines il y a des Moineuses qui vivent en Communauté, & qui sont enfermées dans des Monastères sous la Règle de Saint Basile. Elles ne sont pas moins austères que les Moines pour les jeûnes, pour les prières, & pour tout le reste de la vie Monastique. Elles choisissent une des plus anciennes & des plus vertueuses de leur Communauté, pour leur tenir lieu d'Abbesse ; & ces Abbessees sont la même chose à leur égard, que les Abbés sont à l'égard des Moines. Cependant ce Monastère de femmes dépend toujours d'un Abbé, qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertueux pour les confesser, & pour leur administrer les autres Sacrements. Ce Religieux demeure proche le Monastère, afin de les assister plus facilement & plus promptement dans leurs nécessités. Il dit aussi la Messe pour elles, & régle leurs autres Offices.

Ces Religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, & un manteau de la même couleur. Elles ont les bras & les mains couverts jusqu'au bout des doigts. Cet habit

(a) Conformément à l'ancienne distinction des Moines, il n'y avoit que des Cenobites & des Anachorètes. Aujourd'hui il y a quelque différence.

(b) Τοῖς μεγάλου ἁγίου ἁγγελικοῦ ἡγουμένου.

(c) Τοῖς μικροβηταῖς.

(d) C'est le Religieux qui a soin de la dépense de l'abbaye pour tout le Couvent.

(A) vic. O

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 21

est de laine simple. Elles ont de plus la tête rasée, & chacune a une cellule séparée, où il y a de quoi se loger tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une servante : elles nourrissent même quelquefois dans leurs nauvais de jeunes filles, qu'elles élèvent dans la piété. Après qu'elles se sont acquittées de leur devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille, & les Tures, qui ont du respect pour ces Religieuses, viennent jusques dans leurs Monastères pour acheter des ceintures de leur façon. Les Abbesses ouvrent volontiers les portes de leur Couvent aux Tutes qui viennent acheter le travail de ces bonnes filles ; & elles retournent à leur appartement siér qu'elles ont vendu leur marchandise.

J'ai lu une Relation MS. de Constantinople, où il n'est pas parlé si avantageusement de ces Religieuses. L'Auteur de cette Relation remarque, que les Religieuses nommées *Calogeres*, qui demeurent à Constantinople, sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, & qu'elles n'embrassent cette profession, que quand elles sont fort avancées en âge. Il ajoute, qu'elles ne font point de vœux ; que toute leur sainteté consiste à prendre un voile noir sur leur tête, & à dire qu'elles ne veulent plus se marier ; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez elles, où elles prennent le soin de leur ménage, de leurs enfans, & même de leurs parens. Il avoue cependant, qu'il y en a quelques-unes qui vivent en Communauté ; mais que ces dernières sont plus misérables que les premières ; que les unes & les autres vont partout où il leur plaît ; & qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de Religieuses, qu'elles n'en avoient auparavant. M. Simon a répété cet article dans le Chap. 23. de sa *Bibliothèque Critique* Tome I. Il ajoute seulement que ces Calogeres demeurent près de l'Eglise, pour y recevoir l'aumône de ceux qui vont y faire leurs prières ; ou pour y gagner leur vie, en rendant quelque service aux Autels, comme à blanchir le linge, à balayer, &c.

Les jeunes des Grecs sont assez différens de ceux des Latins ; car les jeunes de ces derniers feroient des jours de fête & de bonne chère parmi les Orientaux, d'autant qu'ils ne s'abstiennent pas seulement de manger de la chair, & de tout ce qui en est tiré, comme le beurre & le fromage ; mais ils ne mangent pas même de poisson, se contentant de fruits & de légumes, où ils mettent tant soit peu d'huile, & boivent fort peu de vin. Les Moines jûnent encore plus étroitement, parce qu'ils ne goûtent jamais de vin ni d'huile, si ce n'est le Samedi & le Dimanche. Il est cependant permis aux Moscovites de manger du poisson, parce qu'ils n'ont ni (*a*) vin, ni huile. Le Mercredi & le Vendredi ils s'abstiennent de manger de la viande, & de tout ce qui en peut sortir ; mais il leur est permis ces jours-là de manger du poisson. Je ne dirai rien de leur Carême, ni de leurs jeûnes particuliers. Je me contenterai de remarquer, que les Grecs & les autres Levantins blâment fort le jeûne du Samedi parmi les Latins, parce qu'ils disent que ce jour-là est un jour de fête, aussi bien que le Dimanche ; ce qu'ils prouvent par les anciens Canons, & par la pratique des premiers siècles.

Christophe *Angelus* dans son Livre de *Statu Græcorum*, a décrit assez au long les jeûnes des Moines Grecs. Ils doivent jeûner trois jours de la semaine, sçavoir le Lundi, le Mercredi & le Vendredi. Ces jours-là à deux heures après midi ils vont à la prière ; après cela ils prennent leur repas, qui consiste en fèves, avec un peu de bouillon, sans huile ni beurre, ou en quelques autres légumes assaisonnées de vinaigre. Le soir ils retournent à la prière ; ensuite ils s'assient autour de l'Eglise, & le Cellérier leur distribue à chacun une pièce de pain avec un seul verre d'eau. Encore cette distribution ne se fait-elle qu'aux jeunes Moines ; les plus âgés ne reçoivent rien. Après une petite pause, ils rentrent dans l'Eglise pour y prier pendant demi-heure, & quelquefois même une heure. En sortant, ils passent en revue devant leur Supérieur, (*ηγούμενος*) qui est à la porte de l'Eglise, & lui demandent la bénédiction : le Supérieur la leur donne, ajoutant ces mots, *Dieu vous soit propice, mon fils*. Après cette bénédiction, chacun se retire dans sa cellule ; & il ne leur est plus permis de parler à personne. La règle veut qu'ils prient une heure entière à genoux en particulier. Cet exercice de la prière est suivi d'un repos fort court ; ils se relèvent à une heure après minuit, & se rassemblent pour l'Office du matin. Cet Office qui dure jusqu'au matin étant fini, on sort de l'Eglise, & chacun reprend ses occupations jusqu'à peu près au tems du dîner : mais avant ce repas, il faut se rassembler encore une fois dans l'Eglise. A l'issue du repas, les Moi-

(*) Mais heureusement pour eux, ils ont de l'eau de la sévérité de la Discipline, vic. Ou a partout des moyens ingénieux, pour adoucir.

32 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

nes demandent la bénédiction à leur Supérieur, qui est au bout de la table. Si quelque Moine a le malheur de venir trop tard à l'Office de Matines, pour punition de sa paresse on le condamne à se tenir debout à l'extrémité de la table. En cet état il doit répéter plusieurs fois tout haut ces paroles, avec beaucoup de contrition, *Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde, jusqu'à ce que les autres Moines se levent de table pour s'en aller.* Alors le pénitent se prosterne la face contre terre, implorant leur miséricorde dans cette posture humiliée, & criant, *prenez, Peres Saints, pour ce paresseux qui a péché* : à quoi tous les freres du Convent répondent : *Dieu vous pardonne, mon frere.* Alors tous ces Moines s'en vont ; mais le paresseux reste-là, & dine seul après tous les autres. Cette peine est égale pour tous, & il n'y a de distinction ni pour le rang, ni pour l'âge. Tout ce détail tiré d'*Angelus* regarde les Moines du premier & du second Ordre. Cet Auteur appelle *Monasteriaci* ceux du premier Ordre, c'est-à-dire, formant de grandes Communautés, & Anachorètes les autres, c'est-à-dire, qui vivent deux ou trois ensemble à une petite distance du Monastère, & selon la même règle, avec le secours d'un morceau de terre qu'ils cultivent pour leur subsistance. A l'égard du troisième Ordre de Moines, qu'*Angelus* appelle *Ascètes*, c'est-à-dire, qui s'exercent à la vertu, ce sont de véritables Hermites semblables aux nôtres : l'oisiveté leur est défendue, comme à tous les autres, & ne l'est pas moins aux Moines de notre Occident. Les Ascètes ne doivent manger qu'une fois le jour, excepté dans les jours de Fêtes. Nous renvoyons à la seconde Partie ce qu'il y a à dire des Moines & des jeûnes des Grecs. Reprenons la suite de M. *Simon*.

« Pour ce qui regarde les cérémonies, on peut dire en général, qu'il n'y a point de Nation qui en ait tant parmi les Chrétiens. On peut consulter là-dessus leur *Euchologe*, ou Rituel, avec les Noces du P. *Sour.* Le culte qu'ils rendent aux Images est si excessif, que dans un Manuscrit que j'ai lu touchant les erreurs des Latins, ils leur reprochent (a) de ne point porter de respect aux Images ; ce qui ne se peut entendre aisément, si ce n'est que les Latins ne font point une infinité de cérémonies devant leurs Images, qui sont observées par les Grecs. (b) Quand il est la Fête d'un Saint, on met son Image au milieu de l'Eglise, & cette Image, ou peinture, représente l'Histoire de la Fête qu'on célèbre ; par exemple, de la Nativité ou de la Résurrection de Notre Seigneur : alors ceux qui sont présents baissent l'Image ; ce qui s'appelle en leur Langue, *προσκύνησις*, & en Latin, *adorare*. Cette adoration ne se fait pas à genoux, ni avec quelque inclination, ou autre geste du corps, mais simplement en baissant l'Image. Si c'est une Image de Notre Seigneur, on lui baise ordinairement les pieds ; si c'est une Image de la Vierge, on lui baise les mains ; & enfin si c'est l'Image de quelque Saint, on la baise à la face. » Ajoutons, que lorsque le Prêtre est prêt de commencer le Service du soir, il n'entre point au Chœur qu'il n'ait fait trois genuflexions devant l'Image de Jesus-Christ, & trois devant celle de la Vierge. Lorsqu'on célèbre l'Eucharistie, on fait trois semblables genuflexions devant les mêmes Images.

« Ces sortes de cérémonies, & quantité d'autres que les Grecs observent en l'adoration de leurs Images, se font beaucoup augmentées depuis le II. Concile de Nicée, où les défenseurs des Images remportèrent une grande victoire sur les Iconoclastes. C'est principalement depuis ce tems-là, que les Grecs ont publié les histoires miraculeuses de leurs Images, dont ils ont rempli leurs livres ; & comme s'ils n'en avoient point eu assez parmi eux, ils ont été chercher les miracles qui se font faits à Rome & dans les autres lieux par la vertu des Images.

« Les Grecs établissent la plupart de leurs cérémonies sur leurs Traditions, & se soucient fort peu d'examiner, si ces Traditions sont anciennes, ou non. Il suffit qu'elles soient en usage, pour dire qu'elles sont Apostoliques. Et comme ils ont présentement peu de personnes habiles, ils ne sont pas capables de juger, si leurs Traditions sont véritablement appuyées sur l'Antiquité. Une des cérémonies qui a le plus étonné les Latins est celle qu'ils observent avec un grand apparat à l'égard des mystères, lorsqu'ils sont sur le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la Prothèse, & cela avant la consécration. Car ce qui est (c) étonnant ; ils rendent des honneurs extraordinaires au pain & au vin avant qu'ils soient consacrés, & sur lesquels on n'a encore fait qu'une simple bénédiction. On peut mettre au nombre des cérémonies, qui ne sont appuyées que sur la Tradition, mais Apostolique, la plus grande partie de leurs Sacrements ; parce que, comme

(a) *Mr. Dillish. Bollandi Opera Tit. Tà τὰν Ἀσίων ἐπάλη.* (b) *Metroph Crisp.*
 (c) Voyez tout ce qui a déjà été dit sur cet article.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 23

comme nous avons remarqué ci-dessus, ils ne croient pas que Jésus Christ en soit immédiatement l'Auteur. Tous ces Sacremens sont accompagnés d'un grand nombre de cérémonies, parce qu'ils sont persuadés, qu'on ne peut trop respecter extérieurement les choses saintes. C'est pourquoi ils célèbrent la Liturgie & leurs autres Offices avec bien plus d'apparat, qu'on ne le fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont de plus un grand nombre de Livres de leurs Offices, sans avoir néanmoins de Breviaires à l'usage des particuliers, comme les Latins; parce qu'ils disent, que l'Office doit se réciter dans l'Eglise publique, & non dans la chambre en particulier. (a) François Arcudius s'étant avisé de faire une espèce de Breviaire pour l'usage des Grecs, qu'il compila de leurs Livres d'Office, n'eut pas toute la satisfaction qu'il s'étoit imaginé; car les Grecs ont méprisé ce Breviaire, & il n'y a que les Moines de St. Basile du Monastère de *Crypta Ferrata* à 15. milles de Rome, qui s'en servent dans leurs voïages.

La plupart de ces cérémonies ont des sens mystiques, si nous nous en rapportons à quelques-uns de leurs Docteurs qui ont écrit sur cette matière. Mais tout le monde sait, qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que cette (b) Théologie allégorique & mystique.

Finissons ce Chapitre par cette remarque: que malgré le dérèglement qui règne parmi quelques Chrétiens & dans le Clergé du Rit Grec, on peut encore admirer dans un grand nombre la charité, l'abstinence, la mortification & les autres vertus Chrétiennes. A cela près leur Schisme n'est pas encore si redoutable aux Missionnaires que l'ignorance, si l'on en croit l'Auteur de l'Etat des Missions de Grèce présenté au Clergé de France. Leur ignorance est si grande, dit-il, que la plupart ne reconnoissent point d'autre différence entre leur Eglise & la notre, que celle qu'ils remarquent à l'extérieur; c'est-à-dire, dans les jeûnes, & dans les cérémonies qu'ils observent, & que nous n'observons pas. Ils ne savent ce qu'ils doivent croire, ni ce que nous croions; toujours prêts à tomber dans les erreurs qu'on peut leur inspirer. Leurs Prêtres, bien loin de les instruire, ont besoin eux-mêmes d'être instruits; & leur Patriarche ne songe qu'à se maintenir dans sa dignité, qui est tous les jours exposée à de nouvelles encheres. Les Evêques de leur côté ne sont occupés qu'à amasser de quoi vivre, plusieurs même étant contraintes de prendre quelque métier pour subsister; car rien n'est plus misérable que le Clergé de l'Eglise Grecque, qui gémit sous la tyrannie des Turcs. Mais ce qui est encore plus déplorable, c'est l'ignorance de ce même Clergé, & le peu de soin qu'il prend de s'instruire.

Au reste le Lecteur ne doit pas trouver étrange qu'on se soit un peu étendu sur une matière si importante, & qui a été agitée durant plusieurs années entre les Catholiques & les Protestans avec tant de chaleur. Ce qu'on en a dit suffit pour mettre au fait des Dogmes d'une Eglise autrefois si éclairée, qui depuis qu'elle s'est séparée de la Communion de Rome, n'a fait qu'ajouter erreurs sur erreurs, & dont toutes les tentatives pour s'y réunir, tentatives plus souvent formées par la politique que par l'amour de la vérité, ont toujours été infructueuses, & n'ont servi qu'à rendre ces Schismatiques plus enracinés dans leurs erreurs, & plus éloignés que jamais du centre de l'unité.

(a) Janus Nicius Frythant, autrement Vittorio Rossi, in *Vindictis*.

(b) On en verra des exemples dans la suite de cet Ouvrage.





CÉRÉMONIES. MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.



SECONDE PARTIE.

Qui comprend leurs Usages & leurs Cérémonies.



PRE'S avoir donné une idée générale de la Croiance & de la Discipline de l'Eglise Grecque, il est à propos pour la satisfaction des Lecteurs, que nous entrons ici dans quelque détail des Cérémonies Religieuses qu'elle a adoptées. Il est constant qu'elles sont très-nombreuses. Sur cet article l'Eglise Romaine n'en approche pas. Aussi est-il étonnant que les Protestans, surtout les Réformés, ennemis déclarés de tout qui s'appelle Culte extérieur, & qui ont tant reproché aux Catholiques leurs Pratiques Religieuses & leurs Cérémonies, aient paru rechercher avec tant d'impatience & d'empressement la société, l'union, la conformité avec une Eglise, qui fait hautement

profession d'approuver & de pratiquer plus qu'aucune autre ce Culte extérieur proscrit par la Réforme. Ce sont-là, dira-t-on, de ces inconvénients de conduite qui se trouveront toujours dans les hommes, tant qu'ils se laisseront conduire par la passion plutôt que par la raison. Nous en convenons. Quoiqu'il en soit, notre dessein est de décrire ici les Cérémonies Religieuses des Grecs. C'est-là proprement & principalement ce que nous nous sommes proposés dans cet Ouvrage.

N
de
Po
de
pa
FE

Co
dés
dan
figr
sit-
peu
ne
trou
che
Pat
Arc
preu
d'un
le n
leur
A
si ju
glise
après
dent
Con
par
pas
des
• ch
• av
• co
• ga
• il
• d'a
• de
• Pr
• La
• ac
• ch
sienn
les at
judic
sur ce

(*)

CHAPITRE PREMIER.

Du Clergé de l'Eglise Grecque.

NOTRE dessein n'est pas d'entrer ici dans le détail des mœurs du Clergé Grec & de sa conduite, de son ignorance ou de sa capacité, &c. Cet article n'est point de notre sujet. D'ailleurs on en a déjà dit quelque chose en passant; & dans la suite l'occasion s'offrirait encore assez d'en parler. Nous nous proposons donc uniquement de donner ici une idée des différens Ordres, dont les Grecs ont composé leur Clergé; & parce qu'il a à sa tête un Patriarche, nous commencerons par cette première Dignité de l'Eglise Grecque.

Du Patriarche.

L'ANCIENNE Eglise Chrétienne a reconnu cinq Patriarches, savoir ceux de Rome, de Constantinople, (*) d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jérusalem; ce qui a fait faire une découverte ingénieuse à je ne sçai quel Evêque Grec. Il y a, dit-il, cinq Patriarches dans le corps de l'Eglise, comme il y a cinq sens dans le corps humain. Patriarche signifie le premier des Peres, ou Prince des Peres. Ce titre est fastueux; aussi l'introduisit-on, quand le faste commença de s'introduire dans l'Eglise. *Pater patrum* signifie à peu près la même chose; cependant ce titre n'a été donné qu'au Pape. Du moins on ne voit point qu'il ait été donné à d'autres Prélats; pour celui de Patriarche, on le trouve donné à des Archevêques & à des Evêques. Quoi qu'aujourd'hui le seul Patriarche de Rome ait le droit de s'appeler *Pape*, on trouve que dans l'Antiquité les autres Patriarches ont porté le même titre; & non seulement les Patriarches, mais même des Archevêques, de simples Evêques, & enfin de simples Prêtres. On n'a besoin ni de preuves anciennes, ni d'érudition pour prouver ce dernier usage; puisqu'à l'ouverture d'une Relation de la Grèce on trouve le nom de *Papas* pour les Prêtres Grecs, & que le moindre enfant en Allemagne & en Hollande sçait que *Papst* & *Pap* désignent dans leur pays un Prêtre Catholique.

A ces Patriarches il faut ajouter celui de Russie, qui étendoit, il n'y a pas long-tems, sa juridiction sur cet Empire. Mais le Czar Pierre Alexio-witz se déclara Chef de l'Eglise Ruslienne, après la mort du dernier Patriarche, qui décéda fort âgé peu de tems après les Voyages de ce Monarque en divers Etats de l'Europe. Les Moscovites prétendent que la juridiction de leur Patriarche étoit la même que celle du Patriarche de Constantinople, en vertu d'une résignation qu'*Isidore* Patriarche de cette Ville, chassé par les Turcs, & réfugié en Russie en 1588, fit au Métropolitain de Moscôu. N'oublions pas une cérémonie qui dans les tems du Patriarche, se pratiquoit à Moscôu le Dimanche des Rameaux. *Perry* l'a décrite en ces termes dans son *Etat de la Russie*, « On couvrait un cheval d'un drapeau de toile blanche qui pendoit jusqu'à terre; on allongeoit ses oreilles avec cette toile comme celles d'un âne. Le Patriarche étoit assis de côté sur ce cheval comme une femme, & avoit sur ses genoux un livre, sur lequel il tenoit de sa main gauche un Crucifix d'or, & dans la main droite il avoit une Croix d'or, avec laquelle il donnoit la bénédiction au peuple. Un *Borzar* tenoit le cheval par la croupe de peur d'accident, & le Czar par les rênes, marchant à pied & tenant en main un rameau de palme. Les Nobles marchoient immédiatement après, avec environ cinq cens Prêtres revêtus de leurs habits différens, & suivis d'une multitude innombrable de peuple. La procession marchoit au son de toutes les cloches, & se rendoit à l'Eglise. De là le Czar accompagné des *Borzars*, des Métropolitains & des Evêques alloit dîner chez le Patriarche. Depuis que le feu Czar qu'on vient de nommer se fut déclaré le Chef de l'Eglise Ruslienne, cette cérémonie ne subsiste plus. Le Patriarche des Russiens étoit juge souverain dans les affaires Ecclésiastiques, & pouvoit réformer de sa propre autorité ce qu'il croioit préjudiciable aux mœurs. Il pouvoit même condamner à mort ceux qu'il jugeoit coupables sur cet article, sans en donner connoissance au Czar. Enfin la sentence prononcée par

(*) L'ordre ancien des Patriarchats Grecs est Alexandrie, Jérusalem, Antioche, Constantinople.

le Patriarche étoit irrévocable, & s'exécutoit sans opposition. *Pierre Alexioulez* en prenant le titre de Patriarche, s'attira toute cette juridiction, qui est aujourd'hui réunie à l'Empire.

Outre les Patriarches Schismatiques dont on vient de parler, il y en a encore quatre pour les *Arméniens*, sans compter les deux titulaires, qui résident à Constantinople & à Jérusalem sous la domination des Turcs; le Patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Coptes, enfin celui des Nestoriens & celui des Georgiens.

Le Patriarche de Constantinople prend la qualité de Patriarche (a) Oecuménique, ou universel. Les Peres d'un Concile tenu dans le cinquième siècle avoient attribué cette qualité au Pape *Leon*. Les Patriarches de Constantinople jaloux d'un attribut qui flatte l'humanité, & se fait mieux sentir que la qualité de successeurs des Apôtres, se donnerent aussi-tôt le même titre. Qu'un Evêque imite l'ambition d'un autre Evêque, rien n'est plus facile; mais il n'en est pas ainsi des vertus Chrétiennes. Quoi qu'il en soit, les Patriarches de Constantinople se dirent Oecuméniques dès la fin du cinquième siècle, & obtinrent la confirmation de ce titre par un Concile tenu dans leur Ville en 518.

Des motifs d'ambition ont divisé assez souvent les Papes & les Patriarches de Constantinople. Le point de vue de ces derniers étoit la souveraineté dans l'Eglise. Sur le rapport des Historiens Ecclésiastiques, il fut décidé dans les premiers siècles, que Constantinople n'auroit la première place qu'après Rome; & dès là il est aisé de voir que rien n'est plus authentique que la supériorité du Pape sur toute l'Eglise Chrétienne. Aussi les Protestans équitables ne disputent pas cette primauté au Pape. A l'égard de la primauté de puissance, ce qui sembloit devoir la faire perdre au Pape est justement ce qui la lui a conservée; c'est-à-dire, l'éloignement des Empereurs, les irruptions des Barbares, les divisions de l'Italie en plusieurs Etats, la translation de l'Empire en Allemagne. Le Patriarche de Constantinople a toujours gouverné les yeux d'un Souverain féculier, qui par son élévation & sa puissance pouvoit contribuer à celle de ce Patriarche, & le devoit même pour sa propre gloire; au contraire, les Empereurs d'Orient ont souvent traversé ses entreprises, & arrêté les excès de son ambition. Ils n'ont pas craint de le faire déposer par des Conciles ou autrement, lorsqu'il excédoit les bornes de sa juridiction. Que ce soit là l'effet du caractère des Grecs & des autres Orientaux, ou que les circonstances n'aient pas aidé aux vues de ce Patriarche; toujours est-il vrai qu'il lui a été moins permis de se faire des Créatures par de nouvelles dignités, par des collations de Bénéfices & d'Evêchés abandonnés dans les désordres de l'Etat, qui à la fin convertirent plusieurs de ces Bénéfices en petites Souverainetés; & par des changemens que l'absence de l'Empereur autorisoit à Rome & dans le reste de l'Italie, comme des choses nécessaires pour le bien de la Religion & de l'Eglise.

On peut regarder l'Empereur des Turcs comme le Chef de l'Eglise Grecque. Il faut un *Barat*, c'est-à-dire, une Patente Impériale, pour que le Patriarche de Constantinople, ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, les Archevêques, les Evêques, &c. puissent faire les fonctions de leur Charge. Ce *Barat* autorise les Evêques à établir & à déposer les Prêtres, & autres personnes Religieuses; à faire des mariages & des divorces; à percevoir les revenus des Eglises; à recevoir les legs pieux; à jouir de tous les privilèges de leur dignité; & tout cela, dit le *Barat* suivant les idées Mahométanes, *selon les vaines & inutiles cérémonies du Christianisme*. Mais rien n'est plus ordinaire, que de voir révoquer cette Patente par les ressorts des brigues & de l'ambition du Clergé. Les dignités Ecclésiastiques sont données au dernier Encherisseur, sans aucun égard pour le mérite, quand il n'a que la pauvreté pour partage. L'avarice, l'envie & la méchanceté des Grecs introduisirent bien-tôt après la prise de Constantinople cette odieuse vénalité du Patriarchat, qui le rend méprisable à ceux qui le vendent. D'abord Mahomet, le Conquérant de Constantinople, accorda de grands honneurs à Gemadius, le premier Patriarche de Constantinople depuis la conquête. Il lui mit lui-même le Bâton Pastoral de vermeil entre les mains; il lui donna un riche Pallium, (b) un Caffan de Zibelline, une haquenée blanche & une pension considérable. Il lui accorda la permission d'aller à cheval par la Ville, & de porter la Croix d'or sur le devant du bonnet Patriarchal. On ajoute même, que ce Prince lui assigna une place dans le Divan. Il voulut encore que le Patriarche eut quelque autorité temporelle sur les Grecs; il la joignit à l'autorité spirituelle, & lui permit de les châtier suivant la rigueur des anciens Canons. Enfin il

(a) *Ceslie Lucar* se donne au commencement d'une de ses Lettres, celui de *Juge Universel* ou *Oecuménique* des Eglises Chrétiennes du Trône Impérial de Constantinople. Voy.

Monumens authentiques. &c. de *St Simon*.
(b) La veste que l'on donne aux personnes distinguées.

laissa au Clergé le pouvoir d'élire librement ce Patriarche, se réservant le seul droit d'agréer le sujet élu. Trois Patriarches jouirent consécutivement de ces privilèges. Mais comme ce n'étoit que l'effet de la politique d'un Conquérant qui cherchoit à affermir sa domination, & qui n'osa pas d'abord s'opposer à des usages reçus, ces déférences durèrent peu, & Mahomet peu content de *Josafat*, le troisième de ces Patriarches, le fit déposer, & pour comble d'ignominie, lui fit raser la barbe, marque de la plus grande dégradation dans le Clergé Grec. Un quatrième, (a) sans mérite & sans science, offrit, pour parvenir à la Dignité Patriarcale, non seulement de renoncer à la pension, mais de payer même (b) un Tribut au Grand Seigneur; & depuis ce tems-là le tribut & les vexations des Ministres Turcs sont montés à des sommes excessives. On prétend que ce Patriarche ne fut que soupçonné d'avoir donné de l'argent pour être promu au Patriarchat. Mais à l'égard de Simon son successeur, les Grecs de Trébizonde offrirent pour lui mille écus d'or à Mahomet; & il les reçut à la honte des Grecs, qui par ce moyen rendirent leur Eglise tributaire, & leurs Dignités vénales. Mahomet indigné de la manière dont ils avilissoient par leurs mauvaises intrigues une Dignité, pour laquelle il avoit témoigné beaucoup de vénération, révoqua bientôt lui-même les privilèges qu'il y avoit attachés, & les Dignités inférieures du Patriarchat eurent dans la suite un semblable sort. Ce mal est devenu d'autant plus fâcheux, que pour pouvoit toujours satisfaire à leur avarice, les Turcs, s'il en faut croire Ricaut, (c) suspendent en maîtres le pouvoir des anciens Canons dans les cas de Simonie. Ainsi le Clergé est forcé de dissimuler sur ce point essentiel de la Discipline, & n'ose faire usage des Censures Ecclésiastiques, qui peut-être arrêteroiént le cours d'un mal si avantageux aux Turcs: mais les Grecs sont aujourd'hui trop lâches & trop rampans, pour oser soutenir les privilèges de leur Clergé par la moindre entreprise, à laquelle même ils succomberoient, selon toutes les apparences.

Autrefois, dit le même Ricaut, un Patriarche de Constantinople ne paioit que dix mille écus pour être installé; de son tems il falloit en paier vingt-cinq mille. Car dès qu'on a une fois remarqué la faiblesse de ceux qui devoient s'appuyer de tout leur pouvoir à une si criante innovation, on ne les ménage plus, & la règle de la taxe qu'on leur impose, n'est plus que celle de la cupidité. Un certain Athanasé Métropolitain de Thessalonique donna soixante mille écus pour occuper cette place, d'où les deux Cyrilles, Lucar & Contari, avoient été chassés l'un après l'autre. Outre ce Droit si onéreux, les Ministres en exigent si fréquemment d'autres, que le Patriarche toujours endetté cherche sans cesse de nouveaux moyens, pour satisfaire à l'avarice de ses créanciers. S'il paie mal, il est bientôt déposé. Telles sont les causes, qui disposent aux fréquentes révolutions qu'on voit arriver dans l'Eglise Grecque, & qui soutiennent l'injuste autorité, que les Turcs ont usurpée dans les élections du Clergé. Ainsi gémit sous la tyrannie de ses Maîtres l'Eglise Grecque, autrefois si florissante, & qui a produit tant de grands hommes; heureuse encore si la lâcheté & l'avarice de ceux qui en possèdent les premières Dignités, ne lui attiroient pas une partie des vexations sous lesquelles elle est accablée par une puissance infidèle.

« Les dettes de l'Eglise, dit encore Ricaut (d), s'accroissent & vont tous les jours en augmentant; à quoi il faut joindre l'intérêt, qui va toujours fort haut. Et comme les Turcs ont accoutumé de presser extrêmement ceux à qui ils prêtent, le Patriarche est obligé de convoquer de tems en tems ses Archevêques & ses Evêques, pour délibérer avec eux des moyens de satisfaire une partie des Créanciers. Mais ces dettes ne sont pas payées, que l'on demande de nouvelles sommes au Patriarche. Voici une particularité fort remarquable à ce sujet. Lorsque Méthodius fut déposé par les cabales de Parthenius, en l'année 1670. il trouva le siège endetté de plus de trois cents mille écus. Il en acquitta deux cents mille dans trois années de Pontificat, c'est-à-dire de 1667. à 1670. Parthenius son successeur fut obligé de donner cent mille écus au Grand Seigneur & à ses Ministres: les brigues qu'il y eut lui en couvrent cent mille autres. Ainsi son élection couta deux cents mille écus, dont l'Eglise resta responsable, outre les cent mille écus que Méthodius ne put acquitter, & les intérêts excessifs de ce Capital. C'est ce que nous apprend M. Simon dans la *Bibliothèque Critique*, Tom. I. Il ajoute, « que le Patriarche en ces occasions emprunte, en payant d'intérêt jusqu'à quarante & cinquante pour cent, de peur de manquer son coup. Quand les Turcs, qui font ce trafic, se voient remboursés de leur argent, ils vont solliciter un autre

(a) Marc Chilo Carales ou Xylo Carales.

(b) On l'appelle la *pischerie*. C'est une espèce de

(c) *Etat de l'Eglise Grecque*, (d) ibi 207.

98 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« Métropolitain, & lui en offrent au même prix ». Lorsque faite de paiement & par une suite des brigues, sa déposition est résolue, on s'assure de la personne, & l'on fait ses biens, pour acquitter une partie (a) des dettes de l'Eglise, & payer ce que le nouveau Patriarche doit pour son installation. C'est ainsi que pour se maintenir dans quelque tranquillité au milieu de ces dettes éternelles, il est obligé de mettre des taxes & des impôts sur les âmes de son Eglise, & de vendre les Dignités; même d'emprunter des moyens encore plus odieux, lorsque son inclination le porte à l'avarice & à l'injustice. Depuis que l'orgueil aidé de la Simonie s'est rendu maître de ce Patriarchat, il faut que tous les Prélats inférieurs fournissent souvent des sommes considérables à celui, qui pour être revêtu de cette Dignité, & souvent même pour débusquer son prédécesseur, a su obtenir l'agrément du Grand Seigneur par une grande profusion d'argent; sur néanmoins qu'il fera supplanté lorsqu'un rival offrira une plus grande somme que celle dont il est redevable.

Ajoutons encore ceci à ce que nous avons déjà dit de l'origine du tribut, que les Patriarches de Constantinople doivent payer à leur avènement au Patriarchat. Ce tribut s'appelle *Peskos*, ou *Perkesi*, mot que les Grecs modernes ont forgé sur celui de *Pisces*; mais, selon quelques Auteurs, il est dérivé de l'Arabe *Pesk*, qui signifie présent. Nos François ont converti le mot de *Peski* en celui de *Pécherie*. Ce *Pesk* revient en partie à notre Régale.

Deux choses résultent du détail qu'on vient de donner touchant le Patriarche: la première, que ses revenus sont fort incertains, & plus ou moins grands, selon qu'il est plus ou moins pressé des Turcs, & plus ou moins honnête homme; l'autre, que dans sa fortune chancelante, il épuise ordinairement tous ses revenus pour se maintenir. On les fait monter à peu près à quarante ou cinquante mille écus par an. Voici d'où proviennent ces revenus. Dès que le Patriarche est élu, il obtient de la Porte un ordre à tous les Grecs, de payer incessamment les dettes qu'il a été obligé de faire pour sa promotion; le tout sous peine de coups de bâton, de confiscation des biens, & de voir fermer les Eglises. Aussi-tôt on envoie cet ordre à tous les Archevêques & Métropolitains, qui sur le champ en instruisent leurs Suffragans; & ceux-ci se servant de l'occasion, exigent de leurs *Papas*, ou Prêtres, & des peuples qui dépendent d'eux, non seulement la somme que le Patriarche leur a imposée, mais quelque chose de plus, sous prétexte de quelques dons & de quelques présents, qu'il faut faire au nouveau Chef de l'Eglise. En même tems celui-ci vend au plus offrant les Evêchés, & les autres Bénéfices vacans. Outre cela les Evêchés, les Cures & les Monastères de sa Jurisdiction lui sont redevables d'une certaine somme annuelle. Chaque Prêtre de Constantinople lui paie par an (b) un écu. A l'exemple du Patriarche, les Evêques font acheter les Ordres à ceux qu'ils ordonnent Prêtres, & les Cures vendent les Sacramens au peuple. On lui fait aussi payer l'eau bénite, & le pain béni, & les places dans les Eglises. Plusieurs Evêchés rendent mille écus d'impôt chaque année; & les Monastères à proportion. (c) Les Evêques de la dépendance du Patriarche, y compris leurs Métropolitains, sont au nombre d'environ cent cinquante. (d) Tous ceux qui sont ordonnés par lui Diaeres ou Prêtres dans Constantinople, lui font un petit présent. Ceux qu'il sacre Evêques & Archevêques lui en font à proportion de leur rang. Nous ne disons rien (e) à *Charach* que le Clergé lui restitue, parce que ce tribut passe simplement par ses mains, pour aller au trésor du Grand Seigneur. Chaque mariage qui se fait à Constantinople, ou dans la jurisdiction de cette Ville, lui doit un écu. Ce droit est fort considérable, à cause du grand nombre de Grecs qui viennent s'établir à Constantinople. Cette contribution double au second mariage, & triple au troisième & dernier, l'Eglise Grecque ne perçoit pas les quatrièmes Noces.

Les héritages sont aussi une des principales branches des revenus de ce Patriarche. (f) Ce qui est laissé par un Prêtre mourant sans enfans lui appartient, comme au Pere & à l'héritier commun. Les riches Grecs lui laissent après leur mort des champs, des maisons, ou de l'argent. On ne doit pas oublier, que tous les trois ans, (g) il lève (h) douze deniers par tête dans chaque Paroisse de son Patriarchat, ni la quête que l'on fait pour lui pendant le Carême dans les Eglises de Constantinople & de Galata.

(a) On vient de voir que, suivant le rapport de M. Simon, les dettes de l'Eglise de Constantinople alloient en 1670 à trois cens mille écus. Selon Ricaut en 1672. elles se montoient à trois cens cinquante mille.

(b) *Christ. Angelus de Statu Græcorum*, Cap. 41.

(c) *Christ. Angelus ubi sup.*

(d) *Idem ibid.*

(e) Le *Charach*, ou *Harach*, est la taxe que chaque

Grec paie par tête au Grand Seigneur. Tout homme qui à vingt ans accomplis lui paie environ cinq écus par tête. De quinze à vingt on ne paie que la moitié; mais les femmes sont exemptes de cette Capitation.

(f) Ricaut, *Etat de l'Eglise Grecque*.

(g) *Christ. Angelus ubi sup.*

(h) Ou douze *apres*.

En
&
po
del

elle
que
ser
che
par
" p
" g
" m
" r
" d
" lu
" t
" n
" él
" m
" co
" pr
" th
" fa
A
des
char
renu
rable
Fen
de cr
a be
les ce
ce qu
expos
lui,
Conf
plus
moin
(c)
en co
les an
écu,
de vi
Paro
que c
leur d
Dieu
ont a
Prêtre
nie le
présen
ne se
un Pr
Ricau

(a)
(b)
(c)
ce
Dile

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 99

Tant le Czar de Moscovie lui fait un don grand, comme une marque de ses égards & du respect qu'il a pour lui. D'un autre côté, les Grecs ont une estime particulière pour la Nation Russe, à cause de quelques prophéties, qui disent que les Russiens délivreront un jour les Grecs de l'oppression des Turcs.

Toutes ces levées d'argent formeroient des revenus beaucoup plus considérables, si elles ne passaient par plusieurs différentes mains. Quelques Relations disent simplement, que les Curés sont établis pour recueillir les droits Patriarcaux; qu'ensuite ils en rendent compte aux Métropolitains, & que les Métropolitains les remettent aux Patriarches; mais ce que rapporte M. Simon est plus exact & plus curieux. Voici les propres paroles. « (a) Le Patriarche n'a pas le maniement des deniers. Un Synode de Métropolitains & de quelques anciens du peuple, qui ont charge dans le Patriarchat, régle avec le Patriarche les impôts qui se mettent sur les Bénéfices, & les reçoivent ensuite pour les appliquer aux dettes de l'Eglise. Le Patriarche, qui voit qu'il ne peut rien faire sans le consentement de ses Oeconomes Ecclésiastiques & Séculiers, est obligé d'avoir pour eux bien des complaisances, & souvent contre sa conscience. De plus lui & les Evêques de ce petit Synode sont contraints de faire cent bassesses, pour se tenir dans les bonnes grâces de ces anciens, quoique Laïques; le Patriarche, pour n'être point déposé, & les Evêques, pour les avoir favorables au tems d'une nouvelle élection, parce que leurs suffrages sont plus puissans auprès des Turcs pour faire nommer Patriarche celui qu'ils jugent à propos. Cela empêche que le Patriarche ne découvre les trisonnies qu'ils font dans l'exercice de leurs charges; & les Evêques leur promettent merveilles, s'il arrive que par leur moyen ils viennent au Patriarchat; & ils décrient la conduite du Patriarche & des autres Métropolitains, qui peuvent leur faire ombre. »

Après le Patriarche de Constantinople le plus riche est celui de Jérusalem, à cause des grands profits que le Feu saint lui porte. Nous parlerons ailleurs de cette pieuse charlatanerie, qui dans son espèce ne le cède pas à beaucoup d'autres, & nous pouvons remarquer en passant que Ricaut se trompe, lorsqu'il dit que ce Patriarche est si misérable, qu'à peine peut-il s'entretenir; car n'y eût-il que ce que lui produit ce saint Feu, il en auroit assez pour n'être pas dans la misère, dont parle l'Auteur qu'on vient de citer. Le Patriarche d'Antioche est le plus pauvre de tous. (b) Celui d'Alexandrie a beaucoup d'autorité dans le gouvernement Ecclésiastique, & se rend considérable par les censures. Il se donne le titre de Juge du monde, & prend aussi celui de Pape. Mais ce qui le distingue sur tout du Patriarche de Constantinople, est l'avantage d'être moins exposé à l'envie & à l'avarice des Turcs, soit qu'ils aient plus de considération pour lui, ou qu'en général les Patriarches d'Alexandrie, soient moins en état que celui de Constantinople de satisfaire à leur cupidité, ou enfin que les Mahométans soient plus doux & plus humains en Egypte qu'ailleurs. Aussi est-il certain que leur élection est moins accompagnée de brigues; & les suffrages y sont plus libres.

(c) A l'égard des Archevêques & des Evêques, leurs revenus consistent pareillement en contributions que les Ordinations leur produisent. Outre cela chaque Prêtre paie tous les ans un écu à son Archevêque ou à son Evêque. Chaque Nôce leur paie aussi un écu, & chaque maison de leur Diocèse leur fournit (d) une provision de blé, de fruits, de vin & d'huile. Les Prêtres vivent des revenus des Eglises, ou des présents que leurs Paroissiens leur font, & des offrandes qu'ils reçoivent les jours de Fête. Toutes les fois que ces Prêtres disent la Messe, soit les jours de Fête ou le Dimanche, chaque maison leur donne deux deniers. En récompense, le Prêtre doit prier & intercéder auprès de Dieu avant le sacrifice, pour celui qui lui fait cette petite libéralité. De plus les Grecs ont accoutumé de se régaler, & de faire des repas solennels dans ces jours de Fête. Les Prêtres y assistent, & prononcent la bénédiction sur les viandes. Cette pieuse cérémonie leur vaut quelques pains, de la viande, du vin, & même de l'argent. De tous ces présents qui dépendent toujours des moyens ou de la bonne volonté des Paroissiens, il ne se forme jamais que des revenus fort incertains & fort peu solides; ce qui entretient un Prêtre dans l'avarice & les soucis, le dispose à des bassesses, & refroidit sa piété. Ricaut assure (e) que les Grecs contribuent soit peu aux jours d'offrande, tant la cha-

(a) M. Simon Biblioth. &c. ubi sup.

(b) Idem ubi sup.

(c) *Orist. Angelus*. Cap. 14. & Salvani. Voir aussi ce qui a été dit dans la première Partie, Article de la Discipline.

(d) C'est une espèce de dîme, que le peuple paie, lorsque le Prêtre fait la messe de son Diocèse. Cependant cela se donne librement.

(e) *Etat de l'Eglise Grecque*.

100 CEREMONIES; MŒURS ET COUTUMES

rité des peuples est froide à l'égard de leurs Pasteurs. » Ainsi le Clergé est presque con-
 « traint, pour vivre, de vendre les mystères divins, dont il est dépositaire. On ne peut
 « ni recevoir l'absolution, ni être admis à la Confession, ni faire baptiser ses enfans, ni
 « entrer dans l'état du Mariage, ni se séparer de sa femme, ni obtenir l'excommuni-
 « cation contre un autre, ou la communion pour les malades, qu'auparavant on ne soit
 « d'accord de ce qu'on veut donner. Les Prêtres font leur marché le meilleur qu'ils peu-
 « vent, tirant d'un chacun selon son zèle & ses facultés ». Que peut on dire pour les
 défendre, sinon que la pauvreté sert d'excuse à toutes ces fautes ? mais le mal qui en ré-
 sulte n'en est pas moins grand.

Election du Patriarche:

UN Patriarche, dit Ricaut, est élu par les Archevêques & les Evêques à la pluralité
 des voix : mais cette élection n'est qu'une vaine formalité sans l'agrément du Grand Sei-
 gneur. Le Patriarche va donc lui demander la confirmation de son élection : ordinaire-
 ment même avant l'élection commencée, on demande au Grand Visir la permission d'é-
 lire un sujet. (a) Ce Ministre appelle les Métropolitains, & leur demande si c'est tout de
 bon qu'ils veulent élire un nouveau Patriarche. Apres leur avoir réitéré cette demande,
 il donne le consentement avec le Barat. Sa Hauteſſe régale le Patriarche d'un cheval blanc,
 d'un capuchon noir, d'une crosse, & d'un caſtan brodé. Le Turc a conservé dans cette
 cérémonie l'ancien usage des Empereurs Grecs. Ensuite le Patriarche accompagné d'un
 grand nombre d'Officiers Turcs, de son Clergé, de beaucoup de peuple, se rend au siège
 Patriarchal avec toute la solennité possible. Les principaux Métropolitains & les autres
 Ecclésiastiques, tous ayant le eierge à la main, le reçoivent à la porte de l'Eglise, &
 l'introduisent au dedans. Il appartient (b) à l'Archevêque d'Héraclée de faire la céré-
 monie du sacre, en qualité de premier Métropolitain ; & ce Prélat revêtu de ses habits
 Pontificaux prend le Patriarche par la main, & le place dans la chaire Patriarchale.
 Mais auparavant, il fait un petit discours au peuple, pour lui déclarer qu'un tel a été
 choisi Patriarche par le commun suffrage des Métropolitains & des Evêques, selon les
 Canons : ensuite il invite le Patriarche à prendre possession de sa Dignité. Celui-ci ré-
 pond gravement, qu'il n'étoit pas digne d'être choisi pour une si haute charge. Cepen-
 dant, puisque Dieu le veut ainsi, il se soumet aux ordres du Clergé. Alors il reçoit la
 Croix, la Mitre, & les autres ornemens Pontificaux des mains de l'Archevêque d'Hé-
 raclée ; & s'assied dans la Chaire Patriarchale, le reste du Clergé & le peuple lui font les
 soumissions accoutumées (c) avec beaucoup d'acclamations. La célébration de la Messe,
 accompagnée des cérémonies ordinaires aux grandes Fêtes, suit cette cérémonie, & en
 fait la conclusion. On pourroit appeler Con. die une Election achetée, où les suffrages
 ne sont pas libres ; où le sujet n'est pas plutôt élevé, qu'on pense à l'abbattre ; où l'in-
 constance, la mauvaise foi & la bizarrerie du choix sont si ordinaires, que même les
 Ministres du Grand Seigneur, qui profitent de ces désordres, (d) ont été souvent obligés
 de maltraiter ceux qui présentent le nouveau Patriarche, & de leur fixer un terme assez
 court pour se tenir en repos.

Cyville Lucar, dans une de ses Lettres que l'Auteur des *Monumens authentiques de la
 Religion des Grecs* a fait imprimer en 1708. rapporte que le Patriarche élu est debout au
 milieu de l'Eglise sur un morceau d'étoffe, où l'on a peints ou brodé un aigle. Par ce drap,
 que le Patriarche foule aux pieds, on prétend l'avertir qu'il doit mépriser & fouler aux
 pieds la gloire du monde. En même tems l'aigle, dont le vol est haut & rapide, devoit
 apprendre au Patriarche, que son esprit doit s'élever rapidement au Ciel par l'effort d'une
 sainte méditation. On a déjà dit plus d'une fois, que les emblèmes & les allégories sont
 extrêmement commodes ; jusques là qu'on peut même les employer à des idées contra-
 dictoires. Celle de l'Aigle cependant ne paroît pas pouvoir recevoir plusieurs sens. On
 sçait qu'on ne répond pas toujours par sa conduite à l'esprit de ces sortes d'emblèmes :
 mais on n'en sçauroit blâmer ni l'institution ni l'usage.

Quoiqu'il en soit, telle est la description naturelle de l'élection de ce premier Chef de
 l'Eglise Grecque, que l'on traite (e) de *voire toute sainteté* ; à qui par respect on baise
 la

(a) Biblioth. Critiq. Tom. I. Chap. 23.

(b) Voy. Habetti Pontificale Græcum.

(c) Les grecs en ont plusieurs ad multiples annos.
 Dominæ.

(d) Voy. Biblioth. Critiq. Tome premier Chap. 23. &
 La Croix, Etat de l'Eglise Grecque.

(e) Πατριάρχης.

la n
 ques
 Patri
 Pou
 les
 dett
 N
 avon
 Auto
 " "
 " tra
 " Ev
 " le
 " gn
 " qu
 " co
 " de
 " dep
 " li
 " "
 " un
 " ou
 " qu
 " non
 " pro
 " or
 " "
 " cer
 " dev
 " En
 " la
 " lait
 " aut
 " mo
 " péc
 " c'el
 " dom
 " "
 " selo
 " c'el
 " l'on
 " au
 " mer
 " Qu
 " déjà
 " entre
 " plaisir
 " tion q
 " Au
 " en us
 " que l'
 " à l'En
 " l'Emp
 " de sa
 " l'Eglis
 " jeune
 " tout h

(*)
 *)
 (b)
 T

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 101

la main ou le chapelet, en le portant de la bouche au front. Les Janissaires & quelques Officiers de la Porte, mêlés parmi les Grecs l'accompagnent ensuite jusqu'à l'Eglise Patriarcale le jour de son élection, moins comme un Patriarche que comme un esclave. Pour tout dire en un mot, ces Turcs lisent l'élection du Patriarche à la porte de l'Eglise, avec les ordres de le reconnoître pour Chef, de lui fournir de quoi se maintenir & paier ses dettes, sous peine de la bastonnade, de confiscation & d'interdiction.

Nous avons décrit cette cérémonie suivant ce qu'en rapportent les Ecrivains que nous avons cités. Pour plus grand éclaircissement nous y joindrons encore le récit d'un autre Auteur (a) qui parle ainsi de l'installation de ce Patriarche.

« Après que les Lettres du *Caloyer* qui aspire au Patriarchat sont expédiées, il se transporte au Serrail, ou au logis du *Caimacan*, accompagné de deux ou trois Evêques de son parti. Sitôt qu'il est arrivé, & qu'il a baillé très-humblement le bas de la veste de ce Gouverneur, on lui lit les Lettres du Grand-Seigneur; ensuite de quoi, après qu'il a revêtu par dessus son habit noir de *Caloyer*, qui ne ressemble pas mal à celui des Bénédictins, deux vestes de Brocattelle de diverses couleurs, dont le Grand-Seigneur lui fait présent, il monte à cheval avec les Evêques de sa suite, qui sont vêtus & ornés de même que lui; & en cet équipage il s'en va depuis le Serrail jusqu'à l'Eglise Patriarcale, qui en est éloignée de plus d'une demie lieue.

« La cavalcade qui le mène pour prendre possession de cette Eglise, ne consiste qu'en une douzaine de personnes, ou environ; savoir un *Capigi*, deux *Chiaoux*, le *Kiais* ou Secrétaire du *Caimacan*, & quelques Janissaires qui vont devant lui. Les trois ou quatre Evêques de son parti & quelques autres *Caloyers* vont derrière, vêtus, comme nous avons dit, de robes de brocard par dessus leurs habits noirs; ajustement plus propre à servir pour une mascarade, qu'à faire l'ornement d'une cavalcade bien ordonnée.

« Lorsque le Patriarche est arrivé à la porte de son Eglise, qu'il trouve fermée, il descend de cheval; & le Secrétaire du Visir ou du *Caimacan* lit tout haut devant lui & devant tous ceux qui se trouvent à cette cérémonie, les Lettres du Grand-Seigneur. Ensuite de quoi les portes de l'Eglise étant ouvertes, il le mène dedans; & après qu'il s'est assis sur le Trône Patriarcal, il s'en retourne avec sa suite au Serrail. Ainsi il le laisse paisible possesseur de son Bénédiction, jusqu'à ce qu'il prenne envie à quelque autre *Caloyer* d'offrir vingt heures plus que l'autre n'a donné. Ces vingt heures se montent à dix mille écus. Une élévation aussi irrégulière & aussi corrompue n'empeche pas qu'on ne traite le Patriarche, lorsqu'on parle à lui, de *Panagiotita sou*; c'est-à-dire, *voire Toute-Sainteté*, ou *voire Très-grande Sainteté*. Ce titre lui est donné, aussi-tôt qu'il a pris possession de la Dignité Patriarcale.

« Dès que le nouveau Prélat est installé, tous les Ministres de l'Eglise vont, chacun selon leur rang, lui baiser les mains, & lui souhaiter le *Policrononsti Panagiotita sou*; c'est ce que l'on appelle à Rome, à l'égard du Pape, *ad multos annos*. Après quoi l'on fait savoir à tous les Prélats Grecs de l'Empire Ottoman, qu'ils aient à satisfaire au plutôt à la taxe, que le nouveau Prélat leur a imposée, s'ils ne veulent pas qu'on en mette d'autres en leur place, comme cela arrive assez souvent.

Quoique cette description contienne à peu près les mêmes choses, que nous avons déjà rapportées au sujet de l'installation du Patriarche des Grecs, cependant comme elle entre dans un détail plus circonstancié, nous avons cru qu'elle pourroit être utile & faire plaisir aux Lecteurs: d'autant plus qu'il peut être arrivé dans cette cérémonie d'installation quelques changements depuis Ricaut jusqu'à Cornéille le Bruyn.

Au reste il est inutile de comparer la cérémonie de cette élection à celle qui étoit en usage sous la domination des anciens Empereurs Grecs. On ne peut pas même dire que l'une soit l'ombre de l'autre. Autrefois on présentoit les (b) noms des trois sujets à l'Empereur, qui en choisissoit un; ensuite le Patriarche (c) désigné étoit conduit à l'Empereur assis sur le Trône, & revêtu des ornemens Impériaux au milieu des Grands de la Cour. Un des principaux Seigneurs prenoit par la main ce premier Ministre de l'Eglise, & le présentoit devant l'estrade sur laquelle étoit le Trône Impérial. Alors un jeune Gentilhomme remettoit le bâton pastoral à Sa Majesté Impériale, qui prononçoit tout haut ces paroles, en regardant le Patriarche; *selon le pouvoir que la très-Sainte*

(a) Cornéille le Bruyn dans ses *Voyages* Tome I. Chap.

(c) *Υπεροψιος*: sur ce mot Voi. Habert *Observat. in Pontif. Græcorum*, ubi sup.

(b) Vide *Pontific. Græcorum* p. 470. Edit. Paris. 1643.

Trinité nous a donné, vous êtes désigné Archevêque & Patriarche Oecuménique de Constantinople la nouvelle Rome. Aussi-tôt on faisoit les (a) acclamations accoutumées. Le Patriarche s'avançoit sur l'estrade, & l'Empereur lui remettoit la houlette pastorale : ensuite le Patriarche descendoit de l'estrade, & retournoit à son siège, ou plutôt à une espèce de Trône qu'on lui avoit dressé vis-à-vis celui de l'Empereur. Alors les acclamations recommençoient ; l'Empereur descendoit de son Trône, & le Patriarche étoit conduit à Sainte Sophie, monté sur un cheval couvert d'une grande housse blanche, & suivi des Grands de la Cour revêtus des ornemens de leurs Dignités. Le sacre du Patriarche se faisoit ensuite dans Sainte Sophie en présence de l'Empereur par l'Archevêque d'Héraclée, qui avoit été dans les premiers siècles de l'Eglise, la Métropolitaine de Bizance, nommée ensuite Constantinople.

Ordre des Assistans & des Ministres du Patriarche, dans les Fonctions Patriarchales.

D'ABORD il faut observer, que selon l'ancien usage, le Patriarche, les Evêques & les autres Dignités ne doivent avoir pour Ministres que des Moines ou *Caloiers*, & jamais des séculiers. Nous ne parlerons ici que des Ministres du Patriarche. Avant la prise de Constantinople (b) ils étoient encore tous Ecclésiastiques. Aujourd'hui, excepté quatre, ils sont tous sécularisés ; ce qui d'un côté augmente les revenus du Patriarche ; & de l'autre favorise l'ambition des séculiers. Les voici nommés dans l'ordre de leur assistance auprès du Patriarche, pour les fonctions tant Ecclésiastiques que séculières.

A la droite du Patriarche on voit (c) le grand Oeconome, qui a soin des revenus & de la dépense publique du Patriarchat. Il lui rend compte deux fois l'année, & assiste à son Tribunal de justice aux jours d'Audience. Il a aussi l'administration de l'Evêché après la mort de l'Evêque, & la première voix dans les Elections. Voici ce qu'on trouve du grand Oeconome, dans la *Notice des Dignités*. Le grand Oeconome n'étoit que Diacre au tems des derniers Grecs, au lieu qu'il étoit Prêtre auparavant. Il connoit de la recette & de la dépense, &c. & en rend compte quatre fois l'année au Patriarche. Quand le Patriarche officie, il est à l'Autel à son côté. Quand il confère les Ordres, il lui présente les Clercs qui demandent de les recevoir. Après la mort du Patriarche, il reçoit les revenus jusqu'à l'élection d'un autre.

Le grand *Sacellaire*, c'est-à-dire, le grand Maître de la Chapelle, assiste le Patriarche dans les Jugemens & dans les Cérémonies Ecclésiastiques. C'est aussi lui qui présente ceux qui aspirent à la Prêtrise. Selon la Notice, il a soin des Monastères d'hommes & de filles. Il les visite, il fait la recette, & la dépense des revenus, &c.

Le (d) grand Trésorier, qui est le gardien des Vases sacrés de l'Eglise & des Ornemens Pontificaux. Il se tient à l'entrée de la Sacristie, présente les Ornemens au Prêlat célébrant, & les choses nécessaires à l'Autel. C'est aussi lui qui a l'Oeconomat d'un Evêché vacant. Suivant la Notice, il se tient debout à la porte de la Sacristie, quand le Patriarche officie, pour donner le Livre ; il a place dans les Jugemens ; il garde les revenus de l'Eglise, pour les distribuer entre les Clercs.

Le (e) grand Officiel, qui connoit des matières bénéficiales, & reçoit les différens qui surviennent dans les Mariages. Il fait approcher les Prêtres, qui doivent recevoir la Communion aux jours solennels. Il a soin des droits du Patriarche, dit la Notice ; il le présente quand on le sacre ; il est debout auprès de lui quand il officie. Il tient aussi le Registre des Mariages.

Le grand Logothète, ou Chancelier. C'est lui qui porte la parole ; qui garde le sceau du Patriarche, & le met à ses Lettres. On appelle aussi *Logothète*, un certain Inspecteur des comptes & des affaires qui regardent l'Eglise, &c. La Notice dit qu'il est assis dans les Jugemens.

Le grand Rétérendaire est le porteur des Ordres du Patriarche. Il est député vers les Grands ; il a rang parmi les Juges de l'Eglise. Du tems des Empereurs Grecs, il étoit appelé Palatin.

Le grand Protonotaire se tient devant le Patriarche, pour écrire & délivrer les Brefs,

(a) *Acclamant omnes ad multas voces.* C'est ainsi Cap. 8. de *Ecles. O. sid. & Orient. perpetua consuetudine,* qu'on traduit le Grec *αὐτὸν ὡσεὶ ἀνὰ ἄλλας.*
(b) La Cour étoit de l'Eglise Grecque.
(c) Tité de *La Croix*, ubi sup. *Mat. lib. III.* (d) *Σκουφύλαξ.*
(e) *Χιαροβύλαξ*, ou le Garde des Chartres.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 103

les Mandemens, les Ordonnances & les Decrets. Outre cela c'est lui qui a droit d'examiner deux fois l'année ceux qui se mêlent des Loix Ecclesiastiques. Il est aussi l'Intercesseur des Contrats, des Testamens, &c. Enfin il sert le Patriarche dans le Sanctuaire, & lui présente à laver dans le tems de la célébration.

Tous ces Ministres conservent encore leur ancien rang, & sont à la droite du Patriarche dans toutes les cérémonies, de même que les suivans, dont le Ministère est cependant moins remarquable.

(a) Le Thuroseraite, ou Ministre de l'encens. C'est lui aussi qui couvre du voile les choses sacrées pendant le chant de l'hymne à la Trinité, & qui met les vêtemens sacrés au Célébrant.

(b) Celui qui tient une note des suffrages des Evêques, & reçoit aussi les requêtes & les remontrances. Le *Proteclice*, ou l'Avocat juge à l'entrée de l'Eglise des moindres affaires. Le *Micrommon* garde (c) le Rituel & les autres Livres. C'est lui aussi qui fait la Dédicace d'une Eglise en l'absence de l'Evêque, & qui institue les Lecteurs. Après ceux-là viennent l'Officier ou le Ministre qui a soin du *Supergénat* (d) du Patriarche, & le *Docteur* (e) dont la charge est d'expliquer l'Evangile & le Pseaume.

A la gauche sont le *Protopapas*, ou Archiprêtre; le *Deutereuon*, ou le second Visiteur; le Préfet des Eglises; les *Ecdices*, ou Aînés; l'Exarque; les deux domestiques; les deux *Laosynastes*; les deux *Primicères*; le *Protopsalte*, ou premier Chantre; le grand Archidiaque, & le second Diaque. Le *Protopapas*, (f) dont la dignité est putement Ecclesiastique, communique le Patriarche dans les Messes solennelles, & en reçoit la communion. Il est le premier entre toutes les dignités Ecclesiastiques, tant pour les Privilèges que pour le rang. Le *Deutereuon*, ou le second Visiteur tient la place du *Protopapas*, lorsque celui-ci est absent. Le Visiteur, entre autres prérogatives de sa charge, a celle d'examiner les différens qui surviennent dans l'Eglise, & les causes qui mettent empêchement au mariage. Le Préfet, ou Surintendant a sous sa direction l'huile sacrée, & ce qu'on appelle chez les Grecs (g) *Antimensium*. Il a le droit de planter (h) la Croix sur le terrain d'une nouvelle Eglise, lorsque le Patriarche n'est pas en état de faire cette cérémonie. L'Exarque reçoit les causes jugées. Les Domestiques sont aux côtés du Protopsalte, ou maître du Chœur, & chantent avec lui au Chœur, de même que les deux *Primicères*, qui ont leur place au dessus des Diacres. Les *Laosynastes* assemblent les Diveres & le peuple. Celui qu'on appelle Député introduit à l'audience du Patriarche, & écarte les gens du passage. Il faut aussi le regarder comme un Maître des Cérémonies.

Nous indiquerons seulement les autres Ministres de cette partie du Chœur qui est à la gauche du Patriarche. Ce sont le Caréchiste, qui instruit & prépare à recevoir le Baptême ceux qui reviennent de l'Hérésie à l'Eglise; le (i) *Périodeute*, qui va de côté & d'autre pour instruire aussi ceux qui doivent recevoir le Baptême; le Préfet, ou Maître des Cérémonies, différent du Député, qui assigne à chacun son rang. Enfin il y a (l) l'Officier qui porte le Bâton pastoral devant le Patriarche, le Céroteraie, & les Portiers. Au reste il faut observer, que ces Dignités & ces Offices ont souffert de si fréquens changemens, qu'on ne doit point être surpris de voir les Auteurs confondre presque toujours leurs fonctions, leurs noms & leurs attributs, ou les indiquer sous d'autres noms que ceux dont on vient de parler. Par exemple, on trouve dans l'Histoire Byzantine un grand Ecclesiarque, qui est peut-être le Surintendant de l'Eglise; un Nomophylax, ou Garde des Loix Ecclesiastiques; un Dicaioophylax, ou Procureur de l'Eglise; qui garde les Titres & les Chartres; un grand Interprète de l'Eglise; un Logothète des Domestiques, qui est comme un Intendant de la Maison du Patriarche; un autre Logothète de l'Eglise, qui est comme l'Inspecteur Général; enfin un Lampadaire, qui a soin de déclairer l'Eglise & d'entretenir les lampes, & un *Primicère* des Notaires.

Je ne dois pas oublier le Protosynelle, qui, selon quelques-uns, est le premier Do-

(a) *Allatus*, ubi sup. l'appelle *Cyberistes*.

(b) *Byzonomatographus*. *Allatus* Ibid.

(c) Ce Livres est appelé *Contractum*. Voy. *Allat*. ubi sup.

(d) On verra dans la suite ce que signifie ce *Supergénat*.

(e) *Maester* dans *Allatus*.

(f) Les quatre qui ne peuvent être qu'Ecclesiastiques, à cause de leur fonction, sont l'Archiprêtre, le Docteur, ou Théologal, le *Protopsalte* ou premier Chantre, & le Préfet des Eglises.

(g) On explique *Antimensium* par *Superaltere*: c'est proprement un Autel portatif. Voyez *Habeti Pontice*. *Græc.* pag. 661.

(h) *Stauragium*, ou *Crucis desixio*. Ibid. & *Allatus*, ubi sup.

(i) Ceux qui ont écrit des Rits Grecs en Latin, l'appellent *Circumcursor*.

(l) Quelques Auteurs donnent cette fonction au *Protopsalte*, ou *Protopsalte*, comme quelques-uns l'ont voulu.

métique du Palais Patriarcal : ce n'est point cela. Le Protosynelle est comme le premier surveillant du Patriarche. Il a le droit d'habiter dans le Palais Patriarcal, & d'y passer la nuit avec d'autres Synelles qu'il a sous lui. (a) Sa chambre est joignant celle du Patriarche. En un mot il n'est pas seulement le Vicaire & le Coadjuteur, il est aussi le Pere spirituel du Patriarche. Autrefois le Synelle étoit ordinairement le successeur du Patriarche, comme parmi nous le Coadjv sur l'est de l'Evêque & de l'Archevêque.

Puisque nous avons parlé ici des Dignités inférieures au Patriarche, nous mettrons à leur suite (b) l'Archimandrite, qui chez les Grecs est le Supérieur d'une Communauté de Moines. Archimandrite, Hégumène, Abbé sont trois termes synonymes. Ce seroit ici le lieu de parler de cette Charge ou Dignité, ainsi que des différens Ordres dont le Clergé Grec est composé. C'est ce que nous nous étions proposés d'abord au commencement de ce Chapitre. Mais nous renvoyons ce détail à l'Article des Sacremens, où il viendra naturellement.

Nous finissons par le Synode, qui est le diminutif du Concile. Le droit de l'assembler dans la Province appartient au Patriarche, & à l'Exarque ou Métropolitain. Les Canons de l'Eglise primitive ordonnoient d'assembler le Synode deux fois l'année. Cette Constitution fut changée long-tems après, & il fut ordonné de ne le convoquer qu'une fois depuis Pâques jusqu'à la fin du mois d'Octobre. Du tems de Zouare les Synodes étoient entièrement négligés, & il s'en plaint comme d'un mal. Ils le font bien plus aujourd'hui : mais si tous les Synodes étoient pacifiques, charitables, tolérans, humbles, ennemis des subtilités & des distinctions odieuses, quel malheur pour l'Eglise d'en être privée !

CHAPITRE II.

De l'Office des Grecs, & de leur Liturgie.

Les Grecs appellent (c) Canon & Synaxe, ce que les Latins nomment Office. Cet Office a neuf parties, qui sont le Nocturne, l'Office du matin ou Matines, Laudes, Prime, Tierce, Sexte, Nones, Vêpres, (d) Completies. Nous ne répéterons point sur ces parties de l'Office, & sur tout ce qui concerne les Heures Canonales, ce qu'on en a dit dans un (e) autre endroit. Après le Nocturne on chante le (f) *Trisagium*, on dit trois fois le *Gloria Patri*, &c. & de même à toutes les Heures. On n'entre point dans le détail de ce qui est propre à chaque partie de l'Office, & des changemens que le tems y a apportés. Pour sçavoir à fond des détails si inutiles à tout autre qu'à des Religieux, il faut consulter les (g) *Typiques*.

Voici en peu de mots ce qui regarde la Liturgie des Grecs. Le Cardinal *Bona* maintient l'authenticité de cette Liturgie contre les Protestans, qui la rejettent comme suspecte, parce qu'on y trouve quelques rites établis long-tems après l'Apôtre St. Jacques. Quoi qu'il en soit, (h) les Grecs ont l'usage de quatre différentes Liturgies. La première est celle de St. Jacques (i), sur laquelle le consentement de l'Eglise Grecque est perpétuel. La longueur de cette Liturgie qui dure cinq heures, est cause qu'on ne la lit qu'une fois l'année, le 23. Octobre jour de la Fête de St. Jacques. La seconde Liturgie est celle de St. Basile. Ce Pere voyant que la longueur de la Liturgie de St. Jacques éprouvoit l'attention de l'assemblée, crut devoir l'abrégier. On lit cet Office (l) les Dimanches du Carême, excepté celui des Rameaux, le Samedi Saint, aux Vigiles de Noël & de l'Épiphanie.

(a) Συνοικησθαι concellaneus, de *Cella* petite chambre. Par corruption les Grecs modernes écrivent *συνουχια*, même ceux qui occupent cette charge. C'est donc à tort que le Sieur *Simon* a relevé la prétendue bévue d'un de ceux, qui signèrent la condamnation de Cyrille au Concile de Jérusalem. Voyez pag. 334. & 335. des *Monumens antiques*, &c.

(b) *Archimandrita* de *Mandra*, qui signifie bercail, & par une signification plus éloignée, caverne & cachette. Ainsi *Archimandrite* signifie maître ou chef de gens qui habitent dans une cachette. M. Simon dans ses Remarques sur le *Voyage au Mont-Liban*, dérive *Mandra* d'un

Verbe Chaldéen, qui signifie demeurer dans une méchante Cabane.

(c) Canon signifie Règle, *Synaxe* assemblée.

(d) *Completorium*, parce que le jour est fini, *templus dies*.

(e) Tome II. *Cerémonies des Catholiques*.

(f) *Saint Dieu, Saint Fort, Saint Eternel*.

(g) Livres des Grecs, qui contiennent l'ordre des Offices de toute l'année, & celui des Jeûnes.

(h) *Ricani*, Etat de l'Eglise Grecque Chap. 16.

(i) *Bona* de Rebus Liturgicus. L. I. Cap. 8.

(l) *Bona ubi sup.* Cap. 9.

pihanie, & le jour de St. Basile. Ricaut ajoute le Jeudi Saint, & le jour de l'Exaltation de la Croix. La troisième Liturgie est celle de St. Chrysostome. La Liturgie de St. Basile étoit encore trop longue; il n'avoit pas encore eu assez d'égard pour la faiblesse des fidèles, qu'un Office trop long distrair à la fin de l'attention qu'il demande. St. Chrysostome fit une nouvelle réduction de cette Liturgie, ou plutôt il prit de la Liturgie de St. Basile ce qui lui parut essentiel, & l'inféra dans la sienne. On se sert de la Liturgie de St. Chrysostome toute l'année, excepté aux jours spécifiés ci-dessus. La quatrième Liturgie, qui est celle de St. Grégoire, porte le nom de (a) *Préconsecrée*, parce qu'elle suit toujours l'Office de St. Chrysostome ou de St. Basile. Cette Liturgie de St. Grégoire n'est qu'une collection de Prières, propres à inspirer au Prêtre & aux Communians les dispositions nécessaires pour recevoir dignement la Communion. Ricaut compare cet Office à l'Office de la Communion dans la Liturgie de l'Eglise Anglicane. Il ajoute, qu'on le lit à onze heures du matin en faveur des paresseux, mais que l'on commence à neuf heures dans les Maisons Religieuses, afin que le tems ne leur manque pas pour leurs autres exercices de piété. Au reste on auroit tort de croire que ces dévotions si longues & si régulières rendent les Moines Grecs plus honnêtes gens: l'Histoire & les Voyages n'en disent que trop de mal. Cette régularité est un vernis, qui cache les défauts aux yeux des personnes simples & crédules. Chez les Grecs, comme ailleurs, elle tourne en coutume & en nonchalance.

Les Turcs ont défendu l'usage des cloches aux Grecs (b). « Ils suspendent par des cordes à des branches d'arbre des lames de fer, semblables à ces bandes dont les roues des charrettes sont revêtues, courbes, épaisses d'environ demi-pouce sur trois ou quatre pouces de largeur, percées de quelques trous dans leur longueur. On carillonne sur ces lames avec de petits marteaux de fer, pour avertir les Caloiers de venir à l'Eglise. Ils ont une autre sorte de carillon, qu'ils tâchent de faire accorder avec celui de ces lames de fer. On tient d'une main une latte de bois, large d'environ quatre ou cinq pouces, sur laquelle on bat avec un maillet de bois ». Et comme ces Moines sçavent allortir la sévérité de la règle avec le plaisir, nous devons ajouter, en nous servant des termes de *Tournesfort*, « qu'à table, les jours de réjouissance, ils font tinter une tasse de cuivre en frappant de tems en tems avec le manche d'un couteau, tandis que les Moines chantent du nés comme un Capucin ».

La célébration de la Liturgie demande une conscience pure, un cœur net, des pensées Chrétiennes & charitables, la charité, la remperance, &c. Aussi pendant la célébration des Saints Mystères, un Diacre autrefois disoit à haute voix: *que chacun renonce aux inimitiés*, conformément à ces paroles de l'Evangile; si vous portez votre offrande à l'Autel, & que vous soyez brouillé avec votre frere, c'est-à-dire, avec votre prochain, laissez-là votre don & allez vous réconcilier avec lui. On sçait combien il en coûte pour avoir ces vertus, & qu'il sera toujours impossible de les confondre avec les cérémonies extérieures & les bienfaisances. Selon le rapport de Ricaut, la célébration des Offices est suivie d'une lecture, qui est celle de la vie de quelque Saint, & cette lecture tient lieu de Sermon ou d'Homélie; car si nous en croions M. Tournesfort, l'usage des Sermons est comme aboli, jusques-là qu'on ne voit presque pas de chaire de Prédicateur dans les Eglises. Si quelque Pape se mêle de prêcher, il s'en acquitte très-mal. On paie deux écus un Sermon qui ne les vaut pas. C'est un tissu de paroles mal arrangées, qui n'est entendu, dit-il, ni du Prédicateur ni du Peuple.

Entrons maintenant dans le détail de ce qui concerne les prières & les autres marques extérieures de dévotion; car quoique nos Esprits forts, & même quelquefois les gens du monde traitent ces usages de minuties, les personnes raisonnables n'en usent pas de même, & conviennent qu'ils font partie du culte Religieux. Dans la prière, les Grecs se tournent vers l'Orient. Ils portent cet usage jusque'à la superstition; jusques-là même que se tournant entre l'Eglise & l'Orient, ils tourneront plutôt le dos à l'Eglise qu'à l'Orient, &c. C'est ainsi qu'en parle le Rituel du P. *Coar*, connu sous le nom d'*Euchologe*. On attribue l'origine de cette superstition aux Priscillianistes, Hérétiques du quatrième siècle, qui croioient à l'Astronomie judiciaire & à l'influence des Astres sur notre monde. On prétend que Priscilien & ses Sectateurs établirent la coutume de prier en se tournant à l'Orient, comme pour demander l'assistance du soleil con-

(a) *Πρεσβυτέρω*. Ricaut, ubi sup.

(b) ci-après la figure de cet Instrument qui sert de cloche

(b) *Tournesfort*, Voyage du Levant, Lettre III. Vol. I

Tom. III.

tre les mauvaises influences des autres étoiles. Quoiqu'il en soit, les Grecs prient debout ; mais ils peuvent aussi s'appuyer, & même s'asseoir. Les Laïques s'assistent pendant que le Prêtre fait l'instruction ; mais ils se tiennent debout quand on prie Dieu, ou lorsqu'on chante des hymnes. Ainsi le dit un (a) Grec moderne. Après avoir pris sa place, on se découvre la tête, on fait le signe de la Croix. La manière des Grecs est de joindre d'abord les trois premiers doigts de la main droite, par où l'on signifie que la Divinité est en trois personnes. Le Grec conduit ces trois doigts du front au dessous de la poitrine, & ensuite de l'épaule droite à l'épaule gauche ; ce qui n'est pas moins mystérieux. Dans cette figure de la Croix, les trois doigts conduits au front nous apprennent que la Trinité habite aux Cieux. Conduits au dessous de la poitrine, ils nous montrent tout d'un coup quatre grands mystères, l'incarnation, le crucifiement, la sépulture, la descente de Jesus-Christ aux enfers. Ces trois doigts appliqués à l'épaule droite nous marquent, que Jesus-Christ ressuscité s'est assis à la droite de Dieu. Enfin l'épaule gauche étant un type de la réprobation des méchants, par le mouvement des trois doigts vers l'épaule gauche, le Grec demande à Dieu de n'être pas mis au rang des méchants, & d'être délivré de la puissance du Démon. Si l'on s'étendait autant à proportion sur les mystères des différentes situations ordonnées aux Fidèles dans leurs dévotions, on fourniroit un ample recueil d'allégories également ingénieuses & inutiles, amenées de fort loin, & tout-à-fait inconnues aux fondateurs du Christianisme. Par exemple, on oseroit bien assurer qu'ils n'ont jamais su, qu'être debout aux dévotions du Dimanche de Pâques, signifie que la Résurrection de Jesus-Christ nous a relevés de nos péchés. Il falloit (b) un Patriarche de Constantinople, pour révéler ce mystère. Mais nous avons parlé ailleurs (c) de ces Explications allégoriques, & nous avons marqué en quoi elles étoient utiles ou détectueuses. En général elles sont toujours bonnes, lorsqu'elles servent à nous rappeler les mystères de la Religion, & à entretenir le recueillement si nécessaire dans la récitation de l'Office divin, & de la prière particulière.

Le signe de la Croix, & le Recueil des prières que l'on appelle *l'horloge*, qui a du rapport aux *Heures* des Latins, comprennent toute la dévotion des Grecs. On voit par ces Heures, que les Grecs prient les Saints & la Sainte Vierge. Leurs prières appellent la Vierge *Mere de Dieu*, *Reine de l'Univers*, *gloire des Orthodoxes*. Dans une prière du Nocturne, on prie la Sainte Vierge de *dissiper les conseils des méchants*, de *combattre pour le Roi*, de *intercéder pour la paix de l'Univers*, &c. On trouve une prière de même force dans l'Office des Matines. Voyez *Ricaut* Chap. XVIII. de *l'Etat de l'Eglise Grecque* touchant la Croiance des Grecs sur ces articles. Il y rapporte un assez long extrait de la Confession de Foi des Eglises d'Anatolie sur l'Invocation des Saints. Il trouve pour toute différence entre les Bréviaires Latins & les Grecs, que *ceux-ci sont fort retenus* sur l'article de l'Invocation. Il rapporte à ce sujet des extraits de prières aux Saints, & de celles qu'on fait apprendre aux enfans adressées à la Vierge, aux Anges, aux Saints & à la Croix, qui ne prouvent pas trop ce qu'il avance. Les autres Saints ont aussi leurs titres : le plus ou le moins de confiance & de dévotion leur ajoute ou leur retranche les épithètes. Les Images sont plates ; on ne voit aucune sculpture dans les Eglises. *Ricaut* Chapitre XVII. dit, « que les Grecs ont des Images dans les Eglises pour l'ornement, pour l'histoire & pour le culte ; qu'ils tiennent des lampes allumées devant ces Images ; qu'ils les encensent ; qu'ils leur font des révérences au commencement & à la fin de leurs prières ; qu'ils ont par-tout sur une espèce de pupitre, l'Image de la Sainte Vierge & de St. George, qu'ils baïssent dévotement lors qu'ils entrent dans l'Eglise, lors qu'ils en sortent, & à la conclusion de quelques parties considérables de la Liturgie ; mais que cependant ils prononcent Anathème contre ceux qui adorent de semblables représentations. » *Ricaut* rapporte encore au sujet du culte des Images, les distinctions que les Grecs admettent entre ce culte & celui de la Divinité ; distinctions qui ne diffèrent point de celles de l'Eglise Catholique. Mais nous avons déjà traité cette matière dans la première Partie.

On ne doit pas oublier, qu'en certains cas on interdit aux femmes l'entrée dans les Eglises ; qu'alors elles sont obligées de rester à la porte, comme si leur souffle étoit empoisonné ; & qu'en cet état il ne leur est pas permis ni de communier, ni de baiser les Images. *Tournesfort* dit qu'on est moins scrupuleux dans les Monastères, & qu'on

(a) *Christophor. Angelus* Cap. 21. *Status Græcor.*

(b) *Germanus in Victoria Romanæ* *Justif.* cité par...

(c) *De Terrar. sur les Russ & Cirim. de l'Eglise.* Tom II. de cet Ouvrage.

et entretient des blanchisseuses. Un autre Auteur (a) nous apprend quels sont les Livres qui composent le Bréviaire Grec.

« Ces Livres sont, dit-il, au nombre de six, la plupart *in Folio*, & imprimés à Venise. Le premier est le *Triodion*; & son usage est pour les jours de jeûne. Le second est l'*Euchologion*, qui comprend toutes les prières. Le troisième est le *Paralitiki*, dans lequel sont tous les Hymnes & autres Actes en l'honneur de la Vierge Marie. Ces Cantiques sont en très-grand nombre. Le quatrième est le *Pentikhefarion*, qui ne contient que le Service depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Le cinquième est le *Mincon*, qui est le Service de chaque mois; & le sixième l'*Horologion*, qu'il faut lire tous les jours, parce que c'est dans ce Livre que sont comprises les Heures Canoniales. Ils ont outre cela l'*Antoloion*, qui contient tout ce qu'on a accoutumé de lire pour le Service ordinaire de tous les mois, & de toute l'année. Au reste, quoique tous les Prêtres doivent avoir tous ces Livres, ils croient pourtant que ce dernier est le plus nécessaire de tous, & qu'il le faut avoir dans l'Eglise.

« La longueur de ce Service, ajoute le même Auteur, & le prix des Livres sont cause que presque tous les Evêques, les Prêtres, & même les Caloiers ne s'en mettent jamais en peine. Il n'y a presque point d'autres lieux où on les lise régulièrement, qu'à *Monte Santo*, qui est le Mont *Athos*, ou à *Agion Oros*, ou bien à *Neomagnâ* dans l'Isle de *Chio*, & en quelques autres Cloîtres bien réglés; car tout le reste du Clergé Grec s'en dispense fort librement, sans même que le Patriarche en prenne connoissance, parce que comme il n'a pas le tems lui-même de dire un Service si long, il montre l'exemple aux autres d'en retrancher une bonne partie, & même de le négliger tout-à-fait. » Sur quoi on doit observer, que parmi les Grecs il y a un fort grand nombre de Laïques qui sont plus fervens que les Prêtres & les Religieux dans la longueur de leurs prières, & qui récitent exactement le Bréviaire. Les Dimanches & les Fêtes, les hommes & les femmes se trouvent communément à l'Eglise dès deux heures après minuit, & ils y récitent des Hymnes jusqu'au lever du Soleil, après quoi ils se retirent dans leurs maisons jusqu'à neuf heures, qu'ils vont à Tierce & à la Messe, & l'après-midi à Vêpres.

Remarquons encore après l'Auteur que nous avons cité (b) que l'ordre du Service est différent, selon les Cloîtres & le revenu des Eglises. « Dans les Monastères, dit-il, les Moines se lèvent à minuit, pour faire un Service particulier qu'ils appellent *Mesofoncticon*. Ce Service dure ordinairement deux heures. Mais quand il arrive une Fête extraordinaire, ou quelque solennité, soit qu'elle soit d'obligation, ou l'effet d'une dévotion particulière, ce *Mesofoncticon* est changé en *Holoncticon*, c'est-à-dire, que le Service dure pendant toute la nuit, & c'est dans la vue de se préparer par ces longues prières, à mieux célébrer la Fête qui doit les suivre. Mais les abus qui s'y sont glissés devoient les avoir fait retrancher il y a long-tems, ou du moins on auroit dû les réformer, si l'Eglise Grecque étoit pourvue de Pasteurs vigilans & éclairés. Car tout s'y passe d'ordinaire avec tant de confusion, à cause de la grande affluence de monde, & l'on y garde si peu le respect qui est dû aux lieux saints, qu'on n'y voit rien qui ressemble au Service Divin; à quoi ne contribuent pas peu les paroles rudes des Religieux mêmes qui n'ont point honte de se quereller, & de faire éclater leur colère aux moindres occasions.

« Après le *Mesofoncticon*, l'*Orthros* vient ensuite. C'est la Prière du point du jour, qui est suivie de trois autres, comme *Prati ora*, qui se fait à la première heure du matin; *Triti ora*, qui se fait à la troisième heure; & *Ekti ora*, qui se fait à six. Au reste, quoiqu'ils soient obligés de l'observer ainsi, ils en oublient assez souvent une partie, & passent par-dessus, excepté dans les grands jeûnes, où ils sont toujours plus exacts. Il faut que le Prêtre ait fait tout cela avant que le Service qu'il doit faire dans l'Eglise commence, c'est-à-dire, la *Liturgie*, & la *Synaxis*, ou Eucharistie. Ensuite vient l'*Ennati*, qui est la Prière de neuf heures; après vient l'*Esperinos*, qui est la Prière du soir, & les Vêpres; de sorte que le Service que les Prêtres sont obligés de faire dure environ cinq heures.

« Lorsque la prière du matin est achevée, les Moines vont au Réfectoire, où pendant qu'ils sont à table on fait la lecture; & lorsque le repas est fini, tant au soir qu'à midi, le Cuisinier va se mettre à genoux à la porte, & comme s'il demandoit

(a) Corneille le Braya dans ses Voyages, Tom. I. Ch. | (b) Ibid.

108 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« la récompense de sa peine , ou le pardon de ses péchés , il dit aux Calotiers , à me-
 « sure qu'ils sortent : *Enlodge Patres ; Bénissez-moi , mes Peres ;* & chacun d'eux le
 « saluant , lui répond : *O Theus Syncoresis ; Dieu vous bénisse.* Ensuite de quoi s'étant
 « tous retirés dans leurs Cellules , ils y demeurent , s'ils veulent , ou s'en vont travail-
 « ler jusqu'à quatre heures après midi. Alors , au bruit du *Sinantirion* , qui leur sert de
 « cloche , ils retournent à l'Eglise pour y dire Vêpres. Après cela ils font quelque lé-
 « ger exercice jusqu'à six heures qu'ils vont souper. Quand ils sont hors de table , ils
 « vont encore à l'Eglise pour faire un Service qu'ils appellent *Apodipho* , ou Service du
 « soir ; c'est ce que dans l'Eglise Romaine on nomme *Complies*. Il finit environ à huit
 « heures du soir ; & lorsqu'il est achevé , chacun se retire en sa chambre & va se coucher
 « jusqu'au lendemain matin. Ils n'ont pas grande peine à s'habiller pour retourner à l'E-
 « glise , parce que c'est leur coutume , comme c'est celle de presque tout le monde
 « en Orient , de se coucher tout habillés , ou au moins à demi , ne faisant qu'ôter leur
 « habit de dessus. Car les Européens sont presque les seuls dans la Turquie , qui couchent
 « entre deux draps. »

Les Cérémonies de la Messe.

(a) LA Liturgie de St. Chrysostome ordonne la pureté de cœur , la continence & la Confession , au Prêtre qui va dire la Messe. Le Prêtre ainsi préparé entre avec un Diacre dans le Chœur de l'Eglise. Ils se tournent l'un & l'autre vers l'Orient , & font trois inclinations devant les Images du Sauveur & de la Sainte Vierge ; ce qui est suivi d'une courte prière , après laquelle recommencent trois inclinations vers l'Orient. Le Diacre s'approche du Prêtre , afin qu'il bénisse la (b) Tunique & (c) l'Étole qu'il lui présente. La Tunique , ou le *Stocharium* est un Ornement sacré qui répond à l'*Aube* des Latins. St. Germain trouve que le *Stocharium* est l'emblème de l'éclat de la Divinité , & du saint entretien du Fidèle revêtu de ce *Stocharium* avec Dieu. Cet ornement est commun au Prêtre & au Diacre. Pour en sçavoir davantage , il faut lire *Haberti Pontific. Græcum* pag. 22. A l'égard de l'Étole , ou *Orarium* , St. Germain dit que cet *Orarium* signifie la diligence du Diacre dans son Ministère. Voi. *Haberti Pontif. Græcum* ubi sup. Entre les Ornaments sacerdotaux des Grecs , il y a aussi l'*Epitrachelium* , que l'on rend par *Collare* Collier , par *cervical* , qui en mauvais Latin signifie un ornement qui se pose sur le col , & par *Stola* Étole. Tournefort parle encore d'un autre ornement qu'il appelle le *Pala* : c'est un carré de brocard large de trois doigts , en losange , appliqué sur la Chape avec une épingle entre les deux épaules. On peut voir tous ces ornemens sur le corps d'un Pape , que la Figure représente ici. Après la bénédiction , le Diacre se revêt de la Tunique & de l'Étole. Le Prêtre prend aussi la Tunique ; & tout cela est accompagné des prières convenables à ces ornemens , qu'ils baissent en même tems : ce que nous avons expliqué , en parlant des Cérémonies Religieuses des Catholiques. De là le Prêtre passe au (d) Manipule. Les Grecs en ont deux ; un pour le bras droit , l'autre pour le gauche. Ils représentent les liens de Jesus-Christ , & il n'appartient qu'au Patriarche d'en avoir deux. Ensuite il prend & baise l'étole ; de même la ceinture qui , selon la prière , le ceint de force ; & (e) le *général* , qui est (f) comme un glaive sur sa cuisse. Ce *général* représente typiquement le linge qui servit à laver les pieds au Sauveur. Du *général* il passe à (g) la planette avec les mêmes cérémonies. La Chastubie ou Planette des Patriarches est toute parfumée de Triangles & de Croix. Les Croix l'ont fait nommer des Grecs *Polyssaorium*. Les Triangles représentent Jesus-Christ qui est la *Pierre angulaire*.

Ensuite le Prêtre & le Diacre vont à la *Prothèse* , & se lavent les mains , en récitant dans leur Langue le *Lavabo* , &c. La *Prothèse* est un petit Autel à gauche du grand , & il y en a trois dans le Chœur , ou le Sanctuaire. Le grand Autel , ou la Sainte Table est au milieu. On y met la Croix & le Livre de l'Évangile. Le second Autel est à droite. On y pose les Vases sacrés , les Livres & les habits Sacerdotaux.

L2

(a) Edit. de Venise in 4. apud Juliano, très-peu correcte , tant pour le Grec que pour le Latin. Comme on n'avait besoin que du sens de la Liturgie , on s'est servi de celle-là faite de mieux.

(b) *Stocharium*.

(c) *Orarium*. Le mot est Latin , quoi qu'employé par les Grecs.

(d) *Epimanica*, Manipule.

(e) Le *Général*, ou l'*Epigonatium*, se met sur les épaules des Célébrants qui est consacré en dignité. Aussi le dit la Liturgie de St. Chrysostome.

(f) En le bénissant & le baissant , il dit , *assurgens gladius super femur tuum.*

(g) La Chastubie, l'*Analoum* en Grec.

ers, à me-
 d'eux le
 moi s'étanc
 ne travail-
 leur fert de
 quelque lé-
 table, ils
 Service du
 ron à huit
 se coucher
 ner à l'E-
 le monde
 d'ôter leur
 couchent

ence & la
 ce un Dia-
 font trois
 suivi d'une
 Le Diaere
 qui présen-
 des Latins,
 & du saint
 omnium au
 c. *Græcum*
 sive la dili-
 Entre les
 l par *Col-*
 se posé sur
 u'il appela-
 qué sur la
 emens sur
 Diaere se
 ut cela est
 tems : ce
 atholiques,
 ur le bras
 il n'appar-
 même la
 f) comme
 à laver les
 monies. La
 de Croix.
 tent Jésus-

s, en ré-
 gauche du
 el, ou la
 Le second
 eerdotaux.
 LA

et sur les pe-
 aré. Ainsi le
 asanges gla-



A Pan de la Communion chez les Grecs. B L'étoile. C L'Evêque tenant le chandelier à trois et à deux branches. D L'éventail. E Le Corban ou pain de la Communion des Egiptés.



U. A. R.



BUEQUE bénissant les eaux.



PATRIARCHE de Constantinople.

1. PAPAS ou PRETRE dans ses habits Pontificaux. 2. Cloche des Calogers.



3. ARCHIPRETRE, ou PROTOPAPAS.



4. FIANCEE Grecque sur un sofa.

5. PAPAS ou robe, Kurte.

La
prép
celui
deva
le pa
crois
noire
parol
autre
guel
topér
te
niato
Seign
guel
par le
sur la
mole
la
me le
coute
foldat
Diacon
& pro
fort a
domi
de ch
d'inter
est tr
Grecs

La
l'honn
che de
Mere
ge. Le
beure
ces ex
teurs o
tain G
pain
me B
- le &
- corp
- le ve
pain,
font d
que le
Liturg
raclue
nouvel

(a) r
doit repr
Jesús Ch
est cité
de notes
(b)
mémoire
(c) V
voir des
(d) C
ment H
Le Diacon
quelque
Christian

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 109

La Prothèse est à main gauche, en entrant dans le Sanctuaire. C'est-là que le Prêtre prépare le Sacrement. Le Diacre y porte le pain & le vin, la Patène & le Calice, met celui-ci du côté droit, & la Patène du côté gauche. Ils font tous deux trois inclinations devant la Prothèse. Le Prêtre, après y avoir ajouté la bénédiction, prend de la main gauche le pain qui (a) doit être offert, de la droite (b) le couteau, duquel il fait une croix à l'endroit de la marque (c) qui est sur ce pain, en disant trois fois : *En mémoire de J. C. notre Seigneur, notre Dieu & notre Sauveur* ; & comme il achève ces paroles, il perce cette marque au côté droit & la fend en croix, en prononçant ces autres paroles : *Il a été mangé comme une brebis à la boucherie. En la perçure au côté gauche il ajoute, & comme un agneau qui ne cria point quand on le tonda. A la partie supérieure de la marque il dit, son jugement a été élevé (ou manifesté) dans l'humilité ; & lorsqu'il perce l'inférieure, qui est celui qui publiera (ou expliquera) sa généalogie ?* A chaque partie de l'action du Prêtre, le Diacre répète ces mots : *prions le Seigneur* ; & prenant son (d) étole de la main droite, il dit au Prêtre, *élèvez Seigneur*. Alors le Prêtre, après avoir percé encore une fois ce même pain obliquement par le côté droit, dit ces paroles : *sa vie a été élevée*, &c. Ensuite il met le pain sur la Patène ; & au moment que le Diacre lui dit, (e) *immolez Seigneur*, il l'immole en croix, comme pour imiter le sacrifice de la Croix. *Immolez*, dit-il, *pour la vie & le salut du Monde l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du Monde*. De même lorsque le Diacre lui dit, *ouvrez Seigneur*, il ouvre le reste du pain avec son couteau par le côté droit, faisant à son action l'application de ce passage, *un des soldats ouvrit son côté avec sa lance, & il en sortit du sang & de l'eau*. Alors le Diacre verse le vin & l'eau dans le calice ; les mêle pour mieux représenter la passion, & prononce la bénédiction. La coutume de mêler l'eau avec le vin dans le Calice est fort ancienne, & même de l'Eglise primitive ; ce que les Protestans ne nient pas. On donne pour origine de cet usage, que les fideles d'alors vivant aux Agapes, ou festins de charité, le même vin qu'ils prenoient à la Communion, on auroit pu les accuser d'intempérance, s'ils n'eussent pas abatu, avec le secours de l'eau, la force du vin qui est très-violent en Asie. Il se peut donc que ce soit là l'origine de la pratique des Grecs.

La Liturgie continue ainsi. Le Célébrant prend un second (f) pain, en disant : *l'honneur de notre bienheureuse Dame*, &c. il élève le pain, & le met au côté gauche de la première portion. C'est ce que les Grecs appellent la *particule de la Vierge Mère de Dieu* ; & son trouve même qu'on est allé jusqu'à l'appeller le *corps de la Bienheureuse Vierge*. Ces expressions hardies, & les figures trop fortes établies ensuite sur ces expressions hardies, défauts ordinaires aux Grecs, ont donné lieu à quelques Auteurs d'avancer que les Grecs croient une présence réelle du corps de la Vierge. Un certain Gny le Carme compte libéralement entre les erreurs des Grecs, que les restes du pain consacré sont les restes du corps de la bienheureuse Vierge ; & le bon homme Boucher, autre Religieux, écrit « que les Grecs ont tous une opinion assez ridicule » le & fort extravagante, que sous les parcelles de l'Hostie consacrée est réellement le corps de la Vierge, comme sous les parties principales de ladite Hostie est réellement le corps précieux de son Fils, &c. » Le Célébrant prend ensuite une troisième portion du pain, & une quatrième, &c. dont il fait le même usage que des précédentes. Elles sont destinées à St. Jean Baptiste & aux autres SS. tant les Prophètes & les Apôtres, que les Peres, les Martyrs, &c. St. Chrysostome a (g) la sienne seul, à cause de sa Liturgie. Toutes ces portions vont jusqu'à neuf, & représentent, dit-on, les neuf hiérarchies des Anges. Après cela le Prêtre prend encore du pain, & en consacre de nouvelles portions, comme auparavant ; savoir pour l'Archevêque ou l'Evêque du

(a) *Μυστικὴ ὀψάριον*. Ce pain est rond, parce qu'il doit représenter les deniers que Judas reçut pour trahir Jésus Christ. Vol. Duand cité par Goss, qui a son tour est cité par le producteur Allemand d'un immense Atlas de notes sur Christ. Angelus.

(b) *Αγία Λαβεία*. Ce couteau a le nom de lance en mémoire de celle qui perça le côté du Sauveur.

(c) Voici la figure de cette marque, dans laquelle on voit des caractères qui signifient *Jésus Christ a vaincu*.

(d) Quoique l'Oracion des Grecs ne soit pas absolument étole, il ne se peut pas traduire autrement. Le Diacre le prend de la main droite, lorsqu'il doit faire quelque chose avec attention. Avant l'établissement du Christianisme, l'Oracion servoit à demander le silence &

l'attention au peuple.

(e) Ce n'est point ici la véritable Consécration, ni le vrai sacrifice, & quoique le Prêtre applique à toutes les parties de cette immolation des paroles, qui regardent particulièrement le sacrifice de Jésus Christ, elle n'est qu'une disposition ou une préparation au sacrifice. Pour ces raisons on a traduit le mot *immolez* dont se sert le Prêtre, par celui de *immolez*. L'immolation étoit chez les anciens Payens un préliminaire du sacrifice.

(f) On phôte une autre portion du pain, dont il forme, comme de la première, une espèce de Triangle. Le Grec se sert du terme de *Prophora*, qui signifie offrande ou oblation.

(g) Vol. Ricaut. Etat de l'Eglise Grecque.

Diocèse dont est le Prêtre qui célèbre, & pour les Prêtres, les Diacres & tous ceux qui sont dans l'ordre de Prêtrise; ensuite en mémoire des fondateurs de l'Eglise où l'on célèbre la Messe, & pour la rémission de leurs péchés. Ici l'on nomme aussi les vivans qui ont voulu être nommés dans les prières, sur-tout, dit R. (c) ceux qui ont païé pour faire dire cette Messe, & les morts pour lesquels on veut qu'il se fit une commémoration. L'Eglise Grecque offre ces particules, & afin que le Seigneur place leurs ames dans un lieu de lumière & de rafraichissement. (b) Pour la mémoire & le repos des ames de ceux qui dorment, & de tous les fidèles qui reposent dans l'espérance de la Résurrection à la vie éternelle, &c. Le Célébrant met cette dernière portion à sa gauche. Il avoit mis l'autre à sa droite.

Ensuite le Diacre prend l'encensoir, & présente l'encens au Prêtre, afin qu'il le bénisse. Le Prêtre le bénit, & encense l'Asyrisque. C'est une (e) étoile d'argent, que le Prêtre pose sur le pain sacré, en prononçant en même tems ces paroles; *L'étoile s'arrêta à l'endroit où l'enfant étoit posé*, &c. C'est aussi un voile sur lequel on a peint ou brodé une étoile. Ce voile ou cette étoile signifient, que le pain qui en est couvert, & qu'on va consacrer, est véritablement descendu du Ciel. Selon Tournefort & autres, l'Asyrisque est une croix d'argent, ou d'étain, que le Célébrant met sur le bassin où sont toutes les parties du pain à consacrer, c'est-à-dire la Patène. Cette croix empêche, que le voile dont il le couvre ne porte sur ces parcelles. Cette action est suivie de quelques autres prières, après lesquelles il encense aussi les voiles dont il couvre la Patène & le Calice. Outre ces voiles qui sont destinés à couvrir séparément le pain & le vin, il y en a un commun, que les Grecs appellent *Air*, dont le Célébrant couvre l'une & l'autre Espèce. Alors le Prêtre & le Diacre joignent les mains, & adorent les saints dons, en prononçant cette prière: *béni soit le Seigneur*, &c. Le Prêtre en prononce une autre que la Liturgie appelle *la prière de l'offrande*, après laquelle il encense la Prothèse & fait l'absolution. Ici le Prêtre dit une prière, où St. Chrysostome est nommé immédiatement après la Sainte Vierge. Celle que le Diacre dit en particulier, après avoir repris l'encensoir de la main du Prêtre pour encenser lui-même en croix la sainte Table, c'est-à-dire le grand Autel, est conçue de la manière suivante.

« Vous avez été corporellement dans le sépulchre: votre ame est descendue dans les Enters comme Dieu; vous étiez dans le Paradis avec le larron, mais vous vous êtes assis sur le trône céleste avec le Pere & le Saint Esprit, où vous remplissez toutes choses par votre immensité. » Enfin il récite le *Miserere*, encense le Chœur ou le Sanctuaire, le Temple, la sainte Table & le Prêtre, & remet l'encensoir à sa place. Telles sont les cérémonies, que le Prêtre Grec met en usage à l'égard des Espèces qu'il prépare sur la Prothèse. C'est donc ici une préparation, plutôt qu'une consécration parfaite qui se fait seulement sur le grand Autel. Quelques-uns ont appelé le pain de la Prothèse déjà en état d'être porté sur le grand Autel, le *corps mort* de Jésus-Christ; d'autres le *corps de Jésus-Christ imparfait*, parce que la consécration qui le rend corps de Jésus-Christ, n'est pas encore faite. Cela n'empêche pas que les Grecs ne se servent des expressions les plus fortes, les plus sublimes, & les plus mystiques à l'égard de ce pain, comme s'il étoit déjà *transsubstantié*. De là (d) quelques Protestans concluent que puisque les Grecs emploient des expressions si mystiques au sujet du pain non consacré, qu'ils en parlent comme si c'étoit Jésus-Christ lui-même, &c. on ne doit pas trouver étrange qu'ils parlent avec quelque exagération du pain consacré. Le dessein est d'é luder par là les preuves que ces expressions exagérées semblent fournir: quoi qu'il en soit, laissons la dispute à qui elle appartient: nous en avons déjà traité assez au long dans la première Partie.

On prétend trouver des traces de ces *particules* dont on vient de parler dans les usages suivans: 1. Dans le partage des Victimes en plusieurs pièces chez les Juifs & chez les Païens. 2. Dans la fraction du pain, dont il est assez souvent parlé dans le tems des Apôtres & de l'Eglise des trois premiers siècles. 3. On croit pouvoir mettre en parallèle avec la distribution des *particules* des Grecs l'usage des Juifs, qui mettent à part un morceau de pain ou de gâteau, &c. pour Dieu ou pour le Prêtre qui le représente; & celui des anciens Païens, qui donnoient aux Dieux une partie de tout ce qu'on servoit aux repas, croyant que les (e) Dieux se trouvoient à

(a) *Etat de l'Eglise Grecque* Chap. IX. Tout ce qu'il rapporte de la manière de consacrer les portions, ou particules, se trouve à peu près conforme à la Liturgie de St. Chrysostome.

(b) *Voi. Liv. 5. Chof. & Hæret. Pontifical. Græc. p. 5.*

(c) *Voir à la page 108. la Figure de cette Etoile.*

(d) Claude, *Réponse à la Persepolis*, &c. Liv. III. Chap. 4.

(e) *Mos erat & mensa cratera ad ipsos Deos. Ovid. Fast. Lib. VI.*

tabi
foin
Ad
" d'
" g'
" l'
" M
" D
" pi
" la
L
ven
de F
dans
dans
dina
cierge
" de
" co
" dis
" tre
" pa
" con
" g
non c
qui e
des p
est un
quens
me q
fois r
qui l'
font p
Traus
ajou
la cre
niers
&c. &
que to
Il se
métan
soit ex
tiens,
& qu'
de tou
topule
pain e
gemen
Apr
litigieu
Ouvra
selon

(a)
(b) P
vel Bill
Journal
rapport
tées,
Grecs à
les tou
(c) F
(d) L
(e) L

ous ceux
lité où l'on
les vivans
ux qui ont
u'il se fit
fin que le
pour la mé-
ni reposent
met cette

fin qu'il le
gent, que
Etoile s'ar-
a peint ou
ouvert, &
autres, l'As-
bassin où
empêche,
ie de quel-
la Patène
& le vin,
re l'une &
les saints
pronon-
il encense
ostome est
particulier,
e en croix
s suivante.
e dans les
s vous êtes
ssez toutes
eur ou le
à la place
les Espèces
consecra-
le pain
de Jésus-
qui le rend
Grecs ne se
es à l'égard
concluent
mon confa-
pas trouver
est d'éluder
il en soit,
long dans

rtler dans
chez les
vent par-
croit pou-
des Juifs,
u pour le
Dieux une
duvoient à

ette Etoile.
ce. Liv. III.

Om. Ovi

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 111

eable avec eux. Chez les Romains *Vesta* (a) étoit toujours servie avec beaucoup de soin & de propreté. Il faut remarquer à cette occasion (b) l'usage des Moines du Mont Athos à l'égard de la Sainte Vierge. « A l'entrée de table, un Moine coupe le quart d'un petit pain, qu'il met sur un plat, ou dans une boîte devant l'Image de la Vierge qui est placée sur un guéridon. Le repas étant béni, ce morceau de pain, que l'on appelle *Panagia*, est porté à l'Abbé qui l'élève en disant, *grand soit le nom*. Les Moines répondent, *de la sainte Trinité*. L'Abbé continue, *Très-sainte Mere de Dieu, soyez-nous en aide*. Les Moines répondent, *par son intercession, ô Dieu, ayez pitié de nous & nous sauvez*. Ensuite l'Abbé prend un peu de la mie de ce pain & la mange : les Moines achèvent le reste. »

La translation des *dons*, ou des *espèces* de la Prothée au grand Autel, où elles arrivent au chant de l'Hymne appelé *Chérubique*, signifie l'entrée de Jésus-Christ venant de Béthanie en Jérusalem. C'est Germain, ce Patriarche de Constantinople qui vivoit dans le huitième siècle, si fertile en types & en allégories ingénieuses, qui nous le dit dans sa *Théorie des Mystères*. Les Grecs témoignent en ce moment une dévotion extraordinaire, beaucoup plus même qu'au tems de la Consécration, auquel tems ils éteignent les *cierges*, & ne pensent plus à ce *saint Mystère*, dit (c) *Tournesfort*. (d) « Les uns font des inclinations & des révérences profondes : les autres se prosternent jusqu'à terre ; comme étant à recevoir le Roi de l'Univers invisible, que ses Anges accompagnent. Je ne dis rien des Prières, ni de la ferveur avec laquelle on se recommande à celles des Prêtres. Il suffit de faire remarquer, que les Grecs, dans cette ferveur de dévotion, parlent à Jésus-Christ comme présent, en lui disant les mêmes paroles que le Brigand converti : *Seigneur, souvenez-vous de moi*, &c. à quoi le Prêtre répond, *que le Seigneur se ressouvienne de nous*, &c. » On attribue cet excès de dévotion pour les espèces non encore consacrées, à l'opinion erronée de Marc d'Éphèse, qui vivoit en 1440. & qui enseignoit que la Consécration se fait par les prières du Prêtre, & non pas en vertu des paroles sacramentelles. Ainsi on ne doit point dire, que l'adoration du *Sacrement* est une chose inconnue aux Grecs, mais qu'elle leur est mal connue, & qu'ils la pratiquent à contre tems ; ce qu'il faut attribuer à leur ignorance, & à la mauvaise coutume qui s'est invétérée chez eux. Avec le tems cette coutume a force de loi ; quelquefois même elle devient une espèce d'article de foi, qui fait soupçonner d'hérésie celui qui l'attaque. Les Protestans, tout *Évangéliques* & *Réformés* qu'ils prétendent être, ne sont pas exemts de ce défaut. Il ne faut pas non plus soutenir si hardiment, que la (e) *Transubstantiation* est inconnue aux Grecs. Il est vrai que (f) le terme qu'on emploie aujourd'hui, n'est pas fort ancien chez les Grecs : mais cela ne fait rien à l'antiquité de la croyance. C'est en vain au reste qu'avec le secours des subtilités, on a fait les derniers efforts, pour trouver de la différence entre les mots qui signifient (g) *changement*, &c. & ce mot qui rend en Grec celui de *Transubstantiation*. Il se trouve que de quelque terme qu'on se serve, selon ces Grecs, le pain est fait le propre Corps de Jésus-Christ. Il se trouve encore, que dans la profession de foi exigée des Sarrazins & autres Mahométans au douzième siècle, lorsqu'ils embrassoient la Religion Grecque, le Profélyte disoit expressément ; je croi que le pain & le vin sont mystiquement sacrifiés par les Chrétiens. Je croi que le pain & le vin sont véritablement le Corps & le Sang de Jésus-Christ, & qu'ils sont changés par la puissance divine intellectuellement & invisiblement, au dessus de toute possible naturelle. Il se trouve enfin qu'un Grec très-moderne, ce Métrophane Critopule, qui d'abord avoit paru si favorable aux Protestans, déclare formellement, que le pain consacré est véritablement le Corps de Jésus-Christ, mais que la manière de ce changement nous est inconnue, & ne sauroit s'expliquer.

Après ce petit détail où nous ne prétendons qu'élucider une matière qu'on a rendue litigieuse, dont on a déjà parlé, & dont la seule partie historique est de la compétence de cet Ouvrage, nous croions faire plaisir au Lecteur, en lui proposant le sentiment des Grecs, selon l'idée de quelques Protestans célèbres. (h) « Ils regardent, dit-on, tout ce qui le

(a) *Tert. missos Vesta pura plectis cibis*. Idem. *lib.*
(b) Extrait de la Relation de l'Église Grecque par Co-
vel *Bibliothèque Anglaise* Tome V. pag. 1. L'Auteur de ce
Journal rapporte encore deux ou trois autres qui ont du
rapport à celui là, & copie à la mode quelques citations
vaines, non pour montrer le rapport des usages des
Grecs à ceux des Latins, mais pour le donner le plaisir de
les trouver en ridicule.

(c) *Usage de la vie* Lettre III.

(d) Citation du P. *Guar.*

(e) Le Pontifical des Grecs, au Chap. de la Consécra-

tion de l'Autel parle positivement du changement de la Vie-
sime non sa glaise, qui sont le pain & le vin offerts sur
cet Autel, au Corps & au Sang de Jésus-Christ. Le
terme de Transubstantiation n'y est pas ; mais qu'est ce
que cela fait ? Telle est toujours la même. Il n'y a que
les thèses & les subtilités des Controversistes, qui
meritent de la différence entre les idées & certains mots.

(f) *Metaphis.*

(g) *Moralia, met. spiritus, met. archeolus.*

(h) Claude, Réponse à la Préface de la Foy Liv.
III. Chap. 13.

« fait dans le Sacrement de l'Eucharistie, comme une représentation mystique de toute l'Oeconomie de Jesus-Christ. Ils considèrent le pain en deux divers tems ; sur la Prothèse, c'est un type, ou une figure ; sur le grand Autel, c'est le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Selon les Grecs, le pain & le vin y sont changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ, après avoir été parfaitement consacrés par la prière & l'invocation du Prêtre, & par l'avènement du St. Esprit ». C'est ici où l'on tâche de se rendre favorables les termes Grecs, & de montrer qu'ils n'expriment ni la même idée, ni le même changement que celui de Transubstantiation. Voici ce qu'on peut avancer pour diminuer les difficultés. S'il étoit vrai que chaque point Physique de la matière fût composé de parties indivisibles & absolument insensibles, il pourroit être vrai aussi, que l'étendue ne contiendrait point l'essence de la matière. Est-il possible de révoquer en doute que l'étendue soit essentielle au corps ; & l'absurdité de ce doute est-elle si bien démontrée, qu'il y ait de l'extravagance à le proposer encore ? Après avoir supposé que l'étendue pourroit bien n'être pas essentielle à la matière, si l'on ajoute que le Corps de Jesus-Christ ne se corrompt jamais, ni ne se consume, la contradiction diminue encore plus sensiblement ; parce qu'alors il peut être pris & repris par des millions d'hommes, & le miracle se réduit à une seule difficulté, qui est que le même Corps puisse être consacré & donné dans le même instant par des milliers de Prêtres éloignés les uns des autres, &c. C'est ainsi que s'exprime l'Auteur de la première Edition de cet Ouvrage : mais sans chercher à diminuer le miracle, & à en lever les difficultés par des raisonnemens Philosophiques sujets au doute & à l'erreur, que ne convient-on plutôt de toute la grandeur & de toute l'étendue du prodige. Plus il est inexplicable, plus il souffre de difficultés, plus il porte de marques d'une opération surnaturelle & divine. Si nous le comprenons, il cesseroit d'être un miracle & un mystère.

« Les Grecs, ajoute-t-on, ne pouvant donc expliquer le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ », (ce que toute la science humaine ne sçauroit faire) « ils prennent quelquefois le parti d'arrêter la curiosité, & de remettre cette connoissance & cette détermination à Dieu, demeurant quant à eux dans la généralité. Mais, continue-t-on, malgré cette généralité, les Grecs ne laissent pas de déclarer plus particulièrement leur pensée touchant la nature du changement qui arrive au pain & au vin, & les fait être le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Ils croient qu'il se fait un composé du pain, du vin, & du Saint Esprit ; que ces (1) espèces gardent leur nature, quoi que jointes de telle manière à la Divinité, que non seulement elles sont changées en la vertu du Corps & du Sang de Jesus-Christ, mais que même elles sont faites, par cette intime union, ce Corps & ce Sang ».

Sur ce fondement on établit les rapports & les différences des Grecs avec les Latins de la manière suivante. « Ils conviennent dans les termes généraux, qui marquent le changement du pain & du vin ; dans les expressions qui portent que le changement se fait au véritable Corps de Jesus-Christ né de la Vierge ; en ce qu'ils rapportent ce changement au Saint Esprit, qui survient sur le pain, & en fait le Corps de Jesus-Christ ; enfin en ce qu'ils disent les uns & les autres, que ce changement est l'effet de la Toute-puissance Divine ; effet, qui est au dessus de toutes les Loix de la Nature. Ils diffèrent en ce que les Latins croient que la substance du pain cesse d'être, « quoi que les accidens demeurent, & que les Grecs la conservent ; en ce que les Latins croient que la substance du pain passe toute entière en celle du Corps, par une conversion qui détruit la substance du pain, au lieu que les Grecs croient qu'à la substance du pain il se fait l'addition d'une autre substance ; en ce que selon les Latins, la substance reçue dans le Sacrement est numériquement le Corps dont Jesus-Christ étoit revêtu sur la terre. Les Grecs croient bien que le Corps né de la Vierge & le pain du Sacrement ne sont pas deux corps, mais un tout qui n'en fait qu'un seul ; cependant leurs raisons & leurs explications marquent qu'ils n'entendent ni une unité absolue, ni une identité numérique, suivant le sentiment des Latins ». On leur attribue ensuite cette comparaison. « Comme ce qu'un enfant mange & boit ne fait pas un autre corps, mais le même, encore qu'il en reçoive de l'accroissement ; ainsi le pain du Sacrement, qui augmente le Corps de Jesus-Christ, ne fait pas deux corps, mais un seul. Par conséquent cette substance que nous recevons de la bouche du

» corps

(*) Notez que le passage produit pour justifier cette opinion, montre, que Dieu a permis que les Communiants continuellement de voir les accidens du pain & du vin, de peur qu'ils n'eussent horreur de voir de la chair & du sang. Le passage de St. Jean Damascène ne prouve pas mieux. Seulement on entrevoit les efforts d'un Auteur, qui tâche de mettre à notre portée des choses inexplicables & incompréhensibles.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 113

• corps dans l'Eucharistie, est différente de celle que Jésus-Christ avoit sur la terre, & qu'il a encore dans le Ciel, bien qu'elle ne fasse pas un autre corps. Un corps augmenté est bien le même qu'auparavant, mais l'augmentation ne peut jamais être abolue, & l'invocation de se rendre le même diminue les parties qui se rendent. On ne peut donc pas dire que le pain est changé au corps même, au véritable Corps de Jésus-Christ, ne s'accordent nullement avec les Latins dans le sens de ces expressions. Les Latins entendent, que ce qui étoit auparavant du pain ne l'est plus; les Grecs, que ce qui est encore du pain est aussi le corps. Mais outre qu'il ne faut jamais trop presser les comparaisons, sur-tout quand elles entrent dans des matières obscures & embarrasées, que les difficultés insurmontables mettent hors de notre portée; outre cela, dis-je, les Grecs ne réussissent pas toujours à les faire justes. Il est d'ailleurs impossible de conserver la justesse & la précision dans les comparaisons que l'on fait, pour éclaircir des choses dont on ne sçaitoit soi-même se faire une idée.

Le Système des Latins, continue-t-on, conduit à des conséquences & à des usages que les Grecs ne sont pas obligés d'admettre selon le leur; comme l'existence des accidens sans sujet, (a) celle d'un même corps en plusieurs lieux, celle de ce même corps privé de toutes ses dimensions, l'adoration souveraine de l'Eucharistie. Outre cela, les Latins sont obligés à rendre raison de certaines expériences naturelles, qui marquent que la substance du pain demeure. Les Latins croient que les méchans reçoivent le Corps & le Sang de Jésus-Christ de la bouche du corps, quoi qu'à leur condamnation: au lieu que les Grecs soutiennent, que le pain & le vin ne sont faits ce corps & ce sang que pour les fidèles seuls. On cite divers Auteurs, qui justifient que les Grecs ont cette opinion. Leurs passages, dit-on, sont si formels, qu'il ne paroît pas possible de les rendre favorables au sentiment Catholique. On essaiera peut-être de les rapprocher par ce tour: *Les Pécheurs & les méchans ne ressentent point les effets salutaires, ni la vertu efficace que le Corps & le Sang de Jésus-Christ font sentir aux Fidèles qui les reçoivent.* Quoi qu'il en soit, on pourroit nier les conséquences que l'on prétend en tirer, parce que les Grecs, qui n'ont pas à beaucoup près autant subtilité sur ces matières, que les Catholiques & les Protestans, ne se sont pas mis en peine de les prévoir; sans parler de leur ignorance, &c. Les Grecs croient aussi que l'Eucharistie rompt le jeûne; & de là on conclut qu'ils la regardent comme un aliment, qui se digère, &c. A cause de cela on les compare aux *Stercoranistes*. N'oublions pas à cette occasion l'inutile & dangereuse dispute de certains Moines Grecs du douzième siècle, qui s'avisèrent de mettre en question, si les mystères étoient corruptibles ou incorruptibles. C'est à ces cerveaux desséchés, & brûlés dans la solitude, que l'on doit ces subtilités ridicules & extravagantes. Au reste Zonare se tire ingénieusement d'affaire en cette occasion. « Le pain, dit-il, est la chair même de Jésus-Christ morte & ensevelie. Elle descend comme telle dans l'estomac, qui est semblable au sépulcre: mais elle revient aussi-tôt à l'incorruption, &c. » Enfin on tire des conclusions de certains usages, contre ceux qui veulent que les Grecs adorent la substance de l'Eucharistie. Ces usages sont, que les Grecs (b) distribuent l'Eucharistie sous les deux espèces; qu'ils la font prendre aux petits enfans; qu'ils communient debout & non à genoux; que les Prêtres, quand ils tiennent le Saint Sacrement, le pressent dans leurs mains, & le mettent sur leur tête; que l'ayant consumé, ils frottent & essuient leurs doigts à leurs cheveux; qu'auant du calice, ils s'essuient aussi-tôt la bouche avec la main ou avec un petit linge; que leurs Liturgies disent, que le Prêtre après avoir communiqué, essuie ses lèvres & les bords du calice avec le voile qu'il a en main; usages, dit-on, fort opposés à l'adoration de la substance de l'Eucharistie. A ces usages il faut ajouter, que selon ceux qui ont voyagé en Grece & en Asie, les Grecs (c) ne se prosternent point devant le Saint Sacrement porté aux malades; qu'ils ne l'exposent point en public pour être adoré, (d) excepté dans l'acte même de l'administration; qu'ils ne le portent point en procession; & qu'ils n'ont point institué de Fêtes à son honneur. (e)

(a) On ne sçaitoit éviter de tirer ces trois conséquences de l'opinion des Grecs, & pour s'en convaincre on n'a qu'à lire attentivement les extraits qu'on vient de donner. A l'égard de l'adoration, il n'est pas plus possible de la séparer de la Présence, de l'adoption intime, de ce tour que ne fait qu'un corps, que de la Transubstantiation.

(b) Tout ceci est tiré de la Réponcé de Claude aux

deux Traités, &c.

(c) Voy. Ricaut, & autres.

(d) Ricaut, Etat de l'Eglise Grecque, Chap. 9.

(e) Le Ministre Claude & quelques autres Protestans ont eu beau subtiliser sur cette matière, pour affoiblir tant de preuves convaincantes qui sont rapportées dans l'Ouvrage de la Perpetuité de la Foi, au sujet de la croyance des Grecs sur le mystère de l'Eucharistie; il sout ce

114 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

C'est ici que nous terminons cette digression, qui peut-être ne sera pas jugée inutile. On l'a réduite autant qu'il étoit possible, à ce qui n'est qu'historique, uniquement pour répandre plus de jour sur les cérémonies dont on a entrepris la description. Nous revenons à cette description, conformément à la Liturgie de Saint Chrysostome.

Après avoir encensé le Célébrant & la sainte Table, le Diacre s'approche de lui : ils se tiennent debout devant cette Table. Atant (a) fait ensuite chacun en particulier un acte de vénération avec une prière convenable, le Prêtre célébrant baise l'Évangile, le Diacre la sainte Table. Celui-ci s'incline ensuite devant le Prêtre ; & tenant son *Horraire* de trois doigts de la main droite, lui dit : *il est tems de (b) sacrifier au (c) Seigneur ; Bénissez (d) Maître.* Le Prêtre bénit ; le Diacre répond, *priez pour moi :* le Prêtre reploque par deux ou trois mots de prière, & le Diacre y ajoute trois fois *Amen.* Ils disent aussi l'un & l'autre jusqu'à trois fois, *Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres.* Le Diacre sort du (e) Tabernacle ; il adore trois fois, & redemande d'une voix distincte la bénédiction ; le Prêtre la donne selon la formule ordinaire, à quoi le Diacre & le Chœur répondent encore *Amen ;* & c'est ici que l'on prie pour la paix, pour le salut des Fidèles, pour l'Église où l'on est, & pour ceux qui s'y trouvent assemblés pour y faire leurs dévotions, pour le Patriarche, ou l'Archevêque & les Dignités inférieures de l'Église, pour les Souverains, pour la santé, pour la fertilité de la terre, pour les Voyageurs, les malades, les captifs, &c.

Après ces prières commence la première Antienne. Nous passons l'oraison secrète & quelques répons du Diacre & du Chœur : le chant de la première Antienne par ce Chœur, ou des (f) *Typiques*, si c'est un Dimanche ; l'Oraison secrète de la seconde Antienne dite par le Prêtre ; la seconde Antienne chantée par le Chœur ; (g) les *Typiques* chantés encore ; les répons qui les suivent ; la troisième Antienne ou le (h) *Tricette*, chanté par le Chœur ; les *bénédictiones* chantées aussi quand c'est un Dimanche. Nous omettons aussi les trois inclinations du Prêtre & du Diacre devant la sainte Table, lors que le Chœur est parvenu au *Gloria Patri ;* l'Évangile rendu au Diacre ; leur sortie par la porte qui est au septentrion, pour rentrer ensuite dans le Sanctuaire ; les nouvelles inclinations du Prêtre & du Diacre ; l'Horraire repris par celui-ci ; l'Oraison d'entrée dite secrètement par celui-là ; le Diacre tourné vers le Prêtre, lui demandant la *bénédiction de la sainte entrée*, & montrant en même tems l'Orient ; le Prêtre faisant le signe de la Croix vers cette partie du monde, & bénissant la *sainte entrée.* Nous ne croions pas non plus qu'il soit nécessaire d'ennuier méthodiquement le Lecteur, par le détail précis & régulier des prières, qui précèdent ou suivent les cérémonies à la Messe des Grecs comme à celle des Latins.

Après cette bénédiction de l'entrée, l'Évangile aiant été baissé encore par le Diacre, ou *salué*, selon le terme de l'original, ce Diacre se présente devant le Prêtre, leve un peu les mains, & montre l'Évangile, en disant à haute voix : *voilà la véritable sagesse.* Le Prêtre & le Diacre rendent les hommages convenables : celui-ci met l'Évangile sur la sainte Table ; & les Chantres chantent les (i) *Tropaires* qui sont propres au jour. Vers la fin du chant, le Diacre demande avec les mêmes cérémonies qu'auparavant la *bénédiction du tems du Trisagium.* Tout ressemble ici à ce qui a précédé. Le Chœur répond *Amen* à la prière du Prêtre ; le Chœur chante le *Trisagium* : cependant le Prêtre fait tout bas, ou secrètement l'oraison qu'on appelle du *Trisagium* ; le Chœur répond à cette oraison. On trouve dans ceux qui ont écrit sur l'Histoire Ecclésiastique, diverses remarques curieuses sur le *Trisagium.* Nous rapporterons ici à ce sujet un miracle,

beau criet que la plupart des attestations qu'on y trouve sont ou obscures, ou mendées, ils n'ont rien gagné ; & ce Livre sera toujours un monument authentique qui prouve la conformité de la foi des Grecs avec les Catholiques, au sujet de la Présence réelle. Que si on ajoute encore que depuis le tems de M de Nointel Ambassadeur à la Porte, qui envoya en France toutes les attestations & les actes de foi, il s'est tenu des Conclaves parmi eux qui les confirment, il n'y a qu'une invincible opiniâtreté qui soit capable de dispenser.

(a) Le Latin traduit *venerantes*. & le Grec a *προσκύνησαν*. Ici, & en divers autres endroits de cette description, on traduit par *faire un acte de vénération*, *s'incliner*, ou *faire des inclinations*, *rendre des hommages*, pour mettre de la différence entre cette vénération qui demande qu'on touche de son front la terre, & celle qui tient un milieu entre le simple respect & le culte Religieux.

(b) *Κύριε εὐχαρίστησον.*

(c) *Κυρίε.*

(d) *Δέσποτα*, Maître ; Le Latin de la Liturgie traduit l'un & l'autre terme par *Dominus*. Je crois devoir mettre une différence bien marquée entre le Seigneur & le Serviteur,

(e) *Βηθλεμ*, traduit plus haut par le mot de *Sanctuaire*, &c.

(f) Ce sont les *Pseaumes* CII. CXIV. &c. qu'on appelle *Typiques*. Les deux parties du Chœur les récitent alternativement.

(g) Les seconds *Typiques*.

(h) *Tricette*, chant ainsi nommé, comme qui disoit troisième & sixième. L'Office Diurne a neuf chants, l'Office de la Messe en prend deux ; le troisième & le sixième, qui font le *Tricette*.

(i) C'est-à-dire, le chant qui est à l'honneur du saint dont on célèbre la Fête.

qui
Pie
de.
à e
ave
hér
Pen
me
s'ava
Tou
Il e
min
cent
bran
cept
fort
gile.
Lect
du S
balu
étoie
l'Éva
gile.
les a
Ici
deux
des C
qui l
tre d
Grec
& de
répon
Table
bique
tel, e
Ap
Diac
(f) v
paten
l'ence
se pré
Les P
que a
rance
chose
jusqu'
bénif

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 115

qui, par les circonstances, peut être mis de pair avec d'autres aussi célèbres. Lors que Pierre le Foulon, Chef des *Theopaschites*, qui vivoit dans le cinquième siècle, eut effaié de faire accepter le *Trisagium* avec cette addition, *qui avec été crucifié pour nous*, tout à coup un enfant Grec fut enlevé au Ciel, d'où il revint quelque tems après sur une nuée avec le *Trisagium* tel que les Anges le chantent, & par conséquent sans aucune addition hérétique. Ce miracle se fit à Constantinople pendant un violent tremblement de terre. Pendant le *Trisagium*, les inclinations du Prêtre & du Diacre recommencent, de même que les bénédictions, & continuent jusqu'à ce que le *Trisagium* soit fini. Alors le Diacre s'avance à la porte, & dit : *soions attentifs* ; le Prêtre célébrant ajoute : (a) *paix soit à tous*. Tout ce préliminaire est un commencement de la préparation à la lecture de l'Evangile. Il est suivi de quelques autres formalités mêlées de cérémonies & de prières, qui se terminent par l'encensement de la sainte Table, & (b) du Sanctuaire, &c. Après cet encensement, le Diacre tenant son Horaire comme de coutume, demande au Prêtre célébrant la bénédiction de l'Evangile. Cette cérémonie ressemble à ce qui a précédé, excepté qu'on fait marcher des lampes allumées & l'encensoir devant le Diacre, lorsqu'il sort du Sanctuaire avec l'Evangile pour monter à l'Ambon, & faire la lecture de l'Evangile. Nous avons déjà parlé ailleurs (c) de l'Ambon. C'est un lieu élevé, destiné aux Lecteurs, aux Diacres, aux Prêtres, &c. pour lire, instruire, prêcher. L'Ambon est hors du Sanctuaire, à portée du peuple, mais séparé de la nef par le moien d'un mur ou d'une balustrade. Autrefois l'Ambon pouvoit contenir beaucoup de monde, & par conséquent étoit beaucoup plus grand que les Chaires des Eglises Catholiques. Après la lecture de l'Evangile, le Prêtre dit au Diacre : *la paix soit avec vous* ; & celui-ci lui rend l'Evangile. Quelques prières suivent avec les élévations de cœur, dans l'ordre que la Liturgie les a prescrites.

Ici paroissent les Cathécumenes. On prie pour eux : le Diacre fait en leur faveur des vœux très-ardens ; & à chaque fois le Chœur lui répond (d) *Kyrie eleison*. L'Oraison des Cathécumenes prononcée presque entièrement tout bas par le Prêtre, termine ce qui les concerne ; après quoi le Célébrant déploie le Corporal, voile quarté que le Prêtre déploie après la lecture de l'Evangile. Sur ce Corporal se font les SS. Mystères. Les Grecs y mettent aussi les Reliques de leurs Saints. Sans entrer dans l'énumération des prières & des élévations de cœur alternatives entre le Prêtre & le Diacre, auxquelles le Chœur répond toujours par des *Kyrie* ou par des *Amen*, ni de l'encensement en croix de la sainte Table, & de l'Oraison secrète du Prêtre pendant le chant de l'hymne appelé le *Chérubique*, nous dirons comment les *saints Dons* sont apportés de la Prothèse au grand Autel, qu'on a presque toujours appelé la *sainte Table*, & comment ils y sont consacrés.

Après avoir encensé les *choses sacrées* à la Prothèse, & prié tout bas un moment, le Diacre adresse au Prêtre célébrant ces mots : *élevez, Seigneur* : alors le Prêtre leve le (f) voile, le met sur l'épaule gauche du Diacre, & prie. Ensuite le Diacre prend la patène & la met sur sa tête ; le Prêtre prend en même tems le Calice, & le Diacre l'encensoir. En cet état ils font la Procession dans l'Eglise ; & c'est alors que le peuple se prosterne & adore. Des Grecs ont embrouillé cette manière, en voulant la descendre. Les Protestans, ainsi qu'on l'a déjà dit, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en tirer quelque avantage. *Tournefort* dans ses *Voyages du Levant*, appelle cette pratique *une ignorance inexcusable*. Elle le choque ; & il faut convenir de bonne foi qu'elle a quelque chose de choquant. Pendant cette Procession, le Prêtre & le Diacre répètent une prière jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'entrée du (g) Tabernacle, où l'un & l'autre disent tout haut : *béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Après cela le Prêtre pose les *choses sacrées* sur

(a) Cela se dit chez les Grecs, au commencement, au milieu & à la fin du sacrifice. Le Prêtre & l'Evêque s'en servent également. Cette formule s'emploie aussi au commencement des Sermons, &c. Voy. *Habert's Pontif. Grec.* p. 310.

(b) *Idem*.
(c) *Cérémonies Religieuses des Catholiques*, Tome II. de cet Ouvrage.

(d) *Seigneur, ayez pitié*.
(e) Le *Pontifical Grec* met ici leur renvoi. *Pontif. Gr.* c. *Habert's* pag. 74.

(f) Appelé en Grec *arr*.
(g) *Idem*. Je ne fais au reste si l'on ne doit pas taxer de superstitieux l'usage des Grecs, qui portent les malades & les personnes infirmes près de la porte du grand Autel, afin que cette Procession des *choses sacrées* les tou-

che, influe sur eux, & contribue à leur guérison. De pareils préjugés sont de touses siècles. Souvenons-nous de ces malades portés dans la Pagode d'*Isra* aux Indes, & présentés à ce Dieu, comme on le verra, lorsqu'il sera parlé des Cérémonies Religieuses des Idolâtres, & de ceux que l'on portoit autrefois dans le Temple d'*Ephraïm*. Dieu n'a jamais ni ordonné, ni approuvé de pareils usages dans la véritable Religion. Ainsi s'exprime l'*Editeur* Hollandois. Mais, n'en déplaise à cet Auteurs Protestant, nous ne voyons point que Dieu ait désapprouvé l'usage de porter les malades sur le passage de S. Pierre, dont l'ombre seule guérissoit leurs infirmités, d'où nous pouvons conclure, que la coutume des Grecs que l'on condamne ici n'est ni aussi superstitieuse, ni aussi contraire à la parole de Dieu, qu'on voudroit le faire croire.

le grand Autel ; il ôte les voiles de dessus la Patène & le Calice, & l'air de dessus l'épaule du Diacre, qui encense trois fois les choses saintes. Nous omettons encore plusieurs prières, qui accompagnent ces fréquentes évolutions. Ils adorent tous deux trois fois devant la sainte Table les saints Dons étant sur l'Autel. Le Prêtre fait la prière de (a) la présentation, & la fait secrètement. Après une suite de prières, de mouvemens de dévotion & d'élevations de cœur, le Célébrant fait (b) trois inclinations ; le Diacre baise l'Horire, & fait trois autres inclinations. On récite le symbole, qui diffère de celui de l'Eglise Latine, en ce qu'on n'y dit point que le Saint Esprit procède du Fils, & que par conséquent on le chante sans l'addition, *Filioque*. Ensuite le Prêtre dit, (c) *sursum corda*, pour préparer l'assemblée ; & le Chœur lui répond (d) d'une manière convenable. Le Prêtre récite encore une Oraison secrète ; cependant le Diacre prend l'*aspirisque*, fait le signe de la croix sur la Patène (e) l'esluie sur le corporal, la baise, met l'air, &c. Il passe au côté droit, & agite l'air sur les choses sacrées avec une (f) espèce d'éventail. Cette cérémonie est suivie d'une autre Oraison secrète ; après laquelle le Célébrant s'incline, lève respectueusement la main droite pour bénir le pain, en prononçant tout haut & distinctement ces paroles : *prenez, mangez ; ceci est mon corps*, &c. au lieu que dans l'Eglise Latine, la Rubrique ordonne de dire tout bas ces paroles, qui sont la Consécration. De même l'élevation du Calice est accompagnée de ces paroles : *buvez sous*, &c. *ceci est mon sang*.

Ces deux elevations étant faites, le Diacre quitte son éventail, ôte le voile, & s'approche du Célébrant. Ils font trois profondes inclinations devant l'Autel, & prient secrètement. Le Diacre fait une inclination de la tête, & montrant le pain sacré, demande tout bas la bénédiction de ce pain. Le Prêtre se levant alors, dit (g) secrètement : *Seigneur, faites de ce pain le précieux corps de votre Christ*. Il observe les mêmes choses pour la bénédiction du Calice. Ensuite le Diacre moine de son Horire l'une & l'autre espèce. Le Prêtre les bénit, en disant : *Seigneur, changez-les par votre Saint Esprit*. Ici le Diacre reprend l'éventail ; & le Prêtre dit une Oraison secrète, dans laquelle il fait remarquer quelques-unes de ces expressions, qui ne paroissent pas favoriser l'opinion attribuée aux Grecs, qu'il n'y a que les vrais fidèles qui prennent le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Telles sont celles-ci ; *afin que (ce corps) soit aux Fidèles le rétablissement de leur ame, la remission de leurs péchés, &c. & non pas leur jugement & leur condamnation*. Le Diacre encense ensuite la Table & les Diptyques. Le Latin de la Liturgie met mal à propos *Corporalia* pour *Diptyque*. Les Diptyques étoient des tables ou des registres, qui contenoient les noms des Fidèles, tant morts que vivans. Il y avoit plusieurs sortes de Diptyques ; sur quoi on peut voir le Pontifical Grec d'Habert, p. 156. & suivantes. On fait la commémoration tant des morts que des vivans ; & le Prêtre s'inclinant, récite une Oraison secrète. En faveur des vivans il dit : *pour le salut & la (b) purification de tel ou de tel, & pour la remission des péchés* ; en faveur des morts il dit : *pour le repos & pour la délivrance de l'ame d'un tel*. Ce qui suit consiste en prières pour le Patriarche ou l'Archevêque, pour le Prêtre célébrant, pour toutes les Dignités inférieures de l'Eglise, pour l'Eglise même, &c. en des actions de grâces pour les saints Dons offerts & sacrifiés, en des prières pour obtenir de Dieu sa miséricorde & la protection.

Après ces prières le Chœur récite l'Oraison Dominicale, & le Prêtre célébrant donne la paix. Le Diacre, qui a demandé auparavant qu'on fît une inclination, la fait lui-même ; & voyant que le Célébrant adore, il adore aussi après lui. Quelques autres Oraisons secrètes ayant été prononcées, toute l'assemblée adore de même.

Aussitôt que le Diacre voit le Célébrant étendre les mains, & toucher le pain sacré pour faire l'élevation, il dit ces mots : *soyez attentifs*. Le Prêtre ajoute : *les choses saintes sont pour les Saints*. Par cette formule, le Prêtre invite les Fidèles à participer au Sacrement, & en exclut les prophètes. Le Diacre se ceint ensuite de l'Horire en

manière

(a) Παρουσία, offrande.

(b) Sur ces inclinations, & sur tout ce qui peut s'appeler adoration, comme se prosterner, se lever, se prosterner, se lever & se tenir debout pour rendre un hommage religieux, étendre les mains & se découvrir la tête pour prier, &c. Voy. le Pontif. Grec. d'Habert p. 147.

(c) Uvelez vos cœurs.

(d) Habemus ad Dominum ; nous les élevons au Seigneur.

(e) Ἐστυγίαις ἀέροι. Detegens asram (patenam) ce qui se fait avec ce que les Grecs appellent Μυα.

(f) Sur l'usage de cet éventail, on l'on n'a pas laisé de chercher allégoriquement les mouvemens pleins de surprise & d'admiration des Anges dans toutes les circonstances de la Passion ; sur cet éventail, dis-je, qui paroit plutôt destiné à chasser les mouches qu'à tout autre mystère, voy. Habert dans le Pontifical Grec. p. 112.

(g) Il est bon d'avertir, que par tout où l'on trouve en Grec *μυστήριον*, on traduit indistinctement *secreta* & *secretum*.

(h) Ἐπίστασις, lustration.

ma
Le
le
il
cha
par
tion
que
du
du
Pré
Pré
tre
tre
sans
chés
ble
né
Dien
ce m
vons
Vou
A
ces p
proc
lice,
le s.
E
du v
nant
ple,
& la
anno
cœur
à la
côté
grace
roul
ajout
Prêtre
secau
ajout
s'uit ;
l'abso
Il
Prêtre
fois a
rique
attac
luire
mer e

(a)
non sang
Voy. ce
bett p.
(b)
(c)
134.
(d)
bett Po
(e)

manière de Croix, se tient à la droite du Célébrant, & lui demande la division du pain. Le Célébrant le divise en quatre portions, en disant ces paroles; (a) *L'Agneau de Dieu, le Fils du Père est séparé & divisé: il est séparé sans être pourant déchiré (ou rompu); il est toujours mangé, mais il n'est jamais consumé.* C'est-à-dire, qu'il ne souffre ni le changement, ni la dissolution qui arrivent aux alimens ordinaires. *Il sanctifie ceux qui participent (b) à cette manducation.* Après ces paroles, il prend en sa main une portion du pain sacré; le Diacre lui montre le Calice, en lui demandant de le remplir; à quoi le Célébrant répond par (c) ces paroles: *c'est ici (ou que ce soit ici) la plénitude du Saint Esprit.* En même tems faisant le signe de la Croix, il prend une des portions du pain, & la met dans le Calice, où le Diacre verse aussi de l'eau (d) chaude, que le Prêtre bénit auparavant. Cette eau chaude se verse en forme de Croix. Ensuite le Prêtre présente le pain au Diacre; & le Diacre en le recevant baise la main du Prêtre; & dit ces paroles: *faites-moi participer au Corps de Jesus-Christ notre Dieu & notre Sauveur; à quoi le Prêtre répond; je vous fais participer au Corps sacré & sans tache de Jesus-Christ notre Dieu & notre Sauveur, pour la rémission de vos péchés, & pour vous obtenir la vie éternelle.* Après cela le Diacre se retire derrière la table, & prie. Le Célébrant se communique, & fait la prière suivante, après s'être incliné devant l'Autel. *Je crois, Seigneur, je confesse que vous êtes Jesus-Christ le Fils du Dieu vivant. Recevez-moi aujourd'hui à votre repas (e) mystérieux. Je ne dis point ce mystère à vos ennemis. Seigneur, je ne vous baisserai point comme Judas, mais je vous confesserai comme le larron. Souvenez-vous de moi, Seigneur, dans votre Royaume. Vous n'avez pas rejeté la femme pécheresse; ne me rejetez pas non plus.*

Après la Communion (f) il effluie le Calice; il s'effluie aussi les lèvres en prononçant ces paroles: *Ce Calice a touché mes lèvres; il ôtera mon iniquité,* &c. Le Diacre s'approche, & adore en disant: *je m'approche du Roi immortel.* Le Prêtre qui tient le Calice, le lui présente. Recevez, lui dit-il en même tems, *le Corps précieux & sacré, & le Sang du Seigneur notre Sauveur Jesus-Christ, &c.*

Enfin le Diacre met la Patène sur le Calice, effluie (g) l'un & l'autre, couvre le Calice du voile, met l'Astérisque sur la Patène, ouvre la porte du St. (h) Tabernacle, & prenant respectueusement le Calice, il se présente à la porte, l'éleve, & le monte au peuple, en l'invitant de s'approcher par ces paroles: *approchez avec la crainte du Seigneur & la foi,* &c. Le Prêtre bénit le peuple, & le peuple répond par ce souhait: *Ad multos annos.* Ils retournent à l'Autel, que le Prêtre encense trois fois avec une élévation de cœur à Dieu. Il reprend la Patène, & la pose sur la tête du Diacre, qui s'en retourne à la Prothèse où il la remet. Le Prêtre reprend aussi le Calice, adore, se tourne du côté de la porte, & regardant le peuple, fait une Oraison secrète, qui est l'action de grâces. Le Diacre & le Chœur prient & répondent tour à tour. Le Prêtre reprend tout haut la prière: le Chœur dit *Amen*, & le Diacre, *allons en paix;* à quoi le Chœur ajoute, *au nom du Seigneur,* & le Diacre, *prions le Seigneur.* La Messe finie, le Prêtre récite hors du Tabernacle une Oraison à haute voix; & le Chœur, qui a mis le sceau à cette prière en disant *Amen*, chante trois fois, que le nom du Seigneur soit béni, ajoutant ensuite une Antienne qui renferme tout le Pseaume 34. Une prière secrète suit; après quoi le Prêtre partage les restes du (i) pain sacré au peuple, & prononce l'absolution.

Il rentre en bénissant le peuple. Si, après l'absolution, il n'y a point de Diacre, le Prêtre passé à la Prothèse, prend avec respect ce qui reste dans le Calice, le lave trois fois afin qu'il n'y demeure aucune parcelle ou miette de pain consacré, & recite le Cantique de Saint Simeon. Les Grecs appellent *Margarites* ces miettes de pain qui restent attachées au Calice ou à la Patène après la consécration. A cause que l'humidité fait refluire en quelque façon comme des perles ce qui est mouillé, il a plu aux Grecs de nommer ces espèces inherentes au Calice *Margarites*, c'est-à-dire, *perles.* Le Prêtre va en-

(a) Sur ces paroles où il est question de la division non sanglante, & de l'impabilité du Corps de Jesus Christ, Voi. ce qui a été dit ci-dessus, & le *Ponifical Grec* d'Harbert p. 214. & suiv.

(b) Le Grec dit simplement, qui participent.

(c) Sur ces paroles, Voi. Harbert *Ponifical. Grec.* pag. 214.

(d) Sur l'antiquité & la raison de cet usage, Voi. Harbert *Ponifical. Grec.* pag. 217. & suiv.

(e) Le mot Grec signifie mystique & mystérieux.

Dans le premier sens il faudroit traduire *repas figuré.* Je prends le second, qui est plus conforme à l'antique. Personne n'ignore l'idée que présente le mot de *Mystère* dans toutes les Religions.

(f) *ff.* 2172.61. Voi. ci-dessus.

(g) Avec ce que les Grecs appellent *Misa.* Voi. ci-dessus.

(h) *Busa.*

(i) *Asidoron's réminération:* le pain d'où le Prêtre prend l'Hollie, ou les Hollies qu'il consacre.

suite quitter les Ornaments sacerdotaux à la Sacrificie, prononce l'absolution de S. Chrysostome, & lui demande son intercession. Toute cette cérémonie finit par la bénédiction qu'il donne aux fidèles, à laquelle ceux-ci répondent : *Seigneur, donnez une longue vie à celui qui vient de nous bénir & de nous sanctifier.*

Voilà un extrait fidèle de cette *Liturgie de S. Chrysostome*. Nous avons suivi scrupuleusement l'ordre des Rubriques & des prières. Aussi nous espérons qu'on ne nous accusera ni de falsification, ni de partialité, ni d'envie d'exciter des disputes & des controvertes. Au reste nous n'ignorons pas que les Protestans s'inscrivent en faux contre cette Liturgie, comme étant supposée, ou au moins fort corrompue. Mais s'il est vrai qu'en quelques endroits on y remarque des altérations, sa conformité dans les points essentiels avec plusieurs anciens Ecrivains, justifiera pleinement l'autorité qui lui est encore due dans l'état où nous l'avons.

Finissons par une remarque que nous fournit M. Thiers, (a) « En Grèce, dit-il, les Prêtres qui ont reçu la rétribution d'une Messe, ne font nul scrupule de prendre de l'argent de plusieurs personnes pour la même Messe, & ils croient pouvoir le faire en conscience, parce qu'aux Hosties ou particules qu'ils consacrent à cette Messe, ils ajoutent autant de particules qu'il y a de personnes de qui ils ont reçu de l'argent ».

Pour entendre cette pratique, il faut se souvenir de ce que nous avons infinué plus haut, « que dans l'Eglise Grecque le peuple présente quelquefois un pain, & quelquefois plusieurs pains pour la Liturgie. » On les met sur le petit Autel appelé la *Prothèse*; & quand il y en a plusieurs, le Prêtre prend la plus grande particule du premier, la seconde du second, la troisième du troisième, & ainsi du reste. Il consacre la première particule à l'honneur du Fils de Dieu, la seconde à l'honneur de la Sainte Vierge, la troisième à la mémoire de Saint Jean-Baptiste, la quatrième à la mémoire des Apôtres, les autres à l'honneur des autres Saints, & sur-tout du Saint dont on célèbre ce jour-là la Fête, une autre en mémoire des vivans, & une dernière en mémoire des morts. Quand on ne présente qu'un seul pain, on en tire toutes ces particules.

« Outre toutes ces particules ordinaires, pour colorer leur cupidité, les Prêtres Grecs en consacrent non seulement une pour celui qui leur a demandé la Messe, mais tout autant qu'il y a de personnes qui leur ont donné de l'argent, pour avoir part au fruit de cette Messe. »

Cet abus, selon le témoignage d'Arcadius (b), s'est introduit dans l'Eglise d'Orient par l'ignorance des Prêtres, qui voyant dans les Rubriques de leurs Euchologes, qu'en prenant les particules qu'ils destinent à être consacrées en mémoire des Vivans & des Morts, ils doivent faire mémoire en particulier des Vivans & des Morts pour lesquels ils disent la Messe, s'imaginent qu'il leur est toujours permis d'en user de la sorte, lors même qu'ils prennent de l'argent pour dire la Messe pour d'autres personnes. Mais en cela, continue-t-il, ils pèchent mortellement, parce qu'en faisant l'application de la valeur de leur Messe, par le moyen de ces particules, à tous ceux qui leur donnent des rétributions, ils frustrent ceux de qui ils prennent de l'argent, de la satisfaction & du fruit qu'ils espèrent du Sacrifice, en vertu des grâces qu'il produit.

Remarquons encore que le Cardinal Humbert (c) reproche aux Grecs, qu'ils traitent le Corps de Jésus-Christ d'une manière si peu respectueuse, qu'ils le touchent avec leurs mains, pour en remplir les Ciboires où ils le réservent; & que de ce qui reste des Hosties consacrées, ils en mangent tout leur saoul, comme ils feroient d'un pain commun & ordinaire, & quand ils n'en sçauraient plus manger, ils l'enterrent, ou le jettent dans un puits.

La Communion des Laïques, &c.

Parmi les Grecs (d) le Peuple, comme le Clergé, communie sous les deux Espèces, & reçoit de la main du Prêtre le pain & le vin consacrés dans une même (e) cueiller. Aussi s'exprime l'Auteur que nous citons, & ainsi parlent la plupart des Protestans. Au contraire les Catholiques, au moins la plus grande partie, ne voient qu'une seule Espèce dans cette pratique. La Communion des Laïques commence ordinairement après que le Prêtre a donné cette bénédiction au peuple, à laquelle le Chœur répond (f) pour

(a) *Traité des Superstit.* Tom. III. L. 5. Ch. 11.

(b) *De Concord.* Sc. 1. III. Ch. 18.

(c) *Disput. cont. Nov. Pères, ad calcem.* Tom. II. Annal. Baron.

(d) Ricaut, *Etat de l'Eglise Grecque.*

(e) On l'appelle *Lithi* dans le Grec moderne.

(f) *Ad multos annos.* Voy. ci-dessus.

LE
autre
ciens
Sauron

(*)
(*)
de récon
du Mon
(*)

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 119

longues années. Sur cela nous rapporterons deux ou trois circonstances particulières, que nous fournit l'Evêque de Vabres dans ses observations (a) sur le Pontifical des Grecs.

Les Laïques communient debout à la porte du Sanctuaire; premièrement les hommes, ensuite les femmes. Ceux qui se présentent à la Communion doivent avoir une attitude de corps fort modeste & respectueuse, les yeux baissés, la tête panchée à la façon d'une personne qui veut adorer, & les mains en croix. Tournefort dans ses Voyages dit, « que ceux qui doivent communier s'y préparent par des signes de croix réitérés » coup sur coup, & accompagnés de profondes inclinations. Ricaut rapporte, que les Grecs avant que de recevoir la Communion, se retirent dans le fond de l'Eglise, & (b) demandent pardon à l'Assemblée. Si alors quelqu'un se plaint en particulier d'avoir reçu quelque outrage de celui qui doit communier, ce dernier se retire jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable. La formule de réparation est: *pardonnez-nous, frere, nous avons péché par nos paroles & par nos actions: l'offensé répond: Dieu vous pardonne.* Autrefois on examinoit de près la conscience des Communians; au moins on s'informoit de leur personne; on prenoit leur nom, &c. Aujourd'hui le Prêtre ou le Diacre qui communie un Laïque lui dit, en le faisant participer au corps & au sang de Jésus-Christ, & le nommant par son nom, *un tel, serviteur de Dieu, recevez le corps sacré & le précieux sang, &c.* Voilà ce qui est resté de cet usage.

Tournefort décrit la Communion des Laïques de cette manière. « Le Pape met le Rituel sur la tête du Communiant, & dit les prières pour le pardon des péchés, tant dis que le Communiant dit tout bas: *Je crois, Seigneur, & je confesse que vous êtes véritablement le fils du Dieu vivant, qui êtes venu au monde pour sauver les pécheurs dont je suis le plus grand.* » Le reste de son récit se rapporte à ce qu'on vient de dire.

On porte, comme chez les Catholiques, la Communion aux malades; mais cela se fait avec beaucoup plus de simplicité, dans une boîte de bois qu'un sac renferme, & que le Prêtre prend sous son bras. Selon Ricaut, c'est une portion du pain béni, dont on va parler. Ricaut ajoute, qu'ils portent aussi de ce pain à ceux que des affaires retiennent chez eux. L'Evêque de Vabres dit, (c) qu'on prend une portion du pain consacré, de la grandeur du poice, fendue en forme de croix, & arrosée d'un peu de sang (c'est le vin transubstantié). Cela se garde pour les malades. On en prend une parcelle humectée avec un peu d'eau, ou avec un peu de vin; & c'est-là le *Viatique* qu'on donne aux malades & aux mourans.

Nous ne répéterons point ici ce qui a déjà été dit ailleurs de la Communion donnée aux enfans. Voici un point fort controversé: c'est celui des Messes privées, ou des Messes sans Communians. Dans toutes les Eglises Grecques, dit-on, (d) il se trouve des Messes publiques & privées sans Communians. Ceux qui nient qu'il y a chez les Grecs de ces Messes sans Communians, ont pris pour Communion la distribution du Pain sacré qui se fait après la Messe. Ainsi le dit *Allatus*, qui prétend justifier que ces mêmes Grecs ont l'usage des Messes pour les Morts, par la commémoration qui se fait pour eux selon la Liturgie de Saint Chrysostome.

Finissons ce qui regarde la Messe & la Communion des Grecs, par l'opinion que l'on attribue aux Grecs d'Orient. On assure qu'ils croient que Jésus-Christ trempa le pain qu'il donna à Judas, pour en ôter la consécration.

Remarquons encore qu'autrefois les Grecs refusoient la Communion aux femmes qui étoient en travail d'enfant, & à celles qui avoient leurs incommodités ordinaires, en quelque péril qu'elles fussent de leur vie. Le Cardinal Humbert leur fit (e) ce reproche, & appelle cette pratique une invention du Diable, & une destruction des antes.

Le Pain Béni.

Le Pain béni est appelé *Eulogie*: *Antidoron*, c'est-à-dire, don fait à la place d'un autre; *pain divin* & *pain céleste*. Nous n'entrons point dans le détail de ce que les Anciens ont écrit des *Eulogies*. Selon Ricaut (f), le *pain béni* est un appendice du *Saint Sacrement de l'Eucharistie*, soit qu'il faille le regarder comme le sceau de la Communion,

(a) Habert. Pontif. Grec. p. 154.

(b) Christoph. Angelus dit, qu'en faisant cet acte de réconciliation, ils se tournent vers les quatre parties du Monde.

(c) Pontifical. Grec. pag. 171.

(d) Allatus L. III. C. 11. *Consp. Eccl. Occident. & Oriental.*

(e) Dupin, cont. Grec. in 5. Tom. II. Annal. Baroa.

(f) Etat de l'Eglise Grecque Ch. 9.

ou comme un Monument qui en renouvelle l'excellence aux yeux du fidèle. C'est ce qui a attiré au Pain béni les grands noms que l'Antiquité lui donne ; outre que chez les Grecs, le Pain béni tient lieu de la Communion à ceux qui n'y ont pas participé.

Les Grecs, continue Ricaut, précedent que la coutume de distribuer le Pain béni au peuple vient des Apôtres. Ils interprètent tous les passages qui parlent de la fraction du Pain, comme s'ils marquoient la distribution de ce Pain béni. « Ils portent ce Pain béni aux malades, & ils lui attribuent la vertu d'expier les péchés véniels. Ils ne le mangent que lorsqu'ils jeûnent, & leur révérence pour ce Pain est proportionnée à celle qu'ils font paroître pour l'Eucharistie, dont il est l'ombre, ou la représentation ». Quoi qu'il en soit, il doit être de la façon d'une personne, qui au moins ait conservé sa pureté le jour qu'elle y a travaillé. (a) Si le Pain est du Samedi, celui ou celle qui l'a pétri doit avoir suspendu tous les devoirs conjugaux depuis le Vendredi au soir jusqu'au Samedi matin. La raison de cette grande pureté, est que ce pain représente la Sainte Vierge. Le Prêtre le bénit & le consacre à son honneur. Rien ne fait mieux sentir la justesse de cette signification, que la particule carrée prise du milieu de ce Pain pour être consacrée, & devenir le corps sacré de Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

Eglises des Grecs ; & divers Usages qui y ont rapport.

(b) L'USAGE des Grecs étoit, & est peut-être encore, que le Patriarche ou l'Evêque revêtu de ses Orniemens pontificaux se rende à l'endroit, où l'on doit jetter les fondemens d'une Eglise, & qu'il les bénisse en cette manière. Il encense tout le contour des fondemens ; & pendant cet encensement, le Clergé chante en l'honneur du Saint auquel cette Eglise doit être dédiée. Etant arrivé à l'endroit où doit être placé l'autel, il fait une prière, par laquelle il demande à Dieu la bénédiction & la prospérité de cet Edifice sacré. Après cela l'Evêque qui consacre prend une pierre, forme avec cette pierre une croix, & la pose sur les fondemens en disant : *Dieu l'a fondée ; & elle ne sera jamais ébranlée*. Ce droit appartient à l'Evêque, ou à tel que le Patriarche juge à propos de nommer, de même que celui que les Grecs appellent *Stavropogium* ; c'est la consécration, ou la dédicace de l'Eglise. On plante une Croix de bois derrière la sainte Table ; & pour mieux certifier aux fidèles, que cette Croix doit éloigner les Puissances de l'Enfer, on prononce une Oraison, où la verge miraculeuse de Moïse est donnée pour type antécédent de celle de Jésus-Christ, comme la Croix de la dédicace en est, pour ainsi dire, le subséquent.

Cette cérémonie nous autorise à parler d'une autre qui n'est pas exemte de superstition. Lorsqu'ils jetent, dit Ricaut, (c) les fondemens d'un bâtiment, le Prêtre bénit l'ouvrage & les Ouvriers. Ils ont pour cela un Office particulier. Après le départ du Prêtre, les Ouvriers tuent un coq, ou un mouton, & en enterrent le sang sous la première pierre qu'ils posent. Les Grecs se persuadent, qu'il y a là dedans une espèce de magie heureuse, ou un charme qui attire du bonheur sur la maison ; & cette cérémonie s'appelle *thusia*, c'est-à-dire, *sacrifice*. Ce même Auteur rapporte une superstition encore plus singulière. « Quand les Grecs, dit-il, veulent du mal à quelqu'un, ils prennent la mesure de la longueur & de la largeur de son corps, & portent cette mesure à l'Ouvrier qui doit poser les fondemens de l'édifice : celui-ci, moyennant une petite reconnaissance, enterre cette mesure sous l'une des premières pierres du fondement. Ils s'imaginent, qu'après cela leur ennemi meurt bien-tôt, ou tombe en langueur, à mesure que cet instrument de leur vengeance se pourrit ».

Puisqu'on a commencé à parler de Superstitions, n'oublions pas celle des Talismans ; également connue aux Grecs & aux Turcs. Les uns & les autres ont coutume de faire graver le nom de Jésus sur des Talismans ; les Grecs en particulier font dans l'usage de l'écrire sur des billets qu'ils portent dans le sein, ou qu'ils peignent à leur cou. Ils croient

(a) *Christoph. Angelus*, ubi sup. Chap. 14 Ricaut a. ubi sup. ce passage.

(b) *Eu. Pontical. Græc.* ubi sup. pag. 641. & suiv. (c) *Etat de l'Eglise Grecque*. Ch. 100.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 121

croient par là se garantir de plusieurs maux. En (a) Syrie ils attribuent à une certaine eau puisée dans un lac de *Samarand* la vertu d'attirer des oiseaux, que les Arabes nomment *smarmar*. Ces oiseaux, selon les Syriens, détruisent les sauterelles; & cette eau talismanique est regardée comme une eau très-sainte à cause de sa vertu; mais ceux qui l'apportent doivent éviter les arides & les lieux couverts. On la fait entrer dans Alep par-dessus la porte, les murailles, le château & tous les endroits qui ne sont pas découverts. Cette entrée se fait avec beaucoup de solennité. Toutes les Religions du pays s'accordent à soutenir la vertu attractive de cette eau; & Ricaut dit, qu'à la Procession qui l'accompagne avec une dévotion aussi folle qu'elle est grave, & peut-être même de bonne foi dans tous ces dévots, on voit paroître successivement la Loi, l'Evangile & l'Alcoran avec les usages qui les distinguent, & les caractères particuliers de la dévotion de chaque parti; car en cela seul ces différentes Sectes, toujours prêtes à disputer, s'unissent & prient de concert; tant la crainte a d'empire sur l'esprit humain.

En voilà assez sur une matière que nous traiterons ailleurs; revenons à ce qui regarde les Eglises des Grecs. Les Eglises, dit (b) Tournefort, parlant de celles de Constantinople, sont assez généralement en croix Grecque, c'est-à-dire, quarrées. Le Chœur regarde toujours le Levant. Quelques anciennes Eglises qui subsistent encore aujourd'hui, ont deux nef convertes en dos d'âne, ou en herceau; & le clocher, qui est fort inutile puisqu'il est dégarni de cloches, est placé au milieu des deux toits, sur le frontispice. Les Grecs ne se sont servis des cloches qu'assez tard. Auparavant ils appeloient à l'Eglise en frappant sur des lames de cuivre. Sur cette matière nous renvoyons à l'Enchiridion du P. Gour. Les Turcs détestent aux Grecs l'usage des cloches, parce qu'ils s'imaginent que leur son trouble le repos des ames. Spoud dans le Tome I. de ses Voyages attribue aux Turcs une autre imagination aussi plaisante. Ils gâtent, dit-il, toutes les sculptures antiques, & même les plates peintures, parce qu'ils sont follement persuadés qu'à la fin du monde Dieu donnera une ame à ces figures, & punira ceux qui ont eu la témérité de les faire; ce qu'ils appellent avoir voulu imiter la puissance du Créateur. Les Grecs, continue Tournefort, ont conservé l'usage des domes, & ne les exécutent pas mal. Pour les Eglises des Monastères, elles sont toujours au milieu de la cour, & les cellules tout autour de ce bâtiment. La nef est aujourd'hui la plus grande partie des Eglises Grecques; on s'y tient debout ou assis dans des chaises adossées contre le mur, de manière qu'il semble que l'on soit debout. Le siège du Patriarche est tout au haut dans les Eglises Patriarcales; ceux des autres Métropolitains sont au dessous. Les Lecteurs, les Chantres, les petits Clercs se mettent vis-à-vis; & le pulpitre sur lequel on lit l'Écriture, y est aussi. La nef est séparée du Sanctuaire par une cloison peinte & dorée, élevée du bas jusques au haut; elle a trois portes. On appelle celle du milieu la porte sainte, laquelle ne s'ouvre que pendant les Offices solennels & à la Messe, lorsque le Diacre sort pour aller lire l'Evangile, ou quand le Prêtre porte les Espèces pour aller consacrer, ou enfin lorsqu'il vient s'y placer pour donner la Communion. Le Sanctuaire est la partie de l'Eglise la plus élevée, terminée dans le fond par un demi-cintre. On peut encore remarquer après un autre Auteur (c) que les Eglises des Grecs sont distinguées en trois parties, par rapport aux différens états des personnes qui y ont leur place. Les premiers sont les Prêtres & le reste du Clergé, qui sont placés dans le *Bîza*, ou le Sanctuaire, dont on a parlé. Les seconds sont les Fidèles qui ne sont point en censure, ou soumis aux peines Ecclésiastiques; ils se mettent *ἐν τῷ ναῶ*, c'est-à-dire, dans le Temple ou la Nef. Les troisièmes sont les Pénitens, ou ceux qui montrent du déplaisir d'avoir encouru les censures Ecclésiastiques; & avec eux sont les Cathécumens. La place des uns & des autres est *πρὸ τῆς ναῶς*, sous le Portail, ou à l'entrée de l'Eglise. On doit encore remarquer dans ces Edifices une quatrième partie. C'est le *Cynakion*, ou la Galerie des femmes, qui est fermée de jalousies suivant la coutume Orientale. Par cette description on voit que les Eglises des Grecs ont conservé beaucoup de ressemblance avec les anciennes Eglises, dont nous avons (d) décrit la forme dans un autre endroit.

A ces remarques il faut ajouter celles-ci, tirées en partie de Tournefort. La quantité extraordinaire de Moines & de Papes contribue à multiplier les Chapelles. Tous les jours on en bâtit de nouvelles; & la permission s'en achete. On ne peut relever celles

(a) Ricaut, ubi sup.

(b) Voyez de Levant, Tome III.

(c) Corneille le Brasseur dans ses Voyages, Tom. I. Ch. 11.

(d) *Cerimones Religiosas dei Catholicos*, Tom. II. de cet Ouvrage.

112 CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES

qui tombent en ruine sans payer des droits. En cela il n'y a rien de contraire à la justice, puisque l'exercice public d'une Religion étrangère dépend de la volonté du Souverain. Les Chapelles des Catholiques sont traitées de même en Hollande. C'est toute la tolérance que peut exiger celui qui ne professe pas la Religion de l'Etat. *Cornille le Brays* du (a) que lorsque les Grecs ont perdu quelque Eglise, soit qu'elle soit tombée de vieillesse, qu'elle ait été brûlée, ou que par quelque cause que ce soit, elle soit périe, il ne leur est pas permis de la rebâtir. Seulement ils peuvent y refaire quelques brèches, & travailler à quelques réparations ; encore cela leur est-il beaucoup à charge, parce qu'ayant à peine de quoi subsister, leurs foibles revenus ne permettent guères de faire les frais qu'il faudroit pour les Maçons, les Charpentiers, & tout ce qui est nécessaire pour des réparations de cette nature. Aussi veillent-ils extrêmement à empêcher qu'une telle ruine n'arrive, & ils ont encore jusqu'à présent, dit le même Auteur, plusieurs Eglises, dont le nombre va bien dans la seule Ville de Constantinople jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six, & dans Galata jusqu'à sept. L'Auteur des Notes sur *Christ. Angelus* fait monter le nombre des Eglises & Chapelles Grecques qui sont dans Constantinople à quarante. *Tournefort* dit aussi que chaque Pape croit être en droit de posséder une Chapelle, de même qu'il a celui d'épouser une femme. Célébrer dans l'Eglise d'un autre paroît à ces Prêtres, si peu scrupuleux en d'autres choses, un adultère spirituel. Tel est le génie de ceux qu'on appelle le Clergé Grec, proupe à maintenir la gloire de Dieu dans certaines institutions inutiles, attentif à de vaines bienfaisances, jaloux de certaines opinions indifférentes, jusqu'à dissamer autant qu'il peut ceux qui sont contraires à leurs opinions. Mais laissons des gens, qui portent ordinairement leur vengeance jusqu'à traduire la foi devant les juges séculiers, pour parler de ce qui s'observe parmi ces Peuples à l'érection de leurs Autels.

On ne sçait si tous les usages dont il est parlé dans le Pontifical, se pratiquent encore par les Grecs avec autant de soin & d'exactitude qu'ils y sont décrits. Quoiqu'il en soit, en posant & assurant l'Autel à l'endroit où il doit être, on chante quelques Antiennes & versets des Psaumes. Ensuite le Prêtre, ou celui qui a le droit de bénir & de consacrer l'Autel, prononce la bénédiction, l'enceuse tout autour, & cependant un Diacre récite des prières. Dans un endroit de ces prières on demande expressément à Dieu, qu'il change au corps & au sang de son fils les victimes non sanglantes qui lui seroient offertes sur cet Autel. Pour faire l'ablution de l'Autel, le Patriarche, ou tel autre à qui cela est permis, environné du *Charrophylox* ou le Grand Officiel, & de quelques autres Ecclésiastiques, qui l'ont auparavant salué respectueusement, commence par enceuser cet Autel ; à quoi il ajoute le signe de la croix & une Oraison secrète, avant que de le dépouiller. Après l'Oraison il le dépouille avec l'assistance des Evêques présents à cette cérémonie, pendant que les Diares chantent des Psaumes. On apporte pour cet effet tout ce qui est nécessaire pour l'ablution. Le Chartulaire s'avance avec une espèce de petitseau, qu'il renverse sur la sainte Table, disant en même tems : *bénissez, Seigneur*. Alors le Patriarche donne aux Prêtres présents à la cérémonie les linges sacrés pour frotter cette sainte Table, & les éponges pour l'essuyer, après avoir versé dessus de l'eau rosée. Ensuite on lui met d'autres paremens, & l'on fait une prière, qui est suivie d'un encensement circulaire de la sainte Table, & d'une bénédiction accompagnée d'un signe de Croix, que le Patriarche fait avec le morceau de (b) drap qui couvre l'Autel. La cérémonie finit par la distribution des éponges qui ont servi à nettoyer la table de l'Autel.

La Consécration de l'*Antimensium*, espèce d'Autel portatif, a ses cérémonies particulières. D'abord on fait une triple aspersion sur cet *Antimensium*, en chantant trois fois cette Antienne : *Vous me laverez avec de l'hyssope*, &c. à quoi le Patriarche ou son Vicaire ajoute la bénédiction. L'eau donnée, il prend un vase qui renferme des parfums ; sur avec ce vase trois croix sur l'*Antimensium*, une au milieu, les deux autres à droite & à gauche, & chante encore une Antienne. A la suite viennent divers encensemens, des prières & des élévations de cœur. On apporte les Reliques ; le Patriarche y verse du Crème, & les consigne dans un Reliquaire qui est mis derrière l'*Antimensium*. La cérémonie finit par une prière. L'usage de conserver les Reliques des Saints est très-ancien. Celui de les employer à la consécration des Eglises & des Autels ne l'est guères moins. C'est ce que nous avons fait voir dans un autre endroit de cet Ouvrage. Les Protestans, qui se sont si fort récriés contre la vénération des Reliques, auroient dû consulter le caractère de l'esprit humain. Chacun a chez soi des dispositions

(a) *vis. sup.*

(b) Le terme Grec *seros* se rend aussi autrement, &c. | la vérité est qu'on ne sçait pas bien ce que c'est.

• f
• d
• u
• e
• f
• e
• lano
• les
• non
• ceur
• en
•) A
• des
• com
• femi
• tiqu

L
C'est
de tr

Le
devar
ces je
me d
qui r
des C
phie
il est
Dima
les au
• (C
• mer
• Car
• les
• leur
• les
• jour
• & :
• plus
• Car
• qu'i

l'au
C'est
non de
Stoic
1700, A
(1) I

ire à la jus-
té du Souve-
r. C'est toute la
Cornelle le
foir tombée
le foir périe,
ues breches,
arge, parce
s de faire les
ceffaire pour
qu'ime telle
ues Eglises,
ngt-cinq ou
ait monée
à quarante.
happelle, de
parole à ces
le génie de
dans certains
des opinions
ars opinions.
duite la foi
à l'érection

quent encore
qu'il en foit,
Antiemmes
& de con-
ent un Diacre
ne à Dieu,
i lui fiant
autre à qui
lques autres
it encenfer
ant que de
sons à cette
our cet effet
e espèce de
e, Seigneur,
pour frotter
e l'eau rose.
d'un encen-
un signe de
tel. La cé-
de l'Autel.
s particulie-
nt trois fois
che on son-
me des par-
deux autres
vers encen-
Patriarche
ntimensium.
ntes est très-
est gueres
et Ouvra-
Reliques,
dispositions

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 113

• favorables aux Reliques. D'abord on ne veut que garder comme un monument quel-
• ques-uns de ces précieux restes appellés *Reliques* ; bienôt un acte de piété si louable
• devient une maladie semblable à celle des curieux en coquillages & en Antiques, qui
• ne cessent d'admirer, de priser, d'accumuler même tout ce qui porte ce nom. Si des
• monumens de cet ordre passeroient par certaines mains, combien n'en habillerait-on pas
• en Reliques ? Des recherches curieuses & hardies contribuent presque également à
• faire valoir les curiosités & les Reliques. En un mot les dévots, de même que les
• curieux, s'efforcent d'encherer les uns sur les autres. Ainsi s'exprime l'Éditeur Hol-
• landois ; mais il est aisé de sentir combien sa comparaison est défectueuse. On recherche
les Antiques par rareté & par pure curiosité ; quelquefois aussi parce qu'elles servent à
nous instruire. On conserve au contraire les Reliques par piété, par vénération pour
ceux à qui elles ont appartenu, & parce qu'elles nous excitent à devenir ce qu'ils sont,
en nous rappelant le souvenir de ce qu'ils ont été.
] A ces cérémonies nous pourrions ajouter la réconciliation d'une Eglise profanée par
des Hérétiques, ou par des Papes, par un homicide, ou par des abus criminels ; mais
comme il n'y a rien de particulier en tout cela chez les Grecs modernes, & que vrai-
semblablement ils n'ont pas trop le pouvoir de pratiquer en cette occasion ce que l'An-
tiquité leur a prescrite, nous renvoyons au Pontifical.

CHAPITRE IV.

Jeûnes, & Fêtes de l'Eglise Grecque.

Les Grecs diffèrent beaucoup de l'Eglise Romaine, dans l'observation de leurs Fêtes
& de leurs jeûnes. Ils n'en diffèrent pas moins dans la manière de les célébrer.
C'est ce que le Lecteur reconnoitra aisément dans ce Chapitre, où nous nous proposons
de traiter cette matière.

Les Jeûnes des Grecs.

Les Grecs appellent le Carême la *dixme de l'Année*, à cause que chaque dixième jour
devant être consacré au jeûne pour racheter les péchés de l'Année, on a rassemblé tous
ces jours pour en faire le Carême. Mais comme l'année a 365 jours, & que le dixième
de 360 étant 36 il reste cinq jours, on en prend encore quatre pour ces cinq jours
qui restoient ; & cela fait les quarante jours du Carême. Cependant à compter le Carême
des Grecs depuis qu'il commence, il dure sept semaines. C'est aussi que le dit *Christo-
phle Angelus* Grec de nation. Outre que le Carême est beaucoup plus long que le nôtre,
il est aussi plus rigoureux. On jeûne cinq jours de chaque semaine. Le Samedi & le
Dimanche on fait deux repas, on boit du vin, on mange à l'huile ; elle est défendue
les autres jours.

• (a) Les Grecs ont quatre grands jeûnes, ou quatre Carêmes. Le premier com-
• mence le 15. Novembre, ou (b) quarante jours avant Noël. Le second est notre
• Carême, qui précède immédiatement Pâques, & qu'ils gardent selon le vieux style,
• les Chrétiens Orientaux n'ayant pas reçu la réformation du Calendrier. Ils appellent
• leur troisième jeûne, le *jeûne des Saints Apôtres*, & l'observent dans la pensée que
• les Apôtres se prépareroient alors par la prière & par le jeûne à annoncer l'Evangile. Ce
• jeûne commence la semaine d'après la Pentecôte, & dure jusqu'à la fête de Saint Pierre
• & Saint Paul. Ainsi le nombre des jours de ce jeûne n'est point limité, & il y en a
• plus ou moins, selon que la Pentecôte est plus ou moins avancée. Le quatrième
• Carême commence le premier Août, & ne dure que jusqu'au 15. C'est par ce jeûne
• qu'ils se disposent à célébrer la Fête de l'Assomption (c) de la Sainte Vierge. Ce

1. *Requis*, Chap. V. de l'Etat de l'Eglise Grecque.

(b) Les Grecs célèbrent ce jeûne non seulement à l'hon-
neur de Jésus Christ, mais aussi en mémoire de ce que
Moïse jeûna quarante jours sur le Mont de Sinai. *Chris-
toph. Angelus*, Cap. 4.

(c) Les Grecs ont une dévotion extraordinaire pour la

Sainte Vierge. Les expressions qu'ils emploient dans la
prières qu'ils lui adressent, sont extrêmement ouïes. Les
plus dévots ont coutume de lui consacrer, après le repas
un morceau de pain coupé en triangle, & de l'avoir à son
honneur, après l'avoir eueulé.

124 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

jeûne est observé si rigide-
 ment, que les Religieux Grecs n'osent pas même manger de
 l'huile. *Tout le monde* se croit obligé de s'acquiescer de ce devoir. Seulement l'absti-
 nence est interrompue le 6. Août, qui est le jour de la Transfiguration. Alors il est
 permis de manger de l'huile & du poisson. Après cela chacun retourne aux abstinences
 ces prescrites.

« A ces quatre jeûnes il faut ajouter ceux-ci. Le 28. Août, en mémoire du Martyre
 de Saint Jean-Baptiste. Ils se préparent aussi par un jeûne de quatorze jours, (a) à la
 Fête de l'Exaltation de la Croix. Dans tout ce tems-là on prêche, ou l'on représente au
 peuple l'histoire de la Passion : mais il n'y a guères que les Religieux qui observent ce
 dernier jeûne, comme plus particulièrement engagés aux exercices spirituels, & à la
 mortification du corps. Aussi ils s'abstiennent non seulement de viande, de beurre,
 de fromage & de laitage, mais aussi de tout poisson qui a des écailles, des nageoires
 & du sang. Il leur est permis de manger de toute sorte de poisson dans le Carême,
 qui commence le 15. Novembre, aussi bien que dans les jeûnes des Mercredis & des
 Vendredis, leur Eglise n'exigeant alors que l'abstinence de la viande & des choses qui
 en viennent ». A l'égard du Samedi, ils regardent comme une abomination de jeûner
 ce jour-là, excepté une fois l'année, qui est le Samedi de la Semaine sainte; leur Loï
 disant expressement : *S'il se trouve qu'un Ecclesiastique jeûne le Dimanche ou le Samedi,
 à la réserve d'un seul, il sera déposé; & si c'est un Laïque, il sera retranché ou excom-
 munié.* Les Mercredis & les Vendredis sont jours de jeûne, si l'on en excepte quel-
 ques-uns, entre autres ceux de l'onzième semaine avant Pâques qu'ils appellent
Artzeburst. *Ricaut & Christophle Angelus* rapportent la raison de cette exception.
 Voici ce que dit l'Auteur Grec. Un chien, qui seroit de Messager à certains Hérési-
 ques, étant mort, ils accuserent les Orthodoxes de l'avoir tué. Les premiers, pour té-
 moigner le regret qu'ils avoient de la mort du chien, jeûnerent deux jours de cette
 onzième semaine; & les Orthodoxes, pour éviter d'avoir de la conformité avec eux,
 furent dispensés par l'Eglise Grecque de jeûner ces deux jours, qui sont le Mercredi &
 le Vendredi. Ces Hérétiques étoient Arméniens; & l'on ajoute qu'*Artzeburst* en Lan-
 gue Arméniene signifie Messager. On dit aussi que ce jeûne fut institué par un certain
 Sergius Hérétique. Quelques Auteurs rapportent que l'*Artzeburst* est une imitation du
 jeûne des Ninivites, & d'autres, que c'est la commémoration du bannissement d'Adam
 chassé du Paradis après sa chute. On peut aussi voir touchant l'*Artzeburst* ce que rap-
 porte le P. Monier dans sa *Relation de l'Arménie*, Tome IV. du *Recueil de Voyages au
 Nord*. Le Lundi de la Pentecôte est encore parmi les Grecs un jour de jeûne, auquel
 on ne mange point de viande. Alors le peuple se rend dès le matin à l'Eglise, pour
 demander à Dieu la communication du Saint Esprit, comme autrefois à ses Apôtres.
 En mémoire de cette communication, les Grecs mangent de la viande le Mercredi
 & le Vendredi qui suivent immédiatement la Pentecôte. Le 25. Mars, qui est la Fête
 de l'Annonciation, ils ont permission de manger toute sorte de poisson, quoique cette
 Fête arrive en Carême. Ils peuvent aussi manger de la viande depuis Noël jusqu'au
 jour des Rois, sans excepter les Mercredis & les Vendredis, (b) qui chez les Grecs
 sont des jours destinés à faire maigre toute l'année, au lieu que l'Eglise Latine a destiné
 le Vendredi & le Samedi à cette abstinence. Ils ont le même privilège dans la pre-
 mière semaine qui vient après la Pentecôte, & dans la première semaine de trois avant
 le grand Carême. Le Dimanche de cette semaine répond à la Septuagesime des La-
 tins. Dans la semaine qui la suit, ils ne mangent point de viande les Mercredis ni
 les Vendredis. Pour celle qui précède immédiatement le Carême, ils peuvent manger
 du lait, des œufs & de toute sorte de poisson.

« Chez les Grecs le Carême commence le Lundi, au lieu que le notre commence le
 Mercredi. Ils observent tous ces jeûnes avec autant de superstition, que de patience
 & de retenue. Même ils estiment que ceux qui violent sans nécessité les loix de
 l'abstinence, & par conséquent les constitutions de l'Eglise, se rendent aussi cri-
 minels que ceux qui commettent un adultère ou un vol. Ils ont une si haute idée
 de ces jeûnes, qu'ils croient impossible que le Christianisme subsiste, ou que la pro-
 fession en soit sincère, si l'on n'a pas soin de les garder. Cette prévention pour les
 jeûnes empêche les Orientaux de reconnoître les Eglises Protestantes pour des Eglises
 Orthodoxes,

(a) Cette Fête est du 14. Septembre. *Christoph. Angelus* dit que ce jour-là les Grecs doivent saluer la Croix de Je-
 sus-Christ à genoux. eux, Judas prit ce jour-là de l'argent pour trahir Jé-
 sus-Christ, & le Vendredi comme nous, à cause de la Pas-
 sion.

(b) Les Grecs ont choisi le Mercredi, parce que, selon

• C
 • v
 la M
 ni c
 fup
 • de
 • qu
 • les
 rous
 par l
 tout
 quom
 de C
 les te
 repas
 Prov
 c'est-
 se di
 l'on y
 bet,
 servir
 mets
 les ar
 dans
 blable
 même
 jettill
 ne for
 mets,
 • L
 • n'ad
 • cux
 • glifé
 • blir
 • que
 • man
 • conf
 • me
 • tutio
 • poin
 • le n
 Enté
 • que
 • vent
 • ne fo
 • ils fo
 par ex
 de ééd

 DE
 fir, qu
 ce le r
 Grecs c
 Fête. I
 • heure
 • penda
 (a) De
 (b) Le

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 125

Orthodoxes, à cause qu'on n'y jeûne point, & parce qu'on n'y a pas une profonde vénération pour le signe de la Croix. Il est vrai que sous prétexte de n'admettre que la spiritualité dans le culte, les Protestans n'aiment point du tout les austérités du corps, ni ce qui captive les sens ; pour le signe de la Croix, ils s'imaginent qu'il tient de la superstition ; & cela leur est un scandale. Jugez sur quel fondement.

L'austérité des jeûnes est adoucie chez les Grecs, par l'espérance des divertissemens dont ils doivent jouir durant les Fêtes qui suivent. Elles ne sont pas plutôt venues, qu'ils s'abandonnent entièrement à la joie & aux plaisirs. Les Prêtres, bien loin de les reprendre, semblent approuver ces excès. Mais il faut dire sans détour, que dans tous les Cultes les Fêtes Religieuses finissent par le plaisir. Je n'en connois point qui finisse par la tristesse & l'affliction, après avoir commencé par la joie. Les Peuples Protestans, tout spirituels qu'ils sont, ne peuvent pas réprimer leurs sens en cette occasion. Remarquons encore après *Cornucio le Bruyn* (a) que quoique le grand nombre de jeûnes & de Carêmes, que les Chrétiens d'Orient observent, leur fasse faire maigre pour le moins les trois quarts de l'année, ils ne laissent pas de sçavoir faire plusieurs apprêts pour un bon repas, quand ils veulent traicter ceux qui vont les visiter pendant ces jours de jeûne. Le Proverbe Italien, continue cet Auteur, qui dit, *Trovata la legge, trovato l'inganno* ; c'est-à-dire, *En même tems qu'on a inventé la Loi, on a inventé aussi des expédients pour se dispenser de lui obéir* ; ce Proverbe a lieu en Orient comme dans l'Europe. Car si l'on y défend le vin, on se récompense par le moien de l'eau de vie, du café, du sorbet, & d'autres excellens breuvages. Ceux qui font scrupule de manger du poisson, font servir à leur table des huîtres, & d'autres coquillages, du Caviar, & d'autres semblables mets d'œufs & de laitances de poissons, bien plus délicats que le poisson même, & où les arrêtes ne sont point à craindre. Et si les Arméniens n'emploient ni beurre ni huile dans leurs saussés, ils se servent d'amandes, de pistaches, de noix & d'autres fruits semblables qu'ils pilent dans un mortier, qui mis ensuite sur le feu, font un effet pareil, & même meilleur pour les saussés, que ne fait notre beurre. En un mot ceux qui s'attachent le plus à l'observation de ces jeûnes, déguisent si bien cette abstinence, qu'ils ne font rien moins que jeûner, puisqu'ils se récompensent de la privation de quelques mets, par l'usage & l'abondance d'autres, qui ne sont ni moins bons, ni moins délicats.

Les Grecs sont si superstitieux & si outrés dans l'observation de leurs jeûnes, qu'ils n'admettent point de cas nécessité, où l'on puisse prétendre des dispenses ; & selon eux, un Patriarche lui-même ne sçauroit autoriser l'usage de la viande lorsque l'Eglise le défend. On croit qu'il vaut mieux laisser mourir un malade, que de le rétablir, quand on le peut, par le secours d'un bouillon de viande. Il est vrai que quelquefois un Directeur qui se sent de la tendresse pour le malade, lui conseillera de manger de la viande, & lui promettra l'absolution de ce péché, moyennant qu'il se confesse. Il se peut aussi que des Prêtres ignorans aient regardé ce nouveau tour, comme un ingénieux tempérament entre les nécessités de la vie, & la rigueur des Constitutions de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont étudié en Italie, ne doutent point que leur Eglise ne soit revêtue de la même autorité que la Romaine, & qu'elle n'ait aussi le pouvoir des dispenses.

Enfin le Medecin Spond en parlant des jeûnes & des jours maigr es des Grecs, dit, que tout bien compte, il n'y a qu'environ cent trente jours dans l'année qu'ils peuvent manger de la viande ; ni les vieilles gens, ni les enfans, ni même les malades ne sont exemts de ces jeûnes, qui rendent les Grecs secs & billicieux. Avec cela, ils sont, continue-t'il, prompts & colères, grands jureurs & blasphémateurs. Voilà, par exemple, une de ces foiblesses de l'esprit humain, qui tous les jours est obligé de céder au tempérament du corps & aux influences de l'air.

Leurs Fêtes.

DE ces austérités passons aux Fêtes, ces jours partagés entre la dévotion & le plaisir, qui sur tout se décèle avec violence vers la conclusion. C'est alors que commence le vénérable jour du Seigneur, pour parler le langage d'un (b) faux Evangile. Les Grecs commencent l'année au premier Septembre ; c'est en même tems leur première Fête. Ils se figurent que par le moien d'un commencement si joyeux toute l'année sera heureuse, & que ces premiers mouvemens de joie sont un présage de ce bonheur. Cependant l'Eglise ne défend pas de travailler ce jour-là.

(a) Dans ses Voyages, Tom. 1. Chap. 11.

(b) Le jour du Seigneur approché il est défendu de s'af-

figer, dit le Prot-evangile de S. Jacques.

126 CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« Dans l'Eglise Grecque, ainsi que dans les autres Communions Chrétiennes, Pâques est la principale Fête de l'année. . . Les Grecs ont la coutume de se dire alors les uns aux autres en s'abordant : *Jésus-Christ est ressuscité*; à quoi celui qui est abordé répond, *il est véritablement ressuscité*. » Aussi appellent-ils cette Pâque, la *Pâque de la Résurrection*. En même tems ils se baïent trois fois, une fois sur chaque joue, & une fois sur la bouche. Cette coutume se pratique le Vendredi Saint, le jour de Pâques & les trois suivans, jusqu'à la Pentecôte. (a) *Tournefort*, *Spond* & quelques autres Voyageurs ajoutent, que le Vendredi Saint, pour célébrer la mémoire du saint Sépulchre, deux Papes portent dans la nuit en procession sur leurs épaules la représentation d'un tombeau, dans lequel Jésus-Christ crucifié est peint sur une planche. Le jour de Pâques on porte ce tombeau hors de l'Eglise, & le Prêtre commence à chanter; *Jésus-Christ est ressuscité; il a vaincu la mort, & donné la vie à ceux qui étoient dans le tombeau*. Ensuite on rapporte dans l'Eglise cette représentation du saint Sépulchre; on l'encense, & on continue l'Office. Le Prêtre & l'Assemblée répètent à tous momens, *Jésus-Christ est ressuscité*. Après cela l'Officiant fait trois fois le signe de la croix, baïse l'Evangile & l'Image de Jésus-Christ. On tourne la planche de l'autre côté, où Jésus-Christ est représenté sortant du sépulchre. Le Prêtre le baïse, en répétant plus haut; *Jésus-Christ est ressuscité*. Les assistans en font de même. On s'embrasse, on se réconcilie; & dans les transports de joie qu'excite cette image grossière de la Résurrection, l'on tire des coups de pistoler, qui souvent mettent le feu à la barbe & aux cheveux des Papes. La cérémonie finit par la bénédiction du Pape officiant. Les femmes pratiquent la même dévotion entr'elles dans l'endroit de l'Eglise qu'elles occupent, excepté les coups de pistoler. *Wheler* (b) ajoute, que le Lundi de Pâques le Pape envoie des cierges aux principaux de la Paroisse, & l'Archevêque aux plus considérables de la ville.

Nous avons presque oublié le Jeudi Saint. *Tournefort* dit que ce jour-là les Evêques les plus zélés lavent les pieds à douze Papes, & que cette cérémonie étoit autrefois accompagnée d'une petite exhortation. *Wheler* décrit cette cérémonie comme témoin oculaire. « Douze Papes des plus âgés accompagnent l'Archevêque à l'Eglise, où il est revêtu d'une robe violette. Une partie du service étant faite, il entre dans le « Sanctuaire, y quitte la robe violette, & en prend une plus riche. Les Papes, « qui représentent en cette cérémonie les douze Apôtres, ont chacun une robe de « couleur différente. Le plus ancien & le plus vénérable des douze est choisi pour « représenter St. Pierre, & se place aussi le premier à main droite. Un d'entr'eux « qui doit avoir la barbe rousse, (c) pour rendre la cérémonie plus ressemblante, a le « malheur de représenter Judas. Tous ces Papes étant placés, le Prêlat va changer d'habillement, & revient ceint d'une serviette, un bassin d'eau à ses mains pour laver « les pieds à ces douze Apôtres. Celui qui représente St. Pierre refuse d'abord cet « honneur, par ces paroles; *Seigneur, vous ne me laverez point les pieds*; mais le « Prêlat lui répond; *si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi*. Alors le « Pape ne résiste plus, & se laisse laver les pieds. Lors que le Prêlat vient au représentant de Judas, il s'arrête un peu, comme pour lui donner le tems de se recon- « naître; mais enfin il lui lave aussi les pieds, & la cérémonie finit par quelques An- « riennes.»

Les Grecs sont persuadés « que l'Eucharistie qui est consacrée le Jeudi Saint, a une plus « grande vertu que celles qui sont consacrées les autres jours. » Un certain (d) Grec le « Carme ajoute, qu'à cause de cela, ils ne consacrent que le Jeudi saint l'Eucharistie « qu'ils donnent aux malades, & qu'ils la gardent toute l'année pour cet usage. » C'est « une erreur que j'attribuerois uniquement à leurs idées confuses, dont une longue ignoran- « ce est la véritable cause. Au contraire M. *Simon* (e) les justifie absolument, jusqu'à « louer cette pratique comme orthodoxe & pieuse, qui tend à mieux honorer le jour « que Jésus-Christ a institué le Sacrement de l'Eucharistie. Pour cet effet, dit-il, « les « Grecs conservent ce pain qu'ils ont consacré ce jour-là, & qui a été trempé dans « le vin consacré; & ils le gardent enveloppé d'un sac de soie ou de soie, dans « une boîte bien fermée, afin de s'en servir pour le Viatique des malades. » Mais tout « le monde n'est pas du sentiment de M. *Simon*. C'est ce que nous voyons par la Bal-

(a) *Tournefort*, Voyages, Lettre III. *Spond* Tome II.

(b) *Wheler*, Tome II pag. 44.

(c) On parle aussi le grec, & le latin.

(d) *Allatus* L. III. Chap. 18. *Confess.* &c. le traité de *changement de vêtements*, & M. *Simon* l'Eucharistie Catholique, Tome I. Chap. 11. de *membres d'Auteurs*.

(e) *Evangelio*, Cont. ubi sup.

le
Pl
cré
jou
de
ren
Gr
Ce
ils
esp
me
VII
I
ont
26.
enle
P
vors
fult
dou
quar
D'ar
du S

«
N
II. C
fert
me
vingt
Cron
un d
le C
& il
tous
une r
accor
font
cenl
ai pa
où l'e
petite

« L
« L
« L
« L
« S
« toug
« men

(A)
(P)

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 127

Le *Sac Catholica* donnée par Innocent IV. où ce Pape défend à un Evêque Grec de l'île de Chypre de réserver l'Eucharistie pendant un an entier, après l'avoir consacrée le Jeudi Saint, sous prétexte de la donner pour Viatique aux malades, lui enjoignant de ne la garder que quinze jours au plus pour cette fois. *Clement VIII.* ordonna la même chose par la Bulle *Santissimus*, donnée en 1565. Enfin *Arcadius* remarque (a) que la consécration de l'Eucharistie qui se fait le Jeudi Saint chez les Grecs, est accompagnée d'une circonstance contraire au respect dû à ce divin mystère. C'est qu'après avoir partagé les grandes Hosties, & les avoir arrosées du Sang précieux, ils les font sécher dans un four ou au soleil, d'où il arrive qu'il ne reste plus rien des espèces du vin. Outre cela ils battent ces petites Hosties consacrées, & y mêlent même quelquefois des Saintes Huiles, comme on le voit par la Constitution de *Clement VIII.* dont nous venons de parler.

Le 2. Septembre les seuls Religieux célèbrent la Fête de St. Jean-Baptiste, qu'ils ont surnommé le *Tempérant*, à cause qu'il a donné le premier l'exemple du jeûne. Le 26. est consacré à la mémoire de Saint Jean l'Evangeliste. Ils croient que ce Saint a été enlevé au Ciel comme *Henoc* & *Elie*.

Pour abrégé des détails de Fêtes qui n'amuseroient ni les pieux sains, ni les dévots de bonne foi, voici un Calendrier, tant pour les Séculiers que pour les Ecclésiastiques. Au reste (b) *Christophe Angelus* ne compte que trente-six Fêtes solennelles, douze desquelles sont à l'honneur de Jesus-Christ & de la Sainte Vierge. Les vingt & quatre autres sont des jours destinés à St. Jean-Baptiste, aux Apôtres & aux Martyrs. D'autres disent que les Grecs distribuent les Fêtes en trois classes, qui sont 1. celles du Seigneur, 2. celles de la Sainte Vierge, 3. celles des Saints.

S E P T E M B R E.

« Le 8. Jour de la Nativité de la bienheureuse Vierge.

« Le 14. Exaltation de la Croix. Jeûne des Caloiers du 1. Septembre jusqu'à la Fête. Nous rapporterons ici à ce sujet ce que dit *Cornille le Bruyn* dans ses Voyages Tom. II. Ch. 72. Environ à cinq mille de Larnica, (c) dit-il, sur une haute montagne qui sert d'adresse aux Marelots pour entrer dans la Baie des Salines, il y a un Couvent nommé *S. Croix*, où le Cloître de la Croix, dans lequel il y a ordinairement une vingtaine de Caloiers. Ces bonnes gens prétendent y avoir un morceau du bois de la Croix de Notre Seigneur, que sainte Helène y apporta. Il est de l'épaisseur d'environ un deucat, & long à peu près d'un pied. Il est, à ce qu'ils disent, suspendu entre le Ciel & la terre, sans que rien le soutienne, & sans être attaché à aucune chose; & il se tient en l'air par un miracle continuel. Tout le monde se rend là par dévotion tous les ans le 14. de Septembre, qui est chez les Grecs le jour de la Ste Croix, & une très-grande Fête. C'est afin de baiser ce morceau de bois miraculeux, ce qui est accordé généralement à tout le monde, & ce que tous, tant les petits que les grands, font avec la même facilité, sans qu'on remarque pourtant que ce morceau de bois descend ou qu'il monte. Mais j'ai ouï dire à ceux qui l'ont vu, car pour moi je n'en ai pas eu l'occasion, que ce bois est enfermé dans une petite chaise d'argent doré, où l'on peut passer voir en tout tems; mais que le jour de la Ste Croix on tire une petite plaque vis-à-vis l'ouverture où est la Relique, & qu'alors chacun va la baiser.

« Le 23. Conception de St. Jean-Baptiste.

« Le 26. Assomption du corps de St. Jean l'Evangeliste.

O C T O B R E.

« Le 6. St. Thomas.

« Le 18. St. Luc l'Evangeliste.

« Le 23. St. Jacques Frere de Jean.

« Le 26. St. Démétrius. Du 1. Octobre au 26. les Caloiers jeûnent à l'honneur de ce Saint, que les Grecs appellent Saint *Dimitri*. Cette Fête est marquée en lettres rouges dans le Calendrier des Grecs, à cause des orages & des tempêtes, qui commencent d'ordinaire dans le tems de cette Fête. Les Turcs l'appellent *Calum Ghennu*

(a) Disput. Cont. Grec. Lib. III. Cap. 37.
(b) *Christoph. Angelus*, Cap. 40.

(c) Dans l'île de Chypre.

128 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

- ils ne se mettent jamais en mer , 10. jours avant , ni 10. jours après. Ordinairement
- les Flottes se retirent dans les ports , avant ce tems-là , & y demeurent tout
- l'hiver.

NOVEMBRE.

• Le 1. les Saints *Anargyres* , *Côme* & *Damian*.

Saint Côme & Saint Damien étoient frères , tous deux Médecins. Les Grecs les ont surnommés *Anargyres* , parce qu'ils exerçoient la Médecine par un pur principe de charité , ne prenant point d'argent. Ils n'étoient ni jaloux , ni charlatans. Les Grecs parlent d'une fontaine miraculeuse , qu'on voit à Athènes près d'une Chapelle dédiée à ces deux Saints. Cette fontaine ne coule que le jour de Saint Côme & de Saint Damien , aussi-tôt que le Prêtre a prononcé les premières paroles de la Messe. Le soir de la Fête la source tarit.

• Le 8. l'Assemblée & l'Ordre Séraphique des saints Anges , nommé proprement le jour de saint Michel & de saint Gabriel. Ce jour est marqué en lettres rouges dans le Calendrier.

• Le 13. *St. Jean Chrysostome*.

• Le 14. *St. Philippe* , Apôtre.

• Le 16. *Sr. Mathieu* , Apôtre.

• Le 21. La Présentation de la sainte Vierge dans le Temple.

• Le 25. *Ste. Catherine* Vierge & Martyre ; & le Martyr *Mercur*.

• Le 30. *St. André* , Apôtre.

D E C E M B R E.

• Le 4. *Ste. Barbe* & *St. Jean Damascene*.

• Le 5. *Sr. Sabas* , Abbé.

• Le 6. *Sr. Nicolas*.

• * (a) Le 7. *S. Ambroise* de Milan.

• * Le 9. La Conception de *Sainte Anne*.

• Le 12. *St. Spiridion*.

• Le 13. Les Martyrs , *Enstrate* , *Auxence* , *Eugene* , *Mardaire* , *Oreste* , &c.

• * Le 15. Saints *Libéral* & *Eleuthère*.

• Le 17. Le Prophète *Daniel* , & les trois jeunes hommes , *Ananias* , *Azarias* & *Misael*.

• Le 20. *Sr. Ignace*.

• Le 25. Noël , ou la Nativité de *Jesu-Christ*.

• Le 26. *St. Etienne*.

J A N V I E R.

• Le premier jour est célébré en mémoire de la Circoncision de notre Sauveur , & à l'honneur de *St. Basile*.

• Le 5. Vigile du jour des Rois. On doit remarquer ici , que les Grecs n'observent que trois Vigiles , celle-ci , celle de la Fête de *St. Jean-Baptiste* , & celle de la Fête de la Croix. Le jour de l'Épiphanie (ou des Rois) est dédié au Baptême de *Jesu-Christ* , que les Grecs croient avoir été baptisé le 6. Janvier.

• Le 6. Janvier , ou l'Épiphanie , & l'Assemblée des Disciples près de *St. Jean-Baptiste* au désert . Le jour de l'Épiphanie , ou plutôt la veille , les Evêques , ou leurs Grands Vicaires font l'Eau bénite pour toute l'année : mais ils n'y mettent point de sel comme les Latins. Le peuple en boit ; & pour cet effet il doit être à jeun & dans un état de pureté. On asperse les maisons avec cette nouvelle Eau bénite : si elle ne suffit pas , on en fait d'autre , & chacun en emporte chez soi. Les Papes vont arroser d'Eau bénite toutes les maisons des particuliers. L'Eau bénite de la Vigile de l'Épiphanie se fait sur le soir ; celle de la Fête se fait le matin à la Messe. (b) Elle sert à donner à boire aux Pénitens à qui on a retranché la Communion , à bénir les Eglises profanées , à exorciser

(a) Cette Froile marque seulement , que l'observation de ces Fêtes n'est d'une nécessité indispensable qu'aux Caloisers. | (b) *Tournefort* , Voyages Lettre III.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 129

- exorciser les possédés. Ce jour-là on bénit les fontaines, les puits & même la mer. Cette
- bénédiction est solennelle & lucrative pour les Ministres, qui, pour fraper l'imagination des peuples, jettent dans toutes ces eaux de petites Croix de bois, avant que
- d'aller dire la Messe.

Je ne sçai si *Spond* a cette bénédiction en vue, ou s'il parle d'une autre superstition particulière à une partie des Grecs, lorsqu'il dit « qu'ils vont baptiser la mer en grande cérémonie, attachant un petit vase au bout d'un grand bâton, avec une Croix dessus qu'ils plongent dans la mer ». *Spond* ajoute, que ces Grecs disent que l'eau qu'ils tirent de la mer est douce. Si la chose est vraie, tout le miracle consiste à tirer de l'eau douce de quelque source, qui se trouve dans l'endroit de la mer où ils font la cérémonie de plonger leur vase. On renvoie sur cette matière à ce qu'ont écrit (*) quelques Voyageurs.

- Le 11. Le St. Pere *Theodosius Canobiarclus*.
- Le 16. L'adoration d'*Alysius* & de St. Pierre, Apôtre.
- Le 17. St. Antoine, Abbé.
- Le 18. St. Athanase, & St. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie.
- Le 22. Timothée, & Anastase.
- Le 25. St. Grégoire de Nazianse.
- Le 27. Les Reliques de Saint Jean Chrysostome, que l'on porte en Procession.
- Le 30. Les trois Saints Théologiens Occuméniques, ou Docteurs de l'Eglise: St. Basile le grand, St. Gregoire le divin, & St. Jean Chrysostome.

F E V R I E R.

- Le 2. Présentation de Jesus-Christ dans le Temple.
 - Le 16. Théodore, à *Théop.*
 - Le 23. Invention du Chef de St. Jean-Baptiste.
- Cornille le Bruyn* y ajoute (b) le 11. St. Blaise, & le 24. St. Jean-Baptiste.

M A R S.

- Le 9. Les 40. Martyrs, morts de froid dans la Vallée de Sébaste.
- Le 25. L'Annonciation de la bienheureuse Vierge.
- Le 26. L'Archange Gabriel.

A V R I L.

- Le 23. St. George.
- St. George de Cappadoce est encore un des plus grands Saints des Grecs. De deux Eglises qui se trouvent en un même lieu, il y en a une, dit-on, qui est dédiée à Saint George. Sans faire ici l'extrait des miracles de sa Légende, nous dirons que les Grecs en racontent de lui une infinité. En voici un que *Ricaut* rapporte. « Dans un Village assez voisin de Magnésie, on voit une Chapelle où l'on porte tous les ans en Procession une Image miraculeuse de St. George. On publie que quand cette Image est portée par des pécheurs, la vertu du Saint se répand sur elle, en sorte que les pécheurs souffrent beaucoup de mauvais traitemens de sa part: mais elle ne fait aucun mal aux gens de bien, ni même à ceux dont la vie n'est pas scandaleuse ». Après cela *Ricaut* raconte l'histoire d'une de ces Processions, dont il fut témoin oculaire.
- Le 25. St. Marc l'Evangeliste.

M A I.

- Le 8. St. Jean l'Evangeliste.
 - Le 20. Constantin & Ste. Hélène.
- Cornille le Bruyn* y ajoute (c) le 2. St. Athanase, & le 25. l'Invention du Chef de Saint Jean-Baptiste. Mais il semble se tromper pour le premier, puisque, de son aveu, sa Fête se célèbre le 18. Janvier avec celle de St. Cyrille.

(*) Voyez la seconde *Dissertation sur les Voyages*, Tom. I. du *Recueil de Voyages au Nord*, Edit. de 1731. | (b) Dans ses *Voyages*, Tom. I. Chap. 15.
Tome III. | (c) *Ibid.*

J U I N.

- Le 19. St. Jude Alphée.
 - Le 24. La Nativité de St. Jean-Baptiste.
 - Le 29. St. Pierre & St. Paul, Apôtres.
- Cornille le Bruyn* y ajoute (a) le 11. St. Barthélemi, Apôtre;

J U I L L E T.

- Le 20. Le Prophète Elie.
 - Le 25. Sainte Anne.
 - Le 26. Sainte Parascève, & St. Pantaleon, Martyrs sous Dioclétien.
- Cornille le Bruyn* y ajoute (b) le 17. Sainte Marine, & marque St. Pantaloon au 27.

A O U T.

• Le 6. Transfiguration de Jesus-Christ. Ce - les Grecs de Constantinople vont en foule à une Fontaine, pour laquelle ils ont une grande vénération, & qui est voisine des jardins du Serrail. Ils nomment cette Fontaine, *Sainteté*; & ils s'y rendent ce jour-là en grand nombre, pour faire boire de ses eaux à leurs malades, qu'ils enterrent jusqu'au col dans le sable dont elle est environnée. Ils disent des merveilles de la vertu de ces eaux; & dès que les malades en ont bû, ils les déterrent. La plupart de ceux qui se portent bien font comme les malades, & prennent apparemment cette précaution contre les maux à venir. On dit que le Grand Seigneur qui se divertit à voir le spectacle que donne cette grande affluence de peuple, se tient ce jour-là à la fenêtre sans pourtant que personne puisse le voir. L'Auteur d'où nous tirons ceci (c) ajoute, que les Grecs ont une infinité de ces Fontaines miraculeuses; & qu'il n'y a presque pas chez eux une Ville, ni un Bourg, où l'on n'en trouve quelqu'une qui, soit par une vertu sur-naturelle, soit par une qualité métallique ou minérale, ne produise réellement de bons effets.

• Le 15. Assomption de la B. H. Vierge.
La Tradition des Grecs donne pour origine de cette Fête l'histoire suivante, que nous rapportons à cause de sa singularité. Trois jours après le *sommeil de la Mere de Dieu*, (les Grecs appellent cette Fête *Dormitio Dei-paræ*) les Apôtres mirent, selon la coutume qu'ils avoient établie depuis l'Ascension de Notre Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquoit le rang & la place de Jesus-Christ. Après le repas, comme on vouloit faire l'élevation du morceau de pain, la chambre se remplit de lumière: la sainte Vierge apparut environnée de gloire au milieu des Anges. En entrant elle salua les Apôtres, & leur dit avec beaucoup de douceur: *Dieu soit avec vous; je ne vous abandonnerai jamais.* Les Apôtres également surpris & joyeux n'interrompirent pourtant pas l'élevation: mais au lieu de prononcer ces paroles, *Seigneur Jesus-Christ, assistez-nous*, ils dirent; *très-sainte Vierge Mere de Dieu, aidez-nous.* Après cela la sainte Vierge disparut. Les Apôtres s'écrièrent; *la Reine est montée au Ciel & s'est assise à la droite de son Fils.* C'est, disent les Grecs, en mémoire de cet événement, que le jour de la Fête, après le repas, on apporte au Prêtre un pain, trois cierges allumés, de l'encens & du feu, avec quoi se fait la cérémonie suivante. Le Prêtre enlève la croute du pain en triangle; met les trois cierges dans la croute qu'il a séparée; après quoi il encense & bénit le pain, le donne au plus jeune de la compagnie, & fait poser les trois cierges en trois différens endroits de la maison, puis il partage ce pain & le distribue à l'Assemblée.

• Le 29. Martyre de St. Jean-Baptiste.

Telles sont les Fêtes les plus remarquables. Des autres il y en a autant que de jours dans l'an: mais elles ne sont que pour les Prêtres, ou pour les dévots consommés, & du reste elles ne se rencontrent jamais aux mêmes jours que les Latins célèbrent à l'honneur de tel ou tel Saint. Dans ces jours d' Fêtes, les Prêtres lisent dans l'Eglise la vie & les actions du Saint qu'on honore ce jour-là, en Langue vulgaire dans leur *Synaxa*.

(a) *Ibid.*(b) *U. sup.*(c) *Cornille le Bruyn, Tom. I. Ch. 12.*

(4) M

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 131

tion) & le Service s'achève par la distribution de l'Eucharistie. Le peuple est fort soigneux de venir entendre le Service dans les jours solennels; & il apporte en même temps son offrande, chacun selon son pouvoir, comme du pain, du vin, des cierges, de l'huile, & semblables choses à l'usage des Prêtres. Ils sont soigneux aussi de faire à la fin de ces cérémonies des libéralités aux pauvres, presqu'au-delà de leur pouvoir. Cela donne même occasion aux Turcs d'abuser de cette charité; car ils ont coutume de mener ces jours-là aux Eglises leurs Esclaves Chrétiens, qu'ils tiennent enchainés. Aussi leur donne-t-on rarement quelque chose de considérable, parce qu'on sçait bien que ces charités ne tourneroient pas au profit de ces misérables, qui sont certainement dignes de compassion, mais qu'elles iroient dans la bourse de leurs Maîtres.

Pour achever de donner une idée des Fêtes des Grecs, ajoutons que le Dimanche d'après Pâques ils célèbrent la mémoire de St. Thomas, qui toucha Notre Seigneur après sa Résurrection.

Le troisième Dimanche, ils célèbrent celle des femmes, qui allerent pour embaumer le Corps de Jesus-Christ.

Le quatrième Dimanche, qui est celui du milieu entre Pâques & la Pentecôte, ils font commémoration de ce qui arriva au Paralytique.

Le cinquième Dimanche, ils rapportent ce qui arriva aux Aveugles, & cinq jours après ils célèbrent l'Ascension de Jesus-Christ.

Le sixième Dimanche, ils célèbrent la mémoire des trois cens dix-huit Peres, qui composèrent l'Assemblée du Concile de Nicée.

Le septième Dimanche, ils célèbrent la Fête de la Pentecôte, & le lendemain celle de la Sainte Trinité.

Le Dimanche qui suit la Pentecôte, ils célèbrent la Fête de tous les Saints.

Les Fêtes & la Canonisation des Saints ont de si étroites liaisons, qu'il faut nécessairement les mettre ensemble. Chez nous la Canonisation appartient (*) au Pape. Les règles que prescrit le Siège Patriarchal de Constantinople, diffèrent en plusieurs choses de celles de Rome. Le Ménologe des Grecs est si bien rempli, qu'il faut partager un jour à deux ou trois Saints. Il en est à peu près de même que chez nous. Les miracles devenant fréquens, les Canonisations deviennent moins rares; & malgré de si beaux exemples, la Religion n'est pas mieux servie, ni la vertu plus prisee. Quand on tripleroit l'année pour fêter les Saints établis, cela ne serviroit guères qu'aux personnes véritablement pieuses. Quoiqu'il en soit, les Grecs, dit-on, canonisent encore à présent ceux que les miracles & la sainteté des mœurs ont rendus illustres; mais avant que d'en venir là, il faut de grands témoignages, & que ces témoignages soient donnés par des personnes irréprochables. Les Patriarches & les Evêques font des informations très-exactes, & les font en plein Synode. Après routes les recherches possibles, la personne au sujet de laquelle on les a faites est reçue dans le Calendrier. On marque un jour auquel on fait sa Fête; tous les ans on célèbre sa mémoire; on dit des Messes à son honneur; on lit sa vie & l'histoire de ses miracles. Enfin on chante des Hymnes à sa louange; & ce nouveau Saint prend sa place dans le *Sinaxarium*, qui est une espèce de Légende, comme il l'occupe déjà dans le Ciel. Ricaut ajoute à ces particularités, que les Canonisations ne pouvant plus se faire sans de grands frais, elles sont beaucoup moins d'usage qu'elles ne l'étoient autrefois. De plus les Grecs étant ordinairement aussi vicieux que pauvres, il s'en trouve peu qui soient en état de mériter l'honneur de la Canonisation.

CHAPITRE V.

Les Sacremens de l'Eglise Grecque.

NOUS appellons ici Sacrement tout ce que l'Eglise reconnoit tel. Il est certain que les Grecs admettent le même nombre de Sacremens que les Latins, comme on l'a vu dans la première Partie. Si sur cela il y a entre eux quelque différence, ce n'est qu'à l'égard de la Confirmation, que les Grecs donnent en même tems que le Bapême, & à l'égard de l'Extrême

(*) *Mittii ad sidera numeris*. Manil. Lib. IV.

me Onction, dont quelques-uns ont crû qu'ils ignoroient l'usage, parce qu'au lieu que dans l'Eglise Romaine on ne l'administre qu'à l'extrémité, les Grecs la donnent à toutes sortes de personnes, pour peu qu'elles soient malades, jusques-là que quelques-uns même vont la recevoir à l'Eglise. Nous ne répéterons point ce que nous avons déjà dit sur cette matière. Passons à la description des Cérémonies, qui chez les Grecs accompagnent l'administration de chaque Sacrement. Nous commençons par le Baptême.

Le Baptême.

QUOIQUE les Grecs n'aient point de tems ordonné ni limité pour le Baptême de leurs enfans, ils les font porter ordinairement à l'entrée de l'Eglise le huitième jour après leur naissance. C'est une coutume fort ancienne dans leur Eglise, & une imitation de la présentation de Jesus-Christ au Temple de Jérusalem. Cependant si l'enfant se trouve en danger de mort, on le baptise d'abord, de crainte, disent-ils, qu'il ne meure hors de la lumière. Le Prêtre s'avance à l'entrée de l'Eglise, pour recevoir cet enfant & lui donner la bénédiction, comme autrefois St. Simeon la donna à Jesus-Christ. Là-même il le marque d'un signe de croix sur le front, sur la bouche & sur la poitrine. Cela disposé par cette cérémonie préliminaire à recevoir le Baptême; & cela s'appelle (a) sceller un enfant. Cette première cérémonie est suivie d'une prière du Prêtre. Ensuite il prend l'enfant entre ses bras, & l'éleve devant la porte de l'Eglise, ou devant l'Image de la sainte Vierge, en faisant quelques signes de croix sur lui. Le Baptême se fait par une triple immersion; mais avant que d'administrer le Sacrement, le Prêtre (b) souffle trois fois sur l'enfant, comme pour l'exorciser & le délivrer du Démon; ensuite il le plonge trois fois dans le Baptistère, en nommant à chaque immersion une personne de la Trinité. (c) Les Parens qui présentent l'enfant, prennent le soin de faire chauffer l'eau du Baptistère, & d'y jeter beaucoup de fleurs de bonne odeur. Pendant que cette eau se chauffe, le Prêtre la bénit par une prière, souffle dessus & y verse de l'huile. De cette même huile il oint l'enfant (d) en forme de croix; l'huile est le symbole de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Cette onction se fait par le Prêtre sur le front, sur la poitrine, autour des oreilles, & sur les reins, en prononçant ces paroles: *le serviteur de Dieu est oint.* A l'onction de la poitrine, ou de l'estomac il dit: *pour la guérison de l'ame & du corps;* à celle des oreilles, il ajoute: *afin que la foi puisse être reçue par l'ouïe.*

Si c'est un garçon que l'on baptise, dit Ricaut, le Parrain se rend aux fonts; si c'est une fille, la Maraine s'y présente. L'un & l'autre se croient indifféremment obligés de prendre soin de l'éducation de l'enfant, tout de même que s'ils en étoient véritablement le Pere & la Mere. S'ils observent exactement ces devoirs, ils sont, du moins en cela, beaucoup plus Chrétiens qu'on ne l'est ailleurs. Ceux qui ont présenté l'enfant au Baptême ne s'allient point ensemble. Un Parrain, c'est encore Ricaut qui parle, ne peut épouser la veuve de son Compère, ni le fils de celui-là la fille de celui-ci. Les familles qui se font unies par cette cérémonie ne s'allient ensemble qu'à quelques générations de là, si elles ne veulent se rendre coupables d'inceste, & encourir les censures de l'Eglise. Tous ces scrupules ont une seule origine. C'est qu'il a semblé mal-homête, qu'un homme épousât la même fille qu'il avoit tenue sur les fonts.

Dans la triple immersion il faut remarquer, selon les Grecs, la mort, la résurrection & l'immortalité du Chrétien. La première immersion entere le *vieil homme*; la seconde le régénère & lui rend la vie; & la troisième l'éleve à la vie éternelle. Cette allégorie, par laquelle l'Eglise Grecque a voulu caractériser le Baptême; la preuve évidente qu'elle a crû y trouver de la Trinité, par le rapport des trois immersions aux trois Personnes divines; la distinction qu'elle mit anciennement par ces immersions entre les Orthodoxes & certains Herétiques Antichrétiens; tout cela soutenu & fortifié d'une longue & ancienne tradition peut avoir persuadé aux Grecs, que l'effusion de l'eau, qui se fait parmi nous sur la tête des enfans, ne suffit pas pour

(a) Σφραγισ, marque ou sceau; αναρραγισ, marquer ou sceller.
(b) Ρικαυτ, Etat de l'Eglise Grecque, & autres.

(c) Christoph. Angelus & autres.
(d) Ρικαυτ, Tournefort, &c.

(a) L.
Erm. p.
(b) L.
(c) L.
(d) L.
L.
(e) L.
pag. 69
vic. R.
le Latin
(f) L.
Ricaut

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 131

le Baptême. On assure même que plusieurs portent l'obstination dans leurs préjugés, jusqu'à faire rebaptiser les Latins qui passent dans le Rit Grec. D'autres, à ce que rapporte un (a) Millionnaire, se contentent de les faire recrémer. Il est certain qu'il n'est point permis aux Grecs de réitérer le Baptême, à moins qu'un Hérétique ou un Apostat ne veuille rentrer dans l'Eglise, après avoir donné de bonnes preuves de son repentir. Aussi est-ce pour cette raison qu'ils se croient autorisés à rebaptiser les Latins, qu'ils regardent comme des Hérétiques.

La Confirmation.

(b) Les Grecs baptisent & confirment en même tems : mais avant que de parler de cette Cérémonie, nous allons décrire la manière dont on fait le Chrême. Le Vendredi Saint, selon Ricaut, ou plutôt le Jeudi, suivant Habert & le P. Gour, est marqué pour la consécration du Chrême. L'Evêque, ou l'Archevêque en fait autant qu'il juge à propos pour toute l'année. Ce Chrême a à peu près la même consistance que le beurre. L'huile en est la base. On y fait entrer diverses drogues aromatiques. Le Pontifical nomme le vin ; le *Calamus aromaticus* ; le baume ; l'*Echinante*, qui pourroit bien être la giroflée ; le poivre ; la myrrhe ; la *Xylocassia*, que l'on croit être la cannelle ; les *folia indica*, qui pourroient bien être la fleur de muscade. Ricaut ne nomme que trois ou quatre drogues en tout. Le Pontifical & Habert en nomment vingt autres, qui peut-être n'entrent plus si scrupuleusement aujourd'hui dans la composition du Chrême. Quoi qu'il en soit, le Prêtre étant à ses côtés deux Diacres, qui tiennent (c) l'éventail à la main, & précédé du Domestique & d'autres Diacres qui marchent avec des lampes, porte cette composition dans une boîte d'albâtre, ou plutôt dans un petit vase qui porte ce nom ; parce qu'autrefois il étoit (d) d'albâtre, quoi qu'aujourd'hui il soit de verre ou de crystal. Arrivé à la porte du Sanctuaire, il présente le vase couvert d'un voile à l'Evêque, qui le pose sur la sainte Table au côté gauche. Alors un Diacre dit : *acquittons-nous de nos prières au Seigneur*. Ensuite le Prêtre s'avance vers le bord de cette sainte Table ; & après avoir découvert (e) le Chrême, le consacre & le bénit par un triple signe de croix, qui est suivi d'une assez longue prière. Nous devons remarquer ici, que non seulement cette prière met le Chrême en parallèle avec l'huile & les onctions du Judaïsme, mais qu'elle assure aussi (f) que les Apôtres ont été oints, comme les Prêtres de l'Ancien Testament. Quoi qu'il en soit, les expressions qu'on emploie dans cette prière sont très-énergiques.

Les Apôtres confirmoient les nouveaux Fidèles par la seule imposition des mains, qui étoit suivie alors de l'influence visible & immédiate du St. Esprit. Lors que les effets de cette influence cessent de se manifester extérieurement, l'Eglise leur substitua d'autres signes extérieurs, pour représenter aux Fidèles ce que la grace du Saint Esprit devoit opérer en eux ; & c'est-là l'origine du Chrême. Après la dernière prière du Baptême on confirme l'enfant de la manière suivante (g). *Voici le sceau du don du St. Esprit*, dit le Prêtre, en lui appliquant le Chrême en croix sur le front, sur les yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains & aux pieds. Nous marquerons en peu de mots les différences de la Confirmation des Grecs d'avec celle des Latins. 1. Les Latins ne font le signe de la Confirmation que sur le front. 2. La formule de ceux-ci est un peu plus énergique. 3. L'Evêque seul confirme chez les Latins.

(h) Sept jours après le Baptême, on porte l'enfant à l'Eglise pour y faire l'ablution. Le Prêtre récitant les prières marquées dans le Rituel, non seulement lave la chemise de l'enfant, mais le décatife avec une éponge neuve, ou un linge propre,

(a) Le P. Richard Jésuite dans sa Relation de l'Isle de Saint-Fermi. pag. 159.

(b) Ricaut Etat, &c. Chap. 1.

(c) Dans ou *parabulum*, alabrum. Voi. Habert ubi sup.

(d) Voi. Habert ubi sup. *ἀρωματισμός*. *Levithus aromaticus*, *Latini etiam alabastrum*, &c.

(e) La Traduction Latine du Pontifical porte *velat* pag. 696. c'est une faute. *Assuetudine* signifie il découvre. Ricaut a copié la faute, parce qu'il a traduit sur le Latin.

(f) Voi. Pont. Grec. pag. 690. ou la traduction que Ricaut a donnée de cette prière Ch. 1. ubi sup. Remar-

quons ici en passant, que Ricaut a mal traduit cet endroit qui concerne l'onction des Apôtres. Il traduit, *c'est de cette onction que, &c. Et inquit, et tunc ont été baptisés par eux*, &c. au lieu qu'il falloit traduire, *c'est de cette onction que, &c. Et tunc ceux qui ont été régénérés dans le Baptême par eux, ou par leurs successeurs les Evêques*. Quoique cette prière suppose l'usage du Chrême des tems Apolloniens, on peut voir comment il s'est réitéré ce sentiment dans les Observations sur le Pontifical Grec, pag. 702. & suiv.

(g) Habert ubi sup. in Observ.

(h) *Yennéfort, Voyages, ubi sup.*

« & le renvoie en lui adressant ces paroles, *se voilà baptisé, délavé de la lumière céleste, muni du Sacrement de Confirmation, sanctifié & livré au nom du Père, du Fils & du Saint Esprit.* » Ce seroit ici le lieu de parler du Sacrement de l'Eucharistie : mais cette matière a été traitée si au long dans la première Partie, & ensuite dans le Chapitre II. de celle-ci, qu'il est inutile de répéter ici ce que nous avons dit alors. Nous passons donc à ce qui regarde le Sacrement de Pénitence.

La Pénitence.

QU' la Confession soit en usage chez les Grecs, c'est de quoi l'on ne peut douter. Un Protestant moderne loue beaucoup cette pratique, & la regarde (a) « comme un des grands appuis de l'Eglise d'Orient. C'est, dit-il, sur ce pivot que roule la police Ecclésiastique. Sans ce secours le Clergé n'auroit presque plus d'autorité sur les consciences, & ne pourroit que rarement réprimer les crimes dans un pays, où les bras des Infidèles serviroient d'asile contre l'indignation des Ministres de la Religion. » Il va plus loin. Il ose l'appeller *une institution Evangelique, un admirable moyen d'enflammer la dévotion, dont on rejette l'usage après qu'on en eut considéré les abus.* Plusieurs Sectes tombent dans des excès fanatiques, sous prétexte de méditations & de contemplations divines. Il y a même des abus à s'assembler publiquement dans des Eglises. En vérité c'est porter la sévérité à l'excès que de retrancher le bon, sous prétexte d'arrêter le mal qui s'y glisse.

La Confession doit se faire quatre fois l'année à un Prêtre ordonné légitimement, & auquel l'Evêque ait donné le pouvoir de confesser (b). Celui qui veut se confesser va trouver le Prêtre ; & celui-ci, après l'avoir interrogé, le conduit dans un endroit écarté de l'Eglise. (c) Le pénitent y est assis, & a la tête découverte. Le Confesseur déclare d'abord au pénitent, que (d) *l'Ange du Seigneur est là présent pour recevoir sa Confession : prenez garde, ajoute-t'il, que la honte ou quelque autre motif ne vous empêche de révéler vos péchés. Je suis homme & pécheur comme vous.* Pendant que le Pénitent se confesse, le Confesseur continue de l'exhorter à ne rien cacher, l'imposition de la pénitence suit la confession. C'est de jeûner un certain nombre de jours, & de faire des aumônes. (e) Ricaut y ajoute les pèlerinages, & l'imposition de quelques autres semblables pratiques. Les peines que le Confesseur impose sont beaucoup plus douces qu'elles n'étoient autrefois.

(f) Après la Consécration le Prêtre prononce l'absolution en ces termes. *En vertu du pouvoir que les Apôtres ont reçu de Jésus-Christ, &c. de celui qu'ils ont remis aux Evêques, & que mon Evêque m'a accordé présentement, je vous absous au nom du Père, du Fils & du St. Esprit, & je vous déclare que votre portion est avec les justes.* Ensuite il lit une prière sur la tête du Pénitent, qui laisse quelque argent au Confesseur. Voilà ce que rapporte *Christophe Angelus* : mais il est certain d'ailleurs, que chez les Grecs, la forme de l'Absolution est déprécatrice. La voici telle que nous l'avons tirée de *Cornille le Bruyn* (g). *Notre Seigneur Jésus-Christ vous veut pardonner lui-même tous les péchés que vous venez de confesser en sa présence à moi son indigne serviteur, & tous ceux que vous pouvez avoir oublié.* Les Confesseurs ne se servent pas toujours de tant de paroles ; & souvent ils se contentent de dire en peu de mots : *vos péchés vous soient pardonnés.*

Le P. Morin (h) croit qu'autrefois les Prêtres Grecs donnoient deux absolutions aux Pénitens ; la première immédiatement après qu'ils s'étoient confessés ; la seconde après qu'ils avoient achevé la pénitence, & que la première étoit des péchés, & la seconde des peines canoniques. Mais il ajoute que cette seconde absolution n'est plus aujourd'hui d'obligation dans l'Eglise Grecque, mais seulement de bienfaisance, c'est-à-dire qu'après avoir accompli la pénitence qui lui est imposée, le pénitent a quelquefois la devotion d'aller trouver le Confesseur pour lui demander une seconde absolution ou bénédiction.

Les Prêtres, & tous ceux qui sont dans les Ordres sont obligés de se confesser une fois

(a) Ricaut, dans la Préface de l'Etat de l'Eglise Grecque.
(b) *Christoph. Angelus* de Sara Grece.
(c) *Alarius de consensu*, &c. L. III. Ch. 9.
(d) Sans doute par ce mot, qui dans la signification

propre signifie *Envoyé*, il ne faut entendre que le Confesseur.
(e) *Etat de l'Eglise Grecque* Ch. VIII.
(f) *Christoph. Angelus* de *Itatu Græcorum* Cap. 22.
(g) Dans ses *Voyages*, Tome I. Chap. 17.
(h) *De Paucis*, L. VI. Cap. 27.

le mois, & le peuple une fois l'année, avant le commencement du grand Carême de Paques. Mais si nous en croions Areudius (a) ni les Prêtres, ni les Evêques ne se confessaient presque jamais, & cela par une pure malice, fondée sur la crainte d'être destitués & privés des fonctions de leurs Ordres, s'ils se confessoient de quelques pechés dans lesquels ils tombent assez fréquemment. La véritable cause de cet abus est, dit cet Auteur, que les anciens Canons suspendent pour toujours de l'exercice de leurs Ordres les Clercs qui sont tombés dans la fornication, & les réduisent en quelque façon au rang des Laïques. Aussi de peur d'être privés de leur Ministère, & même que leurs pechés ne soient commis des autres qui pourroient sçavoir qu'ils seroient suspens & interdits, ils négligent de se confesser. Ajoutons que les Grecs recommandent expressément la Confession aux malades & aux infirmes, comme un remède efficace & nécessaire, qui console l'ame & apaise la conscience.

Voilà ce que nous devons apprendre au Lecteur au sujet de la Confession des Grecs; mais s'il faut en croire (b) un Voyageur judicieux & éclairé, la pratique de la Confession est absolument vicieuse & irrégulière de la part du Confesseur, & de la part du pénitent. « Les Papas, qui sont l'office de Confesseurs, ne sçavent pas seulement la forme de l'absolution. Si un pénitent s'accuse d'avoir volé, ils demandent d'abord si c'est à un homme du pais, ou à un Franc. Si le pénitent répond que c'est à un Franc il n'y a point de péché, dit le Papas, pourvu que nous partagions le butin. » Telles sont les suites de l'ignorance & de la misère des Grecs. Le préjugé que la première produit en eux les porte aussi à douter de la validité de la Confession des Latins, & même à la regarder comme un péché.

Le refus de se soumettre aux devoirs de la Religion, & même simplement aux Loix de l'Eglise, fait l'impénitence, & la désobéissance; l'une & l'autre attirent l'Excommunication. *Christophe Angelus* (c) donne en peu de mots la formule de cette Excommunication, qui sépare l'Excommunié du corps de l'Eglise, le prive de l'union avec le Pere, le Fils & le Saint Esprit, le retranche de toute communion avec les trois cens dix-huit Peres du Concile de Nicée, & avec les Saints, le renvoie à celle du Diable & du traître Judas, & enfin le condamne à rester après sa mort dur comme une pierre ou comme du fer, s'il ne se repent. Les Grecs comptent d'étranges choses de ces excommuniés: mais avant que d'en parler, il faut indiquer la formule d'Excommunication qui se trouve dans *Ricant*. (d) Elle est remplie des plus terribles malédictions; & si elle ne prive pas directement l'excommunié de la jouissance des quatre Elements, elle lui envoie au moins beaucoup plus de maux qu'il n'en fait pour trouver cette jouissance insupportable; après quoi elle le prive encore de la sépulture après sa mort. Il est naturel que des idées si effrayantes contribuent beaucoup à conserver dans l'esprit des Grecs quelque idée de leurs devoirs; à quoi il faut ajouter ce qu'on raconte de ces corps d'excommuniés morts sans pénitence, qui ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'Excommunication soit levée. Le Diable, à ce que disent les Grecs, entre dans ces excommuniés, les anime & les fait agir comme il lui plaît. On appelle ces corps ainsi animés *Vroucolagues*, mot composé de *Bourca* ou *Fronca*, qui, dit-on, signifie *bourbe*, & de *Iaccos* qui veut dire une *fosse*. L'histoire de ces Revenans renferme autant de sottises & de tours d'adresse, que celle de nos Spectres & de nos lutins. Quoi qu'il en soit, cette idée rend le peuple si docile & si obéissant, qu'il suffit que les *Papas* le menacent d'Excommunication, pour tirer de lui tout ce qui leur plaît. D'un autre côté la pauvreté de ces malheureux *Papas* est si grande, qu'ils sont obligés dans leur indigence de vendre & la peine & l'absolution, & d'inventer souvent bien des fables pour se conserver un respect, qui, comme on vient de l'insinuer, ne laisse pas de conserver un reste de Christianisme dans la Grece.

Pour ôter au Diable le pouvoir d'agir sur les corps des excommuniés, *Ricant* dit « qu'on les démembre, & qu'on les coupe en plusieurs morceaux que l'on fait bouillir dans du vin ». Les Grecs s'imaginent aussi qu'en brûlant le cœur du mort, ils empêchent le Diable d'agir sur lui. Ces mêmes Grecs assurent, qu'il n'y a que les Grecs du Rit Grec, dont le Diable ranime les cadavres: pourquoi cette distinction? C'est que les Papas & ceux qu'ils emploient n'oseroient envoyer le Diable dans les cadavres des Turcs, & ne trouveroient pas des dupes chez les Latins. On peut lire dans les *Voyages*

(a) De Conco. l. IV. Cap. 44.
(b) *Lumière*, ubi sup.

(c) *Christoph. Angelus*, ubi sup. Cap. 45.
(d) *Etat*, Sec. Cap. XVI.

de *Tournesfort au Levant* l'histoire d'une de ces fourberies des Grecs. Au reste le P. Richard parle fort au long de ces *Froncolaques*. D'abord il écrit que c'étoient des ames de quelques trépassés, qui revenoient pour demander du secours, afin de sortir plutôt des peines du Purgatoire. Mais, ajoute-t-il, le Purgatoire n'est pas pour ceux qui ne le croient pas, & les ames de ceux qui seroient du Purgatoire ne viennent jamais aux exès que ceux-ci commettent. Il raconte ensuite plusieurs histoires de ces *Froncolaques*, qu'il croit de la meilleure foi du monde. Il nous apprend encore que plusieurs attribuent à la bonté des Saintes Huiles des Francs, & à la vertu de l'Eau bénite, la raison pourquoi aucun Franc qui soit mort dans la créance & la foi de l'Eglise Romaine ne devient *Froncolaque*. Ce Pere rapporte encore une particularité qu'il ne faut pas oublier. C'est que pour exorciser ces *Froncolaques*, les Papes s'assembloient le Samedi, croyant qu'un autre jour ils ne trouveroient pas au tombeau le corps qui seroit de retraite au Démon.

(a) *Christophe Angelus* parle aussi de ces morts excommuniés, qui au bout de l'an deviennent (b) *Tympanistiques*. C'est-à-dire, que leur ventre, quand on le frappe, résonne comme un tambour; outre cela ces morts sont durs, comme tous les *Froncolaques*, & se tiennent debout contre un mur sans aucun soutien. Tous ces excommuniés deviennent noirs; ils ont les cheveux de même, & les ongles blancs. Ces corps se dissolvent, comme les autres, par l'exorcisme, qui consiste dans la lecture de quelques prières prononcées par le Prêtre revêtu de ses Ornaments pontificaux en présence de ceux qui ont donné lieu, soit directement soit indirectement, à l'Excommunication du mort, s'ils sont en état de comparoitre. Après ces prières, qui lui donnent l'absolution, il se dissout, & il ne reste du corps que des cendres. *Allatus* rapporte des exemples de ces dissolutions qui ont suivi l'absolution. Il ne se donne pas pour avoir vu, mais pour avoir appris de quelques personnes dignes de foi. Supposé que cette dissolution soit vraie, en voici la cause naturelle. L'air étranger pénètre ces corps durcis par les sels terrestres, qui ont occupé les pores, les fibres, les nerfs de ces corps. Il fond ces sels, & relâche par son humidité les nerfs & les fibres; le corps se résout; & c'est-là le miracle que la nature opère pendant la prière de l'absolution. C'est ainsi que raisonneoit l'Auteur de la première Edition de cet Ouvrage: mais pour que cette dissolution soit facile comme il le dit, il faudroit avoir laissé le cadavre à l'air long-tems avant cette absolution; car il n'est pas concevable que cet air, quelque humide qu'il fût, pût fondre dans le peu de tems que dure l'absolution, tous les sels & le nitre qui ont pénétré ce corps mort, & l'ont ainsi durci. Les Prêtres Grecs usent incontestablement de quelque stratagème qui trompe ceux qui assistent à cette cérémonie; ou plutôt la plupart des histoires qu'on a racontées, ne sont que de pures fables.

Aux Superstitions que nous décrivons, est due la coutume de déterrer les morts un an après leur sépulture. La belle couleur & la bonne odeur font chez les Grecs superstitieux une preuve non équivoque de la sainteté de leurs morts. Ils portent même la prévention jusqu'à croire que la personne, qui a prononcé l'Excommunication, doit aussi prononcer l'absolution, fut-elle devenue Mahometane ou Païenne. C'est ainsi que, (c) selon *Allatus*, un Patriarche eut recours à un Renégat, pour dissoudre un mort excommunié par ce dernier, lorsqu'il étoit encore Chrétien. Mais on n'ignore pas aujourd'hui que l'incorrupibilité n'est pas une marque de sainteté.

Le Diable n'en veut pas seulement aux morts: il arrive aussi, que chez les Grecs comme ailleurs, il entre dans le corps des vivans. On l'exorcise pour le chasser. *Christophe Angelus* décrit, comme témoin oculaire, (d) l'exorcisme d'un Demoniaque. On enchaîna le possédé à un poteau; après quoi des Prêtres revêtus des Ornaments sacrés lui lurent pendant six heures une partie des quatre Evangiles. Comme un passage de (e) St. Mathieu dit formellement, que l'on ne chasse les Diables que par les jeûnes & par les prières, les Prêtres Exorcistes avoient eu la précaution de jeuner environ vingt-quatre heures. Le lendemain les Prêtres jeunèrent comme auparavant, & continuèrent de lire: à peine cette lecture fut-elle achevée le troisième jour. Cependant le possédé maudissoit Dieu & les hommes, en jurant, hurlant & tordant la bouche: mais toutes ces contorsions n'empêchèrent pas les Prêtres de continuer la lecture, sans daigner répondre un seul mot aux impiétés de Satan. Il faut remarquer que les Prêtres lisoient tour-à-tour sans interruption,

(a) De *Statu Græc.* ubi sup.

(b) *Allatus* in Epistol. de *quorundam Græc. opinati.* n. donne avec son emphase ordinaire la description d'un de ces *Tympanistiques*. Elle est trop longue pour être insérée ici. Contentons-nous de remarquer, qu'à en juger

par la description, le *Tympanistique* n'étoit qu'un corps pétrifié dans la terre.

(c) *Allatus*, ubi sup.

(d) De *Statu Græc.* Cap. 49.

(e) S. Mathieu Ch. XVII. v. 18.

interruption ; & cela se faisoit avec (a) tant de précaution, qu'au dernier mot de l'un, l'autre reprenoit aussitôt la lecture. Lorsqu'ils eurent achevé de lire les quatre Evangiles, on choisit un autre Prêtre, bien connu par sa vertu & par la simplicité de sa vie. Celui-ci lut au Diable les Exorcismes de Saint Basile. Il semble que cette lecture acheva de le déconcerter. Quoiqu'il en soit, l'Esprit malin répondit au Prêtre par des injures ; mais le Prêtre repliqua par la censure, & par un ordre si absolu de déloger, qu'il sortit enfin. En sortant il jeta de son reste, maltraitant le possédé avant qu'il lui fut possible, & jusqu'à le laisser pour mort.

Avant que de passer à l'Extrême-Onction & aux cérémonies qui la concernent, on doit observer quelques différences, que les Grecs ont remarquées dans les *Francoliques*. Ils croient que l'excommunication proportionne son action au crime de celui qu'elle frappe, ou à la dignité de celui qui excommunique ; & c'est là, selon les Grecs, la cause de ces différences. La partie antérieure du corps de celui qui a manqué à quelque précepte, ou qui a reçu quelque malédiction, reste absolument entière après sa mort. Celui qui a été frappé d'Anathème devient jaune ; ses doigts se retirent tout à fait. Celui qui est excommunié par les Loix Divines paroît tout blanc ; mais celui qui est excommunié par un Prélat paroît tout noir.

L'Extrême - Onction.

VENONS à l'*Fuchelaton*, c'est-à-dire, *huile de prière*, ou plutôt *huile avec prière*. C'est ainsi que les Grecs appellent leur Extrême Onction. Selon (b) *Tournefort*, les Moines de *Montefanto*, avarés & simoniaques comme tous les Ecclesiastiques Grecs, autant par cette corruption invétérée, qui n'a épargné ni le Sanctuaire ni les Ministres, que par la misère & la profonde ignorance du peuple & de ses Docteurs, ces Moines, dit-il, courent la Grèce, & même la Moscovie pour vendre cette huile. Ils vont dans les maisons entendre les confessions, & donnent l'Extrême Onction, même aux personnes qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du pénitent pour chaque péché qu'il déclare, bien entendu qu'ils ne perdent ni leur huile, ni leur peine. La moindre onction est d'un œuf ; celle qui se fait pour le péché de la chair est la plus chère. Ceux qui appliquent cette onction le plus régulièrement, se servent d'huile sacrée, & prononcent à chaque fois ces paroles du Psaume 123. *le filz a été brisé, & nous avons été délivrés*. Un peu plus bas il ajoute, que les Grecs confèrent plus souvent l'Extrême Onction aux personnes en santé qu'aux malades. A ceux-ci ils ne graissent que le front, les joues, le menton & les mains avec de l'huile commune, qui n'a pas été bénie. Ensuite ils barbouillent avec la même liqueur toutes les chambres de la maison, en récitant des oraisons, & tracent avec la même huile de grandes croix sur les murailles & sur les portes, tandis qu'on chante le Psaume 90.

Par ce récit il paroît 1. que l'onction se fait aux pénitens & aux pécheurs coupables de quelque péché mortel. 2. qu'elle se fait aussi aux malades, aux personnes languissantes, & aux mourans. Peut-être celle-ci ne ressemble à l'autre onction que par la matière. L'Evêque, ou l'Archevêque, assiste de sept Prêtres administre cette Extrême Onction, qui commence par une prière. C'est la règle ; mais souvent il y en a moins de sept, & quelquefois aussi il n'y en a qu'un, quoiqu'il lui y en ait au moins trois. Ce n'est pas non plus une règle indispensable, que l'Evêque assiste à cette Extrême Onction. L'autre onction s'appelle aussi chez les Grecs *Apomuron*. Ils tirent l'onguent de cet *Apomuron* de la parabole du Samaritain ; & pour rendre la conformité plus parfaite, ils mêlent du vin à l'*Apomuron*, (c) parce que le Samaritain employa de l'huile & du vin à la composition, dont il se servit pour la guérison du Voyageur blessé par les brigands.

Avant que de marquer les différences qui se trouvent entre les Grecs & les Latins dans la manière d'administrer l'Extrême Onction, nous décrivons quelques usages qui appartiennent particulièrement aux deux onctions des Grecs. L'Archevêque, ou en sa place l'Evêque, consacre le Mercredi saint l'huile de l'onction pour toute l'année. (d) Le Jeudi saint le Patriarche, ou l'Evêque administre l'onction en public à tous les fideles. C'est l'Oeconomus qui fait l'onction au Prélat, & le Prélat l'administre ensuite à tous les fide-

(a) Je paraphrase ainsi les termes Grecs, qui mot à mot signifient, il racca l'apareil de sa bouche de celui qui se penche.

(b) *Tournefort*, Voyages, &c. Lettre III.

(c) S. Luc Chap. X.

(d) Le P. *Guérin*, in *Enchiridion*.

38 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

les. Cet usage au reste est fort ancien dans l'Eglise Grecque, & si nous en croions leurs Docteurs, il remonte jusqu'au tems de Saint Jean Damascène. Les Grecs vont plus loin encore. Ils oignent les morts avec les mêmes cérémonies que les vivans. Sept Prêtres font cette onction. Chacun d'eux prend un papier imbibé d'huile & l'allume, comme pour purifier par cette espèce de sacrifice l'ame du défunt, & la délivrer des peines qu'elle a méritées. Il faut regarder cet usage superstitieux comme un reste des lustrations du Paganisme. On attribue même aux Grecs, de croire que l'onction des morts a sauvé des gens de la damnation éternelle; & c'est de cette manière qu'ils racontent que Trajan & un certain Theophile Iconoclaste ont été sauvés.

Ce que l'onction & l'Extrême Onction des Grecs ont encore de particulier est, que le Prêtre, après avoir plongé dans les saintes huiles le coton dont il se sert, qui est attaché au bout d'un bâton, oint le pénitent ou le malade en forme de croix sur le front, sur le menton, sur chaque joue, sur le dessus & dans les paumes des mains. Après cela il prononce une courte prière. Les sept Prêtres, s'il y en a sept présens à la cérémonie, oignent tous le malade l'un après l'autre: le plus distingué des sept met l'Evangile sur la tête de celui qui reçoit l'onction, pendant que les autres ont les mains posées sur lui.

De ces usages passons aux différences que l'on a remarquées entre l'onction des Latins & celle des Grecs. Nous ne disons rien des différences dans les prières, ni des vaines objections que l'on fait sur le nom de Sacrement donné à l'Extrême Onction par les Latins, & sur celui de *mystère* que les Grecs lui attribuent, de même qu'aux autres Sacramens de l'Eglise d'Occident. Les Protestans ont fait quelque cas de cette différence, qui à la rigueur ne consisteroit tout au plus que dans une fausse application des noms. Voici donc en quoi les Grecs & les Latins diffèrent véritablement. Chez les Latins, une seule personne suffit pour administrer l'Extrême Onction; chez les Grecs l'Onction est irrégulière, si elle n'est faite au moins par trois Ministres de l'Eglise. Le Cérémonial Latin veut qu'il appartienne au seul Evêque de consacrer l'huile; chez les Grecs, les Prêtres la consacrent aussi. Outre la différence (a) dans l'onction des parties du corps du malade, les Grecs ont coutume d'oindre aussi toute la maison, en faisant en même tems beaucoup de signes de croix, ce qui ne se fait pas dans l'Eglise Latine. Les Grecs administrent ce Sacrement aux personnes saines; les Latins ne le donnent que dans les grandes maladies où il y a danger de mort, & ne le donnent jamais deux fois dans la même maladie quelque longue qu'elle soit. Enfin la prière que l'Eglise Latine a ordonnée pour chaque onction d'une partie du corps, est différente de celle qu'emploient les Grecs.

L'Extrême Onction nous conduit naturellement aux Cérémonies funèbres. La transition est dans l'ordre; & quoique le fidèle malade rappelle plus d'une fois de la première, il est toujours vrai que l'Extrême Onction a pour but de guérir les infirmités de l'ame fidèle, plus capables de l'affliger dans les suites incertaines de la maladie, que dans la tranquillité de la santé, où l'esprit se donne si rarement le loisir de porter des regards vers l'avenir. L'Extrême Onction a aussi pour but de consoler le Chrétien dans les souffrances du corps, & de tourner ses espérances vers l'éternité. Nous pourrions en dire davantage; mais il ne s'agit pas ici de dépouiller les prières des *Euchologes* & des Rituels. Revenons donc aux Cérémonies qui accompagnent l'agonie du mourant, & les premiers momens qui suivent sa mort, où commencent aussi les vraies Cérémonies funèbres de tous les Peuples.

(b) Ricaut parle de quelques pratiques assez remarquables des Grecs dans leurs maladies. Par exemple, il dit, « que le Prêtre bande la tête du malade avec le voile du » Caïce, & lui donne à boire un trait d'eau bénite, où l'on a fait infuser des herbes » odoriférantes. Cette eau doit être consacrée par l'attouchement du Crucifix, ou d'une » image de la Sainte Vierge. On la présente au malade, comme une médecine propre » à guérir les maladies de l'ame, aussi bien que les infirmités du corps. Quand le ma- » lade empire, on a recours à l'Extrême Onction, que l'on accompagne des prières con- » venables, & de quelques leçons du Nouveau Testament, où il est parlé de la résurrec- » tion des morts ». Les Grecs ont aussi l'usage pieux de faire des vœux à Dieu & aux Saints pour recouvrer la santé. Ces vœux se paient comme dans l'Eglise Latine, par l'offrande d'un œil, d'un bras ou d'une jambe d'or ou d'argent. C'est ce même usage qui a été pratiqué par les plus anciens Païens, entr'autres les Philistins, qui, après avoir été guéris de la maladie dont ils furent frappés à l'occasion de l'Arche du Seigneur, dont

(a) Les Latins oignent les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds & les reins.

(b) *Etat de l'Eglise Grecque*, Chap. 14.

ils s'
Chré
D'ail
térre
qui n
tious
médi
tolère
citer
On
qui n
que c
singul
" fleur
" vie
" the
" &c
anes
landoi
la sub
rifés p
me un
pour l
On
Sainte
par un
fort in
chent
culeuse
à l'ami
reste a
Ainsi q
il faut
Manqu
chose,
de cert
que cel
manque
du mira
deux fo
juste; &
certaine
vrai qu'
pas mie
Lorsq
tre d'un
" Le co
" on l'éc
" (si c'e
" amis e
" en se
comique
en Gasc
tent pou
Christia
plus vol
la perte

(c) Rel
" Lan

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 139

ils s'étoient emparés, la renvoierent avec la représentation en or des parties affligées. Les Chrétiens s'accoutumèrent de bonne heure de cet usage des Patiens, qu'ils sanctifierent. D'ailleurs il est si commode de substituer au sacrifice du cœur l'offrande des choses matérielles, qu'il est surprenant de la trouver raïée d'entre les usages de certaines Religions, qui ne laissent d'autre amusement aux dévots matériels, que le curieux examen des actions d'autrui, & cette oisiveté d'esprit, qui dans le temple comme ailleurs, leur sert à méditer sur la conduite du prochain. Il faut cependant avouer que l'esprit de l'Eglise qui tolère ces représentations, ne le fait que pour rappeler le souvenir du bienfait, & exciter à la reconnaissance ceux qui l'ont reçu.

On lit dans quelques Relations de Missionnaires, que les Grecs estiment leurs fidèles qui meurent le jour de la Fête de quelque grand Saint, plus heureux & plus honorés que ceux qui meurent en tout autre jour de la semaine : mais cette opinion n'est pas singulière aux Grecs. C'est ainsi que suivant le rapport d'un (a) Missionnaire, « plusieurs ont remarqué, que les plus grands favoris de Notre-Dame sont partis de cette vie durant la célébrité de quelque-une de ses Fêtes, comme St. Bernard, St. Hyacinthe, St. Ephrem, St. Bernardin, St. Philippe de Thudert, le B. H. Stanislas Kostka, &c. ». Comme tous les génies ne sont pas égaux, il peut être possible que certaines âmes se fixent à leurs devoirs par des subtilités de cet ordre. Ainsi parle l'Éditeur Hollandois : mais il a tort de trouver à redire à cette remarque, & d'y vouloir chercher de la subtilité. Si les fidèles ont fait de tems en tems cette observation, ils y ont été autorisés par l'exemple même des plus grands Saints, qui ont souhaité, & ont regardé comme un bonheur pour eux de mourir le jour que l'Eglise célébroit la Fête des Bienheureux, pour lesquels ils avoient plus de dévotion.

On voit à Cortou, dans une Eglise appelée *Panagia*, nom qu'elle porte à cause de la Sainte Vierge, une Image de Notre-Dame qui se distingue par ses miracles ; sur tout par un qui, selon que la prédiction tourne, doit être soit agréable aux bons amis, & soit intéressant pour les femmes & pour les maris. Pour sçavoir si des personnes qui touchent de si près sont encore en vie, on applique une pièce de monnoie à l'Image miraculeuse, on pense en même tems à la personne qui intéresse, le parent au parent, l'ami à l'ami, la femme à l'époux. Si la personne dont on s'informe est encore en vie, la pièce reste attachée à l'Image ; si elle est morte, la pièce tombe dans un sac qui est au-dessous. Ainsi que l'indice soit vrai ou faux, la chose est toujours au profit du Prêtre. Cependant il faut sçavoir que le miracle de l'adhésion ne réussit qu'à certains endroits de l'Image. Manque-t-on d'appliquer la pièce à l'endroit ? Elle tombe. C'est *Wheler* (b) qui rapporte la chose, & *Wheler* étoit sans doute un de ces Héretiques dévians, qui vérifient les choses de cette nature avec rigueur. Il trouva que le miracle de l'adhésion réussissoit, selon que celui qui appliquoit la pièce de monnoie rencontroit le vernis de l'Image, ou le manquoit. Mais cette adhésion n'auroit pas suffi encore, pour constater toute la vérité du miracle, même chez les plus ignorans. Il faut donc croire qu'il est arrivé une ou deux fois au moins, que pendant l'adhésion ou la chute de la pièce l'Image a rencontré juste ; & il n'en faut pas davantage pour certifier à des esprits foibles la vérité de certaines superstitions. Mais le récit de celle-ci, dira-t-on, est ici hors d'œuvre. Il est vrai qu'elle ne regarde que de fort loin les usages mortuaires, cependant on ne pouvoit pas mieux la placer.

Lorsque l'agonisant a rendu l'âme, toute la maison du mort devient comme le théâtre d'une Tragédie. On n'entend que des pleurs, des cris & des gémissemens. (c) « Le corps du défunt ou de la défunte est revêtu des plus beaux habits ; ensuite de quoi on l'étend sur le plancher, on lui met un cerce à la tête & aux pieds. La femme (si c'est le mari qu'il faut pleurer,) les enfans, les domestiques, les parens & les amis entrent dans la chambre de ce mort les habits déchirés, en s'arrachant les cheveux, en se frappant la poitrine, & en se déchirant le visage avec les ongles ». Le tragique de notre deuil ne va pas si loin ; & je ne croi pas qu'aujourd'hui, pas même en Gascogne & en Languedoc, on trouve des femmes, des enfans & des maris qui portent pour livrée d'un deuil intérieur, des balafres & des égratignures sur le visage. Le Christianisme nous apprend à nous consoler en Dieu ; & il n'est rien que nous prenions plus volontiers à la lettre que ce point de Religion, lorsqu'il s'agit de se consoler de la perte d'un pere, d'un époux ou d'une femme. Le corps du mort aiant été accom-

(a) Relation d'Isle de Saint-François, par le P. Richard. (c) Rivarol, dans l'Etat de l'Eglise Grecque, Ch. 14.

(b) Voyages en Grèce, &c. 4^e Lettre, Tome premier.

modé, comme on l'a dit, & couché par terre, pour lui faire toute la cérémonie du deuil, lorsque l'heure est venue de l'ensevelir, le Crucifix marche à la tête du Convoi funèbre. Les Prêtres & les Diacres qui l'accompagnent, en récitant les prières ordonnées par l'Eglise, font brûler de l'encens, & demandent à Dieu qu'il lui plaise recevoir l'ame du mort dans le séjour des Bienheureux. La femme suit les tristes restes de son cher, baignée de pleurs, & dans une si grande désolation, qu'à en juger par ses larmes & par la violence de ses cris, on croiroit qu'elle a résolu de forcer son ame à courir après celle du défunt. Cependant il se rencontre quelquefois des femmes, dont l'humeur ne s'accommode pas de ces passions emportées : mais le deuil n'en est pas moins lugubre pour cela. On a des pleureuses de profession, qui pleurent à gages pour la veuve, & qui à force d'exercer l'art de pleurer, ont acquis l'adresse de contrefaire les gestes & les mouvemens de la plus vive douleur.

Le service mortuaire étant achevé, on va baiser le Crucifix ; ensuite on baise le mort à la bouche & au front. Enfin chacun mange un morceau de pain, & boit un verre de vin dans l'Eglise, en souhaitant du repos à l'Amé du mort, & de la consolation à la famille affligée. J'oubliois, qu'au rapport de quelques Voyageurs (a), la veuve, le mari qui a perdu sa femme, l'enfant qui a perdu son pere ou sa mere, en un mor toute personne qui est en grand deuil, ne mange rien d'apréte chez soi. On lui apporte à manger de chez ses amis pendant les premiers huit jours. Au bout de ces huit jours, on rend aux affligés une visite de charité, pour les consoler de leur perte, & pour les accompagner à l'Eglise, où il se fait des prières pour le repos de l'ame du mort. Les hommes mangent & boivent encore dans l'Eglise, tandis que les femmes renouvellent leurs lamentations & leurs hurlemens. Mais celles qui ont le moien d'acheter les larmes d'autrui, ne se font point cette seconde violence ; elles envoient des pleureuses pleurer sur le tombeau de leurs époux trois jours après l'enterrement. On fait alors des prières pour le mort. Au bout de neuf jours on dir des Messes, & l'on prie encore pour lui : on en fait autant au bout de quarante jours, de six mois & de l'année. A la fin de la cérémonie, on donne aux amis du blé, du ris bouilli, du vin & des fruits secs. Cette pratique, connue par le nom de τὰ σπύρα, passe parmi les Grecs pour être d'une très-grande antiquité. Ils la renouvellent avec plus de dévotion & de solennité que jamais, le Vendredi qui précède le Carême de l'Avent, le Vendredi Saint & le Vendredi d'avant la Pentecôte, jours que l'Eglise Grecque observe pour la Commémoration des morts, tant de ceux qui ont fini leur vie par une mort naturelle, que de ceux qui ont eu une fin violente.

Je ne sçai si *Tournefort* a vu plus exactement que *Ricaut* ; ou si les Cérémonies funèbres diffèrent, lorsqu'on les fait pour une femme ; ou, ce qui est plus vraisemblable, si elles diffèrent d'un lieu à l'autre. Quoi qu'il en soit, voici un détail plus curieux & plus étendu que le précédent. (b) *Tournefort* y décrit les funérailles d'une femme de Milo. A peine eut-elle expiré, dit-il, que nous entendimes des cris extraordinaires : on nous assura, que suivant l'ancienne coutume de Grèce, les pleureuses faisoient leur devoir auprès de la défunte. Pour vérifier ce que dit *Horace*, (c) ces pleureuses lutoient, & se frapportoient la poitrine jusqu'à s'enfoncer les cotes, tandis que quelques-unes de leur troupe chantoient (d) des Elégies à la louange de la morte. Pendant cette espèce de charivari elles apostrophoient de tems en tems la Dame qui venoit de mourir. Cette apostrophe est trop plaisante, pour ne la pas mettre ici. *Te voilà bienheureuse*, disoient-elles à la pauvre défunte : *tu peux maintenant te marier avec un tel*, & ce tel étoit un ancien ami, que la Chronique scandaleuse avoit mis sur le compte de la morte. *Nous te recommandons nos Parens*, disoit l'une ; *nos baise-mains à mon Compere tel*, disoit l'autre, & mille pauvretés semblables, où l'on ne pouvoit reconnoître qu'une naïveté ridicule & beaucoup d'extravagance. Après cela on revenoit encore aux pleurs. Ces pleurs furent des torrens de larmes, accompagnés de sanglots qui sembloient partir du fond du cœur. On se déchiroit la poitrine ; on s'arrachoit les cheveux ; on vouloit mourir avec la morte.

Le Convoi commença par deux jeunes passans, qui portoient chacun une Croix de bois, suivis par un Pape revêtu d'une chape blanche, escorté de quelques Papes

(a) Montems & autres.

(b) Voyages au Levant, Lettre III.

(c) *Et qui conducti plorant in funere, dicunt*

Et faciunt prope plura delictis ac minus. Horat.

in Arte Poët.

(d) C'est ce qu'on appelloit chez les Anciens *Nanis*, qui étoient les louanges du mort, chantées par les pleureuses & par des joueurs de flûte.

(a)
b. deva

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 141

en étoles de différentes couleurs, mal peignés & mal chaussés. On portoit ensuite le corps de la Dame à découvert, paré à la Grecque de ses habits de Noces. Le mari suivoit la bière, soutenu par deux personnes de considération, qui tâchoient par bonnes raisons de l'empêcher d'expirer. On disoit pourtant tout bas, que la défunte n'étoit morte que de chagrin. Rien n'est si plaisant que la Comédie qu'on joue en ces occasions, pourvu cependant qu'on n'en soit pas le Héros. Quand on l'est, on se trouve comme forcé de soutenir un caractère mêlé de puérilité, de bassesse, de sottise, & de déguisement. Si l'on prenoit les choses tout à fait à la lettre, il faudroit croire que les maris en Grèce ont une étrange provision de douleur, pour pleurer si haut & si publiquement leurs femmes. Ce bien y est-il plus rare qu'ailleurs? Dieu gard le demourant; il ne faut penser d'en trouver une autre, (a) dit Rabelais. Une des filles de la défunte, continué *Tournesfort*, assez grande & assez bien faite, ses sœurs & quelques parentes marchèrent à leur tour, échevelées & appuyées sur les bras de leurs amis. Quand la voix leur manquoit, ou qu'elles ne sçavoient plus que dire, elles tiroient avec violence les tresses de leurs cheveux, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre: mais la nature ne sçautoit se démentir long-tems, & l'on distingue bien dans ces occasions celles qui agissent de bonne foi, d'avec celles qui se contrefont. S'il y a un bel habit dans la Ville, il paroît ce jour-là. Les amis & les parentes sont bien aises de se montrer, au lieu que parmi nous tout le monde se met en noir: mais cela n'empêche pas de gémir. Quand il y a un mort dans un quartier, amis, ennemis, parens, voisins, grands & petits, tout le monde se pique de verser des larmes; & l'on figureroit mal, si l'on ne faisoit au moins semblant d'en répandre. De là on doit conclure, qu'un deuil si extraordinaire & si bruyant n'est qu'un effet de la mode du pais, de l'imitation de ceux qui sont véritablement affligés, & du tempéramment que le climat donne.

Le jour de l'enterrement on ne dit point de Messe des Morts. Le lendemain on commence d'en faire dire quarante à chaque Paroisse, à sept sols par Messe. Lorsqu'on fut arrivé à l'Eglise, continue notre Voyageur, les Papas dirent tout haut l'Office des Morts, tandis qu'un petit Clerc récitoit les Pseaumes de David au pied de la bière. L'Office étant fini, on distribuoit à des pauvres à la porte de l'Eglise douze pains & autant de bouteilles de vin. On donna dix Gazettes, ou sols de Venise à chaque Papas, un écu & demi à l'Eveque qui avoit accompagné le corps. (b) Le Grand Vicarie, le Trésorier, l'Archiviste, (ce sont tous Papas qui occupent les premières Dignités du Clergé après l'Eveque,) reçurent le don de ce qu'on avoit donné à ce Prelat. Après cette distribution, un des Papas mit sur l'estomac de la morte un morceau de pot cassé, sur lequel on avoit gravé avec la pointe d'un couteau une Croix, & les caractères ordinaires (c) I N R I. Ensuite on fit les adieux à la morte. Les parens, surtout le mari, la baisèrent à la bouche; c'est un devoir indispensable, & même fut-on mort de la peste. Les amis l'embrassèrent; les voisins la saluèrent: mais on ne jeta point d'eau bénite. Après l'enterrement on conduisit le mari jusqu'à sa maison. Au départ du convoi les pleureuses recommencèrent leur exercice, & sur le soir les parens envoierent de quoi souper au mari, & allerent le consoler en faisant la debauche avec lui.

Neuf jours après on envoia le *Colyva* à l'Eglise. On traduit ce mot de *Colyva* par blé, ou froment cuit. Ce terme pourroit bien être corrompu de *Κόλλοβον*, qui dans quelques Auteurs Grecs signifie des confitures & des friandises, *bellaria*. Or ce qui orne & accompagne le *Colyva* des funérailles, n'est autre chose que des friandises. Ajoutons que cette espèce de repas funèbres se rapporte aussi aux *epula ferales* & aux *parentalia* des Anciens. Cependant des Auteurs Ecclesiastiques ont donné une origine bien différente au *Colyva*. *Ricant*, ainsi qu'on vient de le voir, en a parlé fort succinctement. *Tournesfort*, ou plus exact, ou mieux instruit, ou témoin d'un usage pratique différemment, le décrit de la manière suivante. Les Grecs appellent *Colyva* un grand bassin de froment bouilli en grain, garni d'amandes pelées, de raisins secs, de grenades, de sésame, & bordé de basilic, ou de quelques autres plantes odoriférantes. Le milieu du bassin s'éleve en pain de sucre, surmonté d'un bouquet de fleurs artificielles que l'on fait venir de Venise: & l'on range en croix de Malte sur les bords du bassin, quelques morceaux de sucre ou de confitures seches. Voilà ce que les Grecs appellent l'offrande

(*) Liv. II. Chap. 2. de *Pantagruel*.

(b) L'Occomone, le Sacellane, le Chantophylax. Voir

(c) Ces quatre lettres sont les initiales de quatre mots Grecs, qui signifient, *Jeus Nasaritan Roi des Juifs*.

142 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

• du *Colyva*, établie parmi eux, pour (a) faire souvenir les Fidéles de la Résurrection
 • des morts, suivant ces paroles de Jésus-Christ (b) en St. Jean : *Si le grain de froment*
 • *ne meurt après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais quand il est mort, il pro-*
 • *duit beaucoup de fruit.* On ne peut nier que la piété n'ait aidé à établir ces sortes
 de cérémonies : mais il faut convenir aussi, que par une fatalité ordinaire aux institutions
 les plus pieuses, celle-ci, comme tant d'autres, a dégénéré en superstition. On ne
 doit pas oublier ici, que cette cérémonie du *Colyva* des Grecs, décrite par *Tournefort*
 comme un usage particulier aux funérailles, aux neuvaines, aux quarantaines & aux an-
 niversaires établis chez eux pour les morts, se pratique aussi dans les grandes Fêtes de
 leur Eglise. On ajoute les confitures & les autres fruits, continue le même *Voia-*
 • geur, pour rendre le froment bouilli moins désagréable. Le Fossoyeur porte sur la
 • tête le bassin du *Colyva*, précédé d'une personne qui tient deux gros flambeaux de
 • bois doré, garnis par étages de rubans fort larges bordés d'une dentelle de fil de de-
 • mi pied de hauteur. Ce Fossoyeur est suivi de trois personnes : l'une porte deux gran-
 • des bouteilles de vin, l'autre deux paniers de fruits, la troisième un tapis de
 • Turquie, que l'on étend sur le tombeau du mort, pour y servir la collation & le
 • *Colyva*.

• Le Pape dit l'Office des Morts, pendant que l'on porte cette offrande à l'Eglise.
 • Il prend ensuite sa bonne part du régal : on donne à boire aux honnêtes gens, & les
 • restes sont distribués aux pauvres. Quand l'offrande part du logis, les pleureuses re-
 • commencent, tout comme au jour de l'enterrement : les parens, les amis, les voisins
 • font les mêmes grimaces. Pour tant de larmes, on ne donne à chaque pleureuse que
 • cinq pains, quatre pots de vin, la moitié d'un fromage, un quartier de mouton, &
 • quinze sols en argent. Les parens sont condamnés par la coutume des lieux à pleu-
 • rer fort souvent sur le tombeau. Pour mieux témoigner leur douleur, ils ne chan-
 • gent pas d'habit dans ce tems-là; les maris ne se font pas raser; les veuves se laissent
 • manger aux poux. Il y a des Isles où l'on pleure continuellement dans les maisons;
 • les maris & les veuves n'entrent pas dans l'Eglise, & ne fréquentent pas les Sacremens
 • tandis qu'ils sont en deuil. Quelquefois les Evêques & les Papes sont obligés de
 • les y contraindre sur la menace de l'Excommunication, que les Grecs appréhendent
 • plus que le feu.

Voici une autre Cérémonie funebre, que le même *Tournefort* a vue à *Mycone*. Quel-
 ques différences assez remarquables empêcheront le Lecteur de la regarder comme une
 répétition de la précédente. Dès qu'une personne a rendu l'âme (c) on sonne : les
 • parens, les amis, les pleureuses font leurs plaintes autour du corps, que l'on porte
 • à l'Eglise peu de tems après. Le plus souvent même on n'attend pas qu'il soit froid : on
 • s'en débarrasse sans seulement s'informer s'il est véritablement mort, ou si on l'a eût
 • mort, quoi qu'il fût en vie. Le convoi s'arrête au milieu de la première place : on y
 • pleure fort amèrement, du moins en apparence. Les Papes disent l'Office des Morts au-
 • tour du corps; après quoi on le porte à l'Eglise, où il est inhumé dès que l'on a récité
 • quelques Oraisons accompagnées de pleurs, de gemissemens, de sanglots.

• Le lendemain on sonne encore les cloches : on sert un *Colyva* dans la maison,
 • sur un tapis étendu par terre : les parens & les amis se rangent à l'entour : on pleure
 • pendant deux heures, tandis que l'on dit la Messe des Morts à l'Eglise. Le soir on y
 • porte un autre *Colyva* avec une bouteille de vin : les parens & les enfans du mort, qui
 • sont mariés, en envoient autant. Les plats sont distribués aux Papes qui récitent l'Of-
 • fice. Chacun mange & boit comme il l'entend, à condition que l'on pleurera de tems
 • en tems par bienfaisance.

• Le troisième jour au matin on envoie d'autres *Colyvas*; & comme l'on ne dit
 • qu'une Messe par jour dans chaque Eglise, les Papes prennent leurs plats, & s'en vont
 • célébrer dans leurs Chapelles. Les autres jours, jusqu'au neuvième, on dit seulement
 • des Messes : le neuvième on fait la même cérémonie que le troisième. Le quarantié-
 • me jour après le décès, à la fin du troisième mois, du sixième, du neuvième, & au
 • bout de l'an, on répète la même chose que le troisième jour, bien entendu que l'on
 • ne manque pas d'y pleurer. Tous les ans les héritiers font porter le *Colyva* à l'Eglise le
 • jour du décès de leur pere & de leur mere; & pour cette fois la cérémonie se fait sans
 • lamentation. Tous les Dimanches de la première année du décès, & quelquefois mé-

(a) Selon quelques Auteurs, cet usage n'eut d'abord
 que peu de rapport à la Résurrection.

(b) Évangile selon St. Jean Chap. XII. v. 24.

(c) Sur cela il faut supposer qu'à *Mycone* on a l'usage
 des cloches.

1
 • m
 • du
 • qu
 • gl
 • ro
 • de
 • vr
 • s'il
 O
 Ram
 pare
 noier
 pour
 • Ell
 • ten
 • ren
 • d'e
 • tan
 • dir
 • pou
 • son
 • les
 • levo
 finit
 qui d
 sont l
 Ce
 ne pa
 où l'e
 guées
 sion c
 termi
 incert
 fera f
 qui fa
 trover
 • Les
 • vais

 No
 un cer
 aus pe
 cette
 D'abo
 Lecteu
 ces L
 Ensuit
 Les P
 preme
 venir
 • ces
 • nite
 • l'au

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 143

me de la seconde, on donne à un pauvre un grand gâteau, du vin, de la viande & du poisson : le jour de Noël on fait la même charité. Les Papes en distribuent autant qu'il leur plaît, & font bonne chère du reste, car toutes ces offrandes vont de l'Église chez eux. Ainsi ces Ministres Ecclésiastiques ont plus de bien, qu'ils n'en sauroient consommer; & d'ailleurs indépendamment du casuel de l'Église, on les accable de présents. Les hérétiques, pendant la première année, donnent soir & matin aux pauvres la portion de viande, de pain, de vin & de fruit, que le mort auroit mangée, s'il eût vécu.

On peut encore placer ici ce que dit Corneille le Bruyn (a) du deuil des Grecques de Rama, qui à certains jours alloient en troupe hors de la Ville vers les tombeaux de leurs parens, pour les pleurer. Un jour ayant aperçu grand nombre de ces Pleureuses qui prenoient ce chemin, il les suivit; & après avoir remarqué l'endroit où elles se rendoient pour faire leur deuil accoutumé, il se plaça de façon à pouvoir les examiner à son aise. Elles alloient premièrement, dit-il, se mettre sur les sépulchres & y pleurer, où après s'être tenues environ une demi-heure, quelques-unes se levoient, & faisoient un rond en se tenant toutes par la main, comme si elles eussent voulu danser un branle. Ensuite deux d'entr'elles quittoient les autres, & se mettoient au milieu du rond, où elles faisoient tant de bruit en criant, en faisant des contorsions & en frappant des mains, qu'on eût dit qu'elles étoient hors du sens. Après cela elles retournoient encore toutes s'asseoir pour pleurer, jusqu'à ce qu'enfin elles s'en alloient les unes après les autres à leurs maisons, pendant qu'il en revenoit d'autres. Les habits qu'elles avoient étoient ceux qu'elles portoient d'ordinaire, c'est-à-dire, blancs ou d'autre couleur : mais quand elles se levoient pour se mettre en rond, elles se couvroient d'un voile noir. Mais nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les cérémonies particulières de chaque lieu, qui diffèrent parmi les Grecs, comme parmi nous. Il suffit d'avoir parlé de celles qui sont les plus générales.

Ce seroit ici le lieu de parler de la croyance des Grecs sur le Purgatoire; mais pour ne pas répéter ce qu'on en a déjà dit, nous renvoyons le Lecteur à la première Partie, où l'on en a traité. *Tournesfort* parle assez juste, quand il dit que les Grecs ne savent guères à quoi s'en tenir sur cette matière. Il est vrai qu'en général ils renvoient la décision du salut & de la réprobation à la fin du monde. Cependant ils ne sauroient déterminer le lieu où sont détenues les âmes des morts jusqu'à la résurrection. Dans cette incertitude, ils ne laissent pas de prier pour elles, espérant que la miséricorde de Dieu sera fléchie par leurs prières. Cette piété mérite d'être louée. Heureux les Chrétiens, qui sans s'arrêter aux difficultés qu'on leur présente dans un grand nombre de points controvertés, seroient tranquillement leur chemin vers le salut avec une semblable piété!

- Les Grecs sont aussi embarrassés à placer l'Enfer que le Purgatoire : ils sont très-mau-
- vais Géographes, dit *Tournesfort*.

Le Sacrement de l'Ordre.

Nous voici parvenus à l'Ordination, dont il a été déjà parlé, mais sans être entrés dans un certain détail nécessaire. Selon le P. Goar, dans l'Église Grecque il faut avoir vingt ans pour le Soudiaconat, vingt-cinq pour le Diaconat, & trente pour la Prêtrise. Mais cette différence pour l'âge n'est pas la seule qui se trouve entre les Latins & les Grecs. D'abord le premier Ordre que ceux-ci confèrent à ceux qui se destinent à l'Église, est celui de Lecteur, dont l'Office est de lire l'Écriture Sainte au peuple les jours des grandes Fêtes; ces Lecteurs deviennent Chantres, puis Soudiacres, & chantent l'Épître à la Messe. Ensuite ils sont faits Diacres & chantent l'Évangile. Le dernier Ordre est la Prêtrise. Les Prêtres sont divisés en Séculiers & Réguliers. (b) Les Papes, dit-on, ne sont proprement que des Prêtres Séculiers, qu'on appelle *Cosmicos Presbiteros*, & ils ne peuvent parvenir qu'à être *Protopapas*, ce que *Tournesfort* traduit par *Curés-Archiprêtres*. "Toutes ces différentes personnes, (c) c'est *Ricaut* qui parle, sont premièrement initiées & bénies par l'Évêque, qui leur donne l'imposition des mains, & ensuite fait présent à (d) l'Anagneste d'une Bible, & au (e) Pfaltes d'un Psautier, bénissant ces livres & les

(a) Paris les *Parres*, Tom. II. Ch. 46.
 (b) *Tournesfort*, Notus, pag. 111.
 (c) *Etat de l'Église Grecque*, Chap. 19.

(d) Le Lecteur.
 (e) Le Chantre.

marquant du signe de la Croix. Après cela les nouveaux Ordinans se font faire la Couronne sur la tête. Nous allons donner le détail de ces Cérémonies, détail peut-être inutile aux gens d'une érudition consommée, mais nécessaire dans un Ouvrage destiné à les rassembler. Mais auparavant il est bon d'observer, qu'outre les Ministres dont nous parlerons, il y en a encore d'autres moindres dans l'Eglise Grecque, & qui n'ont point d'Ordres. Les premiers sont les *Stenophylakes*, ou Sacristains : leur charge est d'avoir soin des vases sacrés, & de tous les meubles de l'Eglise. Les seconds sont les *Colonarchi* ou Antiphonaires ; ce sont ordinairement de jeunes gens, qui sont sçavoir aux Chantres quels sont les Cantiques & les Pseaumes qu'il faut chanter, & sur quel ton. Les troisièmes sont les *Tyroroi* ou Portiers, qui ont soin d'ouvrir & de fermer les portes de l'Eglise. Les derniers sont les *Condilaphii*, qui entretiennent le luminaire. Après cette courte digression, revenons aux Cérémonies de l'Ordination.

(a) Le Lecteur se présente à l'Ordinant en habit de Clerc, & tête nue. Cet habit de Clerc est un habit noir, modeste, convenable à l'état que l'on veut embrasser. S'il est Moine, il se présente en habit de Moine ; & cet habit, le Pontifical l'appelle (b) *Mandyum*, ou *Mandyas*. L'Ordinant signe trois fois le nouveau Lecteur ; & on lui rase la tête en croix au nom du Pere, &c. Ensuite on lui fait donner la tonsure Cléricale, & après cela on le présente une seconde fois à l'Ordinant, qui lui donne le *Phenolium*. Ce *Phenolium* revient à la Planète, ou à la *Chasuble*. Il se donne à ceux qui ne sont pas Religieux. L'Ordinant fait encore trois fois le signe de la croix sur la tête de ce Candidat, lui impose les mains, & prie pour lui. La prière finie, il lui met (c) la Sainte Ecriture entre les mains, & le nouveau Lecteur y lit quelques versets. Cet Ordre de Lecteur ne peut être que très-ancien ; & la nécessité seule le suppose tel. Au reste il n'y a point de différence entre l'Ordination du Lecteur & du Chantre. Aussi n'y en a-t-il point dans leurs fondions ; car (d) pour me servir des termes de l'Evêque de Vabres, *l'un chante les paroles que l'autre lit*.

Le Lecteur, ou le Chantre pour recevoir le Soudiaconat, se présente à l'Ordinant couvert du *Phenolium*, & s'il est Religieux, du *Mandyum*. On le dépouille de l'un ou de l'autre pour le revêtir du *Sticharium*, qui est une espèce de Dalmatique ; à quoi l'on ajoute la ceinture. On apporte un bassin à laver & un linge blanc. L'Ordinant fait trois fois le signe de la croix sur la tête du Candidat, lui impose les mains, & prie pour lui. Après la prière, l'Ordinant prend le linge, le lui met sur l'épaule gauche, & lui donne le bassin. Le nouveau Soudiaque baise la main de l'Ordinant, & lui verse de l'eau sur les mains. Ensuite il reçoit la bénédiction & récite trois fois le *Trisagium*, &c. Ainsi le Ministère du Soudiaque consiste principalement à présenter à laver à l'Officiant, & à lui donner la serviette pour s'essuyer. On fait remonter l'origine du Soudiaconat au temps de Saint Cyprien, & celle de se laver les mains avant la célébration des Saints Mystères, à celui de Saint Denis l'Aréopagite, & de Saint Clément. Le dernier parle de ce pieux usage comme d'un symbole de la pureté de l'ame dans ses *Constitutions*, & l'autre dans sa *Hierarchie* ; mais ces deux Ouvrages sont rejetés par la plus grande partie des Critiques. On ne doit pas oublier ici la subtile découverte du prétendu Saint Denis, qui trouve dans le lavement des mains l'image des (e) dernières pensées de l'ame ; c'est-à-dire, de celles qui la déterminent. La preuve de cette ingénieuse réflexion est, que les mains sont les extrémités du corps, comme les pensées qui déterminent sont les extrémités de l'ame. Il faut avouer que l'allégorie est bien peu fondée.

Au Dicter, c'est-à-dire, à celui qui va passer du Soudiaconat au Diaconat, on ôte la serviette de dessus l'épaule, & la ceinture d'autour du corps. Il fléchit le genou devant la Sainte Table : l'Ordinant lui impose les mains ; & la cérémonie est sanctifiée par les prières convenables à l'Ordre de Diaque. Après cela l'Ordinant donne l'Eventail à ce nouveau Diaque, & le baise. Les autres Diaques baissent aussi leur nouveau Confre-re, qui prend aussi-tôt possession de son Ministère.

Pour le Diaconat, on ne peut lui disputer son antiquité, puisqu'il est parlé des Diaques & de leur première institution dans les *Actes des Apôtres*. Je dis leur première institution, puisque leur Ministère n'y paroît pas absolument le même qu'il a été dans la suite. Cependant on trouve que peu de temps après les Apôtres ils sont appellés *Ministres des Evêques*, ce qu'on doit expliquer du service que les Diaques leur rendent à l'Autel ;

mais

(a) Pontif. Grec. Haberti pag. 17. & seq.
(b) La Note du Pontifical dit *Mandyas*, Habit court, & *Manteriu de Maner*, *Manulium Manulium*.
(c) Le Livre Apôstolique. Voy. Haberti Observation. in

Pontifical pag. 41.
(d) Pontif. &c. ubi sup.
(e) *Κοινωνία*.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 145

mais ils ne font pas seulement les Ministres des Evêques; ils doivent l'être de tout Prêtre Officiant. Pour répondre à ceux qui ne les croient établis d'abord que pour vaquer aux charités, on suppose (a) que si on ne les avoit destinés qu'à servir les pauvres, comme cela est dit dans les Actes, il n'auroit pas été besoin de l'imposition des mains, qui est l'essentiel de l'Ordination.

On a dit plus haut, que la lecture de l'Evangile est du Ministère du Diacre. Nous ne dirons rien de ses autres fonctions, qu'on a pu remarquer déjà dans l'extrait qui a été donné de la Liturgie des Grecs. On y aura vu aussi l'usage de l'éventail.

Deux Diacres conduisent, ou doivent conduire, suivant le Pontifical, jusqu'aux Portes saintes celui qui passe de leur Ordre à la Prêtrise. C'est-là que ces Diacres le mettent entre les mains des Prêtres. Le Protopapas & celui qui le suit lui font faire trois fois le tour de l'Autel, en chantant l'Hymne des Martyrs. Cette même cérémonie est observée aux Ordinations précédentes. Ce Prêtre désigné se met à genoux; on fait sur la tête trois fois le signe de la croix; on récite les prières convenables à cette Ordination; & on lui impose les mains. Dans une des prières, l'Ordinant nomme les principales fonctions de la Prêtrise; le sacrifice, la prédication de l'Evangile, le Baptême, &c. Après les prières, il relève le nouveau Prêtre, & lui met sur l'épaule droite la bande de l'Oratoire qui est derrière. Cet Oratoire, dont on a parlé plus haut, est une des marques du Diaconat. Il lui donne l'*Epitrachelium*, que l'on traduit par l'*Etole*, & le *Phelonium* qui, selon les uns, est le Surplis, selon d'autres, la *Chasuble*, ou la *Planète*. Tout cela se fait au chant du Chœur. Ensuite un Diacre prononce ces paroles: *Aimons-nous les uns les autres*, & le Patriarche, s'il assiste à la cérémonie, baise l'Autel; les Prêtres, chacun selon son rang, le baissent aussi, baissent la main du Patriarche, qui l'a posée sur le saint Autel, & le baissent lui-même à la juave. Les Prêtres se baissent les uns les autres, les Diacres les imitent en se baissant de même. Tout ce que le Pontifical ajoute regarde l'Eucharistie, dont nous avons suffisamment parlé.

On a déjà remarqué, que les Prêtres ont la permission de se marier une fois, mais que les secondes nocés leur sont défendues. On a dit aussi que le Prêtre doit être vierge, & épouser une vierge, sans quoi il ne sauroit entrer dans les Ordres. Car la femme d'un Pape doit être sage, chaste & belle; de sorte que si quelqu'une de ces qualités manque à une fille, elle ne doit pas prétendre de devenir *Papadie*, c'est-à-dire, femme d'un Pape.

On s'étonnera peut-être, continue l'Auteur (b) de qui nous empruntons cette remarque, de ce qui vient d'être dit, que les femmes des Prêtres Grecs doivent être belles, & qu'on ne se donne pas le même soin pour choisir celles des Séculariers. Mais si l'on fait attention à ce que ces Prêtres Grecs ne peuvent se marier qu'une fois, on ne trouvera pas qu'un Pape ait mauvaise raison de se pourvoir d'une femme, qui ait en elle seule autant de bonnes qualités, que toutes celles qu'un Sécularier pourroit épouser les unes après les autres. Aussi cela leur réussit-il assez souvent, puisque s'il y a quelque jeune beauté dans le quartier d'un Prêtre qui songe à se marier, chacun s'empresse de la lui donner; & c'est sans doute afin que la beauté des femmes Grecques puisse être contactée, sinon à Dieu, au moins à ses Ministres, & que les plus agréables étant unies avec des personnes qui sont obligées d'être plus saintes que les autres, on ne puisse pas dire des autres femmes que l'on veut louer, ce qui est si ordinaire dans la bouche des Grecs, quand ils veulent cajoler une femme, qu'elle passe en beauté & en vertu la plus belle *Papadie*, pour dire qu'il ne se peut rien trouver de plus accompli dans le monde. Aussi les Papadies ont-elles, outre leur beauté naturelle, une modestie charmante. Le voile blanc qu'elles portent sur la tête, la propreté de leur habit, & la simplicité de leur conversation ont des attraits si puissans, qu'on ne sauroit se défendre de les aimer. C'est aussi pour cela qu'on permet aux jeunes Papes de quitter pour quelque tems le service qu'ils font dans l'Eglise, afin d'aller faire l'amour & donner ordre à leur mariage; après quoi ils reprennent leurs fonctions ordinaires.

Au reste les Prêtres Grecs portent au bas de leurs bonnets une bande de drap blanc. Cette bande leur pend derrière le dos, & s'appelle *perissora*, c'est-à-dire, Colombe. Elle est l'emblème de l'innocence & de la pureté de la Prêtrise. Ricaut nous apprend, que l'Evêque retranche la Colombe au bonnet du Prêtre, qui tombe dans quelque péché, & que l'on en voit peu qui la gardent fort long-tems, tant il est ordinaire à ces Prêtres d'être vicieux.

(a) *Histor. ubi sup. p. 144.*
Tome III.

146 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Passons à l'Evêque désigné. Les Prêtres le remettent entre les mains de deux (a) Prélats. On lui fait faire le tour de l'Autel, &c. comme on l'a rapporté des précédentes Ordinations. Après ces cérémonies préliminaires, le *Chartophylax* ou l'Archiviste donne au Patriarche, si c'est lui qui sacre l'Evêque, le (b) *Contacium*. Ce qu'on appelle ici le *Contacium* est un petit Recueil d'âctes, formules, &c. de l'élection de l'Evêque. On s'en seroit autrefois, & peut-être s'en sert-on encore. L'état présent des Grecs a introduit le désordre & la négligence dans toutes ces élections. Ainsi on se contente de rapporter la plupart de ces cérémonies selon le Pontifical, c'est-à-dire, non comme elles se font toujours aujourd'hui, mais comme elles devoient se faire. Le Patriarche prend de la main gauche ce *Contacium*, & pose sa droite sur la tête du désigné pour lire le livre des Evangiles, & le pose (c) ouvert sur la tête du désigné; tous les Evêques assistans touchent en même tems l'Evangile; avant cela l'Ordinant a fait un signe de Croix, & les Assistans ont touché au signe de Croix la tête du désigné. Les prières convenables à l'élection suivent ces cérémonies. Nous ne donnons point le détail de ces prières, qui regardent la consécration de l'Evêque, la bénédiction de son Ministère, &c.

Après ces prières, l'Ordinant ôte l'Evangile de dessus la tête de l'Evêque élu, & l'aient remis sur l'Autel, lui donne le *Pallium*, symbole, si nous en croions Sainct Hildore, de la brebis égarée & retrouvée par le Pasteur, qui la porte sur ses épaules au bercail d'où elle s'étoit échappée. Cette cérémonie est accompagnée du chant, suivie de ces saintes baisers, ou si l'on veut de ces baisers de Paix dont on vient de parler à l'Ordination du Prêtre, & terminée par quelques bénédiction. Entre ces bénédiction, il faut remarquer sur-tout celle de la *Chaire suprême*, ou pour mieux dire, du *Conseil suprême*, qui est, selon (d) l'Evêque de Vabres, la Sainte Trinité, & l'Assemblée céleste des Anges & des Bienheureux; bénédiction particulière aux Evêques, & qu'il ne faut pas confondre, dit ce sçavant Prêlat, avec les autres dont on a parlé dans les autres Ordinations. Au reste on ne fera ici aucune mention de quelques récits & leçons de divers passages de l'Ecriture, & de quelques versets des Pseaumes, ni de l'encens dont le Diacre parfume le Patriarche, les Prélats assistans, le reste de la Hiérarchie & l'Autel, ni de la lecture de l'Evangile par un Diacre, ni de cette autre bénédiction que ce Diacre demande à l'Ordinant pour le *prédicateur de l'Evangile*, qui est le Diacre lui-même. On passe enfin tout ce que le Pontifical prescrit ensuite, pour s'acquitter dignement de cet *exercice spirituel*, où les évolutions, les répétitions & les cérémonies sont aussi fréquentes, aussi variées que chez les Latins, & où l'on ne doute pas, que la combinaison des mouvemens extérieurs du corps avec ceux de l'ame ne demande autant d'attentions différentes, & ne tende à les renouveler.

Quand nous ajouterions que la bénédiction de l'Evêque va devant celle du Prêtre, & ainsi de suite, selon la dignité de celui qui la donne, nous n'apprendrions rien de nouveau au Lecteur. Nous dirons seulement, que chez les Grecs, le Prêlat Officiant donne sa bénédiction solennelle à la porte du Sanctuaire après la Communion générale. Chez les Latins au contraire, l'Evêque la donne à l'Autel, & avant la Communion. On remarquera encore, que les Grecs ne se mettent point à genoux pour recevoir la bénédiction, ou que du moins ils s'y mettent fort rarement; & que l'Evêque Grec observe, en la donnant, de former avec les doigts les lettres du nom de Jesus-Christ de cette façon I. C. X. C. Pour ce qui est des mystères que l'on trouve dans cette main étendue & ouverte qui donne la bénédiction, on les abandonne à ceux qui ont cherché des types & des allegories jusques dans la barbe d'Aaron, & qui peut-être sont déterminés par leur génie à en trouver jusques dans les choses, qui en sont le moins susceptibles.

Des Moines Grecs.

QUOTQUE nous aions déjà parlé des Moines Grecs en général, il nous reste tant d'autres choses sur leur sujet, que nous avons eu devoir en faire un article séparé. Un Auteur ancien nomme les Moines les Philosophes du Christianisme, & Hildore appelle leur discipline la Philosophie Monastique. Autrefois les Moines Grecs, car ce n'est que de ceux-là qu'il s'agit dans cet article, donnoient aux lieux de leur retraite un nom que les Philosophes donnoient aux Ecoles de Philosophie, & que l'on peut traduire par ceux-

(a) Duo Tonsures primarij. Le mot Grec dit *2221-44*. le joug de l'Evangile. Voir un beau passage de S. Chrysostome
 (b) Voir sur ce livre *Habert* in Pontif. pag. 19. sur ce sujet, pag. 10. du *Pontif. Grecs*.
 (c) C'est pour apprends au *dogme* qu'il doit être tous (d) *Habert* ibi sup. pag. 94.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 147

ci, (a) lieux où l'on prend soin de la jeunesse. Il y a dans ce nom quelque conformité avec celui de Séminaire.

Commençons d'abord par (b) les Caloiers, dont le nom dans l'usage ordinaire comprend tout ce qui s'appelle Moine, ainsi que nous l'apprenons de (c) Rivani & de Tournefort. Ceux d'entre les Caloiers qui disent la Messe sont Prêtres Réguliers. Nous marquons par ces mots la Règle & le Ministère. Ces Prêtres Réguliers devoient Moines factés, *Monomachis*, & ne célèbrent qu'aux grandes Fêtes. Pour cet effet il y a toujours des Papas entreteus pour servir les Eglises & les Couvens. Celui qui gouverne le Couvent s'appelle *Archimandrite*, terme qui traduit à peu près littéralement, doit signifier Chef de gens retirés dans une (d) cache ou dans une caverne. Moins littéralement il signifie berger ou pasteur. L'*Idégumène* ou conducteur ne diffère que peu de l'*Archimandrite*, ou même n'en diffère point du tout, & ces deux termes se trouvent synonymes à celui d'*Abbé*, & de Supérieur de Couvent. L'Exarque est supérieur à l'*Archimandrite*; cette Dignité a quelque rapport à celle de *Général*; & l'Exarque est au-dessus de l'Abbé.

On a remarqué que le Supérieur, ou l'*Archimandrite*, se trouve qualifié de *Pere du Couvent*, *Pere des Moines*, &c. Les simples Moines sont aussi appelés *Peres* dans quelques Auteurs très-anciens, comme Saint Cyrille d'Alexandrie. Mais cette qualification est plus ancienne qu'on ne pense, puisqu'il les Grecs l'ont souvent donnée à leurs Philosophes.

L'*Idégumène* ou Supérieur est changé tous les deux ans par élection, au rapport de Wheeler, & quand il sort de charge, il n'est dépouillé que de son autorité. On l'appelloit alors *Proégumène* ou Ex-Supérieur; c'est ainsi que le rapporte Tournefort, qui ajoute, que ce Supérieur est forcé d'user du pouvoir de sa charge avec beaucoup de circonspection, surtout par rapport aux pénitences que méritent les fautes de ses Moines. La severité, dit-il, les disposeroit à prendre le Turban, au lieu du bonnet de Mante Santo. *Corneille le Brayn* en parle de même (e) & ce qu'il en dit mérite d'être rapporté ici.

Cet *Idégumène* ou Supérieur, dit-il, est en grande vénération entre les Moines, principalement dans les grands Monastères qui sont les mieux réglés; car pour les petits, où il y a quelques autres vieux Moines, les Supérieurs n'y ont pas tant d'autorité, & ils ont souvent bien de la peine à se faire obéir, surtout quand ils veulent imposer quelques pénitences, qui ne consistent pourtant qu'à faire quelques genuflexions extérieures, & à observer quelques jeûnes, n'osant pas leur imposer de plus rudes peines, de peur de les rebuter, & de les obliger à abandonner la vie Monastique avec la Religion Chrétienne. On n'en a que trop d'exemples; & il n'y a presque pas un endroit dans tout l'Empire Ottoman, où l'on ne trouve plusieurs Moines Grecs, Syriens, Arméniens & autres Prêtres & Moines, qui ont quitté le floc pour prendre le Turban. Ce qu'il y a de plus fâcheux est que quand ces Apostats sont mariés, & qu'ils ont des enfants Chrétiens, les enfants au-dessous de quinze ans sont obligés de suivre la Religion que leur pere embrasse; mais s'ils sont plus âgés, il leur est permis de demeurer, s'ils veulent, dans leur Religion, & de vivre avec leurs meres & leurs sœurs dans la profession du Christianisme. Ainsi la crainte qu'ont les Supérieurs de l'Eglise d'Orient, de se voir abandonnés de leurs fiers, pour avoir voulu leur être trop sévères, a tellement fait décheoir la discipline, que toutes les pénitences qu'on ordonne, tant dans les Cloîtres que dans les Eglises, sont ou fort légères ou libres, à moins que l'on ne trouve quelqu'un qui soit tout à fait docile, & qui veuille s'assujettir de bon cœur à ce que la discipline a de plus rude.

A ce récit l'Auteur que nous avons cité joint celui d'une aventure, qui arriva dans la Syrie en 1670. & qui sert encore à faire connoître le génie de ces Moines Grecs. Il y a, dit-il, auprès de Damas un fort beau Couvent de Religieuses & de Moines; je nomme les Filles les premières, parce que le lieu leur appartient. Il est fondé à l'honneur de la Sainte Vierge, sous le nom de *Notre-Dame de Said-nais*, & situé sur une montagne, au haut de laquelle est le Cloître des Religieuses, & au pied celui des Moines. Ils sont, tant les uns que les autres, vêtus de noir, & suivent la règle de Saint Antoine. Comme ces Filles vivent de la libéralité & des charités des bonnes ames, un jeune Frère qui commençoit à s'ennuyer de la solitude de ce lieu, se mit en tête d'aller traverser toute la Syrie, sous prétexte de faire à l'ordinaire une quête

(a) *Idégumène*.
Ce mot est composé de deux autres, *Idé* & *gumène*.
D'où il parait que ce mot signifie un lieu où l'on prend soin de la jeunesse.

(c) Rivani & Tournefort.
M. Rivani, *Itinéraire*, traduit de l'italien par analogie aux lieux où se trouvent les bergers.
(e) Dans les Voyages, Tome I. Ch. 11.

• pour ces pauvres frères ; ce qui leur est accordé de tems en tems par le Patriarche d'Antioche, dans toute l'étendue de sa juridiction. Mais comme il ne s'avoit pas que le Couvent de *Said-nais* devoit demeurer dans les bornes du Patriarchat d'Antioche ; dans lesquelles il est situé, de même que la Ville de Damas, il continua sa quête jusqu'à près de Jérusalem, avec de fausses lettres de l'Abbesse de *Said-nais* qu'il avoit contrefaites ; & il avoit déjà amassé une somme considérable par rapport à l'état de ce pays, où il n'est pas des plus riches. Il se proposoit donc de continuer son chemin jusqu'à Tripoly en Syrie, où son dessein étoit de s'embarquer, s'il trouvoit quelque vaisseau, & de passer en Europe, ou tourner du côté de Constantinople. Mais lorsqu'il fut venu à *Dybel Ageloun*, qui est une grande montagne autour de laquelle il y a quantité de villages & de hameaux de Chrétiens, il s'y rencontra dans le même tems deux Quêtes du Patriarche de Jérusalem, comme c'est la coutume de ce Prélat d'en envoyer la tous les ans. Ceux-ci ayant arrêté le Frère, lui demanderent pour qui il venoit recueillir les aumônes en ce lieu. Il répondit que c'étoit pour *Said-nais*. Les Quêtes de Jérusalem se fissent donc de lui, & le mirent en arrêt, comme un homme qui s'approprioit leur bien sans en avoir permission. Ils l'envoierent ensuite à leur Patriarche, qui après en avoir écrit à l'Abbesse de *Said-nais*, lui ôta l'habit de Caloyer, comme indigne qu'il étoit de la vie Religieuse dont il faisoit profession, & de l'habit qu'il portoit.

• Les Prêtres & les autres Religieux, continue (a) *Cornille le Bruyn*, se donnent la même licence, & quittent l'habit quand ils le jugent à propos ; & quoiqu'ils aient fait au moins deux ans de Noviciat avant leur profession, ils ne laissent pas de sortir souvent du Cloître pour aller demeurer chez eux, ou même ils quittent tout à fait l'habit & la règle ; mais par-là ils se font fort mépriser, & lorsqu'ils sont sortis du Cloître, on les regarde avec exécration. S'il leur arrive pourtant de retourner, & de donner des marques d'un véritable repentir, on les reçoit après quelques pénitences qu'on leur impose. Au reste les Prêtres & les autres anciens Moines travaillent tous pour le Couvent pendant tout le tems qu'ils y sont, l'un ayant le soin des fruits, l'autre celui des grains, un autre celui des troupeaux, & ainsi du reste de ce qui appartient au Couvent. Ils se fervent pour ces emplois de l'aide des Novices, qui pendant leur Noviciat servent souvent à la campagne, comme pour les accoutumer à la méditation & à la retraite spirituelle, à quoi pourtant ils n'ont pas beaucoup d'inclination, & à quoi ils ne s'attachent guères, non plus qu'à l'étude ; ce qui est cause que tous ces Caloyers sont extrêmement grossiers & ignorans. A peine en trouvera-t-on un, même dans les Cloîtres les plus considérables, qui entende un peu le texte Grec, dans lequel pourtant sont écrites toutes leurs prières & tout le reste de leur service.

• A l'ambition & à l'orgueil près, qui sont les défauts ordinaires des Moines, les Caloyers mènent une vie fort exemplaire & fort austère. On n'entend point chez eux parler de réforme de leur premier Institut. Ils n'ont point changé leur ancienne manière de vivre. Leur habit est aussi toujours le même, sans y avoir rien ajouté, ni rien ôté qui les distingue des autres ; & nonobstant les dégâts qu'on a faits de leurs terres, & l'éloignement des tems, l'uniformité de leurs Constitutions est toujours demeurée dans un même état, sans changement & sans relâchement. Ils font trois vœux, qui sont de renoncer au monde, de ne manger jamais de viande, & de ne se point marier ; & ils les observent aussi très-étroitement, sur-tout dans les grands Monastères, qui ordinairement sont les mieux réglés. Tels sont ceux de *Monte Santo*, de *Neomagui*, de *Monte Sina*, de *S. Saba*, de *S. Michel de Jérusalem*, & quelques autres. Afin de mieux garder leurs vœux, ils ne mangent jamais de viande, & ils ne vivent que de légumes, d'herbes, & de ce que la terre & les arbres produisent, & qu'ils cultivent aussi avec soin dans les terres qu'ils ont auprès de leurs Cloîtres. Ils portent leur abstinence si loin, que dans les tems de jeûne, lorsqu'ils sont obligés de prononcer les mots de Lait, de beurre & de fromage, ils ne le font qu'en ajoutant cette parenthèse, *sans le respect du saint jeûne*. Il y en a quelques-uns qui ne vivent que de ce qui croît à la campagne, & on les appelle *Atkatis*. Ils quittent le Cloître pour vivre dans les montagnes ; mais aux grandes Fêtes ils retournent à leur Couvent, afin d'assister au Service public.

• Sur tous ces Religieux il y a des Provinciaux ou Véniciens, qui sont fort différens de ceux qui sont cette fonction parmi les Moines de l'Europe. Car ceux-ci ne vont visiter les Monastères de leurs Provinces, que pour entendre les plaintes des Moines,

&

(a) Ibid.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 149

- & pour réformer quelques abus qui pouvoient s'y être glissés ; au lieu que les autres,
- qui sont connus sous le nom d'*Evachi*, ne visitent les Cloîtres qui font de leur dépendance, que pour en tirer de l'argent que le Patriarche exige d'eux.
- Ainsi ces pauvres Caloiers ont beau travailler ; ils ont toujours bien de la peine à amasser quelque chose, soit pour la Communauté en général, soit pour eux en particulier ; parce que le Patriarche leur envoie souvent ces Visitans, pour les décharger de ce qu'ils ont de meilleur. Mais nonobstant toutes ces taxes que les Moines Grecs sont obligés de payer, il ne laisse pas d'y avoir encore en Turquie des Couvens bien rentés,
- & même des Moines assez riches pour entreprendre, comme on parle vulgairement, de couper l'herbe sous le pied au Patriarche, & de se mettre en sa place ; principalement s'ils sont aidés des conseils & de la bourse de quelque riche Marchand, qui leur offre ce qui leur manque pour acheter le Patriarchat.

Telle est l'idée générale, que *Cornelle le Bruyn* nous donne des Moines Grecs. Nous avons rapporté de suite ce qu'il en dit, pour ne pas interrompre le fil de la narration. Voici à présent ce que nous en apprenons quelques autres Auteurs, qui sont entrés dans des détails capables de nous instruire de certaines particularités, que ce Voyageur a omises ou ignorées.

L'Ordre de Saint Basile étant le seul qui soit reçu parmi les Grecs, les Prêtres Réguliers Grecs sont nécessairement de cet Ordre. Leur habit est une longue robe de drap couleur de poil de chameau, ceinte autour du corps. Ils ont un bonnet de tonte ou de laine couvert de noir, & qui leur cache les oreilles. Voilà ce que dit *Ricini* ; & voici ce que *Tournefort* nous apprend plus en détail de l'habillement Monastique, & par conséquent avec plus de clarté. (a) L'habit des Caloiers est noir, ou d'un brun foncé. C'est une espèce de soutane toute simple, sur laquelle on met une ceinture de même couleur. Pour leurs bonnets, le dessus en est plat, ils sont noirs & à deux oreilles. (b) Une pièce de drap noir est attachée au dedans du bonnet, & leur pend sur le dos. A tout cela il faut ajouter, que pour les trois divers degrés de perfection dans la vie Monastique, il y a aussi trois sortes d'habits. Les simples Moines, c'est-à-dire, les Caloiers du plus bas degré, n'ont qu'une simple tunique d'un drap grossier ; les Profès l'ont & plus ample & plus propre. On appelle *Religieux du petit habit* les plus fervens ; mais on donne la cuculle & le (c) scapulaire aux plus parfaits, que l'on entretient même avec ces marques particulières de leur perfection, ce dernier état fait les (d) *Religieux du grand habit*, & la vie de ces derniers est, selon les Grecs, une vie pure & angélique. On peut les regarder comme des Hermites ou comme des Anachorètes. En tout ce qui porte le nom de discipline & d'austerité, ils vont infiniment plus loin que les autres Religieux.

Ceci nous conduit naturellement aux Ascétiques ou contemplatifs, espèce de Quakers, qui non contents de se retrancher les plus petites commodités de la vie, se feroient peut-être un plaisir de renoncer, & ensuite s'immortaliser dans les souffrances pour l'amour & la gloire de Dieu, s'ils le pouvoient. *Tournefort* dit que les austérités, la retraite & la misère leur font souvent tourner la cervelle, & que la plupart de ces Ascétiques donnent dans des rêveries pitoyables, & bien éloignées du vrai esprit de pénitence & de mortification. C'est ainsi que la véritable Religion est située entre deux extrémités, qui arrêtent la plupart des hommes ; l'une est le fanatisme, & l'autre le libertinage. Autrefois il y avoit des reglemens de l'Eglise, pour retenir les Moines dans leurs Couvens, & les empêcher de se mêler d'affaires étrangères. La misère à éterné, on fut cluder en Orient des reglemens si nécessaires. L'aurore que nos Moines (e) se font acquis, un par un fastueux appareil de dévotion, ou par l'adresse avec laquelle ils se font intrinsec dans les intrigues du siècle, nous a rendu quelquefois d'aussi mauvais services en Occident. Nous avons des Moines Négociateurs, des Moines de Cour, des Moines qui se rendent arbitres du sort des Etats. Ce n'est ni l'esprit d'intrigue, ni l'ambition qui ont contribué au relâchement de la discipline des Moines Orientaux. Ils ne le doivent qu'à la dureté du joug, & de la misère de leur état. On dit que la plupart sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur corps, & de s'appliquer aux ouvrages les plus vils, comme le labourage, la culture de la vigne, &c. Ce-

(a) *Mandam* ou *Mandya*.

(b) *Paravansa*.

(c) *Anakias* que l'on traduit par Scapulaire, est une tunique longue & sans manches, que l'on pourroit appeler le voile *Suprahumeralis*. La Cuculle, ou la Coucouille est une longue robe ou à des manches. Voy. ces autres

sur cette matière le P. Bonanni *de gli ordini de Religiosi*.

(d) *Magni et angelici habitus*.

(e) Remarque que ce qui est resté entre deux parembles, est une faveur assure les Moines, & d'aller à l'Auteur *Procellant*, qui paroit sans paroître sous une mauvaise hauteur.

• 30 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

pendant il est bon de remarquer, que les anciens Moines travailloient à gagner leur vie. Entre leurs travaux manuels on trouve sur tout le labourage & l'agriculture. Il ne faut pour cela que remonter au septieme siecle ; & dès là ces Religieux doivent regarder le travail des mains, non comme une corvée qu'exige leur pauvreté, mais comme une des principales obligations de leur état. (a) La plupart, excepté les Prêtres Réguliers, & les *Hieronomiques*, sont des artisans ou des bergers, qui font un an de service auprès des troupeaux, après quoi ils peuvent retourner au Couvent. On en trouve, dit Wheler, qui font des chapeaux & d'autres ouvrages aussi mécaniques. Enfin les Voyageurs nous représentent ces Moines comme des gens sans mœurs & sans éducation, qui se prêtent pour peu de chose aux plus mauvaises intrigues, & qui dans toutes leurs actions marquent toujours beaucoup de mauvaise foi. Tout ceci n'est que trop souvent la suite de la fertilité & de la misère, plus souvent encore de l'oisiveté & de l'ignorance.

Ceux qui veulent se faire Calviers s'adressent à un *Hieronomique* pour en recevoir l'habit ; & cette cérémonie, dit Tournefort, coûte environ une douzaine d'écus. Avant la décadence des Grecs, le Supérieur examinoit celui qui vouloit se faire Moine, & pour éprouver sa vocation, il l'obligeoit à rester trois ans dans le Monastère. Après cette épreuve on (b) on procedoit à la tonsure, pour les garçons à 15, ans accomplis, & pour les filles à 17. Cela se pratiqua ainsi par ordre & du tens de l'Empereur Justinien. Dans la suite les trois ans furent changés en six mois ; il est vrai que sous l'habit de Laïque, le Postulant pratiquoit pendant quelque tems les devoirs de la vie monastique. Si après l'épreuve il perséveroit dans son dessein, le Supérieur le menoit à l'Eglise, & lui adressoit ces paroles : « Nous voici en présence de l'Ange du Seigneur, devant qui il ne faut pas mentir. N'est-ce pas pour éviter le châtement de quelque faute que vous voulez vous retirer dans cette maison ? Ne seroit-ce pas quelque chagrin domestique, quelque dépit amoureux, quelque affaire criminelle, qui vous ameneroit parmi nous ? Le Postulant repondoit, je ne quitte le monde que pour vacquer à mon salut, &c. Alors le Supérieur lui donnoit l'habit ; & après les prières convenables lui coupoit une tresse de cheveux, qu'il attachoit avec un morceau de cire contre la muraille tout près de l'Autel. » Cette cérémonie se pratique encore de la même manière, selon (c) un Auteur Grec moderne ; mais la discipline est extrêmement relâchée. On reçoit souvent des Religieux de dix ou douze ans ; ce sont, dit Tournefort, des fils de Papis à qui on montre à lire & à écrire, & que l'on emploie en même tems aux offices les plus vils, ce qui leur tient lieu de noviciat. Au reste nous ne répétons point ce qui a été dit de leurs Jeûnes & de leurs Carêmes, ni de leur façon de se nourrir, qui est très-melancolique ; nous ne parlons pas non plus de leur extrême malpropreté, qui, selon les Voyageurs, leur est commune avec les autres Ecclésiastiques du Clergé Grec.

Pour ne pas distraire les Moines de leur Office & de leurs autres devoirs, il y a dans chaque Couvent quelques Freres Lays qui prennent l'habit monacal, & s'obligent de vivre selon la regle de la Communauté. On les nomme les convertis. « Ce sont, dit Ricaut, des personnes dégoutées du monde, ou coupables de quelque péché mortel, qui embrassent l'Institut austère de St. Basile, pour mieux vacquer à leur salut. On se repose sur eux, continue-t'il, de toutes les affaires domestiques ; ils ont le soin du bétail. Le soin de la culture de la vigne est aussi de leur dépendance ; les Religieux pouvant boire ce qu'ils ont dans leurs propres caves. » Ceci nous rappelle un usage assez particulier des Moines d'un certain Couvent d'Arcadie. Tournefort (d) nous apprend, qu'ils ont une cave pourvue du meilleur vin, auquel on ne touche pas, sans la permission du Supérieur, qui jaloux d'une si belle abondance, la leurit tous les ans après les vendanges.

Corneille le Bruin nous apprend encore (e) au sujet des Freres Lays, qu'ils passent presque toute la journée aux champs, & ne retournent point au Monastère avant le soir. « Lorsqu'ils y sont arrivés il faut que malgré la fatigue que leur a causée leur travail ils assistent à une longue prière, & qu'ils fassent beaucoup de genuflexions qu'ils appellent *Metania*, c'est-à-dire, inclinaisons jusqu'à terre ; ensuite depuis 12 à 12 contentent d'un souper fort léger, & vont se reposer de leur lassitude sur un lit, qui

(a) *Chronol. Angliæ* Cap. 27. Lib. de Statu Eccl.
(b) *Podic. Græc.* in Lib. de Cl. Pontif.
(c) *Geogr. d'Agrippa* de Statu Græc. Cap. 31.

(d) *Voyage au Levant*, Lettre 1.
(e) *Dans les Voyages*, ubi sup.

• refl
• fin
Les
d'au
nes
leur
rien
qu'il
Sel
Sup
de to
tâges
ôner,
nes.
ph
Mo
par
ces
te de
la cell
Pour
vent a
• qu
• ju
• mon
de ces
ligue
vres
autres
de cos
verit
a rou
aupar
moins
quere
vieill
homme
dévoti
reus.
le Cou
affaire
de ces
plus vi
Pass
tagne
Rome
Achoy
reufes
Ecclé
l'année
de cite
parer
l'ancien
• la ph
• qu'ils

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 151

« n'est pas plus molle qu'une table de bois , en attendant que les Moines viennent à s'assise , le pain qui commence à parolere les rappelle à leur travail accoutumé. »

Les Monastères ont leurs Quêteurs , comme on l'a vu , qu'ils envoient de côté & d'autre , même dans les pays éloignés , pour y recueillir les contributions & les aumônes. Ricaut dit que ces Quêteurs sont cinq ans en charge ; qu'après s'être acquittés de leur commission , ils s'en retournent au Couvent , & se retirent dans des cellules particulières un mois entier , qu'ils emploient à examiner leur conduite , & les péchés qu'ils ont commis , afin d'en faire réparation à Dieu.

Selon Tournefort (a) toutes les portions sont égales dans les Monastères Grecs. Le Supérieur n'est pas mieux nourri que le dernier de la maison : il en est de même de tout ce qui regarde les autres besoins de la vie. Ajoutons encore par rapport aux usages des Moines au Réfectoire , ce que nous fautrait (b) Wheler. Avant & après le dîner , ils récitent plusieurs sortes de prières , qu'ils accompagnent de quelques cérémonies. Avant que de sortir du Réfectoire , on présente un morceau de pain dans un plat , & l'on met une coupe de vin devant l'Allegambe , qui est assis au dessus de ses Moines à une petite table particulière , & qui fait une espèce de consécration de ce pain & de ce vin par quelques prières. Après cela on fait le tour du Réfectoire avec ces asstances : chacun rompt tant soit peu du morceau de ce pain , & boit une goutte de vin. La cérémonie finit par quelques prières , après lesquelles chacun retourne à la cellule.

Pour ce qui est des Religieuses , il s'en fait bien , dit Tournefort , qu'elles ne vivent avec autant d'austérité que les Moines. La plupart sont des Madelaines mitigées , qui sur le retour font bien ménager des vertus , qu'elles ont fort négligées dans leur jeunesse. Elles se retirent enfin dans un Monastère , pour y mener une vie un peu moins scandaleuse , sous les yeux d'une Supérieure. Ricaut dit aussi que la vie de ces Religieuses n'est si rigide , ni si austère que celle des Calotiers. Entre ces Religieuses , les unes sont des filles devenues pieuses & dévotes , qui se vouant à la pauvreté & à la chasteté , s'enferment dans un Couvent pour se détacher du monde. Les autres font des veuves , qui reconnoissent leurs péchés , & peut-être aussi que le monde commence de les oublier , songent à se retirer avec honneur , travaillent à se convertir , font pénitence , & s'accroissent enfin à la dévotion ; car en toutes choses il y a toujours une loi quelle habitude , qui tend agréable & amusant ce qui paroîtroit auparavant incommode & difficile. On pourroit trouver telle dévote qui ne repasse par moins agréablement ses péchés & ceux des autres , à l'âge de soixante ans , qu'une coquette contomme le nombre de ses galanteries à l'âge de vingt-cinq. De même tel vieillard est touché du plaisir de méditer sur les choses spirituelles , comme un jeune homme de celui de se rappeler ses conquêtes amoureuses. Voilà l'esset ordinaire de ces dévotions tardives , & de celles qui ne suivent que trop souvent une passion malheureuse. (d) Ces Religieuses suivent la règle & la discipline des Moines , s'occupent dans le Couvent à plusieurs sortes d'ouvrages qu'elles revendent aux Turcs , & l'on nous assure que ceux-ci ont de grands égards pour elles. L'Abbé du Couvent auquel celui de ces Religieuses est soumis , leur envoie pour Prêtre & pour Confesseur un de ses plus vieux Religieux , dont la réparation est le mieux établie.

Passons aux Moines du Mont (e) Athos , que les Grecs appellent la sainte Montagne , & qui , pour nous servir de l'expression de Helon , est aux Grecs ce que Rome est aux Catholiques. Tournefort dit brusquement que les Couvens du Mont Athos , quelques réguliers qu'ils paroissent , fournissent les fourberies les plus dangereuses , l'on s'en d'élève des hommes apostoliques capables de rétablir la Discipline Ecclesiastique. On prend aussi que ces Moines se font fort corrompus depuis environ l'année 1430. Mais Ricaut leur rend plus de justice que le Voyageur que nous venons de citer , puisqu'après avoir dit , qu'il n'y a pas de lieu sur la terre qu'on puisse comparer avec cette montagne , on l'on conserve avec soin la pureté de la Foi , & l'ancienneté de la vie Monastique , il ajoute que (f) ces Religieux sont pour la plupart des âmes saintes & pures , attachées à la dévotion & à la mortification ; qu'ils s'entretiennent toujours des choses célestes , avec une vénération singulière. De

(a) Tournefort, ubi sup. Livre III.
 (b) Wheler en Palestine, Voyage, &c. part. 104. dans
 la Bibliothèque d'un Couvent de la Rome.
 (c) Les Grecs vulgaires, Helionum.
 (d) Ricaut, de l'Etat, Occid. & Orient. Constantin. L.

III. G. R.
 (e) Cette Montagne est de la Asie Mineure, & fait une
 partie de presqu'île du côté de la mer Noire.
 (f) Etat de l'Empire Grecque Chap. XI.

452 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

• forte que nous pouvons nous persuader sans trop de crédulité , que non seulement ils
 • sont moralement gens de bien , mais aussi qu'ils sont en quelque manière touchés de
 • l'esprit de Dieu , & que l'obéissance qu'ils lui rendent & leur dévotion les conduisent
 • peut-être plus sûrement au Ciel , que la sagesse des plus profonds Philosophes , ni la
 • science des Théologiens les plus éclairés . Malheureusement pour eux ils sont opi-
 • niâtrément attachés au Schisme qui les sépare de l'Eglise , hors de laquelle il n'y a point
 • de salut .

Les Chrétiens Grecs vont en pèlerinage à ce Mont Athos , & y visitent les Eglises
 & les Reliques . Telles sont quelques cheveux de la Sainte Vierge , sa ceinture ,
 une petite portion du Sang de Notre Seigneur , des lambeaux de ses langes , le
 pied & le foulier de Sainte Parasève . Les dévotions & les charités qui en provien-
 nent , les présens que ces Moines reçoivent , & les quêtes de leurs Pandoques
 ou Quêteurs leur font de très-beaux revenus . Ricaut nous fournit ce petit dé-
 tail , & nous assure que ces Quêteurs , qui passent pour fort entendus dans le ma-
 tier , rapportent ordinairement des richesses considérables des pais soumis à la Religion
 Grecque . Pour mieux encourager leur industrie , celui qui a le plus apporté est d'or-
 dinaire élu Prieur l'année suivante . Ecoutons encore cet Anglois sur le caractère des
 Moines qui reçoivent , & sur celui des dévots qui donnent . Le caractère des pre-
 miers ne laisse pas de diminuer un peu le grand mérite , qu'il attribue à ces févères
 Religieux .

• Ces Caloiers se plaignent continuellement de leur pauvreté & de la misère de leur
 • condition ; ce qui surprend ceux qui voient leurs trésors . A moins que nous ne disions
 • qu'ils sont comme ces riches , qui meurent de faim au milieu de l'or & de l'argent .
 • Si l'on considère la magnificence & les richesses de leurs Autels & de leurs Eglises ,
 • on aura de la peine à se persuader qu'ils soient aussi pauvres qu'ils affectent de le pa-
 • roître . Ces biens sont dévoués aux Couvens , & au Service , diront les Moines . Il
 • ne leur reste donc que le produit de leurs champs : mais ce produit n'est pas absolument
 • méprisable . Avec cela un Moine qui fait profession de vivre en retraite , & avec plus
 • d'austérité que le reste du genre humain , peut-il se plaindre d'être misérable ? Ensuite
 • Ricaut parle de leurs riches ornemens , entre lesquels il y en a de couverts de perles &
 • de pierres précieuses ; d'un nombre infini de vaisseaux sacrés d'or & d'argent ; de leurs
 • croix d'or garnies de pierres précieuses ; de leurs Rituels & autres Livres d'Eglise cou-
 • verts d'or . Toutes ces richesses fournissent à ces Caloiers du Mont Athos le moyen
 • d'aller en Procession avec toute la magnificence possible les grandes fêtes de l'année .
 • Et même la Procession qu'ils font tous les jours pendant le Service , est accompagnée
 • de tant de pompe & de tant d'éclat , que frappant le peuple d'une vénération & d'une
 • dévotion extraordinaires , personne ne se retire sans donner des marques de son zèle
 • par ses présens . Sans cela , on ne croiroit pas avoir sa part de la bénédiction . Voilà
 • pour ce qui regarde le caractère de ces Religieux ; & voici les suites de celui d'une partie des
 • personnes qui leur portent des présens . Les Grecs , dit le même Ricaut , sont pour
 • l'ordinaire avarés ou pauvres . Et cependant , soit vanité dans les uns , dévotion dans
 • les autres , ils s'estiment obligés de donner l'aumône pour la sainte Montagne . Il s'en
 • trouve même , qui ayant pillé le peuple , & vécu de rapine & de violence , croient
 • appaiser la colère de Dieu , & obtenir la rémission de leurs péchés , en sacrifiant à
 • cette Montagne une partie de leur butin . Il ne faut pas aller chercher en
 • Levant cette sorte de dévotion : nous la trouvons en Europe , & dans toutes les Com-
 • munités . Elle a cela de commode , qu'on entre en composition avec Dieu à qui tous
 • les biens appartiennent , & que pour l'amour de lui , on en cède une partie aux pau-
 • vres qu'il appelle ses membres ; après quoi l'on jouit du reste en toute sûreté de con-
 • science : sur quoi nous renvoions le Lecteur à la Satyre de Despreaux , dans l'endroit
 • où il parle d'Alydor .

• (a) Le nombre des Caloiers de la Montagne peut aller à six mille , en y com-
 • prenant les Prêtres , les Diares , & les Freres laïcs . De ces six mille , il y en a ordi-
 • nairement deux mille hors du Couvent , que l'on envoie à la quête . Ricaut dit en sui-
 • te , que les Couvens de cette montagne sont au nombre de vingt ; qu'à l'exception
 • de trois que la pauvreté affranchit des taxes , les autres paient au Grand Seigneur un
 • tribut de mille écus par mois : mais qu'ils sont taxés inégalement , les uns à plus &
 • les autres à moins , selon leurs moyens ; que leurs Couvens sont exemts de la jurisdic-
 • tion

(a) Ricaut ubi sup.

R
 tion d
 toute
 (a) C
 que. L
 que l
 cela
 conu
 • Ces
 • & d
 • men
 • Cou
 • Evê
 • foun
 • leme
 • de d
 • & ce
 • me
 • dou
 • brec
 • lui f
 • ques
 • nent
 • l'Aff
 • reve
 • pour
 • subs
 • de m
 • des a
 • ose u
 L'oc
 sont ja
 Comm
 • si ces
 • la cap
 • croix
 • jusq
 • ques-
 • un aut
 trois ce
 ou le l
 ces Me
 qu'en t
 vant. P
 à peine
 ne dir
 • Les
 • Prêtre
 • nables
 • fort e
 • ils la
 • sans h
 • noill
 • Apres
 • ne , d
 (a) V
 en la del
 nux femm
 dans cette
 ouvrages a
 (b) Cl
 (c) Tr
 Tunc

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 153

tion du Patriarche, & qu'ils ne lui rendent aucune marque de reconnoissance ; quo toute son autorité consiste à établir sur eux deux Archevêques, dont l'un se tient à (a) *Caris*, & l'autre à *Sidero-capsi*, tous deux relevant du Métropolitain de Thessalonique. Il est vrai que Mr. de la Haye, dans son Voyage de Constantinople, dit positivement, que les Moines du Mont-Athos reconnoissent le Patriarche de Constantinople. Mais cela n'est point contraire au récit de Ricaut, qui ne nie point que ces Religieux reconnoissent le Patriarche, puisqu'il dit au contraire qu'il leur donne deux Archevêques. Ces Prélats, continue-t-il, ne se mêlent de quoi que ce soit, que de lire la Liturgie & de donner les Ordres. Chaque Ordination leur vaut un sequin ; tout le gouvernement est entre les mains des Supérieurs ou des Prieurs. De plus entre ces vingt Couvens, il y en a neuf où le Patriarche n'a pas même le pouvoir de mettre un Evêque pour y conférer les Ordres, parce qu'ils se sont rachetés de cette marque de soumission. Dans les autres Couvens de la Grèce le Patriarche a le droit, non seulement de conférer les Ordres aux Prêtres, mais aussi de nommer des Supérieurs, & de donner les Prieurs à qui lui fait le plus de présens. Les Couvens du Mont-Athos, & celui de *Mara-Mola* sur le Bosphore, ont le *Bostangi-Bachi* pour protecteur. Il nomme tous les ans un *Aga*, pour aller recueillir le tribut annuel de douze mille écus, dont dix (b) bourses lui sont affectées : outre cela chaque Monastère lui donne une brebis tous les mois, sans compter les présens d'agneaux, de chevreaux, &c. qu'on lui fait à Pâques. L'Aga réside à *Caris*, & y est servi par trois ou quatre Domestiques. Tous ces Couvens y ont une Maison ou Halle commune, dans laquelle ils tiennent leur Synode, & où se réglent les intérêts des Couvens. Ce Synode est appelé l'*Assemblée des Anciens*. Chaque Couvent se cottise ou est taxé à proportion de ses revenus, pour entretenir les bâtimens publics & les personnes qui y demeurent, & pour fournir aux frais des chandelles, de l'huile, & des lampes, comme aussi à la subsistance de ceux qui lisent la Liturgie toutes les semaines, c'est-à-dire, tous les jours de marché. Ils ont sous l'Aga duquel ils dépendent, une si grande liberté, à l'égard des affaires qui regardent la Religion, ou des séculières, qu'il n'y a point de Turc qui ose mettre le pied sur la Montagne sans sa permission.

L'occupation des Caloiers ordinaires est de travailler à des Ouvrages mécaniques. Ils sont jardiniers, vigneron, tailleurs, tisserans, bonnetiers, &c. le tout au profit de la Communauté. Celles des Religieux Grecs, dit le même Ricaut, s'embarassent fort peu si ces Caloiers Artisans savent lire, ou non. De cent à peine en trouvera-t-on un, dont la capacité aille jusques-là. Tout ce qu'on exige d'eux est, qu'outre le signe de la croix, ils sachent faire leurs (c) *Metanias* ; c'est-à-dire, qu'ils sachent se prosterner jusqu'à terre après avoir récité certains Pseaumes, avec le *Gloria Patri* au bout. Quelques-uns de ces Moines répètent cette sorte de dévotion jusqu'à trois cents fois. Dans un autre endroit Ricaut dit, que chaque Caloier est obligé de faire ces *Metanias* jusqu'à trois cents fois en vingt-quatre heures, à moins qu'il ne soit malade ; auquel cas son *Santolo*, ou le Prêtre qui lui a donné l'habit, est obligé de les faire pour lui. Du tems de *Belon*, ces Moines étoient si généralement ignorans, (d) qu'il auroit été, dit-il, impossible, qu'en tout le Mont-Athos on eût trouvé en chaque Monastère plus d'un seul Caloier sçavant. Entre tous les six mille Caloiers qui sont par la montagne en si grande multitude, à peine en pourroit-on trouver deux ou trois de chaque Monastère, qui sachent lire ne écrire, &c.

Les Prêtres sont d'une plus haute classe. Ils savent tous lire & écrire, depuis le Prêtre jusqu'au moindre Diacre : mais il s'en trouve très-peu qui entendent raisonnablement le Grec de l'Ecole ; & même les plus habiles d'entr'eux se trouveroient fort embarrassés de rendre raison de chaque mot de leur Liturgie, quoique du reste ils la sachent si bien par routine, qu'ils la lisent d'un bout à l'autre sans s'arrêter & sans hésiter, jusques-là même, qu'il faut avoir l'oreille bien bonne, & quelque connoissance du Grec, pour distinguer les différens sons des paroles qu'ils prononcent. Après cela leur étude principale est d'apprendre les hymnes de Saint Jean Damascène, de chercher les leçons de chaque jour, les Offices, &c. Si l'on en trouve par-

(a) Ville située sur le milieu de la Montagne. Voyez la description dans Ricaut ubi sup. Il n'est pas permis aux femmes de se trouver aux marchés qui se tiennent dans cette Ville. C'est-là que les Caloiers vendent les ouvrages auxquels ils s'occupent.

(b) Chaque bourse est de 200. écus.

(c) En Grec ancien *Metanias*, pénitences. Le Pont.

Tome III.

(d) Voyez Belon p. 20. explique ainsi le mot *metanias* ; une adoration qui consiste en des inclinaisons, ou des réverences très-profondes.

(e) Voyez Belon Chap. 10. & 40 des Observations & singularités, &c. Dans le Voyage de M. de la Haye. on dit aussi qu'il y en a fort peu qui sachent lire.

„ mi eux de plus éclairés , leur science ne consiste qu'en la lecture des Peres & des
 „ Conciles de leur Eglise , & des Auteurs Ecclesiastiques du premier siècle après
 „ Constantin le Grand. Ils méprisent la Philosophie & les Mathématiques comme des
 „ sciences purement humaines , & inutiles à ceux qui mènent une vie spirituelle & mor-
 „ tifiée , „ à qui par conséquent la lecture de toute autre matière , que celle qui con-
 „ duit directement à la régénération & à la piété , doit être absolument interdite. Re-
 „ marquons ici , à l'occasion de ce goût assez général parmi les Religieux , que ceux qui
 „ font un bon usage de la Philosophie & des Mathématiques , savent assez que ces scien-
 „ ces enseignent une sorte de mortification de soi-même , qui vaut quelquefois les som-
 „ bres contemplations des Moines. Peut-on ignorer aussi que les sciences éclairent l'ame
 „ & fortifient plus sûrement la raison , que des austérités violentes , qui ne dérangent que
 „ trop souvent l'économie d'un corps si étroitement uni à notre ame ?

„ Chaque Couvent à sa (a) Bibliothèque dans une haute tour. Le Bibliothécaire qui en
 „ a le soin est aussi Intendant du Couvent , & tient compte de la recette & de la dé-
 „ pense. Chaque Couvent a des cloches ; les unes petites , & pour tous les jours ; les au-
 „ tres plus grandes , & de quatre ou cinq cens pesant , pour les jours extraordinaires.
 „ On les sonne aux Fêtes pour se réjouir , & pour faire beaucoup de bruit. Ces cloches
 „ sont fixes comme celles d'Angleterre. „ Il est difficile de dire en quel tems le Mont
 „ Athos commença d'être habité par des Religieux ; on pourroit peut-être faire remon-
 „ ter l'origine des Couvens de cette Montagne au tems de Constantin le Grand.

On montre par curiosité sur cette Montagne un collier de fer duquel pend une croix
 de sept ou huit livres. Ce collier avoit appartenu à un Saint Athanase du neuvième siè-
 cle , lequel procura la fondation de Sainte Laure , un des principaux Couvens du Mont
 Athos. On se sert de ce collier , quand on reçoit un nouveau Caloyer dans l'Ordre.
 On montre aussi la cellule de St. Athanase , & une pierre de marbre blanc sur la-
 quelle il avoit accoutumé de prier Dieu. Cette pierre à un creux de quatre ou cinq
 pouces ; & les Caloyers assurent que les genoux de ce Saint ont creusé ce marbre.

Il faudroit terminer ce qui concerne la Hiérarchie & les Religieux , par la
 Dégredation des Evêques & des Prêtres , les Censures Ecclesiastiques , &c. Mais on
 assure que tous ces usages de l'ancienne Discipline sont si négligés aujourd'hui , &
 même si dangereux à observer , que qui voudroit en renouveler la sévérité , seroit
 plutôt des Musulmans que des Pénitens.

Le Sacrement de Mariage.

Le Mariage en Grèce a ses cérémonies particulières , & des préliminaires aussi remar-
 quables que dans tout autre pais. Nous en donnerons le détail dans un moment. En at-
 tendant , voyons d'abord ce que *Cornelle le Bruyn* nous apprend en général (b) du Ma-
 riage des Grecs.

„ Comme les Grecs se marient , dit-il , fort jeunes , & dans l'âge qu'on n'a encore gué-
 „ res de sagesse , les marques d'amour que les jeunes hommes donnent à leurs maitresses ,
 „ sont fort singulières & d'un grand emportement. Ils se font des incisions aux bras avec
 „ des couteaux autour de la maison de leurs Maitresses , ou lorsqu'ils se divertissent entr'eux
 „ en compagnie , & ils leur temoignent ainsi par l'effusion de leur sang , la violence de
 „ leur passion. Ces extravagances dont les Turcs ne font pas exemts , se font sur-tout
 „ dans la débauche. J'en ai vu quelques-uns , dont les bras étoient tellement dechiqué-
 „ tés , qu'à peine y avoit-il un endroit où il ne parût quelque cicatrice.

„ Le Mariage des Grecs se fait de la manière que nous allons dire. On mène l'Épouse
 „ dans une chambre à part , après qu'on l'a bien parée , afin que les parens & les amis
 „ puissent voir. Après qu'elle a été trois ou quatre heures dans cet état , ses compagnes
 „ & ses bonnes amies viennent pour lui tenir compagnie , & elles se placent auprès d'elle ,
 „ les unes à sa main droite , & les autres à sa gauche. Alors on va querir le *Papas* ou
 „ Prêtre Grec ; & l'on met dans la chambre un siège ou une petite table pour servir
 „ d'Autel , & sur cette table une planche ou tableau , où est représenté quelque Saint.

(a) Ce que rapporte *Ricau* des Bibliothèques du Mont-
 Athos , n'en donne pas une haute idée : mais ce Voyageur
 étoit-il bien instruit de ce qu'elles contiennent ? Il est vrai
 que le plus grand nombre des livres qui composent ces
 Bibliothèques , consiste en Livres d'Offices , de Prières , &

de Liturgies : mais les Savans sont persuadés qu'il y a des
 Manuscrits curieux , & c'est ainsi qu'en jugeoit feu M. le
 Marquis de Saligny , qui fit quelques tentatives pour
 les avoir.

(b) Dans ses *Voyages* , Tome I. Chap. 19.

„ Tout
 „ allum
 „ On a
 „ assist
 „ Là-de
 „ présen
 „ préfèr
 „ un D
 „ Il y e
 „ chan
 „ mond
 „ le lie
 „ bles ,
 „ avant
 „ l'ence
 „ prière
 „ dans l
 „ premi
 „ Croix
 „ de l'E
 „ chose
 „ nent l
 „ & le
 „ leur é
 „ ser ou
 „ finies ,
 „ réjouir
 „ sont f
 „ le rep
 „ s'assè
 „ Conv
 „ la rone
 „ Voilà
 le Mari
 ques civi
 L'Offi
 Ceux qu
 & où l'o
 se vanter
 Le Mari
 droire de
 tre d'or ,
 signes de
 croix , le
 le bonhe
 donne l'
 fois ; *l'un*
du Pere ,
 avec les
 nymphe
 toujours
 extrairon
 anneaux
 de l'anne
 Thamar ,
 Iors (
 plusieurs

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 155

„ Tout auprès il y a deux anneaux , deux petites couronnes faites de laine , & deux cierges
 „ allumés. On fait venir ensuite l'Époux dans la chambre , & on lui donne le haut bout.
 „ On apporte un grand plat au Papis , qui le met devant eux , & qui demande à ceux qui
 „ assistent à la cérémonie , s'ils ont quelque présent à faire aux personnes que l'on va marier.
 „ Là-dessus le Compere ou Parain , qui est comme le Paranymphe , met le premier son
 „ présent dans le plat ; & après lui tous ceux qui sont priés des Noces sont aussi leurs
 „ présens , chacun selon son pouvoir , ou selon qu'il est libéral. Quelques-uns donnent
 „ un Ducat d'or , les autres un écu , & les moins accommodés une pièce de vingt-huit sols.
 „ Il y en a qui donnent quelque chose pour le ménage ; comme un mouchoir brodé , des
 „ chandeliers , quelque pièce de batterie , ou tels autres petits meubles. Quand tout le
 „ monde a fait son présent , le Parain vient qui amasse tout l'argent qui est dans le plat ,
 „ le lie dans un mouchoir , & le met dans le giron de l'Épouse. Il assemble aussi les meub-
 „ les , & les met à côté. Alors l'Époux & l'Épouse viennent devant le Prêtre , qui
 „ avant que de lire le formulaire , fait fumer , tant sur eux que sur tous les assistants , de
 „ l'encens ou quelques autres parfums. Cependant tous les assistants marmotent quelques
 „ prières , & font plusieurs signes de Croix , comme s'ils prioient pour ceux qui entrent
 „ dans l'état du Mariage ; après quoi le Papis leur lit le formulaire & les marie , prenant
 „ premièrement l'anneau de dessus l'Autel , & après l'avoir béni & fait plusieurs signes de
 „ Croix , il le met au petit doigt de la main droite de l'Époux , & ensuite au petit doigt
 „ de l'Épouse , ce qu'il réitère jusqu'à trois fois , tant à l'un qu'à l'autre. Il fait la même
 „ chose des deux petites couronnes , qu'il leur met sur la tête. Cela fait , ils s'entredon-
 „ nent la main , & on leur présente un verre de vin , dont ils boivent chacun une gorgée ,
 „ & le Parain aussi. Quand le verre est vuide , le Papis le jette ou le casse ; & puis il
 „ leur étend une espèce de voile ou morceau d'étoffe de soie sur la tête , & les fait dan-
 „ ser ou faire quelques mouvemens semblables. Après que toutes ces cérémonies sont
 „ finies , les hommes se retirent , & les femmes aussi , & ils s'en vont chacun à part se
 „ réjouir & faire les Noces. La compagnie est d'ordinaire fort grande. Les mets , qui
 „ sont fort abondans , se servent dans de petits plats ; & l'on en change souvent pendant
 „ le repas. Quand la compagnie est si grande , ils n'ont point de table , & comme ils
 „ s'assient tous à terre à la manière des Turcs , on met aussi les plats à terre , & tous les
 „ Convivés ont , pour s'essuyer les mains , une serviette qui est si longue , qu'elle s'étend à
 „ la ronde sur les genoux de toute la compagnie .

Voilà l'idée générale , que cet Auteur nous donne des cérémonies qui accompagnent le Mariage des Grecs. Passons au détail ; & avant que de le décrire du côté des pratiques civiles & mondaines , parlons de celles qui l'attachent à la Religion.

L'Office du Mariage a (a) une prière pour la mariée qui va être voilée ou coiffée. Ceux qui veulent se lier par les liens du Mariage , si indissolubles dans le Christianisme , & où l'on se trouve souvent lié avec des Démones que le plus hardi Exorciste n'oseroit se vanter de pouvoir chasser ; ceux-là , dis-je , se présentent au Prêtre après la Messe. Le Mari futur prend la droite , la femme la gauche. Il y a sur la sainte Table , & à droite deux anneaux , l'un près de l'autre : l'un d'argent , tourné vers le côté droit ; l'autre d'or , tourné vers le gauche. Le Prêtre qui doit accorder ces deux personnes fait des signes de Croix sur elles , leur met entre les mains des cierges allumés , les encense en croix , les conduit au Temple. Les prières suivent entre le Chœur & le Diacre , pour le bonheur , la paix & la fécondité de ces futurs mariés. Après ces prières , le Prêtre donne l'anneau d'or au galand , & celui d'argent à la maitresse , en disant jusqu'à trois fois , *Junis* (ou *Jengage*) *un tel & une telle , serviteur & servante de Dieu , au nom du Pere , &c.* Aiant prononcé cette formule , il fait le signe de la Croix sur leur tête avec les anneaux , avant que de les leur mettre aux doigts de la main droite. Un Paranymphe , ou les Paranympes , car il y en a ordinairement plusieurs ; & ce sont presque toujours les Parrains & les Mairaines des mariés , comme on le verra dans ce que nous extrairons ci-après de *Tournefort* ; le Paranymphe donc fait ensuite l'échange de ces deux anneaux ; & le Prêtre récite une assez longue prière , dans laquelle la vertu & la dignité de l'anneau nuptial sont comparées typiquement aux anneaux de Joseph , de Daniel , de Thamar , &c.

Lors (b) que l'on couronne les mariés , le même Prêtre accompagne la cérémonie de plusieurs bénédictions , & de plusieurs prières pathétiques. Les Epoux entrent dans l'E-

(a) Vol. l'Encheleze du P. Czer.

(b) Usage particulier des Grecs. Vol. G ar dans son Encheleze.

glifié avec leurs cierges allumés, & le Prêtre marche devant avec l'encensoir, en chantant le Pseaume 128, qui promet aux fidèles du Judaïsme un mariage heureux & fécond. A chaque Verset du Pseaume, l'Assemblée répond par le *Gloria*, &c. Le Diacre reprend les prières à la fin du Pseaume, & le Chœur répond comme à l'ordinaire. Si après tant de vœux & tant de prières, où l'on (a) fait le détail des bénédictions accordées à Abraham, à Isaac, à tous les Patriarches, à Zacharie & à Elizabeth, Pere & Mere du Précurseur de Notre Seigneur, &c. Si, dis-je, après toutes ces bénédictions, un mariage est malheureux, que peut-on répondre? Sinon que l'humanité gêne l'ouvrage de la Religion.

Après ces prières, le Prêtre couronne l'Époux en prononçant ces paroles : *un tel serviteur de Dieu est couronné pour le marier à*, &c. Ensuite il couronne l'Épouse en récitant la même formule, que suivent une triple bénédiction, des leçons, & quelques prières. Pour dernière cérémonie le Prêtre fait boire ces Epoux dans un gobelet plein de vin, qu'il a béni auparavant; ensuite de quoi il leur ôte les couronnes. *Thévenot* dans ses Voyages dit, que le Prêtre, qui boit le dernier, rompt le verre, en disant, *puisse ainsi l'Époux rompre la virginité de son Épouse*. Une dernière prière du Prêtre, accompagnée de sa bénédiction & de quelques baisers que se donnent les Epoux, termine la cérémonie.

Avant que de passer à d'autres cérémonies moins liées à la Religion, mais en récompense toujours joyeuses & amusantes, quelquefois même burlesques, il faut dire un mot de certains usages, qui chez les Grecs ont acquis force de Loi, & sont devenus enfin des points essentiels de Religion. (b) Un Prêtre qui se remarie après la mort de sa première femme, se trouve sécularisé par son second mariage, & est réputé Laïque. Un séculier qui passe aux quatrième noces, est exclus de la communion de l'Eglise. Il n'y a point de milieu pour celui qui a fait trois fois la cérémonie; il n'a plus que le choix du Célibat, ou du Cloître. La raison qu'on donne de cette sévérité, est, dit-on, (c) que quatre mariages sont une véritable polygamie. Les Grecs ne croient pas que trois mariages consécutifs en soient une, parce que par un raffinement de subtilité à peu près intelligible, ils disent que la polygamie consiste en deux copulatives, & que trois mariages ne forment qu'une pluralité & une unité. Une meilleure raison est celle qu'allègue *Ricaut*, que cette pratique des Grecs modernes est fondée sur la sévérité de l'ancienne Eglise, qui censuroit, peut-être avec trop de rigueur pour l'humanité, mais toujours avec zèle pour la pureté de la Religion, ce qui flattoit la chair & les sens. Quelques Peres de ces premiers siècles n'ont voulu avoir égard ni au tempérament, ni au climat, ni à d'autres circonstances; & il se trouve encore aujourd'hui plusieurs personnes pieuses du même goût.

(d) *Tournefort* fait la description d'un Mariage qu'il vit à Mycone. Parmi les cérémonies qu'on peut appeler religieuses, il y en a qui diffèrent en quelques circonstances de ce que nous avons rapporté. A cette description nous joindrons celle de *Spond*, & toutes deux donneront une idée assez complète de ce qu'il s'est glissé de profane dans les Cérémonies nuptiales des Grecs.

« Nous accompagnames, dit *Tournefort*, les parties à l'Eglise avec leur parrain & leur marraine. Il leur est même permis d'en choisir trois ou quatre; & cela se pratique principalement lors que la mariée est l'aînée de la maison, & que par cette qualité elle est la plus avantagée de la famille. Si un pere a dix mille écus, il en donne cinq mille à sa fille aînée, & le reste du bien est partagé entre ses autres enfans. « Je n'ai pu apprendre, dit-il, par quelle raison l'on en use ainsi. » Après cette petite digression, *M. Tournefort* continue ainsi, « Lorsque le Pape eut reçu la compagnie à la porte de l'Eglise, il exigea le consentement des parties, & mit sur la tête à chacun une couronne de branche de vigne, garnie de rubans & de dentelles. Il prit ensuite deux anneaux, qui étoient sur l'Autel, & les mit à leurs doigts; sçavoir l'anneau d'or au doigt du garçon, l'anneau d'argent au doigt de la fille, en disant *un tel*, &c. (comme on l'a déjà rapporté) il changea plus de trente fois les anneaux des doigts des uns aux autres. « Metta celui de l'Épouse au doigt de l'Époux, il disoit, *une telle*, &c. Enfin il changea encore plusieurs fois ces anneaux, & laissa l'anneau d'or à l'Époux & la bague d'argent à l'Épouse. Les Parrains & les Mairaines firent après le Pape le même changement d'anneaux. Celui & celle qui étoient en fonction ce jour-là, relevoient les couronnes à trois ou quatre pouces au-dessus de la tête de l'Époux & de l'Épouse. Ils

« firent

(A) Voy. deux Prêtres pour les nouveaux Mariés dans l'Épitholage, ubi sup.

(b) *Christ. Angelus*, ubi sup. Cap. 49.

(c) *Ricaut* Etat de l'Eglise Grecque Chap. 17.

(d) *Voyage au Levant* Lettre III.

R
 « firer
 « voif
 « fuiv
 « Pap
 « en t
 « Le
 « faille
 « foir
 « Voi
 « thènes
 « fait
 « d'ell
 « acco
 « & q
 « men
 « juft
 « Infr
 « une
 « qu'il
 « n'éto
 « se di
 « On
 « sent
 « couv
 « le va
 « nie, o
 « La cra
 « elle est
 « faut at
 « affure
 « che ca
 « Ne pos
 « à la pe
 « traire a
 « dont la
 « d'une c
 « reux m
 « nous av
 « multipl
 « A te
 « femble
 « de la C
 « plaisir,
 « filles p
 « il faut
 « Finit
 « Grecque
 « beau
 « j'aie
 « cède
 « nières
 « Les
 « pas au
 « l'arge
 « aller
 « on p
 « artété

(A) V

(b) L

(c) N

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 157

« firent tous ensemble trois tours en rond, pendant lesquels les assistans, parens, amis & voisins leur donnoient fort incivilement des coups de poing & quelques coups de pied, « suivant je ne sçai quelle ridicule coutume du pais. Après cette espèce de ballet, le « Papis coupa de petits morceaux de pain, qu'il mit dans une écuelle avec du vin. Il « en mangea le premier, en donna une cuillerée au marié, & une autre à la mariée. « Le Parrain, la Marraine & les Assistans en gouterent aussi : ainsi finirent les Epou- « sailles. On ne dit point de Meise, parce que cette cérémonie se fit sur le « soir ».

Voici comment *Spond* (a) rapporte quelques préliminaires des Noces des Grecs d'A- thènes. « Les filles ne sortent point de la maison avant le jour de leurs Noces, & il « faut que leurs galans fassent l'amour par Procureur, & par un tiers qui ait accès auprès « d'elles, tel qu'est un parent, au rapport duquel il faut se fier. On ne voit donc son « accordée que le jour qu'on va l'épouser. Ce jour-là on promène long-tems la mariée, « & quoiqu'on ne lui fasse pas faire beaucoup de chemin, on le lui fait faire fort lente- « ment & d'un air fort grave. La marche est de deux heures d'horloge, depuis l'Eglise « jusqu'à la maison du mari, au son des hautbois, des tambours de basque & d'autres « Instrumens qui la précèdent. Pendant cette cérémonie, & la promenade, elles portent « une grosse couronne de filigrane & de perles, qui les embarasse & les gêne de telle sorte, « qu'il faut qu'elles se tiennent droites comme un jonc. La fête ne seroit pas belle si elles « n'étoient pas fardées, ou plutôt plâtrées fort grossièrement; & l'on ne peut non plus « se dispenser d'appeler ce jour-là une fardeuse, qu'une coiffeuse dans nos quartiers ».

On trouve pour supplément (b) dans *Ricaut*, « que les parens de la mariée la condui- « sent dans la chambre de son Epoux. Là elle s'assied parmi les autres femmes, le visage « couvert d'un voile, comme auparavant. L'Epoux entre, lève d'une main tremblante « le voile de la mariée, & la baise ». Ce tremblement seroit-il une suite de la cérémo- nie, ou l'effet de la timidité d'un galand novice déconcerté? Non : ni l'un, ni l'autre. La crainte du Grec est de trouver sous le voile la figure d'un *magot*. Quoiqu'il en soit, elle est sa femme, il est le mari. C'est peut-être à des usages si peu raisonnables qu'il faut attribuer, au moins en partie, l'indulgence qu'a l'Eglise Grecque pour le divorce. On assure qu'elle l'accorde sans beaucoup de difficulté : que moyennant de l'argent le Patriar- che casse un mariage, & permet au mari qu'il a délié, de se lier à une autre femme. Ne pourroit-on pas dire de cette facilité que l'Eglise accorde aux Grecs, qu'elle supplée à la polygamie des Turcs? Celle-ci n'est pas permise aux premiers, parce qu'elle est con- traire aux Loix du Christianisme. Il est étonnant que vivant parmi les Mahométans, dont la Religion est si déclarée pour la pluralité des femmes, les Grecs aient pu se garantir d'une contagion qui les touche de si près. Pour nous qui vivons éloignés de ce dangé- reux mal, outre les Loix du Christianisme, qui nous sont communes avec les Grecs, nous avons assez consulté les lumières de la raison, pour voir que la polygamie tend à multiplier les malheurs des hommes & les désordres dans les familles.

A tous ces usages il faudroit joindre ceux dont *Ricaut* parle encore ; de bercer en- semble les mariés, & de les lier l'un à l'autre avec une jarretière. Dans les endroits de la Grèce, où les deux sexes ont plus de commerce ensemble, il se fait des parties de plaisir, des amourettes & des infidélités, que les meres vengeresses de l'honneur de leurs filles punissent, dit-on, par un nouement d'aiguillette. (c) Pour se retrouver soi-même il faut avoir recours à celle qui a fait le mal, & s'en faire *dénoncer* à force d'argent.

Finissons cet article du Mariage par ce que *Corneille le Bruyn* nous apprend (d) des femmes Grecques. « Elles ont, dit-il, un orgueil incroyable : mais elles ne sont pas si belles à « beaucoup près que quelques Voyageurs nous les ont représentées. Les plus belles que « j'aie vues, ç'a été dans l'Isle de Scio. A cet orgueil elles joignent une paresse, qui ne le « cède point à celle des femmes de Turquie, & tout ce qu'on dit des défauts de ces der- « nières, doit s'entendre pour le moins autant des femmes Grecques.

« Les Turcs, continue le même Auteur, au moins ceux de Smyrne, ne permettent « pas aux Francs de vivre dans la débauche avec les femmes Grecques. Mais comme « l'argent fait tout dans ce pais-là, ceux qui n'ont pas le don de continence n'ont qu'à « aller trouver le Cady, de qui ils obtiennent des lettres de permission, pour lesquelles « on paie ordinairement depuis dix jusqu'à vingt écus : autrement on court risque d'être « arrêté par le *Sou-Bachy*, qui est comme le Baillif, & d'être mis en prison, d'où l'on

(a) Voyages Tome II. pag. 181. Ed. de 1679.

(b) *Idem*, &c. ubi sup.

(c) *Non intelligo me verum esse, non sentio*, dit dans Pé-

Tome III.

trone un mari à qui ce malheur est arrivé.

(d) Dans les Voyages, Tome I. Ch. 19.

ne fort point, quand on passe pour être un peu à son aise, qu'il n'en coûte deux ou trois cens écus; & si l'on ne les paie bien promptement, ils vous mettent la Demeiselle avec qui l'on a été surpris sur un âne, & on lui attache autour d'elle les entrailles de quelque charogne. Dans cet équipage on la promène par la Ville, en criant de tems en tems, qu'on la traite ainsi pour avoir été surprise avec telle ou telle personne. J'en ai pourtant connu quelques-uns qui vouloient se laisser surprendre exprès avec une Grecque, afin d'avoir le plaisir de voir faire cette promenade; mais le *Sou-Bachy* qui sçavoit bien qu'il n'y avoit rien à gagner, & que ces Francs étoient prêts à s'embarquer pour retourner en Europe, ne voulut pas se donner la peine de les aller prendre.

Quand les Turcs ont aussi quelque soupçon qu'une Grecque s'abandonne à la débauche, ils la tirent de chez elle, & la font visiter par une Sage-femme. Si l'on trouve qu'elle soit vierge, elle est relâchée; autrement elle court risque d'être sévèrement punie; mais si elle peut se racheter par le moiën de l'argent, ce qui est proprement le but du *Sou-Bachy*, elle ne manque pas d'être reconnue pour honnête fille.

A ce récit qui nous donne une idée du génie des Grecques, & de la difficulté que les moins sages d'entr'elles trouvent à s'écarter des règles du devoir, ajoutons ce que dit le même Auteur (a) qu'il y a plusieurs personnes qui croient, que les fils ainés des Grecs sont obligés de devenir Janissaires; ce qui est faux, continue-t-il, & n'a jamais été observé que lorsque les Turcs prirent Constantinople. Il est seulement vrai que dans les lieux éloignés, les Turcs, dit-on, enlèvent les enfans des Grecs dès l'âge de sept ans, pour les faire servir dans le Sérail.

CHAPITRE VI.

Divers Usages superstitieux des Grecs.

NOUS finissons cette seconde Partie par certains usages superstitieux que les Grecs observent, ou par une foiblesse d'esprit assez ordinaire dans une condition basse & misérable, ou par l'ignorance dans laquelle ils vivent généralement. On a déjà remarqué quelques-unes de ces superstitions; en voici quelques autres qui n'ont pu encore trouver place dans notre récit. Ricaut (b) dit, que les Grecs attribuent une espèce de sainteté à quelques fontaines dont ils croient les eaux miraculeuses, sur tout quand elles sont dédiées à un Saint. Nous en avons déjà dit quelque chose. Il se peut fort bien, que ce soit-là un reste du Paganisme.

Ils ne croient pas devoir manger du sang ni des choses étouffées; mais l'Anglois ajoute qu'avec tout ce scrupule, ils n'examinent pas de fort près ce qu'on leur sert. Si cet usage est exactement véritable, ils tiennent en cela du Judaïsme.

On parle seulement en passant de leur opinion sur le Nil, qu'ils appellent le Roi des fleuves. Ils s'imaginent que le débordement de ce fleuve est une bénédiction que Dieu a particulièrement accordée à l'Egypte, parce qu'elle fut le Pail du Sauveur & de la sainte Vierge contre les persécutions d'Hérode.

Leur Médecine, si généralement exercée par des ignorans, est aussi fort exposée aux superstitions. En voici une des plus remarquables que nous tirons de Tournefort. (c) Lorsque la tête d'un malade se brouille, & que le transport commence, on le traite de possédé; ce n'est plus l'affaire du Médecin. On le remet à l'Exorciste. Un Pape s'approche pour réciter plusieurs Oraisons, & pour verser l'Eau-bénite. Il la répand à grands flots dans le lit du malade & dans la chambre. Les Exorcismes suivent; les Papes conjurent gravement des démons imaginaires, ou ceux qui ne reconnoissent pour véritables ennemis que les remèdes d'un habile Médecin. On peut voir dans *Tournefort* un exemple des suites de ces Exorcismes.

On dit que les Grecs aiment beaucoup à visiter les Eglises & les Chapelles, sur tout celles qui sont dans des lieux escarpés & difficiles, où l'on n'arrive qu'après beaucoup de fatigue. C'est dans cette peine que consiste une grande partie de la dévotion du peuple. Arrivés à la Chapelle, ils y font grand nombre de signes de croix, de genuflexions & de profondes inclinations. On se recommande à la sainte Vierge ou au Saint, que

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid.* &c. Chap. XX.

(c) *Tournefort* ubi sup. Livre IV.

cette Image représente : mais si le Saint n'écoute les vœux du dévot, il est exposé à de fâcheuses apostrophes. Ici, comme ailleurs, les pèlerinages & certaines fondations de Chapelles ont quelque mérite, & deviennent les effets de la superstition seule, quand les mouvemens intérieurs de l'ame ne tendent pas véritablement à réparer les désordres de la volonté.

Ajoutons ici en deux mots la pieuse fraude de l'Urne (a) d'Amorgos, qui est regardée comme un Oracle de l'Archipel. Elle a cela de commun avec la plupart des Oracles de l'ancienne Grèce, que ses prédications sont dues aux (b) fourberies des Prêtres du pays. Cette Urne qui est près d'une Chapelle dédiée à Saint George, se remplit d'eau & se vuide d'elle-même plusieurs fois le jour, & souvent même dans l'espace de demi-heure ; ce qui est regardé comme un miracle dû à Saint George. (c) C'est ce même Saint George, qui à Scyros saute sur les gens qui n'accomplissent pas leurs vœux. Son Image, dit-on, les attrape, quelque part qu'ils soient, s'attache à leurs épaules, leur donne des coups sur la tête & sur le dos, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. On la voit en l'air faisant sa ronde, & courant de côté & d'autre : elle repose sur les épaules d'un Moine aveugle, qui la porte sans savoir où il va. Ceux qui viennent consulter l'Urne d'Amorgos, avant qu'entreprendre quelques affaires d'importance, ne manquent pas d'être malheureux, si lorsqu'ils arrivent, l'eau est plus basse qu'à l'ordinaire. On peut lire dans Tournefort un plus grand détail de cette superstition. Le P. Richard (d) rapporte aussi que les Insulaires vont consulter tous les ans à Pâques l'Urne d'Amorgos, qui, selon qu'elle est pleine ou vuide, leur apprend si l'année sera fertile ou non.

Nous rapportons non comme une superstition, mais comme un usage qui peut-être n'innocente pas assez l'humilité de Jésus-Christ, ce qui se pratique dans l'Isle d'Andros. (e) A la Procession de la Fête-Dieu, l'Evêque du Rit Latin qui porte le Corps de Jésus-Christ foule aux pieds les Chrétiens prosternés dans les rues, de quelque Rit qu'ils soient. La même chose se pratique à Naxos ; & le (f) Missionnaire qui rapporte ce fait ajoute, que ceux qui ont des malades les exposent sur le chemin du Saint Sacrement.

La superstition qu'on a rapportée (g) au sujet des morts, nous oblige de parler de celle de Chio, qui en est certainement une imitation. On croit (h) en quelques endroits de cette Isle, qu'un mort qui ne se corrompt point en quarante jours, est conveni en Esprit follet. Cet Esprit est fort incommode, & va frapper aux portes des gens, qu'il appelle même par leur nom. Si l'on s'avisé de lui répondre, on ne manque pas de mourir au bout de deux ou trois jours. Dans plusieurs Provinces du Nord on penté aussi que les Esprits follets ou les Latins viennent mêler les cris des chevaux de manière qu'on a bien de la peine à les débrouiller ; mais la Médecine nous apprend que c'est l'effet d'une maladie particulière à ces animaux, pendant laquelle il leur sort du sang qui mêle ainsi leurs cris.

Cet article nous rappelle une autre superstition fort connue dans la Lusace & quelques autres pays voisins ; c'est celle des *Vampires*, ou de certains morts qui viennent la nuit sucer le sang de leurs ennemis, de manière qu'ils en meurent peu de temps après. Lorsqu'une personne est soupçonnée d'avoir été ainsi sucée, on va solennellement déterrer celui qu'on croit avoir été son ennemi, & on ne manque pas, dit-on, de le trouver rempli de sang, de manière qu'il lui sort du nez, de la bouche, & des oreilles ; & pour arrêter de semblables entreprises, on lui coupe la tête.

Si la superstition ne se trouve pas dans l'usage qu'on va décrire, on y trouve du moins un ridicule qui oblige de le remarquer. A Nicaria, près de Samos, les habitans, qui sont tous nageurs, ne donnent leurs filles en mariage qu'à des garçons qui plongent du moins à huit brasses de profondeur. « Il faut, dit Thevenot, qu'ils en apportent un témoignage. Quand un *Papas*, ou quelqu'autre des plus riches de l'Isle veut marier sa fille, il prend un jour auquel il la promet au meilleur nageur ; aussitôt les garçons se dépouillent nus, la fille présente, & se jettent dans l'eau. Celui qui demeure le plus long-tems dessous épouse la fille. »

(a) Voy. *Tournefort* dans la description de cette Isle. Lettre VI.

(b) On peut lire dans la Relation de *Saint-François* par le P. Richard tout le secret de cette imposture.

(c) Dans *Tournefort* ubi sup. Lettre X.

(d) *Relat.* &c. ubi sup.

(e) *Tournefort* ubi sup. Lettre VIII. *Thevenot*, prem. Partie.

(f) *Mission du Levant*, Tome premier.

(g) Voy. ci devant touchant les *Burrusques*.

(h) *Thevenot* prem. Part. Chap. 63.

Mais que dirons-nous de l'imagination de ces Grecs de la Terre Sainte, qui disent de la meilleure foi du monde, qu'aux environs de Jérusalem les oiseaux ne chantent point pendant la semaine de la Passion; qu'ils restent alors presque toujours immobiles & consternés, qu'il semble même qu'ils soient touchés d'une espèce de compassion? (a) Un Anglois eut'autres fit cette remarque, & questionna son guide sur ce merveilleux Phénomène. Si le récit est véritable, on oseroit répondre, que le Grec étoit des plus crédules, ou qu'il se maqua du Voyageur étranger.

Nous placerons ici le Feu Saint des Grecs, cette cérémonie beaucoup plus superstitieuse & extravagante que dévote, cet usage bizarre & burlesque, qui fait à juste titre le sujet du scandale des Mahométans, & du mépris qu'ils témoignent aux Chrétiens Orientaux. Cette cérémonie n'est qu'une fable des Prêtres Grecs & Arméniens, qui pour escroquer de l'argent aux trop crédules pèlerins, font accroître au peuple, que le Samedi Saint le feu descend du Ciel dans le Saint Sépulchre. Les Turcs connoissent la fraude; mais ils la souffrent parce qu'elle leur donne du profit; & de leur côté les Patriarches disent qu'ils ne pourroient payer les taxes & les tributs, si on leur ôtoit ce moien, quelque indigne qu'il soit de la Religion. Voici la description que (b) Thévenot nous a donnée de cette cérémonie.

„ Sur les huit heures du matin les Grecs éteignirent toutes leurs lampes, & celles du Saint Sépulchre; puis courant comme des insensés, ils criaient, hurloient, sans aucun respect pour le lieu où ils étoient. Toutes les fois qu'ils passoient devant le Saint Sépulchre, ils criaient (c) *Eleyson*. C'étoit un plaisir de les voir alors se jeter les uns sur les autres, se donner des coups de pied au cul, & des coups de cordes sur les épaules. Ils se mettoient plusieurs ensemble, portoient des hommes sur les bras; & continuant de courir autour du Saint Sépulchre, les laissoient tomber, ensuite de quoi il se faisoit des risées horribles. Ceux qui étoient tombés courroient à leur tour après les autres pour se venger. En un mot, ils avoient l'air de véritables fols. De temps en temps ils levoient les yeux au Ciel, & tenant les mains hautes monstroient leurs dougias, comme pour demander au Ciel le Feu Saint. Cette extravagance aiant duré jusqu'à trois heures du soir, deux Archevêques & deux Evêques Grecs vêtus & coiffés patriarchalement (en l'absence du Patriarche) sortirent du Chœur avec le Clergé, & commencèrent leur Procession autour du Saint Sépulchre. Les Arméniens s'y rendirent avec leur Clergé; l'Evêque Cofte de même, tous séparés les uns des autres, mais se suivant immédiatement. Après trois tours de procession autour du Sépulchre, un Prêtre Grec sortit (d) de la Chapelle de l'Ange, & avertit celui qui tenoit la place du Patriarche, (de Jérusalem) que le Feu Saint étoit descendu du Ciel. Alors il entra dans le Saint Sépulchre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougies. Il fut suivi du Prêlat qui représentoit le Patriarche Arménien, & de l'Evêque des Coftes. Un peu après l'Archevêque Grec sortit dans une posture assez plaisante, marchant tête baissée, & les mains garnies de bougies allumées. Aussitôt qu'il parut, on se jeta les uns sur les autres; chacun se fit place à coups de pieds & à coups de poings, pour s'approcher du Prêlat, & allumer sa bougie aux siennes, parce que le feu qui vient immédiatement du sien est estimé beaucoup plus saint. Cependant les Janissaires frappoient à droite & à gauche pour faire place à l'Archevêque, qui de son côté faisoit de son mieux pour se délivrer de ce peuple. Enfin il gagna un Aurel de pierre, qui est devant la porte du Chœur, vis-à-vis de l'entrée du Saint Sépulchre. Aussitôt le peuple l'y vint entourer (pour avoir de ce Feu sacré); mais ceux qui venoient d'allumer leurs bougies à ce feu, en tâchant de se sauver, étoient bien-tôt accablés par d'autres, (qui leur enlevoient pieusement & à grands coups de poing le feu qui leur avoit coûté tant de peine. Les plus retenus renvertoient & souloient aux pieds leurs voisins, pour s'approcher du Prêlat). L'Archevêque Grec sortit enfin; l'Arménien se fauva vers l'Eglise des Arméniens, le Cofte vers celle des Coftes. Cependant les Turcs qui gardoient la porte du Saint Sépulchre, n'y laissoient entrer que ceux qui paioient, pour pouvoit allumer leurs bougies aux lampes de ce saint lieu, (parce que ces lampes sont les premières allumées du feu sacré.) Alors on vit en un instant plus de deux mille paquets de chandelles flamboyantes dans l'Eglise. Tous ces gens criant comme des possédés recommencèrent leurs folies. Un homme aiant un rambour sur le dos, se mit à courir de toute sa force autour du Saint Sépulchre; un autre courant de même frappoit dessus avec deux bâtons; & quand il étoit las ou troisième prenoit la

(a) Domenico 1.^o Viaggio in Levante.
(b) Voyage au Levant, Chapit. 43. Voyez ici la Planche.

(c) Avec *piété de moi.*

(d) Chapelle qui est à l'entrée du Saint Sépulchre.



MANTE



Il s'agit de la

S

l'issue de la
point
mobiles &
lion? (a)
merveilleux
de plus

superstition-
ste titre le
ens Orien-
ni pour et-
medi Saint
aude, mais
les disent
quelque in-
a donnée

celles du
sans aucun
Saint Sé-
ter les uns
es sur les
es bras; &
te de quoi
tour après

De tems
leurs dou-
t duré jus-
& coiffés
Clerge, &
s'y rendi-
les autres,
Sépulchre,

Alors il
e bougies.
e des Cot-
marchant
on se jet-
e poings,
u qui vient
laires frap-
océ faisoit
ierre, qui
ussi tôt le
oient d'al-
cablés par
u qui leur
leurs voi-
ien se fau-
les Turcs
paioient,
e ces lam-
is de deux
nt comme
r le dos,
ourant de
prenoit sa
place.

Sépulchre.



MANIERE dont les GRECS attendent la descente du FEU SACRÉ dans le ST SEPULCRE.



L'a DISTRIBUTION du FEU SACRÉ aux GRECS par le PATRIARCHE

R
• place
vent c
Un
elle me
ridicul
lié con
à lui d
& il lu
loit le
• ler d
• toit,
• vû a
• me l
• Le
• rien y
• matie
• font l
• point
• listés
• magn
• crédu
• voir l
• précéd
• Après
• tenant
• grosse
• Evêqu
• vant.
• che da
• ches,
• ménier
• tête, &
• de la c
• reste d
• sième t
• avec l
• tres tén
• pectuc
• assez ha
• tendu
• d'où ils
• milieu,
• tation
• *Christ*,
• qu'ils p
• est répo
• fait en
• Saint S
• triple b
• voute,
• les pren
• cierge c
• mations
On veu
faïsoit au
pulchre.
lampes, c
feu nouve

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 169

place ». La dévotion veut, ou plutôt l'usage, que les Grecs ne mangent ni ne boivent ce jour-là avant que d'avoir reçu le Feu Saint.

Un autre Voyageur (2) nous a laissé une description de cette même Cérémonie, & elle mérite d'avoir place ici, parce que si Thévenot entre davantage dans le détail du ridicule, celui-ci donne une connoissance plus exacte du Cérémonial. Le dernier avoit lié connoissance avec un Religieux du petit Couvent de Sion, qui se plaignoit souvent à lui des fourberies des Schismatiques qu'ils pouvoient, disoit-il, jusqu'à la Religion, & il lui cita pour exemple l'imposture Patriarcale & publique, c'est ainsi qu'il appelloit le prétendu Feu sacré du Saint Sépulchre. « Comme j'avois entendu souvent parler de ce Feu sacré, dit notre Auteur, sans pouvoir être bien informé de ce que c'étoit, je lui demandai s'il sçavoit en quoi il consistoit. Il me répondit qu'il en avoit vu avec horreur la superstitieuse Cérémonie, & découvrit l'artifice. Je le priai de me l'apprendre: ce qu'il fit à peu près en la manière suivante.

« Le Vendredi au soir on commence à préparer toute chose pour l'artifice *Grand-Arméniens*, que j'appellerai, dit-il, ainsi, parce que les Patriarches de ces deux sectes de Schismatiques, & des autres Sectes qui sont comme des branches de ces deux arbres, en sont les principaux Opérateurs. Car quoique ces deux Nations diffèrent en quelques points de Religion, ils s'accordent en cette fraude pieuse. Ces Patriarches donc, assistés de leur Clergé, font le Samedi Saint une triple Procession, qui est une des plus magnifiques qu'on puisse voir, en faisant trois fois le tour du Saint Sépulchre, où la crédulité & la superstitieuse dévotion amasse une affluence extraordinaire de peuple, pour voir brûler le Feu prétendu céleste. Le Clergé Grec fait la tête de la Procession, précédé de quantité de bannières, qui ont plus la forme Militaire qu'Ecclesiastique. Après ces bannières marchent deux files régulières de Soudiacres en riches tuniques, tenant des cierges allumés, qui paroissent des colonnes pour leur longueur & leur grosseur. Ceux-ci sont suivis des Diacres plus richement vêtus, puis des Prêtres, des Evêques, des Archevêques en chappes magnifiques de brocard d'or fermées par devant. Le Clergé Arménien aussi magnifiquement vêtu fait comme le corps, & marche dans le même ordre. Enfin le Syrien & le Coptien, chacun suivi de ses Patriarches, sont avec le Patriarche Grec la queue; ce dernier à la droite du Patriarche Arménien, comme le Patriarche Syrien a celle du Coptien, étant tous la Mitre sur la tête, & le *Pastorale* ou bâton pastoral à la main gauche, & donnant la bénédiction de la droite. Des Diacres les encensent pendant toute la marche, pendant que le reste du Clergé & le peuple chante chacun en son langage *Kyrie Eleyson*. Au troisième tour le Patriarche Grec entre dans le Saint Sépulchre, où régnent les ténèbres, avec le Patriarche Arménien, qui fouvre & le referme d'abord, sans y admettre d'autres témoins. Cependant des Janissaires parés contiennent tous les autres dans une respectueuse distance de la porte, pendant que le quadruple Clergé, pour ainsi dire, chante assez haut, pour empêcher qu'on n'entende le bruit que font les deux Opérateurs du prétendu miracle, pour tirer d'un caillou le feu qu'ils débirent comme procédant du Ciel, d'où ils allument une triple bougie, ou plutôt trois bougies cordelées ensemble jusqu'au milieu, & se séparant en haut en trois branches également distantes, pour représentation de la Trinité. Ils chantent à chaque branche qu'ils allument, *Lumière de Christ*, la première fois à voix basse, la seconde plus haut, & la troisième aussi haut qu'ils peuvent, ce qui est un signal du prétendu miracle, & qui est entendu au dehors, est répété par ces Nations avec des *Alleluia* & des actions de grâces, que chacun fait en son langage. Après quoi ils allument tous les cierges & toutes les lampes du Saint Sépulchre, dont ils ouvrent toutes les portes tenant chacun à la main droite une triple bougie, qu'ils prétendent avoir été allumée du feu céleste descendu à travers la voûte, sans avoir été aperçu que d'eux seuls. Alors les Ecclesiastiques y entrent les premiers & tous ceux des séculiers qui le peuvent, pour allumer chacun un petit cierge qu'ils ont apporté exprès avec eux; ce qui est accompagné de grandes acclamations de joie.

On veut nous donner pour origine de cette superstition un miracle prétendu, qui se faisoit autrefois le Samedi Saint à la vue du peuple assemblé dans l'Eglise du Saint Sépulchre. Dieu envoyoit dans ce divin Monument une flamme qui rallumoit toutes les lampes, que l'Eglise ordonne d'éteindre dans les jours de la Passion, & donnoit ainsi le feu nouveau. Chacun voyoit cette flamme descendant du Ciel, voltigeant de côté &

(2) *Voyages du Sieur de la Motte*, &c. Tome I. Chap. 5.
Tome III.

d'autre, & allumant tous les luminaires éteints. On ajoute que Dieu irrité contre les désordres des Chrétiens Croisés leur refusa ce miracle un Samedi veille de Pâques, qu'ils étoient assemblés solennellement pour être témoins de la descente du Feu céleste, mais qu'enfin il se laissa fléchir à leurs prières & à leurs larmes. L'Auteur de ce récit est *Fancher* de Chartres Annoncier de *Sandonis* premier. On veut que le Feu céleste ait cessé de descendre depuis ce tems-là, c'est-à-dire au commencement du douzième siècle, après avoir duré au de-là de sept cens cinquante ans depuis S. Jérôme. Il est fâcheux pour l'authenticité de ce miracle, que S. Jérôme n'en ait rien dit, & qu'entre lui & *Fancher* on ne trouve que le Pape Urbain second, dont l'autorité puisse garantir le miracle.

Cette cérémonie si peu grave & si peu Chrétienne a donné lieu à une superstition bien convenable à son origine. Dans cette même Eglise du Saint Sépulchre des hommes & des femmes tiennent auprès d'eux des piéces de toile, qu'ils marquent de pan en pan d'une croix faite avec des bougies allumées au Feu sacré. Cette toile doit servir à ensevelir ces dévots, qui la gardent pour ce dernier usage, comme une Relique. Voilà ce que nous apprend *Thevenot* dans ses Voyages, où l'on lit aussi « que d'autres dévots » vont mesurer de la toile sur le Saint Sépulchre & sur la (a) Pierre de l'oullion, & « qu'ils la coupent de la longueur de ces Sanduaires, afin que ces morceaux leur servent » un jour de linceul. »

On peut aussi regarder comme un usage superstitieux, celui que les Pèlerins observent de se faire marquer au bras, ce qui est comme un certificat de leur pèlerinage à Jérusalem. Cette marque se fait par le moyen de certains moules de bois que l'on remplit de poudre de charbon, & qu'ensuite l'on applique fortement sur le bras. On pique l'endroit de l'empreinte avec une canne où sont des aiguilles, après quoi l'on enveloppe le bras. Il s'y fait une croûte, qui tombe deux ou trois jours après : mais les marques bleues qui restent ne s'effacent jamais.

Près de Bethléem, on voit une pierre qui est restée blanche, dit-on, du lait de la Sainte Vierge. Les Grecs assurent que cette pierre a la vertu de faire venir du lait aux femmes. Les Turcs eux-mêmes & les Arabes ont cette croyance si fort imprimée dans l'esprit, qu'ils font prendre à leurs femmes un peu de poudre de cette pierre détrempée dans de l'eau, pour leur rendre le lait. On dit que la chose arrive : mais que cela les convertisse au Christianisme, on ne le dit pas. Les Monts de Sinai & d'Horeb, les frontières de la Terre Sainte, la Terre Sainte elle-même, en un mot tous ces pais qui s'étendent depuis la mer rouge jusqu'à Jérusalem, sont comme autant de sources qui entretiennent depuis long-tems les fables des Grecs. Plus les lumières de la vérité s'y sont répandues, plus aussi les illusions de la fausse dévotion s'y font sentir. En voici quelques-unes encore. Les Grecs montrent sur le Mont Horeb l'endroit où le Prophète Jérémie cacha les Tables de la Loi, & une pierre sur laquelle, disent-ils, on voit des caractères Hebreux gravés par le Prophète lui-même. Cette opinion procure à la pierre un culte superstitieux, qui consiste en des inclinations & des signes de Croix répétées plusieurs fois de suite avec beaucoup de précipitation, & par conséquent avec fort peu d'attention. Aussi le culte n'en mérite aucune.

Le Vulgaire Grec attribue aux eaux du Jourdain, & à presque toutes les fontaines de la Terre Sainte, la vertu de guérir plusieurs sortes de maladies. Selon le même Vulgaire, cette plante que nous connoissons sous le nom de *Rosé de Jéricho*, a la vertu de garantir de la foudre, & de faciliter les accouchemens. Un Voyageur assure que cette dernière propriété est due à la Sainte Vierge, (b) dont cette plante est la figure.

Nous passons légèrement sur plusieurs traditions superstitieuses, que les Turcs, & les autres Mahométans ont communiquées aux Grecs & aux Chrétiens Orientaux, sur la force des Talismans ; sur les mystères de plusieurs livres superstitieux, &c. On pourroit reprocher de semblables extravagances à notre Occident. En voici une qu'on ne doit pas oublier. Les Orientaux, les Turcs & les Grecs rient des préjugés de certains trifaillemens involontaires, que l'on sent quelquefois aux paupières, & en d'autres parties du corps. On a chez ces Peuples un formulaire de prières, où l'on en trouve pour chaque partie attaquée du trifaillement.

Christophe Angelus, (c) rapporte trois raisons, pour justifier le tems de la célébration de la Pâque selon l'usage des Grecs. Nous nous arrêtons seulement à la troisième, qui

(a) Près du Mont Calvaire, avant que d'arriver au Saint Sépulchre. On l'appelle aussi, parce que Joseph d'Arimatee oignit sur cette pierre le Corps sacré de Jésus-Christ.

(b) Relation d'un Voyage du Mont Sinai, par M. de la Motte, à Paris en 1711.

(c) De Sinai Graec. Cap. 43.

ES

é contre les
iques, qu'ils
mais qu'en-
est *Faucher*
celle de des-
après avoir
pour l'auto-
ucher on ne

superstition
des hommes
par en pan
servir à en-
que. Voilà
autres dévots
oudion, &
leur servent

observent de
à Jérusalem.
plit de pou-
que l'endroit
oppe le bras.
es bleues qui

u lait de la
r du lait aux
primée dans
de détrempée
que cela les
l'Horeb, les
ces pays qui
sources qui
la vérité s'y
En voici
le Prophète
on voit des
re à la pierre
rénérés plu-
oit peu d'at-

les fontaines
même Vul-
la vertu de
re que cette
figure.

Tures, & les
aux, sur la
On pourroit
t'on ne doit
certains tref-
autres parties
ve pour cha-

la célébration
nificence, qu'à

es, par *M. de*

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 163

est, que le jour de la Cène du Seigneur, la terre des environs du Caire & du Nil rejette les corps morts, & continue ainsi tous les jours jusqu'à celui de l'Ascension, après quoi elle les garde comme à l'ordinaire. Or ce miracle se conformant exactement à l'ancienne manière de compter le tems de Pâques, il est impossible de ne pas conclure pour l'ancien usage; d'autant plus que les Grecs ayant essayé une fois de célébrer la Pâque selon le nouveau Calandrier, la terre ne rendit aucun mort, & le Feu Saint ne parut point comme auparavant. Voilà ce que *Christophe Angelus* a bien voulu nous donner pour un miracle digne de Dieu.

Enfin, si l'on doit ajouter foi à quelques Relations, & sur-tout à celles de quelques (*) Missionnaires, les Calotes font souvent un abus prophane & superstitieux de l'Excommunication. Ils abusent du Pain béni pour découvrir des fraudes & des larcins, &c.

(*) Vol. en-toutre celle de *Saint-Ermi*, par le P. *Burhard*.





CÉRÉMONIES, MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES.



TROISIÈME PARTIE.

*Qui renferme les diverses branches des Grecs Schismatiques
repandues en Asie, en Afrique & en Moscovie.*



Le Caractère du Schisme & de l'Hérésie étant de n'avoir aucun principe fixe, & de renoncer au contraire à tous les principes les plus raisonnables & les plus solides de la véritable Religion, il n'est pas étonnant que partout où l'un ou l'autre se rencontre, il s'y trouve aussi de la division & des partis. C'est ce que l'on remarque dans tous les Schismes, & dans toutes les Hérésies qui ont troublé l'Eglise depuis sa naissance; & c'est ce qui est arrivé aux Grecs depuis qu'ils ont voulu faire une Eglise particulière, séparée de l'Eglise Universelle, & indépendante du Chef établi par Jésus-Christ pour la gouverner. Depuis ce tems-là on a vu naître parmi eux avant de Sec-tes, qu'il s'est trouvé d'hommes capables de former un Parti. Chacune a voulu à son tour secouer le joug & se rendre indépendante du Chef de l'Eglise Grecque, dont elle a encore eu soin de se distinguer par de nouvelles erreurs. Ces différentes Sectes se trouvent aujourd'hui répandues dans l'Asie, l'Afrique & la Moscovie; & dans le dessein où

où l'
Céré
infér
par l
Nou
addi
Auc

• L
• par
• Co
• de
• qu'
• Me
• n'è
• Gab
• rem
• qu'il
• bat
• gran
• qui
• ne d
• ait u
• ritab
• expl
• mau
• poin
• quel
• Eccl
• trad
• d'Of
• vant
• Céré
• Can
• qu'il
• qu'ils
• quele
• exact
• mis
• ses op
• cela
• cile
• la ca
• à fes
• Nicé

(*) De
• mi. Les
• Emereu
• cation &
• dir le P
• de la M
• tenu ce

CEREM. MŒURS ET COUT. DES GRECS SCHISMATIQU. 169

où nous sommes de faire connoître dans cette troisième Partie leur Croiance & leurs Cérémonies Religieuses, nous ne croions pouvoir mieux remplir cet engagement, qu'en inférant ici le reste de l'histoire Critique de la Croiance des Nations du Levant écrite par M. Simon, dont nous avons déjà donné le commencement dans la première Partie. Nous nous contenterons, comme nous l'avons déjà fait, de distinguer son texte de nos additions; & nous accompagnerons le tout de plusieurs remarques tirées des meilleurs Auteurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des Melchites.

Les Melchites ne diffèrent presque en rien des Grecs, tant pour la créance que pour les cérémonies. Le nom (a) de Melchites ou Roialites ne leur fut donné, que parce qu'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obéissoient aux décisions du Concile de Chalcédoine; & comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appellèrent Melchites, voulant marquer par-là qu'ils étoient de la Religion de l'Empereur. Nous appellons cependant aujourd'hui Melchites les Syriens, Coptes ou Egyptiens, & les autres Nations du Levant, qu'il n'étoit pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion. C'est ce qui fait que Gabriel Sionite leur donne indifféremment le nom de Grecs ou de Melchites; & il remarque de plus, qu'ils sont répandus dans tout le Levant, (b) qu'ils nient le Purgatoire, qu'ils sont ennemis jurés du Pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui combattent si fortement sa Primauté. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils font si grands ennemis de l'Eglise Romaine, puisqu'ils conservent tous les sentimens des Grecs qui ne sont point latinisés. Pour ce qui est de leur opinion touchant le Purgatoire, elle ne diffère point aussi de celle des véritables Grecs; & quoi qu'ils nient avec eux, qu'il y ait un lieu particulier nommé Purgatoire, où les ames soient punies par un feu réel & véritable, ils ne nient pas pour cela la vérité du Purgatoire de la manière que nous l'avons expliqué en parlant des Grecs. De plus, le sentiment des Melchites touchant la Primauté du Patriarche de Rome, est aussi le même que celui des Grecs qui ne se sont point soumis aux décisions du Concile de Florence. En un mot, à la réserve de quelques points peu importans qui appartiennent aux Cérémonies & à la Discipline Ecclésiastique, les Melchites sont en toutes choses de véritables Grecs: ils ont même traduit en Arabe l'Euchologe ou Rituel des Grecs, & la plupart de leurs autres Livres d'Office; ce qui ne leur est pourtant pas singulier, parce que les autres Sectes du Levant ont aussi traduit du Grec, pour leur usage, l'Euchologe & d'autres Livres de Cérémonies. Mais toutes leurs Traductions ne sont pas d'ordinaire fort fidèles, & les Canons Arabes des Conciles ne sont pas d'une grande utilité. Je croirois pourtant, qu'il faudroit préférer les Versions Arabes des Melchites à toutes les autres, parce qu'ils sont véritables Grecs, quoi qu'ils nient aussi leurs préjugés, qui les empêchent quelquefois d'être sincères. En général, les Chrétiens du Levant, bien loin d'être exacts dans leurs Traductions qu'ils font des Livres Grecs, croient qu'il leur est permis de faire parler à leur manière les Auteurs qu'ils traduisent. Chaque Secte défend ses opinions par toutes sortes de voies; & je ne doute point, qu'on doive attribuer à cela les Canons supposés qu'on a donnés au Public, sous le nom de Canons du Concile de Nicée traduits de l'Arabe. La grande autorité du Concile de Nicée a été la cause pourquoi on a inventé ces Canons Arabes, que chaque Secte a accommodés à ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces Canons attribués au Concile de Nicée, de quoi se défendre contre les Jacobites; & les Jacobites d'autre part défen-

(a) De *Melch*, mot Hébreu & Syrien, qui signifie Roi. Les Melchites eurent ce nom, parce qu'ils se conformèrent à l'Edit de l'Empereur Marcien, pour la publication & réception du Concile de Chalcédoine. Ce nom, dit le P. Le Bon, dans son *Explication des Cérémonies de la Messe* Tome II. a subsisté, & a déigné durant longtemps ceux qui étoient unis à l'Eglise Catholique, & depuis le Schisme des Grecs, il signifie ceux qui sont unis au Patriarche de Constantinople, &c.
(b) *Purgatorium nullum existere possint crediderunt, indeque illi educti interitum in futurum Purgatorum; ut eodem xeraphino egyptianis terris Purgatorum pariter abegunt.* Gabr. Sion. de Reig. & mor. Orient.

dent par ces mêmes Canons leur opinion touchant l'unité de nature en Notre Seigneur. Les uns & les autres font parler le Concile de Nicée à leur manière. Les Jacobites accusent les Melchites d'avoir corrompu ces Canons. Les Maronites, qui étoient dans les commencemens de la Secte des Jacobites, leur font aussi le même reproche. Jean-Baptiste Léopard Maronite, Archevêque d'Éfdron, (a) dans le Livre qu'il a intitulé, *La Vendange des Sacrements*, accuse les Melchites d'avoir ajouté au Canon 55. du Concile de Nicée, quelques paroles qui favoisoient leur opinion touchant la répudiation des femmes; & il leur reproche d'avoir pris des Mahométans cet usage, qu'ils ont ensuite inséré dans le Canon. Mais ce reproche est sans aucun fondement, puisqu'il est certain que les Grecs & les autres Levantins peuvent répudier leurs femmes, & en épouser d'autres, principalement dans le cas d'adultère. Les Melchites n'ont inséré dans ce prétendu Canon du Concile de Nicée, que ce qui étoit conforme à la pratique de l'Eglise Grecque.

Les Melchites obéissent à un Patriarche particulier qui réside aujourd'hui à Damas, & prend le titre de Patriarche d'Antioche, comme celui des Maronites. Depuis quelques tems, dit le P. le Brun, la difficulté de trouver des Diares & d'autres Ministres, qui sachent lire le Grec, est cause qu'ils célèbrent leur Messe en Arabe. Quand on peut officier en Grec, on chante l'Épître & l'Évangile en Arabe.

Nous remarquerons ici, qu'on appelle *Chrétiens de la ceinture* une partie des Chrétiens Schismatiques du Levant, sur-tout ceux de la Syrie, les Nestoriens, les Jacobites, &c. parce qu'ils portent généralement une ceinture de cuir assez large. L'origine de cette coutume vient d'un Calife du neuvième siècle, qui obligea les Chrétiens de ses Etats de se distinguer de cette façon des Mahométans (b). Vraisemblablement cette odieuse distinction s'étant oubliée, & la ceinture étant devenue un ornement, elle produisit une autre coutume que je vais décrire. Lorsque l'Évêque excommunioit un Chrétien, en le séparant par l'Anathème, il lui coupoit la ceinture, & lui donnoit quelques coups sur les épaules. En vertu de cet usage, le mot de *Zonnar*, corrompu du Grec, signifie également chez ces Schismatiques une *Ceinture* & la *Discipline*.

CHAPITRE II.

Des Georgiens ou Ibériens, & de ceux de la Colchide ou Mingrétie.

QUELQUES-UNS ont prétendu qu'on a donné le nom de Georgiens aux Ibériens, à cause de la dévotion qu'ils ont pour Saint George. Cependant il est bon de remarquer que Pomponius Mela, qui vivoit long-tems auparavant, parle des Georgiens, *Georgi*, en deux endroits de son Livre, & les compte parmi les Peuples qui habitent autour du Caucase & aux environs de la Mer Caspienne.

Dans l'Histoire (c) que Galanus a fait imprimer à Rome touchant la conciliation de l'Eglise Arménienne avec la Romaine, il y a quelques actes curieux qui regardent l'Etat des Ibériens & des autres Peuples voisins. Le Pape Urbain VIII. envoya à ces Peuples-là des Missionnaires, dont le Pere Avitabolis Clerc Régulier étoit le Chef; & ce Religieux écrivit de ce pais-là une Lettre au Pape, où il lui marque assez exactement les erreurs des Ibériens, qui sont les mêmes qu'on attribue aux Grecs, savoir, qu'ils reconnoissent à la vérité un Purgatoire, mais non pas à la manière des Latins, parce (d) qu'ils croient que les ames sont seulement dans un lieu obscur & rempli de tristesse, sans y être tourmentées par le feu; qu'ils nient le Jugement particulier des ames, étant dans cette persuasion, que quand quelqu'un meurt, son ame est portée par son Ange Gardien en la présence de Jésus-Christ; & si c'est l'Âme d'un Juste qui soit sans péché, elle est incontinent envoyée dans un lieu de lumière & de joie, si c'est l'Âme d'un impie, elle est mise dans un lieu obscur. Si cette personne est morte faisant pénitence, elle est envoyée pour un tems dans un lieu d'obscurité

(a) Abrah. Echell. *Nr. in Can. Ar. Conc. Nic.*

(b) Voi. d'Herbelot Bibliothec. Orient.

(c) Clem. Galan. *in Concil. Armen. c. in Rom. Edit.*

Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno 1650.

(d) *Purgatorium afferunt, non tamen per ignem, sed animas struunt in loco obscuro & insublimi.*

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 167

• & d'honneur, d'où elle est ensuite conduite dans le lieu de joie, & tous attendent le
 • jour de la Résurrection générale, d'autant qu'ils nient absolument que les ames voient
 • Dieu avant ce tems-là. Les Ibériens de plus, selon le même Auteur, croient que
 • les Infidèles sont jugés en un Jugement particulier seulement, & non dans le Juge-
 • ment général. Ils se fondent sur ces paroles de l'Évangile, (a) *Celui qui est Infidèle-*
 • *ment est déjà jugé.* (b) Ils ne croient pas de plus, que les peines des damnés soient éter-
 • nelles : mais ils disent, que si un Chrétien meurt en péché mortel, & sans avoir fait
 • pénitence, on peut le tirer des Enfers avant le Jugement universel, en priant Dieu
 • pour lui. Je croi néanmoins, que cette créance qui approche de celle d'Origène,
 • & qui semble avoir été suivie par quelques nouveaux Grecs, n'est point la véritable
 • créance des Ibériens, qui suivent exactement la Foi de l'Eglise Grecque; mais que ce
 • qui aura donné occasion à leur attribuer cela, est parce qu'ils n'ont qu'un lieu, où ils
 • mettent après la mort les ames des damnés & de ceux qui sont censés être dans le Pur-
 • gatoire. Or comme ils prient indifféremment pour toutes les ames qui sont renfermées
 • dans ce lieu qu'ils nomment Enfer, que Dieu les délivre des peines de l'Enfer, &
 • qu'il les veuille transférer de cette prison obscure au lieu de lumière & de joie, qui est
 • le Paradis, il a été facile d'inférer de-là, qu'ils ne croient pas que l'Enfer soit pour
 • toujours; ce qui doit s'entendre avec restriction, & à l'égard de certaines ames seule-
 • ment, qui font leur Purgatoire en ce lieu-là.

• Les Ibériens ont aussi les mêmes sentimens de la Confession que les Grecs, & en
 • parlent de la même manière. Ils travaillent les jours de Fêtes les plus solennels,
 • même le jour de la Nativité de Notre Seigneur : mais cela n'est pas éloigné des usages
 • des premiers siècles. Leur manière de baptiser est telle. Premièrement le Prêtre lie
 • un grand nombre d'Oraisons sur l'enfant; & quand il vient aux paroles où nous fai-
 • sons consister la forme du Baptême, il ne s'arrête point, mais il les lie de suite sans
 • baptiser en ce tems-là l'enfant; puis si-tôt que la lecture est achevée, l'on dépouille
 • l'enfant, & il est enfin baptisé par le Parrain, & non par le Prêtre; ce qui se fait sans
 • prononcer d'autres paroles, que celles qui ont été prononcées quelque tems aupara-
 • vant. Ils ne se mettent pas en peine de recevoir le Baptême. Ils rebaptisent ceux qui
 • retournent à la Foi après avoir apostasié. Le Prêtre seul est parmi eux le véritable
 • Ministre du Baptême: (c) de sorte que faute de Prêtres, un enfant mourra sans être
 • baptisé; & il y a quelques-uns de leurs Docteurs, qui croient qu'alors le Baptême de
 • la mère suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfans avec le Baptême la Con-
 • firmation & l'Eucharistie. Ils se confessent pour la première fois, quand ils se ma-
 • rient; ce qu'ils font aussi quand ils se croient à l'extrémité; mais ils font leur Confes-
 • sion en quatre mots. Si un Prêtre tombé dans quelque impureté s'en confesse, le Con-
 • fesseur ne lui permet pas de dire la Messe; aussi les Prêtres évitent-ils de se confesser
 • de ces péchés. (d) Ils donnent la Communion aux enfans en mourant; & les adul-
 • tes ne la reçoivent que rarement. Il y en a même plusieurs qui meurent sans la rece-
 • voir. Le Prince contait les Ecclésiastiques, même les Evêques, d'aller à la guerre;
 • & au retour de-là ils célèbrent la Messe, sans aucune dispense de leur irrégularité.
 • Ils sont dans ce sentiment, qu'en un jour on ne doit dire qu'une Messe sur un
 • Autel, non plus que dans chaque Eglise. Ils consacrent dans des Calices de bois, &
 • (e) ils portent l'Eucharistie aux malades avec une grande irrévérence, sans aucune su-
 • mière & sans convoi. En de certains jours de Fêtes, les Prêtres assistent ensemble à
 • la Messe de l'évêque, qui leur donne l'Eucharistie dans leurs mains, & ils la portent
 • eux-mêmes à la bouche. Les Ecclésiastiques ne récitent pas tous les jours le Brevia-
 • ire; mais un ou deux seulement le récitent, & les autres écoutent. Celui qui récite
 • l'Office est d'ordinaire Prêtre, & ceux qui y assistent n'écoutent pas le plus souvent.
 • La plupart des Ibériens savent à grand peine les principes de la Religion. S'ils n'ont
 • point d'enfans de leurs femmes, ils les répudient avec la permission des Prêtres, &
 • en épousent d'autres; ce qu'ils font aussi en cas d'adultère & de querelle. Ils préten-
 • dent qu'il ne se fait plus de miracles dans l'Eglise Romaine, & (f) que le Pape ne
 • peut donner des dispenses, que dans les choses qui sont de droit positif; & encore est-
 • il nécessaire qu'elles ne soient pas de grande conséquence.

(a) Joan. 5.
 (b) Infernum pœnitentia non erit: si
 in peccato mortali si dicit Dominus, visum non habet.
 (c) Joan. 1.
 (d) Pœnitentia mortalis non est nisi in peccato mortali.

(e) Eucharistiam deferunt ad infirmos maxima cum re-
 verentia, ut constat & Irenæo.
 (f) Scilicet. Pontificem in jure non habet potestatem dispen-
 sare in re legi non gravi.

.. (a) Le Pere Avitabolis décrit dans la même lettre au Pape Urbain VIII. l'état politique des Ibériens, & il remarque entre autres choses, la grande autorité des Princes & des Nobles; car les Princes, sans se soucier de tout ce qu'on appelle libertés ou immunités Ecclésiastiques, se servent des Prêtres comme de valets. Ils méprisent les Evêques, & les châtent. De plus ils n'obéissent point au Patriarche, qui prend la qualité de Catholique ou Universel; & partant ce n'est point le Patriarche qui tient le premier rang pour le spirituel, mais le Prince qui est le maître absolu tant dans le temporel que dans le spirituel. Les Nobles font aussi la même chose dans les terres de leur dépendance à l'égard des Evêques & des Prêtres. Le Prince a son suffrage dans l'élection du Patriarche avec les Evêques; & tous élisent celui qu'il souhaite. La volonté du Prince & de chaque Seigneur en particulier dans ses terres leur sert de loi, & ils n'ont point de Juges pour examiner la justice des causes; ils n'ont point aussi d'ordonnances particulières sur lesquelles ils se puissent régler, n'admettant pas même les témoins. Les Princes disposent à leur volonté des biens de leurs Sujets, aussi bien que de leurs personnes. Enfin le Patriarche de Constantinople envoie souvent en ce pays-là des Calojers, pour les entretenir dans l'inimitié contre le Pape.

.. Cette lettre a été écrite en 1631. au Pape Urbain VIII. par le P. Avitabolis, qui étoit alors à Gori dans la Georgie ou Ibérie; & l'on a inséré dans le même livre de Galanus les lettres du Prince des Georgiens à Urbain VIII. qui sont dans les archives de la Congrégation de *Propaganda Fide*. Ce Prince remarque entre autres choses dans sa lettre, que la Foi a été conservée pure dans ses Etats depuis Constantin le Grand jusqu'à son tems, & il accorde une Chapelle aux Missionnaires de Rome, afin de prier Dieu pour lui. Cette lettre est datée de l'année 1629. Le Pape Urbain récrivit à ce Prince, & joignit une lettre pour le Métropolitain nommé Zacharie.

.. Ce que le Prince des Georgiens écrit au Pape Urbain touchant la Foi qu'il prétend être dans ses Etats depuis l'Empereur Constantin, se trouve conforme à (b) l'Histoire de Sébaste. (c) Balsamon n'est aussi au nombre des Eglises principales & qui sont maîtresses, sans reconnoître aucun Chef d'où elles dépendent, celles d'Ibérie ou Georgie. Il remarque que cela se fit au tems de Pierre Patriarche d'Antioche, par un Statut Synodal; & qu'alors cette Eglise étoit dépendante de celle d'Antioche. Ce fut pour cette raison, que le Métropolitain de Georgie prit la qualité de Patriarche.

.. Galanus joint aux Ibériens ceux de la Colchide ou Mingrèlie, & dit, que comme ils sont voisins, ils ont la même créance; avec cette différence néanmoins, que les Mingréliens demeurant dans les montagnes & dans les bois, sont plus méchants que les Georgiens. Ils sont si ignorans dans la Religion, qu'ils ne savent pas même les paroles nécessaires pour le Baptême, lequel ils administrent à la manière des Georgiens; & pour le rendre plus solennel, ils baptisent quelquefois avec du vin sans eau. Mais c'est assez parler des Georgiens. L'exposition qu'on a faite de leur Foi, confirme la créance des Grecs. Il ne seroit pas difficile de justifier qu'elle est ancienne, & de montrer même que la manière dont ils administrent le Baptême, le Mariage & les autres Sacremens est légitime, quoi qu'elle soit différente de l'usage de l'Eglise Romaine. Ce que nous appellons aujourd'hui matière & forme de Sacrement parmi nous, ne doit pas régler les autres Nations Chrétiennes qui ignorent ces noms. Il est constant que les Orientaux ne reconnoissent point d'autre forme de ces Sacremens, que les prières qu'ils font en les administrant.

.. J'ai lu depuis peu une (d) Relation écrite à la main, attribuée au P. Zampi Religieux Théatin, où il est traité assez au long de l'ignorance & des erreurs de ces Peuples, & sur tout des Mingréliens, dont la plupart des Prêtres, si nous nous en rapportons à cet Auteur, ne peuvent être assurés qu'ils aient reçu véritablement la Prêtrise, parce qu'il arrive souvent, que ceux qui les ordonnent n'ont point été baptisés. Les Evêques, qui sont pour l'ordinaire plus ignorans que les Prêtres, n'examinent pas leur capacité, mais seulement s'ils ont de quoi payer l'Ordination; ce qui se monte à la valeur d'un cheval. Les Prêtres peuvent non seulement se marier, selon l'usage de l'Eglise Grecque, avant que d'être ordonnés, mais ils peuvent aussi passer aux seconds nocés, en prenant de leur Evêque une dispense, qui leur coûte une pistole. Le

Patriarche

(a) Avitab. *Relig. Theatin.*

(b) *Secr. Lib. I. Cap. 16.*

(c) *Bals. Annot. in Can. 2. Conc. 2. General.*

(d) *Breve Compendio, nel quale si racchiude tutto ciò che*

si fa per tutto al divino culto d'esser della Nazione de Colchi detti Mingrèli e Georgiani. La Trad. de cette Relation se trouve dans le Tome VII du Recueil de Fozzari au Nord.

(a) C
2 a celebr
serit one
In
journante

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 169

• Patriarche n'ordonne point aussi d'Evêque, qu'il ne lui p^{re} auparavant la somme de cinq cens écus. Aussi-tôt que quelqu'un est malade, il appelle un Prêtre, pour lui servir plutôt de Médecin que de Pere spirituel, lequel ne parle point à son malade de confession : mais en feuilletant un livre avec beaucoup d'application, il fait semblant de chercher la véritable cause de la maladie, qu'il attribue à la colère de quelques-unes de leurs Images ; car ces Peuples sont dans cette croïance, que leurs Images se mettent en colère contre eux. C'est pourquoi le Prêtre ordonne, que le malade fera son offrande à cette Image pour l'appaïser. Cette offrande consiste en bestiaux, ou en argent ; & le Prêtre seul en profite.

• Il est de plus remarqué dans cette Relation, qu'aussi-tôt qu'un enfant est venu au monde, le Prêtre se contente de l'oindre du Chrême, en lui faisant une croix sur le front, & qu'on diffère son Baptême jusqu'à ce qu'il ait atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptise en le plongeant dans de l'eau chaude, & en poignant presque par toutes les parties du corps. Enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire ; ce qui paroît être l'ancienne manière de baptiser, où l'on admistrroit en même tems le Baptême, la Confirmation & l'Eucharistie. Ces Peuples croient que le Baptême consiste principalement dans l'onction de l'huile qui a été consacrée par le Patriarche ; ce qui n'est pas éloigné de la doctrine des Orientaux, qui appellent cette onction la perfection du Baptême.

• Le Pere Zampi, qui n'étoit pas moins rempli des préjugés de la Théologie des Latins, que les autres Missionnaires dont on a parlé ci-dessus, leur fit plusieurs questions par rapport à cette même Théologie. Il leur demanda entr'autres choses, si lorsqu'ils administrent quelque Sacrement, ils avoient une véritable intention de l'administrier. Et sur cela (a) il doute, s'ils consacrent véritablement le pain & le vin, parce qu'ils ne savent ce que c'est que cette intention. Il leur demanda de plus, en quoi ils faisoient consister la forme de la consécration. Et ayant fait cette question à plusieurs d'entr'eux, il n'y en eut qu'un qui le satisfit, & qui lui récita en effet les paroles de cette consécration. Mais il est aisé de juger, que le Mingrelie qui contenta là-dessus le P. Zampi, parla plutôt selon le sentiment du Pere, que selon le sentiment de ceux de sa Nation. Ce qui mérite le plus d'être remarqué, & qu'on aura de la peine à croire, est la réponse d'un Prêtre Mingrelie, à qui le même Pere (b) demanda si après la consécration du pain & du vin, ce pain & ce vin étoient véritablement changés au Corps & au Sang de Jesus-Christ ? A quoi il répondit en souriant, qu'on ne pouvoit comprendre que Jesus-Christ pût quitter le ciel pour venir sur la terre, & qu'il pût être renfermé dans un si petit morceau de pain. Mais cela ne s'accorde guères avec le témoignage que le P. Zampi a rendu ailleurs de la créance de ces Peuples touchant l'Eucharistie. Et comme ces sortes de questions se font hors de propos par les Missionnaires aux Peuples du Levant, qui ne sont point instruits de nos disputes sur ce Sacrement, aussi ne doit-on pas s'étonner de leurs réponses, si elles ne s'accroissent pas toujours avec nos principes. Ce Pape Mingrelie ne consulta dans cette occasion que ses sens, & fit à peu près la même réponse que les Capharnaïtes firent à Notre Seigneur, *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam ?* Le P. Zampi ajouta à ces questions une autre qui étoit aussi inutile que les premières. Il demanda à ce même Pape, si au cas que le Prêtre oublie les paroles de la consécration, la Messe seroit valide. A quoi il répondit, Pourquoi non ? Le Prêtre, à la vérité, pécheroit ; mais il ne manqueroit rien à la Messe pour être véritable. Il est étonnant qu'un Missionnaire fasse ces sortes de questions à des Peuples, qu'il reconnoit être dans une profonde ignorance, & qui bien loin de savoir les questions qui se traitent depuis quelques siècles seulement dans les écoles des Latins, n'ont qu'une teinture fort légère des principes de la Religion Chrétienne.

• Mais ce qui scandalifia le plus le Pere Zampi, fut de voir le peu de respect que les Papes de Mingrelie ont pour le Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils ne conservent pas à notre manière dans des vases précieux, mais dans un petit sac de cuir ou de toile, qu'ils ont toujours attaché à leur ceinture, le portant par tout avec eux pour s'en servir dans l'occasion, lorsqu'il faut donner le Viatique aux malades. Ils ne font même

(a) Circa Pimentione, non fanno che sia, solo per usanza celebrano e per l'elemosina. Per ciò se sia valida la Consacrazione mi rimetto al Dottore.

(b) Interrogato uno di questi Reverendi, se fatta la Consacrazione del pane e vino con le solite parole, veramente

è vero questo pane e vino fosse il Corpo e Sangue di Christo. Questo rispondeva, come se gli havessi detta una facetta, disse, chi potrà crederlo nel pane? Et come può venirci, e come può stare in così poco pane? un pezzo di quel pasticcio mi dico per nome in terra? ma non si è così? mal uo.

• aucune difficulté de le donner à porter à d'autres personnes, soit homme ou femme ; &
 • comme le pain consacré est dur , ils le rompent en petits morceaux pour le faire trem-
 • per , se mettant fort peu en peine des petites parties de ce pain consacré qui tombent à
 • terre , ou qui demeurent attachées à leurs mains. J'avoue que ces Peuples n'ont pas assez
 • de respect pour cet auguste Sacrement : mais aussi n'est-il pas juste de les soumettre à
 • tout le culte extérieur qu'on lui rend dans l'Eglise Occidentale , puisqu'ils n'ont pas les
 • mêmes raisons de le faire , n'ayant point parmi eux de Bérengariens , ni de Protestans
 • qui les puissent obliger à donner ces marques extérieures de leur créance. Nous ne pou-
 • vons exiger d'eux que ce qui s'est pratiqué dans les premiers siècles de l'Eglise , & il
 • n'est pas particulier aux Mingreliens de renfermer dans un sac de cuir le Sacrement
 • qui doit servir de Viatique. Cela s'observe aussi dans quelques Eglises Grecques , qui
 • le conservent de cette manière dans leurs Eglises attaché à la muraille. »

SUPPLÉMENT

A ce qui a été dit de la Religion des Georgiens & Mingreliens.

PAR ce que nous venons de rapporter de M. *Simon* , il paroît qu'il avoit vu la Rela-
 tion du P. *Zampi* Religieux Théatin , dont il parle , & dont il semble faire assez peu
 de cas. Cependant comme ce Perc avoit été vingt-trois ans Préfet des Théatins Mission-
 naires en Mingrelie , il est à croire qu'il n'en devoit ignorer ni le culte ni la créance. C'est
 ce qui nous engage à la donner ici , telle qu'elle se trouve insérée (a) dans les *Voyages*
 de *Chardin*. Mais auparavant nous croions qu'il est à propos de faire connoître plus par-
 ticulièrement au Lecteur les Peuples dont il y est parlé. Ce que nous en dirons sera tiré
 du *Voyageur* que nous venons de citer , & servira à donner une idée générale des mœurs
 & du caractère de ces Nations.

• (b) Il n'y a point de malignité à quoi l'esprit des Mingreliens ne se porte. Ils sont
 • tous élevés au larcin. Ils l'étudient , ils en font leur emploi , leur plaisir & leur hon-
 • neur. Ils content avec une satisfaction extrême les vols qu'ils ont faits. Ils en font
 • leués ; ils en tirent leur plus grande gloire. L'assassinat , le meurtre , le mensonge ; c'est
 • ce qu'ils appellent de belles actions. Le concubinage , l'adultère , la bigamie , l'inceste
 • & semblables vices sont des vertus en Mingrelie. On s'y enlève les femmes les uns aux
 • autres. On y prend sans scrupule en mariage , sa tante , sa nièce , la sœur de sa fem-
 • me. Qui veut avoir deux femmes à la fois les épouse ; beaucoup de gens en épou-
 • sent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut ; les femmes & les ma-
 • ris sont réciproquement fort commodes là-dessus. Il y a entr'eux très-peu de jalousie.
 • Quand un homme prend sa femme sur le fait avec son galand , il a droit de le con-
 • traindre à paier un cochon , & d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le co-
 • chon se mange entr'eux trois. Ce qui est surprenant , c'est que cette méchante Nation
 • soutient que c'est bien fait d'avoir plusieurs femmes , & plusieurs concubines , parce
 • qu'on engendre , disent-ils , beaucoup d'enfans , qu'on vend argent comptant , ou
 • qu'on échange pour des hardes , ou pour des vivres. Cela n'est rien toutefois au prix
 • d'un sentiment tout-à-fait inhumain qu'ils ont , que c'est une charité de tuer les en-
 • fans nouveaux nés , quand on n'a pas le moyen ou la commodité de les nourrir , &
 • ceux qui sont malades , quand on ne sçauroit les guérir. Leur raisonnement est , que
 • l'on soustrait par-là ces innocentes créatures à une misère qui les feroit beaucoup lan-
 • guir , & qui les englouriroit enfin. Voilà comme raisonne ce Peuple barbare , qui n'a
 • ni pudeur ni humanité. »

Chardin parlant ensuite de l'habillement de ces Peuples en fait une peinture qui donne
 une terrible idée de leur misère & de leur malpropreté. « Les Mingreliens , ajoute-t-il , sont de
 très-grands ivrognes. Ils surpassent en cela les Allemands & tout le Nord. Ils ne mêlent
 jamais leur vin : hommes & femmes , tous le boivent pur. Lorsqu'ils sont échauffés ,
 ils trouvent les coupes de chopine trop petites : ils boivent dans les plats & avec la
 cruche. Dans les festins de ces Peuples , c'est une coutume pratiquée de tout le monde
 de se lever de table , & d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est pressé. On s'y
 remet sans jamais laver ses mains. Ils excitent à boire autant qu'ils peuvent les con-

(a) Tom. I. Édit. in 4. de 1735 pag. 68.

(b) *Ibid* pag. 61 & 101.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 171

« viés & leurs amis ; & c'est sur tout à table qu'ils observent des civilités , & se font des
 « compliments. Leurs entretiens d'homme à homme font des contes de vols , de guerres,
 « de combats , d'assassinats & de vente d'esclaves. Ceux qui se font avec des femmes,
 « sont assez deshonnêtes ; car elles se plaisent à tous les discours d'amour , de quelque
 « libricité & de quelque effronterie qu'ils soient mêlés , & elles n'ont point de honte des
 « mots les plus sales. Leurs enfans apprennent ces mots & ces discours aussi tôt qu'à par-
 « ler. Ils n'ont pas dix ans , que tous leurs entretiens avec les femmes font plus deshon-
 « nêtes qu'on ne sauroit le dire. L'éducation des enfans est sans exagération la plus
 « méchante du monde en Mingrelie. Le pere les élève au larcin , la mere les élève à la
 « rufpitude. Du reste on doit observer que le sang de Mingrelie est fort beau , que les
 « hommes y sont bienfaits , & les femmes fort belles.

Tel est le portrait que nous fait des Mingreliens l'Auteur que nous avons cité. On ne peut pas dire qu'il soit flatté. L'idée qu'il nous donne ensuite des Georgiens n'est pas beaucoup plus avantageuse. Il remarque d'abord (x) que le sang de Georgie est le plus beau du monde ; qu'on n'y remarque pas un visage laid , & qu'on y en trouve d'Angéliques ; que la Nature y a répandu sur la plupart des femmes des grâces qu'on ne voit point ailleurs ; & que l'on ne peut peindre de plus charmans villages ni de plus belles tailles que celles des Georgiennes. Jusques-là rien de plus beau que cette peinture.

« Les Georgiens , continue-t'il , ont naturellement beaucoup d'esprit. On en feroit
 « des gens sçavans & de grands Maîtres , si on les élevoit dans les Sciences & dans les
 « Arts : mais l'éducation qu'on leur donne étant fort méchante , & n'étant que de mau-
 « vais exemples , ils deviennent très-ignorans & très-vicieux. Ils ont une effronterie in-
 « concevable à niet ce qu'ils ont dit & ce qu'ils ont fait , à avancer & à soutenir des
 « faussetés , à demander plus qu'il ne leur est dû , à supposer des faits , & à séindre. Ils
 « sont irréconciliables dans leurs haines , & ils ne pardonnent jamais. A la vérité , ils
 « ne se mettent pas facilement en colère , & ne conçoivent pas ces haines qu'ils gardent
 « toujours. Outre ces vices de l'esprit , ils ont ceux de la sensualité , l'ivrognerie & la
 « luxure. Ils se plongent d'autant plus avant dans ces saletés , qu'elles sont communes &
 « nullement deshonnêtes en Georgie. Les Gens d'Eglise , comme les autres , s'enivrent &
 « tiennent chez eux de belles esclaves dont ils font des concubines. Personne n'en est
 « scandalisé , parce que la coutume en est générale , & même autorisée. Le Préter des
 « Capucins m'a assuré avoir oui dire au *Catholicos* , que celui qui aux grandes Fêtes ,
 « comme Pâques & Noel , ne s'enivre pas entièrement , ne passe point pour Chrétien ,
 « & doit être excommunié. Les Georgiens sont outre cela extrêmement usuriers. Ils ne
 « prêtent guerres que sur gages ; & le moindre intérêt est de deux pour cent par mois.
 « Les femmes ne sont ni moins vicieuses , ni moins méchantes , & ont un grand foible
 « pour les hommes.

Voilà ce que *Chardin* nous apprend en général du génie & du caractère des Mingreliens & des Georgiens. Passons à la Relation du Pere *Zampi* , & voyons ce qu'il dit de la Religion de ces Peuples.

En quel tems les Colchéens reçurent la Foi de Jesus-Christ , & qui furent les premiers qui la planterent dans leur País.

« Comme les Colchéens sont en général plusieurs Peuples presque uniformes dans les
 « saintes Cérémonies , sçavoir , les *Abeas* , les *Circassiens* , les *Alanes* , les *Soanes* , &
 « autres , j'ai crû qu'avant que de venir au particulier des *Colchéens* , il étoit nécessaire
 « d'avertir le Lecteur du nom particulier de ces Peuples , qui ne font presque qu'une Nation.
 « On tient par tradition , que le glorieux Apôtre Saint André prêcha la foi aux *Abeas* ;
 « qu'il fut en Seythie ; qu'il passa en Grèce & en Epire , puis chez les *Sardians* & chez les
 « *Suithiens* ; & que pour certain il s'arrêta enfin chez les *Abeas* , qui font une partie de
 « la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi , est une ancienne Eglise à trois
 « Nefs bâtie dans un Village de cette Province , appelée *Piccota* , en l'honneur de ce
 « Saint , laquelle est Métropole de toute la Colchide , où chaque *Catholicos* , ou Patriar-
 « che , va une fois en sa vie avec tous les Evêques , & y fait la sainte Huile qu'ils appel-
 « lent *Mirone*. Le Prince y va aussi & toute la Cour. Cette Eglise s'appelloit première-
 « ment *Sainte Marie de Piccota* ; mais la dévotion qu'ont ces Peuples pour S. André ,
 « qu'ils tiennent qui l'a fait bâtir , a prévalu , & ils lui ont donné son nom.

(x) *Ibid.* pag. 171. & 172.

672 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

On raconte que devant cette Eglise il y a une colonne de marbre, de laquelle par un jugement de Dieu, sortit un torrent d'eau bouillante, lorsque ce Saint Apôtre y fut mis à mort, duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce Saint; d'où vient que depuis ce miracle, les Peuples eurent une grande vénération pour ce Saint, & qu'en passant devant cette colonne, ils s'agenouillent & la baïssent. Ce que j'en dis, je le sçai d'un de nos Peres, le P. Christophe *Castelli*, qui fut avec un Catholique à *Picciora*, & qui vit la vénération, quoique barbare, que ces Peuples avoient pour cette colonne, pour ce Saint, & la Croix qu'il porte sur la poitrine.

Quant à la conversion des Ibériens & des Georgiens, nous lisons dans *Baronius* sous l'an 100. qu'ils se convertirent à la Foi Chrétienne par la prédication de Saint Clément Pape, lorsqu'il fut relégué dans l'Isle de Chertônée par l'Empereur Trajan. Je trouve l'opinion du R. P. *Thomas de Jesu*, Carme, mieux fondée. Il dit (a) que la conversion des Ibériens fut l'ouvrage d'une femme esclave, de laquelle le Martyrologe fait mention le 15. Décembre sous le nom de *Chrétienne*, avec le titre glorieux d'Apôtre des Ibériens ou Georgiens, qui l'appellent *Sainte Ninone*. *Nicéphore* parle de cette Sainte au Livre VIII. Chap. 34. *Thomas de Jesu* que nous venons de citer, dit qu'elle vécut toujours saintement dans l'état d'esclave, jeûnant, priant, & s'exerçant en la piété; ce qui lui attiroit l'admiration de ces Barbares, à qui elle répondoit, lorsqu'ils lui demandoient pourquoi elle se mortifioit tant, qu'elle se plaisoit dans ce genre de vie, & qu'elle adoroit son Dieu *Jesus-Christ crucifié*.

La nouveauté de ce nom attira leur admiration; & ils commencerent à avoir de la vénération pour cette femme, qu'ils ne considéroient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coutume du pays, que quand il y a quelque enfant malade, les meres le portent chez leurs voisins, pour leur chercher du remède; il arriva, dis-je, qu'une mere étant en vain portée le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette esclave, avec peu d'espérance cependant qu'elle pût le guérir, parce qu'on ne faisoit aucun cas d'elle. L'esclave lui répondit qu'elle ne sçavoit point de remède; mais que le Dieu qu'elle adoroit étoit assez puissant, pour rendre aux malades leur première santé; sur quoi prenant l'enfant entre ses bras, elle le couvrit de son cilice, fit sa priere & le lui rendit après entièrement guéri. Quelque tems après, la Reine qui depuis long tems souffroit de cruelles douleurs, étant ouï parler de cette cure miraculeuse, & étant pleine de foi fut trouver l'esclave, & reconvra la santé par son moyen. Cette guérison miraculeuse ayant portée à se faire Chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose. Il le lui promit; mais ne l'essédant point, il arriva un jour qu'il étoit à la chasse, qu'il fut surpris d'une si horrible tempête, & d'une si grande obscurité, qu'il ne pouvoit voir ceux même qui étoient avec lui. Il en fut étonné; & se souvenant de la promesse faite à sa femme de se faire Chrétien, sans l'avoir exécuté, il promit à Dieu dans ce moment-là qu'il le seroit sans délai, s'il le délivroit du peril où il étoit. Aussitôt l'obscurité se dissipa, & l'air devint sérain. Étant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'étoit passé, fait appeler l'esclave, qui après avoir tout oui & sçu la volonté du Roi, l'exhorte à detester ses Idoles, à se faire baptiser, à adorer le véritable Dieu, *Jesus-Christ crucifié*, & à lui élever un Temple. Ce Prince exécuta tout exactement. Il abjura ses Idoles; il exhorta tous ses sujets à en faire de même, & il se mit à construire un Temple magnifique sur plusieurs colonnes. Mais comme on en eut élevé deux, & qu'on en vouloit élever une troisième, il ne fut jamais possible de la dresser; & tous ceux qui y travailloient, & ceux qui y étoient présents, se retirèrent tout à fait étonnés & confus. L'esclave resta seule la nuit dans l'Eglise, & obtint de Dieu par ses prieres, que la colonne se dresserait & placeroit d'elle-même au lieu où elle étoit destinée. Les Ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colonne en place. Cela servit au Peuple à le confirmer davantage dans la Foi Chrétienne. Le Roi qui s'appelloit *Bacurie*, envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Constantin, pour lui donner part de sa conversion. Ce Prince en fut ravi de joie, & lui donna des Prêtres & des Ministres pour instruire le Peuple dans les Mystères de la Foi; & le Prince étant allé lui-même au bout de quelque tems à Constantinople, l'Empereur le reçut fort honorablement, le fit Comte du premier Ordre, Duc des confins de la Palestine, & Général de deux Corps de ses Armées, qu'on appelloit les Troupes des *Armeniens* & des *Scythiens*. Mais par l'intrigue de

Ruthic

(a) De la Conversion de toutes les Nations, Liv. IV. Chap. 9. fol. 190.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 177

- Rustie & de Jean, tous deux Ducs de l'Empire, qui étoient jaloux de la gloire de
- Bacurie, il périt. Dieu ne laissa pas ce crime impuni; car il permit qu'une Armée
- Impériale de 50000. hommes fût défaite par 30000. Perses, & que Rustie & Jean
- eussent la tête tranchée.
- Le Cardinal *Baronius*, sous l'an 523. veut que les Colchéens aient embrassé le Chri-
- stianisme sous le Pontificat d'Hornulfus, & sous l'Empire de Justin, qui fit beaucoup de
- carités à ce Roi Bacurie dont nous avons parlé, lorsqu'il alla à Constantinople pour se
- faire baptiser, l'appellant son fils, lui donnant le titre d'Empereur d'Asie, avec la Cou-
- ronne & la robe blanche Impériale.
- L'opinion de *Taucagnote*, au Livre V. de son Histoire, que les Colchéens & les Ar-
- ménians reçurent en même tems le Baptême, du tems du Pape Jules & de l'Empereur
- Constantin, n'est pas vraisemblable; parce que les Arméniens se firent Chrétiens, lous-
- que l'Archevêque Grégoire, cette éclatante lumière de l'Arménie, brilloit durant le règne
- de Tiridate & sous l'Empire de Constantin.
- Nous lisons dans *Baronius*, que les Colchéens se maintinrent toujours dans la pureté
- de leur foi, mais qu'ayant été instruits des cérémonies des Grecs par Saint Cyrille & par
- Méthodius son frere, que l'Empereur Michel leur avoit envoyés, & s'étant unis à des Pa-
- triarches Grecs, ils étoient tombés tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant
- aussi contents dans le Christianisme qu'ils étoient dans l'ignorance. Ils sont cependant
- romnés de Turcs, de Persans, de Tartares & de Juifs. *Cobade* Roi de Perse voulut avec
- une puissante Armée les obliger à changer de Religion; mais ils combattirent avec tant
- de courage sous la conduite de leur Roi *Guygene*, qui n'étoit pas moins bon Capitaine
- que bon Chrétien, qu'avec le secours de l'Empereur Justin, ils remportèrent la victoire.
- *Aiton* Arménien qui vivoit en 1282. dit que ces Peuples sont résolus de mourir plutôt
- l'épée à la main, que de se faire Mahométans. C'est *Ramuzio* qui le rapporte ainsi, au
- Livre de ses Navig. 1. Part. Ch. 21.
- *Keruané* Reine des Cachetiens, mere de *Taimoras-Can*, qui fut le premier qui donna
- une Habitation à nos Peres dans ce pays-là, a été célèbre de nos jours par la confiance
- avec laquelle elle souffrit le Martyre. Cette Princesse ayant été envoyée par son fils en
- Perse, à *Chir-Abas*, pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tour-
- mens, après que ce Barbare l'eut cruellement fait souffrir dans une prison pendant un
- très-long tems. Les Peres Augustins qui demeurent à Hispahan, en ont décrit le glo-
- rieux Martyre.
- Ce même *Taimoras-Can*, après avoir soutenu plusieurs guerres contre .. Perfan son en-
- nemi, perdit son Royaume pour la querelle de la Foi. Ce Prince aimoit beaucoup nos
- Peres, qui pour le faire entrer de plus en plus dans leurs intérêts, & lui marquer leur
- reconnaissance, lui firent présent de quelques Paremens d'or & de soie. Comme il discou-
- roit un jour de la Foi avec notre Pere *D. Jacques de Stephani*, qui lui parloit avec une
- liberté Apostolique, il en fut si irrité, que portant la main à son épée, il lui dit: *Vous*
- .. êtes trop obssinés vous autres Franes; je defendrai ma créance cette épée à la main contre
- .. tous ceux qui me diront qu'elle n'est pas la véritable. Ce pauvre Pere fut obligé de se
- taire.

Du Catholicos, Chef des Ecclésiastiques.

- LES Georgiens & les Imirétiens s'étant faits de la communion Grecque, comme nous
- l'avons observé, l'élection du Catholicos dépendoit des Patriarches Grecs les plus proches
- des Rois des Georgiens; & c'étoit ou ceux de Constantinople, ou ceux d'Alexandrie
- qui le nommoient. Mais aujourd'hui le Roi des Imirétiens est maître absolu de cette
- élection; & de nos jours il a fait Catholicos de toute la Georgie & de toute l'Odisse
- un *Bere*, ou Moine nommé *Gnacelle*. Ces Peuples reconnoissent ce Catholicos pour leur
- souverain Patriarche, ne conservant plus aucune déférence pour les Patriarches Grecs.
- Nous en vimes un exemple, lorsque le Prince d'Odise, *Lavandadian*, donna l'Eglise à
- nos Peres sous le titre de Saint George. Quelques Moines Grecs qui se trouverent en ce
- pays-là, en furent justement indignés, & en écrivirent au Patriarche de Constantinople,
- qui se plaignit par des lettres qu'il adressa au Prince & au Catholicos, de ce qu'ils avoient
- accordé cette Eglise aux Franes, ce qui étoit tacitement vouloir devenir d'une même
- communion avec eux, & qui leur ordonnoit de la leur ôter, faute de quoi il seroit obligé
- de procéder par excommunication contre eux. Mais ni l'un ni l'autre ne s'en soucia;
- & cela ne fit qu'augmenter le mepris qu'ils faisoient de ces sortes de Lettres.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 175

- Comme il y en a plusieurs entre ces Evêques qui ne savent pas lire, ils apprennent une Messe par cœur, qu'ils disent quand on fait des funérailles. Mais ce n'est pourtant qu'après s'être fait bien auparavant, ne faisant aucune fonction Episcopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur Supérieur, le Catholique.
- Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court, à peu près comme les Seculiers, fait de velours couleur d'écarlate, avec des chaînes d'or au cou & aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe, & à leur calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons & beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le Prince les y mande, étant les Chets & principaux Commandans de leurs Vaux, lesquels sont obligés de se fournir d'armes. Ils investissent & combattent l'Ennemi sans ordre & sans discipline. Ils vont à la chasse des cerfs & des sangliers, & avec le Faucon ils volent le Faisan & d'autres sortes d'Oiseaux. Plusieurs Moines ont le titre & le revenu d'un Evêché à eux accordé par le Prince, sans être consacrés. Mais consacrés ou non, ils ne laissent pas de faire des Prêtres pour de l'argent.

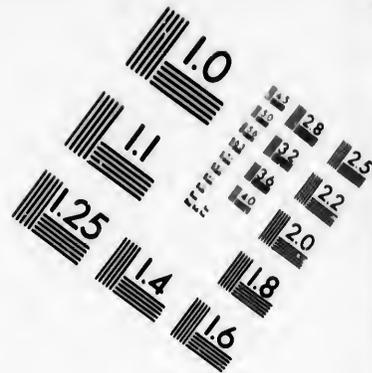
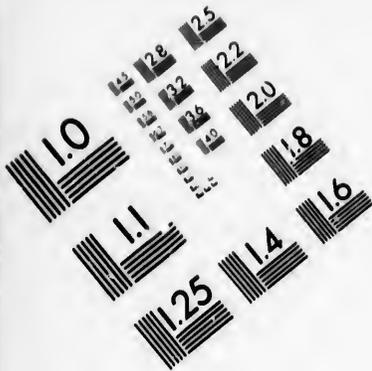
Des Moines, & des Nonnes.

- OUTRE les Evêques, il y a une espèce de Prélats, qu'ils appellent *Cinascari*, qui sont à peu près comme nos Abbés. Ils ont leurs Eglises propres, ils sont riches, & vivent comme les Evêques.
- Pour les Moines, il n'y en a que de l'Ordre de Saint Basile, lesquels, comme dit (a) Saint Jérôme, étoient autrefois de trois sortes. Les uns s'appelloient *Cénobites*, parce qu'ils vivoient en commun comme nos Religieux. Les autres *Anachorètes*, qui habitoient dans les déserts, & qui s'occupoient à la prière. Et les derniers *Remobotes*, lesquels demeuroient deux ou trois ensemble à la campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnaient par leur travail, gens avides des biens de la terre, & peu attachés à ceux du ciel. Ces Moines affectoient tous de jeûner, & de faire de bonnes œuvres à l'envie l'un de l'autre. Cassien parle (b) d'une quatrième espèce de Moines, qu'il appelle *Sarabaites*, fort peu différente de la troisième espèce.
- Les Moines que l'on voit aujourd'hui en Mingrelie, sont de la troisième espèce. Ils viennent du Mont Athos, & sous prétexte d'amasser des aumônes pour Jérusalem, ils s'arrêtent dans le pays sous la protection du Prince, qui leur donne quelque-une de ses Eglises particulières. Quelques-uns se retirent dans la maison d'un Moine Georgien, nommé *Nicephore Irbachi*, mais qu'on appelle communément le *Moine Nicolas*, des premières familles de Georgie, homme de soixante-dix ans, qui a le titre d'Archimandrite ou d'Abbé, & à qui on donne encore celui de *Gierarismans*, c'est-à-dire, *Pere de la Croix*.
- Le Peuple en fait une grande estime, & les Princes de Mingrelie s'en servent de Viceroy & d'Ambassadeur, entendant fort bien la Politique, & ayant été plusieurs fois à Jérusalem. Il a parcouru toute l'Europe. Il a vu l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Pologne & l'Italie, où nos Peres l'ont toujours logé. Il sçait plusieurs Langues outre la Georgienne & la Mingrelienne, sçavoir, la Grecque, la Turque, l'Arabe, la Russe, la Française, l'Italienne & l'Espagnole. Il a fait profession de la Foi Catholique entre les mains du Pape Urbain VIII. Il estime beaucoup nos Peres.
- Ces Moines ne mangent jamais de chair. Ils sont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre. Ils portent la barbe & les cheveux longs. Ils jeûnent & prient très-exactement : mais du reste ils ne s'embarrassent point du salut de ce misérable Peuple, disant rarement la Messe, parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.
- Les Mingreliens font leurs parens Beres, ou Moines, de cette manière. Ils leur mettent sur la tête, lorsqu'ils sont enfans, une calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils leur disent de s'abstenir de chair, parce qu'ils sont Beres, chose qu'ils observent inviolablement, sans sçavoir du tout ce que c'est que d'être Bere. Ils les donnent ensuite à d'autres Beres pour les elever. Ceux qui les donnent à elever à des Moines Grecs, y réussissent le mieux.
- Il y a plusieurs sortes de Nonnes, ou Religieuses. Les unes sont des filles qui ayant atteint l'âge nubile, ne se font point du mariage. Les autres sont des Servantes, qui après la mort de leurs Maîtres, se font Beres avec leurs Mairresses. D'autres sont des femmes, qui après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent sur l'âge. D'autres sont des femmes répudiées, comme fit *Tamar*, Princesse d'une grande

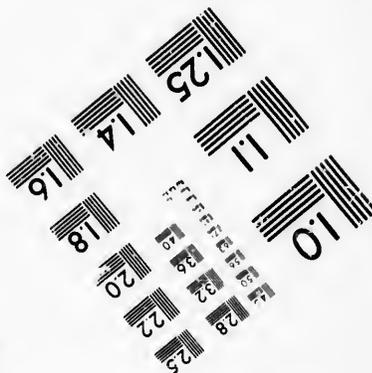
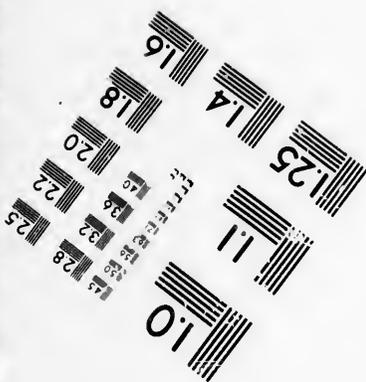
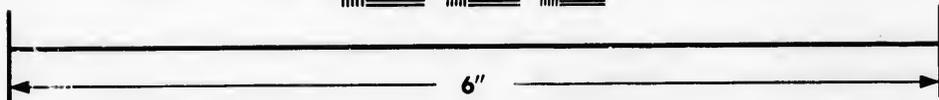
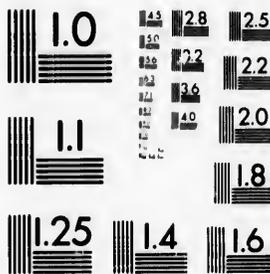
(a) Epist. ad Evêques.

(b) Dans les Celliers Liv. X. Chap. 7.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10

« beauté, que le Roi d'Imirété répudia pour épouser la fille de *Taimoras-Can*. D'autres eusia
 « se font Nonnes par pauvreté; & celles-ci vont demander l'aumône dans les Eglises, qu'on
 « leur donne plus libéralement en considération de leur habit. Elles sont vêtues de noir,
 « la tête couverte d'un voile de la même couleur, & elles ne mangent jamais de viande.
 « Elles ne gardent jamais la clôture, mais vont partout où elles veulent. Elles ne sont pas
 « non plus engagées pour toujours dans cette vie monastique: elles peuvent la quitter quand
 « il leur plaît.

Des Papas, ou Prêtres Mingreliens.

« DIEU seul sçait le déplorable état de ces malheureux Papas, pour l'incertitude où ils
 « doivent être sur leur Sacerdoce. Car ils sont ordonnés par des Beres, ou Evêques, qui
 « peut-être ne sont pas baptisés, ou qui sont baptisés, mais qui ne sont pas consacrés; &
 « ces Prêtres eux-mêmes ne sont pas quelquefois baptisés, ce qui rend la validité de leur
 « Sacerdoce fort douteuse. Le nom de *Papas* est générique. Le Prêtre qui n'a point d'E-
 « glise s'appelle *Kosicessi*; le Chapelain, *Ochdelli*; le Curé, *Kandalachi*: mais en général
 « tous s'appellent *Papas*.

« Ces Prêtres sont en très-grand nombre, étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que
 « des droits de leur Prêtrise. Il ne faut pas être fort sçavant pour être promu à l'Ordre; il
 « suffit de sçavoir lire, ou d'apprendre par cœur quelque Messe qu'on dit toujours le reste
 « de sa vie. Les Evêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux
 « Ordres, étant souvent plus ignorans qu'eux; & comme chaque Ordination leur vaut du
 « moins le prix d'un bon cheval, quelqu'ignorant qu'on soit, on est ordonné sans peine.

« Ces Prêtres ne sont point obligés à garder la chasteté; au contraire, selon l'usage des
 « Grecs, avant que de recevoir l'Ordination, ils épousent une fille vierge. Mais ce qui leur
 « est particulier, est qu'après la mort de la première, ils peuvent en prendre une seconde,
 « puis une troisième, puis une quatrième. Cependant comme cela est contre les Canons
 « & les Statuts de Saint Basile, il faut avoir dispense de l'Evêque, qui l'accorde toujours,
 « en lui payant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

« Ces misérables Prêtres sont très-peu considérés des Séculiers; car ils sont obligés de
 « cultiver non seulement leurs propres terres comme des Paisans, mais aussi celles de leurs
 « Maîtres ou Seigneurs, dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voiajes,
 « en étant de plus maltraités en toutes occasions comme de malheureux esclaves. La cause
 « du peu de respect que l'on a pour eux est leur ignorance, leur gourmandise, & l'ivrogne-
 « rie à laquelle ils s'abandonnent à la table des Séculiers, où ils vont chercher à manger.
 « Ils sont si pauvres, qu'ils ne sont couverts que d'une chemise de grosse toile, & d'un
 « petit habit court de grosse laine, au-travers duquel on leur voit la chair. Ils sont aussi
 « mal chauffés que vêtus; & ils ne sont différens d'avec les Séculiers, qu'en ce qu'ils ont
 « la barbe & les cheveux coupés en forme de guirlande. Un Prêtre n'est respecté en Min-
 « grelie, que quand il dit la Messe, après laquelle les Assistans lui demandent tous la *San-*
 « *doba*, c'est-à-dire, la bénédiction. Quand on est à table, on donne à boire au Prêtre le
 « premier; & personne ne boit qu'il ne lui ait dit: *Sandoba Patoris*; c'est-à-dire, *Bénis-*
 « *sez-nous, Monsieur*. Il répond, *Ghinda Gomert*; c'est-à-dire, *Dieu vous bénisse*. Les Min-
 « greliens sont encore grand cas des Prêtres quand ils sont malades; car alors ils croient
 « tout ce que les Prêtres leur disent. Ils les font venir, & les prient de voir dans leur
 « Livre s'ils doivent mourir, ou non, de la maladie qui les tient alités, & quelle en est
 « la cause. Ces Papas feuilletent & refeuilletent leur Livre, & à la fin ils leur débitent
 « la première fausseté qui leur vient à l'esprit: ils leur disent qu'ils sont malades, parce
 « qu'une telle Image est en colère contre eux; & que pour expier leurs péchés & se rendre
 « l'Image propice, il faut tuer un veau, ou un bœuf, ou offrir à l'Image une tasse ou une
 « pièce de Drap de soie, faite de quoi ils mourront. Les malades promettent avec fer-
 « ment de le faire.

Quelques Remarques sur le même sujet.

« LES Prêtres & les Beres portent, comme j'ai dit, le même habit que les Séculiers;
 « & ne se soucient guères de l'habit prescrit anciennement aux Ecclesiastiques. C'étoit une
 « longue robe qui descendoit jusqu'aux talons, & qu'on appelloit *un habit à la Caracalle*,
 « parce que l'Empereur Antonin, appelé *Caracalla*, en apporta la mode chez le Peuple
 « Romain.

« Re
 « (a)
 « ma
 « à l
 « po
 « ch
 « cel
 « fac
 « clic
 « rés
 « les
 « fit-
 « dar
 « faci
 « plus
 « prin
 « Die
 « rafe
 « erat
 « Ron
 « crit
 « ran
 « men
 « N
 « du
 « Idol
 « plus
 « ton
 « & d
 « corp
 « B
 « & di
 « Pass
 « ne E
 « de n
 « jama
 « greli
 « Il y
 « point
 « fait v
 « sur cet
 « A
 « quod
 « tes.
 « que t
 « Giov
 « & qu
 « triém
 « Ces
 « y ont

(a) F
 (b) A
 (c) L
 (d) C
 (e) G

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 177

« Romain. Notre Clergé s'en sert encore aujourd'hui pour le *decorum* de son Etat. *Bède*
 « (a) & *Baronius* sous l'an 213, disent que dans le commencement cet habit n'étoit point noir,
 « mais rouge, tel qu'on le porte aujourd'hui à la Cour du Pape; & que le Clergé commença
 « à le porter, comme *Baronius* l'observe sous l'an 393. Or on donna cet habit au Clergé
 « pour le parer, à cause de la bonne vie qu'il menoit. Les Prêtres Mingreliens qui ne
 « cherchent point tant d'ornement, se contentent d'un habit à la séculière, imitant en
 « cela les Ecclésiastiques Hébreux, desquels *Bécan* dit (b) qu'ils ne portoient leurs habits
 « sacrés, que lorsqu'ils entroient dans le Tabernacle ou dans le Temple. C'est la même
 « chose des Prêtres Mingreliens, qui hors des fonctions sacerdotales paroissent tout déchi-
 « rés & en guenilles. Ils portent les cheveux & la barbe fort longs, comme le faisoient
 « les Ministres de l'ancienne Loi, suivant le (c) commandement de Dieu. Mais pourquoi Dieu
 « fit-il cette défense, la coutume de se raser étant si ancienne dans l'Eglise? *Saint Isidore*,
 « dans le livre qu'il a fait des *Divins Offices*, dit que celui qui quitte le monde pour se cou-
 « sacrer à Dieu, doit se raser la tête en rond; & plus il monte dans la dignité de Prélat,
 « plus il se doit faire la couronne grande, comme nous le voyons dans les Evêques, &
 « principalement dans le Pape, cela étant une marque du Sacerdoce & du Royaume de
 « Dieu. Nous lisons encore dans les Révélations d'*Ezéchiel* (d) qu'il est bienfaisant de se
 « raser la barbe, y étant commandé au Nazaréen de se raser après le tems de sa Confé-
 « cration. La barbe rase étoit anciennement une marque de Noblesse: tous les Empereurs
 « Romains se faisoient raser; & *Dion* reprend *Adrien* d'avoir le premier porté sa barbe. L'E-
 « criture veut même (e) qu'on se rase la tête & la barbe au tems de l'affliction. *Job* pleu-
 « rant ses portes se rafa, & adora Dieu prosterné contre terre. Les Mingreliens parolle-
 « ment se rasent tout le visage, & même les sourcils, quand ils pleurent leurs morts.
 « Nous dirons que Dieu défend à ses Ministres Hébreux de se raser, non pas qu'il y ait
 « du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fussent pas semblables aux Egyptiens & aux autres
 « Idolâtres leurs voisins, qui voyant que leurs Dieux aimoient la figure ronde, comme la
 « plus parfaite, s'en faisoient une sur la tête; & même ils bâtissoient tous leurs Temples en
 « rond. Ils se faisoient aussi raser la barbe en rond, particulièrement les Prêtres d'*Isis*
 « & de *Sérapis*, qui se rasent de cette manière non seulement les Prêtres, mais tout le
 « corps.

« *Bède* prouve (f) qu'il est bon de porter la couronne que portent les Ecclésiastiques;
 « & dit qu'elle représente la couronne d'épines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa
 « Passion, & qu'elle est la marque du Chrétien, aussi bien que le signe de la Croix. *Nicé-*
 « « ne Evêque de Trèves naquit avec cette couronne. Dieu commande au Prêtre (g)
 « de ne se point raser. De même les Prêtres Mingreliens laissent croître leur barbe, sans
 « jamais en ôter un poil. Dieu défend (h) de se couper les cheveux. C'est ce que les Min-
 « greliens semblables en tout aux Prêtres de l'ancienne Loi, observent exactement ».

Il y a dans tout cet Article plusieurs faux raisonnemens, que nous ne nous sommes
 point amusés à relever. Le Lecteur les sentira comme nous. Du reste nous avons assez
 fait voir en décrivant les Cérémonies Religieuses des Catholiques, ce qu'on doit penser
 sur cette matière. Revenons à la Relation du P. Zampi.

Des Eglises de Mingrelic.

« Après avoir parlé des Temples spirituels qui sont les Ecclésiastiques, *Templum Dei*
 « quod estis vos, il nous reste maintenant à parler des matériels qui sont de quatre for-
 « tes. Les premiers sont de petites Eglises ou Chapelles, que les Mingreliens ont pres-
 « que tous chez eux, dans lesquelles ils vont faire un peu de prières. Ils les appellent *sa*
 « *Giovvari*, ou le Calvaire. Les autres sont celles que les Princes ont dans leurs Palais,
 « & qui ont le même nom de *sa Giovvari*. Les troisièmes sont les Paroisses; & les qua-
 « trièmes sont les Cathédrales. La plus belle Eglise de toutes est celle des *Megvariens*.
 « Ces Eglises sont toures bâties vers l'Orient, comme étoit le Temple de Salomon. Ils
 « y ont leur *sancta sanctorum*, avec un Autel rond où ils disent la Messe. Elles sont

(a) De Rebus Angl. liv. VIII. Chap. 7.
 (b) Annales du Nouveau Test. Chap. 5.
 (c) Levit. Chap. XIX. v. 27.
 (d) Chap. VI.
 (e) Genes. Cap. XIV. vs. 18. Cap. VII. & XV. Esch. Cap. V.
 (f) Liv. V. Chap. 22.
 (g) No corrupant effigiem barba sua. Levit. Chap. XIX.
 (h) Levit. Chap. VI. v. 5.

178 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

ornées de grandes Images de cuivre doré ou argenté, garnies de perles, ou d'autres pierres Turquesques, la plupart fausses. Parmi ces Images on voit celle de la Vierge à la Grecque, celle du Pere éternel de même, le Crucifix, celles de plusieurs Saints. Peres Grecs & autres, lesquelles toutes ils couvrent de rideaux de soie. Entre toutes ces Images, celle de Saint George est l'objet de leur plus grande dévotion : il y a tous les jours devant un grand nombre de bougies allumées. On pourroit encore ajouter une cinquième sorte de Temples aux autres cy-dessus rapportés, savoir leur *MARANA*, ou Cave, où leurs Papas vont quelquefois célébrer, pour être plus enflammés de l'amour divin.

Les Eglises de la seconde sorte sont bâties la plupart de pierres, & les autres de bois, mais taillées de sculpture au dedans, avec des Coupoles couvertes de lames de cuivre, ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les Chapelles ont leur *SANCTA SANCTORUM*, & leurs Autels pour y dire la Messe à la Grecque, avec leurs rideaux de soie, & quelques-uns brodés d'or. On y voit les portraits du Prince, de la Princesse & des Saints, comme dans les autres. Le Prince y vient souvent, & quand il y vient, on y dit la Messe. On y fait aussi la prière pendant le Carême.

Les Eglises de la troisième sorte sont faites partie de pierre, partie de bois. Ils ont soin de les bâtir dans un lieu élevé, pour conserver les peintures contre l'humidité. Elles sont environnées de plusieurs gros & grands arbres, dans des enclos de murailles de pierre ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux Images : ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y toucher, de peur d'attirer contre lui la colère de ces Images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murailles, mais jamais dans l'Eglise. On voit devant la porte un petit porche, où les femmes se tiennent quand elles vont à l'Eglise, ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il n'y a que la seule Princesse qui ait droit d'entrer dans l'Eglise, ce qui est selon les Rites Grecs. Ce petit Porche sert aussi de sépulture pour quelques Nobles. Les portes de ces Eglises sont toujours fermées à clef, & le Prêtre qui demeure proche, ne les ouvre jamais qu'au tems de la Messe & de quelque enterrement. Il y a une petite Chambre au-dessus, où ils inettent la cloche quand il y en a : mais la plupart des Eglises n'ont point de cloches, & ils ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en carré, & fort mince, sur laquelle ils frappent pour appeler le peuple à l'Eglise. Ils essent aux Images qui sont pendues dans leurs Eglises, des bois de Cerfs, des machoires de Sangliers, des plumes de Faïsan, des arcs & des carquois, afin qu'elles leur soient favorables à la chasse. Il y a au milieu de l'Eglise deux guirlandes faites de cordons de soie rouge ou blanche, avec des houppes pendantes, qui servent pour la Cérémonie du Mariage, comme nous le verrons ci-après, & tout proche, contre le mur, pend la boîte où est le *Mirone*, ou la sainte Huile. On y voit aussi une méchante Bannière déchirée, dont ils se servent dans leurs Processions, & un fort long Cor de cuivre, plus long que nos Trompettes, dont ils sonnent avant les Processions, pour assembler le Peuple dans l'Eglise. Il a un son assez aigu à la manière Judaique (a) mais qui n'est point agréable. On voit de plus dans ces Eglises de gros livres rongés de la poussière & des souris. Ce sont des Pseautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que les Papas ont de leurs saintes Images. La rigne, les vers, & les rats, tout conspire à les rendre pitoyables. Ils ont soin toutefois de quelques-unes, qu'ils tiennent, comme nous avons dit, de beaux draps de soie & de perles. Le pavé de leur Eglise n'est quelquefois pas plus propre qu'une Ecurie. Les Courtines de leur *SANCTA SANCTORUM* sont toutes déchirées & tachées de vin, parce qu'ils s'en servent quelquefois de Purificatoire. Leurs Paremens, qui sont d'une étoffe grossière & mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin, & dans un autre il y a une burette pour y mettre du vin. L'Autel est au milieu de l'Eglise, fait en rond, soutenu d'un pied de pierre, sur lequel il y a des Purificatoires sales & puans, une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de Patène, & quelques vieilles guenilles au lieu de napes. Au milieu de l'Autel il y a une petite Image, devant laquelle ils célèbrent : mais jamais ils ne le font, qu'ils n'aient à la main leur encensoir, lequel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence, pour ne pas ennuyer le Lecteur, qui croira, s'il lui plaît, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer, que tout cela doit s'entendre des Eglises Paroissiales des Papas.

Les Eglises des Evêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais différemment taillées. Elles ont des Porches au devant, de la même matière, ornés de peintures & de plusieurs Inscriptions Georgiennes. Elles sont fort propres & fort

(a) *Nouvel. Chap. X.*

no
In
pe
d'
for
or
gr
de
pr
cuf
che
tet
Ca
Egl
ligh
ded
à l'
plu
me
A
un p
les V
sûite
des n
les fa
& l'en
& en
couver
je l'ai
font p
bâtiss
pour
Des
" L
" y en
" & d
" Jean
" Bois
" nons
" mar
" rent
" L
" dont
" mais
" Je d
" Il n
" fait
" & le
" que l
" nos
" péni
" che l
" tion
" O

(a) T
(b) J

, ou d'autres
de la Vierge
sieurs Saints
Entre toutes
: il y a tou-
ajouter une
Marana, ou
és de l'amour

les autres de
de lames de
Sancta Sanc-
eaux de soie,
incesse & des
y vient, on y

bois. Ils ont
re l'humidité.
s de murailles
aux Images ;
pour d'attirer
de ces murail-
, où les fem-
e Pâques. Il
selon les Rits
portes de ces
ne les ouvre
ritte Chambre
Eglises n'ont
ed en quarré,
Ils essient aux
noires de San-
soient favora-
ordons de soie
monie du Ma-
pend la boîte
ière déchirée,
plus long que
e Peuple dans
point agréa-
& des fouris.
as ont de leurs
es. Ils ont soin
aux draps de
qu'une Ecu-
chées de vin,
qui font d'une
à ; & dans un
l'Eglise, fait
ales & puans,
es vicilles gue-
evant laquelle
necnoir, le-
er le Lecteur,
aut observé,

marbre, mais
atière, ornés
propres & fort

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 179

nettes au dedans. On y voit en peinture la vie de Notre Seigneur Jesus-Christ, & les Images de leurs Saints Grecs. Leurs Pécateurs sont bien écrits & bien couverts, de peur que la poussière ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs, & diverses figures d'argent. Leurs Images ont des cadres presque de la grandeur d'un homme. Les uns de d'argent, & les autres de cuivre. Il y en a plusieurs autres qui ont de petits cadres ordinaires, représentant l'Image de la Vierge, & celle de Saint George qu'ils ont en grande vénération. Ils ont au milieu de l'Eglise un lustre de cuivre, qui porte beaucoup de bougies. Ils ont aussi plusieurs grosses Torchies. Leur *sancta sanctorum* est fort propre, avec de larges Courtines & un Calice d'argent. Plût-à-Dieu que les Evêques eussent soin de leurs Troupeaux, comme de leurs Eglises ! Les pauvres Mingreliens m'acheroient dans le chemin de la vérité & du salut. Mais toute la perfection & la sainteté de ces Evêques consiste à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureusement le Carême, à être assidus à l'Oraison la nuit ou le matin, selon le tems, & à tenir leurs Eglises en fort bel état : du reste ils ne font scrupule de rien. Les Beres observent religieusement les mêmes choses. Leurs Eglises ont des Clochers, avec de bonnes cloches dedans. Il y a quelques-unes de ces Eglises qui sont fort anciennes, comme on le voit à l'épaisseur des murailles & à l'architecture de pierre. Mais aujourd'hui on n'en fait plus de cette belle architecture, ni de pierres : on fait les Eglises de bois simplement.

A ce récit du P. Zampi ajoutons que, selon Chardin (a) les Eglises de Georgie sont un peu mieux entretenues que celles de Mingrelie, & qu'on en voit d'assez propres dans les Villes, quoique d'ailleurs elles soient fort sales à la campagne. Cet Auteur parle ensuite de la coutume étrange qu'ont ces Peuples, de bâtir la plupart des Eglises sur le haut des montagnes, dans des lieux reculés & presque inaccessibles. On les voit, dit-il, & on les saluë dans cet éloignement de trois ou quatre lieues : mais on n'y va presque jamais ; & l'on peut assurer, que la plupart ne s'ouvrent pas une fois en dix ans. On les bâtit, & ensuite on les abandonne à l'air, à ses injures & aux oiseaux. Je n'ai jamais pu découvrir, continue le même Voyageur, le motif de cette extravagance. Tous ceux à qui je l'ai demandé m'ont toujours fait cette réponse ridicule ; *C'est la coutume*. Les Georgiens sont prévenus, que quelques péchés qu'ils aient commis, ils en obtiennent le pardon en bâtitant une petite Eglise. Je crois pour moi qu'ils les édifient en des lieux inaccessibles, pour éviter la dépençe & le soin de les orner & de les entretenir.

Des Cloches, qu'ils appellent Zanzaluchi; de la Tablette sacrée; qu'ils nomment Ora; & de la Trompette appelée Oa.

Les Cloches sont rares & petites en Mingrelie, à cause de la cherté du métal. Il y en a deux dans les Eglises des Beres : mais il n'y en a qu'une dans celles des Papas & dans les Chapelles du Prince. On ne se sert pas de Cloches seules dans l'Orient. Jean Corona dit (b) qu'on appelloit le monde à l'Eglise avec un Instrument qui s'appelle Bois ou Tablette, nom qui lui est toujours resté, comme on le voit par les saintes Canons (c) & par le septième Synode, où en racontant les miracles de Saint Anastase martyrisé l'an 627, il dit que ses Reliques étant apportées à Césarée, les habitans vin-

rent au-devant *sacra ligna pulsantes*. Le Bois sacré est une planche mince, large d'une paume & longue de cinq ou environ, dont on se sert pour assembler les Fidèles à l'Eglise, quand ils n'ont point de Cloches ; mais ceux qui en ont battent premièrement ce Bois sacré, & ensuite sonnent la Cloche. Je demandai un jour à un Bere, pourquoi ils ne sonnoient pas la Cloche la première ? Il me répondit, que c'étoit l'usage des premiers Chrétiens, & que le son de ce Bois faisoit ressouvenir du Bois de la Croix, que lorsqu'on l'entend, chacun en fait le Signe & louë Dieu ; & parce que ce son est foible, on se sert de la Cloche, laquelle avertit que le Bois sacré a précédé. Un autre me dit, que ce Bois sacré signiïoit la chute de nos premiers parens, Adam & Eve, & que les Fidèles en entendant le son, faisoient pénitence, & demandoient pardon à Dieu de ce péché ; de même que le son de la Cloche les faisoit souvenir de la miséricorde de Dieu envers l'homme dans son Incarnation, & de la nouvelle qu'en apporta l'Ange à la Vierge Marie.

On ne sonne de la Trompette appelée Oa que pour les Processions, & pour les Ag-

(a) Tom. I. pag. 173.
(b) Au Chap. 24 de ses Histoires.

(c) Cap. Delet. de cons. Dist. 1.

• semblées & les affaires de la Paroisse, (a) à l'imitation des Juifs. Ils en sonnent quel-
 • fois fortement, quand on a dérobé quelque chose de grand prix à l'Eglise, afin,
 • disent-ils, que le son épouvente le voleur, (b) comme si c'étoit la voix de Dieu, &
 • qu'il ait un remors de conscience, pensant que l'Image le châtiara.

Des Images.

• Ces Peuples ont une très-grande vénération pour les Images, qu'ils appellent *Casté* ;
 • & quiconque ne les a guères pratiqués croiroit d'abord, en voyant avec quelle ardeur
 • ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion Chrétienne au monde qui soit si inflami-
 • mée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du Judaïsme &
 • du Paganisme, que du Christianisme. Car ils n'adorent point les Images comme des
 • représentations de Jesus-Christ, de la Vierge & des Saints qui sont dans le Ciel,
 • comme la vraie Eglise de Christ Auteur de toute vérité nous apprend à le faire ; mais
 • ils rendent honneur à la figure matérielle de l'Image, & cela ou parce qu'elle est belle,
 • ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche métal, ou parce qu'elle est
 • célèbre pour être la plus cruelle & celle qui tue le plus les hommes. Celles-ci, ils les
 • adorent par crainte. C'est delà que la plupart des Images sont faites d'argent, quelques-
 • unes étant de vermeil doré & couvertes de pierreries, parmi lesquelles il y en a pour-
 • tant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les Eglises les plus renommées, com-
 • me celle de Saint George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les Eglises
 • principales, comme dans celles des Evêques & dans celle du Prince, est incroyable.
 • En passant par la rue qui conduit aux Images, ils se mettent de fort loin à les adorer
 • par des prosternations, par des signes de Croix, & enfin en faisant trois fois le tour de
 • l'Eglise.

• D'autres étant arrivés à l'entrée de la porte de l'Eglise, baissent la terre en s'inclinant
 • trois ou quatre fois, font plusieurs signes de Croix, puis se prosternant de nouveau pro-
 • fondément en terre, se battent la poitrine, & ensuite font leur requête à l'Image. La
 • première & la principale de ces requêtes est qu'elle ait à tuer leurs ennemis, & ceux
 • qui les ont volés, & pour dernière marque de vénération, le serment qui se fait dessus
 • en Jugement est décisif. On n'en appelle point ; & la crainte qu'ils ont des Images est
 • si grande, qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus, même dans les cas
 • les plus certains. A la vérité les cas sont rares ; car généralement parlant, ils sont allez
 • souvent de faux sermens : mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les Images
 • qui ont la réputation de n'être pas cruelles, & qu'ils croient être les mieux intentionnées
 • pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils aient pour Dieu & pour
 • ses Images dans l'attente des biens spirituels & de ceux de la vie future ; car ils ne croient
 • point d'autre vie que celle-ci : cela vient de la peur qu'ils ont d'être tués, de tomber malades,
 • d'être volés, & d'être ruinés par les Seigneurs, ou vendus aux Turcs. C'est delà que quand
 • ils sont volés, ils vont à l'Image à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec un coffrande
 • de deux petits pains & d'une petite bouteille de vin ; & étant devant l'Image, le Papis
 • tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite parlant à l'Image, com-
 • me s'il parloit à son camarade ou à son égal, car telle est leur manière de prier, il lui
 • dit : *Tu sçais que j'ai été volé, & que je ne puis avoir le Larron en mes mains. Je te*
 • *prie donc par ce présent que je te fais, de le tuer & de l'antantir,* (en disant ces pa-
 • roles, il prend un bâton, le plante en terre devant l'Image, & le frappe avec un mail-
 • let ou telle autre chose, jusqu'à ce qu'il soit entièrement entoncé) *& de lui faire com-*
 • *me j'ai fait à ce bâton.* Aiant fini cette belle prière, il sort de l'Eglise avec le Papis,
 • & ils vont boire & manger ensemble le présent fait à l'Image. Ils prient toujours pour
 • la mort de leurs ennemis, & que tout ce qui leur appartient périsse, maisons, terres
 • & bétail. Lorsqu'ils sont malades, ils appellent d'abord le Papis auquel ils croient comme
 • à un Ange, pour en sçavoir la cause. Ce Papis, comme nous l'avons déjà observé,
 • après avoir bien tourné les feuillets de son Livre, forge un mensonge, comme, que telle
 • Image est en colère ; sur quoi on l'envoie aussi-tôt pour lui faire de. Oraisons, on lui
 • poite

(a) Quando autem est congregandus populus, simplex
 tubarum clangor, in non concito ululabunt: sicut autem
 Aaron fecerunt clangoribus tubarum. Nomb. Chap. XVI.
 v. 2.

(b) Senum lucina audivit & non se obstravit, son-
 gus eius in ipso erit: si autem se obstravit, audivit
 sicut salutat. Luce. Cap. XXXIII. v. 5.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 181

• porte un présent, & on lui en promet bien d'autres, si le malade guérit. Mais quand
 • ils sont guéris, ils n'accomplissent guères le vœu, disant qu'ils ne l'ont fait qu'afin que
 • l'Image ne les tuât point.
 • Les Images sur lesquelles les Larrons appréhendent le plus de jurer crainte de mort, sont
 • celles de S. George, de la famille *Mozimolle*, au village de *Ketas*, appelée *Tuara Angbe-*
 • *los*, & celle de Saint *Jobas*, dans le village de *Pudaz*. Ils disent que cette Image-là
 • étoit au commencement dans une Eglise proche d'un Marais, où il y avoit beaucoup
 • de grenouilles qui l'étourdissoient de quoi étant fatiguée, elle s'enfuit sur le haut d'une
 • montagne. Ils la croient si terrible, que tous ceux qui en approchent sont frapés de
 • mort sur le champ; ce qui fait que quand les Mingreliens y vont faire leurs Oraisons,
 • ils les font de bien loin, en lui jettant leurs présens, & ils s'enfuient aussi-tôt. Un
 • Pape y va célébrer la Messe deux ou trois fois l'année, ce qu'il fait avec grande crainte;
 • & quand il va recueillir les aumônes pour cette Image, il recommande fort de ne pas
 • jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.
 • Entre les Images redoutées de Saint George, il y a celle de *Schelijsa* au pied du Mont
 • Caucaze, & le fameux S. George des *Issoriens*, fort révééré des Mingreliens, des Georgiens,
 • des Abéas, & de tous les pais circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres: mais celles
 • dont nous avons parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante & exalte à l'envie
 • l'Image de sa Paroisse. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage & de la valeur
 • martiale. Les Mingreliens vont en Procession avec leurs Images amasser des aumônes;
 • & quand il s'en fait de considérables en un lieu, chaque Pape y porte son Image pour
 • lui faire donner l'aumône.
 • Un Gentilhomme, appelé *Ramazza*, étant un jour tombé malade dans un tems où
 • il étoit défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son Médecin
 • lui fit d'en manger, convaincu de la nécessité & de la raison qu'il y avoit à le faire,
 • s'y résolut à la fin. Mais comme il en mangeoit un jour, il vint un Pape qui lui
 • apportoit de la part du Catholique son Image pour le guérir. Il fit aussi-tôt couvrir le
 • plat où étoit la viande, de peur que l'Image ne la vit. Il fit entrer le Pape, fit le signe
 • de la Croix, dit plusieurs belles paroles à l'Image, & puis la renvoia avec des cou-
 • pliments pour le Catholique, & recommença à manger la viande. Cette dévotion pour
 • les Images vient des Grecs; aussi bien que cette severe interdiction de chair en certains
 • tems. Et pour la mieux recommander, ils peignent la Cène dans leurs Tableaux com-
 • me faite avec du poisson, & non pas avec l'Agneau Pâchal, parce qu'il y en a beau-
 • coup parmi eux qui veulent que Jesus-Christ n'ait jamais mangé de chair. (Cette ima-
 • gination nous rappelle l'extravagance d'un Peintre Hollandois, qui représenta bonnement
 • Jesus-Christ faisant la Cène avec des harangs.) Un Prêtre Mingrelien disoit en discou-
 • rant: *Chacun sait qu'au tems de la Kareba, c'est-à-dire de l'Annonciation, on ne mange*
 • *que du poisson. Or l'année de la dernière Cène de Jesus-Christ, il arriva que l'Annon-*
 • *ciation tomboit justement au Samedi Saint. Et comme Notre Seigneur s'étant assis à la*
 • *table se mit à les exhorter, il le fit si long-tems, que minuit vint avant qu'ils se missent*
 • *à manger, sur quoi ayant consulté s'ils ne pourroient point alors manger de la viande,*
 • *au lieu de ce poisson froid qui étoit servi devant eux, & ayant été arrêté qu'ils le pou-*
 • *voient, il arriva sur le champ qu'un grand poisson fut transformé en un Agneau, lequel*
 • *ils mangerent.* Ce Pape tenoit au contraire des autres, que Jesus-Christ avoit mangé
 • de la viande. (Le P. Zampi auroit bien pû remarquer encore l'ignorance grossière qui
 • régné dans ce récit.) Du reste les Mingreliens n'honorent point nos Images, & n'en
 • font point de cas. Un Mingrelien nous disoit un jour: *Pourquoi vos Images ne sont-*
 • *elles pas plus fortes que les nôtres? Puisque vos épées & vos estoifes sont plus fortes que*
 • *celles des autres Nations, vos Images devroient être aussi plus vigoureuses.* Plaisante
 • bouffonnerie!

Des Reliques des Saints.

• Ces Peuples ont beaucoup de Reliques, qui leur sont venues premièrement du tems
 • que la Foi Chrétienne fleurissoit chez eux, & que leurs Princes s'allioient avec les Em-
 • pereurs de Constantinople, qui leur faisoient don de beaucoup de Reliques; secondement,
 • par plusieurs Prélats dudit lieu, qui leur en donnoient aussi pour les entretenir dans
 • leur dévotion; troisièmement, quand les Turcs prirent Constantinople, il y eut plu-
 • sieurs Saints Prélats qui pour se soustraire à la tyrannie Mahométane, s'enfuirent en
 • Mingrelie, & se dispersèrent dans les pais voisins. On raconte qu' alors il vint dans

182 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

• la Colchide un Archevêque, qui emportoit avec lui un morceau de la vraie Croix de
 • la grandeur d'une paume, (c'est un peu plus de huit pouces François) & une chemi-
 • se qu'on dit être de la Sainte Vierge. Nos Peres l'ont vuë. La toile en est de cou-
 • leur tirant sur le jaune, parfumée de fleurs çà & là brodées à l'aiguille. Elle a huit
 • paumes Romaines de long, quatre de large, avec des manches courtes, longues d'une
 • paume, le col en étant étroit. Je l'ai vuë aussi dans l'Eglise de *Copis* où elle est gar-
 • dée, & où j'ai vu encore une main couverte de chair sèche dans un Reliquaire d'or
 • enrichi de bijoux, qu'on dit être la main de Sainte *Marine*; & une autre main de
 • Sainte *Quirice*, & plusieurs autres ossemens enchaînés dans de l'or ou dans de l'argent.
 • La chemise dont j'ai parlé, est dans une cassette d'ébène ornée d'ouvrages à fleurs d'ar-
 • gent, dans laquelle il y a de plus un petit cadre contenant quelques poils de la barbe
 • du Sauveur, & des cordes dont il fut fouetté. La cassette est scellée du sceau du
 • Prince. Quand on nous montra ces Reliques, on les jeta sur un tapis, où nous les
 • primes & touchâmes avec autant de respect & de dévotion, que les Mingreliens les
 • manient avec peu de façon, estimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux
 • Châsses, que les Reliques mêmes, à cause de la quantité qu'ils en ont. Quant à
 • leurs Livres de Liturgie, ils en ont plusieurs en grand volume & gros caractères, en
 • Langue Georgienne; & les Evêques renouvellent les leurs, en les récrivant chacun une
 • fois en leur vie. Claude *Rota* Religieux Jacobin, dans la Légende qu'il a faite de
 • l'Assomption de la Vierge, dit que le grand *Damascène* & Saint *Germain* Archevê-
 • que de Constantinople rapportent, que du tems de l'Empereur Maximin, l'Impératrice
 • Pulchérie fit faire une Eglise à l'honneur de la Vierge dans une île dite *Balame*; ou
 • l'Empereur ayant convoqué Juvénal Archevêque de Jérusalem, & les autres Evêques
 • de la Palestine qui étoient à Constantinople à l'occasion du Concile de Chalcedoine,
 • il leur tint ce langage: *Nous avons appris que le Corps de la Sainte Vierge a été enter-
 • ré au champ de Gethsémani. Nous voulons avoir ce Corps sacré à la garde de notre Vil-
 • le capitale, & pour cet effet qu'il soit transféré ici avec toute la solennité possible. A
 • quoi Juvénal répondit: L'écriture Sainte porte que ce Corps a été enlevé dans la gloire;
 • & on ne voit dans son tombeau que ses habits, & les linceuls dont son Corps sacré fut
 • enveloppé.* Ce Prélat envoya à Constantinople ces sacrées Reliques, lesquelles on don-
 • na à l'Eglise dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.
 • Ils disent que dans l'Eglise des *Bedielliens* il y a aussi un morceau de la vraie Croix,
 • des poils de la barbe de Jésus-Christ, des cordes dont il fut lié & fouetté, & des lan-
 • ges dont la Vierge l'enveloppa étant enfant. La manière indécente avec laquelle les
 • Mingreliens traitent ces Reliques, est une chose qui fait horreur, n'ayant pour elles
 • ni révérence ni crainte. Ils ne craignent que leurs Images qui ont des ornemens, les-
 • quels pourtant ils voleroient, s'ils pouvoient le faire.

Des Habits Sacerdotaux des Papis.

• SAINT Jérôme dit (a) que l'Eglise a prescrite deux sortes d'habits pour ses Ministres; les
 • uns dont ils se servent ordinairement, & les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de
 • leur Ministère. Les Révérends Peres Mingreliens ne se servent point des premiers, al-
 • lant habillés presque comme les séculiers; ni des seconds, n'étant guères mis lorsqu'ils
 • célèbrent que comme ils sont ordinairement; ce qui vient de leur grande misère &
 • pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'Autel qu'une méchante gué-
 • nille déchirée sur les épaules. Leurs Prélats ont plus de paremens; comme la chemise
 • qu'ils appellent *Quarti*, laquelle n'est pas de toile, mais de taffetas; l'Étole qu'ils
 • nomment *Olare*, mais qu'ils ne passent pas en croix sur l'estomac avec le cordon; deux
 • Manipules, ou plutôt deux bouts de manche qu'ils appellent *Santlari*; la Chasuble dite
 • *Pittoni*; & le Pluvial qu'ils nomment *Basmachi*. Ces Paremens sont à la Grecque, faits
 • de soie & brodés d'or chez les Evêques, les Abbés & les Moines. Mais pour les Pa-
 • pas, ou Prêtres, leur extrême pauvreté les réduit pour tout Parement ou Habit Sacer-
 • dotal, à se servir de quelque guenille déchirée en guise de Pluvial. Il y en a plusieurs
 • qui disent la Messe avec une simple chemise de toile, qu'ils mettent sur leurs habits.
 • Ils ne célèbrent jamais nus pieds, selon le précepte de l'Apôtre (b) qu'ils observent
 • inviolablement, ayant leurs *Chiapola* ou sandales ordinaires, ou quelques vieux souliers

(a) Sur Eséch. liv. IV.

(b) *Celons pieds in preparatione Evangelii pavis.* [Ephes. Chap. VI. v. 15.]

raie Croix de
 une chemise
 est de cou-
 Elle a huit
 langues d'une
 elle est gar-
 reliquaire d'or
 tre main de
 ns de l'argent.
 à fleurs d'ar-
 ls de la barbe
 du sceau du
 où nous les
 Mingreliens les
 qu'il y a aux
 ont. Quant à
 caractères, en
 t chacun une
 n'il a faite de
 main Archevê-
 l'Impératrice
Balienne, ou
 autres Evêques
 Chalcedoine,
 e a été enter-
 de notre Vil-
 ité possible. A
 dans la gloire ;
 orps sacré sus
 belles on don-
 le.

raie Croix,
 é, & des lan-
 ec laquelle les
 ont pour elles
 ornemens, les-

Ministres ; les
 fonctions de
 premiers, al-
 mis lorsqu'ils
 de misère &
 échantante gue-
 ne la chemise
 l'Étoile qu'ils
 cordon, deux
 Chasuble dite
 Grecque, faits
 pour les Pa-
 Habit Sacre-
 en a plusieurs
 leurs habits.
 ils observent
 vieux fouliers

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 183

• qu'ils gardent dans l'Eglise pour ce sujet, ou faite de cela, ils mettent une planche
 • devant l'Autel, sur laquelle ils se tiennent les pieds en célébrant. Ils ont de plus,
 • conformément aux Rits Grecs, leur Calice appelé *Ravzemi* ; avec sa Cuiller dite *La-*
 • *gari*, la Patène qu'ils appellent *Peschin* ; l'Étoile nommée *Camara* ; le Voile ou *Daparna* ;
 • la Nape ou *Bercheli* ; le Missel ou *Saccarchi*, comme ils l'appellent ; mais le Calice,
 • la Cuiller, la Patène & l'Étoile qui devroient être d'argent, ou de cuivre, ou d'étain
 • au moins, ne sont souvent que de bois sale & puant chez les pauvres & misérables Pa-
 • pas. Même si le Pape se rencontre chez quelque Séculier qui veuille avoir la Messe,
 • il la lui va dire dans sa *Mirane* ou Cave. Comme il la fait par cœur, il n'a point be-
 • soin de Livre. Il prend un gobeler, de ceux dans lesquels on boit ordinairement, qui
 • sert de Calice ; un plat tout gras pour patène ; il fait cuire vite sous la cendre un
 • petit pain, pour servir d'Hostie ; & pour du vin, il ne lui en manque pas, puisqu'il est
 • dans la cave. Pour l'Autel il prend un ais, ou quelque planche sale & couverte de
 • poussière, il n'importe ; & dit la Messe là dessus, se faisant prêter auparavant par quel-
 • qu'un du logis une chemise ou quelqu'autre chose semblable, qu'il se met sur le dos
 • au lieu de Paremens. Il ne se soucie point de Napes ni de Purificatoires, parce que
 • ses mains lui en servent. Quand ce vient à l'Evangile, il tire de sa poche un petit
 • Livre écrit en Georgien, qui est une espèce de Breviaire que la plupart portent tout
 • déchiré, les feuilles mêlées, l'écriture souvent toute effacée, & où quelquefois il man-
 • que plus de la moitié des feuilles. Le Prêtre cependant, sans perdre contenance, dit
 • la Messe avec ce Livre tel qu'il est, dont il tourne les feuilles pendant qu'il dit l'O-
 •raison qu'il cherche, parce qu'il sait toute la Messe par cœur. D'ailleurs il ne se soucie
 • point de Pierre sacrée sur l'Autel. Au reste tout ceci s'entend seulement des Prêtres ;
 • car les Evêques, les Abbés & les Moines ont dans leurs Eglises en fort bon état les
 • choses requises pour célébrer la Messe, de même qu'on les trouve aussi dans les Eglis-
 • ses des Princes.

De la Messe.

• Ils disent la Messe en Langue Georgienne littéraire, qui est aussi peu entendue de
 • leurs Ecclésiastiques, que la Langue Latine l'est de nos Pâstans. Les maisons des Prê-
 • tres sont toujours loin de l'Eglise, parce que les Eglises sont bâties en des lieux recu-
 • lés. Lorsqu'on demande une Messe à un Prêtre en la passant, ce qui se fait en lui
 • donnant deux ou trois toises de corde, ou une peau de chèvre ou de brebis, ou un
 • diner, ou quelque autre chose, il la dit. Quelque tems qu'il fasse, pluie ou vent, il
 • va à l'Eglise, portant les paremens dans un sac de peau, le vin dans un pot ou dans
 • une petitealebasse, un petit pain cuit sous la braisè marqué au milieu d'un fer con-
 • tenant des Caractères Georgiens, & une bougie. La personne qui fait dire la Messe
 • fournit ces choses.

• Le Prêtre s'achemine à l'Eglise avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il com-
 • mence à dire ses *orems*. Étant arrivé à la porte, il met bas ses ustenciles, bat du
 • Bois sacré, & sonne quelques coups de cloche. Ce n'est pas pour faire venir du monde ;
 • car les Mingreliens ne vont point à l'Eglise, sinon dans des jours solennels. Cela fait,
 • le Prêtre entre dans l'Eglise, allume sa bougie au feu qu'il a apporté avec lui ; tout
 • cela sans discontinuer ses prières, qu'il va toujours disant à haute voix. Il se revêt
 • de ses misérables Orne mens. Il se met la Chasuble pliée sur les épaules, comme nous
 • faisons quand on nous donne l'Ordination de Prêtrise, s'il en a une, autrement il s'en
 • passe. Il prépare ensuite l'Autel, en étendant quelque toile dessus pour servir de na-
 • pe, met du côté de l'Evangile son petit bassin, ou plat qui lui sert de Patène ; de
 • celui de l'Épître, un gobeler au lieu de Calice ; & au milieu le pain qu'il doit consa-
 • crer, appelé *Sabisqueri*, disant toujours l'Office. Cela fait, il verse du vin dans le
 • Calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, & de la droite un petit cou-
 • teau avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, & en met autant qu'il faut dans
 • le petit plat. Il prend ensuite l'Étoile nommée *Camara*, qui est faite de deux demi-
 • cercles, & la met sur le pain posé dans la Patène ; ce qu'il y a de trop de pain, il
 • le met à part. Il couvre après cela la Patène d'un linge blanc, & d'un autre il cou-
 • vre le vin. Il se retire ensuite un peu à côté de l'Autel, laisse tomber la Chasuble par
 • derrière, & dit le *Pater*, après lequel il lit l'Épître, & puis de suite l'Evangile, &
 • avec le Missel à la main va au milieu de l'Eglise chanter le *Credo*, & lire quelques
 • Oraisons pour l'Offertoire. Ensuite, revenu à l'Autel, il prend le voile qui couvrait

„ la Patène, & le met sur sa tête; puis il prend cette Patène de la main gauche, & la
 „ porte au front, & de la droite le Calice qu'il appuie contre l'estomac, & va ainsi à
 „ pas lents vers le Peuple au milieu de l'Eglise, faisant la Procession à l'entour, & chan-
 „ tant un Hymne que l'on appelle (a) *Chimique*. Le peuple, quand il y en a, dès
 „ qu'il voit approcher le Prêtre, se jette à terre avec de profondes inclinations; & quand
 „ il passe, il invoque le nom de Dieu, en faisant paroître la plus grande dévotion, en-
 „ censant les Espèces, les suivant & accompagnant avec des bougies allumées à la main.
 „ Cette Procession faite, le Prêtre retourne à l'Autel; y remet premièrement le Calice,
 „ & après la Patène; prend le voile qu'il a sur la tête, & le tient à la main, devant
 „ l'*oblait*, (ce sont les Espèces) & fait quelques prières. Ensuite à voix haute, en
 „ forme de chant, il dit les paroles de la Consécration, premièrement sur le pain, après
 „ sur le vin; prend l'Étoile, la porte aux quatre coins de la Patène & du Calice con-
 „ me en forme de croix, & en fait quelques signes sur l'*oblait*. Après cela il prend de
 „ la main droite le pain consacré, qu'il élève sur sa tête, en disant quelques Oraisons,
 „ lesquelles étant finies, il fait trois signes de Croix avec ce pain, le met dans sa bou-
 „ che & le mâche. Il boit le vin, tenant le Calice ferré de ses deux mains; & s'il reste
 „ des miettes du pain sur la Patène, il les prend avec la main & les met dans sa bouche;
 „ & ainsi en mangeant le pain, & tenant le Calice dans ses mains, il se tourne vers le
 „ Peuple, & lui dit *scisfit*, c'est-à-dire, *tremblement*. Il remet ensuite chaque chose à
 „ sa place; étouffe la bougie si elle n'est pas finie, car elle ne dure pas seulement la moi-
 „ tié de la Messe, se déshabille, remet les Ornaments dans son sac de peau, & retour-
 „ ne chez lui.

„ Cette manière de dire la Messe est véritablement de très-saints Rits, institués par
 „ Saint Basile, par Saint Grégoire de Nazianze & par d'autres Saints, & approuvée du
 „ Pape; mais elle est dite par d'ignorans Mingreliens sans dévotion & sans révérence,
 „ gens que Dieu sçait s'ils sont baptisés ou vraiment ordonnés, à cause de la grande
 „ ignorance & de la grande négligence des Evêques, qui n'ont aucun soin de leurs Pa-
 „ roisses. Ils célèbrent la Messe quand on leur donne quelque chose, & si on ne leur
 „ donne rien, ils ne la disent point. Durant le tems du grand Carême ils ne célèbrent
 „ jamais que deux jours de la semaine, le Samedi & le Dimanche, parce que ce sont
 „ les jours que le Catholico, les Evêques & les Moines jeûnent, ne faisant qu'un seul
 „ repas le jour après Vêpres. Or s'ils disoient la Messe ces cinq jours-là qu'ils jeûnent,
 „ ils romproient le jeûne qu'ils estiment consister à ne manger qu'une fois le jour, au
 „ soir, sans qu'il soit permis de porter rien à la bouche auparavant. Observez, que si
 „ un Prêtre qui va dire la Messe dans une Eglise, la trouve fermée, il dit la Messe à
 „ la porte, y attachant sa bougie. Quand plusieurs Prêtres veulent dire la Messe dans
 „ une Eglise, ils ne disent pas chacun la sienne à part, cela n'étant pas en usage parmi
 „ eux; ils en disent une (b) tous ensemble, ce qu'ils font sans respect, entremêlant
 „ l'Office de toutes sortes de discours différens.

„ Chardin rapporte (c) à cette occasion un trait qui mérite d'avoir place ici. Il m'arri-
 „ va un jour, dit-il, de voir une Messe plaisamment interrompue. J'allois avec un Théa-
 „ tin au Château de notre retraite. Nous passâmes devant une Eglise. On y disoit la
 „ Messe. Le Prêtre qui la célébroit entendit que nous demandions le chemin à des gens
 „ qui étoient sur la porte: Attendez, nous cria-t-il de l'Autel; *je m'en vais vous le mon-
 „ trer*. Un moment après il vint à la porte, en récitant sa Messe entre les dents; &
 „ après avoir demandé d'où nous venions, & où nous voulions aller, il nous montra le
 „ chemin & s'en retourna à l'Autel.

Du Baptême.

„ Dès qu'un enfant est né, le Papas ou Prêtre lui fait un signe de Croix sur le front,
 „ & huit jours après il Point avec l'Huile sainte, qu'ils appellent *Miron*. Le Baptême ne
 „ se fait que long-tems après, quand l'enfant a deux ans ou environ; ce qui se fait de
 „ cette manière. Le Papas va dans la *Marana*, ou Cave qui sert d'Eglise; s'allie sur un
 „ banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le Parain avec l'enfant. A côté du Prêtre
 „ il y a un plat, avec de l'Huile de noix, & un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois,
 „ pour

(a) Peut être faut-il lire *Chémique*.

(b) Voy. sur cet usage M. Simon Tome I. de la

Bibliothèque Critique.

(c) Tom. I. pag. 146.

anche, & la
& va ainsi à
& chan-
y en a, dès
ans; & quand
évotion, en-
es à la main.
nt le Calice,
main, devant
ix haute, en
le pain, après
Calice com-
a il prend de
es Oraisons,
dans sa bou-
& s'il teste
is sa bouche;
me vers le
que chose à
ment la moi-
, & retour-

institué par
approuvée du
s révérence,
de la grande
de leurs Pa-
si on ne leur
ne célèbrent
que ce sont
nt qu'un seul
qu'ils jurent,
is le jour, au
servez, que si
it la Messe à
a Messe dans
usage parmi
entremêlant

ci. Il m'arri-
avec un Théa-
y disoit la
in à des gens
vous le mon-
les dents; &
ous montra le

sur le front;
e Baptême ne
qui se fait de
s'assied sur un
ôcé du Prêtre
vafe de bois,
pour

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 173

pour servir de Fontes à l'enfant. Il demande le pain; puis il allume une petite bougie,
& se met à lire un long-tems; & quand il est presque à la fin, il ôte sa calotte ou
son bonnet, continue à lire encore un peu, & après avoir bien
lu, demande qu'on apporte l'eau; & comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude
quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet;
le Prêtre prend l'huile de noix & la verse dans l'eau, en disant quelques prières, & en
chantant. Le Parrain cependant avant de baptiliser l'enfant, le met tout nud dans le ba-
quet, & le lave partout avec ses mains. Le Prêtre n'y touche point, & ne prononce
aucunes paroles durant cette fonction; mais dès qu'elle est achevée, il prend une cor-
ne où il y a du *Miron*, ou de la sainte Huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux
onguent, en coupe un peu avec un petit morceau de bois, & le donne au Parrain, qui
en oint l'enfant au front premièrement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'en-
droit des mammelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, à l'en-
aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, aux épaules & au sommet de la tête,
sans que durant toute cette action le Papas ouvre seulement la bouche. Le Parrain
remet ensuite l'enfant dans la cuvette, prend un peu de Pain béni, le donne à l'enfant
avec du vin; & s'il en mange & boit, ils disent que c'est un bon signe, & qu'il sera
fort & gaillard; puis il le remet entre les mains de la mere, en lui disant par trois fois:
Vous me l'avez donné Juif, & je vous le rends Chrétien. L'enfant étant ensuite bercé
pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir. Puis il est lavé avec d'autre eau, non pas
par le Parrain, mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter allian-
ce avec la mere de l'enfant; mais pas si grande que le Parrain. Car il faut observer,
que le Parrain d'un enfant est tenu le parent de sa mere, au degré de frere ou de
sœur, tellement qu'à toutes heures & en tout tems il peut entrer par tout chez elle,
comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les Prêtres administrent le Bap-
tême sans habits Sacerdotaux; de quoi ils ne se soucient guères; aussi ne baptiseroient-
ils jamais si ce n'étoit pour y faire grand'chère, faisant consister cette Cérémonie sa-
crée dans un banquet solennel, qui dure tout le jour; d'où vient que quand quelques-
uns n'ont pas le moyen de donner au moins un cochon, ils ne font point baptiser leurs
enfants. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent, que les enfans de ces pauvres gens meu-
rent sans Baptême.
Les riches au contraire ne se contentent pas de faire tuer plusieurs cochons; mais
pour rendre le repas splendide, ils font tuer des bœufs & d'autres bêtes, convient
leurs parens & amis au festin qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plupart soient
bien ivres. Il semble que les Mingreliens aient formé leur manière de baptiser sur le
Rituel des Grecs, qui administrent trois Sacremens en même tems; savoir le Bap-
tême, la Confirmation, & l'Eucharistie. Car en lavant l'enfant, ils donnent le Bap-
tême; & ils lui donnent la Confirmation, en frottant d'huile, & l'Eucharistie, en lui
faisant prendre du Pain béni & du vin. Mais je crois que cette façon de donner du
pain & du vin à un enfant est plutôt à l'imitation des Juifs, qui donnoient du pain &
du lait à l'enfant, comme dit (a) S. Jérôme. Les Mingreliens suivoient à la vérité
les Rits Grecs dans les tems passés; mais ils les ont fort corrompus dans la suite en
plusieurs choses. Quelques Papas des plus sçavans m'ont conté, que pour plus de di-
gnité, ils lavoient aussi l'enfant dans le vin, & non pas dans l'eau. S'ils n'étoient pas
trop ignorans, on les appelleroit Luthériens, parce que Luther étant un jour interro-
gé sur la matière du Baptême, répondit (b) que c'étoit dans toutes sortes de choses
qu'on pouvoit laver, comme dans du lait ou dans du vin. Il arriva un jour qu'on fit
venir un Papas pour baptiser un enfant fort malade. Ce Papas trouvant l'enfant mor-
tibond, ne voulut jamais le baptiser, disant qu'il ne vouloit pas employer inutilement
son Huile sainte; comme si le Baptême consistoit dans l'Ondtion. Cet enfant étant
mort sans être baptisé, il vint un autre Papas ami de la maison, pour visiter la famil-
le sur son affliction, & sur la perte qu'on avoit faite. Le pere lui dit les larmes aux
yeux, que ce qui le faisoit le plus dans la mort de son enfant étoit qu'il n'avoit point
reçu le Baptême, parce qu'il avoit appelé un tel Papas pour le baptiser, il avoit relâché
de le faire, de peur, disoit-il, de perdre son Huile Sainte. Ce Papas l'arrêtant, lui
répondit: *Ne sçavez-vous pas que ce Papas est un asarc? Ne pleurez point, consolez-
vous; je le baptiserai moi: un peu d'huile n'est pas si grand'chose.* Cela dit, il tira
son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'huile, & en oignit cet enfant mort,

(a) Sur ces paroles. *Emitta vinum & lac.* Chap. 55. f. (b) Bellarm. de Baptis. Cap. 1.

.. comme on fait dans l'administration du Bapême. Telle est la stupidité & l'absurdité de ces Révérends Papes. Je laisse à considérer au Lecteur, si ces enfans sont bien baptisés; c'est pourquoi nos Peres ne manquent point de baptiser *sub conditione* tout enfant d'enfans qu'ils connoissent, sous prétexte de leur donner des remèdes ou de les caresser.

.. Les noms qu'ils donnent à leurs enfans, sont donnés à l'occasion de quelque accident qui survient; à l'imitation des Juifs, comme nous voyons dans la personne de Benjamin, qui fut appelé *Fils de douleur* (a) à cause de celle que souffrit Rachel sa mere en le mettant au monde. Ainsi les Mingreliens appelleroient leurs enfans *objets*, c'est-à-dire *Vendredi*, quand ils naissent ce jour-là; *Quintèsis*, c'est-à-dire *Tard-venu*, quand ils viennent au monde à la fin du jour; *Prevalis*, c'est-à-dire *Février*, parce que c'est le tems de leur naissance, & ainsi des autres. Il y en a fort peu qui aient le nom de quelque Saint, parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un homme ordinaire le nom d'un Saint, de peur qu'il ne le déshonore, de la manière que faisoit un soldat qui n'avoit point de cœur, & qui portoit le nom d'Alexandre. Ce Prince, comme nous le lisons dans sa vie que nous a laissée Plutarque, lui dit en courroux: *ou porte-toi en Alexandre, ou change de nom*. Ainsi les Mingreliens ne prennent point de nom des Saints Chrétiens, c'est comme s'ils disoient: Nos actions ne sont pas des actions de Chrétiens; & pour ne nous point attirer de reproches, nous n'en porterons point les noms. Saint Augustin dit (b) que le nom de Chrétien est un nom de pureté & de sainteté; mais ces Peuples sont extrêmement éloignés de ces deux perfections. Il faut observer encore, qu'à quelque âge qu'ils soient parvenus, on ne laisse pas de les appeler toujours *fil* ou *enfant de tel*, selon l'usage de l'Ecriture, *puer centum annorum*. Quant au reste, la forme du Bapême en leur Langue est telle.

.. *Natelis... Ighets facalitos Mamifata amin. Darizata amin. Daruliza Zininda fata amin.*

.. Il n'y a que fort peu de Prêtres, qui sachent ce Formulaire du Bapême. Quelques Heres le savent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, est qu'il arrive fort souvent que des gens se font rebaptiser.

.. On ne fait point ici d'Article du Chrême, parce que les Mingreliens n'en ont jamais ouï parler; outre que, selon les Rits Grecs, ce n'est pas le Prêtre qui en oint, mais le Parrain, comme nous l'avons observé ci-dessus.

De l'Eucharistie.

.. Ils consacrent comme ils peuvent dans le Sacrement de l'Eucharistie, sans s'obliger comme les Grecs à consacrer toujours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de sel & de vin, sur lequel ils apposent la marque qui est ici dessous.



.. Le pain ainsi marqué s'appelle *schisqueri* avant la Consécration, & après la Consécration *Nazeraba Sazerabeli*. Ils appellent *Nazili* le Viatique qu'ils donnent aux malades; & les Prêtres le conservent dans une petite bourse de toile ou d'autre étoffe, qu'ils portent toujours attachée à la ceinture, comme nous le dirons plus bas.

.. *Arcadius* dit (c) qu'il est vraisemblable qu'au tems des Apôtres on consacroit tan-

(a) Gen. Cap. XXXV. v. 16.

(b) *Christianum sapientis & integritatis nomen est.* In

Joan. Cap. 70.

(c) *De Concord. Lib. III.*

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 187

.. tôte avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme. Les Latins imitent Jésus-Christ,
 .. qui consacra avec du pain azyme ; mais pour les Mingreliens, ils consacrent indiffé-
 .. remment avec toute sorte de pain. La composition de leur pain Eucharistique, avec
 .. de la farine, du sel, du vin & de l'eau, est à la Judatique, parce que Dieu commanda
 .. anciennement (a) qu'il y eût du sel dans tous les sacrifices. Ce n'est pas la coutume
 .. de ces Prêtres, de mettre dans le Calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant
 .. vu quelques-uns qui y en mettoient ; & ayant un jour demandé à un Pape, pourquoi
 .. il ne mettoit point d'eau dans le Calice ? Il me répondit, qu'il y en mettoit quelque-
 .. fois quand le vin étoit trop fort ; mais qu'il avoit déjà offert à faire à passer le vin, la
 .. fin, la bougie & le sac des ornemens, sans passer encore de l'eau. Je lui demandai
 .. de plus, ce qu'il feroit si le vin étoit du vinaigre ? Il me répondit, qu'il consacrerait
 .. avec ; mais qu'il ne le feroit pas avec de l'eau de vie, parce qu'elle n'étoit plus vin.
 .. Ces Prêtres pour imiter les Grecs, qui après la Consécration, & immédiatement avane
 .. la Communion, ont coutume de verser dans le Calice un peu d'eau bouillante, en mé-
 .. moire du sang & de l'eau chaude qui sortit du côté de Jésus-Christ mort ; ces Prêtres,
 .. dis-je, prennent une cuiller de fer qu'ils font chauffer à la bougie qui leur sert de cier-
 .. ge, ils y mettent ensuite un peu d'eau, qu'ils jettent ainsi chaude dans le Calice, &
 .. commencent ensuite. Ils ne savent pourquoi ils pratiquent cette Cérémonie ; ils di-
 .. sent que c'est leur usage, mais pourtant ils ne le font pas tous constamment.
 .. Je me suis informé bien des fois à toutes sortes d'Ecclésiastiques, touchant la for-
 .. me de la Consécration, mais sans en avoir jamais trouvé qu'un seul, lequel étoit un peu
 .. moins ignorant que les autres, qui me l'ait sçû dite. Il me dit que les paroles de la
 .. Consécration de la Chair, dite *Maqueris*, étoient telles : *Migheh chiamet esse ars cors*
 .. *chiamet quentnis chare chli missa revchelat Zodour* & celles de la Consécration du
 .. Sang, dite *Magaint*, les suivantes : *Suta misganqua vesta esse ars sifeli chiamet queu-*
 .. *nis chame chli Zodour*. Je demandai un jour à un de ces Révérends hommes, si après
 .. avoir ainsi consacré le pain & le vin avec les paroles susdites, le pain & le vin étoient
 .. véritablement le Corps & le Sang de Jésus-Christ ? Il me répondit en souriant, com-
 .. me si je lui eusse dit une plaisanterie : *Qui mettra Jésus-Christ dans le pain ? Com-*
 .. *ment peut-il être ainsi renfermé dans un petit morceau de pain ? Pourquoi voudroit-il*
 .. *quitter le Ciel pour venir en terre ? On n'a jamais vu rien de semblable.* Je lui deman-
 .. dai si la Messe seroit bonne, en cas que le Prêtre eût oublié les paroles de la Consé-
 .. cration ? Il me répondit : *Pourquoi non ? Mais le Prêtre qui oublie les paroles fait un*
 .. *très-grand péché.* A l'égard du point de l'intention, ils ne savent ce que c'est, com-
 .. me gens qui célèbrent par coutume & pour l'émolument ; & par conséquent reste à sça-
 .. voir, si la Consécration qu'ils font est valide ou non ; je m'en remets aux Doc-
 .. teurs.
 .. Pour ce qui est du *Nazili* ou Viatique pour les malades, les Mingreliens font comme
 .. les Grecs, en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du Jeudi Saint, en
 .. mémoire de la Côte de Notre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans
 .. un Ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelque vase décent, ces Prêtres Colchéens le
 .. mettent dans une bourse de toile ou de peau, qui d'ordinaire est grasse & sale, la
 .. portant toujours attachée à la ceinture par-tout où ils vont, & quelque chose qu'ils
 .. fassent, même là où ils se comportent avec le moins de révérence & de respect, ni
 .. plus ni moins que si c'étoit une pièce de chair. Et comme ils sont souvent ivres, ils
 .. se frottent alors à terre avec cette bourse à la ceinture, sans y avoir nul égard. Quand
 .. ils se deshabillent & se couchent, ils la mettent sous leur chevet avec leurs habits, ou
 .. dans un autre endroit. Quand il se présente quelque malade qui demande le Viatique,
 .. ils le lui portent, ou bien s'ils ne se soucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoient
 .. par celui-là même qui est venu les avertir, soit homme, ou femme, ou enfant. Et
 .. parce que ce *Nazili* ou Viatique qu'il envoie, est quelquefois un peu trop dur, selon
 .. qu'il est vieux fait, pour le faire avaler au malade, on le prend avec les mains pour le
 .. casser & réduire en petits morceaux, sur un plat ou sur une pierre, sans se mettre en
 .. peine des miettes qui en tombent, & de celles qui s'attachent aux mains ; & le met-
 .. tant dans un peu de vin, ou le donne à boire au malade, en priant l'Image de ne le
 .. pas tuer. Quand ces gens boivent ainsi ce Viatique pulvérisé, il en reste ordinairement
 .. la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue & fort épaisse ;
 .. mais cela ne leur fait point de peine ; ils s'essuient avec la main, ou avec la manche
 .. de leur chemise, ou avec quelque autre chose.

(a) *Quidpiet etaliter sacrificia sola condus. Levit. II.*

• Peu de gens prennent ce Viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la maison du malade. C'est pourquoi au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans le vin en une bouteille oualebasse qu'on met dans un coin, & l'on observe ce qu'il devient; sur quoi on juge du succès de la maladie. Car si le *Nazili* va au fond de la calebasse, c'est mauvais signe, & que le malade mourra; s'il nage au-dessus, c'est signe du contraire. Ce *Nazili* est fait de farine, de vin & de sel. Il n'y a point d'eau comme au pain Eucharistique, parce que, disent-ils, s'il y en avoit, il ne durerait pas toute l'année. Or sçavoir si ce composé est matière propre à consacrer, & s'il est vrai pain, c'est de quoi je me rapporterai au jugement des Sçavans. A la fin de l'année, les Prêtres qui ont du *Nazili* de reste, le portent sur l'Autel, & le laissent-là où les souris le mangent. Ainsi se consume ce Saint Viatique; & telle est la révérence en laquelle ils l'ont & avec laquelle ils s'en servent: d'où il est facile de juger quelle est leur foi & croyance sur le sujet du Saint Sacrement.

De la Pénitence.

• CES Peuples ont le Sacrement de la Pénitence, qu'ils appellent *Gandoba*. Ils appellent les péchés *Zoggia*, la Contrition *Zodna*, l'Attrition *Sinannli*. Ils sçavent tout cela: cependant ils ne se confessent point, non plus les Séculiers que les Ecclésiastiques, non pas même à l'article de la mort; & si quelqu'un entr'autres se résout à se confesser, il faut que *habeat in bonis* pour payer le Confesseur. Il arriva un jour qu'un Seigneur nommé *Patazoluchia* s'étant confessé au Catholico, il lui donna cinquante écus: mais comme il voulut se confesser une autre fois, le Catholico ne voulut point recevoir sa Confession, disant qu'il lui avoit trop peu donné la première fois. On conte d'un autre Gentilhomme, que s'étant confessé à un Evêque, il lui fit présent d'un cheval & de plusieurs autres choses. Cet Evêque retournant chez lui avec ce présent, rencontra le fils de ce Gentilhomme, & le remercia de ce que son pere lui avoit tant donné. *Comment, lui dit ce fils, mon pere a fait de si grands péchés, & il ne donne pas plus de chose à son Confesseur? J'en suis honteux: mais je réparerai la faute, & je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses.* C'est qu'il croioit que ceux qui font de plus grand péchés, sont aussi obligés de faire des présents plus considérables au Confesseur. Il y a donc très-peu de gens en ce pays qui se confessent, & j'aurois presque dit personne. Si quelqu'un le fait, ce qu'il fait est plutôt un sacrilège qu'une véritable Confession; car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, & cache la plus grande partie de ses péchés. Delà vient que quand ils font quelque méchante action, qu'ils trouvent eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient, selon ce qu'on tient communément chez eux, que quand on fait un grand péché, il faut faire une bonne œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre est de consacrer une Image, ou de faire des présents à des Images, comme des draps de soie, ou de l'argent, avec quoi ils croient que leurs péchés sont effacés sans autre Confession. Cette erreur est originaire des Grecs. Les Evêques pratiquent la même chose, & tout le Clergé dans tout l'Orient; ce qui vient de ce que les anciens Canons suspendant des Ordres pour toujours les Clercs qui vivent en adultère, ils ne se confessent point, de peur de se découvrir leurs péchés: les uns aux autres, ou de se rendre suspects, & ensuite d'être privés de leurs Bénéfices. Ils autoient raison de craindre la suite de la Confession, si ces Canons parloient du Tribunal intérieur de la Pénitence: mais ils ne parlent que de l'extérieur.

• A présent ces Révérends Ecclésiastiques, au lieu de se confesser, vont se laver dans la rivière avant que de célébrer la Messe, & prétendent satisfaire avec cela au précepte de la Confession. Pareillement quand ils doivent faire le Sacrifice dit *Sacros*, où assistent plusieurs Papas, ils vont tous se laver auparavant au fleuve, & durant une semaine ils s'abstiennent de voir leurs femmes; avec quoi ils s'imaginent & se flattent qu'ils ont autant fait que s'ils s'étoient confessés. Une autre raison qu'ils ont de ne se pas confesser, est que tant les Evêques que les Prêtres ne gardent point le secret de la Confession, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont on s'est confessé, s'en entretenant même souvent en présence du Pénitent.

• Les Mingreliens se persuadent d'ailleurs, que pourvu que l'on ait son Confesseur, ou *Monzuary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de se confesser du tout; c'est pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelque homme d'Eglise, Evêque, ou Berc ou Prêtre, il n'importe, qui soit renommé pour la vertu, pour son sçavoir, & pour être bon Chrétien. Ils lui portent un présent, chacun selon ses moyens, & le

• pient

» pri
» ch
» ben
» lui
» leur
» ave
» fell
» ses
» E
» ign
» Evê
» qu'
» Ces
» péci
» lola
» de J
» Acc
» que
» de t
» con
» ils r
» & c
» qu'u
» sur-
» me d
» & q
» le u
» A c
» Chard
» me de
» Prêtre
» testati
» vous
» merce
» n'en e
» je vou
» & à l'
» lui se
» nent a
» & non

» JE
» parm
» aupr
» ment
» mais
» le Ba
» Cath
» qui é
» live,
» Huil
» Difo
» fespérés

(4) T

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 189

« prient de vouloir être leur Confesseur. Quant à lui, il reçoit le présent, & acceptela
 « charge d'être leur Confesseur : mais ils ne se confessent jamais, & s'il arrive qu'ils tom-
 « bent malades, ils envoient bien querir ce Confesseur, ou bien ils se font porter chez
 « lui, mais ils ne se confessent pas pour cela. Le plus de service qu'il leur rende, est de
 « leur faire de l'eau bénite, avec laquelle il les aspergera, puis de laver quelque Image
 « avec de l'eau qu'il donne à boire au malade, en récitant quelques Oraisons. Les Con-
 « fesseurs ont de droit, lorsque leur Pénitent meurt, le dernier cheval dont il s'est servi ;
 « ses habits, & tout ce qu'il avoit sur lui quand il l'est venu voir.

« Ils sont bien davantage ces pauvres gens, aveuglés par la cupidité insatiable de leurs
 « ignorans Evêques. Ils vont, quand ils sont en santé, trouver ou le Catholico, ou un
 « Evêque, ou leur Confesseur, & se font donner par écrit l'Absolution, tant des péchés
 « qu'ils ont commis par le passé, que de tous ceux qu'ils commettront pendant leur vie.
 « Ces ignorans la leur accordent, & leur délivrent un Acte d'Absolution de tous leurs
 « péchés commis & à commettre, sans Confession préalable : mais comme ces sortes d'Ab-
 « solutions coutent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le Patriarche
 « de Jérusalem en donna une au Prince, qui l'acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet
 « Acte d'Absolution, & qu'il est malade à la mort, on le lui met à la main ; & ils croient
 « que cela suffit pour être sauvé, sans Confession ni autre Cérémonie, aiant l'Absolution
 « de ses péchés entre ses mains. Telle est l'ignorance de ce misérable Peuple, qui ne se
 « confesse point. Quand on leur parle de se confesser, ce qui m'est arrivé plusieurs fois,
 « ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'est qu'ils ignorent ce que c'est que péché,
 « & en quoi il consiste, n'aiant personne qui le leur enseigne. Il arrivera quelquefois
 « qu'un homme près de mourir formera un acte de repentance de ses péchés en général,
 « sur-tout s'il y a quelque Religieux qui le lui suggère : mais ils meurent la plupart com-
 « me des bêtes. A quoi il faut ajouter que les Prêtres ignorent la forme de l'Absolution,
 « & qu'ils ne savent faire autre chose auprès d'un malade, que de prier l'Image quel-
 « le ne le tue point, & qu'elle ne soit pas en colere ».

A ce récit du P. Zampi nous joindrons celui d'une aventure plaisante rapportée par
Chardin (a) & qui vient ici assez à propos. Il y avoit à Gory (en Georgie) une fem-
 me de mauvaise vie qui tomba malade, & qui crut en mourir. Elle envoya querir un
 Prêtre, se confessa, lui déclara toutes ses débauches, & lui fit ensuite de grandes pro-
 testations de ne plus souffrir d'hommes que son mari. Le Prêtre lui dit : *Madame, je*
vous connois trop pour le croire. Il vous sera assurément impossible de rompre le com-
merce que vous avez avec tant de galans. Mais ce que je vous demande est que vous
n'en entreteniez que deux ou trois an plus avec ma permission, & à la condition que
je vous imposeraï. La femme indignée de la proposition de son Confesseur, le chassa,
 & à l'heure même fit venir un Capucin, à qui elle conta ce qui venoit d'arriver, &
 lui fit ensuite sa Confession. On trouve dans le même endroit, que les Prêtres ordon-
 nent aux Pénitens qui se confessent d'avoir pris le bien d'autrui, de le leur donner,
 & non de le rendre aux propriétaires ; de sorte qu'il ne se fait jamais de restitution,

De l'Extrême - Onction.

« Je n'ai jamais pu découvrir, que le Sacrement de l'Extrême-Onction fût en usage
 « parmi ce Peuple. Je me suis trouvé chez plusieurs d'entr'eux à l'heure de leur mort,
 « auprès desquels étoient des Prêtres : mais ils ne leur administroient point ce Sacre-
 « ment. J'ai aussi interrogé là-dessus plusieurs de leurs Cleres, tant Moines que Prêtres ;
 « mais ils m'ont tous répondu, que l'onction de l'Huile sainte ne s'administre que dans
 « le Baptême, duquel ils font consister toute l'essence dans l'onction de cette Huile, que le
 « Catholico fait, comme nous l'avons observé ci-dessus. Il y a pourtant quelques gens,
 « qui étant malades font appeler un Bere, lequel bénit un peu d'huile de noix ou d'a-
 « live, & en oint le malade : mais cela n'est pas l'Extrême-Onction ni les saintes
 « Huiles ».

Disons ici un mot du deuil de ces Peuples. C'est, selon *Chardin* (b) un deuil de dés-
 espoir. Lorsqu'une femme perd son mari ou un proche parent, elle déchire ses ha-

(a) Tom. I. pag. 173.
 Tome III.

(b) *Ibid.* pag. 113.

bits, elle se dépouille nue jusqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enlève avec les ongles la peau du corps & du visage, elle se bat le sein, elle crie, hurle, grince les dents, écume, fait la furieuse & la possédée dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une manière aussi singulière. Ils déchirent leurs habits, se font raser la tête & le visage, & se battent la poitrine.

Le Deuil dure quarante jours, étant furieux les dix premiers, comme on vient de le dire, & diminuant ensuite successivement. Durant ces dix premiers jours, les parens du mort & grand nombre d'hommes & de femmes de toutes conditions viennent le pleurer. Cela se fait en cette manière. Ces personnes se rangent en ordre autour du cadavre, & déchirées, comme on l'a dit, elles se battent des deux mains la poitrine, en criant, *Faib; Faib.* Les cris & les coups sont mesurés, & rendent un son effroyable. Tout cela forme une affreuse image de désespoir, qu'on ne peut regarder sans frémir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête, & se tient dans un profond silence; & puis tout d'un coup il jette un grand cri, & se rejette dans ses premiers emportemens. Le dernier jour, qui est le quarantième, on enterre le mort. *Tournesfort (a)* dit que le Catholico met sur la poitrine du défunt une lettre, par laquelle il prie Saint Pierre de lui ouvrir la porte du Ciel. Cela se fait même avant que de le mettre dans le suaire. Cet Auteur ajoute, que les Mahométans en font autant pour Mahomet. Quoiqu'il en soit, le jour de l'enterrement on fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous les voisins, & à tous ceux qui sont venus pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'Evêque dit la Messe, & ensuite prend de droit tout ce qui seroit à la personne du mort; son cheval, son habit, ses armes, son argenterie, s'il en a, & les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrelie: cependant on est obligé de les faire solennellement. L'Evêque dit une Messe des Morts par coutume pour le grand profit qui lui en revient. On vient de même pleurer le mort par coutume, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lorsqu'un Evêque meurt, c'est le Prince qui lui fait dire la Messe des Morts le quarantième jour du deuil, & qui prend tous ses biens, hors ses immeubles.

Le P. *Archange Lamberti* dit (b) qu'en quelques endroits de la Mingrelie, par une charité barbare, on ôte le chevet de dessous la tête du mourant, & même tout ce qui peut la soutenir, afin que cet agonisant soit promptement étouffé. Cet usage est digne d'un Peuple, chez qui les gens de qualité (c) tiennent si fort à l'honneur d'être bourreaux, qu'ils regardent comme la plus belle illustration de leur famille d'en pouvoir compter un grand nombre parmi leurs Ancêtres. Le motif de cette gloire est la fautive conséquence d'un principe très-véritable, qu'il n'y a rien de si beau que d'exécuter la Justice. Au reste le festin pour les Morts & les quarante jours de deuil se comptent parmi les usages des anciens Scythes; & c'est d'eux encore, ou de leurs voisins, que les Mingreliens ont hérité cette coutume barbare d'avancer la mort d'un malade désespéré. Le seul moyen de justifier cet usage, seroit de leur supposer une espèce de pitié, qui les porte à abrégér les souffrances d'un mourant.

De l'Ordre, & du Célibat des Prêtres.

« Les Evêques Mingreliens ont conservé la mémoire du Sacrement de l'Ordre, à cause
« du gain qu'ils en tirent; car un Catholico ne consacre point d'Evêque à moins de cinq
« cens écus, & un Evêque n'ordonne point un Prêtre, que pour le prix d'un bon che-
« val. Mais je n'ai jamais pu sçavoir de quelle manière ces gens sont promûs aux Or-
« dres.

« La Loi du Célibat a toujours été en grande estime chez les Grecs & chez les autres
« Orientaux; & afin qu'il ne se commit rien de déshonnéte entre les Ecclésiastiques, ils
« ont permis à leurs Prêtres de se marier une fois en leur vie avec une fille vierge, ayant
« que de prendre les Ordres sacrés, laquelle étant morte, ils seroient obligés de vivre
« en veuvage. Mais ce Révérend Clergé de Mingrelie faisant toujours mine de suivre les
« Rits Grecs, a trouvé moyen d'é luder la force de cette Loi austère; car la même fille qu'un
« homme qui veut se faire Prêtre épouse avant son Ordination, il l'épouse de nouveau après

(a) *Tournesfort*, Lettre XVIII. de ses *Voyages*.

(b) *Raïsson de la Mingrelie*, Tom. VII. du *Recueil de* Voyages au Nord.

(c) *Tournesfort*, Lettre XVIII.

R
" l'O
" Or
" Or
" pui
" fut
" la
" lui
" l'Ev
" l'Ev
" Ma
" l'éc
" la F
" car
" Jan
" Bap
" reçu
" qui
" clar
" tenu
" on l
" voit

" L
" Com
" chie
" une
" tous
" Ten
" men
" pend
" liber
" les é
" un f
" & ce
" amis
" vre à
" nom
" naire
" en m
" la fe
" & jo
" gnée
" avec
" Ils se
" de ce
" l'Épo
" du p
" carac
" pour
" peu,
" Acco
" où ell
" cordé
" Elle s
" de vi

(c) B

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 191

« l'Ordination avec dispense de l'Evêque, prétendant que l'Ordination rompt le Mariage
 « Or si cette femme meurt, ils prétendent qu'ayant pu se marier par dispense après leur
 « Ordination, ils peuvent le faire encore; & sur cela ils passent à de secondes noces, &
 « puis à de troisièmes & à de quatrièmes, & tant qu'ils veulent, les Evêques ne leur res-
 « fusent jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher. Car il faut observer, que
 « la dispense pour de secondes noces coûte à un Prêtre le double de ce que la première
 « lui a coûté, celle pour de troisièmes lui coûte le triple, & ainsi de suite; avec quoi
 « l'Evêque qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulté, &
 « sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve ou femme répudiée.
 « Mais s'il arrivoit qu'un Prêtre prit une seconde femme sans dispense de l'Evêque, il
 « seroit déclaré irrégulier, on lui raseroit la barbe & la couronne, & il seroit dégradé de
 « la Prêtrise. Car il faut observer, qu'ils ne croient pas que ce Sacrement imprime de
 « caractère indélébile; bien loin de là, ils réordonnent les Prêtres dégradés, comme si
 « jamais ils n'avoient reçu les Ordres. Ils agissent à cet égard de même qu'à l'égard du
 « Baptême, que plusieurs se font redonner par des Beres, comme si le premier qu'ils ont
 « reçu n'étoit pas assez bon. Il arriva qu'un jour un Prêtre apercevant un jeune garçon
 « qui lui enlevait un cochon, lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut aussi-tôt dé-
 « claré irrégulier, rasé, privé de son Eglise & de son Bénédiction; mais au bout de quelque
 « tems ses amis & les présens qu'il fit l'ayant mis dans les bonnes grâces du Catholique,
 « on lui rendit son Bénédiction; sur quoi on l'ordonna de nouveau, comme si jamais il n'a-
 « voit été Prêtre.

Du Mariage.

« Le Sacrement de Mariage qu'ils appellent *Gorghini*, peut se nommer en ce païs un
 « Contrat de vente, parce que les parens de la femme font marché avec celui qui la re-
 « cherche, de la lui donner à un certain prix, lequel est toujours bien plus grand pour
 « une fille vierge que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme se met par
 « tous moyens à amasser ce dont on est convenu. Il prend les enfans de ses Vassaux ou
 « Tenanciers, lesquels sont non seulement ses sujets, mais comme ses esclaves. Il les
 « mène vendre aux Turcs, afin d'avoir de quoi payer sa femme, laquelle demeure ce-
 « pendant toujours avec ses parens comme auparavant, mais où son futur Epoux a la
 « liberté de l'aller voir de tems en tems; d'où il arrive quelquefois qu'elle est grosse avant
 « les épousailles. Quand le mari a amassé ce qu'il a promis, le pere de l'Epouse prépare
 « un festin solennel qui dure jusqu'au lendemain, où sont conviés ses parens & ses amis,
 « & ceux qui ont traité le mariage. L'Epoux accompagné aussi de ses parens & de ses
 « amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir sa Maîtresse, qu'il déli-
 « vre à son pere ou à ses parens les plus proches, avant que de se mettre à table. Ils lui
 « montrent en même tems le trousseau qu'ils ont préparé pour l'Epouse, lequel d'ordi-
 « naire équivaut au prix que l'Epoux donne pour avoir sa femme. Ce trousseau consiste
 « en meubles & ustensiles de maison, en bétail, en habits, & en quelques esclaves pour
 « la servir, mais qui appartient au mari aussi bien que le reste, à la réserve des habits
 « & bijoux pour l'Epouse. Après le souper, qui ne finit qu'au jour, l'Epouse accompa-
 « gnée de ses plus proches parens, des conviés & des amis, est menée chez son Epoux
 « avec les dons que son pere & ses parens lui ont faits, & à son mari selon ses facultés.
 « Ils font tous ce chemin en chantant & en sonnant des Instrumens. Cependant deux
 « de ceux qui ont traité le mariage prennent les devans, allant à toute bride au logis de
 « l'Epoux annoncer la venue de l'Epouse. On leur y présente aussi-tôt un flacon de vin,
 « du pain & de la viande; & eux, sans mettre pied à terre, prennent le flacon, & en
 « caracolant dans les cours & autour du logis, ils répandent le vin, en faisant des vœux
 « pour une bonne paix entre les Epoux. Ils mettent ensuite pied à terre, mangent un
 « peu, puis s'en retournent au devant de l'Epouse. Quand elle est arrivée au logis de son
 « Accordé, on la mène dans la Sale où toute la famille a coutume de se rassembler, &
 « où elle est alors assemblée. Les amis entrent les premiers, puis les parens, ensuite l'Ac-
 « cordée qui en entrant fait le salut accoutumé, qui est de mettre un genou en terre;
 « Elle s'avance ensuite au milieu de la Sale, où est un tapis étendu, & dessus une cruche
 « de vin, & un chaudron de cette pâte cuite (a) qui sert de pain. Elle renverse la cru-

(a) Ils l'appellent *Gosa*, & les Turcs *Pojla*. Voyez en la description dans *Chardin* Tom. I. pag. 57.

222 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

che de vin d'un coup de pied, & prend à pleines mains de cette pâte, qu'elle jette à gros morceaux par toute la Salle. Cette cérémonie faite, on passe dans une autre chambre où le festin est apprêté. C'est-là la Noce; chacun s'y assied selon son rang. On boit, on mange, on chante, & on passe ainsi tout le jour & toute la nuit suivante, jusqu'à ce qu'on soit si ivre qu'on ne puisse plus demeurer assis. La Noce dure ainsi ordinairement trois ou quatre jours, sans que les nouveaux mariés couchent encore ensemble, parce que la cérémonie du mariage n'est pas faite. Elle se fait toujours en secret, & sans en dire jamais le jour, de peur, disent-ils, que les *Magares* ou Sorciers ne jetaient quelques sortilèges sur les Epoux. Du reste la cérémonie s'en fait en tout tems, soit de jour, soit de nuit, dans la cave ou à l'Eglise; non pas dedans, mais à la porte seulement.

Le Prêtre est là avec les mariés, & le Compère ou Parrain, qu'ils appellent *Megor-ghini*. Le Prêtre tient en main une bougie allumée, & se met à lire. Il y a tout proche sur une table deux couronnes faites de fleurs naturelles ou de soie, avec des houppes pendantes de diverses couleurs; une longue tavaiole ou toilette, avec une aiguille & du fil pour coudre ensemble les mariés; & une coupe de vin, avec des morceaux de pain.

Le Parrain met la tavaiole sur la tête des Epoux, & les court tous deux ensemble par leurs habits. Le Prêtre cependant continue toujours sa lecture sans s'arrêter. Le Compère prend ensuite les deux couronnes, les met sur la tête des Epoux, & de tems en tems, selon que le Prêtre lit certaines Oraisons, il les change & rechange, mettant sur la tête de l'Epouse la couronne qui étoit sur la tête de l'Epoux, & sur l'Epoux celle qui étoit sur la tête de l'Epouse; & cela par trois ou quatre fois. Le Prêtre étant fini la lecture, le Parrain prend le pain & la coupe, rompt le pain en morceaux, dont il met le premier dans la bouche de l'Epoux, & le second dans celle de l'Epouse, & ainsi l'un après l'autre jusqu'à six fois; il prend ensuite le septième morceau pour lui & le mange. Il leur donne de même à boire la coupe l'un après l'autre, à chacun trois fois, & boit le reste; après quoi ils s'en vont en paix.

La tavaiole, ou toilette sous laquelle les Mariés sont debout, est pour marquer la pudicité & l'humilité; ce qui vient des cérémonies des Juifs, comme nous le voyons en Rebecca (a). La couture des Epoux par leurs habits se faisoit anciennement avec deux fils tors ensemble, desquels l'un étoit blanc & l'autre rouge; & c'étoit pour signifier l'union conjugale, qu'on ne doit jamais rompre par la repudiation ou la séparation, comme le remarque (b) Jacques Banus. Mais ces Peuples Mingrelens en font la couture d'un simple fil, avec quoi ils représentent fort juste le peu de durée de leur union conjugale, se séparant & se répudiant fort légèrement. On voit fort souvent entr'eux un mari avoir deux femmes, & quelquefois une troisieme, la première servant de femme de chambre à celle qu'il prend ensuite, ce qui est une ancienne erreur des Juifs. Le pain & le vin dans le mariage est une cérémonie fort ancienne parmi les Chrétiens, parce que les nouveaux mariés recevoient la Communion immédiatement après la Bénédiction nuptiale. Mais ces Peuples qui ont perverti l'usage & le sens de tous les véritables Rits des Chrétiens, ont encore corrompu le sens de celui-ci, en lui donnant toute une autre interprétation; & cela parce qu'ils font la cérémonie du Mariage à toute heure du jour, aussi bien après dîner que devant, auquel tems ils ne peuvent plus recevoir la Communion. Un Prêtre me dit un jour, que ce pain & ce vin que les mariés buvoient & mangeoient ensemble, signifioient qu'ils devoient être également maîtres du boire & du manger; que la toilette dont ils se couvroient la tête, marquoit le lit nuptial; & que le Parrain mangeant & buvant ce qui restoit, contractoit parenté avec les Epoux par cette action, & que c'étoit à lui à ajuster & compoler tous les différends qui survenoient entre les nouveaux mariés. Aussi ils ont une si grande confiance en ce Parrain, que leur maison lui est ouverte & libre comme la sienne propre, & que quand le mari le trouveroit seul enfermé avec sa femme, il n'en auroit aucun soupçon; tant est grande la privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous l'avons observé, & particulièrement les Grands; comme on l'a vu dans la personne du Roi d'Imirette, qui répudia *Tamar* sa première femme, laquelle se maria peu de tems après avec un autre Seigneur, pour prendre la fille de *Taimoras-Can* Prince de Caker;

» &

(a) Gen. XXIV.

(b) Dans son *Traité de la Religion Chrétienne* Liv. XX. | Chap. 146.

(c) E

« & dans celle de *Dadian* Prince de Mingrelie, qui répudia sa première femme qui étoit
 « du pais des *Abcas*, de la famille de *Taraffa* qui est la souveraine, après lui avoir fait
 « couper le nez & les oreilles sur quelques faux soupçons, & prit à femme celle de son
 « oncle encore vivant, de la Maison des *Libardiens*, l'enlevant par force d'entre ses bras.
 « J'en pourrois encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est, que l'habitude de
 « répudier sa femme est en usage particulièrement parmi le menu Peuple. Il y en a qui
 « ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux dif-
 « ferens, afin que quelque part qu'ils aillent ils se trouvent avec leurs femmes. Après tout,
 « la plupart du monde en général se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le
 « cas de stérilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle. Car alors ils disent que
 « Dieu n'a pas fait ce Mariage, & qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait
 « toutes choses bien; qu'ainsi puisque la femme est de méchante humeur, ou qu'elle ne
 « fait point d'enfans, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu n'a point
 « fait ce Mariage; & par conséquent qu'il faut le rompre, & épouser une autre femme.

De l'Office Divin.

« LES Offices Divins & toute la Liturgie sont en Langue Georgienne ancienne &
 « littérale, fort différente de la Langue vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les Ca-
 « ractères en sont aussi différens. Car il y en a de deux sortes, les uns appartenant à la
 « Langue vulgaire, dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires Civiles, & les
 « autres avec lesquels ils écrivent la Sainte Ecriture, les Offices Divins, & tout ce qui
 « appartient à la Religion; ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent & la
 « sachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les Prêtres. Ce ne sont pas seulement
 « les Prêtres qui ne savent ni lire ni entendre l'Ecriture Sainte: ce sont aussi les Evê-
 « ques; de quoi le Peuple reçoit un très-grand préjudice, parce que faute d'entendre
 « l'Ecriture, ils tombent dans des erreurs grossières, non seulement dans les choses de la
 « Foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très-certain, selon Saint
 « Hilaire, que toutes les Hérésies sont venues de l'Ecriture mal entendue. Il y a fort peu
 « de Mingreliens qui sachent lire & écrire. Les femmes en savent beaucoup davan-
 « tage. Il y en a même quelques-unes qui se mêlent de faire les Docteurs, & de parler
 « de ce qui les passe; ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort ju-
 « tement leur appliquer ce que disoit autrefois Saint Basile au Chef de cuisine de l'Em-
 « pereur Valens: (a) *Mélez-vous de faire des ragouts, & non pas de mettre la Religion*
 « *à toutes sortes de sausses.* Les Prêtres chantent rarement l'Office, ou pour mieux dire,
 « ils ne le chantent presque jamais: mais seulement les Evêques, & les Bèves ou Moines,
 « le font quelquefois le matin ou le soir, sur-tout dans le Carême. Alors ils ont cou-
 « tume de faire deux Chœurs, entre lesquels il y a un Lecteur qui prononce à haute voix
 « ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de tems en tems, à la manière Grecque. Il faut
 « observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand
 « il n'y en auroit qu'un seul, ce qui vient de ce qu'ils n'ont point de connoissance de la
 « Musique, n'ayant qu'un chant désagréable & mal accordant.

« Le chant est fort ancien parmi les Chrétiens, quoique de tout tems il y ait eu divers
 « Hérétiques qui l'avoient en horreur. Moïse avec tout le Peuple d'Israël, hommes &
 « femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la Mer Rouge (b) où les Egyp-
 « tiens furent noyés. Saint Basile dit (c) que de son tems on chantoit communément
 « dans l'Eglise dans tout l'Orient: mais l'Eglise de Laodicée ordonna qu'il n'y auroit que
 « les Chantres, qui chanteroient les Pseaumes dans l'Eglise. Ces Peuples de Mingrelie,
 « faute de Maîtres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant, & en abusent en
 « chantant les Hymnes & la Messe dans leurs maisons particulières, & dans leurs caves,
 « contre la défense (d) de Dieu.

(a) *Tuum est de pulmentis cogitare, non sacramenta sacra*

(b) Exod. XV. v. 10.

(c) Epit. 63.

(d) *Vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem*
videris, sed in loco quem elegerit Dominus, ut ponas nomen
suum ibi. Deuter. Cap. XII.

Du Signe de la Croix, & de la manière de Prier.

„ COMME les Mingreliens n'ont point de caractère qui soit propre & particulier à leur
 „ Langue, ils se servent du caractère Georgien, pour écrire tant l'Écriture Sainte, que
 „ les autres choses appartenantes à la Religion; ce qui fait qu'ils savent presque tous le
 „ Georgien. Ils font le Signe de la Croix comme les Grecs, portant la main du côté
 „ droit à l'épaule gauche. En disant ces mots, *Zachelita Mami zata*, c'est-à-dire, *An*
 „ *nom du Pere*, ils mettent la main à la tête; puis disant *dazi zeda*, c'est-à-dire, *du*
 „ *Fils*, ils la descendent à l'estomac; enfin disant *da Zulfiminda zata*, c'est-à-dire, *du*
 „ *Saint Esprit*, ils la mettent premièrement à l'épaule droite, & après à la gauche. Ils
 „ se servent de ces termes-ci pour exprimer la Sainte Trinité: *Mama Pere*, *Zeda Fils*,
 „ *Zulfiminda Saint Esprit*; *Sambra erli Gomerti*, trois Personnes en un seul Dieu. Ils
 „ font cette profession de bouche, mais ils n'en entendent point le sens. Ils font donc,
 „ comme je l'ai dit, le Signe de la Croix à la Grecque, portant la main premièrement à la
 „ droite, & ensuite à la gauche, pour confirmer par-là leur Hérésie, que le Saint Esprit
 „ est moindre, & qu'ainsi il faut le mettre à la gauche, abusant ainsi du Mystère de la
 „ Sainte Trinité démontré en Isaac Chap. 40. *Qui appendit tribus digitis nolam terræ.*

„ On peut dire que tous ceux qui croient & confessent la Sainte Église Romaine, font
 „ le Signe de la Croix en portant la main de l'épaule gauche à la droite, pour montrer
 „ qu'ils sont passés de la malédiction à la bénédiction; au lieu que ceux qui se font re-
 „ tités de l'Église Romaine, ont passé de la bénédiction à la malédiction. Il y en a peu,
 „ & peut-être pas un, qui sache que le Signe de la Croix qu'ils font, soit le signe du
 „ Chrétien. Ils croient que ce Signe est de manger du Cochon. Et véritablement, si
 „ c'étoit-là le signe du Chrétien, les Mingreliens mériteroient à juste titre le nom de
 „ Chrétiens, n'y ayant point de Nation au monde qui mange tant de chair de pourceau
 „ que celle-là. Il est quelquefois arrivé à nos Révérends Peres d'expliquer le Mystère
 „ de la Très-Sainte Trinité à quelques-uns, qui sembloient y prendre plaisir. Il y en avoit
 „ entr'eux qui le comprenoit, comme il paroïsoit, tant aux applaudissemens qu'ils don-
 „ noient à leurs démonstrations, qu'à diverses questions qu'ils leur faisoient dans le dis-
 „ cours. Mais tout à coup ces étranges Mingreliens se mettoient à demander à ces Peres,
 „ s'ils étoient Chrétiens; s'il y avoit des Chrétiens dans leur pais, & si l'on y mangeoit
 „ de la chair de Cochon; comme aussi s'il y avoit du vin, & si nous en buvions, estimant que
 „ l'essence du Christianisme consistoit à boire du vin, par opposition aux Mahométans
 „ qui n'en boivent point. Ils font toujours le Signe de la Croix avant que de manger;
 „ & s'il y a un Prêtre à table, ils ne boiront point sans lui demander sa bénédiction
 „ auparavant, en lui disant, *Sandoba Patoni*, c'est-à-dire, *Bénissez-nous, Monsieur*; à
 „ quoi il répond, *Guida Gomert*, c'est-à-dire, *Dieu vous bénisse*. Ils ont aussi demandé
 „ souvent la bénédiction à nos Peres, non seulement à table, mais en les rencontrant en
 „ chemin; & c'est la coutume de ces Peuples, quand ils rencontrent quelque Bère ou
 „ Prêtre, d'arrêter son cheval pour lui demander la bénédiction.

„ Ils font encore le Signe de la Croix quand ils vont se battre, quand ils entendent
 „ sonner la Cloche ou le Bois sacré pour dire la Messe, & quand ils éternent. C'est
 „ alors la coutume que tous ceux qui sont présens leur disent, *Scaloba*, c'est-à-dire, *la*
 „ *grâce de Dieu*, ou *Dieu vous assiste*; & eux se mettant la main au front, & pliant le
 „ genou comme pour se prosterner, répondent, *A faszemi rozeba*, qui veut dire, *Je*
 „ *vous rends mille grâces*. Quand ils vont en voyage, & qu'ils passent devant quelques
 „ Église, ils disent à chaque fois, *Dideba Gomert*, c'est-à-dire, *Dieu soit loué*, & conti-
 „ nuent leur chemin.

„ Voici leur manière extérieure de prier Dieu. Premièrement quand ils se lavent la
 „ face le matin, ils invoquent & louent le nom de Dieu, en disant, *Dideba Gomert*, &
 „ autres semblables prières. Après être habillés, ils sortent de la Chambre, & en se tour-
 „ nant vers l'Orient, ils font deux ou trois Signes de Croix, répétant les mêmes choses;
 „ ensuite ils font une inclination de tête, après quoi leur prière est finie. Les Chrétiens
 „ prioient ainsi anciennement tournés vers l'Orient; & Saint Basile dit que les Apôtres
 „ l'avoient ainsi enseigné aux Chrétiens. Il faut observer que les Mingreliens prient tou-
 „ jours debout; ce qui n'étoit point en usage dans toute l'Église ancienne; mais tantôt
 „ les Chrétiens prioient debout, tantôt à genoux, comme le remarque *Baronius*, sous
 „ l'Ann. 58. Ils prient aussi la tête couverte, ainsi que les Gentils qui, au rapport de *Phi-*
 „ *larque*, adoroient leurs Dieux étant couverts. Saint Paul enseigne dans l'Épître aux

„ Ce
 „ m
 „ cè
 „ ce
 „ An
 „ &
 „ bo
 „ bla
 „ qu

„ for
 „ fin
 „ que
 „ dro
 „ fon
 „ on
 „ la
 „ vié
 „ a li
 „ mé
 „ le S
 „ tuil
 „ la
 „ nu
 „ tou
 „ neu
 „ par
 „ les
 „ cha
 „ pui
 „ I
 „ le n
 „ fait
 „ invi
 „ E
 „ Sac
 „ des
 „ fem
 „ Car
 „ nen
 „ un à
 „ Apr
 „ répa
 „ l'ex
 „ si ar
 „ T
 „ des
 „ de v
 „ d'en
 „ en l
 „ mai
 „ qu'il

(a)
 (b)
 trouve d
 précid

particulier à leur
 Sainte, que
 presque tous le
 main du côté
 est-à-dire, *An*
 est-à-dire, *du*
 est-à-dire, *du*
 la gauche. Ils
 ere, *Zeda* Fils,
 seul Dieu. Ils
 Ils font donc
 nièrement à la
 le Saint Esprit
 u Mystère de la
molam terra.
 Romaine, font
 pour montrer
 qui se font re-
 Il y en a peu,
 soit le signe du
 rituellement, si
 titre le nom de
 air de pourreau
 uer le Mystère
 r. Il y en avoit
 mens qu'ils don-
 nent dans le dis-
 der à ces Peres,
 on y mangeoit
 s, estimant que
 x Mahométans
 ue de manger:
 sa bénédiction
 , Monsieur : à
 aussi demandé
 rencontrant en
 quelque Bête ou

ils entendent
 ernuent. C'est
 est-à-dire, *la*
 , & pliant le
 veut dire, *Je*
 devant quelque
 loué, & conti-

ils se lavent la
eba Gomert, &
 , & en se tour-
 mêmes choses.
 Les Chrétiens
 que les Apôtres
 mens prient tou-
 : mais tantot
Avantius, font
 rapport de *Pho-*
 m Epéute aux

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 195

Corinthiens, qu'il faut prier découvrir. Ils mettent en priant la main au front, & en même tems ils font une profonde inclination. Après que leurs prières sont terminées, ils font trois fois le tour de l'Eglise, en manière de Procession, toujours en priant : ce qui est une pratique des premiers fidèles, comme nous le lisons (a) dans Saint Jérôme. Au reste leurs prières sont un discours familier avec l'Image devant laquelle ils s'arrêtent, & à laquelle ils se font d'abord adressés, lui disant de leur donner une bonne santé, une bonne récolte ; qu'elle leur fasse trouver le larron qui les a volés, & autres choses semblables. Mais ce qu'ils lui demandent principalement & avec une grande ardeur, est qu'elle détruise leurs ennemis, & leur donne la mort.

Des Sacrifices.

LES Mingreliens ont des Sacrifices qu'ils appellent *Oquamiri*, (b) qui sont de trois sortes. Dans les premiers on tue des bœufs, des vaches, des veaux ou d'autres bêtes semblables, & on ne sçavoit le faire sans un Prêtre, lequel étant venu, récite quelques Oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle jusqu'à la peau en cinq endroits, avec une bougie qu'il tient allumée. Ensuite il mène la victime autour des personnes pour le salut desquelles se fait le Sacrifice ; & puis on l'immole, on la tue, & on la cuit ou toute entière, ou la plus grande partie. Lorsqu'elle est cuite, on la met sur une table dressée au milieu de la Sale. Les gens de la maison & les Convivés se rangent à l'entour, ayant une bougie allumée à la main : celui pour qui on a immolé la bête se met à genoux devant cette chair, ayant aussi une chandelle allumée à la main & le Prêtre dit ses Oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le Sacrifice, & ses parens avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile ou autre chose, à côté de la victime ; & le Prêtre coupant un morceau de la chair, la roune sur la tête de celui ou de ceux qui en font l'offrande, & leur en donne à manger. Alors tous les Assistans s'approchent autour d'eux, tournent leurs bougies autour de leur tête, & les jettent ensuite dans le feu où est l'encens. Après cela ils prennent tous leur place. Le Prêtre est assis seul. Une bonne partie de la victime lui appartient ; car de ce qui est cuit il a les intestins entiers, & de ce qui est cru il a la tête, les pieds & la peau : c'est-là son paiement pour la Messe qu'il aura dite pendant que la chair étoit à cuire. Chacun des Assistans peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais sans emporter rien de ce qu'on a servi devant lui. Il n'y a que le Prêtre seul qui puisse emporter, outre sa part, ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a donné.

Dans les seconds Sacrifices on l'on immole seulement du menu bétail & des Cochons, le ministère du Prêtre n'est pas nécessaire, non plus que les bougies & l'encens. On les fait pour la prospérité de sa famille & de ses parens. Cependant on ne laisse pas d'y inviter presque toujours le Prêtre, qui dit la Messe, & est du festin en récompense.

Dans les troisièmes ils offrent du sang, de l'huile, du pain & du vin. Ce sont les Sacrifices des Morts. Ils tuent sur leurs tombeaux qui sont faits de bois de Noier, des veaux, des agneaux & des pigeons, & répandent dessus l'huile & le vin mêlés ensemble. Outre ces Sacrifices, ils en font un tous les jours à table de vin seulement. Car la première fois qu'ils veulent boire, soit chez eux, soit chez leurs amis, ils prennent une coupe pleine de vin ; & avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie un à un, faisant des vœux à haute voix pour la prospérité & le bonheur de chacun. Après cela ils se mettent à invoquer le nom de Dieu, ensuite panchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans un autre vase, & l'offrent à Dieu, à l'exemple du Roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethléem (c) qu'il avoit si ardemment désiré de boire, sans vouloir en goûter.

Tous les autres Sacrifices sont aussi à l'exemple des Juifs, car les deux premiers sont des Sacrifices pacifiques, & le troisième est une Libation. Ils font un autre Sacrifice de vin en l'honneur de Saint George. Au tems des vendanges ils emplissent une pitaille d'environ vingt flacons, plus ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à Saint George, en le mettant à part. Ils boivent & boivent au tems ordonné qui est à la S. Pierre, mais pas devant ; & ils boivent plutôt de l'eau, que d'y toucher avant ce terme. Lorsqu'il est arrivé, le Chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à

(a) Ep. 7. 12. & 22.
 (b) Voyez M. Simon, *Bibliothèque Critique* Tom. I. II. de chose qui approche de la superstition, elles ne contiennent rien de blâmable.
 (c) 1^{er} Paralip. II. 18.
 trouve dans ces sacrifices quelque imitation des *Agnes*, & l'encens même, & qu'en étant de ces Cérémonies tout peu

„ l'Eglise d'*Iffori* qui est dédiée à Saint George, y fait son Oraison, ensuite il revient
 „ chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, & ils prient tous ensemble
 „ autour du tonneau consacré, ayant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage
 „ & des ciboules ou des poireaux. Ils tuent ensuite un veau, ou un chevreau, ou un
 „ cochon, dont le pere de famille versé le sang autour du tonneau; & après avoir encore
 „ prié, ils vont boire & manger.

„ Les Mingreliens font divers autres *Oquamiri*, ou Sacrifices de pitannes ou grands vases
 „ de vin à divers Saines, dont ils ne boivent qu'au tems prescrit. L'un de ces Sacrifi-
 „ ces qu'on appelle *Samicanglars*, est en l'honneur de Saint Michel Archange. Un autre
 „ est en l'honneur de Saint Quirice. Un autre est appellé *Sangoronti*, & se fait en l'hon-
 „ neur de Dieu. Dans le premier Sacrifice de ces trois-là ils tuent un petit cochon & un
 „ coq. Dans le second ils offrent un petit cochon & un pain, & invitent des Etrangers
 „ à l'un & à l'autre; mais personne n'est invité au troisieme; ceux de la maison y assistent,
 „ & y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toujours quelque pièce de menu bé-
 „ tail.

„ Enfin ils ont par-dessus tout cela encore beaucoup d'autres Sacrifices durant l'année,
 „ que je passe sous silence pour n'être pas trop long, & parce qu'ils sont tous semblables en
 „ Ceremonies & en Oraisons, leurs Oraisons ne se faisant qu'en buvant & en mangeant.
 „ Quand le jour d'un de ces Sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu. Mais
 „ ce jour-là n'est pas grand à l'honneur & à la gloire de Dieu, puisqu'ils ne l'emploient
 „ pas à aller à l'Eglise, à entendre la Messe, à prier, à faire de bonnes œuvres; mais
 „ parce qu'ils le passent à boire & à manger, en priant Dieu qu'il les bénisse, & qu'il
 „ extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la Messe, ils font d'abord un peu de révé-
 „ rence à l'Image, avec un demi signe de Croix, la priant comme ils font à l'ordinaire;
 „ après quoi ils caquettent, rient, chantent & boutonnet comme s'ils étoient dans la
 „ rue.

Des Fêtes.

„ LES Fêtes de ces Peuples sont de différentes classes. Ils observent celles de la pre-
 „ miere en s'abstenant de tout travail, comme de cuire du pain; & en allant à la Mes-
 „ se. Celles-là sont le jour de Noël, qu'ils appellent *Christe*; le premier jour de l'An,
 „ qu'ils appellent *Kalende*; l'Annonciation qu'ils nomment *Kareba*; le Dimanche des Ra-
 „ meaux qu'ils appellent *Rajoba*; Pâques, ou *Tanapos*; & le Dimanche suivant auquel
 „ ils donnent le même nom.

„ Aux Fêtes de la seconde classe, ils travaillent jusqu'à l'heure de la Messe, que plu-
 „ sieurs vont à l'Eglise pour y faire la procession. Dans cette classe sont les Fêtes qu'ils
 „ appellent *Ziaricorchia*, qui est l'Epiphanie, auquel jour ils vont en Procession à la ri-
 „ viere, en mémoire du Baptême de Jesus-Christ au Jourdain à pareil jour; *Pertoba*
 „ *Mersoba*, mots qui signifient *Oraison pour les yeux*, qui est la St. Pierre; *Marisina*, ou
 „ l'Assomption de la Vierge; *Gigà Puchioani*, le jour des Cendres; & *Piavrisa magle-
 „ ba*, l'Exaltation de la Croix.

„ Les Fêtes de la troisieme classe, desquelles ils ne font pas grand cas, & où ils tra-
 „ vaillent tout le long du jour, sont *Tarifqueta*, la Découlation de St. Jean-Baptiste;
 „ *Peris Zolaba*, la Transfiguration; *Gniereoba*, le jour du miracle du Beuf de St. Geor-
 „ ge; *Cipias soba*, qui est la Fête & la Foire de *Siparias*, lieu de notre habitation. On-
 „ tre ces Fêtes, il y a plusieurs jours dans l'année que ces Peuples superstitieux obser-
 „ vent avec soin, chacun selon sa dévotion particuliere, étant d'eux-mêmes assez portés
 „ à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier Lundi de l'année, & celui de
 „ chaque mois qu'ils appellent *Lundis nouveaux*.

„ Mais le jour que l'on observe le plus solennellement en Mingrelie, est le premier
 „ jour de l'An, parce qu'ils croient que de ce jour-là dépend le bonheur des autres du-
 „ rant tout le cours de l'année. Les Ministres & les Courtisans qui ont quelque Charge
 „ auprès du Prince, vont à la Cour la veille, passent la nuit aux environs du Palais;
 „ & le lendemain matin s'étant tous assemblés, le Grand-Maire de la Maison porte la
 „ Couronne du Prince, couverte de pierres; le Maire de la Garde-robe porte dans
 „ un bassin les plus beaux bijoux, l'Echançon la plus belle coupe, le Chef de Cuisine
 „ la plus grande marmite; le Grand Ecuyer mène le plus beau cheval, le Chef des Pasteurs
 „ le plus beau bœuf, & ainsi chacun, selon son Office, porte ou conduit ce qu'il a de plus
 „ considerable en sa Charge. Ils vont tous en forme de Procession au Palais du Prince; &

„ derrière

(*) C
 Témil.
 (6) J
 (7) P

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 197

derrière vont tous les Prêtres & les Evêques revêtus de leurs habits Pontificaux, portant les Images dans leurs mains, & chantant à haute voix *Kyrie eleison*. Ils se rendent au quartier du Prince où est la Princesse, & plusieurs Seigneurs & Dames s'empoussent vêtus, ayant tous un cierge à la main, lesquels se rangent sur une file pour voir passer la Procession, & chacun touche à ce qui est porté & mené dans la Procession à mesure qu'il passe devant lui, la Couronne, les Jofaux, la Marmite, le Bœuf, &c. craint fermement que quiconque ne touchera pas bien chaque chose, ne sera pas heureux cette année-là. Ils chantent le *Kyrie eleison*, attachant à toutes les portes du Palais une branche de Lierre, & dans tous les endroits où ils passent. Le Peuple, à l'imitation du Prince, fait par tout des Processions semblables, chacun portant au menant quelque chose de ce qu'il a de plus beau, & attachant à sa porte des branches de Lierre. C'est une autrefois une chose intime parmi les Chrétiens, d'orner ainsi les maisons de branches d'arbres, comme le remarque (a) Tertullien. *Martin Brac-* car dans la Somme qu'il a faite des Synodes Grecs, nous apprend qu'il fut défendu aux Chrétiens de parer leurs maisons le jour des Calendes, avec des branches de Laurier, de Lierre & d'autres arbres, Gregoire III. le défendit à Rome, & il y a un Canon qui veut que tous ceux qui observent les Calendes de Janvier, fassent trois ans de pénitence. Le sixième Concile général renouvelle cette peine. Tertullien dit (b) que Dieu a défendu de couronner les portes des Fidèles, & qu'il en a connu un que Dieu punie sévèrement pour l'avoir fait, parce que ces sortes de pompes étant bannies du Christianisme, les gens n'avoient pas laissé de couronner aussi leurs portes. Mais parce qu'il y en avoit qui avoient bien de la peine à s'en empêcher, comme l'observe (c) le même Tertullien, on introduisit que ce qui se faisoit superstitieusement par les Gentils (d) fût sanctifié par les Chrétiens à l'honneur de la véritable Religion.

Le jour de l'Épiphanie qu'ils appellent *Zcaricorhia*, ils se mettent à manger une poule de bon matin, & à boire copieusement en priant Dieu de les bénir. C'est ordinairement ainsi qu'ils commencent toutes leurs Fêtes. Après cela ils vont à pied ou à cheval à l'Eglise. Le Prêtre vêtu de ses haillons Sacerdotaux les mène de là en Procession à la rivière la plus prochaine, en cet ordre. Premièrement marche un homme portant la Trompette dont nous avons parlé, dont il sonne de tems en tems. Il est suivi d'un autre qui porte une Bannière, laquelle en quelques Eglises est toute déchirée, & en d'autres en assez bon état. Après celui-ci il en vient un autre qui porte un plat d'huile de noix, & une courge ou calebasse, sur laquelle sont attachées cinq bougies en forme de Croix; & après lui un autre avec du feu & de l'encens. En cet équipage ils courent à la rivière aussi vite qu'ils peuvent & sans ordre, en chantant *Kyrie eleison*. Ils vont toujours si vite, qu'ils sont souvent obligés d'attendre long-tems le Prêtre, qui pour être d'ordinaire quelque vieillard, ne sauroit marcher si promptement. Le pauvre Prêtre étant arrivé tout croqué & ordinairement tout en sueur, ils le saluent avec des huées, en se moquant de lui d'être demeuré derrière, ayant laissé passer la Procession. Là-dessus ils se mettent à faire des railleries; & lui, sans s'étonner, se met à faire quelques prières sur l'eau. Après avoir lu, il brûle l'encens, verse de l'huile dans l'eau, allume les cinq bougies qui sont attachées à la calebasse, laquelle il fait flotter sur l'eau comme une nacelle. Il met ensuite une Croix dans l'eau, & avec quelque goupillon il asperge les assistants, qui courent virement se laver le visage; après quoi chacun s'en retourne, emportant une bouteille de cette eau chez soi.

Ils font une Fête qu'ils appellent *Marsobas*, pour le mal des yeux, le jour de Sainte Agnès qui est le 21. de Janvier, dans une Eglise dite *Moise & Aaron*. Ceux qui y vont portent chacun leurs présens; les uns un peu de cire, d'autres de la corde, d'autres du fil, qu'ils mettent à la main du Prêtre qui le leur tourne sur la tête; ensuite ils l'offrent à l'Image, afin qu'elle les préserve du mal des yeux.

Ils font une Fête le Lundi de la Septuagésime qu'ils appellent *Saponobas*, auquel jour ils tuent un bon chapon pour la prospérité de toute la famille, selon l'institution de toutes leurs Fêtes, qui ne consistent qu'à bien boire & bien manger. Le Lundi de la Sexagésime ils s'abstiennent de chair, ne mangeant que du fromage & des œufs jusqu'au jour de la Quinquagésime inclusivement. Ils disent qu'ils font ce jeûne pour leurs

(a) *Civilians nec divinum suam Lauros infamabit.* Tertull. de Cor. mil. Chap. 3.

(b) *1^o Idol. Cap. 11.*

(c) *Plures jam invenimus Ethnorum fores sine lucernis &*

Tom. III.

Laureis, quàm Christianorum.

(d) *Basomus dans ses Notes sur le Myriologue, Cal*

Jan.

198 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« Morts. Le Lundi suivant ils commencent le Carême, & ils fêtent ce jour-là.
 « Ils font la Fête des Quarante Martyrs, qui arrive le 10. Mars. Et comme c'est en
 « Carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair ni poisson, ils mangent du poisson
 « ce jour-là, parce que c'est une Fête solennelle. Les Bercs ont coutume de chanter
 « dans les Eglises plusieurs Hymnes à la louange des Saints Martyrs, & pendant qu'ils
 « chantent, ils mettent au milieu de l'Eglise un seau plein d'eau dans lequel il y a une
 « Croix quarrée, sur laquelle ils mettent dix chandelles allumées de chaque côté, qui
 « sont quarante en tout. La prière faite le plus ancien Berc va au seau, y fait une pro-
 « fonde révérence, après quoi il prend une bougie & l'éteint dans l'eau; les autres en
 « font de même jusqu'à ce que toutes les chandelles soient éteintes.

« Ils solennifient le jour de l'Annonciation & le Dimanche des Rameaux comme ce-
 « lui des Quarante Martyrs, en mangeant du poisson ces jours-là. Outre cela, le Di-
 « manche des Rameaux le Prêtre bénit des branches de buis, d'olive, ou quelques
 « fleurs, & les distribue au Peuple; mais cela n'est pas général, quelques-uns le faisant,
 « & d'autres non. C'est la coutume du pais de fêter dans le lieu où une Image doit
 « passer, en s'abstenant du travail. Les habitans revêtus de leurs meilleurs habits vont au
 « devant de l'Image, & lui présentent, qui une corde, qui un peu de cire ou de fil
 « que le Prêtre fait tourner autour de l'Image, & puis autour de la tête de celui qui fait
 « le présent; & là où l'Image passe la nuit, on s'abstient de tout travail dans cette mai-
 « son, & dans tout le Village ou Bourg. Il y en a plusieurs qui se sentant la conscience
 « ce chargés de quelque vol, font un présent à l'Image en implorant sa miséricorde,
 « afin qu'elle leur pardonne, & qu'elle ne se courrouce point contre leur famille. D'au-
 « tres qui ont volé quelque cheval, quelque vache ou autre chose semblable, appré-
 « hendant la punition, ne veulent point que l'Image vienne loger chez eux, & pour
 « cela ils s'accordent avec ceux qui la portent & l'ont en leur charge moyennant un pré-
 « sent, qu'ils ne l'apporteront point dans leurs maisons, mais qu'ils iront la loger ail-
 « leurs. Sur quoi ces Prêtres ou autres qui portent l'Image, lesquels sont gens fourbes
 « & adroits, remarquant la crainte dans laquelle est le voleur, ne l'en quittent pas à
 « bon marché; car faisant semblant que l'Image veut quelque chose de bien plus consi-
 « dérable, parce que le péché est grand, ils se font donner à peu près ce qu'ils veulent.
 « Ainsi triomphent-ils de ces misérables, ne disant pas un mot de vrai. La Fête de l'I-
 « mage de St. George se fait vers la Mi-Carême.

« Le Samedi Saint le Prêtre va par les maisons pour les bénir, ce qu'il fait en aspergeant
 « les Sales & les Chambres d'Eau-bénite; sur quoi on lui donne pour son droit du fro-
 « mage & des œufs.

« Le jour de Pâques, le Pape avec d'autres Prêtres de la Paroisse passe toute la nuit dans
 « l'Eglise. Minuit étant venu, il commence à sonner les Cloches & à battre le Bois sa-
 « cré, & de tems en tems ils sonnent tous. Quand le point du jour approche, ils son-
 « nent de la trompette nommée *Ozi*; & ce jour-là, tant les hommes que les femmes se
 « lèvent & s'ajustent le mieux qu'ils peuvent, & se mettent en chemin avant le jour pour
 « aller à l'Eglise, prenant avec eux des œufs rouges ou d'autre couleur. Mais quoique
 « ce soit avant le jour, les hommes ont déjà pour la plupart fait leurs dévotions ordi-
 « naires, qui consistent à manger & à boire copieusement, mangeant quelques poules,
 « & buvant à être demi-ivres. En cet état ils se rendent à l'Eglise avec tout le reste au
 « lever de l'Aurore. Le Prêtre donne à chacun une bougie faite de toile cirée seulement,
 « plus ou moins grosse selon la qualité: mais à la Cour, c'est le Prince lui-même qui
 « distribue les bougies de sa main à tous ceux qui sont venus à l'Eglise, & aux Evêques
 « mêmes. Après cela, les femmes séparées des hommes se mettent en haie hors de l'E-
 « glise sous le Porche, leurs bougies allumées: ensuite le Prêtre ou le plus ancien Berc
 « monte au Clocher, & annonce au Peuple par trois fois en criant de toute sa force, la
 « Résurrection de Jesus-Christ par ces paroles: *Isminde Isminde Orazo Cris amadini Crise*
 « *Tenbi Zelisè oria galto qualidga Christi Diga ghigharodes*; & le Peuple lui répond,
 « *Mardi Macarebels*. En même tems chacun jette quelques pierres contre la muraille.
 « Après cette Cérémonie, ils font trois fois la Procession autour de l'Eglise dans l'ordre sui-
 « vant. La trompette qui sonne de tems en tems, va devant; la Bannière la suit; après
 « vient le Prêtre, puis le Peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne viennent
 « point à la Procession: mais elles demeurent en haie au milieu du Porche devant l'E-
 « glise. Le Prêtre chante avec tout le Peuple l'Hymne suivant qu'ils savent tous, par-
 « ce qu'il est court.

<i>Ad Gomara Stenna</i>	<i>Dacvensi masghiri</i>
<i>Christe Mascovarfa</i>	<i>Givon que Canusfa</i>
<i>Angelosi agualob</i>	<i>Tueda Sinindis galiza</i>
<i>Zeth Saha seina</i>	<i>Di deba Secunda.</i>

« Ils répètent cet Hymne plusieurs fois. Après la Procession, ils disent la Messe, à laquelle ils assistent avec aussi peu de dévotion & d'attention, que s'ils étoient dans une Place, discourant, badinant, riant & se donnant des ceufs l'un à l'autre. La Messe étant finie, ils font de nouveau trois fois la Procession autour de l'Eglise, comme nous l'avons dit, chantant d'autres prières. Ils s'inclinent ensuite, puis sortent de l'Eglise, font un tour devant la porte, & s'en vont au nom de Dieu, se donnant de bonnes Fêtes les uns aux autres. A la Cour, c'est la coutume de porter au Prince à la fin de la Messe un agneau roti dans un bassin, lequel le met en pièces avec ses mains, & le distribue lui-même à toute la Cour, donnant à chacun un morceau & c'est-là leur Communion Paschale.

« Le lendemain de Pâques qui est le Lundi, ils font la Fête pour les Morts en cette manière. Le matin de fort bonne heure, ceux à qui il est mort pendant l'année quelque proche parent, vont à la sépulture, portant avec eux un agneau, mais il ne faut point que ce soit d'autre animal, afin de le faire bénir & de le sacrifier. Le Prêtre étant debout sur la sépulture, le bénit en disant quelques Oraisons, & aussi-tôt après il s'agenouille, & en répand le sang sur la sépulture du défunt, pour le repos de son ame. Cet abus s'est presque entièrement aboli entre les Mingroliens de la Paroisse de *Siporiss*, proche de laquelle nos Peres Théatins ont leur Eglise; & cela à force de leur faire connoître que cette pratique étoit une cérémonie Judaique, & non pas Chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête & les pieds au Prêtre, & on en apporte le reste chez soi pour le faire cuire. A l'heure du diner, ou un peu plus tard, ils se rendent tous à l'Eglise, faisant porter avec eux sur une charrette de quoi faire le festin; savoir leur table à manger, une chaudière pleine de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des ceufs & du fromage, des ceufs durs de différentes couleurs, & des fromages, un autre panier où est la viande, & deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela sur la sépulture; le Prêtre y donne la bénédiction, & on lui donne pour sa part des ceufs, du fromage & du pain. C'est aussi la coutume de lui donner par famille quelques aunes de toile, ou une ou deux chemises. Ceux particulièrement à qui il est mort quelque parent cette année-là, sont plus libéraux que les autres, & sont présent au Prêtre de telles choses. Ils vont tous ensuite dans un pré qui est devant l'Eglise, où ils se divisent en deux bandes, chacune se mettant à une table. Le Prêtre est à une table à part. Avant qu'on mange, il donne sa bénédiction à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger & à boire, & s'en envoient d'une table à l'autre, & vers la fin du repas une troupe se lève, & va en chantant saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire & à manger. L'autre table se lève ensuite, & va saluer la première où l'on fait les mêmes civilités. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent & chantent ensemble à leur mode jusqu'à la nuit, qu'elles s'en vont tous chez eux au nom de Dieu.

« Le jour de l'Ascension qu'ils appellent *Amegleba*, ils font chez eux leurs dévotions ordinaires, en tuant des porcs & des poules, & en faisant bonne chère. Chacun allume sa bougie & met un grain d'encens dans le feu, priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, & de multiplier & bénir les abeilles, afin qu'elles fassent beaucoup de miel. Le jour de la Pentecôte ils font aussi la Fête de tous les Saints, qu'ils célèbrent à leur manière de manger tout le jour, ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là, parce que le lendemain commence le jeûne de Saint Pierre.

« A la Fête de ce Saint, laquelle ils nomment *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires, en mangeant des cochons de lait ou des poules; & lorsqu'ils entendent la Trompette & la Cloche, ils vont à l'Eglise. Le Prêtre dit la Messe. Ils portent ce jour-là dans des paniers du pain, des poires & des noisettes sur la sépulture des Morts, où le Prêtre se rend après la Messe, & donne la bénédiction aux viandes & aux personnes, qui lui donnent chacun l'aumône; après quoi plusieurs vont chez eux boire & manger, & les autres le font dans l'Eglise ou proche des sépultures. Ils font avant que de se retirer un demi signe de Croix devant l'Eglise. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs herbes à la charuë le Dimanche, ni ne les font travailler à autre chose.

« Le jour de l'Assomption de la B. Vierge lequel ils appellent *Marafina*, ils en com-

.. mencent la Fête au point du jour par leurs dévotions accoutumées de boire & de man-
 .. ger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix
 .. aussi de la même année. Ils ne commencent qu'en ce temps-là à manger des noix nou-
 .. velles & des poules de l'année; & comme ils n'en mangent pas plus tôt, ils n'en vendent
 .. point non plus avant ce jour-là, disant qu'ils ne peuvent vendre de jeunes volailles &
 .. des noix nouvelles avant les prières de la Saint Pierre. Ces prières consistent à deman-
 .. der à Dieu de multiplier leurs poules; & ce sont particulièrement les femmes qui font
 .. ces prières-là. Ils benissent aussi en ce même jour les champs & les prés; ce qu'ils font
 .. en prenant trois feuilles de ce grain qui leur sert de pain, avec une petite branche de
 .. fraizier & un peu de cire, dont ils forment une espèce de rameau qu'ils font béuir par
 .. le Prêtre dans l'Eglise, & qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le
 .. plantent au beau milieu, croyant que cela préserve sûrement les champs de tonnerre, de
 .. grêle & d'autres tels délastres. Ils font en le plantant quelques courtes Oraisons, re-
 .. commandant le champ à Dieu & à l'Image, & enfin ils font un long repas dans le
 .. champ même; car sans repas ils ne croient pas qu'aucune dévotion soit utile ou effi-
 .. cace.

.. Ils ont une Fête appelée *Eliaba*, qu'ils célèbrent en l'honneur de Saint Elie Prophé-
 .. te, qu'ils invoquent quand ils ont besoin de pluie, & pour avoir une bonne récolte;
 .. & pour l'obtenir plus sûrement, ils tuent des chèvres en l'honneur du Saint. C'est ce
 .. jour-là qu'on immole dans l'Eglise de *Siporias* Paroisse de nos Peres une chèvre, que
 .. le Prince de Mingrelie a fondée à perpétuité pour cette Fête, avec du pain & du vin
 .. à suffisance. Douze Prêtres se rendent dans l'Eglise, & y disent la Messe ensemble;
 .. après quoi ils mangent aussi ensemble la chèvre & le reste, jusqu'à ce qu'ils soient bien
 .. ivres presque tous. Cette Fête arrive le 30. Juillet.

.. Le 14. Septembre il y a une autre Fête à *Siporias*, avec une Foire appelée *Siplasso-
 .. ba*, qui dure depuis le Lundi jusqu'au Dimanche. Ils portent ce jour-là dans l'Eglise
 .. du lieu l'Image de Saint George & celle des *Saisiliens*, tous avec des couronnes sur
 .. la tête. Comme il se trouve à cette Fête un grand concours de Peuple à cause de la
 .. Foire, & beaucoup d'Etrangers qui sont pour la plupart des Marchands Arméniens,
 .. Georgiens & Juifs, il s'y fait un grand trafic de toutes sortes de denrées, de nipes &
 .. d'étoffes, que l'on troque contre des denrées du pays, ce qui produit beaucoup de pré-
 .. sents de la part de ceux qui viennent seulement pour les prier. Mais ces présents ne sont
 .. pas de conséquence, ne consistant ordinairement qu'en corde, en cire & en fil. Quel-
 .. quefois on leur donne aussi de l'argent. Il n'y a presque personne dans tout le pays
 .. qui ne vienne à cette Fête; & il y a des années où les Images remportent plus de dix
 .. charrettes chargées de présents. Les Prêtres sont alors bien occupés à dire la Messe; mais
 .. comme, *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une Eglise, ils se trou-
 .. vent quelquefois plus d'une douzaine à célébrer la Messe, qu'ils disent tous ensemble,
 .. quoique les uns viennent après les autres, quelquefois lorsque la Messe est à moitié dite.

.. Le 21. d'Octobre, ils célèbrent la Fête du Miracle que Saint George fit dans leur
 .. pays, en faveur d'un Paten étranger qui étoit venu de plus de cent lieues loin. En voici
 .. l'Histoire. Du tems que l'Eglise Grecque étoit unie avec la Latine, & que ce glo-
 .. rieux Martyr faisoit beaucoup de miracles, ce Paten à qui on les racontoit, n'en pou-
 .. voit rien croire. Et comme les Chrétiens l'exhortoient à n'être point obstiné, mais
 .. à croire ce qu'on lui en assuroit, il leur dit: *Je croirai les miracles que vous me racon-
 .. tez de votre Saint, si avant demain il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs,*
 .. qu'il leur marqua. Sur quoi le Saint fit que la nuit suivante ce bœuf se trouva porté
 .. de plus de cent lieues loin dans cet endroit-là, qui est celui où est l'Eglise qu'on lui a
 .. consacrée au Village des *Issoriens*, & où ce Paten, à la grande consolation des Chré-
 .. tiens, reçut le Baptême. On tua le bœuf, & on le parraya au Peuple qui étoit accouru
 .. en foule voir cette aventure miraculeuse. Les Mingreliens, pour conserver la mémoire
 .. de ce miracle fait au tems que la Foi fleurissoit chez eux, obligent tous les ans un peu
 .. avant la Fête un de ceux qui aspirent à la Prêtrise, de dérober un bœuf le plus beau
 .. qu'il peut trouver, pour & au nom de Saint George qui, à ce qu'ils tiennent, enleve
 .. un bœuf tous les ans à pareil jour, & le pose au même lieu en mémoire de cet an-
 .. cien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant il faut bien garder ses bœufs,
 .. parce que sous le nom de Saint George chacun en dérobe où il peut, & toujours des
 .. plus beaux, en disant: *Si Saint George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien
 .. dérober aussi.* Sur quoi chacun pense pouvoir voler impunément. Il y a plusieurs Grecs
 .. & quelques-uns de nos Peres, qui ont pris soin de découvrir de quelle manière se fai-
 .. soit ce faux miracle du bœuf, ou plutôt cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit,

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 167

• & roland autour de l'Eglise. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer à l'entrée de la nuit,
 • & qu'on le tire dedans avec des cordes. La plupart des Evêques savent la fourberie,
 • & que ce prétendu miracle annuel est une imposture ; mais ils y conviennent pour entre-
 • tenir la dévotion du Peuple, lequel, chose qu'il faut observer, n'a garde d'approcher de
 • l'Eglise la nuit du miracle, parce qu'on lui fait entendre qu'il mourroit, & que le Saint
 • tue quiconque approche de son Eglise en ce tems-là. Il n'y a que celui qui a volé le
 • bœuf, & ceux qui le font entrer qui sachent le mystère.

• Cette Eglise de Saint George est dans le Village des *Issoriens* proche de la Mer Noire,
 • dans l'Evêché de *Nediel*. Les peuples des environs l'ont en très-grande vénération,
 • jusqu'aux Barbares mêmes. Aussi les plus proches voisins de ce lieu qui sont les *Abeas*, les
 • *Alanes*, les *Gighes* & autres Infidèles n'osent l'aller piller, quoiqu'ils sachent bien
 • qu'elle est fort riche, même en bijoux & en argent, les portes de cette Eglise étant
 • couvertes de plaques d'argent, sur lesquelles les Images du Saint & de ses miracles sont
 • représentées en bois. Personne cependant, comme je dis, n'ose voler cette Eglise, de
 • peur que le Saint ne les fasse mourir. Cette crainte vient entre autres choses de ce qu'il y a
 • dans cette Eglise certaines piques, & un pieu de fer à deux pointes en forme de flèches,
 • si grosses & si pesantes qu'un homme ne sauroit en porter une. Or ils croient que le
 • Saint se sert de ces armes, & que c'est avec cela qu'il tue sur le champ quiconque fait
 • un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle, que quand le Prêtre de cette Eglise
 • se en porte quelqueune dehors, ceux qui le rencontrent lui font autant d'honneur & de
 • révérence que si c'étoit l'Image même du Saint ; tant ils ont peur d'être tués de ces
 • armes.

• La veille de la Fête, le Prince accompagné du Catholico, des Evêques & de toute
 • la Noblesse se rend à l'Eglise, & la visite en dedans, pour voir s'il n'y a point de bœuf
 • caché. Ensuite il la ferme, apposant lui-même son sceau sur la porte ; & le lendemain
 • matin il revient avec la même compagnie, reconnoît son sceau, ouvre la porte de l'E-
 • glise, & trouve le bœuf qu'ils disent que le Saint a dérobé cette nuit-là. Là-dessus
 • tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussi tôt un jeune homme destiné à
 • cet office, ayant à la main une coignée apportée exprès, & qui ne sert à autre chose,
 • traîne le bœuf hors de l'Eglise, le tue, & le coupe en plusieurs parts. Le Prince prend
 • la première ; la seconde & la troisième s'envoient par des Courriers, l'une au Roi d'*Im-
 • rette*, l'autre au Prince de *Guriel*. On en donne ensuite aux Seigneurs de Mingrelie,
 • aux Ministres du Prince & aux Beres, qui ne mangent pas de viande, mais qui la
 • distribuent à leurs Domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair
 • sur le champ avec grande ardeur & dévotion. D'autres la salent & la font sécher au
 • feu, espérant d'être guéris de leurs maladies s'ils en mangent lorsqu'ils sont allités. Quand
 • on tue le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait, & ses mouvemens, pour
 • en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se dé-
 • mène & frappe des cornes, ils disent qu'il y aura beaucoup de vin. S'il est crocé, c'est
 • signe de fertilité & d'abondance. S'il est roux, cela présage mortalité parmi les hom-
 • mes & les chevaux ; mais c'est bon signe s'il est d'une autre couleur. Quoique tous les
 • ans ils soient trompés à ces prédictions, ils sont toujours également superstitieux &
 • crédules.

• Quant à la Fête de Noël, ils disent, comme nous, une Messe ce jour-là à minuit.
 • Mais c'est plutôt un sabbat qu'une Messe ; car comme ils ont toujours un jeûne durant
 • l'Avent, tant les Séculiers que les Ecclésiastiques, & que ce jeûne chez eux dure près
 • de quarante jours, ils sont tous fort faibles & fort affamés. C'est pourquoi ils se met-
 • tent tous à minuit à tuer des poules & des chapons, à boire & à manger jusqu'au jour,
 • en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noëls ; ce qu'ils appellent faire leurs prières
 • & commencer leurs dévotions ; le matin demi-ivres qu'ils sont, ils vont à l'Eglise, en
 • portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs & au fromage, du raisin,
 • des pommes, des noix, des noisettes, & d'autres vivres, qu'ils déposent chacun sur sa
 • sépulture, & vont entendre la Messe. Lorsqu'elle est finie, & que le Prêtre est desha-
 • bille, il s'en va, l'Encensoir & le Livre à la main, prier de sépulture en sépulture,
 • sur les fosses & sur les alimens qu'on a apportés. Chacun cependant allume sa bougie,
 • & met deux grains d'encens dans son encensoir ; après quoi il donne deux pains au
 • Prêtre. Quelques-uns portent de plus des pigeons à la sépulture, dont ils répandent
 • le sang sur la fosse à l'intention des Morts.

Des Saints-Lieux qu'ils ont à Jérusalem.

„ CETTE Nation a sa Chapelle à Jérusalem, où l'on fait l'Office en leur Langue, mais
 „ à la manière Grecque. Cette Chapelle renferme le tombeau où l'on croit que Jésus-Christ fut planté la Croix
 „ de Jésus-Christ. Les Cordeliers en avoient autrefois la possession : mais le Sultan
 „ d'Egypte la leur ôta pour la donner à ces Peuples, en récompense des services qu'ils lui
 „ avoient rendus dans plusieurs guerres. Il y avoit autrefois quarante-sept lampes allumées
 „ dans cette Chapelle : mais ces gens sont à présent si pauvres, qu'il n'y en a plus au-
 „ jourd'hui. Ils ne souffrent pas que des Catholiques y disent la Messe, mais seulement
 „ qu'ils y fassent leurs prières. Ils ont un autre lieu en garde conjointement avec les
 „ Grecs, appelé communément *la Trifon du Sauveur*, lequel est sous un portique vers
 „ l'Orient, avec une Citerne taillée dans le roc vit qui n'est pas bien profonde. Ce lieu
 „ touche à la principale muraille de l'Eglise. Il est de forme quartée, assez obscur, fai-
 „ sant face au Mont Calvaire. Ils prétendent que Jésus-Christ attendit en cet endroit,
 „ ayant sa Croix sur ses épaules, que le trou où l'on devoit la planter fut fait. Ces deux
 „ Nations de Grecs & de Mingreliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretiennent
 „ que'une lampe en cet endroit. Il y a un Commissaire de Terre-Sainte, député par
 „ le Patriarche de Jérusalem pour amasser les aumônes pour les Saints-Lieux saints, tant
 „ dans *l'Asie* ou Mingrelie, que dans le Royaume d'*Imirette* qui est la Georgie, & dans
 „ le pays de *Gurjel*. Ce Commissaire en est toujours un Bere, est à présent le Sieur *Ni-*
 „ *colas Ntephore*, Moine Grec de l'Ordre de Saint Basile dont nous avons parlé, ayant
 „ le titre de *Gievarismama*, c'est-à-dire, Pere de la Croix. Il peut, comme le Patriarche
 „ de Jérusalem, donner à chacun la *Sandoba*, c'est-à-dire, la Bénédiction ou Indulgence
 „ plénière ; ce qu'il fait moyennant cinquante écus par personne. Ces Peuples s'imaginent,
 „ que par le moyen de ces Indulgences ils sont absous de tous péchés, tant commis qu'à
 „ commettre durant leur vie. C'est pourquoi tous ceux qui ont le moyen prennent ce
 „ *Sandoba* écrit en Georgien ; avec quoi ce Député amasse beaucoup d'argent, qu'il en-
 „ voie ensuite aux autres Bêtes à Jérusalem.

Des Commandemens de l'Eglise.

„ Il est fort inutile de traiter ce sujet, car ces Peuples vivent selon l'instinct naturel,
 „ & selon les Commandemens de leur Prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne,
 „ ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché, puisque le Prince le fait.
 „ S'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce
 „ qui est d'aller à la Messe les jours de Fête, on a vu comment ils n'observent aucunes
 „ Fêtes, & que seulement le Dimanche ils s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne
 „ vont guères à la Messe ce jour-là ; & ceux qui y vont entrent dans l'Eglise, font un
 „ demi signe de Croix, invoquent le nom de Dieu & de la B. H. Vierge, & puis sortent
 „ de l'Eglise, se tenant dehors à discourir, & laissent dire la Messe au Prêtre. Cela se
 „ passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du Dimanche des
 „ Rameaux & celui de Pâques, que les hommes se tiennent dans l'Eglise, parce que les
 „ femmes sont dehors. Ils ne laissent pas de même de parler & de rire, comme s'ils étoient
 „ dans un Marché. Ils ont un peu plus de respect à la Messe des Beres, & à celles où
 „ le Prince assiste.

Ici finit la Relation du Pere *Zampi*. Nous n'y ajouterons qu'un trait, qui a quelque
 rapport aux épreuves qu'on admettoit autrefois dans le Christianisme, & dont nous avons
 parlé (1) ailleurs. *Chardin* le rapporte dans ses *Voyages* (2) au sujet d'un Viceroy de *Caker*,
 nommé *Archyle*. Il avoit été fiancé dans sa jeunesse à une fille des premières familles
 de Georgie ; & la Demoiselle s'attendoit fort d'être sa femme, étant une chose inouïe
 en ce pays-là de rompre un Contrat de mariage. Cependant il l'abandonna pour épouser
Sifin-Darejan fille de *Taimoras-Car*, qui d'abord avoit été mariée au Roi d'*Imirette*.
 Lorsque la Demoiselle Georgienne eut avis de ce mariage, elle envoya demander à *Ar-*
chyle satisfaction du meurtre qu'il commettoit sur son honneur ; c'est ainsi qu'on appelle en

(1) V. l. les *Cérémonies Religieuses des Catholiques*. (2) Tom. I. pag. 181.
 Tom. II. de cet Ouvrage.

R
 Geo
 pré
 torit
 com
 une
 ven
 d'ell
 men
 emb
 avo
 effor
 rend
 cir u
 chan
 entre
 tienn
 très-l
 coup
 rende
 à la m
 torité

„ I
 „ n
 „ conf
 „ en e
 „ Cett
 „ réun
 „ Nest
 „ de f
 „ fami
 „ pare
 „ patri
 „ L.
 „ de P
 „ réun
 „ comm
 „ (2)
 „ gran
 „ patt
 „ donn
 „ de ja
 „ de P
 „ pure
 „ s'y ét
 „ viren

(2) L
 ric, en
 des & la
 le fameux
 article des
 Brui dans

Georgie l'adhont qu'on fit à une Accordée, de la laisser pour se marier à une autre. Elle prétendit en tirer raison par la justice ; mais cette voie n'ayant pu réussir à cause de l'autorité & du rang de sa Partie, elle vint à la tête de quatre cens hommes présenter le combat à son Infidèle. Il le refusa, & lui fit dire qu'il ne vouloit point se battre contre une fille ; qu'au reste elle ne fit pas de bruit davantage, autrement qu'il publieroit les fa-veurs que *Sizi* (c'étoit un jeune Seigneur de la Cour) s'étoit vanté d'avoir reçues d'elle. La Demoiselle outrée qu'on ajoutât au mépris la calomnie, tourna ses ressentimens contre *Sizi*. Elle l'appella en duel, & n'ayant pu l'y attirer, elle lui dressa une embuscade où elle le mit en fuite, le poursuivit, & lui tua plus de vingt hommes. Elle avoit un frere : il prit sa querelle contre *Sizi*. Le Prince & toute la Cour firent mille efforts pour les ajuster ; mais cela ne s'étant pu faire, on leur permit de vuidier leur diffé-rent par les armes. C'est une coutume en Georgie, que quand la justice ne peut éclair-cir une querelle entre des Gentilshommes, ni l'ajuster, on leur permet de se battre en champ clos. Les Parties se confessent & communient ; & ainsi préparés à la mort ils entrent dans la lice. On appelle cela, *aller au Tribunal de Dieu* ; & les Georgiens sou-tiennent, que cette manière de remettre directement à Dieu la punition d'un crime, est très-bonne & très-équitable, quand la justice humaine ne peut connoître si l'Accusé est coupable, ou si l'Accusateur la charge fausement. *Sizi* & sa Partie étant arrivés au rendez-vous, une troupe de Soldats les séparèrent dans le tems qu'ils mettoient les armes à la main ; & la Demoiselle étant morte peu de tems après de honte & de douleur, l'au-torité du Prince obligea son frere de s'accorder avec *Archyle* & avec *Sizi*.

CHAPITRE III.

De la Créance & des Coutumes des Nestoriens.

IL y a plusieurs Sectes de Chrétiens dans le Levant, (c'est toujours M. Simon que nous copions,) qui portent le nom (a) de Chaldéens ou Syriens : mais les plus considérables de ces Chaldéens sont ceux que nous appellons Nestoriens, qui honorent en effet (b) Nestorius comme leur Patriarche, & qui l'invoquent dans leurs prières. Cette Nation, aussi bien que les autres Orientales, a recherché plusieurs fois de se réunir à l'Eglise Romaine : ce qui arriva sous le Pontificat de Jules III. auquel les (c) Nestoriens écrivirent, pour lui demander la confirmation de l'élection qu'ils venoient de faire d'un Patriarche ; & ils le prièrent en même tems de les appuyer contre une famille qui conservoit depuis long-tems le Patriarchat. Ce que l'on doit remarquer, parce que les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape, que pour quelque intérêt particulier. C'est aussi ce qui fait, que ces sortes de réunions ne durent pas long-tems. La réunion des mêmes Chaldéens Nestoriens avec l'Eglise Romaine sous le Pontificat de Paul V. est encore plus considérable que la première. Comme les Actes de cette réunion ont été imprimés à Rome, nous rapporterons ici tout ce qui peut servir à faire connoître la créance de ces Peuples, en y ajoutant quelques réflexions. (d) Stroza, qui a fait imprimer ces actes, affirme que la Secte des Nestoriens est si grande, que leur Patriarche commande à plus de trois cens mille familles, dont la plu-part se sont soumis au Pape par le moten des PP. Jésuites. Le Pape Clément VIII. leur donna même un Jésuite pour les gouverner en qualité de Métropolitain. Jusqu'au tems de Jules III. les Nestoriens n'avoient reconnu qu'un Patriarche, qui prenoit la qualité de Patriarche de Babylone : mais étant arrivé de la division entr'eux, parce qu'ils ne purent souffrir que le Patriarchat demeurât toujours dans une même famille, comme il s'y étoit conservé depuis plus de cent ans, ainsi qu'il paroît des (e) Lettres qu'ils écri-virent à Jules III. pour appuyer leur nouvelle élection, le Patriarchat fut aussi divisé ;

(a) Le Nestorianisme se répandit premièrement en Syrie, ensuite en Chaldée, de là dans la Tartarie, les Indes & la Chine même, comme on prétend le prouver par le fameux Monument, dont on dira quelque chose dans cet article des Nestoriens. Voy. aussi *Brevet. Chald.* & le P. le Beau dans son *Risnal de Turquie*, &c.

(b) Patriarche de Constantinople au commencement du V. siècle.
(c) *Ep. Nest. ad Jul. III. ex Syris in Latin. conversa per Andr. Mill.*
(d) *Par. Stroza de Dyon. Chald. Edit. Ro. 1617.*
(e) *Ep. Nest. ad Jul. III.*

Langue, mais
entrée la Croix
mais le Sultan
services qu'ils lui
impes allumées
en a plus au-
mais seulement
ment avec les
portique vers
onde. Ce lieu
ez obscur, fai-
n cet endroit,
ut. Ces deux
é, n'entretien-
te, dépuré par
x soldats, tant
orgie, & dans
ut le Sieur Ni-
s parlé, étant
e le Patriarche
ou Indulgence
es s'imagination,
t commis qu'à
n prennent ce
gent, qu'il en-

distinct naturel,
jours de jeûne,
Prince le fait.
aussi. Pour ce
servent aucunes
l. Ainsi ils ne
& puis sortent
sière. Cela se
Dimanche des
, parce que les
me s'ils étoient
& à celles où

qui a quelque
ont nous avons
eroi de *Caker*,
nières familles
e chose inouïe
a pour épouser
Roi d'Imrette.
mander à *Ar-*
on appelle en

car ce Pape leur donna pour Patriarche Simon Julacha, Moine de l'Ordre de Saint Pacôme, qui fit sa résidence à Carémit en Mésopotamie, où il ordonna en cette qualité plusieurs Evêques & Archevêques. Après la mort de Simon Julacha, Abdjefu, ou Hebedjesu, pour prononcer à la manière des Chaldéens, fut mis Patriarche en sa place. Abraham Echellenus, qui a fait imprimer un petit Traité Syriaque d'Abdjefu, lui donne la qualité de Métropolitain de Soba, dans la Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage. Il remarque que cet Hebedjesu a composé plusieurs Livres en faveur des Nestoriens; mais qu'étant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV. sous lequel il fit un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat; & il assista au Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succéderent ne purent pas les conserver, n'ayant ni son adresse, ni sa capacité.

Athallah, qui étoit aussi Moine de St. Pacôme, succéda à Hebedjesu, & ayant vécu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevêque de Gelu; mais celui-ci fut contraint d'abandonner Carémit, & de se retirer en la Province de Zeinalbech à l'extrémité de la Perse, ayant été obligé de céder à la puissance du Patriarche de Babylone. Son Successeur qui se nommoit aussi Simon, résida au même lieu; ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriarche. Voilà l'état des affaires des Nestoriens depuis Jules III. jusqu'à Paul V. sous le Pontificat duquel Elie Patriarche de Babylone fit une réunion solennelle avec l'Eglise Romaine.

(a) Cet Elie ayant reçu des présens du Pape Paul V. & en même tems une Formule de Foi, lui envoya quelques personnes de sa part, pour remercier Sa Sainteté, & pour se soumettre entièrement à elle, reconnoissant l'Eglise Romaine comme la maîtresse de toutes les autres. C'est la Profession de Foi qu'il fait dans la (b) lettre qu'il adressa au Pape, où il anathématise même ceux qui ne croient pas que l'Eglise Romaine est la Mere des Eglises. Puis il ajoute, que son Eglise de Babylone est différente des autres Eglises des Hérétiques, qui ont multiplié les Patriarchats, sans en avoir aucun titre, & sans la participation de l'Eglise Romaine: au lieu que le Patriarchat de Babylone a été établi par l'autorité du Siège de Rome, ainsi qu'il se trouve dans leurs Annales, où il est écrit que les PP. de l'Eglise Orientale étoient ordonnés à Rome, où ils envoioient ensuite des personnes de leur part, pour obtenir la confirmation de leur élection. Mais comme il arrivoit souvent, que ceux qu'on envoioit étoient tués en chemin, il fut enfin arrêté par le Pape en son Concile, qu'il leur ordonneroit un Patriarche, & qu'il leur donneroit la permission de l'élire à l'avenir. Voilà, selon le Patriarche Elie en la même lettre, l'origine du Siège Patriarchal de Babylone, que nous n'avons point usurpé, dit-il, avant reçu cette dignité de l'Eglise Romaine.

Il est aisé de juger, que toute cette histoire touchant l'origine du Patriarchat des Nestoriens, a été dressée exprès par le Patriarche Elie, qui avoit besoin de Rome. On doit porter le même jugement des lettres que les Nestoriens assemblés à Mosul pour l'élection d'un nouveau Patriarche écrivirent au Pape Jules III. où ils lui donnent la qualité de Chef de tous les Evêques, de la même manière que St. Pierre étoit de tous les autres Disciples. Ce n'est pas là le langage ordinaire des Orientaux à l'égard de l'Evêque de Rome, qu'ils reconnoissent, à la vérité, pour le premier des Patriarches; mais cette Primatie, selon eux, n'est que d'honneur, & non de juridiction sur les autres.

Ce même Patriarche Elie joignit à sa lettre la Profession de Foi de son Eglise, où il est marqué entr'autres articles, que le St. Esprit procède du Pere; que le Fils a pris un corps de la Ste. Vierge; qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme; que le Verbe étant descendu en une Vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec cet homme, de la même manière que le feu & le fer sont unis ensemble; que cette unité est sans mélange ni confusion, & que c'est pour cela que les propriétés de chaque Nature ne peuvent être détruites après l'union; qu'ils croient que Jesus-Christ qui est engendré de toute éternité du Pere quant à la Divinité, est né d'une Vierge dans les derniers tems, & s'est uni avec la Nature de son Humanité. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait,

(a) Stroza, in Preleg.

(b) Ep. Patriarch. Babyl. ad Paul. V.

Ordre de Saine
 en cette qua-
 cha, Abdjesu,
 Patriarche en fa-
 que d'Abdjesu,
 mise à la tête
 ivres en faveur
 tion du Nesto-
 nel il fit un se-
 & il assista au
 d'attirer à l'E-
 réderent ne pu-

jesu, & étant
 voir auparavant
 mit, & de se
 étre obligé de
 nommoit aussi
 ce second Pa-
 Paul V. sous le
 le avec l'Eglise

tems une For-
 er Sa Sainteté,
 ine comme la
 (b) lettre qu'il
 e l'Eglise Ro-
 ystone est diffé-
 nats, sans en
 que le Patriar-
 qu'il se trouve
 oient ordonnés
 btenir la con-
 qu'on envoioit
 qu'il sur or-
 à l'avenir. Voi-
 Patriarchal de
 tité de l'Eglise

Patriarchat des
 soin de Rome,
 mbles à Moïse
 où ils lui don-
 que St. Pierre
 des Orientaux
 our le premier
 & non de ju-
 son Eglise, où
 ne le Fils a pris
 edement, & en
 ne Vierge, s'est
 ne, de la mê-
 t sans mélange
 re ne peuvent
 endré de toute
 niers tems, &
 qu'on leur fait,
 qu'ils

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 205

qu'ils n'appellent point la Vierge Mere de Dieu, mais Mere de Jesus-Christ, il ré-
 pond qu'ils parlent de cette manière, pour condamner les Apollinaristes, qui prétèn-
 dent que la Divinité est sans l'Humanité, & pour contondre Thémistius, qui assuroit
 que Christ n'étoit que l'Humanité sans la Divinité. Il ajoute de plus, que cette créan-
 ce est celle de l'Eglise Romaine, & qu'il reçoit tout ce que cette Eglise enseigne;
 qu'il reconnoit le Pape pour le Chef de toutes les Eglises; & que hors de la même
 Eglise Romaine il n'y a point de salut.

Comme Elie Patriarche de Babylone, autrement des Nestoriens, ne put venir lui-
 même à Rome, il dépêcha vers le Pape quelques personnes des plus habiles & des
 plus prudentes, pour faire la réunion des deux Eglises. Ils composèrent ensemble une
 explication des articles de leur Religion, où ils exposèrent au long la manière de con-
 cilier leur créance avec celle de Rome. L'Abbé Adam, qui étoit un des Députés,
 fut chargé de ce Commentaire ou Explication; & le Patriarche l'accompagna d'une (a)
 lettre au Pape, où il traite de cette conciliation de créance, & il y fait voir que les
 deux Eglises ne diffèrent que de cérémonies; mais que pour ce qui regarde la doctri-
 ne de la Foi, toutes leurs disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il ré-
 duit ces points de créance, dans lesquels il prétend ne différer que de nom d'avec
 Rome, à cinq chefs; sçavoir, en ce que les Nestoriens n'appellent point la Vierge Me-
 re de Dieu, mais Mere de Christ; en ce qu'ils ne mettent en Jesus-Christ qu'une
 puissance & une volonté; en ce qu'ils ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une personne;
 en ce qu'ils disent simplement, que le St. Esprit procède du Pere; & enfin en ce
 qu'ils croient que la lumière qu'on fait le jour du Samedi Saint au sépulchre de No-
 tre-Seigneur, est une lumière véritablement miraculeuse. Le Patriarche Elie prétend,
 après avoir pris l'avis des plus éclairés, qu'en tous ces points-là ils ne s'entendent point
 les uns les autres. En effet, l'Abbé Adam tâche de se justifier dans un long dis-
 cours, dont nous ne rapporterons ici qu'un sommaire, & même nous ne parlerons point
 des deux derniers articles qui sont communs à tous les Orientaux: il n'y a que les
 trois premiers qui regardent particulièrement les Nestoriens; & je trouve que cet Abbé
 Nestorien montre avec évidence, que le Nestorianisme d'aujourd'hui est une Héésie de
 nom, & qu'on ne les a condamnés, que parce qu'on ne les entendoit point.

Premièrement cet Abbé fait voir, qu'il est facile de concilier l'Eglise Romaine
 qui appelle la Vierge Mere de Dieu, avec la Nestorienne qui l'appelle la Mere de Je-
 sus-Christ; parce que c'est un principe reçu des deux Eglises, que la Divinité n'en-
 gendre point, ni n'est point engendrée, & qu'ainsi la Vierge a engendré Jesus-Christ,
 qui est Dieu & homme tout ensemble; qu'il ne faut pas croire pour cela, que ce soient
 deux fils, mais un seul & véritable fils; de sorte qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une
 seule filiation, & qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent *parçopa*.
 Enfin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeller la Vierge Mere de
 Dieu, parce que Jesus-Christ est véritablement Dieu, & que cette doctrine est con-
 forme aux paroles de St. Jean en son Evangile, de St. Paul, & de St. Gregoire de
 Naziance. C'est pourquoi, dit-il, selon ces principes, l'Eglise Romaine reconnoit vé-
 ritablement que la Vierge est Mere de Dieu, & les Orientaux disent aussi avec rai-
 son, qu'elle est Mere de Christ; & ils ne diffèrent pas pour cela de senti-
 ment.

En second lieu, il examine la différence qui paroît être entre l'Eglise Romaine & la
 Nestorienne, touchant les Natures & les Personnes de Jesus-Christ. Il est constant que
 les Latins reconnoissent en Jesus-Christ deux Natures & une seule Personne: au lieu
 que les Nestoriens disent qu'il y a en lui deux Personnes, & une *parçopa* ou personne
 visible; & outre cela, qu'il n'y a aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il touche ces
 deux sentimens, qui paroissent d'abord si éloignés l'un de l'autre, par l'explication qu'il
 donne de ce mystère. Les Orientaux ou Nestoriens, conformément aux deux Natures
 qui sont en Jesus-Christ, distinguent en leur entendement deux Personnes; mais ils
 ne voient de leurs yeux qu'un seul Jesus-Christ, qui n'a que la *parçopa* ou apparence
 d'une seule filiation. Et c'est aussi en ce sens, que les mêmes Nestoriens ne recon-
 noissent qu'une puissance ou vertu en Jesus-Christ, parce qu'ils ne le regardent que
 comme une *parçopa* ou personne visible; & ainsi, à raison de cette union parfaite &
 véritable qui ne fait qu'un composé des deux natures divine & humaine, ils ne distin-
 guent point une double vertu ou puissance, faisant tomber ces termes sur l'unité de
 filiation. Au lieu que dans l'Eglise Romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en
 divine & humaine, parce qu'on les considère par rapport aux Natures; & l'on con-

(a) Epist. El. Patr. ad Paul. V.

„clut facilement de là , que cette diversité de sentimens n'est qu'apparente , puis qu'en
 „effet les Nestoriens avouent avec les Latins qu'il y a deux Natures en Jesus-Christ ,
 „ & que chaque Nature a sa puissance & la vertu. De plus , les deux Eglises reconnois-
 „ sent , qu'il ne se fait aucun mélange ni confusion de ces deux Natures , chacune re-
 „tenant les attributs qui lui sont propres. Enfin il ajoute ces paroles pour un plus grand
 „éclaircissement de son opinion : *Comme les PP. de l'Eglise Romaine reconnoissent une*
 „*personne à cause d'une filiation ; aussi eux Orientaux reconnoissent une vertu ou puissance*
 „*à cause d'une filiation.*

„ En troisième lieu , il concilie le sentiment des Nestoriens , qui ne mettent en
 „Jesus-Christ qu'une volonté & une opération avec celui des Latins , qui reconnoissent
 „en lui deux volontés & deux opérations. Il s'appuie pour cela sur le même prin-
 „cipe d'une filiation , laquelle ne faisant qu'un Jesus-Christ , les Nestoriens disent par
 „rapport à cela , qu'il n'y a qu'une volonté & qu'une opération en lui , parce qu'il est
 „véritablement un , & non pas deux. Ce qui toutefois ne les empêche pas de recon-
 „noître deux volontés & deux opérations par rapport aux deux Natures , comme font
 „les Latins : mais ils ne s'expliquent pas à leur manière , parce que ces deux Natures
 „ne faisant qu'un composé qui est Jesus-Christ , ils disent aussi qu'il a une volonté &
 „une opération ; ce qui n'exclut point les deux volontés & opérations que les Latins
 „attribuent à Jesus-Christ , parce que les Nestoriens avouent qu'il est homme parfait.
 „Mais comme ces deux Natures sont unies ensemble , & qu'une volonté n'est jamais
 „séparée de l'autre , ils ne font qu'une même chose ensemble. C'est en ce sens qu'ils af-
 „firmement cette unité de volonté ; & c'est aussi de la manière dont Jesus-Christ par-
 „le , quand il dit ; Je ne suis point venu pour faire ma volonté , mais la volonté de
 „celui qui m'a envoyé. Puis il conclut par ces paroles : *Est-ce qu'il y a en Jesus-*
 „*Christ deux sortes de volontés qui soient contraires ? Point du tout : mais il veut sans*
 „*aucune répugnance , par la volonté de son humanité , ce que veut la volonté de sa Di-*
 „*vinité , à laquelle elle est soumise volontairement , & non par contrainte. C'est pourquoi*
 „*il dit à son Pere : Que ma volonté ne soit pas faite , mais la vôtre.*

„ Voilà de quelle manière les Nestoriens justifierent devant le Pape Paul V. la créan-
 „ce de leurs Eglises , & cette justification ou conciliation n'est point l'ouvrage d'un seul
 „homme , mais des plus habiles de la Nation que la Patriarche Elie consulta. Il est vrai
 „qu'il y a de la flatterie dans les articles qui regardent la souveraine puissance du Pape ,
 „ & que les Chrétiens du Levant ne sont pas si soumis à la Cour de Rome , que les
 „Nestoriens témoignent l'être dans ces Actes : cela étoit pardonnable à des misérables qui
 „recherchoient l'appui de cette Cour ; parce qu'il n'y avoit pas moyen d'en approcher au-
 „trement , qu'en donnant au Pape cette souveraine puissance & juridiction sur toutes
 „les Eglises du monde. A l'égard de toutes les autres propositions qui sont singulières aux
 „Nestoriens , on trouvera qu'en effet le Nestorianisme d'aujourd'hui n'est qu'une Héré-
 „sie imaginaire , & que toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivo-
 „ques , d'autant que les Nestoriens prennent le nom de Personne d'une autre façon que
 „ne font les Latins. Cependant , comme les Conciles ont condamné l'Hérésie de Nes-
 „torius , il étoit , ce semble , nécessaire qu'on fit voir à Rome que le Nestorianisme étoit
 „une véritable Hérésie , puisqu'elle avoit été condamnée par l'Eglise dans un Concile
 „général. C'est le parti que *Strozzi* a pris dans le recueil qu'il a fait de ces Actes ; car
 „il y a ramassé tout ce qui a été dit par les Peres & par les Conciles contre l'opinion
 „de Nestorius. Néanmoins , pour ne pas s'opposer entièrement au Patriarche des Nesto-
 „riens , qui témoignoit que toute la différence qui étoit entre l'Eglise Romaine & la
 „sienne pour ce qui regardoit la créance , ne consistoit qu'en des équivoques , il avoue
 „franchement , qu'il est assez probable que l'erreur des Nestoriens d'aujourd'hui est plu-
 „tôt dans l'entendement que dans la volonté , c'est-à-dire , qu'ils ne sont pas Héréti-
 „ques , n'étant point dans l'obstination ; mais qu'ils ignorent la véritable Théologie , &
 „qu'ainsi ils sont dans l'erreur ; comme si c'étoit une erreur de ne sçavoir pas les ter-
 „mes qui sont en usage depuis quelques siècles parmi les Théologiens d'Occident.

„ Je ne croi pas qu'il soit nécessaire de produire ici tout ce que *Strozzi* rapporte pour
 „la condamnation des propositions des Nestoriens , parce qu'il ne dit rien qui ne se
 „trouve dans les Actes des Conciles. Je remarquerai seulement que quelques-uns pour-
 „roient inférer de ces mêmes Actes , que le Nestorianisme n'est (a) qu'une Hérésie de

(a) Il y a lieu de le croire ainsi de cette Hérésie & de plusieurs autres , on l'on ne trouve que des logomachies perpétuelles , & une espèce de fureur de développer des idées , que le peu de portée de notre esprit ne permet pas de pénétrer , ce qui a fait inventer des expressions , des comparaisons & des figures aussi diffusées , que les objets auxquels on a voulu les allier.

R
 „ non
 „ leu
 „ Gr
 „ mi
 „ Mé
 „ leu
 „ ble
 „ en
 „ être
 „ tou
 „ uni
 „ d'oi
 „ sign
 „ pou
 „ toit
 „ que
 „ hon
 „ de l
 „ déli
 „ nou
 „ diffi
 „ mén
 „ par
 „ con
 „ Mai
 „ prév
 „ rius
 „ font
 „ vers
 „ rétic
 „ Divi
 „ raison
 „ nisme
 „ & très
 „ puisse
 „ meille
 „ Quo
 „ la con
 „ tolique
 „ & dep
 „ niens ,
 „ de vra
 „ n'y en
 „ che N
 „ mille f
 „ P
 „ Secte
 „ a-r'el
 „ cause
 „ relâc
 „ doute
 „ sectio
 „ & l'a
 „ glise
 „ touve
 „ que j

(*)
 (6) P
 „ vont po
 „ leurs Cro

ce, puis qu'en
Jesus-Christ,
s'es reconnoit-
chaque re-
un plus grand
oisonnent une
ou puissance

e mettent en
i reconnoissent
e même prin-
ens disent par
parce qu'il est
pas de recon-
, comme font
deux Natures
une volonté &
que les Latins
homme parlait,
tè n'est jamais
e sens qu'ils al-
us-Christ par-
la volonté de
il y a en Jesus-
mais il veut sans
volonté de sa Di-
C'est pourquoi

ul V. la créan-
vrage d'un seul
sulta. Il est vrai
ffiance du Pape,
ome, que les
s misérables qui
a approcher au-
ction sur routes
t singulières aux
t qu'une Hé-
en des équivo-
autre façon que
Hérésie de Nes-
torianisme étoit
ans un Concile
ces Actes; car
contre l'opinion
che des Nesto-
Romaine & la
ques, il avoue
ard'hui est plu-
ont pas Héreti-
e Théologie, &
oir pas les ter-
Occident.

a rapporte pour
rien qui ne se
ques-uns pour-
une Hérésie de

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 207

nom, & que si Nestorius & St. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions, & auroient empêché par-là un grand scandale dans l'Eglise. Mais les Grecs ont toujours été de grands disputeurs; aussi voions-nous que la plupart des premières Hérésies sont nées parmi eux. Le plus souvent leurs disputes n'étoient que de Métaphysique & de pures équivoques, d'où ils tiroient ensuite des conséquences à leur manière, venant enfin aux injures; & par-là les choses devenoient irréconciliables: au lieu que si les parties eussent expliqué modestement leur pensée, il n'y eût pas eu le plus souvent la moindre apparence d'Hérésie. C'est ce que quelques-uns disent être arrivé dans l'affaire de Nestorius & de St. Cyrille. Il leur semble que Nestorius a toujours reconnu en Jesus-Christ deux Natures, qui ne faisoient qu'un composé étant unies ensemble. C'est ce qu'il appelloit une personne, autrement en Grec *πρόσωπον*, d'où les Chaldéens ont pris leur *paršpa*. Or il est certain, que le terme *πρόσωπον*, signifie dans les anciens Peres Grecs ce que nous appellons personne & hypostase. Car pour ce qui regarde les deux personnes que Nestorius mettoit en Jesus-Christ, ce n'étoit que pour expliquer qu'il y avoit en lui véritablement deux Natures, & pour marquer par-là qu'elles demeuroient toutes deux entières sans aucun mélange, ni confusion. En effet, outre ces deux personnes métaphysiques qui n'étoient pas distinguées de la nature, il admettoit une autre véritable personne visible, de la manière qu'elle est définie par les anciens Peres. On trouvera même, que le sentiment de Nestorius, si nous en éloignons les conséquences que St. Cyrille en tiroit, est moins embarrassé de difficultés, parce qu'il est plus simple, & qu'il regarde toujours Jesus-Christ en lui-même & comme Fils, au lieu que l'autre opinion ne le considère le plus souvent que par parties, c'est-à-dire, tantôt comme Dieu, & tantôt comme homme. Aussi ne condamna-t-on point dans les commencemens l'opinion de Théodore de Mopsueste Maître de Nestorius, & l'on ne s'en avisa, que quand les Nestoriens voulurent se prévaloir de son autorité. Il est cependant certain, que ce Théodore, de qui Nestorius avoit pris le sentiment, reconnoissoit en Jesus-Christ deux Natures & une Personne, ainsi qu'il paroît de ses paroles rapportées dans les Actes du V. Concile Universel. S'il a nié que la Vierge fut Mere de Dieu, ce n'a été que pour résister l'Hérésie d'Apollinaire, & en ce sens seulement, que la Vierge n'a pas pu engendrer la Divinité, quoique d'ailleurs celui qu'elle a engendré fut véritablement Dieu. Ainsi raisonna l'Auteur que nous venons de copier: mais il devoit ajouter que le Nestorianisme, malgré toutes les subtilités qu'il vient de rapporter, étoit une Hérésie très-réelle, & très-justement condamnée comme telle dans le Concile de Calcédoine; quoiqu'on puisse avancer en même tems que les Nestoriens du tems du Pape Paul V. paroient de meilleure foi, & avoient un meilleur dessein de se réunir avec l'Eglise Latine.

Quoiqu'il en soit, selon le rapport du P. le Brun, (a) le Pape Innocent XI. procura la conversion d'un grand nombre de Nestoriens du Diarbeck, par les Missionnaires Apostoliques qu'il leur envoya. Ces progrès l'engagèrent à leur donner un nouveau Patriarche, & depuis ce tems-là ils se distinguent par le nom de Chaldéens, évitant celui de Nestoriens, qu'ils ont en horreur. Il cite des témoignages, qui montrent, qu'il n'y a plus de vrais Nestoriens ni en Perse ni en Arménie; en sorte, continue-t-il, qu'on croit qu'il n'y en a plus guères qu'aux environs de Moussol, ou Mosul, ville où reside le Patriarche Nestorien. Par ces mêmes témoignages on apprend qu'il ne restoit qu'environ trois mille familles Nestoriennees en ces pais-là.

Passons maintenant aux autres articles de la créance des Nestoriens. Comme la Secte des Nestoriens, continue M. Simon, a été détachée de l'Eglise Grecque, aussi a-t-elle les mêmes opinions, à la réserve de ce qui lui est singulier, & qui a été la cause de sa séparation. Il se peut faire néanmoins, que les Nestoriens se soient plus relâchés dans certains points de Morale & de Discipline, que les Grecs; & c'est sans doute en ce sens qu'on doit entendre ce que (b) Brexewood rapporte touchant la Confession, dont il nie que l'usage soit parmi eux. Il est vrai qu'ils la négligent beaucoup, & l'Archevêque Joseph, Nestorien, qui s'est réconcilié depuis quelques années avec l'Eglise Romaine, a eu bien de la peine à la rétablir dans Diarbequer, parce que les Nestoriens, quoiqu'ils fussent la plupart latinisés, ne vouloient point s'y soumettre, ainsi que j'ai appris d'un autre Archevêque Chaldéen grand ami de ce Joseph, qui a beau-

(a) *Origines* Tom III.
(b) *Brexewood des Origines de Relig.* Chap. 16. Il ajoute qu'ils ont point la Confirmation, ni l'usage du Cœur sur leurs Croix. Il veut dire, l'usage de Jesus-Christ. A

l'égard de la Confirmation, Brexewood a pu ou voulu ignorer, que les Chrétiens Orientaux joignent la Confirmation au Baptême.

208 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« coup souffert pour maintenir les intérêts de Rome. Il faut donc expliquer tous les autres points qui regardent la Religion des Nestoriens, par rapport aux sentimens de l'Eglise Grecque, qui est l'origine de tout le Christianisme dans le Levant.

« On ne peut nier, que les Nestoriens ne consacrent en pain levé. Ils mettent de plus dans leur pain du sel & de l'huile; ainsi qu'on peut voir dans les remarques sur les Ouvrages de Gabriel de Philadelphie, où est rapportée la manière de faire ce pain & de le préparer, pour le rendre propre à être consacré. Ils ont pour cela un grand nombre de prières qu'ils récitent. Ils observent pourtant moins de cérémonies que les Grecs, qui en ont ajoutée une infinité de nouvelles aux anciennes. » A l'égard de la croiance des Nestoriens sur l'Eucharistie, le P. le BRUN montre qu'elle a toujours été conforme à celle de l'Eglise Catholique.

On croit avec raison, que les traductions des Dogmes de Nestorius en Syriaque, en Persan & autres Langues de l'Orient, que les auteurs du Nestorianisme eurent soin de publier dès sa naissance, contribuèrent beaucoup à cette vaste étendue qu'on donne à la Secte de Nestorius. On trouve que dès le commencement du sixième siècle elle avoit passé de la Syrie & de la Mésopotamie en Perse, & s'y étoit considérablement multipliée. On prétend que vers le milieu du même siècle elle s'étoit déjà établie aux Indes, & qu'environ cent ans après les Nestoriens de Syrie portèrent le Christianisme à la Chine. L'établissement du Christianisme dans cette grande Monarchie se prouve par des Relations que l'Abbé Renaudot (a) a publiées, & par l'Inscription trouvée à la Chine en 1653. Ce Monument est remarquable. Il nous apprend que le Christianisme fut prêché en 656. à la Chine; & l'on prouve invinciblement par les caractères de ces monumens & par quelques autres indices, qu'il y fut prêché par des Prêtres venus de Syrie. Cependant les raisons qu'on allégué pour prouver qu'ils étoient Nestoriens ne sont pas, ce semble, des plus convaincantes; au moins on peut dire que le Nestorianisme des Missionnaires Syriens ne peut se prouver par la doctrine contenue dans l'Inscription, puisque le Pere Kircher l'a trouvée fort (b) Orthodoxe. On sçait d'ailleurs que dans la plus grande vigueur du Nestorianisme, il y avoit un grand nombre d'Orthodoxes en Syrie. Mais qu'importe, après tout, que des Nestoriens ou des Orthodoxes aient été les Apôtres de la Chine, puisque leurs disputes ne consistoient qu'à se chicaner par des expressions subtiles qui ne leur permettoient pas de s'entendre les uns les autres? Je viens aux usages qui sont une partie essentielle de cet Ouvrage. Mais le Lecteur se souviendra que notre méthode a toujours été de faire précéder le dogme aux cérémonies.

Avant le sixième siècle, le Patriarche des Nestoriens portoit déjà le titre de *Catholique*, qu'il a toujours conservé dans la suite. Son Clergé, comme celui des Grecs de Constantinople, est composé de Prêtres mariés & de Prêtres Religieux. (c) En Syrie & en Mésopotamie ceux-ci sont habillés de noir, avec un capuchon qui couvre le haut de la tête comme une calote, & pend derrière les épaules comme un voile. Par dessus ce capuchon ils portent un turban, dont le bonnet & la toile sont d'un bleu foncé. Le Patriarche & les Evêques ne sont proprement distingués des Prêtres que par le bâton Pastoral, & par la Croix qu'ils portent à la main & qu'ils donnent à baiser. Ce bâton Pastoral est terminé indifféremment en potence ou en croisse. Les Prêtres mariés sont aussi vêtus de noir, ou du moins d'une couleur fort brune; mais au lieu de capuchon, ils portent un bonnet rond, avec un gros bouton au haut du bonnet.

Outre les Religieux Prêtres, il y a dans la Mésopotamie des Couvens de Religieux qui ne le sont pas, & qui se disent de l'Ordre de St. Antoine. L'habillement de ces Religieux Nestoriens est une soutane ouverte, noire, serrée d'une ceinture de cuir, la robe par dessus, dont les manches sont assez larges, & au lieu de capuchon ils portent un turban bleu. A minuit, le matin & le soir ils disent l'Office; le reste du jour ils s'occupent à l'agriculture. (d) Les Eglises de ces Schismatiques sont divisées par une balustrade qui sépare le lieu où sont les hommes, de celui où se tiennent les femmes. Le Baptistère est placé du côté du Midi: pour prier & pour adorer, on se tourne vers l'Orient.

(a) Voy. la-dessus les Dissertations de l'Abbé Renaudot, sur deux anciennes Relations des Indes & de la Chine pag. 228. & suiv. On y trouve des choses curieuses sur l'établissement du Christianisme à la Chine. Voyez aussi le P. le Brun, Liturgies, Tome III. Il a copié l'Abbé Renaudot.

(b) Voy. Kircher dans sa *Chine illustrée*. Au reste M. de la Croze prétend que cette inscription est une pièce

supposée. Voy. *Hist. du Christianisme des Indes*. D'autres l'avoient été avant lui: sont-ils mieux fondés à la croire supposée, que nous à la croire authentique? On doit consulter le P. du Halde, qui parle au fond de cet ancien Monument, dans la grande Histoire de la Chine.

(c) Le P. le Brun Tome III. p. 563.

(d) Le P. le Brun ubi sup. p. 554.

MES

liquer tous les
t fencimens de
at.

ils mettent de
marques sur les
ire ce pain &
un grand nom-
que les Grecs,
la croiance des
onforme à cel-

à Syriaque, en
eurent soin de
on donne à la
e cle elle avoit
lement multi-
ie aux Indes,
isine à la Chi-
rouve par des
ivée à la Chi-
ristianisme fut
es de ces mo-
venus de Syrie.
riens ne font
Nestorianisme
s l'Inscription,
ars que dans la
odoxes en Sy-
aient été les
ner par des ex-
s? Je viens aux
souviendra que

re de *Catholi-*
des Grecs de
) En Syrie &
ivre le haut de
Par dessus ca
foncé. Le Pa-
le bâton Pas-
Ce bâton Pas-
riés font aussi
capuchon, ils

s de Religieux
ement de ces
re de cuir, la
on ils portent
te du jour ils
es par une ba-
s femmes. Le
e tourne vers
l'Orient.

des Indes. D'autres
fondés à la croix
que? On doit con-
de cet ancien Mo-
Chino.

J.



DEUIL des FEMMES



BAPTEME des GREUS le JOUR



l. des FEMME

QUES à RAMA.



ME des GR

ns le JOURDAIN.

FOR
cours
lieu
tout
O
ici t
teut
Jonas
Le
Fête
c'est
Il
dain
ligion
tes,
& de
diver
font
de l'e
ni la
Reliq
Seign
Si
usage
singul
deux
riée l
cris d
à la t
poufè
rorité
A A
& au
ceux
cent e
troisiè
nu co
le qui
que c
ont te
A l
venot
delles
tems e
elles e
loient
elles s
près d
d'entr
& en
pleure
noient
levoient
l'artiel

(a)
(b)
(c) F

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 209

Orient. Avant que d'entrer dans ces Eglises, on trouve communément une grande cour, où l'on entre par une petite porte. Cette cour, dit le P. le Brun, a pu être le lieu destiné aux pénitens, & servir à empêcher les profanes de voir & d'entendre tout ce qui se disoit & se faisoit dans les assemblées Chrétiennes.

Outre les jeûnes ordinaires aux Chrétiens du Rit Grec, les Nestoriens dont on parle ici ont un jeûne de trois jours, qu'ils appellent le jeûne de Ninive, parce qu'ils imitent les Ninivites repentans, qui pleurèrent trois jours après la prédication du Prophète Jonas, & ce jeûne précède le Carême.

Les mêmes Chrétiens de Syrie & de Mésopotamie ont ajouté à leur Calendrier la Fête du bon larron que nous n'avons pas. Cette Fête s'appelle chez eux *Saff-afemin*, c'est-à-dire, le larron de la main droite. Elle tombe dans l'Octave de leurs Pâques.

Il faut compter au rang des Usages Religieux des Chrétiens Syriens le Bain du Jourdain, qui est une cérémonie assez ridicule, laquelle passoit pour un acte de Religion chez ces Schismatiques. (a) Toutes sortes de Chrétiens, Grecs, Nestoriens, Cophtes, &c. se baignent dévotement tout nus dans le fleuve à l'honneur de Notre Seigneur & de son Baptême. Là on s'embarasse aussi peu de la différence des Sexes, que de la diversité des Sectes, puis qu'hommes & femmes entrent pêle mêle dans le fleuve, & s'en font verser l'eau sur la tête. Les plus dévots y trempent des linges, d'autres emportent de l'eau du Jourdain dans des bouteilles, & n'épargnent pas même la vase du fleuve, ni la terre qui est sur les bords, ni ce qui croît autour, parce que tout cela fait des Reliques. Devoit-on douter après cela que des gens d'un tel ordre aimassent Notre Seigneur ?

Si depuis la (b) Relation d'un Missionnaire, qui n'est pas des plus modernes, les usages nuptiaux n'ont point changé en Syrie, on peut dire qu'il s'y en observe d'assez singuliers. Le marié est conduit chez la mariée à cheval entre deux épées nues que deux hommes portent, l'un devant & l'autre derrière. Les parentes & les amies de la mariée le reçoivent avec des flambeaux, au son des Instrumens mêlés aux chants & aux cris de joie de cette troupe nuptiale. Le soir des noces le mari donne un coup de pied à sa femme, & lui commande de le déchauffer, pour marque de la soumission que l'Épouse doit à son mari, commençant ainsi d'une manière peu galante, l'usage de son autorité.

A Bagdat & ailleurs, quand un Chrétien meurt, on s'assemble pour son enterrement, & au retour de la sépulture on trouve un repas tout prêt à la maison du défunt. Tous ceux qui s'y rendent sont les bien venus, en sorte qu'on s'assemble quelquefois jusqu'à cent cinquante personnes & plus. Le lendemain on va prier sur la fosse du défunt, & le troisième jour de même. Alors on prépare un autre repas, où tout le monde est bien venu comme auparavant. Ces cérémonies, suivant (c) Tavernier, se réitérent le septième, le quinzième, le trentième & le quarantième jour après la mort. Ceux qui ont quelque connoissance de l'Antiquité, soit sacrée, soit profane, savent que les repas publics ont toujours accompagné les cérémonies funèbres.

A Damas les femmes Chrétiennes pleurent les morts en criant & en chantant. *Thévenot* (d) vit une troupe de ces pleureuses que deux hommes éclairaient avec des chandelles, pendant qu'elles hurloient de la sorte, en se frappant la poitrine. De tems en tems elles s'arrêtoient, se rangeoient en rond, & faisoient claquer leurs doigts comme si elles eussent joué des castagnettes, elles dansoient & chantoient, tandis que d'autres hurloient & criaient. La cérémonie se termina par des civilités réciproques; après quoi elles s'en allèrent toujours chantant & claquant des doigts. A Rama elles font à peu près de même. (e) Le *Brunn* dit, qu'elles pleurent environ demi-heure sur le sépulcre; après quoi elles se levant & font un rond comme pour danser un branle. Ensuite deux d'entr'elles quittent le rond, & se mettent au milieu, y font des contorsions en criant & en frappant des mains. Après ce bruit elles s'assoient pour pleurer encore. Toutes les pleureuses que le *Brunn* vit se relâchoient. Celles qui avoient achevé leur deuil retournoient chez elles, & il en venoit d'autres pour les remplacer. Lorsque ces femmes se levoient pour se mettre en rond, elles se couvroient d'un Voile noir. Nous renvoyons à l'article suivant plusieurs remarques importantes.

(a) Voyages, Liv. III.

(b) Voyages, Liv. I. Ch. V.

(c) Voyages, Tome II. Edit. in 4.

(d) Syrie Sainte du P. Beslon.

(e) *Innocent, Pietro della Valle.*

CHAPITRE IV.

Des Indiens, ou Chrétiens de S. Thomas.

ON peut comprendre sous un même Chapitre les Indiens ou Chrétiens de St. Thomas, & les Nestoriens ; parce qu'il est constant que c'est la même Secte, & qu'ils n'ont tous qu'un même Patriarche, dont la Jurisdiction s'étend jusques dans l'Inde. Les Chaldéens qui sont à Goa, à Cochim, à Angamala, & dans les autres lieux de ce quartier-là sont véritablement de la Secte Nestorienne. Les Papes ont souvent envoyé des Missionnaires en ces pays-là, principalement depuis que les Portugais y ont été établis. Mais celui qui a le plus travaillé à la réunion de ces Chrétiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine, a été Alexis de Ménéès de l'Ordre de St. Augustin, qui fut fait Archevêque de Goa, & prit la qualité de Primat de l'Orient. Comme l'on a compilé son Histoire sur ses Mémoires, & sur la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce pays, & de quelques Jésuites qui ont été dans les mêmes endroits que lui, on fera voir l'état & la Religion de ces Peuples au tems de cette fameuse Mission qui arriva en 1599. Plusieurs avoient déjà tenté avant Ménéès de réunir les Chrétiens de St. Thomas avec l'Eglise Romaine, (a) Don Jean d'Albuquerque, de l'Ordre de (b) St. François, fut le premier Archevêque de Goa ; & ce fut sous lui en 1546, qu'on établit un Collège à Cangranor, pour instruire les enfans dans les cérémonies des Latins. (Frere Vincent, Cordelier, eut soin de ce Collège ; fit bâtir dans Cangranor des Eglises à la manière des Européens ; fit élever dans son Collège des enfans Indiens suivant les Dogmes & le Rit des Latins, dans la vue de les ordonner avec le tems Prêtres des Indiens, & de les ramener par ce moyen à la réunion. Mais les Indiens refusèrent de reconnoître ces nouveaux Prêtres, & de les admettre parmi eux.) Les Jésuites, qui étoient plus habiles, s'aperçurent bien-tôt que les jeunes Chaldéens instruits à la manière des Latins, étoient inutiles, & que c'étoit en vain qu'on pensoit convertir les Chrétiens de ce pays-là sans la connoissance de la Langue Chaldaïque ou Syriaque. Ils établirent donc un Collège à une lieue de Cangranor en 1587, où ils enseignèrent la Langue Chaldaïque aux enfans, afin qu'étant devenus grands, ils fussent reçus dans le Ministère comme de véritables Chaldéens. Cela ne servit encore que fort peu, parce qu'il ne suffisoit pas d'être instruit dans la Langue de la Religion ; il falloit de plus convenir de sentimens avec les Prêtres, pour avoir la liberté de prêcher dans leurs Eglises ; au lieu qu'ayant été enseignés par les Jésuites, leur doctrine & leur manière de parler étoient bien différentes de ce qui étoit communément reçu dans le pays. C'est pourquoy il fut impossible aux Jésuites de leur faire quitter entièrement leurs vieilles coutumes, & de les détourner de la soumission qu'ils rendoient au Patriarche de Babylone, qui n'étoit point dans la Communion du Pape, non plus que les Evêques qui étoient sous sa Jurisdiction.

Le remède donc qu'on trouva à cela, fut de se servir d'un certain Evêque nommé Mar Joseph, qui avoit été envoyé par le Patriarche de Babylone, afin que par son moyen on en vint facilement à bout. Cet Evêque ordonna en effet qu'on célébrât la Messe à l'usage de Rome avec les ornemens à la Latine, & qu'on se servit même du vin & des hosties des Latins. Cependant il persistoit toujours dans le Nestoriisme, & il instruisoit les Portugais qui le servoient à dire, *Sainte Marie Mere de Christ*, & non pas *Mere de Dieu*, ce qui obligea l'Archevêque & le Vice-Roi de le faire arrêter pour l'envoyer à Rome. Mais étant arrivé en Portugal, il ménagea si bien les affaires, qu'il obtint des lettres pour retourner en son Evêché de la Serra. Cependant on avoit déjà mis un autre Evêque en sa place, nommé Mar Abraham, lequel pour se maintenir dans son Evêché, alla depuis à Rome pour se soumettre au Pape, ou après avoir fait abjuration de ses cer-

(a) *Hist. Orient. des progrès d'Alex. Men. en la reduit. de Christian. de S. Thom.* imprimé à Brüksel en 1609.

(b) Dès le commencement du 16. siècle ces Chrétiens avoient rendu un hommage déclaré à l'Empereur d'Espagne, qui le reçut au nom du Roi de Portugal son Maître.

Ils présentèrent à l'Empereur un baron de l'Inde de grande valeur & il crut de tous châteaux, & fut le d'Espagne de la communion. Ce baron, à ce qu'il durent à l'Empereur avant que le Sceptre de leurs Rois.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 211

« leurs, il fut réordonné. On lui conféra de nouveau (4) tous les Ordres, depuis la
 « Tonfure jusqu'à la Prêtrise, puis il fut consacré Evêque, & le Pape lui donna des
 « Bulles pour gouverner l'Eglise de la Serra, y joignant des lettres de recomman-
 « dation pour le Vice-Roi, qui ne lui servirent pas beaucoup; car il ne fut pas plutôt
 « arrivé, que l'Archevêque de Goa se examina ses Bulles; & ayant trouvé que le Pape
 « avoit été mal informé par Mar Abraham qu'on prétendoit avoir imposé à la Sainteté,
 « on l'envoya dans un Monastère, en attendant qu'on eût réponse de Rome. Il s'écha-
 « pa, & se retira dans les Eglises de son Evêché, où il fut très-bien reçu des Nestoriens,
 « qui n'espéroient plus avoir d'Evêque de la part de leur Patriarche. Cependant Mar
 « Abraham, qui se défioit toujours des Portugais, se retira dans les terres; &
 « pour faire voir qu'il étoit véritablement de la Communion du Pape, il ordonna de
 « nouveau tous ceux qu'il avoit déjà ordonnés, afin de se conformer au Rit Romain,
 « & fit tout ce qu'il put tant envers Rome, qu'envers le Vice-Roi & envers l'Arche-
 « vêque, pour paroître qu'il étoit véritablement du sentiment de l'Eglise Latine. Mais il
 « prêcha toujours dans son Eglise de la Serra le Nestorianisme, & il ne permit pas qu'on
 « parlât du Pape comme Chef de l'Eglise, ne connaissant point d'autre Patriarche que
 « celui de Babylone. D'autre part, l'ancien Evêque de la Serra Mar Joseph lut accusé
 « d'enseigner les Héreties de Nestorius; & étant interrogé là-dessus, il répondit librement
 « qu'il avoit eu révélation de Dieu, que la Religion qu'il avoit reçue de ses Peres étoit
 « la véritable Religion. On se faisoit en même tems de lui, & on l'envoya à Rome où il
 « mourut.

« On peut recueillir de cette Histoire, que les Portugais ont fait aux Nestoriens de
 « grandes violences pour la Religion; que les Missionnaires, comme gens peu habiles
 « dans la Theologie Orientale, les ont inquiétés sur des cérémonies qui n'étoient d'aucune
 « importance, & qu'ils ont donné par là occasion aux Evêques Nestoriens de dissimuler pour
 « un tems, en introduisant des nouveautés dans leurs Eglises, à quoi ils étoient contraints
 « par la violence. C'est pourquoi ce même Mar Abraham ayant été obligé par un Bref
 « du Pape, & encore plus par la crainte qu'il avoit du Vice-Roi, qui lui donna un pas-
 « séport, de se trouver à un Concile, il y abjura de nouveau toutes ses erreurs, & fit
 « profession de la Foi Catholique, Apostolique & Romaine. Mais il ne fut pas plutôt re-
 « tourné à son Eglise, qu'il enseigna le Nestorianisme comme auparavant; & il écrivit
 « même à son Patriarche de Babylone, que les Portugais l'avoient contraint d'assister au
 « Synode de Goa. La suite de cette Histoire fait encore paroître davantage les violences
 « qu'on exerça contre les Nestoriens, pour les réunir avec l'Eglise Romaine, & pour
 « les obliger à souscrire à la Profession de Foi du Pape Pie IV. ce qui arriva sous Ale-
 « xis de Mènesés, Archevêque de Goa, qui vint aux Indes avec un Bref de Clement
 « VIII. pour informer contre Mar Abraham. On voit dans cette narration un grand
 « zèle des Chrétiens Nestoriens de ce pays-là pour défendre leur Foi, qu'ils prétendent
 « conserver comme ils étoient l'avoir reçue de St. Thomas. (Cette tradition est si
 « constante chez eux, qu'ils regardent comme un crime de la contredire. M. la Croze traite
 « de fable la venue de l'Apôtre St. Thomas aux Indes, & semble disposé à croire que
 « le prétendu St. Thomas étoit un Thomas disciple de Marc. D'un autre côté le P. le
 « Brun a rassemblé en peu de mots les raisons qui peuvent donner lieu à croire cette mis-
 « sion de St. Thomas, & tâche de réfuter tout ce qu'on oppose à la venue de l'Apôtre
 « aux Indes. On peut voir là-dessus l'Hist. du Christ. des Indes par M. la Croze, & les
 « Liturgies du P. le Brun. Tome. III.) Quoiqu'il en soit, « ils en vinrent jusqu'à cet ex-
 « cès que de mettre leurs mains devant leurs yeux à la Messe des Latins, quand le
 « Prêtre devoit l'Hostie pour la faire adorer à ceux qui étoient présents. (b) Ils se mon-
 « trèrent sur tout zélés envers leur Patriarche de Babylone; & quand on leur deman-
 « doit, si le Pape n'étoit pas le Chef de l'Eglise, ils répondoient qu'il étoit le Chef de
 « l'Eglise de Rome, qui est une Eglise particulière, autrement de l'Eglise de St. Pier-
 « re, & non de l'Eglise de St. Thomas, distinguant avec opiniâtreté ces deux Eglises.

(4) Faire que la manière de consacrer les Ordres parmi les Orientaux ne convient pas avec celle qui est en usage dans les Eglises qui reconnoissent le Pape. Consultez cette Histoire de Mar-Joach, & de Mar Abraham avec les Lettres de M. la Croze & du P. le Brun. Le premier accompagne le titre de contestations & de réflexions qui demandent beaucoup d'attention.

(b) Voy. Histoire de ces Lettres, la conduite de Mènesés, & les Lettres qu'elle a eu, dans l'Hist. du Christianis-

me des Indes L. I. & II. L'Archevêque ne démentit nullement en cette occasion l'impiété du 2^e Ecclésiastique, ni cette fautive impiété si souvent contournée avec la Religion, ni cette aide si commune de ceux qu'on pourroit appeler Comparans faussés, qui semblent aller à la gloire de surer les âmes avec celle de Jesus Christ & de son Eglise. C'est en vertu de ce caractère que l'ancien Mènesés appelloit sa croûte la croûte de Dieu, & disoit comme par inspiration, que Dieu la touchoit.

« comme indépendantes l'une de l'autre. Ils s'opposèrent de plus fortement au Sacre-
 « ment de la Confirmation, que l'Archevêque Ménézes leur vouloit administrer. » (Ils
 « regardèrent ce Sacrement, le signe de la Croix sur le visage, & le souflet qui marque
 « l'affranchissement spirituel du Confirmé, comme des marques de l'esclavage auquel les
 « Portugais vouloient les réduire; ajoutant qu'ils ne souffriroient jamais que ces étrangers
 « portaient la main sur le visage de leurs femmes & de leurs filles.) » Ils accusoient l'Ar-
 « chevêque d'envie & d'ambition, ajoutant qu'il tâchoit de renverser la Religion de St.
 « Thomas, pour leur faire embrasser la Romaine, (a) afin que par cet artifice il demeu-
 « rât le maître de toutes les Eglises de l'Inde. Voilà pourquoi, disoient-ils, cet Arche-
 « vêque médit des Patriarches de Babylone; protestant qu'ils persévéroient dans la sou-
 « mission & l'obéissance dues à leur Patriarche, & qu'ils ne quitteroient jamais leur Re-
 « ligion pour prendre celle de Rome.

« Nonobstant toutes ces oppositions de la part des Nestoriens, l'Archevêque Ménézes
 « continua toujours de leur faire voir, que leur Patriarche étoit un Hérétique & un ex-
 « communié, & partant qu'on ne pouvoit prier Dieu en particulier pour lui. Ce qu'il fit
 « avec tant de vigueur, n'épargnant pas même l'argent de la bourse, qu'à la fin il les
 « adoucit. Il usa aussi quelquefois de violence, & il courut souvent risque de sa vie. Car
 « sous prétexte qu'il avoit un plein pouvoir du Pape, il exerçoit par tout la Jurisdiction,
 « sans se fonder des Ordinaires des lieux, avant même qu'ils eussent voulu reconnoître
 « sa qualité. C'est ainsi que cet Envoié du Pape plantoit en ce pais-là la Religion Ro-
 « maine, & qu'il n'épargnoit rien pour en venir à bout. Il donnoit les Ordres malgré les
 « Evêques Diocésains, & il faisoit auparavant abjurer les erceus des Nestoriens à ceux
 « qu'il ordonnoit. Outre la Profession de Foi, ceux qui prenoient les Ordres étoient
 « obligés de jurer obéissance au Pape, & de ne point reconnoître d'autres Evêques,
 « que ceux qui seroient envoyés de sa part. » (A tout cela il faut ajouter, que le Prélat
 « Missionnaire affecta d'étaler pompeusement aux yeux de ces Peuples *la majesté & la sainté-
 « té des cérémonies*, selon les termes du P. le Brun. A cet éclat le trouverent heureuse-
 « ment mêlées l'humilité de la cérémonie de laver les pieds le Jeudi Saint, & les dévotions
 « du Vendredi de la Passion. Les Peuples se frappent facilement d'un tel assemblage. On
 « ne doit pas oublier non plus combien le Prélat fit valoir fort à propos certaines céré-
 « monies à ces Chrétiens, comme la Bénédiction des Saintes Huiles, & la cérémonie de
 « renfermer le St. Sacrement dans le Tabernacle, &c.) Mais venons maintenant aux er-
 « reurs dont Ménézes accuse les Chrétiens de St. Thomas.

« I. (b) Ils soutenoient opiniâtrément les sentimens de Nestorius, & outre cela ils
 « ne recevoient aucunes Images, n'admettant que la croix, laquelle ils honoroient beau-
 « coup. On voioit pourtant les Images de quelques Saints dans les Eglises qui étoient
 « voisines des Portugais.

« II. Ils affirmoient que les ames des Saints ne voient Dieu qu'après le jour du Ju-
 « gement.

« III. Ils ne connoissoient que trois Sacremens; sçavoir le Baptême, les Ordres &
 « l'Eucharistie. En la forme du Baptême il y avoit un si grand abus parmi eux, que l'on
 « voioit être en usage & en une même Eglise différentes formes de Baptême. Il arrivoit
 « souvent à cause de cela, que le Baptême étoit nul; de sorte que l'Archevêque Mé-
 « nézes rebaptisa en secret la plupart de ces Peuples. Il s'en trouvoit aussi plusieurs, prin-
 « cipalement les pauvres qui habitoient dans les bois, qui n'avoient jamais été bapti-
 « sés, parce que le Baptême couloit de l'argent; & néanmoins sans avoir été baptisés,
 « ils ne laissoient pas d'aller à l'Eglise, & de recevoir l'Eucharistie. De plus ils différoient
 « assez souvent le Baptême plusieurs mois, & même plusieurs années.

« IV. Ils ne se servoient point des Saintes Huiles dans l'administration du Baptême; si
 « ce n'est que trouvant dans leurs Rituels, qu'il étoit fait mention d'onction après le Bap-
 « tême, ils oignoient les enfans d'un onguent composé d'huile de noix d'Inde, ou d'une
 « espèce de safran, sans aucune bénédiction; & ils estimoient cette onction sainte.

« V. Ils n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction:
 « ils en ignoroient même les noms.

« VI.

(a) La conduite de Ménézes prouve que cela étoit vrai. Un des moyens qu'il employa pour diviser ces Chrétiens & se faire parmi eux un parti considérable, fut de publier une solennelle administration des Ordres. Par cette publication, l'Archevêque Portugais vouloit profiter de deux circonstances avantageuses. L'une étoit que les Ecclé-
 « siastiques Indiens demeuraient fidèlement attachés au Pré-
 « lat qui leur avoit donné les Ordres; l'autre que depuis
 « deux ans personne n'y avoit été promu à cause des trou-
 « bles. On peut voir dans l'Ouvrage de M. de la Croze,
 « comment cela lui réussit.

(b) Hist. Orient. des prog. d'Alexis Mérisis, Chap. 20.

(a) In
 « de l'Euha-
 « aux Nesto-
 « cet Auteur
 « en quel que

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 213

« VI. Ils avoient en horreur la Confession auriculaire, à la réserve de fort peu qui étoient voisins des Portugais ; & pour ce qui est de l'Eucharistie, ils comménoient le Jeudi Saint & plusieurs autres jours solennels de l'année, sans autre préparation, que de s'approcher de l'Eucharistie à jeun.

« VII. Leurs livres étoient remplis d'erreurs considérables, (sur tout contre le St. Sacrement,) & dans leur Messé il y avoit grand nombre d'additions inférées par les Nestoriens.

« VIII. Ils consacroient avec de petits gâteaux faits (a) à l'huile & au sel, que les Diacres & les autres Ecclésiastiques qui n'avoient que les Ordres mineurs, faisoient cuire dans un vaisseau de cuivre, aiant pour cela un lieu séparé en forme de petite tour. Pendant que le gâteau cuitoit, ils récitoient plusieurs Pseaumes & des Cantiques, & lors qu'on étoit prêt de le consacrer, ils faisoient couler sur l'autel, par un trou qui étoit au plancher de cette petite tour, le gâteau dans un petit panier de feuilles. De plus ils se servoient de vin qui avoit été fait d'eau, où l'on avoit fait tremper seulement des raisins secs.

« IX. Ils disoient la Messé très-peu souvent ; & celui qui la servoit portoit une forme d'étole sur ses habits ordinaires, quoiqu'il ne fût point Diacre. Il avoit toujours l'encensoir à la main, & récitoit presque autant de prières, que le Célébrant, en joignant à cela plusieurs autres cérémonies inconnues & impies, qui marquoient sur-tout leurs erreurs sur la nature du Sacrement.

« X. Ils avoient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avoit point de famille où il n'y eût quelqu'un d'ordonné ; & la raison de cela étoit, parce que les Ordres ne les rendoient point incapables de tous les autres emplois, & qu'ils avoient par tout le premier rang.

« De plus, ils ne gardoient point l'âge requis pour la Prêtrise & pour les autres Ordres ; car ils faisoient des Prêtres à 17. 18. & 20. ans ; & quand ils étoient Prêtres, ils se marioient, même avec des veuves, & ils se remarioient jusqu'à deux ou trois fois. On voit souvent en même tems un pere, son fils & son petit-fils Prêtres dans la même Eglise. Les femmes des Prêtres avoient quelque rang par dessus les autres, tant dans les Eglises que dans les autres lieux, & elles se faisoient remarquer par une croix qu'elles portoient au col, ou par quelque autre chose qui les distinguoit. (L'habit des Ecclésiastiques étoit des caleçons blancs, & par dessus une longue chemise ; à quoi ils ajoutoient quelquefois pour plus de décence une soutane blanche ou noire. Leurs couronnes étoient semblables à celles des Moines, ou des Chanoines Réguliers.)

« XI. Ils alloient réciter tous les jours à haute voix l'Office divin en Langue Chaldaïque ; mais ils ne croient pas être obligés de le réciter ailleurs ; aussi n'avoient-ils point de Bréviaires pour le dire en particulier.

« XII. Ils commettoient simonie en l'administration du Baptême & de l'Eucharistie, taxant ce qu'il leur falloit pour cela. Pour ce qui est du Mariage, ils appelloient le premier Prêtre venu, principalement ceux qui demeuroient à la campagne. (Souvent même ils se passoient de Prêtre, & pratiquoient dans leurs mariages les Cérémonies superstitieuses des Idolâtres leurs voisins ou leurs concitoyens.)

« XIII. Ils respectoient extraordinairement leur Patriarche de Babylone, Schismatique & Chef de la Secte des Nestoriens : au contraire ils ne pouvoient souffrir qu'on nommât le Pape en leurs Eglises, où le plus souvent ils n'avoient ni Curé ni Vicaire, mais le plus ancien y prêchoit.

« XIV. Quoiqu'ils allassent les jours de Dimanche à la Messé, ils ne croient pas pourtant y être obligés en conscience ; de sorte qu'il leur étoit libre de n'y point aller, & il y avoit même des lieux où l'on ne disoit qu'une Messé par an, en d'autres on n'en disoit pas une en 6. 7. & 10. ans.

« XV. Les Prêtres se mêloient des emplois séculiers, & négligeoient la conduite de leurs troupeaux. Les Evêques étoient des Babyloniens envoyés par leur Patriarche, & ils ne vivoient que d'un gain fordide & de simonie, vendant publiquement les choses saintes, comme la collation des Ordres & l'administration des autres Sacrements.

« VI.

attachés au Pré-
sente que depuis
causé des trou-
bles de la Croze,

Chap. 10.

(a) La coutume, dit M. la Croze, de pâlir le pain de l'Eucharistie avec de l'huile & du sel, est commune aux Nestoriens & aux Jacobites de Syrie. Selon que l'on est d'un ou de l'autre, c'est parce qu'il est de quelque sorte de pain (le pain syrien) & d'un autre

une espèce de pain (le pain latin) avec l'Hostie des Latins, qui, selon lui, n'est en une colle de bœuf & mêlée de cire, plus contraire à l'imitation du Sacrement que l'huile des Eglises syriennes.

214 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

• XVI. Ils mugeoient de la chair le Samedi , & ils étoient dans cette erreur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Carême & l'Avent , que s'ils avoient manqué un jour à jeûner, ils celloient de jeûner les autres jours , ne croiant pas y être obligés , d'autant qu'ils avoient déjà rompu le jeûne .

Ajoutons avant que de continuer cette Relation , que leur jeûne de Carême étoit fort austère , & qu'outre cela ils en avoient d'autres à peu près à la manière des Grecs dont on a parlé : mais les plus superstitieux d'entr'eux ajoutoient le bain au jeûne , s'imaginant que celui-ci étoit imparfait , s'ils manquoient de se laver tout le corps dès le matin. Ils se baignoient aussi quand il leur arrivoit de toucher quelque personne d'une Caste ou Tribu inférieure. Remarquons encore que ces Chrétiens commençoient leur jeûne la veille , & le finissoient le soir du jour consacré au jeûne.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle n'entroient dans l'Eglise que quarante jours après leur accouchement. Il en falloit quatre-vingt pour celle qui étoit accouchée d'une fille. Au bout de ce terme préféré la mere se présentoit avec son enfant , & l'offroit à Dieu & à l'Eglise. Ils craignoient & respectoient l'Excommunication. La Discipline Ecclésiastique ne permettoit pas d'absoudre un homicide volontaire , & l'absolution ne se donnoit pas non plus à d'autres crimes aussi énormes , pas même , à ce qu'on assure , à l'article de la mort. On remarquera que cette discipline ne s'accordoit guères avec ce point (a) d'honneur si dangereux , dont je parlerai tout à l'heure. Leurs Eglises étoient sombres , mal propres , tout à fait semblables à des Pagodes , & sans autres représentations que des croix , dont les extrémités se terminoient en fleurs de lis.

Voilà la meilleure partie des erreurs & des abus que l'Archevêque Mènesès prétend avoir trouvés parmi les Chrétiens de St. Thomas , & que le Compilateur de cette Histoire exagère , pour montrer qu'il a fallu travailler extraordinairement pour venir à bout de ces Peuples. Mais si cet Archevêque & les autres Missionnaires du Levant avoient été bien instruits de l'ancienne Théologie , ils n'auroient pas tant multiplié ces erreurs. En effet , comme ils mesuroient toutes choses par rapport à la Théologie qui s'enseigne dans les Ecoles de l'Europe , l'on ne doit pas trouver étrange , qu'ils aient voulu réformer sur ce pied-là les Nations Orientales. J'avoue qu'il y a des abus qu'il étoit besoin de corriger : mais il ne falloit pas les corriger sur nos usages. Ce qui étoit à faire dans ces rencontres , c'étoit d'avoir recours à leurs anciens livres , & de les régler conformément à ce qui y étoit contenu ; & cela se pouvoit faire facilement , comme l'on verra par la suite de ce discours. Mais il faut auparavant rapporter le reste de cette Histoire , afin que nous jugions mieux de la conduite de Mènesès , & des prétendues erreurs des Nestoriens.

L'Archevêque Mènesès assembla un Synode dans le Royaume de Cochim le 20. de Juin 1599. où se trouvèrent les Députés des Nestoriens , afin d'y délibérer conjointement avec l'Archevêque de tout ce qui appartenoit à la Religion. Et afin qu'il parût que les Nestoriens eussent toute la liberté qui est nécessaire dans ces sortes de rencontres , & que d'ailleurs ils donnassent leur consentement à tout ce qui y seroit déterminé , (b) l'Archevêque gagna huit des plus renommés parmi les Ecclésiastiques , & il les instruisit pleinement de son dessein & des voies qu'il falloit tenir pour le faire réussir , leur exposant dans le détail tous les décrets qui y seroient faits , & leur demandant leur avis sur chaque point en particulier , comme s'il n'y eût eu encore rien d'arrêté ; afin qu'étant présents au Synode , ils fissent la même chose , & que par là les autres fussent obligés à suivre leur exemple. Pour venir à bout de ses desseins , il prit plusieurs autres précautions , qu'il seroit inutile de rapporter. Tout ce qu'on a produit jusqu'ici , n'est que pour faire voir la manière dont la Religion Romaine a été établie dans le Levant , & qu'on ne doit pas s'étonner , que toutes les réunions qu'elle a faites avec ces Peuples , que nous nommons Schismatiques , ne sussent pas long-tems.

Il fut donc arrêté dans ce Synode , que les Prêtres , Diacres , Soudiacres , & outre cela tous les Députés des Villes qui y assistèrent , souscrivoient à la Profession de Foi que l'Archevêque avoit faite en son particulier ; ce qui fut exécuté , & tous jurèrent solennellement obéissance au Pape , qu'ils reconnoissent être le Chef de l'Eglise , jurant aussi , qu'ils n'auroient plus de commerce avec le Patriarche de B. bylone. De plus , ils anathématisèrent la personne de Nestorius & toutes ses erreurs , confessant que Cyrille Patriarche d'Alexandrie étoit saint. Outre cela , on fit dans ce Synode un grand nombre

(a) Voy. ci-après tout l'art. la permission qu'ils ont de tuer ceux qui ne sont pas de leur passage.

(b) Voy. le détail du Synode de Diamper dans l'Hist. des Chrétiens des Indes Liv. III.

R
de
étr
" (a
" rui
" de
" On
" déj
" tan
" ten
" Th
" L
" con
" Ron
" que
" sur
" les
" ils
" I
" par
" glif
" des
" avec
" gur
" ne f
" ges,
" H
" il ne
" étoit
" trom
" c'est
" & l
" l'enf
" le B
" mi le
" ne f
" nom
" mais
" IV
" la C
" l'Ar
" se, é
" riens
" tion
" pour
" men
" usage
" V
" n'ave
" igno
" érem
" Latin
" men
" trém
" & ce
" nent
" tems
" sépar
" ment

(4) C

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 215

- de Scavus particuliers, pour réformer les erreurs que l'Archevêque Ménéfès prétendoit
- être dans l'administration de leurs Sacremens & dans leurs Livres. C'est pourquoi il
- (1) fit corriger leurs Liturgies & leurs autres Offices. Il régla ce qui regardoit le Ma-
- riage sur le pied du Concile de Trente. On réforma aussi ce qui appartenoit aux Sacremens
- de la Pénitence, de la Confirmation & de l'Extrême-Onction sur l'usage de l'Eglise Romaine.
- On défendit aux Prêtres de se marier à l'avenir; & on fit des réglemens pour ceux qui étoient
- déjà mariés. En un mot, l'Archevêque introduisit la Religion des Latins parmi les Chaldéens,
- tant dans ce Synode, que dans les visites qu'il fit de plusieurs Eglises. Mais voïous main-
- tenant, s'il a eu raison d'introduire tant de nouveautés parmi les Chrétiens de Saint
- Thomas; ce qui servira à faire connoître la Religion de ces Peuples.
- I. Pour ce qui regarde les erreurs que l'Archevêque Ménéfès leur attribue, nous avons
- concilié dans le Chapitre précédent les sentimens de Nestorius avec ceux de l'Eglise
- Romaine; & c'est la manière dont l'Archevêque devoit procéder avec eux, pour faire
- quelque chose qui fût de durée; car il falloit les entendre, avant que de les condamner
- sur cela seul qu'ils s'appelloient Nestoriens. Quand on leur auroit montré, que toutes
- les disputes qu'ils avoient avec l'Eglise Romaine, ne consistoient qu'en des équivoques,
- ils se seroient rendus beaucoup plus dociles.
- II. A l'égard des Images, les Chaldéens ne les respectent pas tant que les Grecs,
- parce que cette grande vénération pour les Images n'a été fortement établie dans l'E-
- glise Grecque, que depuis le II. Concile de Nicée, qui est postérieur à toutes les Sectes
- des Chaldéens, qui se contentent d'ordinaire d'avoir une Croix à la main. Cette Croix
- avec laquelle le Prêtre bénit le Peuple, est de métal, toute simple & sans aucune fi-
- gure. L'Archevêque pouvoit laisser les Chrétiens de Saint Thomas dans cette ancien-
- ne simplicité, parce que tout ce qui a été arrêté depuis ce tems-là touchant les Ima-
- ges, n'est que de Discipline.
- III. Il est bien vrai qu'ils n'administrent pas le Baptême à la façon des Latins: mais
- il ne faut pas pour cela croire, que la forme de leur Baptême soit nulle; & encore moins
- étoit-il besoin de rebaptiser ceux qui avoient été baptisés selon le rit Chaldéen. Ce qui
- trompe les Missionnaires, quand ils traitent d'affaires de Religion avec les Orientaux,
- c'est qu'ils sont préoccupés de ce qu'ils ont appris dans les Ecoles touchant la matière
- & la forme des Sacremens. Quand ils ne voient pas, par exemple, qu'on baptise
- l'enfant en même tems qu'on prononce les paroles qui marquent l'action, ils croient que
- le Baptême est nul; sans prendre garde que la manière d'administrent les Sacremens par-
- mi les Orientaux consiste principalement en de certaines prières qu'ils récitent, & qu'ils
- ne font pas si grands Métaphysiciens que les Latins. Aussi ignorent-ils un grand
- nombre de difficultés, que nos Théologiens traitent avec beaucoup de subtilité;
- mais la créance des Nestoriens n'en est pas pour cela moins pure, ni moins ancienne.
- IV. L'onction dont ils se servent après le Baptême, est parmi eux le Sacrement de
- la Confirmation, qui est bien différent de celui des Latins; & il n'étoit pas besoin que
- l'Archevêque Ménéfès introduisit une autre onction qui étoit en usage dans son Eglise,
- & qui n'est tout au plus qu'une simple cérémonie. Il devoit sçavoir que les Nesto-
- riens, selon l'ancien usage de l'Eglise Orientale, administrent aux enfans la Confirma-
- tion & l'Eucharistie avec le Baptême. Il est donc à propos d'examiner leurs Rituels,
- pour voir s'il ne s'étoit point introduit quelques abus dans l'administration de ce Sacre-
- ment: au lieu que Ménéfès semble ne s'être appliqué qu'à détruire de très-anciens
- usages, parce qu'ils n'étoient point conformes à ceux des Latins.
- V. L'Archevêque se trompe, quand il dit que les Chrétiens de Saint Thomas
- n'avoient aucune connoissance de la Confirmation, ni de l'Extrême-Onction, dont ils
- ignoroient même les noms. Il se peut faire, qu'ils aient ignoré les noms de ces Sa-
- cremens, principalement celui de l'Extrême-Onction, qui n'est connu que dans l'Eglise
- Latine; car quoique l'Eglise Orientale ait l'usage de l'onction des malades, conformé-
- ment aux paroles de Saint Jacques, elle n'appelle pourtant point cette cérémonie Ex-
- trême-Onction, pour les raisons que nous avons marquées ci-dessus en parlant des Grecs,
- & ces mêmes raisons se peuvent aussi appliquer à la Confirmation. Les Prêtres dou-
- nent ce Sacrement parmi les Nestoriens, aussi bien que parmi les Grecs, en même
- tems que le Baptême, dont il est, selon eux, une perfection qui n'en doit jamais être
- séparée. A l'égard de la Confession auriculaire, dont ils avoient horreur, c'est assurément
- un abus qui s'étoit introduit dans cette Eglise, parce que l'usage de la Confession

(1) On en brûla quantité.

est dans tout le Levant, quoique la plupart ne croient pas y être obligés de droit divin. (M. de la Croze tâche de réfuter cet endroit, & donne à entendre que M. Simon est de mauvaise foi : mais nous ne voyons pas où est cette mauvaise foi. M. Simon montre que toute la dispute se termine à une différence de nom : ajoutez-y celle de tems à l'égard de la Confirmation. Après tout, la pratique & le but des deux Sacremens sont toujours les mêmes sous différentes cérémonies, & d'une autre manière, quoiqu'en puisse dire M. de la Croze. Les paroles qu'il cite de l'Archevêque *Ménèsès* page 210. & toute sa conduite prouvent, que par un mécanisme assez ordinaire à ceux qui sont d'une Religion par coutume, l'Archevêque Portugais ne connoissoit ni les devoirs, ni les dogmes, ni les usages, qu'autant que ces choses étoient conformes aux idées qu'il avoit reçues dans sa Nation. Pour en être convaincu, il ne faut que lire les décrets de son Synode).

VI. Pour ce qui est des erreurs que l'Archevêque prétend avoir trouvées dans leurs livres, jusqu'à vouloir abolir entièrement l'Office de l'Avent, il étoit facile de donner un bon sens à toutes ces prétendues erreurs : outre que la réformation qu'il a faite dans la Liturgie étoit hors de propos ; car il n'y a rien de plus mal-digéré que la Messe des Nestoriens, de la manière qu'elle a été réformée par *Ménèsès*, & qu'elle se trouve insérée dans la Bibliothèque des Pères. On y voit tout l'ordre changé, pour avoir voulu accommoder cette Liturgie à l'opinion que les Théologiens Latins ont de la consécration, qu'ils font consister dans ces paroles, *Ceci est mon Corps*, &c. au lieu que les Nestoriens croient avec tous les autres Orientaux, que la consécration n'est point achevée, qu'après que le Prêtre a achevé la prière qu'ils appellent l'Invocation du Saint Esprit. Cependant *Ménèsès* fait adorer aux Prêtres Nestoriens l'hostie, aussi-tôt qu'ils ont proféré ces paroles, *Ceci est mon Corps*, quoiqu'ils ne croient pas qu'elle soit encore consacrée. On peut consulter sur cette question les Notes sur Gabriel de Philadelphie, où l'Auteur justifie en particulier les Nestoriens, & montre évidemment, que leurs Liturgies, même celles qui portent le nom de Saint Nestorius, ne contiennent rien que d'orthodoxe ; ce qui est fort éloigné du sentiment de *Ménèsès*, qui les traite d'Impies & d'Hérétiques, & qui n'appuie la correction qu'il a faite, que sur ces termes généraux, que ces Liturgies sont remplies de blasphèmes. Ce même Auteur fait voir, que dans une des Liturgies à l'usage des Nestoriens, qu'il avoit eue d'un Prêtre Babylonien, on avoit effacé le nom de Nestorius avec plusieurs autres choses, en y ajoutant d'autres qui n'étoient point de la même main, parce que ce Prêtre Nestorien qui se servoit de cette Liturgie, étoit réuni, au moins en apparence, avec l'Eglise Romaine ; ce qui l'avoit obligé de réformer dans son Missel tout ce qui pouvoit choquer les Théologiens de Rome. Les Nestoriens en ont aussi usé de la même manière dans une autre occasion, comme le rapporte (a) *Stroza* ; car aussi-tôt qu'ils viennent à Rome, & qu'ils entendent parler de Nestorius comme d'un impie & d'un Hérétique, ils déchirent les pages de leurs livres où il est fait mention de lui, ôtant tout ce qu'ils croient être contraire à la Théologie de l'Eglise Romaine.

VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'usage qu'ils ont de consacrer en pain levé, y mêlant de l'huile & du sel, puisque cela ne change point la nature du pain. De plus la cérémonie qu'ils observent pour rendre en quelque façon ce pain plus saint avant la consécration, est louable, & même assez ancienne. Ils distinguent par-là, aussi bien que les Grecs, le pain destiné pour être fait le Corps de Jesus-Christ, d'avec tous les autres pains, qu'ils regardent comme profanes, avant que d'avoir récité dessus un certain nombre de prières & de Pseaumes.

VIII. Il n'est pas étonnant, que les Chaldéens ne disent pas si souvent la Messe que les Latins, & que plusieurs Prêtres assistent à la Messe de l'Evêque, & prennent la Communion de ses mains. Cet usage est ancien dans l'Eglise ; au lieu que la coutume de dire un si grand nombre de Messes dans l'Eglise Latine est très-nouvelle, & a été principalement introduite par les Moines Mendians, ainsi qu'il a été remarqué par le Cardinal Bona ; laquelle coutume s'est beaucoup fortifiée par l'introduction du Droit nouveau. C'est aussi un usage très-ancien, que ceux qui servent & assistent à la Messe en récitent une bonne partie ; & cela, parce que la Liturgie est une action publique qui regarde le Peuple, aussi bien que le Prêtre, comme il est aisé de le prouver par les prières de la Messe Latine.

IX.

(a) Petr. Stroza de Dogm. Chald. Au reste on peut voir l'usage des Nestoriens dans les Dissertations sur les Liturgies par le P. le Beau Tom. III. Dissert. XII.

« D
« cien
« par l
« tient
« qu
« mis
« nevè
« pour
« fiom
« X
« de n
« que
« X
« l'adm
« leur
« X
« que l
« Patri
« & fi
« tribu
« ce qu
« leurs
« c'est
« l'Egl
« X
« point
« Relig
« une c
« le Sa
« se ; I
« s'adre
« l'Egli
« & vé

LES
Thomas
épousa
hérétique
la fécon
l'établi
rent co
cendan
l'averlic
eux ; n
Pere co
croit q
leges,
de leur
leins P
son voi
Malh
Chretien
à un fé
de ces
Sierra,

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 217

IX. Il est vrai que les Nestoriens & les autres Orientaux se sont relâchés de l'ancienne Discipline pour ce qui regarde les Ordres, & qu'ils ne gardent point l'âge requis par les Canons : mais si cela avoit besoin d'être réformé, aussi bien que ce qui appartient au mariage des Prêtres, cette réformation devoit être prise de leurs loix, plutôt que de celles de Rome. Tout le monde sçait, que dans l'Eglise Orientale il est permis aux Prêtres de se marier avant leur Ordination. C'est ce que l'Archevêque Ménesès devoit considérer en les réformant, & ne pas rompre les mariages des Prêtres, pour se conformer à quelques Statuts établis dans les Synodes tenus à Goa par les Missionnaires Latins.

X. Ménesès ne paroît pas avoir raison, de mettre au nombre des erreurs la coutume de ne point réciter le Breviaire hors de l'Eglise ; parce que cet usage est nouveau, & que le Breviaire n'a pas été établi pour être récité en particulier.

XI. Je doute qu'on puisse appeler simonie la taxe que les Prêtres Nestoriens font pour l'administration des Sacremens, parce que cela leur tient lieu de Bénéfice ; & on peut leur appliquer ce qui a été dit ci-dessus en parlant des Grecs.

XII. On ne doit pas, ce me semble, mettre au nombre des erreurs la soumission que les Nestoriens ont pour leur Patriarche, parce que les Orientaux regardent tous les Patriarchats, même celui de Rome, comme des Puissances établies par le Droit positif ; & si on leur reproche l'aveu qu'ils ont pour le Pape, ils répondent que le Pape s'attribue des droits sur les Eglises d'Orient, que ces Eglises ne reconnoissent point. Pour ce qui est qu'ils n'ont ni Curés, ni Vicaires, mais que le plus ancien Prêtre préside à leurs Assemblées ; on ne peut point raisonnablement traiter cela d'erreur : au contraire, c'est une excellente Discipline, & il seroit à souhaiter qu'elle fût établie dans toute l'Eglise, afin de remédier à plusieurs abus qui sont aujourd'hui dans les Bénéfices.

XIII. Enfin la plupart de ce que Ménesès appelle abus dans les Nestoriens ne l'est point en effet, si ce n'est dans l'imagination de quelques Missionnaires, qui régloit la Religion sur ce qu'ils ont appris dans leurs Ecoles. Dira-t-on, par exemple, que c'est une erreur parmi ces Peuples & les autres Chrétiens du Levant, de manger de la viande le Samedi, qui est un jour de Fête parmi eux conformément à l'ancien usage de l'Eglise ? Dira-t-on aussi, que les Nestoriens errent en ce qui regarde le Mariage, parce qu'ils s'adressent au premier Prêtre qu'ils trouvent pour les marier ? On doit sçavoir, que dans l'Eglise Orientale le Prêtre ne sert pas de témoin pour le Mariage ; mais il en est le seul & véritable Ministre, comme des autres Sacremens & Cérémonies.

Addition à ce qui regarde ces Peuples, & leurs Cérémonies.

LES Chrétiens de Saint Thomas se disent tous descendus d'un certain *Mar Thomas*, ou *Thomas Cana* Négociant Arménien, qui s'établit dans le *Cranganor*. Ce *Mar Thomas* épousa deux femmes, qui toutes deux lui donnèrent des enfans. Ceux de la première héritèrent des biens qu'il possédoit vers le Midi du Royaume de *Cranganor* ; & ceux de la seconde, qui étoit une esclave Naire convertie au Christianisme, furent héritiers de l'établissement que leur père avoit au Nord. Dans la suite ces descendans se multiplièrent considérablement, & firent deux branches qui ne s'allient point ensemble. Les descendans de la première femme, qui sont la branche des Nobles, portent le mépris & l'aveu pour les Chrétiens de l'autre branche, jusqu'à ne vouloir pas communier avec eux, ni se servir de leurs Prêtres. *Mar Thomas*, que ces Chrétiens regardent comme leur Père commun, vivoit selon l'opinion générale au dixième siècle : mais Mr. *la Croze* croit qu'il vivoit avant le sixième. Dans la suite ces Chrétiens jouirent de grands privilèges, sous les Princes du pays, & devinrent enfin si puissans, qu'ils étoient des Rois de leur Nation & de leur Religion. Cette indépendance dura jusqu'à la mort d'un de leurs Princes, qui n'ayant point laissé d'enfans, adopta pour successeur un Roi Idolâtre son voisin.

Malgré les révolutions que les Indes Orientales ont souffertes depuis deux siècles, les Chrétiens de *St. Thomas* occupent encore aujourd'hui plus de quatorze cens Bourgs soumis à un seul Evêque, qui leur croit avoir par le Patriarche de Babylone avant la reunion de ces Chrétiens. Cet Evêque auquel les Portugais ont donné le nom d'Evêque de *la Sierra*, c'est-à-dire, des Montagnes, parce qu'*Angamale*, où il a toujours résidé, est si-

tuée dans les Montagnes, jugeoit sans appel de toutes les causes, tant pour le temporel que pour le spirituel. Aujourd'hui encore, dit Mr. la Croze, les Evêques de ces Chrétiens sont Juges nés de routes les causes civiles & ecclésiastiques de leur Diocèse. En vertu de leurs privilèges, qui ne sont point contestés, les Princes & les Juges Païens n'ont rien à voir chez eux si ce n'est en matière criminelle. Outre le tribut qu'ils paient à leurs Princes, ils sont obligés de leur fournir un certain nombre de troupes pendant leurs guerres. Leur nombre (de ces Chrétiens) ne peut aller qu'en augmentant, les Prêtres n'étant point engagés au célibat, n'y ayant parmi eux ni Moines ni Religieuses, & ces Chrétiens ne s'établissant que très-rarement hors de leur pays.

L'Auteur de cet extrait nous donne aussi le caractère de ces Chrétiens du Malabar, d'après les Relations de quelques Missionnaires. Nous en rapporterons quelques traits. Ces Chrétiens sont généralement dociles & respectueux ; ils ne s'assient jamais devant leurs Supérieurs, pas même devant leurs frères aînés, qu'on ne le leur ordonne ; & l'ordre de s'asseoir leur étant une fois donné, ils ne se relèvent pas qu'on ne leur dise de se relever. Dans leurs Assemblées il n'y a que les plus anciens & les plus élevés en dignité qui parlent ; les autres se taisent jusqu'à ce qu'on les interroge. Un enfant devant son père, un disciple devant son maître, & une main gauche devant la bouche ; ce qui est une marque de respect. Lorsque deux hommes d'inégale condition se rencontrent, l'inférieure avance le bras, & tend la main s'inclinant devant l'autre. Ces Chrétiens, continue-t-on, sont curieux & superstitieux. La première qualité les rend avides d'apprendre, l'autre les rend crédules, & les porte à consulter les augures & les présages. Le Mardi & le Vendredi passent chez eux pour des jours malheureux. Ils se marient de bonne heure ; & l'on veut que cela contribue à leur chasteté. Chez eux tout le monde laisse croître ses cheveux, excepté les vieillards, ceux qui renoncent au mariage, & ceux qui ont été en pèlerinage à Mélapour au sepulchre de Saint Thomas.

Comme nous ne nous attachons qu'à ce qui a quelque rapport à la Religion, nous n'entreprenons pas la description de leur manière de s'habiller : nous remarquerons seulement, qu'ils marchent toujours armés, mais qu'entrant dans leurs Eglises, ils laissent leurs armes à la porte, en sorte que l'entrée de ces Eglises paroît celle d'un corps de garde. Un Gentil Indien qui frappe un Chrétien est condamné à la mort, & ne se rachette qu'en offrant dans l'Eglise du lieu où il a frappé une main d'or ou d'argent. Prévenus que rien n'approche de la pureté de leur noblesse, ils portent leur ridicule vanité jusqu'à ne toucher jamais les personnes d'une Tribu intérieure ; & même ils ont l'insolente précaution de crier de loin à ceux qui se trouvent dans leur chemin, de s'éloigner du passage & de leur céder le pas. Ils ont même le droit de tuer ceux qui refusent de s'écarter. Tels sont les privilèges qu'un ancien (a) Monarque du pays leur accorda, & qu'une longue prescription leur conserve, (b) quoiqu'ils aient perdu les lames de cuivre sur lesquelles ces privilèges étoient gravés dans le Malabar. Au reste, on désire qu'on puisse accorder ces derniers usages avec l'esprit du Christianisme ; mais ces Chrétiens de Saint Thomas assortissent bizarrement, comme le reste du genre humain, leurs défauts avec une aveugle prévention pour les Dogmes héréditaires ; & delà on doit conclure que les hommes ont par-tout le même entêtement pour la Religion qui leur est transmise, & le même éloignement pour en pratiquer les devoirs. C'est ainsi encore que malgré le fastueux appareil de la dévotion des Portugais aux Indes, & le respect qu'on leur connoit pour les Prêtres, les Eglises & le Cuccuix, il seroit difficile d'accorder leurs mœurs avec la pratique du véritable Christianisme.

On dit que ces Chrétiens des Indes avoient mêlé insensiblement dans leur Religion des Dogmes & des usages absurdes & superstitieux. Avant que d'être réunis à la croiance de Rome par les soins de *Menesès*, plusieurs d'entre eux avoient reçu le Dogme de la Transmigration des âmes, d'autres celui d'un Destin aveugle & inévitable. Quelques-uns avoient reçu des Indiens Gentils cette espèce de Déesse, qui établit que toutes sortes de Religions sont agréables à l'Etre suprême ; que ce sont autant de ruisseaux qui conduisent à cette source immense de félicité que l'on cherche en Dieu ; & qu'en un mot il lui est agréable que chacun l'adore & travaille à se sauver, selon les principes de la Religion dans laquelle il a été élevé. *Si Dieu avoit voulu que je fusse Chrétien, je le serois des ma naissance*, répondit un Roi Indien à l'Archevêque *Menesès* qui le sollicitoit à se faire Chrétien. Les Indiens sont persuadés que toutes les Religions viennent de Dieu,

(a) *La Croze* Personal Empereur du Malabar dans le di. (b) *Voy. Hist. du Christ. des Indes* Liv. I. 218

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 219

&c. Voyez l'Hist. du Christian. des Indes p. 313. & suiv. & aussi p. 322. les discours de cet Archevêque au Roi de Cochim qu'il vouloit convertir. L'Archevêque finit le discours, en citant assez fréquemment le Roi Indien au Jugement universel. On dit aussi qu'ils se servoient de plusieurs livres superstitieux des Indiens; tels que celui qui porte le nom de *Parifiman*, d'où ils tiroient plusieurs pratiques superstitieuses, & où l'on trouve des secrets de Médecine, & divers moyens de chasser les démons du corps des passés; (a) *L'anneau de Salomon*, qui enseigne à choisir les jours propres à se marier, à se mettre en voyage, &c. le *Handh*, qui contient des expériences fondées sur la Magie, &c. Ils avoient aussi reçu des Idolâtres l'usage des Talismans, & de certains billets qu'ils portoient pendus au col; & toutes ces superstitions continuent encore d'être en usage chez les Chrétiens qui ne sont pas réunis à Rome.

Venons à leurs usages religieux & à ceux qui peuvent s'y rapporter. On a observé chez eux entre les cérémonies de Pâques un repas, qui a quelque conformité avec les Agapes des premiers Chrétiens. Ce repas, qui est fort médiocre & composé ordinairement d'herbes, de fruits & de ris, se fait dans l'avant-cour que l'on trouve à l'entrée de l'Eglise. Les Prêtres y ont une double portion: mais celle de l'Evêque est triple. A ces Agapes il faut joindre la cérémonie que les Chrétiens de Saint Thomas appellent le *Cassat*. C'est comme un symbole de charité fraternelle. On prend dans l'Eglise les mains du plus ancien des *Cassanars*, ou Prêtres des Chrétiens, & en cet état on reçoit sa bénédiction.

Ces Chrétiens usent comme nous à la porte de leurs Eglises d'une eau qui tient la place de notre Eau bénite. (b) Ils la prennent en faisant le signe de la Croix, & disant une Oraison à l'honneur de Nestorius. Elle ne consiste qu'en de l'eau commune, où l'on mêle de la terre prise des endroits où Saint Thomas a passé. Au défaut de cette terre on jette dans l'eau quelques grains d'encens. On a vu qu'ils ont des Croix & des représentations de la Croix dans leurs Eglises. On dit aussi que les Prêtres portent des Crucifix en procession, & les font baiser à ceux qui y assistent. (c) Cette dévotion a passé jusqu'aux Gentils; il y a même des Croix dans les rues, dans les grands chemins & dans les lieux écartés. On les place sur un piédestal, dans lequel on a fait un trou pour y tenir une lampe allumée, & on assure que les Gentils contribuent fort souvent à entretenir l'huile de ces lampes. Je ne sçai s'il faut admettre ici la ressemblance dont parle Mr. (d) de la Croze du *Lingam* des Indiens avec la Croix. Si cette ressemblance étoit juste, j'avouerois qu'elle pourroit tromper ces Idolâtres. Au reste il est du ressort de ceux qui connoissent les figures des *sept Entreeux*, d'examiner si le rapport de l'un à l'autre est exact, & s'ils le trouveront tel aussi avec le *Phallus* des Egyptiens, qui selon Mr. de la Croze est la Croix de Saint Antoine, que l'on avoit toujours prise pour la lettre Tau. Le *Tau* chez les Egyptiens étoit un hiéroglyphe, qui désignoit la vie à venir. Les Indiens désignent la même chose par le *Lingam*; ou plutôt ils désignent l'immense fécondité de la Nature, & l'éternité du premier moteur qu'ils confondent avec la Matière. Pour créer la Matière, Dieu, disent-ils, prit la forme de la Matière. C'est ainsi qu'il contient en lui les principes de tous les Etres. Il est le germe de toutes choses. Il possède les facultés des deux Sexes, qu'il a jugé à propos de séparer dans la création des Etres animés. Voy. touchant ce *Lingam* les *Cérém. des Idolâtres*.

L'usage des Cloches est de venu à ceux qui vivent sous la domination des Idolâtres, à cause que, selon eux-ci, le son des Cloches incommode leurs Idoles. Cette idée ridicule n'a pas été inconnue aux anciens Patens.

Les Indiens Chrétiens ont la coutume de coucher par dévotion dans les Eglises, & cela se pratiquoit aussi chez les Idolâtres de l'Antiquité. Il est étonnant que cette dévotion ne soit pas encore parvenue jusqu'à nous. La manière de prier de ces Indiens est de se prosterner le visage contre terre.

On croit pouvoir mettre ici la description de leurs danses, puisqu'on doit les regarder au moins comme un *semi-acte* de Religion. Les hommes dansent seuls, les filles & les femmes de même, avec toute la modestie & toute la retenue possible, à ce qu'on dit. Avant que de commencer la danse, on fait le signe de la Croix, & l'on chante l'Oration Dominicale, avec un Cantique en l'honneur de Saint Thomas. Les Indiens parmi lesquels ces Chrétiens vivent, mêlent aussi les danses à leur Culte religieux; & l'on sçait

(a) C'est évidemment le *Livre des quatre Anes*. Voyez aussi l'Hist. des Indes, par les grands hommes de ce siècle, par M. de la Croze, Chap. des Indes, p. 171.
(b) C'est dans le P. le Beau, ubi sup.
(c) Le P. le Beau, citation dans son *Exposé des Livres*.
(d) Hist. du Christ. des Indes, p. 2. 411.

assez qu'elles faisoient l'ornement & une partie de la dévotion de l'ancien Paganisme. Leurs chansons au reste ne contiennent que l'histoire des vertus de leurs Saints, ou les belles actions de leurs ancêtres.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des traces de Christianisme que l'on trouve au Nord de l'Asie, & dans quelques endroits écartés des Indes Orientales. Ce Christianisme corrompu ou imparfait appartient aux Millions des Nestoriens. On trouve dans le Thibet, & ailleurs dans la Tartarie, un reste de la Doctrine de la Trinité, la Passion de la seconde des trois Personnes, la représentation de la Croix, un Sacrifice que le grand Lama fait avec du pain & du vin, la tonsure de ce grand Lama, &c. C'est Mr. de la Croze qui nous fournit ce petit détail. Il est vrai qu'il y a quelque ressemblance d'usages & de doctrine entre les Tartares & les Chrétiens; mais il faut se défier de ces prétendus rapports dont on pousse toujours trop loin les parallèles. On en avoit trouvé au Mexique de bien plus marqués, qui paroissent n'avoir été qu'un pur effet du hazard. On doit faire le même jugement des rapports qu'on veut trouver entre la Trinité du Christianisme, & diverses Idoles de la Tartarie & des Indes. Ces recherches donnent lieu à des découvertes ingénieuses, mais qui ne vont jamais au-delà d'un certain degré de probabilité, ou qui plus souvent même n'en ont aucun.

Dans les terres du Samorin de Calicut on a trouvé d'autres prétendus Chrétiens, qui, pour toute Religion, adoroient un tableau qui représentoit un vieillard, un jeune homme & un oiseau. Ils donnoient à ce Dieu le nom de *Bidi*, & le qualifioient l'*Auteur de toute la Nature*. (a) *Bidi* dans la Langue de ces Indiens signifie le *Dessin*. On dit que deux Cacarnares réunis aux Latins donnerent aux Indiens une autre explication de cette Image. Le *Vieillard*, leur dirent-ils, est Dieu le Père; le *Jeune homme*, Dieu le Fils; & l'*Oiseau*, le Saint Esprit. Ensuite d'une explication si claire & si convaincante, les Indiens reçurent le Baptême, écoutèrent la prédication des Prêtres & se fournirent.

Saint François Xavier trouva d'autres demi-Chrétiens dans l'île de *Socotra* près de l'Arabie. On parlera de ces Chrétiens dans un des volumes suivans. Il parut aux Missionnaires d'alors qu'ils avoient beaucoup de vénération pour l'Apôtre Saint Thomas; qu'ils adoroient & encesoient la Croix; & qu'ils allumoient une lampe devant elle. Ils portoient une autre Croix sur la poitrine. On ajoute que quarante ans après la mort de St. François Xavier, on ne trouva chez ces Insulaires d'autre vestige de Christianisme que la Croix. Ils ne connoissoient plus ni Jésus Christ ni Saint Thomas; au contraire ils adoroient la Lune & se faisoient circoncire. Cependant ils avoient encore une Croix sur un Autel, & de chaque côté un bâton en croix, ou plutôt en fleur de lis. Ils observoient un jeûne assez rigoureux pendant deux mois. (b) Quelques années après un Anglois vint à *Tamara* dans la même île une Eglise de ces Insulaires, où il y avoit des Images & une Croix sur l'Autel. A l'égard de leurs autres Cérémonies, nous renvoyons à ce qui en sera dit, (c) lorsque nous parlerons des Religions de l'Afrique.

CHAPITRE V.

Des Coutumes & Cérémonies des Jacobites.

SI l'on comprend sous le nom de Jacobites tous les Monophysites du Levant, c'est-à-dire, ceux à qui l'on attribue l'Herésie de ne reconnoître qu'une Nature en Jésus-Christ, il est certain que cette Secte est fort étendue; car elle comprend les Arméniens, les Coptes & les Abylins. Mais ceux qui s'appellent proprement Jacobites sont en très-petit nombre, & ils habitent principalement la Syrie & la Mésopotamie. Ils ne sont tout au plus que quarante ou quarante-cinq familles. Il y a de la division parmi eux touchant la Doctrine; car les uns sont latinisés, & les autres demeurent toujours séparés de l'Eglise Romaine. Il se trouve même présentement quelque division

(a) *Bidi* ne seroit-il pas la même chose que *Budhu*, l'Amib, l'Amib & *Budhu*?

(b) Voy. l'Etat de *Thomas Thor*.

(c) Voy. le Tom. VII. de cet Ouvrage.

gamine. Leur
ou les belles

On trouve au
Ce Christianif-
trouve dans le
la Passion de la
le grand *Lama*
Mr. de la Croze
nce d'usages &
e ces prétendus
ouvé au Mexi-
zard. On doit
du Christianif-
lieu à des dé-
de probabilité,

Chrétiens, qui,
un jeune hom-
ient l'*Auteur de*
la. On dit que
cation de cette
, Dieu le Fils,
neante, les In-
mirent.

scritura près de
parut aux Mis-
Thomas; qu'ils
elle. Ils por-
la mort de Sr.
ristianisme que
ontraire ils ado-
une Croix sur
Ils observoient
un Anglois vic-
à ce qui en fera

Levant, c'est-
Nature en Je-
prend les Ar-
ment Jacobites
Mésopotamie.
de la division
tres demeurent
quelque divi-
non

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 221

non parmi ces derniers, qui ont deux Patriarches opposés l'un à l'autre, dont l'un ré-
sidoit à Carémie, & l'autre à Derzaphatan. Outre cela, il y a un autre Patriarche La-
risé, nommé André, qui réside à Alep; & il dépend de la Cour de Rome, à laquelle il
est entièrement soumis. J'ai de plus appris d'un Prêtre Jacobite qui avoit demeuré à
Alep, que le Patriarche souffroit beaucoup à cause des Missionnaires qui étoient-là,
& principalement à cause des Capucins.

À l'égard de leur créance, tous les Monophysites, soit Jacobites, soit Arméniens,
ou Coptes & Abyssins, font du sentiment de Dioscôre touchant (a) l'unité de Na-
ture & de Personne en Jésus-Christ; & pour cela on les traite d'Hérétiques, quoi-
qu'en effet ils ne diffèrent des Theologiens Latins, qu'en la manière de s'expliquer.

C'est ce que les plus sçavans d'entr'eux reconnoissent aujourd'hui, ainsi qu'il paroît
(b) de la Conférence que le P. Christophle Rodene, Envoyé du Pape en Egypte,
eut avec les Coptes touchant la réunion des deux Eglises; car ils avouèrent qu'ils ne
s'expliquoient de cette façon, que pour s'éloigner des Nestoriens, mais qu'en effet ils
ne différoient point de l'Eglise Romaine, qui établit deux Natures en Jésus-Christ.

Ils prétendent même expliquer mieux le mystère de l'Incarnation, en disant qu'il n'y
a qu'une Nature, parce qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ Dieu & homme, que ne font les
Latins, qui parlent, disent-ils, de ces deux Natures, comme si elles étoient séparées,
& qu'elles ne fissent pas un véritable tout. C'est aussi en ce sens, que Dioscôre, qui
a adouci quelques termes d'Eutychès, lesquels paroissent trop rudes, disoit qu'il re-
connoissoit que Jésus-Christ étoit composé (c) de deux Natures, mais qu'il n'étoit
pas (d) deux Natures; ce qui semble orthodoxe. Car ils ne veulent pas avouer qu'il
y ait deux Natures en Jésus-Christ, de peur d'établir deux Jésus-Christ. Je ne dou-
te pas même, que si l'on retranche du sentiment d'Eutychès quelques manières de par-
ler trop fortes, & les conséquences qu'on en tire ordinairement, on ne puisse facile-
ment le concilier avec celui de l'Eglise Romaine. Toute cette différence n'est venue
que des différentes manières de se servir des mots de Nature & de Personne; & le
desir de soutenir ce qu'on a une fois avancé, a fait qu'Eutychès a défendu son opinion
avec excès & exagération. De sorte qu'il ne faut pas prendre à la rigueur tous
les termes dont il se sert; mais il faut les expliquer & les limiter selon l'idée qu'il
avoit de n'admettre qu'un Jésus-Christ, & partant qu'une Nature, après que l'union
des deux Natures, sçavoir de la Divine & de l'Humaine, s'est faite d'une manière que nous
ne comprenons pas. Car ce qu'on attribue à Eutychès, d'avoir cru que le Corps de
Jésus-Christ étoit divin & d'une autre Nature que le nôtre, est plutôt l'exagération
d'un Prédicateur, qui vouloit dire que le Corps de Jésus-Christ après l'union étoit
comme divinisé, qu'une vérité physique & réelle. On a cependant eu raison de con-
damner ce sentiment, parce qu'il faut éviter ces sortes de façons de parler, qui peu-
vent être mal interprétées, & apporter des erreurs dans la Religion.

Pour ce qui regarde les autres points, tant de la créance que des cérémonies des
Jacobites, ce que (e) Breweood en rapporte ne se trouve pas toujours vrai. Par
exemple, ils ne nient pas le Purgatoire, ni la prière pour les Morts, comme il l'affir-
me après Thomas de Jesu; mais ils ont la même opinion sur cela, que les Grecs
& les autres Orientaux. Il n'est pas aussi vrai qu'ils consacrent en pain sans levain, à
moins qu'on ne l'entende des Arméniens, & selon Alvarès, des Ethiopiens; car les
véritables Jacobites dont nous parlons ici, consacrent en pain levé; & je ne doute
point que Grégoire XIII. qui avoit dessein d'établir à Rome un Collège de Jacobites,
comme il y en a un pour les Maronites, ne leur eût permis de consacrer en pain le-
vé, de la manière qu'on l'a permis aux Grecs. A l'égard de la Confession, il n'est pas
vrai non plus qu'elle ne soit point en usage parmi eux; mais comme ils ne la croient
pas de droit divin, non plus que la plupart des autres Orientaux, (f) cela fait qu'ils
la négligent. Pour ce qui est de la (g) Circoncision, cela ne peut être vrai que de
quelques Coptes & Abyssins; encore ceux-là la regardent-ils plutôt comme une an-
cienne coutume, que comme une cérémonie de Religion.

(a) Jusques-là que pour exprimer leur croyance sur l'unité de Nature, ils font, dit Breweood, le signe de la Croix avec un doigt seulement; au lieu que les autres Orientaux le font avec deux.

(b) P. Sachini, *Hist. Sacrae. Part. II. Lib. 6.*

(c) *Exc. de naturis natura.*

(d) *Dei natura.*

(e) Breweood, *des Langues & Relig. Chap. 11.*

(f) Breweood dit, selon la vieille Traduction Française: « ils confessent leurs péchés à Dieu seul, non au Prêtre, si ce n'est, comme d'autres disent, fort rarement »

Ug. Ils observent la Circoncision à l'égard de l'un & de l'autre sexe, dit Breweood; ce qui est l'usage des Abyssins.

221 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« On doit donc mettre grande différence entre les Jacobites, quand on comprend
 « sous ce nom les Coptes, les Abyssins & les Arméniens, & entre ceux qu'on nomme
 « proprement Jacobites; car quoi qu'ils suivent tous le sentiment de ce (a) Jacques
 « dont ils ont pris le nom, ils ne laissent pas pour cela de différer en quelques cérémo-
 « nies. Abraham Ecchellensis prétend que les Jacobites croient, aussi bien que les La-
 « tins, que le Saint Esprit procède du Pere & du Fils; mais il se trompe sur ce sujet,
 « aussi bien qu'en plusieurs autres choses, qui regardent la créance & les usages des
 « Chrétiens du Levant ».

« Ajoutons à ce que M. Simon dit des Jacobites, (b) qu'avant le Bapême ils impriment
 « le signe de la Croix sur le bras & même sur le visage de l'enfant qui doit être
 « baptisé; qu'ils croient « que les âmes des justes demeurent en la terre jusques au jour
 « du jugement, attendant le second avènement de Jesus-Christ, & que les Anges con-
 « sistent de deux substances, du feu & de la lumière ».

« Les Jacobites qui sont répandus dans la Syrie & aux environs, sont encore au de-là
 « de cinquante mille familles. *Brewwood* rapporte un passage, par lequel il paroît qu'on
 « en comptoit alors jusqu'à cent soixante mille.

CHAPITRE VI.

De la Créance & des Coutumes des Coptes.

« IL y a de l'apparence que les Coptes ou Coptes ont pris leur nom d'une ville ap-
 « pellée Copté, qui étoit autrefois la Métropole de la Thébaïde, dont il est fait men-
 « tion dans Strabon & dans Plutarque, « (D'autres dérivent ce nom de *Copte*, d'*Egyptus*,
 « à quoi l'on doit ajouter, que l'Égypte a été appellée *Coptis* dans le Thalmod, &
 « *Kibth* par les Arabes. D'autres veulent que les Grecs aient appelé les Chrétiens d'Égypte
 « *Képtos Copti*, par mépris, à cause de la Circoncision.) « Les Chrétiens d'Égypte
 « portent aujourd'hui ce nom, & ils ont aussi une Langue particulière, qu'on nomme la
 « Langue Copte, dont ils ne se servent néanmoins que dans leurs Offices, parce que
 « l'on parle Arabe dans tout le pais. Cette Langue que le Jésuite Kircher prétend être
 « une Langue Mère & indépendante de toute autre, a été beaucoup altérée par la Lan-
 « gue Grecque; car outre qu'elle en retient encore les caractères, un très-grand nom-
 « bre de ses mots sont purement Grecs. « (Aujourd'hui cette Langue n'est plus enten-
 « due par les Coptes mêmes: le dernier qui l'entendoit est mort en ce siècle,

« La créance de ces Peuples est la même que celle des Jacobites; car ils sont Mono-
 « phytites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jacobites. C'est pourquoi il
 « n'est pas besoin de répéter ce que nous avons dit en cet endroit-là. Ils ont fait en di-
 « férens tems différentes réunions avec l'Eglise Romaine; mais en apparence seulement.
 « (c) Le Jésuite Roderic, qui fut envoyé par le Pape en 1562. vers cette Nation,
 « laquelle avoit écrit au même Pape des lettres pleines de soumission & de respect en-
 « vers le Siège de Rome, comme si elle eût reconnu que cette Eglise étoit la Maitresse
 « de toutes les autres, nous fournira un bel exemple de ces réunions simulées, & qui
 « ne sont appuyées le plus souvent que sur des intérêts humains. Ce Jésuite ayant eu
 « quelque conférence avec deux Coptes, que le Patriarche Gabriel avoit nommés pour
 « cela, les persuada facilement de l'autorité du Pape: mais comme dans la suite ce Jé-
 « suite pressa le même Patriarche de lui envoyer des Lettres de soumission & d'obéis-
 « sance, lui représentant qu'il n'en devoit faire aucune difficulté, puisqu'il dans les Let-
 « tres précédentes il l'avoit appelé Pere des Peres, le Pasteur des Pasteurs, & le Mai-
 « tre de toutes les Eglises; il fit réponse à cela, que depuis le Concile de Chalcedoine
 « & l'établissement des différens Patriarches indépendans les uns des autres, chacun
 « étoit Chef & Maître absolu dans son Eglise; & que si le Patriarche même de Rome
 « tomboit en quelques erreurs, il devoit être jugé par les autres Patriarches. Il re-
 « pondit de plus, qu'à l'égard des Lettres qu'il avoit écrites au Pape, on ne devoit pas

(a) Disciple de Sévere Patriarche d'Antioche dans le
 sixième siècle. Ce Jacques est révéré comme un Saint par
 les Jacobites, de même que Dioclète, qui vivoit dans

le même tems
 (b) *Brewwood*, ubi sup. p. 258.
 (c) *Sachm* in *Hyf. Scant.*

on comprend
 son nomme
 (a) Jacques
 ques cérémon
 que les La
 sur ce sujet,
 es usages des
 me ils impi-
 qui doit être
 sques au jour
 s Anges con-

ore au de-là
 paroit qu'on

une ville ap-
 est fait men-
 Copte, d'Egypte,
 Thalimid, &
 Chrétiens d'E-
 tiens d'Egypte
 on nomme la
 es, parce que
 r prétend être
 e par la Lan-
 s-grand nom-
 est plus enten-
 cle.

es sont Mono-
 à pourquoi il
 ont fait en dis-
 ace seulement,
 cette Nation,
 de respect en-
 it la Maîtresse
 nulées, & qui
 staité aiant eu
 nommés pour
 a suite ce Jé-
 on & d'obéis-
 dans les I-
 es, & le Mai-
 e Chalcedoine
 autres, chacun
 ème de Rome
 arches. Il ne
 ne devoit pas

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 223

prendre à la rigueur ce qui n'étoit que des termes de civilité & de modestie, & que s'il avoit parlé d'obéissance & de soumission, il l'avoit fait à la manière qu'on a de coutume d'agir avec ses amis. Il ajouta enfin, que s'il y avoit quelque chose dans les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, qui ne fut point conforme à la Doctrine de son Eglise, cela ne lui devoit point être imputé, mais au porteur des mêmes Lettres, qui les avoit sans doute corrompues. Voilà comment le Patriarche des Coptes traita les Envoyés du Pape, après qu'il eut reçu des mains du Consul l'argent qu'on lui envoioit de Rome. Cette Histoire est rapportée plus au long par le (a) Jésuite Sacchini. Je passe sous silence plusieurs autres réinons de cette Eglise avec l'Eglise Romaine, qui n'ont pas plus de fondement que celle-là.

Le même Jésuite Roderic remarque entre les erreurs des Coptes, qu'ils répudient leurs femmes, & qu'ils en épousent d'autres; qu'ils circoncent leurs enfans avant le Baptême; qu'ils avouent, à la vérité, qu'il y a sept Sacremens; mais qu'outre le Baptême, la Confession, l'Eucharistie & l'Ordre, ils mettent dans le même rang la foi, le jeûne & l'oraison, sans parler des autres. Il ajoute de plus, que les mêmes Coptes ne croient pas que le St. Esprit procède du Fils; qu'ils ne reçoivent que trois Conciles, sçavoir celui d'Ephèse, celui de Constantinople & celui de Nicée. Mais une partie de ces prétendus erreurs est ou commune à toute l'Eglise Orientale, ou regarde en particulier les Jacobites, qui ont rejeté le Concile de Chalcedoine. Pour ce qui est de mettre au nombre des Sacremens le jeûne, l'oraison & la foi, ils ne prennent pas ce mot de Sacrement dans la même rigueur que nous le prenons; & c'est ce qui me fait croire, qu'ils n'appellent proprement Sacremens, que les quatre premiers. Quelques Docteurs Mystiques ont ajouté ensuite les trois autres, pour faire le nombre mystérieux de sept. Enfin on doit remarquer, qu'il n'est pas vrai que les Coptes croient avec les Latins, que le Saint Esprit procède du Pere & du Fils, ainsi que l'assure (b) Brewwood après Thomas de Jetu; car cette créance est singulière à l'Eglise Occidentale. Le Jésuite Kircher ajoute à cela, qu'ils prétendent qu'il n'y a que leur Eglise & celle des Arméniens & des Abyssins, qui soient la véritable Eglise; qu'ils croient que les ames ne vont ni en Paradis, ni en Enfer avant le jour du Jugement dernier. Je ne m'arrête point à réfuter plusieurs erreurs de (c) Brewwood sur le fait des Religions du Levant; il suffit que je rapporte les choses comme elles sont, sans perdre le tems à réfuter les Auteurs qui ont écrit sur cette matière.

(d) Le Pere Vansleb, qui a écrit une Relation de l'état présent des Chrétiens d'Egypte, laquelle a été imprimée en Italien à Paris, rapporte plusieurs autres choses qui regardent principalement leurs cérémonies. Il observe donc, que quand le Prêtre élève l'Hostie à la Messe, ceux qui sont présens battent leur poitrine, en se prosternant & en faisant le signe de la Croix, & qu'ils levent un tant soit peu leur bonnet. Mais cette cérémonie me paroît Latine; & je ne croi pas même que les Coptes élèvent l'Hostie, si ce n'est à la manière des autres Orientaux, sçavoir un peu avant la Communion, laquelle élévation est différente de celle des Latins, qui est même assez nouvelle dans leur Eglise. Il se pourroit faire que le P. Vansleb eut vu cette cérémonie dans quelqueune des Eglises des Abyssins, qui l'auroient prise des Portugais, qui ont eu des Eglises en Ethiopie, où l'on célébroit la Messe à la façon des Latins. Le même Auteur remarque, que quand le Prêtre communique, il rompt l'espece du pain en forme de Croix, & qu'il la trempe dans l'espece du vin; qu'il en mange trois petits morceaux, avec autant de cuillerées qu'il prend de l'espece du vin; & qu'il communique aussi celui qui le sert à la Messe. Il ajoute, qu'ils ne (e) gardent point le Saint Sacrement après la Messe; & qu'ils ne consacrent jamais dans des lieux particuliers, mais toujours dans l'Eglise; qu'ils se servent pour la Consécration de pain levé, lequel ils nomment avant la Consécration, *baraca*, c'est-à-dire, *bénédiction*, & *Corban*, ou *Communion*, & *Eucharistie*, après qu'il est consacré; qu'ils se servent de petits pains de la grandeur d'une piastre, dont ils en font une grande quantité la nuit qui précède la Liturgie, & qu'ils les distribuent à la fin de la Messe à ceux qui y assistent. (Ces pains sont plus petits que les *Corbans*, & ont la même forme. On y met du sel. On dit aussi qu'ils donnent quelquefois à la Messe même le nom de *Corban*. Le *Corban* doit être fait de farine achetée de l'argent pris dans le trésor de l'Eglise.

(a) Sacch. in Hist. Societ. I. 6.

(b) Brewwood des Lang. & Rel. Chap. 22.

(c) On plûtôt des Auteurs qu'il cite.

(d) P. Vansleb. Rel. de la plait prof. dell' Egitto.

(e) Un Evêque Copte ne voulut point permettre au P. Suard de dire la Messe dans son Eglise, à cause que les Hosties que le Pere vouloit consacrer étoient faites depuis plusieurs jours.

114 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

fé, ou donné par un homme d'honneur, & d'une profession qui ne soit pas exposée à de mauvaises pratiques. Ce même *Corban* doit être du jour : vil étoit du précédent, on ne pourroit point l'emploter au Sacrifice. Il n'est pas permis aux femmes ni de le faire, ni de le toucher. Le Sacrificain qui le fait doit réciter sept Psaumes en le faisant. Pour le faire on emploie du levain, excepté le jour de la *goutte*, parce qu'elle fait le même effet que le levain. Le jour dans lequel on cuit le *Corban* doit être renfermé dans l'enceinte de l'Eglise, & chaque *Corban* doit avoir l'impression de douze Croix. Chacune de ces Croix est renfermée dans un carré, dont celui du milieu porte le nom d'*Isodicon*, mot corrompu de *Despoticon*, qui signifie *Dominicum* ou du Seigneur, parce que ce carré est marqué d'une plus grande Croix que les autres. Cette Croix représente N. S. Autour du *Corban* il y a en caractères Coptes ces mots Grecs, *Magios*, &c. qui signifient *saint, saint, saint est le Seigneur*. Voyez les Figures marquées E. E. On parlera plus bas de la *goutte*. Il est bon d'apprendre au Lecteur, que c'est la rosée qui tombe la nuit du douze du mois de Juin des Coptes, ou le dix sept du notre. Les Coptes appellent cette goutte la bénédiction du Ciel, & croient que Dieu envoie l'Archange S. Michel pour faire fermenter le Nil par le moyen de cette goutte.)

Il dit de plus, qu'ils ne se servent point de vin de l'hôtellerie, parce qu'ils le croient profane; & que dans les lieux où il ne se trouve point de vin, ils font tremper des raisins secs dans de l'eau, & que le suc qui en sort leur sert de vin; qu'ils ne se confessent & ne communient que dans le grand Carême; que les Laïques communient sous les deux espèces, & qu'ils reçoivent l'espèce du vin des mains du Prêtre avec une cuiller; qu'on donne aussi la Communion aux enfans aussitôt qu'ils sont baptisés; que tout le monde lit l'Ecriture Sainte en Langue Arabe, qui est la Langue du pays; qu'ils célèbrent le Samedi aussi bien que le Dimanche; & qu'ils ont pendant l'année trente-deux Fêtes de la Vierge, dont l'Auteur fait le dénombrement. Il remarque entr'autres la Fête d'une certaine Image de la Vierge, qui se change miraculeusement en chair, dont l'histoire est écrite dans un Livre Ethiopien, qui traite des miracles de la Vierge.

Le même P. Vantlebe rapporte aussi fort au long les cérémonies qu'ils observent dans le Baptême, lesquelles consistent en ce que l'on célèbre pour cela après minuit une Messe accompagnée de plusieurs prières; & après qu'on a chanté quelque temps, les Diaeres portent à l'Autel les enfans, qu'on oint du Chrême; ils disent que les enfans sont alors devenus nouveaux hommes spirituels. Cela étant fini, on recommence à chanter, & on oint les enfans pour la seconde fois, en faisant sur eux trente-sept Croix; ce qui leur sert d'exorcisme. Ils continuent ensuite de chanter, & les femmes qui sont présentes à cette cérémonie, font un très-grand bruit pour témoigner leur joie. Cependant on met de l'eau dans les Fonts Baptismaux, & les Prêtres s'en approchent. Celui qui baptise bénit l'eau en y versant du Chrême, & en l'y mettant en forme de Croix; puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit & par la jambe gauche, & de l'autre main par le bras gauche & la jambe droite, formant une espèce de Croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revêtent d'un petit habit blanc. Pendant cela les Prêtres continuent toujours de lire & de chanter, & les femmes de crier, ou plutôt de hululer. Enfin le Prêtre souffle trois fois au visage de l'enfant, afin qu'il reçoive, disent-ils, le Saint Esprit. L'enfant n'est pas plutôt baptisé, que le Prêtre lui donne la Communion; ce qu'il fait, en trempant son doigt dans le Calice, & le mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces cérémonies étant achevées, on allume les cierges, & l'on fait une Procession dans l'Eglise où l'on chante. Les Diaeres portent les enfans entre leurs bras; les Prêtres marchent devant eux; & enfin les hommes & les femmes qui assistent à la cérémonie suivent après tout cela, les femmes faisant leur hurlement ordinaire.

Ils ont, selon le même Auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année, dont le premier commence avant la Fête de la Nativité de Notre Seigneur, & dure pendant vingt-quatre jours. Le second, qui dure soixante jours, est le grand Carême. Le troisième se nomme le jeûne des Disciples de Notre Seigneur, qui commence la troisième Fête de la Pentecôte, & dure trente un jours. Enfin le quatrième, qui dure quinze jours, est le jeûne de la Notre-Dame d'Aoult.

Les Images sont en grande vénération parmi eux, quoi qu'ils n'aient pas de statues; & les Images les plus ordinaires sont celles de Notre Seigneur, de la Vierge, de S. George, des Anges, sçavoir de S. Michel, de S. Gabriel, de S. Raphael, & plusieurs autres. Ils baïsent ces Images, & ils allument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile pour s'en oindre quand ils sont malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont point

d'autre

d'an
qu'
" C
que
" lig
" que
" che
" leur
" sur l
" les l
" fallo
" d'Al
" tres,
" Dia
" Po
" à l'E
" leur
" men
" sem
" la M
" être
" cham
" bène
" Trô
" chae
" Patri
" main
" Ce
" parle
" voir
" ont p
" intro
" prie
" sent
" son

Ce q
plusieurs
le Saint
devant
le Cher
on n'y
etc. Le
la troisi
Voici
tire tabl
allume
Oraison
sur l'Aut
& du vi
vin au C
li prière
d'un plu
l'absolut
de l'abs
piere.

(4. Vol
7

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 229

« d'autre Sacrement d'Extrême Onction, que cette sorte d'onction, si ce n'est peut-être
 « qu'ils la font avec un peu plus de cérémonie.
 « On remarquera, que le P. Vanilbe parle des Abyssins dans sa Relation, aussi bien
 « que des véritables Coptes ou Egyptiens, parce qu'en effet ils sont tous Coptes de Re-
 « ligion, & soumis à un même Patriarche, qui réside d'ordinaire au Caire, & qu'il n'y a
 « que fort peu de Coptes à Alexandrie, qui devoit être le lieu de sa résidence. Ce Patriar-
 « che prend la qualité de Patriarche d'Alexandrie & de Jérusalem, & il se dit succes-
 « seur de S. Marc. Il étend sa juridiction sur l'une & l'autre Egypte, sur la Nubie &
 « sur l'Abyssinie. Il y a de plus onze Evêques Coptes, qui dependent de lui; savoir
 « les Evêques de Jérusalem, de Behuêlé, d'Atûh, de Fium, de Moharrak, de Mont-
 « falot, de Sijut, d'Aboug, de Girge, de Negade sur Girge, & enfin le Métropolitain
 « d'Abyssinie. Ceux qui tiennent le premier rang après les Evêques, sont les Archépê-
 « tres, dont il y a un grand nombre parmi eux; après ceux-là suivent les Prêtres, les
 « Diacres, les Lecteurs & les Chantres.
 « Pour ce qui est de leur Office, le Samedi après le coucher du Soleil, le Prêtre va
 « à l'Eglise accompagné de ses Ministres pour chanter les Vêpres, qui durent environ une
 « heure; & ceux qui s'y trouvent dorment après cela dans l'Eglise. Ceux qui ne dor-
 « ment point prennent du tabac en fumée, ou du café, ou bien ils s'entretiennent en-
 « semble de ce qui leur plaît. Deux heures après minuit ils disent Matines, & ensuite
 « la Messe, où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'Eglise, (a) ils
 « ôtent leurs souliers, & baient la terre proche de la porte du Sanctuaire; puis s'appro-
 « chant de l'Archevêque, ils baient sa main, en inclinant la tête, afin de recevoir sa
 « bénédiction. Si le Patriarche est présent, & qu'il n'officie point, il s'assied dans un
 « Trône élevé au dessus des Prêtres, ayant à la main une Croix de cuivre; & après que
 « chacun a fait la révérence ordinaire devant le Sanctuaire, il la fait encore devant le
 « Patriarche, & baie la terre proche de lui; après s'être levé, il baie la Croix & la
 « main du même Patriarche.
 « Comme la plupart de ces ceremonies sont communes à tous les Orientaux, je n'en
 « parlerai pas davantage, non plus que de la manière de célébrer leur Messe, qu'on peut
 « voir dans la Relation du P. Vanilbe; outre qu'ils diffèrent fort peu des Grecs, dont ils
 « ont pris une bonne partie de leurs cérémonies. Ce qui est remarquable, & qu'on pourroit
 « introduire dans les Eglises des Latins, est qu'ils ont un Livre d'Homélies tirées des
 « principaux Peres, dont on lit quelque chose après la Lecture de l'Evangile; & cela
 « sert d'explication ou de Paraphrase au même Evangile, de sorte qu'il n'est point be-
 « soin de Prédicateurs pour les instruire. »

Supplément à ce Chapitre.

(a) Ce qui suit pourra servir de supplément à ce que M. Simon a dit des Coptes. Ils ont
 plusieurs Eglises en Egypte, sur-tout au Caire. Ces Eglises ont deux dômes, l'un pour
 le Saint des Saints qu'ils nomment *Ikkel* (c'est *Utschal* de la Synagogue chez les Juifs)
 devant la porte duquel il y a toujours un voile tendu; l'autre pour le Sanctuaire, qui est
 le Chœur intérieur, toujours tourné au Levant. On célèbre la Messe dans ce *Ikkel*,
 on n'y entre jamais sans s'être lavé les pieds; & nul n'y entre, s'il n'est au moins Dia-
 cre. Les Eglises ont trois portes; l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, &
 la troisième pour les offrandes & les dons qu'on porte.

Voici l'abrégé de leur Messe. (b) Après la préparation du pain & du vin sur la pe-
 tite table près de l'Autel, & que le Prêtre & ses Ministres ont pris les habits sacrés, on
 allume des cierges, & le Prêtre récite la prière de la préparation, qui est suivie d'une
 Oraison d'Actions de grâces. Le pain pose sur la patène & le mélange d'eau sont mis
 sur l'Autel, & offerts à Dieu par la prière de l'Oblation & c. Proposition du pain
 & du vin. Les termes de cette prière montrent, que le changement du pain & du
 vin au Corps & au Sang de Jésus-Christ n'est pas fait par cette prière préparatoire. Après
 la prière le Prêtre couvre le pain & la patène d'un voile, le calice d'un autre, & le tout
 d'un plus grand voile. Il baie l'Autel, & descend du Sanctuaire pour faire la prière de
 l'absolution sur les Ministres. Si le Patriarche est présent, c'est lui qui fait cette prière
 de l'absolution. Ensuite le Célébrant remonte à l'Autel, l'encense, & fait une autre
 prière, pour demander encore à Dieu de le mettre en état d'offrir le Sacrifice, &c.

(a) Voy. ci après au sujet du Saint des Saints.
 Tome III.

(b) Voy. l'abrégé de l'Office du P. le Boss. Tome II.

après quoi il fait le tour de l'Autel, l'encense, le baise. Il encense aussi toute l'assemblée, chacun en particulier, pour faire lever ceux qui sont assis, pour recevoir les ofrandes, & pour voir s'il n'y a point d'Infidèles ou d'Hérétiques dans l'assemblée, afin de les faire sortir. Rentré dans le Sanctuaire, le Célébrant se prosterne & prie pour le Peuple. Les lectures suivent, d'abord en Copte, ensuite en Arabe pour le Peuple, avec le chant du *Trisagion* répété trois fois. Ensuite le Prêtre & le Diacre font le tour de l'Autel, pour représenter les progrès de la prédication de l'Evangile, qui en cette occasion est porté par le Diacre.

Avant la lecture de l'Evangile, le Prêtre étant debout devant le Sanctuaire ouvre le Livre qui étoit posé sur l'Autel, pour marquer que les paroles qu'on y lira sont sorties de la bouche de Jésus-Christ. Il fait aussi venir tous les Prêtres pour voir l'Evangile. Les Prêtres le baissent ouvert : mais le Peuple le baise fermé. Lorsqu'on le porte au Peuple pour le baiser, il est couvert d'un voile. Nous omettons quelques prières qui suivent, le chant du Symbole, le triple encensement du Prêtre vers l'Orient, le lavement des mains, l'Oraison pour baiser la paix, & le signe de Croix fait sur le Peuple. Après cette dernière Oraison, qui porte le nom d'*Oraison du baiser de paix*, tous les Assistans s'embrassent.

A l'*Anaphora* (l'oblation) qui répond au Canon des Latins, d'abord le Prêtre rompt l'Hostie en trois parties, qu'il joint les unes aux autres de telle manière qu'elles ne paroissent pas divisées, & cela se fait avec des prières & la dévotion convenables à la majesté du sujet. Cependant la véritable fraction n'a lieu qu'après l'Invocation du Saint Esprit sur les dons, & la Commémoration des Saints & des Fidèles défunts. Dans le petit intervalle qui se trouve entre l'Invocation & la vraie fraction, le Prêtre prononce ces paroles, *fac hunc panem*, &c. faites de ce pain le Corps, &c. lesquelles renferment la Consécration. Avant cela les espèces sont appelées pain & vin. Ensuite on les appelle Corps & Sang, &c. Nous n'entrons dans aucun détail sur tout le reste de cette Messe des Coptes : disons seulement, (a) qu'à la Cérémonie de l'élévation, que le Prêtre fait avec le *Despoticon*, lorsqu'il prononce ces paroles, *Santta Santtis*, les Diacres élèvent les cierges & la Croix, le peuple se prosterne, & dit à haute voix, *Seigneur, ayez pitié de nous*. Une note du P. le Brun ajoute, que si l'élévation se fait un Dimanche, le peuple a la tête nue & baissée ; si c'est un autre jour, on adore en tenant le visage contre terre & sans bonnet sur la tête. Ainsi chez les Coptes l'adoration de l'Hostie suit la division, & précède immédiatement la Communion. (b) Un Missionnaire rapporte cette cérémonie de la manière suivante. « Le Diacre avertit les assistans à haute voix : courbez vos têtes devant le Seigneur ; & le Prêtre le tournant vers eux avec l'Hostie sur la paréne, l'élève en disant : *Voici le pain des Saints*. Les assistans se courbent profondément, & répondent : *soit béni celui qui vient au nom du Seigneur*. C'est par des inclinations & des prosternations que les Orientaux marquent leur adoration ; car ils n'ont pas, comme nous, l'usage de faire des genuflexions & de se mettre à genoux ». A l'égard des autres usages, *Brenwood* rapporte que les Coptes confèrent les Ordres mineurs aux enfans même, & cela souvent après le Bapême. Leurs parens s'engagent alors pour eux jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, & cet engagement consiste à garder la chasteté, à jeûner le Mercredi & le Vendredi, & à observer les (c) quatre Carêmes de l'année, de la même manière que celui qui a reçu les Ordres, l'observeroit s'il avoit l'âge.

Les Moines Coptes sont aussi méprisés, & généralement aussi méprisables que les autres Moines Grecs, principalement ceux des environs de l'Egypte. Cependant les Moines du Mont-Sinaï sont exemts (d) du *Caratib*, & de tout autre tribut, en vertu d'un privilège que Mahomet leur accorda, pour l'amour du bon traitement qu'on lui fit dans le remis qu'il étoit encore réduit à garder les chameaux de ce Couvent. Ils n'ont d'autre charge que celle de faire l'aumône aux Arabes : mais ceux-ci la font paier quelquefois avec toute l'insolence de ces pauvres, qui savent se prévaloir du pouvoir de la Religion dominante, en sorte que ce qui est dans le vrai une charité, devient par cette violence une espèce de Tribut. Au reste on ne trouve rien de fort particulier dans les usages des Moines Coptes. (e) Ils doivent renoncer (f) pour toujours au Mariage, même aux délirs de la chair, à leur parens & aux biens du monde. La Règle veut aussi qu'ils

(a) Après la véritable fraction.
(b) *Missions du Levant* Tome II.
(c) Les quatre grands jeûnes.

(d) Tribut que les Mahométans exigent des Chrétiens.
(e) *Vattel's Relation*, &c.
(f) Tout ceci regarde les Moines de S. Antoine.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 227

rient toujours, que même ils pensent toujours à Dieu, qu'ils jeûnent & travaillent sans relâche. Ils doivent s'habiller de laine, se ceindre d'une courroie, ne boire jamais de vin, vivre toujours dans le désert, coucher par terre sur une natte, se prosterner tous les soirs cent cinquante fois le visage & le ventre contre terre, les deux bras étendus en Croix & la main fermée. En se relevant on doit faire le signe de la Croix, & tout cela sans préjudice de sept autres prosternations, qui précèdent les sept heures Canoniales, une pour chacune. Les Calotiers de l'Eglise Grecque observent à peu près la même discipline dans leur dévotion. On ne dit rien de leurs habits, & on ne donnera pas non plus le détail de leurs travaux, ni celui de leurs alimens, & de tout ce qui peut concerner encore leur genre de vie. Il est plus important d'observer, que là, comme ailleurs, chaque Monastère & chaque Eglise a ses traditions, ses Saints, ses miracles, & ce qui est encore plus singulier, des Saints & des miracles admis par des dévots de deux Religions opposées dans les pratiques, dans les dogmes & dans les principes. On trouve plus d'un exemple de cela dans les Relations du Levant : celui-ci suffit. Les Coptes & les Mahométans révèrent également un (a) Saint qui étoit autrefois Evêque, & souffrit ensuite le martyre. Par cette dernière qualité il est le Saint des Coptes; j'ignore quelle est celle qui le fait celui des Mahométans. Cette Société de Culte étoit ordinaire dans le Paganisme des Anciens, où l'on voit les Sectes & les Nations éloignées, & même ennemies irréconciliables, se communiquer leurs Divinités, leurs Systèmes & leurs miracles. A l'égard de ce dernier article, les Mahométans regardent assez indifféremment ceux des Chrétiens qui vivent sous leur domination; quelquefois pourtant ils les respectent : mais que ces miracles soient vrais ou faux, le Souverain ni ses Ministres ne s'en embarrassent pas, & chacun jouit paisiblement du succès de ces illusions, que la cabale ou la fausse dévotion ajoutent à la vérité.

Revenons de cette petite digression. Tout ce qui, chez les Coptes, concerne l'Ordination, diffère peu des usages de l'Eglise Grecque. (b) Un Rituel Copte rapporte en détail les Cérémonies & les prières qui les sanctifient. Outre les Ordinations, on y trouve la bénédiction de tout ce qui sert à l'Autel, des Images, des Reliques, & de la cuiller avec laquelle le Prêtre en officiant prend le Corps sacré du Seigneur.

Vanšleb rapporte qu'on voit toujours dans l'Eglise Copte, vis-à-vis du Prêtre, une lampe allumée suspendue entre deux œufs d'Autruche, pour l'avertir qu'il doit être attentif & vigilant dans son ministère. L'origine de cette coutume vient de l'opinion populaire, qui est, que l'Autruche couvre ses œufs en les regardant.

Il y a peu de chose à ajouter touchant leurs Fêtes : mais avant que d'en parler, il faut dire en passant que leur année commence le huitième de notre mois de Septembre, ou le vingt-huitième d'Août selon l'ancien Calendrier. Outre les Fêtes connues de l'Eglise Grecque, les Coptes ont l'Épiphanie, qui diffère en quelque chose de celle qu'on a décrite. Pour marquer cette différence nous rapporterons la description que *Vanšleb* nous en a donnée. (c) Après l'Office de minuit qui fut dit dans le lieu même, où étoit le réservoir dans lequel on devoit se plonger, le Patriarche se rendit à la Sacrificie, d'où il ressortit un peu après revêtu de ses Ornaments pontificaux, accompagné d'un Prêtre & d'un Diacre couvert d'une chappe : le Prêtre étoit d'une aube, & le Diacre portoit une Croix de fer. Arrivés au réservoir, le Patriarche commença la bénédiction de l'eau par plusieurs leçons, tantôt en Copte, tantôt en Arabe, tirées de l'Ancien & du Nouveau Testament. Ensuite il encenta l'eau, & l'agita plusieurs fois en croix avec le bâton pastoral, & les Prêtres qui étoient présens firent la même cérémonie après le Patriarche. On ne doit pas oublier que pendant cette bénédiction, il y avoit dans l'eau un lustre de fer à trois branches, & de la hauteur d'un homme, chacune des branches garnie d'un Cierge allumé. Après la bénédiction le peuple eut la liberté de se plonger dans le réservoir; & comme les rois premiers qui se présentent ont le bonheur d'être plongés eux-mêmes par le Patriarche, on peut s'imaginer sans peine tout le désordre de cette dévotion prétendue, où la pudeur n'étoit nullement ménagée. Après que les hommes eurent achevé de se plonger dans cette eau bénite, ils se retirèrent dans le Chœur, & les femmes vinrent à leur tour participer avec la même indécence à cette prétendue dévotion, qui méritoit bien d'être comparée aux Fêtes licentieuses du Paganisme.

La Fête de l'Apparition des Saints n'est pas moins l'effet d'une ignorance grossière. (d)

(a) Voy. *Relat.* du P. *Vanšleb*.

(b) *Reçu le Capitulaire avec Allam Opuſcula*

(c) *Tuè* du P. *Vanšleb*, qui décrit celle qu'il vit au

Vieux Caire.

(d) *Vanšleb*, ubi sup.

228 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Les Coptes croient que cette Apparition se fait dans l'Eglise de *Gomane*. La disposition d'une Chapelle de l'Eglise, & la manière dont les objets y sont réfléchis donne lieu à la superstition des Coptes. Par une suite ordinaire de l'entêtement qui accompagne le caractère superstitieux, les Coptes ne choisissent parmi les objets réfléchis, que ceux que le hasard fait rencontrer avec leur imagination prévenue. Ainsi l'ombre d'un homme à cheval s'applique à S. George, parce que ce Saint est représenté à cheval. Cette apparition dure trois jours, & pendant ce tems-là, chacun invoque le Saint auquel se rapporte le plus l'ombre qui paroît dans l'Eglise. La dévotion est mêlée de cris de joie, & de chants à l'honneur des Saints, & suivie du plaisir de se régaler, par où finit ordinairement la dévotion de toutes les Fêtes. Ceux qui ne connoissent pas à fond l'esprit humain, ont peine à comprendre où il a pu puiser des idées si bizarres : mais il n'y a qu'à laisser agir l'imagination ; on sçait de quoi elle est capable.

Le jour de l'Exaltation de la Croix est distingué chez les Coptes par la bénédiction d'une croix, que l'on jette ensuite dans le Nil pour le faire décroître, ou plutôt comme pour le remercier de ce qu'il a eû. On sçait que cet accroissement contribue à la fertilité d'une grande partie de l'Egypte. L'accroissement commence le 12. du mois de Juin des Coptes. Autrefois la cérémonie d'y jeter une croix se faisoit par le Patriarche avec beaucoup de magnificence. Elle est toute simple aujourd'hui ; & telle qu'elle est, c'est toujours une superstition qui a succédé à d'autres. Sous le Paganisme on immoloit tous les ans une jeune fille pour reconnoître les bienfaits du Fleuve, & pour l'engager à les continuer. On prétend que cette coutume barbare a duré jusqu'à la domination des Mahométans. (a) La manière dont elle fut abolie est contée différemment : quoiqu'il en soit, sous le règne de ceux-ci, on a substitué quelque chose de plus religieux en apparence à cette cérémonie inhumaine. C'est une espèce d'Autel qu'on nomme la *Rouffe*, sur lequel on répand des fleurs. Le premier Autel qui fut érigé après l'abolition du sacrifice d'une jeune fille, fut, dit-on, honoré d'un miracle, & une branche d'olivier y prit racine.

A ceci ajoutons les *Pronostics* : les Coptes donnent ce nom à deux puits qui sont dans deux de leurs Eglises. Ils croient pouvoir assurer par le moyen de l'eau de ces puits, à quelle hauteur le Nil doit monter. Cette prédiction, selon les Coptes, est l'effet de la vertu que la Sainte Vierge a bien voulu communiquer à l'eau des deux puits, après y avoir lavé les langes de Notre Seigneur dans le tems de sa retraite en Egypte. Pour faire cette prédiction, on laisse descendre une corde de nate dans l'un des puits la première nuit du mois de Juin, jusqu'à ce qu'elle soit à fleur d'eau. Ensuite on ferme le puits, & l'on célèbre la Messe. Après la Messe on tire la corde. Supposé qu'il y en ait seize pouces de mouillés, le Nil croitra seize piques. La proportion, à ce que les Coptes prétendent, s'y trouve toujours. Mais, ajoute Paul *Lucas*, qui nous fournit l'histoire de cette cérémonie superstitieuse, ce que les Coptes prennent pour miracle est l'effet d'une filtration naturelle. Nous renvoyons à *Vanleb* pour le *Puits d'Argenous*, qui ressemble fort à ces deux puits de *Lucas*. Il est fâcheux pour cet Ecrivain, qu'il ne passe pas pour un Voyageur scrupuleusement véridique. Mais le soupçon ne peut pas tomber du moins sur ce qu'on vient de rapporter, qui est conforme à d'autres Voyageurs. Le dernier de tous qui nous a donné une belle description de l'Egypte, Mr. de *Maillet*, convient en cela avec Paul *Lucas*, & fait remonter l'usage de prédire avec des cordes l'accroissement du Nil, jusqu'au tems du Paganisme. On faisoit, dit-il, (b) d'abord un Sacrifice, & on suspendoit dans ces puits une corde qui touchoit justement à la surface de l'eau. Cette corde étoit partagée d'espace en espace par quelques fils de coton blancs & bleus ; & selon qu'elle se trouvoit plus ou moins mouillée, on croioit pouvoir conjecturer sûrement jusqu'à quel nombre de coudées les eaux du Nil devoient monter. Quoiqu'il en soit, selon *Vanleb*, la première nuit de la goutte, ou ce qui est la même chose, de l'accroissement du Nil, « un (c) *Cadi* & l'ancien du Village vont à l'Eglise, portant un petit « cordon de coton marqué de huit nœuds, éloignés d'un pouce les uns des autres. Au « bout du cordon, il y a un plomb attaché. On met le cordon à l'orifice du puits en « présence d'une grande foule de Peuple, de manière que le cordon touche la surface de « l'eau. Après cela ils ferment bien la bouche du puits, y apposant même leur cachet, « & attendent dans l'Eglise jusqu'au matin, pour voir de combien l'eau du puits aura eu

(a) Voy. *Vanleb*, *Beja* d'Egypte p. 52. & *Lucas*, *Voyage en Egypte* p. 317. du Tome premier, Edit. d'Amsterdam 1720

(b) De *Maillet*, *Descr. de l'Egypte* pag. 61. Edit.

m 4

(c) Juge Mahométan.

« la
« ti
« b
« u
« F
« en
« tic
« qu
« de
« Is
« ra
« m
« mut
« irr
« Mal
« dive
« péri
« souv
« tuell
« pren
« patri
« raçè
« qu'il
« moie
« & ne
« crû p
« Ne
« feren
« donn
« con
« pou
« allu
« la n
« con
« fut
« dan
« Prè
« Ora
« Ora
« Prè
« cont
« P
« mis
« une
« app
« d'un
« tête.
« d'ell
« verte
« Pour
« haut
« prièr
« Mell

A c
il ne f

(4) L

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 229

« la nuit. D'abord que le jour commence, on lève le cachet, on ouvre le puits, on tire la corde; & ils reconnoissent par le nombre des nœuds qui sont mouillés, de combien de bras croitera la même année le Nil au-delà de seize, comptant pour chaque nœud un bras, &c. »

Fanaleb ajoute, « que les Mahométans, quoiqu'ennemis jurés des Coptes, gardent encore en cette occasion des coutumes qui ressemblent à celles qu'ils (les Coptes) pratiquoient dans le tems que leurs Prêtres mesuroient le Nil : ils ne font cette fonction qu'au tems de Vêpres, c'est-à-dire, à trois heures après midi. Ceux qui le mesurent doivent être *Cadis* ou Juges, qui est parmi les Mahométans une Charge Ecclésiastique. Ils ne le font qu'après s'être purifiés, & avoir dit leurs prières des Vêpres; ce qui a du rapport avec la Messe des Coptes. *Fanaleb* auroit dû se ressouvenir, que le Mahométisme est en partie une imitation du Christianisme. D'ailleurs comme la contagion mutuelle des manières & des mœurs se remarque dans tout l'Orient, malgré la haine irréconciliable que la différence des Religions a fait naître, il n'est pas étonnant que les Mahométans, en s'établissant sur les ruines du Christianisme d'Egypte, aient conservé divers usages des Coptes, comme ceux-ci à leur tour en ont pris des Mahométans. L'expérience de nos jours montre que la haine & l'antipathie, qu'il semble qu'on entretient souvent avec une espèce de plaisir, n'ont pas le pouvoir de garentir d'une imitation mutuelle. Elle gagne insensiblement dans les mœurs & dans les manières. (a) Les Peres prennent les défauts de leurs enfans; ces enfans prennent ces défauts dans leur nouvelle patrie, & perdent peu à peu les bonnes qualités de leurs peres. Cela fait bientôt un caractère mixte, où les mauvaises qualités dominent beaucoup plus que les bonnes. Quoiqu'il en soit, on ne sauroit douter que l'usage de prédire l'augmentation du Nil par le moien des cordes qu'on fait tremper dans l'eau des puits, ne soit fort ancien en Egypte, & ne vienne du tems du Paganisme : les Coptes & les Mahométans l'ayant adopté, ont cru pouvoir le sanctifier, chacun à leur manière.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire des Cérémonies Nuptiales des Coptes, qui ne diffèrent pas absolument de celles des Grecs. Nous transcrivons ici la description que *Fanaleb* donne comme témoin oculaire de cette cérémonie. « Après l'Oraison de Minuit, ou comme nous dirions, après Matines, on conduisit premièrement l'Epoux, ensuite l'Epouse de la maison nuptiale à l'Eglise, éclairés par quantité de cierges & de flambeaux allumés. Pendant la marche on chantoit des hymnes en Langue Copte, & l'on battoit la mesure, ou l'on accompagnoit ce chant en frappant avec de petits marteaux de bois contre de petites règles d'ébène. L'Epoux fut mené dans le Chœur de l'Eglise : l'Epouse fut menée à l'appartement des femmes. Alors les Prêtres & le Peuple commencèrent dans le Chœur des prières mêlées d'hymnes. Cette dévotion fut longue. Sur la fin, le Prêtre qui faisoit la cérémonie du Mariage alla trouver l'Epoux, & lut trois ou quatre Oraisons, faisant sur lui le signe de la croix au commencement & à la fin de chaque Oraison. Ensuite il fit asséoir l'Epoux à terre, le visage tourné vers le *Heikal*. Le Prêtre, qui étoit debout derrière l'Epoux, tenoit une croix d'argent sur sa tête. Il continua les prières dans cette posture.

« Pendant que cette cérémonie se faisoit dans le Chœur intérieur, le Sacristain avoit mis un banc hors de la porte du Chœur extérieur, pour y faire asséoir l'Epouse avec une de ses parentes. Les Prêtres étant achevé dans le Chœur intérieur ce que les Coptes appellent l'Oraison du nœud, celui qui faisoit la cérémonie du mariage revêtit l'Epoux d'une aube, le lia d'une ceinture autour des reins, & lui mit une nape blanche sur la tête. L'Epoux ainsi équipé fut mené auprès de l'Epouse : le Prêtre le fit asséoir auprès d'elle, & les couvrit tous deux de la nape, dont l'Epoux avoit auparavant la tête couverte; après quoi il les oignit l'un & l'autre d'huile au front & au dessus du poigner. Pour finir la cérémonie, ils se donnerent mutuellement la main : le Prêtre leur lut tout haut l'exhortation qui contient les devoirs que l'on se doit dans le mariage. Diverses prières suivirent encore, ensuite la Messe. L'Epoux & l'Epouse y communierent : la Messe finie, ils retournerent chez eux. »

Addition à ce qui a été dit de la Religion des Coptes.

A ce que nous venons de dire de la croyance & des cérémonies religieuses des Coptes, il ne sera pas inutile de joindre ce qu'un Auteur récent (b) nous en apprend. Ce sup-

(a) Les R. . . .

(b) M. de Maillet, Description de l'Egypte, &c. Lett. x.

plément achevera de nous donner une juste idée de la Religion de ces Peuples.

Personne n'ignore, dit-il, quel est l'attachement de tous les hommes pour les opinions qu'ils ont succées avec le lait, & dont ils sont prévenus dès leur naissance. On sçait de même que cette prévention, qui doit ordinairement sa force moins à la réflexion qu'à l'habitude, n'est en aucune matière plus invincible que dans ce qui concerne la Religion. Mais toute l'idée qu'on pourroit en avoir n'approche certainement pas de celle qu'il faudroit prendre, pour se bien représenter jusqu'où les Schismatiques portent ici (en Egypte) leur opiniâtreté à cet égard. En Europe on cultive les sciences, les Livres sont entre les mains de tout le monde; on apprend à douter, & on cherche à s'éclaircir & à s'instruire. Ce sont autant de secours que l'art fournit contre l'erreur. En Egypte au contraire on n'aime ni à s'instruire ni à être instruit. On évite toute dispute, autant pour n'être pas obligé de changer de sentiment, que par incapacité de le soutenir. La raison souveraine est l'usage de chaque Eglise. Les opinions de leurs Evêques & de leurs Prêtres sont l'unique règle qu'ils veulent suivre. Sommes-nous, disent-ils, lorsqu'on veut leur faire sentir leur égarement, sommes-nous plus sages que nos Peres? Ils ont cru ce que nous croions; pourquoi voudrions-nous ne les pas imiter? Rien n'est capable de les tirer delà, ni de forcer ce retranchement. C'est un bouclier impénétrable à tous les traits du raisonnement: c'est un écueil contre lequel échouent tout le zèle & la charité la plus infatigable de nos Missionnaires. Il est vrai que leur persévérance & leur douceur les insinuent dans l'esprit de ces Peuples, & leur facilitent un libre accès dans leurs maisons. Mais comment ne seroient-ils pas bien reçus, puisqu'ils portent par-tout des consolations pour l'esprit & des soulagemens pour le corps? Ils rétablissent le calme dans une famille assligée par leurs sages conseils & leurs exhortations, souvent même par leurs aumônes. Ils donnent à ceux qui en ont besoin des medicamens, dont ils n'exigent aucune rétribution. Des manières si généreuses & si bienfaisantes ne peuvent manquer de les rendre par-tout estimables. Ils sont respectés pour leur zèle & leur désintéressement. Mais il faut pourtant l'avouer: tout cela ne convertit point, & l'expérience apprend que les conversions, lorsqu'il s'en fait, sont si peu sincères, qu'elles cessent aussi-tôt que le motif de l'intérêt & de l'espérance qui en étoit le fondement vient à disparaître. Les prétendus Convertis répondent nettement, lorsqu'on leur reproche leur défection, *Point d'argent, point d'Eglise; Maphis Felou, Maphis Quenisse*. Ils ne s'en échauffent pas davantage. On a vu ici l'Eglise des Peres de Terre-Sainte remplie de nouveaux Chrétiens dans un tems, où l'on donnoit assez largement aux pauvres qui s'y rendoient. Il vint un nouveau Supérieur qui, par épargne ou par nécessité, retrancha toutes ces aumônes. L'Eglise fut aussi-tôt déserte, & le nombre des Fidèles se réduisit à quelques Catholiques nés de parens qui l'étoient déjà, ou qui avoient été nourris dès leur enfance dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

Si à cette obstination on joint une ignorance la plus profonde, on aura une idée parfaite des Coptes. Il leur est impossible de comprendre qu'il y ait deux Natures en Jesus-Christ: ils confondent toujours cette question avec la Trinité. Quand on leur demande si Jesus-Christ étoit homme parfait, ils répondent oui, sans balancer; s'il étoit Dieu parfait, ils répondent encore oui, avec la même franchise; mais lorsqu'on les presse, & que delà on veut tirer cette conséquence nécessaire, il y avoit donc deux natures en Jesus-Christ: Ah, Dieu garde, s'écrient-ils aussi-tôt; *Stafaralla*: c'est le terme dont ils se servent.

Avant le Baptême des enfans, & immédiatement après leur naissance, il se pratique chez les Coptes, comme dans tout l'Orient, une Cérémonie dont l'origine est assez inconnue. On choisit ordinairement pour cela le septième jour après la venue de l'enfant. Ce jour-là toutes les parentes, les voisines & les amies s'assemblent au logis de l'Accouchée, où la Sage-femme ne manque pas aussi de se rendre. C'est la maîtresse & la conductrice de toute la Cérémonie. L'heure marquée étant venue, on prépare d'abord dans un grand bassin différentes graines de fruits séparées les unes des autres, selon leurs espèces différentes; & au milieu on place un mortier avec son pilon. Ensuite la Sage-femme donne une chandelle de cire à chacune des assistantes, & prenant l'enfant entre ses bras, elle leur fait faire une procession autour de la Chambre, en jetant en l'air quelques-unes de ces graines. Elle en prend encore lorsqu'elle est de retour au bassin, dans lequel elle en laisse retomber une partie, & jette le reste au visage des autres femmes, en criant du même ton qu'une poule appelle ses poussins, pour leur faire prendre de la nourriture. Après cette ridicule Cérémonie, la mere reçoit l'enfant, à l'oreille duquel la Sage-femme porte le mortier, qu'elle frappe assez fort par trois différentes fois. De toutes ces impertinentes finagres, il n'y a que la Cérémonie du mortier dont on

puisse
voir p
il pas
Le
périr
tiser)
obser
doiver
encor
me,
un si
mois,
de tr
Le
à imp
l'Aut
cière,
jours,
ce ch
nous é
perme
seulen
perme
pouvo
Cérém
dit qu
Bapté
min,
de ce
resten
ce dis
périt,
ne dit
dent c
ils n'a
Au
nie ju
pouss
mariq
oblig
rémou
Les
de la
mais i
quelq
quelq
mris
aini n
la con
crit da
tres le
scram
que ce
telleu
On
ment
à ceux
parens
appelle
ques p
de la

puisse tirer d'eux quelque raison ; & quelle raison encore ? Ils disent que c'est pour ouvrir par ce bruit l'oreille de l'enfant, & empêcher qu'il ne soit sourd. Le remède n'est-il pas admirable, & ingénieusement imaginé ?

Les Coptes sont si peu attentifs à administrer le Baptême à leurs enfans ; qu'on en voit périr une infinité privés de la grace de la régénération. Ils ont pour maxime de ne baptiser jamais les garçons qu'après quarante jours, & les filles au bout de quatre-vingt, observant en cela le terme prescrit par l'Ancienne Loi, pour la purification des meres qui doivent assister à la Cérémonie, & qui y assistent en effet. Mais les enfans seroient encore trop heureux, si après ce terme expiré on leur procuroit la grace du Baptême, n'y ayant presque point de Copte qui soit fidele à faire baptiser ses enfans après un si long délai. Au contraire la plupart les laissent en cet état dangereux six mois, huit mois, souvent des années entières, sans en avoir la moindre inquiétude. On en trouve de trois, de quatre, même de huit & de dix ans qui ne sont pas encore Chrétiens.

Le péché que les Coptes commettent par une négligence si criminelle, n'est pas tant à imputer au Peuple, qu'aux Prêtres mêmes & aux Patriarches. Je me souviens, dit l'Auteur que nous avons cité, qu'ayant eu un jour une conférence avec lui sur cette matière, & lui ayant représenté qu'il étoit la cause qu'une infinité d'ames perissoient tous les jours, & qu'elles se trouvoient frustrées du bonheur éternel, sans qu'elles se fussent attiré ce châtimeut par aucune faute personnelle ; il me répondit : Qu'à l'égard du Baptême nous étions trop faciles, & que nous ne conférions pas ce Sacrement avec assez de majesté, permettant qu'on l'administrât dans nos maisons, & que les femmes baptisassent ; Que non seulement parmi eux les Canons défendoient de baptiser à la maison ; mais que bien loin de permettre aux femmes d'administrer ce Sacrement, les Diacres eux-mêmes n'avoient pas ce pouvoir qui étoit uniquement réservé aux Prêtres. Je le priai à cette occasion de me dire quelle Cérémonie S. Pierre apporta, lorsqu'il baptisa trois mille hommes à la fois, & s'il est dit qu'il les mena pour cela à l'Eglise ? Avec quelle majesté S. Philippe administra le Baptême à l'Eunuque de la Reine Candace, lorsqu'il le fit Chrétien dans un grand chemin, & non pas dans un Temple ? Enfin je le conjurai de faire attention à la nécessité de ce Sacrement, & à l'impuissance de tant de petites créatures, qui perissoient malheureusement privées de cette grace, pour ne pouvoir se la procurer elles-mêmes. A tout ce discours je n'eus d'autre réponse du Patriarche, sinon qu'il valloit mieux qu'une ame périt, que de transgresser les Canons. Au reste il est à propos d'observer, que les Coptes ne diffèrent souvent de leurs enfans, que par une vanité ridicule. Ils attendent qu'ils soient en état de les bien vêtir, afin de se faire plus d'honneur ; & souvent ils n'attendent que trop long-tems.

Au Baptême ces Peuples joignent la Circoncision ; ils étendent même cette Cérémonie jusqu'aux filles. En 1689, on vit au Caire un des principaux d'entr'eux refuser d'épouser une fille qui lui avoit été accordée, parce que cette formalité lui manquoit. Le mariage ne se fit qu'après que les Prêtres, entre les mains desquels les parens furent obligés de remettre cette malheureuse victime de la coutume, eurent accompli cette Cérémonie extravagante.

Les Coptes ont conservé la Confession ; mais leur manière de se confesser est différente de la notre. Ils s'accusent en général d'être pécheurs de pensée, de parole & d'action ; mais ils ne s'expliquent pas davantage ; & lorsqu'il est arrivé à quelques François, dont quelques-uns ne sont que trop libertins pour un pays comme l'Egypte, de demander à quelques femmes Coptes si elles se confessoient des infidélités qu'elles faisoient à leurs maris ; Ah ! Dieu garde, ont-elles répondu sans hésiter, que nous nous deshonorions ainsi nous-mêmes, & que nous aïons la simplicité d'aller révéler des fautes secrètes, dont la connoissance pourroit troubler la paix de nos familles. Au reste ils ont un tems prescrit dans l'année pour se confesser ; & comme ils le font assez cavalièrement, leurs Prêtres leur donnent l'absolution de même par ce peu de mots : *Dieu te pardonne, Allah-sérac*, sans y joindre ni conseils ni remontrances. Il faut avouer que rien n'est si abrégé que cette formule, & que si les Penitens ne sont guères de façon pour s'accuser, les Confesseurs en sont encore moins pour les absoudre.

On a déjà dit un mot du mariage des Coptes. Ces Peuples n'observent point pour ce Sacrement les mêmes degrés que nous. Au contraire ils sont dans l'usage de marier leurs enfans à ceux de leurs freres & soeurs, sans demander pour cela aucune dispense. Dès que les parens de l'Époux & de l'Épouse sont d'accord, car ce sont eux qui font le mariage, on appelle un Prêtre au logis de l'Épouse, où tout le monde est assemblé. Là, après quelques prières qui précèdent la Cérémonie, le garçon prend l'un au bras & le met au doigt de la fille, qui cependant se tient bien voilée, & qui a peine découvre la main pour

recevoit l'anneau. C'est-là tout ce que l'Eglise exige à cet égard avant la Cérémonie des épousailles. A l'égard des publications de bans, on ne fait ce que c'est dans ce pays-là. Aussi n'y approuve-t-on point les oppositions. On n'y fait même aucune difficulté de rompre les Fiançailles ; on n'y en fait pas de casser les mariages mêmes. On y sépare sans scrupule des personnes qui sont unies depuis long-tems, qui ont même eu des enfans ensemble ; & on les marie tranquillement à d'autres. Le mari en est quitte en ce cas, s'il n'est pas content de sa femme, pour lui rendre ce qu'elle a apporté, & pour lui payer la somme dont on est convenu pour la dot. A ce prix il est libre de la renvoyer. Cette coutume est si commune & si permise chez ces Peuples, qu'il suffit qu'un homme témoigne au Patriarche qu'il n'est pas content de sa femme, ou qu'une femme lui fasse entendre qu'elle n'est point contente de son mari, pour qu'il leur permette la répudiation. S'il arrive qu'il leur en refuse la permission, ils s'en passent & la prennent eux-mêmes ; ce qui l'engage à ne pas se rendre trop difficile sur cet article. D'ailleurs il lui revient toujours de ces permissions quelque petite rétribution, dont il craindroit de se priver par une résistance trop opiniâtre. Lorsqu'on lui reproche sa tolérance sur ce sujet, il répond qu'il est obligé de tolérer cet abus, pour prévenir de plus grands désordres. C'est pourquoi on n'excommunie point ceux qui ont des femmes *à la cassé*, c'est-à-dire, tant tenu tant païé.

En décrivant les Cérémonies du mariage, on a parlé d'une ceinture dont, selon *Fanficb*, le Prêtre lie l'Époux autour des reins. Ce lien s'appelle *Zennar*, & se passe au cou du mari en forme de Croix devant & derrière. La suppression de cette espèce de jacole est regardée comme une permission de consommer le mariage. Aussi quelques-uns ne couchent point avec leurs Épouses dès la première nuit de leurs noces, & attendent que le lendemain le Prêtre vienne, suivant la coutume, leur ôter cette espèce de lien. Mais la plupart ne sont pas si retenus, & n'attendent pas que l'Eglise leur donne cette liberté ; ils la prennent eux-mêmes, sans pourtant se débarrasser du *Zennar*, qui ne peut être ôté que par le Prêtre.

Difons aussi un mot des Cérémonies funèbres de ces Peuples. L'usage d'ouvrir l'estomac des personnes mortes, de leur ôter les entrailles, ou de les consumer par le moyen de la poix liquide & brûlante mêlée de quelques aromates, qu'on versoit dessus ; d'en insufer ensuite dans le cerveau du mort par les narines ; de lui boucher toutes les ouvertures avec des linges imbus de la même liqueur ; de laver après cela le corps avec de l'eau rosée ou de jasmin, & de l'emmailloter de la tête aux pieds avec des bandelettes parfumées & préparées avec des aromates ; en un mot l'ancienne coutume d'embaumer les corps ne se pratique plus aujourd'hui en Egypte. Cependant elle n'est pas absolument abolie, sur-tout pour les personnes riches. Dès que ces sortes de gens sont morts, on lave le corps plusieurs fois avec de l'eau rosée ; on le parfume ensuite avec de l'encens, de l'aloès & quantité d'autres odeurs qu'on n'épargne pas ; & on a soin de boucher avec du coton aussi parfumé toutes les ouvertures naturelles. Après cela on enveloppe le corps dans une étoffe mouillée, moitié soie, moitié coton ; on couvre cette étoffe d'une autre qui est simplement de coton, & quelques-uns même y en ajoutent une troisième. On donne aussi au mort un de ses plus beaux vêtements. Les femmes particulièrement emportent toujours avec elles le plus riche de leurs habits.

Pendant que le mort est dans la maison, les parentes & les amis de la personne défunte, outre les cris de désespérées qu'elles poussent autour du corps, s'égratignent & se frappent le visage si rudement, qu'elles se le rendent tout sanglant & tout livide. Les discours ridicules qu'elles tiennent au cadavre, qui souvent pendant ce tems-là reste la face découverte, & les impertinentes questions qu'elles lui font, comme si elles en étoient entendues, ne contribuent pas moins que le reste à les faire croire hors du sens. Tout cela cependant n'est qu'une cérémonie, ou pour mieux dire, une pure grimace, & un tribut qu'on paie plutôt à l'usage qu'à la douleur. Pour rendre le tintamarre plus parfait, & faire plus d'honneur au mort, qu'ils s'imaginent apparemment grand amateur du bruit, les gens de basse condition ont coutume d'appeler en ces occasions certaines joueuses de tambours de basque, dont la profession est de chanter des airs lugubres, qu'elles accompagnent du bruit de cet Instrument, & de mille contorsions aussi épouvantables que celles des Démoniaques. Ces femmes conduisent le corps à la sépulture, mêlées avec les parentes & les amis de la personne morte, qui toutes ont ordinairement les cheveux épars comme des Bacchantes, la tête couverte de poussière, le visage barbotillé d'indigo, ou simplement frotte de boue, & qui hurlent comme des enragés.

Chez les Coptes, la perte d'un mari est tout autrement célébrée qu'en Europe. Ici on se contente de pleurer si on en a envie ; & une femme n'est guères obligée sur cela qu'à

R
qu'à
veut
ce lu
occasi
vienn
de sa
en ef
plus
facile
Le
deux
d'her
feuille
offran
on ch
Il u
chose
suffen
sires,
nos v
tombe
l'inten
person
deux

De

" C
" on n
" L'
" font
" enven
" toute
" singul
" qu'ils
" reite
" server
" qu'ell
" vent
" plufie
" dans
" confol
" tems
" Les
" & il y
" celle
" plufie
" & pro
" à Rom
" fordre

La Mé
est cell

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 215

qu'à ce que bon lui semble. En Egypte les choses vont tout d'un autre air ; & l'usage veut qu'une veuve pleure son mari desint tant que dure son veuvage. Les reprises de ce lugubre manège sont fixées à deux fois au moins chaque semaine, sans préjudice des occasions extraordinaires. Ainsi toutes les fois que les parens ou les amies de la veuve viennent lui rendre visite, la bienfaisance demande qu'elle les régale d'une longue tirade de sanglots, accompagnés de larmes qu'elle doit toujours avoir prêtes au besoin, & dont en effet elle ne manque jamais. Plus une femme s'acquie abondamment de ce devoir, plus elle est estimée ; & quand elle est encore jeune, cela ne lui sert pas peu à retouver facilement un mari.

Les femmes des Coptes vont prier & pleurer sur les sépultures des morts au moins deux jours de la semaine ; & la coutume est de jeter alors sur les tombeaux une sorte d'herbe que les Arabes appellent *Riban*, & qui est notre Basilic. On les couvre aussi de feuilles de Palmier. Cette verdure n'est pas, comme peut-être on pourroit le penser, une offrande faite aux morts. Le motif de cet usage est encore plus ridicule ; puisque par-là on cherche à soulager les défunts, qu'on croit rafraichir en leur procurant de l'ombrage.

Il est certain que la tendresse des Egyptiens pour les personnes décédées à quelque chose d'humain & de pieux, qui paroît infiniment louable. Toutes ces pratiques, ne fussent-elles que de simples cérémonies, comme nos complimens & la plupart de nos visites, toujours vaudroient-elles mieux que le religieux oubli auquel nous condamnons nos morts. En Egypte on va constamment tous les Samedis verser des larmes sur les tombeaux ; on y fait dire beaucoup de prières, & on y répand de grandes aumônes à l'intention des défunts. Outre cela on s'assemble toutes les années le jour de la mort d'une personne ; on va dans l'Eglise, où elle est inhumée, pour la pleurer ; & là le deuil dure deux ou trois jours de suite, sans qu'on quitte la place.

CHAPITRE VII.

De la Créance & des Coutumes des Abyssins, ou Ethiopiens.

COMME l'on a traité assez au long de la Religion des Coptes, & que les Abyssins ne diffèrent point d'eux dans la plupart des cérémonies que prescrit leur croyance, on ne s'étendra pas beaucoup sur ce sujet.

L'ancienne Ethiopie est aujourd'hui nommée Abassie, & les Peuples qui l'habitent sont appellés Abyssins. Ils n'ont qu'un (a) Evêque qui les gouverne, & qui leur est envoyé par le Patriarche d'Alexandrie, lequel réside au Caire ; de sorte qu'ils suivent en toutes choses la Religion des Coptes, à la réserve de quelques cérémonies qui leur sont singulières. Ils ont aussi une Langue particulière, qu'ils nomment Chaldéenne, parce qu'ils croient qu'elle tire son origine de la Chaldée, quoiqu'elle soit pourtant fort différente du Chaldéen ordinaire ; c'est pourquoi on l'appelle Langue Ethiopienne. Ils se servent de cette Langue dans leurs Liturgies & dans les autres Offices divins, quoiqu'elle soit ancienne, & qu'elle soit différente de l'Ethiopien vulgaire. Ceux qui savent l'Hebreu peuvent apprendre facilement cette Langue, parce que l'une & l'autre ont plusieurs mots communs ; elle a néanmoins des caractères particuliers ; & au lieu que dans la Langue Hébraïque les points qui servent de voyelles ne sont point attachés aux consonnes, dans la Langue Ethiopienne il n'y a point de consonne qui ne fasse en même tems la voyelle.

Les Abyssins ont témoigné plusieurs fois de vouloir se réunir avec l'Eglise Romaine ; & il y a plusieurs de leurs lettres écrites aux Papes, dont une des plus considérables est (b) celle que David, qui prend la qualité d'Empereur de la grande & haute Ethiopie & de plusieurs autres Roïumes, écrivit à Clement VII. à qui il fit de grandes soumissions, & protesta vouloir lui obéir. Mais il est constant que les Ethiopiens n'ont eu recours à Rome & aux Portugais, que pour rétablir leurs affaires, lorsqu'elles ont été en désordre, & qu'ils s'en sont moqués aussi-tôt qu'ils ont eu quelque succès, ainsi que l'on

(a) Métropolitain de toute l'Ethiopie. On l'appelle *Abu* ; c'est à dire, notre Père.

(b) *Ep. A. David ad Clem. VII.*

peut voir dans les Histoires des Portugais, sans qu'il soit besoin de les rapporter ici. Tout le monde sçait ce qui arriva à Jean Bermudes, qui fut fait Patriarche d'Ethiopie, & consacré à Rome à la sollicitation même des Abyssins, qui seignaient de ne vouloir plus avoir à l'avenir d'autres Métropolitains que ceux qui leur seroient envoies de Rome. Mais ils ne sont pas si-tôt venus au-dessus de leurs affaires, qu'ils ont rejeté ces sortes de Patriarches, & qu'ils ont envoié au Caire pour avoir un Métropolitain de la main du Patriarche des Coptes, méprisant l'Eglise Romaine, & maltraitant même les Portugais qui étoient demeurés dans leur pays, sans avoir égard aux grands services qu'ils leur avoient rendus. (a) Alexis Mènesès, dont nous avons parlé ci-dessus, crut être obligé de faire tous ses efforts pour réunir ces Peuples avec l'Eglise Romaine; & aiant pris la qualité de Primat des Indes, il prétendoit étendre sa juridiction jusques dans l'Ethiopie. C'est pourquoi il y envoia des Missionnaires, avec des lettres pour les Portugais qui étoient en ce pays là, & il écrivit en même tems au Métropolitain des Abyssins, qu'il exhortoit fortement de se soumettre à l'Eglise Romaine. Il ajouta de plus, qu'il ne devoit pas faire difficulté d'obéir à cette Eglise, puisque le Patriarche des Coptes s'y étoit soumis avec toute son Eglise; ce qu'il prouvoit par les Actes mêmes de la Légation de ce Patriarche, de la manière qu'ils sont inférés à la fin du V. Tome des Annales de Baronius, dont il lui envoia une copie. Mais il ne sçavoit pas que la Cour de Rome avoit été surpris en cela, & que Baronius avoit publié trop facilement ces Actes sous le nom du véritable Patriarche d'Alexandrie & de l'Eglise des Coptes.

Au reste on doit remarquer, que Mènesès & plusieurs autres se sont trompés, quand ils ont accusé les Ethiopiens de judaïser en leurs cérémonies, parce qu'il s'en trouvoit parmi eux quelques-uns qui observoient (b) la Circoncision, (c) qu'ils célèbrent de plus le Samedi aussi bien que le Dimanche, & qu'ils s'abstiennent de manger du sang & des viandes étouffées. (Ils ne mangent pas non plus de chair de porc; ils ne mangent point de lièvre, ni d'autres viandes défendues par la loi des Juifs.) La Circoncision des Ethiopiens est différente de celle des Juifs, qui la regardent comme un précepte; au lieu que les premiers ne la considèrent que comme une coutume qui n'appartient point à la Religion: & même on circoncit parmi eux (d) les femmes. Ce qui me fait croire que cet ancien usage des Abyssins n'a été introduit parmi eux, que pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la génération. A l'égard du Samedi & des viandes étouffées, cela n'est point singulier aux Abyssins: toute l'Eglise Orientale est dans la même pratique, sans qu'on la puisse accuser pour cela de judaïser, puisqu'il le Samedi, selon les anciens Canons, est aussi bien un jour de fête que le Dimanche. Et pour ce qui est de ne pas manger de sang ni de viande, c'est un règlement du nouveau Testament, qui a même été en usage dans l'Eglise Occidentale. (Voici cependant quelques autres pratiques, où les Abyssins judaïsent. Le frere épouse la sœur de son frere; les hommes s'abstiennent d'aller à l'Eglise après les devoirs du mariage, & les femmes dans le tems de leur maladie périodique. Cependant ces usages pourroient aussi bien venir du Paganisme que du Judaïsme. Après les couches les femmes font quarante jours à se purifier pour un garçon, & quatre-vingt pour une fille. Ils jeûnent trois fois dans le mois de Février, en mémoire du jeûne des Ninivites: mais on a déjà remarqué cet usage entre ceux des autres Orientaux. Enfin on prétend que leur chant approche beaucoup de celui des Juifs.)

On conclura de cette dernière remarque, que le Jésuite Rodéric ne devoit pas tant presser les Coptes dans la conférence qu'il eut avec eux, de quitter toutes ces cérémonies; & de plus, que les Coptes ne lui parlerent pas sincèrement, quand ils lui dirent qu'ils étoient persuadés qu'ils erroient dans les sentimens où ils étoient touchés la répudiation des femmes, dans la Circoncision des enfans, & dans l'abstinence des viandes étouffées. Outre ces remarques, on prendra encore garde, qu'on attribue aux

(a) Alex. Meneſ. Hiſt. Orient.

(b) Cependant, selon le rapport de quelques Relations, les Abyssins disent qu'ils veulent être circoncis, parce que Jésus-Christ l'a été. On ajoute qu'après qu'on eut chassé les Missionnaires, on fit circoncire ceux qui ne l'avoient pas été encore. Cela montre au moins que la Circoncision est devenue chez les Abyssins une pratique de Religion, quoique Buxtorff & M. Simon croient le contraire. J'ajoute ici que suivant la traduction des Abyssins, le Roi descendant de Salomon par la Reine de Saba. Que cette Tradition soit vraie ou fautive, on ne

doit pas être surpris de trouver des pratiques Judaïques dans la Religion de ces Peuples. Voir la Dissertation de l'Abbé le Grand sur les Voyages du P. Tobi.

(c) Ils sanctifient le Samedi par la célébration du *Cerban*, c'est-à-dire, du sacrifice Eucharistique, & par des repas de chair, suivant les Canons Apostoliques. Mais ils distinguent le Samedi du Dimanche. Voir le P. le Brun dans les Dissertations sur les Liturgies, Sec. Tome II. Voir aussi une Dissertation de l'Abbé le Grand sur les Voyages du P. Tobi.

(d) Pour la propriété, dit-on, &c.

rapporter ici, l'arche d'Ethiopiaient de ne troicut envoyés qu'ils ont resté un Métropolitain, & maltraité regard aux ne nous avons s Peuples avec endoit étendra Missionnaires, en même tems à l'Eglise Romaine, & que la manière qu'ils envoi une copie de ce que le Patriarche

rompés, quand il s'en trouvoit célébrer de manger du sang; ils ne man-

La Circoncision comme un précepte qui n'appartient pas aux femmes. Ce n'est pas parmi eux, que l'on trouve le regard du Seigneur sur toute l'Eglise, & de judaïser, & de prêcher que le Dieu de la Loi, & de régler le tout par un règlement du Seigneur, & de voir cependant que le Seigneur ne se soit jamais de son frere; & les femmes ne soient aussi bien que pendant quarante jours trois fois dans la semaine, & de remarquer cet

devoit pas tant toutes ces cérémonies, quand ils lui disent touchant la continence des Moines, & de l'on attribue aux

pratiques Judaiques, & de l'on voit la Dissertation de l'Abbé de Luba, & de la célébration de la Circoncision, & de par des Apôtoliques. Mémoires de l'Académie des Sciences & de l'Art de la Peinture, &c. Tome II. Voyez aussi l'Abbé de Grand sur les Voyages

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 235

« mêmes Abyssins plusieurs choses qui sont éloignées de leur créance. Par exemple, on prétend qu'ils conviennent avec les Latins touchant la Procession du St. Esprit; ce que l'on confirme par les Liturgies Ethiopiennes imprimées à Rome, où il est dit que le St. Esprit procède du Pere & du Fils. Mais il ne faut pas toujours se fier à ce qui est imprimé à Rome; car il est certain que les Abyssins ne diffèrent point du reste des Orientaux dans l'article de la Procession du St. Esprit.

« On ne doit pas de plus ajouter foi à tout ce que Thomas de Jesu a écrit touchant la créance des Abyssins. Je ne trouve pas même que les Auteurs qu'il a cités dans (a) son livre touchant la créance des Abyssins soient toujours véritables, quoique la Profession de Foi qu'il produit vienne de Tecla Prêtre Abyssin; car il est dit expressément, que le St. Esprit procède du Pere & du Fils; ce qui est néanmoins faux. Il est aussi observé, que les Abyssins croient que la Transubstantiation du pain & du vin se fait lorsque le Prêtre prononce les paroles, où les Latins font consister la consécration. Il est cependant certain, que la Liturgie des Ethiopiens est en cela conforme à toutes les autres Liturgies Orientales, & que la consécration ne se fait, selon leur sentiment, que quand le Prêtre invoque le St. Esprit dans une prière particulière qui se trouve dans toutes les Messes des Nations du Levant. Je passe sous silence plusieurs autres points qui ne font pas tout-à-fait bien énoncés selon la créance des Abyssins, (b) principalement ceux qui regardent les Sacrements. Mais il est aisé de corriger ces erreurs sur ce que nous avons déjà dit ci-dessus en parlant des autres Nations Orientales, sans qu'il soit besoin de nous arrêter d'avantage sur ce sujet; & il sera facile, en suivant cette méthode, de réformer ce que Brewwood a rapporté sur la bonne foi de ces Auteurs.

Supplément à ce Chapitre.

LES Abyssins sont entièrement dépendans du Patriarche d'Alexandrie. Ce Patriarche choisit & consacre à sa volonté le Métropolitain d'Abyssinie (c) & c'est pour cela que dans les prières, les Prêtres Abyssins nomment le Patriarche d'Alexandrie devant le Métropolitain, (d) qui après son élection est toujours responsable de sa conduite & de son ministère à ce Patriarche. Ce Métropolitain ne peut être Abyssin, & ne peut ni faire, ni établir d'autres Métropolitains. Ainsi quoiqu'il ait l'honneur d'être nommé Patriarche, il n'en a pas l'autorité. Cependant il donne seul les dispenses, & possède des revenus considérables, qui ne doivent presque aucune redevance au Souverain de l'Etat.

Ce Patriarche connu en Abyssinie sous le nom d'*Abuna*, ainsi qu'on l'a déjà dit, & qui est aussi étranger dans les matieres de Religion, que dans les manières du pays, tant on le dépeint ignorant, avoit autrefois une si grande autorité, que le Roi n'étoit point reconnu Roi, qu'il n'eût été sacré par ses mains. Aujourd'hui toute sa fonction ne consiste guères qu'à administrer les Ordres, & faire des Prêtres autant & plus ignorans que lui, & de fort mauvaises mœurs. On ajoute aussi qu'il n'observe aucun interstice dans la collation des Ordres, & qu'il en confère plusieurs à la fois. Pour décrire les cérémonies de cette Ordination des Abyssins, nous nous servirons du recit d'un Auteur, qui les rapporte comme témoin oculaire.

(e) L'Ordination est ordinairement de cinq ou six mille personnes à la fois. Celle dont on nous parle ici étoit de deux mille trois cens cinquante-six. Pour cette cérémonie on avoit dressé une tente blanche. L'*Abuna* arriva sur sa mule bien accompagné, & sans mettre pied à terre fit un discours en Arabe, dont le sens étoit, que si parmi ceux qui se présentoient il y avoit quelqu'un qui eût plusieurs femmes, il eût à se retirer, sous peine d'excommunication. Ensuite il descendit de sa mule, & s'assit près de la tente, pendant que quelques Prêtres rangeoient sur trois lignes ceux qui devoient être ordonnés. En même tems ces Prêtres les examinerent & leur présentèrent un livre, seulement pour voir s'ils sçavoient lire; à mesure qu'ils les approuvoient, ils les marquoient sur le bras. Ceux qui furent ainsi marqués se retirèrent; l'*Abuna* entra dans la tente; on fit defiler devant lui ceux qui avoient été admis; il mit la main sur leur tête, & récita en Langue Copte, la prière qui commence par ces paroles; *gratia divina*

(a) *Thom. à Jesu.*
(b) Voyez ci-après.
(c) Voyez Brewwood, Recherches, &c. & le P. le Bran, Voyages, &c. Tome II.

(d) On peut lire des circonstances remarquables de cette dépendance dans les Dissertations de l'Abbé le Grand sur les Voyages du P. Luba.
(e) Voyez ci-dessus par l'Abbé le Grand, ubi sup.

236 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« *qua infirma sanat*, &c. Avant ordonné de la sorte chacun de ces Prêtres en particulier, il récita d'autres prières, & donna des bénédictions avec une petite croix de fer. « Puis un Prêtre lut l'Épître & l'Évangile. Ensuite l'Abuna dit la Messe, & donna la « Communion à tous ces Prêtres » admis aux Ordres avec aussi peu de choix pour les qualités du corps, que pour celles de l'esprit, puisque parmi eux on y voit indifféremment des aveugles & des manchots. Il paroît aussi par le rapport de l'Auteur cité ici, que la bienfaisance est peu ménagée dans cette cérémonie, puisqu'entre ces ordonnés plusieurs étoient absolument nuds.

On donne la Cléricature aux enfans qui sont encore à la mamelle, & depuis cet âge jusqu'à quinze ans. Pour être Clerc il ne faut pas être marié ; mais un Clerc peut se marier avant que de se présenter pour être Prêtre ; & quand on est Prêtre on ne peut plus se marier. Dans la cérémonie de l'Ordination du Clerc, du Soudiacre, &c. on passe à la file devant l'Abuna, qui est assis dans un fauteuil placé dans une tente élevée au milieu de l'Eglise. Il leur coupe un peu de cheveux en cinq endroits en forme de croix, les oint avec du Chrême au front, & leur fait toucher les clefs qui ouvrent la porte de l'Eglise. On met une nape sur la tête de ces candidats, & on leur donne des burettes entre les mains, pour marquer qu'ils doivent servir à l'Autel. Après cette cérémonie l'Abuna dit la Messe, & communique tous ceux à qui il vient de conférer les Ordres.

Il y a, continue-t-on, en Abyssinie des Chanoines & des Moines, & parmi ceux-ci deux sortes d'Hermites. Les Chanoines se marient, & leurs Canoniques passent souvent à leurs enfans. Cette pratique est d'autant plus remarquable, qu'aucune Religion, excepté le Judaïsme, ne scauroit alléguer des exemples d'une succession héréditaire aux Charges ecclésiastiques. Entre les Prêtres le *Komos* (*Hegumène*) est chez les Copes & les Abyssins, le premier dans l'Ordre de Prêtrise après le Métropolitain & les Evêques. Les Moines ne se marient point. On assure qu'il y en a de deux sortes ; les uns qui ont un Général, & forment une congrégation ; les autres qui ont une règle commune, sans que leurs Monastères aient aucune relation ensemble. Ces Moines qui sont des vœux, ont beaucoup de crédit, même dans les affaires d'Etat. On rapporte à cette occasion, qu'un Abyssin disoit des Moines de son pays : *Nos Religieux professent contre terre promettent tout haut à leur supérieur de garder la chasteté ; mais en faisant tout bas cette restriction, comme vous la gardez, mon pere. Ils s'acquittent de même des autres vœux.* En cela l'Europe ne doit rien à l'Abyssinie ; mais après tout, diront les Moines, on ne fera jamais en droit de tirer des conséquences du particulier au général, encore moins des devoirs à la pratique.

Il n'appartient qu'aux Prêtres & aux Diacres d'entrer dans le Sanctuaire, & l'Empereur lui-même n'y entreroit pas s'il n'étoit promu aux Ordres. De là vient que ces Princes se font ordonner Diacres, & quelquefois Prêtres, quand ils parviennent à la couronne.

Nous placerons ici les cérémonies observées au couronnement ; mais auparavant il faut dire en deux mots, que les Souverains de l'Ethiopia prétendent descendre de Salomon par la Reine de Saba. (a) Cette origine vraie ou fautive est soutenue de quelques preuves historiques, mêlées de beaucoup de fictions ridicules ; si elle étoit véritable, on pourroit croire avec quelque raison, que les Mages qui vinrent en Judée pour voir le Sauveur, étoient Ethiopiens. Ce qui nous porteroit encore plus à le croire, seroit le Judaïsme si généralement répandu dans le Christianisme de cet Empire, & qui semble être une suite de l'origine des Monarques Abyssins. Quoiqu'il en soit, ils sont obstinés dans cette croyance, en vertu de laquelle les Rois Abyssins se qualifient *Rois d'Israël*. Fondés sur une origine si glorieuse à la Nation, les Peuples sont distribués en Tribus, comme autrefois les Hebreux ; ils conservent beaucoup de noms Juifs, & leurs Chantres même se vantent d'être de la race des anciens Scribes.

Venons au couronnement. (b) « Autrefois on tenoit (c) les Princes du Sang « comme prisonniers sur la montagne de *Guxen* ; on s'informoit des mœurs & « des inclinations de chacun d'eux ; & lorsqu'on étoit convenu du Prince qu'on devoit placer sur le Trône, le Vice-Roi de Tigre alloit avec quelques-uns des principaux & une partie des troupes prendre le nouveau Roi. Ce Vice-Roi rangeoit son monde au pied du rocher, & montoit avec les premiers au logis du Roi élu, & lui attachoit une boucle d'or à l'oreille, ce qui étoit la première marque de sa dignité, en- « suite

(a) Voy. Dissertation sur la Reine de Saba dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris. Grand dans sa Dissertation sur les Rois d'Abyssinie.

(b) Cet usage est aboli. V. Diss. de l'Abbé le Grand.

(c) L'empereur dans la description que donne l'Abbé le

« sur
« l'ab
« ray
« ter
« pri
« toi
« sur
« Au
« rég
« être
1609
« va
« de
« pre
« qu'
« de
« Alo
« ges
« on
« com
« le f
« pie
« de v
« se q
« la c
Les
sur le
tème.
Tribu
perdoi
propre
qu'apr
sur de
Les
qui por
nation
re. Cep
munica
jourd'h
manger
est cael
On
tre abs
torité le
me si e
ce sans
bien ce
Reve
voit la
« possib
« ment
« introd
« exorc
« sur au
« versar

(a) V.
l'abbé le
(b) On
dans les
les Grecs

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 137

« suite. On mandait à tous les autres Princes de venir reconnaître le nouveau Roi & le
 « saluer. Ces Princes étoient aussitôt renfermés ; le nouveau Roi descendoit de la mon-
 « tagne, & le mouroit à ses trouppes. Les Officiers le saluoient, & le conduisoient dans la
 « tente qu'on lui avoit préparée. Il y entroit à cheval ; puis étant descendu, un des
 « principaux Ecclesiastiques poignoit d'une huile de senteur, pendant que les Prêtres chan-
 « toient des Pseaumes. On le couvroit d'un manteau royal ; on lui mettoit la couronne
 « sur la tête, & une épée nue à la main. On le plaçoit sur son Trône ; ensuite le Grand
 « Aumônier montoit sur un lieu élevé, & annonçoit au peuple & à l'armée qu'ils faisoient
 « régner un tel. Les cris de joie & les bénédictions succédoient à la proclamation. Pen-
 « dant l'usage de ces cérémonies se conserve-t'il encore. Le Prince qui fut couronné en
 « 1609. étant arrivé à quelque distance de l'Eglise d'*ANAMA*, où se fait le couronnement, trou-
 « va de jeunes filles qui tenoient un cordeau tendu à travers de la rue, pour l'empêcher
 « de passer. Elles lui demanderent jusqu'à trois fois qui il étoit ; il se retira en arrière à la
 « première demande, & répondit qu'il étoit le Roi de Jérusalem. Les filles répondirent
 « qu'il n'étoit pas leur Roi. A la troisième demande le Roi tira son épée, coupa le cor-
 « deau, & toutes les filles crièrent qu'il étoit véritablement leur Roi, le Roi de Sion.
 « Alors on entendit le bruit des tambours, des trompettes, &c. & l'on fit des déchar-
 « ges de l'artillerie : *PABUNA* qui l'attendoit accompagné de tout le Clergé le reçut, &
 « on commença à chanter plusieurs Pseaumes en conduisant le Roi à l'Eglise. Ensuite le
 « couronnement se fit de la manière qu'il a été dit. Le Roi étant couronné entra dans
 « le sanctuaire, entendit la Messe & communia. La couronne de l'Empereur d'Ethio-
 « pie est un chapeau chamarré de galons d'or & d'argent, surmonté d'une croix, & doublé
 « de velours bleu. Les Abyssins s'imaginent que cette couronne est tombée du ciel, à cau-
 « se que dans les tableaux du couronnement de leurs Rois, on voit un Ange qui tient
 « la couronne suspendue. »

Les Rois d'Abyssinie prennent le titre d'Empereur ou de Roi des Rois. En montant sur le trône ils prennent un nouveau nom, & l'ajoutent à celui qu'ils ont reçu au Baptême. Leur sceau est un lion tenant une croix, avec cette Légende : *le Lion de la Tribu de Juda a vaincu.* (a) Ils ont fait autrefois les fonctions de la Prêtrise ; & ils ne perdoient ce droit qu'après avoir eu le malheur de tuer quelque chose de vivant de leur propre main. Ce malheur étoit d'une terrible conséquence pour le Souverain ; puis qu'après une faute de cette nature, ses sujets se trouvoient dispensés de l'obéissance qu'ils lui devoient, & n'étoient plus obligés de le reconnaître.

Les Empereurs d'Ethiopie peuvent épouser plusieurs femmes ; mais il n'y en a qu'une qui porte le nom de Reine. Ce titre lui est donné avec quelque cérémonie. La proclamation de la Reine est conçue en ces termes : *le Roi a fait Reine une telle sa servante.* Cependant elle ne mange pas avec le Roi son Eponx. Ce Prince est très-peu communicatif, imitant en cela l'usage des Souverains Orientaux. On dit pourtant qu'aujourd'hui il se montre au moins trois ou quatre fois par an ; mais personne ne le voit manger que ceux qui lui portent les morceaux à la bouche. Lorsqu'il donne audience, il est caché derrière un rideau.

On ne dit rien de l'autorité despotique de ce Monarque, par laquelle il est le Maître absolu des biens & même de la liberté de ses sujets, ni de la manière dont il autorise le pillage des Provinces & les vols publics. La tolérance qu'il accorde à ce crime si contraire à la société va si loin, que le chef des voleurs achette sa charge, l'exerce sans opposition, & paie tribut au Souverain. Au milieu de ce désordre on trouve un bien considérable ; c'est qu'on ne connoit en Abyssinie ni Procureurs ni procès.

Revenons à des usages plus liés à la Religion, & commençons par le (b) Baptême, dont voici la cérémonie selon les Coptes. (c) La mere patée ouli proprement qu'il lui est possible, se présente à la porte de l'Eglise avec son enfant. Là le Ministre du Sacrement fait de longues prières sur les deux, commençant par la mere. Ensuite il les introduit dans l'Eglise, & fait sur l'enfant six onctions d'une huile béate pour les exorcismes. Ces premières onctions sont suivies de trente-six autres avec du *GALLIUM*, sur autant de différentes parties du corps ; après quoi il beut les fonts baptismaux, y versant à deux reprises de l'huile béate, & faisant à chaque fois trois formes de croix

(a) Voy. un passage raisonnable dans la Dissert. de l'abbé le comte sur le Prince Jean.

(b) On ne parle point ici des sept Sacramens des Abyssins les connoissent & les observent à peu près comme les Grecs.

(c) J'extrais de la première Dissert. sur les Sacrem. par l'abbé le comte, à son sup. Cet extrait regarde plus particulièrement les Coptes que les Abyssins ; cependant il ne s'accorde pas tout à fait avec ce que rapporte M. Simon.

avec du *Miron*, le tout accompagné de longues prières. La bénédiction des fonts finit
 « il y plonge l'enfant trois fois. A la première, il le plonge jusqu'à la troisième partie du
 « corps, en disant *je te baptise au nom du Pere* ; ensuite jusqu'aux deux tiers, & ajoutant
 « *je te baptise au nom du Fils*. A la troisième, il le plonge entièrement, & dit *je*
 « *te baptise au nom du Saint Esprit*. L'administration de la Confirmation & de l'Eucha-
 « ristie suivent immédiatement après. Ils célèbrent le Baptême avant la Messe, & à la
 « fin ils communient l'enfant baptisé.

Le *Miron* dont on a parlé, est le Chrême ; le *Galilaum*, est l'huile des Cathécumènes. Le Patriarche consacre le premier avec beaucoup de cérémonies qu'il est inutile de détailler, parce qu'elles ne diffèrent pas assez de celles des Grecs. Après la bénédiction du nouveau *Miron*, le vieux est distribué aux Evêques, & le Patriarche Copte en envoie au Métropolitain d'Abyssinie. L'Empereur de cet Etat est sacré avec ce *Miron*. Pour le *Galilaum*, c'est une huile, qui après avoir servi à rincer les vaisseaux où étoit le *Miron*, demeure sanctifiée par le mélange des goures qui restent de ce *Miron*.

Comme les femmes ne soient point du logis que quarante jours après être accouchées d'un garçon, ou quatre-vingt lorsque c'est d'une fille, le Baptême est différé jusqu'à ce temps-là, & quelquefois aussi plus long-tems, comme nous venons de le dire sur la relation de M. de Maillet. Si l'enfant est malade, on le porte à l'Eglise, & on l'étend sur un drap près des Fonts. Le Prêtre y trempe ses mains trois fois, & frotte autant de fois avec ses mains mouillées le corps de l'enfant, depuis le dessus de la tête jusqu'au bout des pieds. S'il arrive que l'enfant soit porté le soir à l'Eglise, ou à toute autre heure qu'il n'est pas permis de dire la Messe, la mere & l'enfant demeurent là jusqu'au lendemain, afin que l'enfant soit communie. La raison de cet usage est, que le Baptême ne peut jamais s'administrer que dans l'Eglise, & par le Ministre ou de l'Evêque ou du Prêtre. Si l'enfant n'est pas en état d'être porté à l'Eglise, le Prêtre va au logis ; & après avoir récité les prières sur la mere, & fait les six onctions de l'exorcisme sur l'enfant, il lui demande trois fois s'il croit en un seul Dieu en trois Personnes. Quand on a répondu oui pour l'enfant, il continue de faire quelques prières, leur donne sa bénédiction, & se retire. Cette pratique est fondée sur un Canon des Coptes, que si un enfant vient à mourir après la dernière onction, ou même après la première, l'onction lui tient lieu de Baptême, & il est sauvé. Cette description, ainsi qu'on vient de le dire, est plutôt celle du Baptême des Coptes d'Egypte, que de celui des Abyssins ; mais les différences ne sont pas assez considérables pour nous écarter sur ce dernier. Remarquons seulement (a) que les Missionnaires ont accusé les Prêtres Abyssins de changemens & d'abus dans la formule du Baptême, en disant *je te baptise dans les eaux du Jourdain*, au lieu de ces paroles *je te baptise au nom du Pere* ; & qu'ils n'attendent pas le terme prescrit pour le Baptême de l'enfant, lorsqu'ils le voient en danger de mort. Cependant on nous assure en même tems, (b) qu'ils croient le salut des enfans morts sans Baptême, pourvu que ces enfans soient nés de pere & de mere fideles ; ajoutant même que l'enfant est sanctifié dans la vertu de la Communion que la mere reçoit après la conception. On leur attribue aussi de croire, que l'ame est engendrée comme le corps. Ce sentiment ne leur est nullement particulier, & n'a trouvé que trop de partisans. Entre ceux qui ont soutenu que notre ame est engendrée par nos parens, les uns ont cru que l'ame produisoit l'ame ; les autres, que l'ame étoit dans cette portion de matière qui produit l'homme, & que *esslabat cum semine, conjus etiam subtilior pars erat*. Cette dernière opinion suppose que l'ame est une portion de matière plus subtile que le corps. Il est certain que la première suppose à peu près la même chose ; car il n'y a point de génération entre les Esprits. La matière seule est capable de cette dissolution, de cette augmentation de matière, & de cette addition de parties homogènes, qui sont les suites de ce qu'on appelle *génération*. A cela près, la génération des ames sur assez bien concevoir la propagation du péché originel.

L'Epiphanie des Abyssins a quelque chose de remarquable. On sçait que chez les Chrétiens du Rit Grec, cette Fête est la commémoration, ou l'anniversaire du Baptême de Jésus-Christ ; mais on ne doit pas oublier que la plupart des Missionnaires & des Voyageurs ont regardé les ceremonies pratiquées en ce jour par les Abyssins comme une rebaptisation réelle, & par conséquent comme une erreur capitale. Cependant un (c) Evêque Ethiopien a déclaré, que cette rebaptisation n'étoit pratiquée ni com-

(a) Dissertation de l'Abbé le Grand sur le Baptême. | *Exercices*, ubi sup.

ubi sup.

(b) On rapporte ces opinions sur la bonne foi de

Exercices, ubi sup.

me u

nérat

dit A

D'au

de re

nera

Rom

celle

« I

« veil

« Roi

« en

« lev

« bun

« le f

« tre

« sent

« prit

« rail

crois

soi co

« Celi

« tent

« sié,

« cux

« ce d

« gens

« petit

Ent

l'uma

le Bap

« nous

« sur l

« cur

La

Oncti

tion a

l'oncti

du Ro

Aux E

&c. E

de be

Ce

la det

(b) qu

voion

(d) q

cher d

fé con

& les

pie ma

varez

tent si

es uns

& l'Eu

mm s

(a) L

(b) L

(c) L

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 139

mo un Sacrement, ni comme une initiation capable d'ajouter quelque chose à la régénération, que le fidèle acquiert par la vertu du premier Baptême; & la preuve de cela, dit *Brerewood*, est la nouveauté de cet usage qui ne remonte qu'à peine à cent ans. D'autres prétendent que c'est un véritable Baptême, que les Abyssins croient capable de remettre les péchés. On le prouve par l'ordre qui fut donné de faire un Baptême général dans toute l'Abyssinie, après qu'on eut chassé les Jésuites, & aboli la Religion Romaine. Après ces remarques, voici la description de cette Epiphanie des Abyssins, telle qu'elle est décrite dans un extrait de la Relation du P. Alvarez (1).

« Le quatre Janvier 1521. les Prêtres Abyssins s'assemblèrent en grand nombre dès la veille, & chantèrent toute la nuit pour béni le lac. On jeta de l'eau bénie dedans. Le Roi y arriva sur le milieu, il fut baptisé le premier avec la Reine & l'Abba. L'étang où se faisoit le Baptême étoit un quart de long, revêtu de planches couvertes de corail de coron crées. On y descendoit par six degrés; l'eau entroit par un tuteur, au bout duquel on avoit attaché un sac pour la recevoir & la rendre plus nette. La profondeur fut très-grande dès le matin. Un bon vieillard qui avoit été le Précepteur du Prêtre Jean, étoit dans l'eau jusqu'aux épaules, & il plongeait la tête de ceux qui se présentoient en leur disant: *Je te baptise au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit.* Tous étoient nus, & n'avoient rien pour se couvrir. Ceux qui étoient de moyenne taille ne descendoient pas tous les degrés. Si ce qui suit est bien véritable, on doit croire que les Abyssins regardent au moins la rebaptisation de ceux qui ont été dans la foi comme nécessaire. Le Roi demanda à Alvarez ce qu'il pensoit de cette cérémonie. Celui-ci lui répondit, qu'elle ne pouvoit être rectifiée ni excusée que par la bonne intention. Mais, reprit le Roi, que peut-on faire pour réconcilier ceux qui, après avoir apostasié, reviennent à l'Eglise? Le Portugais répondit, il faut instruire les apostats; prier pour eux; les brûler, s'ils ne veulent pas se convertir. Le Roi, dit enfin Alvarez, approuva ce discours, & ajouta que son aïeul avoit commandé ce Baptême par le conseil de gens doctes & habiles, de peur que tant de gens, qui avoient manqué à Dieu, ne perussent faute de secours. »

Enfin on trouve dans quelques Relations, qu'après le Baptême de l'enfant on le stigmatisoit au front; & l'on a de même remarqué que les Chrétiens de Nubie avoient aussi le Baptême du feu. A l'égard des Abyssins, Alvarez dit: « Quant aux marques que nous voyons porter à quelques esclaves noirs sur le nez entre les deux yeux, ou bien sur les sourcils, elles ne sont pas faites avec le feu, ni pour chose qui concerne aucun point de la Religion Chrétienne, ainsi qu'on a fautiveusement présumé. »

La Confirmation des Coptes consiste en de longues prières, & en la réitération des Onctions faites à l'enfant qui a reçu le Baptême. Chez les Abyssins le Prêtre fait l'Onction avec le Chrême en forme de croix sur le front des baptisés, en disant: *que ce soit l'Onction de la grâce du Saint Esprit, Amen.* Au nez & aux lèvres il dit: *c'est le gage du Royaume des Cieux.* Aux oreilles: *l'Onction sainte de Notre Seigneur Jésus-Christ.* Aux bras, aux genoux & aux jambes: *je vous oins de l'Onction sainte au nom du Père, &c.* Enfin le Prêtre dit sur les enfans baptisés & ensuite confirmés une oraison en forme de bénédiction, leur met des couronnes sur la tête, & leur donne l'Eucharistie.

Ce qui a été dit de ce Sacrement, en parlant des Coptes, n'empêchera nullement la description de plusieurs usages qui le concernent chez les Abyssins. D'abord on dit (b) que ces Peuples communient souvent; qu'ils assistent à la Messe avec une grande dévotion, (c) n'osant ni cracher, ni se moucher pendant qu'on la dit. Un autre rapporte, (d) que le jour de leur Communion, il ne leur est pas permis de cracher jusqu'au coucher du Soleil. Il ajoute que les Abyssins ne se confessent jamais sans communier; & ils se confessent aussi tôt qu'ils ont commis un péché. De plus (e) il n'y a que les Prêtres & les Diacres qui entrent dans le Sanctuaire où est l'Autel. Lorsque l'Empereur d'Ethiopie marche, on porte toujours une tente pour la Chapelle & un Autel portatif, qu'Alvarez nomme la Pierre sacrée. Cet Autel est dans un coffre, que quatre hommes portent sur les épaules pendant le voyage. Huit Prêtres destinés à cette fonction se relèvent es uns les autres. Deux Clercs marchent devant cet Autel portatif, l'un portant la Croix & l'encensoir, l'autre une Clochette, au son de laquelle tous ceux qui sont dans le chemin s'arrêtent, & ceux qui sont à cheval baissent pied à terre par respect. Tant d'atten-

(1) *Digest sur le Baptême, &c.* ubi sup.

(b) *Relat. du P. Laba.*

(c) *Le Bona.* *Digest.* sur les Liturgies.

(d) *Brerewood* citant *Zaga Zala*, ubi sup.

(e) *Alvarez*, ubi sup. cité par le P. *Bona.*

tion jointe à une pureté si grande & si recommandée , le respect extraordinaire du Prêtre & du Peuple , persuadent au moins aux Catholiques , que les Abyssins croient la Présence réelle ; tandis que les Protestans convertissent hardiment cette Messe des Abyssins en simple *Cène* , ni plus ni moins que toutes les autres de l'Orient , & se défont de tous les rapports des Missionnaires , quelque raison qu'on puisse leur alléguer , pour autoriser ces récits. Mais pour mettre au fait le Lecteur , nous allons exposer simplement les Cérémonies qui concernent l'Eucharistie : peut-être après un détail simple , il jugera mieux de ce qu'il doit croire sur cet article.

D'abord on nous assure (a) qu'autrefois les Abyssins ont assisté sans scrupule à la Messe des Latins , & ont vû élever & adorer la *sainte Hostie* , sans dire qu'on en faisoit trop. On lit dans *Brerewood* , que les Abyssins ne font pas l'élevation du Sacrement ; qu'ils le gardent couvert , & qu'ils n'en réservent rien après la Communion. *Brerewood* a tiré cela de quelques Relations Portugaises , dont les Auteurs condamnoient sans restriction presque tous les usages des Abyssins. Mais on les justifie (b) en soutenant , « qu'ils disent des autres Orientaux , en ce que ceux-ci élèvent le corps dans la Patène , en disant ces paroles de la Confession avant la Communion : *Sancta Sanctis* ; au lieu que les Ethiopiens ne l'élèvent de même dans la Patène , qu'en disant ces mots de la même Confession : *Domine Jesu* , &c. Il ne paroît pas qu'après qu'on eut chassé les Latins d'Ethiopie , le Souverain de cet Etat ait fait exiger une rétractation solennelle de la croiance des Latins sur l'Eucharistie , ni qu'on ait reproché cette croiance à ceux-ci , comme on leur a reproché l'interruption de la Circoncision , &c. Voici les usages. Le *Corban* ne se prépare ni avec moins de pureté , ni avec moins de décence , ni avec moins de dévotion que chez les Coptes. Il y a proche de l'Eglise un lieu destiné à le préparer ; & il n'est pas même permis aux femmes de toucher la farine dont il est fait. Le *Corban* , ou pain destiné au sacrifice étant porté de la Sacristie à l'Autel , est précédé de croix , d'encensoirs & de sonnettes. Pendant la Messe il y a un rideau tiré , qui ne permet pas au peuple de voir ce qui se fait à l'Autel. On communie sous les deux Espèces : mais avec cette restriction , dit le Pere *le Brun* , « que chez les Ethiopiens , aussi bien que dans les autres Eglises Orientales , le Célébrant donne seulement aux Prêtres le Sang à boire dans le Calice , aux Diacres dans une petite cuiller , & ne donne à tous les Laïques que des particules trempées dans le Sang , excepté le Roi , à qui l'on donne les deux Espèces. » Faute de vin , on garde dans les sacristies des grappes de raisin qu'on fait tremper dans l'eau pendant plusieurs jours. On les laisse un peu sécher au Soleil ; ensuite on en prend le suc. Le raisin ne doit jamais approcher du feu , &c. & il n'est permis de le conserver que dans un vase consacré au ministère de l'Autel. Le Célébrant , après s'être communiqué , communie ceux qui l'assistent à l'Autel ; ensuite il communie les Laïques , en disant ces paroles : (c) *Voici le Corps Saint , précieux , vivant & vrai de notre Seigneur & de notre Sauveur Jesus-Christ , &c. Ceci est le pain de vie , qui est descendu du Ciel ; c'est ici en vérité le Corps d'Emmanuel notre Dieu*. Le Communiant répond *Amen*. Après avoir communiqué , on évite en se retirant de tourner le dos à l'Autel. Si par malheur le Prêtre laisse tomber une parcelle du pain , ou une goutte du vin , qui sont devenus après la consécration le Corps & le Sang de Jesus-Christ , il ne lui est permis de célébrer la Messe , ni de communier que quarante jours après. (d) Il doit jeûner pendant tout ce tems-là , ne mangeant rien de gras , & se relever la nuit pour se prosterner cinquante fois. Si tout ce détail fondé sur les meilleures Relations , ne prouve pas que les Abyssins croient la présence réelle , comme les Catholiques , on ne sçait ce qu'il faudroit pour vaincre l'opiniâtreté de quelques personnes.

Avant que de passer à la description des autres Sacremens , voici encore quelques usages qui méritent d'être remarqués. Les Eglises des Abyssins sont tournées de l'Occident à l'Orient , afin qu'en priant on soit tourne vers l'Orient. L'Autel est isolé dans le Sanctuaire , sous une espèce de dôme soutenu par quatre colonnes. Les Ethiopiens donnent le nom d'*Arche* à cet Autel ; & il a , disent-ils , la figure de l'Arche des Juifs. Ils prétendent même que cette Arche subsiste encore aujourd'hui dans l'Eglise d'*Axuma*. Devant le Sanctuaire il y a deux rideaux avec des sonnettes au bas ; en sorte que personne ne peut entrer ni sortir sans les faire sonner. Comme on se tient debout pendant les Offices , il n'y a point de bancs dans les Eglises. Seulement on permet de s'appuyer

sur

(a) Le *Brun* , Explic. des Liturg. ubi sup.

(b) Voy. le P. le *Brun*.

(c) Traduction littérale des paroles de la Liturgie des

Ethiopiens , qui se trouve dans les Liturgies du P. le *Brun*.

(d) Extrait des Liturgies dans une Dissertation de l'Abbé le *Grand* , ubi sup.

sur d
que c
causé
euten
rés d
pes b
digièr

Le
me l
du bl
Peupl
l'Aby

(b)
Confe
mélo
cenfo

l'on f
quelle
faisoit

sion ,
dans l
empru

fessent
ché ,
gnage
semain

dant c
lution
ched'

Les
ne ma
Vendr

à l'heu
scrupu
jeune
obligé

climat
obligé
L'E

à l'au
On ajo
d'Eglis

L'E
pratique
l'absolu

ensem
Après
l'Ecrite

fait un
du Sa
sins , c
Prêtres
sa prièr
dire les
change

(*) L
sa fidèl
à propos
ce que la
quelques

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 241

sur des potences. Il y en a bon nombre hors des Eglises. Au reste on a remarqué quelque chose de pareil dans celles des Grecs. On entre dans les Eglises pieds nus ; & à cause de cela, dit un (a) Voyageur très-moderne, le pavé est couvert de tapis. On n'y entend ni parler, ni moucher ; & on n'y tourne point la tête. Les hommes sont séparés des femmes, qui se tiennent dans l'enceinte la plus éloignée du Sanctuaire. Les lampes brûlent en plein jour dans les Eglises ; & l'on y allume souvent une quantité prodigieuse de cierges.

Les Ethiopiens sont fort exacts à porter des offrandes à l'Eglise. Les pauvres, comme les riches, s'acquittent de cet acte religieux. On offre de l'encens, des cierges, du bled ; & ces offrandes se font avant que de commencer la Messe. On dit aussi de ces Peuples, qu'ils sont extrêmement charitables, & que cela contribue à entretenir dans l'Abyssinie un nombre infini de gueux & de fainéans.

(b) Autrefois les Abyssins avoient une Confession particulière, qu'ils appelloient la *Confession de l'encensoir*. Elle consistoit à mettre de l'encens dans un encensoir, où on mêloit d'autres aromates : on mettoit ensuite la bouche sur la fumée qui sortoit de l'encensoir ; & dans cette posture on répétoit plusieurs fois ces mots, *j'ai péché*, après quoi l'on se croioit absous de ses fautes. On observoit encore une autre coutume, par laquelle on prétendoit suppléer à la pénitence. Le Prêtre, après avoir encensé l'Autel, faisoit le tour de l'Eglise & attendoit le peuple, qui croioit faire une véritable confession, en criant pendant cet encensement, *j'ai péché*. Ces abus ont été abolis : cependant le peuple se confesse rarement, s'il faut croire les Auteurs dont l'Abbé le Grand emprunte le témoignage. Peut-être ce qu'on a dit ci-devant, que les Abyssins ne se confessoient jamais sans communion, & qu'ils se confessoient aussi-tôt qu'ils ont commis un péché, ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce récit. A quoi Breewood ajoute sur le témoignage d'Alvarez, *tant les Laïques que les Ecclésiastiques communient au moins toutes les semaines une fois*. Le pénitent, après avoir confessé ses péchés, demeure prosterné pendant que le Prêtre récite plusieurs prières sur lui. Le Pere Tellez dit, que pour l'absolution le Prêtre prononce quelques paroles, & frappe ensuite le pénitent avec une branche d'Olivier.

Les jeûnes sont très-rigoureux chez ces Peuples. (c) Pendant le Carême, les Abyssins ne mangent qu'une fois par jour, c'est-à-dire après le Soleil couché. Le Mercredi & le Vendredi ils se mettent à table à trois heures ; & pour ne pas se tromper d'un moment à l'heure, ils mesurent leur ombre. Si elle a sept pieds, c'est le tems de leur repas. Le scrupule des Prêtres Abyssins va jusqu'à ne dire la Messe que le soir dans un tems de jeûne, de peur de le rompre en consumant les espèces. Cependant ils ne se croient pas obligés au jeûne, qu'ils n'aient des enfans en âge d'être mariés. Et comme la chaleur du climat avance beaucoup la puberté des jeunes gens, il y a peu d'Abyssins qui ne soient obligés de jeûner dès l'âge de vingt-cinq ans.

L'Excommunication effraie beaucoup ces Peuples ; & cette crainte contribue infiniment à l'autorité des Prêtres & des Religieux. Pour peu qu'on les touche ils excommunient. On ajoute que (d) « l'Abyssinie est le pais du monde où il y a le plus d'Ecclésiastiques, d'Eglises & de Monastères. »

L'Extrême Onction, ou l'Onction tout court, ou le *Candil*, c'est-à-dire lampe, se pratique de même chez les Coptes & chez les Abyssins. Le Prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent, se fait assister d'un Diacre. Il commence d'abord par des encensemens ; il prend ensuite une lampe dont il bénit l'huile, & y allume une mèche. Après cela il recite sept Oraisons, qui sont interrompues par autant de Leçons tirées de l'Ecriture, que le Diacre lit. Ce Prêtre prend enfin de l'huile bénite de la lampe, & en fait une onction sur le front, disant ; *Dieu vous guérise au nom du Pere, & du Fils & du Saint Esprit*. Il fait une semblable onction aux assistans ; de peur, disent les Abyssins, que l'Esprit malin ne passe à quelqu'un d'eux. Selon le Rituel de ces Peuples, sept Prêtres peuvent administrer cette onction : alors chaque Prêtre allume sa mèche & dit sa prière. Mais si c'étoit un Evêque, il lui appartendroit d'allumer les sept mèches & de dire les sept prières, pendant que les Prêtres liroient les Leçons. Cette cérémonie ne change point, soit qu'elle se fasse à l'Eglise après la Confession, ou chez le malade. Se-

(a) La conduite de ce Voyageur, nommé *Pacut*, rend sa fidélité fort suspecte : à cause de cela on n'a pas jugé à propos de le citer en ce qui regarde l'Encharistique. C'est ce que le P. le Bruin n'a pas observé. Voir sur ce *foncet* quelques lettres qui sont à la fin de la Rel. du P. L. b.

(b) *Dissert.* de l'Abbé le Grand, à la suite du *Voyage* du P. L. b.

(c) *Relat.* du P. Lobo.

(d) Le P. L. b., Relation, &c.

lon le Rituel des Jacobites, « celui pour lequel se fait la bénédiction de la lampe, si ses forces le lui permettent, s'approche, & on le fait asséoir aiant le visage tourné vers l'Orient. Les Prêtres tiennent le livre des Evangiles élevé sur sa tête avec la Croix, & lui imposent les mains. Le plus ancien Prêtre dit les Oraisons propres, puis ils font lever le malade; ils lui donnent la bénédiction, avec le livre des Evangiles, & on récite l'Oraison Dominicale, le Symbole, &c. après quoi on élève une Croix sur la tête du malade, & en même tems on prononce sur lui l'absolution générale qui se trouve dans la Liturgie. Si le tems le permet, on dit encore d'autres prières, & on fait la Procession dans l'Eglise avec la lampe bénite & des cierges allumés, pour demander à Dieu la guérison du malade. S'il n'est pas en état d'aller lui-même à l'Autel, on substitue une personne à sa place. Après la Procession les Prêtres font les onctions sur le malade, puis ils se font une onction les uns sur les autres. »

Pour ce qui est du Mariage, la police des Abyssins autorise la Polygamie, quoique les Canons reçus chez eux la condamnent, sous peine d'excommunication; ainsi les séparations sont fréquentes & faciles. Même, si l'on croit quelques Relations, l'intention est en se mariant de se séparer à la première occasion; & là-dessus quelques Missionnaires Portugais disent hardiment, que les Mariages des Abyssins ne se peuvent pas appeler des Mariages. Ne pressons pas trop cette conséquence, parce que les désordres des autres n'effacent que trop le Sacrement. On nous assure, que les adultères, les maladies, les infirmités, le dégoût, les querelles domestiques courent chez les Coptes & les Abyssins le vœu du Mariage, & que la femme se donne en cela autant de liberté que le mari. Pour se séparer, on s'adresse d'abord au Patriarche ou à l'Evêque; & l'on s'adresse aux mêmes pour contracter un nouveau Mariage. Si cependant les prétextes de la dissolution paroissent trop frivoles à ces Prélats pour l'accorder, on trouve toujours quelque Prêtre assez complaisant pour aider à cette dissolution, & pour remarier les parties, à qui il n'en coûte ordinairement que d'être exclus de la participation des Sacramens pendant quelque tems.

Gaia, qui a fait le recueil des *Cérémonies Nuptiales de toutes les Nations*, dit, « que les Abyssins donnent de l'argent, & constituent la dot aux femmes qu'ils épousent, au lieu d'en recevoir quelque chose; « suite d'un usage pratriqué dès les tems les plus reculés, non seulement parmi les Juifs, mais encore chez les Païens. *Alvarez* (a) décrit ainsi les cérémonies d'un Mariage qu'il a vu. « L'Epoux & l'Epouse étoient à la porte de l'Eglise, où l'on avoit préparé une espèce de lit. *L'Abuna* les y fit asséoir. Il fit la procession autour d'eux avec la Croix & l'encensoir. Ensuite il posa les mains sur leurs têtes, & leur dit; *comme aujourd'hui vous devenez une même chair, vous ne devez avoir qu'un même cœur & une même volonté.* Après un petit discours conforme à cette exhortation, il s'en alla dire la Messe. L'Epoux & l'Epouse y assistèrent; ensuite il leur donna la bénédiction nuptiale. *Alvarez* ajoute, que ces Mariages des Abyssins sont fermes & stables, & qu'il faut (du moins pour les personnes d'une condition médiocre) des raisons très-bonnes pour les rompre. Cela contredit assez formellement ce qu'on a rapporté plus haut. *Gaia* rapporte quelques autres cérémonies de ces Mariages: les voici. Celui qui marie coupe un toupet de cheveux aux époux, qu'il trempe dans du vin miellé; met celui de l'époux sur la tête de l'épouse, au même endroit où le sien a été coupé, & de même celui de l'épouse sur la tête de l'époux, en lui jettant de l'eau bénite. Après la cérémonie on accompagne les époux au logis, d'où ils ne sortent point pendant un mois. Lorsque l'épouse sort, elle porte un voile noir devant le visage, qu'elle ne lève qu'au bout de six mois, si ce n'est qu'elle devienne enceinte. « D'où a-t-il pris cela? On ne dit rien ici des couronnes que l'on met sur la tête des mariés, & qu'ils portent pendant huit jours, après quoi le Prêtre, qui les a mises les ôte avec beaucoup de cérémonie, & en récitant quelques prières. Le couronnement a été remarqué entre les cérémonies des Grecs.

On va abrégé le détail de ce qui reste à remarquer des usages Religieux des Abyssins, parce qu'il nous mèneroit trop loin. Chaque Monastère a deux Eglises; l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Leurs Instrumens de musique consistent en de petits tambours qu'ils se pendent au cou, & qu'ils battent avec les deux mains, & les Ecclésiastiques sont ornés de ces Instrumens. Ils ont aussi des bourdons, dont ils frappent contre terre avec un mouvement cadancé du corps. Ils commencent leur musique en frappant du pied, & jouant doucement de ces Instrumens, qu'ils quittent ensuite, pour battre des mains,

(a). Cité par l'Abbé le Grand dans les *Dissertations* qui suivent la *Relation* du P. Lott.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 243

sautez, dansez & crier à tue-tête. Ce bruit est pour eux un acte religieux, dont ils fondent le mérite sur un endroit des Psalmes de David, qui invite toutes les Nations à battre des mains & à faire des cris d'allégresse.

Enfin les Abyssins ont une commémoration des morts, & des prières pour les défunts. Cela paroît hors de toute controverse, s'il est vrai que le recueil de Canons dont ils se servent, (a) ordonne « d'offrir le sacrifice & de prier pour les morts le troisième & septième jour, à la fin de l'année. » Ils ont aussi l'invocation des Saints, des Légendes, des Reliques, beaucoup de miracles, &c.

CHAPITRE VIII.

De la Créance & des Coutumes des Arméniens.

Les victoires que Scha-Abas Roi de Perse a remportées ces dernières années sur les Arméniens, lorsqu'il entra dans l'Arménie, ont presque ruiné cette Eglise, qui retient encore néanmoins le nom de quelques Archevêchés, Evêchés & Monastères, mais qui sont la plupart en un grand désordre. Je me suis informé assez exactement de l'état présent de l'Eglise d'Arménie, ayant eu plusieurs conférences sur ce sujet avec un Evêque Arménien, lequel prenoit la qualité d'Evêque d'Uscovanch, & qui étoit à Amsterdam en l'année 1664. pour faire imprimer une Bible en Arménien, selon la commission qu'il en avoit de son Patriarche, car comme les Bibles Arméniennes manuscrites étoient d'un prix excessif, & que cela empêchoit que les particuliers ne fussent l'Ecriture, le Patriarche prit la résolution de la faire imprimer. J'ai donc eu de cet Evêque nommé Ulean, le Mémoire des Eglises Arméniennes, que je produis (b) ici. Depuis ce tems-là je l'ai entretenu à loisir à Paris, & l'ayant consulté sur plusieurs points qui regardoient la Théologie des Arméniens, je l'ai trouvé assez peu instruit de ces matières. Il est mort à Marseille, où il s'étoit retiré avec la permission du Roi, pour faire imprimer des livres Arméniens à l'usage de sa Nation. Les Cardinaux, qui composent à Rome la Congrégation de Propaganda Fide, ont été surpris de ce qu'on lui avoit accordé si facilement en France un privilège pour faire imprimer toutes sortes de livres Arméniens; parce qu'il se pouvoit faire qu'il imprimât de méchants livres, qui auroient favorisé le Schisme de ces Peuples. Mais la conduite, pendant tout le tems qu'il a été en France, a été pleine de respect pour l'Eglise Romaine.

Pour ce qui regarde la créance & la Discipline Ecclésiastique de l'Eglise Arménienne, il n'y a personne qui en ait traité plus au long que Galanus, dans le Livre qu'il a fait imprimer à Rome touchant la réunion de l'Eglise Arménienne avec la Romaine. (c) Cet Ouvrage est divisé en deux parties, dont la première n'est qu'un extrait des Histoires des Arméniens: mais comme ils ont été partagés entr'eux depuis plusieurs siècles, & qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs besoins, aussi-bien que les autres Orientaux, j'ai reconnu que ces Histoires ne sont pas toujours sincères ni exactes. C'est pourquoi j'accompagnerai de quelques réflexions ce que je produirai ici du Livre de Galanus touchant les Arméniens. Le même Galanus a ajouté des notes à son Histoire: mais parce qu'il a été Missionnaire, & qu'il a écrit à Rome, il ne faut pas, sans l'avoir auparavant examiné, ajouter foi à tout ce qu'il dit. Ce livre contient néanmoins plusieurs choses assez curieuses touchant l'état & la Religion des Arméniens.

On remarquera donc I. Que les Histoires Arméniennes traduites par Galanus, paroissent un certain acte de réunion entre l'Eglise Romaine & l'Arménienne sous l'Empereur Constantin & Tiridat Roi des Arméniens, Sylvestre occupant alors le Siege de Rome, & Grégoire, qui est le grand Patriarche des Arméniens, occupant celui d'Arménie. Mais outre qu'il y a plusieurs choses dans cet Acte qui paroissent fabuleuses, il y a de l'apparence que cette piece a été fabriquée pour la plus grande partie dans les siècles suivans, principalement au tems du Pape Innocent III. lorsque l'Eglise Arme-

(a) Discr. de l'Abbé le Grand, à la suite de la Rel. de P. Labo. Voy. sur quel lieu il est.

On le trouvera donc à la suite de ce Chapitre traduit en François pour la commodité de ceux qui n'entendent pas le Latin.

(c) Galan. Cœr. Reg. in Concil. Eccl. Armi. cum Rom.

244 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

nienne a voulu se réunir avec l'Eglise Romaine ; car l'on y trouve des manières de parler touchant la souveraineté des Papes, qui n'étoient pas en usage dans le tems où l'on prétend que fut passé cet acte. Les Arméniens cependant, comme remarque Galanus, s'en servent pour montrer l'antiquité de leur Patriarche, qui fut établi, selon eux, par le Pape Sylvestre ; & ils l'ont même produit dans leurs disputes contre les Grecs. Mais ce fondement paroît foible à ceux qui savent l'Histoire Ecclesiastique, & qui considéreront la grande étendue de Jurisdiction que le Pape Sylvestre prend dans cet acte. (Voici en peu de mots l'Histoire du Schisme, & des réunions ou faites, ou projetées. Le Schisme fut commencé par un de leurs Patriarches nommé *Nerfis*, qui décida dans un Conciliabule, environ l'an 535. qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ ; mais le Schisme n'a véritablement commencé qu'en 551. Les Arméniens se séparèrent alors de telle manière, qu'ils voulurent faite une Ere de leur séparation, & compter dans la suite leurs années depuis cette Epoque. C'est cette Ere que les Arméniens suivent encore. Elle a dû commencer au mois de Juillet : mais les Arméniens se sont accoutumés à commencer l'année par le premier de Janvier 552. C'est du moins depuis ce tems-là, que le premier Evêque des Arméniens s'étant rendu indépendant, a pris le titre de *Catholicoi*, ou Patriarche Universel. Dans le commencement du septième siècle, sous les Empereurs Maurice & Héraclius, une partie des Arméniens reçut le Concile de Chalcedoine, & confessa deux Natures en Jesus-Christ. Cette réunion d'une petite partie des Arméniens dura, dit-on, 105. ans. Le Schisme recommença en 727. par un Conciliabule qui rétablit l'hérésie des Monophysites, &c. Vers la fin du neuvième siècle la réunion fut encore inutilement tentée. S. Nicon, qui étoit du dixième, y travailla aux dépens de son repos, puisque les erreurs de ses compatriotes le forcèrent d'abandonner l'Arménie & de passer en Europe. Selon ce Saint, non seulement les Arméniens persistèrent dans les mêmes erreurs, mais ils en avoient adopté encore d'autres. La réunion de l'Eglise Arménienne à la Latine fut aussi tentée au tems des Croisades. Au reste la plupart des réunions, ou faites ou projetées, furent presque toujours chez les Arméniens, comme chez les Grecs, l'effet de la crainte de leurs voisins, ou de quelque autre besoin pressant, ou de certaines vues de quelques particuliers, ou du desir d'étendre l'Empire de Jesus-Christ & celui du Pape. Les Latins se prévalurent beaucoup au commencement du quatorzième siècle du caractère que l'Histoire donne à Hayton Roi d'Arménie, & des désordres de cet Etat. L'an 1307. on convoqua un Synode pour faire la réunion. Elle se fit en effet d'une partie de l'Eglise Arménienne, & subsista encore : mais ce ne fut pas sans causer des troubles, ni sans rencontrer de nouvelles oppositions, qui amenèrent enfin la ruine de l'Etat.) Mais revenons à M. *Simon*.

II. Tout le monde sçait que les Arméniens sont de la Secte des Monophysites, qui ne reconnoissent qu'une Nature en Jesus-Christ : mais comme nous l'avons déjà remarqué en parlant des Jacobites, cette Hérésie est imaginaire, & ne consiste qu'en des équivoques de nom. C'est néanmoins ce qui fait encore aujourd'hui de grandes disputes parmi les Arméniens ; & quoiqu'ils soient la plupart ignorans en matière de Theologie, ils ne laissent pas de parler raisonnablement du Mystère de l'Incarnation, & du Concile de Chalcedoine qu'ils rejettent. On remarquera pourtant, qu'un bon nombre des Arméniens est présentement réuni avec l'Eglise Romaine, dont ils suivent les sentimens, & que Galanus a eu grande part à la nouvelle réunion sous le Pape *Urbain VIII*.

III. Il n'est pas vrai, que les Arméniens nient la présence réelle de Jesus Christ dans le Sacrement de l'Eucharistie, ainsi que le rapporte (a) *Brerewood* après un méchant Auteur ; car les Arméniens & les Orientaux n'ont point tant disputé touchant ce Sacrement, que les Latins ont fait, principalement depuis le tems de *Bérenger* : & d'autant que les Arméniens n'ont jamais examiné cette difficulté, ils sont demeurés dans les termes généraux du changement des symboles au corps & au sang de notre Seigneur. Galanus, qui rapporte quelques-uns de leurs Synodes & les disputes qu'ils ont eues avec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais seulement de ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en célébrant la Liturgie, & de ce qu'ils consacrent en pain sans levain à la façon des Latins. (*Ricaut* dit des Arméniens : ils étoient la Transubstantiation dans le sens de l'Eglise Romaine. Cet aveu est suivi d'une réflexion un peu forte. Leurs Prêtres avides de gloire & de richesses regurent sans peine un Dogme si profitable, & qui inspire tant de vénération pour les Ministres de l'Autel, &c. Il ajoute un peu plus bas. Ce n'est que depuis peu, que les Arméniens ont commencé à agiter la matière de la Transubstantiation, dont même le Dogme n'est

(a) *Brerewood des Lang & Relig. Chap. 14.*

R
 n'est
 ou ne
 dernie
 qui
 que
 une
 cemen
 terre,
 aux e
 la Me
 C
 selon
 de l
 la v
 s'est
 dans l
 Les
 heu
 dans
 Ent
 lieu
 lequ
 ou r
 ce n
 les b
 am
 là e
 P. Mo
 ce m
 prié
 du
 Voilà
 Jesu
 plus
 de l
 Voici
 atren
 où e
 la cr
 contra
 pas
 faire
 Je
 forte
 Aby
 les A
 des
 selon
 cer an
 à la f
 La fen
 les Ar
 Il
 latin
 diff
 etoi
 cipal
 conf
 d'ecel

(*)

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 245

« n'est pas universellement reçu, &c ». Selon le P. le *BRUN*, Tome III. de ses *Liturgies*, on ne s'est avisé de questionner les Arméniens sur le point de l'Eucharistie qu'au siècle dernier ; & quand on leur dit, « qu'il y avoit en France une nouvelle Secte de Chrétiens, qui ne croioient pas la présence Réelle & la Transubstantiation, & qui disoient même que les Orientaux ne la croioient pas non plus, ils regarderent cette pensée comme une extravagance ». Dans une lettre écrite aux Schismatiques Arméniens au commencement du quatorzième siècle, on leur reproche seulement de se servir de Calice de terre, de ne vouloir pas donner la Communion sous une seule Espèce, & de la donner aux enfans avant l'âge de raison. Il paroît aussi, par tout ce que *Tournefort* rapporte de la Messe des Arméniens, qu'ils croient la Transubstantiation.)

« Ce que le même *Brewood* rapporte touchant le Purgatoire, doit être expliqué selon ce que nous avons dit ci-dessus des Grecs & des autres Orientaux ; & il y a bien de l'apparence, que ce qui est dit au même lieu, qu'ils nient que les Sacramens aient la vertu de conférer la grâce, est une chimère de quelque Docteur Scholastique, qui s'est imaginé que les Orientaux étoient instruits de toutes les subtilités des Latins ». (*Ricaud*, dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne*, s'explique plus en détail sur l'article du Purgatoire. Les Arméniens croient qu'aucun Saint, à l'exception du Prophète Elie & de la Bienheureuse Vierge, n'est dans le Ciel, ni en corps, ni en ame ; qu'un fidèle mourant dans l'état de Grâce ne va pas immédiatement en Paradis, ni un réprouvé droit en Enfer, mais que les uns & les autres sont retenus en chemin, & placés dans le même lieu, qu'ils nomment *Gayank*, qui est le huitième Ciel, ou le Ciel des Etoiles, dans lequel on ne sent aucune joie, on ne souffre aucune douleur, qu'autant qu'une bonne ou mauvaise conscience est capable de procurer l'une ou l'autre. Ceux qui sortent de ce monde chargés de menus péchés vont aussi dans le *Gayank*, où par les aumônes & les bonnes œuvres des Fidèles d'ici-bas, ils sont délivrés des peines dues à leurs crimes. Les ames des justes ne jouiront de la présence de Dieu qu'après la Résurrection : jusqu'à ce jour-là elles sont remplies de certains rayons de la lumière & de la Gloire de Dieu ». Le P. *Monier* dans sa *Relat. de l'Arménie*, Tome IV. du *Recueil de Voyages au Nord*, rapporte ce même sentiment en gros, & ajoute ensuite : « cependant les Arméniens dans les prières publiques, demandent à Dieu qu'il place les ames des défunts dans le Royaume du Ciel avec les Saints, & ajoutent, que les Saints sont dans la gloire avec les Anges ». Voilà une contradiction assez marquée. Le même Pere dit aussi : « Ils croient que Jésus-Christ descendant aux Enfers en retira les damnés ; que depuis ce tems-là il n'y a plus de Purgatoire, & que les ames séparées de leurs corps sont errantes dans la région de l'air ». Ce que *Tournefort* rapporte approche assez de ce *Gayank* dont parle *Ricaud*. Voici l'en-droit. « La plupart des Docteurs Arméniens sont du sentiment, que les ames attendent le jugement universel dans un endroit qu'ils placent entre le Ciel & la Terre, où elles se flattent de jouir un jour de la gloire » ; mais *pourtant*, continue-t-il, dans la crainte d'être condamnées à un supplice éternel. Mais ce qui met le comble aux idées contradictoires de ce Peuple, est ce que le même *Tournefort* ajoute, « que ne voulant pas entendre parler du Purgatoire, ils ne laissent pas de prier sur les tombeaux, & de faire dire des Messes pour les morts ».)

« Je ne croi pas de plus, qu'il soit vrai que les Arméniens refusent de manger toutes sortes d'animaux estimés immondes dans la Loi, comme *Brewood* l'attribue aussi aux Abyssins : mais ce qui a donné occasion à cette créance, c'est que les Arméniens & les Abyssins avec les autres Chrétiens du Levant, s'abstiennent de manger du sang & des viandes étouffées, sans qu'il y ait en cela de superstition ». (Il est pourtant vrai, selon *Ricaud*, que chez les Arméniens c'est un péché de manger du lièvre, parce que cet animal est fort mélancolique, & qu'en conséquence la chair de lièvre est contraire à la santé. Cela n'a aucun rapport à la Religion ; mais voici qui en a un peu plus. La femelle du Lièvre est réglée comme les femmes. Ne seroit-ce pas là la raison qui oblige les Arméniens à s'abstenir du lièvre ?)

« Il seroit inutile de traiter plus au long de la créance des Arméniens qui ne sont point latinisés ; car on en a assez parlé en expliquant la créance des Jacobites, dont ils ne diffèrent qu'en ce qui regarde quelques cérémonies & la Discipline Ecclésiastique. Je croi néanmoins que l'on ne sera pas fâché, que je produise ici un Catalogue des principales erreurs qu'un (a) certain Arménien latinisé leur attribue ; & cela servira de confirmation à ce que nous avons déjà avancé, & nous donnera en même tems lieu d'éclaircir quelques autres points. Cet Auteur reproche à ceux de la Nation qui ne

(a) *Jean. Heriac apud Galan.*
Tome III.

„ sont point réunis avec le Pape, (a) de suivre les erreurs d'Encyclys & de Diofcore
 „ touchant l'unité de Nature en Jésus-Christ; de croire que le St. Esprit ne procède que
 „ du Pere; que les ames des Saints n'entrent point en Paradis, ni celles des damnés en
 „ Enfer avant le jour du Jugement dernier; qu'il n'y a point de lieux appellés Purgatoire
 „ & Enfer; que l'Eglise de Rome n'a point de primauté sur les autres Eglises. Il ajoute
 „ de plus, que les Arméniens détestent la mémoire du Pape Leon & du Concile de
 „ Chalcedoine; qu'ils n'observent point les fêtes de Notre Seigneur à la manière de l'E-
 „ glise Romaine; qu'ils ne gardent point les jeûnes selon les Canons de l'Eglise; qu'ils
 „ ne reconnoissent point sept Sacremens, d'autant qu'ils n'ont point l'usage de la Con-
 „ firmation, ni de l'Extrême-Onction; & de plus qu'ils ignorent la véritable essence des
 „ autres Sacremens; qu'en la Messe ils ne mettent point d'eau dans le calice; qu'ils pré-
 „ tendent qu'on ne doit point donner l'Eucharistie au Peuple que sous les deux espèces.
 „ Il leur reproche aussi la coutume qu'ils ont de consacrer dans des calices de bois &
 „ de terre; que tous les Prêtres donnent indifféremment l'absolution de toutes sortes de
 „ péchés, sans qu'il y ait parmi eux de cas réservés; qu'ils sont soumis à deux Patriar-
 „ ches, dont chacun s'attribue le Patriarcat de toute l'Arménie; que les Curés & les
 „ Evêques succèdent les uns aux autres, comme si leurs dignités étoient des héritages;
 „ qu'on vend & achète parmi eux les Sacremens; que les divorcez le font pour de l'ar-
 „ gent, sans aucune raison; qu'ils ne font point d'huile du chrême & des malades; qu'ils
 „ donnent enfin la communion aux enfans avant qu'ils aient l'usage de la raison.

„ Il paroît de tout ce dénombrement, que l'Arménien qui est l'Auteur de toutes ces
 „ erreurs prétendues, étoit latinisé; car, comme nous avons déjà remarqué ci-dessus, la
 „ plupart de ces opinions sont communes à tous les Chrétiens du Levant, de la manière
 „ que nous les avons expliquées en parlant des Grecs. Ce qu'on pourroit reprendre dans
 „ les Arméniens, c'est qu'ils s'attachent trop scrupuleusement à certains jeûnes qui sont
 „ en grande quantité parmi eux, & qu'ils ne se font pas instruire assez exactement des
 „ mystères de la Religion. Il n'y en a point dans l'Eglise Orientale, qui fassent plus d'esti-
 „ me des jeûnes que les Arméniens; & l'on diroit à les entendre parler, que toute la
 „ Religion consisteroit à jeûner. Pour ce qui est de l'obstination qu'ils ont toujours fait
 „ paroître pour célébrer la Fête de Notre Seigneur & son Epiphanie en un même jour,
 „ ils ne paroissent pas blâmables en cela, (b) parce que cet usage a été long-tems dans
 „ l'Eglise, & qu'en effet l'Epiphanie, ou l'apparition de Notre Seigneur n'est proprement
 „ que sa Naissance.

„ La qualité de Maître ou Docteur est si grande parmi les Arméniens, qu'ils la
 „ donnent avec les mêmes cérémonies que l'on confère les Ordres; & ils (c)
 „ disent que cette dignité imite celle de Notre Seigneur, qui s'appelloit Rabbi,
 „ ou Maître. Ce sont ces Docteurs que l'on consulte dans les points de Religion, & qui
 „ en décident, considérant les Evêques plutôt comme des personnes propres à administrer
 „ les Ordres, que comme des Docteurs. Ce sont ces mêmes Docteurs qui prêchent dans
 „ les Eglises, & qui sont les Juges des différens qui surviennent entre les particuliers.
 „ En un mot, ils tiennent le même rang parmi eux, que les Rabbins parmi les Juifs.
 „ (Ils appellent ces Docteurs *Vertabets*. Le P. Monier dans sa *Relation de l'Arménie* éluite,
 „ qu'ils ne font pas difficulté de prendre le pas sur les Evêques qui n'ont pas le degré de
 „ Docteur; qu'ils portent la crosse, & qu'ils ont une Mission générale pour prêcher par-
 „ tout où il leur plaît; que plusieurs sont Supérieurs de Monastères; que les autres courent
 „ le monde, & débitent leurs Sermons aux Peuples qui les écoutent avec respect. Voici
 „ ce qu'il y a de plus remarquable à leur égard. Le titre de *Vertabets* passé, sans beau-
 „ coup de science ni d'application, du maître au disciple. Au moins le P. Monier l'aflure
 „ ainsi, ajoutant que pour le communiquer de cette façon, l'on enseigne au disciple cer-
 „ tains traits de l'Histoire Ecclesiastique, surtout, & ceci est remarquable, de ceux qui ont
 „ rapport à leurs opinions erronnées. A cela l'on ajoute quelque chose de fort important
 „ encore; c'est de sçavoir comment s'appelloient les Saints Peres. Rien n'est plus com-
 „ mode que la science acquise de cette manière. Il faut espérer que nos jeunes gens par-
 „ viendront peu à peu au même avantage. Déjà leur capacité se borne aux idées généra-

(a) Remarquez ce que *Tournefort* dit là-dessus. « Leurs
 „ plus habiles Evêques prétendent les laver de cette Hé-
 „ résie. Ils soutiennent que toute l'erreur vient de
 „ la plume de leur Langue, laquelle manquant de
 „ tendresse pour Dieu, fait qu'ils confondent souvent le mot
 „ de Naïté avec celui de Personne, &c. &c. mais avec
 „ tout, ce qu'il en rapporte montre uniquement, que leur

Hérésie consiste en des termes qu'ils n'entendent pas, &
 „ se terminant à des conséquences tirées avec trop de subtilité.

(b) Voir là-dessus un passage du Docteur *Cette* dans
 „ l'Etat de l'Eglise Arménienne qui *Est*, Chap. VI.

(c) *Relation de l'Arménie*, tom. II.

R
 les de
 logie
 au Pu
 prend
 pren
 noire
 rendre
 cepter
 s'être
 Les
 de la
 gour
 „ L
 „ qu'un
 „ qu'il
 „ pour
 „ d'illu
 „ fit ve
 „ selon
 „ don
 „ certa
 „ prog
 „ lui p
 „ deux
 „ méni
 „ Ord
 „ coup
 „ dans
 „ à Ca
 „ les P
 „ coup
 „ de N
 „ mité
 „ soum
 „ Pa
 „ que a
 „ l'anci
 „ comp
 „ & leu
 „ faite
 „ avoie
 „ Gram
 „ que l
 „ qui l
 „ tem
 „ Pour
 „ fessio
 „ qu'il y
 „ nous f
 „ nité, n
 „ gement
 „ descen
 „ (c) La
 „ Elle de
 „ la man
 „ ce méla
 „ apes a

(a) 1-
 de S. Bar
 de Saint

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 147

les des choses : ils passent diligemment d'un abrégé de Philosophie à un abrégé de Théologie ; ils n'étudient que dans ces sçavantes gazettes que leurs Auteurs offrent tous les mois au Public comme les fruits de leurs veilles. Dans ces mêmes gazettes ils cherchent à prendre le goût, la délicatesse, l'art de raisonner & celui d'écarter les préjugés. Ils apprennent par cœur les opinions orthodoxes & hétérodoxes, & enfin parviennent à connoître de nom les Docteurs anciens & modernes. Ces Docteurs Arméniens se font rendre un grand respect : ils reçoivent assis les personnes qui les visitent, sans même excepter les Prêtres. On s'avance modestement vers eux pour leur baiser la main ; & après s'être retiré à trois ou quatre pas d'eux, on se met à genoux pour recevoir leurs avis. Les *Varrabiss*, dit *Tournefort*, osent bien usurper le pouvoir d'excommunier. Ils vivent de la quête que l'on fait pour eux après le Sermon, gardent le Célibat, & jûnent rigoureusement les trois quarts de l'année.)

« L'Ordre Monastique est aussi en grande réputation parmi les Arméniens, depuis qu'un de leurs Patriarches nommé Nierfès introduisit celui de St. Basile ; mais depuis qu'ils se sont réunis avec l'Eglise Romaine, (a) ils ont entièrement changé leur Règle pour s'accommoder à celle des Latins ; & l'Arménien dont nous avons rapporté ci-dessus un Catalogue des erreurs qu'il impute à sa Nation, étant venu à Rome, fit vœu que s'il étoit de retour en Levant, il vivroit lui & ses compagnons selon la règle de St. Augustin, & selon les Constitutions de St. Dominique. Celui qui donna occasion à cette réformation tant de la Religion que du Monachisme, fut un certain Religieux de l'Ordre de St. Dominique, nommé Barthélemi, qui fit de grands progrès dans l'Arménie pour l'Eglise Romaine sous le Pape Jean XXII. ayant attiré à lui par ses prédications plusieurs Moines, dont il se servit pour réunir ensemble les deux Eglises. Ce fut en ce tems-là que l'Ordre de St. Dominique fut établi dans l'Arménie ; & l'on appelle ces Moines *Freres unis*, à cause de la nouvelle réunion. Cet Ordre, qui n'avoit été établi que pour détruire l'ancien, s'acquirit en peu de tems beaucoup de réputation ; de sorte que les Freres unis bâtirent des Monastères non seulement dans l'Arménie & dans la Georgie, mais même au-delà du Pont-Euxin, principalement à Cassa, qui étoit alors de la dépendance des Génois. Mais depuis que les Turcs & les Persans se sont rendus les maîtres de ces pays-là, le nombre de Freres unis est beaucoup déchu, & il en reste aujourd'hui assez peu, qui se sont rendus dans la Province de Nascivan dans la grande Arménie ; & qui étant enfin réduits à la dernière extrémité, se sont unis avec les Religieux Dominicains de l'Europe, & sont maintenant soumis au Général de cet Ordre, qui y envoie un Supérieur Provincial.

« Pour ce qui est de leur Office, ils le font en Langue Arménienne, qui est une Langue assez rude & fort peu connue. Le nouvel Arménien est cependant différent de l'ancien, & le Peuple n'entend pas facilement la Liturgie, ni les autres Offices qui sont composés en ancien Arménien. Ils ont aussi toute la Bible traduite en leur Langue, & leur Traduction a été prise du Grec des Septante. Cette Version de la Bible fut faite vers le tems de St. Jean Chrysostome, par quelques-uns de leurs Docteurs qui avoient appris la Langue Grecque, & entr'autres par un certain Moïse nommé le Grammaire, & par un certain David surnommé le Philosophe. On remarquera ici, que les Arméniens sont auteur de leurs caractères un St. Hermite nommé Mestop, qui les inventa dans la Ville de Balu proche de l'Euphrate ; & ce Mestop vivoit en même tems que St. Jean Chrysostome ».

Pour suppléer à ce que M. *Simon* dit des Arméniens, on devoit mettre ici la Confession de foi de l'Eglise Arménienne, telle que *Ricaut* la donne. On va en extraire ce qu'il y a de plus remarquable, avec toutes les obscurités si ordinaires aux Symboles, qui nous sont venus de différentes parties de l'Orient. (b) Ils croient comme nous la Trinité, non trois Dieux ; mais un seul Dieu, seul en volonté, en gouvernement & en jugement, &c. Une des trois Personnes engendrée de son Pere avant toute éternité est descendue dans le tems à Marie, & en a reçu du sang, ainsi été formée dans son sein. (c) La Divinité y fut mêlée avec la Nature humaine, sans aucune tache ni souillure. Elle demeura patiemment neuf mois entiers dans le ventre de Marie, & naquit ensuite à la manière des hommes avec une ame, un entendement, un jugement & un corps. De ce mélange, ou de cette union a résulté la composition d'une Personne. Cette Personne, après avoir vécu un certain tems parmi les hommes, y est morte par rapport à son corps,

(a) Les Religieux Schismatiques suivent toujours la Règle de St. Basile ; mais les Catholiques, ou réunis, suivent celle de St. Dominique.

(b) On conserve les expressions du Traducteur de Ricaut.

(c) Ici se trouve le prétendu Eurythianisme.

quoique, comme Dieu, toujours vivante. Elle a été enlevée, & sa Divinité s'est mêlée avec elle dans le tombeau. Son ame descendue aux Enfers, & toujours accompagnée de sa Divinité prêcha aux ames qui étoient dans les Enfers; & après les en avoir retirés, ressuscita le troisième jour. Ajoutez ici les opinions suivantes que *Tournefort* leur attribue; que toutes les ames ont été créées au commencement du monde; & qu'après le Jugement universel Jésus-Christ restera pendant mille ans sur la terre avec les Prédestinés. A l'égard de la Procession du Saint Esprit, personne n'ignore qu'ils sont de l'opinion des Grecs. Du reste, ils sont ennemis jurés de ceux-ci; jusques-là que, selon *Tournefort*, (a) « Si un Grec entre dans une Eglise Arménienne, ou un Arménien dans une Eglise Grecque, les uns & les autres la croient profanée & la bénissent de nouveau ».

Ce que *M. Simon* a rapporté, que les Arméniens sont soumis à deux Patriarches, pourroit induire à erreur. Voici comment il faut rectifier cet endroit. Les Arméniens ont quatre Patriarches, qui se donnent tous le titre de *Catholiques*. Ces Patriarches sont celui d'*Itchmiazin*, celui de *Cis*, celui de *Cansahar* & celui d'*Achtamar*. Les trois derniers, dit *Ricaut*, reconnoissent le premier pour leur chef, & ont même recours à lui dans les affaires épiscopales, sans pourtant dépendre de lui dans le gouvernement de leur Eglise. Il ajoute, « que l'Ordre de Prêtrise ne se confère point, sans que les quatre Patriarches assistent à la cérémonie en personne ou par procureur ». Pour ce qui est des Patriarches Arméniens de Constantinople & de Jérusalem, « ce sont, continue-t-il, des Patriarches Titulaires établis par ménagement pour les Turcs; & ceux-ci sont bien aises de conserver cette dignité chez eux, afin de profiter des investitures; mais, selon le même *Ricaut*, « ces Prélats titulaires ne sont proprement que les Députés du Patriarche, ou, pour les traiter plus honorablement, ce sont autant d'Evêques qui représentent des Patriarches ». *Brerewood* ne parle que de deux Patriarches, & en cela s'accorde avec *M. Simon*. Ces deux Patriarches sont *Itchmiazin* pour la grande Arménie, & *Cis* pour la petite. *Tournefort* parle du Patriarche de *Nasirvan* reconnu par les Arméniens Catholiques Romains, & de celui de *Camnic* en Pologne, qui reconnoit aussi le Pape, depuis la réunion des Arméniens de Pologne à l'Eglise Latine faite en 1666.

Addition à ce Chapitre.

Le Grand Patriarche, c'est-à-dire celui d'*Itchmiazin*, est élu à la pluralité des voix des Evêques, qui se trouvent à *Itchmiazin*, avec l'agrément du Roi de Perse. Cet agrément s'achète sous le nom spécieux de présent, & souvent aussi le Patriarche est mis à l'enchère, & adjugé au dernier enchérisseur. Ce Patriarche s'attribue un pouvoir absolu sur le Clergé, avec le droit de nommer, consacrer & déposer même les Prélats de sa dépendance: « mais (b) ce droit est bien restreint par le fait, & se réduit à confirmer les élections qui se font par les Eglises particulières, ou les nominations qui viennent de la part du Grand Seigneur ou du Roi de Perse ». Les revenus de ce Patriarche montent au moins à (c) deux cens mille écus. Au rapport de *Tournefort*, chaque Arménien qui passe quinze ans donne au grand Patriarche cinq sols par an, & les riches lui donnent jusques à trois ou quatre écus. « Cependant, ajoute-t-il, ce Patriarche est véritablement pauvre, parce qu'il est obligé de payer la Capitation, pour recevoir dans son troupeau ceux qui ne sont pas en état de satisfaire au tribut ». Malgré cela, la grande autorité le rend un des plus considérables Prélats du monde. Tout le troupeau tremble, quand il menace d'excommunication; & l'on assure que quatre-vingt mille Villages le reconnoissent.

Nous rapporterons ici, sur la foi du *P. Monier*, une particularité assez singulière de la consécration des Evêques, telle que la faisoit autrefois le Patriarche de la petite Arménie. Il imposoit sur la tête du postulant la Relique de la main droite de St. Grégoire l'*Illuminateur*, qui vivoit au commencement du quatrième siècle. Cette Relique est aujourd'hui dans le Monastère d'*Itchmiazin*. L'imposition dont je parle étoit une pieuse charlatanerie du Patriarche, par le moyen de laquelle il attroupe chez lui la plus grande

(a) Voyez du Levant, Lettre XX.

(b) Le *P. Monier*, Relation de l'Arménie.

(c) Selon *Tournefort*, à six cens mille. Les revenus les Patriarches consistent, selon *Ricaut*, en quelques sols de redevance, & dans les contributions volontaires des Fideles.

Voyez dans l'Etat de l'Eglise Arménienne le détail qu'il donne de ces contributions. Cependant il ne faut pas oublier, que *Ricaut* ne parle guères que sur le témoignage des Arméniens de Constantinople.

R
parti
Trib
O
tres
prud
l'Egl
Prêtr
C
faire
droit
les C
natio
ont
Si
aspir
teral
les R
se fa
voir
tiém
Prêtr
leyon
l'égar
femm
Prêtr
fêlée
comm
des l
pour
Ils o
les jo
« voi
Caté
matin
eu g
il fa
Le
avoir
ils fo
traite
de ce
tres l
l'Oré
Ne
obser
Virap
lic,
dit n
de J
jeune
nienn
avant
épri
bien
magi

(4)
(4)
le leu
trois
m
(4)

partie des consécérations, & trouvoit ainsi les fonds dont il avoit besoin pour payer le Tribut au Roi de Perse.

On a dit que les *Verébians* vivent dans le Célibat. Cependant les Curés & les Prêtres séculiers se marient; mais ne pouvant passer aux secondes nocces, ils se choisissent prudemment pour femmes des filles jeunes & vigoureuses. Les Prêtres couchent dans l'Eglise, la veille du jour qu'ils doivent s'approcher de l'Autel; & si l'Eglise a plusieurs Prêtres, l'hebdomadaire y passe toutes les nuits de sa semaine.

Chaque Eglise particulière a son Conseil qui a droit d'élire l'Evêque, & l'élû va se faire sacrer par le grand Patriarche; ce qui n'empêche pas que ce Conseil ne s'attribue le droit de le destituer, si l'on n'en est pas content. Les Evêques font leur résidence dans les Couvens, & y vivent en communauté avec les Moines. Les Annônes, les Ordinations & les secondes Nôces produisent leurs revenus. Pour marque de leur dignité ils ont la mitre, l'anneau & la croix.

Si plusieurs Prêtres desservent une même Eglise, la Paroisse se partage entr'eux. Pour aspirer à cette Prétrise il ne faut, dit-on, que sçavoir le Mistel qui est en Arménien littéral, c'est-à-dire, en Arménien non vulgaire. En un mot, il n'y a rien d'outré dans les Relations, qui disent qu'en Arménie, comme généralement dans tout l'Orient, pour se faire homme d'Eglise, il suffit d'être ignorant. La préparation de celui qui doit recevoir l'Ordre de Prétrise se termine à demeurer quarante jours dans l'Eglise: le quarantième jour on dit la Messe, qui est suivie d'un grand festin. La femme du nouveau Prêtre (on l'appelle *Papadie*) assiste au festin assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, la bouche fermée, (a) pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions sacrées auxquelles son mari va être employé. Pourquoi choisir la femme, pour en faire l'objet d'une cérémonie qui marque expressément le devoir du Prêtre? C'est lui qui doit avoir de la retenue en ce qui concerne l'Autel; & celle qu'assiste la femme est un garant bien équivoque de celle du mari. Les anciens Païens recommandoient cette retenue à leurs Prêtres; & quelques (b) Hérétiques, à l'imitation des Païens, se la recommandoient entr'eux. Ajoutons encore quelques particularités, pour achever de montrer comment les Prêtres s'acquittent de leurs fonctions pastorales. Ils ont le Breviaire au Chœur, & hors de là le Psautier, dont ils doivent réciter tous les jours une partie. Le P. *Monier* dit, « que dans le cours de l'année les Prêtres ne vont à l'Eglise que le matin pour les Matines, & le soir pour les Vêpres ». Pendant le Carême ils y vont encore à midi. On s'assemble ordinairement dès les deux heures du matin, pour commencer, dit le P. le *Brnn*, ou pour finir même la Liturgie au soleil levant; en quoi ils ont conservé l'usage de la plus haute Antiquité. Si l'on veut un plus grand détail, il faut consulter les Auteurs indiqués (c) au bas de la page.

Les enfans destinés à la Prétrise sont ordonnés dès l'âge de dix ou douze ans; après avoir achevé d'apprendre à lire, leur Maître les présente à l'Evêque. L'Ordination faite, ils font un séjour de deux ou trois jours dans l'Eglise sans en sortir. Pendant cette retraite on les fait lire, & le reste du tems ils s'y amusent comme des enfans. Les jours de cette retraite étant expirés, on leur ôre le surplis dont on les avoit revêtus, les Prêtres les rendent aux parens, qui font un festin, & paient à l'Evêque douze sols pour l'Ordination de chaque enfant.

Nous devons dire quelque chose de la dévotion des Arméniens, & de la décence qu'ils observent dans les Eglises. Commençons par leurs pèlerinages à (d) *Tchmiazin* & à *Virap*, deux endroits qui valent pour eux *Noire-Dame de Lorette*, *Saint Jacques en Galicie*, & tout ce que nous avons de plus édifiant en matière de pèlerinages. On dit même qu'ils préfèrent les deux pèlerinages d'*Tchmiazin* & de *Virap* à celui de Jérusalem. Le pèlerin se prépare à cette sainte vifitation pendant sept ans, & jeime quarante jours par année, sans préjudice des autres jeimes que l'Eglise Arménienne ordonne, dont on parlera dans la suite. A ces pèlerinages sont attachés des avantages essentiels, pourvu que la préparation soit bien faite. Ces avantages sont un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter & à bien danser, des amis sincères, une belle femme. Qui pourroit s'imaginer que les Saints d'Arménie s'amuse à procurer des biens aussi peu dignes d'un

(a) Le P. *Monier*, ubi sup.

(b) *Bupide* ordonnoit le silence à ses Séditeurs, & le leur recommandoit par cette maxime, *penetrez les aures, mais ne touchez jamais le front. Omnes cogitavit, et non tangit.*

(c) Le P. le *Brnn* dans ses *Liturgies*. Le P. *Monier*, beaucoup souffert.

(d) *Relation de l'Arménie*. *Tournefort*, Voyage au Levant.

(e) Voyez en le détail dans *Boant*, Eglise de l'Eglise Arménienne. Trois saints distingués d'Arménie sont enterrés près d'*Tchmiazin*, *Virap*, dans la Province d'*Armenia cognoscit*.

(f) *Armenia cognoscit*, est un lieu où *Saint Saccarab*, un de ces Saints, a beaucoup souffert.

fidèle, que le font la danse, la musique, l'agilité; mais les *dévots*, & surtout les ignoraux, attendent tout des bontés du Ciel. Il ne faut pas oublier pourtant, que les Arméniens n'oseroient demander des richesses à leurs Saints.

Avant que d'entrer dans les Eglises, les hommes quittent leurs souliers à la porte. On y a même des armoires pour les ferrer pendant les exercices de dévotion. Ils font aussi en entrant le signe de la Croix trois fois, mais à la façon des Latins, si nous en croions le P. le Brun. Le Clergé est aussi au Chœur sans souliers; mais ceux qui sont dans le Sanctuaire prennent des pantoufles noires. Pendant la Messe ou l'Office, on est toujours ou debout ou assis à terre, les hommes ayant la tête découverte & croisant les jambes, les femmes sur les talons. A tout ce détail d'usages, qui constituent au moins en partie l'extérieur de la dévotion, à tout ajouter, qu'il y a toujours beaucoup de monde dans les Eglises, que l'on y est toujours, & comme on Pa déjà dit, que l'on s'y rend de fort bonne heure. Le P. Montier témoigne qu'il fut ébloui de la modestie que les Arméniens observent dans les exercices de piété, & Ricaut dit qu'il le fut de leur zèle. Toutes ces attentions redoublent en certains tems, par exemple, pendant la Semaine Sainte, & aux Fêtes solennelles.

(4) Leurs jeûnes sont beaucoup plus rigoureux que chez les Grecs, & rien ne peut en dispenser. Dans les quarante jours du Carême qui précède Pâques, il n'est permis de manger que des racines, des herbes ou des légumes, & beaucoup moins qu'il n'en faut pour contenter son appétit. *Tournefort* dit pourtant, que pendant le grand Carême, les Arméniens peuvent manger du poisson le Dimanche; mais cela est-il bien exact? A cette mortification on en doit ajouter une autre, qu'une longue & rude diète est bien capable d'amener, c'est l'abstinence des femmes. Les plus dévots croioient commettre un grand crime, s'ils ne l'observoient. On doit regarder comme une abstinence spirituelle le défaut des Messes dans les jours de jeûne & dans le Carême, & l'usage établi de n'en entendre que le Dimanche, ainsi que le dit *Tournefort*, qui ajoute, que la Messe se dit le Dimanche à midi, & qu'on la nomme *Messe basse* parce que l'on tire un grand rideau devant l'Autel, & que le Prêtre, que l'on ne voit pas, ne prononce tout haut que l'Évangile & le Credo. Tous les jeûnes sont aussi rigoureux que celui du grand Carême. On a déjà parlé de leur *Arzibat*; à l'égard des autres, si l'on veut de plus grands détails sur cette matière, il faut avoir recours aux Auteurs qu'on indique ici.

Venons à ce qui concerne leurs Fêtes. Les plus solennelles sont l'Épiphanie ou la bénédiction des eaux, la Présentation du Seigneur, les Rameaux, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte Vierge, & l'Exaltation de la Croix. Le P. Montier dans la *Relation de l'Arménie* met au rang des Fêtes des Arméniens la *Nativité*, l'Annonciation & l'Assomption de la Sainte Vierge; mais Ricaut ne parle que de celle-ci sans faire mention des deux autres. Voici ce que ces Fêtes ont de remarquable. Le Samedi qui précède l'Assomption est employé à des Anathèmes contre le Concile de Chalcédoine & contre St. Léon. Le jour de l'Assomption on fait avant la Messe la bénédiction des raisins & des fruits nouveaux. Le jour des Rameaux est solennisé par la Bénédiction des Palmes, & la Procession. « Au retour de la Procession, » dit le P. Montier, le Prêtre accompagné du Diacre entre dans l'Eglise, & ferme la porte. L'Officiant qui est à la tête de la Procession frappe à la porte, & chante ces paroles: *Ouvrez-nous, Seigneur, &c.* Le Prêtre & le Diacre, qui sont dans l'Eglise, répondent: *qui sont ceux qui demandent que se leur ouvre? C'est ici la porte du Seigneur, par laquelle les justes entrent avec lui. L'Officiant & les Assistans repliquent, non seulement les justes entrent, mais aussi les pécheurs, qui se sont justifiés, &c.* Ceux de l'Eglise reprennent, & font un petit détail du mérite de l'Eglise; à quoi l'Officiant répond: *ce que vous dites de la Sainte Eglise est juste & vrai; elle est pour nous une mère sans tache, &c.* Après ce pieux Dialogue, la porte de l'Eglise s'ouvre, la Procession entre, & l'Office suit par d'autres prières édifiantes.

Pour apprendre l'antiquité de la Bénédiction des eaux qui se fait le jour de l'Épiphanie, il suffit de lire les témoignages que le P. le Brun rapporte à cette occasion. Les Arméniens observent aussi religieusement que les autres Orientaux les cérémonies de cette Bénédiction, & le Baptême qui la suit. D'abord on place un grand Bassin plein d'eau à la porte du Sanctuaire. Tout le Clergé sort en procession de la sacristie, & montant au Sanctuaire, continue cette Procession autour du bassin. Le Celebrant qui a dit la Messe auparavant, fait plusieurs prières sur l'eau du bassin, y plonge la Croix, avec laquelle il

ES

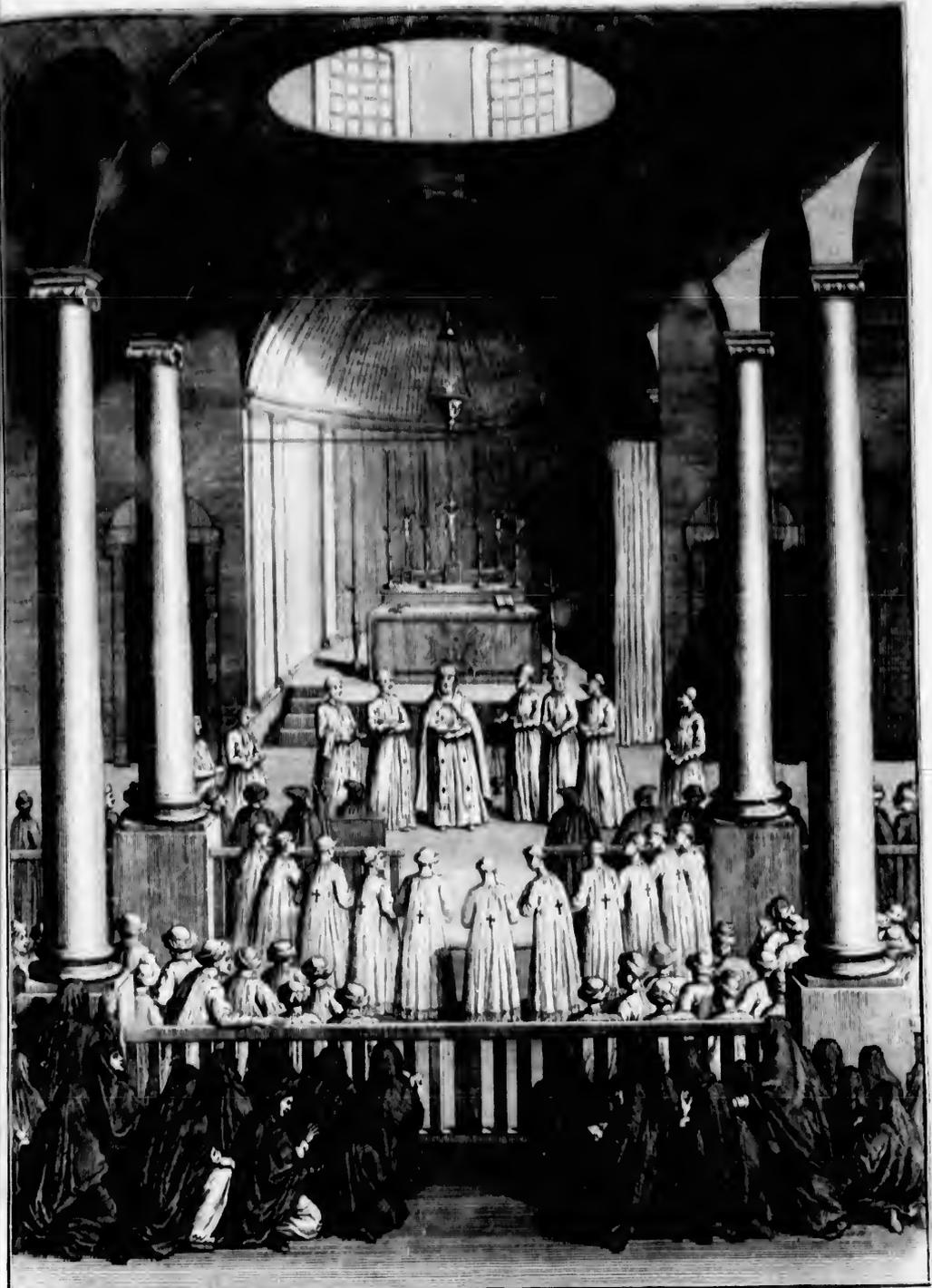
at les igno
que les Ar-

porte. On
ls font aussi
en croix
ont dans le
est toujours
les jambes,
ins en partie
monde dans
ent de fort
Arméniens
Toutes ces
ntes, & aux

ne peut en
permis de
y qu'il n'en
grand Caré-
bien exact ;
le diète est
oient com-
généralité
l'usage éta-
ante, que la
l'on tire un
annonce tout
lui du grand
eût de plus
lique ici.

ie ou la be-
Ascension,
tation de la
Arméniens
e parle que
de remar-
s contre le
et avant la
eaux est so-
Procession,
& ferme la
ante ces pa-
Eglise, té-
Seigneur,
y, non seu-
e. ». Ceux
l'Officiant
or nous une
te, la Pro-

te l'Épiph-
ation. Les
ies de cette
plein d'eau
montant au
ir la Messe
laquelle il



P. Drouot del.

ÉGLISE des ARMÉNIENS.

faie
hde
à ne
L
on p
bém
ensu
cette
sur l
non
tuel
mon
L
aull
& l'e
A
Mon
" Ju
" re
" un
" vic
" ne
" Tr
" Vi
" Di
Le P
glife
ce, s
quelq
guem
manie
que c
(c)
faie
" fon
" tou
" est
" la
" mes
" pic
" Au
" tou
" ren
" aut
" doit
" âgé
" von
" de l
" se,
" y a
" cha
" n'y
" trou
" ge l
" mar
" faire

(*) V
(b) V
avan e.
les 1.48
tudie a

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 131

fait le signe de la Croix dans cette eau, & ensuite y verse du Chrême. Après cela les fidèles viennent s'y laver, & emportent de cette eau chez eux, où elle leur sert comme à nos Latins l'eau bénite.

Le Jeudi Saint on dit la Messe à mi-ai, & les fidèles y communient. Ce même jour on porte vers les cinq heures du soir à la porte du Chœur un bassin plein d'eau, qu'on bénit avec des prières. L'Evêque ou le premier du Clergé lave les pieds aux Prêtres & ensuite à d'autres, en faisant un signe de Croix avec de l'huile qui a été bénite pour cette cérémonie. Lorsqu'elle est finie, quelques hommes vigoureux élèvent le fauteuil sur lequel l'Officiant est assis, afin qu'il donne la bénédiction à tout le peuple, en annonçant la dispense de manger chaque jour de la viande jusqu'à l'Ascension. Les spirituels disent qu'il convient qu'un Prêtre qui s'abaisse jusqu'à laver les pieds à tout le monde, soit élevé au-dessus de tous. *Ceci est tiré du P. le Brun.*

Le Samedi Saint on célèbre la Messe à cinq ou six heures du soir, & l'on y donne aussi la Communion. La seconde Fête de Pâques est employée à visiter les Cimetières, & l'on y lit des prières & des Evangiles.

A ces Fêtes il faut ajouter une superstition judaïque, rapportée par ce même Pere Monier, qu'on a déjà citée plusieurs fois. « Les Arméniens offrent à Dieu, comme les Juifs, le Sacrifice des animaux, qu'ils immolent à la porte des Eglises par le ministère de leurs Prêtres. Ils trempent le doigt dans le sang de la victime égorgée, & en font une Croix sur la porte de leurs maisons. Le Prêtre retient pour lui la moitié de la victime, & ceux qui l'ont présentée en consomment les restes. Il n'y a point de bon-ne famille, qui ne vienne offrir son agneau aux Fêtes de l'Épiphanie, de la Transfiguration, de l'Exaltation de la Sainte Croix, & de l'Assomption de la Sainte Vierge, qu'ils appellent le jour du Sacrifice général. Ils font de pareilles offrandes à Dieu, pour en obtenir la guérison de leurs maladies, ou d'autres bienfaits temporels ». Le P. Besson dans sa *Syrie Sainte* ajoute, que l'on mène la victime à la porte de l'Eglise; que le Prêtre bénit le couteau avec lequel il doit l'immoler, & le sel du Sacrifice, &c. On a déjà remarqué cette superstition judaïque entre (a) les usages religieux de quelques Schismatiques d'Asie. On dit que pour justifier celui-ci, les Arméniens allèguent l'exemple de l'Eglise Romaine, qui bénit des agneaux à Pâques; mais de quelque manière qu'on s'y puisse prendre pour autoriser ce dernier usage, je dis hardiment (b) que ce n'est pas moins un reste de Judaïsme, que celui de ces Asiaticques.

(c) Pour donner une idée juste des Eglises des Arméniens, on ne sauroit mieux faire que de copier le P. le Brun. « Leurs Eglises, dit-il, sont tournées à l'Orient, en sorte que le Prêtre célébrant la Messe, & tous ceux qui sont dans l'Eglise ont la face tournée à l'Orient. Elles sont ordinairement divisées en quatre parties. La première est le Sanctuaire; la seconde est le Chœur; la troisième est pour les hommes Laïques; la quatrième, qui est la première en entrant par la grande porte, est pour les femmes. Le Chœur & la place des hommes sont séparés par une balustrade d'environ six pieds de hauteur. Le Sanctuaire est plus élevé que le Chœur de cinq ou six marches. Au milieu du Sanctuaire est l'Autel, qui est petit & isolé, pour tourner & encenser tout autour. Presque toutes les Eglises ont un dôme, où il y a des fenêtres qui éclairent le Sanctuaire. Il n'y a aucun siège dans le Sanctuaire, parce que le Prêtre & les autres Officiers s'y tiennent toujours debout. Cependant, selon la Liturgie, le Prêtre doit s'asseoir pendant la Prophétie & l'Épître; & alors, si c'est un Evêque ou un Prêtre âgé qui officie, on lui porte un siège. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui vont du Sanctuaire au Chœur, une petite balustrade auprès de laquelle les Officiers de l'Autel peuvent s'appuyer. A côté du Sanctuaire, à gauche en entrant dans l'Eglise, est la Sacrificie. Dans les grandes Eglises, de l'autre côté à droite en entrant, il y a une autre Sacrificie, qui sert de trésor. Ordinairement il n'y a qu'un Autel dans chaque Eglise. Le Chœur n'est que pour le Clergé; les Laïques n'y entrent point. Il n'y a point d'autre siège que la chaire de l'Evêque, placée à gauche en entrant. S'il s'y trouve quelques autres Evêques, on leur porte des chaises qu'on place à côté du siège Episcopal. Tous les autres se tiennent debout, ou à terre, les jambes croisées à la manière du pays. Il n'y a ni siège, ni lutrin fixes pour les Chantres; & quand on veut faire les lectures, on porte un pupitre pliant qu'on place au milieu, sur lequel on met

(a) Voy. ci-dessus les Georgiens.

(b) L'Auteur seroit bien embarrassé à prouver ce qu'il avance. La bénédiction de ces Agneaux fait ressouvenir les Juifs, qu'ils font alors dans un tems où l'agneau sans tache & bien voulu être immolé pour le salut des hom-

mes; & quand l'allégorie seroit prise de l'agneau Paschal des Juifs, figure de celui qui devoit nous racheter, qu'au-roux-elle de mauvais.

(c) Voy. sur la Plaque qui représente une de ces Eglises.

« un grand voile orné qui couvre tout le bois. Il n'y a pas non plus de chaire fixe pour le Prédicateur. Quand il doit prêcher, on place communément la chaire à la porte du Chœur : mais le Patriarche prêche dans le Sanctuaire. La troisième partie de l'Eglise & la quatrième n'ont rien qui les distingue. Si les Eglises sont pauvres, le pavé est couvert de nattes, ou de beaux tapis, si elles sont riches, & pour ne rien gâter, on a près de soi un crachoir ». C'est peut être pour la même raison, que l'on ôte ses souliers à la porte de l'Eglise.

Dans les Villes où les Arméniens font un grand commerce, les Eglises sont ornées de belles peintures, & de riches tapisseries, principalement le Sanctuaire, qui hors du tems de la Messe est couvert d'un beau rideau. Les vases & tous les ornemens n'y sont pas moins riches ; & pendant que les Grecs ont à peine deux misérables bougies pour éclairer le Prêtre qui dit la Messe, tout est éclairé chez les Arméniens de belles illuminations. C'est ainsi que *Tournefort* le rapporte.

Continuons le détail des usages qui concernent l'Eglise Arménienne. Nous suivons presque toujours le P. *le Brun*. Hors du tems des Offices, l'Autel demeure découvert : pendant la Messe il est couvert. Les Autels, suivant le P. *Monier*, sont petits & sans Reliques. Autrefois on n'y mettoit que la Croix & le Livre des Evangiles. Depuis long-tems les Arméniens, à l'imitation des Latins, y mettent des chandeliers ; souvent même ils en mettent plusieurs, & chargent les gradins de Croix. Pendant la Messe on voit brûler plusieurs lampes : il en brûle toujours une au milieu du Sanctuaire, & les Fidèles offrent des cierges pour les faire brûler pendant la Messe. Celles dont le P. *le Brun* donne une description abrégée, selon MM. de *Naintel* & *Tavernier*, semblent avoir été célébrées par des Arméniens réunis. « Il est rare, dit le P. *Monier*, qu'on célèbre deux Messes en un jour dans la même Eglise : mais on n'en dit jamais qu'une sur chaque Autel. On n'y célèbre que des Messes hautes, & toujours à la pointe du jour : mais la veille de l'Epiphanie & la veille de Pâques, les Messes se disent le soir ». Le Crucifix est peint ou figuré ; rarement il est en relief. Les ornemens & l'habillement des Prêtres sont, pour le Prêtre non marié, la robe noire & le capuce de même couleur, (a) & pour ceux qui sont mariés, une soutane bleue, un manteau noir par dessus, & un turban bleu sur la tête. Le Prêtre célébrant a la tête couverte d'une mitre surmontée d'une Croix haute ; & cette mitre ou ce bonnet s'appelle *saguard* en Arménien. L'aube de ce Prêtre est étroite & courte. Les Diacres en ont aussi une, & sans ceinture. Ils ont l'étole sur l'épaule gauche, ornée de Croix, pendante également par devant & par derrière. Celle du Prêtre est étroite, & n'a rien de singulier ; mais, selon *Tournefort*, elle est fort large. Le P. *le Brun* dit qu'il a pris l'étole des Maronites, pour celle des Arméniens. Nous ne disons rien de la ceinture ; des bouts de manches, qui servent aux Prêtres Arméniens de manipules ; de l'amict, ou collier de moire d'or ou d'argent, semblable à celui d'un Moine, d'où pend une toile sur les épaules du Prêtre ; & enfin de la chape. Le Diacre aide au Prêtre à se revêtir de ces ornemens : ce Prêtre officiant est assisté d'un ou de deux Diacres, souvent aussi d'un plus grand nombre. Les Diacres tiennent ordinairement à la main un *Quéhoué*. (b) C'est une plaque ronde de cuivre garnie de sonnettes, qui par le mouvement qu'on leur donne, rendent, à ce qu'on dit, un son assez harmonieux. Un bâton médiocrement long sert de manche à ce *Quéhoué*. Cet instrument accompagne ou régle le chant des Arméniens à l'Eglise. Nous ne nous arrêtons point à l'aube des Soudiacres & des Cleres, ni à toutes ces Croix peintes sur le dos, sur les manches & sur la poitrine de l'aube. Nous observerons seulement, que le Bâton pastoral des Archevêques est fort haut, & terminé en rond ; que la croûle des Evêques, à l'endroit où elle est recourbée comme les nôtres, a la figure de la tête d'un serpent, ce qui leur apprend que la prudence est une vertu Episcopale. Les *Vartabets* ont aussi un bâton pour marque de leur Doctorat. A cela on doit ajouter, que chaque ornement dont le Prêtre se revêt est accompagné d'une prière convenable. En mettant la mitre, il demande à Dieu qu'il lui mette sur la tête le *casque du salut* ; en mettant l'aube, la *robe de rédemption*, ou la *tunique de joie* ; à la ceinture, que la *ceinture de la foi serre son cœur* ; à l'étole, que la *justice orne son cou* ; & ainsi du reste, à peu près comme les Prêtres Catholiques en usent en se revêtant des habits sacerdotaux.

La Liturgie des Arméniens, telle que nous la donne le P. *le Brun*, est belle, expressive, capable d'exciter l'attention. Ils n'en ont qu'une, dont ils se servent en tout tems, &

(a) Il faut se souvenir ici que les Arméniens, non plus que les autres Orientaux, ne se marient pas après avoir reçu la Pénitence.

(b) On le voit ici dans la main du Diacre. Dans cette même Plaque on peut voir les habillemens des Prêtres, Diacres & Moines Arméniens.



1. PRÊTRE
2. DIACRE

FIGURE
à l'EG

ES

e fixe pour
la porte du
de l'Eglise
le pavé est
à gâter, on
s'ore les sou-

font ornées
qui hors du
ens n'y font
ougies pour
elles illumini-

ous suivrons
découvert ;
rits & sans
Depuis long-
vent même
lle on voit
& les Fidèle-
e Brun don-
voir été cé-
lèbre deux
sur chaque
jour : mais
" Le Cru-
ent des Pré-
pouleur, (x)
ellus", & un
e surmontée

énien, L'au-
ms ceinture,
evant & par
fort, elle est
Arméniens,
s Arméniens
d'un Moine,
acre aide au
e deux Dia-
airement à la
s, qui par le
onieux. Un
t accompa-
int à l'aube
les manches
paforal des
, à l'endroit
ce qui leur
lli un bâton
ment dont le
, il deman-
, la robe de
sot serre son
me les Pré-

elle, expref-
a tout teins,
&

a Disere. Dans
habilemens des



1. PRÊTRE Arménien, en **HABIT SACERDOTAL.**

2. **DIACRE** Arménien . 3. **SOUSDIACRE** .

MOINES Arméniens, vus par devant, et par derrière
on voit dans le lointain le Mont Ararat et les trois Golgothas.



FILLE ARMENTIENE qui va se **MARIER**, conduite
à l'**EGLISE** par deux vieilles **MATRONES** .



ARMENIEN qui va à l'**EGLISE** pour se **MARIER**
accompagné de **COMPÈRE** qui porte son **Sacré** .

& a
Mon
de n
ques
rue
les a
font
Cru
ce pa
foum
Sain
Arme
(d)
Christ
de P.
auque
Le P
" nic
" tru
" geu
" Di
" bea
" aut
" non
" *guc*
" Gre
tructi
On n
Culte
" *l*
" du
" des
" uns
" mē
le Prē
immor
rompi
vre le
blemē
la Cor
la Cor
appart
" Av.
cific
capabl
" Con
particu
eux, f
du rou

(a) E
(b) l
distinc
Commun
les 14^e
entre l'
parties q
le M
dans le
(d) C
T-irré
une d'E

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 253

& aux oblations même, n'ayant point de Messe propre & particulière pour les Morts. On y change, ou ajoute les prières selon la circonstance des Fêtes. On en fait de même du chant. Nous n'enrons point dans le détail de la célébration ; voici quelques usages qui méritent d'être observés. (a) Le pain de l'Eucharistie est fait de la farine que les Paroissiens offrent chacun à leur tour, & ce pain comme chez les Coptes & les autres Orientaux, doit être fait le jour même de la célébration. Les Arméniens le font sans levain. Leurs (b) Hosties sont rondes, assez épaisses, avec la figure d'un Crucifix, ou d'un Calice d'où l'on voit sortir le Corps de Jésus-Christ. On réserve de ce pain préparé sans le consacrer, & le Célébrant le distribue après la Messe aux personnes distinguées. On chante le *Trisagium* avec l'addition de (c) *Pierre le Foulx, Dieu Saint, Dieu Saint & fort, Dieu Saint & immortel, qui avez été crucifié, &c.* Si les Arméniens prenoient cette addition à la lettre, ils seroient ce qu'on appelloit autrefois (d) *Théopaschites*. Supposons charitablement, (e) qu'ils ne prétendent parler que de Jésus-Christ. A l'égard de la *Procession des Dons*, que les Diares & les Clercs font autour de l'Autel, en chantant le *Corps du Seigneur & le Sang de la rédemption est en présence*, auquel tems les Fidéles se prosternent, on doit se rappeler ce qui a été dit des Grecs. Le P. le Brun (f) justifie ces usages, mais avec cette distinction, « que les Cérémonies qu'ils observent se font avec une vénération qui peut tromper le peuple peu instruit, & qui scandalise les Voyageurs. A l'Offertoire, dit *Tournesfort*, un de ces Voyageurs scandalisés, le Prêtre va prendre le Calice & la Patène en cérémonie, suivi des Diares & des Soudiacres. Le Prêtre précédé des encensoirs, & au milieu des flambeaux & des instrumens de Musique (les *Quichoués*) porte les Espèces en Procession autour du Sanctuaire. Alors le peuple mal instruit se prosterne, & adore les Espèces non consacrées. Le Clergé encore plus coupable chante à genoux le *Corps du Seigneur, &c.* Il semble que les Arméniens aient pris cette abominable coutume des Grecs, &c. Dans cet usage si abominable, selon *Tournesfort*, il règne un défaut d'instruction ; & ce défaut peut se voir assez au long dans une (g) Dissertation du P. le Brun. On ne doit pas oublier aussi, que des Grecs mêmes se servent d'une distinction (h) de

Au baiser de paix, (i) le Diaire ayant reçu la paix du Prêtre la porte au premier du Chœur, un du Chœur la porte à un des Laïques, & un des Laïques va saluer une des femmes, qui est ordinairement une des plus âgées. Ensuite ils s'embrassent tous les uns les autres, sans se baiser à la joue. Cela se fait de même dans les Eglises des Arméniens Catholiques, comme dans celles des Schismatiques. A la Consécration, le Prêtre prononce d'abord ces paroles : *prenant le pain dans ses mains divines, saintes, immortelles, sans tache, & qui ont le pouvoir de créer, il le bénit, rendit grâces, le rompit, le donna à ses Disciples, &c.* Après la Consécration, levant le voile qui couvre le Calice & prenant l'Hostie, il dit : *afin que par ce moyen ce pain soit fait véritablement le Corps, &c.* C'est ici qu'il faudroit remarquer, que les Arméniens ne tiennent la Consécration pour faite qu'après l'Invocation, avant ces paroles de la Liturgie ; *alors la Consécration du Corps & du Sang de Jésus-Christ est achevée.* (1) Cette discussion appartient au P. le Brun.

Avant la Messe les Arméniens font une profession de foi, qui commence par un exorcisme, & finit, dit le P. *Monier*, par une confession de toutes sortes de crimes les plus capables de choquer les oreilles chastes.

Comme les Arméniens, non plus que la plupart des Orientaux, n'ont point de Messe particulière pour les Morts, on ajoute seulement quelques paroles à la Liturgie pour eux, sans prendre les ornemens noirs. Quelquefois même, dit le P. le Brun, on prend du rouge pour cette Messe, sans pourtant s'y assujettir de telle manière, qu'on ne se serve

(a) Le P. le Brun, ubi sup.

(b) Pour éclaircir ceci, il faut se ressouvenir de la distinction qui doit être mise entre le pain destiné à la Communion, & les Hosties avec lesquelles on communique les Indes, c'est à dire, comme s'exprime le P. *Monier*, entre l'Hostie entière, & l'Hostie rompue en autant de parties qu'il y a de Communiants.

(c) Moine Eutylien, & ensuite Patriarche d'Antioche dans le milieu du V. siècle.

(d) C'est à dire, qui attribuent la Passion à toute la Trinité. On trouvoit cette odieuse conséquence de la doctrine d'Eutychie & de ses Disciples.

Tome III.

(e) Voyez sur cela quelques Extraits remarquables dont le P. le Brun a fait usage Tome III. de ses *Livres*. On peut remarquer ici, que le célèbre Aragonille du Fort Royal, *Claude Ministe* à Claramont, a regardé l'Eutychiisme des Arméniens comme une preuve qu'ils ne croient pas, & qu'il n'est pas même possible qu'ils croient la Transubstantiation. V. la *Reponse à la Perse de la Foi, &c.*

(f) *Ibid.*, pag. 181.

(g) *Ibid.*, pag. 187. 188. & 190.

(h) Voy. *Pol.* citation de *G. Aris de Philadelphie.*

(i) Copié du P. le Brun, ubi sup. pag. 200.

(1) Le P. le Brun, ubi sup. pag. 201. & suiv.

aussi de quelques autres couleurs vives. » L'usage, continue-t-il, de ne rien joindre de lugubre à la Messe célébrée pour un défunt, vient de l'ancienne coutume des Chrétiens, qui regardoient la mort des Fidèles comme un jour de triomphe & de joie.

A l'égard de ce qui concerne particulièrement la Communion, selon le Liturgi Arménienne (a) les Prêtres donnent aux Diares l'Eucharistie dans leurs mains. Ils sont les seuls qui la donnent trempée toute entière dans le Calice, & qui en prennent les parcelles avec les doigts, pour les mettre dans la bouche des fidèles qui la reçoivent debout. Ils donnent la Communion aux enfans nouvellement baptisés (b) en trempant un doigt dans le Calice, & mettant ensuite ce doigt dans la bouche de l'enfant. L'antiquité de cet usage est remarquable : mais les inconvéniens (c) le font encore davantage.

A ces usages il faut ajouter divers abus par rapport à la Communion. Le P. Monier se plaint que les Communions sont rares parmi les adultes ; que plusieurs passent des années sans communier, ou ne communient que le Samedi Saint & le jour de l'Épiphanie. *Tournefort* dit, que la plupart des Arméniens se présentent à la Communion sans préparation ; qu'on la donne aux enfans de 15, ou 16. ans sans Confession.

Pour donner le Viatique aux malades, le Prêtre doit être précédé de la croix & de l'encensoir. Il doit réciter des Pseaumes, des Epîtres, des Évangiles, & le Symbole de la foi avec le *Trisagium*. On observe, dit le P. Monier, de ne donner la Communion, même aux malades, que quarante jours après la précédente Communion.

Les Arméniens baptisent de la manière suivante. Nous ne nous arrêtons pas au reproche qu'on leur fait, d'attendre à baptiser au huitième jour après la naissance ; sur quoi on a voulu les accuser de ne pas croire le péché originel. Voici donc la cérémonie. Celui qui doit administrer le Baptême reçoit l'enfant à la porte de l'Église qui est fermée ; y récite un Pseaume & quelques prières, auxquelles il ajoute l'exorcisme répété trois fois en se tournant vers l'Occident. Ensuite se retournant trois autres fois vers l'Orient il fait, & cela trois fois, des questions sur les articles de la Foi Chrétienne. La porte de l'Église s'ouvre après cela : on marche vers les fonts. Le Prêtre oint le petit enfant d'huile, bénit l'eau, y plonge le Crucifix, & y verse le Chrême. Après ces cérémonies, le Prêtre qui baptise demande le nom de l'enfant, & en le nommant, le plonge trois fois avec tant d'exactitude, qu'au rapport de *Ricant*, & chez les Arméniens & chez les Grecs, lorsque les fonts sont trop peits, le Prêtre observe de faire passer l'eau baptismale avec sa main sur tout le corps de l'enfant, afin que cette eau touche & régénère chaque membre en particulier, & fasse de l'enfant comme un autre Achille, invulnérable par-tout, & capable de résister par cette ablution détachée à tous les traits du Démon. On ne dit rien de la formule du Baptême répétée à chaque immersion.

Ajoutons ici que, selon *Tournefort*, les Arméniens ne baptisent que le Dimanche, excepté en danger de mort ; que le Prêtre impose toujours le nom du Saint du jour, ou de celui auquel on doit faire la fête le lendemain ; & que le parrain rapporte l'enfant à la mère au son des trompettes & des tambours, quoiqu'il ait été porté à l'Église par la sage-femme. La mère se prosterne en recevant son enfant. En même tems le parrain baise le sommet de la tête de la mère. On prie le Lecteur de ne pas regarder, comme une contradiction ce qu'on vient de rapporter des noms des Saints données aux enfans, lorsqu'on l'a dans la suite, qu'on leur impose des noms suivant les occasions où ils étoient baptisés ; car l'un & l'autre est vrai en différens Cantons de l'Arménie. D'ailleurs nous rapportons différentes relations, sans toutefois les garantir.

L'administration du Chrême, ou la Confirmation, suit le Baptême. Avant les onctions, le Prêtre noue un cordon de coton blanc & de soie rouge, dont il a torcé lui-même les fils, & le passe au col de l'enfant. Cette cérémonie se fait en mémoire du sang & de l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ, lorsqu'il reçut le coup de lance sur la Croix. Après les onctions, le Ministre du Sacrement met une couronne sur la tête de l'enfant, & la bénédiction du Chrême est réservée au grand Patriarche des Arméniens, qui en envoie tous les ans une certaine quantité aux Evêques ; & ceux-ci en fournissent aux Prêtres, (d) qui le salignent pour augmenter leur profit. Autrefois ce Patriarche avoit seul le droit de faire le Chrême : mais depuis long-tems un Evêque Arménien lui a enlevé une partie de cet avantage, après s'être (e) érigé en Patriarche dans la Palesti-

(a) Le P. le Brun, ubi sup. pag. 372.

(b) On peut voir la conformité de cet usage avec l'Antiquité dans le P. le Brun, ubi sup.

(c) Un de ces inconvéniens étoit que les petites enfans pouvoient rejeter l'Eucharistie. Malgré cela on les

communioit encore avec l'Écrite qui étoit dans le Calice, au commencement du douzième siècle.

(d) Voir la *Relatio* de l'Armenie par le P. Monier.

(e) Voir *Tournefort*, Voyage du Levant, Lettre XX. Cette usurpation forma un Schisme entre les Arméniens.

rine.
Mell
la ch
& m
vité
il la
habite
L.
voque
Cent
Sacer
Suiv.
Tous
cont
leclat
tre P
pêche
le pé
derna
tene c
Vo
« fall
« de
« dor
« dan
dit R
« fut
« dan
« fati
« pou
« No
rien
Les e
paren
mon
ment
qui ne
deff
fille,
hian
quil
pent-
qu'il
à cet
« puis
« lee
niens
ce &
« chev
« cou
« qual
« main
« veit
« hom
« les a
« mer

(a)
tés et
l'igue,

On prépare ce Chrême depuis les Vêpres du Dimanche des Rameaux jusqu'à la Messe du Jeudi Saint, & on n'emploie ni bois, ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudière qui sert à la préparation de l'huile sainte : il faut pour cela du bois béni, & même, dit *Tournefort*, de vieux ornemens de l'Eglise, de vieux Rituels, des Images usées qu'on fait brûler en cette occasion. Non seulement le Patriarche bénit cette huile, il la fait aussi lui-même revêtu de tous les Ornemens Pontificaux, assisté de trois Prêtres en habits de cérémonie, qui prient sans discontinuer en présence d'un grand nombre de fidèles.

L'usage de la Confession auriculaire chez les Arméniens non réunis n'est pas même révoqué en doute par *Ricaut* Protestant Anglois : moi, suivant *Tournefort*, la plupart des Confessions Arméniennes sont autant de sacrilèges. Les Prêtres ignorent l'essentiel du Sacrement ; & les pénitens ne savent pas distinguer le néché de ce qui ne l'est pas. Suivant le P. *Monier*, les Confesseurs sont également ignorans, négligens & intéressés. Tous les deux assurent, qu'un Confesseur, pour avoir plutôt expédié son pénitent, se contente de lui présenter une longue liste de péchés & même de crimes énormes. A la lecture du chaque péché le pénitent, coupable du péché ou non, répond : *J'ai péché contre Dieu*. On passe légèrement, ajoutent-ils, sur les péchés capitaux, & même sur ces péchés qu'on doit mettre au rang des crimes, comme le vol, le meurtre, &c. Mais que le pénitent ait rompu son jeûne, ou mangé du beurre un Mercredi, le Confesseur ordonnera la pénitence la plus rigoureuse. Il ordonnera même des mois entiers de pénitence pour avoir fumé, ou pour avoir tué un chat.

Voici la formule de l'absolution. « Que Dieu qui a de l'amour pour les hommes, vous fasse miséricorde ; qu'il vous accorde le pardon des péchés que vous avez confessés, & de ceux que vous avez oubliés. Pour moi, par l'autorité que me donne l'Ordre Sacramental, selon les divines paroles, tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le Ciel ; avec les mêmes paroles je vous absous de tous vos péchés, &c. ». Mais, dit *Ricaut*, « ce n'est pas assez de s'accommoder avec Dieu & avec sa conscience : il faut encore adoucir l'indignation du Ministre de la Religion. L'argent a du pouvoir dans cette occasion. L'absolution ne s'accorde qu'après l'offrande : si le Prêtre n'étoit satisfait, le reste seroit inutile. L'Evêque, le Patriarche même n'auroit pas assez de pouvoir, pour dispenser de la pénitence qu'un simple Prêtre auroit imposée ».

Nous ne disons rien du Sacrement de l'Ordre, où les cérémonies & les usages n'ont rien de plus remarquable que ce qui en a été rapporté ; & nous passons au Mariage. Les enfans se rapportent ordinairement à leurs peres & meres, ou à leurs plus proches parens du choix de la personne qu'ils doivent épouser, & aussi des conventions matrimoniales. C'est à-dire, que ceux qu'on marie ne se mêlent véritablement que du *dénouement de la pièce*. Selon *Tournefort*, les mariages se font conformément à la volonté des meres, qui ne consultent ordinairement que leurs maris : encore est-ce un grand effort qu'une telle déférence. Après qu'on est convenu des articles, la mere du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un Prêtre & de deux vieilles femmes, ou pour commencer les fiançailles, elle présente une bague à la future. Cette bague est le gage muet du futur, qui se montre en même tems avec toute la gravité qu'il lui est possible d'observer, ou peut-être avec tout l'embarras d'un homme qu'on n'a pas mis en état de choisir. Quoiqu'il en soit, *Tournefort* dit que la gravité est portée au point de ne pas même rire à cette première entrevue. Mais aussi, elle doit être fort indifférente cette entrevue, puisque la belle ou la laide ne montre pas même le blanc des yeux, tant elle est voilée. On présente, continue-t-il, à boire au Curé qui fait les fiançailles. Les Arméniens n'ont pas l'usage de publier des bans, comme nous. La veille des noces le fiancé & la fiancée se font des présens réciproques. Le jour des noces on monte à cheval. Le fiancé sortant de la maison de sa future, marche le premier, la tête couverte d'un raiseau d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, suivant sa qualité ; ce voile, ou ce raiseau descend jusqu'à la moitié du corps. (a) Il tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la fiancée, qui le suit à cheval couverte d'un voile blanc tient l'autre bout. Ce voile tombe jusques sur les jambes du cheval. Deux hommes marchent à côté du cheval de la fiancée, pour en tenir les rennes. Les parens, les amis, la jeunesse à cheval ou à pied les accompagnent à l'Eglise au son des Instrumens ; en procession, le cierge à la main & sans confusion. On met pied à terre, à

(a) La cérémonie n'est pas toujours la même. La fiancée est menée à l'Eglise entre deux Maris, selon la figure, & le fiancé va de même à pied accompagné d'un homme qui porte son sabre. Dans les Cent Eglises il est appelé *Compère*.

« la porte de l'Eglise , & les fiancés vont jusqu'aux marches du sanctuaire tenant tous les jours la ceinture par les bouts. Là ils s'approchent de front , & le Prêtre leur ayant mis « l' Bible sur la tête , prononce les paroles sacramentelles , fait la cérémonie des anneaux , « & dit la Messe. » La bénédiction nuptiale est exprimée en ces termes. « (a) Bénissez , « Seigneur , ce mariage d'une bénédiction perpétuelle , & accordez-leur par cette grace « qu'ils conservent la foi , l'espérance & la charité ; donnez-leur la sobriété , inspirez-leur « de pieuses pensées , conservez leur couche sans souillure , &c. »

On doit remarquer quelques usages singuliers des mariages des Arméniens de *Jussa*. Le jour des Noces , le marié met un cierge à la main de chacun des conviés. De jeunes filles chargées d'habits , & d'autres présents , & suivies de quelques femmes entrent en dansant au son des tambours & des haut-bois , & attachent une croix de satin verd brodé sur l'estomac du marié. On présente au Prêtre les habits du marié & de la mariée , qui s'en revêtent aussitôt. Le marié revêtu de ses habits nuptiaux se rend avec ses principaux amis auprès de la mariée , y fait & reçoit des complimens. Alors les mêmes jeunes filles lui attachent une croix de satin rouge sur la première. Les femmes apportent un mouchoir qu'elles lui font prendre par un bout , donnant l'autre à la mariée. C'est en se tenant ainsi , que le marié & la mariée se rendent à l'Eglise. Avant la lecture du formulaire du Mariage , & après l'interrogation du Prêtre , un garçon de la noce , ou le Paranymphe , leur tient les mains & les têtes jointes avec un mouchoir. Ensuite on les couvre d'une croix , dont ils restent couverts jusqu'à la fin de la lecture du formulaire & des prières.

Après la Bénédiction du Mariage , les mariés sont reconduits chez les parens de la mariée dans le même ordre & avec la même cérémonie , à quoi l'on ajoute les félicitations & les marques ordinaires de joie. Le P. *Monier* dit , que le marié voit pour la première fois la mariée à l'Eglise. *Tournesfort* renvoie cela plus loin. La noce finie , « le « mari se couche le premier , après avoir été déchaussé par sa femme , qui est chargée « du soin d'éteindre la chandelle , & qui ne quitte son voile que pour entrer « dans le lit. On dit qu'il y a des Arméniens qui ne connoitroient pas leurs femmes , « s'ils les trouvoient couchées avec un autre homme. Tous les soirs elles éteignent la chandelle avant que de se dévoiler , & la plupart ne découvrent point leur visage pendant « le jour. »

Ricaut dit , que le Lundi matin est ordinairement le tems que les Arméniens choisissent pour solemniser leurs Noces. « La fête commence le Dimanche au soir , & dure « trois ou quatre jours avec de grandes réjouissances. La mariée est presque toujours « assise pendant ce tems-là dans une chaise , où on l'empêche de s'endormir. L'époux « n'a la liberté de consummer son mariage que le Mercredi ou le Jeudi au matin. » Quel peut être le but d'un usage , qui par sa bizarrerie ne laisse pas d'être une espèce de supplice pour le marié ? Après cette consommation si ridiculement éloignée de la bénédiction qui l'autorise , on expose gravement aux yeux du public les marques de la virginité de l'épouse.

Tournesfort assure , que pendant ces fêtes les hommes ne sont point mêlés avec les femmes. Celles-ci se divertissent entr'elles ; & après s'être dévoilées , disent de bons mots & boivent gaument.

Non seulement l'Eglise Arménienne trouve bon que les Prêtres séculiers se marient : elle les oblige même au mariage ; & c'est *Ricaut* qui le dit ainsi , ajoutant même qu'elle ne donne point l'Ordre de Prêtrise qu'on n'ait une femme. L'Evêque n'a pas la liberté de se marier , parce qu'il est Prêtre régulier. Un Prêtre séculier , qui après la mort de sa femme passeroit aux secondes Noces , seroit dégradé , sans passer pourtant pour concubinaire. Il seroit simplement déclaré Laïque.

Venons à l'Extrême-Onction & aux funérailles. Il n'est pas nécessaire de répéter ici , que ce Sacrement appelé chez les Latins Extrême-Onction , & connu autrefois plus particulièrement chez eux sous le nom d'*Unctio des Infirmes* , nom qu'il conserve encore aujourd'hui , il n'est pas , dis-je , nécessaire de répéter , que les Grecs l'administrent indifféremment & aux sains , & aux malades. Les Voyageurs judicieux , & qui ne se font pas laites prévenir à cet esprit de parti , qui ne permet ni de voir ni de comprendre , assurent que les Arméniens non réunis comptent aussi cette Onction pour un Sacrement. Cependant ils la pratiquent de la manière la plus absurde , ne la donnant qu'après la mort , & d'ordinaire seulement aux Prêtres. Quand un d'entr'eux vient de mourir , on

(a) Le P. *Monier* dans sa *Relation de l'Arménie*.

S

enant tou-
ar tant mis
s anneaux,
) Benitez,
ette grace
nspirez-leur

s de *Julfa*.
iés. De jeu-
emmes en-
ix de fatin
ié & de la
e rend avec
Alors les
es femmes
re à la ma-
lité. Avant
a garçon de
a mouchoir.
e la lecture

arens de la
les félicita-
oit pour la
finie, " le
est chargée
our entrer
s femmes,
ent la chan-
ge pendant

niens choi-
oir, & du-
ue toujours
ir. L'époux
tin ". Quel
cée de sup-
la benedic-
la virgini-

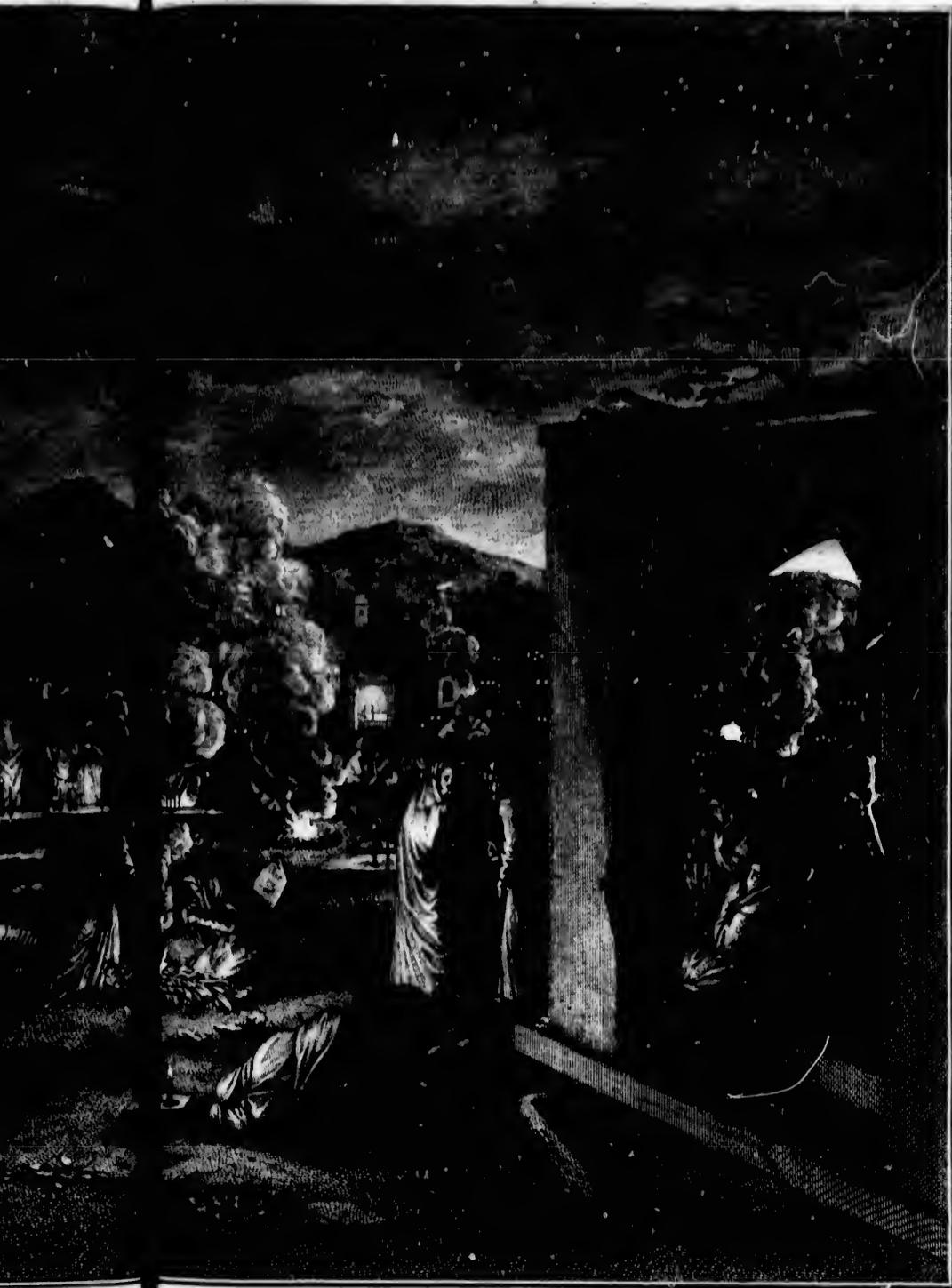
es avec les
bons mots

le marient :
ême *qu'elle*
a liberté de
mort de sa
pour concu-

répéter ici,
ois plus par-
rve encora
mistrent m-
ne se font
mprendre,
Sacrement,
qu'après la
mourir, on
en



La COMMEMORATION DES MORTS



MEMORITION *ITS* *IN* *ARMENIENS*

R

en a

mon

« ni

« fat

Lan

nair

Ne

« l

« tou

« en

« fé

« qu

« ce

« à l

mém

(«

fait p

frat

solen

« la

« & p

« fell

les h

chez

qu'un

il ne

fait d

vertit

l'occe

permi

des f

« bre

« nor

« ouer

Qu

Comm

que ce

les pa

« lebr

« au C

« cter

« & d

« men

« plus

« emb

« cinq

« toum

« entr

« re p

« en f

« leus

« uns

« de r

A l

Les P

tee ou

(«)

(«

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 257

en avertit un autre, qui apporte le Chrême, & fait toutes les Onctions sur ce Prêtre mort en disant ces paroles : « en oignant la main, que la main de ce Prêtre soit bé-
nîte, ointe & sanctifiée par ce signe de la sainte Croix, par cet Evangile & par le
« saint Chrême, au nom, &c. & de même pour le reste des onctions. » Pour ce qui est des
Langues, auxquels on ne donne que rarement l'Onction, *Ricaut* dit, que l'usage ordi-
naire est de les laver après leur mort, à la manière des Turcs & de tous les Orientaux.
Ne pourroit-on pas mettre aussi l'usage suivant au rang des Onctions ? C'est le P. *Mo-
nier* qui le décrit. « Les Arméniens, dit-il, ont pour pratique de laver les pieds de
« tous ceux qui sont à l'Eglise. Après les avoir lavés, les Prêtres les oignent de beurre,
« en mémoire du parfum que la femme pécheresse répandit sur les pieds du Sauveur. Ils
« se servent de beurre, faite d'huile qui est rare dans le pays. L'Evêque le bénie devant
« que de commencer le lavement des pieds, & dit en le bénilant, Seigneur, sanctifiez
« ce beurre, afin qu'il soit un remède contre toutes les maladies, qu'il donne la santé
« à l'ame & au corps de ceux qui en reçoivent l'Onction. » Selon la Rubrique des Ar-
méniens, ajoute le P. *Monier*, cette pratique est recommandée par les Apôtres.

(a) Lorsqu'un enfant meurt au dessous de neuf ans, le pere ou le plus proche parent
fait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, & pendant tout ce tems-là de-
fray le Prêtre auquel cette dévotion est commise. Au neuvième jour on fait le Service
solemnel pour l'ame. *Ricaut*, de qui nous tirons ceci, ajoute, « que ceux qui ont de
« la piété & des moyens, ont un jour choisi pour célébrer la mémoire de leurs parens,
« & pour faire dire alors tous les Offices nécessaires. Il dit aussi, que la coutume est univer-
« selle parmi ce Peuple d'aller le Lundi de Pâques visiter les tombeaux des morts. » Alors
les hommes crient & gémissent ; mais les femmes hurlent ; & cela s'appelle, ainsi que
chez nous, marquer son deuil & son affliction. Car quoiqu'il soit généralement vrai,
qu'une violente affliction ariève l'action de l'ame & (b) suspend le mécanisme du corps,
il ne l'est pas moins, que le temperament, l'exemple, l'imitation & la bienfaisance ont
fait des exceptions infinies, ensuite desquelles tous les Peuples se sont accordés à con-
vertir le deuil en cérémonie. Ainsi il est arrêté que chacun, au milieu de la douleur qui
l'occupe intérieurement, observera dans l'extérieur l'usage national de la douleur, s'il est
permis de s'exprimer de la sorte. Après ces gémissemens des hommes & ces hurlemens
des femmes, continue (c) le même Voyageur, « la scène change, & on se retire à l'om-
« bre d'un arbre. Là de bonnes viandes sont portées l'idée de l'affliction : la douleur se
« note dans les liqueurs ; & les réjouissances de l'après midi sont aussi extravagantes & aussi
« outrées, que les lamentations du matin. »

Quelques bizarres que soient ces pratiques, elles ne le sont pas tant encore que la
Commemoration des morts décrite par *Cornelle le Bruyn*, & représentée ici. Il semble
que cette cérémonie soit particulière aux Arméniens de *Jussa*. J'emprunterai pour la décrire
les paroles mêmes du Voyageur. « Le vingt-sixième Aout, jour auquel les Arméniens cé-
« lèbrent la Fête de la Croix, les femmes se rendent deux ou trois heures avant le jour
« au Cimetière, où l'on enterre les Chrétiens. Elles y portent du bois, du charbon, des
« cierges & de l'encens. Ensuite elles font du feu à côté des tombeaux de leurs parens
« & de leurs amis, sur lesquels elles posent des cierges allumés, & jettent continuelle-
« ment de l'encens dans le feu, en faisant de grandes lamentations, selon qu'elles sont
« plus ou moins animées de douleur. Elles se jettent même sur ces tombeaux, qu'elles
« embrassent & baignent de leurs larmes. Les personnes de condition y allument jusqu'à
« cinq & six gros cierges, en faisant des cris & des hurlemens effroyables. A voir ces
« tombeaux d'un peu loin, ils ressemblent aux ruines d'une ville détruite par les flammes,
« entre lesquelles les personnes qui se sont sauvées viennent chercher avec de la lumie-
« re pendant les ténèbres de la nuit, leurs parens & leurs amis & les débris de leurs biens,
« en se plaignant de leur triste sort. Bien que les maris restent à la maison pendant que
« leurs femmes sont occupées à cette solennité, on ne laisse pas d'y en voir quelques-
« uns, & des Prêtres qui font des prières pour ceux qui les paient. Ces Prêtres habillés
« de noir font un spectacle assez bizarre parmi toutes ces femmes vêtues de blanc. »

A l'égard des enterremens, les femmes y assistent généralement comme les hommes.
Les Prêtres & les Diares chantent en chemin, pendant que le corps est porté par qua-
tre ou par huit personnes sur une espee de brancard, qui se relacent quand le chemin

(a) Tiré de *Ricaut*, ubi sup.

(b) *Teuonit ubi est que teugant lumina melle*

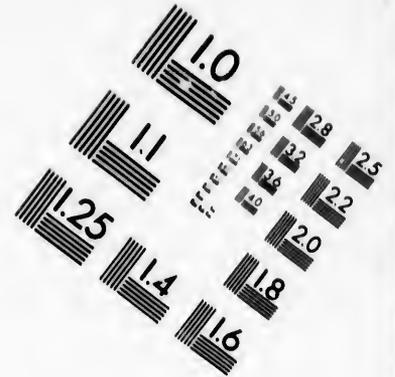
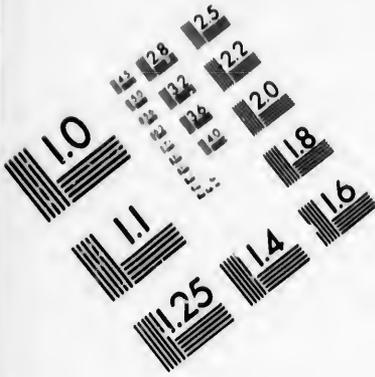
(c) *Teuonit ubi est que teugant lumina melle*

Ovid. l. VII. parlant de *Lucas*.

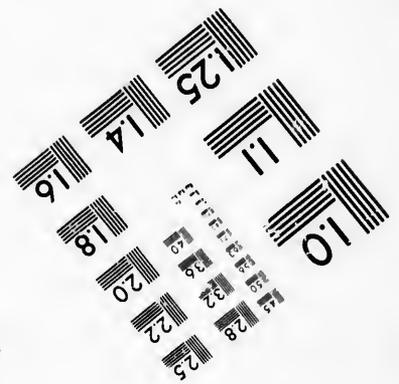
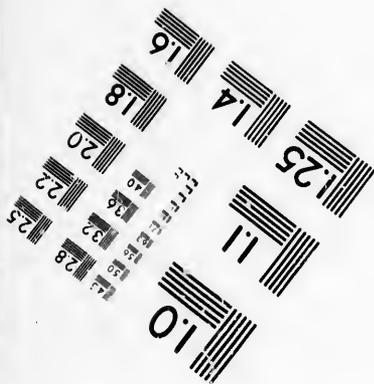
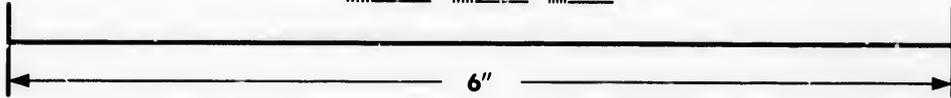
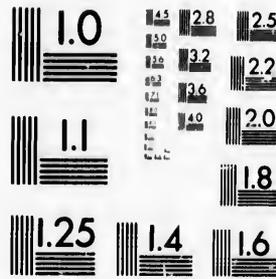
(c) *Furent attribués l'origine de cette coutume aux*

« anciens des anciens Indes sur les tombeaux des Ma-
« jors. »





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 372-4503

258 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

est trop long. On enterre le corps sans cercueil, la tête un peu haute. Le Prêtre jette de la terre sur le corps en forme de croix, & les assistans après lui.

Supplément à ce qui vient d'être dit des Cérémonies Religieuses des Arméniens.

QUOIQUE l'Auteur de la première Edition de cet Ouvrage ait recueilli après M. Simon à peu près tout ce qu'il y avoit à dire de la Religion de ces Peuples, nous croions cependant pouvoir y joindre encore quelques remarques, & certains détails capables d'instruire & d'amuser le Lecteur.

Nous commençons par ce qui regarde les Eglises. On en a déjà donné une idée générale. Voici une description particulière du célèbre Monastère des *Trois-Eglises*, le Sanctuaire des Chrétiens Arméniens, s'il est permis de parler ainsi, & le lieu, comme on l'a vu, pour lequel ils ont le plus de dévotion. Nous la tirons de *Chardin* (*). Les Arméniens appellent ce Monastère *Ecs-miazin*, c'est-à-dire, *la descente du Fils unique engendré*, ou *le Fils unique engendré est descendu*; & ce nom, disent-ils, a été donné à ce lieu, parce que Jésus-Christ s'y fit voir clairement à St. Grégoire, qui en fut le premier Patriarche. Les Mahométans le nomment *Utschlisse*, c'est-à-dire, *Trois-Eglises*, parce qu'outre l'Eglise du Couvent il y en a deux autres assez voisines. La principale qui s'appelle *Ecs-miazin*, comme on vient de le dire, est un bâtiment fort massif & fort obscur, fait de grosses pierres de taille. Les pilastrs qui ont soixante-douze pieds, sont de lourdes masses de pierre. Le dôme & les voutes en sont aussi. Le dedans de l'Eglise n'a aucuns ornemens de peinture ni de sculpture. Les Chapelles sont tournées à l'Orient. Il y en a trois placées au fond de l'Eglise. Celle du milieu est grande, & a un Autel de pierre orné à la façon des Chrétiens Orientaux. Celles des côtés n'ont point d'Autel: mais l'une sert de Sacrifice, & l'autre de Trésor. La raison pour laquelle on n'y trouve point d'Autel, est que, comme on l'a déjà observé, chez les Arméniens ainsi que chez tous les autres Chrétiens Orientaux, on ne célèbre qu'une seule Messe par jour dans une Eglise.

Les Moines du lieu font voir dans la Sacrifice plusieurs paremens fort beaux & fort riches, des Croix & des Calices d'or, & des Chandeliers d'argent d'une grandeur extraordinaire. La plupart de ces richesses sont des libéralités des Papes. On voit dans le Trésor plusieurs Châsses d'argent & de vermeil. Les principales Reliques du lieu sont, au rapport des Moines qui en ont la garde, le haut du corps de Sainte *Repsime*; un bras & une cuisse de Sainte *Cajane*; un bras de St. *Grégoire*, surnommé *l'illuminateur*, à cause qu'il convertit l'Arménie; une côte de St. *Jacques* Evêque de Jérusalem; un doigt de St. *Pierre*, & deux doigts de St. *Jean-Baptiste*. Les Moines de ce Monastère affirment que le corps de ce Saint est dans l'Eglise d'un Couvent de leur Ordre voisin d'*Ezerum*; que Léonce Evêque de Césarée le donna à leur premier Patriarche, & qu'après avoir resté trois cens cinquante ans à *Ecs-miazin*, il fut delà transporté au lieu où l'on a dit qu'il est à présent. Les Moines d'*Ecs-miazin* qui sont les grands Docteurs des Arméniens, sont si ignorans, dit *Chardin*, qu'ils ne savent pas même qu'il y ait des Histoires qui rapportent que le corps de St. Jean-Baptiste fut réduit en cendre par ordre de Julien l'Apostat. Je ne dirai rien, continue le même Auteur, des autres Reliques qu'on dit être dans ce Trésor, parce qu'elles sont de Saints peu connus. J'ajouterai seulement, que les gens du Couvent assurent qu'ils ont eu pendant long-tems les deux cloux, dont on attachait les mains sacrées de Jésus-Christ à la Croix, que l'on garde à présent, l'un à *Diarbekre*, & l'autre en Georgie; & qu'*Abas le Grand* a tiré de leur Trésor la vraie Lance & la Tunique sans couture, & en a enrichi celui des Rois de Perse.

Selon ce Voyageur, au centre de l'Eglise il y a une grande pierre de taille quarrée, de trois pieds de diamètre & de cinq d'épaisseur. Les Arméniens tiennent comme article de foi, que c'est l'endroit où St. Grégoire leur Apôtre vit Jésus-Christ un Dimanche au soir étant en Oraison, & où il parla à lui. Ils assurent que Jésus-Christ fit autour de ce Saint, avec un rayon de lumière, le dessin de cette Eglise, & qu'il lui commanda de la faire bâtir sur la figure même qu'il avoit tracée. Ils ajoutent qu'en même tems la terre s'ouvrit dans l'endroit où est cette pierre; que Notre Seigneur jeta par-là dans l'a-

(*.) Tome I. pag. 214.

bim
cles
enco
& q
de
mé
La T
du c
effri
L

Un c
que
briq
logen
mais
oblig
d'aff

Le
enco
pauv
occup
crés.

le pu
toire
que l

Si
point

le Co
Croix

séque
obser

à per
Après

viven
sur la

comm
même

porter
Or

un de
les M

Secor
cepté

1.
2.

3.
viand

4.
cédem

5.
6.

7.
8.

9.
10.
Ou

(4)
(4)

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 239

bime les Diables qui étoient dans les Temples d'Arménie, & qui y rendoient des Oracles; & que St. Grégoire fit aussi-tôt couvrir cette ouverture d'un marbre. Ils disent encore qu'*Abas le Grand* enleva ce marbre; qu'il le mit dans le Trésor Royal de Perse, & qu'il substitua en la place la pierre dont on a parlé. « Je me suis soigneusement enquis de ce fait à Ispahan, dit *Chardin*; j'en ai demandé des nouvelles à des Intendants même du Trésor Royal: mais je n'ai pu découvrir qu'on en eût aucune connoissance. » La Tradition Arménienne fait mention d'une autre particularité aussi singulière, au sujet du centre de cette Eglise. Elle porte, que c'est l'endroit même où Noë éleva cet Autel & offrit ce Sacrifice, dont il est parlé (a) dans la Genèse.

Le grand Clocher d'*Ees-miazin* a six cloches, dont la plus grosse est de 1200 pesant. Un des petits Clochers a été abbatu; & on ne l'a point fait relever. Les Moines disent que c'est faute d'argent: il est certain qu'ils sont fort pauvres. Le Monastère est bâti de briques. L'appartement du Patriarche est exposé au Levant. Il y a dans le Couvent des logemens pour tous les Errangers qui viennent le visiter, & pour quatre-vingt Moines: mais ils ne sont ordinairement que douze ou quinze. Les Patriarches d'Arménie sont obligés de résider dans ce Couvent: mais l'avarice, l'envie & l'ambition leur font tant d'affaires, qu'ils emploient leur tems à courir la Perse & la Turquie.

Le Monastère d'*Ees-miazin* est situé dans le territoire d'*Irvan*, où les Arméniens ont encore outre celui-ci vingt-trois Couvens d'hommes & cinq de femmes. Ils sont tous pauvres & mal entretenus; & la plupart n'ont que cinq ou six personnes, que la misère occupe incessamment du soin de subsister, & qui ne disent l'Office qu'aux jours consacrés. Un des plus considérables est *Cover-virab*, nom Arménien qui signifie *Eglise sur le puits*; & il lui a été donné, dit-on, parce que l'Eglise est bâtie sur un puits, où l'Histoire rapporte que St. Grégoire fut jetté & conservé, étant nourri de la même manière que Daniel le fut dans la fosse des Lions.

Si nous en croions le Voyageur que nous avons cité, (b) les Moines Arméniens n'ont point de tems réglé pour faire leur Noviciat, y en ayant qui sont jusqu'à huit ans dans le Couvent avant que de recevoir l'habit. Le jour qu'on le leur donne, on leur fait une Croix sur la tête, en leur coupant une touffe de cheveux aux quatre coins, & on les séquestre pendant quarante jours, qu'ils doivent passer en jeûnes & en prières. Afin qu'ils observent plus exactement ce tems de retraite & de pénitence, on les oblige de ne parler à personne, de ne pas voir la clarté du soleil, & de ne manger qu'une fois le jour. Après ces quarante jours ils passent deux ans entiers sans manger de viande: ensuite ils vivent comme les autres Religieux. Quand les cheveux qu'on leur a coupés en Croix sur la tête, sont revenus, on ne les coupe plus, mais on leur fait une Couronne; & comme tous les Arméniens sont persuadés que cette Couronne, qu'on leur dit être faite en mémoire de la Couronne d'épines du Sauveur, est la marque distinctive du Chrétien, ils portent tous la Couronne, tant les Laïques que les Ecclesiastiques.

On a remarqué plus haut, que les jeûnes des Arméniens étoient très-rigoureux. Voici un détail de ces jeûnes, tel que *Chardin* nous l'a donné. Premièrement ils jeûnent tous les Mercredis & tous les Vendredis de l'année, excepté depuis Pâques jusqu'à l'Ascension. Secondement ils observent les dix jeûnes suivans, qui sont chacun d'une semaine, excepté le dernier qui est de sept.

1. Celui d'après le 1. Dimanche de la Trinité, qu'ils appellent jeûne de pénitence.

2. Le jeûne de la Transfiguration.

3. Le jeûne de la Notre-Dame d'Août. Le dernier jour ils ne s'abstiennent que de viande.

4. Le jeûne de la Croix qui arrive en Septembre, & qu'ils observent comme le précédent.

5. Un jeûne de pénitence après le 13. Dimanche de la Trinité.

6. Un autre semblable après le 21. Dimanche.

7. Le jeûne de l'Avent.

8. Celui de Noël, dont ils ne commencent pas la Fête à minuit, mais le matin, comme les autres Fêtes.

9. Un jeûne de Pénitence avant le Carnaval, qui dure quinze jours.

10. Le grand Carême, qu'ils commencent dès le Lundi.

Outre ces jeûnes d'obligation qui emportent la moitié de l'année, il y en a trois au-

(a) Gen. VIII.

(b) *Chardin*, Tome I. pag. 217.

(c) *Ibid.* pag. 218.

tres de dévotion, chacun de cinquante jours. Le premier dure de Pâques à la Pentecôte; le second, de la Trinité à la Transfiguration; le troisième, du vingtième Dimanche de la Trinité à Noël. Ceux qui les observent exceptent le Samedi & le Dimanche; & ces jours-là ils s'abstiennent seulement de viande. Il y a un autre petit jeûne de dévotion, qui dure de l'Ascension à la Pentecôte. *Chardin* rapporte à cette occasion, qu'entretenant un jour le Grand Duc sur les différentes Religions des Peuples de l'Orient, ce Prince dit en plaisantant: *Je vois que ces Chrétiens-là ont été bien chargés de jeûnes; les Mahométans bien chargés de prières; & nous autres Catholiques Romains de beaucoup de Fêtes.*

En parlant des Fêtes, on a donné une idée générale de celle que les Arméniens appellent la Bénédiction des Eaux, ou *le Baptême de la Croix*, & qu'ils célèbrent le jour de l'Epiphanie. Voici une description particulière d'une de ces cérémonies, telle qu'elle se célébra à *Julfa*, Bourg des Arméniens voisin d'Isfahan. Nous la tirons de deux (a) témoignages oculaires.

On fit l'ouverture de cette solemnité par la lecture, par des Hymnes & par des Messes; ce qui dura jusqu'au point du jour. Ensuite les Ecclésiastiques qui étoient tous habillés de noir, à la réserve de l'Evêque qui officioit, se couvrirent de leurs robes de cérémonie, de brocard d'or, & l'Evêque mit sa mitre toute couverte de perles & de pierres. Il tenoit de la main droite couverte d'un mouchoir blanc brodé une assez grande Croix aussi enrichie de pierres, & de la gauche une autre moins ornée. Le nombre des Ecclésiastiques étoit de vingt-quatre à vingt-cinq, qui sortirent de l'Eglise tenant les uns de petites Croix à la main, les autres des Livres, d'autres de petits bassins de laiton, qui sont des Instrumens pour la Musique, dont on touche l'un contre l'autre. Ils étoient précédés de la Croix, de plusieurs Bannières & de plusieurs torches. En cet ordre ils se rendirent à un Bassin d'eau carré, qui étoit dans la Cour vis-à-vis de l'Eglise, & au milieu duquel on avoit posé sur un trépied haut de vingt pouces au-dessus de la surface une grande chaudière de cuivre pleine d'eau; & ils firent trois fois le tour du Bassin, chantant assez bas & sans accord. Après cette Procession de trois tours, l'Evêque se mit dans sa chaire qui étoit placée au bord du Bassin, & vis-à-vis de la porte de l'Eglise. Il y demeura deux grandes heures à lire & à chanter à diverses reprises; après quoi il se leva, approcha de la chaudière, y trempa plusieurs fois la Croix qu'il tenoit à la main: ensuite après une courte Oraison qu'il recita d'une voix plus élevée que le reste, il trempa encore la Croix dans la chaudière. Alors les Arméniens se jetèrent dessus, les uns pour s'y laver le visage ou les mains, les autres pour y tremper leurs mouchoirs, d'autres pour en emporter. Ils se mirent à s'en jeter les uns aux autres, comme pour s'asperger: enfin ils renversèrent la chaudière; & c'est où la joie & les cris redoublèrent. Ainsi finit cette Cérémonie, qui se fait aussi quelquefois sur le bord de la Rivière, d'un Etang ou d'un Ruissseau, lorsqu'il ne fait pas trop froid. Le Peuple s'imagina que le Baptême des enfans n'est pas plus nécessaire que de baptiser la Croix, & de s'asperger de l'eau dans laquelle elle a été trempée.

Selon *Chardin* (b) les Arméniens font en Ete une Fête presque semblable, qu'ils nomment *Vashtar*: c'est ce que nous appellons la Transfiguration. Ce jour-là ils se jettent les uns les autres dans l'Eglise & dans toutes les maisons, des eaux de rose & d'autres fleurs, en mémoire, disent-ils, de ce que dans cette Fête les trois Apôtres qui étoient avec Notre Seigneur sur le Thabor, étant comme panés & hors d'eux-mêmes de ce qu'ils voioient, on leur jeta de l'eau au visage pour les faire revenir. Les Persans dans ce jour-là se jettent aussi des eaux de senteur l'un à l'autre, en imitation ou en dérision de cette Fête, qu'ils appellent *Epanchement d'eau*.

Finissons par quelques remarques, que *Cornille le Bruyn* nous fournit (c) au sujet du mariage des Arméniens. « Quelques jours après la Nôce on porte, dit-il, à la nouvelle Mariée tout ce qu'on a promis pour sa dot, qui consiste ordinairement en habits, en or, en argent & en bijoux, à proportion des moyens & de la condition de ses parents. On y joint aussi des confitures & des fruits; & tout cela est porté dans des caisses de bois au son de plusieurs Instrumens. On distère cependant quelquefois de porter la dot jusqu'à la naissance du premier enfant; & alors on y joint un berceau & des langes.

« Rien ne m'a paru plus extraordinaire parmi ces Arméniens, continue le même « Voiajeur,

(a) *Chardin*, Tome IV, pag. 199. & *Cornille le Bruyn*, Tome IV, Ch. 39.

(b) *Ubi supra*.

(c) Tome IV, Ch. 46.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 181

« Voïageur, que la coutume qu'ils ont de marier leurs enfans dès leur plus tendre jeunesse, de sorte qu'on n'y voit guères de garçons qui ne soient mariés dès l'âge de huit à dix ans. Ils les engagent même lorsqu'ils n'ont pas plus d'un an, & souvent lorsqu'ils sont encore dans le ventre de leur mère. La raison qu'ils en donnent, est que les filles qui ne sont pas mariées, courent risque d'être enlevées & enfermées dans le Serrail; malheur qu'ils espèrent prévenir en les mariant, quoi qu'on ne manque pas d'exemples, pour prouver que cette règle n'est pas sans exception. »

NOTICE des EGLISES

Qui dépendent du Patriarche d'Arménie résident à Egmiathin, laquelle a été dictée par Uskan Evêque de Uscavanch, & Procureur Général du Patriarche.

EGMIATHIN, Siège du Patriarche des Arméniens.

Evêchés soumis immédiatement au Patriarche,

Alguşvanch, ou Akufvanch, petit Evêché.

Aring, petit Evêché voisin de l'Archevêché d'Erivan. Il y a aussi dans ce lieu un Monastère; c'est pourquoi on l'appelle aussi Aringshufvanch.

Bitlis, ainsi appelé par les Turcs, & par les Arméniens Balesch, Evêché situé dans la Province de Vataspuracan. On y compte trois Couvens de Moines de S. Basile.

Elevard, autrefois Evêché, est éteint depuis trente ans. Cependant l'Eglise est encore desservie par des Prêtres séculiers. Il est dans la Province d'Ararath.

Gefargel, grand Evêché de la Province d'Atarath, voisin d'Aring qui est proche d'Egmiathin.

Gofcavanch, Evêché de la Province d'Ararath, voisin d'Egmiathin.

Hoi, ou Coy, Evêché voisin de Salmast & du grand Lac.

Johanavanch, ou S. Jean, Evêché considérable dans la Province d'Ararath. Il est à quatre lieues d'Egmiathin.

Karenus, Evêché & Monastère éloigné de six lieues d'Egmiathin.

Kiekart, Evêché voisin d'Egmiathin qui a été supprimé. Son nom signifie *la Lance de Jesus-Christ*, & lui avoit été donné, parce qu'on gardoit cette Lance en ce lieu.

Mueni, nouvel Evêché créé depuis quatre-vingt-dix ans. Il est à quatre lieues au Nord d'Egmiathin.

Macaravanch, Evêché de la Province d'Altsten, aujourd'hui aboli. Il est à quinze lieues au Nord d'Erivan.

Salmafavanch, Evêché voisin de celui de Mueni, & distant de cinq lieues d'Egmiathin. Autrefois on psalmodioit jour & nuit dans cette Eglise. *Salmes* en Langue Arménienne veut dire *l' psaume*, d'où lui est venu le nom de Salmafavanch.

Ticceravanch, ou Tickeravanch, Evêché éloigné de trois lieues d'Egmiathin.

Tiplis, ou Tektis, Evêché. Cette Ville est sous la domination du Prince de Georgie, qui lui-même est soumis en partie aux Turcs, & en partie aux Persans.

Varthhair, Evêché aboli, situé dans la Province de Cafvan qui dépend des Turcs, & voisin de la Ville de Van.

Virap, Evêché qui porte le titre d'Archevêché, parce qu'il a sous sa dépendance trois Monastères; sçavoir, 1. Valtan. 2. Urhavanch. 3. Mufahbiuravanch. Il est éloigné d'Egmiathin de douze lieues vers le Midi Oriental, & est peu distant du Mont Ararath.

Oufcohvanch, Evêché possédé en 1670. par le Seigneur Uskan, qui m'a dicté cette Liste.

Outre ces dix-sept ou dix-huit Evêchés Suffragans du Patriarche d'Egmiathin, il a encore sous sa dépendance les Abbates ou Monastères suivans, qui sont de l'Ordre de St. Basile.

Surb-Altuaşin, ou le Monastère de la Mere de Dieu dans la Province d'Ararath. On lui donne aussi le nom de Niggara, qui est celui du Village où ce Monastère avoit été bâti. Surb-Altuaşin est le nom de l'Eglise.

Surb-Altuaşincal, Monastère ruiné ainsi que le précédent, dont il est à deux lieues.

Outre cela il y a en Arménie trois Couvens de Religieuses de l'Ordre de Saint Basile.

Armenaperkhieli a le titre d'Archevêché, parce qu'il a plusieurs Monastères sous sa

dépendance ; mais ce n'est dans le fond qu'un simple Evêché Suffragant d'Egmiathin. Ces Monastères sont Hogebranch, Maschos, Vardapiet, & quelques autres qui sont ruinés.

Agnis, Archevêché situé dans la Province de Golthan proche de Nacchivan, dont il est éloigné de quinze lieues au Levant Méridional. Il n'a aucun Evêché sous sa dépendance, parce que tous ont été détruits ; mais seulement ces cinq Monastères de l'Ordre de S. Basile. 1. Hamaravanch, dont l'Eglise porte le nom de Surb-Mestop. 2. Bestuvanch, dont l'Eglise est appelée Surb-Uscan. 3. Pharracuvanch, dont l'Eglise a le titre de Surb-Stephanus & de Surb-Jacob. 4. Tfenuvanch, nommé aussi Surb-Stephanus. 5. Surb-Joannes.

Adhamar, ou Altamar, Archevêché situé dans l'île du grand Lac de Varapouracan. L'Archevêque est regardé comme Schismatique par le Patriarche d'Egmiathin & par les Arméniens, parce que contre les Loix de l'Eglise Arménienne, depuis plus de cinq cens ans il prend le titre de Patriarche. Il a sous sa dépendance huit ou neuf Evêchés presque tous situés autour du Lac de Varapouracan & de Van, comme Safan, Gafgi, Bisti, &c. & quelques Monastères. Ce pais est sous la domination des Turcs, qui ne permettent pas de rebâtir les Eglises qui de jour en jour tombent en ruines.

Basti, Evêché ; Gafgi, Evêché ; Safan, Evêché. N. N. N.

Amenaphric, ou Ameniaperkhik, c'est-à-dire le Rédempteur, Archevêché situé dans la Province d'Ararath proche la Ville de Garni, à dix lieues à l'Est d'Egmiathin. Il y a un Monastère où l'Archevêque fait sa résidence. La Ville d'Erivan composée d'environ quatre mille maisons, & éloignée de cinq lieues relève de cet Archevêque. Il porte ce titre, parce qu'il a sous sa dépendance plusieurs Monastères, comme Chogevanchi, Maschos, Vardapiet, & quelques autres qui sont ruinés ; mais ce n'est en effet qu'un simple Evêque Suffragant d'Egmiathin.

Bardulimeos, c'est-à-dire, S. Bartolomé, Archevêché de la Province de Hacbac. Autrefois plusieurs Evêchés relevoient de lui ; mais ils sont ruinés aujourd'hui, & lui-même est Suffragant du grand Archevêché de Van.

Berchnu, ou Bgnu, Archevêché de la Province de Salcunus-Stuer. C'étoit autrefois une Ville considérable ; mais elle a été ruinée depuis par les Persans. Elle est à huit lieues au Nord d'Erivan. L'Archevêque a pour Suffragans les Evêchés suivans.

1. Hair - Johan, ou Hairuvanch, Evêché de la Province de Gelarchuni.

2. Kietcharvalvanch, Evêché, dans un Village de la Province de Salcunus-Stuer.

3. Schalvachuvanch, Evêché ruiné ainsi que la Ville qui en étoit le Siège. Il n'y a pas aujourd'hui un seul Religieux dans le Monastère.

Sevan, Evêché, dans la Province de Salcunus-Stuer.

Karienuvanch, Monastère de Saint Basile dépendant de l'Archevêché de Besenu.

Césarée, Archevêché de la Province de Cappadoce. Il n'a que deux Suffragans qui sont.

1. Surb-Astusafin, ou la Mere de Dieu, Evêché situé à trois lieues au Sud de Césarée.

2. Hisie, Evêché éloigné de Césarée de six lieues au Nord. Il y a aussi dans ce lieu un Monastère de l'Ordre de S. Basile, qui porte le nom de Surb-Sargis, ou de Saint Serge.

Surb-Carapet, ou Karapiet, c'est-à-dire S. Jean le Précurseur, Archevêché dans la Province de Taron appelée communément Musc, proche Bitlis. Il a pour Suffragans,

1. Matnavanchmescu, Evêché situé dans la même Province.

2. Bitlis, Evêché aussi dans la même Province.

Cpar, autrefois Archevêché, aujourd'hui ruiné. C'est aussi le nom d'une Province voisine de la Ville de Ranni, & de la Province de Sciracvam dans la grande Arménie.

Derganavanch, Archevêché de la Province de Dergan, entre Arzerum & Arsingam. Ce pais est soumis aux Turcs.

Fahrapat, ou Feralh-bat, ou Ferawavu, Archevêché, ou plutôt Evêché de la Province de Masanderam.

Surb-Grigor, c'est-à-dire, S. Grégoire, Archevêché, & Monastère appelé aussi Lufavaric, situé dans la Province de Carin, ou d'Arzerum. On l'appelle aussi l'Archevêché d'Arzerum ; car le Monastère de Lufavaric n'est qu'à une lieue à l'Est de cette Ville.

1. Surb-Astusafin, ou la Mere de Dieu, Evêché de la Province de Carin, éloigné

d'Ar
2.
zerum
3.
tic
H
Hac
a po
1.
Geor
2.
3.
H
l'appa
fait d
Mon
nocer
cobir
que si
huit l
vêché
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
Ha
Mon
dans
kan i
Hi
le séj
milles
fa, o
Surb-
gor.
cim.
petit
ligieu
Da
mille
1.
2.
3.
Ka
de ce
d'Eriv
1.
qui a
Cap
C'éto
2.
3.
4.
lieues
M.
Gelar

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 263

d'Arzerum de quatre lieues au Levant Septentrional.

2. Ginitivanh, Evêché soumis aux Turcs. Il est à huit lieues à l'Ouest d'Arzerum.

3. Mamruanavanch, Evêché de la Province de Mamruam proche de la Ville d'Ortic.

Hacbat, Archevêché considérable de la Province de Fafcir ou Lorri dans l'Arménie. Hacbat est environ à vingt lieues de Teflis, en tirant vers le Sud-Est. Cet Archevêché a pour Suffragans,

1. Goruvanch, Evêché de la Province de Gori, situé proche la Ville de ce nom, en Georgie.

2. Hacartinwanh, Evêché ruiné.

3. Macaravanch, Evêché ruiné.

Hamith, ou Caracmich, Archevêché. Les Syriens, les Chaldéens & les Arméniens l'appellent simplement Hamith. Car, dans le langage ordinaire, signifie *Noir*, ce qui a fait donner à cette Ville le nom de Car-Hamith, parce qu'elle est située au pied d'une Montagne presque toute Noire. Les Arméniens prétendent que c'est l'ancienne Tigraï incerta. Elle est aussi devenue depuis l'an 1662. le Siège du Patriarche des Syriens Jacobites, qui auparavant faisoit sa résidence à Orfa. Il y a encore dans ce lieu un Evêché suffragant du Patriarche des Nestoriens, qui tient aujourd'hui son Siège à Elchong, à huit lieues au Nord de Mozaf, que les Nestoriens disent être l'ancienne Ninive. L'Archevêché d'Hamith a pour Suffragans,

1. Ael, ou Agel, éloigné d'une lieue d'Hamith.

2. Arcni, qui en est à deux journées.

3. Balu, Evêché éloigné d'Hamith de trois journées.

4. Edefe, Evêché à quatre journées d'Hamith vers le Sud-Ouest.

5. Germuc, Evêché distant de trois journées.

6. Merdin, Evêché au Sud-Est d'Hamith.

7. Senchuse, Evêché éloigné d'Hamith de quatre journées.

8. Thulguran, Evêché distant d'Hamith de deux journées.

Harberdu, ou Harberd, Archevêché dans la Province de ce nom. Son Eglise ou son Monastère est Surb-Altualafin, proche d'Hamith qu'il a à l'Ouest. Cet Archevêché a dans sa dépendance quatre Evêchés & trois Couvens, dont le Seigneur Archevêque Uskan ignoroit les noms.

Hispahan, appelé par les Arméniens Sphuhun, Archevêché. Cette Ville est devenue le séjour des Rois de Perse depuis Scha-Abas, qui rassembla un grand nombre de familles Arméniennes dans cette partie de la Ville nommée le Bourg de Gulsâ, ou de Ciolfâ, où ils ont vingt Eglises. 1. Surb-Altualafin. 2. Surb-Nicolaus. 3. Surb-Jacob. 4. Surb-Amenaphreic, ou le Redempteur, Monastère de l'Ordre de S. Basile. 5. Surb-Grigor. 6. Surb-Johan. 7. Amirasthensis. 8. Karamethichens. 9. Portuens. 10. Norascencim. 11. Karachein. 12. S. Jacob. 13. Anapatium. 14. Le grand Erevaneseos. 15. Le petit Erevaneseos. 16. Gazge. 17. Schlapann. 18. Ckocinn. 19. Un Monastère de Religieuses. 20. Chogia Abedix.

Dans Gulsâ ou Ciolfâ & dans Erevan, Village voisin d'Hispahan, il y a environ huit mille Arméniens presque tous Marchands. L'Archevêque d'Hispahan a pour Suffragans,

1. Pharia Evêché, éloigné environ de trois journées à l'Ouest d'Hispahan.

2.

3.

Karniuvanch, ou le Monastère Rouge, ainsi nommé parce qu'il est bâti de pierres de cette couleur, Archevêché de la Province d'Ecegazor, éloigné de deux journées d'Eriuan & de Nacchivan. Il a pour Suffragans,

1. Capivanch, Evêché & Monastère de l'Ordre de S. Basile voisin de la Ville de Capis, qui aujourd'hui est abandonnée.

Caputuvanch, autrement le Monastère bleu, ou noir, dans la Province d'Ecegazor. C'étoit autrefois un Evêché, aujourd'hui c'est un simple Monastère.

2. Derbavanch, Evêché dans la Province d'Ecegazor.

3. Hermonivanch, Evêché de la même Province.

4. Azpter, Evêché de la Province de Sahbunifzor, éloigné d'Eriuan d'environ vingt lieues à l'Est.

Machienuvanch, Archevêché voisin du Village de Machienus dans la Province de Gelatchuni, & éloigné d'Eriuan d'environ quinze lieues à l'Est. Il n'a dans sa dépen-

264 CEREMONIES; MŒURS ET COUTUMES

dance aucun Evêché, parce qu'ils sont ruinés, ainsi que les Monastères qui lui étoient soumis.

Macu, Archevêché considérable de la Province d'Artaz. On conserve dans son Eglise la Cathédrale le corps de S. Thadée. Il a pour Suffragans,

1. Auhar, Evêché situé à cinq journées de Macu, tirant vers le Sud-Est.
 2. Hoi, Evêché à deux journées au Sud de Macu.
 3. Jormi, Evêché distant d'une journée de chemin de Tabris, & de trois de Macu, en tirant au Sud-Est.
 4. Maratha, Evêché situé à l'Est de Tabris. Il y a trois cens ans qu'il étoit possédé par un Evêque Italien, qui traduisit plusieurs Ouvrages en Langue Arménienne, & fit plusieurs Docteurs, ou *Vardapiets*.
 5. Salmast, Evêché voisin de Maraga.
- Sub-Narcavea, ou St. Etienne premier Martyr, Archevêché situé vers le Sud-Ouest, & éloigné de douze lieues de Nacchivan. Il avoit autrefois plusieurs Evêchés Suffragans & plusieurs Monastères; mais à la réserve d'Astapat tous ont été ruinés. Le Bourg de Gulfa proche d'Hispanan dépendoit autrefois de cet Archevêché.
1. Astapat, ou St. Etienne, à qui l'Eglise est dédiée.
 2. Nacchivan.

Surb-Ufcan, autrement le signe de la Croix, ainsi nommé, parce qu'on y conserve un morceau du bois de la vraie Croix. C'est l'Archevêché de Sebaste, qui est sous la domination du Turc. Il a pour Suffragans,

1. Azptiruvanch, Evêché de la Province d'Asclian.
2. Andreatic, Evêché de la Province d'Acfcan. Son Eglise a le titre de Surb-Astua-fasin.
3. Surb-Hrestacapet, ou le St. Archange, Evêché de la Province de Sebaste.

Sanachim, Archevêché de la Province de Tascir ou Lorri, en tirant vers Teflis. Les Evêchés & les Monastères qui étoient de sa dépendance sont aujourd'hui ruinés.

Scammachi, ou Acuans, Archevêché voisin de la Mer Caspienne. Les Evêchés & les Monastères qui en dépendent, sont aujourd'hui ruinés.

Tathevauch, Archevêché considérable dans la Province de Kapan. Il a pour Suffragans,

1. Mecri, Evêché.
2. 3. 4. Plusieurs autres Evêchés, du nom desquels le Seigneur Ufcan ne se souvenoit pas. Outre cela cet Archevêque a dans sa dépendance les Monastères suivans.

1. Sub-Karapiet.
 2. Tanzapharac.
 3. Vagathievavanch.
 4. Anapat, où il y a plus de cent Ermites vivant dans la solitude.
 5. 6. Deux Monastères de Religieuses, l'un appelée Scriher, l'autre Zanzapacli.
- Thivatavanch, ou Sainte Anne, Archevêché voisin de la ville de Thucat peu distante d'Amasie. C'est ce que l'on appelloit autrefois Eudoxie, située au Nord-Ouest. Cet Archevêché est éloigné de cent cinquante lieues d'Egmiathin, & a pour Suffragans,

1. Nazianze, Evêché soumis aux Turcs.
 2. Marzuaravanch, Evêché de la Province de Marzuar, soumise aux Turcs.
 3. Néocésarée, Evêché sous la domination du Turc.
- Van, Archevêché considérable appelé autrement Varach. Il y a un Monastère où l'Archevêque fait sa résidence, voisin de la ville de Van, situé sur le grand Lac de Varatpuracan. Cet Archevêché a pour Suffragans,
1. Arces, ou Arciscuvanch, ou Argens, Evêché voisin du grand Lac.
 2. Clath, ou Chelath, Evêché aussi voisin du Lac,
 3. Crufuvanch, ou Crus à l'Occident du Lac. Il y a dans cet Evêché trois Couvens de Moines & d'Ermites dont l'Evêque est Supérieur.
 4. Lim, Evêché situé dans le Lac même, vers l'Ouest.
 5. Uftan, Evêché au Nord du Lac.
 6. Hufanus, Evêché.

S. Ephannivanch, simple Monastère voisin de Van.

Virap, c'est-à-dire, la caverne ou l'abime où St. Gregoire se cacha & vécut treize ans. On y célèbre la Messe. Ce n'est qu'un simple Evêché Suffragant d'Egmiathin, dont il est éloigné de douze lieues, en tirant au Sud-Est vers le Mont Ararath; mais il a le titre d'Archevêché,

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 265

d'Archevêché, parce qu'il a dans sa dépendance les trois Monastères suivans.

1. Vantlan.
2. Uzavanch.
3. Muscachiruvanch.

Signé Uskan, Evêque d'Uscavanch & Vardapies, & Vicaire général en Arménie, qui a apposé son Sceau.

CHAPITRE IX.

De la Créance & des Coutumes des Maronites.

LE Jésuite (a) Dandini, qui fut envoyé par *Clement VIII.* en qualité de Nonce aux Maronites du Mont Liban, a composé en Italien une Relation de son voyage, qui a été depuis peu traduite en François avec des Remarques, où la Religion de ces Peuples est expliquée assez au long. Comme l'Auteur de ces Remarques a fait la critique des fautes, où ce Jésuite & plusieurs autres qui ont parlé des Maronites sont tombés, nous avons crû ne pouvoir mieux faire, que de produire ici un abrégé, tant de la Relation du Jésuite Dandini, que des Remarques critiques, d'où l'on pourra apprendre la créance & l'état présent de ces Peuples.

Il est difficile de sçavoir précisément l'origine des Maronites. Ceux qui portent ce nom prétendent qu'ils le tirent d'un certain Abbé Maron, dont Theodoret a écrit la vie, lequel Maron vivoit au commencement du V. Siècle. Cette opinion, qui a été suivie par Brerewood, est fortement appuïée par le Jésuite (b) Sacchini, qui prétend, aussi bien que les nouveaux Maronites, que ces Peuples ne se sont jamais séparés de l'unité de l'Eglise, & que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont été dans le Schisme, est qu'on a pris le renouvellement de leur réunion avec l'Eglise Catholique pour un véritable retour à la Foi Catholique, & que les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur ont été imputées, comme s'ils en eussent été les auteurs, au lieu que cela venoit des Hérétiques parmi lesquels ils vivoient. Mais quoique cette opinion paroisse d'abord avoir quelque probabilité, elle est néanmoins sans fondement, & les témoignages (c) d'Eutychieus Patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry & de plusieurs autres, sont autant de preuves évidentes, pour montrer que cette Nation a véritablement été dans le parti des Monothélites. Ceux qui regardent le Monothélisme comme une Hérésie, doivent aussi regarder Maron comme un Hérétique, quoique les Maronites le qualifient de Saint dans leur Office. On doit donc tenir pour constant, que ces Peuples, après avoir été séparés de l'Eglise environ 500. ans, firent abjuration de leur Hérésie entre les mains d'Aymeric Patriarche d'Antioche, qui vivoit du tems de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là ils faisoient profession de ne reconnoître qu'une volonté & qu'une opération en Jesus-Christ, quoiqu'ils avouassent qu'il y eût en lui deux natures.

Les Maronites ont un Patriarche qui réside dans le Monastère de (d) Canubin au Mont Liban, lequel prend la qualité de Patriarche d'Antioche. (Les Patriarches Maronites prennent d'ordinaire le nom de Pierre, dit M. Simon, dans ses Remarques sur le Voyage de Dandini au Mont Liban, à cause que St. Pierre a été Evêque d'Antioche. Le Pape leur envoie des Bulles de confirmation, comme aux Evêques d'Occident.) Il ne se mêle point de ce qui regarde le temporel : mais il y a deux Seigneurs qui prennent le titre de (e) Diacres ou Administrateurs, lesquels gouvernent tout le pays qui est sous la domination des Turcs, à qui ils paient de grands tributs. L'élection de ce Patriarche se fait par le Clergé & par le Peuple, selon l'ancienne Discipline de l'Eglise. (Douze des principaux Prêtres, qui représentent sans doute les douze Apôtres, s'assemblent pour cette élection dans le Monastère de Canubin. Ils y procèdent

(a) *Girolamo Dandini nella sua Missione Apostolica.*

(b) *Sacchini in Hist. Societ.*

(c) *Eutychieus in Annal.*

(d) *Canubin* mot corrompu de *canobium*.

Tome III.

(e) Ces Diacres sont proprement des Seigneurs & des Administrateurs du Temporel. Voi. la raison & l'origine de cet établissement dans les Remarques de M. Simon sur le Voyage de Dandini.

par la voie du scrutin & quand ils sont tous d'accord, les Ecclésiastiques & le Peuple tous ensemble la confirment. Si le scrutin ne réussit pas, on procède à l'élection par le compromis, c'est-à-dire que des douze Prêtres on en choisit trois pour faire cette élection, que le Peuple confirme ensuite.) « Depuis qu'ils sont entièrement réunis avec l'Eglise Romaine, le Patriarche élu est obligé de prendre du Pape des Bulles de confirmation. Il garde un perpétuel célibat, aussi bien que les Evêques ses Suffragans & son remarquera, que de ces Evêques il y en a de deux sortes : car les uns sont véritablement Evêques, ayant un véritable titre & des Peuples qu'ils gouvernent. Les autres ne sont proprement que de simples Abbés de Monastère, & ils n'ont aucune charge d'âmes. Ces derniers ne portent point l'habit d'Evêque, n'en ayant aucune marque ; mais ils sont habillés comme les autres Moines, dont ils se distinguent néanmoins, en ce qu'ils portent la mitre & la croix quand ils chantent la Messe. Le Patriarche ne pouvant pas lui-même faire la visite de tout le Mont Liban, tient auprès de sa personne deux ou trois Evêques. Outre les Evêques qui sont au Mont Liban, il y en a encore à Damas, à Alep & en l'île de Chypre.

« Pour ce qui est des autres Ecclésiastiques, ils peuvent tous se marier avant l'Ordination, & le Patriarche même y obligeoit il n'y a pas long-temps les Prêtres avant que de leur conférer les Ordres, à moins qu'ils ne voulussent le faire Moines : car le Peuple, qui est jaloux, n'est pas bien aisé de voir de jeunes Prêtres sans femmes. Cependant, depuis qu'ils ont un Collège à Rome, où l'on élève une partie de leurs Ecclésiastiques, il leur est permis de garder le célibat, sans qu'on les inquiète pour cela. Auparavant qu'ils étudiassent à Rome, ils n'étoient guères plus sçavans que le simple Peuple, se contentant de sçavoir lire & écrire. Ceux-là passent pour doctes parmi eux, lesquels outre la Langue Arabe, qui est la Langue qu'on parle dans le pays, ont quelque connoissance de la Langue Chaldéenne, parce que leurs Liturgies & leurs autres Livres d'Office sont écrits en cette Langue. (Leurs Livres consistent en deux différentes versions de la Bible en Syrien ; en un Recueil de Prières, de Pécuniaires & de Liturgies ; en quelques collections de Conciles, de Constitutions, &c.)

« La vie Monastique n'est pas moins en recommandation parmi les Maronites, que dans tout le reste du Levant. Leurs Moines sont de l'Ordre de Saint Antoine ; & il y a de l'apparence qu'ils sont un reste de ces (a) anciens Ermites qui habitoient les déserts de la Syrie & de la Palestine ; car ils sont retirés dans les lieux les plus cachés des montagnes, & éloignés de tout commerce. Leur vêtement est pauvre & grossier ; ils ne mangent jamais de chair, même dans les plus grandes maladies ; & ils ne boivent du vin que très-rarement. Ils ne sçavent ce que c'est que de faire des vœux ; mais lorsqu'ils sont reçus dans le Monastère, il y a un Religieux qui tient un livre en sa main, & il se contente de lire quelque chose qui les regarde, en les avertissant de ce qu'ils doivent faire ; par exemple, de garder la continence ; ce qui suffit pour garder la chasteté, sans s'y engager par des vœux, comme l'on fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont en propre des biens & de l'argent, dont ils peuvent disposer à la mort ; & lorsqu'ils ne veulent plus demeurer dans un Monastère, ils passent dans un autre, sans en demander la permission à leur Supérieur. Ils ne peuvent faire aucune fonction Ecclésiastique, comme de prêcher & de confesser ; de sorte qu'ils ne sont que pour eux seuls, n'ayant aucun exercice spirituel en commun pour le service de leur prochain. Ils travaillent de leurs mains, & cultivent la terre conformément à leur institution. Enfin ils exercent hautement l'hospitalité, principalement dans le Monastère de Cambyn, où il y a une table ouverte pendant toute l'année. On ne traitera point ici de leur régime ; ce, parce qu'elle ne diffère point des autres Orientaux, (b) à la réserve de ce qui a été établi leur schisme, dans lequel ils ne sont plus aujourd'hui, étant soumis entièrement à l'Eglise Romaine. Ils consacrent même en pain sans levain ; mais il y a de l'apparence, qu'ils ne sont dans cet usage que depuis leur réunion avec Rome, quoique les nouveaux Maronites prétendent, qu'ils n'ont jamais consacré en pain levé.

« Leur Messe est assez différente de celle des Latins ; mais on a réformé leur Missel à Rome, & il est défendu de se servir d'autre Missel que de celui qui est réformé. Ils ne font aucun Office, qu'il n'y en eussent beaucoup, sur-tout à la Messe, où ils ne se servent point de manipule, ni d'étole, comme les Latins, n'ayant pas même l'usage

(a) Voy. le Voyage du Mont Liban par Dandini, & la Discipline avec celle des autres Moines.

les Remarques de M. Simon sur la vie Monastique des Moines du Mont Liban, & sur la conformité de leur discipline avec celle des autres Moines.

(b) Voyez ci-après les principaux articles de leur ancienne coutume.

R
 « de
 « m
 « ter
 « Pr
 « di
 « qu
 « m
 « cf
 « ob
 « fous
 « aux
 « donn
 « leme
 « temp
 « quel
 « que
 « la fo
 « deux
 « Il ay
 « parte
 « dix a
 « et
 « ren
 « néa
 « logi
 « réci
 « tur
 « ce.
 « din
 « an
 « lieu
 « Off
 « tres
 « cro
 « ce r
 « Les
 « Chris
 « parem
 « noren
 « à qui
 « honor
 « Saints
 « unique
 « par le
 « L
 « ne e
 « du f
 « autre
 « fem
 « de l
 « gour
 « man
 « avan
 « vant
 « & a
 « L
 « Pon
 « fêtes

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 129

des chafubles, si ce n'est depuis qu'on leur en a envoyé de Rome ; mais au lieu de manipule, ils portent sur les deux bras deux petites pièces d'étoffe de serge ou de linte conte, qui sont enroulées à l'aube, ou même qui en sont détachées qu'elles étoient. Les Prêtres ne disent pas la Messe en particulier, comme font les Prêtres Latins ; mais ils disent tous la Messe ensemble étant à l'entour de l'Autel, où ils assistent le Célébrant, qui donne la communion à tous. Les Laïques communient sous les deux espèces ; mais les Missionnaires du Pape y introduisent tous les jours la communion sous une espèce. (Les deux premiers usages, disent M. Simon & Dandini, sont anciens, & s'observoient dans la primitive Eglise. A l'égard de celui de donner la communion sous les deux espèces, voici quelques remarques utiles. Gabriel Sionite, dans sa réponse aux questions de Nihusius sur quelques usages des Maronites, dit formellement, qu'on donne aux Maronites la Communion sous les deux espèces, excepté aux enfans nouvellement baptisés, & aux petites enfans, auxquels on donne à sucer une cuiller qui a été trempée dans le sang ; excepté encore à ceux qui vont en voyage ou à la guerre, auxquels on permet d'emporter avec eux le Sacrement sous la seule espèce du pain ; usage que l'Antiquité a permis aussi. D'un autre côté Abraham Echellesis, qu'on cite ici sous la foi de M. Simon, écrit au même Nihusius, qu'on ne donne la Communion sous les deux espèces chez les Maronites, qu'à ceux qui communient publiquement dans l'Eglise. Il ajoute, que l'usage de donner le sang aux enfans est aboli, de même que celui de porter le Sacrement en voyage, & qu'on ne communie plus les enfans avant l'âge de dix ans.) « Ils ne font pas confiter les paroles de la consécration dans ces mots, *Ceci est mon Corps*, &c. *Ceci est mon Sang*, mais dans d'autres paroles plus longues, & qui renferment la prière qu'on appelle ordinairement l'Invocation du St. Esprit. Ils suivent néanmoins présentement en cela & en beaucoup d'autres choses les sentimens des Théologiens Latins, qu'on leur a enseignés à Rome. A l'égard des autres Offices, ils les récitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Matines, ou plutôt les Nocturnes. Ils récitent laudes, qu'on peut appeler Prime, si-tôt que le jour commence. Tierce précède la Messe, après laquelle ils disent Sexte. Nones se chantent après dîner ; Vêpres au coucher du soleil ; & enfin Complies après souper, avant de se mettre au lit. Chaque Office est composé d'une préface, de deux ou trois, & même de plusieurs oraisons, avec un pareil nombre d'Hymnes entre deux. Ils ont outre cela des Offices propres pour la Ferie, pour le Carême, pour les fêtes mobiles & pour les autres jours. Les Prêtres & les autres Ecclésiastiques qui sont dans les Ordres sacrés, n'étoient pas être obligés de réciter l'Office, quand ils ne peuvent assister au Cœur, si ce n'est depuis que les Latins ont voulu les y obliger. »

Les Maronites commencent tous leurs Offices par des prières, qui s'adressent à Jésus-Christ comme Médiateur & Libérateur. Ils ne prient jamais la Vierge & les Saints séparément de Jésus-Christ. Cependant ils saluent la Sainte Vierge en particulier, & honorent sa mémoire par une infinité de louanges ; mais, suivant le rapport de M. Simon, à qui ces remarques sont dues, il paroît que ces salutations ne servent uniquement qu'à honorer le mérite de la Vierge. Les prières que les Maronites lui adressent & aux Saints, ne demandent point leur médiation. Elle n'est due qu'à Jésus-Christ comme unique Médiateur. (a) On leur demande de contribuer à fléchir la miséricorde divine par leurs prières, &c.

Leurs jeûnes sont fort différens des nôtres. Ils n'observent que le Carême, & ils ne commencent à manger en ces jours-là, que deux ou trois heures avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent point les Quatre-tems, ni les veilles des Saints, ni d'aucune autre fête ; mais au lieu de cela, ils ont d'autres abstinences qu'ils observent rigoureusement. Car ils s'abstiennent de manger de la chair, des œufs & du lait deux jours de la semaine, savoir le Mercredi & le Vendredi, & en ces deux jours-là ils ne goûtent de quoi que ce soit, que midi ne soit passé ; après quoi il est libre à chacun de manger tant & autant de fois qu'il lui plaît. Ils jeûnent de la même façon vingt jours avant la Nativité de Notre Seigneur ; & les Religieux entendent ce jeûne encore davantage. A la fête de St. Pierre & de St. Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, & autant à la fête de l'Assomption de la Vierge.

Les Evêques n'attendent pas les Quatre-Tems pour conférer les Ordres, comme l'on fait dans l'Eglise Latine ; mais ils les administrent indifféremment tous les jours de fêtes. Avant que la dernière réformation y fut introduite, on donnoit en un même

(a) Vol. les Remarques de M. Simon sur le Voyage de Dandini.

168 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« jour à une seule personne les Ordres de Lecteur, d'Exorciste, d'Acolyte, de Soudia-
 « cre, de Diacre, de Prêtre, d'Archiprêtre & d'Evêque; & tout cela en deux ou trois
 « heures. On remarquera qu'ils observent d'aussi grandes cérémonies pour faire un Ar-
 « chiprêtre, que pour conférer les autres Ordres; & il semble qu'ils le confèrent com-
 « me un Ordre distingué des autres.

« Ils ne gardent point d'eau dans les Fontes Baptismaux, qui ait été bénite le Samedi
 « Saint, pour administrer le Sacrement du Baptême, comme l'on fait dans l'Eglise La-
 « tine; mais lorsqu'il se présente quelqu'un pour être baptisé, ils bénissent l'eau, en ré-
 « citant un grand nombre de prières; puis ils plongent trois fois dans l'eau la personne
 « qu'ils baptisent, ou bien ils en jettent trois fois sur elle, ayant fait un peu chauffer
 « l'eau auparavant. Ils ne prononcent néanmoins qu'une fois les paroles nécessaires en
 « nommant la personne; ils ne se servent point de sel, & n'oignent pas seulement la
 « tête, mais aussi la poitrine avec leurs mains qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus
 « le devant & le derrière du corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Outre cette onction,
 « qui se fait avant le Baptême, ils en ont encore une autre après, qui est proprement
 « la Confirmation parmi les Orientaux; mais ils l'ont abolie, depuis qu'ils sont réunis
 « avec l'Eglise Romaine, afin d'administrer le Sacrement de la Confirmation selon la
 « manière des Latins. (Au Baptême, le parrain ne tient point l'enfant sur les Fontes;
 « mais le Prêtre reçoit l'enfant dans un linge, après l'avoir tiré des Fontes.)

« Ils se mettoient autrefois peu en peine de se confesser avant la communion; mais
 « les Missionnaires de Rome les y ont obligés. Les Prêtres étoient aussi tous égaux en
 « juridiction dans les matières qui regardent la Pénitence, avant leur réformation. Il
 « n'y avoit aucuns cas réservés aux Patriarches & aux Evêques. (Dandini se plaint que
 « la Confession est fort négligée chez les Maronites. Il est vrai qu'elle l'est beaucoup
 « plus, & chez eux & chez les autres Orientaux, que dans l'Eglise Latine. Point ce qui
 « est de la manière d'approcher de ce Sacrement, les uns se confessent debout, les au-
 « tres assis, plusieurs à genoux. Les Confesseurs imposent des pénitences publiques aux
 « péchés publics, & de secrètes aux péchés secrètes. Les pénitences consistent en jeûnes,
 « prières, aumônes, Pèlerinages & prosternations. Les Confesseurs se réglent en général
 « sur leurs Livres pénitenciaux, & imposent les pénitences qui y sont réglées. Entre ceux
 « qui négligent de se confesser, il y en a qui sous prétexte de se confesser à Dieu seul, s'en
 « vont marmoriser leurs péchés dans les trous des murailles d'une Eglise.) « Ils ne portoi-
 « ent pas aussi avant leur réformation grand respect au Sacrement de l'Eucharistie, qu'ils
 « conservoient dans les Eglises sans aucune lumière, renfermée dans une petite boëce,
 « & cachée dans un trou de la muraille, ou dans quelque autre endroit; « mais à pré-
 « sent ils imitent les Latins dans les cérémonies qu'ils observent à l'égard des Hosties con-
 « sacrées.

« Ils ne publioient point aussi alors le mariage dans les Eglises, avant que d'en faire
 « la cérémonie; ils prenoient même pour cela toutes sortes de Prêtres indifféremment,
 « ne croyant pas qu'il fût nécessaire d'avoir recours au Curé. Il y en avoit de plus qui
 « se marioient avant l'âge de 12. & de 14. ans; & pour ce qui regarde les empêchemens du
 « mariage, ils étoient dans un usage bien différent de celui qui est maintenant reçu dans
 « l'Eglise Romaine; car en comptant les degrés, ils ne les prenoient pas seulement du chef
 « qui commence la ligne, mais ils y renfermoient les deux branches qui sortent du chef,
 « croyant que deux personnes en même degré, comme sont deux freres, faisoient aussi
 « deux degrés; de sorte que s'imaginant ne se marier qu'au sixième degré, ils se marioient
 « en effet au troisième. Ils prenoient au contraire pour empêchement ce qui ne l'étoit
 « point; car ils ne permettoient pas à deux freres d'épouser les deux sœurs, ni à un pere
 « & à un fils d'épouser la mere & la fille.

« Ils ont en usage une certaine onction pour les malades, laquelle ils appellent lampe,
 « parce qu'en effet ils se servent pour cela de l'huile de la lampe en cette manière. Ils
 « font un petit gâteau un peu plus grand qu'une Hostie, ou ils dressent sept méches en-
 « tortillées à de petites pailles, & ils mettent tout cela dans un bassin avec l'huile; puis
 « récitant un Evangile & une Epître de St. Paul avec quelques prières, ils allument tou-
 « tes ces méches. Après cela ils oignent de cette huile au front, à la poitrine & aux
 « bras tous ceux qui se trouvent préens & celui qui est malade, en disant à chaque onc-
 « tion: Que Dieu par cette onction te pardonne tes péchés; qu'il affermissé & fortifié
 « tes membres, comme il a affermi & fortifié ceux du paralytique. On laisse ensuite
 « brûler la lampe, tant qu'il y a de l'huile; & comme cette huile n'a été benite que par
 « un simple Prêtre, cela a fait croire à plusieurs personnes, que cette cérémonie n'est pas
 « le Sacrement de l'Extrême-Onction, puisqu'on le donne à des personnes qui ne sont

pas fort malades. Mais ceux qui savent la Théologie Orientale n'auront pas de peine à être persuadés, que ces Peuples n'avoient point d'autre Sacrement d'Extrême-Onction que celui-là, avant que les Latins les eussent réformés : aussi le mot d'Extrêmes-Onction ne se trouve-t-il en usage que parmi les Latins, parce qu'ils n'ignoient les maladies que quand ils sont à l'extrémité, ce qui n'est point observé par les Chrétiens du Levant.

« Avant de fuir ce discours touchant les Maronites, j'ajouterai en abrégé ce que le (a) P. Besson Jésuite en dit dans son Livre intitulé, *la Syrie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent une partie du Mont Liban appelé Quesroan. Ce Jésuite croit que les Maronites tiennent leur origine de St. Maron Abbé Syrien, & non de l'Hérétique Maron, & en rapporte plusieurs preuves qu'il rapporte, il dit que les Maronites ont accoutumé, après que le Clergé & le Peuple ont élu un Patriarche, d'avoir recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais il devoit prendre garde, qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela, que depuis leur grande liaison avec l'Eglise Romaine. Il ajoute de plus, que Jean de Damas ne pouvoit pas ignorer l'Hérésie des Maronites, s'ils eussent été en effet Hérétiques, parce qu'il leur étoit voisin : & cependant dans le dénombrement qu'il fait des Hérésies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'étoit pas nécessaire, puisqu'ils sont compris dans l'Hérésie des Monothélites.

« Ce même Auteur touche en peu de mots ce que le Jésuite Dandini & quelques autres de cette Société ont fait parmi les Maronites, & c'est ce que nous avons rapporté plus au long avec les réflexions nécessaires. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce Missionnaire Jésuite me paroît encore plus crédule que les autres, lorsqu'il parle de la créance des Maronites. C'est pourquoi je ne croi pas qu'on doive ajouter foi à un miracle qu'il rapporte, comme une preuve évidente de la croyance orthodoxe des Maronites. Il affirme qu'à trois milles de Canubin, auprès d'un Village nommé Eden, il y a une Eglise Métropolitaine sous le nom de St. Sergius, & qu'au-dessus de cette Eglise l'on découvre une Chapelle dédiée à St. Abdou & à St. Seman, où il y a une fontaine d'eau vive, qui coule sous l'Autel pendant la Messe, le jour qu'on célèbre la fête de ces deux Saints. Il dit de plus, que quelque cette fête soit mobile, étant attachée au premier Dimanche du mois de Mai, il n'y a pourtant jamais de changement dans le cours de cette fontaine, qui est toujours réglé au premier Dimanche de Mai, même depuis que le Calendrier a été réformé par Grégoire XIII. Mais je ne doute point qu'on n'ait fait cette histoire à plaisir, & peut-être pour autoriser la réformation du Calendrier par Grégoire XIII. laquelle ces Peuples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore que ce miracle est supposé, c'est que l'Auteur assure que cette fontaine qui coule pendant la Messe, jette de l'eau avec plus grande abondance, lorsque le Prêtre eleve l'Hostie, sans prendre garde que l'élévation de l'Hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la manière qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le P. Besson rapporte ce miracle, comme une preuve évidente pour autoriser contre les autres Nations du Levant la dévotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, & en même tems pour établir la réformation du Calendrier.

« On lit aussi dans cette Relation, que l'humeur des Maronites est fort douce, & qu'ils donnent au moins de bonnes paroles, en promettant de faire ce qu'on desire d'eux, qu'ils disent souvent que Dieu est bienfaisant, & qu'il fera réussir la chose qu'on leur propose ; (b) qu'ils ont toujours à la bouche le nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. Mais si ces Peuples sont d'un naturel bon & facile, ajoute le même Auteur, ils sont aussi très-inconstans. Quand ils ont entendu une bonne prédication, vous les voyez entièrement résolus de se convertir, & de faire une confession exacte de leurs péchés : mais quand il en faut venir aux effets, ils paroissent insensibles. Leurs femmes sont, à la vérité, très-modestes : mais plus elles sont de qualité, moins elles vont à l'Eglise, de sorte que pour louer la qualité d'une Dame, on dit d'elle, qu'elle n'entre pas à la Messe que le jour de Pâques, & encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lorsqu'une fille est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la Messe, & elle va cependant aux bains & aux nêces. Il semble qu'elles soient bannies des Eglises, comme les femmes Mahométannes sont bannies des Mosquées. Il y a parmi les Maronites un Monastère de Religieuses, qui sont de l'Ordre de St. Antoine ; & ce

(a) P. Besson en *la Syrie Sainte*

(b) Cet usage est général chez les Orientaux, surtout parmi les Malondans.

270 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« Monastère est en grande réputation de sainteté. Leur bâtiment ne consiste presque
 « qu'en une Eglise, où ces filles sont logées, comme des pigeons dans leurs nids, en de
 « petits recoins pratiqués entre l'élevation de la voure & la terrasse. Ces cellules sont si
 « basses, qu'elles ne peuvent s'y tenir debout, & à peine y a-t-il place pour y tenir leur
 « corps. Tout leur emploi consiste à chanter l'Office, à méditer, à prier & à travailler.
 « Leurs prières commencent vers les deux heures du matin; & elles travaillent dès le
 « point du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins & les terres de leur Monastère.
 « Enfin le P. *Besson* assure dans la seconde partie de son Livre, où il fait voir la grande
 « anticipation qui se trouve entre les Syriens & les Franques, que dans la Syrie on ne dit
 « d'ordinaire qu'une Messe chaque jour, & même les Dimanches; qu'il y a peu d'autels,
 « & encore moins de Célébrans; que tous, excepté les Maronites, consacrent avec
 « du pain levé; que les Prêtres qui ne célèbrent point, ne laissent pas d'assister à la
 « Messe, & d'y tenir leur rang, mais avec un habit commun, à la réserve de ceux
 « qui servent de Diacones ou de Soudiacones; qu'enfin chacun communie sous les deux
 « espèces, hormis les Maronites, qui communient sans célébrer la Liturgie, & reçoivent
 « une particule trempée dans le sang de Notre Seigneur.

Supplément à ce qui a été dit touchant les Maronites.

« Quoique ce qui a été rapporté ci-dessus touchant les Maronites paroisse appuyé sur
 « de bonnes raisons, un sçavant Maronite qui professe la Langue Arabe dans le Collège
 « de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour montrer que sa Nation n'étoit
 « jamais tombée dans l'Hérésie dont on l'accuse, & que Maron a été véritablement orthodoxe
 « & saint, & non pas un Hérétique. *Gabriel Sionita*, & après lui *Abraham Echellenfis*,
 « ont aussi eu dessein de faire une Apologie pour ceux de leur Nation &
 « pour leur prétendu St. Maron; mais ces Apologies n'ont point paru. *Fausse Nairon*,
 « parent d'Abraham & son Successeur, a entrepris depuis peu de faire cette Apologie dans
 « une (a) Dissertation imprimée à Rome, où, selon le sentiment commun des Maronites,
 « il prouve par les témoignages de Theodoret, de St. Jean Chrysostome, & par
 « quelques autres Auteurs, que Maron, dont les Maronites tirent leur nom, est le même
 « que qui vivoit vers l'an 400. dont il est parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoute,
 « que les Disciples de cet Abbé Maron se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâti-
 « rent plusieurs Monastères, entr'autres un fort célèbre sous le nom de Maron près du
 « fleuve Oronte. Le même Auteur prétend de plus, que tous ceux d'entre les Syriens
 « qui n'étoient point infectés d'Hérésie, se réfugièrent chez les Disciples de l'Abbé Ma-
 « ron, que les Hérétiques de ce tems-là nommerent pour cette raison Maronites. Il
 « seroit à souhaiter que *Nairon* eût apporté des preuves de cette opinion moins éloignées
 « de ces tems-là; & je ne croi pas qu'on doive s'en rapporter entièrement à l'autorité
 « de Thomas Archevêque de Kfarab, qui vivoit, à ce qu'on prétend, vers l'onzième
 « siècle, quoique cet Auteur fût de la Secte des Monothélites. Car si on examine avec
 « soin ces Auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits historiques; ils rapportent
 « le plus souvent pour des choses anciennes, ce qui se passoit de leur tems, &
 « qu'ils ont même puisées dans les livres des Maronites depuis leur réconciliation avec
 « Rome.

« Ce qui a plus d'apparence de vérité dans l'Apologie de *Nairon* pour ceux de sa Na-
 « tion, est ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de Tyr, qui est un Au-
 « teur assez exact, qui a parlé de l'Hérésie des Maronites comme témoin oculaire. Il
 « assure que Guillaume a pris la meilleure partie de son Histoire des Annales de Saïd
 « Ebn Batrik, autrement Eutychieus d'Alexandrie; & que comme Eutychieus est peu exact
 « en quantité de faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'étonner que Guillaume de Tyr
 « soit tombé dans les mêmes défauts. Eutychieus, dit *Nairon*, assure que Maron Mono-
 « thélite vivoit sous l'Empereur Maurice; & cependant le Monothélisme n'étoit point
 « encore connu dans ce tems-là. Mais si l'on rejettoit l'autorité des Historiens Arabes,
 « à cause de leur peu d'exactitude dans la Chronologie, il n'y en auroit pas un qu'on ne
 « dût rejeter entièrement. On ne se sert pas tant dans le fait dont il s'agit, de l'au-
 « torité de Guillaume de Tyr sur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychieus, que de

(a) *Dissert. de origine, nom. ac Relig. Maron. auctore Fausso Nairone. edit. Roma, ann. 1679.*

confite presque
dans nids, en de
cellules font si
our y tenir leur
& à travailler.
travaillent dès le
Monastère.
voir la grande
yrie on ne die
a peu d'aucels,
onfaient avec
s d'assister à la
sérve de ceux
sous les deux
rgie, & reçoï-

nites.

oïsse appuïé fut
dans le Collège
Nation n'étoit
italement or-
s lui *Abraham*
eur Nation &
Fausse Nairon,
Apologie dans
un des Maro-
stome, & par
om, est le mè-
ees. Il ajoute,
, où ils bâti-
aron prêt du
ere les Syriens
e l'Abbé Ma-
Maronites. Il
oins éloignées
nt à l'autorité
ers l'onzième
examine avec
ils rapportent
ur tems, &
cillation avec

eux de sa Na-
ni est un Au-
oculaire. Il
ales de Saïd
est peu exact
aume de Tyr
aron Mono-
n'étoit point
riens Arabes,
un qu'on ne
agir, de l'au-
lius, que de

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 271

« son témoignage propre, parlant d'une chose qui est arrivée de son tems sous Aymeric
« Patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronites de ce pais-là de leurs
« erreurs prétendus.

« Il n'y a pas de vraisemblance à ce que Nairon produit d'une Histoire Arabe, & qui
« avoit déjà été rapportée par (a) Quaresmîus, sçavoir que Maron étoit venu d'Antio-
« che à Rome avec un Légat ou Envoïé du Pape Honorius, qui créa le même Maron
« Patriarche d'Antioche, à cause de sa foi orthodoxe. Je passe sous silence quelques au-
« tres actes de cette nature, qui ne se trouvent que dans les livres Arabes, & qui ont
« été composés après la réunion des Maronites avec l'Eglise Romaine. Pour peu qu'on
« sçache l'Histoire Ecclésiastique, il sera aisé de juger que ces Histoires n'ont aucun fon-
« dement dans l'Antiquité, & que les Maronites & les autres Peuples du Levant, qui ne
« sont point sçavans dans la Critique de l'Histoire, ont rapporté à des tems anciens ce
« qui n'est en usage parmi eux que depuis quelques siècles seulement. C'est aussi sur ce
« principe, qu'on ne croira pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (b) Com-
« mentaire sur la Liturgie de St. Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribue, con-
« tenant des faits qui sont postérieurs de plusieurs siècles au tems où il les fixe. Au reste,
« les Maronites qui prétendent avoir toujours conservé la pureté de leur Foi, rejettent
« les erreurs qui se trouvent dans les ouvrages qui sont véritablement de leurs Auteurs,
« sur les Hérétiques leurs voisins, qui ont semé ces erreurs parmi eux, & qui ont même
« attiré à leur Secte quelques-uns d'entre les Maronites : ainsi quoique les Maronites
« prétendent avoir toujours conservé la véritable Foi, ils ne peuvent nier qu'il n'y ait
« eu une partie de ceux de leur Nation qui ait eu les mêmes sentimens que les Jacobini-
« tes. (c) Pierre Patriarche des Maronites, dans une lettre qu'il a écrite au Cardinal
« Caraffe, témoigne que les erreurs qui se rencontrent dans leurs Livres, doivent être
« imputées à leurs voisins : mais le (d) Patriarche d'aujourd'hui écrivant à Nairon, as-
« sure qu'ils ont conservé plusieurs Livres exemts de toutes ces erreurs ; & ce même Pa-
« triarche nous fait espérer un volume des Liturgies Orientales, qu'il prétend concilier
« avec la Messe des Latins. Il ne se peut faire que cet ouvrage ne soit d'une grande
« utilité, & qu'il ne nous explique plusieurs faits qui regardent cette matière, & qui
« sont encore dans l'obscurité.

Avant que de passer plus avant, il est nécessaire d'ajouter ici les principaux articles
de la croïance des anciens Maronites, & certaines opinions qu'on leur a attribuées avant
leur réunion aux Latins. Outre le dogme sur la procession du St. Esprit, qui leur étoit
commun avec les Grecs, & l'erreur des Monothélites, dont on les a accusés, on leur
(e) attribue d'avoir cru que toute la Trinité s'étoit incarnée ; qu'il n'y a point de péché
originel, ni de (f) Purgatoire ; que les ames au sortir du corps ne vont ni au Ciel ni
aux Enfers, mais qu'elles attendent le dernier jugement dans un lieu, où elles sont en-
tièrement insensibles ; que toutes les ames ont été créées dès le commencement du mon-
de ; qu'il est permis de nier extérieurement la croïance, pourvu qu'elle reste dans le
cœur. Ils croient aussi, dit-on, qu'un mari peut répudier sa femme pour crime d'adul-
tère, ou pour quelqu'autre cause, & en prendre une autre ; que l'on doit rebaptiser les
Hérétiques qui abjurent leurs erreurs ; qu'un enfant ne peut être baptisé qu'après les jours
de purification de la mere ; que les femmes doivent être exclues de l'assemblée des fi-
dèles, & privées de l'Eucharistie dans le tems de la maladie périodique de leur Sexe.
Outre cela ils étoient de la Communion avec du pain sans levain ; ils ne la donnoient
à personne qui fût en danger de mort ; ils ne mangeoient d'aucune chose étouffée dans le
sang, & ordonnoient les enfans Soudiacres dès l'âge de cinq ou six ans. On ne répétera pas
quelques usages & quelques points de doctrine dont on a parlé, & on en omet aussi
quelqu'autres, qui sont de peu d'importance. On remarquera seulement quelques céré-
monies, qui sont particulières aux Maronites d'aujourd'hui, & quelques coutumes qui
paroissent dignes de l'attention du Lecteur.

Ces Maronites conservent (g) une espèce de vénération pour leurs cédres, & les visi-
tent avec beaucoup de dévotion, sur tout le jour de la Transfiguration. Alors on dit
solemnellement la Messe au pied d'un gros cèdre, sur un autel de campagne, fait de pier-
res posées simplement les unes sur les autres. On sçait que les cédres sont dans une petite

(a) Quaresm. in dilucid. Terra Sancta.

(b) Joan. Mau. Comm. in Liturg. S. Jacobi.

(c) Petr. in Epist. Arab. ad Card. Caraff. an. 1475.

(d) Sceph. Petr. in Epist. ad Fausst Nair. ann. 1674.

(e) Voyage de Dandini, &c. Brevevod Chap. 25.

(f) M. Simon prouve la fausseté de cette imputation dans ses Remarq. sur Dandini.

(g) Voyage de Syrie par Larroque. Voyage au Mont Liban par Dandini.

plaine que forment le Mont Liban & l'Anti-Liban , & qu'il n'y en a guères plus de vingt aujourd'hui , de ces gros dont autrefois Salomon se servit pour bâtir le Temple de Jérusalem & pour son Palais , quoiqu'il y en ait plusieurs plus petits placés parmi les gros. Les Chrétiens Maronites qui habitent dans ces deux montagnes & dans les vallées qu'elles forment , ont une extrême vénération pour ces arbres , si célèbres dans les Livres Saints ; & ils ne sont pas les seuls , puisque les Sarrasins & les Arabes ne les respectent pas moins. Les Mahométans mêmes , parmi lesquels la mémoire de Salomon est dans une grande vénération , regardent ces cèdres comme des arbres sacrés ; ainsi toutes ces Nations , quoique différentes par leur Religion , s'accordent toutes dans le respect unanime qu'elles ont pour ces arbres antiques , & font du lieu où ils sont chacune de leur côté le terme de leurs pèlerinages. Il est défendu au reste , sur de grièves peines , à qui que ce soit de couper une partie considérable de ces arbres ; & ce n'est que par une faveur spéciale que le Patriarche des Maronites accorde aux Pèlerins d'emporter , pour faire des chapelets , ce que le vent ou la vieillesse laisse tomber. Après cette petite digression nous revenons aux Maronites qui portent si loin le respect qu'ils ont pour leurs Prêtres , qu'ils ne les rencontrent jamais sans leur demander la bénédiction : même ils n'entreprennent rien sans l'avoir auparavant demandée & obtenue d'un Prêtre. A table , le même respect qu'ils ont pour les Prêtres ne leur permet plus de boire ni de manger , après que le Prêtre a fait la clôture du repas par le signe de la Croix & par certaines prières qu'il récite.

Le Nonce *Dandini* rapporte que les Prêtres Maronites « ne disent (a) tous les jours qu'une Messe pour chaque lieu , & que parmi eux quelques-uns la disent pieds nus ; que les jours de jeûne ils attendent jusqu'après midi , pour la dire , & dans le Carême jusqu'à deux ou trois heures avant le coucher du Soleil. La plupart , continue-t'il , tiennent leurs doigts étendus après la consécration , comme auparavant , & touchent indifféremment toutes sortes de choses ».

A l'Eglise les femmes ne se rangent point parmi les hommes. Ceux-ci se plaçant au haut de l'Eglise , les femmes au bas près de la porte , afin de sortir les premières après l'Office , & n'être vues de personne. Le P. *Besson* (b) ajoute encore à tout ce que nous venons de dire , « que non seulement les hommes ne vont pas dans l'endroit où sont les femmes , mais qu'ils ont même différens Curés ». Cependant le Millionnaire *Dandini* dit , que les femmes entrent dans les Monastères , s'y promènent , y mangent , y couchent.

On a vu que les Maronites ne publient pas le mariage par des bans comme en Europe , & qu'ils n'ont point recours à leur propre Curé pour se marier , prenant indifféremment le premier Prêtre qu'ils trouvent. Enfin ils n'enregistrent ni les noms des mariés & des témoins , ni le tems & le lieu du mariage ; ce qui autorise divers abus parmi eux.

L'Extrême-Onction est aussi fort négligée , & les mourans le sont bien autant , puisqu'après leur avoir porté la Croix & l'encens , on les laisse expirer sans autre façon. Ils pleurent les morts avec des cris & des hurlemens accompagnés de beaucoup d'agitation ; ce qui , comme on l'a déjà dit , peut fort bien prouver que l'on sçait observer les usages de son pays. Par bienfaisance on n'apporte rien pendant quelque tems dans la maison du défunt : les parens & les amis y apportent à manger & à boire , y mangent avec les affligés , & les consolent.

C H A P I T R E X.

Des Nasserics , des Kelbites , des Chrétiens de St. Jean , &c.

IL ne faut pas confondre les *Nasserics* avec certains *Nazaricns* , (*Nassairions* chez les Mahométans) qui forment une Secte parmi les Sectateurs d'*Ali*. Les *Nazaricns* Musulmans soutiennent , que la Divinité peut s'unir corporellement avec les hommes. Fondés sur cette opinion puisée du Christianisme , ils croient que la Divinité s'est unie intiment

(a) Sur l'usage de se célébrer qu'une Messe , voyez les Remarques de M. *Simon* sur le Voyage de *Dandini*. (b) *Syrie Sainte* , prem. Pars.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 273

ment à plusieurs prétendus Saints ou Prophètes du Mahométisme, & principalement avec *Ali*, &c. Les *Nasseries* dont on parle ici ne sont à proprement parler, ni Mahométans ni Chrétiens. Voici ce qu'on trouve de plus détaillé sur leur article.

"(a) Le *Kelbié* est le nom d'un pays habité par ces *Nasseries*, nom qui signifie en Italien "*Christianaccio*, c'est-à-dire, mauvais Chrétien". (Il vaudroit mieux dire, que *Nasserie* est un nom corrompu de *Nazarion* ou *Nazarien*, que les Mahométans donnent par mépris aux Chrétiens.) "Le pays qu'ils habitent a deux journées d'étendue en longueur & en largeur. Il s'étend le long de la mer, depuis *Tortoze* jusqu'au delà de *Laodicée*. Ces *Nasseries* sont un peu (b) larrons: mais d'ailleurs ils sont fort chastes, quoique les femmes y aient le visage découvert, ce qui n'est point en usage dans tout le reste de l'Orient. "Si un Etranger demande le chemin, quelquefois une jeune fille ira avec lui durant une lieue ou davantage, pour le lui enseigner; ce qui néanmoins est très-dangereux, parce que si l'Etranger vient à jeter une œillade, qui donne quelque soupçon à la fille, elle le tuera, si elle peut, ou du moins criant à l'aide le fera assassiner. La même chose se arrive dans les maisons des particuliers, lorsque les femmes sont à table.

"(c) Ils haïssent les Mahométans & l'Alcoran, quoique, pour se garantir de l'oppression des Mahométans, ils se disent Turcs. Personne ne sçait le secret de leur Religion, d'autant qu'il est défendu au Peuple & nommément aux femmes de l'apprendre. Il n'y a que les (d) Sautons qui aient ce pouvoir, & ceux qui ont charge de faire les prières, d'apprendre la créance, &c.

"Ils ont un Evangile, qu'un vieillard leur lit, & croient, à ce qu'on dit, à la Sainte Trinité. Ils observent la Pâque & quelques autres fêtes des Chrétiens, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie. Ils appellent le jour de l'An *Isrenes*, mot sans doute corrompu de celui d'*isrenes*. Ils ont aussi de la dévotion pour *Sainte Barbe*. Leurs assemblées sont fort secrètes; ils disent des Oraisons sur du pain & du vin, qu'on distribue à toute l'assemblée. Ils n'ont ni jeûne ni abstinence, sinon qu'ils ne mangent jamais de la femelle d'aucun animal. On remarque qu'ils jurent par Saint Matthieu & par Saint Simon, quoiqu'ils ne les connoissent pas. On voit parmi eux une Eglise semblable aux nôtres.

"Cette Nation presque inconnue, quoique logée dans le cœur de la Syrie, semble tenir du (e) Mahométan, de l'ancien Persan & du Chrétien. Elle ne mange point de porc avec le premier; quelques-uns disent qu'elle (f) adore le soleil avec le second; elle (g) boit du vin & se moque de l'abstinence du Turc avec le troisième; & ce qui est considérable (h) elle prie pour la venue des Chrétiens.

"Leur langage est Arabe. Ils portent sur eux des billets talismaniques pour se conserver la santé, & cette superstition leur est commune avec les autres Orientaux.

Il y a apparence que les *Kelbins* ou *Kelbites* ne diffèrent pas des *Nasseries*, & qu'on leur a donné ce nom de *Kelbins*, qui signifie chiens, par dérision, & par mépris. Mais on trouve aussi (i) que ce nom leur a été donné, à cause du culte qu'ils rendent à un chien noir. Remarque pourtant qu'il est parlé dans l'Antiquité de certains *Calbiens* (*Calbij*) habitans du Mont Liban, comme nous l'apprend *Thomas Hyde*, dans son sçavant Traité de la Religion des anciens Perses. Les *Amediens*, dont quelques autres Relations ont parlé comme d'une espèce de Barbares sans police & presque sans Religion, qui habitent dans les forêts & dans les cavernes du Mont Liban, professent aussi un mélange de Mahométisme & de Christianisme; & quoiqu'ils se donnent plutôt pour Musulmans que pour Chrétiens, ils sont généralement ennemis jurés des premiers. Ces *Amediens* que *Hyde* nomme *Homicidiens*, pourroient bien être les mêmes que les *Nasseries*; & il y a lieu de douter que les *Druzes*, dont on va parler, soient fort différens des uns & des autres.

On croit que ces (k) *Druzes*, dit le P. *Besson* qu'on vient de citer au sujet des *Nasseries*.

(a) Syrie Sainte, ubi sup. prem. Partie Chap. 3.

(b) A propos de ce penchant, on remarquera ici une coutume que le P. *Besson* attribue aux Syriens, c'est de châtier le voleur & celui qui a été volé. Par ce moyen, disent ils, on rend les gens plus avisés. Mais le Missionnaire remarque fort bien, que la crainte du châtement empêche les gens de se plaindre, & par conséquent que les vols n'en font que plus fréquens.

(c) Ibid. Ch. 2.

(d) Il veut dire sans doute les Prêtres.

(e) Et du Juif.

(f) Ce qui est faux, suivant *Hyde*.

Tome III.

(g) Le détail qu'on vient de donner prouve beaucoup mieux leur conformité avec le Christianisme.

(h) Cependant ce Missionnaire dit au même endroit, qu'ils se donnent pour Turcs à ceux qui leur demandent compte de leur Religion.

(i) Voy. *Hyde*, append. ad *Relig. Veter. Pers.*

(k) *Druzes*. D'i *ehabal* dit aussi qu'ils prétendent être issus des François qui suivirent *Godefroi de Bouillon*. Leur Emir *Fakhreddin* qui vivoit dans le dix-septième Siècle, se disoit parent de la Maison de Lorraine. Voy. *Biblioth. Orient.*

ries, font venus de la ville de Dreux, ancien siège des Druides, & il trouve qu'il leur reste encore beaucoup de cette humeur François & guerrière, qui rendit nos Ancêtres redoutables aux Infidèles. Ces réchaps des Croisés se retranchèrent dans le Liban & l'Antiliban, où ils maintinrent long-tems leur liberté & leur Religion, jusqu'à ce qu'un faux Apôtre leur prêcha une nouvelle loi, & leur laissa un livre intitulé de la *Sapience*, & appelé *Achmé*. Voilà les termes de *P. Besson*: ce Missionnaire n'avoit peut-être jamais sçu, que le nom des *Druses* se trouve presque de même dans (a) *Hérodote*. Les Mahométans appellent souvent ces *Druses* du *Mont Liban Molbedites*, mot Arabe qui signifie *impies*, ou, selon l'explication qu'en donne d'*Herbelot*, qui a renoncé au *Musulmanisme* pour embrasser une autre Secte. Cependant ce nom de *Molbedites* (*Molbedonn*) a désigné particulièrement une Secte d'Ismaéliens, qui autrefois s'étoit rendu fort redoutable en Asie, sur tout en Perse, en Assyrie & aux environs, où elle a eu long-tems des Princes connus sous le nom de Rois des Assassins. Dans nos anciens Historiens, ce Prince des Assassins porte le nom de Vieillard de la Montagne, faute qu'ils ont faite pour n'avoir pas sçu que Gebal, qui signifie une Montagne, est le nom (b) que les Arabes donnent à une province de Perse. Les *Ismaélites Assassins* ont été aussi nommés *Batheniens*. On lit dans d'*Herbelot*, que *bathen* signifie la science intérieure des mystiques & leur Illumination. Or comme l'obéissance aveugle de ces *Assassins* étoit fondée sur une espèce d'Illumination ou plutôt de fanatisme, dont la source étoit la récompense du Paradis & d'une vie bienheureuse à ceux qui se devoient à la mort, & s'en alloient assassiner de côté & d'autre au premier ordre de leur Souverain, il y a lieu de croire qu'à cause de cela on les a nommés *Batheniens*, comme aujourd'hui nous appellons Illuminés plusieurs sortes de Fanatiques. On sçait que le Chef qui les gouvernoit du tems des Croisades, envoia en France quelques-uns de ses satellites pour assassiner St. Louis; qu'ils furent découverts, & que ce Prince les renvoia sans leur faire subir le juste châtement qu'ils méritoient. Remarquons en passant que quelques Sçavans regardent comme une fable tout ce qu'on a dit & où dire de ce *Vieillard de la Montagne*, Prince des Assassins, qu'un de nos Orateurs, dans le Panégyrique de St. Louis, appelle avec emphase le Tyran de Phénicie.

Purchas & quelques autres Auteurs parlent fort mal de ces *Druses*, parmi lesquels les plus grands crimes, & en particulier l'inceste ne sont que trop communs, ajoutant que dans leurs Fêtes solennelles ils se mêlent indifféremment, les peres avec leurs filles, les freres avec leurs sœurs. Ils croient que les ames des gens de bien passent dans le corps des enfans qui viennent au monde, mais que l'ame d'un méchant homme entre dans le corps d'un chien. Ce que nous allons rapporter des mœurs & de la Religion de ces *Druses* est un peu moins odieux. Quoiqu'ils se disent Chrétiens, ils ne sont point baptisés: au contraire plusieurs d'entr'eux sont circoncis. Cependant ils ont quelque connoissance de Jesus-Christ, & croient même les peines & les récompenses d'une autre vie. Le *P. Besson* (c) réduit leur croyance à sept préceptes. 1. Etre Chrétien avec les Chrétiens, Juif avec les Juifs, Turc avec les Turcs. 2. (d) Ne point prier Dieu, parce qu'il connoit nos besoins. 3. Honorer les quatre Evangélistes & lire leurs Evangiles. Cependant ils n'ont ni cérémonies, ni assemblées religieuses. Deux Eglises ou Mosquées, qu'on voit chez eux du tems du *P. Besson*, ne servoient à aucun exercice de Religion. 4. Honorer Notre Seigneur & la Sainte Vierge, faire attention à la Loi de Mahomet. 5. Se confesser; les hommes aux hommes, les femmes aux femmes. 6. Recevoir la Communion, qui consiste en un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Le septième précepte regarde les Religieux. Le Missionnaire dit de ces Religieux, qu'ils jeûnent avec rigueur & vivent dans les déserts, qu'ils quittent pourtant pour aller prêcher leur *Achmé*. Ces *Druses* haïssent si fort l'usure, qu'ils lavent l'argent qu'on leur compte, afin d'effacer par ce moien l'impureté qu'il peut avoir contractée en passant par les mains des usuriers.

Quoiqu'il en soit, ce Peuple habite dans les charmantes vallées que forment le Liban & l'Antiliban, & a sçu non seulement se conserver libre parmi les Sarrasins & les Mahométans, mais encore devenir le Protecteur des Matonites qui habitent dans les mêmes vallées.

Nous plaçons ici les *Curdes*, autrement Turcomans, après les *Druses*. Ces *Curdes*

(a) *Drusai*. Herod. L. I.

(b) Voir dans les *Orig. de la Langue Franç.* par M. Nage une Lettre de *le Moine*, qui place ces Assassins au pied du Liban.

(c) *Uls sup.* prem. Partie Chap. 4.

(d) Pour toute prière ils se servent de ces expressions, *Dieu est grand, Dieu sur tous*, &c.

font en partie errans & vagabous ; & peut-être aura-t-on raison de dire , que leur Religion est aussi incertaine que leur demeure. On trouve parmi les *Curdes Jafidies* des traces de Manichéisme ; car ils admettent , dit-on , deux principes ; appellent le Diable leur *Dolléur* , ou leur (a) Chef , & n'adorent point Dieu dont ils reconnoissent pourtant l'existence. Voilà du moins ce que leur imputent les Chrétiens & les Mahométans , qui sont également leurs ennemis. (b) On confond aussi ces *Jafidies* avec les *Kelbins* , & l'on ajoute qu'ils ont beaucoup de vénération pour le noir qui est la couleur du Diable. On rapporte que les Chrétiens se divertissent souvent à faire des cercles avec de la terre autour de ces *Jafidies* , qui n'osent franchir la circonférence tant que le cercle reste entier ; & pendant que le pauvre *Jafidie* reste ainsi emprisonné , ils lui crient , (c) *mandit soit le Diable*.

On confond généralement les *Chrétiens de Saint Jean* avec les *Sabéens*. On ne s'étendra point ici sur la Religion de ces derniers. Pour les autres , on les appelle *Chrétiens de St. Jean* à cause de leur Baptême , & de la vénération particulière qu'ils ont pour St. Jean Baptiste. De la *Falle* s'imagine que ces Chrétiens pourroient bien être des restes de ces anciens Juifs , qui reçurent le Baptême de St. Jean Baptiste. Il semble que la Religion de ces Chrétiens est un mélange corrompu des trois Religions , Juive , Chrétienne & Mahométane. *Tavernier* est celui des *Voyageurs* qui s'est le plus étendu sur ces Chrétiens , qui sont , dit-il , en grand nombre à *Balsara* ou *Basora* , & dans le voisinage. Nous donnerons donc ici en abrégé la Relation qu'il en fait , & nous y joindrons ce que d'autres *Voyageurs* en ont dit de plus remarquable.

« (d) Les Chrétiens de St. Jean habitoient anciennement le long du Jourdain. Quelques tems après la mort de Mahomet , les persecutions des Califes ses successeurs les obligèrent de se retirer dans la Mésopotamie & la Chaldée. Ils y furent soumis au Patriarche de Babylone ; mais ils se séparèrent de lui à la fin du quinzième siècle , ou au commencement du seizième. (e) Ils n'habitent ni ville , ni village qui n'ait tout auprès une rivière ; & leurs Evêques assurent que ces Chrétiens sont en tous ces lieux près de vingt-cinq mille maisons ». D'autres *Voyageurs* en comptent beaucoup moins , & disent qu'ils sont fort pauvres. Selon *Chardin* , « cette Secte est si fort diminuée , que l'on ne trouve presque personne , par qui l'on puisse en bien apprendre la créance & les opinions. Ceux qui en font profession aujourd'hui sont de pauvres gens , ouvriers , laboureurs , &c. » Leur croyance est remplie de fables , & d'erreurs grossières tirées d'un livre auquel ils donnent le nom de *Divan*. Les Persans & les Arabes les nomment *Sabi* ». (On montrera dans la suite , (f) que les *Sabéens* sont fort différens de ces *Chrétiens de St. Jean*.) « Pour eux , ils se donnent le nom de *Mendai-Jahia* c'est-à-dire , Disciples de St. Jean , & assurent qu'ils ont reçu de lui leur foi , leurs livres & leurs coutumes. Tous les ans , ils célèbrent une fête qui dure cinq jours. Alors ils vont en troupes se présenter à leurs Evêques pour recevoir , ou plutôt pour réitérer ce Baptême de St. Jean. Ils ne baptisent que dans les rivières , & seulement le Dimanche ; c'est de ce jour que dépend toute la validité du Baptême , quand même l'enfant seroit en danger de mort. Avant le Baptême on porte l'enfant à l'Eglise , où un Evêque lit quelques prières sur la tête de cet enfant. De là on le porte à la rivière , où les hommes & les femmes qui l'accompagnent entrent dans l'eau jusqu'aux genoux avec l'Evêque. La formule du Baptême consiste dans ces paroles. (g) *Au nom du Seigneur , le premier & l'ancien du monde , le tout-puissant qui connoissoit toutes nos actions avant le commencement de la lumière , &c.* Ensuite il jette jusqu'à trois fois de l'eau sur l'enfant ; & après cette troisième aspersion , pendant que cet Evêque (ou un autre Prêtre) recommence à lire , le parrain (celui qui tient l'enfant) le plonge dans l'eau. (Telle est la cérémonie de ce Baptême , qui , comme l'on voit , se fait au nom de Dieu seul , parce qu'ils ne connoissent Jésus-Christ ni pour Dieu ni pour Fils de Dieu , (h) & qu'ils le regardent même comme fort inférieur à St. Jean Baptiste. On assure pourtant qu'ils l'appellent (i) *l'Esprit de Dieu* , comme les Mahométans. Ils reconnoissent même , selon les termes de *Tavernier* ,) que Jésus-Christ s'est fait homme , pour nous délivrer de la coulpe encourue par le péché , mais qu'il a été conçu dans le sein de la Sainte Vierge par le

(a) *Schech*.(b) *Vide*, *Hude*, in append. ad Relig. Persar.(c) *Naalat Sotam*. *Voi Hude*, ubi sup.(d) *Voyages* L. II.(e) *Tavernier* nomme ici les Villes , où les Chrétiens de St. Jean s'établissent.(f) *Chardin* a sçu les distinguer. *Voi*, ce qu'il rapporte de la Doctrine des *Sabéens* Idolâtres Tome VI. de ses *Voyages*, Edition in 11.(g) *Thorenat*, *Voyages* Liv. III. Ch. XI.(h) *Thorenat*, ubi sup.(i) *Chardin*, Tome VI. Edit. in 11.

• moiën de l'eau d'une certaine fontaine, dont elle but ; qu'ensuite les Juifs voulurent le
 • crucifier, mais qu'il disparut, & ne leur laissa qu'un fantôme qu'ils crucifièrent pour
 • lui. (En un mot tout ce qu'ils disent de Jésus-Christ & de sa Mission est un tissu
 • d'extravagances & d'absurdités contenues dans leur *Divan*. Ils ne connoissent pas mieux
 • la troisième personne de la Trinité.)

• Ce *Divan* est, dit-on, le seul livre qui leur reste : ils ont perdu leurs livres sacrés,
 • qui étoient en Syriaque. Celui-ci renferme leur Doctrine & les Mystères de leur Reli-
 • gion. Dieu (a) y est-il dit, est corporel ; il eut un fils nommé *Gabriel*. Les Anges &
 • les DémonS sont aussi corporels, mâles & femelles. Ils (b) se marient & engendrent.
 • Dieu créa le monde par le ministère de *Gabriel*, & fut aidé dans cet ouvrage (c) par
 • cinquante mille DémonS, & il flotte sur l'eau comme un balon. Les Sphères célestes
 • sont entourées d'eau ; le soleil & la lune voguent tout autour, chacun dans un grand
 • navire. La terre étoit si fertile au moment de sa création, que l'on cueilloit le foir ce
 • qui avoit été semé le matin. *Gabriel* enseigna l'agriculture à Adam : mais le péché fit
 • oublier à celui-ci tout ce qu'il avoit appris de *Gabriel*, & il ne put retrouver que ce
 • que nous en savons encore aujourd'hui. L'autre vie est un monde comme celui-ci,
 • mais infiniment plus charmant & plus parfait : à cela près fort semblable à celui-ci.
 • On y mange, on y boit. Il y a des Villes, des maisons & des Eglises, où les Es-
 • prits prient, chantent & jouent des Instrumens. Les DémonS assistent à l'agonie d'un
 • mourant, & conduisent l'ame par un chemin rempli de bêtes féroces si c'est l'ame
 • d'un honnête homme, elle arrive heureusement devant Dieu, après avoir foulé aux
 • pieds tous ces animaux. Au contraire l'ame d'un méchant homme est fort maltraitée ;
 • avant qu'elle soit en état de se présenter, les bêtes féroces l'ont presque détruite.
 • Dans le jugement dernier deux Anges peseront les actions de tous les hommes : mais
 • il y aura un pardon général pour ceux de la Secte. Ils seront sauvés un jour, après
 • avoir souffert les peines de leurs péchés. C'est-là le précis de leur Doctrine.

On ajoute (d) qu'ils ont beaucoup de vénération pour la croix, & qu'ils en font souvent
 le signe. Ils disent que le monde est une croix, parce qu'il est divisé en quatre parties.
 (e) Ils mettent des croix dans le soleil & dans la lune : même le mâc du vaisseau dans
 lequel le soleil navige est une croix.

• St. Jean Baptiste, est, comme je viens de le dire, le plus grand Saint qu'ils con-
 • noissent : mais cependant il n'est pas le seul, puisqu'ils reconnoissent aussi la sainteté
 • de Zacharie, d'Elisabeth, de la bienheureuse Vierge, des douze Apôtres. (On ne rap-
 • portera pas ici les miracles extravagans qui précéderent, selon eux, ou accompagnerent
 • la naissance de Saint Jean, ni le Roman absurde de la vie de ce Précurseur de Jésus-
 • Christ. On renvoie pour cela à Tavernier.) Selon leur tradition, le sépulcre de St.
 • Jean est près de *Chusfer* dans le *Chusshan*, où l'on trouve un grand nombre de ces
 • *Chrétiens de St. Jean*.

(f) L'habit Sacerdotal de leurs Prêtres est une espèce d'étole rouge sur une chemise
 blanche. Ils observent les degrés de Prêtre & d'Evêque : mais pour faire cette différen-
 ce des Ministres supérieurs aux inférieurs, on n'a établi ni règle, ni cérémonie, ni au-
 cun autre usage connu dans le Christianisme. Les enfans succèdent aux Peres dans le
 Ministère, & (g) si le Prêtre ne laisse point d'enfans, on prend son plus proche parent.
 (h) Souvent l'Evêque présente son fils au Peuple, qui l'élit, & ensuite le présente à son
 tour au pere pour le consacrer. Cette Ordination consiste en certaines prières que l'on
 fait durant six ou sept jours sur le postulant, qui doit jeûner tout ce tems-là. Le fils peut suc-
 céder à son pere, dès qu'il a atteint l'âge de seize ou dix-sept ans. Tous ces Ecclésiasti-
 ques sont obligés au mariage : mais ils ne peuvent se marier qu'à une vierge, & l'on
 ne seroit point admis aux Charges Ecclésiastiques, si l'on n'étoit né d'une mere trou-
 vée telle. Tous ces Ecclésiastiques portent les cheveux longs, & une (i) petite croix
 sur l'habit.

Leur Eucharistie & leur Messe, si l'on veut l'appeller ainsi, consistent en ce que je
 vais dire. (k) Ils prennent un petit gâteau, patri avec du vin fait de raisins secs hu-
 mectés

(a) Chardin & Tavernier, ubi sup.

(b) Ce Mariage des Ames paroît tiré des principes du
 Manichéisme.

(c) Trois cens trente-six mille dans la Relation de
 Tavernier.

(d) Chardin, ubi sup.

(e) Tavernier, ubi sup.

(f) Chardin, ubi sup.

(g) Tavernier, ubi sup.

(h) Chardin, ubi sup.

(i) Tavernier le dit ainsi : mais Chardin dit qu'il se
 leur a point vu de Croix.

(k) Chardin & Tavernier.

is voulurent le
ueifierent pour
n est un tillu
issent pas mieux

s livres sacrés,
s de leur Reli-
Les Anges &
& engendrent.
ivrage (c) par
phères célestes
dans un grand
illoit le soir ce
is le péché fit
rouver que ce
me celui-ci,
le à celui-ci.
s, où les Ef-
à l'agonie d'un
si c'est l'ame
voir soulé aux
ort maltraitée,
sque détruite.
ommes : mais
n jour, après
ine ».

ont font souvent
quatre parties.
n vaisseau dans

nt qu'ils con-
ulli la sainteté
s. (On ne rap-
compagnerent
seur de Jésus-
épulere de St.
ombre de ces

r une chemise
cette différen-
monie, ni au-
Peres dans le
proche parent.
présente à son
ères que l'on
e fils peut suc-
ces Ecclésiasti-
erge, & l'on
e mere trou-
petite croix

en ce que je
ilins fées lu-
meillés

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 277

meillés dans l'eau, & avec de l'huile. La farine & le vin représentent le corps & le sang du Seigneur; l'huile, qui est le symbole de la charité, & de la grace qui accompagne le Sacrement, représente le peuple. Pour toute consécration, ils prononcent sur ce gâteau de longues prières, qui tendent à louer Dieu, (a) sans y faire mention du corps & du sang du Seigneur, cela n'étant pas nécessaire, parce que Dieu, disent-ils, connoit l'intention. Ensuite on porte le gâteau en procession, & après la Procession le Prêtre officiant en fait la distribution à ses fideles.

Outre cette grande fête dont on a parlé, laquelle dure cinq jours, ils en ont une de trois, qui est la commémoration de la création du monde & du premier homme; & une au mois d'Août aussi de trois jours, qu'ils appellent la fête de St. Jean. Nous ne disons rien (b) de leurs jeûnes, ni (c) de ce sacrifice d'un bœuf, qu'ils immolent dans une cabane faite de branches de palmier, & purifiée auparavant avec de l'eau, de l'encens & des prières. Une des plus importantes cérémonies de leur Religion, est le sacrifice de la poule. Un Prêtre reconnu *Vierge*, & fils d'une mere épousée vierge, est le seul à qui il appartient de l'immoler. Pour faire ce sacrifice, le Prêtre se rend sur le bord d'une riviere, dans ses habits sacerdotaux, qui sont (d) un linge dont il se couvre, un autre dont il se ceint, un troisième qui est son étole. Ainsi paré il prend la poule, la plonge dans l'eau pour la mieux purifier; & se tournant ensuite vers l'Orient, il lui coupe la tête, tenant toujours cette victime par le cou, jusqu'à ce qu'elle ait rendu tout son sang. Pendant que la poule saigne, le Prêtre répète plusieurs fois cette prière avec beaucoup de ferveur, & en levant les yeux au ciel: *Au nom de Dieu, que cette chair soit en bénédiction à ceux qui en mangeront.* Il n'est permis ni aux femmes, ni aux séculiers de tuer des poules. A l'égard des femmes, c'est parce qu'ils les regardent comme souillées; & à cause de cela, dit *Tavernier*, il ne leur est pas même permis d'entrer dans l'Eglise. Ils observent à peu près la même cérémonie pour tuer des moutons, (e) & des poissons, excepté pourtant qu'ils n'y regardent pas de si près qu'aux (f) poules. Il semble que ces Ministres de la Religion de St. Jean sont en même tems les bouchers du peuple. Persuadés qu'il n'y a qu'eux au monde qui soient purs, (g) ils ne boivent point dans un vase où un autre qu'un de leur Secte auroit bu; & si le vase a servi à un Etranger, ils le mettent en pièces, afin qu'aucun des fideles n'ait le malheur de se fouiller en y buvant. Ils ont aussi une aversion extraordinaire pour le bled, à cause, disent-ils, que les Juifs sachant par leur révélation, que le Baptême de St. Jean devoit ruiner leur Loi, jeterent quantité d'indigo dans le Jourdain pour gâter ses eaux. Cette profanation auroit empêché St. Jean de baptiser Jésus-Christ, si Dieu qui prévint les Juifs, n'eût envoyé aussi-rôt un Ange puiser de l'eau dans le fleuve, tandis qu'elle étoit encore pure. Telle est l'opinion du vulgaire; mais la véritable cause de cette aversion (h) est, qu'il entre de la fiente de chien dans la composition de cette couleur, & que le chien passe chez les Chrétiens de St. Jean pour un animal immonde. (i) La haine qu'ils ont pour les Mahométans leurs anciens persécuteurs tombe aussi sur le verd, qui est la couleur sacrée de Mahomet.

Voici leur mariage. (k) Le Prêtre & les parens du futur Epoux vont demander à l'Epouse désignée, si elle est Vierge. On s'attend à la réponse qu'elle fera; & elle ne manque pas de dire qu'elle l'est: mais on ne la croit pas sur une simple affirmative, & il faut qu'elle jure. La femme du Prêtre la visite, & va faire ensuite sa déposition avec serment; après quoi on mène l'Epoux & l'Epouse à la riviere où le Prêtre les baptise. Arrivé près du logis, le nouveau marié prend la mariée par la main, la mène jusqu'à la porte, & la ramène ensuite à l'endroit, où il a commencé la cérémonie, qu'il répète de la même manière jusqu'à sept fois, le Prêtre les suivant toujours, & lisant quelques prières dans son Rituel. Ensuite ils entrent dans la maison, où le Prêtre les fait asseoir de telle façon sous un pavillon, qu'ils ont la tête & les épaules serrées l'un contre l'autre, pendant qu'il leur lit un long Office, qui est suivi de la lecture du (l) *Faâl*. Ce *Faâl* est un Livre de Divination. Le Prêtre y cherche le moment favorable à la consommation du Mariage. Quand elle est faite, les parties vont à l'Evêque; le marié dépose devant lui

(a) *Tavernier*, ubi sup.

(b) *Tavernier* dit qu'ils n'ont ni jeûnes, ni pénitences.

(c) *Chardin*, ubi sup.

(d) *Tavernier*, ubi sup.

(e) *Thevenot*, Voyages liv. III. Ch. XI.

(f) *Thevenot* rapporte qu'ils regardent la poule, comme un animal immonde, à cause qu'elle mange des saie-

ils, & marche souvent dessus.

(g) *Tavernier* dit qu'ils ne pratiquent cela qu'à l'égard des Turcs, & des autres Mahométans.

(h) *Thevenot*, ubi sup.

(i) Ils la foulent aux pieds pour la prophéner. *Chardin*, ubi sup.

(k) Le même, *Tavernier* & *Thevenot*.

(l) *Faâl*, dit *Chardin*, signifie sort.

qu'il a trouvé sa femme vierge, si effectivement elle étoit telle, & pour lors l'Evêque les marie, leur mettant des anneaux aux doigts, & les rebaptisant de nouveau. Si le nouveau marié n'a pas trouvé sa femme vierge, & se résout à la garder malgré cela, ce n'est plus l'Evêque qui achève la cérémonie. Il faut s'adresser à un Prêtre; mais le peuple est si jaloux d'être marié par l'Evêque, & il y a tant de déshonneur à ne l'être pas, qu'il est fort rare qu'un mariage avec une personne qui n'a pas été trouvée vierge puisse tenir.

Tavernier donne pour raison de cette exacte recherche de la virginité des filles, le droit de l'époux qui doit être maintenu à toute rigueur; ajoutons-y l'honneur & l'intérêt des familles. Par un si prudent examen, ils prétendent tenir leurs filles en bride. C'est l'expression de ce même Voyageur.

Il est permis à ces *Chrétiens de saint Jean* d'avoir plusieurs femmes, mais seulement de leur race & de leur tribu, comme les Juifs. Les veuves ne peuvent se remarier; & les hommes ne jouissent pas parmi eux du beau privilège de pouvoir répudier leurs femmes.

On devoit finir ce Chapitre par certains prétendus *Abrahamites*, qui se trouvent encore en Egypte, s'il faut en croire (a) un Voyageur anonyme qui a imprimé sa Relation en 1724, mais la foi de cet Ecrivain est d'autant plus suspecte, qu'avant lui, aucun Voyageur n'a parlé de ces Dâstes d'Egypte. D'ailleurs la manière de penser des *Abrahamites* paroît si conforme à celle de ces indépendans, qui dogmatifent en Angleterre & en Hollande, avec tant de licence, qu'il est fort croyable que le Voyageur a formé ses *Abrahamites* sur ce modèle. A cela il faut ajouter le caractère de cet Auteur *Avanturier*, (b) & de ceux qui lui ont aidé à mettre son Ouvrage en ordre. Quoi qu'un tel caractère ne prévienne pas pour la sincérité de l'Ouvrage, nous rapporterons cependant ici la croiance de ces *Abrahamites* imaginaires.

Les *Abrahamites* qui sont en fort petit nombre, ne connoissent que la Loi naturelle, telle que Dieu la donna, disent-ils, à Abraham, dont ils prétendent être descendus. Ils lisent continuellement les Livres Saints qui renferment l'Histoire de la Création, &c. fort différens de ceux de Moïse, qu'ils regardent comme Apocryphes. A l'égard de Moïse, ces *Abrahamites* croient qu'il étoit le plus habile Physicien, & le meilleur Chimiste qui eût paru jusqu'alors; il devoit ses miracles à la Physique & à la Chimie. Ils ne le tiennent pas pour Prophète; mais ils croient que c'étoit un grand Législateur, & le comparent à celui des Chinois. Jésus-Christ, dont nous avons corrompu la Loi, ne s'est jamais donné pour Dieu; mais il est vrai que sa Morale est fort raisonnable & très-épurée. Les Peres de l'Eglise étoient des gens d'une trop grande simplicité, ou de très-mauvaise foi. Les *Abrahamites* inveillent beaucoup contre les usages des Chrétiens, leur culte, leurs Fêtes. Ils méprisent & rendent ridicules les Mystères du Christianisme. Enfin ils affectent de n'adorer qu'un seul Etre Souverain, de le servir sans partage, d'aimer le prochain comme soi-même, incertains pourtant de leur sort, & ne regardant l'immortalité de l'Âme que comme un système moins ancien que consolant & raisonnable. Ajoutons, qu'il semble qu'il existe en Orient un secte d'*Abrahamites* assez obscure & presque sans Sectateurs, du moins considérables. C'est le sentiment de *Hierbelot*, comme on peut le voir dans sa *Bibliothèque Orientale*, au mot *Ibrahimiah*.

Hide page 555. de son Livre intitulé *De Religione Persarum veterum*, fait mention d'une autre Secte assez bornée, dont il appelle les partisans *Chamsis* ou *Solares*. Cette Secte n'est guères composée que d'un millier d'ames. Ceux qui en sont n'ont ni Prêtres, ni Docteurs. Ils exercent ce qu'on peut appeler leur culte Religieux dans des Cavernes; mais ce culte & les Mystères de leur Religion sont si cachés, que jusqu'à présent on n'en a pu rien découvrir, pas même de ceux d'entr'eux qui se sont convertis au Christianisme. Cependant comme les Mahométans ont forcé ces *Chamsis* de prendre parti dans quelque une des Sectes Chrétiennes soumises au Mahoméisme, ils se sont déclarés extérieurement Jacobites, & ils font baptiser leurs enfans & entévelir leurs morts selon le Rit de cette dernière Secte. Ils croient un Dieu, *Calvan*, dit Hide, l'Enfer & le Jugement. Ils croient même que Jésus-Christ a été crucifié pour le genre humain; mais ils n'ont point d'Assemblées, à prendre ce terme dans le sens de celui d'Eglises. Ils ont l'usure en abomination; & s'ils acceptent quelque chose d'un Juif ou d'un Mahométan, ils l'obligent de jurer qu'il ne l'a point acquis par cette voie.

(a) *Nouveau Voyage de Grèce, d'Egypte, &c.*

(b) *Voi. Bibliothèque Française, 24 Tom. IV. pt. Partie*

(a) Addition à ce qui a été dit de la Religion des Druzes.

LA Nation des *Druzes* habite une partie du *Mont-Liban*, les Montagnes au dessus de *Syde* & de *Balbak*, & le pais de *Hebail* & de *Tripoli*. Ces *Druzes* s'étendent jusques dans l'Égypte.

Si on les consulte sur leur origine, ils diront que leurs Ancêtres étoient du nombre de ceux qui suivirent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Terre Sainte en 1099, & qu'après la perte de Jérusalem ils se retirèrent dans des montagnes, pour se mettre à couvert de la fureur des Turcs. Car ceux-ci les poursuivirent partout, pour achever de massacrer & de détruire les restes du Christianisme, dont le seul nom leur étoit devenu odieux.

Quelques Écrivains leur donnent une autre origine. Ils prétendent qu'un Comte de *Dreux* qui vivoit du temps des Croisades, étant été défaits par Saladin, les Soldats de ce Comte s'enfuirent dans les Montagnes, & s'y retrancherent; qu'ensuite s'étant multipliés, ils s'y firent des habitations, & prirent le nom de *Druzes*, en mémoire de ce Comte de *Dreux* qui avoit été leur Chef. Mais comme il est certain qu'avant les Croisades cette Nation portoit déjà en ce pais le nom de *Druzes*, il demeure pour constant, que leur origine est plus ancienne que celle qu'ils se donnent, ou que d'autres Écrivains leur attribuent.

Si on en veut juger par leurs Livres, il est vraisemblable que leur nom de *Druzes* vient par corruption du mot Arabe *Deuz*, qui signifie cette ligne où se joignent les deux parties du crâne, lesquelles forment le crâne entier de l'homme. En effet il est aisé de remarquer, que les Auteurs de leurs Livres font souvent comparaison de l'union parfaite des deux parties du crâne de l'homme, avec l'union qui doit régner constamment dans la Nation. Car par cette comparaison, les Auteurs de leurs Livres ont voulu leur faire entendre, que comme la conservation dépend de l'étroite union des deux parties du crâne de la tête; ainsi la perpétuité de la Nation Druzienne dépendra toujours de l'union parfaite de tous ses membres, pour se maintenir & se défendre contre ses ennemis, & de son uniformité dans la pratique constante de ses coutumes, usages, & cérémonies.

Cette comparaison si souvent répétée dans leurs Livres étant ici supposée, on peut conclure que de ce mot *Deuz*, que nous avons dit signifier la ligne qui est entre les deux parties du crâne, cette Nation a d'abord été appelée *Derhz*, en Arabe, ou au pluriel *Derrouz*, c'est-à-dire, qui conserve son union & son uniformité; & de ces mots Arabes est venu par corruption celui de *Druzes*, qui est demeuré à cette Nation.

Les *Druzes* reconnoissent aujourd'hui pour leur Législateur un certain Égyptien, qu'ils nomment *Bomvillah*, *El hbazem*, *Mawlana*, c'est-à-dire, le Sage, notre Juge & notre Maître. Il n'a paru, disent-ils, que deux mille ans après Mahomet. Ses Disciples l'honoroient comme leur Roi, & ne paroissoient en sa présence que dans une posture humiliée.

La Religion des *Druzes* est un composé monstrueux de maximes & de pratiques qu'ils ont retenues du Christianisme, dont ils faisoient anciennement profession; & de cérémonies Mahométanes qu'ils ont adoptées, soit à cause du commerce continuel qu'ils ont avec les Turcs, soit plutôt par Politique, pour se concilier leur bienveillance & leur protection.

Ils gardent très-religieusement le Livre (b) que leur a laissé leur Législateur. Ce Livre contient trois Sections, qui sont en forme de Lettres. Les *Druzes* prétendent qu'elles contiennent tout le mystère de leur Religion.

Outre ce premier Législateur, ils en reconnoissent un second qui étoit son Disciple. Ils le nomment *Hamzé*, homme Saint, selon eux. Il leur a composé trois Livres pour leur Loi. Elle leur défend de communiquer ces Livres à aucun Étranger, tel qu'il puisse être. On ne sçait si c'est pour cette raison qu'ils les renferment sous terre. Ils les retirent les Vendredis, jours de leurs Assemblées, pour en faire une lecture publique.

Les femmes passent chez eux pour être les mieux instruites de leur Religion; ce qui

(a) Tiré des *Mémoires des Missions du Levant* Tom. VI. (b) Ce Livre est à la Bibliothèque du Roi.

donne à ce sexe une grande distinction parmi eux. Ce sont elles qui sont chargées d'instruire les autres femmes, & de leur expliquer le contenu des Livres de leurs deux Législateurs. Elles leur en recommandent surtout le secret. Ces femmes le gardent si exactement, que tout ce qu'on a pu savoir jusqu'à présent, est que ces Livres contiennent des fables & des histoires extravagantes, dont les Druzes se remplissent l'esprit.

Nous savons encore qu'il y a parmi eux deux sortes de Druzes : les uns qu'ils appellent en Arabe *Tukama*, ou *Uktal*, c'est-à-dire, gens prudents, sages, spirituels ; d'autres qu'on nomme *Jahhal*, qui veut dire esprit volage, imprudent, ignorant. Les Spirituels se distinguent des autres par leur habit, qui est toujours d'une couleur obscure. D'ailleurs ils ne portent point de *Kamias* à leur ceinture, c'est-à-dire, qu'ils ne portent ni couteau ni épée ; mais ils prétendent se distinguer davantage par leur conduite réformée. Ils paroissent rarement en public. Ils se retirent dans des grottes comme dans des espèces de cellules, pour s'éloigner des plaisirs du siècle. Ils vivent de peu. Ils ont horreur du bien d'autrui ; jusques-là qu'ils refusent tout ce qu'on leur offre, dans la crainte qu'ils ont que le présent qu'on leur veut faire n'ait pas été légitimement acquis. Ils en reçoivent plus volontiers des Païsans que des riches, persuadés que ceux-là ne leur donneront que ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Ces Spirituels se conforment d'ailleurs à l'Alcoran, se soumettent à la Circoncision, au jeûne du *Ramadan*, à l'abstinence du cochon, & à plusieurs superstitions des Turcs.

Pour ce qui est des *Druzes* qu'on nomme *Jahhal*, c'est-à-dire, volages & ignorans, ils ne se trouvent point dans les assemblées des Spirituels. Ils ignorent le secret de leurs mystères ; on peut même dire qu'ils vivent sans Religion, & par conséquent dans un libertinage qu'ils croient leur être permis. Ils s'imaginent avoir satisfait à tous leurs devoirs, en faisant quelques prières en l'honneur de leur Législateur *Bomillah*, & en se servant dans leurs prières des mêmes termes que les Spirituels emploient dans les leurs. Ces termes sont en Arabe *ma shi Elah Ella hu*, c'est-à-dire, point de Dieu sinon lui. Cette prière est leur profession de foi. Ils la répètent assez souvent, mais particulièrement lorsqu'ils vont rendre leur culte à la Statue.

Il n'y a que deux de leurs Villages, qui aient l'honneur, pour parler le langage des Druzes, de posséder la Statue de leur grand Législateur. Ces deux Villages se nomment *Baglin* & *Fredis*. Ils sont situés dans les Montagnes. Les Chefs des *Druzes* y font leur résidence.

Cette Statue, selon leur Loi, doit être d'or ou d'argent. Ils l'enferment dans un coffre de bois, & ne la mettent au jour que pour paroître dans leurs grandes Cérémonies. Lorsqu'ils lui adressent leurs vœux, pour en obtenir ce qu'ils souhaitent, ils s'imaginent parler à Dieu même ; tant est grande leur vénération pour cette Idole.

CHAPITRE XI

De la Croïance & des Coutumes des Russes.

ON attribue généralement à *Nicolas Chrysoberge* Patriarche des Grecs la conversion des Russes au Christianisme, quoique d'autres fassent remonter cette conversion un peu plus haut. Vers la fin du dixième siècle le Czar (a) *Volodimir* se fit baptiser, & épousa la sœur des Empereurs *Basile III.* & *Constantin*, qui l'avoient sollicité par une ambassade solennelle de se convertir. Sa mere le sollicita aussi, dit-on, à choisir le Christianisme pour sa Religion. Le Patriarche de Constantinople lui envoya des Prêtres & des Evêques pour instruire ses Sujets. Ils le firent avec tant de succès, qu'en peu d'années le Christianisme fut reçu dans tous les Etats de *Volodimir* ; & depuis ce tems-là les Russes ont toujours été attachés à la Communion des Grecs, dont ils ont suivi assez constamment les usages & la Liturgie. Pour ce qui est de la Hiérarchie des Grecs. Elle fut immédiatement soumise à la Jurisdiction du Patriarche de Constantinople, jusques vers la fin du seizième siècle. Alors *Jérémie* Patriarche de Constantinople

(a) *Volodimir-Basile* : il étoit Vârad.

chargées d'inf-
rments deux Lés-
es contiennent
esprit.

us qu'ils ap-
rituels; d'au-
ant. Les Spi-
ateur obscure.
ils ne portent
r conduite ré-
rottes comme
vivent de peu.
on leur offre,
été légitime-
nes, persuades
ur front. Ces
sion, au jeûne
ores.

ignorans, ils
écrot de leurs
ent dans un li-
tous leurs de-
llah, & en se
dans les leurs.
Dieu s'non lui.
is particulière-

le langage des
se nomment
ses y font leur

nt dans un cof-
s Cérémonies.
ils s'imaginent

S.

la conversion
cette conver-
oir se fit bap-
ivoient solliciter
aussi, dit-on, à
ple lui envoia
nt de succès,
mir; & depuis
s, dont ils ont
Hiérarchie des
odèle de celle
ne de Constan-
de Constanti-
nople

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 181

nople créa lui-même (a) le premier Patriarche de Moscovie avec le consentement du Clergé Ruslien; mais le Czar Pierre le Grand a en quelque sorte aboli ce Patriarchat, à cause de la grande autorité de cette Dignité Ecclésiastique. Ce Prince (b) après avoir laissé mourir en paix le dernier Patriarche, défendit d'en élire un nouveau, & se déclara Chef de son Eglise. Un Evêque s'étant élevé contre cette nouvelle autorité, le Czar ordonna qu'il fut dégradé; & comme les Evêques refusèrent de faire cette dégradation, il la fit lui-même, & créa un autre Evêque. Dans une addition du P. le Brun à son *Recueil de Liturgies* Tome II. on lit cet extrait d'une Relation insérée dans le *Mercur* de Mars 1725. « qu'après la mort du Patriarche, le Czar se fit déclarer « Chef & Protecteur de la Religion; que le premier jour de 1717. vieux stile, S. M. C. « se rendit à l'Eglise à quatre heures du matin, & y fit l'Office de Chancelier & de Sou- « diaire, coutume qu'il a toujours observée depuis la suppression du Patriarche jusqu'à « sa mort. »

Il seroit inutile de rapporter ici en détail les articles de la Croiance des Russes; il suffira de renvoyer à ce qui a été dit de celle de Grecs, dont elle a embrassé les Dogmes & les Cérémonies Religieuses. Si Bretewood parle de quelque différence entre les uns & les autres de ces Schismatiques, par rapport à la distribution de l'Eucharistie, cela se réduit à peu de chose, & n'est nullement essentiel au fond de la Croiance.

Il est vrai que le Ministre Claude s'est efforcé, dans sa Réponse à la Perpétuité de la Foi, de prouver que les Russes ne croient pas la Transsubstantiation des Latins; mais on est persuadé qu'il s'est trompé; & comme on a acquis sur cet article de nouvelles lumières depuis que cette Nation s'est rendue plus communicative, & particulièrement depuis les Voyages en Hollande & en France de Pierre le Grand, il n'est plus douteux qu'ils ne pensent sur le Sacrement de l'Autel de même que les Latins. Tous les Russiens qui sont venus à Paris depuis ce tems-là, ce qu'on peut affirmer aussi de tous les autres qui ont voyagé en différents pays, ont paru étonnés d'apprendre qu'on avoit révoqué en doute leur foi sur cet article. Le Mémoire de la Sorbonne qui tenta en 1717. une nouvelle réunion entre les Russes & Latins, comme on va le dire dans un moment, suppose qu'ils croient comme nous la Transsubstantiation. Enfin le P. le Brun, dans le Livre des Liturgies, que nous avons cité si souvent, assure de même qu'ils croient la présence réelle de l'Eucharistie.

On n'a pas manqué en différents tems de chercher les moyens de ramener les Russes dans le giron de l'Eglise Catholique dont ils se sont séparés, mais toujours avec inutilement. Dès l'année 1595. on tenta la réunion des Russes avec les Latins; mais ce projet ne réussit qu'en partie; & il n'est resté de réunis à Rome, que ceux qui suivent le rit des Grecs dans la Russie Polonoise & dans la Lituanie. En 1717. les Docteurs de Sorbonne présenterent aussi un projet de réunion au Czar Pierre le Grand, sur l'espérance (c) que ce Prince leur donna de travailler à la faire réussir. L'occasion étoit très-favorable, & on avoit lieu d'en espérer un heureux succès; mais les affaires importantes de ce Prince, & sa mort prématurée, firent échouer ce projet; & il n'y a nulle apparence qu'il puisse le faire réussir. Car s'il est vrai, comme l'assurent les dernières Relations, que les Russes conservent encore cette forte prévention de leurs Ancêtres pour la Religion de leurs Peres, il n'y auroit pas lieu de compter jamais sur la possibilité d'une réunion. « Les Moscovites, dit Perry, (d) tiennent que tout homme qui n'est pas de leur sainte « Religion Grecque, est directement dans la voie de perdition. Avant le règne du Czar « Pierre le Grand, c'étoit un mérite extraordinaire parmi les Grands que de faire des « Profélytes. Ils s'accordent si peu avec les autres Chrétiens, que quand quelqu'un em- « brasse la Religion Moscovite, il faut qu'il soit rebaptisé; autrement il ne passe point « pour Chrétien, mais pour Païen. Dans la cérémonie de son Baptême, il faut qu'il « crache trois fois par-dessus son épaule gauche, & qu'il répète ces paroles après le Pré- « tre: *mandis soient mes pere & mere qui m'ont élevé dans la Religion qui m'a été en- « seignée; je crache sur eux.* En prononçant ces paroles, il faut qu'il crache & qu'il « dise: *je crache sur eux & sur leur Religion.* Cette cérémonie n'est pas moins con- « traire à la charité, que ridicule & grossière; mais c'est un malheur de l'humanité que cette grossièreté. Ce ridicule & ce défaut de charité se trouvent plus ou moins dans

(a) Voir le P. le Brun dans les *Dissert. sur les Lettres* Tome II.

(b) Voir Perry, *Etat de la Russie*, pag. 198.

Tome III.

(c) Voir ce Mémoire pour la réunion dans les *Mémoires Historiques & Critiques*, Mois d'Avril 1722.

(d) *Etat présent de la Russie.*

181 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

tout ce qui s'appelle formulaire d'abjuration, ou de retour à l'Eglise, &c. (a) L'Anathème des Juifs, l'Excommunication (b) des anciens Patens, même celle des (c) Chrétiens renferment des choses aussi terribles que cette malédiction de ses Peres. Enfin nous exprimons tacitement la malédiction Moscovite, par la manière dont nous décidons sur le salut de ceux qui sont morts, sans avoir eû comme nous. A quoi doit-on attribuer cela, sinon à l'attachement (d) que l'on a pour la Religion de ses Ancêtres attachement qui passe du pere à l'enfant comme un droit de succession, & qui a été recommandé dans tous les tems : attachement enfin que l'on trouve directement ou indirectement dans toutes les Religions, même chez les *ENAMINANS*, quoiqu'ils attaquent sans ménagement cette succession héréditaire.

Rien au reste ne prouve tant cet attachement invincible des Russes pour la Religion de leurs Peres, & pour leurs coutumes, que ce que nous apprend le même *Perry* que nous venons de citer, à l'occasion de leurs barbes, & sur-tout de celle des Prêtres : de la taxe de cent rubles par barbe, que le Czar *Pierre le Grand* fit payer à ceux qui voulaient la conserver ; du respect religieux que les Peuples avoient pour leur barbe, principalement à cause qu'elle les distinguoit des Etrangers, & les faisoit ressembler aux Saints, qu'ils représentoient avec leurs barbes. En un mot, le Czar fut accusé de tyrannie & de Paganisme pour avoir fait couper les barbes ; mais les plus dévots conservèrent leurs barbes coupées, & les garderent pour les faire enterrer avec eux. *M. de Fontenelle*, dans l'Eloge de *Pierre le Grand*, qui avoit bien voulu être membre de l'Académie des Sciences, badine beaucoup sur cet attachement des Prêtres Russes & des Botards pour leur barbe, qui d'une bagatelle fit une affaire fort sérieuse à ce Prince ; mais il n'en résulte pas moins pour cela, que l'opiniâtreté des Russes à conserver les anciens usages, est invincible ; & c'est ce qu'on a voulu prouver, en même tems que la difficulté de les ramener à la croïssance & aux pratiques de l'Eglise Latine.

Quoiqu'il en soit, les Moscovites étoient autrefois fort ignorans & fort grossiers, ennemis des nouveautés & des coutumes étrangères, superstitieux au-delà de tout ce qu'on peut dire dans leur Culte Religieux, & comme on vient de le montrer, insolentement prévenus contre le culte des autres Peuples. *Pierre le Grand* étoit seul capable par sa fermeté d'opérer cette réunion si désirée ; car enfin ce qu'il a fait dans ses Etats par rapport à la politique, prouve ce qu'il auroit pu faire de l'affaire de la Religion. On sçait qu'il a commencé à changer la face de ce vaste Roïume ; que d'un Peuple barbare, ignorant & sauvage, il en vouloit faire des sujets humains, polis, & même sçavans ; qu'il a le premier introduit les Arts & les Sciences dans ses Etats ; qu'il a forcé les Russes à reconnoître l'utilité d'une infinité d'usages, qu'il avoit lui-même examinés dans ses longs voyages. Aujourd'hui, qui dit un Moscovite, ne dit plus un être absolument dépourvu de raison & d'humanité ; mais pour achever de le rendre homme, il faudroit, dit-on, achever de lui ôter tout ce qui lui reste encore de brutalité, sa fourberie, sa perfidie, des vices dont les bêtes auroient elles-mêmes honte ; & malheureusement *Pierre le Grand* ne vécut pas assez pour achever son Ouvrage. Aussi (e) *Perry* fait marcher de pair le Moscovite & le Moine Calvinisé ; car il dit du premier ce que l'on dit partout du second. *Voulez-vous sçavoir si un Moscovite est honnête homme, voyez s'il a du poil au creux de la main.* Il n'a, continue-t-il, ni probité, ni honneur. *Il regarde la qualité de fripon, comme quelque chose de recommandable, & il du hardiment d'un homme de ce caractère, il entend le monde & ne manquera pas de prospérer.* Enfin il les accuse de n'avoir aucun sentiment d'honneur, à cause, dit-il, que le supplice n'est suivi chez eux d'aucune note d'infamie. Souvent même, après avoir reçu le *Knaut*, on est admis à des postes d'honneur & de confiance. Ils répondent sans se déconcerter à ceux qui veulent leur faire honte de cet affront : *cela nous est arrivé par nos péchés. Dieu & le Czar étoient irrités contre nous.* *Olearius* traite les Moscovites encore plus mal que ne fait *Perry*. *Mais* ne peut-on pas espérer avec quelque fondement, que les Sciences qui commencent depuis quelques années à faire en Moscovie beaucoup de progrès, par le moyen de la sçavante Académie de Petersbourg, serviront un jour à faire disparaître ces défauts, comme elles

(a) Vol. *Crim. des Juifs & des Catholiques* Tome 1. L'Excommunication des Juifs, mais celle des Hébreux surpasse tout ce qu'on peut dire. Il suffit de remarquer, que celui qui étoit chassé de son pays, étoit en avoir violé les Loix, étoit coupable de sacrilège & de malédiction.

(b) Les effroyables malédictions qui sont contenues dans l'*Écrit d'Ovra*, peuvent être regardées comme un for-

mulaire d'Excommunication Pâienne.

(c) L'Excommunication des Hébreux passés avoit des suites bien plus terribles qu'elle n'en a aujourd'hui.

(d) Par une Loi des XII. Tables il est ordonné que, *si quis privatus peribit manens*. Une des Loix Attiques ordonnent expressément cette Religion Héréditaire. Vole *Peritton in Legib. Atticis*.

(e) Ubi sup. pag. 107 & 108.

MES

(*) L'Ana-
des (*) Chré-
es. L'un nous
s decidons fir
s-on attribuer
attachement
recommande
indirectement
t sans ména-

z la Religion
erry que nous
êtres, de la
x qui voulu-
rbe, princi-
r aux Saints,
raime & de
verent leurs
renelle, dans
ie des Scien-
ls pour leur
n'en résulte
ages, est in-
é de les ra-

rossiers, en-
out ce qu'on
infolamment
e par la ter-
par rapport
Du fait qu'il
e, ignorauc
i qu'il a le
lles à recon-
lons vota-
épouillé de
on, achever
des vices
nd ne vécu
Moscovite
d. l'onze-
vieux de la
de fripon,
e caractère,
avoit aucun
aucune note
sités d'hon-
leur faire
leur être
depuis
la suivante
omme elles

avois des fai-
ni.
ordonné que,
me. Attiques
chaîne. Vale



EVÊQUE, Moscovite en HABIT PONTIFICAL. | EVÊQUE, Moscovite en HABIT de CEREMONIE.



EVÊQUE, Moscovite en ses HABITS ordinaires.

fervi
plus
si non
n'ont
Po
noms
des E
fut,
impr
aupar
gros
prend
qu'on
en Ru
Ecclesi
" des
" leur
" & /

PASS
à leur
autrefo
Le Mé
Latins,
reau no
vites, F
triste, c
ont sur
calotte
ravant l
n'étoit
si nous
" che le
" nia &
permettr
est une
C'est par
due en l
" nomb
" Egliſes
" où s'éle
" aux Ev
" distinct
" qu'ils a
" poſſible
" pitié de
les mieur
que l'Ev
Les Ru
y en ait
mille. (e

(*) Voi.
Elle reſſemble
des Camous
rommes, v
Oltar

servirent autrefois à faire des Grecs, gens barbares & grossiers, le Peuple du monde le plus poli & le plus sociable? Nous souferirions volontiers à ce que l'un & l'autre rapporte, si nous ne craignons d'être accusés de partialité: quoiqu'il en soit, heureux ceux qui n'ont éprouvé que de bien loin la mauvaise foi du Rusien!

Pour amener les Russes, ou Moscovites, car on emploie indifféremment les deux noms, à des sentimens d'honneur & de probité, *Pierre le Grand* commença par établir des Ecoles, & obligea les peres d'y envoyer leurs enfans. La peine de la désobéissance fut, que les enfans non instruits n'hériteroient pas des biens de leurs peres. Il fit aussi imprimer & distribuer tous les livres nécessaires à ce nouvel établissement. Le Clergé auparavant si ignorant, qu'il fit un jour enlever & punir de mort comme forcier un gros singe (a) qui avoit prophané une Eglise de Moscou, fut obligé de s'instruire, d'apprendre le Latin, & surtout les devoirs de la Prêtrise. Malgré les soins d'un Prince en Russie en l'année 1710. se donne pour témoin de la débauche & de l'ivrognerie des Ecclésiastiques Russiens. « Il est, dit-il, fort ordinaire, lorsqu'on va dans *Moscou* le soir des grandes Fêtes, de voir des Prêtres étendus ivres dans les rues; & si l'on vient à leur parler & à les relever, ils vous disent, que voulez-vous? C'est aujourd'hui Fête, & je suis sioul ».

De leur Clergé; de leurs Eglises, &c.

FAISONS présentement à ces usages religieux qui sont particuliers aux Russiens. Ils ont à leur manière beaucoup de vénération pour leurs Ecclésiastiques. Ceux-ci (b) avoient autrefois les cheveux fort longs: aujourd'hui cet usage a beaucoup perdu de son crédit. Le Métropolitain de *Novograd* porte une mitre presque semblable à celle des Evêques Latins; les autres Evêques ont un bonnet rond sur la tête. La soutane noire & le manteau noir sont les habillemens de ces Evêques. Les *Popes*, ce sont les Prêtres Moscovites, portent sur la tête une petite calotte, qui n'est qu'une des marques de leur Prêtrise; car à celle-là il faut joindre le Bâton (c) qu'ils ont à la main, & l'habit qu'ils ont sur le corps. Cependant la première marque de leur dignité Ecclésiastique est la calotte si respectée des Moscovites, (d) que pour battre ou insulte un Prêtre, il faut auparavant la lui ôter. Ces Prêtres ne prêchoient jamais au Peuple, ou s'ils prêchoient ce n'étoit que fort rarement. Il est même dangereux de s'exposer à monter en chaire; & si nous ajoutons foi à *Olearius*, « un *Prosopope* s'étant amusé à prêcher, le Patriarche le déposa, avec les Prêtres qui avoient voulu suivre son exemple, les excommunia & les reléqua en Sibérie ». Outre que l'ignorance dans laquelle ils vivent ne leur permettroit pas, même aujourd'hui, de prêcher souvent, ils croient que la prédication est une source d'erreurs, & que par ce moyen les Hérésies se répandent dans le Monde. C'est par la même raison, qu'avant le Czar *Pierre le Grand*, l'imprimerie étoit défendue en Russie. « Il n'y a, dit *Perry* en parlant de l'usage de son tems, qu'un petit nombre des principaux Prêtres, qui prêchent quelquefois devant le Czar & dans les Eglises Cathedrales, les jours des plus grandes Fêtes. Le plus haut point de Doctrine où s'éleve le bas Clergé, & ce qu'on requiert effectivement de ceux qui se présentent aux Evêques, pour être admis aux Ordres sacrés est, qu'ils sachent chanter & lire distinctement l'Office; qu'ils ne soient pas en mauvaise réputation parmi leurs voisins; qu'ils aient la voix bonne & claire; & qu'ils puissent prononcer aussi ferme qu'il est possible, douze ou quinze fois sans prendre haleine, *Hospodi pomili; Seigneur, ayez pitié de nous* ». Cependant on ne regarde ni à la famille, ni à l'éducation; & pour les mœurs, les Relations s'accordent à en dire beaucoup de mal, d'où on peut conclure que l'Evêque qui confère les Ordres, ne s'en embarrassé guères.

Les Russiens aiment à bâtir des Eglises, des Chapelles & des Couvens, & il faut qu'il y en ait un grand nombre en Moscovie, puisqu'*Olearius* y en a compté plus de deux mille. (e) « Il n'y a point de Seigneur qui n'ait sa Chapelle particulière, ni même qui

(a) Voy. cette histoire dans *Perry*, ubi sup. p. 224. Elle ressemble assez à celle de *Broche*, que le Conseil d'un des Cansous de la Suisse, qui n'avoit jamais vu de Magiciens, voulut faire punir comme Magicien.

(b) *Olearius*.

(c) *Posok*: ce Bâton est courbé à peu près comme une crosse. Voy. dans les Figures les différens habillemens des Evêques.

(d) *Olearius* & autres Voyageurs.

(e) *Paroles d'Olearius*.

» n'en ait plusieurs. Elles sont la plupart fort petites, & n'ont que quinze pieds en quar-
 » ré. Le *Brnyu*, qui est venu long-tems après *Olearius*, ne compte que 679, tant Eglis-
 ses, que Chapelles & Couvens. Le nombre des Eglises justifie en quelque façon celui
 des Ecclésiastiques qui est excessif, par la facilité avec laquelle on se fait d'Eglise. Le
 nombre des Moines n'est pas moindre. Dans ces Eglises on emploie des bougies, &
 non pas de l'huile, & ces Bougies sont mises dans des tuteurs posés sur des lampes. Le
 saint Sacrement est conservé dans un ciboire fait en forme de colombe. Pour la musique,
 elle est ignorée des Moscovites, qui se font toujours contentés du chant naturel.

Autrefois il n'étoit permis qu'aux Chrétiens du Rit & de la Religion Moscovite d'en-
 trer dans les Eglises du pais : du moins il falloit regarder la permission d'y entrer com-
 me une faveur extraordinaire, après laquelle on emploioit & l'eau bénite & l'encens
 à purifier cette Eglise profanée. On ne permettoit pas non plus d'enterrer les Etran-
 gers dans les Cimetières des Russes. Si ces usages ne sont pas absolument abolis, il est
 sûr du moins qu'on les a beaucoup négligés depuis le règne de *Pierre le Grand*.

Pendant la Messe, les Laïques, sans excepter le Souverain, sont toujours debout (a)
 ou à genoux & découverts, & ils sont de même pendant tous les autres Offices. Le
Grand Duc, qui régnoit du tems d'*Olearius*, faisoit ses dévotions étendu par terre. Ainsi
 il n'y a ni sièges, ni bancs dans les Eglises Russiennes, excepté quand on prêche, ou
 quand on lit quelques homélies. Les chiens n'y sont pas plus soufferts : en un mot
 tout ce qui peut troubler la dévotion y est défendu. Dans le Sanctuaire n'entrent que
 des Ministres de l'Autel, si on excepte le Czar qui y entre lorsqu'il est sacré, ou qu'il
 communie ; quelques Laïques distingués y entrent aussi, pourvu qu'ils s'y tiennent loin
 de l'Autel.

Puisqu'on a commencé de parler ici de la Messe des Russiens, il faut apprendre au
 Lecteur, qu'ils la célèbrent dans l'ancienne Langue Esclavone ; qu'une grande partie de
 cette Messe est récitée à voix basse ; que les Fidèles s'inclinent devant le S. Sacrement
 pour l'adorer ; que depuis la Prétace de la Messe jusqu'à la Communion l'on ferme les
 portes du Sanctuaire, & l'on tire un rideau par-dessus, qui couvre l'Autel ; mais que
 dans la semaine de Pâques, les portes de ce Sanctuaire demeurent toujours ouvertes,
 même pendant la Messe ; qu'aux usages observés à la Communion conformément au Rit
 des autres Grecs, il faut ajouter, que selon *Olearius*, les Moscovites communient les (b)
 infensés, en ne leur faisant que toucher les lèvres du pain trempé dans le vin ; qu'il
 n'est pas permis de communier une accouchée dans la chambre où elle a accouché ;
 que ceux qui ont fait quelque faux serment en justice, ou commis quelque crime capital
 ne peuvent communier qu'à leur mort ; enfin que l'on donne quelquefois au malade,
 avant que de le communier, de l'eau, & souvent même de l'eau de vie, où l'on a fait
 tremper des Reliques.

Nous avons déjà dit avec quelle présomption les Moscovites traitent ceux qui ne font
 pas de leur Religion. Selon la plupart des Relations, ils en veulent sur-tout aux Ca-
 tholiques Romains : mais il est faux cependant que la haine des Moscovites pour ceux-
 ci aille aussi loin, que voudroit le persuader l'Auteur d'une mauvaise compilation inti-
 tulée la *Religion des Moscovites*. Il est bon de remarquer ici, que cet Auteur & la plus
 grande partie des Auteurs ses compatriotes, exilés ou fugitifs comme lui, n'ont jamais
 manqué l'occasion d'exhaler leur bile contre une Communion qu'ils ont abandonnée. Avec
 cette disposition d'esprit si contraire à la vérité qu'exige l'histoire, ils n'ont eu garde de
 laisser échapper les moyens de maltraiter à leur tour cette Communion. En s'échauffant
 ainsi sans mesure, & même dans le plus grand feu de leur passion contre ceux qu'ils
 nomment *Papistes*, ils ont cru n'avoir point franchi les bornes de la modération. Mais
 qu'on ne s'imagine pas que ceux-ci ont été plus retenus. Tel est l'effet d'une fougue
 aveugle, qui gouverne tyranniquement les hommes dans quelque Communion que ce
 soit, & que l'on ne distingue du zèle qu'après avoir fait de grands efforts sur soi-même.
 Ce que l'Auteur de la *Religion des Moscovites* avance au sujet du Vieux Testament,
 que bien loin d'en faire publiquement la lecture au Peuple, ils ne l'estiment pas digne
 d'être manié, & qu'ils croiroient profaner leurs Eglises s'ils l'y portotent, n'est pas
 moins

(a) C'est *Olearius* qui le dit. Dans l'*Etat de l'E-
 glise de Russie* par *Bergius*, on assure qu'*Olearius* se trom-
 pe. Les Russes prient toujours on debout on pro-
 ternés, et agitant, en se mettant à genoux, d'imiter les
 Juifs qui insultent à Jésus-Christ. On tire ceci du
 P. le Brun, ubi sup.

(b) Cet usage à quelque chose de semblable à ce qui

fut donné par un Concile convoqué en Dan-
 nemarc en que si le malade n'avoit pas la force
 de tenir ce qu'il devoit prendre de la bouche, pour
 éviter les suites profanes de cette substance, ou lui mon-
 trent seulement le Corps de Jésus-Christ en lui disant en
 même tems, *Ecce. Et vos carnes sequi.*

« pieds en quatre-
« 1579, tant Egli-
« que façon celui
« d'Eglise. Le
« des bougies, &
« des lampes. Le
« pour la musique,
« naturel.

« Moscovite d'en-
« dy entrer com-
« mune & l'encens
« entrer les Etran-
« et abolis, il est
« Grand.

« jours debout (a)
« es Offices. Le
« par terre. Ainsi
« on prêche, ou
« : en un mot
« n'entrent que
« sacré, ou qu'il
« s'y tienent loin

« it apprendre au
« grande partie de
« le S. Sacrement
« n l'on ferme les

« utel ; mais que
« jours ouvertes,
« armément au Rit
« muniens les (b)
« ans le vin ; qu'il
« lle a accouché ;
« que crime capital
« fois au malade,
« e, où l'on a fait

« ceux qui ne sont
« sur-tout aux Ca-
« ovites pour ceux-
« compilation inti-
« Auteurs & la plus
« lui, n'ont jamais
« pandonnée. Avec
« n'ont eu garde de

« En s'échauffant
« contre ceux qu'ils
« modération. Mais
« ffect d'une fougue
« munion que ce
« ts sur soi-même,
« ieux Testament,
« ftime pas digne
« toient, « n'est pas
« moins

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 285

« moins exagéré. Il est vrai qu'*Olearius*, après avoir dit, « que les Moscovites fondent
« leur Religion sur les livres du Vieux & du Nouveau Testament, ajoute qu'ils ne souf-
« frent point que l'on porte toute la Bible à l'Eglise, de peur de la profaner par plu-
« sieurs passages peu modestes qu'ils trouvent dans le Vieux Testament. Que l'on n'y
« parte que le Nouveau, & quelques textes tirés des Pseaumes & des Prophètes : mais
« il ajoute aussi, qu'on permet de lire toute la Bible chez soi ».

« La Version de leur Bible est en Ecclavon, & faite sur le Grec des Septante. Si l'on
« veut sçavoir quels sont les Docteurs de l'ancienne Eglise estimés des Russes, de quels
« Rituels ils se servent, & les livres de Théologie & de dévotion qui sont imprimés chez
« eux, on doit lire au moins l'extrait de l'Ouvrage d'un Allemand nommé *Bergius*, dans
« le *Recueil des Liturgies* du P. *le Brun*. On trouve aussi dans cet extrait les titres con-
« tenus dans un petit Rituel Moscovite. Ces titres indiquent les usages suivans. 1. Des
« prières pour le jour qu'une femme est accouchée d'un enfant mâle. 2. Pour le huitième
« jour après la naissance de cet enfant, qui est le jour qu'on lui donne un nom. 3. Pour
« le quarantième jour de l'accouchement. 4. Pour la femme qui a fait une fausse couche.
« 5. Pour l'exorcisme. 6. Pour réconcilier à l'Eglise. 7. Pour le divorce. 8. Lorsque la
« Communion doit être donnée aux malades. 9. Prières à Jesus-Christ & à la sainte Vierge
« pour le fidèle agonisant. 10. Ordre qui doit s'observer pour la sépulture de ceux qui
« meurent à Pâques & dans la Semaine sainte. 11. Pour un Prêtre défunt. 12. Pour la
« sépulture d'un enfant. 13. Prières pour la bénédiction des viandes à Pâques, pour celle
« du fromage & des œufs, pour les premiers fruits & pour ceux qui les présentent ; pour
« la dédicace d'une maison, & pour la prise de possession de cette maison ; pour creuser
« un puits & pour le purifier, lorsqu'il y est tombé quelque ordure. 14. Prières pour ceux
« qui ont mangé quelque chose d'impur. 15. Prières pour la purification d'un vase souillé.
« 16. Pour les grains, pour les semailles, &c. Ces titres suffiront au Lecteur pour la con-
« noissance des usages qu'ils indiquent.

« On ne répètera rien de ce que les Relations nous apprennent touchant la règle des
« Moines Russiens, qui est celle des Moines Grecs, leurs jeûnes, leur ignorance, &c.
« Il faut remarquer seulement, que *Pierre le Grand* (a) osa le premier mettre des impôts
« sur les Couvens, & ordonna de n'y recevoir « que des Personnes au-dessus de cinquante
« ans, remarquant qu'il s'y renfermoit un nombre considérable de jeunes gens qui de-
« venoient inutiles, & qui ne faisoient que mettre obstacle à l'accroissement de ses sujets,
« dont il avoit besoin pour la guerre ».

« Voici la manière de donner l'habit en Russie à une nouvelle Religieuse. Nous la rap-
« porterons dans les propres termes de celui (b) qui nous en a donné la description. « Après
« que les Religieuses qui s'étoient assemblées pour cette cérémonie dans l'Eglise de leur
« Couvent, eurent chanté quelque tems, elles en sortirent, & allerent chercher la No-
« vice, qui étoit en robe noire & les cheveux pendans sur le visage. Elle marchoit la
« tête baissée. Etant arrivée au milieu de l'Eglise où il y avoit un Prêtre devant un pu-
« pitre, elle se prosterna trois fois par terre, & à la dernière resta dans cette posture.
« Le Prêtre lui fit ensuite plusieurs questions ; par exemple, si elle embrassoit de bon gré
« la vie Monastique & sans contrainte ; si elle renonçoit entièrement au monde ; si elle
« étoit bien disposée à observer les loix du Couvent, &c. à quoi elle répondit par cette
« protestation : *je je bog ; oui, oui, mon Dieu*. Ensuite le Prêtre commença une prière,
« après laquelle il lui dit de se lever & de mantrer son visage. Aussitôt quelques vieilles
« Religieuses lui releverent les cheveux. La Novice monta de là au Pupitre, y prit des
« ciseaux, & les présenta au Prêtre en lui baillant la main, & le pria de lui couper les
« cheveux ; mais il refusa, & remit les ciseaux à leur place. Elle répéta la prière une
« seconde & une troisième fois ; & pour lors le Prêtre prit les ciseaux, partagea les che-
« veux de la Novice en quatre tresses, & les coupa en forme de Croix sur le sommet
« de la tête, pendant que le Chœur chantoit des hymnes. Après cela deux vieilles Re-
« ligieuses lui mirent une ceinture autour du corps & l'habillèrent. Enfin le Prêtre lut à
« la Novice les Statuts du Couvent ; & la lecture étant finie, on l'emmena avec les
« mêmes cérémonies qu'on avoit pratiquées au commencement ».

Leurs Cérémonies Religieuses.

« On trouve chez les Moscovites la vénération des Reliques & des Images, l'Invocation

(a) *Perry*, ubi sup. pag. 186.
Tome III.

(b) *Nouv. Mém. de Russie*, p. 214. Edit. de 1725. à Paris
* C c c c

des Saints, le Crucifix & le signe de la Croix, grand nombre d'inclinations, de genuflexions, de prosternations devant des objets ou adorables, ou vénérables, beaucoup de processions, beaucoup de pèlerinages; & comme ils joignent encore aujourd'hui beaucoup d'ignorance & peu de méditation à ces détails de la dévotion extérieure, aussi conservent-ils dans leur cœur & dans leur conduite (a) toute la corruption de l'humanité. (.)

A Moscou l'Eglise principale possède la Robbe de Jésus-Christ, & un Tableau de la Vierge fait par Saint Luc, & les Russes regardent ce Tableau comme le *Palladium* de l'Etat. D'autres Eglises possèdent quelques corps de Saints du pays; & trente-six caisses d'or & d'argent, pleines de Reliques très-considérables, se conservent dans l'Eglise de l'Annonciation. Ces caisses contiennent entr'autres du sang de Jésus-Christ, une main de Saint Marc, quelques ossemens du Prophète Daniel, &c. Les Images, qui d'ordinaire sont peintes en huile sur du bois, doivent être faites par un Moscovite. On les vend, ou selon la manière de s'exprimer, on les troque au marché pour une somme d'argent. Les vendre seroit un péché: mais du tems d'Olearius, le Patriarche ne permettoit pas aux Etrangers d'en avoir chez eux, de peur qu'ils ne les prophanasent. La précaution même, si nous en croions ce Voyageur, alloit si loin, (c) « qu'un Hollandois aiant acheté une maison de pierre, celui qui l'avoit vendue racla la muraille à l'endroit où l'on avoit peint une Image, & emporta la raclure ». Les murailles des Eglises (d) sont toutes couvertes de ces Images, qui, outre Jésus-Christ & la sainte Vierge, représentent Saint Nicolas & des Saints particuliers, que les Moscovites se choisissent pour Patrons. Dans les maisons (e) l'Image du Saint est pendue vers la fenêtre avec une bougie devant; dans les rues il y en a d'exposées à la dévotion publique, « la plupart, dit *Carliste*, dans des caisses vitrées, sur les portes de la Ville ou d'une Eglise, ou dans quelque carrefour ». Quelque pressé que l'on soit, on les salue, non pas en passant; mais en s'arrêtant un instant pour leur faire une prière jaculatoire, la tête nue, avec demi douzaine de révérences & autant de signes de Croix. La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'un Russe, (f) est de regarder à l'Image, en faisant un signe de Croix, en disant (g) le *Hospodi*, & s'inclinant avec respect; après quoi l'on salue le maître de la maison. Chez les pauvres, où les Images des Saints sont ordinairement mal logées & mal entretenues, dans un lieu obscur, sans bougie & sans aucune marque d'honneur, le Russe dévor qui craint de manquer à son devoir, a la précaution de demander, où est Dieu (ce Dieu est le Saint de l'Image.) Cette dévotion si condamnable dans ses excès est fondée sur la Divinité que les Moscovites attribuent à leurs Images, & sur une infinité de miracles qu'ils en racontent. Mais le pouvoir d'en faire n'empêche pas les Images de s'user & de vicillir. Alors on les enterre dans un Cimetière, ou dans un jardin: quelquefois on les pose dans la rivière, afin que le courant les emporte; & ce seroit manquer au respect que de les y jeter.

Les Images supposent des Saints, & les Saints des pèlerinages. Ces trois choses sont trop relatives les unes aux autres pour pouvoir les séparer. L'invocation des Saints fait donc une partie considérable du Culte Religieux des Russiens: mais St. Nicolas l'emporte sur tous les autres; & s'il est ordinaire en Russie de joindre le Czar à Dieu, (h) lorsqu'il s'agit de quelque affaire importante, il ne l'est pas moins de mettre St. Nicolas (i) à la place de la Providence. C'est principalement aux endroits où les Saints se font distingués, que s'adressent (k) les pèlerinages des dévots. Les Czars eux-mêmes, du moins ceux qui ont précédé Pierre le Grand, ne se font pas dispenser d'en faire. Olearius en rapporte deux, dont on peut voir l'histoire dans sa Relation.

Le même rapport qui se voit entre les Images, les Saints & les Pèlerinages, doit se trouver nécessairement avec les Fêtes & les Processions. Comme les Fêtes solennelles des Moscovites sont les mêmes que celles du Calendrier des Grecs, il seroit inutile de s'y arrêter, ainsi qu'aux Processions, excepté à celles qui sont particulières à ces Peuples. La seule chose qui donne une air de singularité aux cérémonies de la bénédiction des eaux en Russie, est qu'après s'être plongé dévotement dans ces eaux où les Prêtres

(a) On renvoie le Lecteur à Olearius, le Bruyn, Perry, &c.

(b) Le Bruyn, *Voyages*, &c. Ed. in folio pag. 47.

(c) Olearius Lib. III.

(d) Ainsi le dit Olearius. *Carliste* dit au contraire dans sa Relation de ses trois ambassades, « qu'outre celles de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il n'y en a que fort peu dans les Eglises. »

(e) *Carliste*, ubi sup.

(f) Perry, ubi sup. pag. 213. Olearius & autres.

(g) Seigneur, ayez pitié de moi.

(h) Voy. Perry pag. 212, & autres. Ils disent souvent, Dieu est fort, aussi bien que le Czar. St. Dieu & le Czar se promettent.

(i) Quand, par exemple, on leur demande combien de tems ils seront à faire un voyage, ils répondent: tant se tem, s'il plaît à St. Nicolas.

(k) On peut voir dans Olearius les noms de plusieurs célèbres Pèlerinages de Moscovie.

ons, de génu-
i, beaucoup de
d'hui beaucoup
, aussi confes-
l'humanité. (.)
Tableau de la
e *Palladium* de
rente-six caisses
ans l'Eglise de
t, une main de
qui d'ordinaire
On les vend,
e d'argent. Les
ettoit pas aux
caution même,
ant acheté une
où l'on avoit
d) sont toutes
réfèrent Saint
Patrons. Dans
ougie devant ;
dille, dans des
que carrefour.
n s'arrêtant un
zaine de révé-
ntrant dans
gne de Croix,
e le maître de
t mal logées &
ue d'honneur,
demander, où
mable dans ses
images, & sur
n'empêche pas
e, ou dans un
mporte ; & ce

ois choses font
des Saints faire
Nicolas l'em-
à Dieu, (b)
re St. Nicolas
s Saints se font
mes, du moins
e. *Ulcarius* en
pages, doit se
es solennelles
roit inutile de
es à ces Peu-
la bénédiction
où les Prêtres

ils disent souvent,
à Dieu & le César

demande combien
ils répondent : tant

noms de plusieurs

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 287

ont éteint des Cierges & jetté des Croix, on y aheuve aussi les bœufs, les vaches & les chevaux, par le même principe de dévotion qui a conduit là le propriétaire de ces animaux avec toute sa famille.

Vaici la description que *Cornelle le Bruyn* nous donne (*) d'une de ces Fêtes, qu'il vit célébrer à Moscou en 1702. " On avoit coupé, dit-il, du côté du Château, " dans la rivière de *Joussi*, un trou quarté sur la glace, qui avoit treize pieds de lar- " ge d'un coin à l'autre, c'est-à-dire, en tout cinquante-deux pieds de circonférence. " Cette ouverture étoit bordée d'un ouvrage de bois fort curieux, aiant à chaque coin " une colonne que soutenoit une espèce de carniche, au dessus de laquelle on voioit " quatre panneaux peints en forme d'Arcs, aiant à chaque coin la représentation d'un " des quatre Evangelistes, & au dessus deux espèces de demi-dômes, sur le milieu des- " quels on avoit placé une grande Croix. Ces panneaux élevés qui étoient peints au " dedans, représentoient des Apôtres & d'autres Saints personnages. Le plus beau mor- " ceau de cet ouvrage, à l'Est de la rivière, étoit le Baptême de Notre Seigneur dans le " Jourdain par Saint Jean, avec quatre Anges debout sur la droite. Chacun de ces " panneaux avoit en dehors cinq têtes d'Anges peintes avec des ailes. Il y avoit quatre " degrés à l'Ouest de cette ouverture, au bout desquels on avoit fixé un poids considé- " rable de plomb, pour les faire descendre dans l'eau. Le Patriarche, ou celui qui fit " à la place cette cérémonie, se mit sur ces degrés jusqu'à l'eau qui avoit huit pieds de " profondeur. On avoit étendu par terre de grands tapis rouges, entourés d'une cloison " quarrée qui avoit quarante-cinq pas d'étendue d'un coin à l'autre, c'est-à-dire, cent " quatre-vingt de tour. Cette cloison en avoit deux autres en guise de balustrades, à " la distance de quatre pas l'une de l'autre, hautes de quatre pieds, & aussi couvertes " de tapis rouges. On avoit élevé trois Autels de bois sur le bord de cette ouverture. " Quatre portes y conduisoient, une de chaque côté, dont la principale étoit au Sud de " celui du Château. Elles étoient aussi peintes, mais assez grossièrement, & représen- " toient comme les autres plusieurs Mystères. La Procession commença à s'avancer sur " les onze heures hors de l'Eglise de *Sabor*, c'est-à-dire, le lieu de l'Assemblée des " Saints, qui est dans le Château, & la principale de toutes celles de Moscou. Cette " Procession n'étoit composée que d'Ecclesiastiques, à la réserve de quelques personnes " en habits ordinaires qui la précédoient, & portoient des Etendards attachés à de grands " bâtons. Les Ecclesiastiques avoient tous leurs habits Sacerdotaux, qui étoient magni- " fiques. Les Prêtres les moins considérables, & les Moines, au nombre de deux cens " ou environ, marchoient les premiers, précédés de plusieurs Chantres & Enfants de " Chœur aussi en habits ordinaires, aiant chacun un Livre à la main. Ils étoient ac- " compagnés de Soldats armés à droite & à gauche, & d'autres qui n'avoient que des " bâtons, pour faire place & ouvrir le passage. Après ceux-ci suivoient tous ceux qui por- " tent l'habit Episcopal, qui faisoient environ trois cens personnes. Les douze premiers " étoient Métropolitains ou Cardinaux, portant un habit nommé communément *Sackof-* " *à se*. Ensuite on voioit quatre Archevêques, trois Evêques, & un grand nombre d'*Ar-* " *chimandrites* ou Supérieurs de Monastères. Lorsque deux cens ou environ de ces " derniers furent passés, on vit venir une personne qui portoit un grand bâton avec une " lanterne, représentant la lumière de la parole de Dieu, à l'honneur des portraits des " Saints, ou pour leur donner de l'éclat; ensuite deux autres qui portoient deux " Chérubins, qu'ils nomment *Lepieds*, au bout de deux bâtons semblables; & plusieurs " autres qui portoient deux Croix; un Portrait de Jesus-Christ à demi corps, presque " aussi grand que nature; un grand Livre, & enfin vingt bonnets d'or & d'argent en- " richis de pierreries. La cérémonie étant finie, les principaux de ceux qui y avoient " assisté se couvrirent de ces bonnets. Celui du Métropolitain étoit tout d'or, garni de " perles & de pierres précieuses. Les principaux Prélats portent aussi ces bonnets-là, " qu'ils nomment *Mietris*. Le Métropolitain qui représentoit le Patriarche, suivoit im- " médiatement après le grand Livre, & tenoit entre ses mains une grande Croix d'or " enrichie de pierreries, laquelle lui touchoit le front de tems en tems: deux Prêtres, " l'un à droite & l'autre à gauche, le soutenoient par dessous les bras. Etant arrivés en " cet ordre sur le bord de la rivière, & leurs cérémonies, auxquelles ils emploierent une " bonne demi-heure, étant achevées, le Métropolitain s'approcha de l'eau & y plon- " gea par trois fois la Croix, prononçant, comme le Patriarche a accoutumé de faire, " ces paroles: SPACI GOSPODI LUDI TWOYA, I BLACOSLOWI DOSTOANIA TWOYA;

(*) Tome III. Chap. 5.

288 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« c'est-à-dire, Dieu conserve son peuple, & bénisse son Héritage. Ils s'en retournerent
 « ensuite vers le Château : mais les deux cens Prêtres qui avoient précédé le reste en
 « allant, ne revinrent pas dans le même ordre, & se dispersèrent presque tous. Ceux
 « qui avoient des habits sacerdotaux, continuèrent à marcher en bon ordre. J'observai
 « entr'autres, que deux hommes assez mal habillés portoient une cuve, ou un chau-
 « dron, couvert d'une toile, qu'on ne pouvoit pas bien distinguer. Ce vaisseau étoit
 « suivi d'un autre semblable porté de même, avec un pot d'étain rempli d'eau, laquelle
 « aiant été bénite, fut portée au Château, pour en arroser les appartemens & les pein-
 « tures. Aussitôt que la Procession y fut rentrée, on y porta au plus vite tout ce qui
 « avoit servi autour de l'eau ; & j'observai qu'un Moscovite y enfonça un grand ballai,
 « dont il commença à arroser les spectateurs. Cette Procession qui dura jusqu'à deux
 « heures après midi, avoit attiré une foule infinie de monde.

« Cette Fête se célébroit autrefois avec beaucoup plus de solennité, parce que leurs
 « Majestés, & rous les Grands de l'État y assistoient. Mais le Czar régnant a fait de
 « grands changemens en cela, comme en toute autre chose ».

Du tems d'*Olearius* il se faisoit une Procession solemnelle pour célébrer la nouvelle
 année, qui commençoit au premier Septembre, avant la réforme faite au Calandrier
 Moscovite par *Pierre le Grand*. Le Patriarche revêtu de ses Orneimens pontificaux, suivi
 du Clergé revêtu de même, & chargé de Banières, d'Images, de Croix & de vieux Ri-
 tuels, sortoit en cérémonie de l'Eglise, & alloit au devant du Czar, qui de son côté
 étoit déjà sorti pour aller à sa rencontre. Erant à portée l'un de l'autre, le Czar & le
 Patriarche se baisoient ; le Czar baisoit aussi une belle & riche Croix d'or du Patriar-
 che, qui ensuite bénissoit & encensoit le Czar & le Peuple. Les Russiens prenoient ce
 moment pour jeter des Requêtees aux pieds du Monarque. *Pierre le Grand* aiant fixé,
 comme nous, (a) l'année au premier Janvier, diminua le crédit de cette cérémonie par
 un changement qui parut aux vieux Moscovites d'alors un renversement de la Reli-
 gion.

On a déjà décrit (b) une partie considérable de la *Procession des Rameaux* ; c'est-à-dire
 de cette cérémonie dans laquelle le Czar, marchant à pied par humilité, menoit par la
 bride un cheval sur lequel étoit monté le Patriarche, qui représentoit Jesus-Christ en-
 trant dans Jérusalem. Pour mieux imiter l'âne sur lequel étoit monté le Seigneur, on
 déguisoit les oreilles du cheval. A la tête de la Procession marchoit un chariot fort peu
 élevé, sur lequel on voïoit un arbre chargé de plusieurs sortes de fruits, & sur l'arbre
 quatre jeunes garçons en surplis chantant quelques *Hosanna*. Le Clergé suivoit en ha-
 bits de cérémonie, portant des Croix, des Images & des Banières, bénissant & encen-
 sant le peuple qui se trouvoit sur le chemin de la Procession. Tous avoient des rameaux
 de palme à la main. La Procession marchoit avec une lente gravité sur du drap étendu
 à terre, ou sur les habits de plusieurs jeunes garçons, qui se les étoient ôtes par hu-
 milité.

« Les (c) Cloches ne cessent pas de sonner pendant toute la nuit qui précède la Fête de Pâ-
 « ques, le jour même & le lendemain. Les Moscovites commencent alors à se donner
 « des œufs de Pâques, & cela dure pendant quinze jours ». On veut (d) qu'ils aient re-
 « gardé ces œufs, comme un symbole de la Résurrection. » Cette coutume se pratique
 « également parmi les grands & les petits, les vieux & les jeunes, qui s'en donnent mu-
 « ruellement. Les boutiques en sont remplies de rous côtés, qui sont teints & bouillis.
 « La couleur la plus ordinaire de ces œufs est celle d'une prune bleue. Il s'en trouve
 « cependant qui sont teints de verd & de blanc d'une grande propreté, d'autres très-
 « bien peints, dont on donne jusqu'à deux & trois Rixdales ; & enfin plusieurs sur les-
 « quels on trouve ces paroles : CHRISTOS WOS CREST ; c'est-à-dire, *Christ est ressuscité*.
 « Les personnes de distinction en ont chez eux qu'ils distribuent à ceux qui leur tendent
 « vilite, & les baisent à la bouche, en leur disant : CHRISTOS WOS CREST ; à quoi
 « celui qui le reçoit répond : WOISTINO WAS CREST ; c'est-à-dire, *il est véritablement*
 « *ressuscité*. Les gens d'un rang médiocre se les donnent dans la rue, & personne ne
 « les refuse, de quelque condition ou sexe qu'ils puissent être. Les Domestiques ne
 « manquent pas aussi d'en porter dans la chambre de leurs Maitres, dont ils reçoivent
 « un présent qu'ils nomment *Prasnik*. Autrefois on se faisoit une affaire très-sérieuse,
 « de

(a) Il fit cette réforme le prem. Janvier 1722. Voi. *Perry*, ibi sup. pag. 127.

(b) Voi. ci dessus, II. Partie.

(c) *Cornille le Bruyn*, Tome III. Chap. 7.
 (d) Citation d'*H. v. Klut* dans la *Dissertation d'Hyd.*
 intitulée, *The resurrection of the same Body*, &c.

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 189

« de ces présens : mais cela est bien changé depuis un certain tems, comme tout le
 « reste. Les Russiens de qualité & les Marchands étrangers ont pourtant fait encore de
 « ces présens d'œufs au Czar qui règne aujourd'hui depuis qu'il est sur le Trône, & en
 « ont reçus de semblables de la main : mais cela n'est plus en usage. » En effet de-
 « puis le Czar *Pierre le Grand*, cette coutume n'a plus guères de crédit que parmi le peuple.
 De la manière dont s'y prenoit ce Prince, depuis qu'ils s'étoit déclaré le Chef de la Re-
 ligion, il y a apparence que s'il avoit vécu plus long-tems, il l'auroit purgée de bien des
 Cérémonies superflues, & sur-tout des superstitions qui l'ont entièrement défigurée.

Nous rapporterons ici, comme une dépendance de la Religion, les Cérémonies du
 Sacre du Czar, qu'*Olearius* décrit de la manière suivante. « Tous les Métropolitains,
 « Archevêques, Evêques, Knez & Boiars, même les principaux Négocians de toutes les
 « Villes de l'Empire doivent se rendre à Moscou pour cette Cérémonie. Le jour du
 « Couronnement, le Patriarche suivi de tous les Métropolitains conduit le nouveau
 « Grand Duc à l'Eglise du Château, où l'on fait une Tribune, sur laquelle on met trois
 « sièges à distance égale les uns des autres, l'un pour le Grand-Duc, l'autre pour le
 « Patriarche, le troisième pour le Bonnet & le Manteau Ducal. Ce Bonnet est garni
 « de perles & de diamans, avec une houppe au milieu d'où pend une petite Couronne
 « chargée aussi de pierres. Le Manteau est doublé de Zibelines. Dès que le Czar
 « entre dans l'Eglise, le Clergé entonne des Hymnes : ensuite le Patriarche fait la pri-
 « ère à Dieu, à Saint Nicolas & aux autres Saints, pour les inviter à cette solennité.
 « Après la prière, le premier Conseiller d'Etat présente le Grand-Duc au Patriarche,
 « qui l'aient fait asseoir sur le premier des trois sièges de la Tribune, lui porte au front
 « une petite Croix de diamans, & le bénit. Après une prière qui suit cette action,
 « le Patriarche ordonne à deux Métropolitains de prendre le Bonnet & le Manteau ; &
 « faisant approcher quelques *Boiars* pour en revêtir le Grand Duc, il le bénit, & lui
 « touche encore une fois le front de la petite Croix de diamans. Après toutes ces bé-
 « nédiction du Patriarche, les autres Prélats s'approchent & bénissent aussi le Grand
 « Duc, mais de la main seulement. Enfin le Grand Duc & le Patriarche s'assient pour
 « un moment ; car ils se relèvent aussi-tôt, pendant qu'on va faire chanter des Litanies
 « & des prières pour la prospérité du Czar. Tout cela est suivi de cris de joie. Les
 « Boiars s'approchent du Grand Duc, lui baissent la main, & se battent le front en sa
 « présence. Le Patriarche finit la Cérémonie par une petite exhortation qu'il fait au
 « nouveau Czar, & lui donne la dernière bénédiction. De cette Eglise du Château on
 « va dans deux autres, où l'on recommence les Litanies. De ces Eglises on va dîner au
 « Palais Ducal ». C'est toujours par les festins, que se terminent chez ces Peuples les
 plus grandes cérémonies.

Revenons à ce qui regarde de plus près la Religion. Les Moscovites n'entreprennent
 quoi que ce soit sans faire auparavant un signe de Croix, même dans les actions les
 plus indifférentes. Le commencement du signe de Croix par le front marque l'Ascen-
 sion de Jesus-Christ ; & en descendant sur la poitrine, le cœur où la parole de Dieu
 est renfermée. Le signe vers l'épaule droite signifie la résurrection des justes, & vers l'é-
 paule gauche celle des méchans. Il étoit nécessaire qu'en conséquence de cette allégo-
 rie, les fidèles de Russie apprissent de quelle manière, & avec quels doigts un signe de
 Croix doit se faire, pour être plus méritoire & plus agréable à Dieu. Un Patriarche
 donna une Instruction pastorale sur cet article, & voulut que ce privilège de faire ce si-
 gne avec trois doigts fut entièrement réservé aux Prêtres, ordonnant que les Laïques,
 & tous ceux qui n'auroient pas reçu l'Ordre de Prêtrise, seroient le signe de la Croix
 avec deux doigts seulement. Avant cette ordonnance, tous les fidèles sans distinction
 faisoient le signe de la Croix des trois doigts de la main droite. Cette réforme fit murmurer
 les Fidèles Laïques, qui trouvoient dans ces trois doigts le mystère de la Trinité,
 refusèrent de se soumettre, & pour régler cette affaire capitale, il fallut, dit-on, une
 députation de Constantinople, un Concile, & des Anathèmes soutenus de la puissan-
 ce du Czar. Pour tout dire enfin, un point de Doctrine si essentiel trouva des Mar-
 tyrs.

Leurs Sacremens.

Le Baptême des Moscovites a des particularités qui méritent d'être décrites. Aussitôt
 qu'un (a) enfant vient au monde, on envoie chercher un Prêtre pour le purifier, & cet-

(a) Le Bruyn pag. 57. ubi sup. Edit. in Folia.
 Tome III.

purification s'étend sur tous ceux qui sont présens. Selon *Olearius*, ils font baptiser leurs enfans dès qu'ils sont nés ; selon quelques autres, les personnes riches font moins exactes, & le différencient quelque tems, apparemment pour le rendre plus solennel. (a) Les parrains & la marraine du premier enfant le font aussi de tous ceux qui naissent après celui-là dans la famille. Etant entrés dans l'Eglise, (b) ces parrains donnent neuf bougies au Prêtre, qui les allume, & les attache en croix à la cuvette dans laquelle on doit baptiser l'enfant. Le Prêtre encense les parrains & consacre l'eau ; après cela il fait trois fois la procession avec les parrains autour de la cuve, précédé d'un Clerc qui marche devant, & porte une image (c) de St. Jean. (d) Ensuite ils s'arrangent tous de telle manière qu'ils tournent le dos à la cuvette, pour témoigner, dit *Olearius*, l'aversion qu'ils ont de trois questions que le Prêtre va faire aux parrains, 1. si l'enfant renonce au Diable, 2. s'il renonce à ses Anges, 3. s'il renonce à ses œuvres. A chaque demande les parrains répondent oui, & crachent à terre. L'Exorcisme suit ; on le fait hors de l'Eglise, de peur que le Diable en sortant du corps de l'enfant ne la profane. Après l'Exorcisme, le Prêtre coupe en croix les cheveux sur la tête de l'enfant, & les met dans un livre, selon *Olearius* ; ou les enveloppe dans de la cire, & les porte dans un endroit particulier de l'Eglise, selon l'Auteur de la *Religion des Moscoviens*. Le Baptême qui suit se fait par une triple immersion, ainsi qu'on l'a déjà remarqué en parlant des Grecs. Le Prêtre ayant mis un grain de sel dans la bouche de l'enfant, lui fait en croix les Onctions, que l'on doit appeler la *Confirmation* ; & en le revêtant d'une chemise blanche lui dit, *tu es maintenant aussi net que cette chemise, & purifié de la tache du péché originel*. Pour finir cette cérémonie, on pend au col de l'enfant une petite croix d'or, ou d'argent, au même de moindre valeur, selon les facultés des parens. Cette croix est la marque du Baptême de l'enfant ; il doit la porter toute sa vie, & l'avoir même après sa mort. A cette croix il faut ajouter un Saint, que le Prêtre donne pour patron à l'enfant ; remettant en même tems l'Image du Saint aux parrains, & leur recommandant expressément d'élever l'enfant à avoir une dévotion particulière pour son patron. Après le Baptême le Prêtre baise l'enfant & les parrains. Il faut remarquer 1. Que l'alliance des parrains avec les enfans qu'ils ont présentés au Baptême est défendue aussi chez les Russes. 2. Que pour chaque Baptême, on change l'eau de la cuvette, parce que les Russes la croient chargée du péché originel de ceux qu'on baptise. 3. Que l'on baptise dans un torrent, ou dans une rivière les personnes qui embrassent la Religion des Russes. On les y plonge trois fois ; & si c'est en hiver, on fait un trou dans la glace pour les baptiser. Si cependant la personne qui doit l'être n'est pas d'une complexion assez forte pour subir cette rude initiation, (e) on lui verse jusqu'à trois fois un tonneau plein d'eau sur la tête, afin de suppléer par cette grande quantité d'eau à l'immersion, qui est généralement pratiquée par tous les Schismatiques dont nous avons parlé.

L'Auteur (f) que nous avons cité dit, qu'après le Baptême « le Prêtre prend l'enfant nouvellement baptisé, & avec la tête de cet enfant, fait une Croix à la porte de l'Eglise, qu'il frappe trois fois avec un marteau. Il faut que tous ceux qui ont été témoins du Baptême, entendent le bruit ; autrement on croiroit que l'enfant n'auroit pas été bien baptisé ». C'est ainsi que la superstition se mêle toujours parmi les cérémonies les plus respectables de la Religion.

A l'égard du mariage, le divorce est fréquent & autorisé en Moscovie, & la polygamie défendue. Comme chez les Grecs, les Prêtres Russiens se marient ; il est même nécessaire, disent les Russiens, qu'ils soient mariés ; & ils n'en reçoivent point qui n'ait une femme légitime, ou qui au moins ne fasse vœu d'en prendre une. L'Ecclesiastique doit la choisir vierge, de bonnes mœurs, &c. & s'il devient veuf, il ne lui est plus permis d'en prendre une autre. Selon la plupart des Religions, l'amour conjugal a peu de force chez les Moscoviens ; mais il ne faut pas aller si loin pour le trouver sans vigueur. Outre que les Moscoviens sont mauvais maris du côté de l'amour conjugal, ils tiennent leurs femmes fort resserrées. Il est vrai pourtant que *Pierre le Grand* au retour de ses Voyages (g) a un peu changé cet usage tyrannique. Soit jalousie, ou coutume héréditaire,

(a) *Religion des Moscoviens*.

(b) *Olearius*.

(c) *Olearius*, ubi sup.

(d) La figure qui représente ici le Baptême, restitue quelques fautes de la traduction. M. Picart a suivi celle

que lui a donné un Russe en l'année 1731.

(e) *Religion des Moscoviens*.

(f) Le même Auteur.

(g) *Perry*, ubi sup. p. 190.

MES

capituler leurs en-
 nois exactes ,
 (2) Les par-
 ent après celui-
 ment bougies au
 le on doit bap-
 eta il fait trois
 ere qui marche
 ous de telle ma-
 l'averion qu'ils
 enonce au Dia-
 e demande les
 it hors de l'E-
 . Après l'Exor-
 es met dans un
 ans un endroit
 e Baptême qui
 plant des Grecs.
 t en croix les
 chemise blan-
 la tache du pé-
 ne petite croix
 pareus. Cette
 ie , & l'avoit
 re donne pour
 s , & leur re-
 lière pour son
 arquer 1. Que
 défendue auili
 uvette , parce
 é. 3. Que l'on
 ur la Religion
 trou dans la
 d'une complé-
 à trois fois un
 d'eau à l'im-
 ant nous avons

re prend l'en-
 à la porte de
 qui ont été ré-
 enfant n'auoit
 les cérémonies

, & la polyga-
 l est même né-
 nt qui n'ait une
 étiastique doit
 est plus permis
 a peu de for-
 sans vigueur.
 l, ils tiennent
 retour de ses
 ne héréditaire,

1714.



Le BAPTÊME des RUSSES.



Les FUNERAILLES des RUSSES.

ou
qu'
Bas
qu'
leur
ne
on
ma
ent
tou
che
plim
tém
met
que
exc
bell
vai
" ne
" ve
" U
l'Au
non
la fi
P
ces,
que
fille
prép
les o
dan
fens
les L
craï
prav
les o
natu
leme
L
treff
chev
les p
" on
- tre
" qu
" U
" fe
" fin
" fo
" au
" la
" gra
" te
" pa
" ce
" l'o
" le

(
(b)

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 191

ou mépris , avant cela il étoit défendu aux femmes de se trouver avec leurs maris , lorsqu'ils se régaloient entr'eux. Il s'est conservé quelque chose de cet usage dans les Pais-Bas , mais sans aucune violence de la part des maris , qui paroissent n'avoir retenu en cela qu'un reste de la jalousie Espagnole. Le Czar voulut que les femmes fussent invitées avec leurs maris aux noces & aux autres divertissemens. (a) Il voulut aussi que les Mariages ne se fissent qu'après l'entrevue & du consentement des Epoux , au lieu qu'avant lui , (b) on ne permettoit point aux jeunes gens de se voir , encore moins de s'entreparler de mariage , ou de s'en donner des promesses réciproques. Les peres & les meres faisoient entr'eux le mariage de leurs enfans , & ceux-ci ne se voioient qu'après le mariage , ou tout au plus (c) la veille des noces. Les amis de l'Epoux se rendoient à cette entrevue chez le pere de la fille , qui s'y trouvoit accompagnée de ses amies. Après un petit compliment , cette fiancée presentoit à son galant un verre d'eau de vie , ce qui étoit un témoignage du choix qu'elle faisoit de lui. Depuis cette entrevue jusqu'au moment qu'ils mettoient le pied dans l'Eglise , il leur étoit expressément défendu de se voir. Voilà ce que rapporte *Perry* mais à moins qu'*Olearius* ne se soit trompé , il y avoit de grandes exceptions à cet usage. Quelquefois , dit cet Auteur , il arrivoit que tel pensoit avoir une belle femme , qui en avoit épousé une contrehaite. *Olearius* a raison d'attribuer les mauvais ménages à cette manière de se marier. *Pierre le Grand* défendit « de marier perlon- » ne sans le consentement réciproque des deux parties , & voulut qu'il fut permis de se » voir & de se visiter au moins six semaines avant le mariage ».

Un usage singulier qui s'est pratiqué aux fiançailles Russiennes , est celui que rapporte l'Auteur de la *Religion des Moscovites*. Dans la cérémonie des fiançailles le pere renonçoit à l'autorité paternelle , après avoir donné deux ou trois petites coups de fouet à sa fille , & remettoit en même tenis le fouet au gendre futur.

Pour venir aux cérémonies qui tendent à la conclusion , un peu avant le jour des noces , les personnes distinguées , & tous ceux qui les imitent louent deux *Suacha* ; c'est ainsi que les Russes appellent les deux inspectrices qui président à leurs noces , l'une du côté de la fille , l'autre du côté du garçon. La *Suacha* de la fille doit se rendre chez le fiancé , pour y faire préparer un beau lit nuptial sur quarante gerbes de seigle ou de bled , autour desquelles on met divers tonneaux remplis de froment , d'orge & d'avoine , symbole de l'abondance & de la fécondité. La veille des noces est principalement destinée à faire des présens à la fiancée , ce qui est du département de la *Suacha* du fiancé. Entre ces présens les Dames Russiennes estiment sur tout le sard , ou assure même que les plus belles ne craignent pas de l'employer , ou par une suite de la coutume , ou par l'effet de cette dépravation de goût , qui aujourd'hui cache également sous un rouge épais les beautés & les défauts du teint de nos Dames Françaises , & en usé à la longue tout le coloris naturel , préférable , quelque peu d'éclat qu'il ait , à l'incarnat postiche qui choque généralement tous les honnêtes , & pour lesquels cependant elles l'emploient.

Le jour de la noce le marié sort de chez lui vers le soir , & se rend chez sa mairesse , accompagné de ses parens & de ses amis , précédé d'un Prêtre qui marche à cheval devant lui. Après ces préliminaires de joie & de complimens , qui sont de tous les pais , on se met à table. (d) On y sert trois plats , mais personne n'en mange , & on laisse au haut bout de la table une place vuide pour le marié. Pendant qu'il s'entretient avec les parens de la mariée , un jeune garçon occupe la place , & n'en sort qu'à force de présens. Le marié étant pris la place , on lui amène la mariée parée & voilée. Un rideau de tafetas cramoisi tenu par deux jeunes garçons les sépare , & empêche qu'ils ne se voient. Alors la *Suacha* de la mariée lui tresse les cheveux , relève les deux tresses sur la tête , & y met une couronne d'or ou de vermeil mince , doublée d'une étoffe de soie , & riche à proportion des moyens de ceux qui se marient. L'autre *Suacha* pare aussi le marié : pendant ce tems-là des femmes leur chantent mille sottises , des filles de la noce jettent du houblon sur l'Assemblée , deux jeunes hommes entrent portant un grand fromage & des pains sur une civière , d'où pendent des Zibelines. On en apporte autout de la part de la mariée. Tout cela se porte à l'Eglise , après avoir été beni par le Prêtre. Enfin on met sur la table un grand bassin d'argent , plein de petites morceaux de farine & de tafetas , de petites pièces d'argent cariées , du houblon , de l'orge & de l'avoine , & le tout mêlé ensemble. La *Suacha* , après avoir recouvert le visage de la mariée , prend quelques poignées de cela , & le jette sur la compagnie.

(a) *Perry* , ubi sup. p. 191.
(b) *Olearius* & autres.

(c) *Perry* , ubi sup.
(d) *Olearius* dans ses Voyages.

292 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« L'échange des anneaux fait ; les peres des mariés le font. La *Saacha* conduit la mariée à l'Eglise. Le marié suit avec le Prêtre, qui d'ordinaire prend si bien sa part du vin de la noce, qu'il le fait tenir à cheval qu'à l'Eglise, pendant qu'il bénie le mariage.

« Dans l'Eglise, où la bénédiction doit se faire, on couvre une partie du pavé de tapis rouge etamoisi, & par dessus d'une autre pièce de la même étoffe, sur laquelle les mariés se tiennent debout. Avant que de bénir les mariés, le Prêtre les fait aller à l'offrande, qui consiste en poisson, pâtisserie, &c. Le Prêtre les bénie ensuite, & tient sur leur tête les Images des Saints qu'ils ont choisis pour patrons ; après quoi prenant la main droite du marié & la gauche de la mariée entre ses mains, il leur demande trois fois s'ils consentent de bon gré au mariage, & s'ils s'aimeront l'un l'autre comme ils le doivent. Après qu'ils ont répondu oui, tous ceux de la compagnie se prennent par la main pour danser, tandis que le Prêtre chante le Pseaume 126. (à compter selon l'Hebreu) qui renferme une partie des bénédictions du mariage. Le Pseaume fini, le même Prêtre leur met sur la tête une guirlande de rue, ou la met sur l'épaule, si c'est un veuf ou une veuve. La cérémonie se fait en disant ces mots : *croissez & multipliez* ; après quoi il achève de marier en ajoutant ces paroles, (que les Moscovites ne prennent jamais à la dernière rigueur) *l'homme ne séparera point ce que Dieu a joint*. Ces paroles prononcées, les gens de la Noce allument tous des bougies, & l'un d'eux présente au Prêtre un verre plein de vin. Le Prêtre le boit ; les mariés lui font raison ; chacun le vuide trois fois ; après quoi les mariés jettent le verre, & le foulent aux pieds avec des imprécations contre ceux qui travailleront à mettre la discordance entre eux. En même tems des femmes jettent sur ces mariés de la graine de lin, & de chanvre. A la suite de cela les souhaits reviennent avec ce débordement de joie, qui caractérise toujours les noces. On ne doit pas oublier une coutume assez plaisante. Ces mêmes femmes, dit *Olearius*, tirent la mariée par la robe, comme pour l'arracher au marié ; mais il ajoute aussi que la mariée se tient si bien à lui, que tous leurs efforts sont inutiles.

Telles sont chez les Moscovites les cérémonies du mariage jusqu'à l'Eglise inclusivement. La mariée retourne au logis (a) dans un traîneau environné de six flambeaux, & le marié s'y rend à cheval, accompagnés l'un & l'autre des gens invités à la noce ; où dès qu'ils sont tous arrivés le marié se met à table avec eux ; mais les femmes emmenent la mariée dans sa chambre pour la mettre au lit. Après cela plusieurs jeunes hommes vont chercher le marié, qu'ils conduisent aussi dans cette chambre nuptiale à la lueur des flambeaux qu'ils ont à la main. En entrant dans la chambre, ils mettent leurs flambeaux dans les (b) tonneaux qui entourent le lit nuptial, & se retirent ensuite ; mais la nouvelle épouse sort de son lit enveloppée dans la robe, va au devant de son mari, & lui fait une révérence fort soumise. C'est alors, suivant *Olearius*, que le marié la voit pour la première fois au visage. Ils se mettent ensemble à table ; on leur sert, entr'autres viandes, une volaille rôtie, que le marié déchire, jettant ensuite le morceau qui lui demeure à la main, soit cuillé ou aile, par dessus l'épaule, & mangeant le reste. C'est ici le dernier Acte de cérémonie, après lequel chacun se retire, & les mariés vont se coucher. Un vieux domestique fait sentinelle à la porte de la chambre. C'est dans ce moment que ceux qui sont demeurés dans la maison, emploient quelques charmes pour l'heureux succès du mariage, dont le domestique que nous avons dit être à la porte s'informe de l'Époux, pour en avertir la compagnie. Sur le bon rémoignage du mari on fait entendre aussi-tôt les trompettes & les timbales, & on prépare les banns pour ces nouveaux mariés. Les jours qui suivent se passent en rejoissances, où l'ivrognerie domine sur tout ; & pendant que le mari s'amuse à boire jusqu'à s'enivrer, l'Épouse, s'il faut en croire les Voyageurs, profite habilement de ce reste de liberté s'amuse avec un galant ; mais quel fondement peut-on faire sur les réflexions badines de ces Voyageurs, qui souvent ont fait un usage général, pour toute une Nation, de quelque intrigue qu'on leur aura racontée.

On s'est un peu étendu sur ces Cérémonies Nuptiales. La singularité le demandoit. Cependant on ne doit pas s'imaginer que tous ces usages se trouvent & s'arrangent toujours aussi méthodiquement dans toutes les noces. Cela varie à comme ailleurs, même jusqu'à l'ivrognerie & au coïtage inclusivement. On trouve en Russie, comme

en

(a) *Olearius*, ubi sup.

(b) Voy. *Godofles*.

conduit la ma-
n en sa part du
pendant qu'il

du pavé de sa-
sur laquelle
e les fait aller
n ensuivie, &
s, après quoi
mains, il leur
font l'un l'an-
compagnie se
sume 126. (à
age. Le Pseu-
met sur l'épau-
mors : *crassica*
que les Mosco-
st ce que Dieu
ngies, & l'un
les mariés lui
verre, & le
te la discor-
me de lui, &
ment de joie,
ssez plaisante,
pour s'arracher
que tous leurs

inclusivement,
ux, & le ma-
noce : ou dès
inément la ma-
hommes vont
suent des flam-
ambeaux dans
is la nouvelle
ni, & lui fait
a voit pour la
r'autres vian-
qui lui des-
rette. C'est
vont se cou-
dans ce mo-
hammes por-
tre à la porte
ge du mari on
ams pour ces
gnerie domi-
cuse, s'il faut
avec un ga-
ouageurs, qui
intrigue qu'on

e demandoir.
arrangent tous-
leurs, même
e, comme
en

RELIGIEUSES DES GRECS SCHISMATIQUES. 227

en France, des maris qui ne font pas ivrognes, & des femmes qui ne font pas co-
quettes.

Ajoutons à cette description quelques remarques qui ont du rapport au mariage. La
sterilité est un sujet de divorce ; mais si la sterilité n'a pas lieu, pour le détail de la
femme, on peut lui supposer un excès de dévotion, & sans ce prétexte l'enfermer dans
un Convent. On peut aussi se la supposer à soi-même, & se pointer aussi de l'ennui &
du chagrin que l'on a trouvé dans le mariage. Les Moscovites au reste poussent le ser-
vitude (a) après en avoir rempli les devoirs, jusqu'à n'oser entrer dans l'Eglise. Tout au
plus, dit *Olearius*, ils s'arrêtent au portail pour y faire leurs prières. Pour les Prêtres,
il ne leur est pas permis dans ces occasions de s'approcher de l'Autel. Les femmes restent
ordinairement à la porte pendant le service. Le Carême suspend entièrement les devoirs
que le mariage a droit d'exiger.

Les funérailles ne sont pas moins remarquables que les noces. « Dès que le malade
« est décédé, (c'est *Olearius* qui parle) on envole chercher les parents & les amis du
« mort. Ceux-ci se rangent autour du corps, & pleurent s'ils peuvent. Des femmes qui
« font là aussi pour pleurer, demandent à ce mort les raisons qu'il a eues de mourir ; si
« ses affaires n'étoient pas en bon état ; s'il n'avait pas de quoi vivre, &c. Le mort ne
« répondant point, on commence par faire un présent de bière, d'eau de vie & d'hi-
« dromel au Prêtre, afin qu'il fasse des prières pour l'ame du défunt. On lave bien le
« corps ; & après l'avoir revêtu d'une chemise blanche, on enveloppe d'un suaire, on lui
« chauté des sonnets de *chir de Russie*, & on le met dans le cercueil, les bras posés sur
« l'estomac en forme de croix. Les Moscovites font les cercueils du tronc d'un arbre
« creusé. On couvre ce cercueil d'un drap, ou bien de la cataque du défunt : (mais
« on ne le porte à l'Eglise qu'après l'avoir gardé huit ou dix jours au logis, pourvu que
« la saison le permette, ou que cela s'accorde avec la condition du mort. Qui croiroit
« qu'une vanité si ridicule put mettre de la différence entre le Gentilhomme & le Bour-
« geois, le pauvre & le riche ? On s'imagine sans doute qu'on doit être beaucoup mieux
« reçu dans l'autre monde pour avoir été gardé long-tems dans celui-ci. Quoiqu'il en
« soit) le Prêtre donne de l'encens & de l'eau béate au mort jusqu'au jour de l'en-
« tretien.

« L'ordre du convoi se fait de la manière suivante. A la tête marche un Prêtre, qui
« porte l'image du Saint que le mort a reçu pour patron dans son Baptême. Il est suivi
« de quatre filles proches parentes du défunt, qui servent de pleureuses, (ou à leur de-
« faut de quelques femmes louées exprès pour cette lugubre cérémonie.) Après cela suit
« le corps, que six hommes portent sur les épaules. Si c'est un Religieux, ou une Re-
« ligieuse, ses confrères ou ses compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres Prê-
« tres marchent aux deux côtés du corps, & l'encensent en chantant, pour éloigner les
« mauvais Esprits. Les parents & les amis suivent, chacun le cierge à la main. Lors-
« qu'on est arrivé à la fosse, on découvre le cercueil, & on tient l'image du Saint sur
« le mort, tandis que le Prêtre fait les prières, ou recite quelques passages de la Li-
« turgie. Après cela les parents & les amis disent adieu au défunt en le baisant, ou en
« baisant son cercueil. Le Prêtre s'approche, & lui met le passeport dans la main. Ce
« passeport est signe du Métropolitain & du Confesseur, qui le vendent plus ou moins
« cher, selon les moeurs & la qualité des personnes qui l'achètent. (b) Il contient
un témoignage de la bonne vie, ou au moins de la repentance du mort. (c) Quand
un mourant a reçu la dernière bénédiction du Prêtre, & qu'après sa mort il tient son
certificat à la main, on ne doute plus qu'il ne soit reçu dans le Ciel. Le Prêtre adresse
le mort à St. Nicolas. Enfin on ferme le cercueil, on le descend dans la fosse, on le
visage du mort est tourné du côté de l'Orient ; & on prend un dernier congé de lui par
de véritables pleurs, ou du moins par les pleurs qu'on a achetées.

On distribue souvent des vivres & de l'argent aux pauvres qui se trouvent près de la
fosse : mais un usage peut-être plus commun encore, est que, suivant *Olearius*, « on
« noie son deuil & son affliction dans l'hydromel, & dans l'eau de vie ». On sçait que
les Russes & plusieurs autres Nations, principalement les Septentrionales, ont conservé
la coutume de faire des repas funèbres ; & il n'arrive encore que trop souvent qu'on
s'enivre en cette occasion à l'honneur des morts, même chez quelques Nations des mœurs
policiées de l'Europe.

(a) Qui concubandi libi a rebus, gratulatur, cum non deserviam, sustulisti pugna.
anviciat, panderon, p. adja, magis qvnt, & de collo. (b) On peut voir un de ces passeports dans *Olearius*.
apostum entem dem, ne possunt aut possunt se. (c) *Idem*, ibi id., p. 111.

Pendant le deuil, qui est de quarante jours, on fait trois festins mortuaires ; savoir le troisième, le neuvième & le vingtième jour de la sépulture. Un Prêtre païé pour le soulagement de l'ame du mort, doit employer les quarante jours à prier soir & matin pour ce mort, dans une tente dressée exprès sur le tombeau. On célèbre aussi tous les ans la commémoration des morts, laquelle consiste principalement à pleurer sur les tombeaux, & à les faire encenser par des Prêtres mercenaires, (a) qui, outre la pièce d'argent qu'ils reçoivent pour leur encens, ou plutôt pour la cire dont ils parfument les sépulcres, profitent aussi de plusieurs sortes de mets que l'on y porte, ou des Aumônes que l'on y laisse pour les pauvres. A propos de ces Aumônes, il ne faut pas oublier (b) la remarque d'un Voyageur. Les Moscovites les emploient comme une compensation de leurs injustices. Nous connoissons trop le mérite de cet usage pour douter de sa vérité. Combien d'œuvres pies & de donations ne lui doit-on pas ? Les donateurs lui doivent aussi des certificats de vertu & de sainteté. *Comines* Liv. VII. de ses Mémoires rapporte, qu'un de ceux qui lui montrèrent à Pavie le corps de *J. Galas* Duc de Milan, traita ce méchant Prince de *Saint*. « Je lui demandai, dit *Comines*, pourquoi il l'appelloit *Saint*, & qu'il pouvoit voir peintes à l'entour de lui les armes de plusieurs Cites, qu'il avoit usurpées, où il n'avoit nul droit. Il me répondit tout bas : *Nous appellons en ce pays ici Saints tous ceux qui nous font du bien ; & il fit cette belle Eglise de Chartroux, &c.*

Finissons par les Cérémonies qui s'observent chez les Moscovites à la Consécration d'une maison. Voici la description qu'en fait *Cornelle le Bruyn* (c) qui assista en 1702. à la Consécration d'un Palais du Czar. « Le plancher, dit-il, étoit couvert de foin, & il y avoit à droite une grande table garnie de grands & de petits pains, sur quelques-uns desquels il y avoit une poignée de sel, & sur d'autres une salière d'argent remplie de sel. C'est la coutume de ce pays-ci, que les parens & les amis de ceux qui vont habiter une nouvelle maison, la consacrent en quelque manière avec du sel, & même plusieurs jours de suite. C'est en même tems une marque de la prospérité qu'on souhaite à ceux qui vont l'habiter, afin qu'ils n'aient jamais besoin des choses nécessaires à la vie. Et lorsqu'ils changent de maison, ils laissent à terre dans celle qu'ils quittent, du foin avec du pain, emblèmes des bénédictions qu'ils souhaitent à ceux qui doivent entrer après eux ». Il est vrai-semblable, que la coutume de présenter aux amis & aux Etrangers du pain découpé, avec du sel dans les découpures, établie chez les Allemands, & même chez les Hollandois, doit s'expliquer comme l'usage des Russes, dont on vient de parler. *Cornelle le Bruyn* ajoute au sujet de la Cérémonie que nous venons de décrire, que le frere de l'Imperatrice étoit au bout d'une sale, avec plusieurs Seigneurs & quelques Prêtres debout, ayant des livres devant eux, & chantant des Hymnes. L'Imperatrice accompagnée de plusieurs Dames étoit dans une autre sale pendant qu'on faisoit le Service, qui dura une demi-heure.

Observons encore, que dans une Relation (d) que nous avons déjà citée, il est parlé d'une espèce de Secte sous le nom de *Roscolnicks*, qui sont, dit-on, des gens attachés inviolablement aux anciennes Liturgies, & qui refusent de se réunir à l'Eglise Moscovite, qu'ils ne regardent pas comme une Eglise Orthodoxe, à cause de quelques changemens qu'elle a faits en divers points des Cérémonies. Ces *Roscolnicks* n'habitent que dans les bois & les Forêts, pour y vivre à l'abri des persécutions des Russes qui suivent le Rit Grec.

(a) *Olearius*, ubi sup. Livre I.

(b) Le même Livre III.

(c) Tome III. Ch. 11.

(d) *Nouveaux Mémoires de Russie*.

à avoir le trois-
le foulagement
pour ce mort,
ains la comu-
meaux, & à
d'argent qu'ils
épulcres, pro-
que l'on y laisse
) la remarque
de leurs injus-
rité. Combien
ivent aussi des
pporte, qu'un
traita ce mé-
pelloit *Saint*,
s, qu'il avoit
ous en ce pais
lisse de Char-

écration d'une
en 1702. à la
de foin, & il
sur quelques-
argent remplie
ceux qui vont
sel, & même
qu'on fouhaite
nécessaires à la
u'ils quittent,
x qui doivent
aux amis & aux
chez les Alle-
Russes, dont
e nous venons
eurs Seigneurs
mmes. L'Im-
qu'on faisoit

est parlé d'une
inviolablement
qu'ils ne ren-
rens quelle a
ans les bois &
Rit Grec.

TABLE DES CHAPITRES.

* DISSERTATION Préliminaire sur le Schisme & sur l'Hérésie. <i>Cérémonies Religieuses des Grecs Schismatiques.</i>	3
I. PARTIE, où l'on donne une idée de l'Etat présent de l'Eglise Grecque, de sa <i>Croissance, & de sa Discipline.</i>	37
CHAP. I. Histoire du Schisme des Grecs.	38
CHAP. II. Idée générale de l'Etat présent de l'Eglise Grecque. <i>Notice des Eglises qui dépendent du Patriarchat de Constantinople,</i> <i>par Nilus Doxopatrius, rapportée par Leo Allatius, Lib. 1. de Conf.</i> <i>Ecl. Occid. & Orient. Cap. 24.</i>	54
<i>Autre Notice des Eglises qui dépendent aujourd'hui du Patriarchat de</i> <i>Constantinople, produite par le Sieur Smith, dans son Discours de</i> <i>l'Etat présent de l'Eglise Grecque.</i>	56
CHAP. III. Croissance générale & Dogmes des Grecs.	58
CHAP. IV. Croissance des Grecs touchant l'adoration du Sacrement de l'Eucha- ristie.	82
CHAP. V. La Discipline Ecclésiastique de l'Eglise Grecque.	88
II. PARTIE, <i>qui comprend les Usages & les Cérémonies des Grecs.</i>	94
CHAP. I. Du Clergé de l'Eglise Grecque.	95
<i>Du Patriarche.</i>	Ibid.
<i>Son Election</i>	100
<i>Ordre des Assistans & des Ministres du Patriarche, dans les Fonctions</i> <i>Patriarchales.</i>	103
CHAP. II. De l'Office des Grecs & de leur Liturgie. <i>Les Cérémonies de la Messe.</i>	104
<i>La Communion des Laïques, &c.</i>	108
<i>Le Pain Béni.</i>	118
CHAP. III. Eglises des Grecs; & divers Usages qui y ont rapport.	119
CHAP. IV. Jeunes & Fêtes de l'Eglise Grecque.	120
<i>Les Jeunes des Grecs.</i>	123
<i>Leurs Fêtes.</i>	Ibid.
CHAP. V. Les Sacremens de l'Eglise Grecque.	125
<i>Le Baptême.</i>	132
<i>La Confirmation.</i>	Ibid.
<i>La Pénitence.</i>	133
<i>L'Extrême-Onction.</i>	134
<i>Le Sacrement de l'Ordre.</i>	137
<i>Des Moines Grecs.</i>	143
<i>Le Sacrement de Mariage.</i>	146
CHAP. VI. Divers Usages superstitieux des Grecs.	154
III. PARTIE, <i>qui renferme les diverses branches des Grecs Schismatiques répandues en</i> <i>Asie, en Afrique & en Moscovie.</i>	158
CHAP. I. Des Melchites.	164
CHAP. II. Des Georgiens ou Ibériens, & de ceux de la Colchide ou Mingre- lie.	165
* <i>Supplément à ce qui a été dit de la Religion des Georgiens & Min-</i> <i>gréliens.</i>	166
<i>En quel tems les Colchéens reçurent la Foi de Jesus-Christ, & qui</i> <i>furent les premiers qui la planterent dans leur pais.</i>	170
<i>Du Catholico, Chef des Ecclésiastiques.</i>	171
<i>Des Evêques de Mingrelie.</i>	173
<i>Des Moines & des Nonnes.</i>	174
<i>Des Papes, ou Prêtres Mingréliens.</i>	175
<i>Quelques remarques sur le même sujet.</i>	176
	Ibid.

	<i>Des Eglises de Mingrelie.</i>	177
	<i>Des Cloches qu'ils appellent Zanzaluchi; de la Tablette sacrée qu'ils nomment Ora; & de la Trompette appelée Oa.</i>	179
	<i>Des Images.</i>	180
	<i>Des Reliques des Saints.</i>	181
	<i>Des Habits Sacerdotaux des Papes.</i>	182
	<i>De la Messe.</i>	183
	<i>Du Baptême.</i>	184
	<i>De l'Eucharistie.</i>	186
	<i>De la Pénitence.</i>	188
	<i>De l'Extrême-Onction.</i>	189
	<i>De l'Ordre, & du Célibat des Prêtres.</i>	190
	<i>Du Mariage.</i>	191
	<i>De l'Office Divin.</i>	193
	<i>Du Signe de la Croix, & de la manière de prier.</i>	194
	<i>Des Sacrifices.</i>	195
	<i>Des Fêtes.</i>	196
	<i>Des Saints Lieux qu'ils ont à Jérusalem.</i>	202
	<i>Des Commandemens de l'Eglise.</i>	Ibid.
CHAP. III.	<i>De la Créance & des Coutumes des Nestoriens.</i>	203
CHAP. IV.	<i>Des Indiens, ou Chrétiens de S. Thomas.</i>	210
	<i>Addition à ce qui regarde ces Peuples, & leurs Cérémonies.</i>	217
CHAP. V.	<i>Des Coutumes & Cérémonies des Jacobites.</i>	220
CHAP. VI.	<i>De la Créance & des Coutumes des Coptes.</i>	222
	<i>Supplément à ce Chapitre.</i>	225
	<i>* Addition à ce qui a été dit de la Religion des Coptes.</i>	229
CHAP. VII.	<i>De la Créance & des Coutumes des Abyssins, ou Ethiopiens.</i>	233
	<i>Supplément à ce Chapitre.</i>	235
CHAP. VIII.	<i>De la Créance & des Coutumes des Arméniens.</i>	243
	<i>Addition à ce Chapitre.</i>	248
	<i>* Supplément à ce qui a été dit des Cérémonies Religieuses des Arméniens.</i>	258
	<i>Notice des Eglises qui dépendent du Patriarche d'Arménie, résident à Egmatbin, laquelle a été diécée par Usfan Evêque de Uscharanb, & Procureur Général du Patriarche.</i>	261
CHAP. IX.	<i>De la Créance & des Coutumes des Maronites.</i>	265
	<i>Supplément à ce qui a été dit touchant ces Peuples.</i>	270
CHAP. X.	<i>Des Nalériens, des Kelbites, des Chrétiens de St. Jean, &c.</i>	272
	<i>Addition à ce qui a été dit de la Religion des Druses.</i>	279
CHAP. XI.	<i>De la Croiance & des Coutumes des Russes.</i>	280
	<i>De leur Clergé, de leurs Eglises, &c.</i>	283
	<i>Leurs Cérémonies Religieuses.</i>	285
	<i>Leurs Sacremens.</i>	289

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
CÉRÉMONIES,
MŒURS ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DE TOUS LES
PEUPLES DU MONDE.

SECONDE PARTIE DU TOME III.

*Qui traite de la Religion & des Cérémonies des Chrétiens qui
se sont donné le nom de Protestans, Evangelistes
& Réformes.*

Tom. III.

*Ffff

TATION

177
sacré qu'il
179
180
181
182
183
184
186
188
189
190
191
193
194
195
196
202
Ibid.
203
210
217
220
222
225
229
233
235
243
248
des des Armé-
258
ie, résident à
Ujicavanch,
261
265
270
272
279
280
283
285
289

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

D

D

DISSERTATION
PRÉLIMINAIRE,
SUR
L'ÉTAT DE L'ÉGLISE
A LA NAISSANCE
DE LA RÉFORME.

L



font
elles
croi
lon
Paï
dit-c
men
tes f
mocr
tifan
ter
çus
Déc

(a
(b



DISSERTATION SUR LA RÉFORMATION.



N OUS destinons le reste de ce Volume & le suivant à la Description des Religions Protestantes, c'est-à-dire, du Luthéranisme, du Calvinisme & de la Réformation Anglicane, qui est suivie par cette partie de l'Eglise Anglicane, qu'on appelle en Angleterre la (a) *haute Eglise*, & les *Episcopaux*. Toutes ces Sectes (on nous pardonnera un mot que nous employons dans sa véritable signification, & par conséquent dépouillé de ce qu'on y attache de choquant & d'injurieux) font plus ou moins profession de renoncer à la Tradition, qui, suivant elles, ne fait point partie de la foi, & ne peut constater la vérité de la croyance, parce que cette Tradition est incertaine, souvent différente selon les différentes branches du Christianisme, & selon les Peuples & les Païs qui l'adoptent. En un mot on la récuse, parce qu'elle (b) n'a point, dit-on, de fondement assuré. Ces Sectes méprisent & rejettent unanimement l'autorité d'un Chef visible de l'Eglise. Beaucoup de Calvinistes font, ou peu s'en faut, du Corps de l'Eglise un *Etat purement Démocratique*, où en cas de besoin, & suivant ses idées particulières, l'Artisan pourroit discuter les droits de la foi contre ses Ministres, & monter sur les bancs pour les attaquer. Les autres principes généralement reçus de ces Sectes consistent à nier l'infailibilité de l'Eglise, & celle de ses Décisions, à moins qu'elles ne soient conformes à l'Ecriture, qui doit

(a) *High Church.*

(b) Voyez les *Ferits* de Claude & de tous les

Controversistes Protestans.

Tome III.

être la seule règle de la foi. L'Écriture, dit-on ensuite, contient généralement tous les Articles de foi; elle contient clairement, & d'une manière proportionnée à l'intelligence de tout le monde, ce qui est nécessaire au salut. Enfin ces Sectes permettent à chacun l'examen de la Religion, de chercher le sens des Écritures, & de se l'expliquer à soi-même. Bien loin de se soumettre aveuglément aux décisions des Ministres & des Docteurs, chacun est en droit de juger de leur Doctrine, de la qualité du dogme qu'ils prêchent, ou qu'ils enseignent de vive voix & dans leurs Écrits, de la manière dont ils les enseignent, des preuves qu'ils en donnent. On appuie la liberté de cet examen sur divers passages des Écritures; & avec un tel secours le moindre du peuple, la Bible à la main, montre au Pasteur qui l'a enseigné du haut de sa chaire, qu'il est en état de chercher lui-même dans ces Saintes Écritures le véritable sens du passage que ce Ministre a expliqué; de comparer sa propre explication & celle du Prédicateur; de rassembler & de conférer les passages. Après cela cet homme est autorisé à croire, ou à ne pas croire ce que le Pasteur lui a dit. S'il décide pour la négative, il se justifie en disant; " (a) qu'on ne doit ni " croire de foi divine, ni pratiquer sans s'en informer plus avant tout " ce que disent les Pasteurs; que leur autorité, de quelque manière qu'on " les considère, séparément ou conjointement, ou tous ensemble, ou le " plus grand nombre, n'est point sans bornes ou sans mesures, à l'égard " des choses de la foi, du culte & des règles générales des mœurs ". Ces principes, à les presser d'une certaine façon, tendent évidemment à introduire une espèce d'Anarchie & de libertinage dans l'Eglise. Ils mettent à peu près de pair le moindre Laïque & le corps réuni des Ministres du Christianisme: ils autorisent les Schismes & les Sectes particulières. Ils détruisent la certitude & l'uniformité de la foi, qui sont la base de l'union des Fidèles; & donnent lieu à cet esprit particulier, suivant lequel chacun est le juge de la foi, quelque ignorant qu'il soit d'ailleurs: ce qui seul certainement démontre la fausseté du grand & du premier principe de ces Sectes; car dans un Corps, & la véritable Eglise en est un, il doit y avoir un Chef, & de la subordination entre les membres & ce Chef.

Voilà en peu de mots quelques objections capitales, que l'on fait contre ces principes. Il ne nous appartient ni de les réfuter, ni de les défendre. On a écrit pour & contre ces principes (b) une infinité d'Ouvrages depuis les Schismes de Luther & de Calvin. Sur le droit de l'examen, on a répondu en général aux Protestans, qu'il est peu raisonnable d'espérer de s'éclairer seul & par soi-même, sur tout quand on n'a ni étude, ni loisir, ni vocation, ni moiens, ni capacité pour cela, dans la lecture d'un *Recueil d'Ouvrages*, saints & inspirés à la vérité, mais quant aux dogmes, généralement très-obscur; écrits dans des Langues éloignées de notre tems, de nos manières & de nos mœurs; où l'on trouve souvent des allusions peu intelligibles, & même des contradictions appa-

(a) Claude *Défens. de la Reform.* Ch. 7. pr. p. | Claude, Pajon & Jurieu ont beaucoup écrit sur

(b) Dans ces derniers tems Arnaud, Nicole, | cette matière.

ren
tre
lati
que
né
qu'
d'a
hon
lais
exe
Il f
par
ligi
cert
Noi
fidé
noit
être
ne f
tiani
extr
mer
dan
du p
loit
réco
le C
Dien
assez
de S
la R
le S
S
n'y
d'êtr
mèr
que
pou
de c
man
ce p
de l'
doit
restat
libre

(4)

rentes, qui ont besoin de grands éclaircissemens; (*) où il se rencontre grand nombre d'expressions, d'usages, de coutumes, &c. dont les relations sont inconnues, & qui portent même sur des objets différens, & quelquefois équivoques; où enfin il n'y a rien de clair, & qui n'ait donné lieu à des Bibliothèques entières de Commentaires & d'interprétations, qu'une suite excellente de devoirs moraux, d'exemples sublimes de vertu, d'actes merveilleux de la puissance divine écrits par des Prophètes, des hommes divins ou inspirés; mais qui à certains Dogmes près, ont tous laissé les mystères de la Religion dans une obscurité impénétrable. Par exemple, quel examen auroit-on pu attendre de la part des Américains? Il faut admettre nécessairement pour eux une grace particulière & cachée, par laquelle Dieu a sauvé ceux qui ont été fidèles aux devoirs de la Religion naturelle. Il faut au moins les regarder comme des membres de cette première Eglise, qui a précédé le Judaïsme, de laquelle Adam & Noë ont été les Chefs, & qui dans la suite des tems s'est conservé des fidèles dans toutes les parties du Paganisme. Ceux qui n'ont pu connoître ni la révélation donnée à Moïse, ni celle de Jesus-Christ, ont dû être sauvés par d'autres moïens que la *Circumcision* & la *Baptême*. Nous ne sommes pas moins orgueilleux que les anciens Juifs. Avant le Christianisme Dieu avoit éclairé les plus sages d'entre les Païens d'une manière extraordinaire. Un Disciple de Pythagore avoit dit, *qu'on ne pouvoit aimer Dieu & les richesses*. Démocrite a voulu qu'on donnât de son abondance aux pauvres. Cicéron & plusieurs autres ont recommandé l'amour du prochain & la charité. Plusieurs Sages du Paganisme ont dit qu'il falloit adorer Dieu en esprit; plusieurs autres ont reconnu la nécessité de réconcilier les hommes à Dieu. En un mot, quoiqu'il soit très-vrai que le Christianisme étoit nécessaire pour réunir de tous côtés les hommes à Dieu par Jesus-Christ, il n'est pas moins vrai que Dieu avoit conservé assez de lumière dans le Paganisme, pour y éclairer un certain nombre de Sages, qui lui ont été fidèles par leur persévérance dans les devoirs de la Religion naturelle. L'écriture nous en fournit plus d'un exemple dans le Saint homme Job & quelques autres.

Si l'examen doit tomber sur nos devoirs, & sur ce qui y a rapport, il n'y a personne qui ne soit en état d'*approfondir le sens* de la Bible, & d'être imitateur de Jesus-Christ & des Saints. Mais si l'on appelle à soi-même des Dogmes & des décisions de l'Eglise sur les choses qui sont de la Foi, que deviendra le Christianisme au milieu de tant de difficultés, que l'on pourra se forger sur chaque point de croïance? Chaque nouveau système de ces Examineurs établira une Eglise, & trouvera des fidèles qui ne manqueront pas de dogmatiser à leur tour. Pour éviter ce désordre, n'est-ce pas plutôt, dit-on, à une assemblée générale & libre, représentative de l'Eglise universelle, que doit appartenir le droit de fixer ce que l'on doit croire & pratiquer, afin qu'il n'y ait point de division? Les Protestans l'accordent à condition que l'Eglise assemblée (le Concile général) sera libre, saine, éclairée, fondée seulement sur l'écriture. Mais où trouverez-

(*) Voi. *Lock*, Oeuvres divers. Tom. II. dans sa *Dissertation sur la manière d'expliquer S. Paul*, &c.

vous, disent-ils en même tems, un nombre suffisant d'Evêques & de Docteurs, trois cens, par exemple, qui soient tous d'un même avis, qui ne soient ni gagnés, ni intimidés, &c. Voyez ce que dit Pajon sur ces difficultés dans son *Examen des préjugés*. De plus, continue-t-on après le même Pajon, comment pourrai-je m'assurer que l'Eglise parle, & que par conséquent je suis du sentiment de l'Eglise? « Le Pape, quinze « Cardinaux, trente Evêques, cinquante Docteurs, cent Curés tous con- « sultés & qui me diront tous la même chose, ne me rendront pas plus « certain pour cela de la décision de l'Eglise, &c. » Dans toutes ces incertitudes qu'y a-t-il de plus sûr pour le Chrétien, que l'imitation de Jesus-Christ, & la pratique des devoirs du Christianisme, où l'on ne trouve ni Schisme, ni Hérésie? On verra dans la suite, que dans la pratique les Protestans se sont fort éloignés de ces principes, dont ils ont reconnu l'inutilité.

Il paroît aussi que le *corps de l'Eglise* ressemble en partie au *corps politique*, dans lequel on ne souffre ni cabales, ni intrigues, ni sociétés séparées, ni réglemens contraires à ceux qui sont établis. La comparaison de l'une à l'autre seroit complète, si dans l'une comme dans l'autre il étoit permis de se retirer, & s'il n'étoit pas plus dangereux de risquer son ame dans la retraite, qu'il l'est de risquer son corps en se retirant d'un pais. On trahit sa conscience, dit-on, en vivant au milieu des abus & en faisant (a) profession d'une foi qui n'est qu'extérieure: mais jusqu'où vont ces abus? Quels sont ces abus? En quoi consistent-ils? Ne peut-on (b) pas éviter d'y participer, & se taire? Quels sont les abus qui peuvent blesser véritablement la conscience? Vérifiera-t-on jamais sans une vocation supérieure, s'il y a des abus damnables dans cette Société Chrétienne qu'on a quittée? Doit-on appeler abus des Cultes bornés en effet, ou relatifs à l'Être suprême? Ne se fait-on pas des illusions, & ne prend-t-on pas des préjugés de coutume & d'éducation contre ce qu'on appelle abus? Doit-on manquer de charité envers ceux qui rejettent les conséquences tirées de quelques pratiques? Est-on obligé de déclamer publiquement & de lever l'étendard contre l'Eglise, quelle qu'elle soit, quand notre foi peut subsister au milieu des usages: (on va plus loin) au milieu des cultes qui nous déplaisent, & que nous rejettons intérieurement? Mais si l'on convient que le cœur d'une Eglise où l'on reconnoît de la corruption, ne laisse pas d'être sain, (c) si l'on avoue que dans cette corruption (d) Dieu y conserve ses vérités fondamentales, que

(a) Il faut citer ici un passage remarquable de M. Jurieu, qui se trouve dans le *système de l'Eglise* pag. 157. & suiv. Il y a deux voies générales, par lesquelles Dieu sauve des gens dans les Communions qui sont très-corrompues: la voie de séparation, & la voie de tolérance. La voie de séparation, c'est quand Dieu fait la grâce à ceux qui sont élevés dans les Sectes Idolâtres, (le Paganisme tel qu'il le décrit, le Papsisme, selon ses idées,) de séparer le bon du mauvais, de se nourrir du suc de la parole de Dieu, des vérités fondamentales, &c. Cette séparation se fait par une connoissance distincte, ou par une heureuse igno-

rance. On omet la suite de ce passage, où l'on a raison de soutenir, que rentret dans une communion, dont on reconnoît les erreurs, & faire profession de les croire, est un état de damnation.

(b) Il suffit à une conscience humble de garder sa propre foi, sans se mêler de résister la croissance des autres, &c. Pall. de Phœadius.

(c) Voi. Jurieu. Vrai système de l'Eglise pag. 150.

(d) Voyez aussi un long passage, où Claude convient qu'au milieu de l'Eglise corrompue, Dieu s'étoit conservé un nombre considérable de vrais Fidéles, qui gardoient leur foi & leur conscience

sa parole y est reçue, pourquoi quitter cette Eglise ? Un tel aveu condamne les séparations. Mais c'est tromper une Société Religieuse, ajoute-t-on, que d'y rester sans persuasion. On répond que le défaut de persuasion n'autorise pas les Schismes; car si cela étoit, tous ceux qui ont des opinions particulières, tant chez les Catholiques Romains que chez les Protestans, seroient obligés de se séparer. Or les Protestans eux-mêmes conviennent, que de deux maux il faut éviter le plus grand, qui est la désunion. Au reste le défaut de persuasion se trouve assez répandu dans tout le Christianisme, à cause de la difficulté des dogmes; & les Communions Protestantes renferment de même que les Catholiques, dans leur Réformation quantité de Sociniens, de Latitudinaires, & d'autres gens qui n'ont que le nom de Réformés, quoiqu'une profession extérieure des mêmes dogmes attache les uns aux autres.

Telles sont quelques-unes des raisons que l'on a alléguées contre les Schismes des Protestans: on ne les rapporte pas toutes, & on ne prend point parti. Si la cause des uns & des autres se plaidoit immédiatement devant Dieu, nos différens seroient bientôt décidés, parce que Dieu nous demande moins que les hommes; & ce qu'il nous demande est bien différent de ce que les hommes exigent de nous. Les subtilités par lesquelles on a prétendu déterminer l'évidence de la foi, n'ont point d'autorité devant lui. Elles n'étoient bonnes que pour des hommes, qui dans un espace de dix-sept siècles ont conduit les choses de telle manière, qu'il a fallu gouverner les Chrétiens par des Symboles & des Formulaires. Les premiers Chrétiens eux-mêmes ne furent pas exemts de ces défauts: mais le Paganisme les tenoit en crainte, & réprimoit cette impatience, qui dès les premiers tems avoit porté une partie des Fidèles à examiner curieusement les dogmes & les mystères, d'où prirent naissance des cabales & des intrigues, qui dès-lors auroient pu former de grands Schismes, s'il y avoit eu des Princes pour les soutenir, & des Peuples disposés à les suivre. Les uns & les autres n'auroient pas manqué peut-être de charger leurs Manifestes de raisons aussi spécieuses que le sont aujourd'hui pour les Hérétiques & les Schismatiques la prétendue tyrannie des Ecclésiastiques & la corruption de l'Eglise.

Personne n'ignore que les Protestans n'ont cessé d'alléguer, comme des motifs de Réformation, cette tyrannie & cette corruption des gens d'Eglise. A ces deux motifs ils ont ajouté la prétendue corruption des dogmes & du Culte extérieur. A l'égard de celui-ci, on a remarqué que le mélange des Peuples & l'indulgence qu'on a eue pour les Profélytes sortis des Païens, l'ont surchargé de cérémonies & de pratiques, auxquelles le Peuple s'est plus facilement accoutumé qu'aux devoirs de la morale Chrétienne. Cependant le mal auroit été moins dangereux, dit-on, si ce grand appareil de culte qui donne beaucoup de Majesté à la Re-

siene par e, se contentant des principes de la Religion Chrétienne, &c. Ce passage se trouve pag. 217, 218, 219. de la Dissert. de la Rel. Tom. II. Liv. de 1. 2. Il prendroit mieux au mot, qu'il est aussi possible de se sauver dans une Eglise, où il y a des abus, qu'il l'est de vivre en

honnête homme & en bon citoyen dans un Etat, où l'on reconnoit des dévotions. De l'Él. livra. de 2. 1. 1. qu'il ne faut pas faire de Schisme, &c. Voir. *ibid.* en une autre place remarquable, au commencement de la page 220.

ligion, n'eût pas usurpé les droits de cette Religion, pour mieux servir l'avarice & l'ambition de l'Eglise. Osera-t'on dire, que dans les derniers tems le Christianisme étoit semblable à un marché, où l'on voit des marchandises à vendre, des Bâteleurs & des Charlatans qui amusoient le Peuple, beaucoup de clinquant, beaucoup d'arnemens qui cachotent les défauts de la marchandise. Pour les dogmes, il est certain, ajoute l'on, que la décadence du Latin, le mélange des Peuples Barbares, & la corruption qu'ils introduisirent dans les Langues de l'Europe, les subtilités des anciens Philosophes, celles des nouveaux, le jargon des Mystiques & des Dévots, celui des Ecoles & des Cloîtres altérèrent en plusieurs manières la Théologie & la Religion, & firent naître des disputes, qui en augmentant de jour en jour l'obscurité des Dogmes & l'ignorance des Chrétiens, donnoient lieu de plus en plus aux pratiques artificieuses & mercénaïres du Clergé. Tels sont les deux chefs, sur lesquels les Protestans ont crû pouvoir fonder le prétexte de leur Réformation; la corruption dans les mœurs & dans la doctrine. Nous ne nous arrêtons point à justifier l'Eglise de ces accusations: nous avons déclaré qu'il ne nous appartenait point de prendre parti dans ces controverses. Nous remarquerons seulement, que ces allégations de ces Réformateurs modernes sont précisément les mêmes, dont dans tous les tems les Hérétiques & les Schismatiques les plus méprisés se sont servis pour autoriser leurs erreurs, & colorer leur révolte contre l'Eglise; & nous ferons voir dans la suite de cet Ouvrage, que c'est aussi sur les mêmes motifs que se sont fondées les Sectes les plus fanatiques & les plus odieuses, pour réformer la Réformation, & se rendre indépendantes de ceux qui n'avoient pas voulu se soumettre à l'autorité légitime.

Après avoir donné cette idée générale des principes & de la croiance des Prétendus Réformés, connus sous le nom de Protestans, voyons dans quel fond ils ont puisé les dogmes sur lesquels roule principalement leur doctrine. Nous avons déjà parlé ailleurs (a) des Béringariens, des Prédéstinatiens, des Vaudois, des Albigeois, des Apostoliques, &c. & nous avons remarqué à cette occasion, que la plupart des erreurs soutenues alors par ces Sectaires sur la Prédétermination & la grace, sur l'efficacité des Sacremens, sur l'intercession des Saints & le mérite des bonnes œuvres, sur la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sur l'autorité des Pasteurs & du Clergé, &c. ont été renouvellées de nos jours par ceux dont nous entreprenons de traiter ici. Le détail où nous allons entrer au sujet de quelques autres Hérésies qui précéderent immédiatement la Réformation, achevera de nous conduire sûrement à la source où elle a puisé, & nous instruira de l'état où étoit l'Eglise, lorsque les Chefs des Réformateurs se soulevèrent contre son autorité & sa doctrine.

Ce fut, selon un Ecrivain fameux (b) en l'année 1374. que l'Hérésie commença dans l'Angleterre, à l'occasion de l'Evêché de Winron. Jean *VViclef* Curé de Enthelrod au Diocèse de Lincoln prétendoit, dit-il,

(a) Dans la *Dissert. sur le Schisme & sur l'Hérésie*. (b) *Vatillas, Histoire de l'Hérésie* Liv. I.

« à cet Evêché, & croit avoir si bien pris ses mesures, qu'il ne lui pou-
 « voit autrement échapper, que par une de ces rencontres extraordinai-
 « res, que la prudence humaine ne sauroit prévoir. Il étoit sçavant dans
 « la Théologie de l'Ecole, qu'il enseignoit publiquement dans l'Univer-
 « sité d'Oxford en qualité de Professeur Royal; & comme il excelloit en-
 « tre ses Collègues, son Auditoire étoit des mieux remplis. On élevoit
 « ordinairement à l'Evêché les gens de sa sorte; & s'il y avoit de l'am-
 « bition à s'en juger digne, c'étoit une chose si commune en ce tems-là
 « dans l'Isle de la Grande Bretagne, & qui paroïssoit si raisonnable, que
 « personne ne s'en scandalisoit. Les Chapitres mêmes étoient disposés à
 « préférer les Professeurs de Théologie aux autres, lorsque l'élection dé-
 « pendoit absolument de leurs suffrages, parce qu'ils n'en connoissoient
 « point de plus habiles. Mais comme la Cour de Rome intervenoit dans
 « ces sortes d'affaires, à cause de l'intérêt qu'elle avoit de remplir de per-
 « sonnes assidées le Clergé d'Angleterre qui avoit alors la principale au-
 « torité dans les Parliemens, afin de n'être pas traversée par eux à lever
 « le Denier de St. Pierre, qu'elle tiroit tous les ans de chaque fen de ce
 « Roïaume, il arriva que les Officiers s'opposèrent à l'élection de Wiclef,
 « soit qu'il leur fût suspect, ou qu'ils en favorisassent un autre.

« On n'a pas sçu précisément si l'exclusion qui lui fut donnée vint de
 « plus loin; mais il est constant qu'il l'imputa toute au Saint Siège, &
 « qu'il chercha les voies de s'en venger. Il n'y en avoit qu'une dont il
 « fût capable; & elle consistoit à décréditer le Pape, encore falloit-il y
 « travailler avec l'adresse des gens qui tirent à la rame, & tourner le dos
 « au lieu où l'on prétendoit arriver. Il y avoit à craindre pour Wiclef
 « d'être incontinent opprimé, s'il se déclaroit contre la Cour de Rome
 « avant que d'être appuié d'une puissante protection; & il connut assez
 « la nécessité de demeurer dans le silence, jusqu'à ce qu'il lui fût permis
 « de parler impunément. Il attendit une conjoncture favorable, & s'oc-
 « cupa cependant à lire les livres Schismatiques de ceux qui avoient dé-
 « fendu les Empereurs ou les Anti-Papes contre les Papes. Il s'instruisit
 « avec soin des sentimens des derniers Hérétiques (a) qui s'étoient séparés
 « de la Communion de l'Eglise; & tirant de ces deux sources envenimées
 « les erreurs qui pouvoient plus facilement être insinuées aux Anglois,
 « il résolut enfin de prêcher contre la Transubstantiation, la Hiérarchie,
 « la vocation des Pasteurs, & l'inégalité des biens. Mais avant que de
 « s'expliquer sur ces quatre principes, il avança des propositions, dont il
 « prétendoit tirer des conséquences aussi préjudiciables à l'Eglise qu'à l'E-
 « tat. Il soutint que les Anglois pouvoient en conscience dispenser
 « de payer le Denier de St. Pierre; & que ceux qui s'en exemptoient par
 « adresse ne seroient point obligés à restitution. Il attaqua le titre, en
 « vertu duquel les Commisaires exigeoient ce Denier; & comme il man-
 « quoit de preuves pour le convaincre de fausseté, il se mit en devoir
 « de montrer qu'il étoit injuste en toutes ses parties; c'est-à-dire, tant

(a) Il n'est pas nécessaire d'avoir que Jean de Wiclef, il devoit déjà naturellement être in-
 telligé que de tels, & qu'il n'y a rien qui a été dit, tant de tout cela.

» du côté du Pape *Innocent* III. qui l'avoit accepté, que de la part du
 » Roi Jean *Sans-Terre* qui l'avoit offert : Que Sa Sainteté n'avoit aucun droit
 » d'imposer un tribut sur l'Angleterre : Qu'elle n'avoit été ni conquise par
 » les armes, ni délivrée d'aucune tyrannie ; & que le pouvoir du Roi
 » Jean, quelque souverain qu'on se l'imaginât, ne s'étoit pas étendu jus-
 » qu'à rendre sa Couronne tributaire de ses intérêts particuliers : Que
 » quand il en eût eu la puissance, elle n'auroit tout au plus duré qu'autant
 » que sa vie, & n'eût point engagé ses Successeurs, qui n'ayant pas comme
 » lui fait mourir son Neveu, ne se trouvoient pas réduits à la nécessité
 » d'acheter si cher l'absolution des Censures qu'ils n'avoient point encou-
 » rues. *Wicléf* se mit ensuite à chercher l'origine des biens Ecclésiasti-
 » ques, & soutint qu'encore que la piété des Fidèles fût excusable de les
 » avoir accordés par le bon usage qu'on en faisoit de leur tems, l'excès
 » de l'abus qui s'y étoit introduit depuis devoit porter le Parlement à le
 » retrancher, en employant la meilleure partie de ces biens à subvenir
 » aux nécessités de l'Etat, & à décharger d'autant le menu Peuple. Il
 » ajouta que l'Eglise possédant de très-grands biens dans le Roiaume, il
 » étoit étrange qu'elle fût entièrement exemte de toutes sortes de contri-
 » butions, & qu'elle jouit sans qu'il lui en coûtât rien d'un repos qui dé-
 » généroit en mollesse dans le plus grand nombre de ses Ministres : Que
 » la différence de ces Ministres ne se tiroit pas du caractère qu'elle leur
 » donnoit, mais seulement de la sainteté de leur vie, & de la pureté de
 » leur doctrine : Que la peine de travailler leur avoit été imposée depuis
 » le péché d'origine aussi bien qu'aux autres, & que les Décimes n'étoient
 » que des aumônes qui pouvoient être refusées à ceux qui ne les exigeoient
 » que pour vivre dans la mollesse, au lieu de faire pénitence de leurs
 » crimes publics.

» Ces nouveautés prêchées avec une vigueur artificieuse par un homme
 » fort emporté de son naturel, passèrent aisément pour un zèle extraordi-
 » naire, & acquirent à *Wicléf* une telle réputation, que le Duc de Lan-
 » castre eut la curiosité de l'entendre. Ce Prince étoit alors l'aîné des
 » fils d'*Edouard* III. Roi d'Angleterre : mais il n'en avoit pas plus de droit
 » à la Couronne. Le Prince de Galles, si célèbre dans l'Histoire par la
 » prise de Jean Roi de France, & par le rétablissement de Pierre le Cruel
 » sur le Trône de Castille, étoit né avant lui. Il étoit mort à la vérité : mais il
 » avoit laissé un fils fort jeune, qui avoit hérité de la vive inclination que les
 » Anglois avoient eue pour son pere, & que les Loix d'Angleterre faisoient
 » regarder de toute la Nation comme l'héritier présomptif de la Couronne.
 » Le Duc de Lancastre avoit assez d'ambition, pour souhaiter de l'en exclure :
 » mais pour le supplanter il n'y avoit que deux moïens. Le premier étoit d'ac-
 » coutumer les Anglois à parler si souvent & si favorablement du Duc, qu'on
 » leur fit oublier insensiblement le Prince de Galles. Le second consistoit
 » à saper l'autorité du Clergé alors fort riche, & par conséquent très-puis-
 » sant en Angleterre ; à affoiblir cell: de la Noblesse, & à attacher le
 » Peuple au Duc par un lien si puissant, que bien loin de le refuser pour
 » son Roi, il se portât de lui-même à le demander. Ce Prince crut (a) que

la

(a) *Lancast.*, ubi supra.

la doctrine que Wicléf avoit commencé d'enseigner, & qui sacrifioit au Peuple les intérêts du Clergé & de la Noblesse, lui offroit une occasion favorable d'exécuter ses desseins. Aussi à peine l'eut-il entendu, qu'il devint son Disciple, & se déclara ouvertement en sa faveur. Il fut secondé par la Maîtresse du Roi. C'étoit une Espagnole nommée Alix Perez, dont Edouard étoit tellement passionné, qu'elle gouvernoit presque tout sous le nom & du consentement de ce Prince. Comme elle s'étoit rendue odieuse à la Nation dont elle craignoit le ressentiment après la mort du Roi, elle s'étoit attachée aux intérêts du Duc de Lancastre, dont elle espéroit plus de secours, au cas qu'il montât sur le Trône, que d'un enfant peu capable de la protéger. Enfin le Roi même à qui son fils & sa Maîtresse vantoient sans cesse l'éloquence & le mérite de Wicléf, s'accoutuma insensiblement à la nouveauté de ses erreurs; & s'il ne les approuva pas hautement, ce ne fut que dans la crainte de s'attirer l'indignation du S. Siège.

Wicléf continua donc de dogmatifer avec toute sorte de sécurité; & lorsque sur les instances du Pape Grégoire IX. qui avoit été instruit de cette nouveauté, l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque de Londres citerent cet Hérétique dans les formes Ecclésiastiques, pour rendre raison de sa doctrine, il se présenta hardiment, plutôt dans la posture d'un homme qui attendoit récompense (a) que d'un coupable qui méritoit châtement. Il étoit accompagné des amis du Duc de Lancastre & de la Maîtresse du Roi, qui sollicitoient ouvertement son absolution; & les deux Prélats surpris du nombre & de la qualité de ces Intercesseurs se laisserent persuader par le discours préparé de Wicléf, qui leur fit entendre que jamais il n'avoit eu dessein d'attaquer les vérités Chrétiennes, & que si contre son intention il lui étoit échappé quelque proposition qui leur fût contraire, il la révoquoit sincèrement, il en demandoit pardon, il entendoit qu'elle demeurât éternellement supprimée, & se soumettoit à la pénitence & à la correction publique. Contens de cette déclaration, & d'une explication favorable que Wicléf donna aux principaux articles dont on l'accusoit, les deux Prélats le renvoierent absous, après qu'il leur eut donné sa parole de ne plus soutenir en public aucune proposition équivoque.

Encouragé par ce succès, cet homme vain abusa bientôt de la facilité de ses Juges. Il commença à prêcher que le Corps de Jesus-Christ n'étoit plus présent dans le Sacrement après le Sacrifice; que l'Eglise Romaine n'avoit aucun avantage sur les autres Eglises; que les Seigneurs temporels seroient damnés irrémédiablement, s'ils n'ôtoient aux Eglises les biens dont elles abusoient. Voilà dans un Anglois le premier modèle de la Réformation Anglicane, & de la déprédation des Eglises. Le Pape informé de cette rechute se plaignit de l'indulgence des Prélats Anglois; & pour leur donner l'exemple, il condamna les propositions de Wicléf. Les Prélats honteux d'avoir été prévenus s'assemblerent à Cantorberi en forme de Concile, & prononcerent anathème contre cet Hérétique & sa doctrine; mais le nombre de ceux qu'il avoit attirés étoit déjà si grand, qu'il leur fut impossible de se saisir de sa personne.

(a) *Idem. ibid.*
Tome III.

Cependant Edouard étant mort , & Richard son petit-fils aiant été élevé sur le Trône , Wiclef profita si habilement de la minorité de ce Prince , & du crédit du Duc de Lancastre son protecteur , pour lequel on avoit beaucoup de ménagemens , que le nombre de ses Sectateurs se multiplia jusqu'à plus de cent mille. Ce fut alors (*) que leur Chef n'aïant plus rien à craindre , acheva de publier ses erreurs , en attaquant la Jurisdiction Séculière après l'Ecclésiastique . Il supposa que le péché mortel ne privoit pas moins des biens civils que de ceux de la grace , & conclut sur cette dangereuse maxime , qu'un Seigneur , après l'avoir commis , n'avoit plus de droit d'exiger aucune redevance de ses Vassaux. Il rendit ces mêmes Vassaux Juges de la conscience de leurs Seigneurs , en assurant qu'il suffisoit de les voir jurer ou commettre quelque action notablement mauvaise , pour être dispensé de les reconnoître. Il ne limita pas même cette proposition séditieuse aux Têtes couronnées : il l'étendit aux Prêtres , aux Evêques & aux Juges. Il les dégrada pour la moindre faute , & passant enfin jusqu'à l'impudence de vouloir établir dans le monde l'égalité & la communauté des biens , il foutint que personne ne pouvoit rien posséder en propre sans péché . On verra dans la suite de cet Ouvrage , que c'est dans cette source empoisonnée que les Anabaptistes puisèrent depuis leur Fanatisme.

Ces derniers sentimens de Wiclef attirèrent à son parti l'homme le plus turbulent & le plus séditieux d'Angleterre. C'étoit un Prêtre appelé Jean *Balée* , qui s'étoit sauvé de la prison où son Evêque l'avoit enfermé. Il appréhendoit d'être repris ; & comme il n'avoit point de qualités capables de le faire subsister hors de l'Angleterre , il n'y pouvoit aussi demeurer qu'en y allumant la guerre civile. Il étoit réduit à l'une de ces deux extrémités lorsqu'il alla trouver Wiclef , qui le reçut à bras ouverts , & lui permit après deux ou trois conférences qu'ils eurent ensemble , de prêcher sa doctrine. Le Disciple enchérit bien-tôt sur le Maître , & se fit plus considérer que lui , en ajoutant à l'impudence une rébellion ouverte. Il expliqua le texte de l'Evangile qui commande d'arracher l'ivroie de peur qu'elle ne suffoque le bon grain , en l'appliquant à la Noblesse d'Angleterre & aux Magistrats , quelque grande que fût leur naissance. Il enseigna qu'il falloit commencer une œuvre si nécessaire , en exterminant les principaux de ces deux Corps , parce qu'il seroit ensuite plus facile d'opprimer le reste & de rétablir le peuple dans la félicité dont il jouissoit autrefois , lorsque ces sangsuës ne s'engraissoient point du plus pur de sa substance. La postérité aura de la peine à croire , que des deux cens mille personnes qui suivirent ce nouveau Prophète , il n'y en eut aucune qui le soupçonnât de tromperie , quoiqu'il fût assez évident qu'il affectoit la tyrannie , sous prétexte de rétablir une égalité imaginaire parmi les hommes. Au contraire l'audace de ses Disciples croissant à proportion que leur nombre augmentoit , ils le jugèrent digne des deux premières dignités d'Angleterre pour le spirituel & pour le temporel , & résolurent de le mettre à la place de Simon de Suberia Archevêque de Cantorberi & Chancelier d'Angleterre .

(*) *Uallus*, ubi sup.

Ce Prélat , comme nous l'avons vû plus haut , intimidé par les amis puissans que Wiclef avoit à la Cour , persuadé d'ailleurs que son parti se détruiroit de lui-même , avoit d'abord agi assez mollement contre l'erreur. Mais bien-tôt après son intérêt personnel & sa conscience le rappellèrent à son devoir , & l'anathème qu'il osa lancer contre la nouvelle doctrine , joint à la déconverte qu'il fit d'une conspiration (a) dans laquelle les partisans de l'hérésie ne se promettoient pas moins que de se saisir de la personne du Roi , de massacrer les principaux Seigneurs de l'Etat , d'exterminer tout ce qu'il y avoit d'Officiers & de Magistrats dans le Roïaume , & de réserver pour dernière victime de leur cruauté les Curés , les Chanoines & les Evêques , fit prendre à ces furieux la résolution de s'en défaire. Ils entrèrent à main armée dans le Palais de l'Archevêque , forcèrent l'appartement de ce Prélat , & le massacrèrent.

Ce commencement de révolte se communiqua aux Provinces d'Essex , & de Kent , & passa ensuite dans celles de Norfolk , de Suffolc , d'Essex & de Cambrige. Les Séditieux commencèrent à se déclarer par le serment qu'ils exigèrent de ne plus obéir qu'au Roi , & de ne rien paier qu'à la Noblesse. Ceux qui refusèrent de le prêter y furent contraints par la désolation de leurs biens , & par l'embrasement de leurs maisons. On fit ensuite main-basse sur les Officiers de la Justice , & on brûla les Archives publiques , afin de faire périr les titres des redevances. Après cette première expédition , les Wiclefistes s'avancèrent vers la ville de Londres en si grand nombre , qu'il étoit impossible de les compter ; & leur marche eut des circonstances singulières. Ils ne furent à charge à personne , paierent régulièrement ce qu'ils prirent , & punirent de mort ceux de leur parti convaincus d'avoir désobéi. Ils ne gardèrent pas la même modération à Londres , où le peuple les introduisit en dépit du Magistrat. Après avoir brûlé le Palais du Comte de Lancastrre , ceux des Conseillers d'Etat , & ceux où l'on rendoit la Justice , ils investirent la Tour où le Roi & la Cour s'étoient réfugiés , & demandèrent que Sa Majesté leur livrât ses principaux Ministres , menaçant en cas de refus d'attenter à sa propre personne. Le jeune Roi d'Angleterre Richard II. ne se trouvant pas en état d'employer la force contre ces furieux , crut devoir se servir de la prudence pour les réduire. Par la proposition qu'il leur fit faire de leur accorder une amnistie telle qu'ils pouvoient la souhaiter , il jeta la division parmi les mutins. Ceux du Comté d'Essex se retirèrent ; & ceux qui restèrent voyant ensuite le Roi en état de leur donner la loi , se crurent fort heureux qu'on leur permit de prendre le même parti. Balée échappé au châtiment qu'il méritoit n'en devint que plus fanatique. Il continua à dogmatifer , & à soulever les païsans contre les Grands & la Noblesse , jusqu'à ce qu'ayant été arrêté à Coventry , il fut executé à St. Albans en présence du Roi , & chaque partie de son corps fut envoyée dans les principaux endroits où il avoit prêché.

Wiclef n'avoit paru ni dans les Assemblées des séditieux , ni à l'assassinat de l'Archevêque de Cantorberi , ce qui lui donna moïen de continuer

(a) Idem. *ibid.*

tranquillement à répandre ses erreurs. Il n'osoit cependant le faire que sourdement : mais en 1382. il crut avoir trouvé une occasion des plus favorables pour son parti. Le Parlement d'Angleterre s'étant alors assemblé au sujet du fameux Schisme d'Urbain VI. & de Clement VII. pour résoudre lequel des deux il reconnoîtroit pour Souverain Pontife, Wiclef lui fit présenter des propositions sous le titre spécieux de remèdes contre le Schisme. Quoiqu'il eût essayé de déguiser ses véritables sentimens, elles tendoient évidemment (a) à l'oppression du Clergé, & à soustraire les Anglois à l'obéissance du Saint Siège. Aussi furent elles rejetées avec mépris par le Parlement, qui en même tems se déclara pour Urbain.

Wiclef rebuté de ce côté-là, & n'osant plus paroître en public, se retira dans la Province de Galles. Il continua à y enseigner ses erreurs, & y excita de si grands troubles dans le Clergé, que Guillaume de Courtenai qui avoit succédé au malheureux Simon de Suberia dans l'Archevêché de Cantorberi, crut être obligé d'en prendre connoissance. Ce Primat d'Angleterre assembla donc un Concile à Londres (b) où furent condamnées ces propositions tirées des Livres de Wiclef, & principalement de son Triologue : Que la substance du pain & du vin demeureroit après la consécration de l'Eucharistie : Que Jesus-Christ n'y étoit point d'une présence corporelle : Que les Prêtres & les Evêques en état de péché mortel n'administroient valablement aucun Sacrement : Qu'il étoit inutile de se confesser lorsqu'on avoit la contrition : Que la Messe n'étoit pas d'institution divine : (c) Que Dieu étoit quelquefois obligé d'obéir au Démon : (d) Qu'un méchant Pape n'avoit point d'autre puissance sur les Fidèles, que celle qui avoit été donnée à son prédécesseur Sylvestre par l'Empereur Constantin : Qu'après la mort d'Urbain VI. l'Angleterre devoit vivre à la mode des Grecs, & ne plus reconnoître de Souverains Pontifes : Que l'Ecriture Sainte défendoit aux Ecclésiastiques la possession des biens temporels : Que les Prélats ne doivent excommunier que ceux qu'ils sçavoient que Dieu avoit excommuniés ; & que s'ils faisoient autrement, cela suffiroit pour les rendre Hérétiques : Que les Evêques étoient criminels de lèse-Majesté divine & humaine, s'ils excommunioient un Clerc qui avoit appelé de leur Tribunal à celui du Roi : Que les Censures n'empêchoient de prêcher ni d'entendre la parole de Dieu : Que les Prêtres & les Diacres n'avoient besoin d'aucune mission du Saint Siège ni de leur Evêque pour prêcher : Que les Fiefs Ecclésiastiques retournoient aux Seigneurs par forfaiture, aussi bien que les Séculiers : Que le peuple avoit droit de corriger les personnes de qualité dont la vie étoit scandaleuse : Que les Dixmes n'étoient que des aumônes, dont les Paroissiens pouvoient frustrer leurs Curés vicieux, & les donner à d'autres pauvres : Que les Prières appliquées par les Ecclésiastiques

(a) Voyez *Varillas*, ubi sup.

(b) Idem. *Ibid.*

(c) Voyez de quelle manière M. de Meaux tâche de montrer contre M. de la Roque, que Wiclef avoit en effet soutenu cette proposition, *Hist. des Variations* Tome. II. Liv. II. §. CLV. Edit. in 12. de 1730.

(d) M. de Meaux fait voir *Ibid.* §. CLVI. que Wiclef avoit enseigné, *Qu'un Roi cessoit d'être*

Roi par un péché mortel : Qu'une vieille pouvoit être Roi & Pape, si elle étoit meilleure & plus vertueuse que le Pape & que le Roi; qu'alors la vieille devoit au Roi: Levez-vous; je suis plus digne que vous d'être assis sur le trône; & encore: Que celui qui étoit par sa vertu le plus digne de louange, étoit aussi le plus digne en dignité, & que la plus sainte vieille devoit être mise dans le plus saint Office.

» E
 » pe
 » ca
 » de
 » en
 » &
 » tr
 Wic
 un l
 les
 des
 Pur
 A
 Lon
 dans
 de l
 qu'il
 pas
 plû
 seign
 die
 tre t
 tran
 de l'
 C
 Aut
 mêm
 senti
 Auff
 sa C
 que
 com
 V
 (e)
 avoi
 délic
 faire
 ment
 dans
 Qu'i
 ricult
 voca
 prem
 Tho
 (a)
 n. CL
 (b)
 (c)

« Ecclésiastiques aux personnes particulières ne profitoient pas davantage à ces personnes, que les générales : Qu'en entrant en Religion on devoit moins capable d'observer les Commandemens de Dieu ; & que les Fondateurs de tous les Ordres, principalement ceux des Mendians, avoient offensé Dieu en les instituant : Que la vie qu'on y menoit étoit contraire à l'Evangile ; & qu'on ne pouvoit s'y sauver, à moins que d'y subsister de son propre travail ». M. de Meaux ajoute à ces erreurs, (a) que dans son Trialogue Wicléf faisoit un Dieu dominé par la nécessité, & ce qui en est une suite, un Dieu Auteur & Approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire, un Dieu que les Athées auroient raison de nier. Du reste (b) il consentoit à l'Invocation des Saints, en honoroit les Images, en reconnoissoit les mérites, & croioit le Purgatoire.

Après que la doctrine de Wicléf eut été condamnée par le Concile de Londres, sa personne y fut citée dans les formes ; & cette procédure se fit dans une conjoncture si peu favorable pour cet Hérésiarque que le Duc de Lancastre avoit abandonné, qu'il ne put se dispenser d'obéir. Mais quoi qu'il eût protesté plusieurs fois à ses Disciples, que les tourmens ne seroient pas capables d'arracher de sa bouche la moindre rétractation, il ne se vit pas plûrôt seul devant ses Juges naturels, qu'il abjura tout ce qu'il avoit enseigné de contraire à leurs sentimens sans en rien excepter. Cette Palinodie ne parut pas même encore suffisante au Concile. On l'obligea de mettre sa rétractation par écrit ; après quoi (c) l'Archevêque de Cantorberi se transporta à Oxford avec l'Evêque de Vinchestre, pour faire chasser Wicléf de l'Université.

On procéda ensuite à la condamnation de ses Disciples, qui, suivant un Auteur Protestant (d), n'eurent pas d'abord plus de fermeté que lui. Selon ce même Ecrivain, la honte qu'il eut de sa lâcheté, ou bien de s'être écarté des sentimens reçûs alors, lui fit rompre tout commerce avec les hommes. Aussi après sa rétractation on n'entend plus parler de lui. Il mourut dans sa Cure, & dans l'exercice de sa charge ; ce qui démontre, aussi-bien que sa sépulture en terre Sainte, qu'il étoit mort à l'extérieur dans la communion de l'Eglise.

Varillas entre dans un plus grand détail sur la fin de Wicléf. Il prétend (e) que n'osant plus enseigner ce que l'Université & l'Eglise d'Angleterre avoient condamné, il examina d'autres matières, qui n'étoient ni moins délicates ni moins dangereuses : Qu'il soutint que la Philosophie étoit nécessaire, pour éclaircir les passages obscurs du Vieux & du Nouveau Testament ; & que les vérités qui n'étoient contenues en termes exprès ni dans l'un ni dans l'autre, ne pouvoient passer pour Articles de Foi : Qu'il mit en la place de la Tradition qu'il rejettoit, des révélations particulières qu'il disoit avoir eues, & prétendoit que le Baptême étoit une vocation suffisante à la Prêtrise : Qu'il accusa Saint Sylvestre d'avoir le premier introduit dans l'Eglise la possession des Seigneuries, & blâma Saint Thomas de Cantorberi d'avoir répandu son sang pour une si injuste que-

(a) *Hist. des Variations*, Tome II. Liv. 11.

CLIII.

(b) *Ibid.* §. CLVII.

(c) V. *Bastie* dans son Dictionn. à l'Article

Wicléf.

(d) M. de la Roque, *Novv. Accus. cont. M.*

Varillas.

(e) *Hist. de l'Hérésie*, Tom. I. Liv. 1.

relle. « Dans cette pensée, continuë le même Historien, il avoit pré-
 » paré deux Sermons, ou pour mieux dire, deux Satyres, qu'il devoit
 » prononcer les Fêtes de ces deux Saints, les vingt-neuf & trente-unième
 » de Décembre de l'année 1384. mais la première étant arrivée, il fut saisi
 » d'une paralysie universelle, qui lui défigura le visage, l'empêcha de
 » parler, lui causa d'horribles convulsions, & ne lui permit pas de faire
 » d'autres signes que ceux que l'on observe dans les personnes désespérées.
 » Il mourut le matin de la seconde Fête, sans être revenu à soi, & sans
 » avoir reçu aucun des Sacremens. Ses Disciples ne laisserent pas de le
 » reconnoître pour Saint, & de lui attribuer de faux miracles ».

Telle fut, selon cet Ecrivain, la fin de Wiclef. Ceux qui sont cu-
 rieux de sçavoir ce que *Melancton* pensoit de cet Hérésiarque, le trouve-
 ront dans la Préface de l'Ouvrage qu'il intitule, *Lieux communs* (a) où
 il dit, qu'on « peut juger de l'esprit de Wiclef par les erreurs dont il est
 » plein. Il n'a, ajoute-t-il, rien compris dans la justice de la foi; il
 » soutient qu'il n'est pas permis aux Prêtres d'avoir rien en propre; il
 » parle de la Puissance civile d'une manière séditionneuse & pleine de sophis-
 » terie; par la même sophisterie il chicane sur l'opinion universellement reçue
 » touchant la Cène du Seigneur ». Voilà le jugement qu'un des premiers
 Disciples de la Réforme portoit d'un homme, dont elle a adopté presque
 tous les principes, & qu'elle a fait gloire de reconnoître pour un de
 ses principaux Auteurs.

Cependant la mort & la condamnation de Wiclef n'éteignirent pas ab-
 solument ses erreurs. Elles furent portées en Bohême par Pierre *Peine* un
 de ses Disciples, qui s'étoit déclaré trop ouvertement en faveur de l'hé-
 résie, pour n'être pas obligé de quitter l'Angleterre après qu'elle y eut
 été proscrire. La pauvreté l'incommoda bientôt dans le lieu de sa retraite,
 parce qu'il n'y avoit rien apporté de plus précieux que les écrits de son
 Maître. La nécessité lui fit imaginer d'en tirer parti. Le nom de Wiclef
 n'étoit pas inconnu en Bohême, où quelques-uns de ses Ouvrages avoient
 pénétré & étoient recherchés. Sur ce principe *Peine* s'imagina qu'un Re-
 cueil complet de tous ses écrits ne pourroit manquer de faire fortune dans
 ce pais, & résolut de les transcrire de sa main, sous prétexte de n'oser
 confier l'original. Il ne se fut pas plutôt vanté de les avoir tous, qu'on
 lui donna de quoi travailler; & la presse fut si grande, que la main de
Peine ne pouvant suffire à tant d'occupation, il fut obligé de prendre
 sous lui plusieurs Copistes. Ceux qui lurent les premiers cahiers de ces
 écrits, ne purent s'empêcher de parler des diverses propositions nouvelles
 qu'ils y avoient remarquées, & leur indiscrétion passa jusqu'à en nom-
 mer l'Auteur.

Il n'en fallut pas davantage pour donner l'alarme aux Docteurs, qui
 remplissoient alors les principales Chaires de l'Université de Prague, &
 qui n'ignoroient pas que la doctrine de Wiclef avoit été condamnée
 en Angleterre. Cette Université étoit alors très-florissante, & on
 y comptoit jusqu'à vingt-cinq ou trente mille Ecoliers. Elle avoit été
 fondée par l'Empereur *Charle IV.* Roi de Bohême, à l'imitation de celle

(a) *Præf. ad Mycon. Hoep. 2. P. ad ann. 1350. fol. 115.*

de Paris ; & comme celle-ci étoit composée de quatre différentes Nations , de même celle de Prague communiquoit à ceux de Saxe, de Bavière & de Pologne les mêmes dignités & les mêmes appointemens qu'aux originaires de Bohême. De-là l'émulation , & ensuite la jalousie qui se mirent entre les Docteurs Bohémiens & ceux de la Nation Allemande , sur-tout de celle de Saxe , qui seule fournissoit plus de gens sçavans que les trois autres ensemble. Le désordre étoit allé au point qu'il ne restoit plus aucun Professeur du pais dans l'Université de Prague , dont toutes les Chaires étoient occupées par les Docteurs Allemans ; & que pour se maintenir dans cette possession , ceux-ci mettoient tout en œuvre pour exclure du Doctorat les Bohémiens même les plus capables d'aspirer à cette Dignité.

(a) « Celui qui paroissoit le plus entr'eux étoit *Jean Hus* , homme de « si basse naissance , (b) que ne sçachant de quel pere il étoit sorti , il « avoit été contraint de prendre le surnom de son village. Il n'avoit pas « moins d'ambition que d'esprit ; & s'il avoit accommodé sa passion à sa « fortune , ce n'étoit qu'en attendant une conjoncture favorable pour la « pousser plus loin. Il avoit eu la commodité d'étudier , en portant à « l'Ecole les livres d'un jeune Gentilhomme qu'il servoit ; & on lui avoit « donné pour récompense de quoi se faire passer Maître-ès-Arts. Il avoit « enseigné long-tems en cette qualité la Grammaire , avec un succès qui « lui avoit attiré une multitude innombrable d'Auditeurs , & le titre de « Maître Jean par excellence ». Un autre Auteur (c) nous apprend qu'il étoit plus subtil qu'éloquent , mais que la modestie & la sévérité de ses mœurs , sa vie rude , austère & entièrement irréprochable , son visage pâle & exténué , sa douceur & son affabilité envers tout le monde , même jusqu'aux moindres personnes , persuadoit plus que la plus grande éloquence.

« Après s'être ainsi distingué de ses Collègues , & avoir fait provision « de quelque argent , il avoit aspiré ouvertement au bonnet de Docteur , « & s'en étoit rendu d'autant plus capable , que se trouvant désormais trop « accredité pour étudier sous les autres , il avoit été réduit à s'instruire lui-même. Il avoit quelquefois lû dans les bons livres : mais il ne les avoit « point assez examinés , pour y découvrir toutes les vérités & tous les pré- « servatifs contre l'hérésie , qui y sont renfermés. Il avoit encore lû les « Ouvrages de Wicléf ; & comme il y avoit trouvé quelques abus blâmés « avec beaucoup de force , il avoit aussi d'abord conçu de l'estime pour « la mémoire de cet Hérésiarque , d'où il étoit passé insensiblement jusqu'à « l'approbation de sa doctrine (d). Il ne venoit que d'entrer dans cette « disposition , lorsque les Professeurs Allemans lui refuserent la qualité de « Docteur ; & l'on ne doute point qu'il ne fût sorti de l'aveuglement où « il étoit , ou par son inconstance naturelle , ou par une lecture des Saints « Peres , si le désir de se venger dont il étoit possédé , ne lui eût représenté « la doctrine des Wicléfistes comme un moyen infailible de chasser de Bohême les Docteurs Allemans , en divisant l'Université de Prague ». Pour y réussir , il commença par soulever les Régens de Grammaire de la Nation ,

(a) *Varillas*, ubi suprà.

(b) Voyez comment cet endroit est relevé dans l'*Histoire du Concile de Constance* par *Lenfant* Tome I. Liv. I. §. XX.

(c) *Balbinus* Jésuite cité par *Lenfant*, ubi suprà.

(d) On verra plus bas , que ceci doit s'entendre avec quelque restriction.

en leur représentant qu'ils seroient des lâches, s'ils se laissoient enlever plus long-tems les privilèges de leur pais par des Etrangers qui n'avoient pas plus de capacité qu'eux, & s'ils ne rentroient pas dans les Chaires de Théologie qu'on avoit usurpées sur eux. En même tems il leur fit entendre qu'au cas que l'affaire fût portée à la Cour, il avoit déjà pris ses mesures auprès de l'Empereur par le moien de deux Gentilshommes autrefois ses Disciples, qui étoient devenus favoris de ce Prince. Par ces discours il les disposa à semer adroitement la division entre les Ecoliers de leur Nation & les Allemans. Comme rien n'étoit plus facile que de commettre de jeunes gens, qui dans le fonds du cœur portoient une secrète antipathie les uns pour les autres, les Régens en vinrent à bout en peu de jours. Le trouble commença dans le Collège de Rozenoïre, où les Ecoliers ne se battirent pas long-tems sans attirer leurs Maîtres dans la querelle. Pour l'appaiser, les Allemans s'adressèrent à l'Empereur Venceslas Successeur de Charle IV. son pere à l'Empire & à la Couronne de Bohême. Mais bien loin de trouver l'appui qu'ils espéroient auprès de ce Prince peu propre aux affaires, & prévenu d'ailleurs par l'intrigue des deux amis de Jean Hus, il renvoia l'affaire au Magistrat de Prague plutôt qu'à l'Archevêque de cette Ville, quoiqu'en qualité de Conservateur des Privilèges de l'Université, celui-ci eût droit d'en connoître préférablement à tout autre. Les Docteurs Allemans refuserent de comparoître devant le Tribunal du Magistrat, qu'ils soutenoient leur être étranger : mais Jean Hus assuré d'y trouver son compte ne manqua pas d'y présenter sa Requête. Elle fut aussitôt signée ; & les favoris de l'Empereur y ayant fait mettre sur le champ l'attache de Sa Majesté, en qualité de Roi de Bohême, on la signifia aux Allemans, qui en conséquence furent obligés de sortir le même jour des logis affectés à leurs Chaires. La jeunesse de Bohême naturellement violente les outragea même à un point, que la crainte d'être massacrés leur fit prendre le parti de sortir de ce Roiaume. Ils se retirèrent dans la Misnie & dans la Thuringe, où on leur offrit une retraite, emmenant avec eux quatre mille de leurs Ecoliers, qui servirent à peupler les Universités de Leipsic & d'Ersford.

(a) Ce succès plus heureux que Jean Hus ne l'avoit espéré, puisque ses adversaires lui quittoient la partie, donna à ses Collègues une haute opinion de son crédit, & lui fit prendre à lui-même la résolution d'en profiter. Il ne trouva point pour cela de moien plus prompt & plus efficace, que d'enseigner aux Ecoliers de l'Université les sentimens de Wiclef, qui par la grace de la nouveauté tiendroient les esprits en suspens, jusqu'à ce qu'on trouvât à propos de les entretenir d'autres matières. L'expédient aiant été approuvé de tous les Professeurs, Jean Hus dans le premier discours qu'il fit sur ce sujet, soutint impudemment que le feu dont on avoit brûlé les Ouvrages de Wiclef, l'avoit échauffé à les lire. Il traduisit en la Langue du pais les plus pernicious des livres de cet Hérésiarque ; & il en fit distribuer des copies aux principaux Seigneurs de Bohême. Ses Collègues ravis du succès de ses leçons publiques l'imiterent, chacun en sa manière. *Jerôme de Prague* se contenta d'enseigner la même doctrine : mais

Jacobel

(a) *Varillas*, ubi supra.

Jacobel passa plus avant. Résolu de joindre à la réputation du plus célèbre Prédicateur de Bohême qu'il avoit acquise, celle d'avoir apperçu dans le Clergé un défaut, qui avoit échappé à la connoissance de Wiclef, il ne parla plus dans ses Prédications que du retranchement qu'on avoit fait du Calice dans l'administration du Sacrement de l'Eucharistie. Il publia même un livre sur ce sujet, qui devint dès lors la matière à la mode; & bientôt il ne fut plus question en Bohême que du larcin des Ecclésiastiques, qu'on accusoit d'avoir volé la moitié du Sacrement. (a) Le mal devint d'autant plus contagieux, que des Ecclésiastiques d'illustres Maisons, accredités dans le Royaume, mais d'une conduite déréglée, accablés de dettes & sujets à la correction de l'Eglise pour les crimes dont ils étoient convaincus, se déclarèrent pour Jacobel, & l'exciterent à faire Schisme. Jean Hus y consentit; & les Assemblées clandestines commencèrent ainsi dans Prague. Le Magistrat de cette Ville, à la sollicitation de l'Archevêque, crut devoir employer la sévérité contre ces nouveaux Sectaires. On les épia au sortir de leurs Assemblées secrètes: on en arrêta trois des plus séditieux; & après leur avoir fait leur procès, on les condamna à la mort comme Hérétiques & Perturbateurs du repos public. Les Hussites qui n'avoient pû les soustraire à la rigueur de la Justice, s'attrouperent au premier bruit de leur supplice, enleverent leurs corps du lieu où on les avoit exposés, les portèrent en triomphe par les rues de Prague, & les déposèrent dans une des Eglises de cette Ville dont ils étoient les maîtres, où ils furent exposés à la vénération des Fidèles comme de saints Martyrs de Jesus-Christ.

Jean Hus avoit eu trop de part à cette action, pour n'être pas au nombre de ceux qui en étoient complices. Aussi décerna-t-on contre lui un Decret de prise de corps, qui l'obligea de sortir de Prague. Il se retira dans le Village dont il portoit le nom, après en avoir perverti le Seigneur qui lui offrit une retraite dans son Château. Ce fut dans cette maison qui pouvoit passer pour une Forteresse, que le parti des Hussites acheva de se former en l'année 1409. Aussi-tôt après la Communion sous les deux espèces fut établie dans la plupart des Eglises de Bohême, de Silésie, de Luzace & de Moravie. Alors les Hérétiques se virent par leur multitude à couvert d'insulte; & les Catholiques, au lieu de penser à les détruire, réduisirent toute leur prudence à s'empêcher d'être eux-mêmes exterminés.

L'Eglise étoit alors malheureusement engagée dans ce long Schisme, qu'avoient allumé les deux élections opposées (b) d'Urbain VI. & de Clément VII. & qui ne fut éteint que dans le Concile de Constance. Cependant le Pape Jean XXIII. irrité de l'insolence de Jean Hus, crut devoir s'opposer à ses progrès. Dans cette vue il écrivit à l'Archevêque de Prague d'assembler un Concile des Prélats de sa Nation; d'y inviter les Docteurs & les Ecclésiastiques les plus habiles, afin de le rendre plus célèbre; & d'y citer Jean Hus pour rendre raison de sa foi. Le Concile fut donc assemblé au commencement de l'année 1410. (c) Personne ne

(a) *Ibid.*

(b) En 1378.

(c) *Vid. ubi supra.*

» s'attendoit que Jean Hus dût comparoître; & tout le monde fut éga-
 » lement surpris de le voir entrer dans l'Assemblée dès le premier jour.
 » On ne sçait si la présomption de se voir suivi de tant de personnes en
 » fut la véritable cause, ou s'il eut seulement dessein de faire montre de
 » la force de son parti. Ce qu'il y a de certain est qu'il n'avoit apparem-
 » ment rien à craindre, & qu'il n'estimoit pas assez les personnes dont le
 » Concile étoit composé, pour se présenter devant elles par un motif de
 » respect. Quoiqu'il en soit, il ne se contenta pas de répondre modeste-
 » ment de sa doctrine; mais il désavoua de plus ce qu'on lui imputoit de
 » contraire à la foi Catholique. Il protesta que les erreurs qu'on lui im-
 » putoit étoient autant de calomnies; & lorsqu'on le pressa de faire une
 » profession de Foi qui fût entendue de rous les Assistans pour l'édifica-
 » tion du Public, il haussa le ton de sa voix, & prononça en des termes
 » presque tous rités de l'Écriture sainte, que pour obéir aux Prélats qui
 » lui représentoient la personne de Jesus-Christ, dans une matière aussi
 » importante à un homme Chrétien qu'étoit celle de déclarer sa croïance,
 » il avouoit sincèrement l'autorité de la même Eglise sur tous les Fidé-
 » les qui en étoient les membres, & par conséquent sur lui-même; &
 » déclaroit qu'il étoit piêr de répandre jusqu'à la dernière goutte
 » de son sang pour en soutenir les décisions, bien loin d'enseigner ou
 » prêcher le contraire. Il descendit ensuite dans le particulier, & dit:
 » Que puisque ses ennemis l'avoient faussement accusé devant le S. Siège,
 » de croire que la substance du pain & du vin demeuroient dans le Sacre-
 » ment après la consécration; que le Corps & le Sang de Jesus-Christ ne
 » s'y rencontroient qu'à l'instant de l'élévation de l'Hostie & du Calice;
 » que les Prêtres en péché mortel ne consacroient point; que les Séculiers
 » pouvoient rentrer dans la possession des biens donnés par leurs ancêtres
 » aux Ecclésiastiques; que les Dimes n'étoient que de simples aumônes,
 » & les Indulgences qu'une pure invention pour avoir de l'argent: il
 » déclaroit en plein Concile, & demandoit acte de cette profession de
 » Foi qui étoit la sienne; Qu'il y avoit une véritable & entière transub-
 » stanciatiôn dans l'Eucharistie; Que le Corps & le Sang de Jesus-Christ
 » demeuroient sous les espèces après la Consécration; Que les Sacremens
 » ne dépendoient ni de la bonne ni de la mauvaise vie de leurs Ministres;
 » Que l'Eglise ne pouvoit être privée sans injustice de ce qu'elle tenoit
 » de la pure libéralité des Fidèles, non plus que des terres qu'elle avoit
 » achetées de son épargne; Qu'il n'y avoit ni cause ni prétexte valable pour
 » s'exempter de payer les Dimes; Qu'il y avoit dans l'Eglise un pouvoir
 » solide d'accorder des Indulgences, & que les Tribunaux Ecclésiastiques
 » étoient absolument indépendans des Séculiers.

Cette déclaration de Jean Hus n'étoit pas absolument illusoire, si ce
 n'est peut-être dans ce qu'il regardoit les Ministres des Sacremens & l'au-
 torité Ecclésiastique. Du reste nous verrons dans la suite, & on peut le
 voir dans M. de Meaux (a), qu'il a été prouvé (b) par les Auteurs con-

(a) Histoire des Variations Tom. II. Liv. 11. §. CLXIII. CLXIV. & CLXV. | l'Eucharistie II. P. Ch. 19. & dans ses Nouv. *deuxi.* cont. *Varill.*

(b) Voy. M. de la Roque dans son *Hist. de*

temporaires, par le témoignage des premiers Disciples de Hus, & par ses propres écrits qu'on a encore, que s'il a soutenu la Doctrine de Wiclef, il ne l'a pas suivie en tout; qu'il l'a expliquée; qu'il l'a mitigée; qu'au reste il a crû la Transsubstantiation & tous les autres articles de la croyance Romaine, sans en excepter un seul; qu'il a invoqué les Saints, honoré leurs images, reconnu les mérites des bonnes œuvres, les sept Sacremens, la Confession sacramentale & le Purgatoire; & qu'il a persisté dans ces sentimens jusqu'à la mort; en un mot que ses erreurs se réduisoient à la Communion sous les deux espèces; à l'autorité, & surtout l'autorité Ecclésiastique, qui, selon lui, se perdoit par le péché, sur quoi il soutenoit des choses aussi outrées que celles que Wiclef avoit avancées; enfin à ses déclamations contre le Clergé en général, & en particulier contre le Pape & l'Eglise Romaine qu'il appelloit l'Eglise de l'Antechrist.

Quoiqu'il en soit, le Concile de Prague se contenta de la déclaration de Jean Hus, le rétablit dans la Communion de l'Eglise, & lui défendit seulement pour quelque tems les fonctions de la Prêtrise. Mais au lieu de donner de véritables marques de pénitence, il n'observa pas même la légère suspension qui lui étoit imposée. Il célébra la Messe aussi-tôt que le Concile se fut séparé; il prêcha plus hautement que jamais la Doctrine qu'il avoit enseignée, & publia plusieurs Ouvrages pour la soutenir. Le Pape Jean XXIII. informé de cette rechute le cita à comparoître à la Cour de Rome; & sur son refus il l'excommunia. Hus en appella à Jésus-Christ, (a) & continua à dogmatifer malgré l'excommunication.

Nous avons conduit l'histoire de cet Hérésiarque jusqu'au Concile de Constance, auquel il eut beaucoup de part: il reste à rapporter ce qui se passa à son sujet dans cette célèbre Assemblée. Nous en abrègerons le détail autant qu'il nous sera possible, & nous le tirerons d'un Auteur (b) estimé dans tous les partis, assez impartial, & surtout Protestant; qualité qui doit nous mettre à couvert du soupçon de chercher à déguiser la vérité.

Sigismond Roi de Hongrie aiant été élevé à l'Empire en 1410. il s'appliqua tout entier à rétablir les affaires de l'Eglise, qu'un Schisme de près de quarante années avoit mises sur le point de leur ruine. Il y avoit alors trois Papes; Benoit XIII. Grégoire XII. & Jean XXIII. Les deux premiers avoient été déposés par le Concile de Pise. Sigismond crut donc pour le grand dessein qu'il méditoit de rendre la paix à l'Eglise, devoir se lier avec Jean qui étoit presque universellement reconnu; & pour y réussir, tous deux convinrent de convoquer un Concile dans la Ville de Constance.

L'ouverture s'en fit au mois de Novembre 1414. Ce Concile; dit l'Auteur que nous suivons, fut sans doute un des plus mémorables qu'on eût assemblés jusqu'alors, soit par rapport aux grandes affaires qui s'y traitèrent, soit par rapport au nombre, à la dignité & aux divers caractères de ses membres. Il n'y eut ni Roïaume, ni République, ni presque au-

(a) Voir son Acte d'Appel dans l'Historie du Concile de Constance par Lessart Tom. I. Liv. I. p. 147.

(b) Lessart dans son Hist. du Concile de Conf.

(c) Ibid. Préface de la prem. Edition.

cune Ville ou Communauté dans l'Europe qui n'y eût ses Ambassadeurs ou ses Députés. Il s'y trouva trente Cardinaux, trois ou quatre Patriarches, vingt-sept Archevêques, deux cens six Evêques, trente-trois Evêques Titulaires, deux cens trois Abbés, plus de cent cinquante autres Prélats tant Généraux d'Ordres que Prieurs, dix-huit Auditeurs du Sacré Palais tous Docteurs, quatre cens quarante-quatre autres Docteurs tant en Théologie qu'en Droit, &c. On y vit présider deux Papes, l'un au commencement, l'autre à la fin. L'Empereur y fut presque toujours présent. On y compta quatre Electeurs, plusieurs autres Princes Souverains, & une infinité de Comtes, de Barons, & de Gentilshommes. Enfin la déposition de deux Papes (a), l'abdication volontaire ou forcée d'un troisième (b), l'élection & le couronnement d'un autre (c), avec des circonstances & des précautions jusqu'alors inusitées, plusieurs décisions sur des matières qui intéressoient toute la Chrétienté, la supériorité des Conciles Généraux établie par un Décret solennel, le supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague; tout cela rendra cette Assemblée à jamais célèbre.

Nous avons dit plus haut que malgré la défense du Concile de Prague & l'excommunication du Pape, Jean Hus continua à dogmatifer & à écrire pour la défense de ses erreurs. Il publia entr'autres un *Traité de l'Eglise*, dont on tira depuis presque tous les Articles qui servirent à sa condamnation, & un autre petit Ouvrage qu'il fit afficher à la porte de l'Eglise de Bethléem, sous le titre de *six erreurs*. Ce Livre fut reçu avec d'autant plus d'avidité par la plus grande partie de la Bohême, qu'il n'attaquoit proprement que le Clergé, qui depuis quelque tems étoit devenu extrêmement odieux. Le Clergé de son côté aïnt combattu ce Ouvrage de toute sa force, la Bohême devint en peu de tems le Théâtre d'une guerre intestine. Comme on se flattoit que le Concile convoqué à Constance pourroit appaiser ces troubles, Jean Hus y fut cité; & il s'y rendit en effet le 3. de Novembre 1414. treize jours avant qu'on en fit l'ouverture.

Si nous en croions Varillas (d) il n'est pas facile de deviner la raison qui lui fit entreprendre ce voyage. « Jean Hus, dit-il, étoit peut être » si fortement persuadé de sa doctrine, qu'il crut pouvoir la soutenir en » plein Concile. Il fut peut-être assez téméraire pour espérer de la faire » approuver, & assez présomptueux pour rechercher par cette voie la ré- » putation d'habile homme dans une occasion si éclatante. Son impudence » alla peut-être jusqu'à s'imaginer, qu'il imprimeroit les erreurs de Wiclf » & ses propres égaremens dans l'esprit de plusieurs Théologiens; & si l'on » a trop de peine à croire que sa folie ait été si déplorable, on peut en » tout cas s'imaginer qu'il avoit assez bonne opinion de soi-même, ou » qu'il s'estimoit assez consommé dans la Dialectique pour se tirer d'affaire, » en inspirant au moins de l'estime pour sa personne, s'il ne réussissoit » pas à persuader sa doctrine ». L'Auteur que nous suivons combat au contraire très-fortement (e) ces incertitudes, ces suppositions & ces *peut-être*

(a) Benoît XIII. & Grégoire XII.
(b) Jean XXIII.
c. Mattin V.

(d) *Hist. de l'Église*, ubi sup.
(e) Ubi sup. §. XXIII.

être de Varillas ; & il a raison. Il paroît par la précaution que prit Jean Hus de demander & de se faire expédier un sauf-conduit par l'Empereur, qu'il ne croioit pas qu'il y eût pour lui trop de sûreté dans ce voiage, & que par conséquent s'il eût été libre, il eût pû ne pas l'entreprendre. Mais il est vraisemblable que Sigismond aiant écrit à Venceslas Roi de Bohême de l'envoier au Concile, Jean Hus n'osa & ne put se dispenser d'obéir aux ordres de son Maître.

Quoiqu'il en soit, avant que de se mettre en chemin, il fit afficher des Ecrits (a) aux portes de toutes les Eglises & de tous les Palais de Prague, pour notifier son départ, & pour inviter tout le monde à venir à Constance être témoin de son innocence ou de sa conviction. Il fit publier de pareilles affiches dans toute sa route ; & on ne peut nier qu'il n'y eût dans toute cette conduite beaucoup de vanité & de présomption. Aussi quoique l'Auteur que nous suivons tâche de justifier Jean Hus du caractère de *fanfaron*, que *Maimbourg* lui donne dans son Histoire du grand Schisme d'Occident, il paroît par quelques fragmens d'une lettre (b) qu'il écrivit à ses amis pendant son voiage, qu'il n'étoit pas absolument exempt des deux vices que nous lui imputons.

Jean Hus muni du sauf-conduit de l'Empereur qui lui fut envoyé dans sa route, étant arrivé à Constance, le fit aussi-tôt notifier au Pape Jean XXIII. par deux Seigneurs de Bohême qui l'avoient escorté, sçavoir Jean de Chlum & Henri de Latzenborek ; & il jouit d'abord d'une assez grande liberté, sans que cependant il lui fût permis de paroître ni de parler en public, afin d'éviter le scandale & les émotions populaires. Cette précaution n'étoit pas inutile ; car soit vanité, soit espérance de faire approuver sa doctrine, cet Hérétique s'attendoit en effet de prêcher, comme on le voit par deux Sermons séditieux qu'il avoit composés dans cette vue, & qui se trouvent parmi ses œuvres. Mais on ne lui permit pas d'exécuter son dessein. Ses Accusateurs étant arrivés observèrent curieusement la conduite particulière qu'il tenoit dans sa maison ; & ils découvrirent qu'il y parloit avec assez de liberté, soutenant sa doctrine, soit dans ses conversations, soit dans les Ecrits qu'il composoit. Il disoit même la Messe tous les jours auprès de son poêle, en présence de tout le voisinage qui y accouroit avec beaucoup d'empressement. Ces Assemblées tumultueuses firent croire au Concile qu'il étoit à propos de s'assurer de la personne de Jean Hus, afin de prévenir les fâcheuses suites qu'elles pouvoient avoir. En effet dans une audience qu'il eut des Cardinaux assemblés en Congrégation chez le Pape, on lui donna des Gardes, & le même jour il fut conduit chez le Chantre de la Cathédrale de Constance, où on l'enferma. Il y demeura huit jours, au bout desquels on le mena en prison au Monastère des Dominicains, où il tomba malade. En même tems ses Accusateurs présentèrent contre lui au Pape six Articles, qui, selon eux, renfermoient toute sa doctrine. Ils contenoient 1. Qu'il faut communier sous les deux espèces. 2. Que les Ministres en péché mortel ne peuvent administrer les Sacremens, & qu'au contraire

(a) Voi. des modèles de ces affiches *Ibid.* | (b) *Ibid.* §. XXV.
§. XXIV.

toute autre personne peut le faire , pourvû qu'elle soit en état de grace. 3. Que par l'Eglise il ne faut pas entendre le Pape , les Cardinaux , les Archevêques & le Clergé , & que c'est une mauvaise distinction inventée par les Scholastiques : que l'Eglise ne doit point posséder de biens temporels , & que les Seigneurs Séculiers peuvent impunément les ôter aux Eglises & aux Ecclésiastiques : que Constantin & les autres Princes ont erré en dotant l'Eglise. 4. Que tous les Prêtres sont égaux en autorité , & qu'ainsi les Ordinations & les Cas réservés au Pape & aux Evêques ne sont qu'un pur effet de leur ambition. 5. Que l'Eglise n'a plus la puissance des Clefs , quand le Pape , les Cardinaux , les Evêques & tout le Clergé sont dans l'erreur , ce qui peut arriver. 6. On imputoit à Jean Hus de mépriser l'Excommunication , aiant toujours célébré l'Office divin pendant son voiage. Ses Accusateurs prétendoient prouver la vérité de ces Articles par ses propres Ecrits , par sa conduite , par celle de ses Disciples , & par ce qui s'étoit passé en Bohême depuis qu'il y avoit répandu sa doctrine. Ils l'accusoient outre cela , d'avoir été la cause de la dissipation de l'Université de Prague , en se servant de l'autorité séculière pour opprimer les Allemans ; D'avoir été seul à soutenir les erreurs de Wicléf contre toute l'Université qui les condamnoit ; D'avoir persécuté le Clergé , & commis entr'eux les Ecclésiastiques & les Séculiers , en amorçant l'avarice & la cupidité des uns au préjudice des biens & des revenus des autres ; Enfin de n'être suivi que par des Hérétiques & des Ennemis de l'Eglise Romaine. En conséquence de cette accusation , le Pape nomma une commission pour informer contre Jean Hus , & examiner sa doctrine. Elle fut composée de sept Cardinaux , sçavoir les Cardinaux d'Ostie , de Palestrine , de Brancas , de Venise , de S. Marc , de Chaland & de Florence ; du Patriarche de Constantinople ; des Evêques d'Adria ou d'Atri , de Lebus , de Castel , & de S. Paul de Léon ; des Généraux des Dominicains , des Franciscains , & des Servites , & de quatre autres Docteurs.

Cependant l'Empereur Sigismond s'étant rendu à Constance , les Seigneurs Bohémiens lui écrivirent des Lettres très-amplés & très-fortes (a) au sujet de ce qui s'y passoit dans le Concile. Ils y représentoient à ce Prince : Que Jean Hus est allé de son bon gré au Concile , pour réfuter les fausses accusations intentées contre lui & contre la Bohême : Qu'il désire passionnément , & qu'il demande avec instance d'être oui en plein Concile , pour y mettre en évidence la pureté de sa doctrine , déclarant qu'il est prêt à se rétracter si on peut le convaincre d'erreur : Que quoiqu'il soit de notoriété publique qu'il est allé à Constance muni d'un Sauf-conduit de Sa Majesté Impériale , on n'a pas laissé de le confiner dans une affreuse prison : Qu'il n'y a ni petit ni grand qui ne voie avec étonnement & avec indignation , que le Pape ait osé entreprendre de faire ainsi emprisonner un homme innocent contre la foi publique , sans en alléguer aucune raison : Qu'une entreprise d'un aussi dangereux exemple peut autoriser tout le monde à n'avoir plus aucun respect pour la foi publique , & exposer les plus gens de bien aux insultes des méchans. Ils concluent & supplient instamment l'Empereur de faire élargir

(a) Voi. ces Lettres dans *Lenfant* ubi sup. §. LIX. & LX.

Je
est
en
les
me
où
tem
ferr
voit
Ma
& a
avo
A l'
poi
dom
ful
pou
Jean
fon
bove
met
de la
Gar
gard
C
au C
cara
aveu
vain
Vari
tems
rapp
de le
Q
conc
con
fiarq
ordo
ensu
ticul
voul
Com
simp

(a)
(b)
(c)

Jean Hus, afin qu'il puisse être ou justifié, s'il est innocent, ou puni s'il est coupable. Cette Lettre ne produisit aucun effet, & Jean Hus demeura en prison chez les Dominicains pendant deux mois. De là on le transféra chez les Franciscains, où il fut gardé par les gens du Pape dont il se loue extrêmement dans une lettre; enfin il fut conduit à la Forteresse de Goleben (a) où on l'enferma.

Je ne sçai si ce ne fut point la tentative que Jean Hus fit, dit-on, en ce tems-là pour sortir de Constance, qui obligea les Peres du Concile à le resserrer plus étroitement. Voici comme on raconte le fait. (b) Jean Hus voyant qu'on l'observoit de près, prit la résolution de s'enfuir au mois de Mars 1415. Afin d'exécuter ce dessein, il prit un pain & une bouteille de vin, & alla se cacher dès le matin dans un chariot de Henri de *Latzenborck* qu'on avoit préparé pour aller l'après-midi chercher du foin dans quelque Village. A l'heure du diner, *Latzenborck* à qui Jean Hus avoit été confié ne le voyant point, demanda inutilement où il étoit, parce que personne ne put lui en donner des nouvelles. Allarmé de cette absence, il courut en avertir le Consul, qui fit aussitôt fermer les portes de la Ville, & commanda des Archers pour aller poursuivre le fugitif. Comme on se préparoit à cette poursuite, Jean Hus ayant été trouvé caché dans le chariot, fut conduit à cheval avec son Chapelain & plusieurs Bohémiens qui étoient aussi à cheval, par *Latzenborck* lui-même au Palais du Pape. Jean Hus s'étant aperçu qu'on parloit de le mettre en prison, descendit de cheval, dans l'espérance de se sauver à la faveur de la foule prodigieuse de monde qui s'étoit attroupée à ce spectacle. Mais les Gardes du Pape s'étant aperçus de son dessein, on l'enferma sous bonne garde dans le Palais Pontifical.

Ce fait est rapporté par deux Auteurs contemporains, tous deux présens au Concile, & qui de l'aveu (c) de l'Historien que nous suivons, sont d'un caractère à n'être point soupçonnés d'ignorance ou de mauvaise foi. Après cet aveu, n'est-il pas surprenant que sur des preuves purement négatives cet Ecrivain s'inscrive en faux contre ce récit, & trouve mauvais que Maimbourg & Varillas en aient fait usage? La prison de Jean Hus arrivée précisément dans le tems qu'il dit avoir fait cette tentative pour se sauver, confirme encore le rapport de ces deux Auteurs non suspects, & semble ne plus laisser aucun lieu de le contester.

Quoiqu'il en soit, Jean Hus ayant été transféré à Goleben, le Concile de concert avec l'Empereur, commença tout de bon à instruire son procès. On condamna d'abord (d) la doctrine de Wiclef & tous les Livres de cet Hérétique en général & en particulier. Le Concile proscrivit sa mémoire, & ordonna que ses os seroient déterrés pour être jettés à la voirie. Il procéda ensuite à l'examen de Jean Hus. On lui fit subir plusieurs Interrogatoires particuliers, dans lesquels on lui présenta trente Articles, lui demandant s'il vouloit les désavouer ou les défendre. A n'en juger que par le rapport des Commissaires, il sembleroit que Jean Hus eût répondu alors purement & simplement, qu'il se soumettoit à la décision du Concile. Ses amis mêmes pa-

(a) Au mois de Mars 1415.

(b) *Lenfant* ubi sup. §. LXI.

(c) *Ibid.*

(d) Dans la Session VIII. Voi. *Lenfant* ubi sup. Liv. II. §. LXIX. & suiv.

roissoient inquiets de cette réponse, parce qu'elle s'étoit répandue dans le Public sous l'idée d'une espèce de rétractation. Mais on en jugera autrement si on s'en rapporte à ses Lettres. Dans la XV. qu'il écrivit depuis son audience publique, il dit, « qu'il n'a jamais promis de se soumettre au Concile que conditionnellement, & qu'il a protesté en plusieurs audiences particulières, comme il a fait depuis en public, que quant à ce qu'on exigeoit de lui qu'il se rétractât, il vouloit se soumettre à l'instruction, à la direction & à la justice du Concile, quand on lui feroit voir qu'il a écrit, enseigné & répondu quelque chose de contraire à la vérité ». C'est la résolution qu'il soutint en effet jusqu'à la fin. La plupart des Protestans, même l'Auteur que nous suivons, admirent cette conduite comme l'effet d'une fermeté & d'une constance inébranlable : cependant à la considérer sans préjugés, & même selon les principes de leurs Synodes, on n'y verra que beaucoup d'orgueil, d'entêtement & d'opiniâtreté. Car se soumettre au Concile conditionnellement, n'est-ce pas croire ses lumières supérieures à celles de cette Assemblée; & se soumettre à l'instruction quand on pourra être convaincu de s'être éloigné de la vérité, n'est-ce pas dire qu'on ne veut être ni instruit ni convaincu, ni ramené au chemin de la vérité? Il n'y a point d'homme résolu de ne céder & de ne se rétracter jamais, qui ne se prêtât volontiers à une soumission semblable.

Aussi parut-il dans les quatre audiences publiques que le Concile accorda ensuite à Jean Hus les 5. 7. 8. & 9. Juin, qu'il n'étoit rien moins que déterminé à se soumettre. Dans la seconde il soutint opiniâtrément (a) les erreurs de Wiclef au sujet des biens Ecclésiastiques. Dans la troisième (b) il reconnut de même pour sa doctrine celle-ci ; Que l'Eglise est l'Assemblée des seuls prédestinés ; Que St. Pierre n'a été ni n'est le Chef de l'Eglise ; Que la dignité Papale doit son origine aux Empereurs ; Que le Pape s'il n'imité la vie de Jesus-Christ est un Antechrist & un Judas ; Que les Censures Ecclésiastiques sont Antichrétiennes ; Que l'excommunication du Pape ou d'un Concile Général ne préjudicie point à celui qui en appelle à J. C. Qu'un Pape, un Evêque, un Roi en péché mortel, n'est ni Pape, ni Evêque, ni Roi. Il expliqua ces articles & tous les autres qu'on l'accusoit d'avoir enseignés : il prétendit pouvoir en montrer la vérité : il ne se défendit point (c) d'avoir excité des troubles & des séditions dans la Bohême par ses prédications ; & quelque instance que pussent faire le Concile & l'Empereur pour le porter à se rétracter, il protesta toujours qu'il ne se sentoît point coupable, ajoutant (d) qu'il aimeroit mieux qu'on lui mit une meule d'âne au col & qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser son prochain, & qu'ayant prêché la patience & la constance aux autres, il vouloit en donner l'exemple. C'est ainsi que cet homme vain honoroit ses vices du titre des plus belles vertus. L'Empereur fut si indigné de son obstination, qu'il déclara (e) qu'au cas qu'il refusât de rétracter tout ce qu'il avoit avancé, son sentiment étoit qu'il fût brûlé. On tra-

vailla

(a) Hist. du Concile de Constance par Lensang
Tom. I. Liv. III. §. V.
(b) Ibid. §. VII.

(c) Ibid. §. XI.
(d) Ibid. §. X. & XV.
(e) Ibid. §. XII.

vailla
ouvra
n'en
voien
si den
fidèle
été in

Ju
& il l
proch
dans
dre da
présid
ces de
specta
laque
& de
chepi
de. E
Paul

Ap
de Ro
envir
pron
il le
donn
Ordre
de M
& de

Je
terror
l'Assé
& on
que n
mettr
forme
affreu
suisit
être c
de c
l'y l
égar
Ap
d'Av

(a)
(b)
(c)

vailla donc encore à l'ébranler (a) ; & on commença par condamner ses ouvrages au feu , pour l'intimider par ces avant-coureurs de son sort. Mais il n'en devint que plus opiniâtre. Il compara le sort de ses Livres à celui qu'avoient éprouvé ceux de Jérémie & de la Loi , & déclara le 21. de Juin que sa dernière intention étoit de ne point reconnoître pour erronés les extraits fidèlement tirés de ses ouvrages , & de ne point abjurer ceux qui lui avoient été imputés.

Jusques-là Jean Hus avoit toujours eu quelque espérance d'éviter la mort ; & il la fonda sur cette espérance (b) sur les avis qu'il avoit reçus de l'arrivée prochaine de quelques Seigneurs Bohémiens fort zélés pour son parti. Il étoit dans ces dispositions lorsque le 6. Juillet l'Archevêque de Riga l'alla prendre dans la prison , pour l'amener au Concile. Le Cardinal de Viviers (c) présidoit à cette Session (d) : l'Empereur étoit présent avec tous les Princes de l'Empire ; & une multitude incroyable de Peuple étoit accouru à ce spectacle. On avoit dressé au milieu de l'Eglise une table fort élevée sur laquelle étoient les Ornaments Sacerdotaux , afin d'en revêtir Jean Hus & de l'en dépouiller ensuite. On le fit mettre devant cette table sur un marchepied assez haut , afin qu'il pût être vu plus aisément de tout le monde. Ensuite l'Evêque de Lodi commença un Sermon sur ces paroles de St. Paul , *afin que le corps du péché soit détruit.*

Après le Sermon , quatre Evêques députés des Nations , & un Auditeur de Rote , produisirent Jean Hus en public , pour être condamné. On lut environ 60. Articles tirés de Wiclef , qui furent condamnés. Le Concile prononça ensuite sa Sentence contre les Livres de Jean Hus ; après quoi il le condamna lui-même comme Hérétique opiniâtre & incorrigible , ordonnant qu'il fût déposé & dégradé de l'Ordre de la Prêtrise & des autres Ordres dont il étoit revêtu , & commettant pour l'exécuter l'Archevêque de Milan , avec les Evêques de Feltre , d'Asst , d'Alexandrie , de Bangor & de Lavour.

Jean Hus écouta la lecture de sa Sentence sans se mettre en devoir de l'interrompre , parce qu'il s'imagina qu'on lui permettroit ensuite de haranguer l'Assemblée : mais on le fit taire aussi-tôt qu'il se mit en devoir de parler , & on procéda à sa déposition. Nous n'en décrivons point les Cérémonies , que nous avons déjà rapportées ailleurs (e) . Elles se terminèrent par lui mettre sur la tête une couronne ou Mitre de papier haute d'une coudée en forme de pyramide , sur laquelle on avoit peint trois Diables d'une figure affreuse avec cette inscription , *L'Hérésiarque*. Dès ce moment l'Eglise se dessaisit de lui : il fut déclaré Laïque , & comme tel livré au bras Séculier pour être conduit au supplice. Par cette Sentence du Concile : « Le sacré Synode de Constance déclare que Jean Hus doit être livré au bras Séculier & l'y livre en effet , attendu que l'Eglise de Dieu n'a plus rien à faire à son égard. »

Après la dégradation de Jean Hus l'Empereur en ayant été saisi en qualité d'Avocat & de Défenseur de l'Eglise , avoit commandé à l'Electeur Palatin

(a) *Ibid.* §. XXXI.

(b) *Ibid.* §. XXXVIII.

(c) *Jean de Broem* Evêque d'Ostie.

Tome III.

(d) C'étoit la quinzième.

(e) *Cérémonies Religieuses des Catholiques*,

Tome I. de cet Ouvrage.

Vicaire de l'Empire de faire pour lui cette fonction , & de mettre cet Hérétique entre les mains de la Justice. Ce Prince remit donc Jean Hus au Magistrat de Constance , qui aussi-tôt le livra aux Valets de Ville , & à l'Executeur de la Justice , lui ordonnant de le brûler avec ses habits , & généralement tout ce qu'il avoit sur lui , sa ceinture , son couteau , sa bourse , sans lui ôter quoi que ce soit. Jean Hus marcha donc au supplice entre deux Officiers de l'Electeur Palatin sans être enchaîné , ayant seulement deux Valets de Ville devant lui , & deux derrière. Les Princes suivoient avec une escorte de huit cens hommes armés (a) , sans compter une multitude de peuple si prodigieuse , qu'il fallut la faire arrêter jusqu'à ce que l'escorte de Jean Hus eut passé un certain pont un à un , de peur qu'il ne rompit. Lorsqu'il fut au Palais Episcopal où on l'avoit fait passer pour voir brûler ses livres , il ne put s'empêcher de rire de cette exécution , parce qu'il la trouvoit également injuste (b) & irrégulière , comme il l'avoit déjà témoigné. En marchant il déclaroit au Peuple en Allemand que ce n'étoit point pour aucune Hérésie qu'il étoit condamné , mais par l'injustice de ses ennemis qui n'avoient pû le convaincre d'aucune erreur , quoiqu'il l'eût demandé si souvent & avec tant d'instance. Il disoit vrai ; car comment venir à bout de convaincre qui est résolu de ne pas écouter ? Etant arrivé proche du lieu du supplice il se mit à genoux , & récita quelques-uns des Pseaumes Pénitentiens , répétant souvent ces paroles : *Seigneur Jesus , aï z pitié de moi O Dieu , je remets mon esprit entre vos mains.* Quelques-uns lui ayant demandé s'il vouloit un Confesseur , & Jean Hus y ayant consenti , on appella un Prêtre homme en réputation de sçavoir & de probité. Ce Prêtre dit à Jean Hus , que s'il vouloit renoncer aux erreurs pour lesquelles il étoit condamné , il étoit prêt de le confesser , mais que s'il refusoit de faire cette abjuration , il n'ignoroit pas lui-même que selon le Droit Canon , un Hérétique ne peut ni administrer ni recevoir les Sacremens. Jean Hus ayant entendu cette condition , répondit qu'il n'avoit pas besoin de se confesser , parce qu'il ne se sentoit coupable d'aucun péché mortel. Et comme il vouloit profiter de cette occasion pour parler au Peuple en Allemand , l'Electeur Palatin l'en empêcha , & ordonna en même tems qu'on le brûlât. Alors Jean Hus se mit à prier tout haut en ces termes : *Seigneur Jesus , j'endure avec humilité cette cruelle mort pour votre cause , & je vous prie de pardonner à tous mes ennemis.* Ensuite ayant demandé permission de parler à ses Gardes , & l'ayant obtenu , il les remercia en Allemand du favorable traitement qu'il en avoit reçu , & déclara qu'il espéroit régner avec Jesus-Christ , puisqu'il souffroit pour la cause de son Evangile. C'est ainsi que tous les Hérésiarques , & plus encore ceux des derniers tems ont cherché à colorer leur révolte par de faux noms , en honorant leurs erreurs & leur esprit d'indépendance des titres spécieux de réformation de l'Eglise , de pure doctrine de l'Evangile , de cause de Dieu ; comme si eux seuls eussent été sages & zélés , eux seuls éclairés ,

(a) Les Relations varient beaucoup sur le nombre des gens armés : mais le fait est de peu d'importance.

(b) Il prétendoit qu'elle étoit injuste parce qu'il s'étoit , disoit-il , toujours montré prêt à corriger ses Livres , si on lui en faisoit voir les er-

reurs ; ce qu'il soutenoit qu'on n'avoit pû faire. Il la croioit irrégulière , parce que le Concile n'avoit pû lire ses Ouvrages qui étoient écrits en Bohémien. Mais *Lefant* lui-même fait voir que cette dernière prétention étoit mal fondée.

eux seuls inspirés ; & qu'à l'exception de ce peu d'hommes vains , brouillons , & souvent aussi corrompus que les autres dans leur conduite ; tout le reste du genre humain eût conspiré d'anéantir la Doctrine & la Morale de Jésus-Christ. Quoiqu'il en soit , Jean Hus fut attaché à un poteau , qu'on avoit dressé pour cette execution. Mais comme il avoit d'abord le visage tourné à l'Orient , quelques-uns le trouvèrent mauvais parce qu'il étoit Hérétique , & on le lui tourna du côté de l'Occident. Un Auteur remarque qu'on lui avoit attaché le cou à ce poteau avec une chaîne noire & sale , qui avoit servi de cremaillere. Jean Hus en sourit encore , & fit à cette occasion quelques réflexions , par lesquelles il devoit comparer l'ignominie de ses souffrances à celles de la mort de Jésus-Christ. On arrangea cependant le bucher autour de lui : mais avant qu'on y mît le feu , l'Electeur Palatin accompagné du Comte d'Oppenheim Maréchal de l'Empire s'avança , pour l'exhorter encore à se rétracter. Mais Jean Hus déclara que c'étoit avec joie qu'il signoit de son sang tout ce qu'il avoit écrit ou enseigné , ne l'ayant fait , dit-il , que pour arracher les âmes d'entre les mains du Démon , & pour les délivrer de la tyrannie du péché. Après cette réponse l'Electeur s'étant retiré , on alluma le feu , & Jean Hus fut bien-tôt étouffé , *ayant imploré jusqu'à la fin la miséricorde de Dieu* , dit l'Auteur (a) que nous suivons ; & on pourroit ajouter ayant persisté jusqu'à la mort dans son opiniâtreté. Les Bourreaux déchirèrent en pièces ce qui restoit de son corps afin qu'il fût plutôt consumé. Ayant trouvé son cœur , ils le brisèrent de coups , l'attachèrent à un pieu pointu , & le brûlèrent séparément. Ils s'étoient saisis de ses habits contre l'ordre qu'ils avoient reçu : mais l'Electeur leur ordonna de les jeter dans le feu , & leur promit de les dédommager de cette perte. Ses cendres furent soigneusement ramassées , & on les jeta dans le Rhin , de peur que ses Sectateurs ne les emportassent en Bohême pour en faire des Reliques. Mais si on en croit *Aneas Sylvius* (b) cette précaution fut inutile , puisque les Huslites raclèrent la terre dans l'endroit où leur Maître avoit été brûlé , & l'emportèrent précieusement à Prague , où il prétend que Jean Hus & Jérôme de Prague n'étoient pas en moindre vénération que St. Pierre & St. Paul.

Après le supplice de Jean Hus , il restoit encore à décider du sort d'un de ses premiers & de ses plus fameux disciples. C'étoit ce *Jérôme de Prague* dont on vient de parler. Il n'étoit ni Moine ni Ecclésiastique ; mais seulement Bachelier & Maître en Théologie. (c) Tous les Auteurs rendent un témoignage fort avantageux à ses talens : on prétend même qu'il passoit Jean Hus en sçavoir & en subtilité dans la dispute , quoiqu'il fût plus jeune que lui. Il avoit étudié dans la plupart des plus célèbres Académies de l'Europe ; & au retour de ses voyages il s'étoit attaché à Jean Hus , qui de son côté ne fut pas fâché de trouver un aussi bon second dans le dessein qu'il avoit de réformer les abus qu'il croïoit remarquer dans l'Eglise. Jérôme de Prague avoit eu vraisemblablement la plus grande part aux violences & aux excès qui se commirent à Prague avant le Concile. On pré-

(a) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 1. §. XLVIII.

(b) *Hist. Bohem. Cap. 36.*

(c) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 1. §. XXI.

tend même (a) que ce fut par son ordre qu'en 1411. une femme publique accompagnée de quelques Moines feints ou véritables, courut un jour les rues de Prague portant des Indulgences pendues à son cou, & donnant la bénédiction au Peuple comme si c'eût été le Pape, & que Jérôme brûla ces Indulgences de sa propre main. On l'accusa encore d'avoir foulé aux pieds l'année suivante des Reliques qui étoient sur l'Autel de sainte Marie de Prague, en déclamant contre ces Reliques; & on ajouta que deux Religieux, l'un Carme & l'autre Dominicain, aiant voulu s'opposer à cette violence, il se saisit de l'un qu'il fit mettre en prison, & jeta l'autre dans la Moldave, où il se seroit noyé si on ne fût venu à son secours.

Quoiqu'il en soit de la vérité de ces faits attestée par plusieurs témoins, lorsque Jean Hus fut sur le point de partir de Prague pour se rendre au Concile, Jérôme l'exhorta à soutenir constamment ce qu'il avoit avancé de vive voix & par écrit sur tout contre l'orgueil, l'avarice & les autres dérèglemens des Ecclésiastiques, & lui promit d'aller lui-même à Constance pour l'appuyer dès qu'il apprendroit qu'il y seroit arrivé. C'est ce qui obligea Jean Hus à prier ses amis dans quelques-unes des lettres qu'il leur écrivoit en prison, d'exhorter Jérôme de Prague à ne point venir à Constance, de peur qu'il n'y fût traité de la même manière. Cependant Jérôme voulut tenir sa parole à quelque prix que ce fût; & il y avoit même des gens à Prague qui trouvoient à redire, qu'il tardât si long-tems à aller au secours de son ami & de son compatriote.

Il arriva à Constance le 14. d'Avril 1415. avec un de ses Disciples. Un Auteur contemporain (b) ajoute qu'ils y entrèrent clandestinement, & sans que personne les reconnût à cause du Peuple nombreux qu'il y avoit dans cette Ville. Mais Jérôme n'y fit pas un long séjour. Dès qu'il eut appris le traitement qu'on faisoit à Jean Hus, il se retira le même jour avec son Disciple à Uberlingen. On prétend même que sa retraite fut si précipitée qu'il laissa son épée dans l'Hôtellerie, où apparemment il s'étoit fait connoître. Car on s'informa aussi-tôt de ce qu'il étoit devenu: mais quelque perquisition qu'on en fit, on ne put en apprendre aucune nouvelle. Arrivé à Uberlingen Jérôme de Prague écrivit à l'Empereur & aux Seigneurs de Bohême qui étoient au Concile, pour demander un Sauf-conduit: mais l'Empereur le refusa absolument. Ensuite le Concile aiant été prié de lui en donner un, il offrit bien de le lui accorder pour venir à Constance, mais non pas pour retourner en Bohême. Jérôme n'eut pas plutôt reçu cette réponse, qu'il envoya afficher à la porte de toutes les Eglises & de tous les Monastères de Constance un écrit en Latin, en Allemand & en Bohémien, adressé à l'Empereur & au Concile, par lequel reconnoissant le Concile pour Oecuménique (c) il demandoit un Sauf-conduit pur & simple, & protestoit contre toutes les violences qu'on lui feroit au contraire. Cet écrit n'aiant pas produit plus d'effet que ses Lettres, il prit le parti de se retirer dans son pays; mais comme dans toute sa route il ne cessoit de déclamer contre le Concile, il ne pouvoit manquer d'être bien-tôt arrêté. Un Auteur que

nous

(a) Bohuf. Balb. *Epir. Rer. Bohem.*
(b) *Reichenal.*

(c) Voyez cet Ecrit dans l'*Hist. du Conc. de Constance*, ubi sup. §. XXII.

nous avons déjà cité (a) dit que Jérôme étant arrivé dans une Ville de la Forêt Noire, où il fut invité chez le Curé du lieu qui ce jour-là régaloit ses Confrères, se déchaîna contre le Concile qu'il appelloit *une Ecole du Diable & une Synagogue d'iniquité*, se vantant d'ailleurs d'avoir confondu les Docteurs, & produisant pour le prouver un écrit signé par soixante-dix personnes. Ce même Ecrivain ajoute que les Ecclésiastiques scandalisés des discours de Jérôme de Prague, le dénoncèrent au Commandant de la Ville, qui leur ordonna de garder le silence, & d'attendre jusqu'au lendemain; Qu'en effet le jour suivant le Commandant arrêta Jérôme, lui déclarant qu'il falloit qu'il retournât à Constance pour y rendre raison des discours injurieux qu'il avoit tenus contre le Concile; Que Jérôme soutint qu'il n'avoit rien avancé que de véritable, & que d'ailleurs on n'étoit pas en droit de l'arrêter, parce qu'il avoit un Sauf-conduit: mais que cet Officier lui avoit répondu que *Sauf conduit ou non*, il falloit aller à Constance, & qu'en effet il l'y fit ramener. D'autres disent qu'il fut arrêté à Hilsaw par des Officiers du Duc de Sultzbach; que de là aiant été mené à Sultzbach, il y fut gardé en attendant les ordres du Concile, à qui on donna avis de sa détention; & qu'aussitôt qu'ils furent arrivés, on le conduisit à Constance. Quoiqu'il en soit (b), il est certain qu'il fut ramené dans cette Ville le 23. de Mai chargé de chaînes. En cet état il fut remis à l'Electeur Palatin, qui le conduisit lui-même comme en triomphe dans le réfectoire des Freres Mineurs, où l'on avoit assemblé une Congrégation générale pour l'examiner. De-là après un Interrogatoire assez court, il fut mis entre les mains des Officiers de la Ville pour être conduit en prison. On prétend (c) que quelques-uns de ses amis aiant alors exhorté par une fenêtre à soutenir la vérité jusqu'à la mort, il répondit courageusement qu'il ne craignoit point de mourir, & qu'il tiendrait tout ce qu'il avoit promis étant en liberté. Nous allons voir comment il s'en acquitta.

Le 19. de Juillet le Concile avoit fait subir un nouvel Interrogatoire à Jérôme de Prague, dans l'espérance que la condamnation & le supplice de Jean Hus l'auroient intimidé. Mais cette seconde tentative ne produisit encore aucun effet. Enfin aiant comparu pour la troisième fois (d) dans une Congrégation publique, (e) on fit tant par promesses & par menaces, qu'il signa un Ecrit par lequel il se soumettoit au Concile, & approuvoit la condamnation des erreurs de *VViclef*, & de *Jean Hus*, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas crû d'abord, que les Articles qu'on imputoit à ce dernier fussent véritablement de lui. Mais parce que cet Ecrit contenoit des termes vagues & ambigus, les Peres du Concile crurent devoir exiger de Jérôme une rétractation plus formelle & plus précise. Elle se fit dans la Session XIX. qui se tint le 23. Septembre. Le Cardinal de Cambrai y lut publiquement l'Acte de rétractation, (f) écrit de la propre main de Jérôme. Ensuite celui-ci aiant harangué le Concile, pour le prier d'accepter cette offrande, qu'il faisoit, disoit-il, *de tout son cœur*, lut lui-même à haute voix cette rétractation. Après cette lecture il

(a) Reichental.

(b) *Hist. du Conc. de Constance*, ubi sup. §. LXXXIII.(c) *Ibid.*

(d) Le 19. Juiller.

(e) *Hist. du Conc. de Constance*, Liv. 4 §. XXIX.(f) Voyez cet Acte *Ibid.* §. XXXI.

déclara, que s'il eût été mieux informé, il n'eût jamais tenu ces erreurs ; qu'au reste il n'avoit jamais rien soutenu opiniâtrément contre la doctrine de l'Eglise, mais seulement par manière de dispute, & n'étant pas encore bien instruit ; qu'enfin il ne faisoit point cette déclaration par contrainte, & comme étant en prison, mais qu'il s'y seroit porté également s'il eût été en pleine liberté. Sur le sujet de Jean Hus, il protesta qu'il n'avoit pas crû d'abord (a) que les Articles qu'on lui imputoit fussent de lui : mais que les ayant lûs lui-même dans des Ecrits de la propre main de ce Docteur, il reconnoissoit qu'ils avoient été justement condamnés, comme extravagans & hérétiques. Enfin il promit & jura par la Sainte Trinité & par les saints Evangiles de persister toujours dans la *vérité de la Foi Catholique*, & anathématisa ceux qui croioient le contraire, ajoutant que si dans la suite il lui arrivoit de rien enseigner contre sa rétractation, il se soumettoit à toute la sévérité des Canons & à la peine éternelle.

Après une rétractation aussi formelle & aussi authentique, le Concile permit à Jérôme de Prague de voir toutes sortes de personnes, & de s'entretenir familièrement & sans témoins avec ceux qui auroient la curiosité de le voir ; « c'est-à-dire, ajoute (b) Varillas, qu'on lui donna sans y penser l'occasion de se perdre. Car au lieu d'user discrètement de la condescendance qu'on avoit pour lui, en attendant la dissolution du Concile, » après laquelle il n'eût plus eu rien à craindre, il se découvrit trop tôt, » & ne différa de se vanter de la feinte dont il usoit, que jusqu'à ce » que les Hussites députerent vers le Concile pour se plaindre hautement » de la mort de leur Chef, & pour en demander réparation. Ce procédé » inspira tant de présomption à Jérôme de Prague, qu'il crut pouvoir dire » impunément ce qu'il pensoit devant ses Compatriotes, sans prendre garde » que rous ne lui étoient pas favorables. En effet il s'en trouva qui le décelèrent, & l'accuserent de rechute dans l'hérésie. Le Concile irrité de » l'inconstance de ce Prothée, qui ne faisoit scrupule ni de mentir ni de » se parjurer, l'obligea de comparoître le 27. Avril 1416. & des témoins irréprochables lui soutinrent, qu'il avoit voulu leur persuader les » erreurs de Wiclef depuis qu'il les avoit condamnées ». Une contravention si manifeste & une rechute si précipitée aiant ouvert le champ à ceux qui prétendoient le convaincre de quelque crime que ce fût, vieux ou nouveau, l'Orateur du Concile lui reprocha dans cette audience, & dans deux autres qu'on lui donna encore depuis, les erreurs qu'il avoit travaillé à répandre dans l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne & la Bohême ; ses déclamations satyriques contre le Clergé & contre le S. Siège ; les violences qu'il avoit commises ou fait commettre à Prague contre les Ecclésiastiques & les Religieux de cette Ville ; la profanation des Eglises & des Monastères ; son mépris pour les Images, les Indulgences & les Censures ; la vénération qu'il avoit eüe pour Jean Hus après son supplice, l'aïant fait peindre couronné de rayons comme un Saint, & dans la même forme que l'Eglise Catholique révere les Martyrs de Jesus-Christ, &c.

(a) Il y avoit de la mauvaise foi dans cette école ; car on n'avoit rien extrait des Livres de Jean Hus, que Jérôme de Prague ne lui eût entendu enseigner plus d'une fois. *Lefant*, ubi sup.

(b) *Hist. de l'Hérésie*, Liv. I.

Jérome
l'avar
Clerg
le plu
l'y av
plice
ter ju
étant
ble.
qu'il

Il
Cepen
& un
longu
ci, a
l'autr
n'avo
celui
autli
qu'il
& qu
même
timen
cun c
faits
ration
dus c
comm

Un
comm
il rép
« con
« cur
« gu
« leq
(c) e
ce qu
Jean
ECCLE
réfian
ANN
REV
même

(d)
ques.
loutq
venes
ne à t

Jérôme ne répondit à ces accusations que par une invective sanglante contre l'avarice, le faste & la mollesse du Pape, des Cardinaux, & de tout le Clergé en général. Il déclara qu'il désavouoit sa rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais commis, ajoutant que l'horreur du feu l'y avoit obligé, mais qu'il étoit ravi de pouvoir expier par le même supplice la faute qu'il avoit faite alors. Enfin il protesta qu'il étoit résolu d'adhérer jusqu'au dernier soupir à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, comme étant aussi saine & aussi pure, que leur vie avoit été sainte & irréprochable. Il en excepta seulement le sentiment de Wiclef sur l'Eucharistie, qu'il désaprouva.

Il n'en falloit pas davantage, pour l'envoyer sur le champ au supplice. Cependant le Concile différa jusqu'au 30. de Mai, où dans la Session vingt & unième, l'Evêque de Lodi prononça un Sermon dans lequel il fit une longue réprimande à l'accusé, & conclut enfin à sa condamnation. Celui-ci, après l'avoir écouté, monta sur un banc, & le réfuta d'un bout à l'autre avec beaucoup de force & de hardiesse. Il déclara encore, qu'il n'avoit rien fait en sa vie dont il eût ressenti un déplaisir si cuisant, que celui qu'il avoit de sa rétractation; qu'il la révoquoit de tout son cœur, aussi bien que la Lettre qu'on lui avoit fait écrire en Bohême à ce sujet; qu'il avoit menti comme un malheureux en faisant cette rétractation, & qu'il tenoit Jean Hus pour un saint homme. Mais il protesta en même tems (a) qu'il avoit toujours été religieusement attaché aux sentimens de la Sainte Eglise Catholique; qu'il ne se sentoît coupable d'aucun crime, à moins qu'on n'appellât de ce nom les reproches qu'il avoit faits aux Ecclesiastiques sur leurs dérèglemens; que si après cette déclaration on persistoit à ajouter foi aux faux témoignages qu'on avoit rendus contre lui, il ne pouvoit plus regarder les Peres du Concile que comme des Juges iniques & indignes de toute créance.

Un des anciens Auteurs de la vie de Jérôme de Prague (b) rapporte, que comme on le menaçoit du supplice s'il ne donnoit des marques de repentir, il répondit prophétiquement en ces termes: « Vous avez résolu de me » condamner malicieusement & iniquement, sans m'avoir convaincu d'au- » cun crime: mais après ma mort je laisserai dans vos consciences un ai- » guillon & un ver immortel. J'en appelle au Souverain Juge, devant » lequel vous me répondrez DANS CENT ANS D'ICI. ». *Lenfant* remarque (c) que d'autres ont attribué cette même Prophétie à Jean Hus. C'est ce qui se voit par une Médaille, où d'un côté est représenté le buste de Jean Hus avec cette Inscription, JOA. HUS. & dans le contour, CREDO ESSE ECCLESIAM SANCTAM CATHOLICAM. Au revers on voit ce même Hé- rétique sur le bucher, avec cette Légende, CONDEMNATUR JO. HUS ANNO A CHRISTO NATO 1415. & dans le contour on lit, CENTUM REVOLUTIS ANNIS DEO RESPONDERITIS ET MIHI. Mais *Lenfant* lui-même fait voir fort au long (d) que cette prophétie, & une autre qu'il

(a) Protestations familières à tous les Hé- rétiques, mais toujours vaines & toujours faillies, lorsqu'on refuse opiniâtement de reconnoître les vérités que l'Eglise enseigne, & de se soumettre à son autorité.

(b) *Op. Hus* Tom. II. fol. 317. & *Theob. Cap. XXV.*

(c) *Hist. du Conc. de Constance*, Tom. I. Liv. 4. §. LXXXIV.

(d) *Ibid.*

rapporte, par lesquelles on veut que Jean Hus & son Disciple aient prédit la naissance du Luthéranisme, sont fort douteuses, que vraisemblablement elles ont été fabriquées après coup, & qu'on ne doit y ajouter aucune foi.

Quoiqu'il en soit, Jérôme de Prague ayant persisté opiniâtrément dans ses erreurs, le Patriarche de Constantinople lut publiquement sa Sentence, par laquelle il fut déclaré Hérétique, relaps, excommunié, anathématisé, & comme tel condamné. On le livra ensuite au bras séculier.

Les Historiens contemporains conviennent, (a) dit M. *Lenfant*, qu'on donna à Jérôme comme à Hus, une Couronne de papier, ou une Mitre sur laquelle étoient représentés des Démon, & qu'ayant jetté son chapeau au milieu des Prêtres qui l'environnoient, il se la mit lui-même sur la tête, disant qu'il la portoit volontiers pour l'amour de celui qui en avoit porté une d'épines. Après cela les Sergens se saisirent de lui, & le traînerent au supplice. En y allant, il chantoit à haute voix & d'un visage fort gai le Symbole des Apôtres & des Hymnes. Lorsqu'il fut arrivé à l'endroit où Jean Hus avoit été exécuté, il se mit à genoux au pied du poteau où il devoit être attaché, & fit à voix basse une prière assez longue. Ensuite les Bourreaux le dépoillèrent de ses habits, & lui jetèrent un linge sale sur les épaules; après quoi l'ayant attaché, ils lui mirent du bois & de la paille jusqu'au cou. Cependant Jérôme élevant sa voix chanta l'Hymne Paschal :

*Salve festa dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus infernum vicit, & astra tenet.*

Quand il eut achevé de chanter, il récita en vers une Profession de foi Catholique, & dit, s'adressant au peuple qui l'environnoit : « Sachez, mes chers amis, que je ne crois autre chose que ce que je viens de chanter. Ainsi je ne suis condamné à la mort, que pour n'avoir pas consenti au Concile des Prêtres qui ont condamné Jean Hus. Car pour ne point parler de l'intégrité de sa vie, & de la douceur qu'il a fait paroître dans ses mœurs dès le berceau, c'étoit un fidèle Prédicateur de la Loi & de l'Evangile de Jésus-Christ. » Ensuite les Bourreaux ayant mis le feu au bucher y jetterent ses habits, pendant qu'il chantoit tout haut en Latin : *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.* Quoiqu'il fût presque étouffé par la flamme, il ne laissa pas de s'écrier en langage Bohémien : *O Seigneur Dieu Tout puissant, ayez pitié de moi, & me pardonnez mes péchés. Car vous sçavez que j'ai été amateur de votre vérité.* C'est ainsi qu'il rendit son dernier soupir, après avoir souffert environ un quart d'heure. Pendant ce tems-là on apporta de la prison son lit & ce qu'il avoit de meubles, comme ses bottes, son bonnet, &c. On les jeta dans le feu & ses cendres dans le Rhin.

Ainsi moururent les deux Précurseurs de la Réforme en Bohême. *Lenfant* que nous avons presque toujours suivi dans ce récit, s'étend beaucoup au sujet de Jean Hus sur deux traits qui le regardent personnellement,

(a) *Ibid.* §. LXXXV.

ment, son sauf-conduit & sa doctrine. En montrant que celle-ci a été parfaitement conforme à celle de l'Eglise Romaine, & que l'autre a été manifestement violé par le Concile, le dessein de cet Historien est, si non de justifier Jean Hus, du moins de convaincre les Juges qui l'ont condamné d'une insigne prévarication, & de l'avoir traité de la manière la plus inhumaine & la plus cruelle. C'est ce qui nous oblige à faire ici quelques réflexions sur cette condamnation.

A l'égard du sauf conduit, après s'être beaucoup récrié (a) sur ce que Maimbourg & Varillas ont avancé à ce sujet, l'un dans son Histoire du Schisme d'Occident, l'autre dans son Histoire de l'Hérésie, M. Lenfant se radoucit ensuite, & entre en accommodement. « Ce ne fut pas tant, » dit-il (b), par le dernier supplice de Jean Hus que par son emprisonnement, que le sauf-conduit de l'Empereur fut violé. Car si après un examen juridique le Concile eût trouvé Jean Hus Hérétique, il étoit en droit, selon l'usage d'alors, de le condamner au feu ». Cet aveu est remarquable, & sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à aucune autre explication, détruit absolument ce que ce même Historien ajoute, que d'avoir emprisonné Jean Hus avant que de l'avoir examiné, c'étoit une infraction manifeste de la Foi publique. Car si le Concile étoit en droit de citer Jean Hus, de l'obliger à se justifier pour rendre raison de sa conduite, & de le condamner au cas qu'il se trouvât coupable, peut-on lui contester celui de s'assurer de sa personne, pour l'empêcher de se soustraire à l'autorité de ses Juges? Peut-on disconvenir, que l'intention de l'Empereur n'ait été d'obliger Jean Hus à rendre compte de sa doctrine devant le Concile? Jean Hus lui-même a-t-il pu croire que son sauf-conduit fût capable de l'en dispenser? Et dès-lors n'a-t-on pas été en droit de prendre des mesures, pour l'empêcher d'éviter cet examen? On ne pouvoit même en prendre de plus modérées, puisque, comme nous l'avons remarqué plus haut, il est probable que la prison de Jean Hus fut d'abord assez libre, & qu'on ne pensa depuis à le resserrer, que parce qu'il avoit tenté de sortir de Constance & de se sauver.

Pour ce qui est de la Doctrine de cet Hérésarque, que Lenfant prétend (c) avoir été en tout conforme à celle de l'Eglise Romaine, nous renvoyons à ce que nous en avons dit d'abord. On y verra que si en quelques Articles ses sentimens s'accordoient avec la foi de l'Eglise, il s'en écartoit assez dans quelques autres, pour mériter la condamnation & les anathèmes fulminés contre lui dans le Concile.

Peut-être pourroit-on encore examiner ici la question, s'il est permis de se servir de la puissance du glaive contre les ennemis de l'Eglise & de la saine doctrine. Mais cette question doit être aujourd'hui décidée entre les Catholiques & les Protestans. Luther & Calvin ont fait des Livres exprès (d) pour établir sur ce point le droit & le devoir du Magistrat. Calvin en vint même à la pratique contre Servet & Valentin Gentil. Mélancton en approuva la conduite par une Lettre qu'il lui écrivit

(a) *Ibid.* liv. 1. §. LVII. & LVIII.

(b) *Ibid.* liv. 4. §. XXXII.

(c) Voyez l'*Hist. du Conc. de Constance*, Tom.

1. liv. 3. §. XLIX. & suiv.

(d) *Luth. de Magistr.* Tom. III. & Calvin.

Opusc. p. 592.

à ce sujet. On trouve parmi les Articles de la Discipline de l'Eglise de Genève, que les Ministres doivent déférer au Magistrat les incorrigibles qui méprisent les peines spirituelles, & en particulier ceux qui enseignent de nouveaux Dogmes. Enfin on peut dire que la pratique universelle de toutes les Eglises Protestantes autorise l'exercice de la puissance du glaive dans les matières de la Religion & de la conscience.

Au reste puisque nous nous sommes engagés à donner ici une idée de l'état où se trouvoit l'Eglise au tems de la Réformation, nous devons ajouter à ce que nous avons déjà dit, que long-tems avant Luther & Calvin on s'étoit plaint des désordres qui régnoient dans le Clergé. S. Bernard avoit reproché aux Ecclésiastiques de son tems, qu'ils ne cherchoient point le salut des ames; qu'on prenoit la tonsure, qu'on fréquentoit les Eglises, qu'on célébroit la Messe pour l'amour du gain. Depuis S. Bernard on n'avoit pas moins crié contre la licence des mœurs du Clergé, le relâchement de la Discipline & le refroidissement de la véritable piété. On avoit proposé & étudié la Réforme de l'Eglise aux Conciles de Pise, de Constance & de Bâle. Nicolas de Clémangis qui vivoit du tems de celui de Pise, avoit composé un *Traité de l'état corrompu* de l'Eglise, dans lequel il représentoit vivement la nécessité de la réformer. Le célèbre Gerson & le Cardinal Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai son Maître avoient aussi écrit fortement sur le même sujet; & le second Concile de Pise tenu en 1305, s'étoit proposé le même but. A ce dernier on se déclara expressément pour la nécessité de réformer l'Eglise dans la foi & dans les mœurs, dans le Chef & dans les membres, afin d'éteindre les Schismes & les Hérésies.

C'est ainsi que depuis plusieurs siècles on soupiroit après la Réformation. Mais, comme le (a) remarque M. de Meaux, il y avoit deux sortes d'esprits qui la demandoient. « Les uns vraiment pacifiques & vrais
« enfans de l'Eglise en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient
« avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le dé-
« lai; & loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au con-
« traire la rupture comme le comble de tous les maux. Au milieu des
« abus ils admiroient la divine Providence, qui savoit selon ses promes-
« ses conserver la foi de l'Eglise; & si on sembloit leur refuser la réforma-
« tion des mœurs, sans s'aigrir & sans s'emporter, ils s'estimoient assez heu-
« reux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux-
« mêmes. C'étoient-là les forts de l'Eglise, dont nulle tentation ne pou-
« voit ébranler la foi, ni les détacher de l'unité. Mais il y avoit outre
« cela des esprits superbes, pleins de chagrin & d'aigreur, qui frappés des
« désordres qu'ils voioient régner dans l'Eglise, & principalement parmi
« ses Ministres, ne croioient pas que les promesses de son éternelle durée
« pussent subsister parmi ces abus. Au lieu que le Fils de Dieu avoit en-
« seigné à respecter la Chaire de Moïse, malgré les mauvaises œuvres des
« Docteurs & des Pharisiens assis dessus, ceux-ci devenus superbes, & par-là
« devenus foibles, succomboient à la tentation qui porte à haïr la chaire
« en haine de ceux qui y président; & comme si la malice des hommes
« pouvoit anéantir l'œuvre de Dieu, l'aversion qu'ils avoient conçue pour les

(a) Hist. des Variations, Tome I. Liv. I. §. V.

SUR LA REFORMATION.

155

« Docteurs leur faisoit haïr tout ensemble & la doctrine qu'ils enseignoient, & l'autorité qu'ils avoient reçue de Dieu pour enseigner. »

Tels furent les Albigeois & les Vaudois, dont nous avons parlé ailleurs; tels étoient Wiclef & Jean Hus, dont nous venons de tracer l'histoire; & telles furent les dispositions qui préparèrent les esprits à ces révolutions du seizième siècle, que Luther, Calvin & quelques autres eurent la hardiesse d'exalter en qualité de *Réformateurs*. Pour autoriser le droit qu'ils s'attribuoient de réformer & de retrancher, ils alléguèrent, outre l'ignorance des Peuples, la vie scandaleuse & l'avarice des Ecclésiastiques, les mauvaises instructions qu'on donnoit aux Fidèles, les superstitions, l'excès des Cérémonies, les faux miracles, les fausses Reliques, &c. Mais ils s'attachoient surtout à inspirer de la haine & du mépris pour les Pasteurs de l'Eglise, afin de rendre plus aisément la Doctrine qu'ils prêchoient odieuse & méprisable. Cependant Luther & les autres Réformateurs ne pensèrent sérieusement à leur Réforme, qu'après que plusieurs considérations humaines eurent mis plusieurs Princes dans leur parti. Ainsi l'ouvrage de la Réformation fut proprement le fruit de la Politique, & la *Mission* des Réformateurs celui de la haine qu'ils avoient en soin d'inspirer à toute l'Europe pour la Monarchie du Pape, & les Émissaires de la Cour de Rome. Il ne faut donc pas être surpris que l'uniformité, la patience, la douceur & l'humilité aient si peu accompagné cette grande Révolution, qui par conséquent, quoi qu'en aient publié quelques Ministres Protestans, n'est nullement comparable aux merveilleux progrès du Christianisme sous les Apôtres & leurs Successeurs. La preuve de ce qu'on avance se trouve dans la diversité d'idées & d'opinions des Chefs de la Réformation, dans la différence des Dogmes qui forma bien-tôt des Sectes & des partis, dans la violence des moïens qui servirent à établir le nouvel Evangile, dans le peu de fruit qu'il produisit pour la réformation des mœurs, & dans l'aigreur des Controverses. Personne n'ignore que dans cette grande & solennelle réparation des brèches que l'Antechrist avoit faites à la Vigne du Seigneur, (c'est ainsi que parloient les Protestans) on employoit assez ordinairement les termes les plus durs & les expressions les plus injurieuses contre cette Eglise dont on s'étoit séparé. On trouve dans les Ecrits de Luther (a) des déclamations violentes contre le Pape & contre l'Eglise Romaine: il ne craint pas même de mettre les armes à la main de ses Sectateurs contre les Souverains Pontifes & les Cardinaux; jusques-là qu'il invire les siens à tremper leurs mains dans le sang de ce qu'il appelle cette *racaille de la Sodome Romaine*. Tel est le nom dont il honore le Clergé Romain.

(a) Voy. Tom. I. & II. des *Ouvrages de Luther* in folio Edit. de VVittenberg.



M

Q



Apr
tran
nifi
que



CÉRÉMONIES,
MŒURS ET COUTUMES
RELIGIEUSES
DES PROTESTANS.



PREMIERE PARTIE.

*Qui traite de l'origine & des progrès de la Réformation, & des
deux principales branches de la Réforme.*



VANT que d'entrer dans l'explication de la Religion des Communions Protestantes, & de décrire leurs usages, il est à propos de donner ici un abrégé historique de la Réformation; d'en exposer l'origine & les progrès; d'en faire connoître les principaux Chefs, leur génie, leurs mœurs & leur caractère; d'apprendre au Lecteur quels fruits produisit dans l'Univers Chrétien la Predication de leur nouvelle doctrine; de lui donner une idée de leurs variations dans les Articles les plus essentiels, & de l'instruire des tentatives réitérées & toujours inutiles faites en différens tems pour réunir les divers Partis, qui dès la naissance ont divisé cette nouvelle Eglise.

Après cette espèce de préambule nécessaire pour l'intelligence de ce qui doit suivre, nous traiterons des deux principales branches de la Réforme, le Luthéranisme & le Calvinisme; nous expliquerons leur croyance & leur Discipline; nous décrirons leurs Pratiques & leurs Cérémonies Religieuses, &c.

Tome III.

* Q999

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de la Réformation.

LORSQUE Luther commença à se déclarer en 1517. il y avoit déjà cent quarante-trois ans que Wiclef sembloit avoir préparé les voies à la Révolution que ce premier exécuta, & environ cent deux ans que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient été brûlés pour le même sujet au Concile de Constance. Mais outre que les sentimens de ces deux hommes ne périrent pas avec eux, comme il parut assez par les guerres & par les désordres qui suivirent leur supplice, il se conserva toujours depuis eux jusqu'à Luther une espèce de fermentation dans les esprits. On ne cessoit de déclamer contre la corruption de la Cour de Rome, contre le pouvoir sans bornes de cette Cour, & les excès de ses Partisans. Souvent aussi on alloit jusqu'à attaquer sans ménagement divers usages établis par la Discipline, ou du moins par une pratique constante & immémoriale. On n'épargnoit pas les superstitions & les abus, qu'une longue ignorance avoit en quelque sorte rendus vénérables. Enfin on osoit même attaquer des points essentiels de la doctrine. On peut inférer de là, que le *désir d'examiner la doctrine & la hardiesse de l'examen* sont deux choses dues à la corruption de ceux qui gouvernent l'Eglise; car rien n'est plus capable de rendre une Doctrine suspecte & d'autoriser la témérité, que les déreglemens des Pasteurs, & les vues intéressées qui les guident dans l'exercice du sacré Ministère, dans l'observation de la Discipline, & dans la pratique des autres usages de l'Eglise. Aussi n'a-t-on jamais vu que les Auteurs des Schismes aient oublié de déclamer contre ces excès vrais ou prétendus, pour se former plus légitimement de nombreux partisans.

Cependant le levain qui produisit les Schismes de Luther & de Calvin, venoit de plus loin, comme on peut l'inférer de tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Long-tems avant le Concile de Constance, les Albigeois, les Vaudois, & leurs Chefs Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Amauri, &c. en enseignant des choses absolument contraires aux dogmes & aux décisions de l'Eglise, méloient dans leur doctrine des plaintes & des invectives continuelles contre les *désordres de cette Eglise*, bien plus sans doute pour se faire des Sectateurs, que par un véritable désir de voir l'Eglise réformée. Il est trop ordinaire à ceux qui veulent abandonner un parti, de s'en plaindre & de le décrier, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner de bien près les motifs de leurs invectives. Les Beggars, les Apostoliques & les Sollars vinrent ensuite. On dit des Beggars, qu'ils déclamoient vivement contre les Papes & contre leur autorité; des Apostoliques & des Sollars, qu'ils nioient outre cela les Sacremens & les Jeûnes, qu'ils méprisoient l'intercession des Saints, & qu'ils prépareroient les voies à ceux qui depuis réduisirent en signe & en figure le Sacrement de l'Eucharistie. Vers le milieu du quatorzième siècle Arnaud de Villeneuve avança, que les Moines ont corrompu la doctrine de Jésus-Christ, que la fondation des Messes est inutile. Les Fratricelles soutinrent aussi alors l'Anti-Christianisme du Pape & de Rome. Nous avons parlé de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Soixante & dix ans après ces deux derniers, Jean Laillier Licencié en Théologie n'en fit guères moins que Wiclef en pleine Sorbonne l'an 1485. On ne dit rien de Jérôme Savonarole, qui fut brûlé en 1498. sous le Pontificat d'Alexandre VI. pour avoir parlé trop librement sur la nécessité de réformer *l'Eglise dans le Chef & dans les Membres*. Entre les erreurs de Pierre d'Aranda, Evêque de Calahorra qui vivoit dans le même tems, on remarque surtout, qu'il soutenoit *l'inutilité des Indulgences, & que les Papes les avoient inventées pour le profit qu'ils en retiroient; qu'il nioit le Purgatoire, & qu'il n'observoit point le Carême*. On assure aussi que dans la dernière Session du Concile de Latran, qui finit sous Leon X. en l'année 1517. François Pic de la Mirandole lut un discours, où il ne parloit pas moins librement que Savonarole de l'irréligion du Clergé, du trafic des choses saintes, & de la superstition du siècle. Les Preres de Bohême qui avoient succédé aux Hussites & aux Taborites, continuèrent aussi de se multiplier, jusqu'à ce que nous les verrons se confondre (a) avec les Luthériens en 1558. Cependant ces

(a) Ils entrèrent dans les intérêts de Luther. Voir ci après.

Seculaires parloient encore en plusieurs choses comme les Catholiques ; mais ils nioient que Jesus-Christ dût être adoré dans le Sacrement, & rejettoient divers cultes comme des superstitions. En 1509. ils s'éloignèrent encore plus de la Doctrine de l'Eglise. On passa simplement sur l'appel de l'Université de Paris contre (a) le Concordat du Roi de France avec le Pape. Cet appel fut interjetté au mois de Mars de l'année 1517. Non seulement il attaquoit vivement l'Infaillibilité du Pape ; ce qui n'est pas extraordinaire en France : il attaquoit aussi personnellement Leon X. qu'il accusoit de ne penser qu'à ruiner l'Eglise, en conférant les Bénéfices à des gens indignes, sans aucun égard pour les personnes de mérite.

De l'Origine & du Progrès de la Réformation.

Telle étoit depuis long-tems la disposition des esprits, lorsque Leon X. voyant ses trésors épuisés par des dépenses excessives, & par des magnificences plus convenables sans doute à des Princes temporels qu'au Vicaire de Jesus-Christ, s'avisa de mettre, pour ainsi dire, le salut de tous les Chrétiens en Monopole. Résolu d'achever le somptueux édifice de la Basilique de Saint Pierre commence par Jules II. & se trouvant hors d'état de fournir à cette dépense, il s'avisa de proposer des Indulgences plénières à toute l'Europe, « à des conditions si aisées, (b) dit un Auteur, qu'il auroit fallu n'être guères soigneux de son salut, pour ne les pas gagner. Pour faire cette levée d'argent, le Pape divisa toute la Chrétienté en divers départemens, & l'on établit dans chacun des Col-lecteurs qui devoient recevoir l'argent. De plus on fit choix de certains Prédicateurs, qui étoient chargés d'instruire les Peuples de la vertu des Indulgences, & des dispositions nécessaires pour les gagner ». C'étoit bien le moins qu'on donnât de belles conditions à un trafic, qui avilit alors si honteusement le Christianisme & la dignité du premier Chef de l'Eglise. Ceux qui furent commis pour ces levées travailloient uniquement à persuader au Peuple, qu'on étoit assuré de son salut, quand on avoit compté la somme requise pour gagner l'Indulgence ; car ces sortes de gens ne manquent jamais d'aller au-delà de leur commission. On tenoit les bureaux dans les cabarets ; & l'on y voyoit ces Prédicateurs consumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevoient.

Ce fut contre ces Indulgences que s'éleva Martin Luther en 1517. soutenu de Jean Staupitz Vicaire général des Augustins. On a dit généralement que le Vicaire & son Ordre avoient vû avec chagrin, qu'une si riche commission fut tombée en partage aux Dominicains, ce qui pourroit bien être la vérité ; cependant d'autres croient que Staupitz fut touché véritablement de ces abus. Reste à savoir s'il l'auroit été, supposé que la quête eût été accordée à son Ordre, comme elle le fut à celui de St. Dominique. Soit zèle ou ressentiment, Luther servit utilement l'un ou l'autre, & alla infiniment au-delà de ses espérances ; car en commençant il n'auroit jamais osé espérer, de se voir honoré un jour comme il l'a été par ses Sectateurs, du titre de Réformateur du Christianisme. Vrai-semblablement les choses ne seroient jamais allées si loin, si l'on avoit apaisé les murmures des peuples Chrétiens, qui depuis plusieurs siècles, ainsi qu'on vient de le faire voir, & surtout depuis le Concile de Constance, n'avoient cessé de souhaiter une Réformation dans l'Eglise, souvent promise à la vérité, mais toujours adroitement éludée. Je ne saurois m'empêcher de rapporter à ce sujet la remontrance (c) que faisoit le Cardinal Julien à Eugène IV. Elle renferme une prédiction de la Revolution excitée par Luther dans la Religion. « Les désordres du Clergé, disoit-il au Pape, excitent la haine du Peuple contre tout l'Ordre Ecclesiastique ; & si on ne les corrige, on doit craindre que les Laïques ne se jettent sur le Clergé à la façon des Hussites, comme ils nous en menacent hautement, & qu'après l'Hérésie de Bohême il ne s'en élève une autre plus dangereuse. Car on dira, pourfuivoit-il, que le Clergé est incorrigible, & ne veut point apporter de remède à ses désordres. Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera, & ils semblent devoir enfanter bientôt quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare ; bientôt ils croiront faire un sacrifice agréable à Dieu, en mitraillant ou en dépouillant les Ecclesiastiques, comme des gens odieux à Dieu & aux hommes, & plongés dans la dernière extrémité du mal.

(a) Le Concordat entre le Pape Grégoire X. & le Roi de France Louis VIII. fut conclu en France la 1^{re} Juin 1271. & fut confirmé par le Pape le 1^{er} Mars 1272. & par le Roi le 1^{er} Mars 1272. Les articles sont dans l'Origine de la Cour de Rome.

(b) Saite de l'Historie Ecclesiastique de l'Abbe Fleury, tome 144. p. 47. Jules. Card. ad Eug. IV. miss. Op. 2^o. Sylv. p. 60.

« Le peu qui reste de dévotion envers l'Ordre sacré achèvera de se perdre. On rejettera la cause de tous ces désordres sur la Cour de Rome, qu'on regardera comme la cause de tous les maux », parce qu'elle aura négligé d'y apporter le remède nécessaire. Il prenait dans la suite d'un ton plus haut. « Je vois, dit-il, que la coignée est à la racine : l'arbre penche, & au lieu de le soutenir pendant qu'on le pourroit encore, nous le précipitons à terre ». Il voit une prompte désolation dans le Clergé d'Allemagne. Les biens temporels dont on vouloit le priver, lui paroissent comme l'endroit par où le mal commencera. « Les corps, dit-il, périront avec les âmes. Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutume de faire à ceux qu'il veut punir. Le feu est allumé devant nous, & nous y courons ». Ainsi parloit au souverain Pontife ce Cardinal.

Luther commença par inveſtiver contre les abus de la quête qui se faisoit par les Indulgences : mais il les attaqua bientôt dans les formes, sans vouloir y distinguer le bon du mauvais. Quelque tems après, & en 1518, il publia dans des thèses sur la Pénitence une partie de sa doctrine sur la Confession & l'absolution du Pénitent : il s'y déclara contre le libre arbitre & les bonnes œuvres, qu'il appelloit des *péchés mortels*, quand elles sont déliuées de la crainte de mal faire & d'être damné. En un mot, il soutint ouvertement la foi sans œuvres, & l'impuissance absolue de faire le bien par soi-même. Cette doctrine fut attaquée par des dénonciations au Pape, & ensuite par des écrits. L'un & l'autre se fit avec beaucoup d'emporcement. Les écrits étoient pleins d'exagérations sur l'infailibilité du Pape, qu'on élevoit infiniment au-dessus des Conciles & de l'Eglise universelle. Dans les dénonciations on exhortoit le Pape à employer le fer & le feu contre Luther. Le Dominicain *Hochstrate* fut un de ceux qui se déchainèrent le plus contre lui. Luther pour se justifier, écrivit au Pape avec une soumission qui dès-lors étoit plus affectée que véritable. « Donnez la vie ou la mort, (a) lui disoit-il ; approuvez ou réprochez comme il vous plaira : j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-Christ même ».

Tous ses discours furent pleins de semblables protestations pendant environ trois ans. Non seulement il atendoit avec respect le jugement de l'Eglise : il s'en rapportoit même à la décision des Universités de Louvain, de Bâle, de Fribourg & de Paris. Cependant il insinuoit avec de grands ménagemens & une modestie apparente la pureté de sa doctrine, comme on peut en juger par ses lettres mêmes. Leon X. eut si peu d'égard aux protestations de Luther, qu'il le fit citer à comparoître dans soixante jours à Rome devant (b) les Juges qu'il lui alligna. Mais Luther avoit la protection de Frédéric Electeur de Saxe, & celle du Vicair général de son Ordre ; sans parler de l'Université de Wittemberg, qui commençoit de prendre parti pour le Religieux Augustin. Ainsi sur les pressantes sollicitations de l'Electeur, on accorda à Luther des Juges en Allemagne, sans qu'il fut obligé d'aller à Rome : mais en même tems Leon X. lui donna pour Juge le Cardinal Cyetan auparavant Dominicain, par conséquent partie intéressée dans cette affaire, & outre cela livré aveuglément aux volontés du Saint Siege, & du Pape en particulier. Ces dispositions faisoient du Cardinal un homme inflexible, & peu propre à ramener un esprit comme Luther : ainsi les conférences de celui-ci avec le Légat se terminèrent sans aucun fruit. Il est remarquable, que Luther toujours modeste & docile en apparence, écrivit à ce Légat une Lettre pleine de cette soumission, qui contribua beaucoup à lui attirer la confiance des Saxons, & qu'après lui avoir demandé pardon de n'avoir pas assez ménagé la personne & la dignité du Pape, il offrit de se taire sur la matière en dispute, & même de se rétracter publiquement de tout ce qu'il avoit avancé au préjudice du saint Siege & des Indulgences ; sans pourtant révoquer ses sentimens particuliers, ne pouvant le faire en conscience. « Je confesse, dit-il, que je me suis emporté indécemment, & que j'ai manqué de respect envers le Pape. Je m'en repens. Quoique poussé, je ne devois pas répondre au fou qui avoit écrit contre moi selon sa folie. Daignez, pour suivoit-il, rapporter l'affaire au S. Pere : je ne demande qu'à écouter la voix de l'Eglise & la suivre ». Dans l'appel qu'il fit après cette lettre, il parla à peu près avec le même ménagement, ne laissant pas de dire, que l'appellation, quant à lui, ne lui sembloit pas nécessaire. Un second appel de Luther suivit le Decret que Leon X. avoit donné sur la fin de l'année 1518. pour maintenir la validité des Indulgences. Mais dans son Acte d'appel, il persista toujours de dire, (c) qu'il ne pretendoit ni douter de l'autorité & de la primauté du S. Siege ni rien dire qui fut contraire à la puissance du Pape bien avisé & bien instruit ». Du reste il ne vouloit point entendre parler de rétractation, parce

(a) Ep. ad Leon X. inter Op. Luth. Tom. 1.

(b) Jérôme Genatus Livre que d'Alcoi. & Sylvestre de

SERRAUSI curieux de Luther, & qui avoit écrit contre lui

avant Hochstrate.

(c) Appel. Luth. ad Conc. Oper. Tom. 1

que, disoit-il, étant engagé, sa réputation Chrétienne ne permettoit pas qu'il se cachât dans un coin, ou qu'il reculât en arrière. Voilà par où il prétendoit s'excuser après la rupture ouverte. Mais pendant la querelle il sembloit vouloir se justifier d'une manière plus soumise. Car après tout, disoit-il, (a) « je ne vois pas à quoi est bonne ma rétractation, puisqu'il ne s'agit pas de ce que j'ai dit, mais de ce que me dira l'Eglise à laquelle je ne prétends pas répondre comme un adversaire, mais l'écouter comme un disciple ».

Le second appel de Luther fut du Pape au Concile général : le premier étoit simplement au Pape mieux informé. Après ce dernier appel Luther commença à garder moins de mesures ; & voyant que ses compatriotes se prévenoient de plus en plus en sa faveur, il osa enfin enseigner publiquement sa doctrine à Wittemberg, & défer ses ennemis de venir disputer contre lui. Dans le même tems il acquit deux disciples, dont le nom est célèbre dans l'histoire du Schisme d'Allemagne ; (b) Melancthon & Carlstadt. En l'année 1517. Ulric Zwingle avoit aussi commencé de se déclarer en Suisse contre la corruption de l'Eglise, & sur la nécessité d'en retrancher les abus.

Au commencement de l'année 1519. Leon X. essaya inutilement de gagner l'Electeur de Saxe : mais il eussit mieux après des deux principaux Ministres de la Cour de cet Electeur ; & la protection du Prince n'empêcha pas que Luther ne craignit d'être abandonné, à cause des instances que ces deux Ministres faisoient contre lui auprès de leur Maître. Luther écrivit au Pape avec la même soumission qu'auparavant ; « déclarant qu'il abandonneroit ses erreurs, si on pouvoit le convaincre d'en avoir, & protestant devant Dieu, qu'il n'avoit jamais eu intention de donner atteinte à la puissance de l'Eglise Romaine & du Pape, dont il respectoit l'autorité après celle de J. C. & la supériorité au-dessus de tout ; qu'il n'étoit point homme à troubler la paix de l'Eglise, & qu'il se feroit mettre à tout ce qu'on exigeroit de lui pour le bien de cette paix ». Malgré ces protestations le nouveau Docteur travailloit toujours sans relâche à se faire des partisans & des disciples.

Je passe les sollicitations que fit Luther à Erasme de se joindre à lui, le refus d'Erasme, & les conseils pacifiques & charitables par lesquels il essaya d'arrêter Luther. Celui-ci eut des conférences dans le mois de Juin de l'année 1519. avec Eckius en présence de l'Electeur de Saxe. Dans ces conférences le nouveau Docteur se déclara contre la primauté du Pape ; ajoutant que l'Eglise militante n'a d'autre chef que J. C. Il s'y déclara aussi contre l'infailibilité des Conciles : mais il répondit obliquement sur le Purgatoire. Les conférences furent suivies de quelques Ecrits publiés de part & d'autre, & de la condamnation que les Universités de Cologne & de Louvain prononcèrent contre Luther & ses Ecrits.

On a dit aussi que le dépit de n'avoir point eu de part à la publication des Indulgences, avoit soulevé Zwingle contre la Religion de ses Peres. Quoiqu'il en soit, il commença par se déchainer sur l'abus de ces Indulgences, à l'imitation du Religieux Augustin. Des Indulgences il passa successivement à l'autorité du Pape, à l'effet des bonnes œuvres, & au mérite de la foi dans le salut. Depuis l'année 1519. il se leva contre la Messe, l'Invocation des Saints, les loix de l'Eglise, les abstinences, les vœux monastiques & le Célibat des Prêtres. Dans ce même tems Luther entreprit de défendre la Communion sous les deux espèces, avouant pourtant que J. C. est tout entier sous chaque espèce. En 1520. il renouvela dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur Charles V. à peu près les mêmes protestations, qu'il avoit faites auparavant à Leon X. & avec aussi peu de bonne foi.

Cependant la Cour de Rome fut fortement sollicitée d'arrêter les progrès du nouveau Docteur ; & sur les instances de cette Cour, le Chapitre des Augustins interposa son autorité pour le retenir. Il feignit d'abord de se relâcher ; & à la considération de ses Supérieurs il promit d'écrire au Pape pour s'appaiser. Dans cette lettre Luther se répandoit en invectives, non contre le Chef de l'Eglise, mais contre la Cour, & finissoit pourtant par des menaces indirectes contre le Pape, qu'il ne reconnoissoit plus dès-lors (c) que comme un Prince temporel. Je hai les disputes, disoit-il. Je n'attaquerai personne : mais aussi je ne veux pas être attaqué. Si on m'attaque, puisque j'ai Jésus-Christ pour maître, je ne demeurerai pas sans réplique. Pour ce qui est de chanter la Palmolive, que personne ne s'y attende. Votre Sainteté peut finir toutes ces contentions par un

a Es. ad Leon X. Oper. Tom. II.

b Melancthon, en Allemand *Shwanzerda*, ce qui

dit terre noire. Carlstadt, dont le nom étoit *Car-*

stadt, fut nommé *Carstadt* de la ville de sa naissance.

c Es. ad Leon X. Oper. Tom. II.

« seul mort, en évoquant l'affaire à elle, & en imposant silence aux uns & aux autres ». Voilà ce qu'il écrivoit à Leon X. en lui dédiant le Livre de la liberté chrétienne, plein de nouveaux paradoxes, dit (a) M. de Meaux. Ce Traité fut suivi bientôt d'un autre contre les vœux Monastiques.

Enfin après bien des sollicitations répétées inutilement auprès de l'Empereur Charle V. pour faire arrêter Luther, le Pape donna sa Bulle contre lui le 15. ou le 18. Juin 1520. Cette Bulle contenoit en quarante-un articles les sentimens de Luther contraires à la doctrine établie. On a écrit qu'avant la publication de la Bulle, Luther avoit cherché à se ménager une réconciliation honorable avec le Pape sous la protection de l'Empereur. Quoiqu'il en soit, l'excommunication lancée contre lui ayant été publiée, Luther ne garda plus de mesures. Il fit paroître d'abord des notes ou des apostilles pleines de mépris pour la Bulle. Un second Ecrit portoit ce titre : *Contre la Bulle exécration de l'Antechrist*. Il le finissoit par ces mots : *de même qu'ils m'excommunient, je les excommunie aussi à mon tour*. C'est ainsi que prononçoit ce nouveau Pape. Enfin il publia peu de tems après son Livre de la *Captivité de Babylone* ; nouveau fruit des lumières, qu'il acquéroit, disoit-il, de jour en jour. Il est remarquable que les Réformateurs du seizième siècle n'ont reçu leurs lumières que par une inspiration successive, ce qui montre leur dépendance des moyens humains, & peut-être aussi des causes physiques, comme le tempérament, &c. au lieu que les lumières des fondateurs du Christianisme étoient infiniment supérieures à ces causes & à ces moyens. Les Protestans conviennent du moins d'une partie de ma réflexion. Bayle dans son Dictionnaire critique, à l'article de Luther, Note BB. remarque, que Paul Jove impute à une maligne constellation, non seulement ce qui arriva en Allemagne par le moyen de ce Réformateur, mais aussi la conversion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident. Lorsqu'il songe que la foi des Peuples changea presque en même tems dans les quatre parties de la terre, les uns aient embrassé le Mahométisme, les autres le Christianisme, d'autres le Lutheranisme, il ne sçavoit croire (b) que les influences des Astres n'aient opéré tout cela par des qualités occultes & pernicieuses. Florimond de Rémond semble applaudir à cette pensée. Voici ses paroles. (c) « Presque en même tems, dit le Jove, qu'Ismaël occupa l'Empire de Perse, & changea la Religion, la bigarrée d'une nouvelle superstition Mahométane, s'éleva en Allemagne sous l'autorité de Luther cette monstrueuse hérésie, laquelle voulut anéantir la Religion Catholique, & tout ce que l'Antiquité avoit reçu, comme avoient fait en Perse les Peuples enragés & obstinés en leurs nouvelles folies & superstitions. Au moyen de quoi, dit-il, je reconnois volontiers par une secrète puissance du Ciel & par une maligne influence des Astres, qu'en même tems toutes les Religions par tout l'Univers commencent à changer de face & de visage, vu que non seulement les Mahométans, mais aussi les Chrétiens, voire les Nations Idolâtres les plus éloignées de nous, adorant les Idoles, & en l'Inde Orientale, & dans le nouveau Monde découvert d'après peu de tems vers l'Occident, avoient coulé & glissé en nouvelles Religions & opinions, &c ». L'Esprit attribuoit aussi aux Astres (d) le penchant du XVI. siècle vers les disputes de Religion. Il prétend que l'ame est sujette comme le corps à certaines maladies, qui reviennent de tems en tems ; & il met au nombre de ces maladies de l'ame l'esprit de dispute & de changement de Religion, qui régnoit en ce tems-là. « Sans recourir, ajoute Bayle, aux Constellations, l'asile ordinaire de l'ignorance, on eût pu trouver sur la terre les Causes secondes, dont Dieu se servit pour le changement qui arriva alors en Allemagne ». En effet, sans parler des autres, il est certain que les influences de la Cour de Rome servirent utilement le Réformateur Saxon. Il vivoit dans un tems & dans un pays, où l'on n'avoit pas oublié les prétentions excessives de cette Cour. La hauteur avec laquelle on condamna les propositions à la mode, & la défense impérieuse que l'on fit, même aux Souverains, de les tolérer : voilà des influences qui opérèrent puissamment sur l'esprit des Grands & du Peuple. Voici un exemple du stile Romain, « Nous défendons aux Princes, dit Leon X. dans sa Bulle contre Luther, de tenir aucune de ces propositions, ou de les favoriser en quelque manière que ce soit, sous peine d'excommunication, d'être privés de leurs domaines & de leurs terres, & d'être traités comme infâmes, hérétiques, auteurs d'hérétiques & criminels de lèse Majesté ». On ne peut défendre ce stile que par l'infailibilité du Pape.

(a) H. B. des Variations, Liv. I. §. XXIII.
(b) H. B. Liv. XIII.

(c) H. B. de l'Herésie, Liv. I. Chap. 4.
(d) Causes Dees Tab. IV. Cap. 3.

Pour revenir au dernier ouvrage de Luther, il n'y garda plus de ménagement sur les Indulgences; sur la (a) souveraineté du Pape, qu'il qualifia de *Royaume de Babel*; sur la Communion sous les deux espèces; sur le nombre des Sacramens, qu'il réduisit à deux; sur la Transsubstantiation, qu'il ne rejeta pas d'abord sans aucune restriction; sur la Messe qu'il rejeta comme inutile, ou comme ne pouvant servir qu'à l'avarice des Prêtres. De cet Ouvrage il passa à un autre publié en Langue Allemande, pour agir plus efficacement sur l'esprit des Peuples, qu'il y excitoit à un soulèvement général contre le Pape & les Ministres. « Le Pape, disoit-il (b) dans cet Ecrit, est un loup possédé du malin Esprit: il faut s'assembler de tous les villages & de tous les bourgs contre lui. Il ne faut attendre ni la sentence du Juge, ni l'autorité du Concile: n'importe que les Rois & les Césars fassent la guerre pour lui. Celui qui fait la guerre sous un voleur, la fait à son dam. Les Rois & les Césars ne s'en sauvent pas, en disant qu'ils sont défenfés de l'Eglise, parce qu'ils doivent savoir ce que c'est que l'Eglise ». Enfin qui l'en eût éru, ajoute (c) M. de Meaux, eût tout mis en feu, & n'eût fait qu'une même cendre du Pape & de tous les Princes qui le soutenoient. Et ce qu'il y a de plus étrange, est que ces propositions étoient autant de Thèses de Théologie, que Luther entreprenoit de soutenir. C'en'étoit pas un Hirangueur, qui se laissa emporter à des discours insensés dans la chaleur de la dispute: c'étoit un Docteur qui dogmatisoit de sang froid, qui mettoit en thésés toutes ses fureurs.

Jérôme Alexander, que le Pape Leon X. envoya cette même année à l'Electeur, ne put rien gagner sur l'esprit de ce Prince. Le credit du Réformateur augmentoit de jour en jour, & l'Université de Wittemberg s'étoit déclarée en sa faveur. Tous ces succès determinerent Luther à faire un second appel au Concile. Après cet appel il publia la défense des articles condamnés par la Bulle de Leon X. & déclara fièrement au Pape, qu'il approuvoit tout ce que lui Pape avoit condamné dans Jean Hus; comme au contraire il condamnoit tout ce qu'il avoit approuvé; ajoutant à cette réponse altière, *voilà toute ma rétractation*. Ce fut alors qu'il prit le titre d'*Ecclésiaste* & de Prédicateur de Wittemberg; qu'il commença de soutenir que (d) la Mission étoit extraordinaire & divine; qu'il déclara que les Excommunications, les Bulles & les Anathèmes avoient effacé en lui le caractère de la Bête; & que se prévalant de l'augmentation de ses forces, il menaça de ne comparoitre aux citations qu'avec cinq mille chevaux & vingt mille hommes de pied. A la tête, & dans tout le corps de la lettre aux Evêques où il parloit si fièrement, il se qualifioit *Martin Luther par la grace de Dieu Ecclésiaste de Wittemberg*; & déclaroit à ces Prelats, « afin qu'ils n'en prétendissent cause d'ignorance, que c'étoit là sa nouvelle qualité, qu'il se donnoit à lui-même avec un magnifique mépris d'eux & de Satan, qu'il pourroit à aussi bon titre s'appeller *Evangeliste* par la grace de Dieu; & que très-certainement Jésus Christ le nommoit ainsi, & le tenoit pour *Ecclésiaste* ». En vertu de cette Mission céleste, il faisoit tout dans l'Eglise. Il prêchoit, il visitoit, il corrigeoit, il ôtoit des Cérémonies, il en laissoit d'autres, il instituait & destituoit. Il osa même faire un Evêque (e). Enfin il brula publiquement à Wittemberg la Bulle du Pape & les Décrétales au mois de Decembre de la même année; ce qui fut bien tôt imité en d'autres endroits de l'Allemagne.

Cette action de Luther fut suivie d'une prédication très-vive, où il exhortoit les Saxons avec beaucoup de véhémence à secouer le joug du Pape; & d'un Manifeste dans lequel, après avoir justifié son action, il appelloit le Pape *tiran de l'Eglise, usurpateur de la puissance légitime des Magistrats, & corrupteur de la doctrine Chrétienne*. L'Université de Wittemberg condamna aussi les Décrétales.

Luther se rendit à la Diète à Wormes au mois d'Avril de l'année 1521, par ordre de l'Empereur, avec un sauf-conduit de sa part. Il soutint hardiment sa doctrine devant la Diète, protestant cependant que si on pouvoit le convaincre par l'Ecriture, il se retracteroit aussitôt: mais, ajouta-t'il, « je ne me crois obligé de croire ni au Pape, ni aux Conciles, ni de reconnoître leur autorité, puisqu'il est certain qu'ils se sont trompés ». On a objecté plus d'une fois à Luther, qu'en ne voulant être jugé que par l'Ecriture, qui est un juge muet, dont chaque parti interprete les décisions à son avantage, il se declaroit seul juge des matieres controvertées. Luther se felicitoit aussi de ce que sa doctrine

(a) Cependant depuis un si long-temps, avant que Luther parut, on avoit déjà dit que le Pape étoit le Roy de Babel. (b) *Hist. des Variations*, liv. I & XX. (c) *In Epistola ad Paris nominatus Oud. Episcop.* (d) *Nicolas Amulsi*, qu'il étoit un Evêque de Naumbourg.

causé des troubles : « c'est, dit-il, le propre de l'Évangile, où Jésus-Christ a dit, qu'il « n'est pas venu pour apporter la paix, mais la guerre ». Il est vrai que ces paroles de Jésus-Christ caractérisoient parfaitement la nature de l'Évangile, si opposé par ses dogmes aux sentimens établis, & par la pureté de sa morale à la corruption du siècle. Jésus-Christ étoit venu sur la terre pour y porter ces saintes dogmes & cette morale pure, que ni la Loi ni les Philosophes les plus subtils n'auroient jamais enseignée ; mais l'abus que Luther faisoit de ces paroles du Sauveur du monde n'en étoit pas pour cela ni moins étroit ni moins scandaleux. C'étoit aux passions, aux défauts qui régnoient dans le monde, à cette fausse paix qui lussait les plus coupables dans une fautive sécurité, que Jésus-Christ étoit venu déclater la guerre ; pendant que Luther auroit mis, si son crédit avoit été encore plus grand qu'il ne l'étoit, tout l'Univers en combustion. D'ailleurs le langage de Luther ne lui étoit pas particulier ; c'étoit celui de tous les Hérétiques, & par cette application, il ne s'élevait pas au-dessus des Ariens & de plusieurs autres Sectes, qui pouvoient à juste titre parler comme lui.

Luther défendit son *Apostolat* avec la même présomption dans les conférences qu'il eut ensuite avec l'Électeur de Trèves. Après avoir rejeté toutes les conditions que ce Prélat lui proposa, il lui répondit, comme Gamaliel aux Juifs, « si l'entreprise est humaine, « elle avortera. Le Pape doit être content si le dessein étoit l'ouvrage des hommes, « on le verroit manquer bientôt » : réponse dont les Mahométans auroient droit de se prévaloir contre les Chrétiens, & qui peut s'appliquer à toutes les révolutions. On objecte aussi que Luther découvrit le foible de son *Apostolat*, lorsque par un artifice purement humain il se fit enlever à Eysenac. Cela étoit du génie & de la politique du siècle, mais fort peu de celui de l'Évangile. Cet enlèvement supposé irrita les partisans du Luthéranisme, & excita presque une sédition dans Wormes.

Toute espérance de ramener ce Religieux étant entièrement perdue, l'Empereur donna un Edit contre lui le 6 Mai 1521. Environ un mois auparavant l'Université de Paris avoit censuré sa doctrine, & Melancton écrivit contre la censure. Luther de son côté répandit fort aigrement au Roi d'Angleterre Henri VIII, qui avoit écrit contre lui. L'Apôtre de la Saxe oublia pour lors ce qu'il devoit à la Majesté Royale. Il s'emporta contre ce Prince à une telle violence, que les Luthériens eux-mêmes en étoient honteux. Ce n'étoient que des injures atroces, & des démentis outrageans à toutes les pages. C'étoit un fol, un insensé, le plus grossier de tous les pourvus & de tous les aînés. Quelquefois il l'apostrochoit d'une manière terrible. *Commencez-vous à rougir*, disoit-il, *Henri, non plus Roi, mais sacrilège ?* Un Ecrit si peu respectueux, si peu convenable à un restaurateur de la Religion Évangélique attira beaucoup de blâme à son Auteur. On peut voir à cette occasion comment (a) Erasme caractérisoit Luther. Je ne dois pas oublier ici, que le Pape avoit excommunié Luther par la Bulle *in vana domini* pendant la tenue de la Diète de Wormes. Le Docteur Saxon répondit à cette Bulle par une autre Bulle, qu'il appella la *Bulle de la Réformation du Docteur Luther*. Dans cette Pièce (b) qui étoit comme une déclaration de guerre à toute l'Eglise Romaine, il invitoit les véritables enfans de Dieu à employer leurs forces & leurs biens pour ravager les Evêchés, & pour abolir le gouvernement des Evêques.

Le nouveau Docteur passa neuf mois dans un château de l'Électeur de Saxe, après son enlèvement supposé. Ce fut dans cette (c) *Île de Pathmos*, qu'il mit la dernière main à la Réforme projetée. Les Messes privées furent abolies dans Wittemberg, & eussent dans toute la Saxe. Cette abolition fut le résultat d'une conférence que Luther eut avec le Diable, qui lui reprocha que pendant quinze ans, c'est à-dire, environ jusqu'à l'année 1521, ou 1522, il avoit commis idolâtrie, en célébrant des Messes privées : surquoi les Catholiques objectent, qu'à proprement parler, le Diable est le réformateur de cet abus. L'Auteur de la *défense de la Réformation* a voulu (d) faire passer cette Conférence pour une espèce de parabole. Il avoue ensuite, que cette manière d'exprimer les choses sous la forme d'un combat contre le Diable est un peu éloignée de l'usage commun. On défend Luther par un avis mêlé d'excuse qu'il donne aux Lecteurs, de lire ses ouvrages avec précaution, & en se ressouvénant toujours qu'il a été Moine. Enfin l'Auteur de la *Défense* récrimine par un endroit de la Légende de Saint Dominique, où il est parlé de quelques abus que le

Saint

(a) Erasme dans une Lettre à Melancton.

(b) V. *Bullarium* ou *Opus Lutheri*, &c.

(c) Il appella ce Château l'Île de Pathmos, à cause qu'il étoit nommé de Saint Jean qui écrivit ses Révélations dans cette Île, Luther acheva dans ce Château son plan

de Réformation l'Évangélique.

(d) Voyez la seconde Partie de ce Livre à l'endroit où commence par ces mots, *Luther jusqu'à la fin des Moines de ce temps-là*, &c.

Saint corrigea dans ses Religieux, sur les indices qu'il trouva dans un catalogue qu'il avoit attaché au Diable. *Bayle* dans son Dictionnaire prétend qu'on ne sauroit prendre pour une parabole tout ce récit de Luther, & cite des endroits du Reformateur Saxon, qui font mention des *mauvaises nuits que le Diable lui a fait passer. Aussi connoissoit-il à fond cet Esprit malin, comme ayant mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. Le Diable, disoit encore le Reformateur, couche plus souvent avec moi que ma chère Catherine. Hofpincus* parle aussi de l'entretien que Luther eut avec le Diable, & de la manière dont ce dernier lui fit connoître divers abus de la Messe. Il défend en même tems le songe de Zwingle contre les Sacramentaires. Cependant Carlostad renversa les Images, ôta l'élévation du Saint Sacrement, & rétablit la Communion sous les deux Espèces. Des changemens si rapides parurent déplaire à Luther, (a) peut-être à cause qu'ils avoient été faits pendant sa retraite. Carlostad se maria bientôt après, & fut le premier qui en donna l'exemple aux Ecclesiastiques qui renoncèrent à la Communion Romaine.

En l'année 1522. Luther donna la version du Nouveau Testament en Allemand. Comme il avoit répandu sa doctrine dans cette Version & dans les Notes qui l'accompagnoient, les Princes Catholiques d'Allemagne en défendirent l'usage avec beaucoup de severité, & Luther écrivit contre ces Princes un *Traité de la puissance séculière.*

En l'année 1523. il prescrivit un nouveau formulaire de Messe à l'Eglise de Wittemberg. Par ce formulaire il rejettoit le Canon de la Messe Romaine, les Offertoires, les Collectes, les Proses, excepté celle de Noël & du St. Esprit. Il y rejettoit aussi les Messes des Morts & les Messes votives. Pour la Communion, il faisoit la liberté de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il faisoit suivre immédiatement les premières paroles de la Préface de celles de l'Institution, après quoi le Cœur devoit chanter le *sanctus*, & on devoit élever le Pain & le Calice au *Benedictus*. L'Oraison Dominicale suivoit, & immédiatement après, sans autre Oraison, le *Pax Domini*. Cette prière, qui est une espèce d'absolution, étant prononcée, le Prêtre devoit se communier & communier le Peuple pendant le chant de *Qui tollis*. « L'Evêque, disoit Luther, pourra tenir les deux espèces, & se communier lui & le Peuple de l'espèce du pain, avant que de bénir celle du vin. Le Célébrant pourra se servir de la formule ordinaire, *Corpus Domini*, &c. Mais comme dans les dernières Collectes, il y est presque toujours parlé de sacrifice, ou les obmettra en sa situation à leur place quelque autre Oraison. Au lieu d'*Te igitur*, on dira *Benedicamus Domino*. On finira par la benediction qui est en usage, ou par une autre tirée de la sainte Ecriture ». Il exhorta de se préparer à la Communion par le jeûne & la prière, & quoiqu'il ne crût pas que la Confession secrète fut nécessaire, ni qu'on dut l'exiger, il la tint pourtant pour utile, & ne voulut pas qu'on la méprisât. Il ne blâma pas les Heures Canonales : mais il ordonna que l'on s'assemblât le Dimanche deux fois à l'Eglise ; le matin pour la Messe, le soir pour Vêpres ; que le matin on expliquât l'Evangile du Dimanche, & le soir l'Épître ; qu'on retranchât toutes les Fêtes des Saints, ou qu'on les transférât au Dimanche.

Il écrivit cette même année contre la Profession des Religieuses. Il disoit du vœu de chasteté, qu'il étoit aussi peu possible de l'accomplir, que de se dépouiller de son sexe. Ce fut sans doute l'impuissance d'accomplir ce vœu, qui porta l'Apôtre de la Saxe à se marier avec une des mauvaises Religieuses, qu'un de ses Sectateurs tira du Couvent le Vendredi Saint de cette année. Elle s'appelloit Catherine de Bore, & étoit de qualité. Luther n'avoit osé en venir jusques-là pendant la vie de Frédéric Electeur de Saxe. Ce Prince n'avoit que du mépris pour les Prêtres & les Religieux, qui se marioient. Ainsi pour ne pas se perdre dans son esprit, il fallut patienter tant que vécut ce Prince : mais il ne fut pas plutôt mort, que Luther épousa la Religieuse. Ce mariage se fit en 1525. c'est-à-dire dans le fort des guerres civiles d'Allemagne. Luther avoit alors 45. ans.

Seldan passa légèrement sur ce fait. (b) « Luther, dit-il, épousa une Religieuse, & par-là il donna lieu à de nouvelles accusations de ses adversaires, qui l'appellerent fustieux & esclave de Satan ». Mais ce ne furent pas seulement les adversaires de Luther qui blâmerent son mariage : ses Disciples les plus soumis en furent surpris, & mirent tout en œuvre pour l'en justifier. C'est ce que nous voyons par une lettre que Mélancthon écrivit en ce tems-là à son ami Camerarius, ou après l'avoir instruit de ce nouveau mariage, il lui dit : « Qu'il seût assez que Luther n'est pas ennemi de l'humanité, & qu'il croit qu'il a été engagé à ce mariage par une nécessité naturelle ; qu'il ne faut donc point s'étonner que la magnanimité de Luther se soit laissée amollir ; que cette manière de

(a) Lutherus in Epist.
Tomæ III.

(b) Hist. Lib. V.

« vie est basse & commune, mais sainte; & qu'après tout l'Écriture dit que le mariage « est honorable; qu'au fond il n'y a ici aucun crime, & que si on reproche quelque autre « chose à Luther, c'est une calomnie manifeste ». C'est qu'on avoit fait courir le bruit que la Religieuse étoit grosse & prête à accoucher, quand Luther l'épousa; ce qui ne se trouva pas véritable. Mélanchton ajoute, « que tout ce qu'on peut blâmer dans l'action « de Luther, c'est le contretems dans lequel il fait une chose si peu attendue, & le plaisir « qu'il va donner à ses ennemis, qui ne cherchent qu'à l'accuser; au reste qu'il le voit « tout troublé & tout chagrin de ce changement, & qu'il fait tout ce qu'il peut pour le « consoler ». On voit par-là combien Luther étoit honteux & embarrassé de son mariage, & combien Mélanchton même en étoit frappé, malgré le respect qu'il avoit pour lui. Ce qu'il ajoute à la fin fait aussi connoître combien il croit que Camerarius en seroit ému, puisqu'il dit avoit voulu le prévenir, de peur que dans le désir qu'il avoit que Luther demeurât toujours sans reproche & sa gloire sans tache, il ne se laissât trop troubler & décourager par cette nouvelle surprenante.

Les imitateurs ne manquèrent pas à Luther; cette permission de se marier (a) donnée aux Ministres de la Réforme, fut certainement un des moyens les plus efficaces pour l'accroissement du parti. Ces Ministres, désiroient pour la plupart, couronner alors si rapidement au mariage, qu'Érasme n'a pu s'empêcher de s'en divertir. « Il semble, dit-il, « soit-il, que la Réforme doive aboutir à détrôner des Moines & à marier des Prêtres: (b) tout finit en se mariant, comme dans les Comédies ». Après le Traité contre la Profession des Religieuses, Luther en fit un pour la (c) suppression des Ordres Monastiques & des Couvens. Il vouloit que les revenus des Communautés Religieuses fussent employés à l'entretien des Pasteurs, des Ecoles, des Vieillards, des Orphelins, des Pauvres & des Étrangers, &c. ce qui, disoit-il, étoit en effet bien plus digne du Christianisme, que l'entretien de tant de gens inutiles & souvent même pernicieux à l'État.

La Secte des Anabaptistes commença dans ce tems-là par Thomas Munter & Nicolas Storch. Je n'en dirai pas davantage présentement. Je remarquerai seulement après M. de Meaux, que Luther objectoit contre ces Sectaires, qui furent chassés de Wittenberg, « qu'ils étoient obligés de déclarer de qui ils avoient reçu charge d'enseigner, au lieu de les recevoir à prouver la vérité de leurs sermens par l'Écriture. S'ils disoient, « ajoutoit Luther, qu'ils tiennent leur charge de Dieu, qu'ils le prouvent par un miracle. C'est ainsi que Dieu se déclare, quand il veut changer quelque chose dans la forme de la Mission ». Pour lui, les miracles ne lui manquoient pas. Il vouloit qu'on crût que le grand succès de ses prédications tenoit du prodige; & lorsqu'il abandonna la vie Monastique, il écrivit à son père qui paroïssoit un peu ému de ce changement, que Dieu l'avoit riré de son État par des miracles visibles. « Je vous envoie un livre, lui dit-il, où vous verrez par combien de miracles & d'effets extraordinaires de sa puissance, « il m'a absous des vœux Monastiques ». Ces vertus & ces prodiges, c'étoit & la hardiesse, & le succès inespéré de son entreprise. C'est ce qu'il donnoit pour miracles & ses Disciples en étoient persuadés. Ils prenoient même pour quelque chose de miraculeux, qu'un petit homme eût osé attaquer le Pape, & qu'il parût intrépide au milieu de tant d'ennemis. Les Peuples le regardoient comme un Héros & comme un homme divin, quand ils lui entendoient dire, qu'on ne pensât pas l'épouvanter; que s'il seroit caché un peu de tems (d) « le Diable sçavoir bien que ce n'étoit point par crainte; que « lorsqu'il avoit paru à Wormes devant l'Empereur, rien n'avoit été capable de l'effrayer; « & que quand il eût été assuré d'y trouver autant de Diables prêts à le rirer, qu'il y « avoit de huiles dans les maisons, il les auroit affrontés avec la même confiance ». C'étoient-là ses expressions ordinaires. Il avoit toujours à la bouche le Diable & le Pape, comme deux ennemis qu'il alloit abattre, & ses Disciples trouvoient dans ces paroles brutales (e) une ardeur divine, un instinct céleste, & l'entousiasme d'un cœur enflammé de la gloire de l'Évangile.

Zwingli qui avoit commencé comme Luther, continuoit de même en Suisse. Je laisse le (f) détail des conférences de Zurich. Le résultat fut, qu'on aboliroit la Doctrine &

(a) Voy. dans Bayle, *Nouv. Lett. sur l'Hist. du Calvinisme*, Lettr. 11 le raisonnement par lequel il prétend justifier le mariage des premiers Profélytes de la Réforme. Il renferme bien des subtilités capables d'éblouir les honnêtes ames du parti. Mais sans m'amuser à le réfuter, j'y remarque deux sophismes, la fausse supposition de la dénomination imparfaite, ce qui renverse absolument le diemme qu'il fait pour justifier le mariage.

(b) Érasme dit à peu près la même chose dans une Lettre, que l'on peut lire à l'article *Berre* dans le Dictionnaire de Bayle.

(c) *Traité de l'Église commune*.

(d) *Ep. ad Fr. Das. Dusen*, Apud *Chytr.* Lib. X.

(e) *Chytr.* Ibid.

(f) Le 29. Janvier 1523. & le 10. Octobre de la même année.

le Culte extérieur des Catholiques Romains. Tout fut supprimé, jusqu'à l'usage des orgues, qui n'a pas cessé de se rétablir dans la suite à Genève, & dans d'autres Villes Calvinistes : mais on ne rejeta la Messe qu'en 1526. L'année 1523. fut aussi remarquable par l'établissement de la Réformation Luthérienne en Dannemarc & en Suède. Avant ce changement public, le Luthéranisme avoit déjà commencé de se faire connoître dans ces deux Roiaumes. Gustave Ericson fit assembler les Etats de Suède pour le recevoir, & pour abolir la vieille Religion. *Olaus Petri*, qui avoit apporté le Luthéranisme de Wittemberg dans sa patrie, lui communiqua le Nouveau Testament en Suédois d'après la Version de Luther en Allemand. Ce même Luthéranisme se fit aussi connoître en France & en Flandres, & Jean le Clerc premier Ministre de la nouvelle Religion en France, & selon Beze, restaurateur des Eglises de Metz & de Meaux, fut brûlé pour avoir brûlé les Images. En Pologne, le Luthéranisme se manifestoit comme ailleurs : mais Sigismond donna un Edit rigoureux contre les nouvelles opinions, & défendit de lire les Ouvrages de Luther. En France le Parlement les condamna au feu, & l'Université censura ceux de Mélancton. Malgré ces précautions le Luthéranisme fit des progrès considérables ; la nouveauté, sur-tout lorsqu'elle est favorable aux passions, manqua-t-elle jamais d'en faire ?

L'abolition du Célibat des Prêtres, enseignée & autorisée dans la nouvelle Religion, commença de se faire & se comoit à Strasbourg en 1524. & fut goûtée de plusieurs Ecclesiastiques de cette Ville. En Allemagne on essaya d'engager Clément VII. à promettre à la Diète de Nuremberg d'assembler un Concile libre : mais le Pape fut inflexible à l'imitation de ses prédécesseurs. Son Legat donna pourtant quelques réglemens, qui furent peu agréables aux Allemands, à cause principalement qu'ils ne redressoient que des abus peu considérables en comparaisan de ce que demandoient les Luthériens, & même beaucoup d'anciens Catholiques. Par exemple, on statuoit dans ces réglemens, qu'il n'y auroit point de festins dans les cabarets pour les Prêtres qui assisteroient aux funérailles ; que les Moines ne feroient plus Chêres, qu'on ne seroit point de quêtes ; qu'on ne prêcheroit point d'Indulgences sans l'approbation des (a) Ordinaires ; qu'on chatieroit les Prêtres Concubinaires ; qu'on procéderoit contre les Religieux & les Prêtres qui se marieroient, & que le nombre des Fêtes seroit diminué : mais le plus important des articles étoit celui qui ordonnoit aux Prêtres de s'appliquer à la lecture de la Bible. En Suède, le Roi Gustave s'empara des biens des Ecclesiastiques & des richesses des Eglises ; mais l'ouvrage de la Réformation ne s'y acheva qu'en 1527.

A Wittemberg Luther & Carlostad continuèrent de se brouiller, jusqu'à devenir ennemis irréconciliables. Carlostad fut même obligé de sortir de Wittemberg, & de se retirer à Orlémond, où il fut élu Ministre ; & comme on le soupçonnoit d'y (b) favoriser les Anabaptistes & les Païsans qui s'étoient soulevés sous l'autorité de la doctrine de ces Fanatiques, l'Electeur envoya Luther à Orlémond, pour y pacifier les troubles. Luther passant à Jene prêcha violemment contre Carlostad sans le nommer, mais en le désignant si bien qu'il étoit impossible à celui-ci, qui étoit présent, de se méconnoître. Carlostad alla le trouver sur le champ à l'Ourse noire où il logeoit (c) ; & après lui avoir reproché ses variations sur la présence réelle, il s'offrit aussitôt de prouver publiquement ce qu'il avançoit. Luther avec un air dédaigneux le défia d'écrire contre lui : Carlostad accepta le défi, en recevant pour gage du combat un écu d'or que Luther tira de sa poche ; après quoi ils se donnerent la main, & burent à la santé l'un de l'autre. Ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays le 22 d'Avril 1524. L'adieu des combattans fut memorable. *Puisse je te voir sur la roue*, dit Carlostad à Luther ; *puisses-tu te rompre le col avant que de sortir de la Ville*. L'entrée n'avoit pas été moins agréable. Par les soins de Carlostad, Luther entrant à Orlémond fut reçu à grands coups de pierres, & presque acablé de boue. Depuis ce tems là Luther ne voulut plus avoir de communication avec Carlostad. (d) Il refusa absolument de le voir & de conférer avec lui à Orlémond. Il le fit même chasser bientôt après. Carlostad se retira à Strasbourg, & fit imprimer deux livres à Bâle ; ces ouvrages furent défendus à Zurich & à Strasbourg. Carlostad ne sou-tenoit pas seulement, que le Corps & le Sang de Jésus-Christ ne sont point dans l'Eucharistie ; il vouloit aussi que Jésus-Christ en prononçant ce mot *hoc, ceci*, au lieu

(a) C'est à lire les Evêques Dissidens.

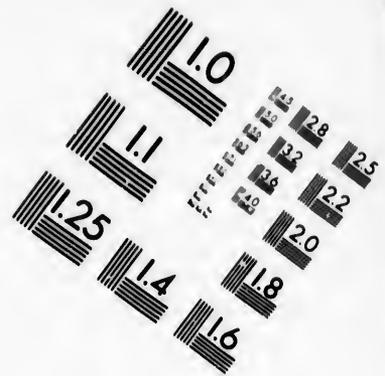
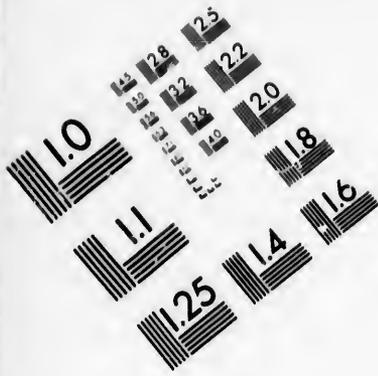
(b) V. le *Histor. Hist. Sacram. Part. II. pag. 126.*

(c) Idem, *Luth. Hist. inévaluée*, et *Almanac. Dissidens*. Luthérien à soula faire passer cette entrevue de Luther & de Carlostad pour un comé, mais il le rétorque par

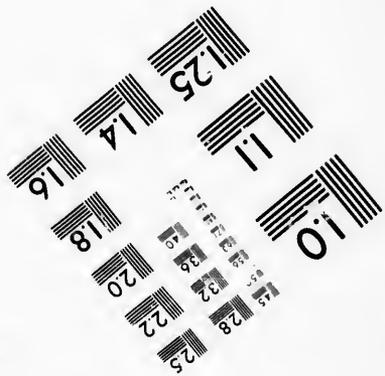
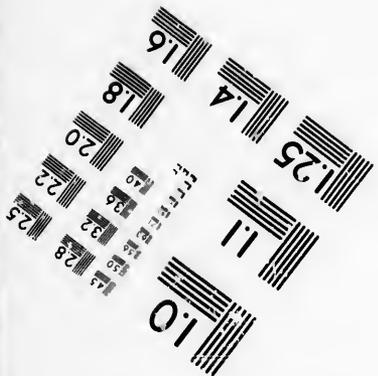
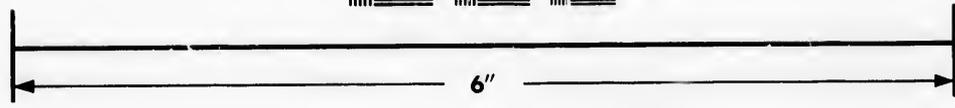
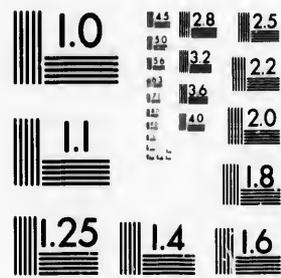
de forte bonnet ruffons.

(d) *Allez, M. le Docteur, lui dit-il, vous m'avez fait, vous êtes ruffons ; et ne vous pas que vous serez présent à nos C&S, etc.* Hofmannus, *ibid. sup. pag. 11.*





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36
40

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10

de désigner le pain, (a) se fut montré lui-même à ses Apôtres.

Oecolampade se détacha pendant ces troubles, & fut le premier Ministre de Bâle, après avoir été quelque tems Curé, avant que de passer dans la Réforme. Il soutint contre les Luthériens, que les paroles sacramentales, *ceci est mon Corps*, renferment seulement un sens symbolique & figuré.

Zwingle se déclara aussi pour le même sens, en expliquant ces paroles, *ceci est mon Corps*, par celles-ci, *ceci signifie ou représente mon Corps*. Or donna le nom de *Sacramentaires* à ceux qui se déclarèrent pour ce sentiment. Zwingle en a donné l'explication dans un *Traité de la vraie & de la fausse Religion*, & dans un autre qui porte pour titre (b) *du secours de l'Eucharistie*, tous deux publiés en 1526. Un songe (c) tira Zwingle des difficultés qu'il trouvoit à son explication, & lui fit découvrir heureusement dans la cérémonie de l'Agneau pascal rapportée dans l'Exode, un passage tout semblable, selon lui, cette nouvelle explication. Zwingle, dit Hospien, se trouvoit fort embarrassé à soutenir l'opinion qu'il avoit embrassée, lorsqu'un Esprit, blanc ou noir, apparut en songe au Réformateur, & le tira de sa peine, en lui indiquant le passage de l'Exode Chap. XII. *l'Agneau est la Pâque*, c'est-à-dire, en est le *signe*. Sur cela le Réformateur s'éveille charmé de la découverte, va examiner le passage, & l'allègue à son adversaire. Ce passage lui fournit la matière d'un long discours, qui servit à dissiper les ténèbres de ses auditeurs. Au reste il est à remarquer que le terme Latin *Monitor* ne devoit se rendre ni par celui de *fantome*, comme a traduit M. de Meaux, ni par celui d'*esprit*, mais par celui de *conseiller*, ou d'*avertisseur*. Ce qui a déterminé à ces traductions, c'est l'expression *ater an albus*, blanc ou noir, par laquelle d'autres prétendent que Zwingle a voulu simplement donner à entendre que c'étoit un inconnu. En effet M. de Meaux avoué qu'elle pouvoit avoir ce sens. Quoiqu'il en soit, les Luthériens ont attaqué les Sacramentaires sur le songe de leur Apôtre, sans penser que ceux-ci pouvoient récriminer par la conférence de Luther avec le Diable.

Il paroissoit de tems en tems des livres remplis de sentimens extraordinaires, & opposés à l'Eglise Catholique. La Faculté de Paris en condamna un, où elle fit l'extrait de trente-cinq Propositions la plupart Luthériennes. En 1525. elle en condamna qui étoient tirées aussi (d) d'autres suspects de Luthéranisme, & d'autres opinions contraires à la doctrine établie dans l'Eglise Catholique.

Cette même année Strasbourg & Francfort commencèrent à avoir du goût pour le Luthéranisme. Les Souverains de Saxe, de Hesse & de Brunswick, qui penchoient aussi déjà vers la nouvelle Réforme, ne tardèrent pas à se déclarer Luthériens. Albert Grand Maître de l'Ordre Teuthonique suivit leur exemple, & se maria en 1526.

Enfin Luther s'étoit marié aussi avec la Religieuse Catherine de Borre, ainsi que nous venons de le dire. Oecolampade l'imita l'année suivante 1526. & pour mieux résister à l'humanité, qu'il ne haïssoit pas non plus que Luther, il épousa une belle jeune fille. Les soins du mariage n'empêchèrent pas le Docteur Saxon d'écrire en termes fort mesurés contre Erasme sur le libre Arbitre. Il essaya aussi de gagner George Duc de Saxe & Henri VIII. Roi d'Angleterre. Celui-ci répondit très-vivement, ce qui lui attira de la part de Luther une réplique encore plus vive, & même très-peu respectueuse : mais malgré les oppositions du Roi d'Angleterre le Luthéranisme fit quelques progrès dans ses Etats, & Luther tâcha de les rendre plus considérables, par la traduction qu'il fit faire du Nouveau Testament en Anglois, conformément à la version & aux explications qu'il avoit données en Allemand. À la Diète tenue à Spire au mois de Juin, où l'on proposa des réglemens sur les différends de Religion, toutes les délibérations se terminèrent infructueusement, & on se sépara avec plus d'aigreur qu'auparavant, comme il arrive presque toujours dans ces sortes de Conférences, où chacun ne paroît que dans le dessein formé de demeurer dans son sentiment, supposé qu'il ne puisse pas y ramener les autres.

Pendant que les deux partis s'agrissoient l'un contre l'autre en Allemagne, l'Université de Paris continuoit ses Censures. Elle censura une seconde fois le nommé Louis Berquin, qui fut enfin brûlé à Paris en 1529. Elle censura aussi quelques Ouvrages d'Erasme, & principalement ses Colloques, où l'on trouve des traits vifs contre les excès des dévotions monachales, & contre la préférence que leur donnent certaines personnes sur

(a) *Hospienus*, ubi sup.

(b) *Solidaam de Eucharistia*.

(c) Hospien la rapporte, Part. II. *Hist. Sacrament.*

[22] 39.

(d) 14. d'un nommé *Melger*, 17. d'un certain *Hilfgang Schut*. Elle condamna aussi quelques Ouvrages de cet Auteur, plusieurs propositions d'un certain Pierre Carole plusieurs autres de *Poulet* & de *Sannier*.

la véritable piété, & sur le culte que l'on doit à Dieu, avant quelqu'autre hommage que ce soit. Quelques propositions d'un Religieux nommé Bernardi furent aussi censurées. Je passe ici les commencemens de l'affaire du Divorce d'Henri VIII. qui donnèrent lieu à ceux de la *Réformation Anglicane*.

La nouvelle Réforme étoit divisée alors (en 1527.) en Luthériens & en Zwingliens. Ils écrivoient & disputoient fortement pour la défense des opinions qui les avoient définis. Luther se détermina pour l'*Ubiquité*; ce sentiment qui consiste à mettre l'humanité de Jésus-Christ par tout où est la divinité, selon le raisonnement le plus singulier qui puisse se faire. Puisque, dit-on, l'humanité de Jésus-Christ est unie à la Divinité; donc l'humanité est par tout. Pour les Zwingliens, ils prétendoient que Dieu même ne peut mettre le Corps de Jésus-Christ en différens lieux; & il est vrai que si l'on s'en rapporte à la voix de la raison seule, elle ne sauroit le comprendre. Jacques (a) Faber donna grand cours à l'*Ubiquité* de Luther. Pour donner quelque idée au Lecteur de cette *Ubiquité* Luthérienne, on sçaura qu'elle fut inventée pour défendre la Présence réelle du Corps de Jésus-Christ sans la destruction de la substance du pain, contre la Transsubstantiation qu'on avoit résolu de rejeter; & que pour établir une union corporelle entre le pain de la Communion & le Corps, on employa des (b) termes obscurs & extraordinaires, par lesquels le communiant ne recevoit aucune notion plus distincte de l'essence du Sacrement. C'étoit pourtant dans ces variations, dans ces incertitudes, (c) dans ces divisions, qu'on soutenoit l'évidence de l'écriture, l'invincible nécessité de l'examen, & la possibilité de se rendre raison à soi-même des mystères de la Religion sans Concile, sans décisions de l'Eglise, & sans autre interprète que la pure parole de Dieu.

En ce tems-là Berne proposa une conférence sur dix points qui faisoient l'essence de la Réforme. La Conférence fut tenue au commencement de l'année 1528. Les dix points y furent approuvés, & le résultat fut l'abolition de l'ancienne Religion. La Réforme y eut lieu selon la doctrine de Zwingle. Cette même année le Cardinal Duprat Archevêque de Sens tint un Concile à Paris contre la doctrine de Luther, & pour le maintien de la discipline & des mœurs. Le Concile défendit deux choses également prophanes & ridicules, dont l'usage s'étoit introduit & maintenu à la honte de la Religion; l'une étoit l'usage d'avoir des Bâteleurs dans l'Eglise, pour y jouer des airs lascifs ou chanter des chansons malhonnêtes; l'autre étoit la *Fête des Fols*. Un autre Concile tenu à Bourges imita celui de Sens.

La Messe fut abolie à Strasbourg en l'année 1529. elle le fut encore à Bâle. Un nouveau Decret du 13. Avril émané de la Diète de Spire, mais qui déplut aux Allemands de la nouvelle Religion, donna lieu à la protestation du 19. du même mois, en vertu de laquelle les Luthériens acquirent le nom de Protestans, qui depuis a été communiqué aux Sectateurs de Zwingle, de Calvin, &c. Cependant le Landgrave de Hesse essaya de concilier les Luthériens & les Zwingliens sur les points qui les divisoient, dont le principal étoit certainement celui de l'Eucharistie; & les deux partis eurent une Conférence à Marbourg. Quoique la Conférence fut composée des plus habiles gens de ces deux partis, c'est-à-dire de Luther, Osiandre & Mélanchton d'un côté, & de Zwingle, Oecolampade & Bucer de l'autre, il leur arriva de demeurer séparés, sans autre avantage que celui d'avoir bien disputé, pour se haïr un peu plus qu'auparavant. Les Zwingliens demandèrent pourtant à Luther qu'il les regardât comme ses frères: mais au rapport de plusieurs Ecrivains de ce tems là, Luther rejetta la fraternité. *Quelle fraternité me demandez-vous*, leur disoit-il, *si vous persistez dans votre créance? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être frères de ceux qui la rejettent*. Luther regarda même cette proposition des Zwingliens comme un artifice, & dit que *Satan régnoit tellement en eux, qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges*. Au reste on est en droit de remarquer ici une chose, qui sera reconnue véritable, pourvu qu'on ne soit point aveuglé par les préjugés. C'est que les nouveaux Docteurs, qui prêchoient aux peuples qu'il falloit reconnoître l'écriture seule, & rejeter les décisions de l'Eglise & des Conciles, décidoient pourtant eux-mêmes pour les Peuples de tout ce qu'ils devoient croire: tant il est vrai, que dans quelque Communion que ce soit, l'autorité sera toujours le principe auquel il faudra ramener les Peuples. Je remarquerai en même tems deux faits qu'il ne faut pas oublier. Le premier, que les Princes Protestans aiant été invités par

(a) Schmidlin.

(b) *Passus carnis, vinum sanguineum* Pain charnel, vin sanglant.

(c) « Il est ridicule, disoit Calvin, que nous nous accordions si peu entre nous dans le commencement de notre Réforme. » *Epist. ad Melanch.* pag. 245.

L'Empereur aux cérémonies de la Fête - Dieu, le Marquis de Brandebourg répondit pour tous, qu'ils ne pouvoient y assister, à cause, disoit-il, qu'on ne portoit à la Procession que la moitié du Sacrement; ce qui prouve, dit-on, que les Luthériens croioient encore la présence réelle hors l'usage de la manducation. L'autre, qu'il fut décidé par les Théologiens Luthériens, que l'Électeur de Saxe, quoique Protestant, pouvoit assister, comme Grand Maréchal de l'Empire, à la Messe du St. Esprit, qui fit l'ouverture de la Diète d'Augsbourg à laquelle les Luthériens présentèrent leur Confession. Ces Théologiens autorisèrent l'Électeur par l'exemple de Naaman.

Je ne rapporterai point ici cette fameuse Confession d'Augsbourg, composée par Mélancton, présentée à la Diète le 25. Juin de l'année 1530. réfutée alors par les Catholiques, changée ensuite en plusieurs de ses articles par ces mêmes Luthériens. Je me contente de dire, qu'elle fut suivie de plusieurs conférences, qui tendoient à réunir les partis, & à ramener les Luthériens dans le sein de la Communion Catholique; à quoi on employa inutilement les promesses & les menaces. Les Sacramentaires de Strasbourg, Memmingue, Constance, Lindau, &c. présentèrent aussi leur Confession dressée par Bucser le Réformateur de Strasbourg. Zwingle fit la même démarche pour la Suisse Protestante. Enfin Charles-Quint résolut d'employer la force pour soumettre les Protestans, & ceux-ci s'assemblèrent à Smalcalde pour faire une ligue, qui avoit pour principal but la défense de leur Réformation, qu'ils appellèrent la *Doctrinè Evangelique*.

Henri VIII. commençoit à se piquer contre le Pape, après avoir sollicité depuis si long-tems son divorce avec Catherine d'Arragon. L'humeur fière & impétueuse de ce Prince ne s'accommodant point de la manière avec laquelle la Cour de Rome traitoit une affaire, dont elle auroit dû mieux prévoir les suites, il attaqua d'abord le Clergé, & les deux Chambres du Parlement prirent connoissance de divers abus commis par les Ecclésiastiques. Sur l'ouverture que fit Cranmer, depuis Archevêque de Cantorberi, le Roi prit la résolution de consulter les Universités de l'Europe sur son divorce; & ces Universités ne furent pas toujours favorables. S'il en faut croire quelques Ecrivains, les *Anglois* d'Angleterre avoient gagné celles qui se déclarèrent pour le Divorce. Quoiqu'il en soit, on se donna beaucoup de mouvement; on fit jouer bien des cabales & des intrigues pour faire réussir les consultations au gré d'Henri VIII. On consulta aussi les Théologiens Protestans. Enfin les choses ne tournant nullement au gré de ce Roi du côté du Pape, il défendit à ses sujets de recevoir aucune expédition de la Cour de Rome, qui fût contraire à son autorité souveraine, & résolut de porter l'affaire du Divorce au Parlement & au Clergé du Roïaume. Le Parlement fut convoqué au commencement de l'année 1531. Le Roi déclara par la bouche de son Chancelier le desir qu'il avoit de faire dissoudre son mariage pour mettre sa conscience en repos: il devoit dire, *pour satisfaire plus librement sa passion pour Anne de Boulen*, par un consentement solennel qui la rendit femme légitime. On commença dans ce Parlement par des recherches qui tendoient à l'abaissement du Clergé, afin de le rendre plus souple; & le Roi y reçut le titre de *Chef souverain de l'Eglise & des Ecclésiastiques d'Angleterre*. Comme cette démarche jointe aux démêlés entre le Pape & le Roi relevoit le courage de ceux qui favorisoient le Luthéranisme en Angleterre, Henri VIII. voulant montrer qu'à la veille de se séparer de la Communion du Pape, il demeurait pourtant bon Catholique, crut devoir renouveler les loix contre les Hérétiques; & en conséquence on brûla quelques Luthériens, ce qui n'empêcha pas le Parlement de continuer d'agir contre Rome, & de l'attaquer par l'endroit le plus sensible. Il fit une Loi pour abolir les Annates, & supprimer ainsi tout d'un coup le plus essentiel de ces immenses revenus, qui pouvoient faire regarder l'Angleterre comme un Roïaume tributaire de la Cour du Pape, ou comme un Pais conquis par l'Eglise. Enfin pour éviter le détail d'une rupture si connue, & rapportée par tant d'Historiens Catholiques & Protestans, il suffit de dire, que le couronnement d'*Anne de Boulen* fut suivi de près (a) d'une sentence de Rome contre le Divorce d'Henri VIII. & que la sentence acheva de renverser cette autorité du Pape si fort ébranlée par les contestations qui précédèrent. Le Roi d'Angleterre se fit déclarer Chef de son Eglise, & par cette action entraîna peut-être malgré lui tout le Roïaume dans la Réforme.

Je reviens aux Révolutions excitées par le Luthéranisme. Zwingle fut tué en 1531. combattant à la tête des Suisses Protestans contre les Cantons Catholiques. Les Catholiques & les Luthériens ont fait un crime à ce Réformateur d'avoir été tué les armes à la main:

(a) Au mois de Mars de l'an 1530.

répondit pour la Procession étoient encore par les Théologiens, & l'usage de la Dié-
théologiens au-

posée par Mé- par les Catho-
lins. Je me con- réunir les par-
ue à quoi on bourg, Mem-
ée par Bucer le Protestante.
ans, & ceux-
but la défen-

écité depuis si étendue de ce Rome traitoit
rd le Clergé, ommiss par les
antorberri, le force, & ces
Ecrivains, les ce. Quoiqu'il
ales & des in- aussi les Thé-
oi du côté du Rome, qui fut
orce au Parle- ment de l'an-
voit de faire, pour satis-
ent solennel recherches qui
Roi y reçut le e cette démar-
x qui favori- a veille de se
ue, cur de- itula quelques
Rome, & de es, & suppri-
voient faire u comme un
e, & rappor- le couronne-
e le Divorce si fort ébran-
e Chef de son dans la Ré-

n 1531. com-
Catholiques
es à la main :

RELIGIEUSES DES PROTESTANS.

251

mais *Hospinien* (a) nie le fait, & soutient qu'il ne fut au combat qu'en qualité de Minis- tre. *Zwinglius non ut miles, sed ut pastor intersuis pralio*. On peut voir ce que cet Au- teur ajoute, pour défendre le Réformateur de Zurich. *Oecolampade* (b) mourut peu de tems après. Les Protestans & les Catholiques traitent bien différemment ces deux Chefs des Sacramentaires: mais il y a à rabattre sur ce que disent les uns & les autres. Moins emporté que Luther, *Zwingle* ne fut pas moins hardi dans sa manière de réformer. Ceux qui ont lu ses ouvrages y reconnoissent plus de suite, plus de précision & plus d'uni- formité que dans ceux du Réformateur Saxon. Il paroît par la Confession de foi de *Zwingle*, qu'il a crû le salut des Païens, & qu'il a porté la charité jusqu'à faire trouver dans le Ciel les Patriarches, les Prophètes & les Apôtres avec les Héros & les Sages du Paganisme. Que les sages Païens soient sauvés des peines destinées aux méchants, & tous ceux qui suivent exactement les devoirs de la Religion naturelle toute seu- le, faute d'être à portée de connoître *Jesus-Christ* & la Révélation, cela ne peut ré- volter que l'orgueil Judaïque de certains Chrétiens; mais dire que ces Sages seront même au rang des Saints, cela diminue trop les drois du Christianisme. Comme il est de foi que personne n'est sauvé que par la Médiation de *Jesus-Christ*, *St. Thomas* qui s'est propo- sé la question d'un Gentil qui n'a pas été à portée de connoître ce Saint Médiateur, & qui cependant a toujours vécu suivant les règles de la Loi naturelle, dit que s'il s'en trou- voit de tels, Dieu leur enverroit un Ange pour les instruire.

Bucer eut ordre du Landgrave de Hesse de travailler à réunir les Luthériens & les *Zwingliens*. Pour y réussir, *Bucer* alla jusqu'à adoucir ou pallier le sentiment des Sa- cramentaires sur l'Eucharistie, & pour cet effet mit inutilement en usage des expressions vagues qui paroissent favorables aux Luthériens, mais qui, au dire de *Mélancton*, n'établissent qu'une présence de vertu du Corps & du Sang de *Jesus-Christ*, puisque selon les Sacramentaires, ce Corps & ce Sang ne sont point ailleurs que dans le Ciel. Quoi- que Luther se déchainât contre cette explication de *Bucer* avec son aigreur ordinaire, la négociation continua pourtant quelque tems. Il y eut des écrits de part & d'autre & des conférences, mais le tout en vain; & peu s'en fallut que le *Négociateur* défavoué déjà de la Confession d'Augbourg, ne le fût aussi des Evangeliques de Berne & de Bâle. Ces négociations duroient encore en 1535. & il y eut alors une Conférence à Cassel devant le Landgrave. *Bucer* déclara qu'en recevant le Sacrement, où le pain & le vin ne sont que des signes exhibitifs, on reçoit véritablement & substantiellement le Corps & le Sang de *Jesus-Christ* sans mélange de substance. On met aussi à l'année 1531. les commen- cemens de Servet, & ceux de la Réformation de Genève. La Faculté de Paris continua de condamner cette même année les propositions qui lui étoient dénoncées comme héré- tiques; mais les nouvelles opinions s'établissent d'autant mieux en France, que *Marguerite de Valois* Reine de Navarre favorisoit assez ouvertement tous ceux qui les sou- tenoient. Cette Princeesse fit traduire & imprimer les Heures avec des retranchemens, qui, selon le stile du tems, sentoient le *façot*. Elle publia aussi de sa façon le *Miroir de l'ame pécheresse*, où l'on ne parloit ni de Saints ni de Purgatoire. Une si puissante auto- rité contribua infiniment à la propagation de ce qu'on appella bien-tôt après *Calvi- nisme*.

Ce fut en l'année 1533. que Calvin soupçonné de donner dans les nouvelles opinions se sauva de Paris, & se retira en Saintonge. Pendant son évaison la nouvelle Doctrine fit de grands progrès, & se glissa même à la Cour, & dans l'Université de Paris; mais ceux qui voulaient l'établir entendirent aussi mal que les Luthériens l'intérêt de leur réforme. Au lieu d'imiter l'humilité des Apôtres, & cette douceur si nécessaire & si utile au Chef de parti qui veut amener les hommes à ses principes en les dépouillant de leurs vieilles opinions, les premiers Docteurs de la Réforme de France se jetterent dans une controverse aigre & pointilleuse, où l'on donnoit des qualifications odieuses à l'ancienne Religion. Leurs Livres portoient souvent des titres injurieux. On y affectoit souvent de tourner les dogmes & les usages des Catholiques Romains en ridicule; & pour y réussir, on y mêloit des railleries amères & insultantes. Les Catholiques accusent aussi les nouveaux Docteurs d'avoir souffert qu'il se répandit des libelles satyriques, & qu'on fit des affiches contre l'ancienne Religion & contre ses dogmes. C'est ainsi qu'on se pré-

(a) Hist. Sacram. Part. II. p. 208.

(b) Luther, Cochlée & les autres ennemis d'Oeco- lampe publient que le Diable l'avoit coulé, & que sa femme le trouva mort dans son lit. Voici les paroles de Luther sur cette mort. *Credo quidem, quod Emferus*

est Oecolampadius, aliquo horum similes ignitis satanaticis est hactenus confectus, substantia morte perierunt, &c. D'autres ont débité qu'il se donna lui-même la mort. *Hospinien* ju- stifie Oecolampade, & raconte au long sa maladie & sa mort, ubi sup. pag. 210 & 211.

valoit du génie de notre Nation qui est frappée des nouveautés, & qui s'amuse agréablement à des Vaudevilles & autres petits ouvrages de ce caractère, capables seulement de prévenir sans instruire. Il est certain que le parti qui prit le nom de Calvin, fut regardé par les Protestans mêmes comme le plus fier, le plus inquiet & le plus séditieux qui eût encore paru. C'est ainsi qu'en pensoit Jacques I. Roi d'Angleterre & d'Ecosse. Quoiqu'il en soit, cette conduite des Calvinistes révolta non seulement le Clergé, mais aussi la Cour & les Grands. Les gens dévoués à la Cour de Rome, & généralement tous les Ecclésiastiques menacés de perdre leurs revenus par une Réforme aussi rigide que fut celle de Calvin, signalèrent leur intolérance sous le nom de zèle de Religion. On rechercha ceux-ci s'étoient déclarés pour la Réforme; & on en brûla impitoyablement autant qu'on put en découvrir.

Jean Bugenhagen, ou Pomeranus, fut en 1535. le Réformateur de Lubec, d'Hambourg, &c. Genève se déclara cette même année pour la Réforme sous la direction des deux Ministres Farel & Viret. Farel prêcha publiquement la nouvelle Religion le jour de Sainte Madeleine 22. Juillet. Il prêcha encore plusieurs fois de suite, pendant que le peuple abbatoit les Images & les Croix. Le Décret qui établissoit la Réformation passa le 27. Août. Cette même année Mélanchton, le plus modéré de ceux qui travailloient à la Réformation, envoya ses douze articles à François premier, par lesquels il paroïssoit proposer les moyens de parvenir à une réconciliation: mais elle ne parut pas recevable à la Faculté de Paris, comme on peut le voir par la réponse qu'elle donna. Cependant on poursuivoit d'un autre côté le projet d'union entre les Luthériens & les Sacramentaires. Il se fit en 1536. une Assemblée à Bâle pour dresser une autre Confession de Foi, dans laquelle les Ministres de cette Ville disoient « que le Corps & le Sang ne sont pas naturellement unis au pain & au vin, mais que le pain & le vin sont des symboles, par lesquels Jésus-Christ nous donne une véritable communication de son Corps & de son Sang, » non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un aliment de vie éternelle ». Luther ne se païa pas de ces expressions. Il voulut quelque chose de plus précis. Bucser avoua « que le vrai Corps & le vrai Sang de Jésus-Christ étoient rendus » présens, donnés, & pris avec les signes visibles du pain & du vin; qu'ils croioient » aussi que le Ministre offre le Corps & le Sang de Jésus-Christ à tous ceux qui les reçoivent, &c. ». Enfin Luther s'engagea de reconnoître Bucser & les siens pour ses frères, pourvu qu'ils approuvassent les six articles d'Union qui furent dressés par Mélanchton. Ce Protestant naturellement doux & pacifique avoit toujours le génie conciliateur. Un de ces articles portoit « qu'encore qu'on rejetât la Transsubstantiation & ses suites, il ne falloit pas laisser d'avouer que le pain est le Corps de Jésus-Christ par une union factuelle, qui veut que le pain étant présenté, le corps de Jésus-Christ soit présent & donné tout ensemble ». Strasbourg accepta la formule d'union; mais la Suisse la rejeta; ce qui ne découragea point Bucser. Il revint à la charge en 1538. & on s'assembla pour l'examen des points en dispute; mais les Suisses ne voulurent se réunir, qu'à condition qu'ils conserveroient la doctrine qu'ils avoient reçue de Zwingle sur la Cène.

Le Pape Paul III. indiqua un Concile général à Mantoue pour le mois de Mai de l'année 1537. Sur quelques difficultés faites par le Duc de Mantoue, qui étoient un véritable refus, il fut indiqué ensuite à Vicence: on ne le tint pourtant qu'à Trente; & le Pape donna sa Bulle de convocation au mois de Mai 1542. En l'année 1546. Calvin publia son *Institution de la Religion Chrétienne*, & se fixa la même année à Genève; en sorte que cette Ville a toujours été regardée depuis cet établissement de Calvin, comme une *Rome Protestante*, ou du moins comme le centre du Calvinisme. Ce fut encore cette même année ou la suivante, que le Luthéranisme devint tout à fait dominant en Dannemarc par les soins de Bugenhagen.

Les Vaudois s'unirent alors avec les Zwingliens & les Calvinistes, & Farel fit cette union. Calvin se donnoit beaucoup de mouvement pour fortifier la Réforme à Genève, en Suisse & en France. Une cabale qui se fit à Genève contre lui, le chassa de cette Ville avec Farel, qui se retira à Neuchâtel. Calvin alla à Strasbourg, y fut Ministre, & y épousa la veuve d'un Anabaptiste; de-là il revint à Genève en 1541. lorsque son parti fut devenu le plus fort.

On datte de l'année 1539. l'établissement du Luthéranisme dans la Misnie & la Thuringe, par la mort de George Duc de Saxe; le changement de Joachim Electeur de Brandebourg, par l'exemple de ses voisins, ou selon les Ecrivains Catholiques; parce que ses sujets lui offrirent d'acquitter ses dettes, pourvu qu'il renongât au *Papisme*; la Réforme de Magdebourg & d'Halberstadt, par la mollesse, dit-on, du Cardinal de Marance,

oncle

unife agréables
seulement de
in, fut regardé
dieuze qui eût
offe. Quoiqu'il
ais aussi la Cour
tous les Ecclé-
que fut celle de
hercha ceux-ci
qu'on put en

d'Hambourg,
tion des deux
le jour de Sain-
e que le peuple
on passa le 27.
alloient à la Ré-
paroilloit pro-
recevable à la
Cependant on
Sacramentaires.
n de Foi, dans
font pas natu-
mbles, par les-
& de son Sang,
aliment de vie
chose de plus
étoient rendus
qu'ils croioient
eux qui les re-
ms pour les fre-
Mélanchton.
ciliateur. Un de
aites, il ne fal-
e union sacra-
soit présent &
a Suiffe la re-
e on s'assem-
réunir, qu'à
wingle sur la

mois de Mai
e, qui étoient
pourtant qu'à
2. En l'année
la même année
tablissement de
du Calvinisme.
vint tout à fait

Farel fit cette
orme à Genève
le chassa de cet-
y fut Ministre,
lorsque son pré-

nie & la Thut-
m Electeur de
oliques, parce
papiſme; la Re-
nal de Matence,
oncle

oncle de cet Electeur. On vit alors un phénomène de Religion extraordinaire, le Landgrave de Hesse mari de deux femmes. Il envoya aux Réformateurs (a) sa déclaration composée en Latin moitié barbare, d'un tour nouveau & singulier, par laquelle il leur disoit sans façon, que son inclination, sa volonté, (b) son tempérament demandoient qu'il eût deux femmes, & qu'ainsi il étoit nécessaire de trouver un moyen qui accordât la Religion & ses besoins. En même tems le Landgrave insinuoit que cette permission ne devoit pas moins lui être accordée qu'au Roi d'Angleterre, à qui je ſçai, disoit-il, que Luther & Mélanchton ont conseillé de ne point rompre son mariage avec sa première femme, mais avec elle d'en épouser encore une autre. Enfin ce Prince déclaroit nettement que si on ne le satisfaisoit, il étoit résolu de s'adresser à l'Empereur & même au Pape, de qui, disoit-il, il étoit sûr d'obtenir tout ce qu'il voudroit avec de l'argent. Enfin pour toucher les Réformateurs par tout ce qu'il ſçavoit devoir leur être plus sensible, lui qui les connoissoit intimement, il insinuoit, que cette condescendance le mettroit en état d'entreprendre plus volontiers & plus gaiement la défense de l'Evangile, ajoutant qu'après cela il seroit de son côté tout ce qu'on lui ordonneroit selon la raison, soit qu'on lui demandât les biens des Monastères, ou d'autres choses semblables. Des raisons si concluantes convainquirent le parti. Les Docteurs Protestans s'assemblèrent à Wittemberg, & par une tolérance que la Réforme crut alors nécessaire pour le bien de la cause Evangélique, on décida contre l'Evangile par un Acte conçu en aussi mauvais Latin, que l'Institution que le Landgrave remit à Bucer, que le Prince pourroit prendre une autre femme, mais en secret, afin d'ôter aux Luthériens un grand sujet de scandale, & la connoissance d'une action contraire au Christianisme. Cet Acte aussi curieux pour le fait, que singulier & hardi par sa décision, fut signé par Luther & sept autres nouveaux Docteurs. On le trouve à la suite du Livre VI. de l'histoire des Variat. de M. de Meaux. Les Protestans les plus raisonnables attribuent à la nécessité du tems, & à la crainte de perdre le Landgrave, le consentement donné à la polygamie de ce Prince. Mais on répond que des Réformateurs de la Religion Chrétienne devoient marquer plus de courage, & mépriser la politique du siècle, que des exceptions faites dans un cas si important en peuvent autoriser bien d'autres en d'autres cas. Ceux qui auroient voulu récriminer, auroient pu opposer à la taxe de la Chancellerie à la décision de Luther: mais j'aimerois mieux avouer ingénument, comme M. Bafnage dans sa Réponse à M. de Meaux, que Luther ne devoit pas accorder cette dispense. Rien au monde, à mon avis, ne prouve mieux que ce fait le génie de ces prétendus Réformateurs, & ne devoit-on pas ouvrir les yeux sur une pareille prévarication? Mais il suffisoit alors de déclamer contre Rome pour être crû sur ce qu'on vouloit établir.

En l'année 1540. il se tint une Diète à Wormes, où les principaux Théologiens des deux partis furent invités, pour conférer ensemble sur les différends de Religion. Il y eut d'abord, comme à l'ordinaire, des altercations & des subterfuges: mais l'Empereur fit rompre cette Assemblée, & remettre l'affaire à Ratibone, où les débats des uns & des autres continuèrent sans aucun fruit.

Je ne dirai rien du Concile de Trente indiqué pour la première fois par une Bulle de convocation au mois de Novembre de l'année 1542. & la seconde pour le mois de Mars de l'année 1545. quoiqu'il ne s'ouvrit qu'au mois de Décembre de la même année. Le détail qu'on pourroit en donner est inutile, l'histoire de ce Concile étant connue des moindres Lecteurs. Calvin, qui étoit revenu triomphant à Genève, profita de son crédit pour donner une forme convenable à la Religion du parti. Il établit des Consistoires, des Colloques, des Synodes, des Anciens & des Diares: en un mot, il régla toute la Discipline des Eglises Réformées à peu près comme elle est aujourd'hui. Depuis ce tems-là Genève est devenue le refuge & l'azile des persécutés en France & ailleurs. Les Moines désœuvrés & les Prêtres débauchés n'y ont pas moins couru que les autres; car du moins avoue-t-on que cette prétendue Réforme ouvrit la porte au relâchement & au libertinage.

On met à l'an 1545. l'établissement de la première Eglise Réformée de France à Paris. Le Ministre de cette Eglise fut un nommé la Rivière. Le dixième de Janvier de l'année suivante la Messe fut abolie à Heidelberg, & le Sacrement de la Cène administré en Langue vulgaire & sous les deux espèces, selon l'usage des Protestans. Les Ministres furent établis dans tout le Palatinat. A Ratibone, il se tint une Conférence entre les

(a) Voyez cette pièce à la fin du 6. Livre de l'Hist. des Variat. de M. de Meaux.

(b) Il étoit Triarclit. Cette qualité jointe aux excès de la bonne chère lui avoit donné des forces d'Hercule.

Théologiens Catholiques & les Protestans. Luther mourut pendant cette Conférence, qui ne dura qu'environ huit ou dix jours, à la compter du cinquième Février, qu'elle commença. Le parti Protestant ne souffrit aucune diminution par la perte de ce Réformateur hardi, qui durant le cours des révolutions qu'il excita dans la Religion, se fit un mérite devant Dieu & devant les hommes de ne rien céder ni aux Catholiques ni aux Zwingliens.

Une des suites de la ligue de Smalcalde fut la guerre des Protestans en Allemagne, pendant que le Concile se tenoit à Trente. Pour le dire en passant, le Concile fut transféré de Trente à Boulogne, & la 9. Session de cette Assemblée s'y tint au mois d'Avril de l'année 1547. L'Electeur de Saxe & le Landgrave, deux grands mobiles de la guerre des Protestans contre l'Empereur, furent mis au ban de l'Empire. Le motif de cette guerre étoit, selon ces deux Chefs, d'empêcher l'oppression de la Doctrine Evangélique & de la liberté de l'Allemagne, ce qui leur fit prendre dans leurs étendards des devises convenables aux motifs qui les armoient. On remarque sur-tout celle du Roi de Danemarck, *Tes libérateurs viendront du Septentrion* : devise très-convenable dans l'idée des Protestans aux pais, d'où la Réforme est venue, & où elle a jeté de si profondes racines, que les Catholiques l'ont nommée à cause de cela, *l'Hérésie du Nord*. Cette guerre fut désavantageuse aux Protestans. Charles V. victorieux voulut les obliger de se soumettre au Concile, & peut-être les Protestans se seroient-ils rendus, si le Concile eût été libre, & si le Pape n'y eût point présidé. A ces deux points il en faut ajouter un troisième que les Protestans rebattoient sans cesse, c'étoit de décider les questions par l'Écriture & les Peres : mais quels Peres ? ceux des premiers siècles, encore, lorsqu'il falloit en venir au fait, ces premiers siècles se réduisoient à rien, & on étoit obligé d'en revenir à l'Écriture seule, expliquée à la Luthérienne : c'est-à-dire, dans l'exacte vérité, que les Protestans auroient assisté à ce Concile, s'ils en avoient été les maîtres, & eussent cru pouvoir y établir leurs opinions. Ces trois articles étoient le refrain perpétuel des Docteurs de la Réforme : ils les avoient si bien appris à leurs Peuples, qu'il étoit impossible à ceux-ci de les oublier.

Telle étoit la disposition des esprits chez les Allemands, Sectateurs de la Réforme, lorsque Charles V. fit dresser le fameux *Interim* par trois célèbres Théologiens Allemands, Pflug Evêque de Naumbourg, Helding titulaire de Sidon, & Agricola Prédicateur Luthérien de l'Electeur de Brandebourg, & Chef de cette espèce de fanatiques connus sous le nom d'*Antinomiens*, dont je parlerai dans la suite. (a) Cet *Interim* fut publié au mois de Mai de l'année 1548. comme devant être observé en tout ce qu'il établit sur les dogmes, &c. jusqu'à ce qu'un Concile général eût décidé de la croix, & déterminé la foi des Chrétiens. L'*Interim* fut également blâmé & chargé d'injures par les deux partis. L'Empereur fut accusé par les Catholiques de vouloir changer la Religion, & plusieurs Ecrivains de la Communion Romaine, & principalement les Religieux décrierent ce formulaire. A la vérité il n'étoit en plusieurs de ses articles qu'un palliatif tant des opinions Catholiques que des Protestantes. Les Luthériens (b) ne le décrierent pas moins. Calvin l'attaqua comme les autres, & Bucer dit, que l'*Interim* alloit ramener le Papsme. Cependant ces cris n'empêcherent pas que ce formulaire ne divisât les Luthériens en deux partis. Les uns le rejetterent, & suivirent rigidelement la doctrine de Luther & la Confession d'Augsbourg : les autres acceptèrent les adoucissements proposés par l'*Interim*, ou plutôt l'indécision de certains points qui y sont rapportés sans explication. Mélanchton fut un de ceux (c) qui par crainte ou autrement, se déclarerent pour l'*Interim*, (d) avec des restrictions. Dans cette division du Luthéranisme il se fit encore une subdivision 1. d'Impériaux, qui n'étoient Luthériens que sur le mariage des Prêtres & les deux espèces, 2. d'*Interimistes*, qui mêlerent la Doctrine Catholique avec le Luthéranisme.

En la même année le Luthéranisme commença à s'établir dans la Pologne, & à s'insinuer dans la République de Venise, ou plutôt le Socinianisme. Quoiqu'il en soit, les Vénitiens arrêterent le progrès des nouvelles opinions. Beze commença alors à se faire connoître, & devint bientôt un *second Calvin*. En l'année 1550. Charles V. publia un Edit sévère contre tous ceux qui seroient profession d'une autre Religion que de la Catholique. Cet Edit regardoit principalement les Pais-bas, où la Doctrine des Réformateurs avoit déjà pris racine. Comme cet Edit y faisoit beaucoup de tort au commerce, l'Empereur l'adoucit en faveur des étrangers.

(a) *Hospin. Histor. Sacr. p. altera, p. 154. & seq.*

(b) *Voi. Hospinien ubi sup. il y est appelé détestable.*

impe, abominable, &c.

(c) *Voi. Hospin. ubi sup. qui dit que l'on céda major-*

is periculi & damni vitandi causâ, inter quos Philippus

(Mélanchton) praecipuus fuit.

(d) *Abolita tamn omni superstitione, &c. Hospin. ubi*

sup.

Pendant que les affaires de la Religion étoient en cet état en Allemagne & dans les autres pais du Nord, le Concile qui avoit été transféré & interrompu par les raisons que chacun sçait, fut repris à Trente au mois de Mai 1551. sous le Pontificat de Jules III. Peu de tems auparavant mourut en Angleterre Bucer, un des Chefs de la Réforme. Chancelant & irrésolu, comme presque tous les autres, il avoit d'abord suivi les opinions de Luther; mais il s'étoit rangé ensuite au parti de Zwingle. Plus modéré que son premier maître, il étoit également éloigné de ses emportemens, & de sa fureur. Les Auteurs Protestans remarquent aussi qu'il n'avoit pas la roideur & l'inflexibilité de Calvin, lequel en ce tems-là étoit aux prises à Genève avec Jérôme Bolsec, qu'il traitoit de Pélégien; aussi le fit-il bannir de Genève & de toute la Suisse.

En l'année 1552. les Protestans confédérés firent la guerre à l'Empereur pendant que le Concile de Trente se tenoit encore. Un des principaux motifs de cette guerre fut de prévenir l'oppression de la Religion Protestante. La France entra dans cette ligue, quoique le Roi ne fût point favorable aux Protestans, dont il arêtoit les progrès dans son Royaume; & il leur fit entendre que ce n'étoit pas tant à eux qu'aux Anabaptistes & aux autres Sectes fautiques, qu'il en vouloit. Le Pape suspendit le Concile, & la suspension fut déclarée le 28. Avril. Il ne se rouvrit que sous Pie II. en l'année 1562. au mois de Janvier. La guerre finit par le Traité de Passau, où l'on stipula, qu'au bout de six mois, à compter du premier d'Août que le Traité fut conclu dans la même année, on convoqueroit une Diète composée de personnes sçavantes & pacifiques, Catholiques & Luthériens, qui auroient plein pouvoir de conclure une bonne paix dans la Religion. Vers le même tems Elizabeth Reine de Hongrie permit le libre exercice de la nouvelle Religion dans ses Etats; & cette Religion fit de nouveaux progrès en Pologne, par les différends qui s'éleverent entre les Nobles & le Clergé au sujet du droit de juger les causes d'hérésie, dont chacun de ces deux Etats prétendoit demeurer saisi. La guerre des Auteurs Luthériens contre les Sacramentaires se ralluma aussi par un certain Ministre Luthérien, nommé Westphale, qui fut-tout avoit beaucoup d'aigreur en partage. Cet homme étoit un Ministre des Luthériens rigides, fort brutal & fort emporté. Un Théologien Protestant, son contemporain, disoit de lui, qu'il étoit plus propre à panser les chevaux & les mulets, qu'à administrer les Sacramens. Beze a reproché à Westphale qu'il se moquoit de tous les Martyrs qui n'avoient pas été Luthériens; & en lui faisant ce reproche, il le défit assez nettement de mettre seulement le bout du doigt à la flamme des buchers, où ces Martyrs ont été brûlés. Il est presque à présumer, que des gens si brutaux & qui supportent si impatiemment les autres, ne supporteroient guères lardeur du feu, à moins que l'orgueil & l'opiniâtreté ne se missent de la partie. On peut lire au sujet de ce Westphale dans *Hospinien* (a) les conférences qu'il eut avec des Sacramentaires. C'est un Chef d'Oeuvre de paralogismes, d'absurdités & d'injures de la part de Westphale, qui finit le Dialogue par une brutalité signalée. Il faut avouer pourtant qu'il ne rendit nullement service aux Sacramentaires, en publiant un (b) *Recueil de leurs obscurités* au sujet de l'Eucharistie. Calvin se mit sur les rangs: il écrivit contre le Luthérien; & celui-ci répondit. Calvin répliqua par un écrit, dont le titre singulier mérite d'avoir sa place ici. *Le dernier avertissement de Jean Calvin à Joachim Westphale, auquel, s'il n'obéit, il sera mis désormais dans l'endroit, où Saint Paul commande qu'on mette les Hérétiques opiniâtres.* Quoique le titre réponde assez à l'humeur peu endurante de ce Réformateur, on doit pourtant dire à sa décharge, que quelqu'extraordinaire qu'il paroisse, il étoit bien autant l'effet du gout de son siècle que de son humeur. Bayle dit (c) à ce sujet, que Calvin accommoda assez bien son stile à celui de son adversaire; mais on prétend, ajoute-t'il, qu'il ne lui a pas reproché d'être un ivrogne. En effet Calvin protesta, que dans l'endroit dont Westphale se formalisoit, il n'avoit point parlé de l'ivrognerie de vin, mais d'une autre ivrognerie métaphorique, dont le Prophète Isaïe a fait mention. Cependant on voit très-bien, continue Bayle, que Calvin mesure ses paroles de telle sorte, qu'il n'est pas fâché que l'on croie qu'il eût eu raison de reprocher ce défaut à son adversaire. Il ne nie point qu'il ne l'ait traité rudement; mais il soutient que son aigreur étoit légitime, & il la justifie par l'exemple de Dieu. A l'égard de Westphale, il ne fut pas si retenu envers Calvin, qu'il accusa de glotonnerie. Il publia même, que la mere de ce Réformateur avoit été la concubine d'un Prêtre. Telle étoit la manière dont ces Sectaires se traitoient dans leurs Ecrits. Est-il étonnant qu'ils aient vomis tant d'injures contre l'Eglise & ses Pasteurs? Et n'est-il pas plus étonnant

(a) *Hist. Sacram. Part. II. p. 409. & suiv.*
 (b) *Farrago confusarum opinonum, &c.*

(c) *Diction. Crit. Art. Westphale.*

encore que ces injures, indignes je ne dis pas de ces Chefs de la Réforme, mais même des derniers des hommes, aient été tant de fois répétées dans les ouvrages des Sectateurs de cet Hérésiatique ?

Calvin donna des preuves de son intolérance, en faisant brûler (*) Servet à Genève au mois d'Octobre de l'année 1553. C'est ainsi que cet Hérésiatique traitoit ceux qui n'étoient pas de son avis & qui ne se rendoient pas à ses décisions, faisant hannir les uns, mourir les autres, & les menaçant tous, d'un air despotique, de son indignation. Les Protestans ont essayé de justifier cette action ; & le moins qu'on ait dit chez eux pour excuser le Réformateur a été, que cette excessive sévérité étoit un reste de Papisme. Mais, comme nous l'avons déjà dit, cette intolérance ne fut point particulière à Calvin. Tous les premiers Réformateurs en firent profession comme lui, & elle a été mise depuis en usage par toutes les Eglises Protestantes. Quoiqu'il en soit, les Catholiques se prévalurent de ce supplice, pour justifier la manière dont ils traitoient eux-mêmes les Hérétiques, sur-tout en France, où les dénonciations des Hérésies & les Censures réitérées de la Faculté contribuoient à allumer les buchers destinés à brûler les Protestans.

En 1555, les contestations sur la Religion, qui avoient toujours continué à la Diète d'Augstbourg, s'y terminèrent par une espèce de tolérance provisionnelle, dont on convint jusqu'à la tenue d'un Concile général, ou National. On accorda donc que de part & d'autre on exerceroit librement sa Religion & les usages qui en dépendent, sans être forcé au contraire ; que chacun établirait dans son pais la Religion qu'il voudroit ; & que tout Ecclésiastique qui abandonneroit l'ancienne, perdrait ses bénéfices sans être noté d'infamie. Il fut aussi permis aux Protestans de conserver ceux qu'ils avoient enlevés aux Catholiques, pour les appliquer aux usages de leur Réforme. Les Princes Protestans eurent droit de nommer à l'avenir des Assesseurs & des Conseillers de leur parti à la Chambre Impériale ; & à cet effet la formule du Serment, qui commençoit au nom de Dieu & des Saints, y fut changée en celle-ci, au nom de Dieu & des SS. Evangiles, afin qu'elle pût être commune aux deux partis. Le Pape Paul IV. cria fortement contre ce Décret, & peu s'en fallut qu'il ne menaçât l'Empereur des foudres du Vatican. Les Protestans répandus en Autriche & en Bavière voulurent se prévaloir du Décret d'Augstbourg ; mais on ne voulut accorder aux Autrichiens que la Communion du Calice. La Pologne se mit aussi sur les rangs, pour faire au Pape certaines demandes qui marquoient de l'inclination pour la nouvelle Doctrine ; comme les deux espèces à la Communion, le mariage des Prêtres, la Messe en Langue Polonoise, l'abolition des Annates, un Concile National. Il paroît que ces demandes n'eurent point de suite, & qu'on fut content de ce que le Pape promit, tant pour la tenue d'un Concile que pour la Réforme, qu'il faisoit semblant de souhaiter.

Cependant le nombre des Calvinistes augmentoit si fort en France vers l'année 1558, que les anciens Catholiques commencèrent à craindre une Révolution de Religion. Plusieurs Grands de la Cour étoient à la tête des Calvinistes, & même le Roi de Navarre ; ce qui donna beaucoup de courage au parti, jusques-là que dans Paris on chantoit assez publiquement les Pseaumes de Clement Marot. En Allemagne, l'Empereur Ferdinand essaya de persuader aux Protestans de s'en rapporter à un Concile général ; mais ceux-ci répondirent comme auparavant, que le Concile devoit être libre, convoqué en Allemagne, sans la présidence du Pape ; en un mot, ils refusèrent ce qu'ils appelloient un Concile Papis, & demandèrent la confirmation de leur Religion selon le traité de Passau, & le décret de la Diète d'Augstbourg dont j'ai parlé. Dans les Pais-bas, le fer & le feu que l'on employoit contre les partisans des nouvelles opinions n'en empêchèrent pas l'accroissement, parce que ces pais étant devenus le Théâtre de la guerre entre la Maison d'Autriche & la France, les Suisses & les autres Protestans qui servoient dans les armées, contribuoient ainsi à entretenir la nouvelle Religion dans ces Provinces. Ce fut-là le premier motif de l'Inquisition en Flandres & dans les autres Provinces des Pais-bas ; mais ce ne fut pourtant qu'après la paix de Cambrai conclue au commencement de l'année 1559, que Philippe II. Roi d'Espagne, Prince également superstitieux & impitoyable, pensa sérieusement à établir ce redoutable Tribunal chez les Flamans. Pour mieux en venir à bout, on érigea trois Evêchés en Archevêchés, & l'on fit treize nouveaux Evêchés, sous prétexte, disoit-on, que le pais étant investi d'Hérétiques, il lui falloit de nouveaux

(*) On trouve dans le *Soleriana* un passage (non imprimé) d'une Lettre de Calvin, conçu en ces termes : « Je veux croire pour l'honneur de Calvin que ce passage est supposé. »

nouveaux Pasteurs pour le garder. De son côté Henri II. Roi de France poursuivit les Luthériens & les Calvinistes de son Royaume beaucoup plus rigoureusement qu'auparavant. Entre ces derniers, Anne du Bourg Conseiller au Parlement souffrit le supplice du feu, autant peut-être pour avoir parlé trop librement devant le Roi à la Mercuriale du Parlement, que pour l'Hérésie qui lui étoit attribuée. Et il est vrai qu'il seroit bien difficile d'excuser l'arrogance avec laquelle il parla à son Souverain, qui s'étoit transporté aux grands Augustins, où le Parlement étoit assemblé. La mort de ce Conseiller fut comme le signal des autres exécutions qui se firent dans ce tems-là, & en si grand nombre, que les Princes Protestans d'Allemagne crurent devoir intercéder pour ceux de France; mais les persécutions n'empêchèrent pas ces Religioneux de tenir leur premier Synode à Paris le 15. Mai de l'année 1559. & François Morel de Colonges y présida. On régla dans ce Synode la forme & la discipline des Eglises; dans la suite on y fit plusieurs changemens. Cependant les persécutions & les supplices irritoient les esprits au lieu de les intimider. La haine & la fureur de parti commencerent d'éclater en 1560. par une conjuration contre les Guises. Cette haine & cette fureur continuèrent long-tems de part & d'autre, & causèrent de grands désordres dans le Royaume.

J'ai dit que les Vaudois s'étoient unis de sentiment avec les Zwingliens; on les persécuta dans le même tems qu'on persécutoit en France leurs freres Calvinistes & Luthériens. Ils prirent les armes du consentement seulement d'une partie de leurs *Barkes* ou Ministres, tous n'ayant pas voulu approuver cette rébellion; & ils maltraitèrent les troupes du Duc de Savoie, qui leur accorda au mois de Juin de l'année 1561. la liberté de conscience, avec quelques endroits pour prêcher & tenir leurs assemblées; ce qui déplut si fort au Pape, qu'il ne put s'empêcher de déclamer contre le Duc de Savoie, opposant à sa conduite celle du Roi d'Espagne Philippe II. Les Ministres de ce dernier ayant découvert un nombre considérable de Luthériens dans les montagnes de Naples, le Roi Catholique avoit fait pendre, ou brûler, ou périr dans les galères tous ces Luthériens. Il croit sans doute en passer pour meilleur Chrétien à la Cour de Rome, & avoir beaucoup éclairé par cette action les partisans de l'ancienne Religion. Quelques mois avant la tolérance accordée aux Vaudois par leur Souverain, le Pape avoit résolu, en partie malgré lui, de rouvrir le Concile de Trente, & s'étoit déterminé d'envoyer ses Nonces à tous les Princes Protestans pour les inviter à ce Concile; mais tous les Protestans refusèrent, en déclarant qu'ils ne reconnoissoient point la Jurisdiction du Pape, ni ce pouvoir qu'il s'attribuoit d'assembler un Concile général; car dans le fond ils ne vouloient point de Concile, jugeant bien que leur doctrine y seroit condamnée; & telle a toujours été la conduite des Novateurs.

En France, il y eut la même année au mois d'Août un Colloque à Poissy, dans le tems que les Protestans étoient presque les plus forts, & au milieu des plaintes qui éclatoient assez ouvertement dans tout le Royaume contre les excès de la Cour de Rome & l'ignorance du Clergé. Un Député du tiers Etat osa bien se déclarer contre ces excès, & demander dans l'Assemblée qu'on diminuât les revenus du Clergé, & d'autres choses pareilles beaucoup plus capables de l'effraier qu'un changement dans la Religion. La politique de Catherine de Medicis la faisoit agir alors pour cette nouvelle Religion, quoique dans le cœur la vieille & la nouvelle lui fussent également indifférentes. Elle écrivit au Pape en faveur du Colloque de Poissy, & lui demanda dans sa lettre la réformation de divers points, qui auroient pu réunir les Calvinistes de France aux Catholiques, si la Cour de Rome eût accordé ce qu'on demandoit. On a dit que cette lettre fut écrite à la persuasion de Jean de Montluc Evêque de Valence, qui favorisoit le Calvinisme; mais malgré ces dispositions si belles en apparence, le Colloque de Poissy se rompit, sans que de part & d'autre on se fut rapproché sur le moindre article. Cependant chacun ne s'en glorifia pas moins d'avoir battu en ruine les argumens opposés. C'est-là le sort de ces disputes, où l'on veut mettre certaines matières au niveau de l'esprit humain. Si de part ou d'autre on croit avoir gagné des profélytes à la cause débattue, on se félicite, & c'est beaucoup si l'on ne se croit un Apôtre. Beze qui présidoit pour les Réformés, ne put assez se modérer sur l'Eucharistie au gré des Prélats présents. Le Cardinal de Tournon parla de rompre dès la première conférence avec ces nouveaux *Evangelistes*. Le Cardinal de Lorraine vouloit à la vérité qu'on joignit la Sainte Ecri-

(*) « Ceux de l'Eglise Romaine se vanterent d'avoir
« bien rembaré les Ministres, lesquels... comme plusieurs
« demandoient instamment comment se portoit le travail
« des, quelqu'un répondit bien hautement, que la Messe
« étoit malade, & qu'ils l'avoient laissée aux hocquets entre
« les Docteurs, entendant par ce mot de *hocquets* les mots
« de *Hoc est Corpus* ». Beze Hist. Eccles. L. IV. pag. 589.

ture aux décisions de l'Eglise Romaine, des Conciles & des Peres ; mais c'étoit l'Écriture expliquée selon le sens de l'Église, comme les Réformés la voulaient expliquée selon le sens de Calvin. Ce Cardinal vouloit aussi que les Protestans se rendissent sur le point de l'Eucharistie. Claude Despenfer attaqua la Vocation des Ministres ; & Beza récrimina par la simonie qui se mêle dans l'Ordination des Evêques. Le Jésuite Lamez dit des injures aux Protestans, & les appella des loups, des singes, des serpens. Cependant ces mêmes Protestans, qui votoient à leur tête des Princes & d'autres grands Seigneurs de la Cour, obtinrent un Edic assez favorable au commencement de l'année 1562. Cette tolérance, quoiqu'incertaine & toujours exposée à de fâcheuses révolutions, comme on l'éprouva bientôt après, multiplia tellement les Protestans, que selon (a) *Fras-Paolo*, ils avoient alors deux mille cinquante prêches. Le Prince de Condé, un de leurs Chefs, proposa aux Luthériens de s'unir pour travailler tous ensemble à obtenir un Concile libre, qui repassât, ou pour mieux dire, qui détruisit tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors à celui de Trente. Outre l'union, le Prince de Condé demandoit quelque secours aux Protestans d'Allemagne, pour continuer la guerre contre les Catholiques. La Bataille de Dreux, où les deux Chefs, Condé & le Connétable furent réciproquement faits prisonniers, & l'assassinat du Duc de Guise furent ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette guerre ; à moins qu'on ne veuille y joindre, à la honte des deux partis, la destruction & la profanation des choses sacrées, le massacre des Prêtres & des Ministres, les persécutions qu'on fit souffrir aux Hérétiques que l'on vouloit ramener, &c. La paix se fit au commencement de l'année 1563, plus à l'avantage des Catholiques que des Religioneux. Malgré cela les Romains & les autres partisans du Pape furent mécontents d'une paix donnée à des Hérétiques.

La dernière Session du Concile de Trente se tint le 3. Décembre de l'année 1563. Toute espérance de réunion entre les Catholiques & les Communions séparées d'eux finit avec le Concile. Depuis ce tems-là les guerres, les Controverses outrées, les persécutions & les autres excès qui sont dus à cet esprit de parti qui nourrit & entretient les Schismes, mais que l'on couvre du beau prétexte de sauver les ames, & de faire fleurir le Royaume de Jesus-Christ, tout cela, dis-je, a rendu la réunion impraticable. A la haine réciproque, & aux autres passions qui empêchent la réconciliation des Chrétiens, il faut ajouter l'intérêt des Grands & la politique du Siècle, qui veut que les choses restent au point où elles sont. Il y a tel pais dans le Monde, où *Papiste* signifie moins un homme de la Religion du Pape, qu'un homme élevé dans des maximes trop favorables au pouvoir des Rois ; & on oseroit presque assurer, que le progrès du *Papisme* y paroît d'une conséquence plus affeùse, que celui du *Désine* & de l'indifférence dans la Religion.

Diverses Tentatives faites pour la Réunion.

EN terminant cet abrégé historique des commencemens de la Religion Protestante au tems que le Concile de Trente finit, on prend ce tems pour la véritable Epoque de l'établissement de cette Religion. On peut dire que dès-lors l'Europe commença de la reconnaître, & que depuis cette Epoque, la Religion Protestante étant devenue, & par la possession & par les Traités, maîtresse légitime de plusieurs Etats considérables, les Ecclesiastiques Romains, quoique toujours ses ennemis capitaux, furent contraints de la traiter, du moins extérieurement, avec moins d'aigreur & plus de ménagement. Au reste, j'ai évité de m'étendre dans cette Relation succincte sur toutes les voies de conciliation, de réunion & de pacification proposées depuis les commencemens de Luther jusqu'à la fin du Concile, pour ramener les brebis égarées au bercail, & sur les disputes peu *Evangeliques*, qui s'éleverent entre les *Zwingliens* & les *Sacramentaires*, dont on trouve un ample détail dans l'*Histoire Sacramentaire* d'Hospinien, & dans l'*Histoire des Variations* de M. de Meaux. Car notre dessein est moins de faire une histoire suivie, qu'une espèce de préparation aux Cérémonies religieuses des différentes Sectes dont nous venons de parler. A l'égard des projets de réconciliation proposés depuis le Concile, il suffira d'indiquer en peu de mots ces réunions projetées de tems en tems par des particuliers ou par des Synodes entre les Communions différentes, Catholiques, Luthériens & Calvinistes.

(a) *Hist. du Conc. de Trente* L. VI. Vol. aussi *Hist. Eccl.* L. IV. 6 je ne me trompe.

Celle des Luthériens & des Calvinistes a été tenue dans le Colloque de Montbéliard en 1586, dont nous allons parler dans un moment, ainsi que dans plusieurs Synodes tenus, tant à la fin du seizième siècle, que dans le dix-septième. On trouve dans le seizième qu'en l'année 1570, au mois d'Avril, il se tint à Sandomir en Pologne un Synode général entre les Ministres des Confessions d'Augbourg, de Suisse & de Bohême, où on déclara que ces trois Confessions s'accordoient dans les points capitaux avec l'Écriture. À l'égard de l'affaire de l'Eucharistie, (a) on s'expliqua suivant la Confession de Saxe, par ces paroles : « Nous nous accordons à croire unanimement, & à confesser que « Jésus-Christ est vraiment & substantiellement présent dans la Communion. La présence « substantielle de Jésus-Christ n'est pas seulement signifiée par la Cène; elle est même ren- « due présente, distribuée & donnée à ceux qui y mangent, les signes n'étant pas mis, « mais joints à la chose même, selon la nature des Sacrements ». Je ne doute pas qu'un Lecteur intelligent ne sente l'équivoque & l'obscurité de ces termes. Quoiqu'il en soit, cet accord fut ratifié en 1575, au Synode de Cracovie, en 1577, à celui de... en 1583, à celui de Wladislaw, & enfin à celui de Thorn en 1597.

La même réunion fut l'objet du Colloque du Montbéliard. Les Théologiens Luthériens, dont les principaux étoient (b) Jacques André, ou d'André, & Luc Oshander, y disputèrent sur les points controversés contre Théodore de Bèze, Musculus & quelques autres. La Conférence se termina sans succès après avoir duré neuf jours. Les Luthériens refusèrent la *main de fraternité* à Bèze, offrant seulement de la donner en *signe d'humanité*. Bèze la refusa, en déclarant qu'il ne la recevoit point de ceux qui refusoient de le reconnoître pour frère.

(c) Le Synode tenu à Vitry en l'année 1583, avoit aussi chargé le Ministre Chandieu, & à son défaut de Serres d'un projet de réunion avec les Eglises d'Allemagne. Les éloignemens des Luthériens n'empêchèrent pas que (d) celui de Charenton tenu en 1637, ne déclarât les *Frères* Luthériens admissibles à la Communion des Eglises Réformées sans faire abjuration, & capables d'être vrais & légitimes Parrains des enfans qu'ils présenteroient au Baptême. Parais Théologien Protestant travailla aussi pour la réunion de ces deux Partis vers l'année 1614. Environ dix-sept ans après, il y eut une Conférence à Lipsic entre les Théologiens des deux Communions. A peu près dans le même tems un certain Durand Ecoislois voulut aussi se mêler de cette réunion, & fut même aidé dans ce grand projet par des Evêques d'Angleterre. Dans la suite il étendit son projet, & voulut réunir tous les Chrétiens. Il commença, dit Bayle (e), par communiquer au Public ses projets de réunion; & il comparut dans une fameuse Assemblée des Evangéliques d'Allemagne tenue à Francfort l'an 1634. En cette même année les Eglises de Transylvanie lui envoierent leurs avis & leurs conseils. Il négocia ensuite avec les Théologiens de Suède & de Danemarck; il se tourna de tous les côtés; il consulta les Académies; il fit courir leurs Réponses; & il ne se sentoît point encore rebuté de ses peines l'an 1661. Mais il le fut l'an 1664, & comme il n'espéra plus pouvoir procurer le bien de l'Eglise par les moyens qu'il avoit tentés jusques-là, il dressa de nouvelles batteries; il eut recours à un autre expédient. Ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse, comme une méthode sûre pour réunir tous les Chrétiens.

La réunion fut aussi entreprise en l'année 1671, entre les Catholiques & les Luthériens à l'occasion du Landgrave de Hesse Ernest, qui s'étoit fait Catholique. La Conférence se tint à Rinsfeld entre sept Théologiens, trois de la Confession d'Augbourg, & quatre de la Romaine. On dit qu'un de ces derniers avoua, qu'on ne pouvoit prouver la suprême Jurisdiction du Pape, ni par l'Écriture ni par les Décrets de l'Eglise. On devoit ajouter, ni par les Peres, pour rendre l'absurdité complète.

Dans la République des Lettres du mois de Mars année 1687, il est parlé de l'Ouvrage d'un Luthérien, où la réunion entre la Confession d'Augbourg & la Religion Evangelique est proposée en 24. articles, dix-huit dogmatiques & six pratiques. Il ne paroît pas que l'Auteur & son projet aient jamais été avoués. Je n'ai rien dit du *Dialecticon*,

(a) *Convenimus ut credamus & confiteamur, substantialem praesentiam Christi non significari duntaxat, sed verè in Cæna et vobis ubi reperitur, distibus & exhiberi Corpore & Sanguinem Domini, symboli adjecti ipsi res, omnino veritas, secundum sacramentorum naturam, &c.*

(b) Jacques André surnommé *Schmidius*, à cause qu'il étoit serrurier de son métier. Cet homme se fit Théologien, & fut Ministre du parti des Luthériens l'Église pour le milieu de l'Allemagne, dit *Hopman, Hist. A-*

eram, Part. altera pag. 664. *Totius Germania facta Theologi factus est.* Le même Auteur qui me fournit cette petite Relation du Colloque de Montbéliard, le traite d'homme monstrueusement hardi & impudemment ambassadeur, d'homme monstrueusement audax, & impudentissimè ambassadeur.

(c) Voy. *Actes des Synodes Nationaux* Tome I. XII. Synode.

(d) *Ibidem* Tom. II. XXVI. Synode.

(e) *Diction. Crit. Art. Durand.*

Protestante au
époque de l'é-
vénement de la re-
venue, & par
tableaux, les Éc-
crits de la
régiment. Au
sujet de concie-
ns de Luther
sur les disputes
aires, doit ou
l'histoire des
histoire suivie,
des dont nous
s le Concile,
par des par-
tiques, Luthé-

ou Conciliaireur de Matthieu Bochart ; mais en voici un que je ne dois pas oublier. C'est M. Jurieu qui se mit aussi sur les rangs. Pour réunir, selon lui, plus efficacement les Luthériens & les Calvinistes, il fit un Ouvrage intitulé, *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans*. Je n'ai pas ce livre, & je suis obligé de m'en rapporter à l'extrait qu'en donne M. de Meaux dans son *Histoire des Variations*. Il paroît par cet extrait, que le fort du livre consiste en des récriminations contre les Luthériens, & que l'on y étale bien des contradictions dans le système de la grace & de la justification défendu par ce parti : contradictions qui ont augmenté en renouant aux principes de Luther. On y étale aussi les défauts de l'*Ubiquité*. On traite fort mal ce dogme ; & l'on prétend qu'il renferme l'Euclychisme. Tant de reproches finissent pourtant par l'offre d'une tolérance mutuelle, que M. Jurieu propose. C'est une espèce de compensation, dit le Prélat. *Passez-nous telle erreur, nous vous en passerons telle autre beaucoup plus étrange*, &c. Je laisse le reste de cet extrait, où le Prélat pousse assez vivement le Ministre. Cet Ouvrage ne doit pas être un traité de Controverse. Mais on ne doit pas oublier qu'après tant de peine & de travail M. Jurieu fut enfin obligé de reconnoître la réunion impossible, du moins s'il s'agit de se persuader les uns les autres. Jamais, dit-il, aucune des parties ne se laissera mener en triomphe, & proposer un accord entre les Luthériens & les Calvinistes, à condition que l'une des parties renonce à sa doctrine, c'est de même que si on avoit proposé pour moi d'accord aux Espagnols de remettre toutes leurs Provinces & toutes leurs Places entre les mains des François. Cela, dit-il, n'est ni juste ni possible.

Je ne dois pas oublier que dans notre siècle le Roi de Prusse avoit travaillé aussi à la réconciliation des Luthériens & des Calvinistes, & que B. Pictet célèbre Ministre de Genève a écrit en faveur de cette réconciliation : mais jusqu'à présent les derniers projets n'ont pas été mieux favorisés que les premiers.

A l'égard des tentatives de réunion entre les Catholiques & les Calvinistes, voici ce que je trouve de plus remarquable. Il ne faut pas oublier les livres qui ont été faits pour modérer cette obstination prétendue Chrétienne, qui représente à chaque parti les points contestés comme autant de guides infidèles, qui éloignent du chemin des Circ. M. le Camus Evêque de Bellai est compté pour un des premiers, qui ont essayé de ramener les Réformés par cette inodération. Il publia dans cette vue l'*Avoinnement des Protestans à l'Eglise Romaine*. Veron fit ensuite (a) la *Règle générale de la Foi Catholique*. M. de Meaux ne donna que long-tems après son *Exposition de la Foi Catholique*. Mais ces livres ne pouvoient servir qu'à ramener les particuliers dans le sein de l'Eglise Catholique. George Wicellius travailla presque dès le commencement du Schisme à une réunion générale. Dans cette vue (b) il proposa un petit Ouvrage peu connu aujourd'hui, mais qui mériteroit de l'être à cause de sa modération, & de la manière dont il se déclara sur les fautes des deux partis. George Cassander vint quelque tems après lui, & publia la *Consultation* si connue, sur laquelle Grotius a fait des Notes. Il publia aussi un *Traité (b) du devoir d'un homme de bien dans les troubles de l'Eglise*. Ces ouvrages déplurent également aux deux partis, sur tout aux Catholiques, entre lesquels les uns lui reprochèrent d'avoir trop accordé aux Protestans, les autres d'avoir été qu'Hérésie n'est point un obstacle au salut, & qu'il se fit de croire en J. C. & à la Doctrine contenue dans le symbole. Après la *Consultation* de Cassander, qui travailloit par ordre de l'Empereur Maximilien II. le plus considérable des Ouvrages publiés pour la conciliation des deux Communions est certainement la *Méthode du Cardinal de Richelieu*, à laquelle les Ministres opposèrent une Réponse. Selon M. Simon (d) Du Laurent, qui avoit été Ministre en Languedoc, fut beaucoup employé à ce grand ouvrage ; sur tout il fut chargé d'une partie des Extraits de l'Antiquité, qui pouvoient servir à la réunion. Cependant il paroît par (e) le récit de M. Simon, que l'on comptoit beaucoup plus sur l'adresse & sur la douceur, que sur la force des argumens. Quoiqu'il en soit, voici en peu de mots quelques particularités de la manière dont le Cardinal vouloit qu'on s'y prit pour tenter la réconciliation. On devoit tenir une Conférence à Paris, où l'on n'auroit disputé que sur six

(a) Veron, qui avoit été Jésuite & qui, selon M. Simon Tom. I. Lett. 32. ne quitta la Société que pour travailler plus librement à la conversion des Caraites (Calvinistes) dedica son Livre au Clergé en 1641. M. Simon loue beaucoup ce petit Livre, & dit que les belles maximes dont il est rempli, venoient plutôt du Cardinal de Richelieu que de Veron, qui n'étoit qu'un instrument employé par le Cardinal.

(b) *Methodus Concordia Ecclesiastica*, imprimé à Lipsie en 1537.

(c) *De Officio pii ne publica tranquillitas viri amanti viri in Religione distulio*.

(d) Lettre I. du Tome I. des Lettres de M. Simon.

(e) M. Simon dit qu'il le tenoit de Du Laurent même. Voy. Lett. 3. & VI. du Tom. I.

ou sept
on, alle
Conféren
parce qu
vais effe
cheliu a
ploiés po
cette disp
tains mo
Transubst
du Cardin
sa de le
de Marc
de faire r
sans effe

Je dois
sçavant,
un Ouvra
Catholica
su semper
Historiens
l'Auteur
sentit les
les Minist
faits on
à Saumur
deux Ouv
glise & a
Il est surp
ve dans l
du Synod
pondre à
& qu'il fut
la Religio

Entre l
cette réu
me il auro
l'exécution
gent de C
Grotius, n
de réunir
mes, & c

Er Sud
Charle
nion des
de en 166
monstratio
Auteur pe
se rendi
Huct. C
Catholico
testans c
cation d
semblée
Le Mi
Christiani

(a) Voyez
Grotius, son a
(b) L'AB
To

ou sept des principaux points qui séparent les deux Communions. On n'y auroit, dit-on, allégué ni Peres, ni Conciles, ni Tradition. On avoit résolu de n'employer dans la Conférence que la Bible de la version de Genève. On devoit éviter les préliminaires, parce que cela sert d'ordinaire à prévenir les auditeurs, & on se souvenoit encore du mauvais effet qu'avoit produit le discours de Bèze au Colloque de Poissi. Le Cardinal de Richelieu armé des raisons & des argumens que lui avoient fourni les Sçavans qu'il avoit employés pour cet effet, devoit entrer en lice contre les Ministres, & leur tenir tête dans cette dispute. Supposé qu'on eût vu quelque apparence de réussir, on auroit évité certains mots capables d'aigrir l'esprit des zélés Calvinistes ; par exemple, au terme de *Transsubstantiation*, on auroit substitué celui de *changement réel*. On ajoute que la mort du Cardinal de Richelieu fit échouer le projet, & que le Cardinal Mazatin, à qui on proposa de le reprendre, répondit qu'il falloit renvoyer la chose à un tems plus favorable. MM. de Marca Archevêque de Paris & de Gondrin Archevêque de Sens, se proposèrent aussi de faire réussir cette méthode du Cardinal de Richelieu ; mais leur bonne volonté demeura sans effet.

Je dois mettre entre Cassander & le Cardinal de Richelieu Jean de Serres, Ministre sçavant, & Auteur de l'*Inventaire de l'histoire de France*. Ce Ministre publia en 1597. un Ouvrage, où il entreprenoit de concilier les deux partis. Il avoit pour titre, *De fide Catholica, seu de principiis Religionis Christiana communi omnium Christianorum consensu semper & ubique raris*. On peut voir le titre plus au long dans la *Bibliothèque des Historiens de France* du P. le Long p. 952. avec diverses particularités qui concernent l'Auteur & l'Ouvrage, lequel ne contenta aucun des partis. On y dit aussi que de Serres sentit les pointes des autres Ministres pour avoir fait imprimer ce Livre ; & que Bèze & les Ministres de Languedoc ne purent le détourner de ce dessein. Pour le premier de ces faits on cite Cayet, qui étoit un Ministre (a) Ex-Calviniste déposé par le Synode tenu à Saumur en 1596. Le Synode suivant, qui se tint à Montpellier en 1598. condamna deux Ouvrages sur la Réunion, l'un François, sous le titre d'*Avis pour la paix de l'Eglise & du Royaume de France* ; l'autre Latin, sous celui d'*Apparatus ad fidem Catholicam*. Il est surprenant que ce Synode n'ait fait aucune mention de de Serres. Cependant on trouve dans les *Actes des Synodes Nationaux* pag. 209. du premier Volume art. XXI. du Synode de Saumur, que de Serres, (apparemment Jean de Serres) fut chargé de répondre à Cayet. A l'égard de de Serres, on lit dans d'Aubigné, que de Serres se révolta, & qu'il fut un des quatre Ministres qui assurèrent à Henri IV. qu'on pouvoit se sauver dans la Religion Romaine.

Entre les Protestans d'Angleterre, Jacques I. Roi d'Angleterre paroît avoir souhaité cette réunion des partis. Du moins il panchoit assez pour la tolérance ; mais quand même il auroit essayé d'aller plus loin, la nature lui avoit refusé les qualités nécessaires pour l'exécution de cet Ouvrage, & ne l'avoit orné que de celles qui convenoient mieux à un Régent de Collège qu'à un Souverain de trois Roïaumes. Je joins à ce Prince *Casaubon & Grotius*, moins comme Conciliateurs déclarés, que comme deux grands hommes capables de réunir les esprits, infiniment supérieurs pour le génie au Monarque des trois Roïaumes, & qui souhaitoient sincèrement la paix du Christianisme.

Er Suède, un Evêque Suédois nommé Jean Mathias écrivit une lettre en 1656. à Charles Gustave, par laquelle il exhortoit fortement ce Prince à travailler à la réunion des Chrétiens. Cet Evêque Suédois eut le sort d'être déposé par les États de Suède en 1664. Je ne dois pas laisser passer le célèbre Pufendorf, qui, après avoir lu la *Démonstration Evangélique* de Mr. Huet Evêque d'Avranché, crut que la méthode de cet Auteur pouvoit être employée à la réconciliation des Catholiques & des Protestans. Il se rendit (b) dit-on, préquel garant du parti Luthérien. La proposition fut faite à M. Huet. Celui-ci jeta le plan & le fondement de l'ouvrage ; mais outre l'indifférence des Catholiques sur le projet de réunion, & une entière opposition dans les principaux Protestans qui se trouvoient à Paris, les préparatifs que l'on faisoit dès-lors pour la révocation de l'Edit de Nantes avoient si fort effarouché les esprits des Ministres & l'Assemblée de Charenton, qu'ils se défirent des invitations amiables de M. Huet.

Le Ministre d'*Huisseau*, qui (c) publia vers l'année 1670. à Saumur la *Réunion du Christianisme*, sans nom d'Auteur ni de Libraire, doit trouver sa place entre les Con-

(a) Voyez sur Cayet, qu'on a souvent mal nommé dans son article dans le Dictionnaire de Bayle. sions sur diverses matières de Religion & de Philologie.

(b) L'abbé de Tillaut, dans sa Préface des *Dissertations* sur diverses matières de Religion & de Philologie. (c) Il paroît par la Préface du Livre, que l'Auteur avoit plus de soixante ans quand il le publia.

ciliateurs. Ce Livre fit beaucoup de bruit. On le réfuta en 1673, par un autre qui a pour titre : *Examen du livre de la Réunion*, &c. Selon (a) M. Simon d'Huisseau imite la « méthode de Descartes, & veut (b) qu'on fasse abstraction de toutes les Religions, comme aiant toutes quelque défaut ; & c'est, selon le Conciliateur, le seul moyen d'établir une Religion exempte d'erreur ». Il ramène à l'Écriture toute simple celui qu'il suppose ainsi dépouillé de tous préjugés. M. Simon croit aussi que l'Ouvrage de d'Huisseau étoit celui de presque toute l'École de Saumur. Il avoit communiqué son dessein à plusieurs Ministres de Province qui l'avoient approuvé : mais il (c) fut abandonné à la rigueur du Synode, qui le déposa au mois de Septembre de l'année 1670.

Avant lui *La Milletière* s'étoit vu exposé à la nécessité de changer de Religion, pour le service qu'il avoit voulu rendre aux deux partis, en cherchant à les réconcilier. Les Théologiens de Charenton le rendirent odieux, & il fut excommunié. J'ai lu aussi dans l'Apologie de la *Réunion du Christianisme*, que le sçavant Samuel Petit avoit de même conçu le projet de concilier les Religions. Le Ministre Alex. d'Yze fut plus heureux que d'Huisseau. Après avoir publié en 1677. un Ouvrage intitulé : *Propositions & moyens pour parvenir à la réunion des deux Religions en France*, il manqua seulement d'être déposé, parce que le Synode n'osa l'entreprendre. On se contenta de le suspendre en quelque façon, & *pro forma*. Du reste l'Ouvrage de d'Yze ne plut à aucun des deux Partis. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle ce qui en fut cause, & ce que c'étoit que ce Livre.

Il paroît aussi par les extraits que M. Simon a donnés (d) d'un Synode tenu par les Réformés de Pologne en 1645. qu'en plusieurs choses ils ont voulu se rapprocher des Catholiques ; par exemple, sur l'Eucharistie. Il est vrai pourtant, que le sentiment de ces Polonois touchant cet article paroît favoriser également le Luthéranisme.

On croit pouvoir mettre au rang des Conciliateurs Forbésius célèbre Théologien d'Écosse. (e) Il est un de ceux qui ont montré le plus de modération parmi les Théologiens Protestans, & n'a pas craint de justifier les Catholiques Romains de l'idolâtrie qu'on leur attribue dans l'adoration de l'Eucharistie ; convenant de bonne foi, que la plus grande partie des disputes de Religion consiste plutôt dans les mots que dans les choses mêmes.

On trouve dans le mois d'Avril 1684. de la République des Lettres, un projet de réunion proposé aux Protestans par Spinola Evêque de Tina en Croatie. Mais les Protestans doutèrent généralement de la sincérité de ce projet, que l'on crut n'être qu'un manège de politique. On peut voir dans la République de Bayle quelques réflexions auxquelles le projet donna lieu. Un certain *Proterius* Prussien publia l'année suivante un autre projet de réunion, qui, suivant ce qu'on peut juger de l'extrait du même Bayle, n'étoit recommandable en rien, puisqu'il lui manquoit l'autorité des Souverains, & à son Auteur les qualités qui forment un Ecrivain habile & judicieux.

J'aurois dû parler de Badius, puisque de son propre aveu (f) il s'étoit entêté du même projet. Auroit-il été plus heureux en Hollande, que les autres pacificateurs en France, en Suède & ailleurs ? Non, s'il est permis d'en juger par les tristes suites (g) d'un pareil projet, conçu par un Ministre des Memnonites en Hollande.

Je finis par Poiret la liste abrégée de ceux qui ont essayé de parvenir à une réunion. En 1687. cet Auteur publia *la paix des bonnes ames dans toutes les parties du Christianisme sur les matières de Religion, & particulièrement sur l'Eucharistie*. Les bonnes ames, selon cet Auteur, sont ceux qui ne s'arrêtent qu'à l'essentiel de la Religion Chrétienne, sans s'embarrasser de ce que les controverses attaquent, qui, selon lui, n'est qu'un accessoire du Christianisme. Dans cet accessoire les uns peuvent éviter l'abus, & les autres trouver de l'utilité, chacun suivant la portée ou l'état de sa conscience. Il est même possible que les gens sages & éclairés fassent un bon usage de cet accessoire par condescendance pour la conscience d'autrui, suivant le précepte de Saint Paul, *de se faire tout à tous*, & suivant la grande maxime du Christianisme, qui veut qu'on ne

(a) Lettres, Tome I. Lett. VI. On y dit que le *Févre* corrigea les épreuves de ce Livre, & que *Capel*, fils de *Louis Capel*, & quelques autres eurent aussi connoissance de cet Ouvrage.

(b) Voi. la page 116. du Livre, à l'endroit qui commence « après cela pour bien faire, il faut se dépouiller de tous ces malheureux préjugés, &c. » pag. 122 Chap. 1.

(c) Selon l'Auteur de l'*Examen du Livre de la Réunion*.

&c. D'Huisseau étoit un Désiite & un disciple d'Hobbes.

(d) *Lettres Choisies*, Tom III. Lett. VI. M. Simon dit que ce Synode a été imprimé à Berlin en 1670.

(e) Surtout dans l'Ouvrage intitulé : *Considérations morales & pacifiques controversarum*, publié en 1678.

(f) Voi. le Dictionnaire de Bayle, article de *Badius*.

(g) Voi. Lett. XVI. entre les *Oeuvres diverses de Lock*, Tom. II.

scandalite personne, & qu'on supporte la foiblesse de ceux qui sont encore *enfants dans la foi*. Après ces beaux principes, tous vrais selon qu'ils sont bien entendus, cet Auteur tâche de concilier les sentimens des Catholiques, des Luthériens & des Evangéliques ou Réformés sur l'Eucharistie, ou de montrer au moins qu'ils peuvent tous avoir raison dans leur croyance & dans leur pratique.

Du premier coup d'œil l'entreprise paroît difficile. Rapprocher des sentimens, que Luther, Calvin, Bèze & les plus célèbres Docteurs Réformés ont eus aussi éloignés que le Ciel est de la terre; concilier les Luthériens avec les Calvinistes sur un point que ceux-ci n'ont jamais voulu accorder aux premiers, & au sujet duquel ces premiers ont constamment refusé de reconnoître les autres pour freres; concilier enfin les Catholiques & les Réformés sur un Article qui, si nous en croions ces derniers, a été un des principaux fondemens de leur Séparation; le projet est grand sans doute; mais s'il n'a pas semé impossible à l'Ecrivain dont on vient de parler, il n'a pas effrayé non plus l'Auteur de la première Edition de cet Ouvrage. « Sur l'Eucharistie, dit-il, je suis persuadé que la tolérance seroit très-possible, s'il plaisoit aux Théologiens des trois partis de ne pas forcer les consciences, & s'ils étoient d'y jeter le trouble par leurs controverses dans les accessoires ». Le voilà donc aussi au nombre des Conciliateurs. Reste à sçavoir quel merveilleux secret il a trouvé, pour réunir des choses si éloignées. Ecoutons-le. « Voici mon idée, continue-t'il. Le Catholique n'est pas idolâtre dans le culte de l'Eucharistie, parce qu'il y adore Jesus-Christ comme Fils de Dieu, seconde Personne de la Trinité. Le Luthérien ne seroit pas idolâtre, parce qu'il adorerait Jesus-Christ réellement présent aux espèces du pain & du vin. Le Calviniste ne seroit pas idolâtre, parce qu'il adorerait J. C. présent en esprit & par sa Divinité aux espèces de la Communion. Mais en même tems, je suppose que la conscience est persuadée; sans quoi je soutiens que le Calviniste & le Luthérien qui communient dans une Eglise Romaine, sont véritablement Idolâtres, tandis que le Catholique ne l'est pas ». On entrevoit quelque chose dans ce raisonnement; mais on ne fait qu'y entrevoir ce moien admirable, que le nouveau Conciliateur croit avoir imaginé pour la réunion. Car on pourroit encore lui demander, s'il la fait consister dans l'unité des sentimens & de la doctrine; ou seulement dans la conformité des pratiques; ce qu'il n'explique pas bien clairement. Mais le mystère va s'éclaircir. « Quoiqu'il en soit, ajoute-t'il, le vrai moien de faire de bons Chrétiens, c'est de réduire au moins pour soi-même le Christianisme à sa véritable simplicité. Pour le réduire à sa véritable simplicité, il faut s'arrêter aux devoirs que l'Evangile nous prescrit, sans trop s'embarasser de ce qui sera éternellement l'objet des controverses Théologiques. Ne nous embarrassons donc point de tant de disputes; & pour achever de faire notre devoir, plaignons & supportons charitablement ceux qui ne pensent pas comme nous en matière de Religion. Ils seront traités selon leurs lumières; mais le plus fort attachement à l'Eglise ne sauvera pas un dévot volontairement ignorant, de mauvaise foi, cruel & persécuteur ». N'en déplaise à l'Auteur; le secret ne nous paroît plus si rare, qu'il n'eût pu fort bien le garder par devers lui, sans en faire part au Public. Enseigner que pour être bon Chrétien, il suffit de s'attacher à la pratique des devoirs de l'Evangile, sans s'embarasser de la doctrine; que par conséquent, si on pratique exactement ces devoirs, on peut être bon Chrétien, soit qu'on croie ou non la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, la Divinité du Fils de Dieu, &c. car la proposition est générale; c'est-à-dire, soit qu'on soit Catholique, Protestant, Socinien, &c. enseigner, dis-je, qu'on peut être bon Chrétien avec cela, ce n'est pas ouvrir un moien de réunion, c'est prêcher assez ouvertement le Dérisme.

Le Caractère & le Génie des Réformateurs; Fruits de la Réforme.

Il n'est pas possible d'avoir une idée bien nette & fort exacte de la Réformation, si on n'en connoît particulièrement les premiers Auteurs, parce que le génie & le caractère de ceux-ci doit naturellement avoir beaucoup influé sur l'autre. Peut-être en lisant l'abrégé historique qu'on vient de voir, on se sera déjà fait quelque idée de ces hommes par qui l'Eglise a dû être réformée dans sa doctrine & dans ses mœurs. Cependant ce peu ne suffit pas. Il est encore nécessaire d'entrer dans un plus grand détail; & c'est ce que nous allons faire ici. Nous le tirerons ce détail ou d'Auteurs du parti, ou du moins d'Auteurs qu'il a toujours regardés comme lui étant favorables, & dont par conséquent le témoignage n'est sujet à aucun soupçon.

(a) Commençons par Luther, ce Chef & ce premier Apôtre de la Réforme. On trouve dans la seconde Partie de l'Histoire Sacramentaire d'Hospinien un ample détail de ce que la passion lui a fait écrire contre les Catholiques, ainsi que de ses incertitudes sur certains points de Doctrine, & de ses variations sur l'Eucharistie. On y en compte six capitales à l'occasion de ce Sacrement, y compris l'irrévérence soutenue à toute outrance après Luther par Brentius, Jacques d'André Schmidlin, &c. Outre ces variations, le même Hospinien en a rassemblé plusieurs autres sur la manducation orale, l'adoration, la Messe, la fraction du pain, la Communion des impies, &c. Mais cela n'est point étonnant dans un homme guidé par la passion seule, & qui dès qu'on le contredit, étoit toujours prêt à se dédire, & à changer de sentiment & de doctrine. C'est Luther lui-même qui nous apprend quelle étoit sur cela sa disposition, dans un sermon (b) qu'il prêcha à Wittemberg au sujet des troubles que Carlostad avoit excités. « Au reste, dit-il à ses Auditeurs, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces commu- nes délibérations, je me dédirai sans hésiter de tout ce que j'ai écrit ou enseigné : j'en ferai ma rétractation, & je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois ; & après tout, quel mal vous fera la Messe Papale ? » Ailleurs il avoue lui-même, que quoiqu'il eût pensé à ôter l'élévation de l'Hostie, il l'avoit conservée en dépit de Carlostad, de peur, ajoutoit-il, qu'il ne parût que le Diable nous eût appris quelque chose. Enfin en 1523. il dit dans la formule de la Messe : (c) « si un Concile ordonnoit ou permet- toit les deux espèces, en dépit du Concile nous n'en prendrions ni l'une ni l'autre, & nous maudirions ceux qui prendroient les deux en vertu de cette ordonnance ». Voilà quel étoit le fondement de la doctrine de ce Réformateur ; le dépit, la passion & l'empor- tement.

Mais ce qu'on a reproché à Luther, c'est son orgueil & sa vanité insoutenable, ses violences & ses excès inouis, ses bouffonneries & ses extravagances, & la tyrannie insupportable par laquelle il devint à son propre Parti. Enfié de ses succès, il pouffoit l'extravagance à vanter son pouvoir au-delà de toute imagination. « C'est la parole, disoit-il, (d) qui pendant que je dormois tranquillement, & que je buvois ma bière avec mon cher Mélanchton & avec Amldorf, a tellement ébranlé la Papauté, que jamais Prince ni Empereur n'en a fait autant. Si j'avois voulu, pourfuit-il, faire les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nageroit dans le sang ; & lorsque j'étois à Wormes, j'aurois pu mettre les affaires en tel état, que l'Empereur n'y eût pas été en sûreté ». C'est ainsi que sans aucune violence, si nous l'en croions, cet homme doux & modéré s'étoit rendu plus puissant par sa seule parole, que tout ce qu'il y avoit de plus grand sur la terre. (e) « Je ne fais pas, disoit-il en parlant de ceux qui avoient renversé les Images dans le Wittemberg sans le consulter, comme ces nouveaux Pro- phètes, qui s'imaginent faire un ouvrage merveilleux & digne du S. Esprit, en abattant des statues & des peintures. Pour moi, je n'ai pas encore mis la main à la moindre petite pierre pour la renverser ; je n'ai fait mettre le feu à aucun Monastère ; mais presque tous les Monastères sont ravagés par ma plume & par ma bouche ; & on pu- blic que sans violence j'ai moi seul fait plus de mal au Pape, que n'auroit pu faire aucun Roi avec toutes les forces de son Roïaume ». Il le prenoit d'un ton de Prophète contre ceux qui s'opposoient à sa doctrine. Après les avoir avertis de s'y soumettre, il les menaçoit enfin de prier contre eux. (f) « Mes prières, disoit-il, ne feront pas un foudre de Salmonée, ni un vain murmure dans l'air. Ou n'arrête pas ainsi la voix de Luther ; & je souhaite que V. A. ne l'éprouve pas à son dam ». C'est ainsi qu'il écrivoit à un Prince de la Maison de Saxe. « Ma prière, pourfuit-il, est un rempart invincible plus puissant que le Diable même : sans elle, il y a long-tems qu'on ne parleroit plus de Luther ». Il étoit tellement persuadé de son sçavoir, qui certainement étoit grand pour le tems, & trop grand pour son salut & pour le repos de l'Eglise, qu'il se mettoit au dessus de tous les hommes, & non seulement de ceux de son siècle, mais encore des plus illustres des siècles passés. Dans la question du libre arbitre, Erasme lui objeçtoit le consentement des Peres & de toute l'Antiquité. « C'est bien fait, lui disoit (g) Lu- ther ; vantez-vous les anciens Peres, & fiez-vous à leurs discours, après avoir vu que tous ensemble ils ont négligé Saint Paul, & que plongés dans le sens charnel, ils se sont tenus comme de dessin formé éloignés de ce bel Altre du matin, ou plutôt de ce

« Soleil.

(a) Caractère & génie de Luther.

(b) *Sermo docens abusus, non manibus, sed verbo ex- term.* &c.

(c) *Formul. Miss. Oper. Tom. II.*

(d) *Sermo docens, &c. ubi sup.*

(e) *Frider. Ducis Elect. &c. Oper. Tom. VII.*

(f) *Epist. ad Georg. Duc. Sax. Oper. Tom. II.*

(g) *De serv. arbit. Oper. Tom. II.*

« Soleil.
« leurs v
ce qui
jallance

A l'esp
laissé all
outragé
ples, du
grand.
ment (b)
« il, que
« Averti
« d'autre
« son hu
« esprit a
« ble. V
« un si g
« théâtre

Ces es
rempliss
du tems
de basses
fortir qu
« qu'il en
« mon pe
« vous g
Mais voi
tiffimus ;
« sçait qu
« vent pa
« ferois u
« ce petit
« je don

C'est a
sujet d'ê
mateur,
dans l'Esp
Catholiqu
je ne cro
voit cont
la plus tr
facultas ;
vacultas
se moque
de Louv.
fort mépr
rieusemen
des Paren
Saul, qu
se traduir
Luther
imprimer
ces Livre
contre eux
d'insensés

(a) H. I.
(b) H.
A. 15. XIX
, c. A
(c) C
T

« Soleil. Quelle merveille ! que Dieu ait laissé toutes les plus grandes Eglises aller dans leurs voies, puisqu'il y avoit laissé aller autrefois toutes les Nations de la terre ». Voilà ce qui s'appelloit dans le parti la *sainte ostentation*, les *saintes vanteries*, la *sainte jactance* de Luther, Calvin même, quoique fâché contre lui, (a) les nommoit ainsi.

A l'égard de ses violences & de ses emportemens, on a déjà vu à quels excès il s'étoit laissé aller contre le Roi d'Angleterre Henri VIII. & il est certain que lorsqu'il se croioit outragé, il ne gardoit aucun ménagement. On étoit scandalisé, même parmi ses Disciples, du mépris outrageux avec lequel il traitoit tout ce que l'univers avoit de plus grand. Erasme étonné de ses emportemens ne peut s'empêcher d'en marquer sententiment (b) à Melancthon son ami. « Ce qui me choque le plus dans Luther, c'est, dit-il, que tout ce qu'il entreprend de soutenir, il le pousse à l'extrémité & jusqu'à l'excès. » Averti de ses excès, loin de s'adoucir, il pousse encore plus avant, & semble n'avoir d'autre dessein que de passer à des excès encore plus grands. Je connois, ajoute-t-il, son humeur par ses Ecrits, autant que je pourrois faire si je vivois avec lui. C'est un esprit ardent & impétueux. On y voit partout un Achille dont la colère est invincible. Vous n'ignorez pas les artifices de l'ennemi du genre humain. Joignez à tout cela un si grand succès, une faveur si déclarée, un si grand applaudissement de tout le théâtre : il y en auroit assez pour gâter un esprit modeste.

Ces excès dégenéroient souvent en bouffonneries aussi plates que scandaleuses, dont il remplissoit ses Ecrits. Qu'on jette seulement les yeux sur un discours (c) qu'il composa du tems de Paul III. contre la Papauté. On y trouvera partout de froides équivoques, de basses plaisanteries, & des saletés même des plus grossières, de celles qu'on n'entend sortir que de la bouche des plus vils artisans. « Le Pape, dit-il, est si plein de Diables, qu'il en crache, qu'il en mouche, &c. Mon petit Paul, dit-il encore, mon petit Pape, mon petit ânon, allez doucement, il fait glacé : vous vous rompiez une jambe, vous vous gâteriez, & on diroit : Que Diable est ceci ? comme le petit Papelin est gâté. » Mais voici les beaux endroits. Ils consistent dans ces jeux de mots : *Caecissimus, scelestissimus; sanctissimus, fatuissimus*. Mais que dira-t-on de cette belle figure. « Un âne sçait qu'il est âne : une pierre sçait qu'elle est pierre ; & ces ânes de Papelins ne sçavent pas qu'ils sont des ânes. Si j'étois le maître de l'Empire, dit-il dans la suite, je serois un même paquet du Pape & des Cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé de la mer de Toscane. Ce bain les guériroit ; j'y engage ma parole, & je donne Jésus-Christ pour caution ». Qui n'auroit pitié de ces pauvretés !

C'est avec les mêmes excès, qu'il s'emportoit contre les Universités dont il n'avoit pas sujet d'être content. C'est-là sans doute l'origine du reproche qu'on a fait à ce Rétormateur, (d) d'avoir voulu ramener la barbarie, par une espèce de fanatisme qui lui mit dans l'esprit qu'un Chrétien ne doit étudier que l'Ecriture sainte. D'un autre côté, les Catholiques attribuoient aux études (e) les progrès du Luthéranisme. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse excuser dans aucun Ecrivain les grossièretés dont il se servoit contre ces Corps respectables. Tantôt il fait le bouffon de la manière du monde la plus froide. Il remplit ses Théses de ces misérables équivoques, *vaccultas*, au lieu de *fucultas; cacolyca Ecclesia*, pour *Cartholica*; & cela parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas* & *cacolyca*, une allusion plate avec les vaches, les méchans & les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeler les Docteurs *nos Maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain, *nostrilli Magistrilli, bruta Magistrilla*, croiant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces Docteurs de *vraies bêtes, des pourceaux, des Epicuriens, des Patens & des Athées, qui ne connoissent d'autre pénitence que celle de Judas & de Saül, qui prennent non de l'Ecriture, mais de la doctrine des hommes*, le reste ne peut se traduire avec décence, *quidquid ruciant, vomunt & cacant*.

Luther ne ménageoit pas plus ceux de son parti. En 1543. ceux de Zurich aiant fait imprimer une version de la Bible avec les Oeuvres de Zwingle, quoiqu'il n'y eût rien dans ces Livres contre la personne de Luther, aussi-tôt après leur publication (f) il s'emporta contre eux à des excès inouis. Jamais ses transports n'avoient paru si violens. Il les traita d'*insensés, de blasphémateurs, de gens du n'a s* : il déclara « que c'étoient des hommes

(a) H. Defens. cont. Vesp. Opusc. fol. 773.

(b) Lib. VI. Ep. 3. ad Luth. Lib. XIV. Ep. 1. &c.

(c) Lib. XIX. Ep. 1. ad Melanct.

(d) A. 2. P. 1. Opus. Tom. VII.

(e) C'est aussi que s'exprime M. Simon, Tom. I. de sa

Tom. III.

Biblioth. Crit. Ch. 1.

(f) *Habent novum dogma, sed sunt veteri infamam, istos ho. tumulus exortos ex lignis et bone litiosi Lucian.*

(g) Holpin. Hist. Sacrament. Part. II.

« damnés, qui entraînoient les autres en Enfer ; que les Eglises ne pouvoient plus com-
 « muni-quer avec eux, ni consentir à leurs blasphèmes ; & qu'il avoit résolu de les com-
 « battre par ses écrits & par ses prières jusqu'au dernier soupir ». Il le prenoit d'un ton
 si haut, & menaçoit tellement le monde de ses anathèmes, que les Zuingliens ne l'ap-
 pelloient plus que *le nouveau Pape & le nouvel Antechrist*. Aussi ceux de Zurich scan-
 dalités de ses injures atroces firent un Livre, où se conformant parfaitement bien à son
 stile, ils soutenoient « qu'il falloit être aussi insensé que lui pour souffrir ses empor-
 « mens ; qu'il déshonorait sa vieillesse, & se rendoit méprisabie par ses violences ; &
 « qu'il devoit être honteux de remplir ses Livres de tant d'injures & de tant de Dia-
 « bles ».

Il est certain qu'il n'y eut jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie
 plus insupportable que celle qu'il exerçoit dans la nouvelle Réforme. Son arrogance
 étoit si connue, qu'elle faisoit dire à Muncer, qu'il y avoit deux Papes, l'un celui de
 Rome, & l'autre Luther ; & ce dernier le plus dur. Calvin, les Suisses & tous les
 Sacramentaires n'en pensoient point autrement. Calvin écrit à son confident Buling-
 ger : (a) « Qu'on ne pouvoit plus soutenir les emportemens de Luther, à qui son amour
 « propre ne permettoit pas de connoître ses défauts, ni d'endurer qu'on le contredit ». La
 chose alla si avant, que Calvin s'en plaignoit à Mélanchton même. « Avec quel em-
 « portement, dit-il, foudroie votre Périclès ? C'étoit ainsi qu'on nommoit Luther, lorsqu'on
 « vouloit donner un beau nom à son éloquence trop violente. » Nous lui devons beau-
 « coup, je l'avoue, ajoutoit-il, & je souffrirai aisément qu'il ait une très-grande autori-
 « té, pourvu qu'il sçache se commander à lui-même : quoiqu'enfin il seroit tems d'aviser,
 « combien nous voulons déseret aux hommes dans l'Eglise. Tout est perdu lorsqu'un peut
 « seul plus que tous les autres, surtout quand il ne craint pas d'user de tout son pouvoir.
 « Et certainement nous laissons un étrange exemple à la postérité, pendant que nous ai-
 « mons mieux abandonner notre liberté, que d'irriter un seul homme par la moindre
 « offense. Son esprit est violent, dit-on, & ses mouvemens font impétueux : comme si
 « cette violence ne s'emportoit pas davantage, pendant que tout le monde ne songe qu'à
 « lui complaire en tout. Osons une fois au moins pousser un gémissement libre ».

J'ai parlé ailleurs du mariage scandaleux de Luther, & de l'embarras où le jeta cette
 démarche faite à contretens. On trouve à ce sujet dans Bayle (b) deux circonstances
 remarquables. L'une, que Luther vanta ce mariage comme un coup du Ciel ; l'autre,
 qu'il se maria pour se dépouiller, *ausant qu'il lui étoit possible, de sa vie Papistique*. Cela
 forme un contraste, qui montre assez combien la haine contre le *Papisme* éclatoit dans
 toutes les actions de Luther.

Le P. Alexandre rapporte (c) que pendant le séjour de Luther dans le Monastère
 d'Erfort, on remarqua en lui (d) *quelque chose de singulier, & que l'on attribuoit cela
 au commerce qu'il avoit avec le Démon, ou à des excès de haut-mal*. Il ajoute, que Lu-
 ther étant un jour à la Messe, pendant la lecture de cet endroit de l'Evangile où il est
 dit que Jésus-Christ chassa le Démon du corps d'un homme né sourd & muet, on le vit
 tout à coup tomber en criant : *je ne le suis pas, je ne le suis pas*. C'est-là un de ces
 faits qu'on ne devoit jamais citer sans de bonnes preuves : autrement on risque de gâter
 par un conte en l'air tout ce qu'on peut dire de bon d'ailleurs. Quoiqu'il en soit, per-
 sonne ne peut révoquer en doute ce que le Patriarche des Luthériens a écrit du mariage
 dans un Sermon prononcé à Wittemberg. Il y déclare net que la continence est imprati-
 cable, parce que la conjonction des deux Sexes est une chose absolument naturelle. (e)
 « L'œuvre du mariage est, dit-il, une œuvre divine, plus nécessaire que le boire, le
 « manger, le dormir, &c ». Après quoi il ne rougit pas de prononcer ces paroles scan-
 daleuses : « si elles sont opiniâtres, (il parle des femmes) il est à propos que leurs maris
 « leur disent : si vous ne le voulez pas, une autre le voudra. Si la maîtresse ne veut pas
 « venir, que la servante approche ». On peut lire à ce sujet une longue note (f) de
 Bayle. On y trouvera des choses curieuses sur cette matière, que le Réformateur a
 poussée si loin, qu'il semble même avoir voulu exclure la monogamie. Lyserus, Auteur
 du Livre intitulé *Polygamia Triumphatrix*, n'a pas négligé de mettre à profit (g) quel-

(a) Ep. 526.

(b) Diction. Crit. Art. de Catherine de Bore.

(c) Hist. Eccles. Tom. VIII. pag. 100.

(d) Fratres non nihil singularitatis habere visus, seu ex occulto cum cacodamone commercio, seu ex morbo com-

tati.

(e) Divinum opus, magis necessarium quam edere, hi-
 bere, purgare, mucus emungere. Senno & excubitus in-
 sentum esse. Injuria est natura atque insoles, &c. Scim. de

Matrim. Oper. Tom. V.

(f) Dans son Dict. Crit. Art. Luther.

(g) Polyg. Triumph. Theol. 88. §. 2. & 29. §. 6.

ques e
 femme
 Olden
 dre Ca
 de fem
 suivre.

Con
 qu'on
 face d
 empor
 cette c
 contre
 justifi
 « qu'il
 « ce z
 « roitr
 « vien
 « mes
 « héro
 « que
 « hons
 « étoie
 « mar
 « leu
 « effe
 « choi
 « quali
 « des
 « l'emp
 « durer
 « mens

(c)
 étoit le
 à l'éleg
 succède
 son fut
 un par
 mières
 ses hor
 Réform
 le font
 Luther
 chton
 tentati

Il est
 son Di
 « Ach
 « si vie
 Mélan
 réveille
 Cep
 excès
 ter. L
 souhai
 lui-mè

(a) L
 eis, am
 qu'on d
 (b) D
 pag. 311

ques endroits des Ecrits de Luther, qui semblent favoriser ce défenseur de la pluralité des femmes. On y trouve aussi, qu'à l'exemple du Landgrave son Souverain, le Jurisconsulte Oldendorp prit une seconde aide pour fournir à ses besoins. A Oldendorp on peut joindre Caraccioli, qui s'étant retiré à Genève, après s'être fait Calviniste, y prit une seconde femme, à cause, disoit-il, que celle qui étoit restée en Italie avoit refusé de le suivre.

Comme Luther a été l'Apôtre & le Patriarche de la Réforme, il n'est pas étonnant qu'on se soit un peu étendu sur son sujet. L'équité m'oblige à ajouter, que dans la Préface de ses Oeuvres lui-même a demandé grace au Lecteur (a) pour ses excès & ses emportemens. Reste à sçavoir si un tel aveu justifie des rechutes perpétuelles, & si par cette déclaration, Luther Réformateur du Christianisme a réparé les fautes qu'il a faites contre les devoirs de sa nouvelle Mission. Le Ministre Claude a aussi travaillé (b) à le justifier. « J'avoue, dit-il, qu'il seroit à souhaiter que Luther eût gardé plus de mesures qu'il n'a fait dans la manière d'écrire, & qu'avec ce grand & invincible courage, avec ce zèle ardent pour la vérité, avec cette inébranlable fermeté qu'il a toujours fait paroître, on eût pu voir en lui plus de retenue & de modération. Mais ces défauts qui viennent le plus souvent du tempérament, n'empêchent pas qu'on n'estime les hommes, lorsqu'on voit en eux un bon fond de piété, & des vertus tout à fait héroïques, comme on les voit teluire en Luther. Et peut-être même qu'il y avoit quelque nécessité particulière au tems de la Réformation, d'employer la force des expressions, pour retirer plus facilement les hommes de ce profond assoupissement, où ils étoient depuis si long-tems, &c. » Tout cela est beau & solide, dit Bayle. Je remarquerai seulement qu'une méthode générale de justifier les gens, par la raison que leurs qualités étoient fort propres, vû l'état où étoit le monde, à produire de bons effets, seroit un grand fond d'illusion. Personne ne doute que la Providence ne sçache choisir les moyens les plus efficaces pour parvenir à ses fins : mais comme les mauvaises qualités des hommes sont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'exécution des Décrets de Dieu, ce seroit très-mal raisonner que de conclure que la violence & l'emportement sont louables, sous prétexte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée. La sagesse de Dieu, je l'avoue, éclate dans l'emploi de tels instrumens : mais les instrumens pourroient fort bien être un très-grand vice ».

(c) Ne séparons pas de Luther *Mélancthon* son cher & fidèle Disciple. (d) *Mélancthon* étoit le chef des beaux esprits en Allemagne. Il joignoit à l'érudition, à la politesse & à l'élegance du style une singulière modération. On le regardoit comme seul capable de succéder dans la littérature à la réputation d'Erasme ; & Erasme lui-même l'eût élevé par son suffrage à tous les honneurs parmi les gens de Lettres, s'il ne l'eût vû engagé dans un parti contre l'Eglise : mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. Dès les premières années qu'il s'attacha à Luther, ce Réformateur lui paroît le plus grand de tous les hommes, un homme envoyé de Dieu, un Prophète. Le succès inespéré de la nouvelle Réforme le confirme dans ses pensées. *Mélancthon* étoit simple & crédule ; les bons esprits le sont souvent : le voilà pris. Tous les gens de belles Lettres suivent son exemple ; & Luther devient leur Idole. On l'attaque, & peut-être avec trop d'aigreur : l'ardeur de *Mélancthon* s'échauffe, la confiance de Luther l'engage de plus en plus ; & il se laisse entraîner à la tentation de réformer avec son Maître les Evêques, les Papes, les Rois & les Empereurs.

Il est vrai que Luther s'emportoit à des excès inouis : c'étoit un sujet de douleur à son Disciple modéré. Il trembloit, lorsqu'il pensoit (e) à la colère implacable de cet Achille ; & il ne craignoit rien moins de la vieillesse d'un homme dont les passions étoient si violentes, que les emportemens d'un Hercule, d'un Philoctète & d'un Marius. Mais *Mélancthon* l'avoit pris du beau côté, & vouloit croire au commencement que pour réveiller le monde, il ne falloit rien moins que les violences & le tonnerre de Luther.

Cependant il parut tant de foiblesse dans la conduite de ce Chef de Réforme, & ses excès furent si étranges, que *Mélancthon* ne pouvoit plus ni les excuser, ni les supporter. Depuis ce tems-là les agitations furent continuelles. A chaque moment on lui vouloit souhaiter la mort. Ses larmes ne tarirent point durant treize ans ; & l'Elbe, disoit-il (f) lui-même, avec tous ses flots n'auroit pu lui fournir assez d'eaux, pour pleurer les mal-

(a) Ante omnia oro pium Lectorem. ut legat cum judicio. vni cum multis precationibus. Et sicut me fuisse aliquando Monachum ex Papiani testimonio.

(b) Dans la *Déclaration de la Réforme*. Part. II. Chap. 5. pag. 331.

(c) Caractère de *Mélancthon*.

(d) M. de Meaux dans son *Hist. des Variations*, Liv. V.

§. II.

(e) Lib. IV. *Epist.* 240.

(f) Lib. II. *Ep.* 202.

heurs de la Réforme divisée. Les succès inespérés de Luther, dont il avoit été ébloui d'abord, & qu'il prenoit avec tous les autres pour une marque du doigt de Dieu, n'eurent plus pour lui qu'un foible agrément, lorsque le tems lui eut découverte les véritables causes de ces grands progrès, & leurs effets déplorables. La tyrannie de son Maître acheva de le désespérer. On l'accusoit auprès de Luther de nourrir l'orgueil des Sacramentaires par sa douceur; & on se servoit de ce prétexte, pour aigrir contre lui l'esprit du Chef de la Réforme. Il vivoit donc dans une telle contrainte avec lui & avec les Chefs du parti, & on l'accabloit tellement de travail & d'inquiétude, que n'en pouvant plus, il écrivit (a) à son ami Camérarius: *Je suis en servitude comme dans l'autre du Cyclope; car je ne puis vous déguiser mes sentimens, & je pense souvent à m'enfuir.*

Ce fut dans cet esclavage que vécut Mélanchton, pensant d'une façon tandis qu'il parloit de l'autre, & n'osant jamais s'expliquer parfaitement sur la Doctrine. En 1532, après la Confession d'Augsbourg & l'Apologie, il écrivit encore, (b) « que des points très-importans restent indécis, & qu'il falloit chercher sans bruit les moyens d'expliquer les dogmes ». En 1533, « Qui est-ce qui songe, (c) dit-il, à guérir les consciences agitées de doutes, & à découvrir la vérité? » En 1535, « Combien, (d) dit-il, méritons-nous d'être blâmés, nous qui ne prenons aucun soin de guérir les consciences agitées de doutes, ni d'expliquer les dogmes purement & simplement, sans sophistiqueries? » Ces choses me tourmentent terriblement ». Il souhaitoit (e) dans la même année, « qu'une assemblée pieuse jugât le procès de l'Eucharistie, sans sophistiquerie & sans tyrannie ». En 1536, accusé de trouver encore beaucoup de doutes dans la doctrine dont il faisoit profession, il répond d'abord qu'elle est inébranlable: mais il reconnoit (f) aussitôt après, qu'en effet il y restoit beaucoup de défauts, & de choses sans raison. Il n'étoit pas plus avancé en 1537, & tandis que tous les Docteurs du parti assemblés avec Luther à Smalcaide y expliquoient de nouveau les points de doctrine, « J'étois d'avis, dit (g) Mélanchton, qu'en rejettant quelques paradoxes, on expliquât plus simplement la doctrine ». En 1542, il souhaitoit (h) encore une autre assemblée, où les dogmes fussent expliqués d'une manière ferme & précise ». Trois ans après, & en 1545, il reconnoit aussi (i) que la vérité avoit été découverte fort imparfaitement aux Prédicateurs du nouvel Evangile. Il avouoit de même (k) après la mort de Luther, « que lui & les autres étoient tombés dans beaucoup d'erreurs, qu'on ne pouvoit évier, dit-il, en sortant de tant de ténèbres ». Enfin dans les dernières années de sa vie il écrivoit encore à Calvin (l) & à Bullinger, que si on écrivoit contre lui au sujet de l'Eucharistie, comme il en étoit menacé, il parleroit franchement.

Mais ce tems de parler franchement, & de déclarer sans crainte ce qu'il appelloit la vérité, ne vint jamais pour lui; & ce furent ces doutes, ces incertitudes, cette envie de s'expliquer sans en avoir jamais pu trouver l'occasion, qui lui causèrent ces peines secrètes, qu'il peint avec des couleurs si vives en écrivant (m) à son ami Camérarius. « Ce sont des agitations incroyables, & les douleurs de l'Enfer; il en est presque à la mort. » Ce qu'il ressent est horrible; sa consternation est étonnante. Durant ces accablemens, « il reconnoit sensiblement combien certaines gens ont tort ». Ainsi quarante ans après la prédication de Luther & l'établissement de la Réforme, Mélanchton un des principaux chefs de cette même Réforme, & celui qu'on peut dire avoir donné la forme au Luthéranisme, mourut cherchant encore beaucoup d'articles de sa Religion, & sans jamais s'être expliqué à son gré sur les Controverses les plus importantes de son tems.

(n) Passons à Calvin, le second Patriarche & le Chef de la seconde branche de la Réforme. Je ne sçai, dit (o) M. de Meaux, si le génie de Calvin se seroit trouvé aussi propre à échauffer les esprits & à émouvoir les Peuples, que le fut celui de Luther: mais après les mouvemens excités, il s'éleva dans bien des pais, principalement en France, au-dessus de Luther même. Genève qu'il gouverna, ne fut guères moins considérée que Wittemberg où le nouvel Evangile avoit commencé; & il se vit le Chef d'un parti, qui ne le céda en rien à celui des Luthériens.

Calvin ne fut pas insensible à cette gloire, comme il paroît par ce qu'il écrivit (p) à Mélanchton.

(a) Lib. IV. Ep. 255.

(b) Ibid. Ep. 113.

(c) Ibid. Ep. 140.

(d) Ibid. Ep. 170.

(e) Ibid. III. Ep. 114.

(f) Lib. IV. Ep. 194.

(g) Ibid. Ep. 98.

(h) Ibid. Ep. 112.

(i) Ibid. Ep. 662.

(k) Ibid. Ep. 917.

(l) Ep. Mel. int. Calv. Ep. p. 218.

(m) Lib. IV. Ep. 85.

(n) Caractère & génie de Calvin.

(o) Dans son Hist. des Variat. Liv. IX. s. 1 & suiv.

(p) Epi. Calv. p. 145.

voit été ébloui
de Dieu, n'eut
vert les vérités
de son Maître
neil des Sacra-
menter lui l'esprit
ni & avec les
e n'en pouvant
l'autre du Cy-
n'enfuir.

n tandis qu'il
e. En 1532,
des points très-
d'expliquer les
conférences agi-
dit-il, mérité-
es consciences
sue sophistries;
même année,
& sans tiran-
édrine dont il
noit (f) aussi-
son. Il n'étoit
és avec Luther
avis, dit (g)
ement la doc-
logmes fussent
il reconnoit
uteurs du nou-
i & les autres
en fortant de
encore à Cal-
tic, comme il

il appelloit la
cette envie de
s peines secré-
terarius. « Ce
que à la mort,
accablemens,
te ans après la
des principaux
me au Luthé-
& sans jamais
ins.

branche de la
r trouvé aussi
Luther: mais
t en France,
onsidérée que
un parré, qui

l'écrivir (p) à
Melancthon.

Melancthon. « Je me reconnois, dit-il, de beaucoup au-dessous de vous; mais néan-
« moins je n'ignore pas en quel degré de son théâtre Dieu m'a élevé ». C'est ce charme
feceret, qui lui fait dire dans sa réponse à Bandouin (a) son grand adversaire: « Il me
« reproche que je n'ai point d'enfans, & qu Dieu m'a ôté un fils qu'il m'avoit donné.
« Falloit-il me faire ce reproche, à moi qui ai tant de milliers d'enfans dans toute la
« Chrétienté. Toute la France, ajoute-t'il, connoit ma foi irréprochable, mon intégrité,
« ma patience, ma vigilance, ma modération & mes travaux assidus pour le service de
« l'Eglise; choses qui sont prouvées par tant de marques illustres dès ma première jeu-
« nesse ». C'est sur le même ton qu'il élève si haut (b) la frugalité, les travaux continuels,
sa constance dans les périls, son application infatigable à étendre le règne de Jesus-Christ,
son intégrité à défendre la doctrine de piété, & la sérieuse occupation de toute sa vie
dans la méditation des choses célestes. Sur tout rien ne le flattoit davantage que la gloire
de bien écrire; & Westphale l'aient appelé déclamateur, « Il a beau faire, (c) dit-il,
« jamais il ne le persuadera à personne; & tout le monde sait combien je suis presser
« un argument, & combien est précisée la brièveté avec laquelle j'écris ». Ainsi s'expri-
moit un homme qui vouloit (d) pouvoir se vanter d'être sans faiblesse, & de ne craindre
rien tant que l'ostentation. Aussi peut-on dire que la différence qu'il y avoit entre Luther
& Calvin sur cet article, c'est que Luther qui s'abandonnoit à son humeur impétueuse
sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louoit lui-même comme un emporté.
Au contraire les louanges que Calvin se donnoit, sembloient sortir par force du fond de
son cœur, malgré les loix de modération qu'il s'étoit prescrites, & rompoient violemment
toutes ces barrières.

Il est certain qu'on doit donner à Calvin la gloire d'avoir écrit aussi bien qu'homme de
son siècle. En cela il surpassoit même Luther; car quoique celui-ci eût quelque chose de
plus original & de plus vil, Calvin inférieur par le génie sembloit l'avoir emporté par
l'étude. Luther triomphoit de vive voix; mais la plume de Calvin étoit plus correcte,
sur tout en Latin, & son style qui étoit plus triste, étoit aussi plus suivi & plus châtié. Ils
excellaient l'un & l'autre à parler la Langue de leur pays: l'un & l'autre étoient d'une
véhémence extraordinaire: l'un & l'autre par leurs talens se sont fait beaucoup de Dis-
ciples & d'Admirateurs; & l'un & l'autre enlës de leurs succès ont crû pouvoir s'élever
au-dessus des Peres. Chacun sait combien de fois Calvin a passé par-dessus leurs décisions,
quel plaisir il a pris à les traiter d'écoliers & à leur faire leur leçon, & la manière ou-
trageante dont il a crû pouvoir étudier leur témoignage, en disant, par exemple, (e)
« que ces bonnes gens ont suivi sans discrétion une coutume qui dominoit sans raison, &
« qui avoit gagné la vogue en peu de tems ».

Ceux qui ont été étonnés des injures que la violence de Luther lui a fait écrire, ne
se feront pas moins des excès de Calvin. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons,
des fols, des méchans, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux,
des ânes, des chiens, des pourceaux. Luthériens & Catholiques, rien n'est épargné.
Selon lui, l'école de Westphale est une *puante étable à pourceaux*. Il appelle presque tou-
jours la Cène des Luthériens (f) une Cène de *Cyclopes*, où l'on voit une barbarie digne
des Scythes. S'il dit souvent que le Diable pousse les Papistes, il répere cent & cent
fois (g) qu'il a fasciné les Luthériens, & qu'ils sont ses *vils esclaves*. Au milieu de ces
injures il vaire encore la douceur; & après avoir rempli son livre de tout ce qu'on peut
imaginer de plus aigre & de plus atroce, il croit en être quitte en disant, (h) « qu'il
« avoit tellement été sans fiel lorsqu'il écrivoit ces injures, que lui-même en relisant son
« Ouvrage étoit demeuré tout étonné, que tant de paroles dures lui fussent échappées sans
« amertume. Après tout, il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piquen-
« res ». Il veut bien pourtant avouer, qu'il en a dit plus qu'il ne vouloit, & que le re-
mède qu'il a appliqué au mal, étoit un peu trop violent. Mais après ce modeste aveu il
s'emporte plus que jamais; & tout en disant, (i) *M'entens-tu, chien? M'entens-tu bien,*
phrénétique? M'entens-tu bien, grosse bête? il ajoute, *qu'il est bien aisé que les injures*
dont on l'accable, demeurent sans réponse. Auprès de cette violence Luther étoit la dou-
ceur même; & s'il faut faire comparaison de ces deux hommes, il n'y a personne qui
n'aimât mieux essuyer la colère impétueuse & insolente de l'un, que la profonde malignité
& l'amertume réfléchie de l'autre.

(a) Resp. ad Bald. int. Opusc. Calc. p. 370.

(b) Defens. cont. Westph. Opusc. p. 241.

(c) s. Defens. Opusc. p. 291.

(d) Ibid. p. 288.

(e) Trac. de Ref. Fecl.

(f) Opusc. p. 299.

(g) Ibid. p. 201. & 237.

(h) Ibid. p. 219.

(i) Eli. Roman. Opusc. 795.

(*) p. 213.

On a encore accusé Calvin d'intolérance; & comme cet article nous regarde, il ne nous est pas permis de l'oublier. Il est certain qu'on ne peut justifier ce Réformateur de cette accusation, & qu'il plaida lui-même la cause de l'Eglise Romaine, lorsqu'après le supplice de Servet, il soutint qu'on doit punir de mort les hérétiques. Luther a soutenu la même chose (a) dans une de ses *postilles*. Les successeurs & les Disciples de Luther, Westphale & autres (b) ont eu les mêmes principes. *Dudith* a aussi reproché l'esprit d'intolérance aux Réformateurs ses contemporains, dans quelques Lettres insérées parmi les Ecrits des Sociniens. Pourquoi donc se récrier après cela contre les persécutions du *Papisme*? On a fait voir déjà que l'intolérance est fort du goût des Ecclésiastiques Protestans. Sans parler de ce *Sathenus*, qui eut la hardiesse d'accuser l'ancienne Religion, tout le monde sçait à quel point l'intolérance fut portée au commencement de l'Annunianisme. Dans le dernier siècle, (c) les Ministres des Provinces Vallonnes voulurent interdire en Hollande toute résidence publique aux Prêtres Catholiques, & même empêcher qu'à l'avenir on n'en admit de nouveaux. Mais les Etats plus judicieux refusèrent d'autoriser un zèle, qui n'étoit nullement conforme à leurs intérêts & à leurs idées. Si on veut voir outre cela jusqu'où l'intolérance des Ecclésiastiques peut aller, malgré les barrières qu'on lui oppose dans les Etats Protestans, on doit lire la Lettre de Lamborch à Lock, qui est la XVI. du Tome II. des *Oeuvres* de ce dernier, la Lettre XVIII. qui sert de réponse à la précédente, & la XIX. où l'on trouve une citation remarquable sur l'intolérance des Protestans. On doit consulter aussi les *Mémoires pour servir à l'histoire du Consensus*.

Il reste après cela peu de chose à dire des principaux Chets de la Réforme. Ce qu'on a rapporté de *Zwingli*, l'Apôtre de la Suisse, suffit pour faire connoître son génie & son caractère. *Oecolampade*, l'autre Réformateur de la Suisse, étoit tout ensemble plus modéré & plus sçavant que le premier; & si *Zwingli* dans sa véhémence parut être en quelque façon un nouveau Luther, *Oecolampade* ressembloit plus à Mélanchton, dont aussi il étoit ami particulier. On voit dans une Lettre (d) qu'il écrivit à Erasme dans sa jeunesse, avec beaucoup d'esprit & de politesse, des marques d'une piété aussi affectueuse qu'éclairée. Dans un âge déjà assez mur pour n'avoir à se reprocher aucune surpriété, il se fit Religieux avec beaucoup de courage & de réflexion; & les Lettres d'Erasme (e) nous font voir, qu'il étoit très-affectionné au genre de vie qu'il avoit choisi. Cependant il ne put résister à la contagion de la nouveauté. Il fut de son Monastère; prêcha la nouvelle Réforme à Bâle, où il fut Pasteur; & fatigué du célibat comme les autres Réformateurs, il épousa une jeune fille, dont la beauté l'avoit touché. *C'est ainsi*, disoit Erasme (f), *qu'ils se mourirent*.

Que dire de *Carlostad*? Si nous en croions les Luthériens, c'étoit un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant & brouillon, sans piété, sans humanité, & plutôt Juif que Chrétien. C'est ainsi qu'en parle Mélanchton (g) homme modéré & naturellement sincère. Mais sans citer en particulier les Luthériens, ses amis & ses ennemis demeurent d'accord que c'étoit l'homme du monde le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance, que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution de la Cène, qu'on a rapportée plus haut.

Strasbourg eut aussi son Prophète dans la personne de *Bucer*. (h) C'étoit un homme assez docte, d'un esprit pliant, & plus fertile en distinctions que les Scolastiques les plus raffinés; agréable Prédicateur; un peu pesant dans son stile; mais il imposoit par la taille & par le son de sa voix. Il avoit été Jacobin, & s'étoit marié comme les autres, & en quelque sorte plus que les autres, puisque sa première femme étoit morte, il passa à un second & même à un troisième mariage. C'étoit le Conciliateur banal de tous les partis; & pour réussir, il ne manquoit jamais d'échappatoires & d'équivoques; en quoi il étoit fertile. Aussi Calvin son ami, & en quelque façon son Disciple, quand il vouloit exprimer une obscurité blâmable dans une profession de Foi, disoit (i) qu'il n'y avoit rien de si embarrassé, de si obscur, de si ambigu, de si torueux dans *Bucer* même.

Faisons par *Osiandre*, qui se signala parmi les Luthériens par une opinion nouvelle qu'il y avoit introduire sur la Justification. Dès le tems de la Confession d'Augshourg il avoit fait les derniers efforts pour engager le Parti à embrasser sa Doctrine; & il la sou-

(a) *Magistratus Hæretici ut in verum numen contume-*
hiosus esset.

(b) Voy. Hofpin. *Hist. Sacram.* ubi sup.

(c) Voy. p. 411. des *Résolutions* de de Wit.

(d) *Epist. Erasmi*. Lib. VII. Ep. 41. 43.

(e) *Ibid.* Lib. XIII. Ep. 27.

(f) *Ibid.* Lib. XIX. Ep. 41.

(g) *Mel. Lib. Veltim. Praef. ad Frid. Mycon.*

(h) *Chytr. Hist. consens. Augsh.*

(i) *Ep. Calv.* p. 50.

tint avec une audace extrême à la face de Luther. Dans l'Assemblée de Sinalcalde on fut étonné de la rémérité ; mais comme on craignoit de faire éclater de nouvelles divisions dans le Parti, où il tenoit un grand rang par son sçavoir, on le souffrit. Il avoit un talent particulier pour divertir Luther ; & au retour de la Conférence qu'on eut à Marpoung avec les Sacramentaires, Mélanchon écrivoit à Camerarius : (a) *Osiandre a fort divertit Luther & nous tous.*

C'est qu'il faisoit le plaisant, surtout à table, & qu'il y disoit de bons mots. C'est Calvin qui nous apprend dans une Lettre (b) qu'il écrivit à Mélanchon au sujet de cet homme, *que toutes les fois qu'il trouvoit le vin bon dans un fessin, il le louoit, en lui appliquant cette parole que Dieu disoit de lui-même : Je suis celui qui est ; & encore, Voici le Fils du Dieu vivant.* Calvin s'étoit trouvé aux banquets, où il proféroit ces blasphèmes qui lui inspiroient de l'horreur. Aussi parle-t'il d'Osiandre comme « d'un brutal & d'une bête farouche incapable d'être apprivoisée. Pour lui, dit-il, dès la première fois qu'il le vit, il en détesta l'esprit profane & les mœurs infâmes ; & il l'a voit toujours regardé comme la honte du parti Protestant. Il ajoute, qu'il s'étonne qu'on ait pu l'y endurer si long-temps ; & on ne comprend pas, dit-il, après toutes les fureurs comment Mélanchon a pu lui donner tant de louanges. » Ce même Mélanchon qui, comme Calvin le lui reproche, trouvoit souvent à propos de donner à Osiandre des louanges excessives, ne laissa pas en écrivant à ses amis de blâmer (c) son extrême arrogance, ses rêveries & les prodiges de ses opinions.

Venons présentement aux fruits de la Réformation. Il est certain que tout ce qu'on a vu jusqu'ici ne doit pas en avoir donné une idée trop avantageuse. Aussi ne produisit-elle rien moins que cette réformation si souhaitée, si attendue, si promise par les premiers Réformateurs, qui n'en avoient fait sonner si haut la nécessité que pour s'insinuer dans l'esprit des Peuples, & pour autoriser leur séparation & leur révolte. Elle n'aboutit tout au plus qu'à renverser la Discipline, à inspirer le prit d'indépendance & de révolte, & à détrôquer quelques Moines. On ne dira qu'un mot sur chacun de ces articles, & ce qu'on en rapportera sera fondé sur des témoignages, que les Protestans ne peuvent récuser.

Écoutez Mélanchon, le confident & le disciple bien-aimé de Luther. Il ne fut pas long-temps sans s'apercevoir, que la licence & l'indépendance faisoient la plus grande partie de la Réformation. Si on voyoit les Villes de l'Empire accourir en foule à ce nouvel Évangile, ce n'étoit pas qu'elles se souciaient de la doctrine. C'est ce qu'il écrit lui-même (d) à son maître Luther. « Nos gens me blâment, dit-il, de ce que je rens la Jurisdiction aux Evêques. Le peuple accoutumé à la liberté, après avoir une fois sentie ce joug, ne veut plus le recevoir ; & les Villes de l'Empire sont celles qui haïssent le plus cette domination. Elles ne se mettent point en peine de la doctrine & de la Religion, mais seulement de l'empire & de la liberté ». Capiton collègue de Bucer dans le Ministère de l'Eglise de Strasbourg pensoit de même. « L'autorité des Ministres est, (e) dit-il, entièrement abolie : tout se perd, tout va en ruine. Il n'y a parmi nous aucune Eglise, pas même une seule, où il y ait de la discipline. Le peuple ne peut plus nous dir hardiment : Vous voulez vous faire les tirans de l'Eglise qui est libre ; vous voulez établir une nouvelle Papauté. Je sçai assez l'Évangile. Qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jésus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre ». Ainsi parloit Capiton en 1537. En 1549. Bucer n'avoit pas meilleure opinion de la Réforme ; & il l'avoue (f) qu'on n'y avoit rien tant recherché, *que le plaisir de vivre à sa fantaisie.* Un autre Ministre se plaint à Calvin (g) qu'il n'y a nul ordre dans leurs Eglises ; & il en rend cette raison, « qu'une grande partie des leurs croit s'être tirée de la puissance de l'Amour-Christ, en se jouant à sa fantaisie des biens d'Eglise, & en ne reconnoissant aucune discipline. » Voilà donc un des premiers fruits de la Réforme ; la servitude où tomba l'Eglise. Faut-il s'étonner si elle plaisoit aux Princes & aux Magistrats, qui s'y ren-voient maîtres de tout, même de la doctrine ? Le premier effet du nouvel Évangile dans Montbéliard (h) fut une assemblée qu'on y tint des principaux habitans, pour apprendre *ce que le Prince ordonneroit de la Cène.* Le Magistrat suspendit la Messe à Strasbourg, l'abolit en d'autres endroits, & donna la forme au Service Divin. Ainsi ce qu'on gagna dans la Réforme en rejetant le Pape Ecclésiastique Succès-

(a) Lib. IV. Ep. 28.

(b) Calv. Ep. ad Mel. 146.

(c) Lib. II. Ep. 232. 239. 447. &c.

(d) Lib. I. Ep. 17.

(e) Ep. ad Favell. inter Ep. Calv. p. 5.

(f) Ibid. p. 109. 110.

(g) Ibid. p. 41.

(h) Ibid. p. 50. 51. 52.

leur de Saint Pierre, fut de se donner un Pape Laïque, & de mettre entre les mains des Magistrats l'autorité des Apôtres.

A l'égard de l'esprit de révolte & de la corruption des mœurs qui régnoit dans la Réforme, écoutons ce qu'en dit Erasme qui en avoit vu naître les commencemens. « Je les voyois, (a) dit-il, sortir de leurs prêches avec un air farouche & des regards menaçans, comme gens qui venoient d'ouïr des invectives sanglantes & des discours séditeux. Aussi voyoit-on ce Peuple Evangélique toujours prêt à prendre les armes, & aussi propre à combattre qu'à disputer. Il semble, dit-il (b) encore ailleurs, que la Réforme aboutisse à détroquer quelques Moines & à marier quelques Prêtres; & cette grande Tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisqu'elle tout finit en se mariant, comme dans les Comédies. »

Mais n'en croions pas Erasme, qui cependant ne peut guères être soupçonné d'avoir cherché en parlant de la sorte à favoriser les Catholiques, dont il censuroit ailleurs les déreglemens par des discours assez libres. Voici un témoignage moins suspect aux Protestans. C'est celui de Bucer, qui en 1541. plus de vingt ans après la Réformation, écrit à Calvin (c) que parmi ceux les plus Evangéliques ne savaient pas seulement ce que c'étoit que la véritable pénitence. Cinq ans après, & au milieu des victoires de Charles V. le même Bucer écrit encore à Calvin (d) : « Dieu a puni l'injure que nous avons faite à son nom par notre si longue & très-pernicieuse hypocrisie. C'est pourquoi, dit-il encore ailleurs (e), nos gens ont été plus soigneux de paroître Disciples de Jésus Christ, que de l'être en effet, & quand il a nui à leurs intérêts de le paroître, ils se sont encore défaits de cette apparence. Ce qui leur plaisoit, c'étoit de sortir de la tyrannie & des superstitions du Pape, & de vivre à leur fantaisie. » Enfin Melancthon lui-même parlant des Docteurs du Parti, (f) « Leurs mœurs sont telles, dit-il, que pour en parler très-moderément, beaucoup de gens trouvent tout autre état un âge d'or, & en comparaison de celui où ils nous mettent. »

Finissons par le portrait qu'Erasme a tracé dans ses Lettres des mœurs du nouvel Evangélique. Il disoit souvent, que de tant de gens qu'il voyoit entrer dans la Réforme, & il avoit une si étroite liaison avec la plupart & les principaux, il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le rendre meilleur. Quelle race Evangélique est ceci, disoit-il; jamais on ne vit rien de plus licencieux ni de plus pernicieux tout ensemble, rien enfin de moins Evangélique que ces Evangéliques prétendus. Ils retranchent les veilles & les Offices de la nuit & du jour; c'étoient, disoient-ils, des superstitions Pharisaïques; mais il falloit donc les remplacer par quelque chose de meilleur, & ne pas devenir Epicuriens à force de s'éloigner du Judaïsme. Tout est outré dans cette Réforme. On arrache ce qu'il faudroit seulement épurer; on met le feu à la maison pour en consumer les ordures. Les mœurs sont négligées; le luxe, les débauches, les adultères se multiplient plus que jamais; il n'y a ni règle ni discipline. Le peuple indocile, après avoir secoué le joug des Supérieurs, n'en veut plus croire personne; & dans une licence défordonnée, Luther aura bientôt à regretter cette tyrannie, comme il l'appelle, des Evêques. Il leur reproche ensuite la malice d'un Capiron; les méditations d'un Farel, qui Oecolampade à la table duquel il vivoit, ne pouvoit ni souffrir ni réprimer; l'arrogance & les violences d'un Zwingle; enfin celles de Luther, qui tantôt sembloit parler comme les Apôtres, tantôt s'abandonnoit aux plus étranges excès & aux plus plates bouffonneries. Les autres qu'il avoit connus ne valoient pas mieux. Je trouve, disoit-il (g), plus de piété dans un seul bon Evêque Catholique, que dans tous ces nouveaux Evangéliques.

CHAPITRE II

De la Religion, & des Cérémonies des Luthériens.

ON a donné dans le Chapitre précédent une idée générale du Luthéranisme & de son origine. On verra dans quelques-unes des variations qui ont suivi les commencemens; &

(a) Ep. Erasmi Lib. XIX. Ep. 113.

(b) Ibid. Ep. 41.

(c) Inter Ep. Calv. p. 34.

(d) Ibid. p. 100.

(e) Ibid. p. 109. 110.

(f) Lib. IV. Ep. 741.

(g) Lib. XXXI. Ep. 39.

& sans louer ni blâmer indifféremment les Catholiques défenseurs de l'*Autorité absolue de l'Eglise invariable dans sa doctrine & dans ses dogmes*, & de celle de son Chef; ni les nouveaux Religioneux qui tâchent de justifier leur séparation par l'indispensable nécessité de (a) l'examen, qui expose aux variations & ne manque guères de multiplier les Sectes & les partis; on a suivi en Historien les progrès de la Réforme jusqu'au Concile de Trente, laissant toujours au Lecteur la liberté de donner ses suffrages au parti qui lui plairoit le plus. Un Auteur qui fait profession d'être Chrétien & de reconnoître Jésus-Christ pour maître, ne doit pas écrire autrement. Si malgré cela il s'égare dans ses préjugés, c'est un défaut de Humanité. On avoue pourtant qu'il seroit fort à souhaiter que l'Eglise n'eût point été divisée, & que l'on se fût supporté les uns les autres avec autant de charité dans la *Bergerie du grand Pasteur*, que l'on est obligé de le faire dans un Etat, où l'on se reconnoît tous sujets d'un seul Maître. Mais puisque les choses sont venues à un tel point, que les Catholiques ne sçavoient céder aux Protestans sans abandonner les principes fondamentaux de leur croyance, & que d'un autre côté les Protestans croient ne pouvoir se passer de l'examen pour soutenir la justice de leur Réforme, il me sera bien permis de laisser à Jésus-Christ seul la décision du salut des uns & des autres, & de déclarer cependant, qu'un *Luthérien ou un Calviniste honnête homme & bien vertueux est infiniment préférable devant Dieu à un Catholique vicieux, qui se couvre du bouclier de la foi qu'il ne connoît pas, & fait gloire de haïr tous ceux qui ne portent pas ce nom de Catholique qu'il déshonore* (b). Avec cette même liberté je continuerai de rapporter le bon & le mauvais des partis. La Religion de Jésus-Christ ne perd rien à employer cette vérité, qui expose simplement le bien & mal; mais il n'en est pas ainsi chez les hommes. Plus ils se croient dépositaires des droits divins, plus ils la maltraitent; & c'est pour cette raison qu'elle n'ose peindre les vices cachés sous le Diadème des Rois, souvent même sous la Tiare des Pontifes, & sous la Mitre des Prélats.

Dans ce même Chapitre on a rapporté plusieurs réunions projetées entre les partis; & ordinairement j'ai choisi les plus remarquables. Il est certain que j'aurois pu en rapporter beaucoup d'autres, peut-être même de celles que l'on trouvera marquées de quelque circonstance notable. Je pouvois donner aussi un détail historique des conférences, des colloques & des controverses qui auroient pu devenir des voies de réunion, si l'un des deux partis eût voulu céder, ou s'il y eût eu de part & d'autre dans ces combats de Religion autant de bonne foi, de générosité, de vrai courage, que les gens de guerre en exigent dans une querelle qui se vuidé d'homme à homme par les armes. Mais outre que ces détails ne sont guères du ressort de cet Ouvrage, je ne crois pas que j'appriisse rien de fort intéressant au Lecteur, en lui disant, par exemple, qu'en divers tems un Jacques André Schmidlin, Théologien fort emporté & fort turbulent, & qui meritoit plutôt de rester à l'atelier de son pere, que de présider à des conférences de Religion, chercha toute sa vie à opprimer & les Réformés & les Catholiques Romains sous le poids de cette *autorité persécutrice*, que les Luthériens reprochoient à Rome; (c) qu'en l'année 1564. il y eut un Colloque à Mulbrun, sous l'autorité de l'Electeur Palatin & du Duc de Wirtemberg, entre les deux partis Luthérien & Réformé, pour les accorder sur l'Eucharistie, cette pierre d'achoppement, qui arrête depuis si long-tems tous les partis du Christianisme; mais que pour défendre un sentiment non moins incompréhensible que celui qu'on reproche aux Catholiques, ce Schmidlin employa les plus absurdes sophismes, & avança hardiment toutes sortes de paradoxes insoutenables; qu'ensin le Colloque fut suivi d'une foule d'écrits passionnés, qui ne produisirent d'autre effet que celui d'irriter encore plus les uns & les autres, & de montrer au grand jour les excès de cet esprit théologique, qui plutôt que de céder se retranche sous les expressions les plus dures, pour ne rien dire de pis. Donnons-en ici un exemple. Un certain Maibachius zélé Luthérien écrivant contre un Sacramentaire, s'exprime ainsi. (d) Nous croyons non seulement que Jésus-Christ, après être monté au Ciel dans sa nature humaine, & s'y être assis à la droite de son Pere, est personnellement, c'est-à-dire dans cette humanité, avec le

(a) Il y a un examen nécessaire dans la Religion, & sans lequel la foi est aveugle. C'est celui dont j'ai parlé ailleurs. C'est l'examen des *Moyse qui mène à la vérité*. J'ai allégué en même tems un passage de l'Evangéliste Saint Jean, qui contient ces mots. « Ce n'est plus sur ce que vous nous avez dit, que nous croyons en lui, (Jésus-Christ) car nous l'avons vu nous mêmes, & nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde. » Ce passage renferme le raisonnement & l'examen opposés à la foi aveugle. Tous les Chrétiens sont aussi capables de cet examen, que d'observer les préceptes du Dé-

calogue.

(b) On a déjà averti plus d'une fois le Lecteur, qu'on n'emploie pas toujours les sentimens ni les raisonnemens de l'Auteur.

(c) Voi. Hoipin. *Hist. Sacram. Part. ult. pag. 554.* & suiv.

(d) *Nos Lutherani credimus, quod Christus, postquam humanitate sua in celum ascendit, & ad dexteram patris sedet, non tantum cum patre & uno sed etiam in inferno, & uno quoque eandem servitario personarum præsentis sit,* &c. ex Hoipin. ubi sup. p. 619

« pain & le vin de la Cène : mais nous croions même qu'il est par son humanité dans l'enfer, qu'il est de même dans chaque verre de biere, &c. ». Dans un autre Livre il disoit (a) encore, que les Diables sont dans le même Ciel où Jesus-Christ est mort : paroles par lesquelles à la vérité, il ne prétendoit que soutenir avec exagération l'Ubiquité de l'Humanité de Jesus-Christ : mais l'expression n'en étoit pas moins choquante, ni moins capable de révolter les ames simples. Qu'on eût demandé à ce Luthé. qu'il disoit, il auroit bien osé l'affirmer : qu'après cela on lui eût proposé l'antia-tion, il n'auroit pas craint de se déchaîner contre l'absurdité de l'antia-tion, & de traiter les Papistes de gens qui trahissent leur conscience, qui se moquent dans le cœur du dogme qu'ils défendent de bouche, qui n'oseroient dire qu'ils s'entendent, & qui font du mystère du Sacrement une opération de Magic.

Je n'ai pas non plus jugé à propos de faire l'histoire du Formulaire & du Livre de la Concorde. Elle est du ressort de l'histoire Ecclésiastique. Je me contenterai seulement de donner une idée générale du Formulaire, qui fut en 1574. le fruit d'une Assemblée à Torgau de quinze Théologiens Luthériens outrés. Le Formulaire contient dix articles affirmatifs & vingt négatifs, dressés contre les Catholiques Romains & contre les Sacramentaires. Les dix affirmatifs contiennent le sentiment des Luthériens touchant la présence réelle, (b) véritable & essentielle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans la Cène. Les vingt négatifs rejettent les doctrines opposées ; mais qu'on n'espère pas d'y trouver des termes apostoliques, & des sentimens de charité. On devoit du moins attendre cela de la part de ces Théologiens Évangéliques, sortis seulement depuis environ cinquante ans de Rome, qu'ils traitoient de persécutrice & d'ennemie de la charité. Point du tout ; le Formulaire s'exprime avec toute la passion de ceux qui veulent régner sur les consciences. Le sentiment de Carlostad y est traité de bouffonnerie, celui de Zwingle de folie, & ainsi des autres. Les uns sont des courageux, les autres des fanatiques. Calvin, Bèze, Bullinger, en répandant leurs sentimens, ont répandu par tout des blasphèmes. Le dernier article négatif, qui rapporte douze ou quinze objections assez fortes contre la présence réelle de Jesus-Christ, contient en même tems un déchaînement violent contre les Sacramentaires & contre la Messe. Mais toute compensation faite, les Catholiques Romains diront toujours, qu'il ne leur (c) coûte pas davantage de soutenir la Transsubstantiation, qu'aux Luthériens le dogme de la Présence réelle. Il est certain que Luther leur cher père, (noter dilectus pater) comme l'appelle le Formulaire de la Concorde dans un de ses articles, se conduisit d'abord d'une manière si incertaine & si douteuse, qu'il ne put s'empêcher de hazarder la permission de croire & la Transsubstantiation & la Consubstantiation, c'est-à-dire, le sentiment qui unit le Corps de Jesus-Christ au pain de la Communion. « Je ne condamne pas, disoit-il, l'autre opinion, (de la Transsubstantiation) je dis seulement que ce n'est pas un article de foi. » Je permets l'une & l'autre opinion ; j'ôte seulement le scrupule. Au reste ce n'est pas aller trop loin que de traiter ces Théologiens de persécuteurs ; puisqu'à la suite du formulaire vint l'exil, l'emprisonnement, le bannissement de ceux qui refusèrent de le souscrire. C'étoit faire une conspiration contre l'Etat que de communiquer avec des Sacramentaires, de divulguer leurs livres, & d'écrire pour la défense de leur opinion. (d) Peucer célèbre par ses écrits, & quelques autres de ce tems-là, pensèrent être les victimes de cette violence ; & je dois faire sur tout remarquer ici les trois chefs d'accusation intentés contre ce Peucer quelques mois après que le formulaire eut été fabriqué à Torgau. 1. On accusa ce Médecin Anti-Ubiquiste d'avoir conspiré contre l'Etat, & on le somma sous peine d'être mis à la question, de déclarer ses complices. 2. On voulut aussi le forcer de déclarer les Théologiens & les Conseillers de la Cour de Saxe, avec lesquels il s'étoit entretenu au préjudice du sentiment Luthérien. 3. On l'accusa indirectement d'infidélité envers son Prince, ou au moins on voulut soutenir à Peucer, qu'il ne pouvoit lui être fidèle, parce qu'il ne pensoit pas comme lui sur l'Eucharistie. Il convenoit bien à de telles gens de crier contre l'Eglise Romaine.

Il se fit en 1576. à Torgau un second formulaire de Concorde, par lequel on acheva de Canoniser, c'est ainsi que s'exprime Hofpicien, l'Ubiquité si chère au parti. Mais en 1577. six autres Théologiens assemblés dans le Monastère de Berg près de Magdebourg mirent la dernière main à cette Concorde ; & c'est ce formulaire de Berg qu'on appelle maintenant le Livre de la Concorde ; où quelques Puissances Protestantes blâment que l'on condamnât tout autre sentiment que celui de l'Ubiquité, comme on peut

(a) In illo celo in quod ascendit Christus, etiam Diaboli & Hofpicien. Hist. Sacram. Part. II. p. 6. à l'endroit qui commence, vult ergo Transsubstantio Romana.

(b) Termes du Formulaire. Voy. Hofpicien. in Concord. (d) Voy. les persécutions qu'il souffrit en Saxe dans l'Histoire de la Concorde par Hofpicien.

(c) Voy. sur cela Bouffier Histoire des Variations Liv. 2.

Je voir dans (a) l'Ouvrage que je cite. C'est aussi à cet Ouvrage que je renvoie ceux qui voudront apprendre à fond l'histoire de la Concorde, & des querelles qu'elle eut à soutenir en Allemagne & avec les Etrangers. Je passe à une chose beaucoup plus essentielle à cet Ouvrage : c'est la description de la Religion Luthérienne.

La Croïance des Luthériens.

POUR rapporter exactement la croïance des Luthériens, il faut l'extraire de leurs Livres Symboliques, entre lesquels la Confession d'Augsbourg tient le premier rang : mais auparavant il est nécessaire que le Lecteur sçache quels sont les Ecrits Symboliques qui parurent successivement depuis la Réforme commencée par Luther. La Confession d'Augsbourg fut présentée à Charles V. en 1530. Elle fut dressée par Mélanchton de concert avec Luther ; & fort peu de tems après le même Mélanchton fit l'Apologie de cette Confession. Les *Articles de Smalcalde* vinrent ensuite. Je ne m'arrêterai pas à tout ce que l'Histoire nous apprend des motifs qui engagèrent Luther à dresser à la fin de l'année 1536. ces Articles connus dans toute l'Allemagne Protestante sous le nom d'*Articles de Smalcalde* : je dirai seulement qu'ils furent présentés & approuvés à l'Assemblée de Smalcalde au commencement de l'année 1537. L'Apologie & les Articles servoient à justifier & expliquer la croïance des Luthériens : mais les Articles devoient être présentés à un Concile général. Mélanchton les souferivit avec cette exception remarquable, « que (c) si le Pape » reçoit l'Evangile, (c'est-à-dire, la Doctrine Luthérienne,) on pourra lui accorder » pour l'amour de la paix, & pour la tranquillité du Christianisme & des Chrétiens » qui lui sont soumis, la supériorité sur les Evêques, supériorité qui lui est acquise déjà de » droit humain ». Tel étoit le sentiment de ce Théologien généralement plus modéré que Luther, & qui vraisemblablement auroit pu amener les esprits à la réunion, s'il eût eu autant d'adresse que de sçavoir & de douceur. Mais M. Puff prétend que cette avance étoit inutile, attendu que la condition étoit impossible. Il ajoute aussi, mais sans en donner de preuve, que dans la suite Mélanchton rétracta cette clause de sa soufeription. Les Catholiques trouvent plusieurs variations des premiers Réformateurs dans ces trois écrits. Je renvoie à M. Bossuet (d) qui les a exactement rapportés.

Je ne dois pas oublier ici deux actes authentiques du Luthéranisme, le grand & le petit Catéchisme de Luther. Quoiqu'on ne sçache pas bien en quel tems il fit ces deux Catéchismes, (e) je les place après la Confession d'Augsbourg, parce qu'il y a beaucoup d'apparence que le Docteur Saxon ne pensa au corps de Doctrine, qu'après avoir fait tous les changemens qu'il croit nécessaires à sa Réforme. Ainsi se jouoient de la Religion des gens qui s'en disoient les Réformateurs, & qui sans avoir de système arrêté & fixe (car comment pourroit-on en avoir un, lorsqu'on abandonne les principes de la Foi,) s'accoutumèrent au tems, & augmentoient ou retranchoient à leur gré les Articles dont ils avoient formé leurs premiers Catéchismes.

La Confession Saxonique est de l'année 1551. de même que celle de Wittemberg. La première fut dressée par Mélanchton, & l'autre par Brentius. Mélanchton appelloit sa Confession une répétition de celle d'Augsbourg : on assure que Wittemberg donnoit le même nom à la sienne. Cependant il y avoit quelque chose de plus ; & si l'on en croit les Auteurs Catholiques & quelques Sacramentaires, elles n'étoient exemptes ni de variation, ni de contradiction. On pourroit mettre à la suite de ces Confessions le Catéchisme de Wittemberg, qui est de l'année 1571. le *Consensus* de Dresde, qui est du mois d'Octobre de la même année ; & le *Grondriß* ou *fondement*, aussi de 1571. dont le *Consensus* de Dresde est l'abregé. Celui-ci est en forme de Confession de foi. Mais ces écrits ne regardent pas le corps entier du Luthéranisme. Après cela je ne trouve plus que le Formulaire de la Concorde, dont j'ai parlé, & diverses assemblées qui suivirent

(a) *Hofnians, ubi sup.*

(b) Sous ce titre, « *ritibus Christiana Doctrina, qui Concilio Mantua &c. alibi congregando exhibendū sunt, indicantes quid recipere, vel concedere possimus. Et quid non scripti à D. Martino Lutero Anno 1537. Ils le furent pourtant au mois de Décembre 1536. M. Puffius, qui me fournit cette petite note, rapporte ces Articles en latin de la traduction d'un certain Pierre Goussier. Voi. le Recueil qu'il a publié sous le titre de *Ecclesia Evangelica Libri Symbolici pag. 38.**

(c) *De Pontifice autem statuo, si Evangelium admittat. vel. possit et, propter pacem et communem tranquillitatem*

Christianorum, qui jam sub ipso sunt. Et in posterum si b. ipsi erunt, superioritatem in Episcopos quam ali. qui habet jure humano. etiam a nobis permit.

(d) Dans son *Histoire de Va. l'aiton.*

(e) M. Puff, dans sa Dissertation sur les Livres Symboliques, dit que ces deux Catéchismes furent publiés en Allemand par Luther en 1529. après une visite générale qu'il fit des Eglises de Saxe en 1528. Le petit Catéchisme n'avoit d'abord que cinq Articles; ensuite on en ajouta un sixième, & l'on fit d'autres additions. Le grand Catéchisme fut composé pour l'usage des Curés.

la publication de ce Formulaire, dans une desquelles il fut signé, dit-on, (a) par plus de huit mille Ministres.

C'est de ces écrits que j'extraits le précis qui suit de la croïance particulière des Luthériens, tant en ce qui les éloigne des Catholiques Romains, qu'en ce qui les sépare des Réformés, étant inutile de toucher aux articles de croïance qui leur sont communs avec les uns & les autres. Ils ne reconnoissent, comme en général tous les Réformés, que quatre Conciles Oecuméniques; celui de Nicée tenu en 325. de Constantinople en 381. d'Ephèse en 431. & de Chalcedoine en 451. Ils rejettent absolument le mérite des œuvres dans le salut, jusques-là même qu'ils regardent les vertus des sages Païens comme des vices. Cependant ils ne sont pas tous du même sentiment sur cet article. Beaucoup de Luthériens, & peut-être même la plus grande partie, croient ce que je rapporte ici, fondés sur ce qu'il n'y a point de grace & point de salut hors de la foi en Jesus-Christ. Or, dit-on, sans la foi & sans la grace, les bonnes œuvres & la vertu n'ont d'autre fondement que l'orgueil & l'amour propre. D'autres Luthériens plus charitables suspendent au moins leur jugement. Mais les plus tolérans du parti ne refusent pas le salut aux Païens, qui vivent en gens de bien conformément aux lumières de la Religion naturelle. M. Pfaff s'est déclaré pour ce sentiment dans une Dissertation qu'il a publiée sur cette matière.

Mais il est nécessaire de rapporter un peu au long les sentimens des Luthériens sur cette matière si épineuse. Ils croient généralement que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes pécheurs en Adam, mais que ceux-là seuls qui croient en Jesus-Christ & persévèrent dans leur foi, seront sauvés. La prévision que Dieu a eue de toute éternité de cette foi, est le fondement de l'élection ou prédestination des Fidèles. (b) Ainsi ils n'admettent pas le Décret ou la prédestination absolue des Réformés, parce qu'ils ne croient pas, comme ceux-ci, que la prédestination soit un simple effet de la volonté de Dieu, comme si Dieu n'avoit absolument choisi de toute éternité qu'un certain nombre de personnes, pour les faire des objets de sa grace & de sa miséricorde; & cela sans aucun égard pour leur foi. Ils considèrent l'élection de la même manière que la justification: Si la cause instrumentale de la justification est la foi, la prévision qui est en Dieu de cette foi des Fidèles l'est de leur élection. Pour le Franc Arbitre, le Luthéranisme nie son pouvoir avant la conversion du pécheur, & soutient que l'homme n'est converti que par le secours seul de la Grace. Cependant, ajoutent-ils, cette Grace n'est pas irrésistible. La distinction entre la Grace efficace & la Grace suffisante ne les satisfait point. Ils soutiennent que toute Grace divine est efficace, mais que si elle n'est pas suivie de son effet, c'est la faute du pécheur. Les Luthériens raisonnables avouent que ce système est plein de difficultés. Avouons aussi qu'il est plein de contradictions, & pour ne rien garder sur le cœur, avouons enfin que tous les Théologiens du Christianisme auroient bien dû nous laisser la permission de nous sauver sans leur obscur & inutile verbiage rouchant le Décret d'élection, la Grace efficace, particulière, universelle, irrésistible, amissible, inamissible, suffisante, le pouvoir prochain, &c.

Les Luthériens ne reconnoissent que deux Sacremens; le Baptême & la Cène. Ils rejettent la Transsubstantiation, la Messe, l'Élévation & l'Adoration du Sacrement, les cérémonies & tout le culte extérieur que l'Eglise Romaine observe à l'égard du Corps & du Sang de Jesus-Christ; mais ils croient la présence réelle de l'humanité de Jesus-Christ avec, dans & sous le pain & le vin de la Communion, & avancent pour la défense de leur Ubiquité, que toutes les perfections de la divinité de Jesus-Christ ont été communiquées à son humanité.

Cette matière est scavamment éclaircie, & la doctrine Luthérienne sur cet Article nettement exposée, dans un Ecrit que M. Michet, un des Scavans de ce parti, a fourni à ce sujet. « Quant à la Cène, dit-il, les Luthériens, comme tout le monde sçait, défendent la Présence réelle, c'est-à-dire, que chaque Communiant reçoit avec les symboles du pain & du vin le propre & véritable Corps & Sang de Jesus-Christ. Ainsi ce n'est pas seulement aux vrais participans qu'ils restreignent cette Présence réelle; ils l'étendent même jusqu'aux indignes ». Après cela il se plaint d'un Auteur moderne, qui n'a pas assez bien rapporté la croïance des Luthériens, quand il a dit, qu'ils conviennent avec les Peres que les méchans ne mangent point la chair & ne boivent point le sang de Jesus-Christ, encore qu'ils en prennent le Sacrement à leur condamnation.

« Mais,

(a) M. Pfaff le dit ainsi, *ubi sup.*

(b) Il n'est pas nécessaire que j'indique la différence qui se trouve ici entre les Luthériens & les Catholiques, tant

Janfénistes que Molinistes, sur la Grace & sur la Prédestination. Elle est assez claire.

(a) par plus
 ulière des Lu-
 ti les sépare des
 communs avec
 més, que qua-
 nople en 381.
 mérite des œu-
 Païens comme
 cle. Beaucoup
 e rapporte ici,
 en Jésus-Christ.
 ont d'autre fon-
 oles suspendent
 as le salut aux
 Religion natu-
 il a publiée sur

Luthériens sur
 mort pour tous
 Jésus-Christ &
 e toute éternité
 (b) Ainsi ils
 parce qu'ils ne
 e la volonté de
 certain nombre
 & cela sans
 e que la justifi-
 qui est en Dieu
 e Luthéranisme
 e n'est converti
 ce n'est pas ir-
 satisfait point.
 e pas suivie de
 e que ce système
 e pour ne rien
 e auroient bien
 biage rouchant
 , amissible, ina-

à Cène. Ils re-
 rement, les cé-
 rd du Corps &
 nité de Jésus-
 ent pour la dé-
 -Christ ont été

sur cet Article
 parti, a fourni
 onde sçait, dé-
 t avec les sym-
 -Christ. Ainsi ce
 ence réelle; ils
 leur moderne,
 it, qu'ils con-
 boivent point
 condamnation.
 Mais,

ace & sur la Préfê-

« Mais, continue M. Maichel, il semble que ce sçavant homme dépeint la croïance des
 « Luthériens, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'il voudroit qu'elle fût. Pour voir
 « clairement le contraire de ce qu'il dit, on n'a qu'à consulter les livres symboliques,
 « aussi bien que ceux que des Docteurs particuliers ont publiés sur ce sujet. Aussi les
 « Réformés, dans leurs Systèmes Théologiques, ont bien souvent reproché ce sentiment
 « aux Luthériens; de sorte que pour le fait il n'y a point de doute que ce ne soit la
 « croïance de cette Religion. Il faut pourtant observer, que cette Présence réelle ne
 « s'étend qu'à l'usage de ce Sacrement, & que pour sa manière, les Luthériens
 « soutiennent qu'elle ne soit ni physique, ni locale, ni une Présence charnelle du Corps
 « de Jésus Christ, mais sacramentale & incompréhensible, dont il n'y ait point de pareille
 « dans la nature. Ils se fondent en cela sur ces paroles de l'Institution, *ceci est mon Corps.*
 « D'autres ont aussi mis en usage l'*Ubiquité* du Corps de Jésus-Christ, qu'ils regardent
 « comme une suite de l'union hypostatique de deux natures en Jésus-Christ. Tels sont
 « les sentimens Luthériens, selon M. Maichel. De peur d'y altérer la moindre chose, je
 « n'ai rien voulu changer au François de ce Luthérien. Laissons cependant aux Lecteurs
 « la liberté de comparer & d'accorder ceci avec ce que j'ai dit ci-devant, & de juger par
 « eux-mêmes, si une *Présence réelle par laquelle chaque Communiant reçoit le propre & vé-*
 « *ritable Corps & Sang de J. C.* présence qui n'est pourtant ni physique, ni locale, ni char-
 « nelle, mais sacramentale & incompréhensible, dont il n'y ait point de pareille dans la nature,
 « si, dis-je, une telle Présence est beaucoup plus claire, mieux fondée, plus digne de la
 « Religion Chrétienne que la Transubstantiation, à laquelle il convient aussi d'être incompré-
 « hensible. Appliquons hardiment à tous ces systèmes ce que nous avons dit sur la Grâce
 « & sur la Justification. Si les Ecclésiastiques vouloient nous permettre de penser & de
 « parler librement, on pourroit étendre beaucoup plus loin ces paroles, que M. Maichel
 « n'avance qu'en faveur de la réunion qu'il souhaiteroit entre les Luthériens & les Réfor-
 « més. Il semble que si l'on vouloit bien s'entendre, & développer les termes ambigus
 « dont cette question a été embarrassée, on pourroit facilement concilier à cet égard les
 « sentimens des Luthériens & des Réformés; ce qu'on a déjà fait voir. Enfin voici ce
 « que M. Maichel ajoute sur la bonne intelligence des Luthériens & des Réformés contre
 « les Catholiques sur le culte religieux de l'Eucharistie. Il est digne de remarque, que
 « les Luthériens, quoique reconnoissant la Présence réelle du Corps de Jésus-Christ, con-
 « damnent également avec les Réformés tout le Culte Religieux que l'Eglise Romaine
 « adresse au Sacrement; ce qui a été sans doute une des causes principales, pourquoi
 « les Réformés dans un Synode de Charenton ont fait un Canon exprès pour admettre les Lu-
 « thériens comme tels (il veut dire apparemment comme Réformés) à leur Communion,
 « voyant que la Présence réelle n'entraîne aucune dangereuse conséquence après elle dans
 « le Culte, qui fait le principal dans la Religion Chrétienne, & auquel il faut avoir un
 « juste égard dans le jugement qu'on fait sur l'importance des Dogmes & des controver-
 « ses. Mais le Catholique Romain pourra répondre, que le Luthérien manque de res-
 « pect à Jésus-Christ en ce qu'on n'adore pas son Humanité devenue participante des attri-
 « buts de la Divinité dans la Présence réelle & l'Ubiquité. Je renvoie pour les autres
 « objections à ce qui a déjà été dit plus haut. A l'égard des avances que les Réformés ont
 « faites aux Luthériens, outre que ceux-ci les ont méprisées, les Catholiques veulent que
 « la politique y ait eu beaucoup de part, & que l'on n'y ait travaillé qu'à dessein de se
 « réunir plus fortement contre Rome l'ennemi commun. Au reste après avoir bien lû &
 « relu ce qui a été écrit pour & contre ces opinions, on ne sçauroit nier, ce me semble,
 « que Luther n'ait admis la présence réelle par la force de ces paroles, *Ceci est mon Corps*;
 « mais dans la suite on a dit que Jésus-Christ n'étoit dans l'Eucharistie que par l'usage,
 « c'est-à-dire, par la Communion; pour sauver, à ce que je crois, des contradictions qui
 « pouvoient résulter de la doctrine de Luther. Outre que ce sentiment dispense bien mieux
 « de l'adoration, de l'élevation, &c. *Les Elemens visibles*, dit M. Platius, *quoique consa-*
 « *crés, ne sont point le Sacrement de l'Eucharistie, jusqu'à ce qu'on mange le pain & boive*
 « *le vin, &c.*

Enfin voici ce que dit M. Maichel « sur la communication des *Idiomes*, qui est un
 « autre dogme considérable, qui fait une différence de la croïance des Luthériens de
 « celle des Réformés. Ici les Luthériens soutiennent, que la Nature Divine, en vertu de
 « l'Union Hypostatique, a véritablement & réellement communiqué ses attributs & ses pro-
 « priétés à la Nature Humaine, de sorte que celle-ci est aussi *toute présente, toute puis-*
 « *sante, &c.* Pour ce qui est de certains attributs, qui semblent détruire la vérité de
 « la Nature Humaine, comme est, par exemple, l'*immensité, l'infinité, l'éternité*, les
 « Luthériens disent, que ces attributs ne conviennent que *médiatement & indirectement*

« à la Nature Humaine : de sorte que quoique je ne puisse dire, *le Corps de J. C. est immense*,
 « *infini & éternel*, cette proposition est pourtant très-vraie, *le sang de J. C. est d'un prix*
 « *infini*, *le mérite de ce divin médiateur est d'une valeur immense & éternelle*; & cela
 « à cause de l'Union Hypostatique, par laquelle il n'y a qu'une seule personne en Jésus-
 « Christ. Cette dernière vérité ne leur est pas contestée par les Protestans Réformés,
 « quoiqu'ils ne veulent pas reconnoître pour la même raison la communication des *Idio-*
 « *mes* dans le premier sens : en quoi les Luthériens opposent, que la *toute présence* & les
 « autres attributs ne contiennent rien qui ne puisse véritablement convenir à la Nature
 « Humaine, parce que l'étendue n'étant à leur avis qu'une simple affection ou propriété
 « naturelle du Corps, la *toute présence* par conséquence peut être communiquée à la Na-
 « ture Humaine, sans que cela détruise l'essence & la vérité de la Nature Humaine en
 « Jésus-Christ. Remarquez que l'on trouve ici quelque chose de favorable à la Tran-
 « substantiation.

Les Luthériens rejettent le culte des Saints & des Reliques. Nous devons, disent-ils, imiter les Saints & nous les proposer pour modèles; mais nous ne devons point les invoquer, ni attendre aucune vertu de leurs Reliques, &c. Ils condamnent les péines & les satisfactions humaines; vœux, pèlerinages, neuvaines, macérations, œuvres de surrogation, c'est-à-dire, ces œuvres qui vont au-delà de ce qu'on doit faire par devoir, &c. Ils rejettent les distinctions des viandes & le Carême, les vœux monastiques & les Couvens, le célibat des Ecclésiastiques, le Service en Langue inconnue au Peuple, & généralement toutes les cérémonies qui sont observées dans l'Eglise Catholique. Voilà principalement ce qui distingue la Religion des Luthériens de celle de l'Eglise Romaine. Voions leurs usages & leur discipline.

Les Cérémonies des Luthériens.

Je commence par la dédicace des Eglises, telle qu'on la fait en Saxe. On s'assemble Pasteurs & Fidèles à la maison du Curé, ou même près de l'Eglise qui doit être consacrée, & l'on s'arrange ensuite deux à deux pour faire une fois, & quelquefois trois, la Procession tout autour en chantant des hymnes & des cantiques. Après cette dévotion préliminaire on entre dans l'Eglise : on y écoute des lectures saintes, & un prêche propre à la cérémonie du jour. Si le (a) revenu de l'Eglise le permet, ou si les Fidèles sont assez riches, on prie le *Surintendant* de la capitale d'assister à la cérémonie, de bénir l'Eglise, de la consacrer par un prêche solennel de sa façon; & pour lors on lui fait un présent convenable & un régal. (b) Mon Auteur rapporte ensuite la dédicace d'une Eglise du Fauxbourg de Dresde appelé *Fredericistat*, qui fut faite en 1730. La Procession partit de l'endroit, où se faisoit auparavant le service Luthérien. Les Etudiens & les Ecoliers alloient devant en chantant. Suivoient après celui que les Luthériens nomment *surintendant*, portant la Bible, le Pasteur ordinaire portant le calice & la patène, deux Diacres, dont l'un portoit le tronc, l'autre le Livre de la Discipline. Un grand nombre de fidèles Luthériens de tout âge & de tout sexe achevoit de former cette Procession. On se rendit ainsi à l'Eglise : on y chanta des Cantiques au son des Instrumens de Musique; après quoi le *Surintendant* prêcha sur la solennité de la cérémonie; & afin que les sens eussent aussi leur part de la Fête, un festin en fit la clôture, où l'on se régala des mieux. Mais cependant, s'il faut en croire notre Historien, tout *s'y passa dans la crainte de Dieu*. Il décrit une autre consécration, qui est celle d'une Eglise de Pilnitz, dont l'histoire est très-remarquable selon lui, & très-digne de passer à la postérité. Mais comme je ne fais pas profession d'ennuyer les Lecteurs par des répétitions inutiles, il suffit de lui apprendre que cette consécration de Pilnitz fut honorée d'une Procession plus nombreuse, & qu'après la prédication, la Communion fut administrée aux principales personnes de la Procession par le Pasteur ordinaire du lieu, qui avoit pour assistant un autre Pasteur, le *Te Deum* ayant été chanté auparavant en Musique.

Passons à quelque chose de plus digne d'attention, à quoi donne lieu l'anniversaire de la fondation d'une Eglise. C'est, dit-on, l'usage dans presque toute l'Allemagne de célébrer ces anniversaires en Automne, sous le nom de *Kirchtie*, Dedicace d'Eglise; & delà sont dérivées ces Fêtes connues en Allemand sous le (c) nom de *Kirchmisse*. Elles con-

(a) *Kreien, ararium.*

(b) *Histoire des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe en*

Allemand impr. en 1731.

(c) En Latin, ou plutôt en Grec, *Εκκλησια, renovatio*.

est immense.
est d'un prix
ynelle; & cela
onne en Jesus-
Réformés,
ation des *Idio-*
présence & les
ir à la Nature
ou propriété
iquée à la Na-
Humaine en
ble à la Tran-

ons, disent-ils,
s point les in-
ent les peines
is, œuvres de
ire par devoir,
astiques & les
Peuple, & gé-
ologique. Voilà
Eglise Romaine.

On s'assemble
oit être consa-
étoit trois, la
cette dévotion
un prêche pro-
les Fidèles sont
onie, de bénir
on lui fait un
lédiécie d'une
La Procession
étudiants & les
iens nomment
paréne, deux
grand nombre
ette Procession.
amens de Mu-
e; & afin que
on se régala
y passa dans la
ise de Pilmitz,
postérité. Mais
s inutiles, il
une Procession
ée aux princi-
it pour assistant

l'anniversaire
Allemagne de
ce d'Eglise; &
siste. Elles con-

sitent d'abord en quelques dévotions; mais l'essentiel est toujours de s'assembler entre parens & amis pour se régaler. L'Historien des Cérémonies Ecclesiastiques de Saxe écrit, que ces Fêtes se célèbrent en Automne plutôt qu'en une autre saison, parce que d'ordinaire les nouvelles Eglises sont achevées de bâtir en Automne. Quoiqu'il en soit, ces *Kirch-messe* ont donné leur nom aux Foires, parce que les Assemblées des parens & des amis, & sans doute aussi la dévotion qui faisoit l'ouverture de l'anniversaire, attirant insensiblement beaucoup d'Etrangers, on jugea que ce tems étoit très-propre pour négocier, &c. Ajoutons d'autres circonstances aussi très-propres à établir les Foires sous les auspices de ces Fêtes anniversaires. C'est que les Seigneurs des lieux donnoient alors des festins au Peuple; on faisoit des réjouissances en l'honneur des Saints auxquels les Eglises étoient dédiées; on faisoit des Processions solennelles. Enfin le Clergé, sous prétexte de servir Dieu & d'exciter la piété des Peuples, leur étalloit alors avec les Reliques & les autres objets de dévotion, toutes ses richesses & la magnificence des Eglises, sur-tout dans les endroits où les Prélats étoient devenus Seigneurs temporels. Cette origine n'empêche pas que ces Fêtes ne soient conformes en certaines choses aux *Feria* & aux *Nundine* des Romains, qui avoient, comme les nôtres, leurs plaisirs, leurs privilèges, leurs exemptions de certains droits, &c.

Je ne touche ni aux droits & privilèges des Eglises, ni à leurs revenus. Les Eglises ont perdu la plus grande partie de ces avantages depuis la Réformation. Quoique quelques bonnes ames de la Réforme regardent comme un acte de piété de faire du bien aux Eglises & à leurs Ministres, il ne leur est jamais permis de ruiner leurs familles & de faire des donations injustes, pour enrichir des Pasteurs, pour bâtir des Temples, ou pour d'autres semblables motifs, moins fondés souvent sur la piété d'un mourant, que sur la crainte de l'avenir, ou sur la faiblesse de l'esprit. Peut-être la Réforme porte-t-elle trop loin sa sévérité sur cet article; mais aussi dans quel excès ne tombe-t-on pas quelquefois chez les Catholiques? Je ne saurois m'empêcher d'en remarquer un qui a fait beaucoup de mal en France. Autrefois celui qui ne léguoit rien par testament à l'Eglise étoit privé des honneurs de la sépulture; & si l'on mouroit sans tester, un Prêtre autorisé par le Pape suppléoit à ce défaut, dressoit un testament, & faisoit la part de l'Eglise telle qu'il le jugeoit à propos. L'Eglise étoit en trop bonnes mains pour devoir craindre que la portion fût petite. Le Parlement abolit enfin ce pernicieux usage, qui étoit du sans doute à la maxime secrète de la plupart des Ecclesiastiques, que la République est dans l'Eglise, au lieu que selon l'ordre naturel du gouvernement, (a) l'Eglise est dans la République.

Les Eglises ont des (b) administrateurs de leurs revenus; & afin que tout se passe dans les règles, ils sont obligés de rendre compte de leur administration & de leur recette au Magistrat. Il faut, dit (c) un Auteur Allemand, considérer les Eglises comme des pupilles, & ces administrateurs comme leurs tuteurs & leurs curateurs, qui doivent conserver & augmenter même les biens dont ils sont dépositaires, s'en servir pour les besoins de leurs pupilles, les employer à des réparations & à des embellissemens convenables & nécessaires. Venons aux Ministres de ces Eglises.

Il ne s'agit ici pour nous ni de leur vie, ni de leurs études. Cela est du ressort de l'examen qu'ils doivent subir, lorsqu'ils se présentent comme *Candidats*, pour être admis au Ministère. Ordinairement deux Théologiens sont commis pour l'examen du *Candidat*. Outre le mérite & les talens corporels, par exemple, l'étendue & la beauté de la voix, la santé, &c. on examine quelle est leur capacité dans les Langues, & dans la Controverse tant offensive que défensive: sur-tout on examine l'habileté du *Candidat* dans cette controverse que j'oserois bien nommer *bilieuse*, qui trouve par-tout les *Papistes*, & par-tout les attaque sans ménagement. On examine aussi la doctrine du *Candidat*: il est important & juste qu'elle soit orthodoxe, c'est-à-dire, qu'elle soit conforme à la Religion qu'il doit enseigner, à l'Eglise qu'il desservira, & au tems qu'il exercera son Ministère. Ces trois circonstances sont absolument nécessaires pour définir justement l'orthodoxie. Après tout cela on donne un texte au *Candidat*, afin qu'il prêche devant les Examineurs. (d) Depuis quelques années, dit l'Historien Saxon, le *Candidat* qu'on examine

tioner. Un Auteur qui a fait en Hollandois le curieux Recueil des Cérémonies de Table remarque, à la vérité après plusieurs autres, que ce mot est composé de deux autres qui signifient *Eglise* & *Messe*, parce qu'en dédiant l'Eglise on y célébroit la première Messe, dont on faisoit ensuite l'anniversaire. De la cette fête annuelle a été nommée. *Kirchmisse*, en Hollandois *Kerkmisse*.

(a) *Respublica non est in Ecclesia, sed Ecclesia in Respublica.*

(b) On les appella en Sixe *Kirkmeester*, par de l'Eglise, en Hollandois *Kerkmeester*, maître de l'Eglise.

(c) *Carpoivius in Jurisprudencia Ecclesiastica.*

(d) *Hygiene des Cérémonies, &c.*

prêche deux ou trois fois devant des Juges qu'on lui donne d'entre les Théologiens du Consistoire, lesquels censurent tour à tour le prêche. Le *Candidat* aiant été trouvé capable, on peut lui donner une Eglise ; cependant la Discipline de Saxe veut qu'avant que de le déclarer Ministre de tel ou de tel lieu, on l'y fasse prêcher plusieurs fois, & qu'ensuite on sçache du troupeau qu'on lui destine, s'il l'agrée pour Pasteur. Il n'est pas dit que cela s'observe si rigoureusement, qu'on n'emploie jamais ni intrigues, ni cabales, ni surprises ; mais une chose que je ne dois pas oublier, est que le nouveau Ministre doit (a) souscrire en personne, & jamais par procuration, le *Formulaire de la Concorde*.

Dans le siècle passé il y avoit en Saxe & en d'autres Païs Protestans un Ordre de Ministres fort particulier. C'étoient de vieux Candidats âgés de quarante ou cinquante ans, pour la plupart fugitifs de Bohême & de Moravie, qui alloient prêcher le Dimanche de lieu en lieu, & principalement à la Campagne. Ils faisoient leur prêche après que la dévotion du Dimanche étoit finie ; & pour le faire, ils demandoient seulement une table & une chaise, l'une pour y poser leur Bible, l'autre pour s'asseoir ; après cela ils prononçoient sur le champ, & sans avoir auparavant médité leur texte, un très-long discours au milieu d'un Auditoire presque tout composé de gens du commun. Le zèle & la véhémence de ces Prédicateurs étoient, dit-on, des plus supérieurs. Ils tonnoient contre les péchés, ils dénonçoient les jugemens de Dieu aux méchans, &c. & tout cela peut-être dans une simplicité de cœur infiniment plus agréable à Dieu que la délicatesse d'un scrupuleux orthodoxe qui prêche au milieu d'une Cour. Le Ministre ambulans fréquentoit ordinairement les villages où il n'y avoit point d'Eglise. C'est-là que l'auditoire étoit nombreux, & la dévotion animée. Après le prêche les auditeurs apportoient à ce prédicateur du pain, de la viande & plusieurs autres provisions, qui récompensent assez bien les peines du prédicateur.

Pour venir à l'Ordination des Ministres Luthériens, je ne ferai mention qu'en deux mots de cette fameuse question qui roule sur la validité des Ordinations Protestantes. De nos jours celle des Anglicans a excité de grands débats pour & contre, & causé enfin la fuite ou l'exil (b) du Sçavant qui plaidoit pour elle. Les Catholiques objectent à peu près la même chose aux Luthériens qu'aux Anglicans. *Vos Ministres*, disent-ils aux Luthériens, *n'ont point de vocation légitime, parce qu'ils n'ont pas été ordonnés par des Evêques*. Les Luthériens répondent entr'autres choses, qu'il n'est pas absolument nécessaire qu'un Evêque ordonne ; que ce droit d'élire & ordonner appartient à toute l'Assemblée des fidèles ; que comme ces fidèles sont en droit d'éviter le Pasteur qui se métamorphose en loup ; ils sont de même en droit d'élire un autre Pasteur à la place de ce loup ; qu'une preuve qu'il n'est pas nécessaire qu'un Pasteur inférieur soit élu par le supérieur, c'est que les Evêques élisent & ordonnent le Patriarche, & que les Cardinaux élisent le Pape. Que le Lecteur juge de la solidité de ces réponses, où il semble qu'on étude la difficulté, plutôt qu'on ne la résout. M. Claude détermine beaucoup mieux (c) la validité du Ministère des Réformés, que l'Auteur Saxon celle de l'Ordination Luthérienne. « La vocation, dit-il, est proprement une relation qui résulte de l'accord de trois vocationes, sçavoir de celle de Dieu, de celle de l'Eglise, & de celle de la personne appelée. Ces trois consentemens sont l'essence de la vocation : les autres choses qu'on y peut ajouter, comme l'examen, l'élection, l'ordination, sont ou des conditions préalables, ou des signes & des cérémonies extérieures, qui regardent plus la matière de la vocation, que la vocation même. On ne peut remarquer dans une vocation que trois intérêts : celui de Dieu, puisque l'appelé doit parler & agir en son nom ; celui de l'Eglise, qui doit être instruite, servie & gouvernée ; & celui de l'appelé, qui doit remplir les fonctions de sa charge ; d'où il s'ensuit que la vocation est suffisamment formée lorsque Dieu, l'Eglise & la personne appelée en demeurent d'accord. La volonté de l'appelé ne tombe pas en question. Pour celle de l'Eglise on ne peut pas désavouer, que naturellement ce ne soit celle de tout le corps, & non simplement celle des Pasteurs qui y doit intervenir. Quant à la volonté de Dieu, nous convenons les uns & les autres, qu'il ne la fait pas connoître aux hommes expressément & immédiatement, &c. ». On peut voir le passage tout entier : mais bien examiné il ne prouve pas que les Réformés n'aient abandonné en cela, comme en bien d'autres choses, la Tradition Apostolique, qui a toujours en cette matière été le guide fidèle des vrais Orthodoxes. Les

(a) Carpovius, ubi sup.

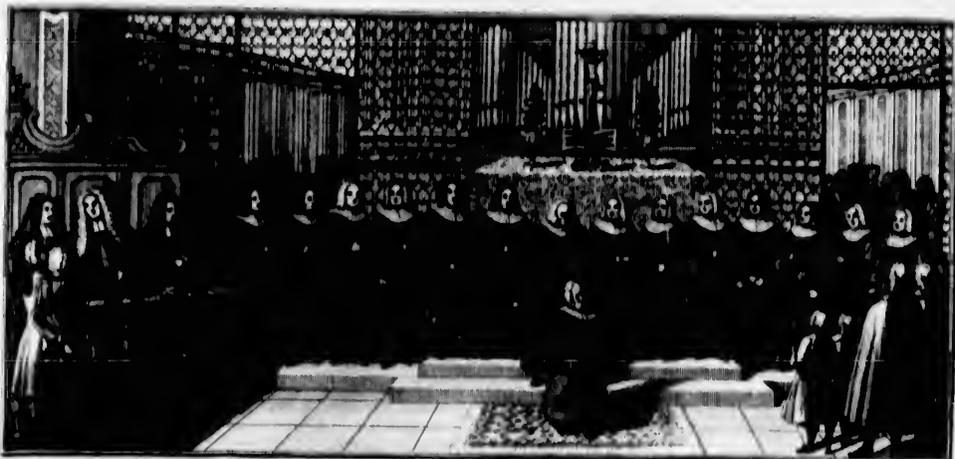
(b) Le P. Couraur. Il demeure en Angleterre, où il s'est retiré.

(c) *Def. de la Reform.* Tom. II, pag. 338.

ologiens du
é trouvé ca-
ut qu'avant
ois, & qu'en-
n'est pas dit
i cabales, ni
Ministre doit
concorde.

Ordre de Mi-
ou cinquante
er le Diman-
prêche après
nt seulement
r 1 après cela
un très-long
un. Le zèle
Ils connoient
& tout cela
la délicatesse
ambulante frè-
que l'auditoire
portoient à ce
enfoient assez

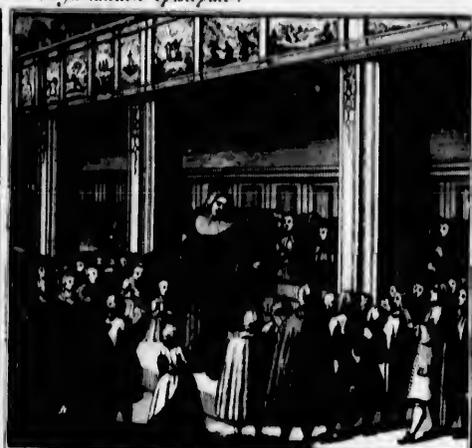
n qu'en deux
Protestantes.
ere, & caulé
ques objectent
es, disent-ils
ordonnés par
is absolument
rtient à toute
ur qui se mé-
la place de ce
lu par le su-
les Cardinaux
semble qu'on
mieux (r) la
Luthérienne.
l de trois vo-
personne ap-
chofes qu'on y
ditions préla-
matière de la
tion que trois
celui de l'E-
qui doit rem-
mment formée
La volonté de
désavouer, que
des Pasteurs
les uns & les
médiatement,
rouve pas que
, la Tradition
Orthodoxes.
Les



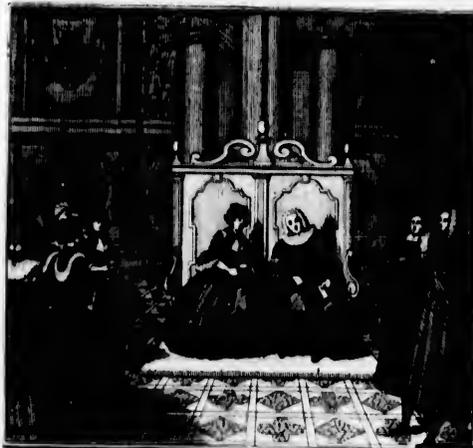
L'IMPOSITION des mains faite à un CANDIDAT Luthérien reçu MINISTRE dans l'Eglise de S^{te} ANNE à AUGSBOURG, en présence de 14. MINISTRES, et des MAGISTRATS qui ont la juridiction Episcopale.



RECEPTION d'un nouveau MINISTRE Luthérien dans l'EGLISE de S^t JACQUES à AUGSBOURG.

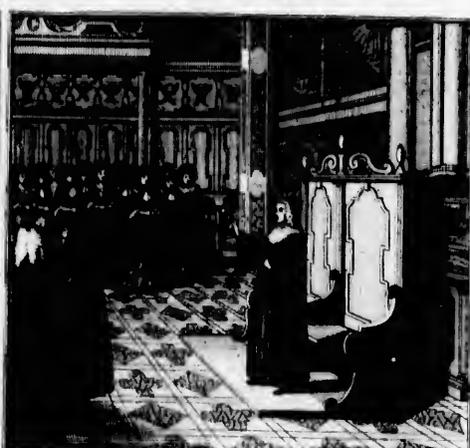


Le CATECHISME des ENFANS dans l'EGLISE des MINORITES, à AUGSBOURG.



La CONFESION.

dans le Choeur de l'EGLISE de S^{te} ANNE à AUGSBOURG.



L'ABSOLUTION.

Les
toujo
Le
ordon
fidèle
suis l
terme
L'usage
de ses
Sanct
rien,
Allen
s'adre
invite
est su
" che
" se p
" toli
ces d
manca
Collé
même
Paster
" pou
" don
" am
" Pas
vant
s'en a
& co
Comm
ture é
licite
les rep
oblig
Le Pa
s'écart
neuve
Il ne
point
ne s'y
point
s'intér
jardin
le dét
vivre
à tous
les un
(c)
s'il est
en pré
ici en
franch
Les
Luthé
font o

(*)
Melle
habite p
(b) L
laquelle

Les Novateurs ont beau subtiliser, ainsi que l'a fait le Ministre Claude, l'Eglise aura toujours droit de les rappeler à cette règle.

Le jour étant pris pour l'Ordination, le *Candidat* se rend à l'Eglise où il doit être ordonné en présence des Ministres, des Juges Ecclesiastiques & de l'assemblée des autres fidèles. Il commence par se confesser avant ou pendant le préche. Dans la prière qui suit le préche on fait expressément mention de ce *Candidat*, & on prie pour lui en ces termes : *Un tel devant être reçu & ordonné Ministre par l'imposition des mains selon l'usage Apostolique, prions tous pour lui que Dieu lui veuille donner son S. Esprit & le combler de ses dons*, &c. Le Prédicateur étant descendu de chaire, on entonne le *Veni Spiritus Sancte*; & pendant le chant le *Surintendant*, qui est le plus éminent du Clergé Luthérien, se rend à l'Autel accompagné de six Collègues (je les nomme ainsi après l'Auteur Allemand) & suivi du *Candidat* qui se met à genoux devant lui. Ici le *Surintendant* s'adressant à ses six Collègues, après leur avoir communiqué le désir du postulant, les invite à joindre leurs prières aux siennes, & lit ensuite le formulaire de l'élection, qui est suivi d'une autre prière, après laquelle il parle en ces termes aux six Pasteurs, « Mes chers Freres en Jesus-Christ, je vous exhorte à poser vos mains sur ce postulant, qui se présente ici pour être reçu Ministre de l'Eglise de Dieu, selon l'ancien usage Apostolique, & de concourir avec moi pour le revêtir du saint Ministère ». En achevant ces derniers mots, il pose le premier les mains sur la tête du postulant, & lui dit *fi, manaque consecratus Deo*, ce qui veut dire *soyez & demeurez consacré à Dieu*. Les six Collègues répètent après le *Surintendant* la cérémonie de l'imposition des mains avec les mêmes paroles, après quoi le *Surintendant* s'adresse de la manière suivante au nouveau Pasteur. « Etant assemblés ici avec le secours du Saint Esprit, nous avons prié Dieu pour vous, & nous espérons qu'il aura exaucé nos prières. C'est pourquoi je vous ordonne, je vous confirme, je vous établis au nom de Dieu, Pasteur & conducteur des âmes dans l'Eglise de, &c. Gouvernez-la dans la crainte de Dieu, veillez sur elle en Pasteur fidèle, &c. ». Ces paroles sont proprement l'essence de l'Ordination. En achevant de les prononcer le *Surintendant* descend de l'Autel, & le prédicateur ordinaire s'en approche revêtu de ses (a) habits sacerdotaux, pour lire l'institution de la Cène, & consacrer le pain & le vin dont il communique le nouveau Ministre, qui reçoit la Communion à genoux. Quelques Cantiques & la (b) bénédiction ordinaire sont la clôture de cette cérémonie. Après cela tous ces Pasteurs rentrent dans la sacristie. On félicite en Latin le nouveau Pasteur sur sa vocation, & le *Surintendant* lui fait de nouvelles représentations touchant les devoirs de la charge pastorale. Voici quelques-unes des obligations de cette charge, telles que je les trouve dans quelques livres des Luthériens. Le Pasteur Luthérien doit se regarder comme le pere de son troupeau; il ne doit pas s'écarter de l'écriture, ni abandonner le grand chemin de l'orthodoxie, pour suivre de nouveaux systèmes, ni inventer de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à la vérité. Il ne doit point négliger son Eglise, ni la quitter légèrement pour une autre. Il ne doit point se mêler de politique, ni d'affaires d'Etat, ni d'affaires de famille, à moins qu'il ne s'y agisse de mettre la paix dans un ménage & de réconcilier les esprits. Il ne doit point lui être permis de trafiquer, ni d'exercer aucune profession mécanique, ni de s'intéresser dans quelque commerce que ce soit. A la vérité s'il a des vignes, ou des jardins, ou des champs, &c. il est juste qu'il en débite le produit. Enfin pour abréger le détail, & finir par un article qu'on peut appeler la croix des Ecclesiastiques, il doit vivre en paix avec ses Collègues & les supporter charitablement. Il leur est aussi défendu à tous de s'accuser mutuellement d'Hérésie pour des mots mal entendus, & de cabaler les uns contre les autres dans les Consistoires & dans les Synodes.

(c) Le Ministre ordonné est *investi*, c'est-à-dire, mis en possession de son Troupeau, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Le *Surintendant* lui donne cette investiture en présence de tout le Troupeau dont il va devenir le Pasteur. Je ne dois pas oublier ici en passant un privilège dont les Pasteurs jouissent en Saxe, c'est d'avoir (d) la boisson franche.

Les *Surintendants*, dont j'ai parlé plusieurs fois, sont comme des Evêques chez les Luthériens. Ils ont sous leur administration un Diocèse, où les peuples & les Pasteurs sont obligés de reconnoître leur autorité, & d'avoir recours à eux dans les discussions

(a) Je traduis ainsi *Misgevand*, mot à mot, habit de Moïse. Je n'ai pu me résoudre à traduire ce terme par habits pontificaux; cela dit trop.

(b) La bénédiction Ecclesiastique, c'est-à-dire, celle par laquelle on congédie l'assemblée des fidèles.

(c) Les Figures qu'on voit ici représentent l'imposition des mains & l'investiture d'un Ministre Luthérien d'Augsbourg. Toute la différence consiste dans le nombre des Ministres qui assistent à l'imposition des mains.

(d) Voyez *notre* deuant.

épineuses & embarrassées, ou dans les affaires de conséquence. Ces *Surintendants* sont appelés Evêques en Suède & en Danemarck. On leur donne quelquefois le titre de *Præpositus*, que je traduis par Chef ou Supérieur. En Danemarck le Roi établit & nomme les Evêques. Le *Surintendant* de Zéeland, que l'on nomme aussi l'Evêque de Copenhague, consacre les autres. La cérémonie de la consécration se fait dans l'Eglise de Sainte Marie de Copenhague, en présence de l'Archi-Prêtre du lieu & de cinq ou six Pasteurs. Le *Surintendant* de Zéeland est sacré par l'Evêque le plus voisin. Ces *Surintendants* se trouvent deux fois par an à l'Assemblée de leur Clergé, qui est composé du *Surintendant* & des Archi-Prêtres ou Intendants du Diocèse. Les simples Curés sont le bas Clergé. Le Gouverneur de la Province préside à ces assemblées pour le Roi. Ces Archi-Prêtres, appelés quelquefois eux-mêmes *Præpositi*, & qui sont comme des Evêques établis sur le bas Clergé, ont inspection sur les Eglises & sur les Ecoles, sont élus par les Curés du Bailliage, sous l'autorité du *Surintendant*, & doivent visiter une fois par an au moins toutes les Paroisses de leur district. Ils ont aussi droit de censurer les Pasteurs, de leur faire payer les dixmes, &c. En Suède, l'Eglise est gouvernée par un Archevêque & par dix Evêques. Sur chaque dixaine d'Eglises il y a pour Inspecteur un Prévôt, ou Diacre de campagne. Je ne dis rien des autres grades ou charges Ecclésiastiques, savoir des Diacres, Archidiacres, &c. Je renvoie le Lecteur à la Discipline des Freres de Bohême, les différences entr'eux & les Luthériens étant en cela fort peu essentielles.

Disons quelque chose du Consistoire. C'est là que sont traitées les affaires Ecclésiastiques ordinaires; en sorte pourtant que s'il y survient des difficultés importantes, la Puissance séculière en prend connoissance, sans préjudicier à ce pouvoir Ecclésiastique essentiel à la vocation pastorale, qui est la prédication, l'administration des Sacramens, l'examen & l'ordination des sujets qui se présentent au Ministère, & le pouvoir des Clefs. Ces droits ne sortent point de l'Eglise Luthérienne. Appellons-les donc le *pouvoir intérieur*. Pour le droit d'établir de nouvelles constitutions dans l'Eglise, d'y changer & réformer certains usages, de convoquer les Synodes, on ne le conteste point non plus à l'Eglise, pourvu que la Puissance civile donne son approbation; & voilà le *pouvoir extérieur*, que les Eglises séparées de la Catholique sont obligées de reconnoître. Il appartient encore à cette Puissance extérieure de concourir avec l'intérieure à la propagation de la foi, à la défense de la Religion Evangelique, aux besoins de ses Pasteurs. Toutes les Sectes Réformées ont adopté sans réserve la décision que prononçoit Constantin en parlant aux Evêques de son tems: *Faus êtes des Evêques dans l'Eglise, & je le suis hors de l'Eglise*. Autrefois il y avoit quatre Consistoires en Saxe, *Wittenberg, Lipsie, Misne, Swickow*. Dans la suite on a supprimé les deux derniers, & ajouté Dresde aux deux premiers. Celui de *Dresde* est aujourd'hui le *Consistoire suprême*, auquel on a incorporé ce qu'on appelle le *Kirchen Rath*, ou Conseil Ecclésiastique, composé d'un Président qui représente la Puissance séculière, & de Conseillers, que l'on qualifie du titre de *Seigneurs Consistoriaux*. Le Président signe les Décrets sous le nom du Prince. On peut appeler du Consistoire au Souverain: mais le Sénat Ecclésiastique juge sans appel, & il peut y avoir aussi révision dans le *Suprême Consistoire* des causes jugées dans les deux autres.

Les Ministres inférieurs de l'Eglise Luthérienne sont compris généralement (a) sous le nom de Cleres. Entre ceux-ci on devoit compter sans difficulté pour les premiers ceux (b) qui sont établis & gagés pour instruire la jeunesse; emploi nécessaire & difficile, qui demanderoit des gens éclairés capables de pénétrer dans tous les replis du cœur, au lieu qu'il est communément occupé par des personnes sans éducation & sans connoissance. On devoit bien se ressouvenir que l'Ecole est un Séminaire, où commencent à se former les Princes & les Bourgeois, les Nobles & les Roturiers, les Philosophes & les Artisans, les Sçavans & les Généraux d'armées, les Conquérens & les inventeurs des arts, enfin les gens de bien & les fripons, les Juges & les criminels. (c) Un Allemand judicieux a pensé tout ce que je dis ici, & je ne croi pas que personne refuse de souscrire à son jugement. Les autres Ministres inférieurs sont les Sacrifains, les Marguilliers, les Chantres & les Organistes, &c. Il appartient aux Pasteurs d'examiner la conduite & la capacité des uns & des autres, & l'examen se fait en plein Consistoire.

Des Conduc-teurs de l'Eglise Luthérienne, nous allons passer à l'Assemblée qui la compose. En entrant dans l'Eglise, le fidèle Luthérien doit élever son cœur à Dieu; & com-

(a) *Nomine Clericorum veniunt, & sub minimo Clericorum ordines comprehenduntur.* Corpz. ubi sup.
(b) On les appelle en Allemand *Schuldenner*, Ministres d'Ecole. En Danemarck les Ecoles sont aussi établies

par l'autorité Ecclésiastique. Les *Surintendants* ou les Intendants installent les maîtres d'Ecole après les avoir examinés.
(c) Dans Caspovius in *Jurisp. Consist.* ubi sup.

me il y a toujours quelque cérémonie jointe aux choses qui en demandent le moins, voici la forme existente de cette petite dévotion préliminaire. Le Luthérien fait une prière jaculatoire, avec le chapeau devant son visage; la Luthérienne la fait de même le visage couvert de son évanail. La même chose s'observe en sortant de l'Eglise. La prière ordinaire de ces fidèles, est, dit mon Auteur Saxon, l'Oraison Dominicale; mais comme il n'arrive que trop au Luthérien, ainsi qu'aux Fidèles des autres Communions, de brusquer cette dévotion, il fait lui-même, dans le Chapitre qui traite des *Colletes*, une paraphrase des trois premières demandes de cette Oraison pour les dévots de sa Religion. Un autre Ecrivain Allemand a trouvé la manière de *prier sous le chapeau* si importante, (a) qu'il en a fait un Chapitre exprès dans son Rituel Ecclésiastique. Ces *Colletes* dont je viens de parler, se chantent; personne n'ignore que ce sont des prières destinées à certaines circonstances de l'année & aux Fêtes du Calendrier des Luthériens. Le fidèle Luthérien étant dans l'Eglise, doit s'y acquiescer de toutes les dévotions établies dans sa Communion; je vais les détailler par ordre. D'abord il faut remarquer comme en passant, qu'ici comme ailleurs, on compte beaucoup sur l'*opus operatum*, c'est-à-dire, sur le mérite intrinsèque des pratiques de dévotion acquittées régulièrement, comme un compte s'acquiesce par un débiteur qui voudroit bien rester insolvable avec honneur. L'*opus operatum* suppose que tout acte de dévotion est virtuel, & que sans contribuer du sien, celui qui s'acquiesce de cette dette religieuse ne laisse pas de faire son devoir devant Dieu. Toutes les Religions fourmillent de dévots de ce caractère, parce qu'il n'en est aucune qui n'ordonne ou ne suppose la nécessité de servir Dieu: en quoi l'homme se trouve combattu, d'un côté par ses passions, de l'autre par ses infirmités. Attribuons à cette malheureuse situation l'indévotion que notre pieux Historien reproche à ceux de sa Communion; l'indévotion qui consiste à se rendre tard au Sermon, & à sortir immédiatement après, sans faire cas des Prières, ni des Cantiques, à rire, à jeter des œillades, à jaser indistinctement pendant que l'on devoit se recueillir en soi-même, à sortir enfin de l'Eglise avec beaucoup d'impatience pour se rendre à des plaisirs souvent illicites. Je ne pense pas qu'une Communion soit en droit de rien reprocher à l'autre sur tous ces articles. Lorsque l'assemblée des fidèles s'est formée pour vaquer aux exercices de dévotion, soit qu'il y ait Prêche, ou seulement lecture & prière, on chante d'abord des Pseaumes & des Cantiques spirituels. Les Luthériens ont beaucoup de prières & de fréquens Prêches, surtout à Dresde & à Lipsie. On y prêche & l'on y fait les prières tous les jours: sur quoi le dévot (b) M. Gerber s'écrie, *heureux celui qui habite dans une Ville où l'on prie Dieu tous les jours!* Je ne sçais si à Dresde & à Lipsie il y a beaucoup plus de gens de bien qu'ailleurs; ceux qui ont quelque chose à démêler dans ces deux Villes peuvent en juger. Quoiqu'il en soit, il y a généralement prédication deux ou trois fois par semaine dans toutes les villes de Saxe, & presque tous les jours prière publique. Cette prière est précédée du chant d'un Cantique, & de la lecture que fait le Ministre de quelques Chapitres de la Bible. Les Fidèles prient à genoux. Ensuite on chante un autre Cantique; le Ministre lit une Collecte & finit par la bénédiction.

Je ne dis rien de la Prière Dominicale répétée si souvent, & même chantée chez les Luthériens dans les exercices publics & particuliers de dévotion, ni des différentes lectures des Evangiles & des Epîtres, selon les divers tems & les différentes Fêtes de l'année. Seulement il est bon de remarquer, que le Ministre chante souvent les Evangiles & les Epîtres, au lieu de les lire. J'observerai aussi comme moitié usage & moitié pratique de dévotion, que les Fidèles sont debout à la lecture de l'Evangile & de l'Epître, avant la Prédication, lorsque la lecture de l'Evangile se fait en (c) chaire, & lorsque le Ministre donne la bénédiction. Le même usage d'être debout par dévotion s'observe en plusieurs endroits, pendant que le Ministre communique les Fidèles.

Le Prêche se fait au moins deux fois le Dimanche & aux grandes Fêtes, sçavoir avant & après midi. On prêche le Dimanche sur le Catéchisme, à quoi est annexé l'examen de la jeunesse. Souvent même on diffère les enterremens jusqu'au Dimanche, pour profiter d'une oraison, ou au moins d'un sermon funèbre, qui chez les Luthériens ne manque jamais au mort, de quelque âge & de quelque condition qu'il soit. Les textes sur lesquels on prêche sont rarement pris dans les livres que les Luthériens & les

(a) Vol. *Hist. des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe*. L'Auteur des *cuzeux* Chapitre qui porte ce titre s'appelle *Cuizer*. L'heureuse pénétration de cet Auteur lui a fait trouver le même usage de dévotion dans la manière dont Moïse se cacha le visage devant le buisson, &c.

(b) Auteur de l'*Histoire des Cérémonies*, &c.

(c) L'Ecrivain Saxon dit qu'ordinairement on lit l'Evangile & l'Epître au *Pulpitum*, c'est-à-dire au lutrin. On dit aussi les Collectes & la bénédiction au lutrin. ubi sup. pag. 406.

284 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Réformés nomment apocryphes. Le dernier usage que j'observerai ici au sujet des Prêches, est celui des *Prédications Circulaires*. Les Luthériens appellent ainsi des Prêches, que les Pasteurs sont obligés de faire en certains tems dans la Métropole en présence du *Sarintendant*, afin qu'il puisse juger par lui-même de leur méthode & de leurs progrès dans le Ministère, examiner leur doctrine, empêcher qu'ils ne s'écartent de l'orthodoxie, &c.

On lit après le préche les supplications ou recommandations à Dieu, les actions de grâces & les publications. Par les premières, on recommande à Dieu les malades, les femmes en couche ou en travail, les voyageurs, les personnes affligées, &c. En Danemarck on recommande aussi aux prières ceux qui sont sur le point de consommer leur mariage. Cela n'est pas mal; & pour plus d'une raison, soit physique, soit morale toutes les Eglises Chrétiennes doivent observer cet usage. En voici un autre qui n'existe encore nulle part, mais qu'il ne convient peut-être pas moins d'établir: ce seroit de prier Dieu pour la réconciliation des Ecclésiastiques & des Theologiens, de le supplier qu'il leur donne un esprit de paix & de charité, &c. Par les actions de grâces, des particuliers sont remerciés Dieu des biens qu'ils ont reçus de lui. Les publications servent à annoncer des choses qui regardent l'Eglise, soit dévotions extraordinaires, ou avertissemens, &c. En certains endroits on annonce du haut de la chaire les ordres du Magistrat. Dans le Holstein on a la mauvaise coutume d'annoncer un crime commis, & d'y ajouter la malédiction du coupable. Ceux qu'on accuse injustement s'y servent du même moyen pour se purger de l'accusation devant le public; & le formulaire contient à peu près ce qui suit: « N.N. ayant sujet de se plaindre des mauvais bruits qu'on a répandus contre lui, comme s'il avoit volé, & ne pouvant découvrir la cause d'une calomnie si injuste, s'adresse, pour recouvrer son honneur, aux prières de l'Eglise, & prie les Fidéles de demander avec lui à Dieu qu'il punisse le coupable par la perte de son honneur, de sa vie & de ses biens, qu'il le sépare éternellement des bienheureux, &c. »

J'ai fait remarquer que l'Eglise Luthérienne a conservé l'usage de l'Autel pour la Communion: elle a aussi conservé les Cierges allumés dans les Temples, l'encens & le crucifix à l'Autel, le signe de la croix, les Images, &c. Plusieurs Docteurs Luthériens avouent que ces choses donnent de la majesté au culte, & fixent même l'attention du peuple. D'autres se plaignent que le peuple en fait trop de cas; que non content de leur donner plus de valeur qu'elles n'en méritent, il les regarde aussi comme des parties essentielles du culte religieux; que les gens même qui devoient être au dessus des idées populaires par l'éducation ou par la naissance, respectent tellement ces usages, qu'ils s'amuseront, dit l'Auteur Saxon, à faire bâtir un Autel par un principe de dévotion mal-entendue, ou au moins pour laisser après eux un monument de leur piété, au lieu de consacrer cette dépense aux besoins des pauvres. On ne s'attache que trop, continue-t-il, à ces choses qui ne sont qu'extérieures: mais qu'il y en a peu qui s'élèvent jusqu'au Sacrement de l'Autel, ou qui voyant un crucifix, pensent à ce qu'ils doivent au crucifié! »

Enfin il faut remarquer que la Réforme Luthérienne a conservé le chant d'une partie des Litanies dans l'Eglise, c'est-à-dire, de celles seulement qui s'adressent à Dieu & à Jésus-Christ. La discipline ordonne de les chanter le Mercredi & le Vendredi après le préche. De jeunes Ecoliers les chantent au Chœur comme enfans de Chœur, & le peuple les chante avec eux. On a conservé aussi en plusieurs endroits où le Luthéranisme domine, une partie du chant en Latin. Par exemple, on y chante la *Préface* en Latin à la plupart des grandes Fêtes; à Noël, l'hymne qui commence, *Veneratus in Bethlem*; à Pâques, *Surrexit Christus hodie*; à la Pentecôte, *Spiritus Sancti gratias*; à l'Autel après la Communion, *Gloria in excelsis*.

Les coutumes qui suivent sont moins essentielles au culte religieux: cependant elles sont généralement utiles & même nécessaires. Dans les Etats Luthériens on ne sonne les cloches ni pour Vêpres ni pour Matines, mais pour assembler les Fidéles & les inviter à se rendre au préche ou à la prière. On les sonne à midi, non en vertu de l'institution du Pape Calixte III. les Luthériens ne veulent pas reconnoître cette origine; mais par une coutume originale de l'ordre donné par l'Empereur en 1529. pendant que les Turcs assiégeoient Vienne, pour avertir chacun d'implorer le secours divin, tant en public qu'en particulier. On sonne aussi les cloches à l'honneur des morts, & dans le tems de leurs funérailles. On a l'usage des orgues dans les Eglises, non seulement pour la mélodie, & s'il faut ainsi dire, pour la majesté du chant des fidèles, mais aussi pour les guider & pour soutenir leur voix. Aux Fêtes solennelles de l'année les Cathédrales, & même plusieurs autres Eglises des grandes Villes ont, outre les orgues, le chant en musique & la symphonie. L'Historien des Cérémonies de Saxe rapporte, qu'à la première

sons

fait que la passion fut chantée avec une symphonie de douze violons & de plusieurs autres Instrumens dans une grande Ville de cet Electorat, beaucoup de fidèles furent scandalisés d'une nouveauté, qui convenoit mieux aux Fêtes d'Isis ou de Cybèle dans un Opéra, qu'aux mystères du Christianisme.

Avant que d'aller plus loin, je ne dois pas oublier, que dans le Luthéranisme il est resté des lieux de retraite pour les femmes & pour les filles, que l'on ne peut pas appeler Couvens, quoiqu'il se trouve de la conformité entre les uns & les autres. Sans parler ici de l'Abbaie de Quedlinbourg fort connue dans l'Histoire d'Allemagne, il y a de ces Maisons Religieuses dans les Etats du Roi de Prusse, en Saxe & ailleurs. Voici ce que dit un Voyageur (a) de celles qu'il a vues en Danemarck. « On voit à Roschild un « Couvent de Religieuses Luthériennes; mais elles n'ont point de vœux qui doivent durer « autant que leur vie. Il y avoit en tout une Abbessse & six Religieuses, qui couchent deux « à deux dans des chambres assez propres. Chacune a son petit cabinet où elle travaille, « s'applique à la lecture, ou prie Dieu, comme elle le juge à propos. Elles ont une Cha- « pelle où l'on prêche les Dimanches & les Vendredis. Leur Prêtre se sert d'une espèce d'é- « cole de velours cramoisi, avec un crucifix brodé d'argent sur la poitrine, quand il lit « les prières devant l'Autel; mais pour monter en chaire, il ne garde que le surplis. Les « Religieuses sont habillées comme les autres Dames, & peuvent sortir de leur retraite « pour se marier ». Je ne trouve rien qui ressemble à ces établissemens dans les pays qui re- connoissent la Réforme de Calvin, que ces petites Communautés qui se forment en Hollande, au commencement de la retraite des Protestans Calvinistes de France, sous le nom de *Sociétés*. Elles furent composées de filles & de femmes presque toutes dévotes & déjà sur l'âge, sous la direction de quelques Dames réfugiées comme les autres, mais d'une condition qui pouvoit leur attirer du respect dans le lieu qu'elles avoient choisi, & la qualité d'Abbesse de la Communauté, autant que la Communion des Réformés le peut permettre. On y prioit Dieu, & on y faisoit la lecture de la Bible & des livres de dévotion en commun; mais on n'avoit dans ces Sociétés ni prédication, ni administration du Sacrement de la Cène. Dans ces retraites ces pieuses Réfugiées devoient aussi renan- cer à la médisance & à la curiosité du siècle, & sur les *tracasseries* mondaines, &c. Quel- ques-unes de ces *Sociétés* subsistent encore. Je ne dois pas oublier quelques autres Com- munautés établies depuis long-temps en Allemagne & en Hollande, & qui tiennent en quelque chose de la retraite des Couvens. Ce sont des Maisons où se retirent les personnes âgées & infirmes, ou qui se trouvent trop peu de bien pour subsister sans rien faire, & qui n'ont plus ni courage ni capacité pour entretenir ce bien & vivre du travail de leurs mains. Ces personnes *achètent leur vie*, c'est-à-dire, se retirent dans ces Maisons pour le reste de leurs jours, moyennant une somme qu'elles donnent à la Communauté. Cette somme est proportionnée à leur âge; & il est à remarquer encore, que le reste de leur bien appartient à la communauté après leur mort; à moins qu'elle n'ait disposé de ce bien par testament avant que de se mettre en retraite. On voit par ce détail que les Protestans après avoir beaucoup crié contre presque tous les usages des Catholiques, en ont retenu plusieurs, & en auroient sans doute conservé un plus grand nombre, sans cette ai- greur mal entendue que leurs Chefs avoient conçue contre Rome, & les Souverains Pontifes.

Leurs Fêtes.

LES Luthériens ont retenu beaucoup de Fêtes après leur Réformation. Il y a beau- coup d'apparence que cet usage a subsisté malgré le Réformateur, & que ne pou- vant venir à bout de le supprimer, de peur de révolter le peuple en exigeant trop, il a cru devoir condescendre de bonne grace à la foiblesse des ames vulgaires. (b) Plus à Dieu, dit-il quelque part, qu'il n'y eût d'autre Fête chez les Chrétiens que le Diman- che, & que toutes les commémorations, &c. fussent renvoyées à ce grand jour! Les oc- cupations des jours ouvrables empêcheroient les gens de mal faire, & le pais s'appauvri- roit moins. Ce raisonnement est fort juste à le prendre en un certain sens. Cependant il est nécessaire d'avoir au moins certaines Fêtes solennelles, non pour ces ames de haute volée, qui, pour ainsi dire, s'unissent à Dieu tous les jours, & comme il leur plaît, mais pour ces ames grossières qu'il faut comme contraindre de penser à leur devoir, en les tenant sous le joug de la coutume & de la cérémonie. En un mot, je ne crois pas qu'un

(a) Relation d'un Voyage en Danemarck à la suite de l'Envoyé d'Angleterre, à Rotterdam 1707.

(b) Citation prise des Œuvres de Luther dans l'H. G. de Carlsruhe, &c. ubi sup.

Etat s'en trouvât beaucoup mieux , pour gagner tous les ans une douzaine de jours sur le Calendrier : d'ailleurs je ne connois aucun pays dans le monde, où les hommes se retranchent la liberté de prendre autant de tems qu'il leur plaît pour faire exception à leurs devoirs. Le suprême Législateur a laissé des Fêtes aux Juifs, comme pour les délasser de ces devoirs. L'Eglise Chrétienne a prescrit les Fêtes pour la sanctification de ses fidèles ; mais elle n'a pas laissé de comprendre que les *fidèles du commun* avoient besoin de se délasser comme les Juifs. Concluons donc que les Fêtes ne sont pas absolument inutiles, pourvu qu'elles ne soient pas à charge à la société par l'excès ; & venons à celles des Luthériens. Ils célèbrent trois jours de Fête à Noël.

Le nom Allemand de cette Fête signifie proprement *Nuit de consécration* ou *de purification*, *Weyhnachte*. D'autres prétendent que ce mot signifie nuit du vin, fondés sur je ne sçai quelle Tradition populaire, qui veut qu'à la naissance de J. C. toutes les fontaines aient acquis le goût du vin. Cette Tradition est même si bien gravée dans l'esprit du Peuple Allemand, qu'il s'imagine bonnement, qu'à minuit quand Noël commence, l'eau se change partout en vin. Je rapporte ceci sur la foi de l'Auteur de la Dissertation des mascarades de Noël (*de Larvis Natalitiis*) & j'ajoute que l'on peut comparer à ces opinions populaires les fontaines changées en vin par Bacchus.

En quelques pays Luthériens la Nuit de la Nativité de N. S. chacun s'en va à l'Eglise avec une chandelle ou une bougie allumée à la main. Les Fidèles assemblés dans l'Eglise y passent la nuit à chanter, & à prier à la lueur de leurs bougies. Souvent même on y brûle de l'encens en si grande quantité, que la fumée forme une espèce de tourbillon, dans lequel on diroit que les dévots sont renfermés. C'est aussi l'usage en Allemagne de régaler les enfans & les amis à Noël, & de faire des présens aux uns & aux autres ; sur tout aux enfans, que l'on amuse en même tems par des imaginations assez ridicules, en leur disant (a) que N. S. descend du Ciel la nuit de Noël avec toutes sortes de jouets. Une imagination aussi folle est celle d'emballoter un petit enfant, & de le coucher dans un berceau pour imiter l'enfance de Notre Seigneur. Une autre enfin qui n'est pas moins extravagante, est de se masquer & de se déguiser de toutes sortes de manières également (b) ridicules & indécentes, souvent même dangereuses, le jour qui précède Noël. N'oublions pas les Noëls chantés dans les rues par certains prétendus dévots, qui méritent bien plutôt d'être appelés mendiants de profession. Ils chantent souvent ces Noëls en faisant des sauts ridicules & des gestes extravagans. En Hollande, cette prétendue dévotion approche d'une mascarade complete. Les chanteurs choisissent trois des mieux faits de leur troupe, pour représenter les trois Rois qui marchent de front. Celui du milieu marche gravement, avec une grande étoile de papier blanc qu'il porte au haut d'une perche : dans le corps de l'étoile il y a une ou deux chandelles allumées, & celui qui la porte la fait tourner en chantant. Les trois Rois sont revêtus de chemises blanches, & couronnés d'une espèce de bandeau orné de clinquant. Un d'eux porte un masque noir sur le visage ; quelquefois il est seulement barbouillé de noir, & souvent ils le sont tous les trois. Cette superstition commence à peu près à la mi-Novembre, & finit aux Rois. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces folies populaires.

On a trois Fêtes à Pâques & à la Pentecôte, comme à Noël. Ces Fêtes n'ont rien de particulier du côté des cérémonies ; mais du côté des superstitions il y a quelque chose à remarquer ; par exemple, cette *Eau Paschale*, qui guérit le mal des yeux & rétablit les membres rompus. L'Eau Paschale n'est autre chose que de l'eau commune, puisée à la rivière le jour de Pâques avant le lever du Soleil. On a la même superstition pour les chevaux : on s'imagine que les faire nager dans une rivière le jour de Pâques avant le lever du soleil, les préserve d'être boiteux ou éclopés, &c. Tant il est vrai que malgré cette prétendue Réforme dont on a tant fait sonner le nom dans le monde, il s'y est glissé autant de superstitions, qu'on en reproche à l'Eglise qu'on a abandonnée.

A Dresde, dit notre Saxon, & généralement par toute la Saxe on plantoit ci-devant des Mais dans toutes les Eglises le jour de la Fête de l'Ascension. On en remettoit d'autres à la Pentecôte, & on ne les ôtoit que le jour de la Trinité. Le Roi de Pologne abolit cette coutume en 1715. parce qu'elle causoit la destruction des forêts, & qu'il se commettoit beaucoup d'insolences sous ces Mais, qui ordinairement étoient les plus gros & les plus haurs boulaux, en sorte qu'il sembloit que les Eglises fussent, comme dans les premiers tems, au milieu des bois.

(a) C'est avec les mêmes folies, que les Hollandais amusent leurs enfans la veille de la Fête de Saint Nicolas.

(b) Voi. le détail de ces Mascarades dans la Dissertation d'un Auteur nommé *Drechsler*, de *Larvis Natalitiis*, imprimée à Lipfic en 1684.

MES

le jours sur le
mes se recran-
on à leurs des-
es délasser de
le les fidèles;
besoin de se
nent inutiles,
es Luthériens.

ou de purifi-
ndés sur je ne
les fontaines
esprit du Pseu-
nce, l'eau se
on des masca-
s opinions po-

va à l'Eglise
s dans l'Eglise
t même on y
le tourbillon
Allemagne de
aux autres ;
ssez ridicules,
tes de jouets.
coucher dans
est pas moins
ères également
e Noël. N'ou-
méritent bien

niels en faisant
dévotion ap-
x faits de leur
hileu marche
d'une perche :
ni la porte la
& couronnés
sur le visage ;
les trois. Cet-
Mais ne nous

n'ont rien de
quelque chose à
& rétablit les
e, puisée à la
tion pour les
es avant le le-
i que malgré
il s'y est glissé

toit ci-devant
emettoit d'au-
Pologne abo-
, & qu'il se
t les plus gros
omme dans les

s dans la Disserta-
L'arvii Natalium,



COUTUME observée à SCHERMERHORN à la PENTECÔTE.



COUTUME de la PENTECÔTE à la HAYE.



L'ÉTOILE des ROIS promenee dans AMSTERDAM.

Les
compa
ment l
tion. C
ni autr
le Dir
de la V
Sr. M
ne son
que les

Voit
droits
perfiti
de flun
honneur
de Pag
roit en
Bis. I
une civ
bre &
douze
tient d
même
teur H
se & er
qui s'y

Je n
mées p
Trépaill
au sujet
autre op
gne, les
qu'elle
vafes p
riens.

Ils on
prits de
des Chro
reste il
bliques
pos, com
marquer
de l'Alle
fois les
des pren
Ville, 8
se, où s
à la ren
tion de
trumens
constanc
on comm
par tout
tiers cel

(*) Du
(b) Les
que's Aut
l'us. D
enfin G
l'un en l'
pic oa en A

Le premier Jubilé des Luthériens a été celui de 1617. Ainsi il a été déjà célébré deux fois. Les jours destinés à cette Fête furent le 31. Octobre & les deux premiers jours de Novembre, en mémoire de la Réformation commencée cent ans auparavant par Luther. Ce Jubilé de la Réformation est généralement observé dans tout le Luthéranisme. A celui-ci il faut joindre celui de la Confession d'Augtbourg, qui n'est pas si généralement observé, & les Jubilés particuliers des Etats qui ont reçu le Luthéranisme, par lesquels ils célèbrent les siècles révolus de leur Réforme.

Tel fut celui que la Suède ordonna en 1693. après cent ans révolus depuis le Concile d'Upsal, qui avoit achevé d'établir le Luthéranisme dans tout le Royaume, & d'en bannir l'ancienne Religion. L'ouverture de ce Jubilé se fit le 26. Février par le son des cloches. Dès le matin tous les Fidèles se hâterent d'aller aux Eglises entendre les Prêches du jour, qui furent suivis d'une prière d'Actions de grâces, que le Roi Charles XI. avoit fait composer pour être lue ou récitée après ces Prêches. La prière fut suivie aussitôt du chant des fidèles; & pendant que les timbales & toute sorte d'Instrumens se mêloient avec les voix dans l'Eglise, le canon tonnoit sur les remparts de Stockholm. Le soir & pendant la nuit il y eut partout des illuminations & des feux de joie, & les jours suivans furent des jours de réjouissance.

Lorsqu'en 1617. la Ville d'Ulm célébra le grand Jubilé, on fit une prière exprès pour cette solennité, toute la jeunesse des Ecoles de la Ville fut conduite en cérémonie à l'Eglise, & catéchisée après le Sermon devant toute l'Assemblée. Ensuite on pria Dieu pour leur persévérance dans la Religion Luthérienne & pour celle de leur postérité. La semaine d'après la Fête, on régala chaque Ecoier d'une médaille & d'un exemplaire de la prière du Jubilé. Ces usages ont subsisté plus ou moins dans les Jubilés qu'on a célébrés dans les Etats Luthériens. Joignons à ces deux sortes de Jubilés ceux des Universités, & celui du formulaire de la Concorde.

La Liturgie des Luthériens.

AVANT que de venir à la Communion, il est bon de parler un peu en détail des Liturgies Luthériennes. J'ai déjà dit quelque chose de certains changemens faits par Luther : mais ce qu'on va ajouter pourra mieux instruire le Lecteur. En 1523. Luther donna un Formulaire de Messe & de Communion à l'Eglise de Wittemberg. Dans la Préface de ce Formulaire, il appelle la Messe & la Communion du pain & du vin un rit divinement institué par Jesus-Christ : mais il déclame contre l'Autel de l'impie Achaz, *cet abominable Canon, qui est un Recueil de lacunes bourbeuses, &c.* Voilà de quelle manière il traite le Canon de la Messe; & niant ensuite qu'elle soit un Sacrifice, il veut que l'on n'en conserve que ce qui suit. (a) « On conservera, dit-il, les *Innoirs* des Dimanches, & des Fêtes de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. On renvoiera aux manches, & des Fêtes de Noël, & les autres dont on a parlé, on mettra aussi au nombre des Fêtes de Jesus-Christ, (b) la Circoncision, l'Epiphanie, &c. On conservera les *Kyrie eleison* avec les chants différens selon les tems, le *Gloria in excelsis*, la Collecte, pourvu qu'elle soit selon la véritable piété, comme la plupart des Collectes du Dimanche. Cette Oraison sera suivie de la lecture de l'Epitre. » On taxe en passant l'Auteur de l'Ordre des Epitres d'avoir été un (c) *insigne ignorant, & un estimateur superstitieux des œuvres. Il auroit bien mieux valu, dit-on, ordonner la lecture de ces endroits des Epitres qui enseignent la foi en Christ.* C'est ici un de ces excès que les disputes théologiques ont établis, & qui jettent dans les contradictions. Suivez la foi au préjudice des œuvres, ou les œuvres au préjudice de la foi, les extrémités sont également dangereuses; les deux principes peuvent devenir également viciés. L'un peut nous asservir à cette pieuse ignorance, que certaines gens ont canonisée sous le nom d'Orthodoxie : l'autre peut nous assujettir à cette belle & pompeuse superstition, qui trompe beaucoup de Chrétiens sous le nom de Religion. Mais ne dogmatisons point sur cette matière, & pendant que nos maîtres ne se débattent que trop souvent entr'eux pour affortir leurs contradictions, soions constamment fidèles à cette vertu qui ne sauroit avoir d'autre principe que Dieu seul, ni d'autre mérite que l'imitation de l'Etre suprême. Luther

(a) Ex Hospiniano *Mss. Sacram. Part. II. pag. 27. & seq.*

(b) Voi. ci-dessus.

(c) *Insignis indoctus & superstitiosus operum ponderator.*

célébré deux premiers jours avant par Lutheranisme, si générale-lutheranisme,

depuis le Con-ume, & d'en dre les Pré-Charles XI. suivie aulli-mémocholm. Le, & les jours

exprès pour érémonie à on pria Dieu postérité. La exemplaire de x'on a célé- des Univer-

détail des Li-faits par Lu-ther. Luther don- Dans la Pré- vin un rit di- *Abaz*, ces de quelle ma- trificé, il veut *troits* des Di- renvoiera aux mémoration de mettra aulli au On conser- *in excelsis*, la es Collectes du axe en passant *estimateur sû- ture de ces en- sés que les dif- z la foi au pré- sont également 'un peut nous e nom d'Ortho- n, qui trompe point sur cette ntr'eux pour as- sçauroit avoir e suprême. Lu- ther*

stus operum ponde-

ther ordonne ensuite, de chanter le Graduel, composé de deux versets de l'Alleluia, ou d'un seul, à la volonté du *Surintendant*. Il n'approuve que la courte prose de Noël, qui commence *Grates nunc omnes*, il n'y en a presque point de spirituelle que celle du Saint Esprit, & le *Veni Spiritus Sancte*, avec fort peu d'autres. Le Symbole de Nicée ne lui déplait pas, & pour le Sermon en Langue vulgaire, il est indifférent qu'on le fasse avant le Symbole ou avant l'Introit de la Messe. Il rejette l'Offertoire, qu'il appelle abomination. L'exclus, continue-t-il, tout ce qui ressent l'Oblation avec le Canon. Nous retenons seulement ce qui est pur & saint, & nous com-mengons ainsi notre Messe. Pour la Communion, s'incline à ne mettre que du vin pur sans eau, parce que, selon (a) le reproche qu'Isaïe fait aux Juifs, l'eau ne me paroît signifier rien de bon. Le vin pur signifie admirablement la pureté de la Doctrine Evan-gélique, &c. Le pain & le vin étant préparés, on dira, *Dominus vobiscum. Ps. Et cum Spiritu suo. Sursum corda. Ps. Habemus ad Dominum, &c.* avec les paroles de Jésus-Christ. Je souhaite qu'elles suivent la Préface après une petite pause, & qu'elles soient récitées du ton de voix dont on chante l'Oraison Dominicale dans le Canon. La Bénédiction finie, le Chœur chantera *Sandtus & Benedictus*: finissant *Benedictus*, on (b) élèvera le pain & le calice; après cela on dira l'Oraison Dominicale; on ne rompra point l'Hostie; on ne la mêlera point dans le calice. D'abord après l'Oraison Do-minicale on dira *pax Domini*, qui est une absolution publique des péchés des Commu-nians. Ensuite le Célébrant se communiera lui-même, & communiera le peuple. Pen-dant la Communion on chantera *Agnus Dei, &c.* On chantera, si l'on veut, la Com-munion: mais au lieu de la dernière Collecte, *complenda*, (c) qui ressent le Sacrifice, on lira dans le même ton, *Quod ore sumpsimus, Domine*; on pourra dire aulli, *corpus tuum, Domine, quod sumpsimus, &c.* en mettant le singulier au pluriel, *Dominus vo-biscum, &c.* Au lieu d'*ite Missa est*, on dira, *Benedicamus Domino* avec l'Alleluia en Musique, qu'on prendra, si l'on veut, du *Benedicamus* des Vêpres. On donnera la Bénédiction accoutumée, ou celle que Dieu a lui-même dictée au Chapitre 6. des Nom-bres, *le Seigneur nous bénisse & nous conserve, &c.* Les Réformés se servent aulli de cette Bénédiction, pour congédier leurs Fidèles après les exercices publics de dévotion. Luther laissè ensuite la liberté des habits, pourvu que ce soit sans pompe & sans luxe. De-là passant aux Messes privées, il les condamne absolument comme inutiles, peu édifi-antes & entièrement contraires à l'institution de J. C. qui appelle toute assemblée des fidèles à la Cène. Dans les Messes privées, le Ministre de l'Autel se prépare solennellement un festin qui appartient à toute l'Eglise: *C'est une table bien dressée, mais on n'y voit point de conviés*. Il veut aulli qu'on examine avec soin ceux qui se présentent à la Communion, & qu'on exclue également, & ceux qui sont indignes de communier par leur ignorance, & ceux qui le font par leurs mauvaises mœurs. Sur la Confession privée avant la Communion, il dit: « elle n'est point nécessaire & ne doit point être exigée; cependant elle est utile, & il ne faut pas la mépriser. Je souhaite, dit-il aulli, que le peuple chante des Canti-ques en Langue vulgaire à la fin de la Messe. L'Evêque pourroit régler les choses de telle manière, qu'on les chanteroit tout de suite après le chant en Latin, ou que l'on pourroit aulli les chanter, selon les jours, tantôt en Latin & tantôt en Langue vulgai-re, jusqu'à ce que toute la Messe se dise en une Langue entendue de tous les fidèles. »

Tel étoit le formulaire que le Réformateur Saxon avoit dressé pour l'Eglise de Wittem-berg, & auquel il sembloit que toutes les Eglises du Lutheranisme auroient dû se con-former entièrement. Cependant cela n'est pas absolument arrivé. Non seulement tous les Pais Luthériens n'ont pas le même Rituel: mais ils ont aulli des différences dans les Li-turgies, quoique dans le fond la doctrine reste la même. On trouve de ces différences dans la Liturgie Danoise composée par Bugenhagen, surnommé Pomeranus, & approuvée par Luther (d) mais augmentée encore & corrigée sous le Règne de Chrétien V. On trouve aulli des différences dans les Liturgies de Suède; & on en trouveroit enfin (e) dans celles des autres Etats, si on prenoit la peine de les examiner attentivement les uns

(a) Isaïe Chap. I. *Ta hostia est mellea d'uu.*

(b) Cette élévation, dit-il, restera encore pour ne pas scandaliser les ames trop foibles, qu'un changement si im-portant fait tout à coup pourroit surprendre.

(c) *Qua serâ sacrificio unat.* pag. 100.

(d) Elle fut publiée en Latin en 1517. & en Danois en 1539. En 1551. elle fut introduite en Islande.

(e) *Scolingus* a monté le peu de concert, ou plutôt l'opposition qui se trouve entre les *Agenda* (Livres qui con-

tiennent la Discipline) de Saxe, de Lipse, de Wittemberg, de Nuremberg, de Magdebourg, de Lunbourg, &c. Cette Remarque est prise dans le P. le Brun. Rien ne prouve mieux au reste que la Réforme fut plutôt l'effet du caprice des Navarrais que le fruit d'une sage méditation, que les changements infinis qu'on a été obligé d'y faire: sur quoi on peut consulter l'excellent Ouvrage de l'Historien des Variations par M. de Meaux.

après les autres. Dans plus d'une Communion on prétend se justifier à l'égard de cette variation ; & les Luthériens ne s'oublient pas sur cet article. Quoiqu'il en soit, il ne convient point de faire ici la description de toutes ces diversités : on se contentera de rapporter en peu de mots l'essentiel des Liturgies de Suède ; sur quoi le Lecteur pourra juger de la vérité du fait.

Personne n'ignore que la Réformation de la Suède suivit de fort près celle de la Saxe ; que le Luthéranisme fut porté dans ce Royaume par Laurent & Olaus Petri ; que Gustave Ericson Roi de Suède qui mourut en 1560. contribua de tout son pouvoir à cette Réformation ; mais que le Roi Jean son fils & son (a) successeur travailla à la détruire autant qu'il lui fut possible, & que la faction opposée du Luthéranisme le lui permit. Pour ramener les derniers, & pour tâcher en même tems de contenter les Catholiques, on dressa une Liturgie qui déplut presque également aux deux partis : aux Catholiques, parce qu'elle retenoit des choses qu'ils rejetoient comme des abus ; aux Luthériens, parce qu'elle en retranchoit qui, selon eux, étoient essentielles au Christianisme. Lorsque des opinions nouvelles ont commencé de changer la Religion d'un Etat, & que le Peuple s'est frappé du mérite de ses nouveaux Docteurs, il arrive presque toujours que l'adresse & la subtilité qu'on emploie à rétablir l'ancien culte, ne dans qu'on y mêle en même tems beaucoup de ménagemens pour ceux qui suivent le nouveau, fortifient celui-ci & hâtent la ruine de l'autre. C'est ce qui s'est vu dans les résolutions de Religion en Angleterre & en Suède. Comme le parti Luthérien s'étoit rendu considérable pendant le règne de Gustave, on n'osa pas proposer sous celui de Jean une Liturgie toute Catholique. (b) Le Pere Herbert, Laurent Nicolai, Pettenius & plusieurs autres en retrancherent l'Invocation des Saints, les prières pour les Morts, la mémoire du Pape, le mot de Sacrifice, les signes de croix. On mit à la tête de la nouvelle Liturgie des prières pour servir de préparation, & d'autres qu'on devoit dire en s'habillant. Après ces prières on trouve l'Introit, la Messe des Cathécumenes, un Canon plus long & un autre plus court, des Préfaces & des prières propres au tems, & le reste de la Messe, le tout changé & transposé, de peur qu'on n'y reconnût la Liturgie de l'Eglise Romaine. Les Auteurs de cette Liturgie y ajouterent des Scholies, composés pour la plupart de passages des Peres, qui faisoient assez connoître les articles qu'on ne vouloit pas, ou qu'on n'osoit pas exprimer. On y fait voir *pourtant*, qu'il est convenable que les Prêtres gardent le Célibat, & qu'ils ne s'occupent que du service de Dieu, sans se mêler des affaires du monde. On appella cet Ouvrage *Liturgie de l'Eglise de Suède, de, conforme à l'Eglise Catholique & Orthodoxe*. On l'imprima en Latin & en Suédois, afin qu'on pût dire la Messe dans les deux Langues, dans l'intention *cependant* que lorsqu'on y seroit accoutumé, on n'emploiat que la Langue Latine. Les Ecclesiastiques Luthériens de Stockholm censurèrent cette Liturgie par la bouche d'Abraham Recteur de l'Ecole, & le Roi indigné les priva de l'exercice de leurs fonctions. Ils en appelèrent à l'Assemblée générale de l'Eglise de Suède. Pour abrégér, la Liturgie rencontra tant de contradiction de la part des Luthériens & de leurs auteurs, que le Roi fut obligé d'en dépouiller plusieurs de leurs Bénéfices, & même de les exiler. On fit si bien, que les Ordres séculiers du Royaume souscrivirent à cette Liturgie ; mais cela n'empêcha pas qu'on ne la censurât toujours de vive voix & par écrit. Du côté des Catholiques, on se plaignit des égards & des ménagemens que le formulaire *demi-Luthérien & demi-Catholique* affectoit pour des Hérétiques. Le Pape vouloit aussi que le Roi se déclarât ouvertement. Enfin pendant que la Liturgie continuoit d'avoir le sort de se faire délaprouver des uns & des autres, l'Archevêque d'Upsal Laurent, que le Roi avoit gagné, se repentit de l'avoir signée & protégée ; & les Catholiques, qui faisoient encore tous leurs efforts pour se maintenir sous l'autorité d'un Roi déclaré pour eux, furent enfin obligés de céder entièrement au Luthéranisme, après la mort de ce Prince. La Liturgie en question fut imprimée à Stockholm, & mise en usage en 1570. environ huit ans après l'avènement du Roi Jean à la couronne de Suède. On la réimprima en 1588. (c) ce qui prouve qu'on s'en servoit encore alors. Elle est précédée d'une Préface où l'on insinue d'abord, qu'il est à craindre qu'en voulant bannir la superstition, on n'ait livré le troupeau à l'irreligion, *monstre plus cruel* que cette superstition. On s'y plaint aussi du libertinage des Luthériens. On aime mieux suivre les passions qu'écouter des

(a) Après Eric son frere aîné, qu'il détrôna.

(b) Tiré du P. le Brun, Tom. IV. des Liturgies

(c) Cette Liturgie, dit le P. le Brun, Tom. IX pag.

121. a été en usage en Suède pendant seize ou dix-sept ans.

gard de cette
en soit, si ne
encra de rap-
pourra juger

le de la Saxe,
que Gustave
r à cette Ré-
la dernière au-
permit. Pour
tholiques, on
ériens, parce
liques, parce
Lorique des
que le Peuple
s que l'adresse
tèle en même
ent celui-ci &
eligion en An-
le pendant le
oute Catholi-
ens en retran-
du Pape, le
Liturgie des
billant. Après
us long & un
e de la Messe,
e l'Eglise Ro-
ollés pour la
on ne vouloit
onvenable que
e Dieu, sans
Eglise de Sué-
& en Suédois,
pendant que
Les Ecclé-
e d'Abraham
ctions. Ils
ger, la Litur-
auteurs, que
les exiler. On
urgie : mais
e. Du côté des
aire *deux-Lu-*
it aussi que le
avoir le fort
nt, que le Roi
qui faisoient
pour eux, fu-
de ce Prince.
1570. environ
réimprima en
d'une Préface
tion, *on n'ait*
On s'y plaint
qu'écouter des

RELIGIEUSES DES PROTESTANS. 391

remonstrances. Exhortez-vous les gens à la Confession, ils s'écrient qu'il ne faut con-
traindre personne, &c. Les Apôtres & leurs Disciples avoient ordonné des jeûnes
& des prières à certains jours & à certaines heures; pourquoi rejettons-nous ces règles
anciennes si recommandées par l'Eglise? On répond, Dieu veut une piété libre; mais
si on abandonne les règles de la Discipline, qui pourra se flatter de retenir les hommes
dans les devoirs de la Religion? On établit aussi dans cette Préface la nécessité des
cérémonies. Les hommes ne se frappent pas assez de simples préceptes. La piété se
déclare par l'extérieur; s'il ne la manifeste pas, comment sera-t-on persuadé qu'elle est
dans le cœur? C'est afin que le Clergé rétablisse cet extérieur, dont la suppression a ruiné la
plus grande partie de la dévotion, que nous lui rendons la Liturgie dans une forme plus con-
venable, principalement dans l'administration de la Cène du Seigneur, y retranchant ce
qui paroît trop éloigné de la véritable manière d'administrer, &c. Le motif de nos exhor-
tations, continue-t-on, est de résister à la profanation, que les Sacramentaires ont
répandue dans plusieurs pays, & d'empêcher qu'elle ne gagne les Gots & les Suédois.
Après cela on prévient l'injustice de ceux qui s'opposent à cette Liturgie, & qui la taxeront de n'être ni Catholique, ni Apostolique. Nous sommes toujours prêts, ajoutez-
t-on, à répondre à ceux qui nous demanderont des raisons; & pour cet effet nous
avons inséré dans cet Ouvrage beaucoup de remarques, qui serviront à instruire les
ignorans & ceux qui ont quelque doute dans l'esprit. On ne donne point ici de
nouvelles constitutions inventées par des Pontifes Romains. Ce sont des pratiques, que
l'Eglise orthodoxe & la saine Antiquité ont constamment observées. C'est par ces motifs
que s'exhorte les gens de bien à se soumettre, & à se réjouir de ce qu'au milieu des
troubles, l'Eglise Suédoise se trouvera conforme autant qu'il est possible à l'ancienne
Eglise Catholique & Orthodoxe. On peut voir cette Liturgie toute entière dans le Re-
cueil de Liturgies du P. le Brun. Un des endroits le plus remarquable de ce formulaire se
trouve dans la prière du Canon, (a) où le Célébrant, en demandant la bénédiction de
Dieu sur le pain & le vin de la Communion, semble éluder la Transsubstantiation, & se
conformer au (b) sentiment des Luthériens par ces paroles: (c) « Bénissez, Seigneur, &
sanctifiez par la vertu du Saint Esprit le pain & le vin qui sont destinés au saint usage
de la Communion, afin que par ce saint usage, ils deviennent pour nous le corps &
le sang, &c. ». A cette remarque il faut en joindre quelques autres, qui ne sont pas
moins dignes d'attention, & que je tire aussi du P. le Brun. « On a, dit-il, omis
les signes de croix: on n'a mis dans la Liturgie aucune prière pour les Morts, à cause
que les Etats de Suède assemblés en 1529, avoient défendu de prier pour eux. Cette
Liturgie marque la Communion des Fidèles avant celle du Prêtre; ce qui est opposé à
l'usage de toutes les Eglises Latines, Grecques & Orientales, &c. Au lieu qu'en retour-
nant on devoit, autant qu'il étoit possible, s'appliquer à rétablir les anciens usages &
supprimer les nouveautés, on a autorisé au contraire plusieurs nouvelles pratiques, comme
celle-ci, que (d) le Célébrant peut se répondre lui-même, & faire ainsi le Prêtre & le
Clerc, &c. »

Leurs Sacremens.

J'ai déjà parlé de l'Ordre, qui suivant la Confession d'Angsbourg & l'Apologie, est in-
contestablement un Sacrement de l'Eglise Luthérienne. On y met encore dans le même
rang le Baptême, la Cène & l'Absolution. La Confirmation y est aussi regardée, sinon
comme un Sacrement, du moins comme une cérémonie reçue des Peres. Enfin on y re-
connoît une institution divine pour le Mariage. C'est ce qui m'autorise à réunir également
les uns & les autres dans cet article sous le même titre de Sacremens de l'Eglise Luthé-
rienne, dans le dessein de donner ici une idée des Cérémonies qui les accompagnent.

Je commence par la Communion, & je décris principalement la manière de la célébrer
selon le Rit des Saxons. (e) L'Histoire de leur Liturgie, qu'on a déjà citée plus d'une
fois commence ainsi le Chapitre qui traite de ce Sacrement. Nos petits enfans même

(a) Voi. une remarque du P. le Brun, Tom. IV. &c. sur ce passage pag. 170 à 172. & 186
(b) Qui n'admirent la Présence réelle que dans l'usage.
(c) Benedic in sanctifica Spiritus Sancti tui virtute pro-
posita & sacra tui destinata, panem & vinum. ut in vero

usu nobis sint Corpus & Sanguis, &c.

(d) Ministri adstantes respondent: ipse solus, si Ministri non assuerint, prosequatur omnia

(e) Histoire des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe, Ch. 27.

592 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

« n'ignorent pas certainement qu'à la Sainte Cène nous recevons le vrai Corps & le vrai Sang de
 « N. S. J. C. & quoique ce mystère soit tellement au dessus de notre intelligence, que nous ne
 « puissions absolument le comprendre, nous croions avec confiance la vérité de ces paroles
 « de notre Sauveur : *prenez & mangez, ceci est mon corps*, &c. Celui qui avec un peu
 « de pain a pu rassasier plusieurs milliers d'hommes, qui a marché sur la mer, &c. peut
 « aussi effectuer à la Cène les paroles qu'il a prononcées », quand il étoit avec les Apô-
 tres. Certainement un Catholique s'exprimera dans les mêmes termes, pour défendre la
 Transsubstantiation. « Depuis quelques années, dit ensuite l'Historien Saxon, le Con-
 « seil Ecclésiastique a réglé, que ceux qui se destineroient à la Communion seroient au-
 « paravant examinés par un Pasteur, ou par (*) un Confesseur sur la Religion, sur l'é-
 « tat de leur conscience, & sur la nature, le mérite & la force du Sacrement de la Cé-
 « ne, &c. Et comme tout cela ne se pouvoit pas faire commodément, ni même avec
 « une certaine bienfaisance à la confession, soit à cause des autres pénitens, ou parce
 « qu'on auroit pu s'apercevoir qu'il se passoit quelque chose de plus entre le Confesseur
 « & le pénitent qu'une Confession toute simple, il fut arrêté que ceux qui voudroient
 « participer à la Cène, se seroient annoncer pour cet effet au Confesseur ou Directeur
 « quelques jours avant que de communier ». Cependant malgré ce règlement, il se com-
 met encore beaucoup d'abus & de négligences dans la Communion, tant de la part de
 ceux qui veulent communier, que de ceux même qui doivent examiner : mais les Di-
 recteurs vigilans choisissent ordinairement le Mercredi ou le Jeudi de la semaine qui pré-
 cède la Communion, parce que ce sont des jours de prière publique, jours par consé-
 quent très-propres pour cette annonce.

Le Dimanche auquel on communie, le Ministre après avoir fait le prêche, prie Dieu
 pour tous ceux qui doivent recevoir la communion : mais il n'y a point de formulaire de
 cette prière, & il est permis au Ministre de dire ce qu'il juge convenir en cette occasion. On
 chante aussi après le Sermon un ou plusieurs Cantiques propres à la dévotion. Pendant le chant,
 les Fidèles qui doivent communier se rendent devant l'Autel & s'y mettent à genoux,
 autant du moins que l'espace le peut permettre, car, selon l'Historien Saxon, « ceux qui
 « ne peuvent s'agenouiller restent assis », jusqu'à ce que les autres aient communiqué : s'il
 ne le dit pas, je le suppose. Le Cantique étant achevé, le Ministre dit *prions* : il
 chante en même tems l'Oraison Dominicale, & lorsque l'Assemblée a dit *Amen*, il chante
 les paroles de l'Institution de la Cène. En quelques endroits toute l'Assemblée chante à
 haute voix avec le Ministre la prière & l'Institution, ce qui est un véritable abus, puis-
 que la voix de l'Assemblée étouffe d'ordinaire celle du Pasteur Officiant. Un autre usage,
 qui n'est pas absolument essentiel, c'est de faire un signe de croix sur l'Hôte, en pro-
 nonçant ces paroles, *ceci est mon corps*, & un autre sur le calice, en disant, *ceci*, &c.
 Ce sont après tout des *signes commémoratifs de la Croix de J. C.* qui n'ont, ni n'a-
 jourent rien : cependant, comme le dit fort bien l'Historien Allemand, « que le Mi-
 « nistre oublie ces signes, des personnes auroient la foiblesse de se former des scrupules sur
 « cet oubli, & croiroient que le Sacrement a perdu sa force ». Ce n'est pas seulement au
 signe de Croix fait sur ces Espèces de la Cène, que le Peuple s'attache comme à une
 chose essentielle : il ne lui arrive guères d'entamer un pain, qu'il ne l'ait auparavant *signé*
 d'un signe de Croix avec le couteau.

En plusieurs endroits de la Saxe, & même dans les Villes considérables, lorsque le
 Ministre consacre les Espèces, on sonne deux fois assez haut d'une clochette. Cet
 usage est fort inutile à des gens qui n'adorent pas les Espèces que leurs Ministres consa-
 crent, & qui même ont une telle horreur pour l'Adoration, qu'au signal donné par la
 clochette à la Messe, ils tremblent & s'éstraient comme si le tonnerre ou le canon les
 alloit atteindre. L'Historien Saxon, qui étoit Ministre, & par conséquent plus suscep-
 tible de frayeur dans un pareil cas, quoique peut être fort courageux quand il s'agissoit
 de quelque Exploit Théologique, ou de *livrer impitoyablement un assaut de controverse* ;
 cet Historien, dis-je, déclare fort ingénument « que la première fois qu'il lui arriva de
 « faire la Cène à Lipsic, le son de cette clochette le troubla tellement, & sa dévotion
 « en fut si distraite, qu'il en oublia l'œuvre capitale, c'est-à-dire la mort de Christ & la
 « participation à son Corps & à son Sang ». Plusieurs Fidèles de la Communion lui té-
 moignerent aussi, que le son de cette clochette leur causoit ordinairement la même
 frayeur & de semblables distractions, quoiqu'il dussent y être accoutumés.

Un autre usage que cet Auteur regarde comme un abus, est le changement d'habits

ou

(*) *Seelforger*. En Allemand c'est proprement un Directeur.

ou d'Ornemens pontificaux, qu'il appelle *un reste de papisme*. Dans la plupart des Eglises Luthériennes le Pasteur, avant que de donner la Communion, met le surplis, & par dessus le surplis un vêtement sur lequel il y a des Croix, mais qu'il ne faut pourtant pas confondre avec (a) l'Étole des Prêtres Catholiques, puisqu'il ne lui ressemble nullement. En quel lieu en dresse-t-on le Pasteur, après avoir lu l'Évangile devant l'Autel, ôte le surplis & le met par dessus la tête, & le pose sur l'Autel. Après le chant du *Credo*, il monte en chaire & prédique en surplis. Après le sermon il retourne à l'Autel, & reprend le vêtement. Cependant il est beaucoup plus ordinaire de ne le prendre qu'au moment que la Cène va commencer, & c'est-là, dit le Ministre que je copie, la manière la plus décente dans une cérémonie qui n'a été retenue avec plusieurs autres par les Auteurs de la Réformation, que pour ne pas effrayer les âmes foibles, & sur-tout le Peuple, qui s'attache tellement à ce qui frappe les yeux, qu'il ne faut pas espérer de pouvoir le débâbler facilement. Beaucoup de dévots, dit-il encore, croient avoir fait une œuvre excellente, quand ils ont orné un Autel, ou une chaire, ou quand ils ont revêtu le Ministre de l'Autel d'un magnifique habit de cérémonie. On en trouve quelquefois jusqu'à dix ou douze de reliés dans les Eglises.

J'ai déjà parlé de l'usage d'avoir des cierges sur les Autels. On les allume pour la Cène en plusieurs endroits, entre autres à *Wartburg*, « fort inutilement à la vérité, car y a-t-il rien de plus mal avisé, dit mon Auteur, que d'avoir de la lumière en plein jour dans les Eglises? Mais, ajoute-t-il, ces cierges allumés sur l'Autel peuvent rappeler dans le souvenir des Fidèles, que le Sauveur fit & institua la Cène au commencement de la nuit, & qu'alors on allume de la chandelle ». La vérité est que les Luthériens ont retenu cet usage des Catholiques, comme ceux-ci l'avoient hérité des autres Religions, ou l'avoient pris de la nécessité, étant obligés dans les tems de persécution de célébrer l'Office divin dans des lieux souterrains. C'est tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur un tel sujet, sans avoir recours aux emblèmes & aux mystères. A *Wittemberg*, & dans toutes les Eglises soumises au Consistoire de cette Ville, on n'allume point de Cierges pour la Cène, en quoi vrai-semblablement on suit le règlement de Luther; mais dans les endroits où cet usage a continué, il s'est glissé parmi le Peuple la même superstition que l'on a remarquée dans les autres cérémonies, & on a même vu, dit l'Historien Saxon, des gens assez simples, pour s'imaginer que les cierges faisoient une partie essentielle de la Communion. *A celle des malades*, les personnes superstitieuses ne manquent jamais de faire mettre deux chandelles ou deux bougies sur la table.

Mettons aussi au nombre des usages retenus, celui d'employer des Hosties au lieu de pain à la Communion. Sur ces Hosties on voit la figure d'un Crucifix. Mon Auteur dit qu'il arrive quelquefois qu'on a trop d'Hosties, & quelquefois aussi qu'on en a trop peu; sur quoi il fait ce raisonnement. « Il vaut mieux en avoir trop que trop peu. S'il y en a trop, on en peut donner deux aux derniers Communians, afin de consumer par ce moyen tout ce qui auroit pu rester, si l'on n'aimoit mieux les garder pour une autre Cène ». Il ajoute que les Hosties ayant manqué à un Pasteur Luthérien, celui-ci, pour communier les deux personnes qui restoient, s'avisâ de leur partager une Hostie, pour s'épargner la peine de faire une nouvelle consécration.

A la distribution de la Cène, le Ministre prononce les paroles de l'Institution de la manière suivante. « En donnant l'Hostie, & faisant en même tems un signe de Croix sur la personne, prenez & mangez; ceci est le véritable Corps de J. C. qui est mort pour tous vos péchés. Qu'il fortifie & nourrisse votre âme & votre corps dans la véritable foi pour la vie éternelle. En donnant le vin, prenez & buvez; ceci est le véritable Sang de J. C. qui a été répandu, &c. comme pour l'Hostie ». Le (b) Diacre ne fait point de signe de croix en donnant le vin, parce qu'il doit présenter le Calice de la main droite. A l'occasion des paroles de l'Institution que j'ai rapportées, le Ministre Saxon propose un doute assez singulier, qu'il est bon de placer ici, pour montrer que le point d'honneur de ceux qui sont nés ou élevés dans certains pays peut aller quelquefois jusqu'aux Autels, & qu'il est fort possible que dans un acte de Religion, où l'humilité est essentielle, on conserve assez d'orgueil pour s'élever à l'Homme Dieu, que le Prêtre ou le Ministre représentent à l'Autel en communiant les Fidèles. Voici le doute.

(a) Voy. la Figure *ubi infra*. En Allemand ce vêtement s'appelle *Melteswand*, ce qui veut dire *habit ou vêtement de la Meile*.

(b) Le Ministre donne l'Hostie, & le Diacre le Calice. Voy. *ubi sup.* pag. 473. Ch. 27. Quelquefois auf-

si le Ministre donne l'un & l'autre. Si le nombre des Communians est trop grand, deux Ministres présentent le *véritable Corps*, c'est ainsi que s'exprime l'Auteur Allemand, &c. deux autres Ministres, ou deux Diares donnent le Calice.

« Quoique ces paroles, *prenez & mangez*, &c. ne doivent point être regardées comme une formule de Cérémonie, & qu'au contraire il faul le prendre en quelque manière pour une partie essentielle de la Cène, puisque N. S. J. C. s'en est servi pour l'instituer, on demande s'il faut dire aux personnes qualifiées, *prenez & mangez*, &c. (a) ou que *Monsieur*, ou *Madame prenez*. J'ai vu disputer assez long-tems sur cet article ; mais pour dire ce que je pense, je eroi qu'on ne doit gêner personne. Quand on s'adresse en donnant la Cène à une personne qualifiée, on pourroit lui dire, que *Monsieur* ou *Madame prenez* ; mais comme on se sert toujours de l'Impératif en s'adressant à des personnes de basse condition, il semble qu'il ne conviendroit pas tout à fait de l'employer, en donnant la Cène à des Rois ou à d'autres Princes ; & par conséquent il faudroit leur dire, que *voire Majesté prenez*, &c. Voilà comment la sottise des hommes trouve le secret de mettre de l'absurdité dans ce que la Religion a de plus grave, & de mêler le ridicule avec des choses qu'ils regardent comme essentielles à leur salut.

Celui qui a reçu la Communion se met à genoux devant l'Autel pour rendre grâces à Dieu, & en plusieurs endroits on a la coutume de se féliciter les uns les autres après la Communion. A l'égard du nombre de fois que le Fidele Luthérien doit communier dans l'année, on ne lui limite rien. La fréquence & la rareté de cet acte de Religion sont absolument arbitraires ; on peut même communier tous les Dimanches. Je dois remarquer aussi une précaution, qui en même tems qu'elle prouve le respect des Luthériens pour cet acte de Religion si essentiel au Christianisme, semble montrer qu'ils connoissent le défaut de leur système sur l'Eucharistie. Deux Clercs, ou deux Enfants de Chœur qui sont à l'Autel tiennent ordinairement un lingé (appellons-le un Corporal) devant les Communians, afin que par la négligence du Pasteur qui administre la Communion ou du Fidele qui la reçoit, il ne tombe point d'Hostie (b) à terre, & qu'il ne se répande point de vin. La Communion étant faite, le Pasteur chante un verset de Pseaume avec un *Alleluia*, auquel le Chœur répond par un autre. Le Pasteur continue ensuite les Actions de grâces, & le Peuple se joignant au Chœur répond *Amen*.

Aucun Ministre ne doit se communier soi-même ; & cela est défendu expressément par la discipline de Saxe. Cependant il s'est trouvé, & il se trouve encore des exceptions inévitables, & le défaut de Pasteurs qui puissent communier le Ministre Officiant est une de ces exceptions. Enfin pour achever ce qui concerne ce devoir, je dois remarquer aussi, que non seulement la Confession, dont je parlerai bientôt encore une fois, précède la Cène ou Communion, mais que de plus la veille de cette devotion il se fait un préche préparatoire, auquel tous les Communians doivent se trouver, & ceux qui manquent d'y assister, (c) sont jugés dignes des excommunications Ecclésiastiques. Pour ce qui est de la manière de communier, on a vu qu'en Saxe on communie à genoux : cela se pratique de même en plusieurs autres endroits. Dans le (d) Wittemberg on communie debout, & de même à Augsbourg. On voit ici une de ces Cènes Lutheriennes d'Augsbourg d'après nature.

Les Luthériens emploient indifféremment du vin rouge ou du vin blanc à leur Communion. Ils ne la donnent point aux enfans, mais ils la portent aux malades & aux mourans ; & voici ce que l'on pratique alors. D'abord je dois faire remarquer au Lecteur, que cette Communion portée aux malades a toute la conformité possible, excepté pourtant l'adoration, au Viatique des Catholiques Romains, & qu'elle pourroit bien aussi recevoir le même nom de (e) *Viatique*, puisque, vil est permis de s'exprimer de la sorte, elle est donnée au mourant comme une *provision de voyage*. Le nom que (f) les Allemands donnent au Viatique exprime la même idée, & me rappelle le *Nautium*, ou droit de passage du à Charon, qui étoit une obole, c'est-à-dire une pièce d'environ six deniers qu'on mettoit dans la bouche du mort, pour payer à Charon le droit de passage aux Enfers ; à quoi Apulée ajoute (g) un gâteau pour *brûler* l'usage à sa mode. Je ne sçai si le nom de Viatique a paru trop superstitieux ou trop *Papiste*

(a) On ne peut traduire autrement ces mots *accipite & manducate*, que *prenez & mangez*. C'est par respect que les Allemands se servent de l'Optatif Bien loin d'avoir dans ce mot de l'otie à la traduction, il auroit fallu traduire, *Monsieur ou Madame te vous prie de prendre*. La chose est si ridicule, qu'il est surprenant qu'elle puisse entrer dans l'esprit d'un homme raisonnable.

(b) Ou peut-êtré aussi afin qu'il ne tombe rien de l'Hostie.

(c) M. Michéa dans son M. S. cité *ubi sup.*

(d) Le mot *ubi sup.*

(e) *Viaticum* en Latin signifie argent, ou provision pour un Voyage.

(f) *Zwischenung* ou *Relapsung*. Il est bon de remarquer, que *Viaticum* employé pour signifier l'Eucharistie donnée aux malades, est un mot beaucoup plus ancien que Christianisme, & que dans un Auteur nommé *Dodon*, Auteur à la vérité d'un bas âge, on la trouve appelée *Stips*, c'est-à-dire *annone*.

(g) L. VI. *Metamorph.* *Non vacua debetis mordere, sed casti amovibus gestare manibus, utinam ipse erit datus tibi pappi.*

S

es conve
ne manie
l'instaur,
ou que
iele i man
s'adresse en
ent en Ma
fuit à des
it de l'em
séquente il
es hommes
rave, & de
s'abus.

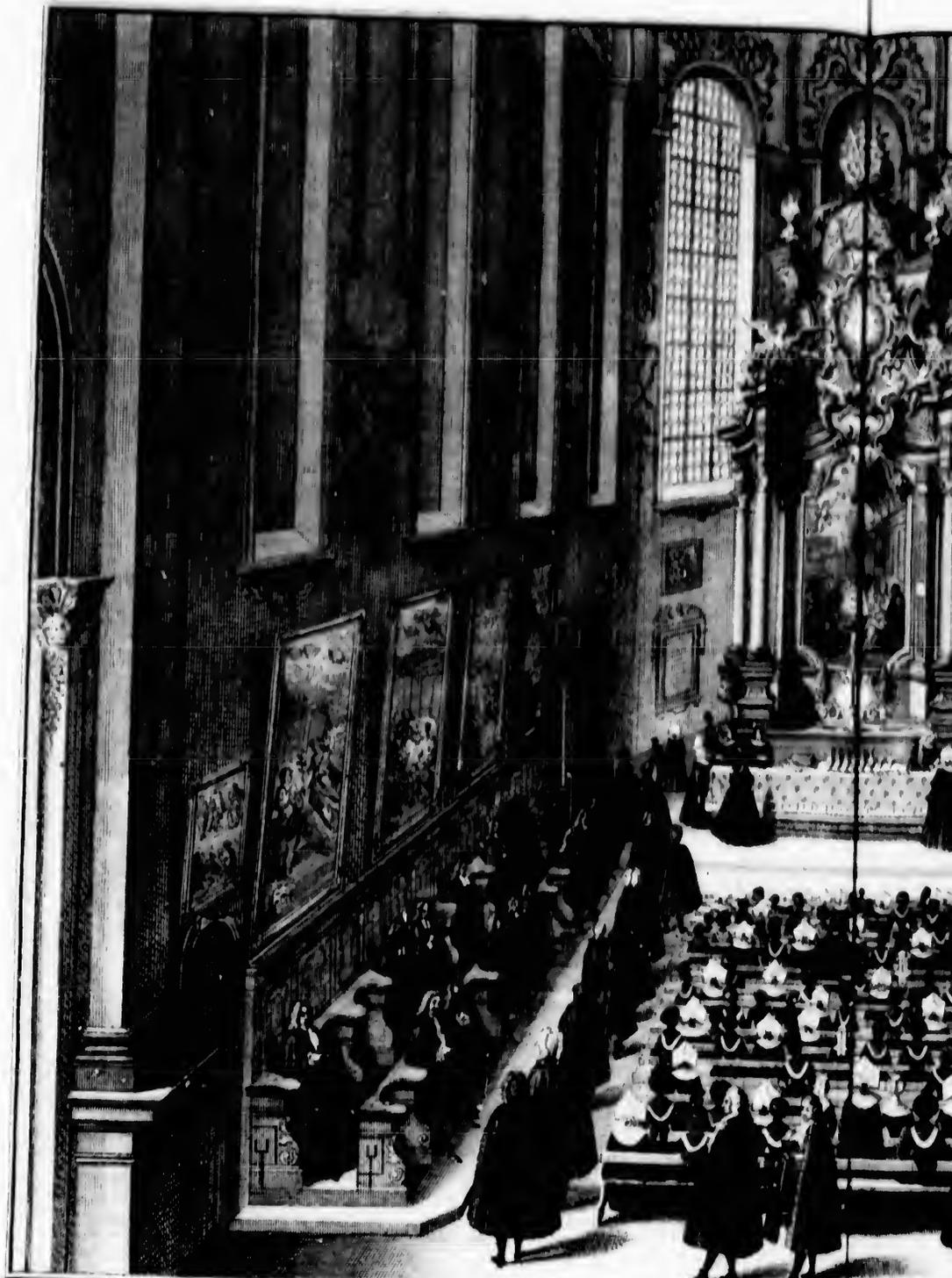
ndre graces
autres après
commenier
e Religion
Je dois re
les Luthé
qu'ils con
Entans de
un Corpo
ministre li
e, & qu'il
a verser de
r continue

ressément
les excep
e Officiair
e dois re
e une fois,
n il se fat
eux qui
ce qui est
ela se pra
communie
Angibourg

leur Com
les & aux
er au Lee
le, excep
roit bien
s'exprimer
orage. Le
me rap
s-lire une
a Chiron
der Passage
op Papiste

on provisions

le remuer,
ville d'omé
ou que Char
idon, Aure
Sipi, Celt
indere, set
a deux vers



La COMMUNION des LUTHERIENS dans l'EGLISE



NS dans l'ÉGLISE des MINORITES à AUGSBOURG.

aux
Com
vrai
tique
faint
cette
la C
fess
mal
le 23
lect
re de
tel de
ou su
avec
muni
ne m
mém
appel
amis
ou de
Ce n
aussi
pable
les co
rappo
Je
fession
qu'elle
& fo
Passer
infirm
cent
les qu
par la
Autre
pratiq
" min
" l'ab
" ne f
" tion
" solu
" con
" min
La
chang
tique
A c
joigno
mes &
" Min
" vrais
" ne f
" fleur
" récit
" time
" exho
" l'abbé

aux Luthériens. Quoiqu'il en soit, ils ont jugé à propos de l'abandonner, & d'appeller *Communion privée* cette Communion donnée aux malades & aux mourans. Tant il est vrai que Luther qui malgré toute son audace, se voioit obligé d'admettre plusieurs pratiques de la Religion Catholique, ne songeoit en changeant puérilement les noms de ces saintes Cérémonies, qu'à exhaler sa bile contre la Cour de Rome. Quoiqu'il en soit, cette cérémonie de porter le Viatique aux malades se réduit à ces trois choses. 1. A la Confession du malade, précédée d'une prière, & suivie de l'absolution que le Confesseur lui donne au nom & de la part de Dieu. 2. A la Communion donnée au malade, précédée d'une prière préparatoire, & suivie du chant d'un Pseaume, qui est ou le 23. ou le 103. dans le Pseaume des Luthériens & des autres Protestans, & d'une Collecte, ou prière convenable à la Communion. 3. A une bénédiction, qui fait la clôture de la cérémonie. Mon Auteur rapporte, qu'en quelques endroits on fait un petit Autel de la table qui se trouve dans la chambre du malade, c'est-à-dire, que sur un tapis, ou sur une nappe on met deux chandelles ou deux bougies, & un Crucifix entre deux avec la patène & le calice, ou des choses équivalentes. Il ajoute qu'il a vu de ces Communions privées administrées sans autres témoins que la femme ou le mari de la personne malade. Cependant l'ordre veut qu'elle soit administrée en présence des parens, & même des domestiques du malade : mais si on n'a ni parens, ni domestiques, on doit appeler deux ou trois voisins pour témoins. Il est même permis à des parens, ou à des amis du malade de communier avec lui ; & pour cet effet on doit les avertir la veille, ou du moins quelques heures d'avance, afin qu'ils puissent se préparer à cet acte religieux. Ce n'est pas seulement aux malades & aux mourans que l'on porte la Communion ; il est aussi d'usage chez les Luthériens de la porter aux personnes que le grand âge rend incapables de communier dans l'assemblée de leurs frères. A ces personnes, le Ministre qui les communique fait une exhortation, que l'on pourroit appeller un *Prêche domestique* par rapport à la *Communion privée* ou domestique.

Je dois parler à présent de la Confession, dont j'ai déjà dit quelque chose. La Confession est estimée très-nécessaire dans tout le Luthéranisme. Ajoutons en même tems qu'elle est très-avantageuse à l'autorité Ecclésiastique. Si elle calme les peines de l'ame & soulage les consciences, elle excite aussi la crainte, la vénération, le respect pour les Pasteurs qui par la Confession deviennent les (a) Directeurs & les Médecins des ames infirmes. Ils les guérissent au nom du Seigneur : mais au nom du même ils leur dénoncent la mort, si elles négligent les remèdes spirituels qu'ils ordonnent. Cependant celles que peuvent être la vénération & l'autorité que les Confesseurs Luthériens s'attirent par la Confession, ils sont restés fort au dessous des Confesseurs Catholiques. (b) Mon Auteur fait médiocrement valoir le mérite & la nécessité de la Confession tel qu'elle est pratiquée dans son Eglise. « Il est, dit-il sur le témoignage d'un Théologien de sa Communion qu'il cite, du devoir des Ecclésiastiques d'écouter les Confessions & de donner l'absolution, conformément au pouvoir des Clefs, &c. Ce pouvoir seroit inutile, s'il ne falloit pas se confesser devant un Ministre de l'Eglise, & recevoir ensuite l'absolution de ce Ministre. Ainsi quant au genre, la Confession particulière ou privée, & l'absolution sont d'institution divine : cependant quant à l'espèce, la manière dont il faut se confesser, & le tems auquel on le doit, c'est l'Eglise (Luthérienne) qui a droit de déterminer ces choses. »

La conséquence qu'il en faut tirer, est qu'elles sont donc arbitraires, & qu'on pourra les changer comme les Eglises particulières le jugeront à propos ; & c'est aussi ce qui se pratique dans l'Eglise Luthérienne.

A ce que nous venons de rapporter touchant la Confession, d'après l'Auteur Saxon, joignons ce que dit à ce sujet *Maichelius*, dans un Manuscrit, où il est parlé des dogmes & des cérémonies Luthériennes. « Avant la Communion, on se confesse devant le Ministre, qui conformément à la parole de Dieu, annonce la rémission des péchés aux vrais pénitens. Cette Confession n'est pas *articulaire*, mais générale : cependant elle ne se fait pas de la même manière chez tous les Luthériens. En quelques endroits plusieurs pénitens viennent tous ensemble devant le Ministre Confesseur. Un d'entr'eux récite une Confession générale, après laquelle le Confesseur demande, si tel est le sentiment de tous les autres. Après qu'ils ont répondu oui, le Confesseur leur fait une exhortation plus ou moins longue, selon qu'il le croit à propos, & cela se termine par l'absolution. Cette coutume est des grandes villes, où il seroit impossible d'entendre

(a) *Schlesinger* en Allemand signifie *Directeur de l'ame*. (b) Chap. 29. de l'Hist. des Cérémon. &c.

la Confession de chacun en particulier. En certains endroits, le Ministre qui confesse propose ces trois questions, qui sont comme autant de conditions requises pour être admis à la Communion. 1. Si on a une sincère repentance des péchés dont on se trouve coupable en sa conscience. 2. Si on croit & professe que le Corps & le Sang de Jésus-Christ sont véritablement & réellement présents sous les symboles du pain & du vin. 3. Si on promet de vouloir toujours demeurer dans la Religion Luthérienne. Cette dernière demande renferme un principe d'intolérance; & on sçait assez que les Luthériens penchent généralement de ce côté-là, non seulement à l'égard des Catholiques Romains, mais aussi à l'égard des Calvinistes qui leur ont fait si généreusement des offres de fraternité. L'imposition des mains se pratique aussi à Hambourg, en Saxe & ailleurs, lorsque le Ministre se dispose de prononcer l'absolution, & va commencer la rémission des péchés. Cette imposition des mains se fait de la manière suivante. Le Ministre Confesseur pose la main jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la Trinité; après il lui dit ces paroles, *allex en paix, que la grace de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous, & fait en même tems le signe de la croix sur lui.* Pendant ce tems-là le pénitent récite assis, debout, ou à genoux, en un mot comme il lui plaît, le Formulaire de Confession qui se trouve dans les Cathéchismes Luthériens, ou dans les Livres de Communion. Le commun peuple récite ordinairement la Confession Ecclésiastique, qui se lit tous les Dimanches après le Sermon. Plusieurs emploient toute leur vie le formulaire de Confession qu'ils ont appris à l'Ecole; & tout cela se pratique souvent avec une négligence que l'Auteur Luthérien ne manque pas d'insinuer. Le Luthéranisme a des Automates comme toutes les Religions.

Quoiqu'il en soit, dans le petit Catéchisme Luthérien (c) on trouve quelques formulaires de Confession, en faveur de ceux qui n'ont pas assez de capacité pour réfléchir & méditer par eux-mêmes sur leurs péchés. Telles sont, par exemple, les modèles de Confession pour les maîtres & pour les domestiques. A la tête de ces formulaires on lit ces paroles, qui commencent l'entretien du pénitent avec le Ministre auquel il va se confesser. (d) *Vénéral & cher Seigneur, je vous supplie de vouloir écouter ma Confession, & de m'accorder pour l'amour de Dieu la rémission de mes péchés.* Si le pénitent ne se trouve pas chargé des péchés marqués dans les formulaires, qu'il (e) dise en gros quelques péchés qui lui sont connus. S'il ne se connoit aucun péché, chose presque impossible, dit le Catéchisme, (f) *qu'il n'en récite donc point en détail; qu'il reçoive la rémission de ses péchés, après avoir fait une Confession générale.* Le même Catéchisme dit, que le Confesseur fait cette demande à son pénitent, (apparemment entre la Confession & l'absolution) *Ne croirez-vous pas que cette absolution que je vous donne est l'absolution de Dieu?* A quoi le pénitent aiant répondu oui, le Ministre ajoute, *ainsi soit-il.*

Je ne dis rien des Prières, des Cantiques, des Pseaumes de pénitence qui doivent précéder la Confession, ni du Sermon prononcé la veille ou surveille, par lequel les pénitens sont exhortés à s'acquitter chrétiennement de cet acte de dévotion.

On voit (g) ici dans une Figure la manière dont on se confesse à Augsbourg, & celle dont le Ministre donne l'absolution. Il n'y a pas beaucoup de différence de cette manière à celle de Saxe. Dans l'une & dans l'autre on prendroit la Confession pour auriculaire. Cependant elle n'est pas absolument telle, du moins s'il faut croire les Luthériens d'Allemagne, seuls juges sur cette matière. (h) Un habile Voyageur décrit celle qu'il vit à Stocckholm. Le Prêtre, dit-il, en botes ou botines, les éperons aux talons, & en habit ordinaire donnoit l'absolution à une douzaine d'hommes & de femmes, qu'il venoit de confesser. Ils étoient autour de lui à genoux. Après une interrogation à peu près semblable à celle que j'ai rapportée un peu plus haut, il leur prononça l'absolution &

(a) Chemnice opine pour l'expulsion des Calvinistes. Il dit que les choses n'en iroient que mieux, si on les chassoit de tous les endroits où domine le Luthéranisme. Voir Catpov. in Jurisp. Sec. ubi sup. Celui-ci ajoute, que les Luthériens ne reconnoissent nullement les Calvinistes pour leurs frères, quoique ceux-ci insistent beaucoup sur cette prétendue fraternité.

(b) Les Filles du Calvinisme les appellent des Livres de préparation à la Cène ou Communion.

(c) Voir Catéch. minorem inter Libros Symbolicos à Pfaffio collectos.

(d) *Reverenda & dilecte Domine, rogo te ut e confessionem meam audias, & nobis propter Deum remissionem annuas.*

(e) *Unum atque alterum peccatum sibi notum recitet.*

(f) *Si vero plura nullius tibi concernit, quod impossibile est, nullum etiam in peccata recitet, sed accepta remissionem, &c.* Il n'y a que les Platiens qui ne se connoissent point de péchés.

(g) Voir la Plaque qui représente l'imposition des mains faite à un Candidat, page 45.

(h) *Vidimus sacerdotem in habitu vestique vulgari cum oreis & calcariis, diocetum aut amplius tan vixi quam fecimus, abolutionem impetierunt. In Ecclesia Germanica obervatum singulis in autem ministris confiteri. &c. Ogerius in Itin. Suevic. &c. pag. 157.*

& les embrassa. Ils s'embrassèrent de même les uns les autres. - De-là, continue ce "Voiaqueur, j'allai dans une Eglise Allemande, où je remarquai que les pénitens se confessoient à l'oreille du Ministre. " Une chose bien plus digne de remarque, & qui, selon les rigides, est une espèce de simonie, c'est la gratification en argent que l'on donne en plusieurs endroits au Confesseur, après s'être confessé. On remarque plusieurs abus que cet usage a introduits, comme d'empêcher les pauvres gens de communier, parce qu'ils n'ont rien à donner au Confesseur, d'autoriser l'avarice des Confesseurs, &c. Quelques sçavans Luthériens ont tâché de justifier les Confesseurs en disant, que l'argent qu'ils reçoivent à la Confession est comme une partie de leur salaire.

Après avoir parlé de la Confession & de l'Absolution, il ne faut pas oublier que la Réforme Luthérienne a des jours extraordinaires de pénitence, que l'on passe à jeûner & à prier Dieu dans les Temples. Autrefois on n'en célébroit que deux par année en Saxe : depuis l'année 1707. on en a ajouté un troisième, qui est l'anniversaire de la sortie des Suédois de l'Electorat de Saxe. Les autres Etats Luthériens ont aussi des anniversaires semblables à celui-là. Ces jours s'annoncent la veille comme les Fêtes, par le son des cloches : souvent on fait un prêche de préparation la veille, & le *Surintendant*, ou le Ministre de la Cour donnent aux Ministres des textes, & même des formulaires tout imprimés de prêches pour ces jours solennels. On peut fort bien comparer ces pièces à ces amplifications que les Professeurs de Rhétorique dans les Colléges dictent à leurs Eco-liers, pour former leur stile & les exercer. Avec ces formulaires, on envoie aussi l'ordre qu'il faut observer dans ces jours de jeûne, & la manière de les célébrer. Il n'est pas nécessaire de dire, que tout commerce est suspendu & interdit pendant ces jeûnes, que les boutiques sont fermées, &c. Il est plus nécessaire de remarquer, que l'on fait alors des aumônes extraordinaires, & que la dévotion est beaucoup plus fervente, ou du moins doit l'être.

Pour ce qui concerne l'Excommunication dont il nous reste à parler, nous devons dire d'abord qu'en Suède & en Dannemarc elle est accompagnée d'une pénitence très-rude. Le Rituel Danois (a) porte qu'un excommunié qui se présente à l'Eglise, en est chassé par un Clerc de la Paroisse à la vue de toute l'Assemblée des fidèles. Cependant si l'Excommunication dure quelque tems, on ne l'empêche pas de se rendre à l'Assemblée, afin qu'il puisse écouter les Prêches, & participer avec les autres à toutes les dévotions ; mais il est séparé des fidèles ; & lorsque le Ministre descend de la chaire, le même Clerc qui l'a introduit le conduit hors de l'Eglise. A l'égard de la Suède, on n'y est pas moins sévère sur cet article. Un Voiaqueur (b) raconte qu'il vit à Lincoping une fille tombée dans quelque désordre, & sujette par conséquent à l'Excommunication, exposée à genoux depuis le grand matin jusqu'à midi à l'entrée de l'Eglise, dans une espèce de cage à barreaux de bois assez élevée. Ce n'étoit peut-être qu'une peine civile, & non pas une pénitence Ecclésiastique. On punit à peu près de même à la Haie les filles qui n'ont pas honte de faire profession de débauche : ce ne seroit donc nullement par cet exemple qu'il faudroit juger de la sévérité des Luthériens de Suède. Quoique très-rigide, leur discipline renonce, comme celle des autres Etats qui font profession du Luthéranisme, à tout ce qui a la moindre apparence de peine civile ; car, selon la doctrine commune à tous les Luthériens, les Ministres de l'Eglise ne doivent jamais confondre les peines Ecclésiastiques, c'est-à-dire, l'exclusion de l'Assemblée des fidèles & l'interdiction de la Communion, avec les peines que le seul Magistrat doit infliger. (c) En un mot les Luthériens n'approuvent que l'Excommunication *minore*, qu'ils appellent (d) *vera & Chrétienne*. Qu'on ne croie pas que l'Eglise de Suède passe les bornes de cette Excommunication, à cause de cette loi (e) sévère qui ordonne, que celui qui demeurera excommunié au de-là d'un an, sera prisonnier un mois entier au pain & à l'eau : ils prétendent que cette Excommunication, & la peine qui en est la suite, appartiennent au Magistrat & aux Tribunaux du Royaume. Mais, dira-t-on, pourquoi la Puissance civile s'attribue-t-elle le droit de punir d'une Excommunication ? Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette objection.

Luther a donné un formulaire du Baptême en Langue vulgaire, afin que l'Assemblée des Fidèles entende les paroles de la Liturgie qui servent de préliminaire au Baptême

(a) Terpager, *Rituale Dania*, Cap. 7.

(b) *Ogerius in Itiner. Suevico, Danico*, &c. p. 133.

(c) *le or à Paffio collectat.*

(d) *Vera & Christiana*, Ibid.

(e) *Voi. les Articles de Smalcalde inter Livros Symbo-*

(e) *Etat de la Suède par Mylord Robinson.*

d'un enfant, celles que l'on emploie pour le baptiser, & les devoirs auxquels s'engagent les parrains & les marrains par cette *initiation* de l'enfant au Christianisme. Voilà en peu de mots les raisons, que le Réformateur allégué de ce changement dans la (a) Préface de son formulaire. Il a aussi retranché diverses cérémonies des Catholiques Romains; comme de souffler sur l'enfant, de lui mettre du sel dans la bouche, &c. « parce » que ces choses, (b) dit-il, ne sont nullement essentielles au Baptême. Ce n'est pas là » ce que le *Diable* craint: il faut l'attaquer plus sérieusement. Ce qui l'effraie est tout » autrement important. Mais il a retenu l'Exorcisme & les signes de croix. Les Catholiques ne disent pas non plus que toutes les cérémonies que l'Eglise emploie dans le Baptême des enfans soient de l'essence du Sacrement; & on doit dès-là avouer que Luther a toujours cherché à quelque prix que ce fût à chicaner les vrais Orthodoxes, même dans les occasions où la force de la vérité l'obligeoit à embrasser l'essentiel de leurs Cérémonies; & je ne doute pas que tout Lecteur sensé, de quelque parti que ce soit, ne convienne de la fidélité de cette réflexion.

Pour ce qui concerne ce même Sacrement, voici, selon Maichelius (c) ce qui se pratique dans le Wittenberg, sa patrie. « Les Luthériens, dit-il, baptisent leurs enfans » un ou deux jours après leur naissance. Au cas que l'enfant soit trop toible pour être » porté à l'Eglise, ils le font baptiser dans la maison. Ils ont un ou deux parrains. L'Exorcisme subsiste encore en quelques pais. Une nouvelle cérémonie s'est depuis peu introduite dans le Wittenberg par les sages conseils de M. *Ossander*, qui ayant fait un voyage » en Angleterre en qualité d'Envoyé du Duc, a trouvé la Confirmation des enfans, qui » s'y pratique quelque tems après leur Baptême, si bonne, qu'il a conseillé de l'introduire » dans les Eglises de ce pais. »

Avant que de reprendre mon Auteur Saxon, voions les usages répandus en quelques autres endroits touchant le Baptême. Dans un danger évident de mort, un Laïque & une sage-femme peuvent baptiser l'enfant. Dans le droit Ecclésiastique de Saxe, il n'est permis à une sage-femme de baptiser l'enfant mourant, qu'après qu'on n'a pu trouver d'homme pour le baptiser: mais je ne sçai si cet usage est général. En Dannemarck (d) on ne baptise pas les enfans non légitimes en même tems que les légitimes, & au Baptême des bâtards on n'offre rien sur l'Autel. Pour ce qui est des enfans trouvés, leur naissance étant seulement douteuse, on les baptise à l'Eglise comme les autres; & quand même on trouveroit avec eux un biller, qui porteroit qu'ils ont été baptisés, on ne laisseroit pas de leur donner le Baptême, parce qu'un témoignage de cette nature est censé douteux. Dans un danger de mort, on ne baptise pas un enfant avant qu'il soit entièrement sorti du sein de sa mere. Enfin on n'y baptise point des adultes fous, ou furieux, à moins qu'ils ne reviennent dans leur bon sens, & qu'ils puissent être instruits dans les principes du Christianisme. En Suède (e) le pere n'assiste pas au Baptême de son enfant, ou du moins il n'y assiste pas toujours. On y baptise les enfans légitimes avant que le Service divin commence, & les bâtards quand il est fini.

L'Historien des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe rapporte, qu'autrefois ses compatriotes négligeoient tellement le Baptême, que souvent on ne baptisoit les enfans que douze ou quinze jours après leur naissance; & cela, continue-t'il, pour avoir le tems de préparer des festins, où l'on solemnisoit le jour du Baptême par des réjouissances tout à fait païennes. Ces mêmes abus ne laissent pas d'être fréquens dans divers pais soumis à la domination Luthérienne; & l'autre branche de la Réforme ne tombe pas moins dans la même indifférence pour le Baptême. Selon l'ordre établi dans les Eglises de Saxe, on doit baptiser autant qu'il se peut le Dimanche, parce qu'alors l'Assemblée des Fideles est plus complete: mais il n'est guères possible de suivre exactement cet ordre, à cause de plusieurs inconvéniens qui l'empêchent. Un Rituel de ce pais-là ordonne de sonner une cloche pour appeler à l'Eglise, au cas que le Baptême doive se faire un jour ouvrier.

On a des Fontes Baptismaux dans les Eglises Luthériennes, mais non pas généralement dans toutes. Dans plusieurs Eglises de Saxe, un Ange tenant un bassin descend du haut de la voûte par le moyen d'une poulie ou de quelque autre ressort, & présente le bassin au Ministre qui doit faire le Baptême. Ailleurs on apporte une table de la Li-

(a) Vide Libr. Symb. à Pfaffia collectiones.

(b) Nec sunt res illa potissimum quas Diabolus abhorret aut fugit, nam his longè majora sustulit. Necessè est hic sermo rem geri. Ibid.

(c) Manuscrît, &c. ubi sup.

(d) Terp. ger., Rituale Dan.

(e) On a la même coutume en d'autres endroits.

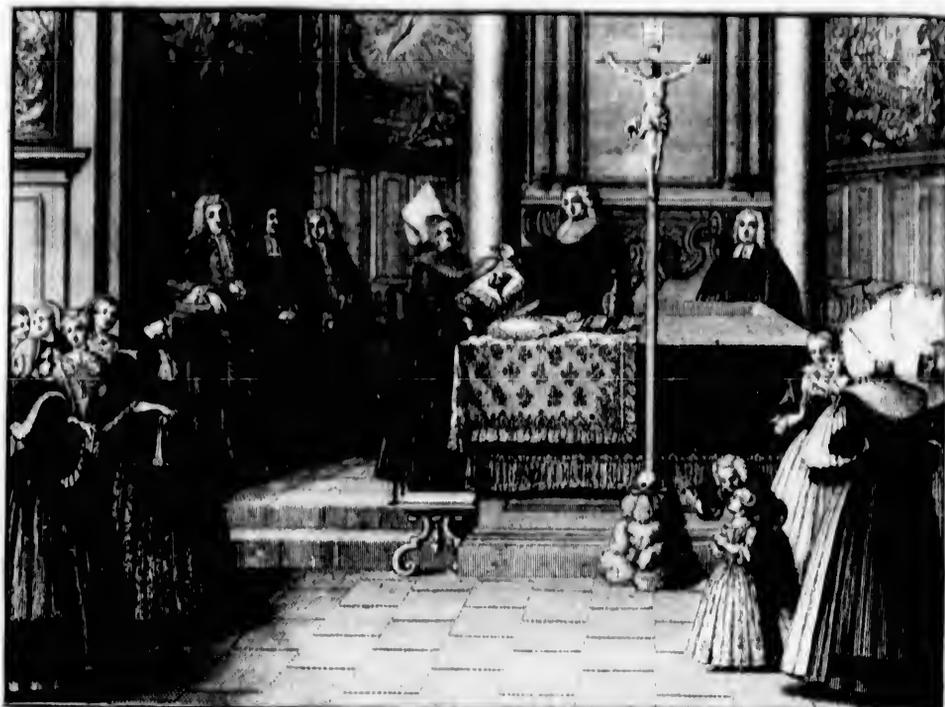
s'engagent
Voilà en
a (1) Pré-
liques Ro-
ze. " parce
n'est pas-là
aie est tout
t. Les Ca-
oie dans le
er que Lu-
xes, même
leurs Cé-
ce soit, ne

) ce qui se
eurs enfans
e pour être
rrains. L'E-
s peu intro-
t un voyage
enfans, qui
l'introduire

en quelques
i Laïque &
axe, il n'est
pû trouver
inemaré (d)
& au Bap-
ouvé, leur
; & quand
on ne laif-
are est censé
l soit entié-
ou furieux,
hstruits dans
ême de son
icimes avant

s ses compa-
enfans que
voir le tems
réjouissances
divers pais
e tombe pas
s les Eglises
l'Assemblée
ctement cet
e pais-là or-
me doive se

pas générale-
ssin descend
, & présente
le de la li-



L'É BAPTÊME des LUTHERIENS D' AUGSBOURG.



L'É FUNÉRAILLES des LUTHERIENS.



Le MARIAGE des LUTHERIENS D' AUGSBOURG.



LES FILLES des LUTHERIENS D' AUGSBOURG.

cu
de
ni
ro
fa
&
re
ni
v
un
de

ap
ni
le
oi
rec
n'e
le
ra
pa
qu
me
ici
tio
de
fa
de
ma
fin
per
par
Ba
pa

me
Un
ex
ent
(a
se
Pac
cha
rep
fin
est
jeu
son
prio
fam
apr
est
Le
y e

(a
Jan
(h
rieu
tem

cristie, on la pose devant l'Autel, & on met un bassin dessus; ce qui se fait à peu près de même à Augsbourg, selon la Figure que voici.

Après les demandes préliminaires, (a) qui sont connues de tout le monde, le Ministre fait un discours en forme d'exhortation; après quoi il exorcise le Démon par ces paroles: (b) *Retire-toi d'ici, Esprit immonde, & fais place au Saint Esprit.* Le Ministre fait alors le signe de la croix sur l'enfant, en lui disant: *reçois le signe de la croix,* &c. & posant la main sur lui, il récite les prières & réitere l'Exorcisme. Du moins on le réitere en (c) Suède & en plusieurs autres endroits. Au moment du Baptême, le Ministre qui baptise demande aux parrains pour l'enfant, *s'il renonce au Diable & à ses œuvres, s'il croit à Dieu le Père, au Fils & au Saint Esprit,* &c. ensuite il le baptise par une triple aspersion à l'honneur de la Trinité. Toute la cérémonie finit par une action de grâces, la bénédiction de l'enfant & une exhortation aux parrains.

Je serois tenté d'appeler honoraire du Baptême cet argent, que les parrains donnent après le Baptême de l'enfant. Comment traduire autrement en François le mot Allemand *Pathen-gelt*? & comment exprimer la nature de ce don? Il me semble donc que le *Pathen-gelt* est pour l'enfant baptisé dans l'Eglise de Saxe & des autres Pays Luthériens où il subsiste, ce que l'honoraire est pour l'Avocat qui a plaidé au barreau. Ici l'Avocat reçoit cet argent non comme salaire, mais comme un honneur d'avoir plaidé; là on n'oseroit dire absolument que c'est pour un pareil motif; mais l'abus & la vanité que le tems y a introduits doivent faire regarder ce *Pathen-gelt* seulement comme un honoraire donné à l'enfant. Si je ne craignois de m'exprimer d'une manière qui ne paroîtroit pas assez noble, j'appellerois ce *Pathen-gelt* denier à Dieu plutôt qu'honoraire; car je croi que cet argent donné par les Parrains n'étoit dans sa première origine, qu'un engagement pris par eux pour élever & nourrir l'enfant au défaut de ses parens. Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit ailleurs, que les usages religieux, même ceux qui sont d'institution divine, ne sont devenus que trop souvent des moies honnêtes pour se faire donner des présens. Une preuve que les hommes cherchent tous les moies possibles de satisfaire leur avarice, sans craindre même de leur donner un air de Religion, se trouve dans deux usages assez prophanes que j'indiquerai simplement. En quelques endroits d'Allemagne, les compagnons font passer par une espèce de Bapême les jeunes gens qui ont fini leurs années d'apprentissage. Cela procure aux premiers de quoi se régaler aux dépens des autres. Les gens de mer obligent de même ceux qui n'ont jamais été dans certains parages, de se racheter à prix d'argent d'une cérémonie, qu'ils ont aussi nommée Bapême, & qui consiste à jeter de l'eau sur le corps de celui qui n'a pas de quoi payer.

Difons quelque chose de la Confirmation des Luthériens. Elle diffère presque entièrement de celle des Catholiques. 1. Les Luthériens n'y emploient point de Chrême. 2. Un simple Ministre peut confirmer. 3. L'enfant qui reçoit la Confirmation doit rendre exactement raison de sa foi.

Mon Auteur parle en ces termes de la Confirmation des Luthériens de son pays. Un enfant qui a atteint l'âge de douze ou de quatorze ans est réputé en état de communiquer (au premier âge les filles, au second les garçons) pourvu que l'intelligence & la raison se trouvent formées en même tems. La première Communion de ces enfans est fixée à Pâques ou à la Saint Michel. On les annonce trois semaines auparavant du haut de la chaire, & on les instruit & examine deux fois par semaine pendant ce tems-là. On leur représente aussi les devoirs des Communians, & le mérite de la Communion, &c. Enfin on les confesse la seconde Fête de Pâques, & on les communique le jour suivant, qui est le Mardi, quelquefois en particulier, & souvent aussi avec les autres Fidèles. Ces jeunes Communians se rangent en forme de demi-lune devant l'Autel, à mesure qu'ils sont communiés par le Ministre. Après cet acte religieux, le même Ministre fait une prière, & se tournant ensuite vers l'Assemblée des Fidèles, il leur annonce que ces enfans vont rendre compte de leur foi, &c. Il les interroge sur divers points de Religion; après quoi il leur fait une assez longue exhortation, & l'Assemblée chante un hymne qui est suivi d'une Collecte & de la bénédiction. Voilà ce que je devois faire remarquer au Lecteur touchant la Confirmation des jeunes Luthériens de Saxe. Si j'ajoute que la jeunesse y est assez régulièrement (d) catéchisée en public, ce n'est pas que cette pratique soit

(a) A qui l'enfant appartient? Si n'a pas été baptisé dans la maison, & le nom qu'il doit recevoir?

(b) M. Puffus & plusieurs autres Théologiens Luthériens voulaient que l'Exorcisme fut banni de leur Baptême. *Ex Ecclesia Romana*, dit-il, in *Evangelio quadragesimo*

Protestantes transfuit, &c.

(c) *Lit. vgt. manuelle* en Suédois, imprimée à Gothenbourg en 1689.

(d) Voyez la Planche qui représente l'imposition des mains faite à un Candidat, page 384.

ni plus singulière ni plus méritoire qu'ailleurs : mais il faut tout dire, autant qu'il se peut, quand on décrit une Religion : & même les *riens*, lorsqu'ils sont placés à propos font souvent plaisir au Lecteur.

Finissons cette matière par quelques questions qui demandent une solution claire, accompagnée de preuves auxquelles il n'y ait point de réplique. D'où vient que l'on fait tous les jours de nouveaux Catéchismes dans toutes les Communions ? Cette méthode a-t-elle jusqu'à présent rendu la Religion plus claire & plus populaire ? Cette multitude de Catéchismes a-t-elle diminué le nombre des ignorans dans la Religion ? Ceux qui font les Catéchismes sont-ils ordinairement les plus habiles du parti ? Ont-ils la justesse d'esprit nécessaire pour cela ? Connaissent-ils bien eux-mêmes, par la conviction intérieure & par la pratique, la Religion & ses devoirs ? Enfin tant de Catéchismes, que l'on donne si hardiment pour complets & pour raisonnés, sont-ils toujours raisonnables ?

La discipline Luthérienne est assez uniforme sur le mariage, puisque Luther donna d'abord un formulaire de mariage, duquel on ne s'est pas éloigné dans la suite. On y commence par les bans, ou les *annonces*, pour parler à la manière des Protestans. Le mariage ne trouvant aucun empêchement, on se présente à l'Eglise devant le Pasteur, qui demande aux Epoux le consentement mutuel : après quoi ils se donnent la main droite, & font l'échange des anneaux. Alors ce Pasteur dit à peu près ces paroles : *Tel & telle voulant se marier l'un à l'autre en présence de toute l'Eglise, je les déclare mariés au nom du Pere*, &c. Ensuite il lit ou récite à l'Autel diverses paroles de l'Ecriture, qui font autant d'exhortations aux mariés : & tout finit par une prière qu'il fait pour eux. Voilà ce que Luther avoit prescrit, & sur quoi on règle encore aujourd'hui ce qui est du ressort de l'Eglise dans le mariage.

A cela j'ajoute, que l'Eglise Luthérienne ne bénit point de mariage dans un tems de jeûne ou de préparation à la Communion : & même en divers endroits où règne le Luthéranisme, on observe le Canon d'un ancien Concile qui défendoit de se marier le Dimanche. M. Maichelius (a) dit « que les gens d'une condition médiocre, soit par la naissance, soit par le bien, se marient généralement à l'Eglise, mais que les personnes distinguées se marient de nuit chez eux : & la cérémonie, de même que dans l'Eglise, est précédée d'une longue exhortation & des prières convenables. On a représenté ici la manière dont on se marie à Augsbourg.

L'Auteur Saxon, avant que de décrire les cérémonies Ecclésiastiques du mariage, emploie beaucoup de paroles, pour montrer à ceux qui veulent se marier, qu'avant que d'en venir-là ils doivent avoir devant les yeux la crainte de Dieu, & examiner cet état avec toute la précaution & toute la prudence imaginable. Qui doute de cela ? mais qui prend toutes ces précautions en Saxe non plus qu'ailleurs ? Le bon Ministre croit mieux faire sentir les fâcheuses conséquences d'un mariage malheureux & mal assorti, en employant un proverbe trivial de leur pays, dont le sens est, *qu'il y a bien de la différence entre rechercher une fille en mariage, & penser à acheter un cheval*. La comparaison peut avoir ses agrémens dans le pays où elle est née : pour nous, qui observons la bienséance & la politesse, même à l'égard des choses que nous méprisons le plus, nous la trouverons toujours dure & choquante. Le Ministre Luthérien nous apprend ensuite, qu'en quelques endroits de son Pays, ceux qui pensent à se marier se rendent avec leurs parens & leurs amis chez le Ministre de leur Paroisse, & sont fiancés devant lui. Le reste du chapitre n'a rien de particulier.

Si les cérémonies nuptiales Ecclésiastiques sont assez uniformes par-tout, il n'en est pas ainsi des civiles. En Saxe, l'artisan & tout ce qui s'appelle petit bourgeois va se marier à l'Eglise, s'y fait escorter des gens de sa noce, & précéder de musiciens. Ailleurs on fait plus ou moins ; & par-tout on mêle bien de la bizarrerie, & souvent de l'extravagance, avec le mariage & tous ses préliminaires. Je remarquerai quelques-unes de ces coutumes. Dans quelques Provinces du Nord, après les informations faites touchant celui qui fait la recherche d'une fille, le Pere la présente gravement au galand, & lui dit : « je vous donne ma fille pour vous faire honneur, pour vous servir de femme, pour la coucher avec vous, pour avoir la clef de votre porte, pour jouir du riers de votre argent & de vos biens ». En beaucoup d'Etats Allemands, quoique les peres & meres des mariés se chargent ordinairement des frais des noces de leurs enfans, ceux qui sont invités à ces noces sont « font souvent si grands, que bien loin de perdre, ils gagnent considérablement ». Je m'imagine que cet usage s'est introduit, pour suppléer à l'abolissement du *Morgengab*,

(a) Dans son Manuscrit cité *ubi sup.*

(b) M. Maichelius, Manuscrit, *ubi sup.*

S
 qu'il se
 à propos
 aite, ac-
 fait tous
 de a-t'elle
 réchifmes
 réchifmes
 pour cela ?
 la Reün-
 ent pour
 er donna
 e. On y
 ins. Le
 Palkteur,
 la müa
 les : Tel
 are mariés
 teure, qui
 pour eux.
 ce qui est
 n remis de
 me le Lut-
 marier le
 soit par la
 perfonnes
 s l'Eglise,
 éfente ici



*A. Les Parents et les Parents des deux Parties
 B. Les Mères et les Pères des deux Parties
 C. Les Mères et les Pères des deux Parties
 D. Les Mères et les Pères des deux Parties*

PRÉCÉDENT
de la cérémonie de la
PLANCIE
à l'Église.

*E. Les Mères et les Pères des deux Parties
 F. Les Mères et les Pères des deux Parties
 G. Les Mères et les Pères des deux Parties
 H. Les Mères et les Pères des deux Parties*

riage, em-
 avant que
 cet état
 mais qui
 soit mieux
 , en em-
 différence
 aison peut
 bienfaisance
 la trouves-
 e, qu'en
 urs parents
 e telle du
 l n'en est
 va se ma-
 . Ailleurs
 de l'extra-
 s-unes de
 touchant
 & lui die:
 os biens".
 argent or-
 nées font
 e occasion
 ent ". Je
 orgengah,
 c'est-



CÉRÉMONIE appelée chez les Néerlandais **PALMKNOOPEN**.
On assiste à mener et à dévoter des fleurs et des branches de trimasse qu'on offre aux MARIÉS le jour de leurs NOCES. De jeunes gens de l'un et de l'autre sexe et vêtus à cette cérémonie font et approuvent deux vœux avant le mariage. On mêle des branches d'un arbrisseau et l'on en applique sur les branches de la trimasse



A. la fleur
B. la couronne
C. la robe



A. la fleur
B. la couronne
C. la robe



A. La Femme et la Femme
 B. La servante qui leur porte des fleurs
 C. Le père ou l'oncle, où les Parents vont entrer

FIANCEZ
 que vient à l'ÉGLISE pour le
MARIEN

D. L'organe pour les Paroissiens et Amis qui les accompagnent à l'Église
 E. Celui qui porte des Fleurs au Prêtre
 F. F. Voyons qui accompagnent le Prêtre pour servir le Dieu



Le Peuple de la Hollande

CEREMONIE du MARIAGE chez les REFORMEZ. à Amsterdam.

A. Le Marié et la Mariée B. Les Paroissiens et Amis C. Le Ministre D. Le Diacre avec la bourse pour recevoir les Aumônes des Mariés

c'est-à-
fait à f
nité qu
la quat
Du Ca
conten
mariage
ou dix
en Hol
que je
l'Église
be, & c
pour ne
nuptial

On
noces.

le mar
avant l
presque
ge, & c
fut, le
leurs p
mais f
que la
rassemb
dire, c
d'un gr
de tant
geois d
pour f
la Tail
les; &
où les
rien de
tance
dredi
monie
ajouten
marié
que l'e
les do
jeune
un ch
se, &
mariés
que d
plés d
qu'une
& sur
& de
veuve
ici.

Low
riage,
monie
noces
gnent

(a)
ma Lat
(b)

c'est-à-dire, présent du matin. Ce *Morgengab* étoit un présent que le nouveau marié faisoit à sa femme, comme pour la remercier, ou plutôt pour la récompenser de la virginité qu'elle lui avoit donnée la nuit précédente. Le *Morgengab* étoit chez les Lombards la quatrième partie des biens du mari : mais ne comptons pas davantage le sçavant Du Cange, (a) chez qui on peut voir plusieurs autres choses concernant ce don, & contentons-nous de dire, que la manière de reconnoître à son épouse par le contrat de mariage une somme d'argent souvent assez forte, & quelquefois même surpassant huit ou dix fois la dot de l'épouse, manière établie sur-tout en quelques Provinces de France, en Hollande, &c. pourroit fort avoir bien succédé au (b) *Morgengab*. Aux usages nuptiaux que je viens de rapporter, il faut ajouter celui de conduire les mariés de leur maison à l'Eglise par des chemins jonchés de fleurs : usage reçu dans quelques endroits de la Suabe, & qui me rappelle ici celui qui se pratique dans (c) une célèbre Ville de Hollande : mais pour ne pas en faire à deux fois, je décrirai ici toutes les singularités des cérémonies nuptiales de cette Ville, si différentes des autres.

On sçait que la coutume des Réformés est de faire publier leurs mariages par trois annonces. Celui qu'on appelle Lecteur ou Chantre, lit ces annonces tout haut à l'Assemblée, le matin avant le Sermon, pendant trois Dimanches consécutifs. Deux ou trois jours avant la première annonce, les mariés vont se faire enrégistrer à l'Hôtel de Ville, & c'est presque toujours alors que l'on célèbre les fiançailles, que l'on fait le contrat de mariage, &c. Le Dimanche de la première annonce, ou dans l'un des jours de la semaine qui suit, les mariés placés ordinairement sous un grand miroir, & étant à droite & à gauche leurs proches parens, reçoivent des visites de cérémonie, non seulement de leurs amis, mais souvent même des principaux bourgeois de la Ville & de beaucoup d'Etrangers, que la curiosité, l'envie de se divertir & autres semblables motifs attirent-là. Plus il se rassemble de beau monde pour voir deux personnes fort parées, exposées, s'il faut ainsi dire, en public pour être examinées en détail, presque toujours fort graves au milieu d'un grand cercle de personnes tout aussi graves; plus les mariés & leurs parens se félicitent de tant d'honneur. Aussi le mariage est-il annoncé solennellement chez les principaux bourgeois de la Ville par des Valets d'Eglise, établis pour annoncer ceux qui sont morts, & pour faire les enterremens. Je laisse le reste du détail de cette première cérémonie, que la Taille-douce représente beaucoup mieux qu'il n'est possible de l'exprimer par des paroles; & je me contente de remarquer, que les hommes ne sont point dans l'appartement où les mariés reçoivent les félicitations. Ils s'assemblent dans un autre, où je ne trouve rien de singulier que beaucoup de bruit, une joie quelquefois tumultueuse que la circonstance du jour autorise, & que le vin anime au milieu d'une tabagie bruyante. Le Vendredi qui précède le mariage, ou la surveille de ce grand jour, on fait une autre cérémonie trop bien exprimée dans la Figure qui la représente, pour que je m'amuse à y ajouter quelque chose. Le jour même de la nôce, qui est assez souvent un Dimanche, le marié sort de chez lui pour se rendre chez sa maîtresse : mais il faut dire auparavant, que l'on a soin d'orner l'entrée de sa maison, & d'en joncher toutes les avenues de feuilles dorées, pour apprendre au public qu'il doit se marier ce jour-là. Quand il sort, une jeune fille lui jette de ces feuilles au visage; après quoi il entre dans une voiture tirée par un cheval qui a la tête ornée d'une houppie ou d'une aigrette, couvert d'une belle houffe, & paré souvent de beaux rubans & de fleurs. C'est une semblable voiture qui mène les mariés à l'Eglise : cette voiture, que les gens du Pais nomment *Slee*, est toujours à quelque distance de la maison de la mariée, afin que les nouveaux mariés puissent être contemplés de tous les voisins & du peuple, qui aborde de tous côtés à cette maison, pendant qu'une jeune servante, & bien souvent même une jeune Demoiselle, leur jette au visage & sur la tête les feuilles dorées, qu'elle porte dans un petit panier d'osier garni de fleurs & de rubans : mais l'usage ne permet pas de jeter de ces feuilles à un veuf ou à une veuve. Etant arrivés à l'Eglise un Ministre les marie de la manière qu'on le voit ici.

Lorsque ces mariés ont le bonheur de parvenir à la vingt-cinquième année de leur mariage, ils renouvellent, au moins extérieurement, leurs premières nôces; & cette cérémonie s'appelle les *nôces d'argent*. S'ils accomplissent les cinquante ans, ils célèbrent les *nôces d'or*. Aux unes & aux autres on imite les plaisirs & les agrémens qui accompagnent les véritables nôces : mais l'amour ne revient guères dans l'âge où se trouvent alors

(a) Voy. du Cange *Glossar. ad Scriptores mediae & infimae Latinitatis*. Article *Morgengab*.

(b) Les Grecs avoient aussi leurs *δωροδοκία* C'étoient,

comme chez les Allemands, des présens donnés à la nouvelle femme, pour s'être laissée enlever sa virginité.

(c) A Amsterdame.

les mariés, & ces nœces répétées ne servent tout au plus qu'à réchauffer l'amitié, & fortifier l'habitude, qui dans un long mariage vaut d'ordinaire autant que l'amour. Les personnes riches distribuent des médailles à l'honneur de ces *nœces d'or & d'argent*, & les Poètes du pays font des épithalames souvent aussi froids que les mariés qu'ils chantent : mais ces épithalames peuvent du moins servir d'épithames à des amours surannés.

Un certain *Gaya*, qui a recueilli sans choix & sans jugement plusieurs cérémonies nuptiales, dit qu'on trouve fort mal-faict chez les Flamands & chez les habitants des autres Provinces voisines, qu'un jeune homme épouse une vieille, ou un vicillard une jeune fille. Voilà une remarque bien rare ! Ces mariages sont bien blâmés par tout ; cependant il s'en fait dans tous les pays du monde. Il ajoute « qu'on ne voit jamais chez les Flamands & leurs voisins, comme en France, qu'un maître épouse sa chambrrière, & une maîtresse son valet ». La remarque est encore très-fausse. Ces mariages sont beaucoup plus communs, & beaucoup moins déshonorables chez les Flamands & dans les Provinces-Unies, qu'en France.

La manière dont on fait à Dantzig la cérémonie du mariage a quelque chose de plus singulier encore que ce que nous venons de rapporter, selon la description que j'en trouve dans le (a) *Voyage de Charle ogier*. « Les Dames, dit-il, s'assèment à midi dans la maison où se doivent faire les nœces ; les hommes amènent l'époux dans le vestibule, & pour cette cérémonie si grave il faut faire une procession, car ils marchent deux à deux. Il en est de même de la mariée, qui arrive conduite par un cortège de filles : mais elle marche la dernière entre deux des plus âgées de la troupe. Cette mariée est en noir ; les autres filles sont en habits de couleur. Le Ministre qui doit faire le mariage se tient vis-à-vis d'un banc, qu'on met au milieu du vestibule, entre lui & les mariés. C'est-là qu'il leur lit le formulaire Luthérien du mariage ; après quoi il fait une exhortation à ces mariés, & achève la cérémonie par la bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant & de la musique, sans parler des autres marques ordinaires de joie. Après la bénédiction du mariage on mène la mariée près de la porte, & c'est-là que tous ceux qui sont invités aux nœces viennent la féliciter, & lui apporter des présents. Cet usage n'est pas nouveau chez les Allemands : mais on assure qu'il s'abolit peu à peu. Au repas nuptial, auquel assista notre Voyageur, les paranymphe servirent les conviés : la musique & l'ivrognerie durèrent également pendant ce festin. L'eau, dit encore notre Compatriote, est tellement haïe dans ce pays-là, qu'on n'y connoit ni les potages ni les bouillons. Dans les fumées du vin il s'éleva de tous côtés des félicitations & des fantes tumultueuses, mêlées de transports bachiques ; & ce fut au milieu de ces transports, que se fit une distribution générale d'Epithalames & d'Odes nuptiales. Les Allemands, & en général toutes les Nations du Nord, sont toujours pourvus de pièces de cette sorte pour le besoin. La poésie ne leur coûte pas plus que la prose. Le Poète qui a le bonheur de naître dans ces climats, produit sans peine en moins d'un jour deux ou trois cens vers, qui selon l'occurrence peuvent devenir Epithalames, Odes, Epiraphes ou Elégies. Dans ces pièces de poésie, continue notre Voyageur, les mariées sont toujours des Vénus & des Hélenes ; les mariés y sont plus spirituels qu'Apollon, plus ingénieux que Mercure, plus prudens ou plus sages que Socrate ». Ne reprochons rien sur cet article aux Allemands : nos Poètes & nos beaux Esprits ont, comme les leurs, un fond de louanges, de pirafes pompeuses & de comparaisons magnifiques, qu'ils appliquent indifféremment au grand Seigneur, au Magistrat & au Financier. Tout cela cousu bour à bour fait en certains tems une Epître dédicatoire, en d'autres un Discours Académique ; & si la verve seconde le bel esprit, cela devient quelquefois un Poème héroïque, ou du moins une Ode.

Je finis sur cette matière, en remarquant dans les mariages des Luthériens du Nord, que pour les rendre valables en Dannemarc, il faut, outre le consentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tuteurs ; que ceux-ci sont en droit de retirer l'administration de ses biens, & même de jouir de ses revenus pendant sa vie, supposé qu'elle se marie contre leur consentement : mais que si un tuteur néglige de marier la pupille après dix-huit ans accomplis, les parens peuvent se plaindre à l'autorité Souveraine, afin qu'elle soit pourvue au plûtôt ; qu'en Suède, & en Dannemarc aussi, les femmes & les filles ne peuvent ni vendre ni aliéner leurs biens de leur chef, & que même les veuves retournent sous la tutelle, & perdent l'émancipation que leur avoit donnée le mariage ; qu'en Suède, les mariages sont fort tardifs, sur tout les mariages des personnes de qualité, & ne se font guères avant trente ans, non seulement parce que l'amour pénètre avec peine dans le cœur des Septentrionaux, mais aussi parce que de part & d'autre les peres & meres

(a) *Iur*, &c. ubi sup. pag. 425.

ne donnent que peu de chose à leurs enfans, en sorte que ceux-ci sont obligés d'attendre la mort de leurs parens pour jouir du bien. Enfin on ajoute que les querelles domestiques, les divorces, les infidélités y sont fort rares. L'autorité des maris, & la soumission des femmes prévient les autres. Un Auteur dit pourtant, « que parmi les Suédoises il y en a qui sont en réputation d'avoir plus de chasteté avant de se marier, » que de fidélité après qu'elles le sont. « Pour moi, je crois de ce que je rapporte ici ce que j'ai toujours crû de tout ce qui s'appelle mœurs & usages, qu'il y a par tout des exceptions.

On avoit autrefois en Frise une coutume assez plaisante, qui étoit d'empêcher la nouvelle mariée d'entrer dans la maison de son mari. Lorsqu'elle étoit prête d'entrer, un des plus proches parens du mari barroit la porte avec une perche ou un balai; la mariée, après avoir enjambé par dessus la perche, traitoit une autre personne qui s'opposoit encore au passage avec une épée nue à la main, & la pauvre femme ne levoit ce dernier obstacle qu'avec un présent, qui lui procuroit enfin la liberté du passage. Cette coutume s'est pratiquée de plusieurs manières différentes. En quelques endroits on tendoit une corde d'un côté de la rue à l'autre, & pour la franchir, la femme faisoit un présent à celui ou à ceux qui avoient tendu la corde. Ces coutumes ont été abolies par divers Arrêts, que l'on trouve dans un (a) Livre que je cite ici.

Je ne scaurois oublier encore une coutume remarquable des anciens (b) Frisons. Ils marioient leurs filles en habit de veuve, pour les faire ressouvenir que les liens du mariage sont indissolubles, & que la mort seule doit les rompre.

Après une assez longue description de plusieurs cérémonies nuptiales, il est juste de parler des accouchemens. Dans la Réforme de Calvin, les femmes en couche sont recommandées simplement aux prières de l'Eglise, & de même celles qui sont leur première sortie après les couches. Dans le Luthéranisme, au moins en plusieurs endroits, par exemple en Danemarck, on trouve des formulaires de prières composées exprès pour ces femmes accouchées; on y voit aussi qu'elles sont introduites en cérémonie dans l'Eglise, & on trouve enfin à la suite de l'introduction qu'on fait un présent en argent, au Ministre ou Curé qui a la commission de les introduire. Mais entre les usages civils qui peuvent regarder les accouchées, il y a quelque chose de plus singulier à remarquer en Hollande: c'est cet usage qui est appelé par les gens du Pais (c) *Van Beker*, qu'il faut ce me semble traduire par le verre ou plutôt le gobelet de l'accouchement. On présente en ce pais-là aux Dames qui viennent rendre visite à la femme en couche & à son enfant, un gobelet plein de vin du Rhin, où l'on a mis beaucoup de sucre & un bâton de canelle. Ce gobelet est présenté à la ronde, & la cérémonie se réitère pendant le tems des visites. Je m'imagine que cette coutume leur est restée du paganisme; que *Van Beker* pourroit avoir signifié le gobelet de *Fan*, c'est-à-dire du Seigneur; & que ce vin étoit bû à l'honneur de *Fan*, Divinité champêtre si respectée dans le pais, que son nom (d) signifioit le Seigneur par excellence.

Leurs Cérémonies Funébres.

AVANT que de toucher à ces dernières cérémonies, qui dans toutes les Religions terminent toujours avec plus ou moins d'appareil le bon ou le mauvais sort de l'homme, il ne fera pas inutile de le considérer malade & mourant dans la Communion Luthérienne. Ici on ne trouve ni Extrême-Onction, ni application de Reliques ou de Scapulaires, ni consolations données par un Crucifix embrassé pieusement, ni espérance de se revêtir de plusieurs vertus religieuses en se revêtant d'une robe monastique, ni assurance de se soulager après sa mort par beaucoup de Messes. Tout se réduit à des remontrances & à des exhortations pastorales, à des consolations entièrement spirituelles, à des lectures & à des prières. En quelques Pais Réformés on a des Consolateurs, qui ne sont ordinairement que des Laïques d'une capacité assez médiocre, d'ailleurs gens de bien, qui lisent assidument l'Ecriture Sainte, & qui, par cette lecture souvent répétée, se font faire la même routine dans leur Religion, qu'un Médecin pourroit se faire auprès des malades

(a) *Nederland's displegghede* Ch. 47. pag. 114. & suiv. C'est à-dire, Cérémonies & coutumes de table pratiquées dans les Pais Bas.

(b) Titre de l'Introduction au Cérémonial des Enterremens par M. van Alkenode.

(c) Gobelet de l'en-aillotement, de *fannen, falcia, bandes*. Fanden veut dire émailloter en Langue Gothique.

Ceill-la peut être l'origine la plus naturelle. *Cerem. de table*, &c. ubi sup. Tom. II. Ch. XV.

(d) Voir *Keylers Ant. Seigneurs*.

par la lecture répétée d'une *pharmacopée complète*, ou d'un *Recueil de remèdes domestiques*. Cependant il ne faut pas trop presser la comparaison: il y a de la différence entre eux. Les discours des consolateurs, quand même ils seroient sans effet, ne sçauroient jamais tuer l'ame. Au reste ces consolateurs ne sont pas toujours des Laïques: il s'en trouve aussi parmi eux qui ayant été reçus Ministres, n'ont pas eu ensuite les talens que demande la Réforme pour prêcher, & pour desservir une Eglise. Mais revenons aux Luthériens.

Lorsque le malade est à l'agonie, ils redoublent leur zèle envers le mourant, comme dans toutes les Communions du Christianisme: & ce zèle, qui n'a plus d'autre objet que l'ame de l'agonisant, n'est pas certainement un acte de cérémonie: cependant il n'est pas impossible qu'il se *modifie* selon les usages & la Religion du Pais, & il l'est encore moins qu'il change de forme & de manière, selon l'âge & le tempérament des personnes. Quoiqu'il en soit, ces remarques tendent à montrer, qu'il y a par tout une règle & une méthode à observer pour la mort comme pour la vie; & le génie des hommes est tel qu'ils ne jugent que trop souvent de la destinée du mort, par la régularité avec laquelle les usages religieux ont été observés à son agonie. Beaucoup de Luthériens donnent la bénédiction au mourant, en lui prenant la tête, ou en le touchant seulement au front, faisant en même tems le signe de la croix sur lui.

On voit dans la Figure que l'on place ici, la manière la plus ordinaire d'enterrer les morts à Augsbourg: mais cela seul ne satisferoit pas le Lecteur. Entrons dans un plus grand détail, & commençons par ce que nous fournit M. *Maichelins* sur cette matière.

(a) » Les funérailles, dit-il, sont toujours accompagnées de beaucoup de dévotion & de piété, quelquefois aussi de beaucoup de magnificence. C'est outre cela l'usage de faire une oraison funèbre à chacun, de quelque extraction qu'il soit, & quelque basse que soit sa naissance. » On en fait même aux enfans qui meurent au berceau. Que peut-on dire sur de tels sujets? rapporter des consolations tirées de l'Ecriture Sainte, citer des exhortations aux vivans. Si on n'a rien à dire des morts, si on a plus de mal que de bien à en rapporter, l'Ecriture Sainte ne manque pas au besoin, & peut fournir de quoi nourrir la piété de l'Assemblée. C'est ainsi que s'exprime mon Auteur Saxon. Il seroit à souhaiter que tous les faiseurs d'oraisons funèbres & de panégyriques connussent cette méthode, au lieu de confondre si souvent, si hardiment des *vices fardés* sous le nom de Vertus Chrétiennes. » Après que le Sermon est fini, on lit encore en public un abrégé de la vie du défunt; on fait des éloges à ceux qui s'en font rendus dignes par leur piété; & s'il y en a qui ont mal vécu, on ne laisse pas s'en faire mention pour la correction des vivans. La coutume est aussi de faire des processions funèbres, pour accompagner le corps du défunt au tombeau. On chante alors des Cantiques convenables à cette cérémonie. En quelques endroits, on invite les principaux de la Ville à ces processions funèbres, du moins si le mort étoit une personne distinguée; & ceux qui assistent à cette cérémonie reçoivent une rétribution, chacun selon son rang & sa distinction. Les funérailles des personnes riches sont fort avantageuses aux Docteurs & à d'autres personnes de cet ordre, & sont pour ainsi dire une partie de leurs revenus. »

Le jour de l'enterrement, dit l'Historien des Cérémonies de Saxe, les parens, les voisins & les amis s'étant assemblés dans la maison du défunt, un ou plusieurs Ministres Luthériens s'y rendent aussi, avec un cortège plus ou moins nombreux de jeunes écoliers, qui ont à leur tête leurs maîtres d'école. Ces écoliers chantent d'abord devant la porte deux ou trois Hymnes ou Cantiques funèbres; après quoi ils marchent devant le convoi, ayant eux-mêmes un grand Crucifix devant eux ou une Croix simple. Un petit Clerc, ou quelqu'autre jeune écolier marche près du corps, avec une petite croix que l'on met ensuite sur l'endroit du cimetière où le mort a été enterré. Les parens & les amis suivent le corps, les hommes les premiers, les femmes ensuite: pendant la marche on sonne ordinairement les cloches, ce qui se fait seulement pour honorer le défunt, & on chante des Hymnes & des Cantiques. L'usage est aussi, dit-on, d'ouvrir la bière près de la fosse, & de regarder le mort; après quoi on la referme en chantant un Cantique convenable. Ensuite le Ministre dit une collecte, & prononce la bénédiction. La Procession funèbre se rend à l'Eglise, lorsqu'il doit y avoir un Sermon à l'honneur ou à l'ignominie du mort.

Tous

(a) *Manuscr. touchant les Luthér. cité deux fois, vbi sup.*

est
scoliques.
entr'eux.
ne jamais
n'a trouve
que de-
aux Lu-

comme
objet que
n'est pas
ore moins
es. Quoi-
une mé-
tel qu'ils
e les usa-
bénédic-
, faisant

l'enterrer
is un plus
ette ma-

vorion &
usage de
que basse
u. Que
Sainte,
is de mal
ouvenir de
on. Il fé-
onnussent
s sous le
public un
es par leur
ir la cor-
pour ac-
convena-
la Ville à
ceux qui
& sa dis-
obéteurs &
urs reve-

arens, les
Munltres
ecoliers,
et la porte
t le con-
Un petit
croix que
ens & les
la marche
léfura, &
la bierre
t un Can-
ction. La
neur ou à

Tous



CEREMONIES FUNEBRES comme on les fait à AMSTERDAM

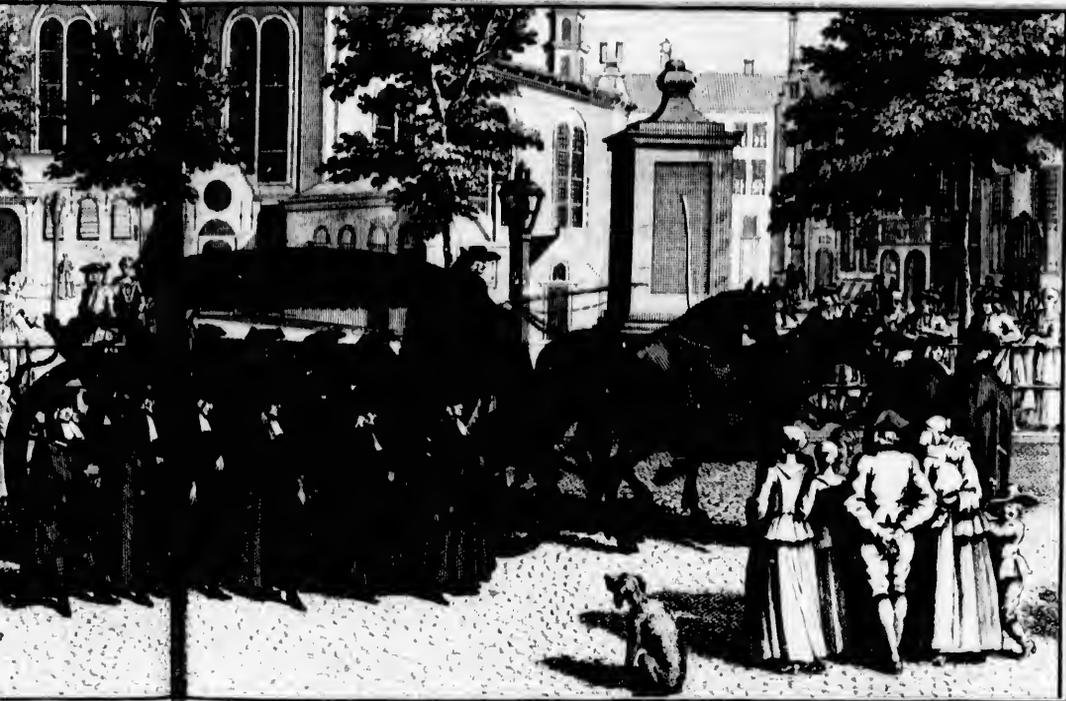


H. Ponce inventeur 1725

CEREMONIES FUNEBRES comme on les fait au BOIS DE ST. GERMAIN



Les fait à AMSTERDAM & en plusieurs villes de la HOLLANDE.



Les fait à la HOLLANDE & en plusieurs villes de la HOLLANDE.

S
t
r
v
r
à
o
d
a
r
d
/o
j
d
p
h
a
a

l
m
f
r
f
m
D
d
"
"
"
"
"
"
"
"
"
"
"

v
D
H
m
&
v
p
d

P
P
l
s
"

Tous ces usages ont dégénéré, dit-on, à Hambourg & en d'autres endroits d'Allemagne en des excès & des superfluités ridicules, & souvent même onéreuses aux familles. S'il faut en croire un Ecrivain qui est lui-même de Hambourg, (a) les obéques des habitants de cette Ville y sont chargées de petits détails, que la vanité des Marchands a rendus comme essentiels à leurs funérailles, & auxquels on est aussi fidèle que si c'étoit véritablement des actes de Religion. Il paroît encore, qu'on y a beaucoup d'attention à recommander par des clauses testamentaires l'exacte observation de ces détails. Il faut, à quelque prix que ce soit un éloge funèbre au mort, & même un éloge circonstancié, où, s'il faut ainsi dire, on a grand soin de remplir par des amplifications tous les vuides de la naissance & de la vie. Quelque roturier que fût le défunt, son cercueil doit être armorié, & ouvert; ainsi on y voit le défunt (b) en belle perruque & en habits de cérémonie, éclairé de plusieurs bougies, & gardé par des femmes, qui, selon les termes de cet Auteur Allemand, *savent comment il faut vivre avec les morts, & se connoissent en présages*. Le cercueil répond à la magnificence de l'appareil, & on observe toujours de le faire aussi riche & aussi propre qu'il soit possible. Je suis persuadé que le faste de cette cérémonie peut fort effacer dans l'esprit des spectateurs plusieurs défauts capitaux du mort, & souvent même allurer le mérite de sa vertu devant les hommes. Ce faste continue du même air lorsqu'on ferme le cercueil, & dans (c) la collation que l'on fera alors, à l'égard des *porteurs* (d) qu'on emploie pour porter le corps au cimetière, & même aux aumônes que donnent ceux qui mènent le deuil.

Passons à divers usages. Je ne sçai si celui-ci est particulier aux Danois. (e) Quand le corps a été mis dans la fosse, le Pasteur jette dessus trois fois de la terre: à la première fois il dit, *tu es né de la terre; à la seconde, tu redeviendras terre; & à la troisième, tu ressusciteras de la terre*. Après cela ceux qui ont porté le corps achèvent de remplir la fosse. L'Oraison funèbre suit la sépulture, si les parens veulent la payer, ou si le mort a laissé de l'argent à cette intention. Quand on enterre tout à la fois plusieurs morts, on peut se dispenser du détail, & faire pour tous une seule Oraison funèbre. A Dantzig (f) le Voyageur qui suivit le Comte d'Avaux dans le Nord vit un enterrement, dont la cérémonie étoit telle que nous allons la rapporter. « Les écoliers marchent à la tête avec leur maître, tous dans leurs habits ordinaires. Les principaux marchent les premiers, & les moindres les derniers. Tout cela chantoit à la Luthérienne. Le corps suivoit porté sur un brancart par huit hommes, tous honnêtes bourgeois, & portant à la main une manière de bouquet fait de fil d'or & d'argent. Après le corps marchoient quatre fils de la défunte (c'étoit l'enterrement d'une mère de famille) les aînés devant, les deux plus jeunes ensuite, tous en longs manteaux de deuil, & le chapeau baissé sur les yeux. Le mari qui venoit après ses fils, étoit habillé de même, & se couvroit le visage avec son manteau. Il étoit accompagné & suivi des proches parens, qui précédoient immédiatement les principaux de la Ville & les Magistrats; & ceux-ci précédoient à une distance raisonnable la marche des femmes. A la tête de celles-ci on voyoit les filles de la défunte, qui se cachotent le visage avec un mouchoir en s'appuyant sur des servantes. Les autres femmes venoient ensuite, toutes en noir, & marchant gravement deux à deux. Les filles sont exclues de cette cérémonie. Après l'enterrement ce convoi funèbre entra dans l'Eglise. On y chanta, & on y pria, &c. »

L'usage de couronner les morts, connu & pratiqué dans l'Antiquité, est resté en faveur des jeunes filles & des jeunes garçons en Frise, du moins en quelques endroits. Divers Allemands l'observent aussi, mais principalement pour les enfans. Autrefois les Hollandois & les (g) Frisons mettoient trois couronnes sur le cercueil de leurs morts: mais comme on couronnoit généralement tous les morts, on changea bientôt la couleur & l'arrangement de ces couronnes, selon la condition ou l'état dans lequel le mort avoit vécu. On observe encore, & dans cette Province & dans les autres qui lui sont unies, plusieurs distinctions pour les garçons & pour les filles. Par exemple, en quelques endroits on donne des bouquets de fleurs aux *porteurs*, on en jette sur le cercueil, & le

(a) Extraite d'un Ouvrage Allemand, qu'on appelle le *Patriote* dans les *Lettres serieuses & badines*, Tom. VII. 1^{re} Part.

(b) On observe le même usage en d'autres Etats d'Allemagne.

(c) Selon la description de ce *Patriote* on fert des biscuits avec une couronne de sucre canné, ou bouquet de cire entouré de mallepans, où l'on lit en lettres de

« sur le nom & l'année du décès du mort. »

(d) Il y en a douze: ce sont des Huissiers de la Ville, dit ce *Patriote*, quatre autres Huissiers ayant des baguettes à la main les conduisent.

(e) Terpages, *Rituale Eccles. Daniae*, &c.

(f) *Ogarii Ephemerides, sive iter Dan.*, &c.

(g) *Introduit. au Cerem. des Enterremens* par M. van Alameda pag. 16. & 17.

poille est garni de rubans. Souvent même de jeunes hommes portent le corps du jeune homme ou de la jeune fille.

Pour renfermer dans la description suivante la plus grande partie de leurs autres cérémonies funébres, je dois dire d'abord qu'on ferme les portes & les fenêtres des maisons où il y a des morts. Après que le mort a été enseveli & couché dans son cercueil, on pose ce cercueil sur deux treuils, dans le vestibule que l'on rend ordinairement de noir, de même que l'appartement où les parens du deuil attendent debout, en habits de deuil, & de la manière la plus méthodique & la plus grave, les visites de leurs amis, & souvent aussi d'un grand nombre de gens qui n'ont d'autre affaire dans la vie que celle de s'amuser, ou de satisfaire cette vaine curiosité que nourrit l'ennui. Ceux qui annoncent les morts ont aussi en même tems la commission d'indiquer le jour & l'heure de ces complimens de condoléance, & l'annonce de l'un & de l'autre se fait ordinairement par des billets. Le jour destiné à cette condoléance précède ou suit l'enterrement du deuil, selon que les parens le jugent à propos. Pour ce qui est du convoi, il est fixé en quelques endroits à vingt-quatre personnes, toutes vêtues de noir, qui sont des parens & des amis choisis du deuil; & si l'enterrement se fait de nuit, le convoi est éclairé d'autant de lanternes qu'il y a de rangs. Chaque lanterne renferme deux ou trois chandelles, & des gens gagés espèrés les portent à côté des rangs. A la Haie & en quelques autres Villes, le mort est porté dans un chariot destiné aux enterremens & couvert de deuil, suivi de plusieurs autres carrosses où sont les parens & les amis. Je dois remarquer encore, que le deuil de ces Républicains est généralement plus long & plus lugubre qu'en France. Outre les habits de deuil & le manteau noir, ils portent assez long-tems au chapeau un crêpe fort large, qui descend jusques sur le milieu du dos, & les femmes des coiffes de deuil, qui leur cachent absolument le visage pendant des mois entiers. Ils ont aussi la coutume d'inviter un certain nombre d'amis à (*a*) assister en grand deuil au convoi de leurs parens, c'est-à-dire, le crêpe pendant au chapeau & en longs manteaux de deuil. Autrefois les femmes du Pays assistoient aussi aux enterremens; mais aujourd'hui cet usage est resté chez les Paysans & dans quelques endroits de la Frise. L'Auteur Hollandais de l'*Introduction au Cérémonial des enterremens*, croit que l'usage de porter des crêpes pendant ne s'est introduit, que lorsqu'on a cessé de porter de ces chapeaux de feutre à bords abatus, tels qu'on les voit représentés dans plusieurs monumens. Les gens distingués, dit-il, avoient seuls le droit de relever les bords de ces feutres, & après eux les personnes à qui la permission de les relever étoit accordée en vertu de leurs emplois, ou pour quelque autre raison. Quand on étoit en deuil, on laissoit les bords de ces chapeaux baillés; mais la mode de ces chapeaux étant passée, l'usage de porter des feutres baillés pendant le grand deuil ne laissa pas de continuer, jusqu'à ce que les crêpes pendant succédèrent à ces chapeaux, qui étoient apparemment restés en partage au deuil. Il remarque aussi, qu'autrefois les manches & les corps des habits de deuil se faisoient fort amples, ce qui est resté en partie aux manteaux de deuil; au lieu de longues manches, on met des pleureuses sur le revers de la manche pendant le grand deuil.

Je ne dis rien des repas funébres, dont il reste encore des traces en Allemagne & en Hollande, dans la manière dont on donne à boire à ceux qui ont conduit le mort au tombeau.

Finissons ce chapitre par certains derniers devoirs rendus aux Luthériens, comme dans les autres Religions, non (*b*) pour soulager leurs ames, selon l'usage de nos Catholiques, ou pour les faire (*c*) mieux recevoir dans le ciel, selon l'opinion des Kéff's, mais pour conserver du moins leur mémoire parmi les hommes. Cela se fait par des épitaphes, des monumens de pierre, des images & des armoiries suspendues dans les Eglises. Les Discours & les Oraisons funébres des Allemands ne sont pas aussi durables que ces monumens; & si quelques-uns de ces Discours funébres échappent d'abord de l'oubli par le moyen de l'impression, on sçait assez qu'ils y retombent aussitôt par la manière dont le Public les méprise. Il faut donc quelque chose de plus solide, & se dédommager d'une vie courte, qui s'écoule dans la peine & les soucis, par le moyen de certaines choses beaucoup plus durables que nous, & capables de résister aux influences d'une infinité d'objets qui nous détruisent. Quelque fausses & trompeuses que soient les idées que cette manière de s'immortaliser excite en nous, c'est pourtant ainsi que nous essayons de nous consoler, de ce que l'ouvrage de Dieu dure moins que celui des hommes, pour

(a) On a représenté tel les Enterremens d'Amsterdam & de la Haie, avec quelques deuil remarquables des Allemands & des Italiens.

(b) Le Purgatoire.

(c) Les post-pôts donnés aux morts.

F. S.

s da jeune
 autres céré-
 es maisons
 reuel, on
 de noir,
 le deuil, &c
 r aussi d'un
 ou de fait-
 s ont aussi
 ndo'ance,
 our destiné
 arens le ju-
 nge-quatre
 éme; &c
 u'il y a de
 s après les
 porté dans
 es caisses
 s Républi-
 ts de deuil
 e, qui def-
 ar cachent
 er un cer-
 à-dire,
 mmes du
 é chez les
 uction au
 s'elt intro-
 tels qu'on
 oient Cois
 permission
 ere raison.
 a mode de
 ad deuil ne
 chapeaux,
 utrefois les
 é en partie
 ar le revers

gne & en
 e mort au
 omme dans
 s Catholi-
 es Russes,
 ic par des
 s dans les
 illi furables
 rd d'Po-
 la manière
 edomma-
 e certaines
 d'une in-
 t les idé-
 s effians
 mes, pour



DEUIL de ZURICH.



DEUIL d'AUGSBOURG.



DEUIL des FRISONES.



DEUIL de SARDAN.

parler le langage d'un de (a) nos Poutres. Au-dessus des gens de cet ordre, qui ordinairement n'ont pas le moyen de se faire une réputation par eux-mêmes, on en trouve qui pensent plus noblement. (b) Ils ne veulent ni deuil, ni épitaphes, ni monuments, ni décorations funèbres. Ils se sentent; ils sont persuadés que leur mérité consacrerà leur mémoire dans les tems les plus reculés. C'est ainsi que se consolent la plupart des grands hommes & des beaux esprits. C'est aussi à cela qu'il faut attribuer généralement la négligence extérieure des uns & des autres, & le peu de cas qu'ils font de tout ce qui ne sauroit porter le nom de *vertu héroïque & d'élévation de génie*. Ils ont presque toutes les vertus comme naturelles; mais ils n'ont jamais le brillant d'aucune, comme (c) le ditait M. de Retz du Maréchal de Turinno. Enfin si on montre encore plus humilité, on trouve d'autres gens d'une foi extrêmement épurée, qui connoissant toute la vanité des deux différentes manières de s'immortaliser des uns & des autres, se contentent de paroître devant Dieu dans la plus grande simplicité.

CHAPITRE III.

De la Religion, & des Usages des Calvinistes.

PENDANT que Luther conservoit encore dans sa Réforme plusieurs usages anciens, apparemment pour ne pas effaroucher les Sectateurs par un trop grand retranchement, Calvin faisoit main basse sur toutes sortes de cérémonies, & réduisoit la Liturgie à un squelette sec & décharné; moins politique en cela, & peut être moins habile que son Prédecesseur, qui n'ignoroit pas qu'il faut à l'homme un culte extérieur, & un appareil capable de ranimer sa dévotion, & de soutenir son attention. Ainsi on oseroit presque comparer ces deux Réformations à deux prudes. L'une a renoncé à toutes sortes d'atouts, même à ceux qu'elle pouvoit conserver avec bienveillance; l'autre ne pouvant oublier entièrement ce qui la paroît, lorsqu'elle ne s'attachoit qu'à plaire, conserve encore dans sa Réforme des ornemens assez éclatans, pour faire connoître ce qu'elle étoit autrefois. Une autre chose en quoi ces deux Réformations ressemblent assez aux prudes, c'est la liberté qu'elles se donnent d'examiner tout, & de décider avec rigueur en faveur de leur retraite, où toutes les autres Religions leur paroissent autant de coquettes. On s'imaginera peut-être, en pressant trop la comparaison, que le caractère du Calvinisme doit être absolument opposé à la tolérance, parce que les prudes s'aiment & s'estiment toutes; mais il faut se souvenir ici que les comparaisons ne sont jamais entièrement justes. Voici donc la différence. Le Calvinisme étant une Religion fondée sur l'examen & sur la *spiritualité*, il en résulte une tolérance sans bornes, & une liberté excessive; car, dirai-je, si ma conscience & mes lumières me conduisent à d'autres opinions qu'à celles qui sont établies, & si elles me disent encore que je dois éclairer ceux qui sont dans l'erreur, pourquoi me refusera-t-on la tolérance? Pourquoi me refusera-t-on la liberté de dogmatiser les autres; & quand même mes lumières seroient bornées, je suis pourtant toujours excusable d'avoir obéi à ma conscience. On ne sauroit empêcher ces effets de l'examen. Le permet-on à tous les hommes sans distinction? Il sera juste de tolérer aussi toutes les nouveautés qu'ils débiteront, quand avec leur simplicité apparente ils nous auront persuadés qu'ils obéissent à leur conscience. Ces excès pourroient mener loin; cependant le Calvinisme ne veut pas les croire dangereux. Comme il s'est établi par l'examen, il continue dans la même liberté, & se moque hardiment de ces (d) *timides Papistes*, qui se contentent de trembler (e) à la vue des *profondeurs du Christianisme*, sans avoir la force de faire usage de leur raison.

La tolérance & la liberté ne sont pas moins inséparables de la *spiritualité* des Calvi-

(a) *Mad. des Houlères.*

(b) *Nemo me lacrimis decorat, neque funera fletu Faxit, Cur? sedus vivit per ora vivam.* *Ennius.*

(c) *Mémoires du Cardinal de Retz.* Tom. pr. p. 2. 7.

(d) de 1544.

(e) Les Lecteurs Catholiques Romains ne doivent pas

se choquer de ces expressions. On ne les emploie que dans les endroits, où il faut nécessairement les emprunter des Réformés.

(c) *Societas ipsi ac reverentius vobis de alio Deorum credere quam fides.* *Tacit. in Germania.*

nistes, & la description seule de cette *spiritualité* pourra en convaincre les Lecteurs. J'appelle ici *spiritualité*, cette *réduction* du culte à la méditation, à la prière & au Sermon, sans admettre aucun extérieur, aucune cérémonie, aucune pompe qui fixe l'attention du Peuple. Assemblés entre les quatre murailles d'un Temple, où (a) rien ne frappe qu'un Ministre dans une chaire, ils se croient tous capables d'adorer Dieu en esprit, & d'arrêter leur méditation sur l'Être suprême sans aucun secours extérieur. Mais les Réformés ne présumèrent-ils pas un peu trop de la capacité des moindres Fidèles ? & cette grande *spiritualité* ne flate-t-elle pas agréablement ceux qui n'aiment rien de gênant dans la Religion, & qui se croient supérieurs à tout le reste des Chrétiens par leur esprit ? Si le culte que Calvin introduisit, (b) dit M. de Meaux, parut trop nud à quelques-uns, cela même fut un nouveau charme pour les beaux esprits, qui crurent par ce moyen s'élever au-dessus des sens, & se distinguer du vulgaire. On a remarqué que le Calvinisme entraîna plus de beaux esprits & plus d'esprits forts que la Réforme de Luther ; ce qui n'est pas surprenant, puisque ces sortes de gens se trouvent moins gênés. Ajoutons que les hommes sont trop exposés à l'influence des objets qui les environnent, trop attachés à leurs sens, & trop dissipés dans une infinité de pensées qui occupent plus agréablement que la Religion, pour qu'ils ne tombent pas dans la nonchalance à son égard. Cette forte contention de l'ame qui s'éleve au-dessus des sens, est fort rare dans le cours de la vie civile : le seroit-elle moins dans la Religion ? Il faut donc, comme on l'a déjà dit au commencement de ce chapitre, fixer l'attention par quelque chose d'extérieur & de frappant.

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà rapporté des commencemens de la Réformation de Calvin : mais j'ajouterai au caractère de ce Réformateur, qu'avec la hauteur & cette obliquation mêlée d'aigreur & d'emportement qu'on lui a toujours connues depuis le commencement jusqu'à la fin, & qu'il a eues en commun avec Luther, il fut pourtant moins sujet aux variations dont on accuse le Réformateur Saxon ; & que malgré ce fiel qu'il répand en beau Latin contre ses adversaires, soit Catholiques ou Luthériens, il ne s'est jamais laissé aller aux injures basses, & aux bouffonneries plates que l'on reproche à Luther. On doit même cette justice à Calvin, qu'il a soutenu par sa manière de vivre, & la modestie de son état, le culte sec & décharné qu'il a laissé en partage à ses Sectateurs : culte au reste dont on peut dire, qu'il convenoit assez bien à l'humeur & au tempérament de Calvin, qui ne s'accommoda jamais d'aucun éclat extérieur.

La Croissance des Calvinistes.

Je n'entreprendrai point de faire passer en revue les articles de toutes les Confessions de foi, qui depuis le commencement de la Réformation Calviniste ont servi à justifier, expliquer & établir la Doctrine de l'Eglise Réformée : encore moins entreprendrai-je de suivre ces Confessions dans les incertitudes & les ambiguïtés, qu'un célèbre Prelat leur attribue dans un des (c) Ouvrages le mieux suivi & le plus ingénieux qu'on ait vu dans tout le siècle passé. J'indiquerai donc simplement plusieurs de ces Confessions, & je donnerai ici un petit détail de la croissance particulière du parti, pour passer ensuite aux usages religieux.

On trouve d'abord la Confession de Strasbourg & de trois autres Villes d'Allemagne. Dans la même année fut dressée celle de Zwingle. Celle des Réformés de Bâle est de l'année 1534. Ils la donnerent pour se justifier du reproche qu'on leur faisoit en Allemagne, qu'ils avoient une Cène sans Christ. Celle des Freres de Bohême est de 1533. Elle paroît tout à la fois Luthérienne & Calvinienne dans l'extrait qu'en donne Hofpinien, *Hist. Sacram.* Part. 2. pag. 219. & 220. En 1536. Ballinger, Mycorius, Grynæus, Leon de Juda & Megander eurent la commission de rédiger par écrit celle des Eglises Helvétiques, pour la présenter au Concile général. Ce fut cette même Confession dont Luther dit, lorsqu'elle lui fut présentée à Wittemberg, qu'il la reconnoissoit pour orthodoxe, quoiqu'il s'y trouvoit des termes qui pouvoient faire de la peine aux ames foibles. La première Confession de Foi de Calvin, Faret & Viret au nom des Eglises de France, est de

(a) On pourroit appliquer aux Réformés ce que Tacite dit du Temple des Juifs. *Vana sedes & mania arcana.* *Hist.* Liv. V.

(b) *Hist. des Variations* Liv. IX.

(c) *L'Histoire des Variations des Eglises Protestantes.*

de l'an 1538. On y trouve ces paroles touchant la Cène. « La vie spirituelle n'est pas seulement en ce que J. C. nous vivifie par son esprit, mais aussi en ce que, par la vertu de ce même esprit, il nous fait participer à sa chair, qui nous nourrit à la vie éternelle. Ainsi les Fidèles ne communièrent pas moins à la chair & au sang qu'à l'esprit, & possédèrent ainsi J. C. entier ». On peut voir le passage dans *Hospinien*. Bucer ne s'expliqua pas d'une manière plus intelligible, dans la Confession qu'il donna en l'année 1544. On trouve cette Confession dans *Hospin*. Ceux de Zurich opposèrent en 1545. leur Confession apologétique, à la petite Confession que Luther avoit donnée l'année d'après. Ils ne craignirent pas d'accompagner cette Confession apologétique d'une Préface, où Luther, ce Père de toute la Réformation, est traité d'une manière bien dure. Mais Luther ne demeura pas sans réplique dans une lettre qu'il écrivit au *surintendant* de Breme, dans laquelle le Réformateur piqué parodioit contre Zurich & les autres Sacramentaires le commencement du Pseaume premier. Lasco gentilhomme Polonois, & premier Ministre (*propositus*) ou *surintendant* de l'Eglise des Protestans étrangers de Londres, donna aussi une Confession de Foi en l'année 1552. Long-tems après on vit celle de Frederic III. Comte Palatin & Electeur de l'Empire. Celle que Boze & Farel portèrent aux Luthériens assemblés à Wormes est de l'année 1557. Elle est toute Luthérienne; car on y dit « que le Corps de Jesus-Christ est vraiment & certainement rendu présent avec les symboles, qui ne sont pas de simples signes, &c ». Je ne sçai si cette Confession différa beaucoup de celle que les Réformés dressèrent en 1559. qu'ils présentèrent à Charle IX. en 1561. au Colloque de Poissy. On y fit dans la suite quelques changemens, & même quelques additions, mais peu importantes, sur quoi on peut voir le VIII. Synode National dans les *Actes des Synodes*, &c. T. I. p. 113. & suiv. Les Libraires, qui ne manquent jamais de faire valoir leurs éditions, avoient mis hardiment au titre de la Confession *revue*, &c. Le Synode de Montpellier tenu en 1598. le défendit, & on en sent assez les raisons. Il y a apparence que dès-lors on craignoit d'être accusé de variation, ou du moins que l'on prenoit les devans pour l'amour des ames foibles, puisqu'un Ministre nommé *Salazar* entreprit en Latin l'harmonie des Confessions dans un Livre que le Synode de Vitre appelle *un excellent ouvrage*. Goulart traduisit en François cette Confession, & l'accompagna de ses notes. Je trouve digne de remarque, que sous les yeux des Rois de France tous Catholiques, on ait osé insérer dans la Confession, que le *Pape est l'Ante-Christ & le fils de perdition*. Mais de quoi n'étoit-on pas capable dans ces tems de trouble & de confusion! Le Synode de Gap tenu en 1603. & sous un Roi converti, ordonna que cet article seroit le 31. de la Confession de Foi; mais dans la suite ces manières de parler outrées furent défendues de la part du Roi au Synode National d'Alençon en 1637. Le même Synode de Gap déclara aussi, que la vocation des premiers Réformateurs étoit une *vocation extraordinaire, à laquelle Dieu les avoit poussés intérieurement*. Les Suisses firent une autre Confession en l'année 1566. pour se mettre à couvert des reproches de Westphale & de quelques autres Luthériens, qui leur reprochoient qu'ils étoient plus ou moins hérétiques dans presque tous les Dogmes de la Religion; mais Bâle ne jugea pas à propos d'entrer dans les mesures des autres Suisses, parce qu'une Confession de Foi nouvelle ne leur paroissoit d'aucune nécessité. Les Eglises des Pays-Bas en dressèrent une cette même année 1566. pour être présentée à l'Empereur Maximilien II. Elle fut confirmée & ratifiée en 1579. par un Synode. Cette même Confession fut revue en 1619. par ordre du Synode de Dordrecht. Comme le principal but des Réformés, sur-tout de ceux de France, avoit toujours été de se réunir avec les Luthériens, pour rendre la Réformation plus générale, & la mettre mieux en état de faire tête aux Catholiques, on s'étonnera moins sans doute des menagemens & de la politique de ces Réformés à l'égard des Luthériens dans plusieurs Confessions de Foi; mais cette politique n'avança pas les affaires. Les Luthériens, bien loin de se reconcilier, regardoient toujours les Calvinistes comme un parti mal réglé, où chaque Eglise avoit sa Confession particulière. Ce fut en partie pour se justifier de ce reproche, que les Calvinistes s'assemblerent à Francfort en 1577. pour convenir d'une Confession de Foi que l'on put opposer à celle d'Augsbourg. Le Synode de Sainte Foi tenu en 1578. approuva ce dessein, de faire & dresser un *formulaire de Confession de Foi commune à toutes les Eglises*, & remit par un pouvoir très-ample la foi de tous ses Fidèles entre les mains de quatre Deputés qu'il nomma pour cette affaire. Si elle eut réussi à la satisfaction des deux partis, la dernière Confession auroit très-certainement ruiné toutes les autres. Le Synode National tenu à Tonnes en 1614. reprit le projet d'une Confession de Foi générale & commune aux différens partis, dressée sur les différentes Confessions des Eglises Reformées.

Je n'ai point parlé ici des Confessions de Foi des Reformés Calvinistes & Zwingliens
Tome III. *LIII

de Pologne. En 1570. ils en dressèrent une à Czenger, à laquelle on peut ajouter l'acte d'union de Sendomir entre les Luthériens, les Bohémiens & les Zwingliens. Je finis par le projet de M. Du Moulin, où je trouve quelque rapport aux idées de d'Hunflou & de Poiret. Il auroit voulu une Confession de Foi générale dressée sur toutes les autres, où, selon lui, il falloit dissimuler beaucoup de choses, sans la connoissance desquelles on peut bien être sauvé. A la vérité cet excès de complaisance ne seroit point admis dans les Traités de paix que les Souverains font entr'eux ; mais aussi les Princes ne disputent que sur des choses visibles & palpables. Dans le Christianisme, les disputes de Religion ne roulent que sur des choses entièrement hors de la portée de la raison, obscurcies par les hommes à mesure qu'ils ont cherché à les deviner. J'ai dit plus haut, qu'il sembloit que les Réformés craignissent d'être accusés de variation dans leur Confession : mais il semble aussi que le Synode de Dordrecht ne s'embarrassa guères de ce reproche, puisqu'il déclara que les Confessions pouvoient être examinées de nouveau. Ajoutons ici, que la fameuse addition de deux articles faite par ceux de Genève en 1649. & en 1675. sur l'imputation du péché d'Adam antérieure à la corruption, & sur l'envoi de J. C. après le Décret d'Élection, reprochoit en quelque façon l'inexactitude à ceux qui avoient dressé la Confession. Mais le prétexte véritable de cette addition étoit, qu'il falloit lier plus fortement les Théologiens à l'Orthodoxie.

Les Réformés Calvinistes rejettent les livres *Apocryphes*, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas du Canon Hébreu de la Bible ; ce qui n'empêche pas que ces livres ne fassent partie de la Sainte Écriture chez les Catholiques. La Sainte Écriture est l'unique règle de Foi, & le seul juge que les Réformés reconnoissent dans la Religion. Ils n'admettent dans le salut que la justification par la foi sans aucun mérite, ou pour mieux dire, sans aucun concours des œuvres. Les plus rigides Calvinistes vont plus loin encore ; (a) car ils établissent cette rigoureuse prédestination des hommes & ce décret éternel de Dieu, (b) en vertu duquel ils sont ou sauvés ou réprouvés. Cette Doctrine, qui renverse si absolument la liberté, & déshonore la bonté de Dieu, a produit un nombre infini de Traités & d'objections pour & contre. Elle est même si incompréhensible & si difficile à soutenir, que ses défenseurs sont obligés de se contredire quelquefois. Voici du moins comme (c) ils s'expliquent dans une de leurs Confessions. « Il est impossible que cette sainte » foi soit oisive en l'homme ; nous parlons de cette foi que l'Écriture appelle foi vraie » vrante par charité, laquelle induit l'homme à s'exercer es œuvres que Dieu a com- » mandées par sa parole, lesquelles œuvres procédantes de la bonne racine de foi sont » bonnes & reçues devant Dieu, d'autant qu'elles sont toutes sanctifiées par sa grace. Ce- » pendant elles ne viennent point en compte, &c. Nous faisons de bonnes œuvres, non » point pour mériter, mais plutot nous sommes redevables à Dieu pour les bonnes œu- » vres que nous faisons : c'est lui qui met en nous le vouloir & le parfaire. Nous ne » voulons pas cependant nier que Dieu ne remunere les bonnes œuvres ; mais c'est par » sa grace qu'il couronne ses dons. Nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne soit » souillée par notre chair & aussi digne de punition ». La foi n'est point oisive en l'homme ; par conséquent l'action de l'homme concourt à la foi : elle induit l'homme à s'exercer aux bonnes œuvres, qui sont reçues de Dieu, parce qu'il les a sanctifiées par sa Grace ; par conséquent la Grace coopere avec l'homme, trop foible à la vérité pour agir seul. Mais enfin il agit, & n'est pas un Être créé pour (d) oïr machinalement à son Créateur, après avoir été monté comme une montre l'est par l'ouvrier. Après cela, comme si l'on craignoit d'en avoir trop dit, on ôte encore une fois à l'homme le pouvoir d'agir librement : nous sommes redevables à Dieu, &c. c'est lui qui met en nous le vouloir & le parfaire. Ensuite on lui rend la liberté : Dieu remunere les bonnes œuvres par sa grace, mais ce sont ses dons qu'il couronne, c'est-à-dire, encore une fois, que la Grace de Dieu accompagne les œuvres de l'homme. Dans la Confession de Foi des Eglises de France (e) on trouve les mêmes idées, & à peu près les mêmes expressions. « L'homme, y dit-on, est déchu par sa propre faute de la grace qu'il avoit reçue. Et bien » qu'il ait encore quelque discrétion du bien & du mal, nous disons que ce qu'il a de clarté

(a) *Nudo Dei arbitrio homines in æternam mortem prædestinantur.* Voy. Calvin dans l'*Institut* *Caractère*. L'homme contempne péché volontairement, mais pourtant nécessairement.

(b) Voici l'article XV. de la *Confession des Pays-Bas*. « Nous croyons que toute la lignée d'Adam étant péçipée en pédition & taine, Dieu s'est démonstré tel qu'il est, à savoir miséricordieux & juste. Miséricordieux, en laissant de cette prodution ceux lesquels en son Con-

seil éternel & immuable il a élus & choisis par Jésus-Christ Notre Seigneur tous aussi égard à leurs œuvres ; juste, en laissant les autres dans leur taine & trebuchement, ou ils se font préçipés.

(c) Article XXIV. de la *Confession*, ubi sup.

(d) *Ut status multo jam sit parva quantum.* Lucet. Liv. V.

(e) Art. IX.

se convertit en ténèbres, quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par son intelligence & raison. Bien qu'il ait une volonté, par laquelle il est incité à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté au bien que celle que Dieu lui donne. Cet article établit d'abord la liberté, *l'homme est déchu par sa faute, il a quelque disposition du bien & du mal*; ensuite on donne à entendre qu'il ne peut rien sans la grace, & enfin on déclare qu'avec sa volonté qui est incitée à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté que celle que Dieu lui donne. Dans l'Article XII. on s'explique sur l'élection & la réprobation comme l'Article XV. de la *Confession des Pais-Bas*. Dans l'Article XIII. on déclare, que tout ce qui a été requis à notre salut nous a été offert & communiqué en Jésus-Christ. Or ce qui est offert suppose, ce me semble, le choix & le choix ne va pas sans la liberté. Il suffit d'exposer cette doctrine au Lecteur, afin qu'il en juge.

Les Réformés rejettent aussi toutes les cérémonies, parce que les (a) ombres aiant pris fin, l'usage en doit être ôté entre les Chrétiens. Ils rejettent la subordination dans le Ministère Ecclésiastique, en déclarant, (b) que tous vrais Pasteurs, en quelques lieux qu'ils soient, ont une même autorité & égale puissance sous un seul Chef J. C. Sur le Sacrement de la Cène la Confession s'explique de la manière suivante. Pour entretenir la vie spirituelle, laquelle est aux Fidèles, Dieu leur a envoyé un pain qui est descendu du Ciel, à savoir Jésus-Christ, lequel nourrit & entretient la vie spirituelle des Fideles, etant mangé, c'est-à-dire, appliqué & reçu par foi en esprit. Pour nous figurer ce pain spirituel & céleste, Christ a ordonné un pain terrestre & visible, qui est Sacrement de son Corps, & le vin pour Sacrement de son Sang. Pour nous certifier qu'aussi véritablement que nous prenons & tenons le Sacrement en nos mains, & le mangeons en nos bouches, dont puis après notre vie est sustentée; aussi vraiment par foi, qui est la main & la bouche de notre ame, nous recevons le vrai Corps & le vrai Sang de Christ en nos Ames pour notre vie spirituelle, &c. Ensuite (c) on ajoute: nous ne faillons pas, en disant que ce qui est mangé est le propre & naturel Corps de Christ, & son propre Sang qui est bu; mais la manière par laquelle nous mangeons n'est pas la bouche, ains l'esprit par la foi. Outre cela, j'ajoit que les Sacramens soient conjoints à la chose signifiée, ils ne sont pas toutesfois reçus de tous avec ces deux choses. Le méchant prend bien le Sacrement à sa condamnation: mais il ne reçoit pas la vérité du Sacrement.

Je ne parle point ici de ce que les Réformés ont de commun avec les Luthériens, & en quoi ils sont également contraires aux dogmes & au culte de l'Eglise Romaine: mais il faut remarquer en passant, que Calvin, & tous ceux qui se sont attachés scrupuleusement à sa doctrine, en allant plus loin que Luther dans le dogme de la Grace, se sont aussi exposés à des difficultés très-dangereuses. Toute la faveur qu'on peut leur faire, est de dire qu'ils n'ont pas senti les conséquences de leur doctrine, ou qu'ils ne les admettent pas. On vient de voir qu'ils ont établi la *Prédestination éternelle*. L'*inamovibilité de la justice*, c'est-à-dire l'impossibilité de perdre la grace, & la certitude du salut accompagnent nécessairement cette *Prédestination éternelle*. En conséquence de ces dogmes on oppose aux Calvinistes, que le Baptême n'opère pas; qu'il est seulement le sceau du Christianisme; & même que la Grace précédant le Baptême, il n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé. La Liturgie Réformée du Baptême ne paroît pas s'opposer à cette doctrine, à laquelle on attribue le delai du Baptême assez ordinaire chez les Réformés. Toutes ces difficultés ont fait faire le raisonnement suivant contre la doctrine de Calvin. (d) Si les enfans des Fideles sont dans l'Alliance & conséquemment dans la grace avant le Baptême, toute la descendance du Fidele doit être prédestinée; parce que qui a la grace n'en pouvant déchoir, & la transmettant à ses enfans à cause qu'ils naissent dans l'Alliance, établie dans sa famille une perpétuité de salut, &c. si on met la réprobation au lieu de la grace, il y établit au contraire une perpétuité de damnation. Objection pressante, & qui ne souffre point de réplique. On peut voir ce que le Synode de Dordrecht a déduit sur le Decret éternel, l'élection gratuite, & le salut des enfans des Fideles, c'est-à-dire des élus, par le bénéfice de l'Alliance de grace, en laquelle ils sont

(a) *Confession*, &c. ubi sup. Art. 17.
(b) Articles de l'Art. XXX. de la *Confession des Eglises Réformées de France*.

(c) La *Confession de foi des Fideles*, &c. Art. XXXVI. dit: nous sommes que par la vertu de la grâce & l'accomplissement de son esprit, Jésus-Christ nous nourrit

et vitifie de la substance de son Corps & de son sang.
Art. XXXVII. Tant en la Cène qu'au Baptême, Dieu nous donne réellement & en effet ce qu'il y figure, &c.

(d) *Boissier*, Hist. des Variat. &c. l. IX. Voir l'end. les variations & les contradictions, qu'il reproche à Calvin dans cette Doctrine.

compris avec leurs peres & meres ; on peut, dis-je, voir tout cela dans l'extrait de ce Synode intitulé, (a) *Jugement du Synode National tenu à Dordrecht dans es Années 1618. & 1619. touchant les (b) cinq Articles*, &c. Ce Jugement est imprimé dans un petit Recueil en 1726. & les Ministres des Provinces-Unies sont obligés de le signer, avant que de pouvoir exercer les fonctions de leur Ministère dans le pais. Ils sont aussi obligés de reconnoître pour orthodoxe, & de signer comme tel (c) tout le Synode de Dordrecht, avec la Confession & le Catéchisme des Pais-Bas. Le Synode dressa lui-même le formulaire avec toutes les précautions possibles, pour prévenir, dit-on, à tous les subterfuges de quelques-uns, par lesquels ils trompent d'ordinaire les Eglises. Voici l'abregé de ce formulaire.

« Nous soussignés Ministres. . . . déclarons en conscience devant Dieu, que nous
 « avons ferme croyance que tous les Articles contenus en la Confession & au Catéchisme,
 « &c. ensemble les déclarations sur quelques points de ladite doctrine qui ont été faites
 « par le Synode National convoqué à Dordrecht, s'accordent entièrement avec la parole de
 « Dieu. Promettant que nous enseignerons ladite doctrine & la maintiendrons fidèlement,
 « sans écrire ou enseigner (pour mieux s'assurer de la conscience d'une partie des signans, il au-
 « roit fallu ajouter & sans penser) en public ou en particulier, directement ou indirectement,
 « chose qui y soit contraire : comme aussi que non seulement nous rejetons toutes er-
 « reurs qui y répugnent, & nommément celles qui sont condamnées audit Synode, mais
 « aussi que nous y résisterons, nous les rétuterons & aiderons à les repousser. Et au cas
 « qu'il advint que ci-après nous eussions quelque scrupule, ou sentiment contraire à la
 « susdite doctrine en aucuns points, nous promettons que ni en public, ni en secret,
 « nous ne l'étalerons ni ne le mettrons en avant, ne le prêcherons ni ne l'écrirons, mais
 « que premièrement nous le révélerons au Consistoire, à la Classe & au Synode, pour
 « être examiné par icelui ». Mais il faut être d'un courage supérieur à toute la politique
 humaine pour oser douter, ou pour oser révéler si publiquement ses sentimens ; & l'ex-
 périence apprend trop bien qu'en matière de Theologie, proposer des difficultés, c'est
 être déjà hérétique. Cela s'appelle ébranler l'Orthodoxie. Quand on en est-là, il n'est
 plus possible d'effacer l'impression donnée à des orthodoxes, accoutumés de poursuivre
 l'hérésie jusques dans les points & les virgules. « Nous serons prêts, continue le Formu-
 « laire, de nous soumettre toutesfois & quantes volontairement au jugement d'icelui, à
 « peine qu'allans au contraire, nous serons de fait suspendus de notre Ministère. Et au
 « cas qu'en quelque tems que ce soit le Consistoire, la Classe, ou le Synode, pour des
 « raisons de soupçons importants, trouvât à propos pour l'entretienement de l'union, &
 « pureté de la Doctrine, de requérir de nous notre plus expiés sentiment & déclaration
 « sur aucun Article de la susdite Confession, Catéchisme ou décision du Synode, nous
 « promettons semblablement par cette présente, que nous serons toujours prêts & prompts
 « à ce faire sur les peines que dessus, &c. ». Le Synode a eu la précaution d'expliquer ce
 dernier Article, en déclarant qu'il ne s'y agit pas d'expliquer *selon son plaisir*, mais que
 c'est pour mieux s'assurer de celui qui est soupçonné, en exigeant de lui une nouvelle
 déclaration. Je ne doute pas qu'un Lecteur attentif ne fasse bien des réflexions sur ce
 formulaire. Il fut arrêté aussi par un article du Synode, que tous les Professeurs du pais
 signeroient en témoignage de leur orthodoxie la doctrine établie par le Synode. Le même
 reglement fut fait pour tous les Recteurs, Consolateurs des malades, Maîtres d'E-
 cole, &c. Le Formulaire qu'ils devoient signer étoit moins long, que celui qui fut destiné aux
 Ministres : mais on les lia tout aussi étroitement. Un autre article remarquable de cette
 célèbre Assemblée, fut celui qui interdisoit aux Professeurs en Theologie de produire
 de nouvelles opinions contradictoires à la doctrine reçue en l'Eglise : qui vouloit
 même qu'il ne fût licite de remuer légèrement aucun scrupule contre la doctrine reçue. Qui
 pourroit s'imaginer, qu'après tant de précautions l'ivraie auroit jamais pu croître parmi le
 bon grain ? C'est pourtant ce qui est arrivé malgré des précautions soutenues de l'autorité
 civile, & malgré la vénération que le Synode s'est conservée jusqu'à notre tems : vénération
 qui va si loin, qu'on lui rend même un honneur que les anciens Conciles Oecuméniques
 n'ont jamais reçu. C'est de faire tous les ans la reconnaissance ou la visite de ses Actes,
 de la manière que je le dirai bientôt.

Lii

(a) Intitulé *Confession de foi des Eglises Reformées des Pais-Bas*, &c.
 (b) Les cinq Articles des Remontrans sur la Grace, &c.
 (c) Par la Session 164. du Synode.

La Discipline des Calvinistes.

Je viens maintenant à la Discipline, & aux autres usages de la Réformation Calvinienne.

Les Eglises Réformées sont gouvernées par des *Consistoires*. On appelle *Consistoire* le corps entier des Pasteurs, Anciens & Diacres d'une Eglise; ce qui n'empêche pas que les Synodes n'aient décidé en France (a) que les *Ministres & les Anciens sont le Consistoire*. Le *Consistoire* est donc proprement le Conseil Ecclésiastique de l'Eglise, &c. Les (b) *Ministres* président dans les *Consistoires*. Il leur appartient de prêcher & d'instruire dans la Religion, d'administrer les Sacremens, de censurer & de faire la paix dans les familles délinquantes, de visiter les malades, &c. Cette charge est à vie, & on ne dépose du Ministère que pour des crimes avérés, & trop publics pour pouvoir les pallier. La Discipline des Eglises de France (c) ordonnoit aux *Ministres* d'être prudents & retenus dans leur manière de prêcher, d'imiter dans leurs prêches la simplicité de l'Ecriture, de s'abstenir des digressions & des amplifications, d'éviter l'entassement inutile de passages de la Bible, & cette vaine crudition qui consiste à rapporter un grand nombre d'explications différentes. La discipline des Pays-Bas appuie sur une partie de ces règles (d); mais elle insiste sur-tout pour l'explication des principes de la Religion Chrétienne, c'est-à-dire des dogmes. Elle veut ensuite, que la Morale tire les preuves & les motifs de ces dogmes; ce qui produit, ce me semble, une Morale sèche & peu persuasive, plus propre d'ailleurs à la spéculation qu'à la pratique, & qui n'exerce que médiocrement l'attention des Auditeurs. Il est vrai qu'on peut éviter ce dernier défaut, en s'armant des figures les plus fortes contre les sentimens opposés à l'orthodoxie, à quoi on peut ajouter une déclamation véhémence, des expressions décitatives & prononcées magistralement. Tout cela peut ramener l'attention.

Il se tenoit autre-fois en France des Synodes Nationaux & des Synodes Provinciaux. A ceux-ci étoient subordonnés les *Classes*, que l'on appelloit aussi *Colloques*. Ces *Classes* étoient des Assemblées de quelques Eglises de la Province, qui se faisoient deux, & même quatre fois l'année, si les affaires le demandoient. A ces *Classes* ou *Colloques* se trouvoient un ou deux *Ministres* de chaque Eglise avec un Ancien. On les assembloit, pour terminer ou régler ce qui ne se régloit pas dans le *Consistoire*: mais ce que la *Class*: ne pouvoit régler étoit ensuite porté au Synode Provincial, même au National, si la chose étoit de la dernière conséquence. Il paroît par ce petit détail, que l'autorité (e) de ces *Colloques* étoit toujours soumise aux Synodes, comme celle des *Consistoires* l'étoit aux *Classes*. Celles-ci se terminoient par une censure Ecclésiastique, c'est-à-dire, par une admonition fraternelle au sujet des abus qui pouvoient s'être glissés dans les Eglises particulières, & des fautes dont les membres de l'Assemblée pouvoient se trouver coupables: tout cela ressembloit assez aux *Mercuriales* de nos Parlemens. Les Réglemens des Provinces-Unies touchant les *Classes* diffèrent un peu de ceux des Eglises de France. Ils portent que les *Classes* se tiendront pour les affaires que le Synode n'a pas été en état de terminer, ou pour celles qui surviennent entre deux Synodes. Telle est, par exemple, la vocation d'un Proposant au Ministère. Le Synode a seul droit d'ordonner ces *Classes*, à moins qu'il ne survienne des affaires si pressées qu'on ne puisse point attendre ses ordres. Alors il est permis à l'Eglise Synodale, c'est-à-dire, à celle qui a droit d'envoyer des Députés au Synode, d'écrire des lettres circulaires (f) à cinq ou six Eglises, principalement aux voisines, pour obtenir à la pluralité des suffrages la permission de convoquer une *Class*:. On doit écrire à ces Eglises quinze jours avant la convocation de la *Class*: & chacune doit envoyer un Pasteur & un Ancien, & autant que faire se peut, les mêmes députés qui auront assisté au dernier Synode. Larroque, Auteur de la *Conformité de la Discipline Ecclésiastique des Protestans de France* (g) compare les *Classes*, ou *Colloques* aux anciens Synodes Diocésains.

(a) Voy. *Discipline des Eglises*, &c. Ch. V.

(b) Donnons ici l'origine vraie ou fautive du nom de *Ministre*. On l'attribue à un nommé Bouboume, un des trois frères que Calvin choisit pour répandre la Réformation. Ce Bouboume, qui avoit appris à enseigner le Droit dans l'Auditoire de Poitiers, appella sa *Ministrie*, & fut ordinairement surnommé à cause de cela le *Ministre*, & on s'en tint un peu à peu à nommer ainsi les instituteurs & les successeurs.

(c) Ubi sup. Chap. I. p. 16.

(d) *Règlemens*, &c. Ch. V.

(e) Voy. *Discipline des Eglises*, &c. par d'Huffreau Céc. VII.

(f) Les *Règlem.* du Synode Walon Ch. XI. Art. 2. ordonnent d'écrire des lettres circulaires à toutes les Eglises, pour obtenir cette permission.

(g) *Conformité*, &c. Chap. VII. pag. 103.

414 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Avant que de passer aux Synodes, il faut parler du *Catus*. Cette sorte d'Assemblée à quelque chose de singulier, & n'est connue que dans les Provinces Réformées des Pays-Bas. Il se tint à la Haye, (a) dit-on, tous les trois ans au mois de Mai une Assemblée de Pasteurs députés de toutes les sept Provinces-Unies, à laquelle on donne le nom de *Catus*, mot Latin, qu'un raffinement assez ordinaire à ceux qui veulent se distinguer par des idées mystérieuses ou par des termes énigmatiques, peut avoir fait préférer à un mot connu du vulgaire. Ce *Catus* donc s'assemble par l'autorité de l'État, pour faire la révision ou la visite des Actes du Synode National tenu à Dordrecht en 1618. & 1619. qui sont gardés à la Haye. Ce même *Catus* va faire ensuite la visite des originaux de la version Flamande de la Bible traduite aussi par ordre de ce Synode. Ces originaux sont conservés précieusement à Leide.

Les Synodes sont Nationaux ou Provinciaux. Ils devoient s'assembler en France deux fois par an, ou au moins une. Ceux des Provinces-Unies se tiennent régulièrement deux fois l'année, vers le mois de Mai, & vers le mois de Septembre. Le Ministre député même avec lui un ou deux Anciens. Si l'Eglise a plusieurs Ministres, chacun est député à son tour, & cela aux dépens de son Eglise. Si l'Eglise est petite, elle peut se contenter d'envoyer son député une fois par an, moyennant qu'elle écrive une Lettre de (1) soumission au Synode auquel elle ne députe pas. J'ai déjà remarqué, qu'en France les Synodes Provinciaux étoient soumis ou subordonnés aux Nationaux. Ceux-ci se devoient tenir tous les ans; mais sous les règnes de Louis XIII. & de Louis XIV. ils se tinrent fort irrégulièrement; & même la permission d'en tenir fut révoquée après celui de London tenu en 1679. qui fut le dernier (c) des vingt-neuf que les Réformés eurent le privilège d'assembler. Ces Synodes avoient assez de liberté au commencement; mais dans les derniers tems un Commissaire y assistoit de la part du Roi. On les ouvroit par la lecture de la Confession de foi & de la Discipline, (d) comme cela se pratiquoit aussi dans les grands Conciles de l'ancienne Eglise.

Chaque Synode a un Président ou *Modérateur*, & un ou deux Secrétaires. « La charge du Modérateur, dit la Discipline (e) est de conduire & modérer toute l'action, d'assigner des lieux, des jours & des heures auxquelles on s'assemblera pour les Sessions du Synode; de proposer & faire ouverture des choses qui sont en délibération; de recueillir les voix d'un chacun en particulier; de veiller que chacun parle par ordre & sans confusion; de faire les remontrances; de présider aux censures, &c. » Aux charges de *Modérateur* & de Secrétaire qui cessent avec le Synode, il faut ajouter celle d'*Actuaire*. C'est ainsi qu'on nomme chez les Wallons ceux qui chez nous sont les depositaires des Actes. L'*Actuaire* doit se trouver à chaque Synode avec le coffre, où sont les archives du Synode. Cette charge d'*Actuaire* est donnée pour trois ans, après quoi elle passe à une autre Eglise: « mais l'*Actuaire* rend compte au Synode même, & non à son successeur, des pièces qu'il a reçues pendant son *Actuaariat*. »

Le Synode commence & finit par la prière; mais il est à propos de dire plus en détail cette Assemblée, dont on voit la représentation ici, qui cependant ne nous offre pas pour en donner une juste idée. Je tînai ma description (f) d'une Pièce très-authentique.

Je trouve d'abord dans la Préface de cette Pièce (g) que le premier Synode des Pays-Bas se tint à *Tour* en l'année 1563. c'est à-dire environ cinq ans après le premier Synode Réforme de France; que ce Synode fit des Réglemens, qui servent encore de fondement à ceux d'aujourd'hui; que les Synodes qui suivirent dans ces premiers tems de la Réforme, où l'on poursuivoit fort vivement ceux qui se déclaroient Retormés, s'assembloient secrètement; & que les Eglises Réformées dispersées dans les terres Catholiques, se cachent sous les noms empruntés de *la rose*, de *la palme*, de *la croix*, de *l'olivier*, &c. Ce dernier subsiste encore; & on donne le nom de *Ministre de l'olive* à celui que les Synodes Réformés établissent, pour aller prêcher à leurs frères dispersés en Picardie, dans l'Artois, & dans les Pays-Bas Catholiques. Je trouve aussi dans cette Préface, « que le droit d'avoir un Synode à part fut confirmé aux Wallons en 1618. ce qui n'empêche pas qu'ils n'entretiennent toujours une correspondance fraternelle avec les Eglises Flamandes, &c. »

(a) Réglemens, Sec. 2^e Chap.(b) Réglemens, Sec. 2^e Chap. Ch. II. Art. 4.

(c) Les Réformés n'eurent leur premier Synode National qu'en l'année 1618. & le dernier en 1701. Nov. 1701. p. 100.

(d) Voir *Confession*, Sec. 2^e Chap. Ch. IX. p. 132.

(e) Discipline des Eglises, Sec. par d'Orléans Chap. VIII.

(f) Réglemens, Sec. 2^e Chap. Ch. II.

(g) Cette Préface est tirée par le même Auteur d'une Pièce imprimée par les Wallons.

ES

l'Assemblée
des Pais-
une Affem-
comme le nom
e distinguer
référé à un
pour faire la
8. & 1619.
gnaux de la
gnaux font

France deux
ement deux
liste député
n est député
e le conten-
tre de (1)
France les
se devoient
ls se tinrent
chui de Lon-
ent le pré-
; mais dans
vroit par la
tiquoit aussi

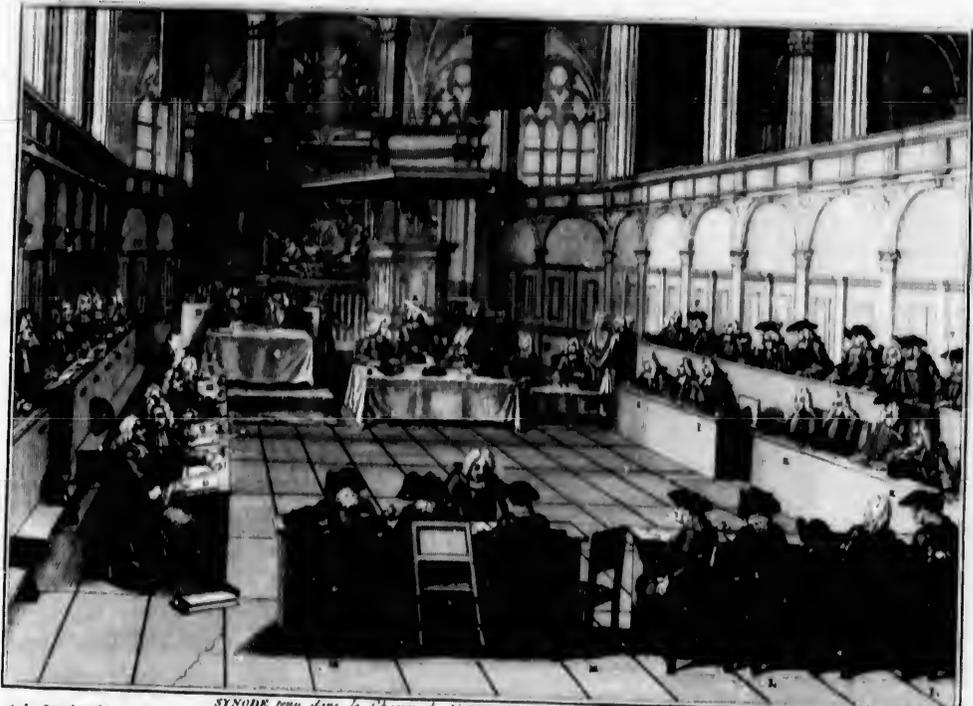
La char-
action; d'a-
S. lions du
de recueillir
de fans con-
charges de
d'Aluarc.
depolitaires
on font
ans, après
e même, &

rite plus en
sullioir pas
ce très-au-

de des Pais-
mier Synode
fondement
l: la Retor-
l'Assemblée
ques, le cas-
, &c. Ce
les Syno-
, dans l'Ar-
que le droit
pasqu'ils
mandes fait.

Hollan Chap.

les en nom-



SYNODI tenu dans le Chœur de l'ÉGLISE NEUVE, à AMSTERDAM, en 1730
A Le Président du Synode
B Le Secrétaire
C Le Trésorier
D Le Commissaire Polémique
E Le Doyen des Églises d'Amsterdam
F Deux Députés des Synodes
G Les Doyens des Églises, Savoir
H Les Doyens de Rotterdam
I Amsterdam
K Scherpen
L Les Correspondans des Synodes, Savoir
M Les Doyens de Rotterdam
N Les Doyens de Schiedam
O Les Doyens de Dordrecht
P Les Doyens de La Haye
Q Les Doyens de Leyde
R Les Doyens de Harlem
S Les Doyens de Utrecht
T Les Doyens de Groningue
U Les Doyens de Frise
V Les Doyens de Brabant
W Les Doyens de Hollande
X Les Doyens de West-Frisse
Y Les Doyens de Flandre
Z Les Doyens de Belgique



L'IMPOSITION des mains faite à un PROPOSANT reçu MINISTRE dans une ÉGLISE WALLONNE & FRANÇOISE de HOLLANDE.

« en être dépendantes ». En vertu de cette correspondance, & comme également membres de l'État, les Synodes Wallons ont droit de députer au Synode National, au *Concilium*, &c. Ils ont même un privilège très-particulier, qui est de n'être point gênés dans leurs délibérations par la présence d'un Commissaire Laïque, qui assiste de la part de l'État aux Synodes Hollandois, conformément à ce qui se pratiquoit autrefois sous les Empereurs Chrétiens. Ce Synode Wallon (*) est composé de cinquante Eglises, toutes Synodales, c'est-à-dire qui ont le privilège de députer aux Synodes, « entre lesquelles, dit « l'Auteur de cette Préface, il y en a vingt-neuf ou trente assez fortes, pour assembler le Synode dans leur sein. » Il ajoute « que ces Eglises aiment & maintiennent « constamment la paix & l'uniformité, l'orthodoxie, la vérité; qu'en toutes choses elles « recommandent la charité. » Il les loue enfin de ce qu'elles s'opposent soigneusement aux changemens & aux nouveautés. Au reste on ne sauroit s'empêcher de remarquer, que ces Synodes témoignent assez par leurs décisions, la nécessité inevitable de recourir à l'autorité (tout ce qui arrive dans ces Assemblées prouve aussi la même chose). Les Communions les plus libres sont forcées d'exiger de leurs fidèles une soumission sans bornes; si on en doute, on n'a qu'à lire les formulaires. Ainsi, pour le dire en passant, les Réformés ont enfin été obligés d'en venir à cette autorité contre laquelle ils avoient tant déclamé.

Suivons à présent l'ordre de ces Assemblées. La première séance du Synode commence à huit heures. Le Ministre du lieu où il s'assemble fait la prière, ou en sa place le Modérateur du Synode précédent. Celui qui a fait cette prière reçoit les Lettres de créance des autres Eglises, après quoi on élit le Modérateur & le Secrétaire. L'élection est suivie d'une autre prière pour le Synode, & la prière du *Sermon de l'Ouverture*, qui n'a que le nom de *proposition*. Celui qui le fait a été nommé pour cela par le Synode précédent. L'Assemblée examine & censure le Sermon du Prédicateur, à moins qu'il n'ait déjà soixante ans. Le Synode qui nomme le Ministre pour faire cette ouverture, lui donne le texte; & comme il peut arriver que celui qui doit prêcher ne soit pas en état de le faire, on nomme deux Ministres dont le premier est obligé de prêcher sur le texte donné, & l'autre est libre de choisir tel sujet qu'il juge à propos. La censure suit immédiatement le Sermon: le même jour le Synode établit des Commissaires pour examiner les étudiants & les proposans; & ces Commissaires sont ordinairement trois Pasteurs & deux Anciens.

Il y a deux sortes d'examen: l'un que l'on nomme *préparatoire*, pour les étudiants qui ont donné leur nom au Synode précédent pour être reçus Proposans. Les Commissaires les examinent par ordre & de la part du Synode; après quoi ils sont reçus. Mais avant la réception, ils fignent la Confession de foi & le Synode de Dordrecht. Des esprits difficiles pourroient objecter, que de jeunes gens tout fraîchement sortis de l'Académie n'ont pas encore assez de lumières, pour s'opposer à une doctrine qui demande de longues études, & l'examen le plus réfléchi. A cela les Réformés peuvent répondre ce que le Synode pense, s'il ne le dit pas; que les jeunes gens ne s'égarent jamais en suivant une assemblée toute composée de personnes consommées dans les études, & qui ont réfléchi *successivement* depuis les premiers Réformateurs. Ainsi les Proposans commencent nécessairement par être soumis à l'autorité, & se déclarent orthodoxes avant que d'être en état de savoir douter. Ici, comme on voit, la Réforme a varié: ce n'est plus cet esprit particulier, cet esprit d'examen qui agit; & on est obligé, comme ailleurs, de s'en rapporter à l'autorité, contre laquelle Luther & Calvin avoient tant déclamé. Qu'il est difficile de ne pas varier à tous momens dans des systèmes que la fureur & l'animosité ont dictés! L'autre examen nommé *péremptoire* est pour les Proposans. C'est la *table* qui nomme les Prédicateurs du Dimanche qui font l'ouverture du Synode. Par la *table* on entend chez les Wallons le Modérateur, les Secrétaires, &c. assis dans la Synode auprès d'une table, sur laquelle on étale tous les papiers Synodaux. Le second jour du Synode on s'assemble à neuf heures du matin, & à trois heures midi; & ainsi de suite jusqu'à la fin du Synode. Chaque Session commence & finit par la prière. Le secret est extrêmement recommandé aux membres de cette Assemblée; & afin que les délibérations & les décisions des Synodes ne deviennent point publiques, les Eglises doivent avoir soin de retirer les papiers synodaux, qui sont restés entre les mains d'un Ministre mort.

Je viens de parler de l'examen *péremptoire*. C'est cet examen que doivent subir les Proposans, avant que d'être reçus Ministres. Je ne dois pas oublier qu'outre l'examen, les

(*) En 1726 lorsque ces Réglemens furent imprimés.

416 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

Etudians & les Propofans ſont obligés de prononcer un Sermon devant le Synode. Les premiers ont quinze jours pour ſe préparer ſur le texte qu'on leur a donné : mais les Propofans n'ont que huit jours. Apres le Sermon & l'examen joint aux autres formalités requiſes, qui font la vérification des Lettres où eſt contenue la vocation du nouveau Miniſtre, & une nouvelle ſignature des déciſions de Dordrecht contre les cinq Articles des Remonſtrans & de la Confeſſion de foi, &c. on fait au Propofant l'impoſition des mains. Cette cérémonie eſt précédée de trois proclamations, publiées trois Dimanches confécutifs dans l'Egliſe que le jeune Miniſtre va déſervir, & ſe fait de la manière ſuivante dans le Conſtoire de cette Eglife ou dans le Synode. On commence par un Sermon convenable à la circonſtance ; après quoi l'Ordinant, (je demande la permiſſion de me ſervir ici de ce terme) lit le formulaire de l'impoſition des mains au nouveau Paſteur qui eſt à genoux. Le formulaire contient une exhortation aſſez longue ſur tous les devoirs du Miniſtre, & une prière que l'Ordinant prononce les mains paſſées ſur la tête du nouveau Paſteur. La prière étant finie, l'Ordinant préſente la main d'aſſociation au nouveau Paſteur ; & tous ceux qui compoſent le Conſtoire font la même choſe (a) après lui. L'après-midi, ſi l'impoſition a été faite un Dimanche, le Paſteur qui vient d'être admis au Miniſtère fait le Sermon, que les Wallons appellent le *Sermon d'entrée*.

Il eſt néceſſaire de remarquer ici, que les Proteſtans ſont obligés d'avoir recours à la diſtinction qu'ils ont ſi ſouvent reprochée aux Catholiques. « Que les Paſteurs ſoient mé- « chans, prophanes, impies, cela nuit à leurs perſonnes, (b) dit M. Claude, mais cela « ne nuit point à leurs fonctions, parce que leurs fonctions ne ſont pas à eux, & qu'elles « ſont à l'Egliſe. » Il avoit dit auparavant. « Tout ce que font les Paſteurs (en ce « qui concerne la Religion) ils le font au nom de l'Egliſe, & par conſéquent au nom « de Jeſus-Christ. » Cette diſtinction eſt remarquable ; on peut ajouter auſſi qu'elle eſt juſte. Accordons-la aux Proteſtans, diront peut-être des Catholiques *tolérans* ; mais qu'ils nous laiſſent jouir en paix de celle que nous mettons entre le Saint Siege & le Pape.

Je ne dis rien des Ecoles, ſinon que la *Discipline des Eglises Réformées de France* les ſoumettoit à l'examen & à l'autorité des Conſistoires. Mais je dois remarquer une coutume ſort louable de (c) l'Académie de Die. C'eſt qu'elle donnoit des prix à ſes Ecoles, pour les encourager par cet honneur à faire des progrès dans la piété.

Le Conſtoire a ſeul le droit d'élire les Anciens & les Diares. Apres qu'ils ont été élus on les (d) annonce au peuple pendant trois Dimanches, afin que ſon conſentement intervienne. Le troiſième Dimanche on les reçoit en préſence de l'Assemblée, ſ'il n'y a point eu d'oppoſition à leur élection. Le Formulaire de leur réception conſiſte en une exhortation qu'on leur adreſſe, & à toute l'Assemblée en même tems. L'exhortation eſt ſuivie d'une prière. « L'office des Anciens, dit la *Discipline Eccléſiaſtique des Eglises Réformées de France*, eſt de veiller ſur le Troupeau avec les Paſteurs, faire que le peuple s'aſſemble, « & que chacun ſe trouve aux ſaintes Congregations, faire rapport des ſcandales, en « connoître avec les Paſteurs, &c. » La *Discipline des Pays-bas* ajoute, (e) « qu'ils « doivent veiller ſur les Paſteurs & les Diares, faire la viſite (patorale) ſoit devant, « ſoit après la Cène, pour conſoler & enſeigner, « empêcher que les Sacremens ne ſoient prophanes, & entretenir l'Orthodoxie dans l'Egliſe. Il ſemble du moins que l'on doit expliquer ainſi ces paroles « ils doivent prendre garde ſur toutes choſes à la Doctrine ; « & par conſéquent il ſeroit bien permis d'en conclure, que la charge de ces Miniſtres Laïques de l'Egliſe eſt très difficile à remplir. Cependant elle eſt généralement occupée par des perſonnes embarraſſées des ſoins du ſiècle, & qui ont paſſé la plus grande partie de leur vie à toute autre choſe qu'à ces hautes études des myſtères de la Theologie Chrétienne. L'office des Diares eſt de diſtribuer les charités aux pauvres, de les viſiter, & d'avoir ſoin d'eux, de faire valoir les fonds qui ſont deſtinés à l'entre-tien de ces pauvres, & de prendre garde qu'ils n'abuſent des aumones. Une autre fonction de ces Miniſtres Laïques des Eglises Réformées eſt d'aller, accompagnés chacun d'un Ancien, dans les maifons des fideles pour annoncer la Cène : mais cette coutume n'eſt pas générale, non plus

(a) Dans la figure qui repréſente l'impoſition des mains deux Miniſtres font la cérémonie. Celui qui lit le formulaire étant obligé de le tenir à la main & ſeulement l'autre poſée ſur la tête du Propofant.

(b) *Deſign de La Réformation*, &c. Tome II. pag. 328.

(c) Citation du Synode de Louvain dans la *Discipline*, &c. par d'Almeida pag. 171. Cependant l'Article de ce Synode qui ſe trouve à la pag. 766. du Tome II. des *Actes*

des Synodes Nationaux, ne dit pas expreſſément que l'Académie donnoit des prix pour ce ſujet. « Cette coutume, « dit le Synode, d'avoir Preſ. ſur les maifons & l'élection des Ecoles dans la Religion, d'examiner les progrès qu'ils font dans les ſciences humaines, & de leur donner des prix en public fut hautement louée, « &c. »

(d) *Discipline*, &c. ubi ſup. Ch. III.

(e) Art. XXXIII. p. 76 & 136.

plus que celle de distribuer de maison en maison de petites marques de plomb aux fidèles qui sont en état de communier. On éteint & installe les Diacres de la même manière que les Anciens, & ces deux Charges ne sont point à vie. Dans les Provinces-Unies le ministère, ou selon le stile Wallon, le service des Anciens & des Diacres est de deux ans; après quoi ils sortent de service, & d'autres rentrent à leur place. La Discipline des Eglises Réformées ordonnent d'éviter les trop fréquens changemens d'Anciens & de Diacres, à cause que cela étoit préjudiciable à l'Eglise.

Larroque, qui étoit un sçavant Ministre de l'Eglise Réformée de Rouen, a prétendu (a) que l'origine des Anciens de son Eglise est presque du tems des Apôtres, s'il n'en font plutôt eux-mêmes les Auteurs, & il croit cette institution fondée sur celle des Anciens des Juifs, qui avoient part au gouvernement de la Synagogue. Il cite même un passage du Diacre Hilare, qui dans le quatrième siècle parloit des Anciens de l'Eglise, sans le conseil desquels on n'y faisoit rien, & qui ajoute, que de son tems on avoit aboli cette institution, par la négligence, ou plutôt par l'orgueil des Docteurs. Il rapporte plusieurs autres passages, qui semblent prouver que la Charge d'Anciens, de la manière qu'elle subsiste chez les Réformés, est de l'Eglise primitive. Par exemple, il en cite un où les Anciens sont distingués des Evêques & des Prêtres, un autre où ces Anciens sont appelés des hommes *l'éschastiques*, un autre qui est une suscription de Lettre au Clergé & aux Anciens. Mais tout cela n'est pas sans réplique; outre qu'à ces passages si clairs & si décisifs en apparence on en oppose d'autres, qui nous ramènent dans l'obscurité.

Je remarquerai ici, qu'il paroît par le Synode de Gap (b) que les premiers Réformés imposèrent les mains à leurs Anciens, puisqu'il parle d'abolir cette coutume. Un autre usage fut rejeté par les Synodes de la Rochelle & de Tanneins, qui étoit (c) qu'en quelques Eglises les Anciens nommoient leurs successeurs. La Discipline Ecclésiastique des Provinces-Unies ordonne à ces Ministres Laïques de s'assembler toutes les semaines, pour vaquer à l'examen des affaires qui sont de leur département. Je finis cette matière par une autre remarque tirée de la même Discipline, & qui répond aux objections que pourroient faire les Etrangers sur la séparation des Réformés des Provinces-Unies en deux corps, à sçavoir des Hollandois & des Wallons. (d) « Comme ainsi soit, dit la Discipline, qu'en ces Pais-Bas on use de deux Langues, Flamande & Wallonne, a été trouvé bon que les Eglises, tant de l'une que de l'autre Langue, tiennent distinctement leurs Consistoires, Classes & Synodes particuliers. Néanmoins es Villes, où il y aura Eglise de deux Langues, quelques Ministres & Anciens de chaque Consistoire s'assembleront tous les ans une fois, pour entretenir bon accord & correspondance. » Conformément à ces décisions, les Hollandois font leurs censures, leurs exhortations & leurs prêches en Flamand, & les autres en Wallon.

Il est bon d'expâser ici quelques points de Discipline, qui influent considérablement sur tout le corps de l'Eglise Réformée, & entretiennent les liaisons mutuelles des membres qui le composent. Je commence par l'égalité, l'union & la correspondance fraternelle des Eglises. La Discipline des Eglises Réformées de France (e) recommande expressément ces trois choses, quoiqu'elle ne soit pas moins attentive aux suivantes. Les admonitions & les censures Ecclésiastiques se font en France, & se font aussi en Hollande dans les Consistoires, de même que les réparations. Ceux qui persistent dans leurs péchés doivent être suspendus de la Cène, & ensuite excommuniés entièrement. Je ne copierai point ici le redoutable Formulaire d'Excommunication, que la Discipline de France (f) employoit autrefois contre les impénitens, & qui servit à excommunier le Ministre Ferrier (g) au Synode de Privas tenu en 1612. Je dirai seulement que la suspension ne ramenant point le pécheur après ces exhortations répétées plusieurs fois, cette Discipline ordonnoit de procéder publiquement contre lui par une admonition générale adressée au peuple par le Pasteur, & cela trois Dimanches consécutifs. Il étoit même permis de le nom-

(a) Conform. de la Discipl. &c. p. 101.

(b) Actes des Synodes, &c. Tome I. p. 261.

(c) Actes, &c. ubi sup. p. 101.

(d) Discipline Ecclésiastique des Pais Bas, au Chap. qui traite des Assemblées Ecclésiastiques Articles 11. & 12. dans le Recueil intitulé Confession de Foi, &c. imprimé en 1716.

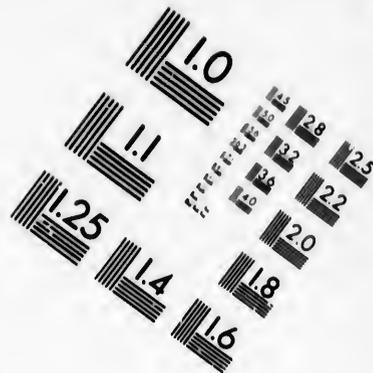
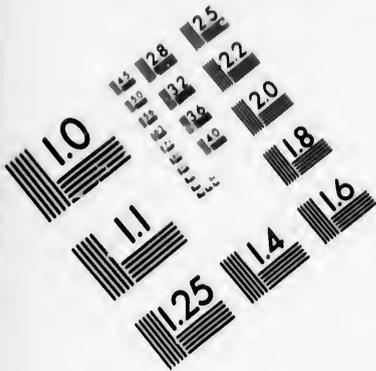
(e) Chap. VI. Un Article du Synode de Charenton tenu en 1644. s'exprime formellement à l'occasion de l'Union des Eglises contre les Indépendans d'Angleterre. Actes, &c. Tome II. p. 672. & 679. On doit lire cet Article &

la remarque qui le concerne.

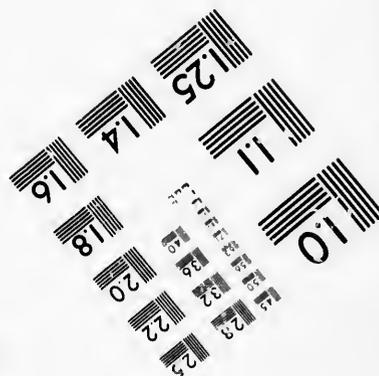
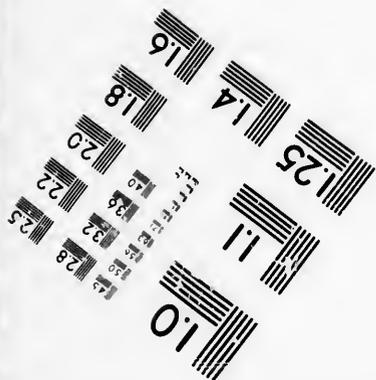
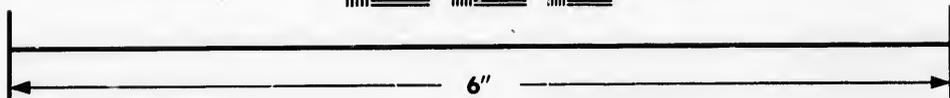
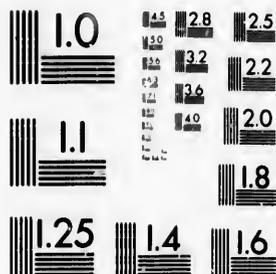
(f) Discipline, &c. ubi sup. Ch. V.

(g) Voy. Actes des Synodes, &c. Tome I. Le Formulaire d'Excommunication du Synode d'Alais qu'on trouve à la page 181. du second Volume de ces Actes, est fort peu différent de celui de la Discipline. Il y a beaucoup plus de sermen dans le Formulaire, qui servit à excommunier la Milletière au Synode de Charenton, & que l'on peut voir à la page 680. des mêmes Actes Tome II. il tient le milieu entre les deux autres.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
3.6 4.0 4.5 5.0
5.6 6.3 7.1 8.0

10
15
20
25

mer, pour lui faire plus de honte, dit la Discipline. Au quatrième Dimanche, le Pasteur lançoit l'excommunication du haut de la Chaire. La Discipline des Pays-Bas se rapporte à peu près aux mêmes usages. L'article 77. du Chapitre qui traite des Censures, s'exprime de la manière suivante. « Avant l'Excommunication, on signifiera publiquement au peuple l'obstination du pécheur. L'Eglise sera exhortée de l'admonester & de prier pour lui, & se feront les avertissemens par trois diverses fois. Au premier le pécheur ne sera point nommé, afin qu'on l'épargne aucunement. Au second son nom sera ex-primé par avis de la Classe. Au troisième on déclarera au peuple qu'il sera forclos de la Communion de l'Eglise, s'il ne se convertit, afin que s'il demeure obstiné, son excommunication se fasse par le consentement de toute l'Eglise. L'espace de tems entre ces avertissemens sera à la discrétion du Consistoire. » Le formulaire que cette Eglise emploie n'est pas moins terrible, que celui des anciennes Eglises Réformées de France. A la suite de ce formulaire on trouve la manière de réconcilier le pécheur excommunié. Le Ministre s'adresse d'abord à l'Assemblée des fidèles, pour être assuré qu'il n'y a point d'empêchement à cette réconciliation. Ensuite il le réconcilie en s'adressant encore aux fidèles & à lui en particulier, pour savoir s'il est sincèrement repentant; après quoi le Ministre déclare au pénitent qu'il est délié du lien d'excommunication. La réconciliation est terminée par une prière. Au reste les Consistoires des Provinces-Unies usent (a) de beaucoup de retenue, dans les procédures qui précèdent la publication des scandales pour lesquels on excommunique.

Je ne dis rien de la fondation & de la dédicace des Eglises, puisqu'à l'égard de ces deux choses accompagnées chez les Catholiques de tant d'évolutions, & de cérémonies mystérieuses, il n'y a rien chez les Réformés que quelques prières, avant & après un Sermon préparé exprès pour cette solennité, & par conséquent assorti d'allégories & d'allusions, de types même, s'il le faut, pour rapprocher ingénieusement la parole de Dieu de la circonstance sur laquelle on prêche. Pour ce qui est de (b) l'érection, ou de l'établissement d'une nouvelle Eglise, (c) le Synode envoie deux Députés qui sont un Pasteur & un Ancien pris de l'Eglise voisine, & autorisés par lui pour former un Consistoire, & décider avec lui ce qui est jugé nécessaire dans cette occasion.

Disons deux mots de deux établissemens peu connus hors de la Hollande, & qui ne laissent pas d'être remarquables. L'un est la *Bourse des Ecoliers*, & l'autre les *Eglises examinatrices*. (a) Les Synodes Wallons ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la *Bourse des Ecoliers*, & consiste en obligations & contrats qui sont à la garde des Eglises d'Amsterdam & de Middelbourg. C'est dans cette Bourse qu'on prend de quoi entretenir les pauvres Ecoliers qui se destinent au Ministère. L'autre fonds, qui hors du Synode n'est guères connu que sous le même nom de *Bourse des Ecoliers*, est la *Bourse de Mouche*, & consiste en un capital, que ce *Mouche*, qui étoit un riche Hollandois ou Wallon, avoit destiné (c) pour faire prêcher l'Evangile aux Indes ou Sauvages de l'Amérique en leur propre Langue; & il n'étoit pas permis d'en employer les revenus à aucun autre usage, ni d'en faire aucun emprunt. Mais comme il ne s'est trouvé jusqu'ici (en 1726.) personne qu'on ait pu envoyer en Amérique, le Synode a été autorisé par les Etats en 1716. à employer ces revenus à l'entretien des Etudiens qui se destinent au Ministère. Le Synode mérite d'être loué à cause de l'ingénuité de l'aveu: mais qui auroit osé croire, qu'une République comme la Hollande seroit hors d'état de fournir des Millionnaires à l'Amérique? Quoiqu'il en soit la *Bourse de Mouche* est gardée par l'Eglise d'Amsterdam.

(f) On appelle *Eglises examinatrices* (g), celles que le Synode nomme par tour pour l'examen des Ouvrages qui s'impriment sur la Religion, ou sur des matières qui s'y rapportent. Un article des Réglemens ordonne que les Ouvrages seront envoyés manuscrits aux Eglises examinatrices; & un autre, qu'aucun Membre des Eglises Réformées ne pourra faire imprimer des Livres sur des matières de Religion, sans l'approbation. Cet article est assez conforme (h) à la *Discipline des Eglises Réformées de France*. A les prendre à la Lettre, aucun Laïque ne doit s'ingérer d'écrire ni directe-

(a) Voy. *Réglemens du Synode*, &c. Ch. 22. Articles 1. 2. 7. 8. & 10.

(c) Par ce terme, le Synode Wallon entend l'établissement d'une Assemblée de Fidèles en quelque endroit, avec Consistoire, &c.

(d) *Réglemens*, &c. ubi sup. Chap. 13. Article 6. & 7.

(d) *Réglemens*, &c. ubi sup. Ch. 14.

(e) Titre du *Réglem.* ubi sup. Art. 3.

(f) *Réglemens*, &c. ubi sup. Ch. 17.

(g) *Ibi*. Art. 1.

(h) *Discipline*, &c. Ch. I. Art. XV. & Ch. XIV. Art. XVI.

MES

anche, le Pas-
Bas se rapporte
Centures, s'ex-
publiquement
ter & de prier
ier le pécheur
n nom fera ex-
fera forelos de
stiné, son ex-
de tcms entre
ne cette Eglise
bes de France.
ur excommu-
uré qu'il n'y a
rellant encore
nt après, quoi
La réconcilia-
tnies usent (?)
des scandales

égard de ces
le cérémonies
t & après un
d'allégories &
t la parole de
Pérection, ou
és qui font un
rmer un Con-

de, & qui ne
re les Eglises
prement celui
qui sont à la
e qu'on prend
re fonds, qui
coliers, est la
n riche Hol-
Inti'cles ou
d'en employer
me il ne s'est
, le Synode a
des Etudiants
de l'ingénuité
de seroit hors
rsé de Mouche

par tout pour
s qui s'y rap-
iés manuscrits
Réformées ne
avoir commu-
leur approba-
Réformées de
re ni directe-

& Ch. XIV. Art.



Le BAPTÊME des REFORMÉS.



La COMMUNION des REFORMÉS.

B. Ponceaux del. 1793

ment, ni indirectement sur la Religion, sans l'approbation de ces *Eglises examinatives*, & cela est énoncé bien plus clairement dans la *Discipline Ecclésiastique des Provinces-Unies*. « Nul de la Religion Réformée, dit-on, ne pourra faire imprimer, ni publier aucun Livre, ni Ecrit touchant la Religion composé ou traduit de lui, ou d'autrui, si » premièrement ledit écrit n'a été examiné, &c. » Ce Règlement montre que les Etrangers ont une fausse idée de la tolérance des Hollandois, qu'ils regardent comme un vrai libertinage. On croit ordinairement, que ni leurs Eglises, ni leurs Magistrats ne prennent aucun soin de la Religion; & on se trompe grossièrement. Il y a des exemples, qui prouvent que la Discipline a été soutenue plus d'une fois en Hollande de l'autorité du bras séculier.

Leurs Cérémonies.

La simplicité des cérémonies qui accompagnent les deux Sacramens reconnus par les Réformés, ne fournit pas une longue description. Les deux Figures qu'on voit ici parlent aux yeux, & disent beaucoup plus qu'un discours. Je me contenterai donc de remarquer le plus essentiel de la pratique.

Le Baptême d'un enfant est précédé de la lecture d'un formulaire de Liturgie pour ce Sacrement, & d'une prière, après laquelle le Ministre exige par une simple demande qu'il fait aux parrains & aux marraines, leur consentement à ce que la dignité du Sacrement doit exiger du Chrétien, & qui malheureusement ne se réduit guères dans toutes les Communions qu'à une simple cérémonie. Selon les Réformés Calvinistes, le Baptême doit être toujours public, c'est-à-dire, suivant les termes de la Discipline des Eglises Réformées de France (a) «*ès Assemblées Ecclésiastiques, où il y a Eglise publiquement dressée, &c.* » Si l'exception est permise, c'est lorsqu'on se trouve parmi les Nations Infidèles, ou lorsque la crainte & la persécution empêchent qu'il ne se forme une Eglise, & tels autres cas. Cette règle est généralement suivie dans la Réforme. Au Baptême des Adultes, soit Anabaptistes, supposé qu'ils n'aient pas encore été baptisés, soit Juifs, Mahométans, ou Païens, le Ministre qui doit les baptiser s'adresse directement à eux, & leur fait abjurer par plusieurs questions, les erreurs, les Superstitions ou les Idolâtries dans lesquelles ils ont été élevés.

La Cène, que la Figure représente, est celle des Réformés des Provinces-Unies, laquelle est convenue presque en tout à la manière des Réformés de France. Quelques Diacres & quelques Anciens sont toujours à portée de la table où l'on communie; les Anciens, pour faire observer l'ordre & le respect qui sont dus à cette cérémonie mystérieuse; les Diacres, pour découper le pain en petits morceaux, que le Ministre distribue aux Communians, & remplir les coupes, qu'il distribue de même. Ailleurs, comme à Genève & en Suisse, on ne se range pas autour d'une table; en quoi l'on prétend que les premiers Réformés ont voulu imiter *la Cène que fit Jésus-Christ avec ses Apôtres*. On y passe en revue devant deux Ministres, dont l'un donne aux Communians le morceau de pain *mystique & représentatif*, l'autre la coupe, ou un simple verre contenant du vin. Si le Communiant se trouve avoir une répugnance invincible pour le vin, la Discipline des Eglises Réformées de France (b) permet de le communier seulement avec l'espèce du pain. Pour être admis à la Cène, il faut avoir atteint les années de discrétion, & en quelques Pais on annonce publiquement ces jeunes Cathécumènes, qui avant la première Communion sont au moins examinés dans le Consistoire. La Communion a son formulaire liturgique, qui commence par un discours sur l'institution & le caractère de la Cène, & sur les devoirs des Communians. Après ce discours, les Communians se rendent à l'endroit où ils doivent recevoir la Cène, les hommes les premiers, les femmes ensuite; & pendant que la Cène dure, le Lecteur, qui en même tems est Chantre, lit alternativement divers Chapitres de la Bible, & fait chanter plusieurs Psaumes. Ce Lecteur est un Laïque, souvent même un artisan, ou tout au plus un maître d'Ecole; mais à Genève & en divers autres endroits où la Religion Réformée domine, des Proposans font ces lectures. Toute la Communion finit par une prière, & par une exhortation plus ou moins longue, telle enfin que le Ministre le juge à propos; à quoi on ajoute pour conclusion le chant du Cantique de Saint Siméon.

La solennité des Dimanches consiste en trois Sermons prêchés régulièrement tous les Dimanches par trois différens Ministres. Avant le Sermon, le Lecteur dont j'ai parlé, lit

(a) *Discipline*, &c. Ch. II. Art. VI.

(b) *Discipline*, &c. ubi sup. Ch. XII. Art. VII.

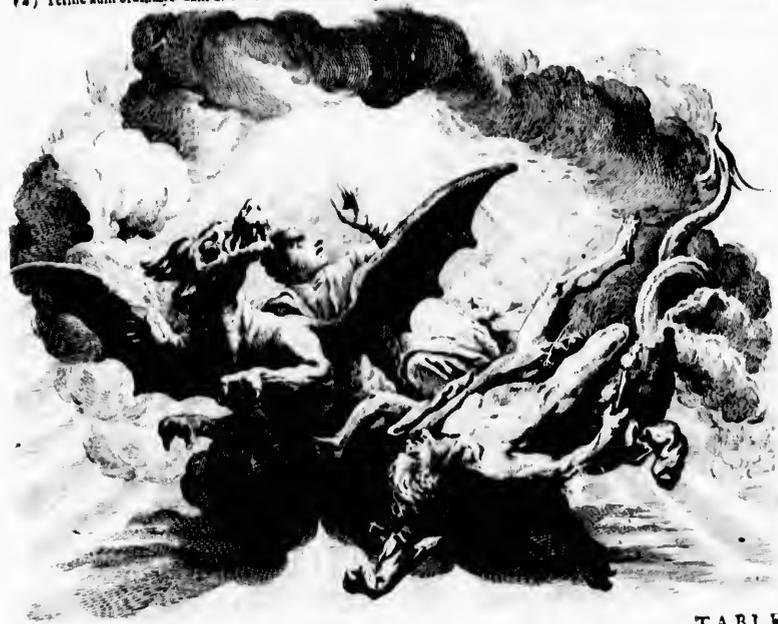
420 CEREMONIES, MŒURS ET COUTUMES

quelques chapitres de la Bible, & fait chanter deux ou trois Pseaumes. Ensuite le Ministre monte en chaire, ordonne le chant d'un autre Pseaume; après quoi il récite la prière qu'il a lui-même composée, & immédiatement après il ouvre la Bible, & y lie le texte qu'il doit expliquer ou paraphraser. Le Sermon aiant duré une heure, & quelquefois aussi beaucoup plus long-tems, le Ministre qui l'a prononcé fait une seconde prière: mais auparavant il recommande aux prières des Fidèles les malades affligés, &c. La prière faite on chante un autre Pseaume, & le Ministre congédie enfin les fidèles en leur donnant la bénédiction. Si quelqu'un me demandoit des réflexions sur cet exercice de dévotion, je lui dirois que les mêmes défauts qu'on remarque ailleurs s'y trouvent mêlés.

A l'égard des autres solemnités, elles se réduisent à un ou deux jeûnes qui reviennent tous les ans, & à quatre Fêtes solennelles qui sont Noël, Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, auxquelles on peut ajouter le premier jour de l'année choimé en plusieurs Pais Réformés.

Je finis ce Chapitre par une remarque, où je prétens restreindre justice à la Discipline de ces Eglises Réformées, contre ceux des autres Communions qui, faute de la connoître, accusent les Réformés de beaucoup de relâchement sur cet article. Leur Discipline est très-sage, & même sévère en plusieurs circonstances. Pour s'en convaincre, on doit lire dans celle des Eglises Réformées de France les Chapitres qui traitent des Ministres, des Consistoires & du mariage. Elle recommande assez généralement la modération Evangelique; & je vais en donner pour exemple l'article 23. du dernier Chapitre qui traite des Réglemens particuliers. On s'y exprime de cette manière. " Toute violence & parole injurieuse contre ceux de l'Eglise Romaine, méme contre les Prêtres & Moines, seront non seulement empêchées, mais aussi réprimées tant que faire se pourra. " Ces Ministres emportés, qui mêlent dans tous leurs prêches une controverse outrageante & pleine de fiel contre les (a) Papistes & les Hérétiques, ont donc oublié la modération qui leur est recommandée par leur Discipline? Sans doute; ou plutôt ils prétendent *aggraver par-là l'iniquité du parti contraire*, & montrer à leurs frères le mérite & les avantages de celui dans lequel ils vivent, après quoi ils ouvrent hardiment le chemin du Ciel aux Fidèles qui les écoutent. A Dieu ne plaise cependant, que j'attribue ce défaut aux seuls Réformés. Ce seroit peu connoître les hommes.

(a) Terme aussi ordinaire dans la bouche des Réformés, que celui d'Huguenot l'étoit autrefois dans celle des Catholiques.



TABLE

uite le Mi-
il récite la
, & y lie
, & quel-
ne seconde
és, &c. La
en leur don-
ce de dé-
uvent mê-

reviennent
cône, l'As-
sieurs Pais

discipline de
connoître,
discipline est
on doit lire
ministres, des
tion Evan-
e qui traite
ence & Moi-
se pourra. «
outrageante
modération
ent *aggraver*
es avantages
du Ciel aux
ut aux seuls

des Catholiques,



TABLE

TABLE DES CHAPITRES.

D ISSERTATION Préliminaire sur l'Etat de l'Eglise à la naissance de la Réforme.	301
Cérémonies, Mœurs & Coutumes Religieuses des Protestans.	301
I. PARTIE, qui traite de l'origine & des progrès de la Réformation, & des deux principales branches de la Réforme.	337
CHAP. I. Histoire de la Réformation.	338
De l'origine & du progrès de la Réforme.	339
Diverses tentatives faites pour la réunion.	338
* Le Caractère & le génie des Réformateurs; Fruits de la Réforme.	363
CHAP. II. De la Religion & des Cérémonies des Luthériens.	372
Leur Croiance.	375
Les Cérémonies des Luthériens.	378
Leurs Fêtes.	385
La Liturgie des Luthériens.	388
Leurs Sacrements.	391
Leurs Cérémonies funèbres.	403
CHAP. III. De la Religion & des usages des Calvinistes.	407
Leur Croiance.	408
La Discipline des Calvinistes.	412
Leurs Cérémonies.	419

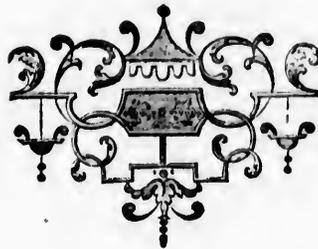
TABLE DES FIGURES DU TOME III.

1. **P**AIN de la Communion chez les Grecs; l'Etoile; l'Evêque tenant le Chandelier à deux & à trois branches, &c. Page 108
2. Quatre Figures, représentant un Evêque bénissant les Eaux, un Patriarche de Constantinople, un Archiprêtre, &c. *Ibid.*
3. Deux Figures représentant la cérémonie du Feu Sacré, 160
4. Deuil des femmes Grecques de Rama; Baptême des Grecs dans le Jourdain, 208
5. Eglise des Arméniens, 250
6. Quatre Figures de Prêtres, de Moines, & de Séculiers Arméniens, 252
7. Commémoration des Morts chez les Arméniens, 256
8. Quatre Figures, représentant des Evêques Moscovites, 282
9. Baptême & Funérailles des Russes, 290
10. Cinq Figures, représentant la réception d'un Ministre Luthérien, *Tome III.* * O O O O O

	avec le Catéchisme des enfans, la Confession & l'Absolution selon les usages d'Augsbourg,	380
11.	Trois Figures, représentant les Coutumes de la Pentecôte, avec l'Etoile des Rois promenée dans Amsterdam,	386
12.	La Communion des Luthériens, &c.	394
13.	Le Baptême, le Mariage & les Funérailles des Luthériens,	398
14.	Félicitation faite aux Fiancés à Amsterdam; Cérémonie appelée chez les Hollandois <i>Palmknoopen</i> ,	400
15.	Fiancés qui vont à l'Eglise; Cérémonie du Mariage chez les Réformés à Amsterdam,	<i>Ibid.</i>
16.	Cérémonies Funébres de la Haie & d'Amsterdam,	404
17.	Deuil de Zurich, d'Augsbourg, des Frisonnes & de Sardam,	406
18.	Synode tenu à Amsterdam; l'Imposition des mains faite à un Proposant, &c.	414
19.	Le Baptême & la Communion des Réformés.	418

A V I S A U R E L I E U R .

Dans l'arrangement des Figures on ne doit avoir aucun égard au *Numero* qui se trouve quelquefois gravé au haut des Planches. On observera seulement, que quoi qu'il y ait all'z souvent deux ou trois Inscriptions, ou plus, dans chaque Planche, on doit seulement faire attention à l'Indication générale qu'on donne dans la présente Table.



on fe-
380
, avec
386
394
398
e chez
400
Réfor-
Ibid.
404
406
a Pro-
414
418

qui se
e quoi-
lanche,
présente

